HAL
open science

Se mêler d'histoire : Conseils et jugements de l'action politique dans l'histoire-jugement, chez Guillaume du Bellay, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne

Lionel Piettre

▶ **To cite this version:**

Lionel Piettre. Se mêler d'histoire : Conseils et jugements de l'action politique dans l'histoire-jugement, chez Guillaume du Bellay, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne. Littératures. Université Grenoble Alpes, 2017. Français. NNT : 2017GREAL033 . tel-01835257

HAL Id: tel-01835257

https://theses.hal.science/tel-01835257

Submitted on 11 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communauté UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Lettres et arts spécialité littératures française et francophone**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Lionel PIETTRE

Thèse dirigée par **Francis GOYET, Professeur, Université Grenoble Alpes**,

préparée au sein du **Laboratoire Arts et pratique du texte, de l'écran et de la scène**
dans **l'École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines**

Se mêler d'histoire : Conseils et jugements de l'action politique dans l'histoire-jugement, chez Guillaume du Bellay, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne

Meddling in History : The "Judging-history" through Counsels and Judgments on Political Action, in the Works of Guillaume du Bellay, Monluc and Montaigne

Thèse soutenue publiquement le **11 décembre 2017**,
devant le jury composé de :

Monsieur Jean BALSAMO
Professeur des Universités, Université de Reims Champagne-Ardenne, Rapporteur
Monsieur Giuliano FERRETTI
Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes, Membre
Monsieur Jean-Louis FOURNEL
Professeur des Universités, Université Paris-VIII, Institut Universitaire de France, Membre
Monsieur Francis GOYET
Professeur, Université Grenoble Alpes, Directeur de thèse
Monsieur Bruno MÉNIEL
Professeur des Universités, Université de Nantes, Président du jury, Rapporteur

SE MÊLER D'HISTOIRE

Conseils et jugements de l'action politique dans l'histoire-jugement, chez Guillaume du Bellay, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne

Pierre BONTEMPS (attribué à), *Tombeau de Guillaume du Bellay dans la cathédrale du Mans*, détail du gisant sumonté par l'épitaphe de Clément Marot (photo personnelle).

Travaux de thèses de Lionel PIETTRE dirigés par Francis GOYET

Soutenus le 11 décembre 2017 à l'Université Grenoble Alpes

Se mêler d'histoire : Conseils et jugements de l'action politique dans l'histoire-jugement, chez Guillaume du Bellay, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne

« [M]oi, qui ne sçay rien, m'en suis voulu mesler » : Blaise de Monluc dit se « mêler » d'écrire l'histoire pour se distinguer des historiographes « lettrés », comme le font également, à la même époque, les frères du Bellay. Tous font cependant valoir leurs jugements sur l'action politique dans l'histoire : ils *écrivent sur l'histoire* plutôt qu'ils n'*écrivent l'histoire*. Ainsi Montaigne insiste, dans les *Essais*, sur la nécessité de savoir juger l'histoire et ses acteurs. La distinction générique qui oppose l'histoire aux Mémoires, aux « Commentaires » et aux « essais » s'avère peu opérante pour comprendre ces auteurs. Je propose d'aborder leur rapport à l'histoire sous l'angle de « l'histoire-jugement », une histoire écrite par ses acteurs, qui porte sur l'action politique (les « faits » et les « dits » dans la langue du XVIe siècle) et sur les « conseils », c'est-à-dire les intentions et délibérations des acteurs. La première partie explique l'importance qu'a prise l'histoire-jugement au temps de François Ier, en raison, d'abord, des idéologies et des pratiques de la monarchie contemporaine, puis par la « renaissance » de traditions philosophiques, rhétoriques et historiographiques qui associent le conseil au discernement (ou « discrétion »), aux discours (« concions » ou *conciones*) et à la franchise (ou *parrêsia*). Le règne de François Ier voit se nouer ces pratiques et ces traditions : les humanistes, la noblesse d'épée et l'État royal appellent de leurs vœux une histoire-jugement destinée à la formation des élites politiques. La deuxième partie montre qu'un auteur, Guillaume du Bellay de Langey, et une œuvre, ses *Ogdoades*, ont incarné cette aspiration, réunissant les *lettres* et les *armes*. Après avoir étudié la naissance de cette œuvre restée inachevée, j'analyse le *Prologue* des *Ogdoades* (ici édité), manifeste et méthode qui définit les rapports de la rhétorique, du jugement et de l'expérience politique dans l'historiographie ; puis j'étudie la mise en œuvre de cette méthode dans les fragments des *Ogdoades*. La troisième partie porte sur l'œuvre des deux plus importants héritiers de Langey : les *Mémoires* de son frère Martin du Bellay (qui comprennent une partie des *Ogdoades*) et les *Commentaires* de Monluc. Le discours sur l'historiographie, dans la seconde moitié du XVIe siècle, insiste sur la *parrêsia* de l'historien ; un tel discours n'est pas anti-rhétorique mais rejette une écriture de « clerc d'armes » parce qu'elle révèle l'inexpérience politique de l'historien. L'*ars bene dicendi* ne laisse pas de fasciner Martin du Bellay et Monluc, dont l'écriture se veut paradoxalement éloquente, parce que dépouillée des fastes de l'épidictique ; la *parrêsia* des conseils permet de dépasser l'opposition du *bien dire* et du *bien faire* à laquelle on résume souvent la poétique des Mémoires d'épée. Monluc et Martin du Bellay cherchent ainsi à comprendre la portée et les limites de leur capacité d'agir. La quatrième partie examine la place de l'histoire-jugement et l'héritage de Langey dans les *Essais* : on sait depuis longtemps les affinités de Montaigne avec Amyot et Bodin, mais on ignorait qu'il en eût avec les Du Bellay. La notion d'histoire-jugement permet de comprendre les jugements, synthétiques et pourtant circonstanciés, que porte Montaigne sur les acteurs de l'histoire. Cherchant dans l'histoire les voies d'une prudence lucide, l'essayiste s'interroge sur la possibilité d'agir et de parler librement, ce qui autorise à penser son rapport à la politique et à la rhétorique en termes de conseil et de « discrétion ». La conclusion esquisse un *moment Guillaume du Bellay*, où l'histoire fut comprise non comme une étude du passé mais comme le prolongement réflexif des délibérations des acteurs de l'histoire, comme le moyen de « dire sur ce qui peut advenir ».

Meddling in history: The "Judging-history" through Counsels and Judgments on Political Action, in the Works of Guillaume du Bellay, Monluc and Montaigne

"I, who know nothing, have wanted to meddle in it": Blaise de Monluc says he "meddles" in historiography in order to distinguish himself from "scholar" historians, as did the Du Bellay brothers who wrote at the same time. But they all express their views about political action through history: they *write on history* instead of *writing history*. Therefore Montaigne, in his *Essays*, emphasizes that one needs to be able to judge between history and the actors of history. The distinction between literary genres that opposes history to memoirs, "commentaries" and "essays", fails to explain these authors' relationship to history. I propose to consider this relationship from the perspective of "judging-history", – a history written by its actors, focusing on political action ("faits" and "dits" in XVIth-century French) and the *conseils* ("counsels", i.e. the actors' designs and deliberations). The first section explains the importance of judging-history during the reign of Francis I, due to the prevalent ideologies and practices of French monarchy at the time, but also due to the contemporaneous revival of philosophical, rhetorical and historiographical traditions which link counsels with discernment (*discrétion*), speeches (*concions*) and sincerity (*parrhesia*). Under Francis I's reign these practices and traditions were brought together. Indeed, humanists, the nobility of sword and the royal State called for a judging-history intended to train political elites. The second section demonstrates that an author, Guillaume du Bellay de Langey, and his work, the *Ogdoades*, embodied this hope, reconciling the *pen* and the *sword*. Having studied the birth of this unfinished work, I comment on the *Ogdoades*'s *Prologue* (edited in this thesis), a manifesto and method which defines the relationships between rhetoric, judgement and political experience within historiography. I then study this method's implementation in the *Ogdoades*'s extant passages. The third section focuses on the works of two Langey's most important heirs: his brother Martin du Bellay's *Memoirs* and Monluc's *Commentaries*. The *artes historicae*, in the second half of the XVIth century, emphasize the importance of *parrhesia* in historical writing: such a stance is not anti-rhetorical, but rather rejects the notion of authors writing as *clercs d'armes* ("clerks of arms", i.e., scholars writing on military matters) because in their writings they reveal their lack of political experience. The *ars bene dicendi* continues to fascinate Martin du Bellay and Monluc, whose writing attempts to be paradoxically eloquent, because it has been stripped of epidictic pageantry; the counsels' *parrhesia* make it possible to overcome the dichotomy between *bien dire* and *bien faire* – a dichotomy which is often supposed to characterize military memoirs' poetics. Monluc et Martin du Bellay seek to understand the scope and limits of their own capacities for action. The fourth section examines the role of judging-history and Langey's legacy in the *Essays*. For a long time we have known the affinities between Amyot, Bodin and Montaigne, but what we have ignored is Montaigne's links with the Du Bellays. Such a notion as judging-history allows us to understand the synthetical and yet comprehensive judgments that Montaigne makes on the actors of history. Seeking a way to act in a clear-headed and prudent manner, the essayist examines the possibility to speak and act freely. Therefore, his relationship with politics and rhetoric should be rethought in terms of *conseil* and *discrétion*. My conclusion draws a *Guillaume du Bellay moment* when history was not considered as a study of the past but as the reflective extension of the actors of history's deliberations and as a way to "dire sur ce qui peut advenir" (talk about what could happen next).

Remerciements

Le travail de recherche que j'ai mené au cours des six dernières années – dont cinq de doctorat – doit beaucoup au « regard rhétorique » de mon directeur Francis Goyet, envers qui je ne saurais être assez reconnaissant pour l'enthousiasme avec lequel il a accueilli mon projet de thèse et pour les précieux conseils, jugements et encouragements par lesquels il m'a aidé à le mener jusqu'à son terme.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers Jean Balsamo, Giuliano Ferretti, Jean-Louis Fournel et Bruno Méniel pour avoir accepté, et pour me faire l'honneur de constituer mon jury.

Il me faut également citer, pour ne pas « dérober l'honneur d'autrui », mes relectrices et relecteurs : ma mère, correctrice impeccable, ainsi que Lauriane et Benoît, sans oublier Raphaëlle, Corinne, Doris et Winston pour l'allemand, l'italien et l'anglais, ma mère encore pour la latin et le grec.

Une thèse ne saurait voir le jour sans certaines conditions matérielles. Je remercie l'université Stendhal (aujourd'hui Grenoble-Alpes) de m'avoir attribué un contrat doctoral, ainsi que l'université Lyon III où j'ai exercé les fonctions d'ATER en 2016-2017 et donné, notamment, un cours sur le conseil à la Renaissance – ce qui m'oblige, par la même occasion, à saluer les infortunés étudiants et étudiantes qui ont ainsi fait l'essai de la première partie de cette thèse.

Enfin, je ne saurais trop remercier les camarades et amis dont l'influence bienfaisante a, parfois à leur insu, favorisé mes recherches. La naissance de mon fils Isaac m'a donné l'appétit de les mener jusqu'à leur conclusion ; les attentions de mes parents, la générosité de Jean-Yves et Manée y sont également pour beaucoup. La contribution de Raphaëlle est quant à elle inestimable, et sa présence infiniment précieuse.

Je dédie ce travail à Guillaume, mon frère jumeau, à qui ne déplairont pas ces histoires de frères si différents mais que l'on n'a de cesse de confondre, depuis près de cinq siècles – en attendant quelque jour « qu'il nous fasse voir son histoire, puisque moi, qui ne sais rien, m'en suis voulu mêler ».

Conventions éditoriales

Textes antérieurs à 1600

Tous les textes dont les citations ou dont l'édition (dans les annexes) sont extraites d'éditions des XVe et XVIe siècles ont été transcrits selon les principes suivants :

– les *i* et *j*, *u* et *v* ont été distingués ;

– les abréviations ont été résolues, sauf en cas d'ambiguïté[1] ;

– les apostrophes, souvent manquantes, ont été rétablies selon l'usage actuel, ainsi que les cédilles ;

– la ponctuation et l'usage des majuscules et des minuscules ont été entièrement respectés, y compris les barres obliques que l'on trouve dans certains textes de la Renaissance et qui correspondent à peu près à des virgules ; elles ne sont, à la manière des virgules, jamais précédées d'une espace (les barres obliques précédées d'une espace signifient un changement de ligne dans les textes en vers) ;

– les accents, souvent absents des éditions d'époque, ont été rétablis lorsqu'ils portent sur la dernière lettre du mot, ce qui permet de distinguer *là* et *la*, *où* et *ou*, *ne* et *né* ;

– les finales féminines en - *ee*, - *ees* ont été conservées, de même que leurs équivalents en - *ée* et - *ées* plus rares au XVIe siècle ;

Enfin, les textes néo-latins ont été transcrits conformément à l'usage moderne (résolution des abréviations, suppression des *j* et *v* ainsi que des accents).

Pour les textes grecs, j'écris *u* pour upsilon, *ô* pour ω, *è* pour η, *rh* pour ρ et *kh* pour χ ; je me conforme cependant à l'usage actuel en écrivant *ethos* (et non *èthos*) pour ἦθος. Je suis par ailleurs l'usage de Foucault en écrivant *parrêsia* et non *parrhèsia*.

Guillaume et Martin du Bellay

Les *Mémoires* de Guillaume et Martin du Bellay sont cités d'après les éditions suivantes :

– *Les Memoires de Mess. Martin Du Bellay [...] ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay [...]. Œuvre mis nouvellement en lumière [...] par Mess. René Du Bellay*, Paris, P. L'Huillier, 1569 ; ci-après *Mémoires* (éd. 1569).

[1] Notamment pour les textes italiens, où l'esperluette & peut se transcrire *et*, *e* ou *ed*.

– *Les Memoires de Messire Martin Du Bellay […]*, Paris, P. L'Huillier, 1571 ; ci-après *Mémoires* (éd. 1571).

– *Les Memoires de Mess. Martin Du Bellay […]*, Paris, Mathieu Guillemot, 1588 ; ci-après *Mémoires* (éd. 1588).

– *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay*, V.-L. Bourrilly et F. Vindry (éd.), Paris, Renouard, 1908, 4 vol. ; ci-après *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry).

Monluc

Les *Commentaires* sont cités d'après les éditions suivantes :

– *Commentaires de messire Blaise de Monluc mareschal de France*, F. de Ræmond (éd.), Bordeaux, S. Millanges, 1592 ; ci-après *Commentaires* (éd. 1592).

– *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, A. de Ruble (éd.), Paris, Vve J. Renouard, 1864, 5 vol., ci-après *Commentaires et lettres*.

– *Commentaires (1521-1576)*, P. Courteault (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, ci-après *Commentaires*. Les passages en italique reproduisent les passages en italique dans cette édition, lesquels signalent tout ce qui ne trouve pas dans les manuscrits mais dans la seule édition princeps (1592).

Montaigne

Les *Essais* sont cités d'après les éditions suivantes :

– *Essais de messire Michel de Montaigne [...] livre premier et second*, Bordeaux, S. Millanges, 1580, ci-après *Essais* (éd. 1580).

– *Essais de Michel seigneur de Montaigne. Cinquiesme edition, augmentée d'un troisiesme livre et de six cens additions aux deux premiers*, Paris, Abel L'Angelier, 1588, ou « exemplaire de Bordeaux » corrigé et annoté de la main de Montaigne ; ci-après *Essais* (EB). Les additions manuscrites de l'exemplaire de Bordeaux sont en italique. Les passages biffés en romain correspondent aux passages de l'édition de 1588 supprimés par Montaigne. Les passages biffés en italique correspondent aux repentirs manuscrits de l'exemplaire de Bordeaux.

– *Les Essais*, V.-L. Saulnier et P. Villey (éd.), [Nouvelle éd.], Paris, Presses universitaires de France, 2004, ci-après *Essais* (éd. Villey).

– *Les Essais*, J. Balsamo, M. Magnien et C. Magnien-Simonin (éd.), [Nouvelle éd.], Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, ci-après *Les Essais*.

Abréviations, sigles

– DMF : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2015 (DMF 2015). ATILF - CNRS et Université de Lorraine. Site internet : http://www.atilf.fr/dmf.

– np : non paginé ; [s.n.] : sans nom d'éditeur ; s.l. : sans lieu d'édition.

Ouvrages souvent cités

– *Suda On Line* désigne l'encyclopédie dite *de Suidas* ou *Souda*, encyclopédie byzantine de langue grecque du Xe siècle, dans la version numérique disponible sur le site http://www.stoa.org/sol/, qui offre une traduction anglaise assortie d'un riche appareil critique. Je cite les entrées de la Souda conformément au modèle suivant : « Korinnos », *Suda On Line*, D. Whitehead (trad.), 20 nov. 2006, http://www.stoa.org/sol-entries/kappa/2091, où « Korinnos » désigne l'entrée ; la date est celle de la traduction ; la lettre grecque (*kappa*) et le chiffre (2091) se réfèrent à la numérotation proposée dans l'édition d'Ada Adler (Teubner, 5 volumes, 1928-1938, rééditée en 1971) que reprennent les éditeurs du site.

– Les dictionnaires les plus courants sont simplement cités par le nom de leur auteur, sauf Godefroy dont je distingue le *Lexique de l'ancien français* (*Lex.*) et le *Dictionnaire de l'ancienne langue françaises* (*Dic.*). Les références exactes sont en bibliographie. Les entrées sont indiquées par l'abréviation *s. v.* (*sub verbo*, « au mot ») suivie du mot défini.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LE « CONSEIL » DANS L'ÉCRITURE DU JUGEMENT SUR L'ACTION POLITIQUE : UNE NOTE FONDAMENTALE

> *Je ne laissais pas toutefois d'estimer les exercices, auxquels on s'occupe dans les écoles. Je savais que les langues, qu'on y apprend, sont nécessaires pour l'intelligence des livres anciens : que la gentillesse des fables réveille l'esprit ; que* les actions mémorables des histoires le relèvent, et qu'étant lues avec discrétion, elles aident à former le jugement *; que la lecture de tous les bons livres est comme une conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés, qui en ont été les auteurs, et même une conversation étudiée, en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées […]*[2].

La présente thèse se propose d'examiner l'écriture sur l'histoire sous l'angle de l'expression du jugement. En effet, s'il semble évident que l'historiographie ne peut être parfaitement objective, la majorité des pratiques d'écriture historiques du XVIe siècle supposaient quant à elles la mise au jour permanente d'une subjectivité. De ce point de vue, des auteurs comme les frères du Bellay ou Blaise de Monluc n'ont pas écrit l'histoire : ils ont écrit *sur* l'histoire et plus précisément sur l'action politique, cherchant, comme Montaigne après eux, à la juger plutôt qu'à la décrire. Ce qui compte pour ces auteurs, ce n'est pas de savoir ce qui s'est passé, c'est de comprendre les jugements que les divers acteurs ont portés avant tel événement, de connaître ce cheminement de l'intention à la délibération puis à la décision, cheminement que la langue de la Renaissance rend principalement par le mot *conseil*[3] ; c'est aussi de comprendre l'histoire *a posteriori*, et donc rapporter les jugements des contemporains sur l'événement, ainsi que les jugements tenus par les autres historiens. Ce qui compte, enfin, c'est de comprendre l'histoire du point de vue de ceux qui la font, comme *acteurs* au moins autant que comme *auteurs*. Cette pratique d'écriture qui n'est ni l'histoire comme discipline, ni l'histoire comme genre littéraire, et qui accompagne la naissance du genre des Mémoires sans se confondre avec lui, je l'appellerai *écriture sur l'histoire* ou *histoire-jugement*[4].

---

[2] R. DESCARTES, *Discours de la méthode*, L. Renault (éd.), [1637], Paris, Flammarion, 2000, p. 34, 1re partie ; je souligne.

[3] Les guillemets du titre de cette introduction signalent que le mot *conseil* est pris dans son (ses) sens du XVIe siècle. C'est dans son acception politique de la Renaissance que je l'emploierai désormais, dans les pages qui suivent, sans guillemets.

[4] Je ne prétends pas ici forger des mots nouveaux : le nom composé *histoire-jugement* se trouve déjà dans un article de Bénédicte Boudou où elle remarque chez Montaigne la « prédilection pour l'histoire-jugement aux

L'histoire-jugement : une écriture *sur* l'histoire plutôt qu'une écriture *de* l'histoire

L'ensemble des faits qui tissent la vie des sociétés, considérés dans leur chronologie, reçoit pour nous le nom commode d'histoire ; mais nous donnons également ce nom à la discipline scientifique qui se consacre à leur étude, ainsi qu'au récit par lequel un auteur donne un corps à cette étude et un sens à ces faits, ce « roman vrai », selon l'expression de Paul Veyne[5], qui constitue le but de tout historien. Le mot *histoire* désigne donc à la fois une discipline, son objet et sa production littéraire, mais possède du moins le mérite de renvoyer à un « champ » social[6] bien délimité par des institutions et un public spécifiques. Au XVIe siècle, ce mot n'avait pas la même évidence. Philippe Desan nous met en garde : « la Renaissance s'interroge sur sa propre histoire et offre une multitude de modèles théoriques pour sa compréhension et son écriture. Qu'on se le dise : il n'existe pas de perception unifiée de l'histoire au XVIe siècle »[7]. On chercherait en vain une façon d'écrire l'histoire qui serait propre à l'époque, pas plus, pour reprendre le titre de la très importante thèse de Claude-Gilbert Dubois, qu'une « conception de l'histoire »[8] unique. Et si l'on veut réfléchir en termes de « régime d'historicité » (François Hartog), cette attitude par laquelle une société ressent et pense le temps historique[9], alors il faut convenir, avec Frank Lestringant, que « différents régimes d'historicité coexistent dans la même société et dans le même temps, qu'ils vont même jusqu'à cohabiter chez un même auteur »[10].

---

dépens de la "deduction", ou récit détaillé » (voir B. BOUDOU, « Une pratique interprétative à l'œuvre dans les *Essais* : Montaigne et l'histoire », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, nº 21, 1985, p. 43 *sq*.). On rencontre aussi *historien-juge* chez A. D. LEEMAN, « L'historiographie dans le *De oratore* de Cicéron », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, nº 3, 1985, p. 287, et chez J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires dans l'écriture de l'Histoire de Guichardin et Monluc », dans J. Cubelier de Beynac et M. Simonin (éd.), *Du Pô à la Garonne : recherches sur les échanges culturels entre l'Italie et la France à la Renaissance*, Agen, Centre Matteo Bandello, 1990, p. 306. J.-L. Fournel emploie par ailleurs, dans le même article, le mot *commentaires* dans un sens assez proche de ce que j'appelle ici *histoire-jugement* (l'intention de l'auteur étant en l'occurrence de rendre compte d'une « pratique d'écriture » commune à Francesco Guicciardini et à Blaise de Monluc). Mon but est de faire de ces mots des instruments de travail efficaces pour comprendre la façon dont certains auteurs de la Renaissance abordent l'histoire.

[5] P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire* [1971], Paris, Seuil, 1996, p. 10 : « les historiens racontent des événements vrais qui ont l'homme pour acteur ; l'histoire est un roman vrai ».

[6] Au sens de Pierre Bourdieu. Voir P. BOURDIEU, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 89, nº 1, 1991, p. 3-46, et *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Nouvelle éd., Paris, Éditions du Seuil, 1998 [1992].

[7] P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, Caen, Paradigme, 1993, p. 13.

[8] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle (1560-1610)*, Paris, Nizet, 1977.

[9] Voir F. HARTOG, *Évidence de l'histoire : ce que voient les historiens*, Paris, EHESS, 2005 ; *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, [2003], Paris, Seuil, éd. augmentée 2015.

[10] F. LESTRINGANT, « L'histoire, entre évidence et bon usage », *Critique*, nº 714, 2006, p. 970. L'auteur s'appuie, précisément, sur l'exemple de la Renaissance et de la grande diversité d'approches de l'histoire qu'offre cette période.

Il faut donc revenir aux évidences, ou plutôt revenir sur les évidences. Que désignait le mot *histoire* ? Jacques Amyot propose cette définition ambiguë : « l'Histoire est à la verité le tresor de la vie humaine, qui preserve de la mort d'oubliance *les faicts et dicts memorables des hommes*, et *les adventures merveilleuses, et cas estranges*, que produit la longue suite du temps »[11]. Amyot distingue implicitement, d'un côté, une histoire politique et morale qui a pour objet l'homme, ses actes et ses discours ; de l'autre une histoire qui a pour objet le monde dans sa diversité – deux objets différents, qu'Amyot ne réunit que par leur caractère mémorable qui semble lui suffire à définir l'histoire[12].

L'objet désigné par le mot *histoire* n'avait donc rien d'évident, cet objet oscillant entre les deux pôles d'une histoire humaine et d'une histoire naturelle. La première est essentiellement politique ; le monde humaniste en fait remonter la tradition à Thucydide. Elle rejette ainsi l'histoire « hérodotéenne » et ses tendances cosmographiques et anthropologiques, comme indignes de l'histoire, ce que Bernard du Haillan exprime sans ambiguïté dans la préface de son *Histoire de France*, où il reproche à certains historiographes qui l'ont précédé de faire preuve d'une « prolixité en certains endroits plaisante, en d'autres assez fascheuse et superflue es choses qui ne touchent rien à la vraye Histoire […] laquelle ne doit traicter qu'affaires d'Estat »[13]. La seconde, que défend Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote* (1566), renvoie à une curiosité propre à l'époque et à certains milieux humanistes, curiosité qui embrasse un monde bien plus vaste que l'action politique. Le mot *histoire* pourra ainsi désigner chez Montaigne l'« ensemble [des] événements offerts par la connaissance à notre jugement »[14]. En même temps que l'intérêt pour l'action des hommes dans l'histoire, se développe donc le goût pour les « merveilles » qu'offre la diversité de la nature et des sociétés[15] ; l'histoire-jugement appartient à la première catégorie, celle qui s'occupe des « faits et dits » humains.

---

[11] J. AMYOT, « Aux Lecteurs », dans Plutarque, *Les Vies des hommes illustres, grecs et romains, comparées l'une avec l'autre, par Plutarque de Chaeronée, translatées premièrement de grec en français par maistre Jaques Amyot [...]*, 2e éd., Paris, Michel de Vascosan, 1565, fo a iiiv (je souligne).

[12] *Ibid.* : « C'est pourquoy le sage Platon veut, qu'elle ait esté appelee Histoire, pource qu'elle arreste le flux de nostre mémoire, qui autrement auroit trop peu de duree et de tenue ». Le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694 rappelle encore la définition d'Amyot en donnant d'*histoire* cette définition plus synthétique : « Narration des actions et des choses dignes de mémoire ».

[13] B. de G. DU HAILLAN, « Preface aux lecteurs », dans *L'Histoire de France*, Paris, P. L'Huillier, 1576, np.

[14] Acception relevée par G.-A. PÉROUSE, « Le mot "histoire" dans les *Essais* de Montaigne », dans C.-G. Dubois (éd.), *Montaigne et l'histoire*, actes du colloque international de Bordeaux, 29 septembre-1er octobre 1988, Paris, Klincksieck, 1991, p. 11-20.

[15] Voir J. CÉARD, *La nature et les prodiges : l'insolite au XVIe siècle*, [1977], 2e éd. revue et augmentée, Genève, Droz, 1996 ; F. CHARPENTIER, J. CÉARD et G. MATHIEU-CASTELLANI, « Préliminaires », dans J. Céard (éd.), *La curiosité à la Renaissance*, actes [de la seconde Journée d'études de la] Société française des seizièmistes [Paris, 16 mai 1981], Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1986, p. 7-23.

On l'aura compris, les *faits* ne se confondaient pas avec l'ensemble des choses qui sont arrivées et dont l'établissement est tout à la fois le socle et le but des historiens d'aujourd'hui[16]. Le fait n'était pas une donnée objective, éventuellement indépendante de l'action consciente des hommes ; le mot, en conformité avec son étymologie, désignait le résultat d'une action singulière[17]. Robert Estienne traduit *faict* par *facta* ou *facinus* : nous dirions aujourd'hui les actes, l'action. Il faut remarquer, d'autre part, l'association (topique) faite par Amyot entre *faits* et *dits* : l'*action* est inséparable de la *parole* qui la précède, l'accompagne et la suit. La conception de l'histoire qui prévaut dans le monde humaniste attache une importance toute particulière à cette parole. Ainsi Rabelais donne à son premier roman, qui est aussi une parodie des chroniques médiévales, le titre : *Les horribles et espouvantables faictz et prouesses du tresrenomme Pantagruel […]*, avant de donner à la continuation de la geste pantagruéline le nom de *Tiers Livre des faicts et dicts Heroïques du bon Pantagruel*[18]. Ces deux catégories du dire et du faire peuvent être subsumées sous le terme *action*, mot plus tardif en français, mais qui par son étymologie renvoie aussi bien à l'idée d'accomplissement qu'à la manifestation d'une activité.

Bodin définit ainsi l'action comme « tout ce qui sort de la volonté humaine », ce qui signifie, commente P. Desan, qu'« Une action humaine est bien un dessein – dit ou fait – qui découle d'un déterminisme humain »[19]. Descartes, dans le passage autobiographique du *Discours de la méthode* cité en exergue, évoque les « actions mémorables » que donnent à lire les histoires ; un siècle plus tôt, c'était déjà *la cognitione delle attioni delli huomini grandi*, la connaissance des actions des (plus) grands hommes[20], que Machiavel jugeait dignes, dans l'histoire, d'être rappelées au prince[21]. Plus loin de nous encore, Cicéron, dans le *De Oratore*, demandait aux historiographes « à propos de l'événement, [de] montrer […] ce qui s'est dit ou

---

[16] Sur la notion de *fait* dans l'historiographie, voir la leçon désormais classique d'A. PROST, « Les faits et la critique historique », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 55-77.

[17] D'un simple point de vue linguistique, *fait* en français comme *factum* en latin est un passif, et désigne donc « ce qui a été fait par un agent (par un être humain) », ou comme le dit Littré (*s. v. fait*, 1er), « Chose faite, acte, action », d'où des emplois comme « les hauts faits », c'est-à-dire les exploits militaires. Le sens actuel est postérieur au XVIe siècle : « Toute chose qui arrive, qui a lieu » (Littré, 5e), « Toute chose dont on a reconnu, constaté la réalité. Les sciences reposent sur l'observation des faits » (Littré, 8e). – Réciproquement, le XVIe siècle emploie le mot *action* dans un tout autre sens qu'aujourd'hui (agir en justice) ; les dictionnaires de Robert Estienne et de Cotgrave n'ont même pas le mot d'*acteur*, ni au sens de « comédien », ni, *a fortiori*, au sens auquel je recourrai, « agent », « personne qui prend une part active » à une action (à un « fait » au sens de *fait* au XVIe siècle).

[18] Titres, respectivement, de la première édition de *Pantagruel*, Claude Nourry, 1531 ou 1532, et de l'édition princeps du *Tiers Livre*, Michel Fezandat, 1552.

[19] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, P. Mesnard (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1941, chap. III, p. 14 ; P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 153.

[20] *Huomini grandi* n'a pas le sens que l'on donne à l'expression banalisée *grands hommes* : à la Renaissance, comme on sait, le mot *grands* renvoie à une élite sociale et non à l'idée d'un homme providentiel ou ayant marqué l'histoire, idée que, par ailleurs, Machiavel a contribué à diffuser. D'où ma paraphrase : *(plus) grands hommes*, qui renvoie au comparatif latin *majores*.

[21] N. MACHIAVELLI, *Il Principe […]*, [Éd. numérisée sur http://hyperprince.ens-Fr/node/1], Rome, Antonio Blado, 1532, « Niccolo Macchiavelli al Magnifico Lorenzo di Piero di Medici » [dédicace du *Prince*], § 2.

fait » (*in rebus gestis declarari* […] *quid actum aut dictum sit*)[22]. Ainsi le *dire* et le *faire* sont deux façons dont les acteurs de l'histoire jouent leur rôle, deux modalités de leur apparition, deux espèces de ce que j'appellerai l'*action politique*[23]. Cette expression renvoie le plus souvent, dans la langue du XVIe siècle, au domaine des « affaires », terme qui embrasse les problèmes de la guerre, de la diplomatie et du gouvernement[24], lesquels relèvent avant tout de la compétence de la vieille noblesse[25].

Pour définir plus clairement cette écriture sur l'histoire qui prend pour objet l'action politique, je rapprocherai l'histoire-jugement de « l'histoire originale » dont parle Hegel[26], *originale* en ce qu'elle est, selon le philosophe, le premier mot de la « représentation spirituelle » des faits « bruts », mais aussi en ce qu'elle donne une image véridique d'une société et d'une époque (*die ursprüngliche Geschichte*, litt. « l'histoire première », à l'état naissant, mais aussi « l'histoire authentique »)[27]. Cette histoire est le produit d'une attention *personnelle* de l'historien pour son objet. C'est pourquoi Hegel, avant de la définir, la décrit d'abord par des exemples « d'historiens qui ont surtout décrit les actions, les événements et les situations qu'ils ont vécus »[28] :

> Ces historiens originaux transforment donc les événements, les actes et les situations de l'actualité en une œuvre de représentation destinée à la représentation. Il en résulte que […] le contenu de ces histoires est nécessairement limité : leur matière

---

[22] CICÉRON, *De Oratore*, II, 63, dans *De l'Orateur*, t. 2, E. Courbaud (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1927.

[23] La définition que je propose ici de l'action est donc différente de la définition (originale en son temps) qu'en donne Bodin dans le passage cité *supra* (voir le texte latin de l'éd. princeps, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, Paris, Martinum Juvenem, 1566, p. 25) : « […] suivant dans notre langage le sens obvie des termes, donnons au mot action [*actio*] une étendue suffisante pour lui permettre d'embrasser tout ce qui sort de la volonté humaine : desseins, dits ou faits [*consilia, dicta, facta*] […] ». Bodin subsume les termes *consilia, dicta, facta* sous le même terme *actio*, mais il oppose ailleurs les « dits » et les « faits » aux « desseins » : « Or le dessein est comme le fondement des dits et des faits, car il peut exister sans eux, tandis qu'eux ne sauraient exister sans lui, sauf en cas de parole ou d'action téméraire » (*La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 22). Cette distinction me semble plus pertinente pour penser le rapport des conseils aux discours et aux actes.

[24] Il s'agit donc ici, plus précisément, des « affaires publiques », expression qui correspond au latin *respublica*. *Cf.* R. ESTIENNE, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne, 1549, *s. v. Affaire* : « *Manier et faire les affaires publiques*, Remp[ublicam] gerere ».

[25] Voir E. SCHALK, *L'épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500 - vers 1650*, C. Travers (trad.), [1986], Seyssel [Paris], Champ Vallon, diff. PUF, 1996.

[26] G. W. F. HEGEL, *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'Histoire*, K. Papaioannou (trad.), Paris, 10-18, 2003, p. 24 *sq*. Hegel distingue « trois manières d'écrire l'histoire » : l'histoire « originale », l'histoire « réfléchie » et l'histoire « philosophique », hiérarchisées selon le degré de conscience critique de l'écrivain. L'histoire réfléchie a des prétentions plus générales que l'histoire originale, et l'histoire philosophique est comprise comme l'histoire du point de vue de « l'Esprit […] qui a guidé et continue de guider les événements du monde » (p. 39). Cette gradation du particulier au général puis à l'universel est d'autant plus intéressante que l'histoire-jugement se situe, comme je le montrerai, au niveau du particulier, ce qui en fait précisément tout l'intérêt politique puisqu'elle est une affaire d'expérience.

[27] Ainsi les « historiens originaux » ont « fait passer dans le royaume de la représentation spirituelle ce qui était événement extérieur et fait brut » (*Ibid.*, p. 24). Leur histoire est en ce sens le témoin « authentique » de l'esprit d'une époque.

[28] *Id.*

> essentielle est ce qui est vivant dans la propre expérience de l'historien et dans les intérêts actuels des hommes, ce qui est vivant et actuel dans leur milieu[29].

Je retiendrai de ce texte une première idée : à l'image de Thucydide, l'historien-juge n'est pas un simple écrivain ; il est lui-même un acteur de son histoire et, quand il écrit, c'est avec le regard et la préoccupation du praticien – qui se borne à ce qui est de son domaine de compétence – mais de ce fait il écrit de façon vivante, pour lui-même et son « milieu ». Aussi son histoire concerne-t-elle avant tout le récit des *faits et dits remarquables des hommes*, pour reprendre les mots d'Amyot, d'autant plus remarquables que, pour l'historien-juge, ces hommes sont ses contemporains et ses semblables.

Pour Hegel, de ce fait, « l'historien original » ne saurait s'élever à « l'histoire réflexive » (autrement dit, sa pensée s'arrête aux faits particuliers qui ne sont pas « réfléchis »), en raison de la « communauté de culture » qui l'unit à son sujet[30] :

> Il est dispensé de la réflexion car il vit dans l'esprit même de l'événement et n'a pas besoin de le transcender comme il arrive dans toute compréhension réflexive. Cette communauté d'esprit existe même lorsque la société est plus fortement divisée en classes (*Stand*) et que la culture et les maximes morales dépendent de la classe à laquelle appartient l'individu ; dans ce cas l'historien doit appartenir à la classe des hommes d'État et des chefs d'armée dont les buts, les intentions et les actes ont façonné le monde politique qu'il décrit[31].

Hegel insiste particulièrement sur les exemples de Thucydide et de César, mais aussi sur les mémorialistes français de l'âge classique comme le cardinal de Retz. Qu'on ne s'adresse pas à ce type d'historien pour penser le « sens » de l'histoire : l'insistance est ici sur la connaissance des affaires d'État qui seule permet de comprendre de l'intérieur le « monde politique »[32]. L'histoire originale hégélienne pourrait ainsi se résumer à des Mémoires d'État écrits par des hommes d'État : elle constitue le regard qu'une couche sociale porte sur elle-même (*Stand* a un sens proche de celui que revêtait le mot *état* sous l'Ancien Régime[33]) et, partant, sur l'État dans la mesure où elle se définit socialement par la participation au pouvoir politique. Je retiendrai de cette réflexion une deuxième idée : l'expérience personnelle de l'action politique est une condition de l'histoire-jugement, et ce qui la distingue de la simple narration des faits. Je ne retiendrai pas, en revanche, l'idée réductrice d'une transparence de l'historien à son milieu :

---

[29] *Id.*

[30] *Ibid.*, p. 25.

[31] *Ibid.*, p. 26.

[32] Oswald Spengler devait adresser à Thucydide ce reproche, qui s'inspire de ces pages de Hegel : « Sa maîtrise consiste dans la maîtrise purement antique de cet homme à vivre en eux-mêmes les événements du présent ; à quoi il faut ajouter ce sens magnifique des réalités chez l'homme d'État-né, qui avait été personnellement général et magistrat… Mais ce qui lui est complètement inaccessible, c'est ce coup d'œil perspectif sur l'histoire des siècles écoulés, qui est pour nous de toute évidence partie intégrante du concept d'historien » (cité par D. ROUSSEL, « Introduction », dans Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Paris, Gallimard, 2000 [1964], p. XIV-XV).

[33] Au français *classe* correspond l'allemand *Klasse*.

sans doute, s'il « vit dans l'esprit même de l'événement », ou, pour le dire autrement, s'il juge selon la culture de son temps, cette culture même n'a rien d'uniforme et son jugement, par conséquent, peut refléter et réfléchir les contradictions de celles-ci[34]. Ainsi Thucydide ou Retz jugent leur époque, la démocratie athénienne ou la monarchie française – et l'on verra que l'histoire-jugement, au XVIe siècle, fut précisément ancrée dans son époque et dans un groupe social particulier, la noblesse d'épée, dont les rapports à l'État monarchique couvraient l'ensemble du spectre qui va du loyalisme à la dissidence et à la rébellion ouverte, et dont les rapports à l'*état* nobiliaire considéré dans son ensemble, et aux élites en général (clercs, robins) étaient également problématiques[35].

On perçoit, à travers ce texte de Hegel mais aussi dans l'expression employée par Machiavel – *le attioni delli huomini grandi* –, que l'histoire-jugement est une pratique d'écriture le plus souvent masculine (*huomini*) et aristocratique (*grandi*) : cela tient au contexte économique et social dans lequel elle s'est développée et à son rapport à l'État. C'est le plus souvent à des hommes qu'il revient, dans le monde politique du XVIe siècle, d'exécuter les décisions politiques même si, *a contrario*, des femmes pouvaient exercer des fonctions gouvernementales en cas de vacance du pouvoir[36], et prendre une part plus ou moins importante aux Conseils du roi, parfois une part essentielle comme sous le règne de François Ier, dont la mère Louise de Savoie et la sœur Marguerite de Navarre furent célébrées comme de prudentes conseillères[37]. C'est surtout à partir des années 1560, au temps des guerres civiles, et plus encore après la Saint-Barthélemy que le thème misogyne de l'inversion des genres et du gouvernement des femmes devint le *leitmotiv* de la littérature dissidente, dans les pamphlets ligueurs comme

[34] Voir G. W. F. HEGEL, *La raison dans l'histoire*, *op. cit.*, p. 26-27 : « [l'écrivain] est dispensé de la réflexion car il vit dans l'esprit même de l'événement et n'a pas besoin de le transcender comme il arrive dans toute compréhension réflexive. […] Ce qui compte, ce ne sont pas les réflexions personnelles par lesquelles l'auteur interprète et présente cette conscience ; il doit plutôt laisser les individus et les peuples dire eux-mêmes ce qu'ils veulent, ce qu'ils croient vouloir. Il ne s'agit pas pour lui de donner une interprétation personnelle de leurs motivations et de leurs sentiments ou de les traduire dans le langage de sa propre conscience ».

[35] Voir D. BITTON, *The French Nobility in Crisis, 1560-1640*, Stanford, Stanford University Press, 1969 ; E. SCHALK, *L'épée et le sang*, *op. cit.* ; A. JOUANNA, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989 ; N. LE ROUX, « Honneur et fidélité : les dilemmes de l'obéissance nobiliaire au temps des troubles de Religion », *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, vol. 22, nº 1, 2004, p. 127-146 ; N. LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie : noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2015.

[36] Sans même parler des périodes de régence, une femme pouvait assurer l'intérim du pouvoir quand le roi était absent pour suivre son armée dans des guerres extérieures. Dans le cas de François Ier, la captivité à Madrid après la bataille de Pavie laissa le gouvernail de l'État à sa mère Louise de Savoie.

[37] Louise de Savoie est ainsi désignée comme « Dame Prudence » chez J. THENAUD, *Le triumphe des vertuz* [1508-1517], T. J. Schuurs-Janssen (éd.), Genève, Droz, 1996, et la fille de Prudence y représente Marguerite de Navarre ; même image de la reine mère, cette fois dans une enluminure où elle donne ses traits à Prudence, chez F. DEMOULINS, *Traité des vertus cardinales* [1509-1515], BnF, Département des manuscrits, Fr. 12247, fº 4.

dans les pamphlets protestants[38] ; dans le même temps, le développement du genre des Mémoires fut porté par des auteures comme Marguerite de Valois ou Jeanne d'Albret[39]. On retiendra cette idée que les *faits* au sens où l'entendent les auteurs de la Renaissance sont en général des « faits d'hommes » au sens le plus « genré » du mot, alors que les conseils et délibérations ne sont pas strictement masculins, bien au contraire[40]. Ainsi, plus encore qu'un monopole masculin, l'écriture sur l'histoire est un monopole aristocratique et royal. Les « affaires » sont le fait des princes, des Grands et de la noblesse ; l'avis des « petits », du « menu peuple » comme disaient les contemporains, est en général absent des textes, et la parole dissidente est souvent tenue par une élite qui, pour être exclue des conseils secrets du roi, n'en est pas moins une élite. L'écriture sur l'histoire se définit non seulement par la confusion entre auteur et acteur de l'histoire ; elle se définit aussi socialement, par la distinction et par l'exclusion.

À ces deux restrictions (sur l'histoire comme objet, sur l'historien-juge comme acteur de l'histoire), il faut ajouter que l'histoire n'existe pas non plus comme discipline ni comme genre littéraire, tout au moins jusqu'à la fin du XVIe siècle. Claude-Gilbert Dubois rappelle qu'au début du siècle, elle ne fait pas encore l'objet d'un enseignement spécifique, et qu'elle n'a pas non plus de « méthode » et d'« idées » qui lui sont propres : pas de méthode qui lui donnerait une rigueur scientifique, pas d'idées qui permettent de dépasser la simple succession chronologique des faits en proposant des modèles explicatifs comme alternative au providentialisme[41]. Très vite cependant, le bouleversement de la hiérarchie des savoirs place l'histoire à la

[38] Voir par exemple G. DELON et S. PROVINI, « Les représentations du conseil du roi à l'origine du massacre de la Saint-Barthélemy : des témoignages contemporains à *La Reine Margot* de Patrice Chéreau (1994) », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en mars 2015, publiés par Xavier Bonnier et Ariane Ferry, en ligne, Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude », n° 16, 2016.

[39] Voir N. KUPERTY-TSUR, « Le moi, sujet de l'Histoire », *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, vol. 19, n° 1, 2001, p. 76-77 : « Sauf Christine de Pisan dont c'était le métier, les femmes historiennes sont de rares exceptions. L'historiographie est par définition un domaine masculin, d'abord parce que les documents, souvent rédigés en latin, associés à la pensée politique, à l'histoire militaire et à l'exercice du pouvoir, n'étaient pas accessibles aux femmes qui, sauf les reines, étaient exclues des conseils et du gouvernement. Pour les personnages de premier plan que furent Jeanne d'Albret et Marguerite de Valois, c'est une évidence […]. Leur récit témoigne de leur volonté d'agir en dépit d'un contexte général particulièrement hostile à leurs entreprises » (p. 76). Voir aussi B. TOLAÏNI, « Écrit de soi et combat politique. Les Mémoires de Jeanne d'Albret, reine de Navarre », *Revue italienne d'études françaises. Littérature, langue, culture*, n° 5, 2015.

[40] La Renaissance fut, de fait, un moment assez exceptionnel dans l'Ancien Régime du point de vue de la participation des femmes aux affaires publiques, ce qui devait susciter des réactions virulentes au moment des guerres civiles ; voir M. D. WAELE, « La fin des guerres de Religion et l'exclusion des femmes de la vie politique française », *French Historical Studies*, vol. 29, n° 2, 2006, p. 199-230. Au sujet des *Mémoires* de Marguerite de Valois, voir É. VIENNOT, « Marguerite de Valois et l'écriture de histoire, 1574-1614 », *Études Épistémè. Revue de littérature et de civilisation (XVIe-XVIIIe siècles)*, n° 17, 2010, § 7 : « Elle fait partie des gens qui commanditent, pas de ceux qui s'exécutent ». Elle cite (§ 6) le *Prologue* des *Ogdoades* de Guillaume du Bellay, qui rappelle les exemples de souveraines écrivant l'histoire de leur temps (voir ma 2e partie, Annexe aux chap. IIIII et IV).

[41] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 27 *sq*. Les dates mises en valeur par l'auteur, 1560-1610, illustrent l'idée d'une « naissance » de l'histoire dans la période des guerres civiles, qui se caractérise par une préoccupation commune de l'époque, un « désir » d'histoire.

confluence des préoccupations humanistes ; comme la poésie, elle devient un « art » et n'est plus strictement subordonnée à la grammaire ou à la rhétorique. Certains, à la suite de Lorenzo Valla, mettent l'histoire au-dessus de la philosophie[42]. Comme le note Marie-Dominique Couzinet : « Les disciplines ne s'organisent ni ne se hiérarchisent plus en fonction de la dignité de l'objet contemplé, la métaphysique et la théologie dominant toutes les autres, mais elles se réordonnent autour de l'homme et surtout des hommes dans leurs rapports entre eux, en fonction des fins "civiles", c'est-à-dire éthiques et politiques »[43]. Dans ce contexte, poursuit-elle, « l'histoire, subalternée à la rhétorique, aura une place particulière, parce qu'en qualité d'art du discours et de discipline de l'action réglant, en particulier, l'action politique, elle correspond doublement aux critères invoqués »[44]. Art du discours, discipline de l'action, l'histoire est en même temps, comme le monde, un simple « champ offert à l'activité humaine »[45]. Dans cette dernière définition, on ne distingue plus très bien la spécificité de l'histoire ; le mot désigne sans doute un problème, un enjeu central plutôt qu'un pan précis du savoir.

Aussi, après les derniers feux, sous le règne de Louis XII, de l'historiographie des « rhétoriqueurs » que l'on pourrait qualifier d'« histoire-éloge », parce qu'elle est de nature principalement encomiastique et marquée par les formes et genres de la fin du Moyen Âge, et avant les grandes théories du XVIe siècle finissant et les chefs-d'œuvre du début du siècle suivant qui imposent à l'historiographie une méthode que je qualifierai d'« histoire-enquête » – c'est-à-dire avant Bodin, La Popelinière et De Thou, pour ne citer que les plus illustres[46] –, l'historiographie hésite entre plusieurs directions[47]. Lorsque, au début des années 1530, Guillaume du Bellay ébauche son monumental projet d'histoire du règne de François Ier, les *Ogdoades*, il ne sait comment qualifier son entreprise : histoire ? Mémoires ? Commentaires[48] ?

---

[42] Voir D. R. KELLEY, « Johann Sleidan and the Origins of History as a Profession », *The Journal of Modern History*, vol. 52, nº 4, 1980, p. 377-378.

[43] M.-D. COUZINET, *Sub specie hominis : études sur le savoir humain au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 2007, p. 10.

[44] *Ibid.*, p. 11.

[45] *Id.*

[46] La première édition de la *Methodus* de Jean Bodin date de 1566, celle de la *Vraye et entiere histoire* de La Popelinière de 1571 (ouvrage qui devient *L'Histoire de France* dans l'édition de 1581) et *L'Idée de l'histoire accomplie* (1599) est le développement des textes liminaires de La Popelinière aux éditions de *L'Histoire de France*.

[47] Voir C.-G. DUBOIS, « Les lignes générales de l'historiographie au XVIe siècle », dans M. Viallon (éd.), *L'histoire et les historiens au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 13-25. Dubois caractérise la période qui sépare les historiographies du début et de la fin du siècle comme une « phase initiatrice » marquée par la rencontre des méthodes d'exégèse et d'authentification des faits, telles qu'elles se sont constituées en Italie, avec les traditions historiographiques françaises. Voir aussi M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire ; le dilemme de l'historiographie humaniste au XVIe siècle », dans N. Hepp et J. Hennequin (éd.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, actes du colloque de Strasbourg et de Metz, 18-20 mai 1978, Paris, Klincksieck, 1979, p. 21-45.

[48] Dans les pages qui suivent, et pour éviter toute ambiguïté, je distinguerai l'acception générique des termes *Mémoires* et *Commentaires* par une majuscule, pour les différencier des *mémoires* (d'ambassade, etc.) et

Certes, le mot *histoire* sonne comme un hommage humaniste aux Anciens, qui lui permet de proclamer sa rupture avec l'historiographie médiévale ; mais le mot *Mémoires* renvoie au modèle de Commynes, celui de *Commentaires* au modèle de César. La pratique que ces mots doivent désigner est encore en débat : des modèles, même illustres, ne suffisent pas à définir un genre, encore moins une discipline ou une méthode.

Des recherches récentes ont montré que le monde de la « judicature » et des officiers royaux, autrement dit le monde de la « robe », professionnels d'extraction bourgeoise et roturière, devait devenir le foyer de nouvelles lectures et pratiques de l'historiographie dans la seconde moitié du XVIe siècle[49]. Ce groupe social, dont le poids culturel allait croissant à l'ombre du Léviathan monarchique, devait redéfinir la méthode de l'histoire en l'adaptant à ses préoccupations spécifiques et en s'inspirant du « modèle judiciaire » évoqué par Carlo Ginzburg. Dans *Le juge et l'historien*, celui-ci a expliqué le développement d'une historiographie événementielle au XIXe siècle par l'influence du modèle de l'enquête judiciaire sur la démarche historiographique, en se fondant sur l'importance essentielle de l'enquête et de la notion de *preuve* dans cette démarche :

> Le modèle judiciaire eut, sur les historiens, deux effets interdépendants. D'une part, il les conduisit à se concentrer sur les événements (politiques, militaires, diplomatiques) qui, en tant que tels, pouvaient sans trop de difficultés être rapportés aux actions d'un ou de plusieurs individus ; d'autre part, il les amena à négliger tous les phénomènes (histoire des groupes sociaux, histoire des mentalités et ainsi de suite) qui ne se prêtaient pas à être enfermés dans ce réseau explicatif[50].

Politiques, militaires, diplomatiques : pour un chercheur « seiziémiste », ces mots évoquent les « affaires » publiques telles qu'elles étaient conçues par les hommes de la Renaissance. Ginzburg date de la fin du XVIIIe siècle ce rapprochement entre la démarche du juge et celle de l'historien ; il semble pourtant évident que ce modèle judiciaire était déjà de mise à l'époque de Jean Bodin[51]. Au XVIIe siècle, en réaction à la méthodologie développée par Bodin et ses contemporains, s'est développée une historiographie fondée sur une conception étroite de la rhétorique, qui fait passer le « bien dire » avant les exigences méthodologiques de l'enquête[52].

---

commentaires (de la Bible, d'Aristote, etc.) qui constituent eux-mêmes une partie non négligeable de la production écrite au XVIe siècle.

[49] Jean Bodin en est un exemple éclatant. Voir C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'état » : lecture et exemplarité de l'histoire à la fin du XVIe siècle en France*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Balsamo, France, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2003.

[50] C. GINZBURG, *Le Juge et l'historien : considérations en marge du procès Sofri* [*Il giudice e lo storico*, 1991], Lagrasse, Verdier, 1997, p. 20.

[51] J'ai tenté de le montrer dans mon mémoire de Master 2 (*Jugement de l'action historique et conseil politique dans les* Essais *de Montaigne*, Mémoire de Master 2 sous la direction d'Emmanuel Naya, Lyon, ENS Lyon, 2012).

[52] Voir O. A. RANUM, *Artisans of glory : writers and historical thought in seventeenth-century France*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1980.

Elle a éclipsé ce « moment judiciaire » de l'historiographie française, que les Lumières sont venues récupérer. Mais qu'en était-il avant cette naissance de l'historiographie dite moderne (avec la *Methodus* de Jean Bodin) dans les dernières décennies du siècle ? Les recherches sur l'histoire dans la France du XVIe siècle s'intéressent le plus souvent à « l'automne » de la période, en insistant sur la rupture essentielle des guerres civiles et de la crise généralisée qui frappe, à partir des années 1560, le monde et la pensée humanistes[53].

Si je ne souhaite pas ici remettre en cause l'existence d'une telle rupture, je voudrais néanmoins la relativiser en montrant que la réflexion et la pratique historiographiques constituèrent dès le début du XVIe siècle un formidable champ d'investigations, pour ainsi dire un laboratoire où s'élaboraient des méthodes et des conceptions inédites de l'histoire. Le constat sur lequel repose la présente thèse est que le développement d'une « histoire-enquête » à la fin du siècle a été précédé par celui d'une « histoire-jugement » née en grande partie en dehors et à côté du monde judiciaire, non dans le monde de la noblesse de robe mais dans le monde de la noblesse d'épée (monde instable cependant, aux contours flous et changeants) et, plus précisément, au point de contact entre une élite guerrière inquiète de son rôle et de son devenir politiques et une élite lettrée plus ou moins robine mais soucieuse de s'intégrer au monde des *huomini grandi*, ceux-là mêmes dont les actions sont jugées seules mémorables.

On verra en effet que les nobles qui écrivent sur l'histoire – qui laissent « l'épée » pour la « plume », selon la métonymie d'usage – n'ambitionnent pas tant de *mener une enquête* (*historia*) pour établir par des preuves les responsabilités individuelles des acteurs de l'histoire que de *juger ces acteurs*, non pas à la façon des magistrats mais à la façon d'hommes d'action. Par conséquent, si c'est l'*enquête* qui caractérise le modèle judiciaire de Ginzburg (et, bien avant lui, celui de Bodin), c'est bien le *jugement* qui caractérise l'écriture sur l'histoire. Les antiques catégories de la rhétorique peuvent permettre de décrire les notions d'histoire-enquête et d'histoire-jugement : la première est du côté du genre judiciaire, qui porte principalement sur le passé ; la seconde est du côté du délibératif, et porte principalement sur l'avenir. Le jugement des « historiens-juges » ne vise pas tant la condamnation ou l'éloge qu'à évaluer les actions passées selon les critères de l'utile et de l'efficace[54], en se plaçant du point de vue des acteurs de l'histoire et en considérant, par conséquent, les actions envisagées sous l'espèce de la

[53] Notamment les travaux déjà cités de C.-G. Dubois et P. Desan.

[54] Ainsi pour J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*, p. 308, cette dimension utilitaire des « commentaires » (soit ce que j'appelle ici « histoire-jugement ») explique que l'on ne peut en faire, à proprement parler, un *genre* littéraire : « l'écriture des "commentaires" » est « [d]ifficile à définir », écrit-il, et « semble un non-genre parce que l'écriture n'y est pas une fin mais un moyen ».

délibération ou *conseil*, de façon à « former le jugement », comme l'écrit Descartes, pour se repérer dans le monde instable où les hommes font l'histoire.

C'est justement parce que les historiens-juges ne regardent le passé que pour mieux se tourner vers l'avenir qu'ils ne se laissent pas aisément regarder comme des historiens ; d'autant que, comme l'a souligné Claude-Gilbert Dubois, « les praticiens, souvent gens de guerre, affectent de se tenir à l'écart de toute préoccupation de théorie », au contraire des auteurs d'*artes historicae* qui souvent délaissent la pratique de l'historiographie[55]. Nier sa qualité d'historien est même une façon de revendiquer son appartenance à la noblesse, en conformité avec les principes d'exclusion et de distinction évoqués plus haut. La condition nobiliaire implique ainsi un refus de toute forme de métier autre que les fonctions dirigeantes (militaires, politiques, diplomatiques) qui sont conçues comme les privilèges et marques distinctives du deuxième état[56]. On refuse d'être historien, en somme, parce qu'on refuse d'être tenu pour un plumitif : Blaise de Monluc dit simplement se « mêler » d'écrire l'histoire[57], terme qui implique, dans la langue de Monluc, l'idée d'une occupation plutôt que d'un métier ; ses prédécesseurs les frères du Bellay adoptent une posture semblablement prudente, et apparemment contradictoire dans le cas de l'aîné, Guillaume, qui affiche à la fois l'ambition de l'historien et la modestie du mémorialiste[58].

On ne saurait donc réduire aux termes *histoire* ou *historiographie* l'ensemble des pratiques d'écriture qui portent sur les « affaires » considérées dans leur durée et dans leur succession. Mais on ne saurait non plus les réduire au genre des Mémoires ou à ce qui semble être un sous-genre, les Commentaires[59] (ou Mémoires militaires) ; car il faut reconnaître avec Jean Balsamo que les Mémoires constituent au XVIe siècle un « genre encore inchoatif » dont les premiers exemples, après l'hapax de Commynes, sont plutôt des « expériences » que des parangons[60]. Qui plus est, enfermer l'analyse dans les frontières d'un genre littéraire n'aurait aucun sens pour comprendre la production littéraire d'une période où, précisément, des genres se constituent par ébauches successives. Il faut au contraire essayer de rendre compte des tensions qui habitent les textes, car elles sont dues à la difficulté qui réside dans toute entreprise historiographique, dès lors qu'elle dépasse le stade de la narration brute des faits.

---

[55] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, chap. III, p. 160.

[56] Voir N. KUPERTY-TSUR, « Le moi, sujet de l'Histoire », *op. cit.*, p. 68 *sq*.

[57] *Commentaires*, I, p. 82.

[58] Si le mot *mémorialiste* est un anachronisme, le mot *Mémoires* apparaît bien chez Guillaume du Bellay : voir *infra* la deuxième partie, notamment le chap. IV.

[59] Tout comme on distingue par la majuscule *Mémoires* et *mémoires*, je distinguerai dans les pages qui suivent les *Commentaires* comme genre ou sous-genre littéraire des *commentaires* au sens commun du mot.

[60] J. BALSAMO, « "Une sorte de prestige tragique..." : Quelques précisions sur Montaigne et l'histoire de son temps », dans *Montaigne and the Historians*, Eric MacPhail (éd.), *Montaigne Studies*, XXIX, n° 1-2, 2017, p. 85.

La présente thèse, par conséquent, ne portera pas sur les *historiens* à la Renaissance, ni sur les *mémorialistes*, mais bien sur « ceux qui se mêlent d'histoire » sans pour autant se dire historiens et qui, pour cette raison même, sont difficiles à classer dans les études littéraires et historiques de notre époque. En effet, les études sur l'historiographie renaissante portent généralement sur la fin du XVIe siècle, ou, moins souvent, sur son début, abordant les années 1540 à 1550 comme un *no man's land* (Marian Rothstein) pour l'écriture de l'histoire[61]. Il en résulte une tendance à la réflexion téléologique qui s'appuie sur la distinction à peu près nette entre Mémoires et histoire à la fin du siècle (distinction pourtant contestable dans la mesure où de nombreux auteurs d'« histoire » sont des acteurs de l'histoire qu'ils écrivent[62]) et sur l'idée d'une tendance antirhétorique – et plus particulièrement anti-cicéronienne – qui distingue le genre des Mémoires à la française : « partout c'est la même indifférence affichée pour cette "éloquence" que Du Vair déplore en 1594 d'être "restée si basse" en France », écrit Marc Fumaroli[63]. Il me semble que le développement des genres historiques à l'automne de la Renaissance trouve son origine dans la volonté consciente, non seulement au sein de la noblesse d'épée mais aussi parmi les plus « cicéroniens » des humanistes, de trouver les moyens rhétoriques de comprendre l'action politique pour en tirer des leçons de politique pratique. Ces stratégies rhétoriques, comme on va le voir, supposent de trouver le moyen de rendre compte de la vérité des intentions des acteurs, et donc de représenter les « dits » et les « faits ».

Un tel objet d'étude pourrait se révéler fécond pour penser les rapports entre les deux champs disciplinaires de la littérature et de l'histoire ; car l'ancienne historiographie, qu'elle soit antique, médiévale, renaissante ou classique, a d'abord été lue par les historiens « modernes », au XIXe et (longtemps encore) au XXe siècle, au prisme de leurs propres méthodes scientifiques. Ces exigeants lecteurs « ne se préoccupaient souvent que des "faits" que ces outils leur permettaient d'extraire », écrit Jeff Rider : ils « ne se posaient pas trop de questions sur la théorie de l'histoire d'un auteur ou sur la tradition historiographique dans laquelle son œuvre s'insérait, comme si ces "faits" existaient indépendamment de cette théorie et de cette tradition au lieu d'être produits ou au moins modelés par elles »[64].

---

[61] Voir M. ROTHSTEIN, « When Fiction is Fact : Perceptions in Sixteenth-Century France », *Studies in Philology*, vol. 83, n° 3, 1986, p. 359-360 : « *The period falls into two unequal parts divided by a decade or so of no man's land around mid-century, during which very few historical works were published* » ; voir aussi C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.* ; C. VIVANTI, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 19, n° 6, 1964, p. 1117-1124.

[62] C'est le cas, par exemple, de La Popelinière ou d'Agrippa d'Aubigné.

[63] M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.*

[64] J. RIDER, « Les métamorphoses historiographiques chez Jean Molinet », dans J. Devaux, E. Doudet et E. Lecuppre-Desjardin (éd.), *Jean Molinet et son temps*, actes des rencontres internationales de Dunkerque, Lille et Gand (8-10 novembre 2007), Turnhout, Brepols, 2013, p. 183-190, p. 184.

Si, depuis quelques décennies, nul n'ignore plus que toute histoire est littérature[65], et que toute littérature s'inscrit dans l'histoire ; si la rhétorique a été réintroduite dans les études littéraires avec la postérité que l'on sait à la suite des travaux de Marc Fumaroli, et si elle est aujourd'hui étudiée, notamment par Francis Goyet et l'équipe RARE, comme une pratique naguère vivante de lecture et de production du discours[66] – il nous manque encore les outils et les connaissances pour comprendre cet entre-deux qu'a été, au cœur du XVIe siècle, cette *écriture sur l'histoire* qui puisait ses racines dans une pratique politique où l'action et le discours étaient inséparables. Au regard de la « tension entre rhétorique et histoire » qui, écrivent Isabelle Cogitore et Giuliano Ferretti, « est devenue, au fil des débats, non pas celle entre la vérité (histoire) et la non-vérité (littérature), mais bien celle entre deux champs disciplinaires ouverts, entre deux herméneutiques, avec chacune leur mode de professionnalisation »[67], on ferait ainsi un pas de côté, ou plus exactement un pas en arrière, en revenant à des textes qui témoignent d'une association originale entre expérience d'écriture et expérience politique, et à des écrivains qui se présentent autant comme des auteurs que comme des acteurs de l'histoire. Le pari sur lequel repose ce travail est que ces auteurs qui au premier regard semblent « marginaux » jettent une pleine lumière sur une conception politique et sociale, le conseil, qui se trouve au cœur de l'histoire-jugement.

Le conseil, ou le privé au cœur d'une conception inquiète de l'action politique

Mon hypothèse de départ est que le « conseil », terme clé du vocabulaire politique au XVIe siècle, est aussi une notion fondamentale pour comprendre la façon dont on écrit sur l'histoire. Il est, pour filer la métaphore musicale, la « note fondamentale » qui détermine la « tonalité » spécifique de l'histoire-jugement.

Le conseil comme pratique de gouvernement renvoie d'abord à la réalité d'une institution instable et en partie informelle[68], le *Conseil*, qui se décomposait en une série d'entités de diverse importance, dont la définition et les attributions respectives ont constamment évolué avec la

[65] Paul Ricœur définit ainsi l'histoire comme une « discipline scientifique et littéraire » (*La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 169).

[66] Sur les rapports entre rhétorique et histoire depuis le *linguistic turn* dans les études historiques et le *rhetoric turn* dans les études littéraires, voir I. COGITORE et G. FERRETTI, « L'histoire face à la rhétorique : un défi à relever. Présentation », *Exercices de rhétorique*, nº 3, 2014 ; A. HOSTEIN, « Histoire et rhétorique », *Hypothèses*, vol. 6, nº 1, 2009, p. 219-234 ; L. PERNOT, « Clio et Calliope », *Hypothèses*, vol. 6, nº 1, 2009, p. 281-287.

[67] I. COGITORE et G. FERRETTI, « L'histoire face à la rhétorique », *op. cit.*, § 5.

[68] On ne s'étonnera pas, dans le cadre d'une société où les rapports de personne à personne peuvent revêtir une dimension essentiellement politique, de cet oxymore d'une « institution informelle ».

monarchie[69]. Au-dessus des institutions issues de la *Curia Regis* médiévale, ancêtre des Conseils et Parlements de la Renaissance, s'est peu à peu constitué un « Conseil du roi » formé de personnes souvent choisies, dont le rôle essentiel est d'assister le roi à prendre ses décisions. Au-delà et à côté de ce Conseil, le roi consulte également son entourage – famille, favoris, maîtresse – qui participe ainsi du *conseil* du roi (dont la minuscule signale le caractère informel), au sens de la pratique ordinaire par laquelle les avis des conseillers, officiels et officieux, précèdent, forment et appuient la décision royale.

De cette pratique découle une certaine façon de poser le problème du gouvernement monarchique. Dans la conception politique la plus commune à la Renaissance, le roi, et de façon plus large tout dirigeant, ne peut tout voir, tout comprendre, ni tout savoir. Comme l'écrit Ronsard :

> Malheureux sont les Roys qui fondent leur apuy
> Sur l'ayde d'un commis : qui par les yeux d'autruy
> Voyent l'estat du peuple, et oyent par l'oreille
> D'un flateur mensonger qui leur conte merveille[70].

Il s'agit ici d'un lieu commun, qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre : un roi ne saurait pour autant « connaître par [son] nom » chacun de ses sujets, comme le souhaite Ronsard dans un développement purement rhétorique, dans le but d'inciter le roi à juger par lui-même[71]. Celui-ci a besoin de s'entourer, non de « commis » qui jugent à sa place, mais de conseillers qui l'aident à se former une opinion propre, et qui soient de préférence, évidemment, des hommes vertueux, par opposition aux « flatteurs » – opposition classique qui, depuis Platon et Aristote[72], a irrigué la pensée politique européenne médiévale et d'Ancien Régime. Jusqu'à la Révolution française, les rapports de pouvoir, dans leur institution comme dans leur conception, étaient avant tout personnels, selon la logique des liens de fidélité vassaliques.

Au XVIe siècle, le pouvoir du roi conserve, malgré le déclin des potentats féodaux, ce caractère fortement personnel. Autour de celui qui incarne le cœur de l'État, s'affairent quelques conseillers, lesquels servent à porter la responsabilité de la politique royale et deviennent inévitablement, dans les périodes de troubles, la cible privilégiée de la vindicte des

---

[69] Voir R. MOUSNIER, « Le Conseil du Roi de la mort de Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 1, 1947, p. 29-67. L'article, qui aborde la période qui suit immédiatement celle qui nous intéresse, fait état des grandes lignes de l'évolution des Conseils sur le temps long.

[70] P. de RONSARD, *Institution pour l'Adolescence du Roy treschrestien Charles neufviesme de ce nom* [1562], dans *Œuvres complètes. XI. Discours des misères de ce temps*, P. Laumonier (éd.), Nouvelle éd., Paris, Société des textes français modernes, 2009, p. 8-9, v. 95-98.

[71] *Ibid.*, p. 8, v. 91-94 : « Il fauldra de vous mesme apprendre à commander / À oyr vos subjects, les voir, & demander, / Les cognoistre par nom, et leur faire justice, / Honorer la vertu et corriger le vice ».

[72] Pour un aperçu du développement de la philosophie comme *bon conseil* par opposition à la flatterie pratiquée par les sophistes, voir A. Hourcade, « Le conseil, naissance et élaboration de la notion dans l'Antiquité ; quelques enjeux contemporains », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, *op. cit.* ; et *Le conseil dans la pensée antique : les sophistes, Platon, Aristote*, Paris, Hermann, 2017, p. 105 *sq*.

peuples, des « états » et des Parlements[73]. Du point de vue idéologique, le conseil représente la rationalité de la décision politique : à partir du moment où toute décision apparaît comme le fruit d'un conseil qui laisse *in fine* le roi ou le chef trancher, cette décision perd l'apparence d'arbitraire induite par le caractère personnel du pouvoir. La lecture des récits historiques du XVIe siècle montre que ce modèle vaut également pour l'armée, du modeste capitaine de « gens de pieds » au « lieutenant général » du roi qui représente le souverain absent sur le théâtre des opérations : le conseil se retrouve partout où il y a pouvoir et responsabilités. Ce n'est donc pas une notion proprement politique ; le conseil est aussi à l'œuvre dans la gestion *économique*, autrement dit domestique, ainsi que dans la vie morale et dans la vie religieuse[74].

Cela explique que la souplesse du mot latin *consilium* ait perduré dans le français de la Renaissance : le mot *conseil* réunit les sens concret et abstrait d'assemblée et de délibération, et peut désigner aussi bien la réflexion que la décision sur laquelle elle débouche[75]. Le *conseil* peut aussi renvoyer à une démarche tout intérieure. Estienne mentionne ainsi les expressions suivantes : « Conseille toy par toymesme » et « Conseille toy, et delibere premier [avant] que de rien commencer »[76]. En conséquence, le *conseil* désigne enfin la qualité abstraite qui fait prendre la bonne décision ; en ce sens, c'est un quasi-synonyme de la vertu de *prudence* analysée par Francis Goyet[77]. Étienne Dolet écrit ainsi de César qu'il fut « heureux, / *Grand en conseil*, en faits chevaleureux »[78]. Cependant, en dépit de sa polysémie, le mot *conseil* renvoie constamment au cadre formel voire solennel de la délibération et invite à se *représenter* le processus qui mène à la décision politique, en amont des « faits ». Ce n'est donc pas à proprement parler le conseil en tant que concept qui m'intéresse ici, mais le fait que le mot *conseil* rende compte à la fois d'une certaine réalité du processus décisionnel, de sa théorisation et de son imaginaire dans la France du XVIe siècle. Le conseil, de ce point de vue, est toujours, lorsqu'on le rencontre dans un texte, la manifestation littéraire de quelque chose qui échappe à la littérature et au discours : les intentions et les intérêts des acteurs de l'histoire. Les scènes de conseil et de délibération, les discours, harangues ou *concions* et les commentaires des auteurs constituent alors autant de tentatives d'embrasser par l'écriture ce conseil qui s'enfuit comme un songe.

---

[73] Voir C. MICHON, « Conseils et conseillers en France (1461-1547) », dans C. Michon (éd.), *Conseils & conseillers dans l'Europe de la Renaissance : v. 1450 - v. 1550*, Tours, Presses universitaires François Rabelais de Tours, 2012, p. 67-108. L'auteur emploie l'expression très parlante de « fusibles » (p. 80).

[74] Ainsi la récurrence du mot *conseil* dans *L'Heptaméron* et la richesse de ses emplois dans le domaine (très politique !) de la guerre des sexes ou dans le domaine religieux mériterait à elle seule une étude séparée.

[75] Voir F. GOYET, *Les audaces de la prudence : littérature et politique aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2009, p. 17-18.

[76] *Dictionnaire françois-latin*, *op. cit.*, *s. v. Conseil*.

[77] Voir F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 9.

[78] É. DOLET, *Le Second Enfer*, C. Longeon (éd.), Genève, Paris, Droz, 1978, p. 91-92, II, « À très illustre prince, monseigneur le duc d'Orléans », v. 67-68. (Je souligne.)

L'étude du conseil peut ainsi éclairer ce qui me semble être le problème fondamental du dire historique à la Renaissance : donner forme à ce qui, au cœur des « affaires » *publiques*, reste *privé*, le comprendre et l'expliquer. Aussi faut-il considérer avec prudence le célèbre passage d'Amyot qui oppose *l'histoire*, centrée sur les « événements », à la *vie* – au sens de Plutarque – centrée sur les « conseils ». Soit, en apparence, une disjonction complète entre les « faits » et les « dits » :

> Or est-il, que selon la diversité de la matiere qu'elle [l'histoire] traitte, ou de l'ordre et manière d'escrire dont elle use, on luy donne noms differens : mais il y en a entre autres deux principales especes : l'une qui expose au long les faicts et adventures des hommes, et s'appelle du nom commun d'Histoire : l'autre qui declare leur nature, leurs dicts et leurs mœurs, qui proprement se nomme Vie. Et combien que leurs subjects soyent fort conjoincts, si est-ce que l'une regarde plus les choses, l'autre les personnes : l'une est plus publique, l'autre plus domestique : l'une concerne plus ce qui est au dehors de l'homme, l'autre ce qui procede du dedans : l'une les evenemens, et l'autre les conseils : entre lesquels il y a bien souvent grande difference, suyvant ce que Siramnes Persien respondit à ceux qui s'esbahissoyent dont venoit que ses devis estoyent si sages, et ses effects si peu heureux : C'est pourautant, dit-il, que les devis sont en ma pleine disposition, et les effects en celle de fortune et du Roy[79].

On reconnaît dans ces lignes cette disjonction qu'opère également Brutus dans les *Emblèmes* d'Alciat, eux-mêmes inspirés de Plutarque : « Povre vertu en seulz *dictz* oportune, Pourquoy suys tu es *faictz* dame Fortune[80] ? » Cependant, la « diversité » de la « matiere » et de ses « noms » témoigne suffisamment du caractère mal défini de l'histoire en tant que genre, diversité qu'Amyot résume de façon volontairement réductrice par l'opposition entre deux « espèces » du « genre » historique, l'une « publique » et l'autre « privée ». Ces mots peuvent sembler transparents. Ils ne le sont pas si l'on se rappelle que le pouvoir, sous l'Ancien Régime, possède une dimension essentiellement privée, parce qu'il est fondé sur des liens personnels. Il n'est qu'à dire tous les titres et noms d'institutions qui évoquent l'entourage immédiat de la personne du prince : *Conseil restreint*, *étroit* ou *secret*, *Conseil privé*, gentilshommes de la *Chambre* du roi, *secrétaires*, *chambellans*, etc. ; ce qui ne veut pas dire, du reste, que ces appellations sanctionnent une réelle proximité avec le roi, le titre de *conseiller* du roi étant largement distribué sous l'Ancien Régime, jusque dans des milieux très éloignés des sphères dirigeantes[81]. De fait, on opposait alors le privé, *cœur* du pouvoir, à ses *manifestations*

[79] J. AMYOT, « Aux Lecteurs », *op. cit.*, np.

[80] A. ALCIATO, *Livret des Emblemes*, J. Lefevre (trad.), Paris, Chrestien Wechel, 1536, p. 147-148 (je souligne). « Quand Brut vincu veit Fortune faillie, / En sang civil undoyant Pharsalie : / Ja se voulant mettre l'espée au corps, / De voix hardie escrya telz recors : / Povre vertu en seulz dictz oportune, / Pourquoy suys tu es faictz dame Fortune ? » L'emblème est lui-même tiré de PLUTARQUE, *Les Vies des hommes illustres*, G. Walter (éd.), J. Amyot (trad.), [Nouv. tirage], Paris, Gallimard, 1995, p. 1095.

[81] Voir *infra* ma première partie (chap. I).

publiques ; cette opposition, liée à des pratiques politiques tout à fait réelles, structurait l'imaginaire politique : les tragédies raciniennes l'ont transposée dans l'espace théâtral avec une poésie inégalée[82]. Par ailleurs, la notion même de *vie privée* n'émerge que très progressivement à l'automne de la Renaissance, et il faut reconnaître, avec Georges Hoffmann, que la vie sociale se caractérisait au XVIe siècle par un « *continuum* entre le politique et ce qui est personnel »[83].

Ainsi, écrire sur les conseils, c'est écrire sur le monde politique pour ainsi dire vu de l'intérieur, plutôt que sur ce qui est le plus extérieur, voire le plus superficiel : sur « les conseils » plus que sur « les événements », sur les « dits » ou « devis » (qui ne sont eux-mêmes que l'*expression* des conseils, et non les conseils eux-mêmes) plutôt que sur les « faits » ou « effets ». Amyot, par l'intermédiaire de Plutarque, propose une lecture morale et biographique du politique, d'autant plus pertinente à cette époque où le pouvoir royal s'entoure d'un voile de mystère rendu nécessaire par la crise des solidarités féodales et par l'affirmation du pouvoir absolu. On retrouve d'ailleurs cette centralité du conseil chez Tacite, auteur qui incite à une lecture plus strictement politique (en comparaison avec le très « moraliste » Plutarque) qui s'est trouvée correspondre à la réflexion naissante sur la raison d'État[84]. Le modèle du conseil est encore au cœur de la réflexion historique de l'humanisme florentin, incarnée notamment par deux célèbres écrivains par ailleurs conseillers, Machiavel et Guicciardini, dont les préoccupations rejoignent en France celles de Commynes – lui-même conseiller du roi Louis XI. À aucun moment, chez ces auteurs, le conseil ne s'oppose à l'État, pour la seule et simple raison que pour eux le privé est au cœur du politique. Ce qu'Amyot nomme

[82] Voir l'analyse que Barthes donne des « trois lieux tragiques » de Racine : la Chambre, l'Anti-Chambre et l'Extérieur. « Il y a d'abord la Chambre : reste de l'antre mythique, c'est le lieu invible et redoutable où la puissance est tapie […]. Cette Chambre est à la fois le logement du Pouvoir et son essence, car le Pouvoir n'est qu'un secret […]. L'Anti-Chambre (la scène proprement dite) est un milieu de transmission ; elle participe à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, du Pouvoir et de l'Événement, du caché et de l'étendu ; saisie entre le monde, lieu de l'action, et la Chambre, lieu du silence, l'Anti-Chambre est l'espace du langage ; c'est là que l'homme tragique, perdu entre la lettre et le sens des choses, parle ses raisons » (R. BARTHES, *Sur Racine*, [1963], Paris, Seuil, 1979, p. 15-16).

[83] *La carrière de Montaigne*, P. Gauthier (trad.), Paris, Champion, 2009, p. 51. Hoffmann décrit également « une époque où la plupart des affaires se traitaient grâce aux relations personnelles, la gestion du ménage mettant directement en contact les uns avec les autres servait de modèle pour toutes les négociations au sein de la société » (p. 45). Cela ne signifie pas pour autant que l'idée de vie privée était inaccessible à la conscience des contemporains ; bien au contraire, c'est probablement au XVIe siècle que cette idée gagne en importance (voir notamment, outre l'ouvrage cité de Hoffmann, S. CHARTON-LE CLECH, *Chancellerie et culture au XVIe siècle : les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993, pour une approche historique ; K. EDEN, *The Renaissance Rediscovery of Intimacy*, Chicago / Londres, The University of Chicago Press, 2012, pour une histoire plus large de la littérature de l'intime, de Pétrarque à Montaigne). Encore faut-il comprendre cette évolution dans le contexte d'une société où persistait une forte porosité entre privé et public et où le privé était nécessairement, comme je tente de le montrer, au cœur du politique.

[84] Voir R. GORRIS CAMOS, « "La France estoit affamée de la lecture d'un tel historien" : lectures de Tacite entre France et Italie », dans D. Régnier-Bohler et C. Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, 2005, p. 113-141.

« événement » ou « effets » désigne les résultats[85], la surface événementielle de l'histoire, et cette surface ou extériorité ne peut rendre compte du véritable drame qui se joue dans les profondeurs, *en privé*, au moment des conseils. On conçoit dès lors l'importance du conseil au sein de la culture politique renaissante, que l'on sait par ailleurs inséparable de l'affirmation de la puissance et de l'autonomie de l'État. S'il semble plus « domestique » que « public », c'est avant tout la marque de l'opacité d'un régime politique.

Comme le souligne Amyot dans le passage cité plus haut, les « devis », autrement dit les conseils, dépendent de nous, tandis que les « effets » des conseils demeurent entre les mains de plus puissants que nous. Mais de qui ? d'un homme « souverain » (le roi dans l'exemple d'Amyot), de la fortune ou hasard, ou de Dieu[86] ? La conception dominante de l'histoire, au XVIe siècle, suppose ainsi de mettre en balance les conseils des hommes et les conseils de Dieu ou de Fortune, puis d'évaluer leur poids respectif dans les événements. En conséquence, la distinction que fait Amyot entre *privé* et *public* doit être interprétée à la lumière de la distinction classique de la philosophie morale entre ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous[87] et à la lumière de la problématique humaniste du libre arbitre[88] et non, de façon anachronique, au prisme de notre très moderne distinction entre l'individuel et le social, dont la naissance, souvent datée de la fin du XVIe siècle, mérite d'être comprise dans son contexte[89].

---

[85] Sur le concept d'*effet* à la Renaissance et sa signification rhétorique, voir F. GOYET, « Le lieu des effets dans les *Amours* de Ronsard », dans M.-D. Legrand et K. Cameron (éd.), *Vocabulaire et création poétique dans les jeunes années de la Pléiade (1547-1555)*, Paris, Champion, 2013, p. 171-182.

[86] C'est l'idée que défend Amyot dans une autre page du même « Avis » (« Aux Lecteurs », *op. cit.*, fº a vv), contestant le caractère décisif de l'intervention du hasard dans l'histoire : « rien n'advient, ny ne se fait sans la permission de celuy qui est justice mesme et verité essentielle, devant qui rien n'est ne futur ny passé, et qui sçait et entend les choses casuelles necessairement » : si le hasard peut jouer un rôle, c'est avec la permission et sous le contrôle de Dieu, d'où cette antithèse sur les termes *choses casuelles* (hasardeuses) et *necessairement*.

[87] Ce *distinguo* est essentiel dans la conception aristotélicienne de l'action et dans la conception stoïcienne. Voir ARRIEN, *Manuel d'Épictète*, 1,2 et 1,3, P. Hadot (trad.), Paris, Le Livre de poche, 2000, p. 161-162 : « Dépendent de nous : jugement de valeur, impulsion à agir, désir, aversion, en un mot, tout ce qui est notre affaire à nous. Ne dépendent pas de nous, le corps, nos possessions, les opinions que les autres ont de nous, les magistratures, en un mot, tout ce qui n'est pas notre affaire à nous. […] Souviens-toi donc que, si tu crois que les choses qui te sont étrangères sont à toi, tu te heurteras à des obstacles dans ton action, tu seras dans la tristesse et l'inquiétude, et tu feras des reproches aux dieux et aux hommes ».

[88] Sur les liens entre la façon politique et la façon théologique de poser la question du libre arbitre, voir M. GAILLE-NIKODIMOV, « Machiavel, penseur de l'action politique », dans M. Gaille-Nikodimov et T. Ménissier (éd.), *Lectures de Machiavel*, Paris, Ellipses [en ligne , <hal- 01309041>], 2006.

[89] Rien n'empêche par ailleurs de voir dans la résurgence de la philosophie morale antique au cours du XVIe siècle un jalon dans la naissance de ce que nous appelons l'individualisme. Le problème est que l'individu est encore trop souvent considéré à la façon de Michelet, comme une « réalité » que la Renaissance tardive (Montaigne, les mémorialistes, Pierre de l'Estoile) aurait « découvert » ou redécouvert, comme le fait N. KUPERTY-TSUR, « Le moi, sujet de l'Histoire », *op. cit.*, p. 67 : « La notion d'individu, centrale au genre [des Mémoires], s'affranchit progressivement, dès la fin du XVe siècle, des interdits religieux qui inhibent et conditionnent le discours que la personne peut tenir sur elle-même » ; alors qu'il faudrait en toute rigueur le considérer comme un concept qui, comme tout concept, a une histoire et par conséquent une naissance, comme le fait P. DESAN, « Des *Mémoires* de Commynes aux *Essais* de Montaigne : réflexion sur des genres », dans J. Blanchard (éd.), *1511-2011, Philippe de Commynes : droit, écriture deux piliers de la souveraineté*, Genève, Droz, 2012, p. 285-300 ; et *Montaigne : Une biographie politique*, Paris, Odile Jacob, 2014.

On comprend dès lors que le conseil non seulement renvoie, comme on l'a vu, à une réalité politique extra-littéraire, mais décrit en même temps l'illusion propre d'une époque et d'un groupe social et ses interrogations sur la dynamique de l'histoire. Je parle ici d'illusion parce que, le « gouvernement par conseil » étant la forme privilégiée du commandement, les contemporains pensaient les conseils comme la principale façon, pour les hommes, de faire l'histoire de façon consciente et de mettre leur « prudence » au-dessus du « destin », pour paraphraser la devise adoptée par Catherine de Médicis, *Fato prudentia maior*[90]. Les phénomènes collectifs et inconscients que sont les faits sociaux, économiques et culturels se trouvaient *a priori* exclus de l'histoire-jugement. Mais, pour autant, ce n'est pas une illusion stable et rassurante que propose l'écriture sur l'histoire, mais bien plutôt ce que l'on pourrait appeler une illusion inquiète, l'illusion d'une société en mutation qui s'interroge sur la possibilité même pour l'individu de jouer un rôle dans l'histoire et qui cherche la clé du devenir historique dans les conseils des hommes, de Fortune ou de Dieu, et dans leurs rapports respectifs. Par conséquent, si, comme l'écrit John G. A. Pocock, « l'histoire est la dimension de l'insécurité politique »[91], le conseil en est la profondeur.

Cette inquiétude est particulièrement visible dans la production littéraire des hommes d'épée, dans la mesure où le poids social de la vieille noblesse va diminuant au cours du XVIe siècle. L'inquiétude de ce groupe social au sujet de son propre rôle politique se traduit, sur le plan littéraire, par une interrogation sur son rôle dans l'histoire qui met en question la possibilité même de l'héroïsme et sur la valeur de la « valeur »[92] militaire et de l'honneur, vertus capitales de l'idéologie nobiliaire[93] : si, par un caprice de la fortune, de vertueux conseils ne sont jamais couronnés de succès, qui témoignera pour la postérité de cette vertu inaccomplie ? « Combien de belles actions particulieres », écrit Montaigne, « s'ensevelissent dans la foule d'une bataille[94] ? » L'écriture sur l'histoire apparaît comme une réponse à la possible disjonction entre les « conseils » et les « effets », réponse d'autant plus nécessaire que l'éthique aristocratique repose sur la reconnaissance par le suzerain des mérites de ses vassaux. L'histoire-jugement se propose de dire la vérité des conseils pour conjurer le mensonge des événements, et ainsi faire œuvre de justice.

---

[90] Voir N. LE ROUX, *Le Roi, la cour, l'État : De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 106. Cette devise est tirée d'un vers des *Géorgiques*.

[91] J. G. A. POCOCK, *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, L. Borot (trad.), Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 41.

[92] Au sens cornélien de « vaillance ».

[93] Voir N. LE ROUX, « Honneur et fidélité », *op. cit.* ; N. LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie*, *op. cit.*

[94] *Les Essais*, II, 16, p. 659 (éd. Villey, p. 622).

Ce type d'écriture implique par conséquent une attention scrupuleuse aux circonstances, attention que la langue du XVIe siècle appelle *discretion* (« discernement » en français moderne) et qui permet de rendre compte des situations dans lesquelles les acteurs de l'histoire se trouvent impliqués, de rendre compte de ce lieu commun de la pensée humaniste qu'est la « variété des circonstances » – v*arietà delle circunstanze*, écrit Guicciardini[95]. À l'image de l'auteur de la *Storia d'Italia*[96], c'est d'ailleurs ce sentiment de la diversité qui amène des auteurs aussi divers que les frères du Bellay, Blaise de Monluc, mais aussi Montaigne, à placer l'histoire au centre de leur entreprise littéraire. L'écriture sur l'histoire apparaît comme un moyen de répondre au « défi des signes »[97], de comprendre ou du moins d'appréhender cette *varietas rerum* qui, selon Jean-Claude Margolin, vient répondre à la tension qui hante la Renaissance, tension dialectique entre le désir d'ordre et de cohérence et la peur que le monde ne soit régi que par le hasard[98]. Comme l'a montré Gérard Milhe Poutingon à propos de Panurge, anti-héros malheureux à la recherche du *bon conseil*, « des notions telles que le conseil et la délibération décrivent un processus fondamental aux yeux des hommes de l'époque : aux prises avec la *varietas* et l'instabilité d'un monde corrompu, qui provoque une forte inquiétude et donne le sentiment, partagé par tout le XVIe siècle, en particulier dans sa seconde moitié, que "tout est en pièces" et que "toute cohérence s'en est allée", ces hommes ont besoin de savoir faire des choix et discerner ce qui est bien »[99].

---

[95] F. GUICCIARDINI, *Ricordi*, E. Pasquini (éd.), Milan, Garzanti, 1981, p. 12 (*ricordo* 6).

[96] Voir J.-L. FOURNEL, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini : dire la guerre et échapper à Florence », *Chroniques italiennes*, nº 13, 2008, en ligne.

[97] L'expression renvoie au titre de l'ouvrage aujourd'hui classique de M. JEANNERET, *Le défi des signes : Rabelais et la crise de l'interprétation à la Renaissance*, Orléans, Paradigme, 1994.

[98] Voir J.-C. MARGOLIN, « Sympathie(s) et antipathie(s) à la Renaissance. Figures concrètes du même et de l'autre », *Le Journal de la Renaissance*, vol. 5, 2007, p. 189 : « La variété et la différence apparaissent sans doute comme étant moins spectaculaires que ces amitiés et ces inimitiés que nous dévoile la nature, mais elles permettent d'y introduire un certain ordre rationnel sans dissoudre ou amoindrir ces forces opposées d'attraction et de répulsion. Elles contribuent à une démythologisation, sinon à une démystification de ces amitiés ou de ces haines immémoriales ». L'auteur conteste l'idée de Michel Foucault, jugée simplificatrice, d'une *épistémé* de la Renaissance qui serait placée sous le signe de la ressemblance, de la sympathie (*cf. Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1990, chap. II, « La prose du monde »). Voir aussi C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 13 *sq.* ; et P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 19 *sq.*

[99] G. MILHE POUTINGON, « Panurge le décalé. L'imaginaire concrétisant du conseil et de la délibération au XVIe siècle », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en mars 2015, publiés par Xavier Bonnier et Ariane Ferry, en ligne, Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude », n° 16, 2016, p. 10. La citation est de John Donne, *Anatomy of the World* [1611] : *New Philosophy calls all in doubt / […] The Sun is lost and th'earthe ; […] / 'Tis all in pieces, all coherence gone* (« La nouvelle philosophie jette sur tout le doute / […] On a perdu le soleil, comme la terre ; / Tout est en pièces, toute cohérence s'en est allée »). Cité et traduit par L. VAN DELFT, *Les spectateurs de la vie : généalogie du regard moraliste*, Laval, Presses Université Laval, 2005, p. 210.

Tel est le problème des historiens-juges : comprendre, dans un effort parfois désespéré, les faits jusque dans leurs plus infimes particularités, dans ce qu'ils ont de « divers »[100], pour mesurer de la façon la plus exacte la portée des conseils et la maîtrise qu'ont les acteurs de l'histoire sur leur propre action[101]. Ainsi, malgré l'importance qu'elle donne aux domaines politique, militaire et diplomatique, l'histoire-jugement se distingue nettement du modèle judiciaire qui selon C. Ginzburg caractérise l'histoire événementielle, en ce qu'elle associe conseils et jugements de l'action politique et se dote, par conséquent, d'une profondeur et d'une subjectivité singulières.

La vérité de l'histoire-jugement

Le concept même d'« histoire-jugement » est pertinent pour décrire une époque pour laquelle les événements historiques sont perçus comme relevant de la contingence, ce qui appelle, en miroir, la délibération. Comme le dit Aristote dans l'*Éthique à Nicomaque* :

> […] tout ce qui arrive par nous [*di' hèmôn*, les « faits »] et dont le résultat n'est pas toujours le même, voilà ce qui fait l'objet de nos délibérations […]. La délibération [*to bouleuesthai*] a lieu dans les choses qui, tout en se produisant avec fréquence [*epi to polu*], demeurent incertaines dans leur aboutissement, ainsi que là où l'issue est indéterminée. Et nous nous faisons assister d'autres personnes [litt. « nous recourons à des conseillers, *sumboulous* », sur *sumboulos*, « le conseiller », litt. « qui délibère avec »] pour délibérer sur les questions importantes, nous défiant de notre propre insuffisance à discerner ce qu'il faut faire[102].

Dans un monde où règne la contingence, le conseil suppose donc un rapport non immédiat à la vérité : un dirigeant, et toute personne décisionnaire, a toujours besoin de conseils dans la mesure où il ne sait pas tout. Le conseil, d'un point de vue technique, est d'abord témoignage, information, avant d'être avis. En ce sens, le problème du conseil est le même que celui de l'écriture sur l'histoire : il s'agit d'appréhender une situation de la plus juste façon possible. Quand on a vu de ses propres yeux le champ de bataille, on sait à quoi s'en tenir ; mais comment faire confiance au témoignage d'autrui ? Aussi l'histoire-jugement fait la part belle à l'expérience personnelle des acteurs de l'histoire et à celle de l'auteur lui-même ; elle s'inscrit

[100] Voir Y. DELÈGUE, « À propos des *Essais* : le fait divers, l'histoire et leur "dispositif" », communication au colloque « Foucault et la Renaissance », Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2012, en ligne, 2013.

[101] Voir C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 11, qui résume ainsi l'unité de ce qu'il appelle la « conception de l'histoire » des dernières décennies du siècle : « en définitive, si les méthodes et les systèmes diffèrent, il demeure une incessante curiosité à l'égard de l'histoire ; le désir de faire parler en phrases signifiantes cette accumulation de faits hétéroclites, quel qu'en soit le sens, et même s'il s'agit de montrer qu'il n'y en a pas ».

[102] *Éthique à Nicomaque*, III, 5, 1112b, J. Tricot (trad.), Paris, Vrin, 1990, p. 134-135.

dans la tradition historiographique de l'*autopsie* ou témoignage direct, qui prévaut, avant d'être remise en cause, jusqu'à la fin du XVIe siècle[103].

L'écriture sur l'histoire se constitue ainsi comme une représentation littéraire des scènes de conseil, où divers acteurs discutent la décision à prendre, ce qui implique la mise en œuvre d'une « dramaturgie du conseil et de la délibération »[104] qui, écrivent Xavier Bonnier et Ariane Ferry, « permet de faire comprendre […] que toute décision est le fruit d'un processus de fabrication inscrit dans le temps, et qui connaît – pour filer la métaphore théâtrale – tensions, rebondissements, péripéties et coups de théâtre »[105]. Ainsi se « mêler d'histoire », pour reprendre l'expression de Monluc déjà citée, c'est, pour un auteur, se mêler des conseils tenus par les acteurs. La distinction d'Amyot doit donc, une fois encore, être utilisée avec précaution, car il n'y a pas d'écriture sur les *conseils* sans connaissance des *événements* : dans cette intervention sur l'histoire, l'auteur dispose ainsi d'une supériorité sur les acteurs, d'une *auctoritas* que lui confère l'expérience des faits et la connaissance de leur issue[106]. Il peut donner la palme à tel acteur de l'histoire dont l'avis, par exemple, a permis la victoire, ou l'aurait permise dans le cas où il n'aurait pas été écouté, ou au contraire démontrer par l'exemple la vanité des conseils que Dieu, ou la fortune, sans cesse déjouent.

C'est ici, à ce point de rencontre entre une pratique d'écriture (écrire sur les conseils) et une pratique politique (les conseils proprement dits) qu'intervient ce que j'appellerai le jugement de l'action politique. La notion de jugement est intimement liée à celle de conseil dans la tradition philosophique relative à la *prudentia* : chez Thomas d'Aquin, tandis que le « premier acte » de la prudence « est le conseil qui explore les divers moyens propres au but », le « second acte » est « le jugement qui prononce lequel des moyens inventoriés est le meilleur, et qui en prononce de façon quasi spéculative sans encore regarder à la réalisation elle-même »[107]. Mais ces deux actes sont souvent réunis dans la langue latine par le terme *consilium*, et dans la langue

[103] Voir J. BOUCHER, « La difficulté d'être acteur et rédacteur de l'histoire à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle », dans D. Régnier-Bohler et C. Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, 2005, p. 303-319.

[104] Pour reprendre le titre du colloque tenu en 2015 (*op. cit.*).

[105] X. BONNIER et A. FERRY, « Avant-propos », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en mars 2015, publiés par Xavier Bonnier et Ariane Ferry, en ligne, Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude », n° 16, 2016, p. 3.

[106] Sur la distinction entre *acteur* et *auteur* à la Renaissance, voir Y. DELÈGUE, *Le royaume d'exil : le sujet de la littérature en quête d'auteur*, Paris, Obsidiane, 1991, p. 15 *sq*.

[107] *Somme théologique*, IIa IIae, qu. 47, art. 8 ; cité par F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 494 *sq*. Le troisième et dernier acte est le *praeceptum*, « intimation », « qui applique, dans la réalisation même, le résultat du conseil et du jugement » (*id.*) – *praeceptum* a lui-même pour synonyme, dans le latin des XVIe et XVIIe siècles, le mot plus évocateur d'*imperium*.

du XVIe siècle par celui de *conseil*. J'emploierai surtout le terme *jugement* dans un sens différent : celui de la faculté intellectuelle à l'œuvre dans la réflexion sur le conseil. Cette « faculté qui mesure », pour reprendre l'expression de Nicola Panichi[108], permet la juste évaluation des circonstances et de la réponse à y donner. Ainsi à la veille d'une bataille, lorsqu'un général assemble le conseil de ses capitaines, chaque conseil sera l'expression d'un jugement singulier.

Mais le jugement peut aussi s'exprimer en dehors du conseil quand il est le fait de l'historien-juge : ce n'est plus, à proprement parler, un jugement prudentiel qui porte sur l'action à accomplir, mais un jugement second, qui porte sur le jugement qui s'exerce dans un conseil et se réalise dans une action. Ce jugement d'auteur, confronté à celui des acteurs de l'histoire dans le cadre du récit et de la représentation des conseils, n'est pas pour autant le jugement surplombant d'un homme de lettres regardant avec recul et distance les « faits et dits » des hommes d'action. Le jugement de l'action politique est vécu par l'historien-juge comme le prolongement d'une *uita actiua* ; son rapport avec les acteurs de l'histoire se définit essentiellement par l'empathie ou, pour le dire autrement, par une solidarité de classe et de métier. Sa propre expérience des « affaires » le légitime en tant que juge de ses pairs ; il a le regard du noble et du professionnel. L'écriture est ainsi vécue comme une modalité particulière de l'action politique : elle est l'*actio*, la « performance » d'un discours qui demande à être compris lui-même comme un fait politique[109].

De ce fait, plutôt qu'un surplomb, l'écriture sur l'histoire offre à l'auteur les conditions d'une franchise qui n'est pas toujours de saison dans l'exercice pratique de la politique. L'histoire-jugement est expérience de la vérité : vérité des conseils, vérité des jugements, mais aussi vérité de soi. Il s'agit de se mettre à l'épreuve, par l'écriture, comme juge véridique. L'écriture sur l'histoire est ainsi expérience de cette *parrêsia* décrite par Michel Foucault comme essentiellement orale et anti-rhétorique[110], et dont je tenterai de montrer qu'elle se cherche et s'épanouit précisément dans cette représentation des conseils, dans cette *écriture* inséparablement rhétorique et politique qu'est l'histoire-jugement[111].

---

[108] N. PANICHI, « Jugement », dans P. Desan (éd.), *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, Nouvelle éd., Paris, Champion, 2007, p. 627-629.

[109] Ainsi que Jean-Louis Fournel l'a montré au sujet de Guicciardini mais aussi au sujet de Blaise de Monluc ; voir à ce sujet son article : « La conception des commentaires », *op. cit.* Rappelons qu'en rhétorique, *actio* est simplement le déverbal d'*agere orationem*, « mettre en œuvre le discours ».

[110] Voir M. FOUCAULT, « La Parrêsia », *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité*, nº 16, 2012, p. 157-188, notamment p. 170.

[111] La présente étude suit ici le sillon tracé par le colloque « Courage de la vérité et écriture de l'histoire (XVIe-XVIIIe siècles) » tenu à l'université Paris-Sorbonne les 9 et 10 octobre 2015.

De Langey à Montaigne : pour une histoire de l'histoire-jugement

Le corpus étudié repose d'abord sur le constat d'une lacune de l'histoire littéraire : on sait que Montaigne, d'une part, a lu les Du Bellay et qu'il a tiré de cette lecture la matière de nombreux chapitres des *Essais*, et, d'autre part, nous connaissons son « compte-rendu » de lecture personnel, qu'il a inséré en conclusion du chapitre « Des Livres »[112]. Mais ce jugement critique quoique nuancé, où Montaigne reproche aux Du Bellay d'avoir livré un « plaidoyer […] plutost qu'une histoire », est trop souvent réduit à lui-même, sans être rapporté à son hypotexte, les *Mémoires* ; par ailleurs, il est trop court pour résumer le rapport complexe de l'essayiste à nos auteurs, d'autant que ceux-ci sont deux et que leurs œuvres respectives diffèrent profondément, malgré l'habitude prise, depuis quelques siècles, de les ranger sous l'appellation commune de *Mémoires*. Nous savons, par ailleurs que Blaise de Monluc fut un grand lecteur de ces *Mémoires*, qui ont largement servi au travail de correction et d'ajouts qu'il a mené au cours des dernières années de l'écriture de ses propres *Commentaires*[113]. Tout le problème est que nous ne connaissons pas, ou trop peu, la pensée des Du Bellay ; en particulier, la réflexion sur l'histoire menée par le « seigneur de Langey » (Guillaume du Bellay), dans son magistral *Prologue*, mérite amplement que l'on s'y arrête et qu'on la comprenne à la fois pour elle-même et dans la mesure où elle permet de comprendre l'évolution ultérieure de l'écriture sur l'histoire.

Connus des historiens, d'une part, comme les auteurs des *Mémoires* – la source la plus complète sur le règne de François Ier – et d'autre part pour le rôle essentiel de leur « clan » au service du roi et des idées évangéliques et humanistes, les frères Guillaume et Martin du Bellay ne sont connus des littéraires que par Montaigne et par leurs liens avec de plus célèbres personnages, comme Rabelais et le poète Joachim du Bellay[114]. Mais, d'ordinaire, c'est à Guillaume, dit Langey, que la critique s'intéresse. Sa stature d'humaniste en fait un personnage incontestablement plus « littéraire » que son frère Martin ; quant à sa stature historique, des travaux fondateurs en ont montré l'importance, il y a de cela plus d'un siècle. Dans le contexte du nationalisme et du ressentiment anti-allemand qui imprégnèrent la recherche française après 1870, la figure de Langey, qui s'était illustré par la défense des intérêts de François Ier face à Charles Quint (comprendre : de la France contre l'Allemagne) et qui entretenait de solides relations avec les humanistes protestants de Strasbourg, fit l'objet de recherches qui font encore référence

[112] *Les Essais*, II, 10, « Des Livres », p. 441 (éd. Villey, p. 419-420).

[113] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien ; étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, Paris, Picard, 1907, p. 46 *sq*.

[114] La fratrie du Bellay, dont Guillaume était l'aîné, était cousine du père de Joachim. Mais c'est surtout au cardinal Jean du Bellay que le poète fut redevable. Rabelais, protégé de Jean et de Guillaume, a laissé de ce dernier deux éloges particulièrement saillants dans le *Tiers Livre* et le *Quart Livre*.

aujourd'hui. Amorcé au début des années 1900, l'immense travail de Victor-Louis Bourrilly[115] semble, cependant, avoir découragé les vocations pendant près d'un siècle. Les choses ont commencé à changer sous l'impulsion de Richard Cooper ; depuis, bien des recherches, la multiplication des travaux sur l'histoire et ses réécritures, sur les Mémoires avant l'âge classique et l'intérêt renouvelé (notamment par Cédric Michon et Loris Petris) pour Jean du Bellay, frère de Martin et Guillaume, semblent converger vers l'aîné, Guillaume ; un récent article de Nathalie Guillod apporte un éclairage nouveau sur le rapport des trois frères à l'histoire[116].

Son cadet, Martin du Bellay, reste en revanche extrêmement mal connu ; d'un point de vue littéraire, il est tenu pour un médiocre écrivain, même si, du point de vue des historiens, ses *Mémoires* restent une source incontournable[117]. Quant à Blaise de Monluc, il est mieux connu des littéraires. Jean Giono lui donna, voici quelques décennies, l'honneur d'une préface dans la prestigieuse collection de la « Pléiade » ; il en fait un homme simple, au caractère trempé dans cette dure réalité du feu que ne connaissent pas les « grands » : de là à le transformer en vétéran de la Grande Guerre, le pas est minuscule et l'écrivain le franchit avec allégresse[118]. La réputation de cruauté de Monluc a depuis été replacée dans le contexte politique et « mental » des guerres civiles par les historiens du XVIe siècle. Si la fascination que le capitaine gascon exerçait sur Giono n'est plus guère éprouvée par les lecteurs d'aujourd'hui, la critique la plus récente reconnaît surtout sa place dans l'histoire littéraire, en particulier du point de vue de la constitution et de l'évolution du genre des Mémoires à la fin du XVIe siècle et en utilisant les notions d'*ethos* et de *parrêsia*, particulièrement adaptées à l'analyse des *Commentaires*.

Pour ces auteurs, les études sont donc peu nombreuses, les Du Bellay, Martin surtout, étant de loin les plus mal servis. Seul échappe à ce manque l'illustre Montaigne, sur qui la bibliographie critique est plusieurs fois plus riche que toutes les études réunies sur les trois précédents[119]. On pourrait se demander, par conséquent, pourquoi associer ces trois noms de faible renom à celui de l'auteur des *Essais*.

---

[115] En particulier pour sa monographie : *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, mais aussi pour son travail d'édition des *Mémoires* des Du Bellay et des fragments des *Ogdoades* de Langey (éd. cit.).

[116] La bibliographie récente sur Guillaume du Bellay sera détaillée dans ma deuxième partie.

[117] Pour la bibliographie sur Monluc et la quasi-absence de bibliographie sur Martin du Bellay, voir le début de ma 3e partie.

[118] Voir J. GIONO, « Préface », dans B. de Monluc, *Commentaires*, p. XX : « Tel ancien de Verdun (qui n'a absolument aucune mémoire) se souvient fort bien cinquante ans après du moignon d'arbre éclaté qui marquait dans la boue l'emplacement du nid de mitrailleuses qui lui tiraient dessus. Monluc est constamment cet ancien de Verdun ; sa mémoire est pleine de moignons d'arbres éclatés ».

[119] Au sujet de Montaigne et des *Essais*, je préciserai les références essentielles utilisées dans cette étude au début de la 4e partie ; il n'y sera pas question, bien entendu, de résumer *toute* la bibliographie qui leur est consacrée.

Guillaume du Bellay, le « seigneur de Langey », mérite d'abord que l'on s'intéresse à lui pour l'ampleur et l'ambition de son projet historiographique, les *Ogdoades*, qu'il n'a pas pu achever à sa mort, en 1543. Tout le problème est que l'on a lu son projet non en fonction de ce qu'il en disait, mais en fonction de ce que Montaigne en a dit. C'est aussi une bonne entrée pour comprendre ses successeurs et relecteurs : en premier lieu, son frère Martin, qui reprend le projet des *Ogdoades* en l'intégrant à ses propres *Mémoires* ; puis Monluc, qui utilise ces mêmes *Mémoires* pour corriger le texte de ses *Commentaires* au soir de sa vie ; et enfin, Montaigne lui-même. Étudier les résonances de ces textes permettra de mieux cerner la façon dont chaque auteur, en écrivant sur l'histoire, dialogue avec les auteurs qui l'ont précédé dans cette entreprise. Ainsi l'histoire « explicative », centrée sur les grands problèmes de l'État, qu'avait cherchée à promouvoir Guillaume du Bellay, se trouve au fil de nos textes questionnée et remise en cause. Le cœur du problème est le rapport de l'historien-juge au pouvoir politique. Le jugement sur l'histoire se déplace des conseils secrets, dont les auteurs sont exclus, aux conseils militaires et aux champs de bataille et devient ainsi, avec Martin du Bellay et Monluc, un jugement « soldatesque » porté sur des situations presque toujours guerrières. D'une histoire des conseils et des « causes » ou intentions, que rêvait Guillaume du Bellay, on passe à des « Commentaires » ou Mémoires d'épée, forme d'écriture plus strictement militaire où les acteurs de l'histoire sont représentés dans le feu des combats, pour ne pas dire *depuis* le feu des combats, car l'expérience de la guerre est première et dernière : le discours y trouve son origine et sa légitimité et revient incessamment à son enfer originel.

Cette évolution se révèle très féconde pour lire Montaigne qui met si fortement l'accent sur les idées de conseil et de jugement, car elle permet de mieux comprendre l'intérêt qu'il porte aux situations où l'action, voire la décision, est soumise aux caprices du hasard. Dans les *Essais*, le refus d'écrire l'histoire est proclamé explicitement, en même temps qu'est déclarée à chaque page une passion peu commune pour la lecture de l'histoire ; mais ce refus change de sens dès lors que l'on considère que bon nombre d'« historiens » qu'il cite ont eux-mêmes un rapport trouble à l'histoire, relativement proche, en somme, de celui de Montaigne. Dans un article où il établit un parallèle entre les *Essais* et les *Mémoires* de Commynes, P. Desan observe que les deux œuvres ont en commun « l'instabilité du statut de l'histoire » et que, de ce point de vue, les *Mémoires* de Commynes se distinguent nettement de ceux de la seconde moitié du XVIe siècle[120]. C'est en ce sens qu'il faut aujourd'hui relire les *Essais* à la lumière de Guillaume et Martin du Bellay et en rapport avec l'œuvre de Monluc, auteur contemporain et connu de Montaigne.

[120] P. DESAN, « Des *Mémoires* de Commynes aux *Essais* de Montaigne », *op. cit.*, p. 292.

Une constante demeure pourtant parmi tous les auteurs de ce corpus : la recherche d'une écriture qui rende compte du mystère des conseils. Si le modèle que propose Guillaume du Bellay est marqué par la rhétorique, mon hypothèse est que Martin du Bellay, Monluc et Montaigne ne sont pas des auteurs « anti-rhétoriques » comme leurs propres affirmations et leur revendication d'un style « soldatesque » pourraient le faire penser, mais qu'ils proposent d'autres stratégies rhétoriques pour juger l'action politique.

Dans une première partie, la permanence et les métamorphoses de la notion de conseil à la Renaissance méritent d'être explorées dans leurs rapports avec l'écriture de l'histoire – non pour épuiser le sujet, mais pour ne pas bâtir la démonstration sur du sable : on verra en effet que l'histoire devint à la Renaissance *magistra prudentiae*, une école de prudence. Le conseil renvoie d'abord à des réalités politiques et institutionnelles fortement ancrées dans la culture politique du régime monarchique français, et s'inscrit en même temps dans une pensée humaniste nourrie par la tradition aristotélicienne et par la rhétorique classique. Il apparaît par conséquent, dans la littérature, comme une modalité particulière de la rencontre entre la culture humaniste des *bonae litterae* et la culture des affaires publiques. Le conseil met en jeu un jugement par lequel s'exprime la vertu de prudence mais aussi une aptitude particulière comme la *discrétion* ou discernement ; il suppose aussi un rapport de personnes qui soit un rapport d'amitié dans le sens politique du terme. D'où l'idée, essentielle, que le bon conseil s'exprime comme un « dire-vrai », une *parrêsia*. Ce tour d'horizon montrera le lien intime qui unit le conseil et l'histoire, ainsi que la nécessité, ressentie aussi bien par les humanistes que par les hommes d'État, de rendre à l'histoire sa splendeur gréco-latine et de lui donner en même temps la légitimité que confère l'expérience actuelle et effective des affaires publiques, pour faire de l'histoire ainsi « restituée » l'école de l'action politique. Cette partie conceptuelle et contextuelle permettra d'apprécier à sa juste valeur le caractère souvent codé (parce que renvoyant à une culture pour nous révolue) des jugements portés par nos auteurs sur les conseils.

Dans une deuxième partie, je m'intéresserai à l'œuvre historiographique de Guillaume du Bellay, une œuvre qui doit être comprise sous un jour nouveau, celui du projet inachevé des *Ogdoades* dont le *Prologue* est digne que l'on s'y arrête. L'idée force de Guillaume du Bellay est en effet de fonder l'écriture historique sur la représentation des conseils et la confrontation des événements aux jugements des acteurs, mais aussi au jugement de l'auteur et au jugement d'un « diligent lecteur ». S'il s'inscrit dans la continuité de Commynes, son ambition le rapproche autant de Guicciardini. D'un tel projet, les fragments des *Ogdoades* qui nous ont été conservés laissent une déroutante « histoire des conseils » qui, d'un point de vue générique,

n'est ni à proprement parler une histoire, ni tout à fait des Mémoires. C'est une forme d'écriture sur l'histoire empreinte des codes de la rhétorique diplomatique ; un « plaidoyer pour le roi François », pour reprendre les mots de Montaigne, mais aussi une façon pour l'auteur de prolonger par l'écriture l'action politique qui fut la sienne.

J'aborderai ensuite, dans une troisième partie, les œuvres de Martin du Bellay et de Blaise de Monluc sous l'angle de leur rapport de filiation avec le projet des *Ogdoades*. Le travail fondateur de Guillaume du Bellay se trouve en effet nourrir l'écriture de ce que nous appellerons Commentaires, ou Mémoires militaires, tant chez Martin, son frère cadet qui fait des *Ogdoades* la partie centrale de ses propres *Mémoires*, que chez Monluc – qui conçoit sa propre manière d'écrire sur l'histoire relativement à l'espoir déclaré que son propre frère, Jean de Monluc, fasse œuvre d'historien. Il sera donc question dans cette troisième partie de deux « anti-historiens » qui abordent la question du conseil d'une façon plus distante, voire, s'agissant de Monluc, presque dissidente. L'éloquence « soldatesque » et les déclarations anti-rhétoriques s'inscrivent dès lors dans une mise en valeur du jugement du capitaine, dont les conseils sont éprouvés et vérifiés à l'épreuve du feu et des « hazards » (ou dangers) de la guerre.

Ma quatrième et dernière partie sera consacrée aux *Essais* et, plus précisément, à la façon dont la pratique de l'écriture sur l'histoire, explorée par les Du Bellay et Monluc, innerve la réflexion de Montaigne sur l'action politique et sur l'homme agissant dans l'histoire. Je m'attacherai, par conséquent, à démontrer que Montaigne pratique encore une écriture sur l'histoire tout en refusant d'écrire l'histoire. Livre unique en son genre, les *Essais* se définissent par ce qu'ils ne sont pas, en se présentant (explicitement) comme une non-histoire ; et pourtant, en se passant du récit historique, Montaigne conserve donc la « note fondamentale » de l'histoire-jugement : les conseils. J'étudierai d'abord le célèbre passage de « Des Livres » (II, 10) où l'auteur des *Essais* rend compte par un « jugement en gros » de sa lecture des Du Bellay, mais aussi, de façon plus allusive, de sa lecture du *Prologue* de Langey. L'analyse de ce chapitre me permettra de définir plus précisément la pratique montaignienne de l'écriture sur l'histoire. Je m'intéresserai ensuite à un emprunt au *Prologue* dans le cinquième chapitre du premier livre des *Essais*, pour mettre en évidence l'évolution du propos politique sur la *parrêsia* au fil des réécritures de l'œuvre. Le dernier chapitre abordera les *Essais* comme un livre du conseil, sous l'angle du rapport entre histoire-jugement et prudence, pour comprendre en quoi le jugement de Montaigne sur l'histoire reste un jugement *prudentiel* qui permet à l'auteur de se présenter en conseiller et parrèsiaste.

Première partie :

HISTORIA MAGISTRA PRUDENTIAE.

Des problèmes de la décision politique à la nécessité de l'histoire (1515-1547)

J. CLOUET (?) et N. BELLEMARE (?), *Antoine Macault lisant sa traduction de Diodore de Sicile au roi François Ier et à sa cour*, dans *Les trois premiers livres de Diodore de Sicile, traduits en français par Antoine Macault*, Paris, 1534, manuscrit enluminé par Jean Clouet (?), Noël Bellemare (?) et le Maître de François de Rohan, f°1*v*, Chantilly, Musée Condé © RMN-Grand Palais (domaine de Chantilly) / René-Gabriel Ojéda, 0,29 x 0,2m.

Introduction. L'histoire et son utilité politique

Cette miniature connue, à laquelle ont sans doute travaillé Jean Clouet et le miniaturiste Noël Bellemare[121] servira de présentation à cette première partie[122]. Il s'agit du frontispice de la traduction des trois premiers livres de l'*Histoire universelle* de Diodore de Sicile par Antoine Macault. Le manuscrit porte la dédicace : « au roi François Ier » ; le frontispice vient la souligner et renvoie par ailleurs à un événement réel : la lecture au roi de cette traduction, par Macault lui-même, pendant le carême 1534.

François Ier est représenté au centre, assis. Son regard suggère l'écoute attentive du personnage lisant, sur la gauche : Antoine Macault qui, vêtu de noir et à contre-jour, serait tout à fait discret si l'œil du roi n'était fixé sur lui. Le choix du peintre met ainsi en valeur la scène de lecture en tant que telle, plutôt que le motif topique de l'hommage du livre[123]. Magali Vène a souligné combien cette scène rompt avec l'iconographie traditionnelle, où le « sujet-donateur » se tient d'ordinaire agenouillé, joignant les mains comme un vassal offrant sa foi au « seigneur-destinataire », tandis que Macault se tient ici debout et n'offre pas tant l'objet livre que son contenu[124]. L'accent est mis sur un rapport d'échange entre le prince et l'humaniste : à la protection du roi, Macault répond par le don d'un savoir. Cette mise en scène soignée participe de l'image bien connue, parce que largement amplifiée après sa mort, du roi en protecteur des arts et des lettres[125]. Mais s'il apparaît en protecteur, il n'apparaît pas en savant ;

---

[121] Voir les remarques de Cécile SCAILLIÉREZ dans E. TOULET (éd.), *L'art du manuscrit de la Renaissance en France* [cat. d'exposition, Musée Condé, du 26 septembre 2001 au 7 janvier 2002], Paris, Chantilly, Somogy, éd. d'art du Musée Condé, Château de Chantilly, 2001, p. 46-49, et C. SCAILLIÉREZ, « Un portrait méconnu de François Ier peint par Jean Clouet : le frontispice des *Histoires* de Diodore de Sicile au musée Condé de Chantilly », *Revue du Louvre*, nº 4, 1996, p. 47-52. Selon l'auteure, Jean Clouet ne serait l'auteur, dans cette image, que des portraits. Pour Maxence Hermant (O. BOSC et M. HERMANT (éd.), *Le siècle de François Ier : du roi guerrier au roi mécène* [cat. d'exposition qui s'est tenue au Jeu de Paume du domaine de Chantilly, du 7 septembre au 7 décembre 2015], Paris, Éditions Cercle d'art, 2015, p. 110), l'attribution à Jean Clouet est contestable et Noël Bellemare serait le seul auteur du frontispice.

[122] Elle sert également de couverture (entre autres) à C. MICHON (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

[123] Sur le motif de l'hommage du livre sous le règne de François Ier, voir B. BEYS, « L'hommage du livre à François Ier : une image royale multiple », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 79, nº 1, 2014, p. 116-117. L'auteure remarque que cette façon de représenter l'hommage (le roi au centre, assis) se développe dans les années 1530 : « Ce choix iconographique donne davantage de dynamisme à la figure royale, tandis que la position assise permet de substituer à l'hommage du livre, la scène de lecture en présence de la cour et des enfants royaux » (p. 117).

[124] M. VÈNE, « Des livres et un roi », dans B. Petey-Girard et M. Vène (éd.), *François Ier : pouvoir et image*, catalogue d'exposition [Paris, BnF, site François Mitterrand, 24 mars 2015 - 21 juin 2015], Paris, BnF, 2015, p. 220-231.

[125] Voir entre autres C. MICHON, *François Ier : les femmes, le pouvoir et la guerre*, Paris, Belin, 2015, p. 233-244 ; B. PETEY-GIRARD, « François Ier et les lettres », dans B. Petey-Girard et M. Vène (éd.), *François Ier : pouvoir et image*, *op. cit.*, p. 208-219 ; et M. VÈNE, « Des livres et un roi », *op. cit*.

comme le font la plupart des princes et des nobles d'Europe, il écoute – et par conséquent ne lit pas – des connaissances rendues accessibles par de plus savants que lui[126].

Une telle mise en scène s'explique aussi par l'utilité de la matière traitée par Diodore : l'histoire de l'Égypte, de l'Éthiopie et d'autres régions d'Asie et d'Afrique – matière exotique qui répond à la curiosité du royal auditeur, au moment même où, sur son ordre, Jacques Cartier effectue son premier voyage au Canada. Autour du roi se tiennent ses jeunes fils : du haut vers le bas, le Dauphin François, Henri, duc de Bretagne, et Charles, duc d'Angoulême. S'ils sont conviés à cette lecture, c'est que celle-ci sera pour eux riche d'enseignements qui pourront compenser leur manque d'expérience. La connaissance de l'histoire est ainsi vécue comme un préalable à la connaissance et au « maniement » des affaires publiques. Au premier rang des personnages qui se tiennent derrière le roi, se distinguent enfin deux des principaux conseillers du roi : le cardinal Antoine Duprat sur sa gauche, et le connétable Anne de Montmorency sur sa droite. En leurs qualités respectives de chancelier et de grand maître, ils étaient les premiers personnages du Conseil[127]. La proximité de Duprat et François Ier souligne la fonction essentielle du chancelier dans l'administration royale, et peut-être également la prééminence de l'ordre ecclésiastique.

C. Scailliérez dit reconnaître également Claude d'Urfé et l'amiral Chabot de Brion, ainsi que des lettrés de premier plan : Mellin de Saint-Gelais, grand poète de la Cour (dont l'œuvre de circonstance, restée en grande partie manuscrite, fut pourtant célébrée de son vivant)[128], et Guillaume Budé, premier helléniste de France et auteur d'une *Institution du Prince* dont il a offert au roi, dès 1519, une version manuscrite[129]. Ce texte entend fournir au prince les leçons de l'histoire – à partir, notamment, de Plutarque –, leçons digérées dont l'humaniste ne transmet que la substantifique et très politique moelle. Dans le même ouvrage, Budé se livre également à un éloge des mérites de l'histoire, appelant de ses vœux, comme on le verra, une historiographie française digne de son roi. Quant à Saint-Gelais, qui fut aumônier du roi et du Dauphin[130], il a sans doute traduit, en grand italianiste qu'il était, une partie du *Courtisan* de

[126] D. LE FUR, *François Ier*, Paris, Perrin, 2015, p. 850-874.

[127] Le chancelier était ordinairement le chef du Conseil de l'après-midi, qui traitait les affaires judiciaires (*cf. infra*). Montmorency était le premier personnage du Conseil du matin, qui faisait office de gouvernement restreint, à la fois en sa qualité de grand maître et connétable, et en vertu de la faveur du roi qui en faisait, à cette époque, son principal conseiller ; voir T. RENTET, « Anne de Montmorency (1493-1567). Le conseiller médiocre », dans C. Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, *op. cit.*, p. 279-312.

[128] Voir F. ROUGET, « Un poète sans 'œuvre' : sur des vers inédits de Mellin de Saint-Gelais », *Studi Francesi*, 174 (LVIII | III), 2014, p. 519-531.

[129] C. Scailliérez cite également Florimond Robertet, ce qui semble beaucoup moins probable puisqu'il mourut en 1527.

[130] Voir P. JOUBAUD et C. SICARD, « Fonctions et rétributions de Mellin de Saint-Gelais », *Demêler Mellin de Saint-Gelais*, Carnet de recherche *Hypothèses*, 2015.

Castiglione[131], dont on sait par ailleurs qu'il devait être à l'origine dédicacé par son auteur à François Ier[132]. La présence de Saint-Gelais et de Budé semble ainsi constituer un pendant « intellectuel » à celle des conseillers du roi présents sur l'image ; par ailleurs, Budé incarne, comme Macault lui-même, une « fraction de la noblesse de robe »[133] : les notaires et secrétaires du roi, ces lettrés qui occupaient une place essentielle dans la bureaucratie royale et dont la culture humaniste rayonnait sur la Cour et l'entourage royal[134]. Macault, Budé et Saint-Gelais portent ainsi le conseil des lettres là où Duprat et Montmorency incarnent le Conseil, au sens strict du lieu des délibérations royales. Tous incarnent, enfin, une exigence fondamentale commune à l'écriture de l'histoire et à la pensée du conseil : l'exigence de *vérité* – vérité du témoignage par lequel on fournit au prince une information utile – et de *franchise* – vérité du discours par lequel le prince reconnaît un conseiller comme sincère et digne de confiance.

À droite de la miniature et au premier plan, on remarque un personnage à la haute stature, en habits de courtisan ; sa position, de trois quarts dos, témoigne d'une attention dont on ne sait si elle est pour Macault ou pour le roi. Son habit noir témoigne de la mode italienne qui favorisait une élégance discrète, aussi éloignée de l'austérité que de l'ostentation[135]. Son attitude est également caractéristique du nouvel idéal courtisan inspiré des cours italiennes : « Dans les portraits de la Renaissance, l'apparence physique et la pose – une main tenant l'épée et l'autre appuyée sur la hanche faisant saillir le coude, attitude qui s'imposa vers 1530 – exprime la valeur du modèle, selon l'imaginaire platonicien de la correspondance entre la beauté et la vertu »[136]. La mise en valeur sur le même plan que Macault de ce personnage pourtant sans visage, à une place symétrique à la sienne autour de l'axe central que constitue la figure du roi, suggère que l'humaniste et le courtisan partagent une même fonction : celle du conseil, que vient soutenir, à droite, l'expérience de l'homme d'action (dont les attributs symboliques, épée et poignard, sont bien visibles), et à gauche, l'histoire dont l'homme de lettres transmet la connaissance en langue française – dans la langue d'une noblesse qui goûte

---

[131] C'est l'hypothèse de G. DEFAUX, « De la traduction du *Courtisan* à celle de l'*Hecatomphile* : François Ier, Jacques Colin, Mellin de Saint-Gellais et le ms. BnF fr. 2335 », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 64, nº 3, 2002, p. 513-548. La traduction partielle du livre III du *Cortegiano* par « Merlin » serait de 1533.

[132] Voir D. COSTA, *La réception française du* Courtisan *au XVIe siècle / La ricezione francese del Cortegiano nel cinquecento*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Balsamo et Lionello Sozzi, Turin, Università degli studi (Torino), 2000, chap. I.

[133] L'expression est d'Yvan Cloulas dans sa préface à S. CHARTON-LE CLECH, *Chancellerie et culture au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 14.

[134] Voir *Chancellerie et culture au XVIe siècle*, *op. cit.*

[135] Ainsi Castiglione recommandait le noir : voir N. LE ROUX, *Le Roi, la cour, l'État*, *op. cit.*, p. 23-24. Anne de Montmorency apparaît vêtu d'une façon assez proche dans le portrait qu'a réalisé Corneille de Lyon dans les mêmes années (1533-1536), conservé au Musée des Beaux-Arts de Boston.

[136] *Ibid.*, p. 24.

peu le latin. Le rapport des deux personnages au roi est par ailleurs souligné par le bleu royal des colonnes à base carrée qui délimite les côtés de la scène et qui répond au bleu du dais fleurdelisé qui marque la place du roi et signale sa majesté, en l'absence de trône. On peut enfin remarquer l'absence totale des femmes dans ce tableau, choix qui n'a rien d'anodin puisque de nombreuses représentations contemporaines mettent en scène le lectorat féminin (aristocratique)[137]. L'enluminure de Jean Clouet réduit délibérément l'univers de la Cour aux éléments des « lettres » et des « armes » qui viennent s'incarner dans la personne de François Ier, lequel « [pose] lui-même en monarque androgyne à la fois guerrier et lettré »[138].

Ainsi, comme le remarque C. Scailliérez, « Loin d'être une cérémonie de cour régie par le protocole, toute l'image a le caractère familier d'une scène de genre, à laquelle participe même le petit singe enchaîné assis sans vergogne sur la table, dans le ton de cette leçon d'histoire exotique »[139] ; mais c'est aussi un protocole de lecture de l'histoire à l'usage du roi, de sa famille et de sa cour. Ainsi la diagonale formée par le visage d'Antoine Macault, par son livre, par les visages des deux plus jeunes fils du roi et par la main de Charles qui désigne le lévrier établit un lien entre l'histoire et la chasse, « passetemps » nobiliaire et par excellence royal[140]. Comme en écho, le massacre de cerf, sur la courtine en haut à droite, se trouve également sur la même diagonale que le livre et le visage du roi. On ne saurait mieux dire que l'histoire est le « gibier » du souverain[141].

Le singe est un symbole ambigu ; peut-être représente-t-il, plutôt que la malice (idée qui semble inadaptée dans ce contexte), l'imitation[142] qui est requise à la fois des hommes de lettres

---

[137] C'est ce qu'a montré, à propos de l'iconographie du château de Fontainebleau, K. WILSON-CHEVALIER, « La représentation de la lectrice bellifontaine et le système de civilité à la cour de François Ier », dans I. Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, § 2 : « Le frontispice de Macault serait-il coloré par les origines bourgeoises du traducteur ? À son encontre, les images produites à Fontainebleau proclament que la femme aristocratique occupe bien une place, et qui plus est une place cruciale, dans le système de civilité courtois ».

[138] L. PETRIS, « Entre implication et distanciation : pouvoir et écriture dans la correspondance du cardinal Jean du Bellay », *Seizième Siècle*, nº 6, 2010, p. 166.

[139] *L'art du manuscrit de la Renaissance en France*, *op. cit.*, p. 46.

[140] On retrouve ce symbole du lévrier blanc, en compagnie d'un faucon, autour d'une femme en robe noire qui semble personnifier le *De asse* de Guillaume Budé dans une autre enluminure de dédicace, celle du manuscrit de *L'Institution du prince* (BnF, Arsenal, ms. 5103, f° 1*v*). L'image est reproduite et commentée dans B. PETEY-GIRARD et M. VÈNE (éd.), *François Ier : pouvoir et image*, *op. cit.*, p. 225.

[141] Pour reprendre l'expression fameuse de Montaigne : « L'Histoire c'est mon gibier en matiere de livres, ou la poesie […] » dans *Les Essais*, I, 26, p. 150 (éd. Villey, p. 146).

[142] J'emprunte cette idée à la journée d'étude *Singes et singeries à la Renaissance*, tenue le 15 mars 2014 et organisée par l'Atelier XVIe siècle de l'université Paris-Sorbonne, dont les actes sont en cours de publication chez Garnier. *Cf.* la métaphore péjorative du singe chez Érasme dans son *Ciceronianus* : « Tu as pour principe, écrit Politien, de ne tenir pour écrivains que les portraits de Cicéron. Pour moi, la tête d'un taureau, ou d'un lion me paraît préférable à celle d'un singe, quoique celui-ci ressemble davantage à l'homme » (cité par M. FUMAROLI, *L'Âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002, p. 81) ; ou chez Du Bellay où la métaphore sert la satire des courtisans flatteurs : « Seigneur, je ne saurais regarder d'un bon œil / Ces vieux Singes de Cour, qui ne savent rien faire, / Sinon en leur marcher les

et des hommes d'État : pour ceux-ci, il s'agit d'imiter les anciennes prouesses, et pour ceux-là, d'imiter les auteurs qui, jadis, surent les raconter. Il peut aussi suggérer qu'il revient aux conseillers et aux courtisans d'imiter le modèle du roi, premier entre les nobles, *primus inter pares* selon la formule consacrée. On pourrait ainsi comprendre l'image du singe comme l'expression symbolique d'une analogie : il y aurait distance entre le singe et l'homme comme il y a distance entre les courtisans et le prince qui, *in fine*, résumerait et incarnerait dans sa personne la perfection des vertus courtoises. Cela permet d'expliquer le contraste créé par le jeu des regards : seuls le roi et ses fils semblent réellement écouter Macault, quoique l'attention des enfants royaux paraisse flottante, au vu de leur attitude relâchée ; l'attitude du roi suggère également « une certaine désinvolture »[143] qui n'est pas la marque d'un désintérêt mais le signe d'une distinction sociale, une *sprezzatura* très italienne qui révèle un rapport nouveau entre le prince et le savoir. Parmi les autres personnages, nombreux sont ceux qui regardent vers le roi, comme si c'était du roi qu'ils apprenaient ce qui, dans la lecture de l'histoire, est essentiel et utile. Le roi apparaît comme un juge : il juge l'histoire qui lui est présentée, il juge les « faits mémorables des hommes » dans le passé comme il est en son pouvoir de le faire, dans les procès du temps présent, en tant que souverain juge des affaires civiles.

Ainsi cette image, qu'il serait facile de ramener à l'anachronique image d'Épinal de François Ier en père des lettres, révèle surtout les hautes prétentions d'un humanisme soucieux d'instruire le roi et la noblesse – celle-ci semblant beaucoup moins bonne élève que la famille royale – et souligne en même temps leur ignorance. Dans une lettre de 1521, rapportant un entretien avec le roi et quelques courtisans, au cours duquel il leur lut, pour les impressionner, une lettre grecque écrite par Jean Lascaris, Guillaume Budé avoue ainsi s'être « efforcé avec intention de développer amplement et heureusement toute [s]on habileté et d'en faire montre, comme le pourrait faire un singe au milieu d'une réunion d'ânes »[144]. Bien que dédié à la gloire du roi, ce frontispice doit être placé dans le contexte d'un combat mené par de doctes humanistes pour donner aux hommes d'État l'instruction qui leur manquait et (ce qui revient à peu près au même) pour que les hommes instruits trouvent leur place dans la direction des affaires publiques.

L'image parut suffisamment importante, d'une part, pour être richement enluminée dans la version manuscrite de l'ouvrage destinée au roi et, d'autre part, pour être gravée, et ainsi

---

Princes contrefaire, / Et se vêtir comme eux, d'un pompeux appareil » (J. DU BELLAY, *Les Regrets*, sonnet 150, F. Roudaut (éd.), Paris, Librairie générale française, 2002, p. 131). Sur l'ambiguïté du *topos* du singe, voir aussi M. ROSELLINI, « Les singes de La Fontaine », *Littératures*, nº 66, 2012, p. 197-207.

[143] *L'art du manuscrit de la Renaissance en France*, *op. cit.*, p. 46.

[144] Lettre du 12 juin 1521 à Jean Lascaris, citée par D. LE FUR, *François Ier*, *op. cit.*, p. 857.

reproduite, dans la version imprimée chez Geoffroy Tory[145], destinée à un plus grand public. Le roi, ses fils et ses conseillers ; sa noblesse, c'est-à-dire, ici, ses courtisans ; enfin, les humanistes qu'il charge d'illustrer ses vertus et son règne : l'alliance objective des *lettres* et des *armes* au service du prince tient ici dans l'intérêt inédit que la première Renaissance française accorde à l'histoire. Et c'est dans celle-ci que les hommes de plume et les hommes d'armes vont chercher des réponses aux nombreux problèmes que pose le conseil en théorie comme en pratique.

Voici donc, brièvement mis en lumière, les enjeux principaux de cette première partie, qui portera d'abord sur une mise en perspective historico-culturelle des problèmes du conseil et de l'action politique, puis, dans un second temps, sur le conseil et le jugement dans la pensée de la *prudentia* ; dans le troisième chapitre, je m'intéresserai aux rapports entre conseil, rhétorique et historiographie, avant d'étudier, dans le quatrième chapitre, les problèmes posés par la conception du conseil comme *parrêsia* (le « dit » comme discours de vérité), tout particulièrement quand le conseil est envisagé comme adresse au prince ou à un supérieur, avant d'examiner, dans le dernier chapitre, la coïncidence, sous le règne de François Ier, entre d'une part le rêve humaniste d'une renaissance ou « restitution » du genre antique de l'*historia*, et d'autre part l'intérêt très concret que l'État monarchique et une partie de ses élites ont porté à l'histoire comme pratique et comme expérience.

La réflexion adopte ici le cadre chronologique du règne de François Ier, pour comprendre le climat intellectuel et politique dans lequel Guillaume du Bellay de Langey, le fil rouge de cette étude, a pu élaborer son projet d'histoire. Guillaume du Bellay qui, sur un portrait conservé au musée de Versailles et que les historiens de l'art datent de l'année 1535[146], porte un costume semblable à celui de l'énigmatique personnage de haute stature qui se tient à droite de notre miniature. Sur la gravure qui figure la même scène dans l'édition Tory de 1535[147], le même personnage apparaît le visage de profil, portant la barbe – comme Guillaume du Bellay –, à la différence de son *alter ego* glabre dans la miniature de Jean Clouet et Noël Bellemare. Sans doute faut-il y voir une coïncidence due à la mode venue d'Italie qui avait incité les gentilshommes français, et le roi lui-même, à se laisser pousser barbe et moustaches[148]. C'est à cette ressemblance que je voudrais m'intéresser ou, plus précisément, à la coïncidence entre un

[145] *Les Troys premiers livres de l'histoire de Diodore Sicilien, historiographe grec, translatez de latin en francoys par maistre Anthoine Macault*, Paris, Geoffroy Tory, 1535.

[146] ANONYME, *Portrait de Guillaume du Bellay*, 32,5 x 23,2 cm, XVIe siècle, n° d'inventaire : MV 3151.

[147] Cette gravure est visible sur le site de la BnF (http://expositions.bnf.fr/francoisIer/grand/fra_344.htm) dans le cadre de l'exposition *François Ier : pouvoir et image* présentée à la BnF du 24 mars au 21 juin 2015.

[148] Voir J.-M. LE GALL, *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (XVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Payot, 2011.

modèle social et politique – celui du conseiller associant « lettres » et « armes » dans sa personne parce qu'il associe l'expérience à la connaissance de l'histoire – et l'image qu'a laissée Guillaume du Bellay à la postérité.

Chapitre I

Nihil nisi ex consilio.

Le conseil dans les pratiques et la culture politiques

> *[Le baron de Charlus] excellait à donner à une chambre quelconque l'affectation provisoire de salle du trône ou des délibérations*[149].

« Le principal propos et estude d'un roy doit estre bien gouverner son peuple et par le conseil dez sages », écrivait, au XIVe siècle, l'évêque Évrart de Trémaugon[150]. À la Renaissance encore, la prise de décision politique, y compris et surtout quand elle émane du roi, n'est perçue comme légitime que si elle apparaît comme le résultat d'un conseil[151], sans lequel elle serait conçue comme irrationnelle et par conséquent comme tyrannique, quand bien même les pouvoirs de la monarchie se sont accrus de façon significative dans la seconde moitié du XVe siècle. Si la théorie politique suit ce renforcement du gouvernement royal en insistant davantage sur sa dimension « absolue », la nécessité du conseil est toujours rappelée car, paradoxalement, elle permettait de justifier ce même renforcement. Dans les faits cependant, l'État monarchique en France reste le lieu d'un dialogue pacifié où se multiplient les intermédiaires qui participent ainsi, de près ou de loin, du conseil[152].

Le caractère protéiforme de ce conseil, on va le voir, explique que se soit si bien maintenue la polysémie du mot *conseil* dans le français de la Renaissance, qui conserve la richesse de sens de l'étymon *consilium* : la notion couvre ainsi tout le champ de la décision politique, du débat qui la précède au jugement royal qui vient l'arrêter. En conséquence, je distinguerai la réalité formelle (ou juridique), le *Conseil*, avec une majuscule, de la réalité d'une pratique politique : le *conseil* comme lieu et moment de la prise de décision. Cette définition assez large a l'avantage de décrire le mode de fonctionnement forcément très souple du mode de gouvernement à la Renaissance et de tenir compte de la dissémination de celui-ci dans

---

[149] M. PROUST, *Sodome et Gomorrhe*, A. Compagnon (éd.), Paris, Gallimard, 1989, p. 458.

[150] Cité par B. GUENÉE, « Le Conseil du roi au Moyen Âge », *La Revue administrative*, vol. 52, nº 3, 1999, p. 9.

[151] Suivant le *motto* rappelé par F. Goyet : *nihil nisi ex consilio*, « aucune décision sans concertation » ou, pour le dire autrement, rien ne doit se faire sans conseil préalable (*Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 23).

[152] Comme le souligne Olivier Poncet, « Le premier XVIe siècle offre ainsi le spectacle d'une monarchie dans laquelle on ne cesse de bâtir à coup de traités et de dissertations la figure singulière et absolue du souverain alors que tout, dans les faits et dans la pratique, tend à montrer que son pouvoir ne cesse d'être de plus en plus médiatisé » (O. PONCET, « Prendre une décision en France à la Renaissance (1525-1559) », dans R. Claerr et O. Poncet (éd.), *La prise de décision en France (1525-1559) : recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Paris, École Nationale des Chartes, 2008, p. 6).

l'ensemble du corps politique. Le roi, en effet, n'était pas seul à gouverner et décider par conseil. Les hauts dignitaires du royaume qui exerçaient son autorité par procuration convoquaient, eux aussi, des conseils : ainsi les chefs d'armée (connétable, amiral, maréchal, etc.), investis de la lieutenance royale, rassemblaient leurs capitaines dans des conseils qui fonctionnaient sensiblement de la même manière que le Conseil politique du roi, à ceci près que les querelles de préséances entre princes compliquaient parfois la prise de décision[153].

Le conseil fut donc d'abord une réalité politique, dont les contours ont été récemment précisés par les historiens du politique, principalement autour des recherches de Cédric Michon[154]. Il est vrai qu'en théorisant cette réalité, les contemporains utilisèrent un matériau préexistant, constitué sur le temps long par les traditions de la philosophie politique, de la rhétorique et du droit civil, ainsi que par de plus récentes traditions théologiques ; il convient cependant, avant d'examiner ce matériau intellectuel, d'étudier le conseil en tant que pratique concrète, de façon à comprendre au mieux ses représentations dans leur contexte historique.

1. Le « privé » au cœur de la décision politique : le Conseil du roi et les pratiques du conseil

À l'origine de la formule protocolaire : « le roi en son Conseil », il y a la pratique collective du pouvoir dans la *Curia Regis* médiévale (ces grands féodaux et ecclésiastiques qui étaient censés apporter au roi *auxilium et consilium*, aide et conseil, au sein de la *Curia in consilio*), dont la complexification et les subdivisions successives, tout en formant d'une part un appareil administratif et judiciaire toujours plus ramifié, ont isolé d'autre part, autour du roi, un cercle restreint de conseillers appelé *Conseil du roi*[155]. Roland Mousnier résume ainsi cette évolution :

[153] Ces conseils militaires seront amplement abordés dans les deuxième et troisième parties de cette étude. Sur les querelles de préséances et les problèmes relatifs au partage du pouvoir, voir F. COSANDEY, « Instituer la toute-puissance ? Les rapports d'autorité dans la France d'Ancien Régime », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 17, 2009, p. 39-54.

[154] Voir C. MICHON (éd.), *Les conseillers de François Ier*, *op. cit.* ; C. MICHON (éd.), *Conseils & conseillers dans l'Europe de la Renaissance : v. 1450 - v. 1550*, Tours, Presses universitaires François Rabelais de Tours, 2012 ; C. MICHON et L. PETRIS (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Rennes, Presses universitaires François Rabelais de Tours et Presses universitaires de Rennes, 2013 ; C. MICHON, *François Ier*, *op. cit.* ; ainsi que R. CLAERR et O. PONCET (éd.), *La prise de décision en France*, *op. cit.*

[155] Voir B. GUENÉE, « Le Conseil du roi au Moyen Âge », *op. cit.* Il va de soi que, comme le souligne B. Guenée, les rois de France n'ont pas attendu que le Conseil du roi ait une existence « officielle » pour prendre conseil auprès de leurs fidèles et familiers. Voir aussi C. MICHON, « Introduction », dans C. Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, *op. cit.*, p. 14 *sq*.

> Par son origine, le Conseil est un reste. Ses membres, hommes de confiance du Roi, ont fait partie d'un plus vaste ensemble, où entraient les palatins, les vassaux, les prélats : la *Curia Regis*. De cette « Cour le Roi » se sont détachés peu à peu, suivant les besoins de la spécialisation croissante, Parlement, Chambre des Comptes, Grand Conseil, et il est resté le Conseil du Roi[156].

Au XVIe siècle, les membres de ces diverses institutions portaient encore tous le titre de « conseillers du roi » qui marquait leur origine commune. Tout individu attaché d'une quelconque manière au service de l'État participait encore d'un « conseil » protéiforme, qu'on continuait d'appeler ainsi parce qu'il était devenu une fiction nécessaire à la cohésion de l'appareil administratif de la monarchie autour de la personne royale[157]. Dans les faits, deux restes de la *Curia Regis* dominaient et prétendaient participer pleinement de l'édifice monarchique[158] : les cours de Parlement, dites cours souveraines, et le Conseil proprement dit. Mais ils n'occupaient pas la même place dans le processus de la prise de décision. En aval, les conseillers du Parlement avaient pour fonction de vérifier la décision royale en lui donnant leur approbation[159], ou, au contraire, de la corriger en rappelant le roi à la raison – le plus souvent en l'absence du roi[160]. En amont, et autour du roi[161], s'affairaient les conseillers *stricto sensu*, ceux qui l'aidaient directement à prendre ses décisions. Leur rôle était en premier lieu celui de témoins : on trouve chez Alciat un emblème qui reprend un lieu commun de l'époque : les conseillers sont les « yeux » de l'État, quand le roi, par sa fonction exécutive, en est la

---

[156] R. MOUSNIER, « Le Conseil du Roi de la mort de Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », *op. cit.*, p. 32.

[157] Voir B. BARBICHE, « Le Conseil du roi », dans *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, Chap. XVI, Paris, PUF, 2012, p. 279-312. Certains de ces conseillers en titre avaient cependant encore leur entrée au Conseil du roi (dans sa forme élargie, voir *infra*), comme le président du Parlement. Dans les temps de crise, les rois avaient recours à des consultations plus larges, reformant ainsi, de façon temporaire et incomplète, l'unité de la « Cour le Roi ».

[158] Sans évoquer les assemblées comme les états généraux ou provinciaux. Sur les autres cours et Conseils évoqués par R. Mousnier, voir A. JOUANNA, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013, p. 84-85 : le « Grand Conseil » était la section juridique du Conseil du Roi, qui avait gagné son autonomie à la fin du XVe siècle. La Chambre des Comptes, aux attributions financières, avait, comme le Parlement, « l'ambition de contrôler la conformité des actes royaux à la raison » ; « Les autres cours », continue A. Jouanna, « ne faisaient pas, à la Renaissance, sonner si haut le rôle qu'elles entendaient jouer auprès du monarque. Mais toutes se posaient en conseillères du prince et guides de sa volonté. Elles postulaient comme le Parlement qu'une loi du roi ne pouvait être exécutée qu'une fois jugée valide, au terme d'une délibération qui prenait la forme d'un jugement ; pour les hommes de ce temps, le respect du droit impliquait la nécessité d'un "moment judiciaire" dans tout acte de gouvernement ». A. Jouanna rappelle la distinction cicéronienne entre *potestas* et *auctoritas* : le pouvoir du roi, *potestas* ou puissance (le pouvoir sous sa forme « brute », potentiellement tyrannique) n'acquérait son *auctoritas* (autorité légitime) que par le conseil – les Parlements, en particulier, revendiquaient le partage de l'*auctoritas* entre la personne du roi et ses « conseillers » parlementaires.

[159] C'était la fonction d'enregistrement des édits.

[160] Sa présence équivalait le plus souvent à un rappel à l'ordre, comme lors du Lit de Justice de 1527 commenté par A. Jouanna (*Le pouvoir absolu*, *op. cit.*, p. 11-20). Le rappel à la raison prenait la forme des remontrances.

[161] Dans le domaine de la justice, les parlementaires exerçaient théoriquement la fonction de conseil (donc en amont des décisions royales), mais c'était le plus souvent en l'absence du roi. Les litiges qui étaient tranchés au plus haut niveau étaient traités par le Conseil d'après-midi, rattaché plus étroitement à la personne royale (voir *infra*).

« main »[162]. Mais plus profondément leur rôle, selon la formule consacrée, était de « former la volonté » du souverain, dont les ordonnances étaient souvent présentées comme prises « par l'advis et deliberation de nostre Conseil »[163]. Ainsi le souverain « juge par sentence deue [due], / Selon que en l'oreille on luy sonne »[164] : son (bon) jugement dépend des (bons) conseils. Dans la pratique, le Conseil avait aussi une fonction exécutive[165].

Au fil des siècles, ce Conseil du roi fut une réalité changeante, dont l'évolution marque le passage d'une monarchie féodale, où les conseillers étaient avant tout des grands du royaume choisis pour leur fidélité à la couronne et pour la légitimité qu'ils lui apportaient, à une monarchie où le Conseil n'apparaissait plus que comme un prolongement de la personne du roi. Selon C. Michon, c'est au XIVe siècle qu'eut lieu l'évolution décisive : « La logique a changé : il ne s'agit plus d'essayer d'attirer les Grands au Conseil, mais plutôt d'essayer de convaincre le roi de s'entourer des meilleurs conseillers possibles, c'est-à-dire de conseillers qui soient sages (savants) et représentatifs »[166]. La période de la première Renaissance française, du milieu du XVe siècle au milieu du XVIe siècle, serait, elle, représentative du « moment où se cristallise le passage d'un entourage de conseillers à l'institution d'un Conseil »[167] : celui-ci devenait, progressivement, un instrument de gouvernement permanent. Cette évolution devait se poursuivre tout au long du XVIe siècle, le Conseil s'ajustant en permanence aux nécessités de la politique monarchique[168].

Sous François Ier, le Conseil du roi, dans sa forme la plus large, était formé de dix à trente personnes. Il s'effectuait le plus souvent en deux temps : les historiens distinguent un « Conseil étroit » et un « Conseil privé ». Sous la plume des contemporains, les appellations étaient fluctuantes, révélant une séparation « plus temporelle qu'institutionnelle » (C. Michon)[169] : le Conseil étroit se réunissait le matin et traitait les affaires d'État (d'où son nom, sous François Ier, de « Conseil des Affaires ») ; le Conseil privé se réunissait « l'après-dîner », autrement dit

---

[162] Voir A. ALCIATO, *Emblemes* [1536], *op. cit.*, fº H8*v* [numérisé sur http://www.emblems.arts.gla.ac.uk/french/books.php?id=FALa].

[163] Voir A. JOUANNA, *Le pouvoir absolu*, *op. cit.*, p. 72 *sq*. et J.-L. THIREAU, « Le Conseil du roi au XVIe siècle », *La Revue administrative*, vol. 52, nº 3, 1999, p. 10-19.

[164] A. ALCIATO, *Emblemes* [1536], *op. cit.*, fº J1*r*.

[165] Voir C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 45-46 : les conseillers avaient pour rôle de défendre les décisions royales et c'étaient eux, souvent, que le roi envoyait pour défendre une décision contestée, notamment au Parlement. Par ailleurs, ils mettaient leur clientèle, leur argent et parfois leurs espions au service du roi, qui pouvait s'appuyer simultanément sur deux conseillers pour mettre en œuvre des politiques extérieures différentes (voir aussi C. MICHON, *François Ier*, *op. cit.*).

[166] C. MICHON, « Conseils et conseillers en France », *op. cit.*, p. 69.

[167] C. MICHON (éd.), *Conseils & conseillers*, *op. cit.*, introduction, p. 14.

[168] Pour une vue d'ensemble de cette évolution, voir J.-L. THIREAU, « Le Conseil du roi au XVIe siècle », *op. cit.*

[169] C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 35. Voir aussi J.-L. THIREAU, « Le Conseil du roi au XVIe siècle », *op. cit.*

l'après-midi, et traitait souvent les affaires de justice. Appelé encore « Conseil secret », le Conseil du matin rassemblait un personnel plus restreint que celui de l'après-midi, où la présence du roi n'était pas requise. Bien que la distinction entre ces deux Conseils n'était pas toujours très nette dans la pratique[170], c'est au sein du Conseil étroit que « se concentra peu à peu l'essentiel du pouvoir » (A. Jouanna)[171] : c'était la personne même du roi qui en garantissait l'autorité[172]. C'est ce Conseil politique (C. Michon), placé *de facto* à la tête de l'État et « que caractérisaient à la fois sa proximité à l'égard du roi, le nombre très restreint de ses membres, et enfin sa spécialisation dans les grandes affaires de l'État »[173], qui m'intéresse ici, en particulier son rôle consultatif.

Ce Conseil, contrairement aux autres instances issues de la *Curia*, n'avait que peu à voir avec ce que nous appellerions une institution : les premiers règlements des Conseils apparurent précisément après la mort de François Ier, donnant progressivement sa forme moderne au Conseil du roi, ancêtre de nos gouvernements[174]. Avant cela, comme l'écrit B. Guenée au sujet du Conseil médiéval, « Le Conseil n'a jamais été le Conseil de la royauté. Il est toujours resté le Conseil du roi »[175]. Il pouvait, certes, fonctionner avec une certaine régularité, mais cette régularité même dénonce son caractère profondément informel, privé, voire intime. « Intime », explique J.-L. Thireau, « il l'était déjà par le lieu et le moment où il se tenait : tous les matins, dans la chambre du roi ou dans un cabinet voisin, aussitôt après son lever, ce qui a contribué à faire accréditer la plaisanterie à caractère scatologique que rapportent très sérieusement les mémoires des diplomates, sur l'origine du nom "Conseil des Affaires" »[176].

---

[170] C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 37 *sq*.

[171] A. JOUANNA, *Le pouvoir absolu*, *op. cit.*, p. 73. Voir C. MICHON, « Conseils, conseillers et prise de décision sous François Ier », dans R. Claerr et O. Poncet (éd.), *La prise de décision en France (1525-1559) : recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Paris, École Nationale des Chartes, 2008, p. 15-34.

[172] Ainsi pour les théoriciens qui justifient, au début du XVIe siècle, le pouvoir croissant du monarque, la prééminence du Conseil sur les cours de Parlement découle du fait que la souveraineté appartient entièrement au roi dont la seule présence confère ainsi un surcroît de légitimité. Voir P. ARABEYRE, « Aux racines de l'absolutisme : Grand Conseil et Parlement à la fin du Moyen Âge d'après le *Tractatus celebris de auctoritate et preeminentia sacri magni concilii et parlamentorum regni Francie* de Jean Montaigne (1512) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 7, 2000, § 55 *sq* L'article porte plus précisément sur la question de la prééminence du Grand Conseil ou du Parlement.

[173] J.-L. THIREAU, « Le Conseil du roi au XVIe siècle », *op. cit.*, p. 11 ; voir aussi C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 36 : « Cette apparition du *Conseil privé* correspond à la mise en place d'une distinction, essentielle pour le XVIIe siècle, entre les Conseils politiques (dits de gouvernement) présidés par le roi en personne et les Conseils contentieux ou Conseils de justice et d'administration présidés par le chancelier. Ce que l'on observe pour le règne de François Ier prouve que cette réalité existe bel et bien dès la première moitié du XVIe siècle ». Je conserve l'appellation de *Conseil politique*, utilisée par ces deux auteurs, pour désigner ce « Conseil des affaires » ou « Conseil étroit ».

[174] Voir R. MOUSNIER, « Le Conseil du Roi de la mort de Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », *op. cit.* ; B. BARBICHE, « Le Conseil du roi », *op. cit.* ; C. MICHON, *François Ier*, *op. cit.*, p. 280-281.

[175] B. GUENÉE, « Le Conseil du roi au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 7.

[176] J.-L. THIREAU, « Le Conseil du roi au XVIe siècle », *op. cit.*, p. 12 ; l'auteur souligne le lien qui unissait ainsi le Conseil politique au rituel du lever royal.

De fait, au-delà du *Conseil* proprement dit, le *conseil* est partout où le roi décide, en voyage, entre deux portes ou sur le théâtre de la guerre[177] ; dans le passage cité en exergue de ce chapitre, le Charlus d'*À la Recherche du temps perdu* se souvient de cette pratique informelle du pouvoir, par un atavisme qui exprime de façon inconsciente le temps long de l'histoire en un réflexe très « Ancien Régime ». Le conseil est d'abord une simple pratique : le roi doit décider, il prend donc l'avis des personnes de confiance qu'il a, *hic et nunc*, à sa disposition. Aussi l'aptitude à conseiller ou « consiliarité » (François Nawrocki)[178] ne se limite-t-elle pas au cercle à peu près officiel des membres du Conseil politique. Le prince peut aussi choisir de consulter ses proches : sa sœur (Marguerite de Navarre) évidemment, mais aussi une maîtresse, un « mignon », terme qui désignait les favoris bien avant le règne d'Henri III[179]. Cependant, l'influence politique réelle des « favoris », qu'ils soient maîtresse ou courtisan, ne peut guère s'étendre sans l'appui de spécialistes qui connaissent le « terrain »[180]. Enfin, le roi, le plus souvent, s'appuie sur un « principal conseiller »[181] : il lui accorde à la fois une faveur qui le distingue et en fait presque un ami, et la reconnaissance de ses compétences (connaissance des affaires) et de ses qualités (position et reconnaissance sociales, clientèle et réseaux, richesses matérielles) ; un tel conseiller peut se substituer au Conseil politique ou se trouver à sa tête.

Dans un État où les relations politiques restent personnelles – héritage des temps féodaux – et où, en même temps, la personne du roi tend à incarner à elle seule l'État, le roi n'est ni tenu de réunir le Conseil, ni tenu, d'ailleurs, de prendre conseil d'un autre que de lui-même : le Conseil politique, malgré son importance ou à cause de celle-ci, n'a qu'une fonction consultative et, pour les conseillers, s'opposer à la volonté du roi eût été « pisser contre le soleil », pour reprendre l'heureuse expression de Jean Juvénal des Ursins[182]. Il était ainsi placé sous l'entière dépendance du roi qui en choisissait les membres et réglait à sa volonté son organisation ; ni tout à fait public, ni tout à fait privé, réunissant des Grands du royaume et des hommes d'armes mais aussi des experts des finances et des administrateurs, il était domestique

[177] Voir C. MICHON, « Conseils, conseillers et prise de décision sous François Ier », *op. cit.*, p. 31 *sq*.

[178] F. NAWROCKI, « Le conseiller favori, objet de la décision royale », dans R. Claerr et O. Poncet (éd.), *La prise de décision en France*, *op.cit.*, p. 35-52.

[179] Voir N. LE ROUX, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.

[180] C. MICHON, « Conseils, conseillers et prise de décision sous François Ier », *op. cit.*, p. 27 *sq*.

[181] C. Michon (« Introduction », *op. cit.*, p. 40 *sq*.) distingue la faveur en tant que telle de la position dominante de tel ou tel individu au Conseil et parle donc de « principal conseiller » plutôt que de « conseiller favori » comme le fait F. Nawrocki. Ce dernier (« Le conseiller favori, objet de la décision royale », *op. cit.*) souligne le caractère anachronique de l'expression « principal ministre » également employée par les historiens. Les plus importants conseillers de François Ier furent les frères Artus et Guillaume Gouffier (l'amiral de Bonnivet), le connétable Anne de Montmorency et les amiraux Philippe Chabot de Brion et Claude d'Annebault.

[182] Cité par B. GUENÉE, « Le Conseil du roi au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 7.

autant que bureaucratique[183]. Le roi pouvait jouer de cette ambiguïté en utilisant tantôt les rapports « privés » qui l'unissaient à ses compagnons d'armes issus de la noblesse d'épée, tantôt en utilisant les rapports « publics » qui l'attachaient aux spécialistes[184].

Mais la fonction consultative des conseillers, bien que non contraignante, est essentielle en ce qu'elle concourt à conférer à la décision royale les apparences de la rationalité et, partant, un surcroît de légitimité. En effet, comme l'a remarqué Arlette Jouanna, si le roi était « délié des lois », il était cependant « lié par la raison »[185], terme qui, dans le droit du Moyen Âge et de la Renaissance, « désignait à la fois l'ordre du monde voulu par Dieu et la faculté naturelle qui permettait aux hommes de le comprendre et de l'embellir par leur action »[186]. Il s'agissait donc, pour le roi, de se conformer, dans les faits, à un ordre social censé refléter l'ordre de la nature, ordre qui admettait, certes, des changements cosmétiques, mais ne souffrait pas de remise en cause ; et, d'autre part, d'obéir à la raison comprise comme faculté intellectuelle censée permettre la reconnaissance de ce même ordre. Or la volonté du roi, bien que supposée bonne, pouvait ne pas coïncider avec la raison du fait de la possible disjonction entre la personne privée du roi, sujette à ses passions, et sa personne publique ; en conséquence, d'autres personnages pouvaient apercevoir, mieux que lui, l'intérêt public et la volonté divine. L'idée de conformité à la raison permettait ainsi de limiter le « pouvoir » du roi en limitant son « vouloir » à ce qui était socialement et politiquement convenable, limite indispensable à l'équilibre de l'État et à l'acceptation de la politique monarchique par les élites qui assuraient son fonctionnement. D'où l'importance de la présence, autour du roi, de proches conseillers censés l'aider à faire correspondre sa volonté à la raison : « Le passage de la volonté royale au crible du débat la transformait en volonté publique, plurielle et non plus singulière, conforme à la "raison" parce que approuvée par des hommes réputés "sages" »[187].

D'autre part, il ne faudrait pas résumer le Conseil à son étroite dépendance au roi : outil de gouvernement, il est aussi l'instrument de la recherche du consensus et de l'équilibre des forces représentées au sommet de l'État. La question, pour le roi, n'est pas toujours de se faire aider dans ses décisions, mais plutôt, bien souvent, d'accéder aux revendications d'une partie

---

[183] Voir C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*

[184] C. MICHON, *François Ier*, *op. cit.*, p. 283, remarque d'ailleurs que sous François Ier, « À la différence de ce qui se passe pendant les guerres de religion sous Henri III, il n'y a pas confusion entre les sphères du politique et du privé à la tête de l'État, mais subtil chevauchement, parfaitement maîtrisé par un souverain suffisamment maître du jeu pour joindre ou disjoindre à volonté les deux univers selon ses intérêts ».

[185] Voir A. JOUANNA, *Le pouvoir absolu*, *op. cit.*, p. 23-49.

[186] *Ibid.*, p. 35. A. Jouanna précise qu'il ne s'agit pas d'une « raison calculatrice » : la conception renaissante de la rationalité médiévale était issue de la tradition juridique médiévale et de la pensée thomiste qui considérait, avec le *De Legibus* de Cicéron, la raison comme « incluse dans la nature ».

[187] *Ibid.*, p. 78.

des élites ou du moins de leur assurer une représentation suffisante au sein du Conseil. De fait, malgré le renforcement du pouvoir royal, « l'idéologie dominante » reste « celle d'un pouvoir monarchique mixte, qui n'exclut pas des formes aristocratiques, au sens aristotélicien » (C. Michon)[188]. Ainsi, avant les « techniciens » qui participent de la dimension bureaucratique de la monarchie française, les nobles d'épée sont les plus nombreux au Conseil, et plus particulièrement des membres de la petite et moyenne noblesse – comme Jean et Guillaume du Bellay. Les plus grands princes auraient pu lui faire de l'ombre : en revanche, le « roi François » se considérait, ou du moins disait se considérer comme un « gentilhomme », comme partie intégrante et chef de « sa » noblesse, et c'est sur celle-ci, assise sociale et bras armé de son pouvoir, qu'il comptait s'appuyer pour gouverner[189]. Il s'agissait, là encore, de gouverner « rationnellement », c'est-à-dire conformément à l'ordre des choses[190].

On peut donc conclure avec C. Michon que « le Conseil constitue un précipité de l'essence même de la monarchie de la Renaissance qui est fondamentalement une *monarchie de l'équilibre et du consensus* »[191]. Le gouvernement par conseil apparaît ainsi comme l'expression du pouvoir absolu (le roi est toujours seul dans la décision finale) autant que de sa limite (ses décisions ne peuvent apparaître que comme le résultat d'une mûre réflexion, collective dans la mesure du possible).

L'idée de pouvoir *absolu* n'a cependant, dans sa version renaissante, que peu à voir avec l'*absolutisme*, nom que l'on donne aujourd'hui à l'idéologie officielle de l'État monarchique à l'âge classique. Elle doit être comprise à la lumière des travaux déjà cités d'A. Jouanna qui remettent en cause l'opposition généralement admise par l'historiographie entre un « constitutionnalisme » et un « absolutisme » dont l'affrontement se serait conclu par la victoire du second au cours des XVIe et XVIIe siècles[192]. La notion de pouvoir absolu, explique-t-elle, existait déjà dans le droit médiéval, mais elle n'existait que subordonnée à des normes transcendantales, c'est-à-dire à la raison comme compréhension de la volonté divine et respect de l'ordre social ; de ce fait, la possibilité pour le prince de se faire « absolu », c'est-à-dire d'être

[188] C. MICHON, *François Ier*, *op. cit.*, p. 260.

[189] Voir *Ibid.*, p. 259 *sq*. L'auteur souligne qu'une autre élite tient cependant une place essentielle car grandissante : les « techniciens » et gens de robe : « Son règne constitue un moment essentiel dans l'affirmation d'un "quatrième état", celui des officiers, qui dispute au second ordre sa place dans l'État, et parfois au roi lui-même son pouvoir de dire la loi – que l'on songe au Parlement » (p. 169).

[190] F. Nawrocki note ainsi que, dans le choix du conseiller favori, « L'arbitraire royal demeure limité par la notion de mérite et de réputation de l'élu, car cette décision n'est pas neutre et l'engage vis-à-vis de la noblesse du royaume » (F. NAWROCKI, « Le conseiller favori, objet de la décision royale », *op. cit.*, p. 46).

[191] C. MICHON, *François Ier*, *op. cit.*, p. 283.

[192] Voir A. JOUANNA, *Le pouvoir absolu*, *op. cit.*, p. 23-49.

délié des lois (*ab [legibus] solutus*), ne pouvait être utilisée que dans des situations d'exception. A. Jouanna explique ainsi la thèse exprimée dans le discours que tint au roi le parlementaire Charles Guillart au cours du lit de justice du 24 juillet 1527 :

> Autrement dit, le pouvoir s'exerce selon deux modalités : l'une, *absolue*, procède de la seule volonté du monarque mais peut le ravaler au niveau des bêtes ; l'autre, *positive*, résulte de l'usage de sa raison et révèle sa dignité d'homme. L'utilisation de la première est admise dans certains cas « particuliers et singuliers » ; néanmoins, il vaut mieux ne jamais l'employer.
>
> Reconnaître au souverain la possession de cette arme dangereuse, utile dans les situations extrêmes, ne revient donc nullement à lui en accorder l'usage *habituel*[193].

La puissance *absolue* est donc synonyme de puissance *extraordinaire* ; le roi est censé en faire usage quand il n'est pas possible de faire passer sa décision par le canal légal et « rationnel », notamment, pour n'évoquer que lui, du Parlement dont la validation était nécessaire pour que les lois fissent autorité. Bien sûr, le roi pouvait « tricher » et justifier une décision autoritaire par une urgence imaginaire ou exagérée. C'est donc en dehors du fonctionnement ordinaire du pouvoir que le Conseil prend de l'importance comme instrument du pouvoir « absolu », d'autant qu'il était la seule de toutes les instances issues de la *Curia regis* à s'occuper des affaires extérieures – guerre et diplomatie – « domaine par excellence de l'"extraordinaire" où s'exerçait la liberté royale »[194].

Selon A. Jouanna, il est, par conséquent, anachronique de parler d'absolutisme avant la fin du XVIe siècle ; seul le déchirement des guerres civiles aurait créé les conditions pour que le pouvoir absolu ne fût plus extraordinaire mais ordinaire, la rationalité de ses décisions étant désormais incompréhensible pour ses sujets qui, dans les troubles religieux, ne sauraient discerner la norme transcendante censée réguler la volonté royale[195]. Si l'on s'en tient aux conceptions du pouvoir les plus communément admises et au discours idéologique légitimant les pratiques effectives de la monarchie, les guerres de religion constituèrent sans aucun doute une rupture essentielle. Cependant, si l'on étend la réflexion à la pratique du conseil en tant que « formation de la volonté » royale, il apparaît que l'extraordinaire est déjà la norme dans les affaires qui relèvent de la compétence exclusive du roi et de son Conseil, comme en témoignaient d'ailleurs les contemporains : « Les ambassadeurs vénitiens ont laissé sur ce point

[193] *Ibid.*, p. 13.
[194] *Ibid.*, p. 73.
[195] Au sujet de l'apport théorique de Jean Bodin, A. Jouanna remarque ainsi que « le sujet ne devait plus obéir parce qu'il avait discerné – ou parce que les juges lui avaient certifié – le caractère "raisonnable" d'un ordre royal, mais tout simplement parce que c'était un ordre. Par là se trouvait exaltée la volonté souveraine, investie d'une légitimité et d'une efficacité intrinsèques ». Les guerres civiles, en divisant le corps social et, surtout, ses élites, rendaient les instances traditionnelles qui participaient de l'*auctoritas* monarchique, comme le Parlement, incapables de rappeler le roi à une « raison » liée à un ordre social et religieux dont l'unité allait chancelant.

des analyses très précises, qui justifiaient le partage des compétences entre le Conseil des affaires et le Conseil ordinaire par l'opposition entre "pouvoir absolu", où le roi doit décider de manière discrétionnaire, et "puissance réglée", qui consiste en la simple application des lois et des usages en vigueur »[196].

François Ier fit d'ailleurs du Conseil politique l'instrument principal d'une pratique relativement autoritaire du pouvoir, qui a longtemps fait conclure les historiens à un absolutisme avant la lettre[197]. Sous son règne, le Conseil cristallise ainsi l'orientation pré-absolutiste ou, pour mieux dire, absolue, de l'État monarchique, même s'il faut se garder de donner à ce terme une signification anachronique. Ce qui compte, dans les affaires où il faut décider séance tenante, c'est bien ce « vrai » Conseil, celui où le roi est présent en personne, et de façon régulière ; et, plus encore, c'est le roi lui-même, comme le résume une formule souvent citée de l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli :

> Pour ce qui est des grandes affaires de l'État […] Sa Majesté […] veut que les autres obéissent à sa volonté. Dans ce cas-là, il n'est personne à la cour, quelque autorité qu'il possède, qui ose en remontrer à Sa Majesté[198].

Aussi n'est-il pas étonnant que, dans les années sombres des guerres civiles, quand « l'équilibre » qui avait caractérisé le règne de François Ier se vit remis en cause, Louis Le Roy, théoricien justifiant les prérogatives du roi contre les pouvoirs des parlementaires et des magistrats, ait jugé nécessaire de défendre à la fois la supériorité du Conseil et le monopole du prince sur les « grandes affaires ». Dans *De l'Excellence du gouvernement royal*, il plaidait ainsi pour des « conseillers perpetuels, continuellement nourris [éduqués] et exercez » à la chose publique et réclamait pour le roi « l'intendance de toutes les entreprises secrettes et manifestes » en vue de réaliser des « exploits de guerre promptement et en temps opportun »[199]. Au cœur des guerres civiles éclataient ainsi au grand jour des tensions inhérentes à la monarchie des premiers Valois. Car déjà, sous François Ier, le Conseil était le cœur d'une pratique absolue du pouvoir. Pensé dès cette époque comme « extension de la personne royale », le Conseil, résume C. Michon, apparaissait comme une « institution nécessaire, secrète, représentative, unique, domestique, sous contrôle royal, omnisciente, consultative, judiciaire »[200].

---

[196] J.-L. THIREAU, « Le Conseil du roi au XVIe siècle », *op. cit.*, p. 13 ; cette répartition, comme le souligne l'auteur mais également C. Michon dans ses travaux déjà cités, était cependant moins nette dans la pratique.

[197] C'est notamment au retour de la captivité de Madrid, en 1526, que le roi reprit en main son Conseil pour mettre fin aux dissensions et ambitions nées et grandies pendant son absence. Voir *Ibid.*, p. 12. Le fonctionnement du « Conseil d'En haut » sous Louis XIV fut ainsi, selon l'expression de C. Michon, un « retour aux sources », c'est-à-dire au fonctionnement du Conseil politique sous François Ier (C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 40).

[198] Cité par C. MICHON, « Conseils, conseillers et prise de décision sous François Ier », *op. cit.*, p. 22.

[199] Cité par N. LE ROUX, *Le Roi, la cour, l'État*, *op. cit.*, p. 102-103.

[200] C. MICHON, « Conseils et conseillers en France », *op. cit.*, p. 72-73.

2. Le conseil comme mystère

On assiste à une dissémination du modèle du conseil dans la culture française de la Renaissance, bien au-delà de la seule sphère politique. Il semble en effet que l'imaginaire des contemporains ait été profondément imprégné de l'association entre raison et conseil : toute décision rationnelle devait être le fruit d'un conseil. Mais cette rationalité devenait, de plus en plus, une énigme qui exigeait, pour être déchiffrée, le talent du bon interprète. Dès avant la rupture des guerres de religion au terme de laquelle les décisions royales, selon A. Jouanna, se seraient soustraites au regard et à l'intelligence du commun des mortels, les conseils étaient déjà, comme on va le voir, le lieu de cette énigme que l'on n'avait pourtant pas encore renoncé à décrypter.

Ainsi, dans la première moitié du XVIe siècle, temps de naissance de ce que nous appelons depuis Botero la *raison d'État*[201], le pouvoir s'entoure, dans les affaires où le roi fait usage de sa puissance « absolue » et « extraordinaire », de l'obscurité nécessaire du secret[202], qui lui donne aussi son apparence de mystère et donc de sacralité, et se dépouille dans le même mouvement d'un certain formalisme hérité des temps féodaux et de la monarchie élective. Claude de Seyssel, qui fut lui-même conseiller de Louis XII, écrit ainsi que « véritablement, la principale chose qui doit être en un Conseil – surtout en celui qui est étroit et réduit à petit nombre – est de tenir les choses secrètes »[203].

La nécessité du secret devient un lieu commun de la pensée politique : il faut, comme l'écrit Machiavel, *dissimulare l'animo suo*[204], dissimuler son âme, et savoir taire les conseils quand il le faut. Alciat mentionne dans ses *Emblèmes* le *motto* romain selon lequel « Les secretz conseilz ne sont à reveler » (*Non vulganda consilia*), ce qu'il illustre par l'emblème du Minotaure :

> Le Monstre mis en la prison secrete
> Par Daedalus en Candie (c'est Crete.)
> Portent Rommains en guerre : pour enseigne[205].
> Le Minotaure en leur banniere enseigne
> Ung Capitaine estre[206] en conseil discret.
> Car à l'auteur nuict le cogneu secret[207].

---

[201] Voir S. BONNET, « Botero machiavélien ou l'invention de la raison d'État », *Les Études philosophiques*, vol. 66, nº 3, 2003, p. 315-329.

[202] Voir N. LE ROUX, *Le Roi, la cour, l'État*, *op. cit.*, p. 62-64.

[203] Cité par C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 30

[204] *Il Principe*, *op. cit.*, chap. 7, § 22.

[205] *Sic.* (la ponctuation est d'origine) ; comprendre : à la guerre, les Romains portent sur leurs drapeaux l'image du minotaure.

[206] *[…] enseigne Un capitaine estre* : enseigne qu'un capitaine doit être.

[207] Le fait de divulguer une décision nuit à son auteur.

> Tous Conseilz et entreprinses doibvent estre tenuz secretz : mesmement [surtout] au faict de la Guerre[208].

La phrase en prose, ajout du traducteur, implique que si l'emblème concerne au premier chef (*mesmement*) la guerre, le problème du secret peut se poser également dans tout autre domaine où s'exerce un pouvoir de décision. La guerre permet de comprendre en situation d'urgence la nécessité et la gravité du secret : de celui-ci dépendent la vie des soldats et le sort des batailles. La tournure équivoque *estre en conseil discret* suggère par ailleurs que la « discrétion »[209] du chef peut tout autant concerner le conseil tenu en compagnie de ses lieutenants (dont il ne faut pas dévoiler les plans aux simples soldats) que le conseil intérieur, la décision personnelle qu'il ne saurait communiquer.

Par cette dimension du secret, le conseil touche au sacré[210] : il est mystère plus ou moins impénétrable. Aussi n'est-il guère étonnant que la spiritualité du XVIe siècle emprunte son vocabulaire au monde politique[211] : puisque les conseils des princes sont le champ clos où se décident les destinées des peuples, que dire de ceux de Dieu ? Michael A. Screech a remarqué, dans la littérature d'inspiration évangélique et réformée, l'utilisation fréquente de la métaphore du *conseil de Dieu* pour traduire en langage profane le caractère indéchiffrable des décisions divines[212]. Dans son *Almanach pour l'an 1533*, Rabelais écrit ainsi que les choses futures « sont secrets du *conseil estroit du Roy eternel*, qui tout ce qui est, et qui se fait, modere à son franc arbitre et bon plaisir. Lesquels vaut mieux taire et les adorer en silence »[213]. Il joue également sur cette métaphore dans le *Tiers Livre*, où Panurge, interprète malheureux, a le tort de la prendre à la lettre :

> – O la vertu de Dieu (s'escria Panurge) nous soit en ayde. Où me renvoyez vous bonnes gens ? Aux conditionales, les quelles en dialectique reçoivent toutes

---

[208] A. ALCIATO, *Emblemes*, B. Aneau (trad.), Lyon, Macé Bonhomme pour Guillaume Rouille, 1549 [http://www.emblems.arts.gla.ac.uk/french/emblem.php?id=FALb012] ; la traduction de B. Aneau rend mieux le latin de l'original que celle de l'édition bilingue de 1536 (*Emblemes* [1536], *op. cit.* [http://www.emblems.arts.gla.ac.uk/french/emblem.php?id=FALa008]) : *Limine quod caeco obscura & caligine monstrum / Gnosiacis clausit Daedalus in latebris : / Depictum Romana phalanx in praelia gestat, / Semiviroque nitent signa superba bove, / Nosque monent, debere ducum secreta latere / Consilia, authori cognita techna nocet*.

[209] Le terme *discretion* signifie surtout « discernement » au XVIe siècle ; mais ici faire preuve de discernement implique d'être « discret » au sens que ce terme a pris aujourd'hui, sens que vient souligner la rime *discret / secret*. Sur le sens de la *discretion* au XVIe siècle, voir *infra* la suite de ma première partie.

[210] Par ailleurs, comme le souligne A. Jouanna, « Le processus de formation de la volonté royale était revêtu d'une espèce de sacralité dont participaient les conseillers » (*Le pouvoir absolu*, *op. cit.*, p. 72).

[211] Un théoricien comme Claude de Seyssel légitimait ainsi le gouvernement par conseils en rappelant le modèle évangélique : les soixante-douze disciples du Christ étaient son Conseil élargi, les douze apôtres son Conseil restreint, tandis que Jean, Jacques et Pierre étaient ses favoris, parmi lesquels il distinguait Jean, « auquel il révéla plusieurs grands secrets qu'il cela aux autres » (cité par C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 18).

[212] M. A. SCREECH, *L'évangélisme de Rabelais. Aspects de la satire religieuse au XVIe siècle*, Genève-Paris, Droz, 1959, p. 57 *sq*. (chapitre IV, « Le Conseil privé de Dieu »).

[213] F. RABELAIS, *Almanach de l'an 1533*, dans *Œuvres complètes*, t. II, P. Jourda (éd.), Paris, Garnier frères, 1962, p. 519. (Je souligne.)

> contradictions et impossibilitez. […] Si Dieu plaist, je ne seray poinct coqu ; je seray coqu si Dieu plaist. Dea, si feust [s'il y avait] condition à laquelle je peusse obvier, je ne me desespererois du tout. Mais vous me remettez *au conseil privé de Dieu : en la chambre de ses menuz plaisirs*[214].

L'expression est évidemment sacrilège puisque le conseil de Dieu est décrit comme arbitraire et semblable à celui d'un roi, soumis à la même instabilité que la volonté humaine qui peut être réglée ou déréglée, modérée ou tyrannique. C'est ce que le théologien Hippothadée s'empresse de reprendre :

> – Mon amy, vous ne serez poinct coqu si Dieu plaist. Pour sçavoir sur ce quel est son plaisir, ne fault entrer en desespoir, comme de chose absconse, et pour laquelle entendre fauldroit consulter son conseil privé et voyager en la chambre de ses très sainctz plaisirs. Le bon Dieu nous a faict ce bien, qu'ilz [*sic*] nous les a revelez, annoncez, declairez, et apertement descriptz par les sacres bibles[215].

La nuance de Rabelais est malicieuse : le conseil de Dieu semble moins secret que celui du roi puisque les fidèles en savent au moins ce qu'il a jugé bon de leur révéler. La Bible nous a, suggère-t-il, fait connaître ses volontés[216] ; mais les secrets des rois, des intérêts et des intentions tapis sous les décisions d'État, qui nous les fera connaître ?

On retrouve la même métaphore sous la plume de Calvin, qui l'utilise d'une façon semblable[217]. Le conseil de Dieu est *étroit* et *secret* et, en même temps, *éternel* : le caractère incompréhensible de la prédestination se trouve ainsi justifié. Au contraire de Calvin, Rabelais utilise cette idée de mystère pour défendre l'idée d'un *synergisme*, d'une collaboration de l'homme aux conseils divins pour réaliser son propre salut[218]. L'intérêt de ce rapport entre théologie et pensée politique réside dans l'interrogation des humanistes sur la liberté humaine, qui se traduit, dans les termes de l'humanisme civil, par la réflexion sur la fortune et, dans les termes de l'humanisme chrétien, par la réflexion sur la Providence. On se souvient que le tyrannique Picrochole est aussi, selon les mots de Grandgousier, l'abandonné de Dieu qui « l'a laissé au gouvernail de son franc arbitre et propre sens, qui ne peut être que méchant si par grâce divine n'est continuellement guidé »[219]. Comme Rabelais dans les conseils divins, cette étude n'entrera pas plus avant dans les arcanes de débats théologiques bien connus des seiziémistes ; concluons simplement que la réflexion politique sur le conseil, au XVIe siècle, ne peut avoir de

---

[214] *Le Tiers Livre*, J. Céard (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Librairie générale française, 1994, p. 737 (chap. XXX). (Je souligne.)

[215] *Id.*

[216] Rabelais oppose implicitement Dieu le Père et Dieu révélé dans la personne du Christ : voir encore M. A. SCREECH, *L'évangélisme de Rabelais*, *op. cit.*, p. 61.

[217] Nicole Malet, qui analyse cette image sur le plan théologique, semble ne pas percevoir son origine politique (*Dieu selon Calvin : des mots à la doctrine*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1977, p. 113 *sq*.).

[218] La notion de synergisme est liée aux polémiques internes à la Réforme autour de la prédestination. Voir M. A. SCREECH, *L'évangélisme de Rabelais*, *op. cit.*, p. 64 *sq*.

[219] *Gargantua*, M. Huchon (éd.), Paris, Gallimard, 2007, p. 283 (chap. XXIX).

sens que si Dieu laisse quelque liberté à l'homme dont il reste, dans la perspective évangélique d'un Rabelais, le « guide »[220].

3. Le conseil sans le prince : ambassadeurs et conseil « intérieur »

Qui dit sacré, par ailleurs, dit médiateur, intercesseur. Les conseillers du roi, on l'a vu, jouaient aussi un rôle en aval des décisions, dans la communication du roi et de ses sujets et, en matière de politique extérieure, dans la diplomatie. Cette fonction de représentation impliquait, en même temps, une illusion : « intermédiaire entre le roi et ses interlocuteurs », le conseiller « est aussi un écran dressé autour de sa personne, qui participe à engendrer l'image d'un souverain littéralement hors du commun »[221]. Le conseiller, interface plus accessible de la monarchie, pouvait se montrer comme investi de la sacralité du monarque ou, au contraire, servir de « fusible » (C. Michon) et être sacrifié à la colère des « malcontents ». Une telle fonction lui conférait cependant une liberté relative. Représentant le monarque *in absentia*, il devait composer avec le temps, le lieu et les personnes, ce qui impliquait une bonne part de sens politique et d'improvisation.

La figure du conseiller se confond ainsi en partie avec celle de l'ambassadeur. Envoyé par son prince chez d'autres princes, il dispose d'un point de vue unique sur les secrets du pouvoir et, en même temps d'une obligation d'être véridique, ne serait-ce qu'auprès de son maître. De cette position originale qui en fait le conseiller d'un seul prince et l'observateur avisé de plusieurs princes, l'ambassadeur peut tirer une certaine fierté, et l'impression que nul mieux que lui ne peut comprendre les conseils, comme en témoigne Philippe de Commynes, conseiller de Louis XI mais également diplomate, qui écrit dans le prologue de ses *Mémoires* :

> [J'ai] eu autant de congnoissance de grans princes et autant de communication avecques eulx que nul homme qui ayt regné en France de mon temps, tant de ceulx qui ont regné en ce royaulme que en Bretaigne et en ces parties des Flandres, en Allemaigne, Angleterre, Espaigne, Portingal et Ytalie, tant seigneurs temporelz que spirituelz, et de plusieurs dont je ne ay eu la veue, mais congnoissance par communications de leurs ambassades, par lectres et par instructions, par quoy on peult assés avoir d'information de leur nature et condition[222].

---

[220] *Cf.* ÉRASME, *Le Libre Arbitre* [*Diatribè sive Collatio de libero arbitrio*, 1524], A. Godin (trad.), dans *Éloge de la folie, Adages, Colloques, Réflexions sur l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie, Correspondance*, Paris, R. Laffont, 1992, p. 770-771 : « Pourquoi, dira-t-on, accorder quelque chose au libre arbitre ? – Pour l'imputer à juste titre aux impies qui ont refusé de leur plein gré la grâce de Dieu, pour épargner à Dieu l'accusation calomnieuse de cruauté et d'injustice, pour nous mettre à l'abri du désespoir, pour écarter le sentiment de sécurité et stimuler nos efforts. C'est pour cela que presque tout le monde soutient le libre arbitre, mais un libre arbitre inefficace sans l'assistance continuelle de la grâce de Dieu, pour nous empêcher de nous arroger quoi ce soit ».

[221] C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 45.

[222] P. de COMMYNES, *Mémoires*, J. Blanchard (éd.), Genève, Droz, 2007, 2 vol., p. 2.

Commynes se montre ainsi au cœur de l'Europe des princes ; étant en « communication » avec les uns et les autres, il est mieux placé que les princes eux-mêmes pour dire la vérité du politique et tout particulièrement la vérité des princes.

La fonction même d'ambassadeur gagne une importance inédite au XVIe siècle à la faveur, notamment, des guerres d'Italie, comme l'ont montré les travaux de Garrett Mattingly[223]. C'est le temps de naissance de la diplomatie moderne – naissance douloureuse puisque, avec la naissance des ambassadeurs résidents, ceux-ci étaient encore mal distingués (et parfois difficiles à distinguer) des espions et ne bénéficiaient pas *a priori* d'une immunité reconnue et respectée[224]. Comme l'a montré Daniel Ménager dans son étude sur la diplomatie et la théologie à la Renaissance, la fonction des ambassadeurs évolue considérablement, passant du statut de simples envoyés du roi (le *nuntius* médiéval) dont le rôle se borne à témoigner, à celui de représentants du roi autorisés à juger les choses par eux-mêmes[225] : « L'ambassadeur sera toujours un personnage à part, parce qu'il est le représentant du roi, il est le roi lui-même présent dans d'autres États, présent, si l'on peut dire, *in absentia*. Même si bien des ministres et des hauts fonctionnaires ont un pouvoir supérieur au sien, ils ne peuvent revendiquer un privilège si spécial »[226]. J.-L. Fournel remarque ainsi, au sujet des missions diplomatiques de Machiavel en tant que secrétaire de la chancellerie florentine, que son rôle est initialement de « fournir à ses supérieurs toutes les informations qui sont susceptibles d'éclairer les délibérations et décisions », car « rapporter les mots exacts des acteurs c'est contribuer à comprendre ce qu'ils ont en tête et ce qu'ils seront amenés à décider »[227]. Mais du témoignage à l'analyse, il n'y a qu'un pas, vite franchi : le témoignage se fait jugement et, par conséquent, conseil du diplomate

---

[223] Voir G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin, 1955 ; et, pour une synthèse plus récente : L. BÉLY, *L'art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2015, ainsi que l'ouvrage collectif : S. PÉQUIGNOT, S. ANDRETTA et J.-C. WAQUET (éd.), *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIXe siècle*, [en ligne], Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015.

[224] G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, *op. cit.*, p. 233-234 (chap. XXVII).

[225] Voir D. MÉNAGER, *L'ange et l'ambassadeur : diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 26 *sq*. Désormais, les ambassadeurs « transmettent aussi à leur prince les souhaits et les demandes de celui vers lequel ils ont été envoyés. Ils en soulignent parfois le bien-fondé. L'activité diplomatique ainsi comprise, suppose des facultés de réflexion et de discernement qui donnent un prestige nouveau à la figure de l'ambassadeur » (*Ibid.*, p. 30).

[226] *L'ange et l'ambassadeur*, *op. cit.*, p. 62.

[227] J.-L. FOURNEL, « La Guerre et l'État. Statuts et histoires d'un micro-texte machiavélien (*Le Prince*, III, 48) », *Exercices de rhétorique*, n° 3, 2014, § 6 ; voir aussi B. FIGLIUOLO et F. SENATORE, « Per un ritratto del buon ambasciatore : regole di comportamento e profilo dell'inviato negli scritti di Diomede Carafa, Niccolò Machiavelli e Francesco Guicciardini », dans S. Andretta, S. Péquignot et J.-C. Waquet (éd.), *De l'ambassadeur*, *op.cit.*, qui cite notamment Guicciardini : « *mi pare che l'officio d'uno imbasciadore sia errare più tosto nello scrivere largo tucto quello che li occorre che ritenere in sé, acciò che chi ha a fare resolutione habbi più campo innanzi a li ochi* » (§ 29).

à ses maîtres[228]. Cette ambiguïté correspond à un moment d'incertitude où le processus qui fait de l'ambassadeur un quasi *alter ego* du prince n'est pas achevé. Celui-ci acquiert bientôt une dignité comparable voire supérieure au conseiller[229] ; sous François Ier, certains parmi ses plus grands conseillers eurent en même temps une carrière de diplomate – à commencer par les conseillers cardinaux comme Jean du Bellay et François de Tournon[230].

Parmi les affaires d'État, la diplomatie représentait le pendant pacifique des affaires militaires. Elle devint, dès lors, le lieu d'une pratique plus civilisée de la politique. Le *Cortegiano* de Castiglione (pour qui le but ultime de la « courtisanerie » est le conseil au prince) est ainsi initié aux pratiques et aux problèmes de la diplomatie[231]. L'idéal aristocratique de la Renaissance, sous l'influence des idées humanistes et des pratiques italiennes, s'exprime ainsi à travers la capacité propre aux ambassadeurs de faire face à des situations imprévues en l'absence de leur maître, seuls dans une terre étrangère. Dès lors, le problème du conseil se trouve déplacé de la relation prince-ambassadeur à la relation de l'ambassadeur à lui-même. D. Ménager remarque ainsi que les textes sur l'ambassade, au cours du XVIe siècle, font l'éloge des qualités propres du diplomate, notamment la prudence (dans le fil de la tradition aristotélicienne[232]) mais également de l'*ingenium*, qualité qui, parce qu'elle permet de persuader, est en même temps « le gage d'une capacité d'invention tout à fait nécessaire, car l'ambassadeur doit savoir faire face aux situations imprévues » ; ainsi, « En bien des circonstances, l'ambassadeur ne doit prendre conseil que de lui-même »[233]. Esprit d'initiative et improvisation caractérisent la nouvelle figure du diplomate, dont la mission est d'autant plus difficile qu'il est censé ménager la paix et « l'amitié » entre les princes, pour utiliser le mot des contemporains.

Ainsi, dans les pratiques diplomatiques comme dans celles des monarchies et principautés, le conseil à la Renaissance est toujours *in fine* personnel. Son caractère collectif n'est qu'une option. Le mystère du conseil est donc, en dernier lieu, un mystère intime. L'acception du mot *conseil* comme consultation et délibération « intérieure » témoigne, sur le

---

[228] Voir J.-L. FOURNEL, « La Guerre et l'État », *op. cit.*, § 6, sur l'incertitude entre « recueil de données et analyse des informations » qui fait toute l'ambiguïté des fonctions diplomatiques de Machiavel.

[229] D'une façon analogue, la théologie accorde à la Renaissance une place à part aux anges « médiateurs » et « ambassadeurs » de Dieu comme l'archange Gabriel (voir D. MÉNAGER, *L'ange et l'ambassadeur*, *op. cit.*, p. 42-62).

[230] Voir notamment C. MICHON et L. PETRIS (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay*, *op. cit.*

[231] Voir B. CASTIGLIONE, *Le livre du courtisan*, A. Pons (éd.), Paris, France, Flammarion, 1991, en particulier livre II, chap. 24.

[232] Voir *infra* le chap. II de cette partie.

[233] D. MÉNAGER, *L'ange et l'ambassadeur*, *op. cit.*, p. 118

plan du langage, de cette réalité. Le roi doit savoir prendre conseil des autres, mais c'est de lui-même qu'il prend conseil lorsqu'il doit choisir parmi les avis de ses ministres et prendre une décision. De la même façon, un capitaine sur le champ de bataille, ou un ambassadeur en terre étrangère, ne dispose pas du temps nécessaire à la consultation collective, ni de celui qui lui permettrait de prendre les ordres de son maître. Il s'agit alors, pour reprendre une expression citée par Robert Estienne, de « Suivre son conseil, et non point l'autruy, *Consilium suum consilio alterius interponere* »[234].

Le conseil désigne ainsi la réflexion tenue par tout acteur des affaires politiques, dont celui-ci peut donner quelques témoignages par sa parole, mais qu'il peut aussi garder secrète jusqu'à ce que sa décision soit déclarée, voire jusqu'au moment où il agit. En ce sens, le conseil est une notion qui ne relève pas exclusivement de la politique, ni de la théologie, mais qui fonctionne de façon très classique dans les trois domaines de l'éthique – politique, mais aussi « économique » (ou domestique, familial) et moral. Si l'on revient à l'exemple du *Tiers Livre*, roman dans lequel le conseil tient une place évidemment essentielle[235], l'enjeu de l'œuvre est précisément que Panurge devienne son *propre* conseiller, et Hippothadée ne manque pas de poser à Panurge l'épineuse question : « Mon amy vous nous demandez conseil, mais premier [d'abord] fault que vous mesmes vous conseillez »[236] ; de même, Pantagruel interprète les vers apparemment contradictoires de Raminagrobis en expliquant « qu'en l'entreprinse de mariage chascun doibt estre arbitre de ses propres pensées et de soy mesmes conseil prendre »[237]. Le problème du « cocuage » est secondaire : c'est après sa propre autonomie morale que court Panurge.

Mais Panurge, lui aussi, est un mystère : comment connaître la vérité de soi-même ? Au secret nécessaire des conseils « privés » et au secret impénétrable des arrêts divins, s'ajoute une troisième forme de secret : le secret du *Moi*, le secret de l'intime. La question du conseil fait le lien entre le privé (l'intime), le monde (les affaires politiques) et le temps de l'histoire, que gouverne de façon indiscernable Dieu ou le hasard. Pour déchiffrer ce triple secret, il faut penser l'action en termes de *prudence*.

---

[234] R. ESTIENNE, *Dictionnaire françois-latin*, *op. cit.*, *s. v. Conseil*.
[235] Voir G. MILHE POUTINGON, « Panurge le décalé », *op. cit.*
[236] F. RABELAIS, *Tiers Livre*, *op. cit.*, chap. XXX, p. 735.
[237] *Ibid.*, chap. XXIX, p. 731.

Chapitre II

Prudence et histoire. Penser le jugement de l'action politique

Parce qu'il se confond avec le processus même de la décision, le conseil met en jeu les vertus des acteurs de la vie politique, au premier rang desquelles les lettrés de la Renaissance placent la prudence, se conformant ainsi à l'enseignement scolastique et à la tradition thomiste qui a christianisé la *phronèsis* des Grecs et la *prudentia* des Romains, tout en l'adaptant à l'idéologie monarchique[238]. Le fait nouveau, dès le début du XVIe siècle, est qu'une telle adaptation se fait au détriment de la conception médiévale de la raison – qui, comme l'ont montré les analyses d'A. Jouanna citées *supra*, trouvait dans la pratique politique « ordinaire » du conseil son espace de réalisation – et au profit d'une logique calculatrice qui, précisément chez Aristote, caractérise la prudence : une telle logique correspond parfaitement, au temps de François Ier, à l'évolution observée dans le Conseil du roi et plus largement dans l'imaginaire du conseil, lieu et moment d'exercice d'une puissance absolue[239].

Dès lors, la délibération n'est plus la recherche d'une raison qui se confond avec la nature et/ou avec l'ordre social, mais la recherche des meilleurs moyens en vue d'une fin donnée pour agir dans un monde qui semble de moins en moins prévisible et où, par conséquent, l'extraordinaire devient ordinaire. Ainsi, alors que, tout au long du XVIe siècle, c'est la tradition aristotélicienne qui « constitue le fond le plus abondant de la réflexion morale de la Renaissance » (Ullrich Langer)[240], et ce malgré la diffusion du platonisme ficinien[241], il ne s'agit pas tant, en ce qui concerne la pensée de la prudence, d'une survivance des traditions

---

[238] Pour une vue d'ensemble de la *doxa* sur la prudence au XVIe siècle, voir F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.* ; et E. BERRIOT-SALVADORE *et al.* (éd.), *La vertu de prudence : entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

[239] La prudence peut également, à la Renaissance, être prise dans un sens très large et non conceptuel : La notion de prudence revêt dans l'histoire de la philosophie morale, et en particulier à la Renaissance, deux significations : une signification générale et synthétique qui, sous le terme de prudence, rassemble l'ensemble des vertus cardinales et définit donc la vertu dans l'intégralité de ses dimensions, et une signification spécifique qui renvoie expressément à sa définition aristotélicienne de phronésis, d'intelligence pratique des singuliers contingents, et qui, en tant que telle, apparaît comme une vertu intellectuelle, celle du *noûs*, vertu de la connaissance et du calcul stratégique et tactique (le *logistikon*) opposée aux vertus proprement morales de force et de tempérance, les vertus dites de l'appétit qui règlent la première le *thumos* [le cœur] et la seconde les *épithumiai* [les désirs] » (P. CAYE, « La question de la prudence à la Renaissance », dans E. Berriot-Salvadore *et al.* (éd.), *La vertu de prudence*, *op. cit.*, p. 259-278). C'est le sens conceptuel qui m'intéresse ici.

[240] U. LANGER, *Vertu du discours, discours de la vertu : littérature et philosophie morale au XVIe siècle en France*, Genève, Droz, 1999, p. 13.

[241] Voir M. de GANDILLAC et J.-C. MARGOLIN (éd.), *Platon et Aristote à la Renaissance*, actes du XVIe Colloque international de Tours [juillet 1973], Paris, Vrin, 1976. Je n'évoque pas ici la vogue du stoïcisme pendant les dernières années du siècle. Sur l'humanisme aristotélicien et son entreprise d'édition et de traduction, voir aussi C. LA CHARITÉ, « L'édition bilingue des œuvres complètes d'Aristote par Isaac Casaubon dans la Bibliothèque du Grand Séminaire de Rimouski », *Mémoires du livre / Studies in Book Culture*, vol. 5, nº 1, 2013, § 5-10.

scolastiques que d'un retour à Aristote dans la mesure où celui-ci propose, en particulier dans l'*Éthique à Nicomaque*, une pensée de l'action qui tienne compte du contingent. L'antique théorie de la *phronèsis* était réactualisée dans l'urgence parce qu'il fallait penser la nouveauté, « l'extraordinaire ». La lecture d'Aristote s'en trouvait considérablement infléchie par l'humanisme civil : il fallait désormais penser la prudence comme incertaine et trouver les voies de la maîtrise de l'action politique en écrivant et en méditant sur l'histoire.

1. Le conseil, le jugement et l'action dans la pensée de la prudence

Pour les humanistes qui suivent la leçon d'Aristote, la prudence se distingue essentiellement de la sagesse ou *sapientia* des lettrés, produit d'une culture et d'un apprentissage, alors que la *prudentia* est au contraire une « sagesse pratique issue de l'école de la vie »[242]. Ce n'est pas non plus un « art », une technique (*ars*, *tekhnè*). Rappelons la définition qu'en donne Aristote :

> […] la prudence ne saurait être ni une science, ni un art : une science, parce que l'objet de l'action peut être autrement qu'il n'est ; un art, parce que le genre de l'action est autre que celui de la production. Reste donc que la prudence est une disposition, accompagnée de règle vraie, capable d'agir dans la sphère de ce qui est bon ou mauvais pour un être humain. […] C'est pourquoi nous estimons que Périclès et les gens comme lui sont des hommes prudents en ce qu'ils possèdent la faculté d'apercevoir ce qui est bon pour eux-mêmes et ce qui est bon pour l'homme en général, et tels sont aussi, pensons-nous, les personnes qui s'entendent à l'administration d'une maison ou d'une cité. – De là vient aussi le nom par lequel nous désignons la tempérance [*sophrosunè*], pour signifier qu'elle conserve la prudence [*sozousa tèn phronèsin*] […] : car le plaisir et la douleur ne détruisent pas et ne faussent pas tout jugement quel qu'il soit […], mais seulement les jugements ayant trait à l'action. En effet, les principes de nos actions consistent dans la fin à laquelle tendent nos actes ; mais à l'homme corrompu par l'attrait du plaisir ou la crainte de la douleur, le principe n'apparaît pas immédiatement, et il est incapable de voir en vue de quelle fin et pour quel motif il doit choisir et accomplir tout ce qu'il fait […][243].

La *phronèsis* délibère donc sur ce qui relève du contingent (par opposition à la nécessité qui est le domaine de la sagesse) et sur ce qui relève de l'action (par opposition à la production, à l'œuvre qui est le domaine de la technique, *tekhnè*)[244]. On croit reconnaître Panurge dans le portrait de l'intempérant dont la délibération est sans fin, parce que, n'ayant en vue la fin

[242] A. LEHMAN, « *Prudentia* à Rome : étymologie et archéologie d'une notion », dans *La représentation de la Prudence*, Actes du colloque de Mulhouse, Université de Haute Alsace, 5 mars 1999, *Chroniques italiennes*, LX, 1999, p. 41.

[243] *Éthique à Nicomaque*, VI, 5, 1140b, *op. cit.*, p. 285-286.

[244] Voir P. AUBENQUE, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, 1963, 2e partie, chap. II.

rationnelle de ses actes (« ce qui est bon pour lui », à savoir l'utile[245]), il ne peut rendre un jugement définitif (la décision de se marier ou non).

On reconnaît par ailleurs, dans la caractérisation du domaine de la prudence comme ce qui relève de la contingence, les caractéristiques essentielles du conseil, opération par laquelle l'homme manifeste sa liberté :

> […] nous délibérons sur les choses qui dépendent de nous et que nous pouvons réaliser : et ces choses-là sont, en fait, tout ce qui reste, car on met communément au rang des causes, nature, nécessité et fortune, et on y ajoute l'intellect et toute action dépendant de l'homme. Et chaque classe d'hommes délibère sur les choses qu'ils peuvent réaliser par eux-mêmes[246].

La distinction entre ce qui dépend de l'individu délibérant et ce qui ne dépend pas de lui ouvre la voie à la réflexion sur l'individu en situation, sur l'individu historique qui est lui-même le « principe de ses actions » et qui est ainsi la cause de son propre destin au même titre que « nature, nécessité et fortune » [247]. À ce titre, la prudence est plus particulièrement l'apanage des individus dont l'action « peut » le plus, c'est-à-dire des dirigeants : *Prudentia est propria virtus principis*, selon le mot de Thomas d'Aquin[248]. La prudence permet ainsi la mise en pratique de la vertu et de la raison et, partant, elle est la condition de toute vie morale : « L'office de prudence comme dit Macrobius C'est diriger toutes nos operacions Et noz penceez [*sic*] selon Raison. Et ne faire riens qui ne soit droit et louable », écrit François Demoulins à la fin du règne de Louis XII[249]. Elle est, par conséquent, la mesure exacte de la vertu et de la raison telles qu'elles s'exercent, librement, dans le devenir historique[250].

Mais comment acquérir cette « disposition » ? Le mystère de la prudence réside dans son origine (comment devient-on prudent ?) et dans la possibilité ou l'impossibilité de la communiquer (comment rendre l'autre prudent ?). Aristote fait déjà de la *phronèsis* une vertu politique, une vertu de la cité : dans la mesure où « Sont possibles les choses qui peuvent être réalisées par nous, <et cela au sens large>, car celles qui se réalisent par nos amis sont en un sens réalisées par nous, puisque le principe de leur action est en nous »[251], la prudence peut se

---

[245] Voir A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 199-288.
[246] *Éthique à Nicomaque*, III, 5, 1112a, *op. cit.*, p. 133-134.
[247] *Ibid.*, 1112b, p. 137.
[248] Voir F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 7 *sq*.
[249] F. DEMOULINS, « Traité des vertus cardinales », *op. cit.*, f° 4*v*.
[250] Voir P. AUBENQUE, *La prudence chez Aristote*, *op. cit.*, p. 95 : « l'homme ne finira jamais de connaître un monde changeant et imprévisible, et c'est pourquoi il aura toujours à délibérer et à choisir. La prudence sera cette vertu des hommes voués à délibérer dans un monde obscur et difficile, dont l'inachèvement même est une invitation à ce qu'il faut bien nommer leur liberté ».
[251] *Éthique à Nicomaque*, III, 5, 1112b, *op. cit.*, p. 136. (Le passage entre crochets est un ajout du traducteur destiné à la compréhension du lecteur.)

réaliser par l'opération d'un ami, au sens fort du *philos* grec[252]. En ce sens, la vertu serait impraticable dans la cité s'il n'était possible d'agir sur l'autre. Au XVIe siècle, la réflexion sur le conseil transpose le problème dans le contexte institutionnel de la monarchie française. L'imprudence de Picrochole est ainsi résumée par Grandgousier : « Qui le meut ? qui le poinct ? qui le conduict ? *qui l'a ainsi conseillé ?* » Ce qui amène la prière suivante : « Ho, ho, ho, ho, ho. Mon dieu mon saulveur, ayde moy, inspire moy, *conseille moy à ce qu'est de faire* »[253]. Rabelais se conforme au « motif psycho-politique » – qui, comme le souligne Annie Hourcade, est un lieu commun de la philosophie politique depuis Platon[254] – motif qui assimile le gouvernement des autres au gouvernement de soi. Si la prudence consiste, selon le mot d'Aristote, à garder en vue le principe de nos actions, c'est que nous sommes « conseillés » par la partie rationnelle de l'âme à qui ce principe apparaît clairement, de la même façon que nous sommes conseillés par des personnes prudentes[255]. Picrochole, inspiré par ses mauvais conseillers, est en même temps conduit par ses passions, par la partie irrationnelle de son âme (ses humeurs et non son intellect)[256] ; il perd de vue la finalité qui devrait être la sienne (la Charité, chez Rabelais). Son tempérament colérique le conduit à s'obstiner dans son erreur : « Les caractères amers [*pikroi*] sont difficiles à apaiser et restent longtemps sur leur colère », écrit Aristote[257]. Pour rétablir la « règle droite », il aura donc besoin d'un bon conseiller, un inspirateur de prudence :

> Adoncques feist convocquer son conseil et propousa l'affaire[258] tel comme il estoit.
> Et fut conclud qu'on envoiroit *quelque homme prudent* devers Picrochole[259].

---

[252] Voir P. AUBENQUE, « Sur l'amitié chez Aristote », dans *La prudence chez Aristote*, *op. cit.*, p. 179-183 ; et P. PELLEGRIN, *L'excellence menacée : sur la philosophie politique d'Aristote*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 160-182.

[253] F. RABELAIS, *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XXVIII, p. 277 (je souligne).

[254] Voir A. HOURCADE, « Le conseil, naissance et élaboration de la notion... », *op. cit.*, p. 6. Pour l'auteure, Platon, dans la *République*, IV, pense « le conseil qu'on se donne à soi-même sur le modèle du conseil dans un cadre politique. Le conseil en effet caractérise la manière dont la raison / le dirigeant – en l'occurrence dans la cité platonicienne : le gardien ayant eu accès aux Essences – s'adresse au *thumos*, au désir noble / aux auxiliaires, cette partie de l'âme / cette classe de la cité, susceptible de prêter l'oreille à la raison / au dirigeant pour se mettre à son service et appliquer ses directives formulées sous forme de conseil et non sous forme d'ordre, précisément parce que celui qui reçoit le conseil est capable, au moins jusqu'à un certain point, de le comprendre ». Voir aussi A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 141-156.

[255] Dans la perspective évangélique de Rabelais, c'est avec l'aide de Dieu que le *prudens* garde en vue la raison.

[256] Voir C. SICARD, « Picrochole au miroir de Charles Quint », *Le Verger*, n° 1, revue en ligne du site *Cornucopia*, janvier 2012.

[257] *Éthique à Nicomaque*, IV, 11, 1126a, p. 198 : ces caractères « contiennent leur emportement », et s'ils ne se vengent pas « ils continuent à porter le fardeau de leur ressentiment », au contraire des « irascibles » qui s'échauffent aussi vite qu'ils s'apaisent. Picrochole passe ensuite du tempérament colérique au tempérament mélancolique : voir A. STREBLER, « Rabelais médecin dans le *Gargantua*. Du « corps-tube » au « livre-corps ». », *Le Verger*, n° 1, revue en ligne du site *Cornucopia*, s. d., p. 7-9. Sur les rapports entre tempérance et prudence à la Renaissance, voir P. CAYE, « La question de la prudence à la Renaissance », *op. cit.*, p. 267 *sq*.

[258] Mot masculin.

[259] *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XXVIII, p. 279 (je souligne).

Il est remarquable que le mot *prudent* soit réservé non au prince, mais au conseiller chargé d'une délicate mission diplomatique. Et c'est encore un conseiller de Picrochole – le seul de ses conseillers qui apparaisse comme vertueux en tentant de le dissuader de poursuivre la guerre – qui reçoit le nom d'*Echephron*, « le prudent »[260].

C'est parce que la prudence est une disposition rare voire exceptionnelle dans un seul individu que le conseil est nécessaire. Chez Aristote déjà, deux composantes ou « moments » de la *phronèsis* sont distingués, d'une part, la *sunesis*, la compréhension ou capacité à recevoir, d'autre part, le bon conseil ou *euboulia* ; la *phronesis* nécessite par conséquent une écoute active de la part de celui qui prend conseil avant de juger et, d'autre part, une capacité délibérative chez le conseiller, l'*euboulia* ou « bonne délibération » qui est au cœur la conception aristotélicienne de la prudence[261]. Dans son *Institution du Prince*, Guillaume Budé paraphrase et commente des vers d'Hésiode cités par Aristote[262], qui distinguent « trois manieres et façons d'Hommes » selon leur rapport au conseil, autrement dit selon leur capacité à recevoir un enseignement éthique :

> Desquelz les uns sont proveus de si bon sens, si gentil [noble] entendement, et de science si naïfve, et habitués en icelle : qu'ilz peuvent entendre d'eulx mesmes, et preveoir les choses qui sont les meilleures, et les plus convenables d'estre faictes, tant de ce qui est present, comme de l'advenir. Et ceulx là sont les plus excellents entre les hommes, et de la meilleur estoffe, que Nature sçache produire. […]
>
> Les aultres ne sont suffisants [n'ont pas la compétence] de pouvoir comprendre si haultes entreprinses si dessus [*sic*] escriptes, et en faire droict jugement par eulx mesmes. Mais *ilz ont seulement ceste prudence, qu'ilz entendent, qu'il est bon et utile de croire conseil*, et demander et suivre l'opinion des Saiges, et à icelle conformer leur gouvernement. Et ceste seconde manière de gens est à louer, comme dict Esiode. Combien qu'ilz ne soient si excellents par Nature, comme [le sont] les premiers.
>
> Les derniers sont ceulx, lesquelz ne s'entendent pas eulx mesmes, ny [n'entendent] leurs conceptions : ny ne peuvent comprendre, quand on leur remonstre et advise de leur honneur et profict. Ou s'ilz en ont quelque intelligence, si est-ce [il advient au contraire], qu'ilz n'en croient rien, et n'en deviennent aulcunement plus saiges, ny plus advisés[263].

---

[260] *Ibid.*, chap. XXXIII, p. 315.

[261] *Éthique à Nicomaque*, VI, 11, 1143a, *op. cit.*, p. 303 : « *comprendre* s'applique à l'exercice de la faculté d'opinion, quand il s'agit de porter un jugement sur ce qu'une autre personne énonce dans des matières relevant de la prudence ». Voir A. HOURCADE, « Le conseil, naissance et élaboration de la notion... », *op. cit.*, p. 8 ; et A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 263 : « De fait, ce qui vaut pour la *phronesis*, à savoir qu'elle n'est ni science ni technique vaut également pour l'*euboulia*, puisque l'*euboulia* constitue un aspect et même l'aspect majeur de la *phronêsis*. On pourrait même dire que c'est plus parce qu'elle intègre une dimension délibérative que la *phronêsis* n'est pas science ».

[262] *Les travaux et les jours*, cités dans *Éthique à Nicomaque*, *op. cit.*, I, 2, p. 42-43, 1095b : « Celui-là est absolument parfait qui de lui-même réfléchit sur toutes choses. / Est sensé encore celui qui se rend aux bons conseils qu'on lui donne. / Quant à celui qui ne sait ni réfléchir par lui-même, ni, en écoutant les leçons d'autrui, / Les accueillir dans son cœur, celui-là en revanche est un homme bon à rien ».

[263] G. BUDÉ, *De l'institution du Prince*, Abbaye de Larrivour, Nicole Paris, 1547, p. 13. (Je souligne.)

Guillaume Budé démythifie la prudence ; celle de Périclès (l'archétype du *phronimos* ou *prudens* chez Aristote) est trop rare pour être prise en compte. L'institution du prince et des hommes en général suppose au contraire de tenir compte d'une humanité imparfaite et néanmoins perfectible, chez qui l'on trouve une forme dévaluée de prudence : la simple confiance en l'autre, la conscience « qu'il est bon et utile de croire conseil ». Une telle typologie, citée également par Machiavel[264], revient à faire du conseil (le bon conseil, *euboulia* chez Aristote) l'instrument majeur par lequel la prudence se communique et se constitue. La première catégorie d'hommes est trop rare pour être prise en considération, tandis que la troisième est irrécupérable et, à ce titre, n'est digne ni de recevoir un conseil ni d'en donner : il faut tout simplement la fuir. Le bon sens est suffisamment partagé pour que le conseil soit possible chez l'immense majorité des hommes : la prudence pourra dès lors être le résultat d'une œuvre collective de consultation et de délibération.

Or, dans la représentation du conseil, la prudence se manifeste le plus souvent par un temps d'arrêt, une pause. Dans la geste gargantuine, Picrochole est un emporté, il agit ou plutôt est agi « par conseil précipité »[265], comme l'écrit Rabelais, au contraire de Grandgousier qui, dans le passage cité *supra*, fait « convocquer son conseil » et « propous[e] l'affaire », le mot *proposer* évoquant un discours en règle. Grandgousier respecte les formes[266], et c'est l'ensemble du conseil qui *conclut* la délibération, comme le souligne la tournure impersonnelle : « Et fut conclud… ». Le roi semble s'effacer dans le débat comme dans la grammaire. Le roi propose, donc, le conseil délibère et conclut ; mais c'est de nouveau le roi qui dispose : « Le tout pleut à Grandgousier et commenda que ainsi feust faict », écrit Rabelais. S'il a laissé le *consilium* à ses conseillers, le *judicium* se confond avec l'expression de son *plaisir*, selon la formule consacrée ; et le *praeceptum* ou *imperium*, l'ordre impérieux qui permet de mettre en œuvre la décision, est clairement son monopole, celui en général du pouvoir « exécutif ». Le

[264] N. MACHIAVELLI, *Le Prince*, J. Gohory (trad.), [éd. numérisée sur http://hyperprince.ens-fr/node/6], Paris, R. Le Mangnier, 1571, chap. XXII, § 4 : « Or pource qu'il y a des cerveaux de trois sortes, les uns qui entendent les choses d'eux-mesmes, les autres quand elles leur sont enseignées, les troisiemes qui ne par soymesme ne par enseignement d'autruy veulent rien comprendre : Le premier moyen est tres-excellent, le second est singulier, le tiers est du tout inutile » ; texte italien : *Et perche son' di tre generationi cervelli, l'uno intende per se, l'altro intende quando da altri gli è monstrò, il terzo non intende ne per se stesso ne per demonstratione d'altri. Quel primo è eccellentissimo, il secondo eccellente, il terzo inutile* (N. MACHIAVELLI, *Il Principe*, *op. cit.*). On remarquera que la deuxième catégorie reste, tout de même, « excellente » aux yeux du Florentin.

[265] C'est le titre du chap. XXXIII : « Comment certains gouverneurs de Picrochole par conseil precipité le mirent au dernier peril ».

[266] Thomas More donne à ce temps d'arrêt un caractère systématique : « Le Sénat a pour règle de ne jamais agiter séance tenante une question qui lui est proposée, mais de la remettre au lendemain » (*L'Utopie ou Le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, S. Goyard-Fabre (éd.), M. Delcourt (trad.), Paris, Flammarion, 1987, p. 146).

temps du conseil suppose ici une mise en scène concertée et acceptée par l'ensemble des acteurs, dont les rôles sont définis à l'avance.

L'opposition entre la lenteur du *consilium* et la vitesse de l'*imperium* est un lieu commun de la philosophie morale et politique, que résume la formule *Festina lente*, qui servit de devise à Auguste, et qui fournit la matière à l'un des plus célèbres adages d'Érasme[267]. G. Milhe Poutingon a remarqué, dans son article sur Panurge, combien la langue du conseil réactive les sèmes concrets véhiculés par l'étymologie latine : *consilium* est formé sur *solium*, le « siège », comme *délibérer* est formé sur *libra*, la « balance ». Dans cette langue et cet « imaginaire concrétisant », souligne-t-il, ces sèmes renvoient à l'idée de lenteur, d'un temps comme suspendu, qui se termine par la décision ou *arrest*, tandis que l'exécution est du côté du dynamisme[268]. Cela n'est pas, on le voit, qu'une question de langage : le problème qui se pose ici est celui, politique, du respect des formes. En l'occurrence, Rabelais semble exprimer une certaine persistance d'un « constitutionalisme médiéval » qui fait la part belle à la pratique ordinaire du conseil au détriment de l'exercice du pouvoir absolu dans les cas exceptionnels ; à moins que la portée du texte soit plus allégorique que politique, et que l'ensemble des étapes du conseil ne figure un cheminement intérieur et purement intellectuel. Une telle ambiguïté est nécessaire au maintien du motif psycho-politique qui fait du roman rabelaisien une œuvre morale *et* politique.

Dans la scénographie du conseil mise en place par Rabelais, le roi est le juge qui « tranche ». A. Hourcade explique que c'est dans cette séparation entre celui qui conseille et celui qui juge que la rhétorique, dans l'Antiquité grecque, trouve son origine :

> Il est particulièrement important de souligner que l'existence même de ce jugement, jugement vers lequel s'oriente la rhétorique, est la condition même de la possibilité de cette dernière. Plus précisément, c'est parce qu'il est possible que celui qui juge ne soit pas celui qui parle, parce qu'il est possible que celui qui juge ne soit pas celui qui délibère, que la rhétorique est possible[269].

Par conséquent, si le conseil met en jeu l'art de persuader, le jugement met en jeu une qualité d'un autre ordre, qu'on appelle souvent de ce même nom de jugement, au risque de confondre l'acte de juger et la faculté de juger. Le jugement, *krisis* en grec, constitue le moment du risque, le moment où il faut faire preuve de virtuosité, comme le remarque F. Goyet :

---

[267] Voir *Adages*, 1001, *Festina lente* (« Hâte-toi lentement »), J.-C. Margolin (trad.), dans *Éloge de la folie, Adages, Colloques, Réflexions sur l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie, Correspondance*, A. Godin *et al.* (éd.), Paris, R. Laffont, 1992, p. 110-141. Érasme commente ainsi l'image de l'ancre et du dauphin associée à l'adage : « […] il vaut mieux délibérer un certain temps avant de se lancer dans une entreprise, mais […] une fois la décision arrêtée, il faut agir vite, l'ancre correspondant à la période de délibération, et le dauphin à la vitesse d'exécution ».

[268] Voir G. MILHE POUTINGON, « Panurge le décalé », *op. cit.*, p. 2-5.

[269] A. HOURCADE, « Le conseil, naissance et élaboration de la notion... », *op. cit.*, p. 9.

> À partir du moment où les futurs sont contingents, tout repose sur la fine pointe du discernement ou jugement, qui est en termes politiques l'« arbitraire » du Prince. Il lui faut chaque fois, et à ses risques et périls, discerner très exactement ce qu'il convient de faire : c'est le « juste milieu »[270].

Ce juste milieu, la *mediocritas* des Latins, la Renaissance l'appelle *médiocrité* – médiocrité qui n'est pas à proprement parler une moyenne, car « dans l'ordre de l'excellence et du parfait, c'est un sommet »[271]. En effet, « s'il est vrai que la vertu soit une médiété, une mesure, il n'y a dans la vertu elle-même ni mesure, ni excès », puisque « La mesure qui la définit et la fait être elle-même n'est pas une mesure d'elle-même, mais une mesure de l'activité dont elle est le degré mesuré » (J. Tricot) [272]. La nature même du jugement prudentiel (décider de l'action adaptée à un monde soumis à la contingence) nécessite en effet que le juge tienne compte des circonstances, et cela, dans des situations toujours inédites[273].

Cela ne veut pourtant pas dire que le jugement revienne toujours au prince, ou, dans une perspective plus large, à celui qui détient le pouvoir ou au supérieur. Dans l'*Éthique à Nicomaque*, le conseil est ainsi motivé par le besoin d'un meilleur juge que soi-même : « nous nous faisons assister d'autres personnes pour délibérer sur les questions importantes, nous défiant de notre propre insuffisance à discerner ce qu'il faut faire »[274], autrement dit à déterminer le juste milieu. La traduction latine de Jean Argyropoulos donne : *cum magnis de rebus deliberare volumus : sumimus et alios ad consilium, diffidentes nobisipsis, tanquam non sufficientibus ad discernendum*[275]. Le mot *discerner*, qui renvoie à l'idée d'une séparation (lat. *discernere*, de *cerno*, « séparer »), est en fait formé sur la même racine que le verbe *krinein*, « tamiser (avec un crible) », « discriminer » et par extension « juger », qui a donné le substantif *krisis*, le jugement chez Aristote[276]. Jean Starobinski décrit ainsi le jugement comme faisant

---

[270] *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 79. Pour la définition aristotélicienne de la « médiété », voir *Éthique à Nicomaque*, II, 6, 1106b-1107a, *op. cit.*, p. 106 : « la vertu est une disposition à agir d'une façon délibérée [*hexis proairetikè*], consistant en une médiété relative à nous, laquelle est rationnellement déterminée et comme la déterminerait l'homme prudent ». Sur la *mediocritas* à la Renaissance, voir E. NAYA et A.-P. POUEY-MOUNOU (éd.), *Éloge de la médiocrité : le juste milieu à la Renaissance*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005.

[271] *Éthique à Nicomaque*, II, 6, 1107a, *op. cit.*, p. 106-107.

[272] *Ibid.*, p. 107, n. 3.

[273] Voir A. HOURCADE, « Le conseil, naissance et élaboration de la notion... », *op. cit.*, p. 10 : chez Aristote, dans la *Rhétorique*, « conseil et délibération, qui s'inscrivent dans les affaires humaines, lieu de la contingence et du possible, doivent au plus haut point prendre en compte les circonstances : celui qui est susceptible de bien délibérer sera celui qui possède la vision la plus précise d'une situation donnée – souvent d'ailleurs situation de crise, situation d'urgence ».

[274] *Éthique à Nicomaque*, III, 5, 1112b, *op. cit.*, p. 135.

[275] *Ethica ad Nicomachum : libri X*, J. Argyropoulos (trad.), Paris, Jean de Roigny, 1560, f° 46*v*.

[276] Pour une analyse des termes *discerner* et *discernement* à l'âge classique, voir É. TOURRETTE, *Une écriture du discernement : enquête sur les formes brèves de la description morale (1574-1701)*, Thèse de doctorat dirigée par Jean-Pierre Landry, Lyon, Université Jean Moulin, 2004, p. 191 *sq*. L'auteur ne prend pas en compte l'acception particulière du terme *discretion* à la Renaissance, évidemment parce que la période envisagée est ultérieure à la mienne et sans doute parce que ce terme évolue différemment que le substantif *discernement*, déverbal de *discerner* qui n'apparaît dans les textes que dans la seconde moitié du XVIe siècle.

« acte de discrimination, *hic et nunc*, en toute liberté »[277]. Mais dans le texte grec, Aristote emploie le verbe *diagignôskô*, qui signifie également connaître en séparant, en pénétrant, en perçant[278]. La *diagnôsis*, le discernement (le « diagnostic »), est le jugement que l'on demande à un ami, comme à un médecin, à qui l'on remet la conduite de sa propre vie. Si Aristote n'emploie pas le verbe *krinein*, c'est sans doute, précisément, parce que c'est au « conseillé » qu'il revient de juger, de choisir le conseil qui lui est donné. Il y aurait, dès lors, un jugement intermédiaire ou, si l'on peut dire, mineur, qui serait le discernement du conseiller ; autrement dit, un jugement propre à celui qui n'agit pas, qui ne dispose pas, comme le prince, de la puissance exécutive.

Cette idée d'un jugement « amical », c'est-à-dire bienveillant, qui porte sur une action qu'un autre doit accomplir, idée que la langue du XVIe siècle traduit par « discrétion », est essentielle dans l'histoire-jugement telle qu'elle se constitue à la Renaissance.

2. Du jugement du conseiller à celui de l'historien-juge : « discrétion » et circonstances

Comme on l'a vu, celui qui détermine la meilleure action et celui qui l'exécute, en un mot le juge et l'homme d'action peuvent être deux personnes différentes. Et de la même manière que la distinction entre conseil et jugement ouvre l'espace de la rhétorique, la distinction entre jugement et action (*judicium* et *praeceptum* chez Thomas d'Aquin) ouvre l'espace d'un discours de jugement sur l'action politique, d'une écriture sur l'histoire. Ce jugement peut être formulé comme un conseil portant sur les choses futures, mais aussi comme un jugement de l'action passée : la pensée antique de la prudence, comme l'a rappelé F. Goyet, désignait par le même mot, *krisis* en grec et *judicium* en latin, le jugement qui porte sur les actions futures comme celui qui porte sur les actions passées, « le choix d'avant la bataille comme le commentaire qui la suit »[279]. C'est pourquoi la *diagnôsis* est nécessaire à celui qui donne un conseil comme à l'historien-juge qui réfléchit après coup sur les conseils et sur les événements. Dans son recueil d'emblèmes français de 1540, La Perrière commente ainsi la figure antique du Janus *bifrons* :

> Le dieu Janus jadis à deux visaiges,
> Noz anciens ont pourtraict, et tracé :

[277] J. STAROBINSKI, *Montaigne en mouvement*, Éd. revue et complétée, Paris, Gallimard, 1993, p. 528.

[278] ARISTOTE, *Aristotelis Ethica Nicomachea*, F. Susemihl et O. Apelt (éd.), Lipsiae, In aedibus B.G. Teubneri, 1903, p. 50 : « συμβούλους δὲ παραλαμβάνομεν εἰς τὰ μεγάλα, ἀπιστοῦντες ἡμῖν αὐτοῖς ὡς οὐχ ἱκανοῖς διαγνῶναι ».

[279] F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 9.

Pour demonstrer que *l'advis des gens saiges,*
Vise au futur, aussi bien qu'au passé[280].

Dans une telle perspective, l'histoire et le conseil se prêtent aussi bien à l'exercice du jugement, qui dans le second cas « vise au futur », dans le premier « au passé ».

Ainsi, parce que l'histoire offre un répertoire infini de conseils et d'actions à qui souhaite posséder le discernement, un tel homme pourra trouver dans ces exemples autant d'expériences formatrices. Seule l'expérience permet de bien juger en matière politique : « Aussi le jeune homme n'est-il pas un auditeur bien propre à des leçons de Politique, car il n'a aucune expérience des choses de la vie, qui sont pourtant le point de départ et l'objet des raisonnements de cette science »[281]. D'où l'idée que l'histoire est exemplaire, selon le principe de ressemblance formulé par Aristote dans la *Rhétorique*, lorsqu'il distingue les exemples fabuleux des exemples historiques : « Il est donc plus aisé de fournir les exemples sous forme de fables, mais ceux qui s'appuient sur des faits sont plus utiles à la délibération, car, en règle générale, les événements futurs sont semblables aux événements passés »[282]. Ainsi, comme le résume Karlheinz Stierle qui cite ce passage, « est historique au sens aristotélicien du terme non pas ce qui est unique, mais ce qui se répète », c'est-à-dire ce qui arrive « fréquemment », « le plus souvent », *epi to polu*[283]. Ce point de vue est partagé, dans la *doxa* héritée d'Aristote, jusqu'à la Renaissance[284]. En conséquence, l'histoire n'était autre que le domaine de la mémoire où s'écrivaient les événements dignes d'être consignés pour la postérité[285] ; elle n'était utilisée que comme répertoire d'*exempla* qui permettent la formulation de leçons générales pour l'action, par lesquelles se forme la prudence des bons gouvernants[286]. Comme le résume Yves Delègue, « Le temps n'inventait pas, il se redisait »[287].

Au début du XVIe siècle, cette *doxa* perd de son évidence, du fait, notamment, des profondes mutations des sociétés européennes – du bouleversement des États, de la

---

[280] G. de LA PERRIÈRE, *Theatre des bons engins*, Paris, Denis Janot, 1544, fº A6*v* (je souligne).

[281] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, I, 2, 1095a, *op. cit.*, p. 38-39.

[282] ARISTOTE, *Rhétorique*, II, 20, 1394a, P. Chiron (trad.), Paris, Flammarion, 2007, p. 361. Voir aussi *ibid.*, I, 2, 1357b.

[283] K. STIERLE, « L'histoire comme exemple ; l'exemple comme histoire. Contribution à la pragmatique et à la poétique des textes narratifs », *Poétique*, nº 10, 1972, p. 183.

[284] P. CAYE, « La question de la prudence à la Renaissance », *op. cit.*, p. 262, rappelle ainsi que, « après avoir souligné la faillibilité de la prudence » (ce qui distingue la *prudentia* thomiste, humaine et faillible, de la *phronèsis* aristotélicienne qui suppose la maîtrise) « saint Thomas conclut néanmoins en précisant que "par l'expérience, l'infinité des singuliers est réduite à un nombre fini de cas arrivant le plus souvent et dont la connaissance suffit à la prudence humaine" ».

[285] Voir sur ce point l'analyse très éclairante du lieu commun de la mémoire dans les préfaces historiques médiévales dans B. GUENÉE, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 127, nº 3, 1983, p. 441-456.

[286] J. STAROBINSKI, *Montaigne en mouvement*, *op. cit.*, p. 47, propose cette définition : « l'exemple est une forme culturelle préexistante qui se propose à notre émulation ».

[287] Y. DELÈGUE, *Le royaume d'exil*, *op. cit.*, p. 50.

connaissance du monde, des techniques et des rapports économiques. La pensée humaniste se heurte alors à l'idée que, dans l'histoire, la ressemblance et la répétition des événements n'ont rien d'une évidence, toute apparence de ressemblance du présent au passé pouvant même s'avérer un leurre et, par conséquent une entrave aux « opérations » de la prudence humaine. L'idée de « nouvelleté », si désagréable aux contemporains de Rabelais et de Montaigne, s'imposait néanmoins avec l'évidence du réel. Machiavel admettait encore la possibilité d'un « retour du même » suffisamment instructif pour l'autoriser, dans les *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, à recourir à l'histoire romaine pour l'intelligence du temps présent[288]. On trouve ainsi dans le *Prince* cette phrase révélatrice :

> Que nul s'esmerveille si parlant des Principautez nouvelles, et du Prince, et de ses estats, j'allegue de tres-grands exemples [*grandissimi essempi*].
>
> Car d'autant que les hommes marchent quasi tousiours [*quasi sempre*] par les chemins frayez des autres, se gouvernant en leurs faicts par imitation [*procedendo nelle attioni loro con le imitationi*], puis qu'ils ne peuvent en toutes choses tenir le vray sentier des premiers, ny atteindre la vertu de ceux que ils ensuivent l'homme prudent [*uno huomo prudente*] doit suivre tousiours les voyes tracées par de grands personnages, imitant ceux qui ont esté tres-excellens : afin que si leur vertu n'y peut avenir, aumoins qu'elle en approche,
>
> à l'exemple des bons archiers [*et far' come li Arcieri prudenti*], ausquels si le blanc qu'ils veulent frapper semble trop loing (connoissans la portée de leur arc) ils prennent leur visée beaucoup plus hault que le lieu destiné, non pas pour joindre, ou de leur force ou de leur flesche à si grande hauteur : mais pour povoir avec l'ayde de si haute mire et adresse parvenir à leur dessein[289].

La prudence s'enseigne clairement, semble-t-il, par l'imitation. Mais cette imitation n'est pas reproduction à l'identique des actions passées, car l'auteur prend soin d'ébranler lui-même l'édifice rassurant de la répétition : les hommes marchent *quasi toujours* par des sentiers déjà battus. Machiavel semble répéter la leçon d'Aristote, résumant l'exemplaire à ce qui arrive le plus fréquemment ; mais c'est pour, immédiatement, admettre l'impossibilité de l'imitation : les hommes de son temps « ne peuvent en toutes choses tenir le vray sentier des premiers, ny atteindre la vertu de ceux que ils ensuivent ». Dès lors, Machiavel abandonne l'idée de l'exemple considéré comme une situation qui se répète ; il insiste au contraire sur le comportement des acteurs de l'histoire, et faits des plus vertueux, les « grands personnages », des modèles ou plutôt des guides. Le sens de leur exemplarité s'en trouve profondément changé : il ne faut pas tant les « imiter » que « viser » comme eux[290]. La métaphore de la visée,

---

[288] Voir F. GILBERT, *Machiavel et Guichardin : politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, J. Viviès (trad.), Paris, Seuil, 1996, chap. VII, « Guichardin ».

[289] *Le Prince* (trad. Gohory), *op. cit.*, chap. VI, §1-3 ; *Il Principe*, *op. cit.*, pour le texte italien.

[290] Pour une autre analyse de ce passage, voir M.-D. COUZINET, « *Magistra vitae* : histoire et exemplarité chez Machiavel, Guichardin et Bodin », dans *Sub specie hominis*, *op. cit.*, p. 149 *sq.* : « L'imitation se définit alors

topos qui renvoie principalement à l'*Éthique à Nicomaque*[291], décrit la façon dont doit fonctionner le jugement de l'action politique chez le *prudens* machiavélien (qui vise « à la façon des archers prudents », *come li Arcieri prudenti*) : il ne faut pas *faire* comme les *huomini grandi* mais *juger* comme eux et avec une ambition semblablement haute – cette audace qui chez Machiavel permet de vaincre la fortune et d'affronter la nouveauté[292]. Loin d'être un tribut à l'ancienne conception de l'exemplarité, la révérence faite aux Anciens et aux « grands personnages » suppose l'admission par l'auteur d'une rupture dans l'ordre des temps : Machiavel cherche dans le passé une réponse à une situation profondément nouvelle, et admet le surgissement de ce que les humanistes florentins de l'époque de Savonarole appelaient *straordinario* : *i tempi et le cose girono*, les temps et les choses ont leurs révolutions[293]. Bon gré mal gré, il fallait penser des temps de crise[294].

Si Machiavel, en bon humaniste, admettait l'idée d'imitation dans l'ordre politique, ce n'était donc pas en tant que répétition mais, comme l'a souligné Marie Gaille-Nikodimov, en tant qu'émulation et « recréation de la vertu »[295]. Mais c'est vers son ami Francesco Guicciardini (Guichardin) qu'il faut à présent se tourner pour trouver une expression plus radicale et, pour ainsi dire, chimiquement pure, non pas d'une nouvelle conception de l'histoire, mais de l'impossibilité de penser selon l'ancienne conception. Cette impossibilité, Guicciardini l'exprime avec force dans un passage célèbre de ses *Ricordi* :

> C'est une grande erreur de parler des choses du monde indistinctement, absolument et, pour ainsi dire, selon une règle ; car presque toutes comportent distinctions et exceptions par suite de la variété des circonstances, dont une mesure unique ne peut rendre compte ; d'ailleurs, ces distinctions et exceptions ne se trouvent pas écrites dans les livres mais il faut que le discernement les enseigne[296].

---

comme prudence, c'est-à-dire comme décalage réglé entre les modèles anciens et l'objectif visé qui rend une *virtù* limitée efficace ».

[291] *Éthique à Nicomaque*, I, 1, 1094a 20-25 (*op. cit.*, p. 34), sur le Souverain Bien : « N'est-il pas vrai […] que, pour la conduite de la vie, la connaissance de ce bien est d'un grand poids, et que, semblables à des archers qui ont une cible sous les yeux, nous pourrons plus aisément atteindre le but qui nous convient ? » Voir M.-D. COUZINET, « *Magistra vitae* : histoire et exemplarité chez Machiavel, Guichardin et Bodin », *op. cit.*, p. 151-152.

[292] *Cf. Il Principe*, *op. cit.*, chap. XXV, § 26.

[293] *Ibid.*, chap. XXV, § 15.

[294] Voir J.-L. FOURNEL, « Quels sont les vrais péchés des hommes ? Rhétoriques de l'état d'urgence dans la Florence des guerres d'Italie (Savonarole, Machiavel, Guichardin) », dans D. de Courcelles (éd.), *Rhétorique et littérature en Europe de la fin du Moyen Âge au XVIIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2008, et l'ouvrage classique de J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *La politique de l'expérience : Savonarole, Guicciardini et le républicanisme florentin*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2002.

[295] Voir M. GAILLE-NIKODIMOV, « Machiavel, penseur de l'action politique », *op. cit.*, p. 19 : L'imitation dont il est question ici ne peut donc être que de l'ordre d'une (re)création, et non de la reproduction : il s'agit d'être tout aussi vertueux que les fondateurs, les législateurs, les conquérants et les capitaines du passé ». Cette description est d'ailleurs conforme à la définition classique de l'*imitatio*, qui n'a jamais été vue comme une répétition à l'identique.

[296] F. GUICCIARDINI, *Avertissements politiques : 1512-1530*, J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini (trad.), Paris, Éd. du Cerf, 1988, p. 36. Voici le texte original des *Ricordi*, *op. cit.*, p. 12 : *È grande errore parlare delle cose del*

Le texte italien utilise le mot *discrezione*, de même étymologie (latin *discernere*) et de sens proche. L'audace théorique de Guicciardini dans ce *ricordo* (sa réflexion n'a par ailleurs rien de systématique[297]), consiste dans la remise en cause de l'idée d'*auctoritas* : dans la sphère de l'action, nous n'avons rien à apprendre des livres ou plus exactement de l'histoire, de la connaissance du passé. C'est à cette aptitude originale qu'est la *discrezione* que reviendra le rôle de maîtresse d'école. Voilà balayées les leçons de l'histoire, qui perd sa valeur d'exemplarité et ne peut plus s'inscrire dans un cadre providentialiste[298]. L'écriture sur l'histoire, chez Guicciardini, consistera à représenter chaque fait comme un cas unique, qui résiste aux tentations généralisantes.

Si, dans la tradition thomiste, la *discretio* est à peu près synonyme de *prudentia*[299], Guicciardini s'emploie, sans définir pour autant des concepts[300], à séparer la *prudenza*, sagesse politique pratique, comme qualité générale d'un individu, de la *discrezione*, capacité à comprendre ce qui, dans l'histoire et dans chaque situation qui se présente à son jugement, rend cette situation unique et inévitablement différente. Le but n'est pas cependant de paralyser l'action mais au contraire de permettre à l'individu d'agir sans rester prisonnier d'un modèle[301]. Sa discrétion doit, pour cela, examiner le *particolare*, ce que chaque situation possède d'unique ; plus précisément, Guicciardini suggère que les situations peuvent bien se répéter à la différence des événements, mais que le diable, c'est-à-dire l'exception, se cache dans les détails, dans les circonstances. La compétence du juge est placée au-dessus des lois qui ne peuvent rendre compte de la complexité du réel. Dans une logique toute juridique où l'on retrouve l'influence de sa formation en droit civil et canon[302], Guicciardini ne rejette pas l'idée

---

mondo indistintamente e assolutamente e, per dire così, per regola ; perché quasi tutte hanno distinzione e eccezione par la varietà delle circunstanze, le quali non si possono fermare con una medesima misura : e queste distinzione e eccezione non si truovano scritte in su' libri, ma bisogna le insegni la discrezione.

[297] L'auteur des *Ricordi* y propose davantage de consigner une expérience, soumise au temps, à la révision et à la correction, que de trouver des règles pour l'action politique, ce qui laisse la place à la correction voire à la contradiction. Voir A. PONS, « Guichardin, l'action et le poids des choses », dans F. Guicciardini, *Ricordi. Conseils et avertissements en matière politique et privée*, Paris, Ivrea, 1998, p. 7-97.

[298] B. MÉNIEL, « Mémoires privés et histoire publique à la Renaissance : les cas de Guichardin et d'Aubigné », dans D. Régnier-Bohler et C. Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, 2005, p. 302, remarque ainsi que chez Guicciardini « L'historiographie ne sert donc pas à établir les lois du devenir historique, mais à détruire les idées reçues sur celles-ci ».

[299] Voir F. DINGJAN, *Discretio : Les origines patristiques et monastiques de la doctrine sur la prudence chez Saint Thomas d'Aquin*, Assen, Van Gorcum, 1967.

[300] *Prudenza* et *discrezione* peuvent parfois être interchangeables chez Guicciardini, ou fonctionner en « doublon ».

[301] Comme le remarque A. PONS (« Guichardin, l'action et le poids des choses », *op. cit.*, p. 14), « Nous sommes installés d'emblée dans le monde du sublunaire, du multiple et du contingent, qui relève d'une analyse infinie, donc impossible, mais dans lequel l'homme doit non seulement vivre, mais agir ».

[302] Voir P. CARTA, *Francesco Guicciardini tra diritto e politica*, Padova, CEDAM, 2008 ; P. CARTA, « "Syndérèse et conscience". Francesco Guicciardini et la philologie humaniste », dans C. Caby et R. M. Dessì

même d'exemplarité, mais donne toute son importance à l'*écart* nécessaire entre l'exemple passé et le fait présent. L'exemple ne peut plus, désormais, que servir de matière à la *discrezione* sans laquelle il n'est rien d'autre qu'un lambeau d'histoire morte, car inutile à l'action : l'exemple considéré sans discernement est, en somme, de mauvais conseil. L'histoire ne serait plus, dès lors, *magistra uitae*, selon la formule cicéronienne[303], du moins pas au sens où les exemples seraient en eux-mêmes capables d'enseigner ; l'histoire et l'expérience vécue deviennent pour l'acteur de la vie politique le lieu d'une expérience de jugement, d'un exercice continuel qui le rend attentif au *particolare* de chaque situation et qui en fait, par conséquent, un bon juge.

Outre le souvenir de sa formation juridique, Guicciardini s'est évidemment souvenu des enseignements de la rhétorique : les circonstances correspondent aux *circumstantiae* ou *adiuncta* de la tradition oratoire classique[304]. Ainsi, dans la *Deffence, et illustration de la langue françoyse*, Joachim du Bellay semble faire de la *discretion* un quasi-synonyme du *bon jugement* de l'orateur :

> Et premier, c'est une chose accordée entre tous les meilleurs Aucteurs de Rhetorique, qu'il y a cinq parties de bien dire, l'Invention, l'Eloquution, la Disposition, la Mémoire, et la Pronuntiation. Or pour autant que ces deux dernieres ne se aprennent tant par le benefice des Langues, comme elles sont données à chacun selon la félicité de sa Nature, augmentées, et entretenues par studieux exercice, et continuelle diligence, pour autant aussi que la Disposition gist plus en la discrétion et bon jugement de l'Orateur qu'en certaines reigles, et preceptes : veu que les événementz du Tens, la circunstance des Lieux, la condition des personnes, et la diversité des Occasions sont innumerables. Je me contenteray de parler des deux premieres scavoir de l'Invention, et de l'Eloquution[305].

Temps, lieux, personnes : on retrouve les trois principaux types de circonstances dont la prise en compte, dans le *De Oratore* de Cicéron, est la condition du caractère approprié du discours (*quid aptum sit*)[306]. La discrétion est une qualité particulière de l'orateur qu'il ne saurait

(éd.), *Humanistes, clercs et laïcs dans l'Italie du XIIIe au début du XVIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 231-250.

[303] *De Oratore*, II, 36 – elle est aussi la « vie (ou l'âme) de la mémoire », etc. : « *Historia uero testis temporum, lux ueritatis, uita memoriae, magitra uitae, nuntia uetustatis* ». Voir *infra*, 1re partie, chap. III.

[304] Voir A. PONS, « Guichardin, l'action et le poids des choses », *op. cit.*, p. 26 *sq*.

[305] J. DU BELLAY, *La deffence, et illustration de la langue françoyse*, dans *Œuvres complètes. Ier volume*, O. Millet et F. Goyet (éd.), Paris, Champion, 2003, p. 26-27.

[306] *De Oratore*, III, 210, dans *De l'Orateur*, t. 3, E. Courbaud et H. Bornecque (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1930. Voir aussi *De Oratore*, II, 17 (trad. Courbaud, *op. cit.*) : « Dire de quelqu'un qu'il est "inepte" c'est dire, d'après l'étymologie, qu'il est "non apte" et, dans les habitudes de notre langue, cette signification va très loin. Quiconque en effet ne voit pas ce que demandent les circonstances [*tempus*], ou parle plus qu'il ne faut, ou s'étale, ou n'a aucun égard ni à la dignité ni aux intérêts des gens avec lesquels il se trouve, bref quiconque, en quoi que ce soit, manque de convenance ou de mesure, celui-là nous le disons "inepte" » (*quem enim nos ineptum vocamus, is mihi videtur ab hoc nomen habere ductum, quod non sit aptus, idque in sermonis nostri consuetudine perlate patet ; nam qui aut tempus quid postulet non videt aut plura loquitur aut se ostentat aut eorum, quibuscum est, vel dignitatis vel commodi rationem non habet aut denique in aliquo genere aut inconcinnus aut multus est, is ineptus esse dicitur*).

apprendre dans les livres, dans les traités. Comme le note ici F. Goyet, la *dispositio* est laissée ici à la *discrétion ou bon jugement* de l'orateur parce que ce jugement ou cette discrétion sont une « sorte de nature sans doctrine »[307]. Est à notre discrétion ce qui ne dépend que de ce que nous sommes, de notre bon ou mauvais naturel. Il s'agit donc d'une aptitude qui ne peut s'enseigner mais qui au contraire *nous* enseigne.

La discrétion a donc à voir avec le discours autant qu'avec l'action ; elle est intelligence d'une situation dans son caractère unique. Chez Guicciardini, elle est commune à l'action politique et à l'écriture de l'histoire : « Le même parcours inductif », écrit Jean-Louis Fournel, « amenant de la reconnaissance du détail important (les fameux *particolari*), à la sélection que permet le discernement (la *discrezione*), et enfin à la décision ou à l'acte d'écriture est partagé par l'historien et par l'homme d'État, le gouvernant »[308]. L'action politique et l'historiographie s'inscrivent cependant dans des temporalités différentes, et c'est justement ce qui fait la supériorité de l'auteur de l'histoire sur l'acteur de l'histoire chez Guicciardini, comme en témoigne ce passage de la *Storia d'Italia* :

> Mais certainement c'est une chose tres-vraye, que les hommes sages n'ont pas tousjours une discretion ou jugement parfaict : par-ce qu'il est necessaire que les signes de la foiblesse de l'entendement humain, viennent souvent à se monstrer et decouvrir. Le Roy de Naples, jaçoit qu'il [quoi qu'il] fut reputé prince de grande prudence, ne considera pas, combien meritoit d'estre reprise une telle deliberation, laquelle en tout evenement n'ayant aultre esperance que d'une bien petite utilité, pouvoit d'autre costé engendrer beaucoup de grands maux : et dommages irreparables […][309].

La traduction de Chomedey emploie le mot *discretion* quand le texte toscan emploie le verbe de même étymologie, *discernere* : *non sempre gli uomini savi discernono o giudicano perfettamente*. On aurait donc, d'une part, la prudence ou sagesse (les « hommes sages »), qualité qui caractérise de façon générale un individu[310] ; de l'autre, le bon jugement ou

---

[307] J. DU BELLAY, *La deffence, et illustration de la langue françoyse*, dans *Œuvres complètes. Ier volume*, *op. cit.*, p. 377.

[308] J.-L. FOURNEL, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini », *op. cit.*, p. 9

[309] F. GUICCIARDINI, *L'Histoire d'Italie*, I, 3, J. Chomedey (trad.), Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1568, fº 3*v*. Texte original (*Storia d'Italia*, E. Mazzali (éd.), Milan, Garzanti, 1988, t. I, p. 16-17) : *Ma è certamente cosa verissima che non sempre gli uomini savi discernono o giudicano perfettamente : bisogna che spesso si dimostrino segni della debolezza dello intelletto umano. Il re, benché riputato principe di prudenza grande, non considerò quanto meritasse di essere ripresa quella deliberazione, la quale, non avendo in qualunque caso altra speranza che di leggierissima utilità, poteva partorire da altra parte danni gravissimi*.

[310] Comme le note P. JODOGNE, la sagesse chez Guicciardini n'existe qu'en tant que sagesse pratique et par conséquent se réduit à la prudence. Voir « "Ragione" e "pazzia" nel pensiero di Francesco Guicciardini », dans *Francesco Guicciardini tra ragione e inquietudine*, atti del convegno internazionale di Liège, 17-18 febbraio 2004, Genève, Droz, 2005, p. 13 : « la raison à laquelle se réfère Guichardin n'est plus l'antique et souveraine *ratio*, faculté centrale de la philosophie scolastique ; c'est, au contraire, une faculté dont les pouvoirs sont notablement réduits, et qui n'autorise plus à l'homme de sortir de sa sphère naturelle et restreinte, et lui refuse l'entière maîtrise de sa propre réalité » (traduit par moi de l'italien).

discrétion, soumis à la même variation que les circonstances qu'il examine. Dans ses innombrables changements et révolutions, la fortune rend faillible toute prudence humaine et trahit les réputations, même méritées, de sagesse[311].

Guicciardini nous met ainsi sur la piste d'une discrétion propre à l'auteur qui écrit sur l'histoire. Certes, le plus prudent des princes peut posséder cette aptitude à distinguer les « distinctions et exceptions » qui rendent unique chaque situation ; mais sa « discrétion » est aussi, dans le même moment, le jouet du temps et des circonstances. Attentif à saisir l'occasion, le *kairos*, il ne peut saisir, dans le court moment de la prise de décision, la totalité de la situation. Un Guicciardini, au contraire, juge à des années de distance[312]. N'étant pas soumis à la pression des circonstances et à l'urgence des crises, sa prudence ne sera pas prise en défaut : l'historien-juge, à la différence de l'acteur de l'histoire, a le temps pour lui.

Qui plus est, tout jugement prudentiel résulte d'une connaissance forcément imparfaite de la situation. On a vu que le conseil peut résider dans le seul témoignage : le conseiller, en racontant seulement ce qu'il sait et ce qu'il a vu, soumet sa connaissance des faits à la « discrétion » du prince : témoignage forcément imparfait, quand il n'est pas délibérément trompeur. L'historien-juge dispose, lui, du temps et des moyens pour rassembler ses connaissances, compulser les archives et recueillir les témoignages. On constate ainsi, à partir de Guicciardini, un renversement : le jugement le plus excellent n'est plus celui du prince, qui reçoit le conseil, ni celui du conseiller que nous consultons quand nous manquons de discernement ; c'est celui de l'historien-juge, qui écrit *avec discrétion* sur l'histoire ou, plus précisément, dont la discrétion réside dans le fait d'écrire sur l'histoire. Par le truchement de la discrétion, le jugement « prudentiel » cesse d'être le jugement d'une situation, grâce auquel le prince décide après avoir fait délibérer son conseil, pour devenir un jugement de l'action politique qui s'exerce *a posteriori*, et qui est le fait de l'historien-juge, le seul à même de *discerner* les détails et singularités de chaque situation.

---

[311] Ainsi pour Machiavel, la difficulté des hommes les plus sages à affronter un changement de la *conditione de' tempi* s'explique par leur constance même, qui les rend incapables d'affronter l'inconstance de la fortune. *Cf. Le Prince* (trad. Gohory), *op. cit.*, chap. XXV, § 15-16 : « Encore de la mesme cause, descendent les mutations des biens : pource que si quand un qui se gouverne par prudence et patience, le temps et les affaires tournent si bien à propoz, que sa maniere soit trouvée bonne, il se portera heureusement : mais si la saison se tourne il sera destruit : s'il ne change aussi façon de faire. Le pis est, qu'il n'y a personne si bien avisé qui le puisse faire : tant pource qu'on ne peut se destourner de là où le naturel nous pousse, tant aussi que si quelqu'un ha tousiours prosperé à cheminer par un moyen, on ne luy peut mettre en teste que ce soit bien fait de s'en retirer ».

[312] Voir J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *La politique de l'expérience*, *op. cit.*, chap. XIV : « Le travail gigantesque et épuisant de rédaction et de mise au point de la *Storia d'Italia* ne peut être dissocié de cet état d'esprit : la volonté de comprendre et de faire comprendre le sens d'un moment historique que la vision parcellaire des acteurs ne peut discerner » (p. 312).

Jean-Louis Fournel a souligné que dans la mesure où Guicciardini voyait l'histoire comme un prolongement et un dépassement de son expérience politique, on ne peut le considérer pleinement comme un historien :

> Francesco Guicciardini n'est donc, si l'on me permet ce paradoxe, pas à proprement parler un historien même s'il a toujours écrit l'histoire du temps présent et du passé proche. Ou, plus exactement, il n'est pas seulement un historien, il l'est de surcroît, tout comme Machiavel n'est philosophe que de surcroît, car pour Guicciardini, tout comme la guerre est trop sérieuse pour la laisser diriger par les capitaines, l'écriture de l'Histoire va vite recéler des enjeux trop importants pour la laisser aux historiens patentés...[313]

La *Storia d'Italia* mérite ainsi d'être comprise dans son contexte de naissance, non comme acte de naissance de l'historiographie moderne – ce qu'elle est pour une part – mais comme acte politique historiquement situé, comme la décision d'un acteur de l'histoire qui comprend l'écriture de l'histoire comme une écriture sur l'histoire, et qui pense l'histoire-jugement dans les mêmes termes que l'action politique. Nombre de commentateurs[314] ont relevé que ces premiers mots de la *Storia d'Italia* : « J'ai décidé, quant à moi, d'écrire… », en italien *Io ho deliberato*, inscrivent l'historiographie du côté du délibératif : l'histoire, résultat d'un conseil, sera le récit et l'étude des conseils et de leurs résultats – sera, en définitive, jugement de ces conseils, comme le souligne cet *Io*, ce *Je* qui ouvre avec audace le grand œuvre de Guicciardini pour ne jamais réapparaître dans les pages qui suivent, mais qui souligne que c'est bien le regard du juge qui pèse sur toute l'histoire des conseils.

[313] J.-L. FOURNEL, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini », *op. cit.*, p. 3-4.

[314] Voir J.-C. ZANCARINI et J.-L. FOURNEL, « Introduction » à leur traduction de l'*Histoire d'Italie : 1492-1534. I. 1492-1513*, Paris, Robert Laffont, 1996, p. XXXII *sq*.

Chapitre III

Une perspective « éminemment » rhétorique ?

La place des conseils dans l'historiographie

Nous avons déjà évoqué le goût des lettrés de la Renaissance pour la représentation concrète des « opérations » de la prudence. Il semble cependant que l'on passe, au début du XVIe siècle, d'une représentation spéculative et statique à une représentation dynamique de la prudence. Ainsi, chez François Demoulins (précepteur et aumônier du futur François Ier), Prudence est surtout définie par ses « parties », incarnées par ses « filles »[315], en conformité avec le goût des auteurs de la fin du Moyen Âge pour les allégories ; mais dans le cours du XVIe siècle, la prudence s'incarne au contraire, de plus en plus souvent, dans des formes littéraires polyphoniques et dramatisées dont les romans rabelaisiens, en particulier le *Gargantua* et le *Tiers Livre*, sont l'un des exemples les plus saisissants, parce que la polyphonie du roman résulte pour une grande part de la dissémination des situations de conseil au sein de toute l'œuvre. Cette dramatisation peut s'expliquer par le goût des humanistes pour la littérature dialogique qui a fourni ses *best-sellers* au premier XVIe siècle, comme l'*Utopia* de More ou le *Cortegiano* de Castiglione ; cette littérature est inséparable de ce qu'André Bayrou appelle une « éthique du dialogue » et une « pratique intellectuelle des groupes humanistes […] fondée sur le partage amical et l'ouverture joyeuse au débat »[316]. Une telle éthique du dialogue me semble rejoindre la nouvelle conception « critique » de l'histoire qui naît au XVIe siècle : c'est l'impossibilité, ou du moins la difficulté de trouver dans les faits une vérité stable et utile pour l'action qui rend le dialogue nécessaire[317]. La pratique politique du conseil (étudiée au premier chapitre) et la nouvelle conception humaniste du conseil qui récupère et réinvente l'antique *prudentia*, étudiée au chapitre précédent, appellent toutes deux une nouvelle écriture de

[315] Raison, Intelligence, Circonspection, Providence, Docilité et Caution (*Traité des vertus cardinales*, *op. cit.*, fo 4*v*-6*r*).

[316] A. BAYROU, « Le conseil rejeté. Mises en scène de la transgression dans la vie et la carrière des humanistes français », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en mars 2015, publiés par Xavier Bonnier et Ariane Ferry, en ligne, Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude », n° 16, 2016, p. 1.

[317] Voir les analyses de M. JEANNERET, *Le défi des signes*, *op. cit.*, notamment sur l'*Heptaméron* : « L'indécidabilité ne tient pas seulement à la diversité des devisants, elle est aussi inscrite dans la multiplicité des faits, l'immense variété des phénomènes […] L'événement particulier qui devait trouver sa place dans un ordre apparaît finalement irréductible, ni typique ni imitable ; il tombe en dehors des catégories épistémologiques et morales : il est extra-ordinaire » (p. 70). Il est difficile, cependant, de conclure avec lui à l'incompatibilité entre la considération des « cas » et l'utilisation de ces catégories : la prudence, le jugement ou la « discrétion » permettent au contraire de rendre compte, comme on l'a vu, de l'extra-ordinaire.

l'histoire : c'est parce que les décisions des acteurs de l'histoire sont problématiques, et que ce problème participe d'une idéologie du conseil globalement partagée dans la culture de la Renaissance, que l'histoire-jugement devient nécessaire pour représenter les conseils qui déterminent et précèdent toute décision.

Aussi, parce que la pratique du conseil suppose de tenir compte du caractère collectif des délibérations par des formes littéraires adaptées, les humanistes de la « première Renaissance cicéronienne » qui fut avant tout, comme l'a résumé Marc Fumaroli, « le triomphe d'une culture à dominante oratoire, sur une culture à dominante philosophico-théologique, spéculative et contemplative »[318] devaient considérer le moment délibératif de la *prudentia* non comme une simple opération intellectuelle mais comme le moment d'un débat. Ils réclamaient, en somme, du concret : le conseil devait être envisagé dans une perspective rhétorique *et* historique, pour comprendre ensemble les mots et les choses, les « dits » (*uerba* : perspective rhétorique) et les « faits » (*res gestae* : perspective historique).

1. Le conseil à la jonction de l'éloquence et de l'*ars historica*

Pour comprendre l'association de ces deux perspectives, il me faut évoquer, une fois encore, le passage essentiel de l'*Éthique à Nicomaque* sur le conseil que j'ai cité plus haut (« nous nous faisons assister d'autres personnes pour délibérer sur les questions importantes… », III, 5, 1112b). A. Hourcade remarque que ce passage s'inscrit dans la réflexion sur le genre délibératif (*logos sumbouleutikos*) qu'Aristote développe par ailleurs dans la *Rhétorique*, ce dont témoigne l'usage du terme *sumbouleuein*, « délibérer avec », qui montre que le conseil peut être une opération collective et supposer, par conséquent, la médiation d'un discours ; c'est, par ailleurs, la seule occurrence de ce verbe dans l'*Éthique à Nicomaque*, alors qu'il occupe une place essentielle dans la *Rhétorique*[319]. A. Hourcade souligne le point commun aux deux œuvres : « la délibération et le conseil portent sur ce qui dépend de nous. Délibération et conseil seraient impossibles si l'homme n'était pas principe des choses futures »[320] et si le juge, par conséquent, n'était pas « celui qui juge de faits futurs »[321].

Il y a cependant une différence entre le discours délibératif, tel qu'il est défini dans la *Rhétorique*, et le conseil « prudentiel », l'*euboulia* par laquelle une personne prudente peut conseiller un ami. A. Hourcade insiste sur la dimension « zététique » de l'*euboulia*, qui est

[318] M. FUMAROLI, *L'Âge de l'éloquence*, *op. cit.*, p. 41 et 77 *sq*.
[319] A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 215.
[320] *Id*.
[321] *Rhétorique*, I, 3, *op. cit.*, p. 139.

essentiellement recherche et non jugement, et par conséquent sur la possibilité, ouverte par Aristote, que les différents moments de la prudence correspondent, dans les faits, à des personnes distinctes[322] ; alors qu'au contraire, le discours délibératif n'est pas une recherche mais vise à persuader, doit paraître un bon conseil et non nécessairement l'être : « en dépit de son nom, et au premier chef, [il] ne vise pas à provoquer la délibération chez l'auditeur mais le jugement »[323]. Par conséquent, si le bon conseil (*euboulia*) peut passer par la rhétorique et donc par le discours délibératif, celui-ci n'est pas, en lui-même, un bon conseil. La rhétorique délibérative ne constitue qu'une technique qui trouve son application dans le domaine politique et qui peut, par conséquent, être mise au service d'un homme prudent en vue de donner un conseil, c'est-à-dire de proposer une délibération et, en même temps, une opinion que le conseiller soumet à la personne conseillée.

Ce rapport rhétorique de celui qui délibère (*euboulos*) à celui qui juge n'est donc pas un rapport strictement rationnel (c'est-à-dire qui passe par le seul *logos*, par les arguments qui relèvent de la démonstration), le conseiller devant prendre en compte les passions (*pathè*) et, surtout, son caractère (*èthos*) et celui de son interlocuteur ; c'est cependant les arguments logiques et éthiques qui dominent dans le délibératif, ce qui en fait le genre de discours le « plus politique »[324]. Aristote, en effet, récuse les orateurs qui, dans les délibérations, flattent les passions de leur auditoire. Pour être de bons conseillers, ceux-ci doivent au contraire s'adresser avant tout à leur raison, sans perdre de vue les arguments éthiques car il existe, de fait, une communauté d'intérêts unissant orateur et auditeurs : « À l'assemblée, en effet, le juge tranche sur des matières qui le concernent, de sorte que celui qui formule un conseil ne doit rien faire d'autre que démontrer que les choses sont comme il le dit »[325], et l'*ethos*, au même titre que le *logos*, participe de cette démonstration. En conséquence, le genre délibératif *stricto sensu* n'est que l'un des aspects techniques (mais un aspect essentiel) du conseil politique qui ne peut s'exprimer, dès lors que l'on sort du cadre de la délibération intérieure, que par un discours.

La question du conseil, cependant, dépasse les délimitations opérées par Aristote dans la *Rhétorique* : la louange et le blâme (l'épidictique), le jugement des faits passés (le judiciaire) peuvent avoir une valeur de prescription et peuvent par conséquent s'inscrire, de l'orateur au

[322] Voir A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 199-277 : « la délibération, parce qu'elle n'est pas science, parce qu'elle est avant tout recherche, fait qu'un conseil donné ne sera pas simplement restitution d'un savoir théorique préexistant qu'il s'agira de préserver et d'inscrire comme tel quel dans le sensible, mais à proprement parler "invention" du futur » (p. 216).

[323] *Ibid.*, p. 292. Ce jugement, chez Aristote, est celui de l'Assemblée (le discours délibératif est avant tout envisagé dans le cadre de la cité démocratique : voir ARISTOTE, *Rhétorique*, *op. cit.*).

[324] Voir A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 245-260.

[325] *Rhétorique*, I, 1, 1354b, *op. cit.*, p. 118.

destinataire, dans une relation de conseil où la rhétorique est toujours subordonnée au jugement du « conseillé »[326]. Il suffit, pour que cette valeur de prescription existe, que le discours vise aussi l'utile (finalité du délibératif) et non seulement le beau ou le juste (finalités respectives de l'épidictique et du judiciaire). Le genre épidictique peut ainsi apparaître comme la louange rétrospective de délibérations passées :

> Puisque l'éloge se tire des actions (*praxeis*) et que le propre de l'homme de bien (*spoudaios*) est d'agir par choix délibéré (*proairesis*), il faut essayer de montrer que la personne qu'on loue agit par choix délibéré[327].

On retrouve ici le lexique de *l'Éthique à Nicomaque*. L'éloge, comme le discours judiciaire, peuvent ainsi avoir une dimension *historique* et porter sur des conseils dont les conséquences sont connues. Cette proximité entre les différents genres invite à penser un discours délibératif qui porterait non sur l'avenir mais sur le passé, et qui aurait pour fin l'utile. Pour reprendre un exemple donné par Aristote, on peut ainsi louer Achille, dans une logique épidictique, d'avoir choisi de mourir jeune (car ce choix est beau) et le blâmer d'avoir sacrifié l'utile à la beauté, dans une logique délibérative[328].

D'autre part, l'« invention du futur » qui définit le conseil serait impossible sans la connaissance du passé. Ainsi, la délibération, chez Aristote, serait inefficace sans l'histoire et, par conséquent, sans le recours à l'exemple : « Pour les discours délibératifs, le procédé le plus approprié est l'exemple [*paradeigmata*] car c'est en devinant le futur à partir du passé que nous nous déterminons », littéralement « que nous jugeons », *krinomen*[329]. On trouve une formulation analogue chez Isocrate :

> Quand tu délibères [*bouleuomenos*], que le passé te serve d'exemple [*paradeigmata*] pour l'avenir : car ce que l'on ne peut voir, c'est d'après ce que l'on a vu qu'on en juge [*diagnôsin*] le plus promptement.
>
> Sois lent dans tes délibérations [*bouleuou*], mais prompt à exécuter ce que tu auras arrêté.
>
> Crois que le plus grand bien de la part des dieux, c'est le destin favorable ; de la nôtre, la prudence [*euboulian*, le bon conseil][330].

---

[326] Voir A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 219-244.

[327] ARISTOTE, *Rhétorique*, I, 9, 1367b, *op. cit.*, p. 199.

[328] *Ibid.*, I, 3, 1359a, p. 142 : « C'est ainsi qu'on loue Achille d'avoir vengé son ami Patrocle, lui qui savait bien pourtant qu'en agissant ainsi il lui faudrait mourir alors qu'il lui était loisible de vivre. Pour Achille, une telle mort représentait le choix le plus beau, tandis que vivre, c'était le choix utile ». De façon semblable, le judiciaire s'intéresse à « Tous les actes dont l'agent est la cause, c'est-à-dire les actes dont les hommes sont eux-mêmes responsables » (I, 10, 1368b-1368a, p. 207). Il est donc possible de s'intéresser à la façon dont ils ont eux-même délibéré.

[329] *Ibid.*, I, 9, 1368a, p. 203. Voir A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 217.

[330] Je rectifie en partie la traduction de ce passage d'ISOCRATE, *Conseils à Démonique*, 34, trad. par un membre de l'Université, dans *Choix de harangues [...]*, Paris, Lefèvre / Garnier, 1842 (numérisé par Marc Swajcer sur remacle.org).

On retrouve ainsi cette idée du « diagnostic » comme expression d'une opinion formée au terme d'une délibération rationnelle[331], couplée ici avec la nécessité de l'usage de l'histoire, usage qui est rhétorique chez Aristote (les fameux *exempla*) et pleinement logique chez Isocrate (il s'agit ici de délibération intérieure, de faire le meilleur choix). L'*euboulia*, ici improprement traduite par « prudence », correspond, on l'a vu, à la partie délibérative de la prudence, celle par laquelle nous exerçons notre liberté, par laquelle nous sommes acteurs et producteurs de notre propre histoire. Le *diagnostic* est ainsi inséparable du *pronostic*, de la capacité à appréhender mais aussi produire l'avenir.

L'historiographie possède, de fait, un rapport originaire avec la rhétorique délibérative et avec le conseil comme opération prudentielle. Et si Aristote insiste sur le rapport entre la connaissance du passé et la délibération, qui concerne les choses futures, c'est en partie sous l'influence de Thucydide[332]. L'historien grec accorde en effet une place toute particulière aux discours (*logoi*) et, plus encore, aux discours tenus à l'assemblée, qui s'inscrivent donc dans ce qu'Aristote, après Thucydide, a appelé le délibératif. Pièce essentielle de sa démonstration, ces célèbres *antilogies* permettaient d'expliquer les faits (*erga*) par les discours tenus dans les conseils (les assemblées) par les acteurs de l'histoire, et leur donnaient ainsi un caractère vraisemblable, dans une logique toute rhétorique[333], lesdits acteurs étant ainsi représentés « comme des sujets responsables, qui, de décision en décision, forgent leur destin » (Denis Roussel)[334]. Ces *logoi* étaient, par conséquent, des discours mais aussi des raisons, ils participaient d'une mise en ordre rationnelle des faits historiques[335]. Ils permettaient, en outre, au lecteur de tirer de l'histoire une utilité politique et d'être ainsi à même d'« inventer le futur », comme le montre ce passage que je cite dans la traduction réalisée par Claude de Seyssel, sous le règne de Louis XII, à partir de la traduction latine de Lorenzo Valla :

> Et non pourtant ce me seroit chose trop difficile de *relater tous les conseulx* [conseils] *qui ont esté tenuz les deliberations opinions et conclusions*, et tous les aultres propos qui ont esté mis en avant/ tant en general que en particulier, et tant avant la guerre commencée que apres, non pas tant seulement de ce que j'ay entendu

[331] On peut ajouter que l'on trouve chez Isocrate, une fois encore, l'idée de lenteur, associée ici à la promptitude dans l'exécution – et l'oxymore bien connu, *Festina lente*.

[332] Sur le conseil chez Thucydide et son rapport à l'action, voir A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 73-88.

[333] Voir R. WEIL, « Naissance et mort de la vérité historique dans la Grèce antique », dans G. Gadoffre et P. Chaunu (éd.), *Certitudes et incertitudes de l'histoire : trois colloques sur l'histoire*, Paris, PUF, 1987, p. 19-29.

[334] D. ROUSSEL, introduction à THUCYDIDE, *La guerre du Péloponnèse*, D. Roussel (éd. et trad.), Paris, Gallimard, 2000, p. IX.

[335] Voir L. PERNOT, « Clio et Calliope », *op. cit.*, § 13 : « dans l'écriture de Thucydide, les discours remplissent une fonction épistémologique et sont l'instrument privilégié de l'analyse historique, à laquelle ils offrent la possibilité d'une mise en forme rationnelle, de la discussion et du heurt d'arguments (grâce aux antilogies), de la construction de l'intelligibilité ».

> par aultres, mais encores de ce que j'ay ouy moy mesmes. Neantmoins ce que j'ay entendu par gens dignes de foy qui avoient esté presens aux parolles, et qui disoient choses consonantes à la verité selon la commune opinion je l'ay redigé par escript. Et au regard de ce que [ce qui] a esté fait durant la guerre je n'en ay pas voulu escripre ce que j'en ay ouy dire à toutes gens encores qu'il me semblast veritable, ains [mais plutôt] tant seulement ce que j'en ay veu et que j'ay peu entendre pour certain de gens dignes de foy qui en auraient vraye congnoissance. Et si [pourtant] n'a pas esté sans difficulté d'en sçavoir la verité. Car ceulx mesmes qui avoient esté presens en parloient diversement selon leur particuliere affection, ou selon qu'ilz en avoient souvenance. Et pourtant que [parce que] nous ne dirons aulcunes choses fabuleuses, peult estre que nostre histoire n'en sera point si delectable à lire et ouyr, mais ceulx qui vouldront sçavoir la verité des choses passées, et *par icelles juger et considerer les choses que pourroient advenir cy apres telles ou semblables* la trouveront utile[336].

Comme l'a souligné A. Momigliano, l'histoire pouvait par conséquent se voir dotée d'une certaine valeur prédictive, encore que Thucydide se montre ambigu sur le sujet[337]. À sa suite, Pierre Vidal-Naquet insiste sur le fait que ce passage est probablement inspiré par la médecine hippocratique : « Thucydide fait à partir de symptômes un diagnostic et un pronostic qui lui permettent même de prédire l'avenir »[338]. La traduction que Seyssel en donne d'après Valla insiste, elle aussi, sur la possibilité de « juger et considérer » les choses futures, sur le fait que la *krisis*, le jugement porté sur les faits passés, peut être semblable à celle que l'on porte sur l'avenir.

Une telle conception de l'histoire était, assurément, bien plus ambitieuse que celle qu'Aristote propose dans la *Poétique*, lorsqu'il prend soin de distinguer les prétentions

---

[336] *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre, qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatee en langue francoyse par feu messire Claude de Seyssel lors euesque de Marseille et depuis archeuesque de Turin*, C. de Seyssel (trad.), Paris, Josse Bade, 1527, f° VI. Je souligne. *Cf.* la traduction moderne de D. Roussel, dans *La guerre du Péloponnèse*, *op. cit.*, p. 48 : « En ce qui concerne les discours que les uns ou les autres ont prononcés à la veille de la rupture ou au cours des hostilités, il était difficile d'en donner le texte exact, aussi bien pour moi, lorsque je les avais personnellement entendus, que pour ceux qui me les rapportaient de telle ou telle provenance. J'ai prêté aux orateurs les paroles qui me paraissaient les mieux appropriées aux diverses situations où ils se trouvaient, tout en m'attachant à respecter autant que possible l'esprit des propos qu'ils ont réellement tenus. / Quant aux actions accomplies au cours de cette guerre, j'ai évité de prendre mes informations du premier venu et de me fier à mes impressions personnelles. Tant au sujet des faits dont j'ai moi-même été témoin que pour ceux qui m'ont été rapportés par autrui, j'ai procédé chaque fois à des vérifications aussi scrupuleuses que possible. Ce ne fut pas facile, car il se trouvait dans chaque cas que les témoins d'un même événement en donnaient des relations discordantes, variant selon les sympathies qu'ils éprouvaient pour l'un ou l'autre camp ou selon leur mémoire. / Il se peut que le public trouve peu de charme à ce récit dépourvu de romanesque. Je m'estimerai pourtant satisfait s'il est jugé utile par ceux qui voudront voir clair dans les événements du passé, comme dans ceux, semblables ou similaires, que la nature humaine nous réserve dans l'avenir ».

[337] A. MOMIGLIANO, « L'histoire entre la médecine et la rhétorique », dans G. Gadoffre et P. Chaunu (éd.), *Certitudes et incertitudes de l'histoire*, *op. cit.*, p. 31-41.

[338] P. VIDAL-NAQUET, « Raison et déraison dans l'histoire », dans Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Paris, Gallimard, 2000, p. 20. A. Momigliano (« L'histoire entre la médecine et la rhétorique », *op. cit.*) soulignait déjà la contemporanéité de la naissance des disciplines médicale et historique en Grèce (Hippocrate et Thucydide sont tous deux nés vers 450 av. J.-C.), mais il a peu approfondi ce constat.

philosophiques de la poésie et celles, plus modestes et strictement événementielles, de l'histoire :

> En effet, la différence entre l'historien et le poète ne vient pas du fait que l'un s'exprime en vers et l'autre en prose (on pourrait mettre l'œuvre d'Hérodote en vers, et elle n'en serait pas moins de l'histoire en vers qu'en prose) ; mais elle vient de ce fait que l'un dit ce qui a eu lieu, l'autre ce à quoi l'on peut s'attendre. Voilà pourquoi la poésie est une chose plus philosophique et plus noble que l'histoire : la poésie dit plutôt le général, l'histoire le particulier[339].

C'est dire que le champ de l'histoire relève du vrai, non du vraisemblable : ne devant pas paraître vraie, elle ne relève pas de la persuasion[340] ; elle est une simple affaire de connaissance, semble dire Aristote, un savoir politique que l'on trouve en dehors de la rhétorique. Tout se passe comme si, pour Aristote, l'établissement des faits allait de soi et ne pouvait donc pas être l'affaire d'une technique littéraire – ainsi Aristote expédie-t-il la question, à la suite du passage de la *Poétique* cité plus haut, en écrivant que « Le particulier, c'est ce qu'a fait Alcibiade, ou ce qui lui est arrivé »[341]. Plus précisément, l'aspect technique de l'histoire se borne à l'enquête (*historia*) et ne concerne pas sa mise en discours. Dans un passage de la *Rhétorique*, Aristote place ainsi l'histoire en dehors du champ de la rhétorique :

> C'est pourquoi, quand on se mêle de législation, les récits de voyage sont de toute évidence utiles (car c'est là qu'on peut apprendre quelles sont les lois des différents peuples) comme le sont, quand on se mêle de donner des conseils politiques, les enquêtes [*historiai*] de ceux qui mettent par écrit les actions des hommes. Mais tout cela est la tâche de la politique, non de la rhétorique[342].

Pour le rhéteur, l'histoire n'est ainsi qu'un outil qui peut, certes, servir à la persuasion mais n'a pas besoin, lui-même, d'être persuasif. Les problèmes spécifiques de l'expression de la vérité historique étaient ainsi contournés et exclus, pour longtemps, du domaine de la rhétorique[343].

De fait, le mot *historia*, employé par Aristote à la suite d'Hérodote, n'était pas celui qui désignait à l'origine *La Guerre du Péloponnèse*, pour lequel Thucydide avait d'abord employé le terme *sungraphè*, littéralement la « rédaction », la composition d'un ouvrage[344]. Chez Thucydide, historien « original » aux dires de Hegel, et que l'on qualifiera volontiers

---

[339] *Poétique*, IX, 1451b, M. Magnien (trad.), Paris, Librairie générale française, 1990, p. 98. Sur l'histoire comme enquête et comme discours sur le « particulier », voir C. DARBO-PESCHANSKI, *Le discours du particulier: essai sur l'enquête hérodotéenne*, Paris, Seuil, 1987

[340] Il faut ici rappeler que, pour Aristote, la « tâche » de la rhétorique « n'est pas de persuader mais de discerner ce que chaque cas comporte de persuasif », et qu'« il est du ressort de cette même discipline de discerner non seulement le persuasif mais aussi le persuasif apparent » (*Rhétorique*, I, 1, 1355b, *op. cit.*, p. 122).

[341] *Poétique*, IX, 1451b, *op. cit.*, p. 98.

[342] *Rhétorique*, I, 4, 1360a, *op. cit.*, p. 151.

[343] Voir A. MOMIGLIANO, « L'histoire entre la médecine et la rhétorique », *op. cit.*, § 8.

[344] Ou *xungraphè* dans le texte de Thucydide. Celui-ci écrit : *xungraphein polemon*, « rédiger [l'histoire de] la guerre », de *sun-graphein*, litt. représenter ou écrire « avec *ou* ensemble », d'où « composer, rédiger » et plus particulièrement « composer un ouvrage » (Bailly).

d'historien-juge, l'historiographie reconstitue les faits passés selon un principe de vraisemblance, et il les rassemble pour les écrire (*sun-graphein*) avec ordre, en les *composant* – ces deux exigences, vraisemblance et composition, rapprochent donc l'histoire de la rhétorique et de la poésie telles que les conçoit Aristote – ; et il le fait en vue de se repérer dans l'avenir proche où les événements, en toute probabilité, présenteront quelque ressemblance avec le passé[345]. La *sungraphè* de Thucydide mêle, comme le note Denis Roussel, une ambition philosophique par laquelle l'écrivain « pourrait atteindre ainsi à cette sorte de vérité humaine profonde dont Aristote dit qu'elle fait la supériorité de la poésie sur l'histoire », et une ambition plus propre au genre historique par laquelle on pourrait « retrouv[er], habillées du style de l'historien, les idées effectivement exprimées en diverses circonstances par les acteurs de l'histoire »[346].

Aussi est-ce à Thucydide, autant qu'à Aristote, que Cicéron pense lorsqu'il fait de l'histoire un « genre éminemment oratoire » dans un passage célèbre du *De Legibus*[347]. Il convient, cependant, de ne pas faire de contresens sur ce passage en attribuant à Cicéron l'idée que l'histoire serait un art *exclusivement* oratoire[348] : je rejoins ici Isabelle Cogitore et Giuliano Ferretti qui considèrent que l'histoire n'étant pas « seulement » oratoire, « c'est précisément de ce léger décalage que pourra naître la réflexion sur leurs rapports »[349]. De fait, à Rome comme en Grèce, l'histoire est rhétorique, avant tout, parce qu'elle partage avec l'art oratoire une dimension politique. Ainsi dans le *De Legibus*, Atticus et Cicéron (dont Atticus attend qu'il écrive une histoire) plaident pour une historiographie du temps présent que son auteur pourrait écrire dans le temps où il laisserait la vie publique[350].

---

[345] R. Weil a remarqué, cependant, qu'Aristote ménage peut-être une place, dans la *Poétique*, pour une catégorie supérieure d'historiens à laquelle appartiendrait Thucydide (R. WEIL, « Naissance et mort de la vérité historique dans la Grèce antique », *op. cit.*).

[346] Dans THUCYDIDE, *La guerre du Péloponnèse*, *op. cit.*, p. 697, n. 2 à la p. 48.

[347] *De Legibus*, I, I, 5 : *Abest enim historia litteris nostris, ut et ipse intellego et ex te persaepe audio. Potes autem tu profecto satis facere in ea, quippe cum sit opus, ut tibi quidem uideri solet, unum hoc oratorium maxime* ; « L'histoire manque en effet à notre littérature ; je le trouve moi-même, et je vous l'entends dire souvent. Or, vous pouvez assurément satisfaire à ce besoin, puisque, de votre propre aveu, c'est un genre d'écrit éminemment oratoire » (*Des lois*, M. Nisard (trad.), Paris, Firmin Didot, 1869, dans *Œuvres complètes*, t. 4, éd. num. par P. Hoffman sur remacle.org).

[348] Comme le fait M. ROTHSTEIN, « When Fiction is Fact », *op. cit.*, p. 364, qui évoque « la relation hiérarchique entre la rhétorique et l'histoire [dans l'Antiquité] ou, plus précisément, la place de l'histoire, dans la tradition classique en tant que catégorie de la rhétorique » ([…] *the hierarchical relation between rhetoric and history, or more precisely, history's position in the classical scheme of things as a category of rhetoric*).

[349] Voir I. COGITORE et G. FERRETTI, « L'histoire face à la rhétorique », *op. cit.*, § 3-4.

[350] C'est le « petit débat » (*parua dissensio*) qui les oppose à Quintus qui prône une histoire des temps passés (*De Legibus*, I, I, 8). Dans le *De Inuentione*, I, 27, Cicéron définit au contraire l'histoire en ces termes : *Historia est gesta res, ab aetatis nostrae memoria remota* (« l'histoire parle d'un fait réel, antérieur à notre génération »). Il s'agit cependant, en contexte, de la *narratio* historique, partie de l'art oratoire, et non de l'histoire proprement dite. En fait, ce qui distingue l'histoire dans l'œuvre de Cicéron n'est pas tant l'époque sur laquelle porte le récit

Cette conception politique et rhétorique de l'histoire est plus clairement exprimée dans le *De Oratore*, où Cicéron donne quelques éléments d'une *ars historica*, inspirée notamment par Sempronius Asellio, historien dont nous ne connaissons plus que des fragments par Aulu-Gelle[351]. L'orateur Antoine y fait l'éloge de Thucydide et souligne le rapport entre sa participation aux affaires publiques et son entreprise historiographique : « ses livres mêmes, il ne les a composés, dit-on, qu'une fois écarté du gouvernement, lorsque, subissant le sort commun à tous les grands hommes d'Athènes, il eut été envoyé en exil »[352]. De façon indirecte, Cicéron reproche à Aristote et à ceux qui l'ont suivi d'avoir exclu l'histoire du champ de la rhétorique, au point, dit-il, que nul rhéteur n'ait abordé les problèmes spécifiques à sa composition :

> Ne voyez-vous pas quelle belle tâche c'est pour l'orateur que d'écrire l'histoire ? Peut-être même n'y en a-t-il point d'autre qui demande plus d'abondance rapide et de variété dans le style. Et pourtant je ne trouve nulle part que les rhéteurs en aient fait l'objet de préceptes spéciaux. Ces préceptes, aussi bien, sont en évidence, sous nos yeux. Qui ne sait que la première loi du genre est de ne rien dire de faux ? la seconde, d'oser dire tout ce qui est vrai ? d'éviter, en écrivant, jusqu'au moindre soupçon de faveur ou de rivalité ? [*Nam quis nescit primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat ? deinde ne quid ueri non audeat ? ne quae suspicio gratiae sit in scribendo ? ne quae simultatis*][353] ?

La fin de ce passage montre que si l'histoire est un genre « éminemment » ou principalement oratoire, ce n'est pas qu'une question de style et d'élégance (*varietas*). La mention de la « faveur » (*gratia*) et de la « rivalité » (*simultas*) est en effet une référence aux *pathè* : comme dans le délibératif chez Aristote, l'historiographie cicéronienne évite de s'adresser aux passions et insiste au contraire sur l'*ethos* de l'historien qui doit écrire et donner l'impression d'écrire détaché lui-même de toute passion, et n'ayant égard à celles de son lecteur[354]. L'histoire se distingue ici nettement de la rhétorique telle qu'elle apparaît dans les traités de l'Antiquité :

---

que le fait que ce récit propose une analyse des causes, comme on va le voir et comme l'a rappelé B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 28, nº 4, 1973, p. 999-1000.

[351] Voici les fragments de sa préface, où il distingue histoire et annales : « Entre ceux qui ont voulu laisser des Annales et ceux qui se sont efforcés d'écrire l'Histoire romaine, il y a une distinction absolue. Les Annales ne faisaient que raconter ce qui s'est passé chaque année : pour ainsi dire un journal, ou ce qu'on appelle en grec "éphéméride". Mais nous, nous ne nous contentons pas d'énoncer ce qui s'est fait ; nous voulons aussi montrer comment et pourquoi cela s'est fait. […] Car les Annales ne peuvent nullement encourager à défendre l'État ni décourager de mal faire. Écrire sous quel consul a commencé une guerre, sous lequel elle a fini, à qui elle a valu une entrée triomphale, ce qui s'y est fait, sans indiquer aussi les décrets du Sénat, les projets et votes de lois, sans reprendre les délibérations et décisions qui ont précédé les actes, c'est conter des fables aux enfants, non écrire l'histoire » (*Nuits attiques*, v, 18, 2, J. Bayet (trad.), cité par *Ibid.*, p. 999).

[352] *De Oratore*, II, 55, E. Courbaud (trad.), *op. cit.* : *et hos ipsos libros tum scripsisse dicitur, quom a re publica remotus atque, id quod optumo cuique Athenis accidere solitum est, in exilium pulsus esset*.

[353] *Ibid.*, II, 62 (traduction révisée : Courbaud traduit *simultas* par « haine », ce qui n'est pas le sens premier de *simultas*, « rivalité, compétition »).

[354] Je reviendrai, dans le chapitre suivant, sur le rôle « parrèsiastique » de l'historien qui doit « oser » (*audere*) dire la vérité.

comme l'a remarqué A.D. Leeman, dont je reprendrai une partie des analyses sur le *De Oratore*, l'absence de passion et de parti-pris que Cicéron-Antoine demande à l'historien « n'a pas de place dans la rhétorique, pour autant qu'elle concerne la représentation favorable ou défavorable d'une cause juridique ou politique donnée » ; au contraire, « l'attitude impartiale de l'historien ressemble à celle du juge – le grand absent de la rhétorique antique – et non pas à celle du plaideur »[355].

Ainsi dans le *De Oratore*, Cicéron, par la voix d'Antoine, exprime une double conviction. D'une part, celle de la force politique de l'éloquence et de la possibilité d'agir par le discours : « j'affirme toutefois qu'il est possible de donner certains préceptes fort ingénieux sur la façon *de manier les esprits des hommes et de s'emparer de leurs volontés* » (je souligne)[356] ; d'autre part, celle de la capacité de l'orateur à rendre compte de l'action politique passée. Dans un passage célèbre et maintes fois cité à la Renaissance, il commence ainsi par évoquer le rôle de l'éloquence dans la cité :

> À l'orateur, quand on délibère sur les intérêts les plus graves [*in dando consilio de maximis rebus*], de développer un avis empreint de dignité [*cum dignitate explicata sententia*] ; à lui de réveiller le peuple de sa langueur ou de le modérer dans ses emportements. C'est lui encore dont l'éloquence précipite le crime à sa perte ou conduit l'innocence au salut. Qui peut exhorter plus vivement au bien, détourner plus fortement du mal, blâmer avec plus d'énergie les méchants, louer les bons avec plus d'éclat, briser les passions par des attaques plus véhémentes, soulager la douleur par des consolations plus douces ? [*Quis cohortari ad uirtutem ardentius, quis a uitiis acrius reuocare, quis uituperare improbos asperius, quis laudare bonos ornatius, quis cupiditatem uehementius frangere accusando potest ? Quis maerorem leuare mitius consolando*[357] *?*]

Puis il vante la capacité de l'orateur à écrire l'histoire :

> L'histoire enfin, témoin des siècles, flambeau de la vérité, âme du souvenir, école de la vie, interprète du passé, quelle voix, sinon celle de l'orateur, peut la rendre immortelle ? [*Historia uero testis temporum, lux ueritatis, uita memoriae, magistra uitae, nuntia uetustatis, qua uoce alia nisi oratoris immortalitati commendatur*[358] *?*]

Ce passage est souvent résumé à la seule formule *magistra uitae*, qui renvoie de façon apparemment évidente à l'idée que l'histoire fournit des leçons de vie (ou pour la vie). Encore faut-il comprendre en quoi c'est précisément l'art de l'orateur qui permet à l'histoire d'être « magistrale » et de transmettre un enseignement.

L'histoire n'est pas seulement un témoignage (*testis temporum*) : elle fait la lumière sur le passé (*lux ueritatis*) car elle le fait connaître (*nuntia* : l'histoire est la « messagère » du passé,

---

[355] A. D. LEEMAN, « L'historiographie dans le *De oratore* de Cicéron », *op. cit.*, p. 285.
[356] *De Oratore*, II, 32, E. Courbaud (trad.), *op. cit.*
[357] *Ibid.*, II, 35, p. 21
[358] *Ibid.*, II, 36, p. 21

elle en transmet le souvenir) de façon exacte et, de ce fait, le fait vivre (*uita memoriae*). C'est donc parce que l'histoire fait vivre en quelque manière le passé, et qu'elle le fait vivre au présent et pour l'avenir, qu'elle peut enseigner. Cela implique que l'historien ne se contente pas de raconter les faits. Antoine oppose ainsi l'historiographie grecque, dont les meilleurs auteurs se caractérisent par leur éloquence, et l'historiographie romaine qui, au moins dans les premiers temps, était d'une excessive simplicité : « L'histoire n'était alors que la rédaction des annales » (*Erat enim historia nihil aliud nisi annalium confectio*), dont le but était « de conserver les souvenirs publics » (*memoriaeque publicae retinendae*)[359]. Ces historiens romains, continue-t-il, « ne connaissent d'autre mérite que celui de la brièveté » (*unam dicendi laudem putant esse breuitatem*) ; ils « ne songent pas à orner les faits ; ils se contentent de les raconter » (*non exornatores rerum, sed tantummodo narratores fuerunt*)[360].

L'histoire écrite par les orateurs ne serait-elle donc qu'une question de forme ? Dans la suite du dialogue, Cicéron s'intéresse surtout aux problèmes de la *dispositio*, la mise en ordre des faits, *rerum ratio*. Mais en histoire, la *dispositio* même est un problème politique qui exige une compétence politique pour interpréter les « faits » :

> Tout repose sur les faits et sur l'art de les exprimer. Les faits exigent qu'on suive l'ordre exact des temps, qu'on décrive les lieux [*Ipsa autem exaedificatio posita est in rebus et uerbis. Rerum ratio ordinem temporum desiderat, regionum descriptionem*]. Comme on veut, quand ils sont importants et dignes de mémoire, en connaître la préparation, puis l'exécution, enfin le résultat [*consilia primum, deinde acta, postea eventus expectentur*], l'écrivain doit indiquer d'abord ce qu'il pense de l'entreprise elle-même [*et de consiliis significari quid scriptor probet*] ; à propos de l'événement, montrer non seulement ce qui s'est dit ou fait, mais de quelle manière cela s'est fait ou dit ; quant au résultat, en dérouler les causes avec exactitude, notant la part qui revient au hasard, à la sagesse, à la témérité [*et in rebus gestis declarari non solum quid actum aut dictum sit, sed etiam quo modo, et quom de eventu dicatur, ut causae explicentur omnes uel casus uel sapientiae uel temeritatis*] ; il rapportera aussi les actions des personnages et même, si leur nom jouit d'une brillante réputation, il ira jusqu'à peindre leur caractère et leur vie [*hominumque ipsorum non solum res gestae, sed etiam, qui fama ac nomine excellant, de cuiusque vita atque natura*][361].

Cicéron accorde donc au jugement de l'historien un rôle organisateur : il ne s'agit plus de raconter les faits et rien que les faits, comme s'ils ne posaient aucun problème ; il lui faut au contraire s'intéresser à l'ensemble des circonstances qui entourent un même fait (*res*), qu'il

[359] CICÉRON, *De Oratore*, II, 51-52 (trad. Courbaud), *op. cit.*

[360] *De Oratore*, II, 53-54 (*ibid.*). *Ornare* signifie « équiper » un discours, et non le « décorer gratuitement », comme le montre F. GOYET, « L'ornement événement dans les rhétoriques en latin », Actes du colloque « Questionner l'ornement » (INHA, 7-8 nov. 2011), mis en ligne sur le site Internet des Arts Décoratifs, http://www.lesartsdecoratifs.fr/francais/qui-sommes-nous/ressources-et-recherche/seminaires-colloques-et-journees-d-etudes/questionner-l-ornement, 2013.

[361] *De Oratore*, II, 63 (*ibid.*).

cherche ainsi à comprendre en suivant les catégories de la rhétorique qui jouent ici un rôle explicatif[362]. Il faut, donc, d'abord faire l'analyse des conseils (*consilia*) qui précèdent l'action (*acta*, les actes), puis de l'action elle-même et enfin, à partir de cette analyse et de la prise en compte des autres circonstances, il faut comprendre le rôle qu'ont joué les acteurs de l'histoire dans les événements. Cicéron établit ainsi un lien implicite entre l'histoire et la *prudentia* puisqu'il fait, d'une part, de l'historiographie une analyse des conseils et des actes et qu'il fait, d'autre part, du « déroulement des causes » le moyen de faire la part du hasard (*casus*) et de la liberté humaine (donc des « conseils », des délibérations « sages » ou « téméraires ») dans les événements. Il donne, par ailleurs, à l'historien une vocation éthique et d'édification, celle de juger les conseils (« indiquer ce qu'il pense de l'entreprise », litt. « au sujet des conseils », *de consiliis*) et de juger, de façon générale, le caractère des acteurs de l'histoire quand la réputation de ceux-ci le rend nécessaire.

Il est tout à fait impossible, par conséquent, d'affirmer, comme le fait A. Momigliano, que « Le rhéteur s'en tient au problème du style »[363]. D'abord parce que la rhétorique ancienne ne se réduit pas aux questions de style, ensuite parce que Cicéron pense que c'est en vertu de ses compétences politiques et de son rôle civique que l'orateur doit prendre en charge la narration historique[364]. La narration véridique (au sens où l'entend Cicéron), obtenue grâce à la rhétorique, est une mise en ordre *rationnelle* des faits. La pensée de l'historiographie dans le *De Oratore* constitue ainsi une adaptation de la rhétorique à un domaine qui n'est pas

---

[362] Voir A. D. LEEMAN, « L'historiographie dans le *De oratore* de Cicéron », *op. cit.*, p. 285-286. L'auteur montre que la conception de la *narratio* historique dans le *De Oratore* est assez éloignée des préceptes que donne par ailleurs Cicéron pour la *narratio* oratoire : « Évidemment, Cicéron considère la narration historique comme quelque chose de *sui generis*. En même temps, […] son esquisse de la *ratio rerum* [le contenu] de l'historiographie se compose d'autres éléments qui relèvent du système même de la rhétorique, à savoir les *peristaseis* ou *circumstantiae* ». Il remarque que les circonstances dont Cicéron demande à l'historien de tenir compte correspondent aux *peristaseis* des traités rhétoriques : *tempus*, *locus*, *res* (les « faits », *res gestae*), *quomodo* (la manière dont cela s'est dit ou fait), *causa* (les causes), *persona* (les circonstances des personnes, c'est-à-dire leur caractère, leur dimension « privée »).

[363] A. MOMIGLIANO, « L'histoire entre la médecine et la rhétorique », *op. cit.*, § 9 : « Cicéron insiste sur la clarté, l'ordre et, occasionnellement, sur le respect de la chronologie. Cicéron et Denys sous-entendent ce que Quintilien affirme explicitement, à savoir que l'historien, contrairement à l'orateur, n'est pas là pour prouver, mais pour raconter : "*scribitur ad narrandum, non ad probandum*" (10, 1, 31). Mais ils se gardent bien d'expliquer la différence entre narration véridique et narration faussée ». Il est vrai que c'est l'interprétation réductrice que Quintilien fait de Cicéron qui amène l'auteur de l'article à cette considération elle aussi réductrice. L'interprétation de B. Guenée (« Histoires, annales, chroniques », *op. cit.*, p. 1000) est moins simpliste que celle de Momigliano, mais conduit également à minimiser la place que Cicéron accorde à la mise en ordre rationnelle et explicative de l'action politique.

[364] Voir A. D. LEEMAN, « L'historiographie dans le *De oratore* de Cicéron », *op. cit.*, p. 288 : « Il est utile de souligner, pour finir, que Cicéron, en décrivant l'historien comme *exornator rerum*, n'entend pas par cette formule, suspecte à nos yeux, un historien beau parleur, un rhétoricien ne visant que *Clio's Cosmetics*. Dans le *De oratore*, Cicéron n'a pas soutenu – comme le dit Wiseman, après tant d'autres – une conception rhétorique de la littérature et de l'historiographie. Ce qu'il a soutenu, c'est une conception de la rhétorique en tant que noyau d'une théorie générale de la littérature et de la communication verbale ».

originellement le sien, et dont Cicéron respecte les spécificités. A. Leeman montre ainsi que quand Cicéron demande à l'historien de réfléchir à la mise en ordre des faits, il ne le place pas dans la situation du plaideur comme il le fait dans ses ouvrages sur la *narratio* oratoire, mais dans la situation du juge : « la description de la *peristasis res* [la « circonstance » qui concerne les faits, *res gestae*, « ce qui s'est dit ou fait »], partagée entre *consilia*, *acta*, *eventus*, rappelle la triade *praeteritum instans consequens* dans la théorie de l'argumentation oratoire […]. Mais il y a une différence. Tandis qu'il s'agit dans le système de la rhétorique du *probabile*, Cicéron l'a adapté, dans sa théorie de l'historiographie, au rôle de l'historien-juge : *quid scriptor probet*, "ce que l'écrivain approuve" »[365]. Les faits qu'il raconte doivent être vraisemblables pour l'historien lui-même qui cherche avant tout à reconstituer la vérité d'après sa propre expérience du monde (*probare*, dit Gaffiot, c'est d'abord « faire l'essai, éprouver, vérifier »), et non pour le seul lecteur.

Le *De Oratore*, comme l'a remarqué Marc Fumaroli, fut, précisément, l'une des œuvres majeures de ce qu'il a appelé la renaissance cicéronienne[366], dans un moment où l'empire de la rhétorique s'étendait à tous les champs du savoir et à tous les domaines de l'écrit – et s'étendait, par conséquent, également à l'histoire[367]. Ainsi, quand Guicciardini écrit la *Storia d'Italia*, il a en tête le passage de Cicéron que je viens de citer, qu'il a recopié en tête de son manuscrit[368]. Le début de la *Storia d'Italia*, en particulier, témoigne de l'importance donnée aux conseils :

> […] La connaissance de ces cas si variés et si considérables permettra à chacun de retirer, pour lui-même et pour le bien public, maints enseignements salutaires ; et, grâce à ces innombrables exemples, il apparaîtra, à l'évidence, combien les choses humaines, comme une mer agitée par les vents [*mare concitato a' venti*], sont soumises à l'instabilité, combien sont pernicieuses, presque toujours pour eux-mêmes et toujours pour leurs peuples, les résolutions inconsidérées [*consigli male misurati*] de ceux qui dirigent, lorsque – n'ayant d'yeux que pour de vaines erreurs ou pour leurs convoitises présentes, ne se rappelant pas les fréquentes variations de la fortune et tournant au dommage d'autrui la puissance qui leur a été conférée pour le salut commun – ils sont, par manque de prudence [*per poca prudenza*] ou excès d'ambition, fauteurs de nouveaux troubles[369].

Guicciardini marque ainsi la grande nouveauté de la conception de l'histoire qui s'impose au XVIe siècle à la faveur des bouleversements politiques contemporains : le renversement de la

---

[365] *Ibid.*, p. 286

[366] M. FUMAROLI, *L'Âge de l'éloquence*, *op. cit.*, chap. II.

[367] Voir P. LAURENS, « La médiation humaniste : *Instauratio totius artis rhetoricae* », dans M. Fumaroli et L. Pernot (éd.), *Actualité de la rhétorique*, Paris, Klincksieck, 2002, p. 59-70.

[368] Voir J.-C. ZANCARINI et J.-L. FOURNEL, « Introduction », *op. cit.*, p. XXIII *sq.* ; et *La politique de l'expérience*, *op. cit.*, p. 317 *sq*.

[369] F. GUICCIARDINI, *Histoire d'Italie : 1492-1534*, J.-C. Zancarini et J.-L. Fournel (trad.), Paris, Robert Laffont, 1996, p. 3-4 (texte original : *Storia d'Italia*, *op. cit.*, t. I, p. 3-4).

hiérarchie établie par Aristote entre poésie et histoire. L'histoire, domaine du particulier, acquérait un rôle neuf, celui de rendre intelligible l'action politique comme une action toujours inédite[370]. Expliquer la nouveauté radicale de son temps, explique Guicciardini, n'est possible qu'à la condition de rendre compte de la prudence ou, le plus souvent, du manque de prudence des contemporains, et en particulier des princes. Et cette explication passera par les conseils et leur représentation.

2. Rhétorique, raison et déraison : les « concions » ou la mise en discours des conseils

Après avoir envisagé la place des conseils dans la rhétorique et l'historiographie, il convient à présent de souligner leur dimension agonistique. Chez Thucydide déjà, chez Guicciardini encore, les conseils permettent de rendre compte des problèmes que se posent les acteurs de l'histoire lorsqu'ils sont confrontés à une situation forcément particulière, à un *cas* (en latin, un *casus*). Le « diagnostic » envisagé sera évidemment différent selon les individus, leurs intérêts et l'acuité de leur « discrétion », autrement dit de leur jugement en tant que conseiller. Dans cette perspective, l'insertion des discours dans le récit historique joue un rôle prépondérant : il ne s'agit pas seulement d'expliquer les causes d'une décision, mais également de tracer des lignes de séparation et de marquer des points de convergence entre des perspectives politiques différentes. Au-dessus de ces débats, cependant, le jugement de l'auteur – l'historien-juge – établit les causes qui font triompher telle ou telle de ces perspectives, démarche spécifique à l'historiographe qui oriente sa propre pratique de la rhétorique. L'historien-juge apparaît ainsi comme un tiers : le récit-cadre et l'éventuel commentaire des discours insérés permettent d'établir un dialogue entre acteurs et auteur.

Si cette méthode, inspirée par la rhétorique et par la pensée « prudentielle » de l'action politique, peut paraître aux antipodes de ce qui fonde aujourd'hui l'histoire comme discipline scientifique, il faut souligner son caractère profondément rationnel. Déjà chez Thucydide, les *logoi* permettaient d'expliquer, sans recourir à aucune explication surnaturelle, l'issue des événements par les décisions des acteurs de l'histoire, décisions dont l'application dépendait également de la fortune (*tuchè*). Ces décisions, cependant, ne peuvent être toujours rationnelles ; bien au contraire, le « manque de prudence » et l'*hubris* sont moins rares que l'authentique prudence : si l'histoire-jugement est rationnelle, c'est surtout du fait du regard de

[370] Voir sur ce renversement de la distinction aristotélicienne la thèse de C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'état »*, *op. cit.*

l'historien qui sait discerner les rôles joués par la déraison, la raison et la fortune dans le cours des événements. Si « Le discours est donc le lieu où l'auteur et son personnage se rencontrent » (I. Cogitore et G. Ferretti)[371], c'est le lieu où la déraison à l'œuvre dans l'histoire rencontre la raison qui ordonne sa compréhension et sa rédaction.

Les discours permettent en effet de mettre au jour les conseils, même s'ils ne sont pas le seul moyen pour le faire : derrière les paroles, les intentions peuvent rester cachées, ou seulement affleurer ; derrière les arguments très rationnels de tel acteur de l'histoire, apparaît en filigrane « l'excès d'ambition » ou « le manque de prudence », comme l'écrit Guicciardini. Aussi la *concio* n'est-il pas le dernier mot de l'historien-juge, dont l'histoire n'est *pas seulement* « éminemment oratoire » ; son insertion suppose un dispositif *ad hoc* et une dramaturgie qui permettent de représenter les acteurs de l'histoire comme des *acteurs*, au sens rhétorique du terme. L'histoire-jugement propose ainsi une rhétorique en situation. On pense évidemment au théâtre et surtout à la tragédie. Hippolyte Taine n'écrivait-il pas, dans son *Essai sur Tite-Live* (1856) : « le propre de l'éloquence est de reproduire les passions humaines dans un style parfait. Or, les passions, étant les causes des événements, sont la substance même de l'histoire »[372] ? Cette affirmation est réductrice en ce qu'elle nie la part du hasard ou du calcul rationnel dans l'histoire, sans même évoquer les causes extrinsèques, extérieures aux intentions des hommes. De plus, les décisions des acteurs de l'histoire, même dictées par leurs passions, ne s'expriment pas, le plus souvent, dans le langage des passions, et c'est tout l'intérêt des discours que de donner une apparence rationnelle à des choix qui ne le sont pas. Il faut ici rappeler la leçon de l'*Éthique à Nicomaque* : si l'intempérant n'a pas en vue la « règle droite » qui devrait guider ses choix, cela ne l'empêche pas de procéder à un calcul d'apparence rationnelle pour déterminer les moyens qui lui permettront réaliser ses desseins. L'ambition se couvre souvent du masque de l'utile. Mais, surtout, cette idée d'une « historiographie des passions », inspirée par l'historiographie (et par le théâtre) de l'âge classique plutôt que par celle de la Renaissance, risque de nous faire perdre de vue le fait que, chez un Thucydide ou un Guicciardini, la démarche très rationnelle de l'historien n'a pas pour seule vocation d'établir une anthropologie des passions, qu'elle est orientée vers l'avenir et que cette orientation même invite à lire l'usage que ces auteurs font de la rhétorique comme un exercice de prudence plutôt que comme une étude de l'imprudence humaine. Il est plus facile (et surtout très convenu) de juger les faits passés à la seule lueur des événements que de les confronter à sa propre capacité à penser et à agir en situation.

[371] « L'histoire face à la rhétorique », *op. cit.*, § 11.
[372] Cité dans *ibid.*, § 7.

Ces discours insérés dans le récit historique, les auteurs de la Renaissance les appellent souvent *conciones* (*concioni* en italien, *concions* en français). Cette pratique littéraire, remise au goût du jour par Leonardo Bruni, illustrée par Machiavel, Thomas More et Guicciardini, fut largement cultivée par les historiens jusqu'au début du XVIIe siècle et constitue ainsi un trait distinctif de l'historiographie humaniste[373]. Au XVIe siècle, l'intérêt pour cette utilisation de la rhétorique dans l'historiographie devait donner naissance à un genre identifié comme tel (bien que la pratique existât depuis l'Antiquité), le *conciones*, recueil de discours tirés des historiens (le plus souvent, et d'abord exclusivement antiques)[374] ; popularisé par Henri Estienne, ce genre devait survivre jusqu'au XIXe siècle[375]. Joachim Périon, en 1533, en inaugura la vogue renaissante par la publication séparée des discours contenus dans les *Décades* de Tite-Live[376] ; réédité en 1545, l'ouvrage inspira à Henri Estienne un *Conciones* publié en 1570, qui propose une lecture et une analyse rhétoriques de discours extraits de divers historiens de l'Antiquité[377]. Périon faisait partie, précisément, de ces humanistes qui avaient adapté Aristote à la mode rhétorique du temps, puisque c'est en latin cicéronien qu'il avait traduit l'*Éthique à Nicomaque*[378]. On pourrait croire que les *conciones* n'avaient pas d'autre finalité que d'être des manuels d'éloquence : quoi de plus contraire à la démarche des historiens que de retirer un discours de son contexte[379] ? Ce serait oublier que les *conciones*, au contraire, contenaient des commentaires ou de courtes analyses rhétoriques qui exposaient le contexte et les enjeux des

---

[373] Voir H. F. PLETT, *Rhetoric and Renaissance Culture*, Berlin, Walter de Gruyter, 2004, p. 63 *sq.* ; P. BURKE, « Historical Discourse in Renaissance Italy », dans *Resonances*, Turnhout, Brepols Publishers, 2011, p. 113-126, *passim*.

[374] Pour une mise en perspective de l'ensemble de l'histoire des anthologies de discours historiques de l'Antiquité à la Renaissance, voir J. C. I. ZOIDO et V. PINEDA (éd.), *Anthologies of Historiographical Speeches from Antiquity to Early Modern Times : Rearranging the Tesserae*, Leyde, Brill, 2017.

[375] Voir I. COGITORE et G. FERRETTI, « L'histoire face à la rhétorique », *op. cit.* Le *Conciones* de H. Estienne fut publié en 1570.

[376] J. PÉRION, *T. Liuii Patauini Conciones, cum argumentis et annotationibus Ioachimi Perionij Benedictini Cormoeriaceni. His accessit index locupletissimus [...]*, Paris, apud Simonem Colinaeum [Simon de Colines], 1532 [1533] ; J. PÉRION, *In omnes Titi Liuii Conciones, breuisculae, ita cum primis eruditae Annotationes. Una cum ipsis T. Liuii Concionibus per genera causarum distinctis, ut uix quicquam Rhetorices* [*sic*] *ac Latinitatis studiosis proponi accomodatius possit*, Bâle, Winter, 1545. Sur Périon, voir la notice biographique qui lui est consacrée dans J. PÉRION, *Dialogues. De l'origine du français et de sa parenté avec le grec*, G. Demerson et A. Jacquetin (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2003, p. 15-16.

[377] H. ESTIENNE, *Conciones sive orationes ex Graecis Latinisque historicis excerptae [...]*, s. l., Henri Estienne, 1570.

[378] Voir L. BERNARD-PRADELLE, « Denis Lambin versus Joachim Périon : quel style pour traduire Aristote ? », *Astérion. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, nº 16, 2017.

[379] Quoi de plus contraire, également, à la conception canonique des œuvres qui a largement prévalu dans nos universités depuis le XIXe siècle ? Voir P. BURKE, « Historical Discourse in Renaissance Italy », *op. cit.*, p. 115-116; et J.C.I. ZOIDO et V. PINEDA, « Introduction. Old Words in New Books », dans J.C.I. Zoido et V. Pineda (éd.), *Anthologies of Historiographical Speeches*, *op. cit.*, 2017, p. 4 : « *The triumph of the "canonicist" perspective in European universities during the nineteenth and a large part of the twentieth century caused the complete abandonment and undervaluing of selections of speeches that had been used as a rhetorical and educational tool until the first third of the nineteenth century, which was when the last important examples of this genre were published. Reducing the collections to the status of a didactic tool meant that they were no longer regarded as objects worthy of scientific study* ».

discours publiés. Il faudrait en fait soutenir la thèse inverse : si l'on faisait des anthologies de discours, c'est parce qu'ils constituaient non pas de simples morceaux d'éloquence, mais bien des exemples de discours en situation, d'une rhétorique inséparable de l'action et de l'histoire. Les « concions » n'étaient pas de la rhétorique importée dans l'histoire, elles étaient au contraire ce qu'il y avait, d'une certaine manière, *de plus historique* aux yeux du lectorat et des compilateurs.

C'est justement parce que l'histoire présentait une rhétorique en situation, une rhétorique du réel pourrait-on dire, que les théoriciens y voyaient un moyen nouveau d'approfondir et d'affiner l'enseignement et la pratique du discours[380]. La rhétorique ancienne, en effet, s'était surtout concentrée sur une situation particulière et un « type » particulier de discours (F. Goyet), la plaidoirie d'avocat ; ainsi chez Cicéron et Quintilien, les autres types ne sont qu'évoqués : « Cicéron mentionne quelques-uns de ces types de discours, affirme qu'ils nécessitent autant d'éloquence que plaidoiries et plaidoyers au Forum, mais ajoute qu'aucun traité n'en donne les préceptes »[381]. Dans le *De Oratore*, Cicéron déplore ainsi le silence des rhéteurs sur l'histoire, comme sur d'autres discours comme les « exhortations, instructions, consolations, avertissements » (*cohortationes, praecepta, consolationes, admonita*)[382]. Périon, qui déclare, dans son avis au lecteur, faire œuvre d'utilité publique[383], détaille dans son *Conciones* des types de discours qui manquent aux traités de la rhétorique classique : l'ensemble des « concions » sont ainsi classés par genre (le *genus* : *deliberatio, demonstratio, judicium*) au sein duquel ils sont encore classés par *type* ou « espèce » (les *species*)[384]. Périon cherche à préciser les choses dans une perspective pratique : le lecteur pourra, grâce à cette « espèce de manuel » (*enchiridium quoddam*), trouver immédiatement le discours dont qui lui est utile[385]. Le type de

[380] Voir G. FERRETTI et F. GOYET, « La *Suada Gallicana* (1679) et son "double spécimen d'analyse logico-rhétorique" », *Exercices de rhétorique*, nº 3, 2014 ; et L. PIETTRE, « Deux "lettres pleines d'expostulation", extraites des *Mémoires* des frères Du Bellay et analysées par Melchior Junius », dans C. Lignereux (éd.), *Formes et rituels de la civilité épistolaire (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Classiques Garnier, à paraître.

[381] F. GOYET, « Le problème de la typologie des discours », *Exercices de rhétorique*, nº 1, 2013 : « Chez Cicéron et Quintilien, ce qui est massivement étudié est la plaidoirie d'avocat. Il suffit d'ouvrir un historien comme Tite-Live pour voir surgir les autres types de discours, là aussi de façon massive. La plaidoirie n'est plus alors qu'un type parmi bien d'autres – on songe immédiatement à la harangue aux troupes avant la bataille. Le résultat est que l'on ne peut pas demander à Quintilien le descriptif de la harangue. Les lecteurs des XVIe et XVIIe siècles n'ont pu qu'être sensibles à ce manque, pour trois raisons : ils lisent beaucoup plus les historiens que nous, ils accordent une bien plus grande attention à leurs discours insérés, enfin ils pratiquent à grande échelle et de façon constante l'analyse rhétorique détaillée ».

[382] *De oratore*, II, 64, *op. cit.* et trad. cit. modifiée (je rétablis l'ordre de la liste dans le texte latin).

[383] Voir *infra* mon annexe à ce chapitre.

[384] J. PÉRION, *T. Liuii Patauini Conciones*, *op. cit.*, fº aa vir.

[385] [« Avis au lecteur], dans *ibid.*, np., § 4 : « Les voici maintenant [ces discours] sous un format tel, que n'importe qui, même en se promenant, soit pour se rafraîchir la mémoire sur l'un ou l'autre, soit en vue d'un nouveau commentaire, puisse les transporter à volonté ; et, derechef, distribués dans un ordre tel, que le premier qui nous plaira, tout aussitôt ou, mieux, de lui-même vient s'offrir à nous et nous saute aux yeux » (traduction personnelle, voir *infra* l'annexe du présent chapitre).

discours n'est pas théorisé et défini : le lecteur doit, d'une part, comprendre la situation, les circonstances dans lesquelles il a été prononcé, dont l'analyse rend compte ; et, d'autre part, il doit mémoriser la substance de ces discours pour pouvoir la réutiliser, non en plagiant le modèle livien, mais en utilisant de semblables argumentaires (*argumenta*) dans des situations analogues.

La confiance placée par les humanistes et certains hommes d'État dans l'utilité politique de la rhétorique s'explique d'abord du fait de l'utilisation traditionnelle de l'éloquence par les gens de justice. La pratique de la remontrance, en particulier, reposait sur la conviction du pouvoir de la parole par laquelle les parlementaires exerçaient leur mission de conseil envers le roi. Les remontrances permettaient ainsi « l'expression pacifiée des oppositions »[386] dans un cadre socialement accepté[387] (comme l'étaient les rapports entre les pouvoir monarchique et parlementaire, en dehors des périodes de crise). Mais, au-delà des parlements et de leurs rituels, le mot *remonstrance* et le verbe *remonstrer* désignaient en fait une pratique du discours beaucoup plus large, dont le point commun tient toujours dans la confiance faite au langage : on remontre aux soldats qu'il faut attaquer en dépit du danger, on remontre au roi qu'il faut attendre l'ennemi et non venir au-devant de lui. Huguet glose ainsi le terme *remonstreur* : « celui qui enseigne, qui conseille », et Estienne donne pour le verbe *remonstrer* les expressions suivantes :

> Remonstrer à aucun, et le reprendre aigrement de quelque faulte qu'il a faicte, *Obiurgare quempiam*.
>
> Il m'a remonstré ma faulte, *Admonuit me errati*.
>
> Remonstrer au peuple les raisons pourquoy il doibve accepter une loy, *Legem suadere*.
>
> À force de remonstrances faire entrer aucun en quelque espoir, *In spem impellere*[388].

Sur ces quatre exemples, trois renvoient évidemment au domaine de la rhétorique et de son enseignement : les « types » de discours détaillés par Périon comprennent ainsi la *suasio*, la *monitio* et l'*obiurgatio*[389].

Dans sa dimension politique, par ailleurs, l'humanisme fait aussi de la rhétorique une arme pour les affaires d'État. Dans l'épître à Henri II qui précède sa traduction du *Conciones*

---

[386] C'est le titre de deux journées d'étude organisées en janvier 2013 et janvier 2014 par Ullrich Langer et Paul-Alexis Mellet.

[387] « Les remontrances sont donc la trace d'un dialogue institutionnalisé entre la justice du roi et le gouvernement du roi », comme l'écrit I. BRANCOURT, « Rappels ou jalons : quelques remarques sur les remontrances », sur *Parlement(s) de Paris et d'ailleurs (XIIIe-XVIIIe siècles)*, https://parlementdeparis.hypotheses.org/924, 2012.

[388] R. ESTIENNE, *Dictionnaire françois-latin*, *op. cit.*

[389] Voir *infra* l'annexe de ce chapitre.

de Périon, Jean d'Amelin considère ainsi les affaires militaires et diplomatiques comme deux lieux où brille et doit briller l'art du discours, considérant que « l'homme n'a rien que l'eloquence et les armes, pour meriter le titre d'excellent », la gloire de l'éloquence dépassant, à son avis, celle que procurent les armes :

> Car on dira bien d'un Roy à sa louange, il a desfaict tant d'ennemis, conquis tant de pais, gaigné tant de belles victoires : mais l'on dira quand et quand [aussi bien], ses forces sont si grandes, sa puissance incroyable, et son armee invincible : de sorte que les Capitaines et soldatz qui seront à son service, vouldront participer à ceste gloire, et mesmes la fortune y demande bien souvent la plus grand'part. Au contraire, tant d'ambassadeurs qui sont envoyez vers vostre majesté, de quelle admiration se sentent ilz saisir, lorsqu'ilz voyent, que par une prompte response vous faictes perdre tout lustre à leurs harengues preparees de longue main, et mises tant de fois sur l'enclume, ne pouvans communiquer ceste louange, ny la departir à autruy[390].

Les mots choisis par Amelin montrent qu'il envisage l'éloquence sous l'angle de la fortune et de la « part » que l'acteur de l'histoire prend dans les événements ; si la victoire d'une bataille ne témoigne pas clairement de la valeur d'un conseil, un discours bien senti ou un bon mot montrent, précisément grâce aux ornements de la rhétorique, une vertu pure des ornements extérieurs et superflus dont la fortune couvre les actions humaines. Qui plus est, l'éloquence est bel et bien du côté de l'action politique – ce qui peut ne pas aller de soi si l'on se rappelle l'opposition classique (et encore en usage aujourd'hui) entre le *dire* et le *faire*, les paroles et les actes – car elle est une action sur autrui :

> Lysander s'esmerveilloit de l'esclat que rendoit la pierrerie, que ce Roy [Cyrus] portoit sur luy : lequel ne peult que seulement esblouyr les yeulx, mais la force de l'eloquence transforme les esprits des escoutans à son plaisir, et la louange qui en provient demeure toute à elle, et n'est point comme celle des armes, derivee en ruisseaux, où plusieurs prennent part[391].

L'éloquence ne fait pas « qu'orner » l'histoire, selon la formule cicéronienne souvent citée ; elle est efficace et pour cela s'inscrit dans la chaîne de causalité que l'historien doit (re)construire, car la parole est l'un des outils par lesquels les hommes produisent leur propre histoire.

Il faut, bien sûr, faire la part de la stratégie (rhétorique, encore) d'Amelin qui « vend » son travail au roi (et au lecteur) en utilisant le plus classique des arguments de vente, celui de la haute utilité du produit de son labeur. Mais il faut aussi le prendre au sérieux, d'abord parce que ses arguments sont des lieux communs du discours sur l'histoire et témoignent par

[390] J. D'AMELIN, « Au treschrestien Roy de France, Henry deuxieme de ce nom », dans *Les Concions et harengues de Tite Live, nouvellement traduictes en François*, J. d'Amelin (trad.), Paris, Michel de Vascosan, 1554, f° A iv.

[391] *Ibid.*, f° A iv*v*.

conséquent d'une idéologie partagée, ne serait-ce que par les humanistes[392] (les tenants d'une éloquence pratique voulaient rétablir dans toute son évidence la conviction profonde de toute la rhétorique classique, selon laquelle les problèmes de la Cité étaient l'affaire des orateurs), ensuite parce que l'éloquence s'inscrit dans des pratiques politiques tout à fait réelles. Le développement de la diplomatie au cours du XVIe siècle, sous l'influence italienne, a permis de faire de la figure de l'ambassadeur une nouvelle incarnation de l'idéal antique de l'*orator*[393]. Les affaires étrangères, en temps de paix comme en guerre, prenaient, dans le cadre des négociations, la forme d'échanges de discours en règle, qui suivaient un rituel propre. Ces discours se retrouvent dans les textes de la Renaissance, et tout particulièrement les textes historiques.

Timothy Hampton a proposé de nommer « moment diplomatique » les scènes de négociations ou de pourparlers dans les textes littéraires ; il les définit comme « un point de rencontre où les textes réfléchissent sur leur propre capacité de représentation et sur les limites de la rhétorique publique qui structure l'échange diplomatique »[394]. Il souligne la pénétration des catégories de la rhétorique dans les écrits théoriques sur la diplomatie : ainsi l'ambassadeur est souvent comparé à un « acteur » qui représente la *persona* du prince. La diplomatie, souligne Hampton, fut ainsi un domaine où se rencontrèrent l'histoire, la rhétorique et la politique. Attentifs à leur *action*, au sens rhétorique du terme, les diplomates devaient en même temps rendre compte à celui ou ceux qui les envoyaient de ce dont ils étaient les témoins. Les mémoires des ambassadeurs se rapprochent ainsi de l'écriture de l'histoire[395]. D'autre part, leurs

[392] Je reviendrai sur ce lieu commun ; voir *infra*, 1re partie,3. Une politique de l'histoire : l'historiographie à la rencontre d'ambitions humanistes, nobiliaires et royales, 3. L'humanisme, notion théorisée au XIXe siècle, ne correspond pas à un milieu social précis et ceux que nous appelons, aujourd'hui, les humanistes ne vivaient pas en « vase clos », loin des affaires d'État. Voir également *infra*.

[393] Voir D. MÉNAGER, *L'ange et l'ambassadeur*, *op. cit.* Selon Juan Antonio de Vera (*El Ambaxador*, 1620, cité par Ménager, p. 26), l'ambassadeur est « un Conciliateur des affaires des Princes, un homme envoyé de loin pour traiter les affaires publiques, par élection particulière, non avec des ruses ou finesses de guerre, mais avec l'Éloquence et la force de l'esprit ». Voir aussi D. FRIGO, « Prudenza politica e conoscenza del mondo : un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », dans S. Andretta, S. Péquignot et J.-C. Waquet (éd.), *De l'ambassadeur*, *op. cit.*, § 27-32.

[394] T. HAMPTON, « The Diplomatic Moment : Representing Negotiation in Early Modern Europe », *Modern Language Quarterly*, vol. 67, nº 1, 2006, p. 81-103. Je résume dans les quelques lignes qui suivent le propos de Hampton sur les rapports entre langage et action dans le « moment diplomatique ».

[395] Comme le remarque D. CROUZET, *Charles Quint : Empereur d'une fin des temps*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 74, « L'ambassadeur n'est pas qu'un émissaire qui s'implique dans des négociations et des activités de représentation du pouvoir souverain qui lui a donné délégation, il faut le redire, il est aussi un envoyé qui glane le renseignement au hasard de ses rencontres et de ses déplacements, il est un collectionneur de données qu'il peut ensuite traiter et donc historiciser dans un processus d'actualisation qui obéit à un protocole et une architecture obligés, par exemple dans des libelles qui sont voués à reconstituer une chronologie immédiatement passée ».

discours commençaient souvent[396] par un passage historique obligé, celui du rappel de la remémoration de l'amitié entre deux peuples, entre deux princes, etc. La rhétorique et l'histoire s'avèrent ainsi nécessaires à la représentation et à l'intelligence de la pratique diplomatique.

Quant aux choses de la guerre, elles ont toujours réclamé, de la part de ceux qui commandent, un art de la persuasion (nul ne court à la mort de bon cœur), d'autant que les soldats de la Renaissance ne se battaient pas sans de solides arguments, puisqu'ils étaient souvent mercenaires et pouvaient donc déserter à tout moment (surtout quand la solde tardait à venir)[397]. Machiavel a consacré quelques pages du *Prince* à la dimension psychologique de la guerre et à la nécessité d'utiliser des soldats *convaincus*[398]. Il n'était pas difficile aux humanistes, par conséquent, de défendre la discipline oratoire comme très utile aux gens de guerre, et ils disposaient pour cela du témoignage de l'historiographie antique – en particulier l'historiographie romaine. Amelin rappelle ainsi l'utilité des harangues militaires :

> Tous les plus renommez Capitaines, dont il soit mémoire, et mesmes les barbares, n'ont jamais voulu hazarder une bataille, s'ilz ne voyoient mieulx aguisez par quelque belle harengue, les courages [cœurs] et la vertu de leurs gens, que les armes[399].

Par un savant paradoxe (« mesmes les barbares »), Amelin attribue les succès et les gloires guerrières, non aux seules compétences militaires, mais également à l'éloquence.

L'intérêt de la Renaissance pour les « concions » se comprend donc dans le cadre d'une conception psychologisante de l'action politique, où l'action sur l'autre – sur le moral des troupes, sur l'ambassadeur d'un prince étranger, etc. – semble moins sujette aux caprices de la fortune que les actions guerrières, à une époque, on y reviendra, où l'expression de la valeur militaire était empêchée, aux yeux des contemporains, par l'utilisation des armes à feu, dont les coups frappent au hasard comme « par suggestion diabolicque »[400]. Par l'éloquence, une nouvelle forme d'héroïsme est vantée par les humanistes qui déclinent volontiers la formule cicéronienne, *Cedant arma togae, concedat laurea linguae*[401], comme le fait Alciat dans

---

[396] Hampton cite à ce sujet des discours diplomatiques rapportés par Guicciardini, ainsi que la harangue d'Ulrich Gallet dans *Gargantua*. On en verra plus loin un exemple chez Monluc (voir *infra*, 3e partie2. Le mémorialiste et l'historien : jugements et transgressions).

[397] Les récits militaires du XVIe siècle, comme les *Mémoires* de Martin du Bellay ou les *Commentaires* de Monluc, en témoignent. Voir *supra*, 3e partie.

[398] Voir *Le Prince* (trad. Gohory), *op. cit.*, chap. XII, § 6-7 : « La cause de cela est qu'il n'ont autre amour & ny occasion qui les tienne au camp qu'un peu de gages. Ce qui n'est pas suffisant a faire qu'il meurent pour toy : ilz veulent bien estre a toy pendant que tu ne fais point la guerre, mais aussi tost que la guerre est revenuë ne desiroyent que fuir ou se desapointer ».

[399] J. D'AMELIN, « Au treschrestien Roy de France », *op. cit.*, p. suivante [np].

[400] Voir la célèbre lettre de Gargantua à son fils dans F. RABELAIS, *Pantagruel* [éd. 1534], G. Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Librairie générale française, 1994, chap. VIII, p. 347

[401] *De Officiis*, I, 77 : « Que les armes le cèdent à la toge, que la couronne triomphale le cède à l'éloge civil » (*Les Devoirs*, M. Testard (trad.), Paris, Les Belles lettres, 2002, t. 1, p. 143), ou, plus simplement « à l'éloquence ».

l'emblème *Eloquentia fortitudine praestantior*, soit, dans la traduction de Jean Lefevre, « Eloquence vault mieux que force » :

> L'arc en la main, en l'autre la massue,
> Peau de lyon estant cy aperceue,
> Pour Hercules me faict ce vieillart croire.
> Mais ce qu'il a marqué de si grand gloire :
> Que mener gens enchainez à sa langue
> Entendre veult, qu'il feist tant bien harengue,
> Que les François pour ses dits de merveilles,
> Furent ainsi que pris par les oreilles.
> Si donc il a par loix et ordonnances
> Rangé les gens, plustost que par vaillances :
> Dira l'on pas (comme est verité)
> Que l'espee a lieu aux livres quicté […][402] ?

Cette épigramme qui s'inspire du mythe de l'Hercule gaulois[403] en fait un héros de la Renaissance, dont l'éloquence rend les combats inutiles puisque c'est par elle qu'il conquiert les « François », « enchainez à sa langue » par une chaîne qui les tient à l'oreille[404], ce qui témoigne également (comme on le verra plus loin) d'une volonté humaniste de réformer l'éthique aristocratique, notamment par la mise en valeur de l'éloquence comme qualité héroïque.

Ainsi les pratiques ordinaires des gens de justice, mais également les nouvelles manières de régler les relations entre États (nouvelles façons de faire la guerre, nouvelles façons de négocier par le recours à un personnel diplomatique adapté) exigeaient, paradoxalement, le retour à une tradition, celle de la rhétorique classique, adaptée aux besoins et aux goûts du jour : un diplomate ou un parlementaire pouvaient tout à fait avoir recours à un « manuel » comme le *conciones* de Périon. Cette adaptation devait se faire dans l'écriture de l'histoire et, plus généralement, dans toute forme d'écriture sur l'histoire (sur l'action politique).

---

[402] A. ALCIATO, *Emblemes* [1536], *op. cit.* Le dernier vers signifie : « Que l'épée a laissé la place aux livres ». Le texte latin cite plus évidemment Cicéron : *Cedunt arma togae, et quamuis durissima corda / Eloquio pollens ad sua uota trahit*.

[403] Voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 70 *sq.* ; F. GOYET, « D'Hercule à Gargantua : l'ambivalence des géants », dans M. Simonin (éd.), *Rabelais pour le XXIe siècle*, Genève, Droz (*Études Rabelaisiennes*, XXXIII), 1998.

[404] On trouve également cette image dans le *Champ fleury* de Geoffroy Tory (voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 76).

3. « Concions et privés discours » : vérité des acteurs et franchise de l'historien

Les discours insérés dans le récit historique ne se conforment pas tous aux modèles livien et thucydidien. D'autres formes de « dits » apparaissent également, et donnent une impression moins formelle, plus « directe » de la parole des acteurs de l'histoire. Ce serait pourtant une erreur de penser qu'ils échappent pour cela à l'art du discours. Les formes brèves de la parole des acteurs peuvent ainsi emprunter à l'art de la conversation et renvoyer aux traditions dialogiques ou symposiaques ; ils peuvent également renvoyer à la tradition de l'apophtegme. Là encore, des humanistes se sont appliqués à extraire des textes historiques ces quelques « dits », et cela pour trois raisons : d'une part, bien sûr, pour leur portée morale, d'autre part pour leur caractère divertissant (ce sont de « bons mots ») mais aussi, enfin, parce qu'ils relèvent d'un art qu'il leur fallait comprendre, traduire et imiter. La mal nommée *Institution du prince* de Budé relève de ce type d'entreprise[405].

Il ne faudrait pas pour autant opposer trop nettement, d'un point de vue rhétorique, la parole publique et la parole privée : les conseils les plus secrets peuvent être le cadre d'un discours en forme, comme la parole publique, devant une assemblée ou une armée, peut être brève et parfois prendre la forme de l'apophtegme – ainsi, pour reprendre les mots d'Amelin cités plus haut, quand le roi, face aux ambassadeurs, « par une prompte response [fait] perdre tout lustre à leurs harengues preparees de longue main ». Les discours participent pleinement de l'établissement de la vérité historique telle qu'on commence à la concevoir au XVIe siècle : une vérité des conseils et non des événements. Ils offrent, par conséquent, une vue des acteurs de l'histoire qui donne l'illusion d'une profondeur psychologique. Machiavel illustre cette haute opinion qu'il avait lui-même des *concioni* dans la dédicace à Clément VII qui introduit ses *Histoires florentines* :

Et perche dalla V.S. Beatitudine mi fu imposto particolarmente, et comandato ch'io scrivessi in modo le cose fatte da i suoi maggiori, che si vedesse ch'io fusse da ogni adulatione discosto ; perche quanto le piace di udire degli huomini le vere lodi, tanto le finte & à gratia descritte le dispiacciono ; dubito assai nel descrivere la bonta di Giovanni, la sapienza di Cosimo, la humanita di	Sur la particuliere charge et commandement expres que vostre saincteté me donna : de deduire les actes de voz ancestres syncerement et sans flaterie (attendu le plaisir inestimable qu'elle prend és vrayes louanges des hommes vertueux et dignes, comme au contraire faintes et fardees luy desplaisent) je doubte d'entrer és perfections de Jean, sapience de Cosme, courtoisie de

[405] Voir B. BASSET et C. BÉNÉVENT, « Les apophtegmes de Plutarque et la tradition des miroirs du prince au XVIe siècle : l'exemple de l'*Institution du prince* de Guillaume Budé », *Littératures classiques*, nº 84, 2014, p. 63-96.

Piero, & la magnificenza & prudenza di Lorenzo, che non paia alla V.S. ch'io habbia trappassati i comandamenti suoi. Di ch'io mi scusa à quella, & qualunque simili descrittioni, come poco fedeli, dispiacessero. Perche trovando io delle loro lodi, piene le memorie di coloro che in varii tempi le hanno descritte, mi conveniva, ò quali io le truovavo descriverle, ò come invido tacerle[406].	Pierre, magnificence et discretion [*prudenza*] de Laurens, craignant d'estre par vostre saincteté repris de desobeissance. Dont je m'excuse envers elle, et ceux qui voudroient blasmer mon œuvre d'infidelité. Car trouvant les memoires de divers autheurs et historiens, remplis de leurs louanges : mon debvoir requeroit les inserer mot à mot ou du tout [les] obmettre[407].

Par cette affirmation de sincérité teintée d'une légère ironie, Machiavel renouvelle le lieu commun par lequel l'historien déclare à son lecteur qu'il est digne de confiance puisqu'il n'est pas un *adulatore*, un « flatteur », se conformant par là à l'ordre du pape de ne pas l'être, ou, plus précisément, de ne pas le paraître : *che si vedesse ch'io fusse da ogni adulatione discosto*, « de façon que je sois vu comme à l'écart de toute flatterie ».

Le Florentin refuse ainsi de se joindre au concert d'éloges des plus illustres Médicis (il se trouve que la puissante famille est, précisément, celle de Clément VII), puisque la plupart des historiographes s'en sont chargés avant lui ; mais c'est aussi une façon d'afficher sa rupture avec ceux-ci qui, sous-entend Machiavel, prêtent le flanc à l'accusation de flatterie. L'ethos de sincérité ne doit pas cacher la véritable intention de Machiavel, celle d'afficher la nouveauté de sa pratique historiographique qui s'appuie sur le rejet d'une histoire-éloge qui s'arrête aux effets (lesquels ne sont qu'apparence), pour écrire une histoire-jugement dont l'objet consiste dans les intentions des acteurs et les causes de leurs actes :

Et se sotto à quelle loro egregie opere era nascosa una ambitione, alla utilità commune (come alcuni dicono) contraria, il che non ve la conosco, non sono tenuto à scriverla ; perche in tutte le mie narrationi io non hò mai voluto una dishonesta opera con una honesta cagione ricoprire, ne una lodevole opera (come fatta à uno contrario fine) oscurare. Ma quanto io sia discosto dalle adulationi, si conosce in tutte le parti della mia historia, et massimamente nelle concioni, et ne' ragionamenti privati, cosi retti, come obliqui, i quali con le sentenze et con l'ordine, il decoro dell'humore di quella persona che parla, sensa alcuno riservo mantengono. Fuggo bene in tutti i luoghi	Que si (selon l'opinion d'aucuns) l'excellence de leur œuvre, couvroit une ambition contraire au bien publicq, et à moy incognue : le silence ne m'en doibt estre reproché. Veu qu'en touts mes discours, je n'ay oncques tasché de desguiser un acte deshoneste et masquer d'occasion raisonnable : moins d'obscurcir un faict genereux comme tendant à mauvaise fin. La fidelité de mon histoire, exempte d'adulation : se cognoistra en toutes ses parties, notamment és harangues et privez colloques : qui exactement et sans respect contiennent les sentences et ordre seant à la qualité du personnage qui parle. Sur tout je rejette les propos

[406] *Gli otto libri delle Historie Fiorentine*, dans *Tutte le opere di Nicolo Machiavelli*, s. l., [s.n.], 1550, p. 4 (num. sur Gallica).

[407] *Histoire Florentine*, Y. de Brinon (trad.), Paris, Guillaume de la Nouë, 1577, np.

i vocaboli odiosi, come alla dignità et verità della historia poco necessarii[408].	odieux, comme indignes de la dignité et verité de l'histoire[409].

L'opposition entre l'acte et la cause (l'*opera* et la *cagione* dans la langue très conceptuelle de Machiavel, autrement dit les « faits » d'un côté, de l'autre les conseils au sens de l'intention secrète, de la délibération intérieure) s'exprime par l'isotopie de la dissimulation : *era nascosa* (« couvroit »), *ricoprire* (« desguiser » et « masquer »), *oscurare* (« obscurcir »). Le Florentin insiste sur le fait que ce sont principalement (*massimamente* dans le texte original) les discours, publics (harangues) ou privés (les « colloques », ou *ragionamenti*, c'est-à-dire les conversations[410]), qui témoignent de sa franchise, parce qu'ils expriment la vérité des personnages[411].

Le texte toscan est plus précis que sa traduction : Machiavel dit vouloir citer les discours *cosi retti come obliqui*, soit en style direct aussi bien qu'en style indirect[412], en tenant compte de l'humeur de la personne qui parle, *il decoro* (le *decorum*, ce qui convient) *dell'humore di quella persona che parla*. La rhétorique et la psychologie (par le biais de la théorie des humeurs dont on sait l'importance dans l'analyse politique machiavélienne[413]) sont associées pour comprendre les intentions des personnages, sans prétendre à percer entièrement leurs mystères ; l'historien ne pouvant tout savoir, son « silence » ne peut lui être reproché. L'historien avoue en même temps son autorité sur les discours, qui ne sont pas *a priori* des discours authentiques mais des discours convenant à la personne, aux temps et aux lieux, autrement dit aux circonstances. Le respect de la dignité des personnes (de leur rang : les acteurs de l'histoire de Florence sont généralement de dignes citoyens) le conduit ainsi à châtier ses discours en évitant les *vocaboli odiosi*, les mots honteux. À cela s'ajoute le sens[414] et l'ordre des paroles, *sentenze* et *ordine* : l'historiographe utilise encore son autorité rhétorique et son sens politique pour

[408] *Tutte le opere di Nicolo Machiavelli*, *op. cit.*, p. 4.

[409] *Histoire Florentine*, *op. cit.*, np.

[410] « *Ragionare con alcuno.]* Conferre sermonem cum aliquo. Habere sermonem cum aliquo » (N. BEVILACQUA, *Vocabulario volgare et latino*, Venise, Niccolò Bevilacqua, 1573.

[411] Voir R.D. BLACK, « A Humanist History in the Italian Vernacular : The Speeches in Machiavelli's Florentine Histories », dans J.C.I. Zoido et V. Pineda (éd.), *Anthologies of Historiographical Speeches*, *op. cit.*, Leyde, Brill, 2017, p. 339-355.

[412] *Oliqua allocutio* désigne le discours indirect chez les Latins, notamment Quintilien. Voir R. UTARD, *Le discours indirect chez les historiens latins : écriture ou oralité ? histoire d'un style*, Louvain Paris Dudley, Peeters, 2004 ; « Une rhétorique à l'œuvre dans les discours indirects des historiens latins », *Modèles linguistiques*, nº 58, 2008, p. 4-78.

[413] Voir L. GERBIER, *Histoire, médecine et politique : les figures du temps dans le* Prince *et les* Discours *de Machiavel*, Thèse de doctorat sous la direction de Bruno Pinchard, Tours, Université François-Rabelais (Tours), 1999 ; M. GAILLE-NIKODIMOV, *Conflit civil et liberté : la politique machiavélienne entre histoire et médecine*, Paris, Champion, 2004.

[414] Au sens (figuré) latin de *sententia*, « sens, signification, idée, pensée » (Gaffiot, *sententia*, 3).

restituer les pensées exprimées par les acteurs de l'histoire, et pour les exprimer dans l'ordre qui permettra de les exposer le plus clairement.

L'utilisation de la rhétorique dans les « harangues et privez colloques » implique donc, systématiquement, une intervention qui ne se limite pas à faire tenir des propos vraisemblables aux acteurs de l'histoire ; elle suppose au contraire une interprétation préalable. Il en va de même pour le choix du discours indirect, que mentionne Machiavel. Ainsi, dans le cas de discours authentiques, dont l'historien posséderait le texte ou qu'il se rappellerait pour y avoir assisté, le style indirect « nuance l'apparente immédiateté de l'information transcrite au style direct et relève d'une intervention autonome du scripteur », comme le note J.-L. Fournel au sujet du seul discours rapporté (et qui probablement, a été réellement tenu) dans le *Prince*[415]. Ce court texte, où l'on voit Machiavel en personne répondre par quelques mots piquants à une remarque – désobligeante envers les Italiens – faite par un ambassadeur français de Louis XII, le cardinal de Rouen, constitue en même temps ce qu'on pourrait appeler une histoire-jugement en raccourci :

> Le Roy Loüis a donc perdu la Lombardie pour n'avoir maintenu nul des enseignemens gardez par les autres qui ont conquesté des païs, et qui les ont voulu tenir : mais en cela il n'y a point de merveille, la chose est raisonnable et ordinaire.
>
> Or parlay-je de ceste matiere à Nantes avec monsieur de Roüen, quand le Valentin (car ainsi communement appelloit on Cesar Borge, fils du Pape Alexandre) s'emparoit de la Romagne. Car ainsi que le Cardinal de Roüen me disoit, que les Italiens n'entendoient rien à faire la guerre : je respondy que les François ne connoissoient rien au maniment d'affaires : car s'ils l'eussent entendu, ils n'eussent pas laissé monter l'Eglise en telle grandeur.
>
> Ce qu'on a veu par experience, que de la puissance du Pape, et de celle d'Espagne les François en sont cause, et la ruine des François est venuë de là[416].

Un fait historique ou, pour le dire avec les mots du XVIe siècle, un « effet », est rappelé puis rapporté à ses causes. Celles-ci sont, non pas exposées par le seul scripteur, mais évoquées par un *ragionamento privato*, « privé colloque » entre deux acteurs de l'histoire. L'auteur, qui s'y représente lui-même, assume la position d'un acteur qui, ne connaissant pas le futur, voit néanmoins sa remarque confirmée par l'expérience. La franchise de l'historien se traduit donc par l'intervention de l'historien, juge et *orator*, sur les « faits » et les « dits » qu'il rapporte. La recherche de la vérité suppose cette incursion du jugement dans les faits passés par le biais du discours : « il n'existe dès lors pas de frontières nettes entre les logiques respectives de la politique, de l'histoire et de la littérature »[417].

---

[415] J.-L. FOURNEL, « La Guerre et l'État », *op. cit.*, § 6.
[416] *Le Prince* (trad. Gohory), *op. cit.*, chap. III, 47-49.
[417] J.-L. FOURNEL, « La Guerre et l'État », *op. cit.*, § 6.

Ces dernières remarques invitent à s'intéresser à l'historiographie dans ce qu'elle a de plus spécifique, pour tenter de comprendre ce que signifie la franchise dans son rapport avec la vérité historique. Comme Cicéron, Machiavel insiste sur le fait que l'historien doit *oser* dire la vérité, c'est-à-dire que l'historiographie contemporaine, ou qui porte sur des événements récents, doit assumer une part de risque, et que ce risque et cette vérité concernent non l'établissement des faits mais la mise au jour des conseils – non le récit des événements mais celui des délibérations qui les précèdent. Ce constat mène à penser l'histoire-jugement dans les termes de ce que les Grecs appelaient *parrêsia*.

Annexes au chap. III

1. Joachim PÉRION, « Avis au lecteur », dans *T. Liuii Patauini Conciones, cum argumentis et annotationibus Ioachimi Perionij Benedictini Cormoeriaceni. His accessit index locupletissimus [...]*, Paris, apud Simonem Colinaeum [Simon de Colines], 1532 [1533], f° aa iiij*v sq.*

Je propose ici ma traduction en regard du texte original, séquencé en paragraphes pour faciliter la lecture.

[f° aa iiij*v*] *Ioachinus Perionius Benedictus Cormoeriacenus Lectori S[alutatem] P[lurimam] D[icit].* *EN tibi, Lector, T. Livii scriptoris clarissimi conciones, quas ex domo locupletissima illa quidem et ornatissima, sed tamen non perinde nuda et aperta, ceu rarum thesaurum non protulimus modo, uerum etiam in enchiridium quoddam coegimus. Quod ipsum cur ante nos adhuc nemo, quod sciam, tentarit, seu metu seu pudore prohibitus, seu magnitudine atque difficultate operis deterritus, seu (quod proximum uero) negligentia impeditus, quod minimam inde gratiam uel ingenii uel artis se initurum speraret : ut diuinare equidem non possum, ita mirari non desino. Nos certe etsi ab aliis hoc ipsum maiore studio atque diligentia iudicabamus praestari posse, tamen ueriti ne semper expectando, nunquam opus procederet, ac sic demum tanto*	[f° aa iiij*v*] Joachim Périon, bénédictin de Cormery, adresse ses saluts au Lecteur. Voici pour toi, Lecteur, les discours de Tite-Live, écrivain très illustre ; ceux-ci – tirés de leur fameuse demeure certes très riche et très ornée, mais manquant de simplicité et de clarté – non seulement nous les avons produits au jour ainsi qu'un rare trésor, mais encore nous les avons rassemblés en une espèce de manuel. La raison pour laquelle personne, à ce que je sache, n'a tenté cela avant nous (soit qu'on ait été arrêté par la crainte ou par la honte, soit qu'on ait été terrifié par l'ampleur et par la difficulté de la tâche, soit – ce qui est le plus vraisemblable – empêché par la paresse, parce qu'on en espérait très peu de reconnaissance de son talent ou de son art), je ne peux pour ma part la deviner, tout en ne laissant pas de m'en étonner. En ce qui nous concerne en tout cas, même si nous jugions que d'autres pouvaient réaliser ce travail avec plus de zèle et d'exactitude, cependant, dans la crainte qu'à force de toujours attendre l'ouvrage ne parût jamais, et qu'ainsi pour finir les études des finir les étudiants soient à jamais privés du bénéfice

praesertim[418] *fructu studia iuuenum in aeternum carerent, tandem studio et mente in commune consulendi exhibuimus.*	considérable à en espérer, en fin de compte nous l'avons fait paraître, en mettant notre zèle et nos capacités intellectuelles au service de l'intérêt commun.
Quae ut pia sunt, ita non omnino uana duplici de causa spero fore. Primum, quod labori studiosorum ad fastidium multo pepercisse, deinde quod utilitati publicae prospexisse uideor. Quot, quaeso, horae transmittebantur euoluendis [f° aa v*r*] *translegendisque chartis, ut optatam notatamque animo concionem assequeremur ?*	Notre dévouement ne sera pas, je l'espère, entièrement vain, et cela pour deux raisons. Je crois avoir en effet, d'une part, épargné beaucoup de peine – jusqu'au dégoût – aux étudiants et, d'autre part, visé l'utilité publique. Combien d'heures, je le demande, passions-nous à tourner les pages [f° aa v*r*] et à les parcourir, pour atteindre tel discours que nous désirions et dont nous avions l'idée en tête ?
Quam rursus graue ac molestum erat tantum uolumen tota urbe totis diebus circumferre ob conciunculae unius enarrationem ? Nunc ea forma excusae sunt, ut quiuis etiam inambulando uel ad ueterem aliquarum memoriam repetendam, uel ad nouam commentationem gestare et cupiat et possit : eaedem rursus eo digestae ordine, ut quaecumque arriserit, quem primum uel ultro sese nobis offerat, atque ostendat. Nam triplici indice uelut quibusdam signis uiam in urbem ferentem praeparaui : in quam ne forte temere irrumperes, ex eademque egredereris, circa argumenta atque annotationes uelut moenia quaedam duxi, quae diruas, prope dixerim, oportet, si urbe pulcherrima potiri uelis. Nec uero propositi nostri fuit uniuersa ornamenta	Combien derechef était-ce lourd et pénible, de porter un si gros livre par toute la ville, des journées entières, pour commenter un seul petit discours ? Les voici maintenant [ces discours] sous un format tel, que n'importe qui, même en se promenant, soit pour se rafraîchir la mémoire sur l'un ou l'autre, soit en vue d'un nouveau commentaire, puisse les transporter à volonté ; et, derechef, distribués dans un ordre tel, que le premier qui nous plaira, tout aussitôt ou, mieux, de lui-même vient s'offrir à nous et nous saute aux yeux. Car au moyen d'une table en trois parties j'ai comme aménagé par une espèce de signalisation le chemin conduisant dans la ville : pour éviter que d'aventure on ne s'y précipite à l'aveuglette et n'en ressorte de même, j'ai tracé tout autour, comme des murailles, des présentations et des notes, qu'il faudrait démolir, dirais-je presque, si l'on voulait se rendre maître de cette ville magnifique. Mais je ne me suis pas

[418] *Paesertim* dans l'éd. originale.

et lumina concionum proferre, aut explicare : quod repetendi genera, item syndeton, polysyndeton, et item mille alia generis eiusdem aperta sunt, non recondita, et in recessum aliquem abstrusa, ut expromi debeant.	proposé de présenter ou de déployer la totalité des ornements et des figures des discours : parce que les genres de répétition, les syndètes, polysyndètes et mille autres de ce genre sont claires, non cachées ni dissimulées dans quelque recoin d'où il faudrait les tirer.
Iam ipsae quam uberes fructus polliceantur, uel ex hoc facile intelligi potest, quod non priuata quidem aliqua ex iis unius alicuius generis, sed communis quaedam omnium generum scribendi dicendique facultas paretur atque conformetur. Neque enim aut [f° aa v*v*] *iudicium solum, aut deliberatio, aut demonstratio continetur, sed perpetuus quidam omnium concentus, ut quaedam sensuum nostrorum ratio in totum corpus, ita in summam consentit.*	Quant aux discours eux-mêmes, il est facile de mesurer à quel point sont abondants les fruits qu'ils promettent : il suffit de voir qu'ils fournissent et façonnent un talent d'écrire et de parler qui n'est pas restreint à l'un des trois genres, mais qui est commun à tous. En effet, [f° aa v*v*] ils ne relèvent pas seulement ou du genre judiciaire, ou du délibératif, ou de l'épidictique : c'est toujours une espèce de symphonie des trois genres, où, tout comme pour les relations entre nos cinq sens dans la totalité du corps, l'harmonie finit par régner.
Nec haec rursus simpliciter tractantur, sed in suas quicque partes diuisum atque seiunctum : ut quicunque huc penetret, quemadmodum si in hortum aliquem omni florum genere ornatissimum atque amoenissimum secedat, nesciat quem potissimum eligat ex omnibus, ita hic quod genus sequi malit.	Derechef, les trois genres ne sont pas traités tout d'une pièce, mais chacun d'eux est divisé et fragmenté en ses parties : en sorte que celui qui y pénètre, de même qu'en se retirant dans un jardin des plus plaisants et orné de toute espèce de fleurs il ne saurait laquelle choisir de préférence entre toutes, de même ici ne saurait quel [petit] genre élire de préférence [à l'intérieur d'un des trois grands genres].
Adhortationem aliquis praestare putet, quod frequentior. Quid ? monitionem illam Q. Fabii Cunctatoris ad Paulum Aemilium consulem : suasionem pacis per Annibalem apud Scipionem nemo opponat ? Alius	L'un peut penser que c'est l'exhortation [*adhortatio*] qui l'emporte, parce qu'elle est plus fréquente. Mais que dire alors de la fameuse mise en garde [*monitio*] de Quintus Fabius Cunctator au consul Paul Émile ? Personne ne lui opposerait la suasoire [*suasio*] en faveur de la paix qu'Hannibal adresse à Scipion ? Un autre mettrait en avant le

dissuasionem anteponat, pietatem in patriam adductus Furii Camilli, qui, ne sedes imperii Ueios transferrent, dissuadendo obtinuit. At Martii Septimii ad milites exhortatio de gloria contendat. Campanorum in senatu petitio non cedat. Cato sibi quemquem praeferri non patiatur. Ad haec accusatio, defensio, obiurgatio, expostulatio et quaerelae sequuntur. Tum purgatio, reconciliatio, gratiarum actio, incedunt. Postremum agmen claudunt leuis armaturae milites : quamquam sicut a nobis paulo ante dictum est, eo delectu atque discrimine omnia scripta sunt, ut quod cui praestet, non facile discernas.	discours inverse qui dissuade [*dissuasio*], convaincu par la piété de Furius Camillus envers la patrie, lui qui obtint par un tel discours dissuasif que le siège du pouvoir ne soit pas transféré à Véies. Mais l'exhortation [*exhortatio*] de Martius Septimius à ses soldats rivaliserait pour la palme. La requête [*petitio*] des Campaniens au sénat ne céderait pas le pas. Caton ne supporterait pas que quiconque lui soit préféré. À ces genres de discours s'ajoutent l'accusation [*accusatio*], la défense [*defensio*], le reproche [*obiurgatio*], la remontrance [*expostulatio*], la plainte [*querela*]. Viennent ensuite la justification [*purgatio*], la réconciliation [*reconciliatio*], le remerciement [*gratiarum actio*]. Ferment enfin la marche les soldats de l'infanterie légère : quoique, comme nous l'avons dit un peu plus haut, tout a été rédigé avec tellement d'élégance et de goût, qu'il n'est pas facile de discerner lequel l'emporte sur un autre.
Et haec ipsa quae tractamus, [f° aa vj*r*] *reliquiae tantum sunt quaedam eorum quae ille diuinus scriptor ab origine urbis in suam usque aetatem diuinitus perduxit. Caetera iniquitate atque iniuria temporum interciderunt, quanto, Diui boni rei literariae danno ? quae spes esset fore ut aliquando a silentio uindicarent, si docti homines uelut signo dato in hanc causam incumberent. Priore demum anno quinque libri, mutilati quidem illi, in Germania reperti sunt, ex quibus conciones sui quamque ordine disposuimus.*	Et dire que ce dont nous nous occupons [f° aa vj*r*] est tout ce qui nous reste du récit que cet écrivain divin a conduit des origines de Rome jusqu'à son temps ! Tout le reste a péri du fait des injures et des dommages du temps : quelle perte, ô dieux bons, pour la littérature ! Nous aurions l'espoir d'arracher un jour au silence les livres perdus, si des savants, comme au signal donné, se consacraient à cette cause. Tout juste l'année dernière cinq livres, certes mutilés, ont été découverts en Allemagne, dont nous avons mis en ordre les discours chacun à sa place.
Certum habeo, si res (uerus utinam uates sim) nobis esset cum bibliothecis monachorum,	

integritati suae T. Liuium aliosque ad quos eadem pertinent iniuria, restitui aliquando posse. Quod si iam contigisset, aut non esset nostris annotationibus locus, aut in plura uolumina conciones secari conueniret, aut certe maiuscula forma imprimi. Quantum enim numerum, quot chartas implerent ex ccxl libris collectae, quae uix ex xxxv iam prope cc sunt numero ? quibus iam pene in immensum opus ipsum creuisse uideri potest ? Atque utinam iam uidendum esset, quidnam sequi placeret. Non obstarent publicae libertati, Perionii ineptiae. Tu tamen, lector optime, quicquid hoc est laboris, ita demum uelim boni consulas, si hac parte tuae consultum est utilitati. Uale. *Parisiis ex gymnasio Montisacuti pridie Calendas Februarias Anno M.D.xxxii.*	Je tiens pour certain (puissé-je être un vrai devin !) que si nous en avions les moyens, avec les bibliothèques des moines, Tite-Live et les autres auteurs atteints par les mêmes injures pourraient un jour être restitués dans leur intégralité. Si c'était déjà le cas, soit il n'y aurait pas de place pour nos notes, soit il conviendrait de distribuer les discours en plusieurs volumes, ou bien, assurément, de les imprimer dans un format plus grand. En effet, quel nombre de volumes, combien de pages rempliraient des discours collectés dans deux cent quarante livres, quand, avec trente-cinq livres à peine, on compte déjà presque deux cents discours ? Déjà comme cela, mon ouvrage peut sembler être immense. Que serait-ce si nous avions deux cent quarante livres ? Alors on pourrait voir ce qu'il plaît à chacun d'élire. Alors les sottises de Périon ne feraient pas obstacle à la liberté qu'a le public de choisir pour lui-même. Quoi qu'il en soit, toi, excellent lecteur, quelque peine qu'il m'en coûte, je voudrais pour finir que tu délibères pour savoir si ce que j'ai délibéré t'est utile à toi. Porte-toi bien. À Paris, au collège de Montaigu, la veille des calendes de février [31 janvier] en l'an 1532 [1533][419].

[419] L'année commençait à Pâques ; le *Conciones* de Périon fut donc édité au début de l'année 1533.

2. Typologie des discours proposée par Périon (*ibid.*, np.)

TABVLA cõplectens cõcionũ, velut generis diuisionem in species, quarum suæ cuiq; sed insigniores partes subijciuntur.

CONCIO	Deliberatio	Suasio, Dissuasio. Adhortatio, dehortatio. Monitio. Petitio, cũ responsione. Gratiarũ actio. Commendatio. Reconciliatio
	Demõstratio	Est cõiũcta cũ cæteris, vt describitur Carthago noua, cõc. cxxvj.
	Iudicium	Personæ. Rei. Accusatio, Defensio: siue Criminatio, Defensio. Exprobratio. Inuectiua. Expostulatio. Purgatio. Querela Obiurgatio. Depcatio.

Chapitre IV

Le conseil comme action sur l'autre. Parrêsia *et rhétorique du conseil*

On a jusqu'ici évoqué le conseil en tant que pratique qui s'inscrit, par excellence, dans le modèle de la délibération proposé par Aristote dans la *Rhétorique* et l'*Éthique à Nicomaque*. Il reste à évoquer la question du conseil comme adresse au prince/dirigeant (et, plus largement, à un supérieur), comme une adresse directe qui suppose un rapport d'homme à homme où le cadre formel de l'assemblée qui délibère, du Conseil ou *boulè*, est temporairement mis de côté. Dès lors, il ne s'agit plus tant de délibérer sur ce qu'il convient de faire et sur les moyens à mettre en œuvre, que de produire un changement dans l'esprit du prince en lui dévoilant une vérité qu'il ignore ou qu'il refuse de voir.

Cette conception du conseil comme production d'un discours de vérité ne peut être abordée sans la notion essentielle de *parrêsia* ou franchise. L'étude très approfondie que Michel Foucault en a donnée doit être ici rappelée[420] ; je citerai surtout, pour ce faire, une conférence de mai 1982 restée longtemps inédite[421], qui a le mérite d'exposer le problème de façon globale à partir d'une lecture de textes essentiels sur le conseil, notamment le célèbre texte des *Œuvres morales* de Plutarque sur le flatteur et l'ami[422], texte qui, comme on va le voir, s'est trouvé répondre aux préoccupations humanistes au sujet du conseil.

1. Limites de l'hypothèse foucaldienne d'une *parrêsia* anti-rhétorique et orale

Foucault montre que si la *parrêsia* est d'abord une liberté du discours propre aux égaux et au régime démocratique (les citoyens jouissent du privilège de la *parrêsia* dans le cadre de la Cité, et perdent cette liberté lorsqu'ils quittent le pays), elle est par ailleurs, dans le discours philosophique, la liberté du maître envers le disciple de lui dire la vérité sans ambages pour le conduire sur le chemin de la vertu. Cependant, explique Foucault, on retrouve cette *parrêsia*, d'une part, dans le cadre de régimes monarchiques ou tyranniques[423] où le bon prince autorise

[420] Sur le discours de vérité ou parrêsia et le conseil, voir A. HOURCADE, « La question de l'écoute chez Michel Foucault », *Le Télémaque*, nº 47, 2015, p. 97-108.

[421] M. FOUCAULT, « La Parrêsia », *op. cit.* ; voir H.-P. FRUCHAUD et J.-F. BERT, « Un inédit de Michel Foucault : « La Parrêsia ». Note de présentation », *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité*, nº 16, 2012, p. 149-156.

[422] Le titre de ce texte étant souvent rendu de façon différente selon les traductions, je me contenterai ci-après du titre court *Le Flatteur et l'ami*.

[423] Au sens antique du terme.

temporairement ses sujets à s'exprimer librement[424] et, d'autre part, dans le monde chrétien, où elle devient peu à peu un discours du disciple au maître[425]. C'est dans ce cadre d'une relation d'infériorité du parrèsiaste au destinataire que Foucault définit le « pacte parrèsiastique », dans lequel le prince autorise le conseiller à parler librement sans risque pour sa vie :

> […] celui qui est le plus fort et celui qui est le maître ouvre un espace de liberté, un espace de droit de parole, à celui qui n'est pas le maître, et il lui demande de parler, de dire la vérité, une vérité qui peut le blesser, lui le maître, mais pour laquelle il s'engage à ne pas punir celui qui la dit, qui la prononce, et de le laisser libre, c'est-à-dire de dissocier ce qui est énoncé et celui qui l'énonce[426].

La *parrêsia* serait ainsi une marque par laquelle se distingue le bon prince, qui reconnaît à certains de ses sujets (qui deviennent alors de véritables conseillers) un droit à la franchise, fût-elle indélicate voire irrespectueuse – mais dans un espace et un moment précis où le bien de la Cité autorise un écart par rapport aux convenances.

De ce point de vue, la *parrêsia* comme conseil se différencie du conseil comme délibération, en ce qu'elle n'a pas pour finalité l'action politique (donc le choix des meilleurs moyens en vue d'une action donnée) mais l'action sur l'autre :

> La *parrêsia* est donc une liberté, une liberté que le souverain doit donner. Et cette liberté qui est donnée ainsi par le prince à d'autres, cette liberté, il ne faut pas la comprendre comme étant une sorte de délégation de pouvoir, ce n'est pas non plus une participation au pouvoir. La liberté que le prince donne au parrèsiaste dont il a tant besoin pour gouverner, cette liberté s'adresse à quoi ? Quel est son domaine d'application ? Ce n'est pas la politique, ce n'est pas la gestion de la république, ce n'est pas une part de son pouvoir qu'il a donnée à d'autres. Il donne à d'autres la liberté d'exercer, s'ils le peuvent et s'ils en sont capables, un pouvoir sur sa propre âme à lui, le souverain ; la *parrêsia* politique a pour point d'application, non pas le domaine de l'action politique, mais l'âme du prince[427].

Pour reprendre l'expression de Foucault, la *parrêsia* est donc un « rapport d'âmes », elle suppose chez le conseiller la volonté d'agir sur le prince/dirigeant et, chez ce dernier, la volonté d'être corrigé, « soigné » par l'expression de la vérité, ou, du moins, la volonté d'accorder une écoute attentive au parrèsiaste[428].

D'autre part, s'il y a des moments où la *parrêsia* est autorisée, celle-ci évolue elle-même selon le contexte politique et culturel dans lequel s'exercent les rapports de pouvoir. Dans l'histoire de la notion qu'il ébauche, Foucault appelle de ses vœux une étude plus approfondie de la franchise dans le cadre de la culture aulique de l'Ancien Régime :

---

[424] Foucault cite surtout Platon (*La République*, VIII, et *Les Lois*, III).
[425] Foucault se réfère ici au modèle de la confession, de l'examen de conscience.
[426] M. FOUCAULT, « La Parrêsia », *op. cit.*, § 17, p. 163.
[427] *Ibid.*, § 29, p. 167.
[428] Cette écoute pourra ainsi le mener insensiblement d'une écoute passive à l'action vertueuse et, enfin, à la philosophie : voir A. HOURCADE, « La question de l'écoute chez Michel Foucault », *op. cit.*

> Vous voyez aussi que cette *parrêsia* ainsi entendue comme liberté de dire pour agir sur l'âme du prince, elle est liée à un certain type de structure politique, elle est liée aussi à la forme politique de la cour. Et je crois qu'il y aurait toute une longue histoire de la *parrêsia* [interruption de l'enregistrement] tout au long des systèmes politiques, dans toutes les formes de systèmes politiques qui ont comporté la cour. Jusqu'au XVIIIe siècle, dans la pensée politique européenne, le problème de la *parrêsia*, de la liberté de parler pour le conseiller du prince, est un problème politique. Avant que se pose le problème de la liberté d'expression pour tout le monde, le problème du droit au franc-parler à l'intérieur de l'espace de la cour a été un problème politique majeur. Alors on pourrait s'amuser à regarder ça, voir ce qu'a été, par rapport à la *parrêsia*, le portrait du bon conseiller ; le favori, comme personnage négatif : c'est celui justement qui est le flatteur et non pas le parrèsiaste ; le prédicateur de cour : celui qui, protégé par son statut de prêtre et par le lieu d'où il parle, la chaire, celui-là est tenu à la *parrêsia*. Ce sont les limites de la *parrêsia*. Il y aurait, je crois, toute une analyse historico-culturelle à faire de la *parrêsia* dans son rapport avec la structure de la cour[429].

« S'amuser à regarder ça » : cette perspective de recherche est d'autant plus pertinente qu'elle permet d'aborder la pensée de la *parrêsia* à une époque où l'opposition topique entre le bon conseiller et le flatteur, enrichie notamment par la redécouverte de Plutarque, était devenue omniprésente dans le discours politique. Foucault, cependant, pense surtout à l'âge classique (on devine Bossuet et Fénelon derrière l'évocation du « prédicateur de cour »), à une époque où, absolutisme oblige, l'espace de la *parrêsia* était moins ouvert qu'il ne l'était sans doute à l'époque de la « monarchie de l'équilibre », sous le règne de François Ier, et plus largement au XVIe siècle.

Si la démarche de Foucault a ouvert à la recherche une piste de réflexion féconde, elle pose néanmoins un problème majeur, celui d'opposer *parrêsia* et rhétorique pour faire du discours de vérité un acte héroïque qui s'oppose à la rhétorique, laquelle se trouve ainsi considérée comme une des formes de la flatterie[430]. Or, la façon dont Foucault oppose *parrêsia* et rhétorique semble relever ou d'un abus de langage, ou d'une méconnaissance de ce qu'est la rhétorique. Il convoque, en effet, la définition de l'*oratio libera* chez Quintilien pour faire de la *parrêsia* « l'exclamation et l'expression directe de la pensée sans aucune figure particulière », réduisant ainsi la *parrêsia* à « une figure de la pensée qui est une non-figure […], celle qui agit par conséquent sur l'auditeur sans être *adismulata* et sans être *arte composita*, sans être donc ni feinte ni simulée par l'art et la technique »[431]. Une telle définition amène Foucault à conclure

[429] M. FOUCAULT, « La Parrêsia », *op. cit.*, § 29.

[430] De ce point de vue, Foucault se révèle plus platonicien qu'aristotélicien, puisque, comme l'ont montré les recherches d'Annie Hourcade déjà citées, le conseil était précisément, chez Aristote, ce qui justifiait l'étude de la rhétorique et un certain retour à la sophistique.

[431] « La Parrêsia », *op. cit.*, § 27, p. 166.

que « Le parrèsiaste est celui qui n'a à tenir compte, ni des règles de la rhétorique – cela va de soi – ni même des règles de la démonstration philosophique »[432].

Cependant, à la page suivante, Foucault concède que le parrèsiaste doit tenir compte du *kairos*, de l'occasion, de la nature de l'interlocuteur (s'il est plus ou moins « malléable »), des circonstances (« on ne peut pas dire la même chose à quelqu'un dans telle ou telle circonstance »). Et ainsi, en citant le *Flatteur et l'ami* de Plutarque, Foucault dresse, en fin de compte, un portrait du parrèsiaste qui ressemble dangereusement, pour la cohérence de son propos, à la figure de l'orateur : « Plutarque aussi a là-dessus un texte qui est clair et où il dit, à propos de ce qui caractérise la *parrêsia* de l'ami véritable : elle utilise, cette *parrêsia*, le *metron*, la mesure, le *kairos*, l'occasion, *sugkrasis*, le mélange, l'adoucissement, le mélange qui permet l'adoucissement »[433]. On ne saurait mieux décrire l'orateur tel qu'il était conçu à la Renaissance, dans la *doxa* héritée d'Aristote *via* Cicéron et Quintilien.

C'est pourquoi il me semble essentiel de penser une *parrêsia* rhétorique, pour suivre la piste suggérée et déjà explorée au récent colloque « Courage de la vérité et écriture de l'histoire » dont les organisateurs ont émis l'hypothèse d'une *parrêsia* rhétorique plutôt qu'anti-rhétorique. Ils faisaient aussi le postulat d'une *parrêsia* écrite plutôt qu'orale, dont l'un des champs privilégiés de réalisation serait précisément l'écriture de l'histoire[434]. Foucault, en effet, s'intéresse avant tout à un dire dont l'immédiateté suppose d'une part les formes de l'oralité et, d'autre part, une situation d'énonciation ou le parrèsiaste fait face à son interlocuteur. Pourtant, quelques siècles avant Foucault, c'était bien une *parrêsia* écrite et rhétorique qu'un autre lecteur avisé de Plutarque, Jacques Amyot, envisageait, dans l'avis aux lecteurs des *Vies*, comme constitutive, par excellence, de la vérité de l'histoire – vérité qui se donne à voir par ses effets, par la correction qu'elle administre et inflige au prince qui, en se faisant lecteur de l'histoire, conclut de façon indirecte un pacte parrèsiastique avec l'historien :

> Mais si la lecture et cognoissance des Histoires est agreable, utile et profitable à toute autre maniere de gens, je dy qu'elle est de tout poinct necessaire aux grands Princes et aux Rois […]. Mais le pis est, qu'ils sont tousjours, ou le plus du temps, environnez de personnes, qui ne cherchent qu'à leur complaire par toutes voyes, et s'en treuve bien peu qui *leur osent dire franchement la verité* de toutes choses : et *au contraire l'Histoire ne leur flatte rien* : ains [mais plutôt] leur met à descouvert

[432] *Ibid.*, p. 174. *Cf.* § 33, p. 170 : « La *parrêsia* apparaît donc ici comme étant en rupture, où elle néglige les formes de la rhétorique et de l'écriture qui sont traditionnelles : la *parrêsia* est une action, est telle qu'elle agit, qu'elle permet au discours d'agir directement sur les âmes ; et la *parrêsia*, dans la mesure même où elle est cette action directe sur les âmes, transmet la *dianoia* [le mouvement de la pensée] elle-même par une sorte de couplage ou de transparence entre le discours et le mouvement de la pensée ». Une telle idée de transparence est très platonicienne, la rhétorique étant, à l'opposé, du côté de la médiation, de la non-transparence.

[433] *Ibid.*, p. 175.

[434] Colloque international organisé par Karine Abiven et Arnaud Welfringer, Paris, 9 et 10 octobre 2015.

> devant les yeux les fautes et vices de ceux qui en grandeur de fortune ont esté semblables à eux[435].

Aussi l'histoire n'est-elle plus simplement, chez Amyot, *magistra uitae*, elle est encore, comme il l'écrit plus loin, « maistresse des Princes »[436]. L'histoire apparaît ainsi comme un moyen littéraire, et, partant, comme un élément d'une stratégie rhétorique par laquelle la *parrêsia* devient possible.

La réflexion de Foucault a cependant le mérite de nous mettre sur la piste d'une tension réelle (ou si l'on préfère d'une dialectique) qui semble plus efficace pour rendre compte de la pensée du conseil au début du XVIe siècle. Il s'agit de la tension entre une *parrêsia* qui suppose la rhétorique et donc des règles, des conventions – l'acceptation, en somme, d'un cadre social commun à celui qui ouvre l'espace de la *parrêsia* et celui qui parle et agit en parrèsiaste – et une *parrêsia* qui réside au contraire dans le refus de ce cadre et qui épouse, par conséquent, les formes de la diatribe et du paradoxe, formes cyniques par excellence[437] que Michel Foucault avait pourtant exclues du camp de la *parrêsia* au nom de son idée d'une transparence entre la forme et le fond qui définirait le dire-vrai[438].

Après cet aperçu de l'approche foucaldienne, il faut donc nous intéresser à la *parrêsia* telle qu'elle a été pensée dans le contexte historique des monarchies et principautés de la Renaissance et de l'émergence d'une nouvelle éthique courtisane, en gardant à l'esprit, d'une part, la tension entre le refus des formes et leur acceptation ou, pour le dire de façon plus précise, la tension entre une *parrêsia* qui manifeste une grande circonspection et qui considère avant tout le *decorum*, et une *parrêsia* provocatrice et intempestive. À partir de cette tension, je chercherai à montrer que la *parrêsia*, comprise comme bon conseil, est inséparable de l'écriture de l'histoire dans la tradition gréco-latine que remettent au goût du jour les humanistes au cours du XVIe siècle.

---

[435] J. AMYOT, « Aux Lecteurs », *op. cit.*, np.

[436] *Id.* (page suivante).

[437] Voir à ce sujet M. CLÉMENT, *Le Cynisme à la Renaissance : d'Érasme à Montaigne*, suivi de *Les Epistres de Diogenes (1546)*, Genève, Droz, 2005.

[438] En effet pour Foucault la *parrêsia* n'est pas la rhétorique mais n'est pas non plus la diatribe, où l'on constate, selon lui, « des effets en quelque sorte supplémentaires, qui dépassent la pensée et qui n'ont pas la mesure qui est nécessaire pour obtenir sur l'âme les effets que l'on veut ». Aussi voit-il la *parrêsia* non tant dans la littérature « diatribique » que dans la conversation.

2. Comprendre la *parrêsia* par ses effets : la franchise est ce par quoi « brille » la vérité, dans le bon conseil comme dans l'histoire véridique

Le traité de Plutarque sur le flatteur et l'ami ne peut que nous ramener au premier XVIe siècle, époque où les *Moralia* connaissent un succès considérable d'édition et de traduction[439], et, en même temps, à la notion de discernement ou *discrétion* si importante dans la pensée renaissante de la prudence. Le titre grec de l'opuscule (*Pôs an tis diakrineie ton kolaka tou philou*), utilise en effet le verbe grec *diakrinein*, que les traductions rendent le plus souvent par « discerner » ou « distinguer » et qui renvoie au discernement propre à celui qui juge et qui reçoit un conseil. Budé s'en fait l'écho dans l'*Institution du Prince* où il réprouve la cécité des princes « n'ayans *jugement ny discretion*, et ne gardans la difference, qui est au choix & à l'election qu'on doibt faire des personnes qui meritent, et ceulx qui sont indignes de bienfaicts »[440]. Or, le propos du traité de Plutarque est de montrer que ce qu'il faut savoir précisément distinguer, c'est la *parrêsia*, la franchise authentique qui seule, de tous les devoirs de l'amitié, est inimitable en dépit des efforts des flatteurs pour la contrefaire, comme l'exprime ce passage dans la traduction d'Amyot :

> Quant à moy, j'estime que comme en la comoedie de Menander, Hercules contrefait vient en avant avec une massue sur l'espaule qui n'est ny pesante, ny massive, ne forte, ains une vaine, feinte, legere, où il n'y a rien dedans : aussi que la liberté de parler [*parrêsia*] dont usera le flateur, se trouvera molle et legere, et qui n'aura point de coup à ceux qui l'esprouveront, ains qu'elle fera ne plus ne moins que les aureillers des femmes, qui au lieu qu'ils semblent repoulser et resister aux testes que lon couche dessus, plient plus tost dessoubs et leur cedent : aussi ceste faulse liberté de parler, pleine de vent, s'eléve et s'enfle bien d'une enfleure vaine et tromperesse, à fin que se resserrant et s'abbaissant elle reçoive et attire avec soy celuy qui se laisse aller dessus : car la vray [*sic*] et amie liberté de parler s'attache à ceux qui faillent et qui pechent, apportant une douleur bienfaisante et salutaire, ne plus ne moins que le miel qui mord les parties ulcerees, mais il les nettoye, estant au demourant profitable et doulce […][441].

Dans l'optique de la littérature morale du XVIe siècle, cette conception qui assimile l'ami à un médecin de l'âme était évidemment proche de la pratique chrétienne de la parénèse. Elle invite également, comme on va le voir, à inscrire la réflexion sur la *parrêsia* dans la problématique politique du conseil au prince et dans la problématique littéraire de l'écriture de l'histoire.

Le Flatteur et l'ami ne pouvait, en effet, qu'intéresser des humanistes désireux de se rendre utiles au bien public et d'« instituer » les princes. Érasme avait entrepris de le traduire

[439] Voir R. AULOTTE, *Amyot et Plutarque : la tradition des* Moralia *au XVIe siècle*, Genève, Droz, 1965.
[440] G. BUDÉ, *De l'institution du Prince*, *op. cit.*, p. 23. (Je souligne.)
[441] PLUTARQUE, *Les Œuvres morales et meslees […]*, J. Amyot (trad.), Paris, Barthelemy Macé, 1587, fº 46*r*.

dès 1513, traduction par ailleurs dédiée à Henri VIII[442]. Cette version latine, *De discrimine adulatoris et amici*, constitua rapidement la matière de traductions françaises destinées à un public plus large – ainsi la version de François Sauvage, parue en 1520, qui se destine à « l'enseignement du commun peuple »[443]. En 1537, Antoine du Saix, ami de Rabelais, faisait paraître une autre version tirée du latin d'Érasme, qui était précédée d'un prologue à François Ier, où il insiste sur la dimension politique de la notion d'amitié :

> Aultrement, qui demeure seul, et vit sans amyz, est en grand crainte et dangier : veu que nature ne desyre rien, qui soit solitaire, et qui n'a asseurance d'amyable compagnie. Raison si est [la raison en est], que sans amyz tout pouvoir est enervé [dépourvu de nerfs], imbecille [faible] et sans mouvement[444].

Cette nécessité politique de l'amitié est directement liée à la puissance et à la richesse dont la convoitise attire les flatteurs. Dans sa dédicace à Henri VIII, c'était déjà le point de vue d'Érasme, qui insistait notamment sur la nécessité pour le prince de recevoir des témoignages fidèles :

> Il doit être très perspicace celui qui, seul, a les yeux sur des milliers d'hommes. Voilà pourquoi un prince doit être pourvu de nombreux yeux, c'est-à-dire d'amis avisés et fidèles [*prudentibus ac fidis*][445].

Érasme insiste sur le bon conseil, le conseil du véritable ami, en ce qu'il dit la vérité des choses dont le prince n'a pas connaissance ; en ce sens, comme on l'a déjà remarqué, le conseiller se rapproche de l'historien dont le témoignage est soumis au même devoir de vérité. Nulle originalité, d'ailleurs, dans ce jugement d'Érasme qui rappelle celui de Jean Gerson, lequel, au début du XVe siècle, déclarait qu'« un roi sans prudent Conseil est comme une tête sans yeux, sans oreilles et sans nez »[446].

Du Saix approfondit ce parallèle en évoquant cette fois non plus les témoignages sur les réalités extérieures au prince, mais les témoignages sur le prince lui-même. Dans un passage très riche et éclairant de sa dédicace au roi, il assimile le discours du flatteur à un éloge mensonger, le rapprochant du discours de l'ennemi qui, lui, est un blâme mensonger, autrement dit une diffamation :

---

[442] Voir *ibid.*, p. 21 *sq*. R. Aulotte rappelle qu'Érasme considérait le texte comme son « opuscule préféré ».

[443] Voir *ibid.*, p. 87-89.

[444] A. DU SAIX, « Au Roy treschrestien [...] », dans Plutarque, *La Touche naifve, pour esprouver l'amy, et le flateur, inventée par Plutarque, taillée par Erasme, et mise a l'usage françois, par noble homme frere Antoine Du Saix, commendeur de Bourg. Avec l'art, du soy ayder, et par bon moyen faire son proffict de ses ennemys*, Paris, Simon de Colines, 1537, fº 5*r*.

[445] Cité par Y. CHARLIER, *Érasme et l'amitié, d'après sa correspondance*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1977, p. 59. Texte latin : *Etenim plurimum perspiciat oportet, is, qui unus tot hominum milibus prospicit. Proinde multis oculis, hoc est multis prudentibus ac fidis amicis praeditum esse Principem decet* (PLUTARQUE, *De discrimine adulatoris et amici*, dans *Quae toto volumine continentur. Pacis querela [...]*, Érasme (trad.), Venise, Eredi di Aldo Manuzio e Andrea Torresano, 1518, fº 165*v*).

[446] Cité par C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 23. Il s'agit d'un lieu commun de la pensée politique.

> Car si le glayve de l'ennemy[447] est cruel et sans mercy, encores plus mortelle est la langue du flateur. Pourtant sur l'assault des plaisantins il fault recourir à la conscience. Que si ne trouvons en elle le bien qu'on dit de nous, c'est occasion de tristesse, pour estre pauvre soubz l'opinion de richesse. Mais au rebours, si le mal n'y est pas, dont sommes diffamez, c'est grand moyen de nous resjouyr. Conclusion, il n'est jà besoing d'entrer tant avant en soucy, si tous les escrivains ne nous beatifient par chronicques, quand toute nostre gloire gist au tesmoignage de la conscience, pendant que sommes au monde. À l'exemple de Job, qui en l'examen de patience, et en ses plus grandes fortunes ne avoit autre soulas, que de prendre en tesmoing icelluy, qui veoit tout au ciel[448].

Autrement dit, le seul témoin absolument véridique, c'est Dieu, le seul qui connaisse la conscience du roi ; c'est en fonction de celle-ci, et parce qu'elle est soumise au regard de Dieu, qu'il lui faut juger les propos que l'on tient sur sa royale personne, et en particulier les « chroniques » et histoires qui peuvent n'être que vaines flatteries. Il faut souligner l'emploi très intéressant du mot *chroniques*, qui rapproche la flatterie d'une écriture épidictique de l'histoire, ainsi que du vocabulaire juridique qui renvoie au témoignage. Il y aurait, semble dire Du Saix, une histoire-*parrêsia* et une histoire-flatterie : il revient au bon prince de discerner les uns des autres comme on distingue le flatteur de l'ami.

Plutarque et ses « versions » et interprétations de la Renaissance présentent ainsi une *parrêsia* politique qui se constitue comme témoignage authentique sur la personne du prince en vue de la corriger et qui, de ce fait, est proche de l'histoire : la *chronique* mensongère, flatterie d'autant plus coupable qu'elle est écrite pour la postérité, s'oppose implicitement à une *histoire* véridique, assimilée à un bon conseil.

Or, la distinction entre une histoire-*parrêsia* et une histoire-flatterie a pour elle une tradition littéraire que les humanistes, dans cette même première moitié du XVIe siècle, s'appliquaient précisément à revivifier à partir de l'œuvre de Lucien de Samosate, figure chère à Érasme, Geoffroy Tory ou encore Rabelais[449]. Auteur de *Comment il faut écrire l'histoire*, le seul traité sur l'historiographie que nous ait laissé le monde antique, Lucien devint incontournable pour qui s'intéressait à sortir l'histoire des ténèbres « gothiques ». Mais le *Comment il faut écrire l'histoire* était surtout connu des hellénistes et ne connut pas un succès éditorial comparable à l'*Histoire véritable*. Les œuvres de Lucien connurent en effet de

[447] En contexte, la métaphore désigne la parole diffamatoire.

[448] A. DU SAIX, « Au Roy treschrestien », *op. cit.*, f° 6*v*.

[449] Sur le « lucianisme » au XVIe siècle, voir C.A. MAYER, *Lucien de Samosate et la Renaissance française*, Paris, Classiques Garnier, 1984 ; C. LAUVERGNAT-GAGNIÈRE, *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au XVIe siècle : athéisme et polémique*, Genève, Paris, Droz, diff. Champion-Slatkine, 1988 ; A. VINTENON, « Les Petites fadaises des historiens : fonction de la brièveté des exemples dans la critique lucianesque des mensonges des historiens à la Renaissance », communication au colloque « Foucault et la Renaissance », Université Toulouse II-Le Mirail, 13-16 mars 2012, en ligne, 2013.

nombreuses éditions grecques, essentiellement en Italie, au début du XVIe siècle ; C.-A. Meyer ne recense qu'une traduction latine, parue à Nuremberg en 1515[450].

L'opuscule de Lucien se distingue par l'implacable exigence de l'auteur concernant la fidélité de l'historien à la vérité ; cependant, il ne soumet pas cette exigence de vérité à des procédures scientifiques, mais au principe de vraisemblance, autrement dit à une procédure rhétorique qui fait de l'écriture de l'histoire une forme de communication qui suppose de tenir compte du lecteur qu'il faut, dès lors, *persuader* que les propos de l'historiens sont véridiques[451]. Une telle adaptation fait courir à l'historien le risque de partialité, puisque l'histoire, dans l'Antiquité, traitait avant tout des événements récents dont l'historiographe avait été le témoin. Le lectorat contemporain, au même titre que l'historien, sera juge et partie. Aussi, pour que cette rhétorique ne soit pas mensongère, pour que la vraisemblance soit la condition de l'établissement de la vérité, l'historien doit former l'image d'un lectorat futur, étranger aux conflits dont l'auteur est contemporain :

> La tâche unique de l'historien est de raconter les faits comme ils se sont passés ; mais il ne le pourra pas tant qu'il craindra Artaxerxès dont il est le médecin, ou qu'il espérera recevoir de lui une robe de pourpre, un collier d'or et un cheval de Nisaeon, comme salaire des éloges qu'il lui donne dans son histoire. Ce n'est pas ainsi qu'agira Xénophon, historien impartial, ni Thucydide. A-t-il des inimitiés privées, elles comptent peu pour lui devant l'intérêt public et il met la vérité au-dessus de ses haines ; *aime-t-il, il n'épargnera pas pour cela son ami en faute*. Tel est, je le répète, l'unique devoir de l'historien ; quand on se mêle d'écrire l'histoire, on ne doit sacrifier qu'à la vérité, sans se préoccuper du reste ; en un mot, *la seule règle, l'exacte mesure, c'est d'avoir devant les yeux, non pas ceux qui l'entendent actuellement, mais ceux qui, par la suite, liront ses écrits*. Si au contraire il se préoccupe du présent, *on le rangera avec raison parmi ces flatteurs* pour lesquels l'histoire a toujours eu dès l'origine autant d'aversion que la gymnastique en a pour la parure[452].

Il faut remarquer que le choix de Lucien aurait pu être, plutôt que de se tourner vers le futur, de se tourner vers le passé en recommandant de n'écrire que sur des époques révolues : l'histoire qu'il recommande est bien une histoire actuelle, dont le caractère politique comporte des risques évidents. L'opposition entre la gymnastique et la cosmétique, comme le souligne Frédéric

---

[450] Voir C. A. MAYER, *Lucien de Samosate et la Renaissance française*, *op. cit.*, p. 230. Cette traduction latine porte le titre suivant : *De ratione conscribendae historiae*, W. Pirckheimer (trad.), Nuremberg, Peypus, 1515.

[451] Voir F. CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire : Les mémoires français du XVIIe siècle*, Sainte-Foy (Canada), Presses de l'Université Laval, 2001, p. 31-32 : « Ce genre de raisonnement, par lequel l'historien recompose les raisons des effets, reste dans le domaine des fictions entre lesquelles il établit simplement des degrés de crédibilité, dont le rapport à la vérité est toujours douteux parce que celle-ci s'avère parfois invraisemblable. En tout état de cause, la tension qui résulte de cet écart entre un projet *ad narrandum* et une technique *ad probandum* est constitutive de l'écriture historique : elle aura cette tâche paradoxale de prouver que ce qu'elle dit se passe de preuve ».

[452] LUCIEN DE SAMOSATE, *Comment il faut écrire l'histoire*, § 39-40, É. Chambry, A. Billault et E. Marquis (trad.), dans *Œuvres complètes*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 896-897 (Je souligne).

Charbonneau, est d'origine platonicienne : elle renvoie à l'opposition entre le dire véritable (la philosophie) et la flatterie des sophistes[453]. L'antithèse qui oppose les flatteurs (*kolakeuontôn*, de *kolakeuô*, « flatter », « aduler » : le flatteur est *kolax* chez Plutarque) et l'ami (*philos*) permet de comprendre la « vérité » ou *alètheia*, littéralement l'absence d'oubli[454], objectif essentiel de l'historien, en résonance avec la *parrêsia*. Pour illustrer son propos, Lucien utilise ainsi (§ 40) un apophtegme attribué à Alexandre : celui-ci aurait déclaré regretter de ne pas savoir ce que les hommes futurs diraient de lui, car sur eux, du moins, ne pèse aucun soupçon de flatterie.

L'historien, poursuit Lucien, devra donc être « sans crainte, libre » (*aphobos*, *eleutheros*, c'est-à-dire indépendant) et « ami de la franchise et de la vérité », *parrèsias kai alètheias philos*[455]. La fidélité aux faits est conditionnée à la fidélité à soi-même et à autrui dans le cadre d'un « pacte parrèsiastique »[456], pour reprendre les mots de Foucault, mais un pacte différé que l'historiographe conclut avec ses lecteurs futurs et qui lui permet comme par ricochet d'être sincère vis-à-vis de ses contemporains[457]. L'historien doit donc accorder une importance toute particulière à ses qualités éthiques pour léguer à la postérité un *ethos*, une image de lui-même qui accrédite son récit :

> Fixe, au contraire, tes regards sur les siècles à venir ; écris pour la postérité et demande-lui le prix de tes travaux. Fais-lui dire de toi : « Cet homme-là était vraiment libre et plein de franchise [*eleutheros anèr èn kai parresias mestos*] ; chez lui, point de flatterie ni de servilité [*ouden oute kolakeutikon oute douloprepes*], c'est en toutes choses la vérité même [*all' alètheia epi pasi*] »[458].

La vérité n'a pas tant à être prouvée qu'à apparaître comme une évidence, qui se donne à voir par les marques explicites d'une disposition éthique mais aussi par ses effets. Voilà qui résume ce qu'est la *parrêsia* dans l'histoire : elle est ce par quoi la vérité « brille », pour reprendre la belle image proposée par un traducteur de ce même passage[459] ; et elle brille, plus précisément, par les jugements que l'auteur porte sur les acteurs de l'histoire : plus il sera dur avec ses amis et doux avec ses ennemis, plus le lecteur sera porté à le croire sincère. L'histoire pensée par Lucien, qui peut sembler étonnamment moderne aux lecteurs d'aujourd'hui, se révèle ainsi essentielle pour comprendre l'histoire telle qu'elle était pensée avant Bodin – pour comprendre,

---

[453] F. CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 32.

[454] Voir *Ibid.*, p. 28 ; R. WEIL, « Naissance et mort de la vérité historique dans la Grèce antique », *op. cit.*

[455] *Comment il faut écrire l'histoire*, § 41, *op. cit.*, p. 897.

[456] Michel Foucault (« La Maison des fous » [1975], dans *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard, 2001, t. I, p. 1561-1566) oppose ainsi la « vérité-constat », objectif de l'historiographie, à la « vérité-épreuve », la *parrêsia* comme épreuve de soi dans le rapport à l'autre. Mais l'*alètheia* n'est pas simple constat, elle suppose pour l'historien de mener une recherche, une enquête (*historia*) avant de trier (*dialegein*) ; voir F. CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 28.

[457] Si, du moins, son œuvre est publiée de son vivant.

[458] *Comment il faut écrire l'histoire*, § 61, *op. cit*, p. 902.

[459] « La vérité chez lui brille de toutes parts » (trad. Eugène Talbot, Paris, Hachette, 1912, sur remacle.org).

enfin, l'histoire-jugement comme le produit, non seulement d'une enquête qui vise à établir et choisir les faits à raconter, mais également d'un investissement subjectif de l'historien qui lui permet de se communiquer au lecteur par un *ethos* de parrèsiaste.

Ainsi, dans le discours de conseil comme dans l'écriture de l'histoire, la vérité n'acquiert sa reconnaissance que par le fait qu'elle brille dans et par la *parrêsia* : « lumière de la vérité », *lux veritatis*, écrivait Cicéron. La part de l'*ethos* est ici essentielle, ce qui rapproche, encore une fois, l'histoire de la rhétorique délibérative où l'importance de l'*ethos* est due à la communauté d'intérêts entre le conseiller et le juge. Le *pathos* se trouve, de fait, exclu de l'historiographie, de la même manière qu'Aristote condamne les orateurs qui, à l'assemblée, s'adressent principalement aux passions de l'auditoire. La garantie principale de la *parrêsia*, chez Lucien, réside ainsi dans l'interdiction formelle faite à l'historien de flatter ses contemporains, qu'ils fussent les personnages de son récit, ses lecteurs ou les deux à la fois. Ainsi, dans l'histoire comme dans le délibératif, « La narration doit revêtir un caractère éthique, elle doit posséder un caractère, mais ce caractère, bien entendu, n'est que la manifestation, par le discours, du caractère de l'orateur qui, parce qu'il conseille d'agir de telle ou telle façon, suggère que lui-même, dans une situation similaire, agirait de cette façon ou a agi, par le passé, de cette façon »[460]. Reste à comprendre par quel moyen l'historien, comme le conseiller, peuvent trouver les moyens rhétoriques qui permet au logos véridique et à l'*ethos* parrèsiastique de se communiquer.

3. Comprendre la *parrêsia* par ses causes : la « discrétion » du conseiller et de l'historien

Si l'on se place maintenant non plus du point de vue du lecteur ou de l'interlocuteur qui reçoit le conseil, mais du point de vue de celui qui cherche à le formuler, on retrouve la même problématique du discernement ou « discrétion ». Revenons à Plutarque dans la version d'Antoine du Saix. La crédulité et la faiblesse des princes qui se laissent abuser par les flatteurs est décrite comme une maladie, tandis que la *parrêsia* apparaît comme son remède :

> Mais la maladie abandonne[e] des medecins gist en flagornerie mere nourrice de peché. Veritablement l'huille n'emflambe pas tant le feu en bois sec, comme flaterie allume les estincelles de vice au fouyer de convoitise. Et de telle contagieuse fiebvre se doibvent garder principallement ceulx, qui possedent tout, et n'ont faulte de rien, que de bouche liberalles et discretes, qui leurs [*sic*] dient verité[461].

[460] A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 247.
[461] A. DU SAIX, « Au Roy treschrestien », *op. cit.*, f° 6*v*.

L'adjectif *discretes* associé au vocabulaire médical n'est pas une création de Du Saix. J'ai évoqué plus haut la *diagnosis*, discernement propre au conseiller autant qu'au médecin. L'analogie qui associe la pratique du conseil à celle du médecin est déjà, comme on l'a vu plus haut, chez Plutarque, que je cite ici dans la traduction de Du Saix :

> Mais il vault mieulx en acquiessant au conseil des amys, se garder de pecher, que par les reproches des ennemys se repentir davoir mal faict. Pourtant [C'est pourquoi] est il bien necessaire en correction [*parrêsia*] amyable de user d'art et de bon moyen. Car discretion et bon advis, qui en consyderent l'opportunité et la manière, y donnent de tresgrand efficace le premier et souverain remede[462].

Le texte grec, auquel Du Saix n'est fidèle que quant au sens global, mêle étroitement le lexique médical et celui de l'action politique : comme le remarquait déjà Foucault, l'administration du remède (*pharmakon*) doit tenir compte du moment (*kairos*) et de la juste mesure (*metron*, le « juste milieu » aristotélicien que le jugement doit discerner). Plutarque assimile ensuite la relation du conseiller au conseillé à celle du médecin au patient :

> Ceneantmoins, comme plusieurs fois il a este [été] dict, pource que telle charge est assez moleste à celluy, qui parle franchement, et fasche aulcuneffois les gentz, pour bien achever son oeuvre, fault imiter les cirurgiens [*sic*]. Car quand ilz incisent ou cauterisent quelque membre affligé, ilz ne delaissent pas leur patient en angoisse et tourment, ains [au contraire] le torchent, le bassinent, le fomentent, et traictent d'appareil, le plus doulcement qu'il peuvent, sedant [appaisant] la douleur par emplastres lenitifz. Et ceulx aussi, qui civilement admonestent leurs amys[463], ne s'en

[462] *La Touche naifve, pour esprouver l'amy, et le flateur, inventée par Plutarque, taillée par Erasme, et mise à l'usage françois, par noble homme frere Antoine Du Saix, commendeur de Bourg. Avec l'art, du soy ayder, et par bon moyen faire son proffict de ses ennemys*, Paris, Simon de Colines, 1537, f° 52*v*. La traduction de Du Saix est très libre et peu fidèle au latin d'Érasme, quoique très créative du point de vue du lexique et des images. *Cf.* la traduction postérieure d'Amyot, évidemment beaucoup plus fidèle au texte grec (PLUTARQUE, *Œuvres morales*, *op. cit.*, f° 55*r*) : « Or vault il beaucoup mieux s'abstenir de mal faire en croiant au bon conseil de ses amis, que se repentir d'avoir mal fait pour s'en voir accusé et blasmé par ses ennemis. Parquoy ne fust-ce que pour cela, il faut user de grande prudence et de grande circonspection à faire remonstrances et parler librement à ses amis, d'autant que c'est la plus grande et la plus forte medecine, dont puisse user l'amitié, et qui a plus besoing d'estre donnee en temps et en lieu, et plus sagement temperee d'une mesure et mediocrité ».

[463] Le verbe *admonester* qu'emploie Du Saix (Amyot dit « remontrance ») fait clairement le lien avec l'un des types de discours répertoriés par Perion chez Tite-Live, l'admonestation ou *monitio* (voir *supra*,

Annexes au chap. III). Voir la description par Érasme de la lettre *monitoria* (*De conscribendis epistolis* [1522], J.-C. Margolin (éd.), dans *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami*. Ordinis primi. Tomus secundus, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1971, p. 488-489, ou colonne 445 dans le tome I de l'édition des *Opera*, J. Le Clerc (éd.), Leyde, P. van der Aa, 1703-1706 ; ma traduction) : « Nous lui demanderons d'user envers nous de la même liberté de parole, sauf s'il nous aime moins que nous, en disant que "c'est le propre de l'amitié que de se permettre une admonestation libre et mutuelle", et autres choses relevant de ce thème. Mais si nous écrivons à un dirigeant, à un roi ou autre grand seigneur, dont les oreilles ne supporteront aucune sorte de répréhension, notre répréhension passera par un éloge trompeur. Quand en effet nous louons ses nombreuses vertus (tout à fait absentes chez lui) et que nous blâmons vigoureusement les défauts des autres, dont nous disons que lui-même est exempt, c'est une admonestation tacite par laquelle nous indiquons ce qu'il doit changer en lui et ce qu'il doit suivre. Je soupçonne que les panégyriques des princes ont été inventés dans ce but, afin que, sous couvert d'un éloge ce soit une admonestation de leurs défauts, sans offense ni honte pour eux. Autrement, qu'y aurait-il de plus détestable qu'une telle flatterie ? Là où, sans admonestation explicite, nous montrons la conduite à tenir, il nous faut nous revêtir d'une certaine autorité qui ne blesse pas la personne que, en fait, nous admonestons. » (*Orabimus vt pari libertate in nos vtatur, nisi forte minus amet. Id enim proprium amicitiae munus, vt libera sit*

> fuyent pas incontinent apres [après] qui [*sic*, pour *qu'ils*] les ont picqués et mordz [mordus] amairement : ains par aultres joyeux propostz, devys, et courtoises parolles les amolissent, gaignent, et appaisent[464].

Il y a donc un discernement propre au conseiller – au « véritable ami » – que Plutarque rapproche explicitement de la compétence du médecin, sans employer pour autant le terme *diagnosis* ou un mot de la même famille. Il est significatif que la langue de la Renaissance désigne par les mêmes mots (discrétion, discerner) deux compétences qui semblent différentes – celle de distinguer le flatteur de l'ami et celle de savoir trouver les moyens rhétoriques d'une *parrêsia* efficace.

Du Saix, qui a bien compris que le traité de Plutarque n'est pas simplement destiné à ceux qui reçoivent les conseils mais aussi à ceux qui les donnent, propose d'ailleurs une glose assez confuse du titre donné à l'opuscule par Érasme (*Quo pacto possis adulatorem ab amico dignoscere*, litt. « par quel moyen l'on pourra distinguer le flatteur de l'ami »[465]) : *Par quel moyen l'on peult cognoistre, et discerner ung flatteur d'avec ung amy : et comment on le doibt reprendre discretement, pour son amendemant, sans interest de bonne grace*[466]. Le pronom *on* ne peut logiquement désigner la même personne, puisque, dans le texte de Plutarque, c'est l'ami qui « reprend discrètement » son interlocuteur, celui-là même que Plutarque incite à discerner le flatteur et l'ami par la reconnaissance de cette « discrète » franchise. Une telle confusion relève évidemment de la maladresse, mais résume bien le fait que dans la *diakrisis* comme dans

---

admonitio ac mutua et similia, quae ad hanc sententiam pertinebunt. Quod si tyranno, regi, aut alioqui potenti scribimus, cujus aures nullam omnino sint reprehensionem admissurae, eum falso laudantes reprehendemus. Quum enim multas in eo virtutes praedicamus, a quibus est alienissimus, quum item in aliis quaedam abominanda execramur vitia, a quibus illum immunem esse dicimus, tacite admonemus agnoscentem, quid mutare, quid sequi debeat. Hoc equidem consilio laudationes illas principum repertas fuisse auguror, vt sub laudis specie suorum vitiorum sine offensa, sine pudore admonerentur. Alioqui quid ea assentatione foedius ? Vbi vero sine reprehensione quid agendum sit, ostendemus, autoritatem quandam nobis constituamus oportet, sine eius, quem monemus injuria.) La *monitio* est adressée par un « moniteur » à un « ami », tout comme l'*objurgatio* à laquelle Érasme l'assimile : c'est chez lui une question de degré, alors que pour Perion, l'admonestation relève du délibératif et l'objurgation, du judiciaire (la correction amicale se fait alors sur le mode de l'accusation violente, mais toujours dans l'idée d'amender le destinataire). Érasme continue en effet en soulignant que, adressée à un supérieur, la *monitio* est plus douce (« *blandius* ») et aimable que l'objurgation, laquelle est plus « libre » de parole (« *liberius obiurgamus* ») c'est-à-dire relevant plus de la *parrêsia*. Il en vient alors à citer le traité de Plutarque sur le flatteur et l'ami, et de très nombreux exemples.

[464] *La Touche naifve, pour esprouver l'amy, et le flateur*, *op. cit.*, f° 52*v*. *Cf.* la traduction d'Amyot (*Œuvres morales*, *op. cit.*, f° 55*r*) : « Et pour autant, comme nous avons ja dit plusieurs fois, que toute remonstrance et reprehension est douloureuse à celuy qui la reçoit, il fault imiter en cela les bons medecins et chirurgiens : car quand ils ont incisé quelque membre, ils ne laissent pas la partie dolente en sa douleur et en son tourment, ains usent de quelques fomentations ou infusions lenitives : aussi celuy qui aura fait la remonstrance dextrement, apres avoir donné le coup de la pointure ou morsure, ne s'en fuira pas incontinent, ains en changeant d'autres entretenements et d'autres propos gracieux, addoucira et resjouira celuy qu'il aura contristé ».

[465] C'est le titre donné dans le corps de l'édition consultée (f° 167*r*), qui diffère de celui qui figure en page de titre (*De discrimine adulatoris et amici*, *op. cit.*).

[466] *La Touche naifve, pour esprouver l'amy, et le flateur*, *op. cit.*, f° 8*r*.

la *diagnosis*, un semblable jugement est à l'œuvre et que la justesse de ce jugement réside dans la connaissance et la reconnaissance de ce qui fait une *parrêsia* authentique.

Il faut dès lors examiner la façon dont le problème de la possibilité même d'une *parrêsia* et de sa formulation se présente dans le contexte politique du XVIe siècle.

Le premier problème du conseil est de savoir s'il est possible d'influencer le prince – autrement dit, si de prudents conseillers peuvent rendre un prince prudent, ou si seule la prudence du prince fait le bon conseiller. La seconde hypothèse est en fait inséparable de la première ; si Machiavel considère que les conseillers sont « ou bons ou mauvais selon la prudence du Prince »[467], il va de soi que le bon conseiller sait aussi choisir son prince[468]. Machiavel adresse son *Principe* à Laurent de Médicis parce qu'il le considère comme un homme providentiel ; les mauvais princes doivent au contraire, pour reprendre l'expression de Guicciardini, être fuis comme la peste[469]. De fait, la pensée du conseil du prince admet nécessairement la possibilité d'un conseil efficace, même s'il est généralement admis que certains princes sont inaptes à recevoir des conseils, en vertu de la tripartition aristotélicienne évoquée plus haut et citée par Budé et Machiavel.

Le second problème du conseil est de connaître le prince : pas de conseil sans adaptation à l'interlocuteur, ce qui signifie qu'il faut percer l'enveloppe de mystère qui entoure le prince et s'affranchir de la distance qui sépare l'inférieur du supérieur. Machiavel, dans un court texte adressé à un ami diplomate, l'invite à faire ce travail sur la personne de Charles Quint:

> Vous devez observer la nature de cet homme, s'il se gouverne ou se laisse gouverner, s'il est avare ou généreux, s'il aime la guerre ou la paix, s'il est mû par la gloire pour par une autre passion, si les peuples l'aiment, s'il séjourne plus volontiers en Espagne qu'en Flandre, quels hommes le conseillent parmi ceux qui l'entourent, et à quoi ils sont enclins […][470].

---

[467] *Le Prince* (trad. Gohory), *op. cit.*, chap. II, §1.

[468] À la fin du siècle, Innocent Gentillet devait tomber dans le contresens sur ce point comme sur d'autres : « Mais de vouloir inferer et dire (comme fait Machiavel) que le gouvernement d'un Prince doit dependre de la propre prudence d'iceluy, et qu'il ne peut estre bien conseillé que par soy-mesmes, c'est mal conclud, et est telle conclusion fausse et de pernicieuse consequence. Car un Prince, quelque prudent qu'il soit ne doit tant estimer de sa prudence, qu'il doyve mespriser le conseil des autres gens saiges » (*Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté [...] contre Nicolas Machiavel [...]*, s. l., [s.n.], 1576, p. 21).

[469] *A salvarsi da uno tiranno bestiale e crudele non è regola o medicina che vaglia, eccetto quelle che si dà alla peste : fuggire da lui el più discosto e el più presto che si può* (*Ricordi*, *op. cit.*, p. 125, *ricordo* 101).

[470] Je traduis ; texte original : N. MACHIAVELLI, « Istruzione d'uno che vada imbasciadore in qualche luogo » [1522], dans *L'Arte della guerra. Scritti politici minori*, éd. J.-J. Marchand, D. Fachard et G. Masi, Roma, Salerno, 2001, p. 660 : *voi avete a osservare la natura dell'uomo, se si governa o lasciasi governare, se gli* [*egli*] *è avaro o liberale, se gli ama la guerra o la pace, se la gloria lo muove o altra sua passionne, se' popoli lo amano, se egli sta piú volentieri in Ispagna che in Fiandra, che uomini ha intorno che lo consigliono e a quello che sono volti* […]

Machiavel considère encore, dans ce texte, que les conseillers et de façon générale l'entourage du prince constituent la partie visible du pouvoir, une extériorité potentiellement révélatrice pour qui saura en juger. L'ambassadeur, figure éminente du conseil à la Renaissance en ce qu'il forme le jugement de la République ou du prince qui l'envoient, doit d'abord faire preuve d'un grand sens de l'observation. La *discrétion* est déjà « discernement » dans le sens optique de ce dernier terme, qui s'imposera à l'âge classique[471]. Rabelais dépeint ainsi Ulrich Gallet, cette figure emblématique du diplomate-conseiller, comme « sage et discret » :

> Les lettres dictes et signées, Grandgousier ordonna que Ulrich Gallet, maistre de ses reqestes homme saige et discret, duquel en divers et contencieux affaires il avoit esprouvé la vertus et bon advis : alla devers Picrochole, pour luy remonstrer ce que par eux avoit esté decreté[472].

La harangue suasoire qu'il « proposera » devant Picrochole, au chapitre suivant, illustre précisément ses capacités d'adaptation – alors que le tyran refuse de lui ouvrir les portes, le discours de l'orateur porte la marque de la *parrêsia* (le tutoiement) et en sa péroraison les marques de la menace[473]. Mais cette rhétorique de circonstance ne saurait influencer les actes de l'interlocuteur : elle est l'expression de la vertu en situation, non un conseil à proprement parler. En temps de guerre, un diplomate ne saurait « conseiller » un prince ennemi autrement et peut se permettre de lui renvoyer l'image du tyran ; il en va bien autrement du prince qu'il sert et dont sa vie dépend.

Le problème est plus clairement posé par Thomas More : l'*Utopia* a l'avantage d'exposer le problème de façon dialectique. More, figure de conseiller qui se présente derrière la *persona* de l'auteur, se montre lui-même comme capable de s'adapter aux difficultés du pouvoir, alors que Raphaël, le voyageur philosophe revenu d'Utopie, incarne le « parrèsiaste ». La construction de cette figure passe par la représentation du Conseil du roi de France, dans une allusion transparente au contexte international contemporain de la rédaction de l'*Utopia*, celui des lendemains de la victoire française de Marignan :

> Imaginez que je me trouve chez le roi de France, siégeant dans son Conseil. En une séance ultra-secrète, que préside le roi lui-même au milieu du cercle de ses sages, on discute dans le moindre détail les moyens et ruses pour garder Milan, pour retenir Naples qui se dérobe, renverser et soumettre l'Italie entière ; puis pour annexer la Flandre, le Brabant, enfin toute la Bourgogne, ainsi que les pays que depuis longtemps il envahit en pensée […][474].

---

[471] Voir É. TOURRETTE, *Une écriture du discernement*, *op. cit.*

[472] *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XXXI, p. 289.

[473] *Id.*, p. 295.

[474] T. MORE, *L'Utopie ou Le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, trad. M. Delcourt, Paris, Flammarion, 1987, p. 116. Dans le texte latin, le mot *consilia* ne concerne pas Raphaël mais les conseillers du roi : *hic, inquam, in tanto rerum molimine, tot egregiis uiris ad bellum sua certatim consilia conferentibus, si ego homuncio surgam, ac uerti iubeam uela, omittendam Italiam censeam, et domi dicam esse manendum […]* (*The*

S'ensuivent les divers conseils des uns et des autres – aucun conseiller ne remettant en cause, évidemment, les désirs de conquête. Raphaël, dans une séquence dramatisée, se présente comme le miroir inversé des flatteurs :

> À ce moment, dis-je, tandis qu'on prépare de tels bouleversements, alors que tant d'hommes distingués rivalisent d'ingéniosité pour préparer la guerre, moi, un homme de rien, je me lèverais avec le conseil d'amener les voiles, de renoncer à l'Italie et de rester au foyer […][475].

Dans ce passage qui a inspiré à Rabelais le personnage d'Echephron, le conseiller de Picrochole, Raphaël dénonce l'impossibilité d'une transparence dans la vie politique, la vérité étant *a priori* exclue des conseils : le texte latin oppose les *consilia* des « hommes distingués » et le *iubere*, la volonté du philosophe dont la réalisation est renvoyée à l'utopie et à l'uchronie.

Ce n'est évidemment pas le dernier mot du texte. En répondant à Raphaël, le personnage de More laisse ouverte la possibilité de lire le texte comme une incitation à « faire avec » le problème posé par son interlocuteur. Selon More, ce problème n'est pas une contradiction mais seulement une tension, qui n'a pas à être résolue mais seulement comprise par le conseiller prudent. À Raphaël qui soutient que « la philosophie n'a pas d'accès auprès des princes »[476], il répond ainsi :

> Elle en a […], non à vrai dire cette philosophie d'école qui s'imagine tenir des solutions applicables en tout lieu. Mais il en existe une autre, instruite de la vie, qui connaît son théâtre, qui s'adapte à lui et qui, dans la pièce qui se joue, sait exactement son rôle et s'y tient décemment. C'est d'elle que vous devez faire usage[477].

More (ou plus précisément la figure pragmatique qu'il représente dans le dialogue) oppose une *philosophia scholastica*, qui ne saurait être que spéculation théorique et ne peut donc tenir « aucune place dans les conseils des princes, où de grandes affaires sont traitées avec une autorité souveraine »[478], à une *philosophia civilior* adaptée à la pratique concrète du conseil.

Par conséquent, le troisième problème du conseil est de trouver les moyens rhétoriques pour communiquer la vérité, non brutalement, mais sur le temps long permis par la longue fréquentation du prince. Le problème de la *parrêsia* est ainsi subordonné à l'*habitude* autant qu'à l'*art*, à la technique oratoire. Le problème est posé de façon exemplaire au livre IV du *Courtisan* de Castiglione, et la solution proposée par l'auteur est toute rhétorique :

Utopia of Sir Thomas More, in Latin from the edition of March 1518, and in English from the 1st ed. of Ralph Robynson's translation in 1551, J. H. Lupton (trad.), Oxford, Clarendon press, 1895, p. 84).

[475] *L'Utopie, op. cit.*, p. 117-118.

[476] *Ibid.*, p. 125.

[477] *Id. Cf.* le texte latin dans *The Utopia, op. cit.*, p. 98 : *Hoc est, inquit ille, quod dicebam, non esse apud principes locum philosophiae. Imo, inquam, est verum, non huic scholasticae, quae quiduis putet ubiuis conuenire : sed est alia philosophia civilior, quae suam novit scenam, eique sese accommodans in ea fabula, quae in manibus est, suas partes concinne et cum decoro tutatur. Haec utendum est tibi*.

[478] T. MORE, *L'Utopie, op. cit.*, p. 125.

> La fin donc du parfait Courtisan, dont on a pas parlé jusqu'ici, est à mon avis de gagner par le moyen des qualités qui lui ont été attribuées par ces seigneurs, la bienveillance et le cœur du Prince au service duquel il se trouve, au point qu'il puisse lui dire et lui dise toujours la vérité sur toute chose qu'il convient à ce dernier de savoir, sans crainte ni danger de lui déplaire ; et quand il sait que l'esprit de celui-ci est enclin à faire ce qui ne convient pas, qu'il ait la hardiesse de le contredire, et de se servir d'honnête manière de la faveur qu'il a acquise grâce à ses qualités pour le détourner de toute intention mauvaise et le conduire sur le chemin de la vertu[479].

L'enjeu, comme l'a souligné A. Pons, est « d'infléchir les volontés et de modifier les actes des autres »[480], non pas à la façon d'un flatteur mais à la manière d'un pédagogue amenant insensiblement son élève à la vertu. Le bon conseiller doit donc, comme le résume J.-L. Fournel, « être en mesure de créer en permanence les conditions de possibilité d'un discours de vérité adressé au seigneur »[481].

Dans ce devoir de vérité, le courtisan, comme on sait, doit pouvoir compter sur la *sprezzatura*, cette désinvolture qui est un effet de l'art ; mais il doit aussi, comme l'a notamment remarqué Dante Fedele[482], compter sur la *discrezione* que Castiglione, comme Guicciardini, définit en rapport avec les circonstances :

> C'est pourquoi parler peu, faire beaucoup, ne pas se louer soi-même de ses œuvres louables, en les dissimulant de bonne façon, accroît l'une et l'autre vertu chez une personne qui sait user de cette manière avec discrétion [*discrettamente*] ; et il en va de même de toutes les autres bonnes qualités.
>
> Je veux donc que notre Courtisan, dans ce qu'il fera ou dira, se serve de certaines règles universelles, qui, à mon avis, contiennent en bref tout ce qu'il m'appartient de dire. Pour la première et la plus importante, qu'il fuie surtout l'affectation, comme hier au soir le Comte l'a bien rappelé. Ensuite, qu'il considère quelle est la chose qu'il fait ou qu'il dit, le lieu où il la fait, en présence de qui, en quel temps, la cause pour laquelle il la fait, son âge, sa profession, la fin où il tend et les moyens qui peuvent l'y conduire ; et par de telles considérations, qu'il se dispose discrètement à tout ce qu'il veut faire ou dire[483].

---

[479] *Le livre du courtisan*, IV, 5 *op. cit.*, p. 328.

[480] A. PONS, « Présentation », *in ibid.*, p. XIX.

[481] Voir J.-L. FOURNEL, « Ambiguïtés courtisanes et savoir-vivre politiques : notes et hypothèses sur le lexique du livre IV du *Livre du Courtisan* », dans P. Grossi et J. C. D'Amico (éd.), *De la politesse à la politique : recherches sur les langages du* Livre du Courtisan, actes du colloque international de l'Université Basse-Normandie, 18 février 2000, Caen, Presses universitaires de Caen, 2001, p. 51-65, ici p. 61, où l'auteur distingue « les trois éléments constitutifs de cet impératif » : « a) le choix d'une forme d'expression (comment *dire*) ; b) l'adaptation constante aux circonstances (comment dire *toujours*) ; c) la capacité à dévoiler ce qu'est la vérité (comment dire toujours la *vérité*).

[482] D. FEDELE, « Face aux "guerre et ruine d'Italia". Pour une lecture politique du *Livre du Courtisan* », dans R. Descendre et J.-L. Fournel (éd.), *Langages, politique, histoire. Avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 237-246.

[483] B. CASTIGLIONE, *Le livre du courtisan*, II, 7, *op. cit.*, p. 115. *Cf.* B. CASTIGLIONE, *Il Libro del cortegiano, del conte Baldesar Castiglione*, Venise, Aldo Romano et Andrea d'Asola, 1528, np) : *Però il parlar poco, il far assai, e'l non laudar se stesso delle opere laudevoli, dissimulandole di buon modo, accresce l'una & l'altra virtù in persona, che discretamente sappia usar questa manera : & cosi intervien di tutte l'altre bone qualità. / Voglio adunque chel nostro Cortegiano in ciò che egli faccia o dica, usi alcune regole universali : lequali io estimo che brevemente contengano tutto quello che à me s'apartien di dire : & per la prima, & piu importante fugga (come ben ricordò il Conte hiersera) sopra totto l'affettatione. Appresso consideri ben che cosa è quella, che egli fa, o*

Le verbe utilisé par Castiglione, *accomodarsi* ou « se disposer », s'accommoder, est déjà utilisé chez Cicéron dans le sens de l'adaptation du discours dans le cadre du conseil, et plus précisément du conseil « éducatif », celui qui a pour but d'amener l'interlocuteur à l'excellence. Dans le *De Oratore*, Crassus avoue ainsi destiner ses paroles à encourager ses interlocuteurs à se parfaire dans l'art oratoire (*ad uos* […] *exacuendos accommodaui orationem meam*)[484]. Mais il s'agit chez Castiglione de la personne et non du discours : le courtisan est un être chez qui l'adaptation est incorporée, par l'effet d'une accoutumance (*consuetudine*) calculée qui produit une manière d'être (*abito*)[485] qui elle-même permet, dans l'idéal, de tenir compte (*considerare*) systématiquement des circonstances (décrites par la dernière phrase).

Or c'est dans une telle « discrétion » que réside, chez Castiglione, la condition essentielle de la *parrêsia*. Dans le livre IV du Courtisan, Ottaviano semble postuler une rupture entre un âge d'or où les philosophes pouvaient conseiller les princes, et son propre temps :

> Mais si quelque grave philosophe, ou qui que ce soit, se présentait devant un de nos princes pour lui montrer ouvertement et sans aucun artifice le terrifiant visage de la vraie vertu, et lui enseigner les bonnes mœurs et comment un bon prince doit vivre, je suis certain qu'au premier coup d'œil il l'aurait en horreur comme un serpent venimeux, ou bien en vérité il s'en moquerait comme s'il s'agissait d'une chose vile[486].

Ce « grave philosophe » fait écho à la figure de Raphaël dans l'*Utopia*. On retrouve ainsi l'opposition du philosophe intempestif et du conseiller pragmatique rencontrée dans *l'Utopia*. La *parrêsia* des Anciens, provocante ou, si l'on préfère, diogénique, doit donc être remplacée par une *parrêsia* qui semble ainsi dévaluée mais qui suppose, paradoxalement, un art d'autant mieux maîtrisé :

> Je dis donc que, puisqu'aujourd'hui les princes sont tellement corrompus par les mauvaises habitudes, par l'ignorance et par la présomption, et qu'il est si difficile de leur faire connaître la vérité et de les amener à la vertu, et que les hommes, par leurs mensonges, leurs flatteries et autres moyens aussi vicieux, cherchent à gagner leur faveur, le Courtisan, grâce aux honnêtes qualités que le comte Ludovico et messire Federico lui ont données, peut facilement et doit s'efforcer d'acquérir la bienveillance et de gagner si bien le cœur de son Prince, qu'il ait libre entrée auprès de lui, et qu'il puisse lui parler en confiance de toute chose sans être opportun. Et

---

dice : e'l loco dove la fa : in presentia di cui : à che tempo : la causa perche la fa : la età sua : la professione : il fine dove tende : & i mezzi, che à quello condur lo possono : & cosi con queste avertenze s'accomodi discretamente à tutto che fare, o dir vole.

[484] *De Oratore*, I, 131.

[485] Sur la notion d'*abito*, liée à l'*habitus* cicéronien et à l'*hexis* aristotélicienne, voir F. GOYET, « *Abito* et *magnanimità* dans le *Courtisan* de Castiglione : l'incivilité de la vertu », dans V. Kapp et D. Scholl (éd.), *Literatur und Moral*, Berlin, Duncker & Humblot (*Schriften zur Literaturwissenchaft*, 34), 2011, p. 37-64. L'auteur défend l'idée de l'aristotélisme du *Cortegiano*, contre les tenants de son platonisme.

[486] *Le livre du courtisan*, IV, 8, *op. cit.*, p. 332.

> s'il est tel qu'on l'a dit, il y parviendra sans peine, et pourra ainsi lui déclarer toujours la vérité sur toute chose avec adresse[487].

Castiglione propose ainsi une adaptation à la *qualità de' tempi*, et plus particulièrement aux principautés et aux régimes monarchiques, de l'idéal cicéronien de l'*orator* : comme l'a bien remarqué Marc Fumaroli, il « a le sens du *decorum* propre aux régimes monarchiques, mais de Cicéron il garde confiance dans la possibilité de répandre la sagesse – quoique par des moyens plus détournés, moins voyants et bruyants, que ceux de l'orateur romain – dans un monde plus aveuglé que foncièrement mauvais »[488]. Ces « moyens détournés » correspondent ici à la notion rhétorique d'*insinuatio*, qui décrit la manière d'entrer dans le cœur d'un auditeur hostile ou du moins méfiant[489].

Au terme de l'exposé d'Ottaviano, le problème de la *parrêsia* semble ainsi résolu dans un sens qui rappelle l'évolution décrite par Foucault, puisque la rhétorique parrèsiastique est passée, de Cicéron à Castiglione, de l'espace du Sénat à celui de la Cour. La pratique du bon conseil, dans l'optique de Castiglione, sera, bien évidemment, particulièrement ardue – l'œuvre d'une vie, le produit d'une *ars*, d'un *habitus* et d'une *natura*[490]. Castiglione brosse ainsi le portrait d'un courtisan qui, par les moyens de la rhétorique, œuvre à réaliser l'idéal d'une *philosophia civilior* qu'un Thomas More appelait de ses vœux. Une fois encore, tout repose sur la *discrezione* :

> Mais il faut que la discrétion assaisonne le tout, parce qu'il serait impossible d'imaginer toutes les occurrences ; et si le Courtisan est un juste juge de lui-même, il s'accommodera bien aux temps et saura quand les esprits des auditeurs seront disposés à écouter, et quand ils ne le seront pas […][491].

Le texte italien précise : *in effetto*, soit du point de vue des « effets », *saria impossibile imaginar tutti i casi che occorrono*, il serait impossible de prévoir tous les « cas » ; il faut donc tenir compte de la contingence dont relève, comme on le sait, le domaine des « faits », tandis que la *discrezione* est du côté du conseil. L'exemple qui illustre cette idée, chez Castiglione, est celui du vieillard qui s'adonne à la galanterie et qui, ce faisant, oublie sa condition. Être juste juge de

---

[487] *Id.* (IV, 9).

[488] M. FUMAROLI, *L'Âge de l'éloquence*, *op. cit.*, p. 88.

[489] Sur cette notion, voir J.-P. de CROUSAZ, « Remarques sur le discours d'Hannibal à Scipion » [1725], *Exercices de rhétorique*, nº 2, 17 octobre 2013 ; ce professeur de rhétorique cite une occurrence intéressante dans un commentaire de A.-A. Vauchelle (1881) : « exorde insinuant. Flatterie adressée à Scipion », ce qui montre l'ambivalence de cette notion, et son évolution de l'Ancien Régime au XVIIIe siècle : moyen (détourné) de dire la vérité, ou art de flatter ?

[490] Voir F. GOYET, « *Abito* et *magnanimità* dans le *Courtisan* de Castiglione », *op. cit.*

[491] *Le livre du courtisan*, II, 13, *op. cit.*, p. 123 ; B. CASTIGLIONE, *Il libro del Cortegiano*, N. Longo (éd.), Milan, Garzanti, 2007, p. 138 *Ma il condimento del tutto bisogna che sia la discrezione ; perché in effetto saria impossibile imaginar tutti i casi che occorrono ; e se il cortegiano sarà giusto giudice di se stesso, s'accommoderà bene ai tempi e conoscerà quando gli animi degli auditori saranno disposti ad udire, e quando no* […].

soi-même, c'est se connaître soi-même, selon la formule classique, ici considérée dans un sens inédit. La problématique du conseil et de la *parrêsia* du conseiller peut ainsi être résumée dans la formule : Que puis-je ? Quelle est ma capacité à agir en tant que conseiller ? L'action étant prise, dans ce cas, dans le sens rhétorique de la performance du discours. Castiglione, comme Guicciardini, propose une *discrezione* qui est avant tout une méthodologie permettant de bien juger l'action en vue de la faire, mais aussi une fois que cette action est accomplie. Le jugement préalable aux « dits » du conseiller est semblable à celui qui suit les « faits » des acteurs de l'histoire.

Pourtant, en dépit du succès considérable du *Cortegiano* dès sa publication en 1528 et tout au long du siècle, la figure du « grave philosophe », qui semble sortir de l'Antiquité pour rappeler le prince à l'ordre, d'une *parrêsia* brutale, devait continuer à hanter la Renaissance. Michèle Clément a rappelé récemment l'importance qu'eut au XVIe siècle le corpus cynique et la figure de Diogène, d'Érasme à Montaigne[492]. La tradition cynique fournissait, contre le modèle très policé de Castiglione, des exemples de *parrêsia* politique, notamment dans les *Épîtres* attribuées à tort à Diogène, dont Loys du Puys fit paraître une traduction en 1546, où l'on trouve cette lettre du pseudo-Diogène à Alexandre, dont je cite ici le début :

> Diogenes à Alexandre Salut.
>
> Nous avons escript à Dionysius, et Perdices : et à toy d'advantage, qui menans guerre contre les hommes, penses obtenir grand'principaulté. Et toutes fois il s'en fault beaucoup. Car l'ung est follie : et l'aultre science, par la / quelle nous usons du genre humain, et operation pour quelque tresgrand bien. Or, toy, contemple ce que tu fays. Tu ne scays rien. Commets toy à quelcun, qui te medicine, et delivre de ceste faulce opinion, de laquelle tu es remply. Car non seulement les plus benings [doux, bienveillants] ne le font pas : mais les loups mesmement : qui sont bestes les plus oultrageuses, et dommageables, qu'on puisse trouver : lesquels tu me sembles exceder par ta follie. Car ils sont contens de leur seule malice : et tu attraitcts des coquins, et meschangs, et les constitues en puissance, pour mal operer [agir] : et au surplus tu entreprens des mesmes choses et plus maulvaises qu'eulx. Laisse cecy à la fin, et reviens à toy mesmes, où es tu[493] ?

Alexandre, celui-là même que l'on a vu, chez Lucien, regretter être entouré de flatteurs, est indirectement représenté, dans ce texte, comme subissant la rude « pédagogie cynique » dont M. Clément explique qu'elle s'exprime « à travers des formes littéraires mordantes, donc satiriques et des formes en puissance de falsification, c'est-à-dire d'ébranlement des valeurs officielles »[494].

---

[492] M. CLÉMENT, *Le Cynisme à la Renaissance*, *op. cit.*

[493] *Les Epistres de Diogenes* [1546], Michèle Clément (éd.), dans Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance*, *op. cit.*, Genève, Droz, 2005, p. 250.

[494] M. CLÉMENT, *Le Cynisme à la Renaissance*, *op. cit.*

Comme je l'ai remarqué plus haut, la pratique cynique du conseil est aussi loin de la *parrêsia* foucaldienne que ne l'est la franchise du courtisan chez Castiglione : il s'agit ici d'une *parrêsia* « forcée », volontairement outrée, qui, bien loin d'être l'expression directe de la pensée du cynique, prend en compte l'interlocuteur de telle façon que l'énoncé lui fasse violence, mais une violence salvatrice, celle du « remède de cheval » (de chien, en l'occurrence) qui permet de provoquer en l'autre le changement attendu[495]. Comme l'orateur, le cynique agit sur les passions, à ceci près qu'il agit plutôt comme un médecin : il ne « flatte » pas les passions, ne les encourage pas mais au contraire les combat, d'abord, en les nommant. Le conseil diogénique rejoint ainsi celui de l'ami chez Plutarque, et il utilise, évidemment, le même vocabulaire médical : « commets toi à quelcun, qui te medicine », fais-toi soigner par une personne compétente. M. Clément rappelle l'apophtegme attribué à Diogène : « Les autres chiens mordent leurs ennemis, tandis que moi, je mords mes amis, de manière à les sauver »[496].

Le cynique n'est pas sans rappeler la figure du conseiller du prince telle qu'elle apparaît dans *l'Utopia* et dans le *Cortegiano* sous les traits du « grave philosophe ». On ne peut douter, du reste, que la réflexion humaniste sur le conseil comme *euboulia*, comme conseil philosophique, s'inspire de la tradition diogénique. Dans un article récent, Christiane Louette voyait ainsi dans frère Jean un avatar de Diogène[497]. Parrèsiaste par excellence, le frère Jean du *Gargantua* fait directement référence à la défaite de Pavie, dans un passage où le temps de l'histoire rejoint le temps du roman :

> Je hayz plus que poizon un homme qui fuyt quand il fault jouer de cousteaux. Hon que je ne suis roy de France pour quatre vingtz ou cent ans.
>
> Par dieu je vous metroys en chien courteault les fuyars de Pavie. Leur fiebvre quartaine. Pourquoy ne mouroient ilz là plus tost que laisser leur bon prince en ceste necessité ? N'est il meilleur et plus honorable mourir vertueusement bataillant, que vivre fuyant villainement[498] ?

La menace castratrice (les chiens *courtauds* sont des chiens à qui l'on a coupé la langue et les oreilles) se double de celle d'un châtiment biblique (dans les lignes qui précèdent le passage cité, frère Jean s'indigne de la passivité des apôtres lors de l'arrestation de Jésus, ce qui renvoie au comportement de l'apôtre Pierre coupant l'oreille de Malchus), à laquelle s'ajoute une

[495] Comme l'écrit M. Clément en conclusion de son ouvrage, « La liberté d'expression qu'est la *parrhesia*, sa force intempestive, sa puissance de destitution des énoncés dogmatiques appuyée sur la falsification des discours "tombés dans le domaine public" est essentielle : on peut prendre la parole sans y être autorisé, on peut disputer de tout sans être expert, on peut bouffonner, on peut même faire semblant d'être un philosophe car cela, déjà, s'appelle philosopher » (*Ibid.*, p. 212).

[496] Stobée, cité par M. Clément (*ibid.*, p. 138).

[497] C. DELOINCE-LOUETTE, « Frère Jean des Entommeures : chasseur et cynique », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 101, nº 1, 2001, p. 3-20.

[498] F. RABELAIS, *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XXXIX, p. 359.

menace pour ainsi dire médicale, la « fièvre quartaine »[499], remède cynique et paradoxal. Par le langage, la *parrêsia* cynique transforme en chiens les hommes qui sont indignes du nom d'hommes ; mais elle est en même temps une *parrêsia* historique au sens où l'entendait Lucien, au sens de refus de flatter ses contemporains dans le cadre d'une historiographie elle-même contemporaine.

Ces quelques considérations pourront éclairer le rapport entre *parrêsia* cynique et écriture de l'histoire. Diogène est en effet la figure tutélaire sous l'autorité de laquelle Lucien place son traité sur l'histoire : l'anecdote de Diogène roulant son tonneau (son amphore) à Corinthe, que Rabelais reprend dans son *Tiers Livre*, introduit et conclut le traité, suggérant que ce qui en apparence semble inutile (donner quelques préceptes sur l'historiographie, sans pour autant écrire l'histoire) peut s'avérer en fin de compte d'une grande utilité dans le traitement de la « fièvre » décrite par Lucien : l'enthousiasme contagieux avec lequel ses contemporains se mêlent d'écrire l'histoire. L'histoire véridique, aux dires de Lucien, doit être purgée des flatteries qui la confondent avec le panégyrique :

> La plupart, négligeant de raconter les faits, s'étendent sur l'éloge des chefs et des généraux, élevant jusqu'aux nues ceux de leur nation et ravalant ceux des ennemis au-delà de toute mesure. […] Mais si l'histoire admet des flatteries de ce genre, qu'est-elle, sinon une poésie en prose, privée de la magnificence de langage de la poésie, mais gardant ses fictions invraisemblables, d'autant plus visibles qu'elles sont dépouillées de la mesure du vers[500] ?

Dans cette perspective, le patronage de Diogène sur le traité de Lucien renvoie indirectement au refus de la flatterie qui doit caractériser l'histoire ; en se faisant mordant, le théoricien de l'historiographie rappelle les historiographes flatteurs et affabulateurs à leur devoir de vérité, comme frère Jean rappelle à leur honte les fuyards de Pavie.

[499] « Fièvre intermittente avec accès le quatrième jour », note M. Huchon (*Ibid.*, p. 358, n. 21).
[500] *Comment il faut écrire l'histoire*, § 7-8, *op. cit.*, p. 881-882

Chapitre V

*De plume et d'épée. L'humanisme, l'État et la renaissance de l'*historia

Le début du XVIe siècle est un temps de révolution pour l'écriture de l'histoire. En quelques décennies, l'idée d'une historiographie dont le rôle essentiel est de transmettre le souvenir du passé se trouve reléguée au second plan, sans disparaître pour autant, au profit d'une conception nouvelle selon laquelle l'historiographie doit permettre de comprendre le passé pour mieux s'orienter dans le présent. L'historiographie médiévale privilégiait la transmission du souvenir : la vérité de l'histoire se comprenait comme *aletheia*, non-oubli[501]. C'est en ce sens que les historiographes citaient volontiers la formule de Cicéron : *Historia uero testis temporum, lux ueritatis, uita memoriae, magistra uitae, nuntia uetustatis.* Loin d'être naïfs, ils donnaient à l'histoire la fonction « magistrale » d'édifier et de conseiller le lecteur et choisissaient aussi dans ce but les faits qu'ils jugeaient dignes de survivre à l'oubli[502]. « Au Moyen Âge », explique Bernard Guenée, « l'historien conserve par ses écrits la mémoire du passé, ou la retrouve ; on ne lui demande pas de l'expliquer »[503]. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit incapable de concevoir les causalités ou que, esprit simple, il ne voie dans le mouvement de l'histoire que le fruit de la volonté divine, sans prêter attention aux actions humaines ; la société médiévale n'attendait simplement pas autre chose de ses historiens qu'un récit plus ou moins circonstancié, mais peu explicatif[504].

À la fin du XVIe siècle, au contraire, La Popelinière écrivait que le but de l'histoire « […] ne tendra pas tant à garder la memoire des choses passees, que d'enseigner par la representation de l'inconstance des choses humaines, le vray moien de se bien comporter en si divers accidens »[505]. Mon propos est ici de montrer que cette évolution est moins tardive que

---

[501] Sur l'importance de la mémoire dans la culture médiévale, voir M. J. CARRUTHERS, *The book of memory : a study of memory in medieval culture*, Cambridge, Cambridge university press, 1996.

[502] Voir P. BOUCHAUD, M. FOUGRE-LÉVÊQUE et F. WALLERICH, « Faire de l'histoire : introduction », *Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, n° 36, 2017, p. 131-136. Ce numéro de *Questes* donne un aperçu des dernières avancées de la recherche sur l'historiographie médiévale.

[503] B. GUENÉE, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », *op. cit.*, p. 456.

[504] Je résume ici l'analyse très claire de B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques », *op. cit.*, p. 1010, qui rappelle que dans la tradition exégétique, l'histoire ne fournissait que le sens littéral des textes : « Fondement de la culture sacrée, auxiliaire de la culture profane, l'histoire n'était pas absente de l'école, mais la modeste place qui lui était assignée limitait singulièrement ses ambitions ». Ainsi, « *Histoires, annales, chroniques* ne pouvaient par définition donner qu'un récit narratif, puisque, sortir de ce simple récit, c'était par là même fouler les terres des philosophes et des théologiens » (p. 1011).

[505] H. L.-V. de LA POPELINIÈRE, *L'Idée de l'histoire accomplie*, p. 38, dans *L'histoire des histoires, Avec l'Idée de l'Histoire accomplie, Plus le Dessein de l'Histoire nouvelle des François*, Paris, Jean Houzé, 1599 ; voir C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle, op. cit.*, p. 137.

ce qu'a suggéré, il y a de cela quelques décennies, B. Guenée[506], et que c'est surtout sous le règne de François Ier que cette évolution s'est amorcée, bien que cela ne se soit pas immédiatement traduit du point de vue de la production littéraire[507].

1. L'historiographie renaissante : du désir de mémoire au besoin de jugement

« La France du début de la Renaissance souffre d'un vide historique », écrit Ph. Desan[508]. Dans *Penser l'histoire à la Renaissance*, celui-ci a montré que l'évolution de l'historiographie au tournant des XVe et XVIe siècles fut largement déterminée par le besoin politique d'« inventer » une histoire nationale, dans la fièvre chauvine qui a suivi la guerre de Cent Ans : « la France a besoin de se créer un passé aussi illustre que celui de Rome et de l'Italie »[509]. L'histoire, dans cette optique, se confondait bien souvent avec le mythe : c'est le temps où les auteurs, soucieux de démontrer la supériorité des Français sur les autres nations, développent et nourrissent la légende de l'origine troyenne des Francs, ou celle de l'Hercule gaulois. Au contraire de l'historiographie médiévale, « histoire au présent, racontée jour après jour, sans origine et sans finalité »[510] (ou plutôt sans autre finalité que de conserver la mémoire du temps présent pour les siècles avenir) l'historiographie renaissante acquiert la dimension du temps : celle du passé (sur le temps long, c'est la recherche des origines et, sur le temps court, la recherche des causes), mais aussi celle de l'avenir.

Dans les dernières décennies du XVe siècle, les pratiques historiographiques évoluent autant qu'elles se diversifient. L'historiographie médiévale est toujours appréciée, comme en témoignent les continuations des *Grandes Chroniques de France* jusqu'au début du règne de François Ier, et leur succès éditorial persistant jusque dans les années 1550. Rédigées dans les années 1490, les *Annales et chroniques de France* de Nicole Gilles reprennent encore ce matériau. Alors que l'historiographie médiévale se préoccupait peu de distinguer les genres

---

506 B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques », *op. cit.*, p. 1015.

507 C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 8-9 a souligné l'importance d'une première « renaissance » de l'histoire : « Nous avons découvert, et suggéré, l'importance de cettte autre période d'effervescence historienne que furent les règnes de Louis xii et de François ier : au carrefour de la tradition de la renaissance refleurissaient des œuvres poussées sur le terroir et s'enracinaient des produits d'importation italienne […]. Mais cette période aurait mérité à elle seule une étude autonome dont elle eût été le centre : en elle-même elle a son unité, sa physionomie propre ».

508 P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 38.

509 *Ibid.*, p. 39.

510 *Id.* : « Les chroniqueurs n'ont enregistré que les décrets et décisions royales ; leur histoire n'était qu'un regard sur le présent. Car au Moyen Âge, tout, peut être récit ; tout se dit. Comme on l'a remarqué, tout est digne de mémoire […]. Un immense musée de faits d'armes, mais aucune réflexion sur le passé ou projection dans l'avenir ».

historiques (le plus souvent, l'histoire ne se distinguait de la chronique et des annales que dans la mesure où elle offrait un récit plus détaillé), les termes *annales* et *chroniques*, à peu près synonymes, tendent bientôt à s'opposer au terme *histoire*[511], qui se spécialise, ce dont témoigne le prologue des *Grandes Chroniques de Bretaigne* d'Alain Bouchart :

> Le nom de cronique se prent de cronon qui est ung nom grec qui vault autant à dire comme temps ou livre contenant les faiz et gestes de divers temps composé par celuy qui à ce faire a esté commis : car il n'est permis à personne composer cronique s'il n'y a esté ordonné et deputé […][512].

La *chronique*, œuvre qui couvre « divers temps », y compris, donc, des temps reculés, est une œuvre de commande, elle suppose, d'après Bouchart, une relation de sujétion entre l'auteur et son commanditaire, en l'occurrence Anne de Bretagne. À l'opposé, son œuvre ne saurait s'appeler une histoire :

> […] et n'entendons iceluy [livre] estre appellé histoire : ce seroit abuser de ce nom. Car histoire vient de historin qui est interpreté voir ou congnoistre. Parquoy ne doibt personne escripre histoire d'aucuns faitz sinon d'iceux qui sont de son temps. Histoire selon son vray entendement est la recollection par escript des faitz presens à l'escripvant lesquelz pour leur vetusté et antiquité se peuvent par apres eslongner de la memoire[513].

Refusant pour sa propre œuvre le titre d'histoire, Bouchart contribue à définir la chronique par le fait que l'auteur n'ait pas une connaissance directe des événements ; une telle définition aura pour effet de rendre les chroniqueurs moins crédibles, car suspects de partialité.

La définition proposée par Bouchart lui est assez personnelle ; elle reprend la tradition ancienne qui associe l'histoire au témoignage direct, conformément à son étymologie, tradition qui a servi à distinguer *annales* et *histoire* dans l'Antiquité romaine et qu'avait relayée Isidore de Séville[514]. Mais on sait que l'opposition entre annales et histoire chez Cicéron obéit à une autre logique : chez lui, c'est la rhétorique, plutôt que l'autopsie, qui définit ou plutôt distingue l'histoire. La conception de l'histoire et les essais de distinctions génériques varient selon les auteurs, et l'on ne saurait voir dans les « chroniques » du début du XVIe siècle un « genre codifié », comme l'écrit Mireille Huchon[515] ; tout au plus peut-on constater un désir de codification, caractéristique, du reste, d'une culture soucieuse d'ordre et de méthode dans tous les domaines du savoir. L'émergence d'une distinction entre *chronique* et *histoire* (quand il y en a une) est le résultat d'un rapide processus de différenciation qui fait simplement de

---

[511] Voir B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques », *op. cit.*

[512] A. BOUCHART, *Grandes croniques de Bretaigne*, G. Jeanneau et M.-L. Auger (éd.), Paris, CNRS, 1986, p. 77-78.

[513] *Id.*

[514] Voir B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques », *op. cit.*, p. 997-998

[515] M. Huchon cite pour preuve cette définition de Bouchart dans son édition de *Gargantua*, *op. cit.*, p. 509, n. 1 (dans les notes sur les chroniques gargantuines).

l'historiographie « à l'antique » la seule à mériter le nom – grec et latin – d'histoire ; car, en ce temps, les publications, puis les traductions des historiographes romains et grecs se multiplient : Suétone, César, Tite-Live, Salluste, Thucydide, Xénophon montrent que l'histoire peut s'écrire autrement[516]. Les lectures enthousiastes de Cicéron par les humanistes invitent à comprendre dans un sens nouveau, voire à dépasser le lieu commun de l'*historia magistra uitae* et popularisent, dans les milieux lettrés, la critique portée par celui-ci contre les annales latines et, de façon plus générale, contre l'historiographie qui, privée de la rhétorique, manque de la noblesse que lui confèrent les « ornements » du discours. Par ailleurs, comme on va le voir – et contrairement à une idée répandue –, l'historiographie humaniste, dès le début du XVIe siècle, reproche également à l'historiographie « ancienne manière » de *raconter* sans *expliquer*[517]. Il n'était pas difficile d'adapter le jugement de Cicéron contre les annales romaines aux chroniques et aux annales médiévales, à la tradition historiographique, en somme, qui était née quelques siècles plus tôt à Saint-Denis, dans les cloîtres et dans les cours princières, mais aussi à l'histoire la plus récente. Dans l'historiographie comme dans les autres domaines de la littérature, l'opposition entre Renaissance et Moyen Âge relève donc d'une volonté de rupture qui constitue (et qui invente) une cible : l'histoire « gothique » pour mieux célébrer l'histoire « restituée ».

C.-G. Dubois compare les débuts de l'historiographie renaissante, où les imitations de Tite-Live et Salluste côtoient des chroniques imprimées en caractères gothiques, à l'architecture de la cour de Blois où « l'escalier à l'italienne » voisinent « les fleurons encore "gothiques" »[518]. Mais cette historiographie ne peut se résumer à une opposition binaire : car dans un climat d'effervescence où l'on lit, traduit, écrit, publie des textes qui n'ont en commun que de traiter de faits passés, les auteurs qui entendent écrire l'histoire tracent des perspectives et explorent des voies différentes, au point qu'aucun mot ne désigne plus clairement, au début du XVIe siècle, celui qui écrit l'histoire. Comme le remarque Marian Rothstein, les mots *chroniqueurs* ou *indiciaire*, qui sont encore couramment employés avant le règne de Louis XII, passent ensuite de mode :

---

[516] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 376-377. Pour les traductions et éditions des historiens anciens, voir *infra*. Suétone fut publié en latin dès 1470 : *De vita et moribus duodecim principum romanorum*, Rome, [s.n.], 1470.

[517] Dans son très précieux article sur les genres historiques au Moyen Âge « Histoires, annales, chroniques », *op. cit.*, p. 1011 *sq*, où il traite de l'évolution des genres jusqu'à la fin du XVIe siècle, B. Guenée pense que l'historiographie du début du siècle n'apprécie chez Cicéron que son éloge de la rhétorique et de son rôle dans l'écriture de l'histoire ; il pense que la prise en compte de la recherche des causes et de la dimension explicative de l'historiographie ne date réellement que de la fin du siècle, et que Guicciardini fait à ce titre figure, dans les années 1530-1540, de timide exception. Je m'attacherai dans les pages qui suivent à montrer qu'il n'en est rien.

[518] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 8-9.

> Ces mots sont de plus en plus souvent remplacés par d'autres : *historiographe, historien, orateur,* et même *poète*. Ces termes sont alors utilisés pour décrire tout écrivain qui prétend traiter de ce qui s'est passé, le moine annaliste ou le propagandiste rhétoriqueur. Néanmoins, ces mots mettent l'accent sur une certaine fonction rhétorique qui vient s'ajouter à la fonction mémoriale[519].

L'empire de la rhétorique s'étend sur l'histoire, non pour l'annexer, mais pour lui conférer un surcroît de valeur. Cette plus-value n'est cependant pas la même selon que les auteurs s'affirment plus ou moins comme poètes, comme historiens, comme orateurs. Ainsi, dans cette période charnière, à l'aube de ce qu'on a coutume d'appeler la première Renaissance française, deux orientations principales se dessinent et se succèdent, tout en se recoupant partiellement. Dans ces deux orientations majeures, les historiographes s'éloignent de la narration brute des faits pour proposer une réflexion inséparable des enjeux politiques contemporains.

Une première orientation, sous les règnes de Charles VIII et Louis XII, a pour cadre les cours de France et de Bourgogne. Elle privilégie l'histoire comme jugement des hommes et en premier lieu des princes : une histoire « encomiastique » dont la dimension rhétorique relève surtout de l'épidictique (quand elle permet la louange des acteurs de l'histoire qui sont contemporains de l'auteur) mais aussi du judiciaire (quand elle distingue les tyrans et les bons princes, les bons et les mauvais conseillers). Cette veine historiographique se donne en effet pour fins la glorification et l'édification. Elle se réalise, notamment, dans de longs poèmes héroïques : l'épopée et l'histoire sont alors peu distinctes[520]. Les « rhétoriqueurs » de cette génération profitent des guerres d'Italie pour affirmer leur autorité de poètes et d'historiographes[521]. Qui mieux que le poète, en effet, peut chanter les louanges des héros ? Le *topos* d'Homère historiographe d'Achille illustre cette conception de l'histoire, *topos* qui trouve son origine dans la *Vie d'Alexandre* de Plutarque[522], et que reprend encore Guillaume Budé au début du règne de François Ier :

> Et alors [Alexandre] dist aux assistans que Achilles estoit bien eureux [*sic*], car en sa vie il eut Patroclus pour vray et loyal amy, et après sa mort il eut une grande trompette qui avoit publié ses faitz et gestes louables, c'est assavoir Homère le grant

[519] M. ROTHSTEIN, « When Fiction is Fact », *op. cit.*, p. 361 : *More and more they tend to be replaced by others :* historiographe, historien, orateur, *and even*, poète. *These terms are now used to describe any writer claiming to treat of what occurred, the monastic annalist or the rhetoriqueur propagandist. Nevertheless, what these new words stress is some kind of rhetorical function in addition to record-keeping*.

[520] Voir S. PROVINI, *Les guerres d'Italie entre chronique et épopée : le renouveau de l'écriture héroïque française et néo-latine en France au début de la Renaissance*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Vignes, France, Université Paris Diderot - Paris 7, 2009.

[521] Voir C. J. BROWN, *The Shaping of history and poetry in late medieval France : propaganda and artistic expression in the works of the Rhétoriqueurs*, Birmingham, Summa publications, 1985 ; et C. J. BROWN, *Poets, patrons, and printers : crisis of authority in late medieval France*, London, Cornell University Press, 1995.

[522] *Cf.* PLUTARQUE, *Vie d'Alexandre*, XXV, dans *Les Vies des hommes illustres*, G. Walter (éd.), J. Amyot (trad.), [Nouv. tirage], Paris, Gallimard, 1995, t. 2, p. 339.

> poëte grec ou livre duquel nous lisons aujourduy ce que dit est [ce qu'il est dit de lui] avec plusieurs choses, ce que Alexandre ne peut [put] avoir en sa vie quelque grant richesse qu'il eust ne quelque grant pays à luy subject[523].

Peu importe ici l'exactitude des faits : le poète, en chantant les héros, les sauve de l'oubli. Si l'histoire est utile, c'est parce qu'elle participe de l'effort de publicité du pouvoir politique en en conservant la mémoire pour les générations futures. Remarquons cependant que ce *topos* associe l'ami fidèle – on sait que c'est une denrée rare pour les princes – et le digne historiographe, ce qui implique que ce dernier fasse preuve d'une certaine honnêteté dans le choix des faits qu'il juge « louables ».

Le but des historiographes « rhétoriqueurs » était en effet, comme l'a souligné François Cornilliat, de mettre leur art, leur maîtrise du langage, au service d'une cause noble ; dans cette perspective cependant, l'*inuentio*, autrement dit le travail de recherche historique, n'était pas pour autant négligé. Ainsi la « cognoissance historiale », pour un Lemaire de Belges, était la condition indispensable de la louange[524]. Faisant de l'éloge l'objectif et non la condition de l'établissement des faits, Lemaire accordait une importance toute particulière à la vérité historique[525] ; il ménageait ainsi une place inédite, encore limitée il est vrai, à la contingence des faits dont le sens n'était plus automatiquement subordonné à une transcendance[526].

D'autre part, cette historiographie, par sa visée d'édification, conférait au poète une mission ambitieuse, celle d'instituer les princes et plus largement les lecteurs en les exhortant à la vertu, celle, en un mot, de peser *en tant qu'auteurs* sur la vie politique, morale et religieuse des sociétés contemporaines[527]. Il n'est nullement question, dans cette perspective, d'éduquer les rois et les hommes d'État, si ce n'est par la seule force de l'exemple, autrement dit par la vertu exhortative du discours épidictique. Jean Molinet écrit ainsi, dans ses *Chroniques* :

---

[523] G. BUDÉ, *[L'Institution du prince]*, texte établi d'après le manuscrit de l'Arsenal (ms. 5103), Claude Bontems (éd.), dans *Le prince dans la France des siècles*, p. 77-139, Paris, Presses universitaires de France, 1965, p. 85 (f° 16*v*).

[524] F. CORNILLIAT, *« Or ne mens » : couleurs de l'éloge et du blâme chez les Grands Rhétoriqueurs*, Paris, Champion, 1994.

[525] Voir *Ibid.*, p. 843, au sujet de Lemaire de Belges : « ce "néo-"rhétoriqueur définit un nouveau code des relations entre "ornement" et "vérité" : il ne suffit plus d'écrire une histoire imprégnée de "louenge" […]. La "restauration" a pour condition préalable l'écriture de la vérité historique, selon une méthode particulière, fruit de la collaboration de Mercure et de Pallas. C'est seulement d'après cette vérité, et une fois qu'elle s'est imposée, que les "ornemens" seront libres de fleurir dans les chambres royales, et dans les textes des éloges, "tisseurs" et tresseurs de couronnes ».

[526] Voir *Ibid.*, p. 844 : « Avec le projet de Lemaire », l'historiographie « d'apparat » des rhétoriqueurs « n'a plus autant besoin de relier la collection des événements mondains à une "nécessité" intemporelle, d'ordre divin ; elle peut affronter, dans une certaine mesure, leur contingence. La "vérité" de la science historique consiste en partie à admettre ce qui s'est "vraiment passé", et dont certains écrits ont gardé mémoire : le critère du vrai se déplace de la signification de la chose, à la reconnaissance du fait qu'elle soit ainsi. Cependant la collection des faits vrais n'est pas livrée à l'arbitraire absolu : le monde de la Grande rhétorique résiste encore aux coups de la pure contingence ».

[527] Voir S. PROVINI, *Les guerres d'Italie entre chronique et épopée*, *op. cit.*

> Je moulleray [tremperai] ma plume veritable en suavité de clere faconde pour collauder les condignes [les personnes de mérite[528]] et en aigreur de bonne invective pour redarguer [blâmer] les coulpables[529].

Comme l'a souligné Jeff Rider, il s'agit là d'« un but que l'on pourrait qualifier à la fois de médiéval et de renaissant, médiéval dans les rapports qu'il entretient avec les leçons morales de l'histoire, mais renaissant dans la mesure où la moralité que l'historiographe distille sur les événements est surtout une morale sociale, aristocratique, princière ». « Ce n'est plus », ajoute-t-il, « une moralité théologique […] mais une moralité mondaine » qui « vise à améliorer la "milicie terrienne et chevalerie humaine", à corriger la conduite humaine dans ce monde, au lieu de donner une leçon ou des exemples de conduite qui mèneront celui qui les comprend vers un autre monde »[530]. L'éloge et le blâme ont ainsi une évidente portée de conseil pour le présent et pour l'avenir.

Une telle conception de l'histoire, qui s'exprime par ce que Jean Devaux appelle un « lyrisme encomiastique »[531], accorde ainsi à l'auteur un *ethos* de parrèsiaste, et donne à voir une communauté d'esprit et de culture entre l'auteur et les acteurs de l'histoire ; mais le point de vue de l'auteur n'est pas pour autant un point de vue de « praticien ». L'éducation des princes à la prudence passe par l'exemple plutôt que par l'expérience, et la fonction de la rhétorique, par conséquent, n'est pas tant d'expliquer les « faits » que de les illustrer, de les célébrer. De ce point de vue, les historiographe « rhétoriqueurs » écrivaient en hommes de lettres, dans une profonde confiance dans les pouvoirs de l'*elocutio*. Dans la préface de sa traduction française de Suétone parue en 1520, Guillaume Michel rappelle ainsi, dans un « micro-récit » original :

> Par cela pert [il apparaît] que la lecture des histoires peult estre moyen d'animer les couraiges des princes : car en lisant quelques bonnes vertuz on les veult imiter et faire comme feist notre dessusdict Caesar, quand il eut leu les superscriptions et epitaphes du monument et sepulchre dessusdict [le tombeau d'Hercules] qui contenoient toutes les gestes Herculiennes de poinct en poinct. Et est la cause principalle, pour laquelle sont ainsi triumphantement les monumens dressez, alabastrez, dorez, pindarisez [ornés] et pulchrifiez [embellis] de la varieté des couleurs[532].

---

[528] Voir DMF, *condigne*, II, A : « Celui qui mérite d'être récompensé en juste proportion ».

[529] *Chroniques de Jean Molinet*, G. Doutrepont et O. Jodogne (éd.), Bruxelles, Palais des académies, 1935, vol. I, p. 595.

[530] J. RIDER, « Jean Molinet et son temps », *op. cit.*, p. 186. Les *Chroniques* de Jean Molinet ne se résument pas, cependant, à cette portée morale, comme l'explique l'auteur dans la suite du même article (intérêt pour les « merveilles », présence du divin, comparaisons avec l'antique, etc.).

[531] J. DEVAUX, *Jean Molinet, indiciaire bourguignon*, Paris, Champion, 1996, p. 109.

[532] *Des faictz et Gestes des douze Caesars*, T. Michel (trad.), Paris, [Denis Janot], Arnoul l'Angelier, 1540, f° ã ii*r*. La première édition date de 1520 (Paris, Galliot du Pré).

Guillaume Michel mêle volontairement une anecdote de Suétone qu'il a lui-même traduite (César soupirant devant une statue d'Alexandre, près d'un temple d'Hercule)[533] et une autre de Plutarque (Alexandre au tombeau d'Achille)[534]. La fidélité même aux sources compte moins que l'effet produit par la richesse des « couleurs » qui désignent évidemment celles de la rhétorique, les « ornements » de l'histoire réclamés par Cicéron.

Cette première orientation n'était donc pas, comme on pourrait être tenté de le croire, une « histoire-flatterie ». Pour autant, produite par de « purs » lettrés, loin du fracas des armes, elle restait très éloignée du domaine de l'action politique. Ainsi, quand Pasquier Le Moyne, au début du règne de François Ier, entend relater la campagne d'Italie et la conquête de Milan qu'il a vécues aux côtés du souverain, il choisit la forme du prosimètre pour chanter les louanges du jeune conquérant, qu'il tresse en vers équivoqués ; l'expérience de l'auteur n'a pas de valeur politique et n'est utilisée que pour montrer les particularités du duché de Milan[535]. L'action politique, jugée à l'aune de ses résultats (et donc de ses succès : les louanges sont réservées aux victoires), ne mérite pas d'explication particulière, d'autant que les succès militaires, de façon générale, prêtent aux interprétations faciles (la victoire témoigne du roi) et n'engagent donc pas à penser l'histoire comme un problème.

Une seconde orientation se dessine au tournant des XVe et XVIe siècles : s'affirme alors une conception de l'histoire comme jugement des conseils passés, qui se donne une fin plus pragmatique, et qui se rapporte davantage, dans les termes de la rhétorique, aux genres délibératif et judiciaire. Elle passe, d'abord, par l'imitation de l'antique et par sa traduction ; c'est une histoire humaniste, marquée par des modèles qu'il s'agit d'imiter, qui privilégie la prose et utilise la rhétorique dans un but qui n'est pas simplement stylistique. Reprenant la réflexion sur l'historiographie ébauchée par Cicéron dans le *De Oratore*, les humanistes essaient de comprendre la chaîne de causalité qui va du conseil à l'événement selon le principe du *probabile* qui doit guider le jugement de l'historien. Cette seconde orientation ne finit par prendre le pas sur la première qu'au cours du règne de François Ier, lorsque les poètes se détournent de l'historiographie. C'est ainsi que se développe une authentique histoire-jugement : une histoire qui, en remontant aux conseils, entend réaliser l'ambition que Cicéron assignait à l'histoire : « développer », « dérouler » les causes. Il ne s'agit plus de raconter pour

[533] *Vie des douze Césars*, « Vie de César », VII.
[534] *Vie d'Alexandre*, XXV ; voir *supra*.
[535] P. L. MOYNE, *Le Couronnement du roy Francois premier de ce nom, voyage et conqueste de la duché de Millan, victoire et repulsion des exurpateurs d'icelle auec plusieurs singularitez des eglises, couuens, villes, chasteaulx et fortteresses d'icelle duché : fais lan mil cinq cens et quinze*, Paris, Gilles Couteau, 1520

louer, blâmer les héros du jour et juger les faits passés pour produire un éloge indirect (par exemple, en racontant les hauts faits des ancêtres réels ou mythiques de tel ou tel prince) ; il s'agit de raconter pour comprendre, et les jugements mêmes des auteurs s'inscrivent désormais dans une perspective prudentielle. Semblable au Janus *bifrons* de l'emblème d'Alciat, l'historien ne juge plus tant l'homme que ses conseils, et l'on veut comprendre le passé pour inventer l'avenir.

L'*Institution du prince* est révélatrice de cette évolution, puisque Budé, tout en témoignant de son intérêt pour l'histoire en tant qu'œuvre de mémoire et de louange, lui assigne en même temps un rôle d'éducation à la prudence :

> La cognoissance desquelles choses consiste en vertu et prudence, laquelle est necessaire aux roys plus que à nulz autres, et elle se acquiert par expérience, par exemples, par enseignemens des gens scavans du temps passé, et par lecture des histoires avec le bon sens et le jugement naturel[536].

La lecture de l'histoire est rapprochée de l'enseignement par l'exemple : jusque-là, rien de nouveau ; mais l'enseignement lui-même est subordonné aux facultés de jugement du lecteur, de « l'apprenant ». Par ailleurs, l'apprentissage livresque apparaît comme un prolongement de l'apprentissage par « expérience », c'est-à-dire par l'action politique. Aussi, contredisant l'idée que les exemples enseignent par eux-mêmes, Budé met l'histoire sous le signe de l'instabilité et de la répétition :

> À Rome avoit ceste charge [d'écrire l'histoire] le collège des évesques [*i.e.* des Pontifes], et pour ceste cause estoient appelés [*sic*] leurs histoires, les annales pontificaux. On voit clerement par ce que dit est et autrement, que les histoires anciennes sont les inventaires et registres des actes et appoinctement [*sic*] qui se donnent par les jugemens de Dieu et des faitz et ordonnance de la providence divine, mémoire et ramentevance de la vertu des hommes et advertissemens de la variété et puissance et instabilité de la fortune. Par lesquelles histoires on voit quasy comme en ung mirouer les choses passées comme les présentes, par la considération desquelles, les hommes peuent [*sic*] *grandement acquérir prudence et mieulx consulter les matières qui s'adonnent et offrent es conseils des princes*, ainsi que nous voyons advenir tous les jours, car il n'est riens qui tant face les hommes saiges que d'entendre l'estat du monde et la condicion de nature humaine, *et // preveoir les cas qui peuent escheoir, et comment on y peult pourveoir et obvier, et est ce que les historiens enseignent*[537].

Répertoire d'exemples qui disent la variété des choses mondaines, l'histoire entre au Conseil des rois, non seulement comme expérience mais encore comme *magistra uitae* qui confère au lecteur une prudence qui est en même temps prévoyance (conformément à l'étymologie de *prudentia*, mot formé sur *prouidentia*, comme le rappelait déjà Cicéron[538]). Le *sentiment* de la

[536] G. BUDÉ, *[L'Institution du prince]*, *op. cit.*, p. 139 (f° 117*v*).
[537] *Ibid.*, p. 90-91 (f° 25). (Je souligne.)
[538] Voir notamment *Des Lois*, I, 23 ; voir P. AUBENQUE, *La prudence chez Aristote*, *op. cit.*, p. 95.

« variété » des choses humaines n'échappe pas au *prudens* qui y discerne des régularités, c'es-à-dire la possibilité que certains « cas » se reproduisent[539].

Cette renaissance de l'histoire « à l'antique » devait évidemment passer par la traduction. Celles de César et de Tite-Live se multiplièrent dans les dernières années du XVe siècle, dès 1485 pour les *Commentaires*, dès 1486 pour les *Décades*[540]. Ce fut bientôt le tour de Salluste, déjà classique au Moyen Âge[541]. Le règne de Louis XII, avec l'influence croissante de l'humanisme italien, vit s'accélérer cette évolution, en particulier du fait de Claude de Seyssel, qui traduisit en français, pour le roi, de nombreux ouvrages historiques, dont l'*Histoire* de Thucydide et la *Cyropédie* de Xénophon[542]. Restées manuscrites du vivant de Seyssel, ces traductions sont présentées comme profondément utiles du point de vue de la politique pratique :

> Lesquelles outre la delectation que l'on peult prendre en la lecture d'icelles, sont pleines d'enseignemens et de documens à qui les veult gouster et digerer, et reduyre à sens moral. Car l'on y voit maintz passaiges qui peuvent grandement servir à la conduyte des affaires publicz, tant par temps de paix que par temps de guerre[543].

Théoricien de la monarchie, Seyssel était loin de parler en « pur » lettré, et cette idée d'une utilité politique pratique de l'histoire n'avait rien de gratuit : « Ce que Seyssel voulait donner au roi et à sa cour, c'était un livre qui rendît accessible le savoir politique et la stratégie militaire », écrit Rebecca Boone ; « Il considérait le texte comme un outil pour conduire à quelque autre action, et non seulement comme un texte célèbre et ancien dont la saveur tiendrait au style et à ce qu'il pouvait dire de l'antiquité »[544]. C'est d'ailleurs, précisément, parce que ses traductions étaient jugées utiles qu'elles ne furent pas publiées de son vivant, mais restèrent

---

[539] On retrouve donc chez Budé l'idée aristotélicienne d'une ressemblance ou d'une conformité des temps qui favorise l'enseignement de la prudence par l'histoire.

[540] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 376-377.

[541] Voir E. ROUZIÈS, « Salluste dans les bibliothèques du XVe siècle », dans C. Volpihac-Auger (éd.), *D'une Antiquité l'autre. La littérature antique classique dans les bibliothèques du XVe au XIXe siècle*, Lyon, ENS Editions ; Institut d'histoire du livre, 2006, p. 29-48.

[542] Dans l'ordre chronologique, les historiens traduits par Seyssel sont Xénophon, Appien, Plutarque, Justin, Diodore, Eusèbe de Césarée et Thucydide. Voir R. BOONE, « Claude de Seyssel's Translations of Ancient Historians », *Journal of the History of Ideas*, vol. 61, nº 4, 2000, p. 561-575 ; R. A. BOONE, « The Translator of ancient histories », dans *War, domination, and the « Monarchy of France » : Claude de Seyssel and the language of politics in the Renaissance*, Leiden Boston, Brill, 2007, p. 85-105.

[543] C. de SEYSSEL, « Prologue ou Proeme [...] en la translation de l'histoire de Thucydide », C. de Seyssel (trad.), dans *L'histoire de Thucydide Athenien, op. cit.*, np.

[544] R. BOONE, « Claude de Seyssel's Translations of Ancient Historians », *op. cit.*, p. 574 : *What Seyssel wanted to give the king and his court was a book making accessible knowledge of politics and military strategy. He saw the text as a tool to lead to some other action, not just as a famous ancient text to be savored for its style and for what it could say about antiquity*.

dans la bibliothèque de Louis XII : si l'histoire lui servait à prodiguer, d'une certaine manière, des conseils, ceux-ci devaient rester secrets[545].

En parallèle à l'effort de traduction, cependant, l'imitation de l'historiographie antique fut encouragée dans un esprit paradoxalement nationaliste : il fallait relever le défi adressé à la France (et au reste de l'Europe des *barbari*) par l'humanisme italien et, comme l'écrit Ph. Desan, « contredire Pétrarque » pour qui Rome était la source de toute culture[546]. La monarchie cherchait à se doter d'une historiographie digne de celle du pays qu'elle cherchait à conquérir. Robert Gaguin inaugure cette tendance à l'histoire nationale avec le *Compendium de origine et gestis Francorum*, publié en 1495, qui retrace « l'histoire » de France depuis la chute de Troie ; il y imite le style italien : comme ailleurs en Europe, l'histoire nationale est d'abord d'expression latine et d'inspiration italienne[547]. Il prétend faire œuvre de synthèse, non de compilation, ce qui implique une lourde responsabilité en matière de choix de faits : dans son prologue, il reconnaît ainsi l'omission de « peu de faictz (non convenables à nostre propos) passez et delaissez de nostre propre industrie par loyal ordre et investigation » (*paucis ad nostrum institutum non conducentibus de industria praeteritis*), et associe cette démarche à un impératif esthétique :

[…] capita rerum fideli transcursu atque ordine excerpta in unum corpus sicut compendii natura fert contraxi. Qui enim coronas floribus contexit non omnis generis flosculos colligit : sed eos tantum qui colorum uarietate speciem et decorem ostentant. Aequus ergo lector non uniuersam historiae francorum magnitudinem conscripsisse me existimet : sed per immensa rerum gestarum spacia conducibiliora se	[…] ay seulement choysi les testes et le moylle et le tout extraict et reduit en ung corps comme porte la nature du petit livre. Car celluy qui construict les couronnes ou chappeaulx de fleurs/ il ne cueille ny amasse toutes sortes de fleurettes ainçoys celles tant seulement lesquelles par la diversité des couleurs monstrent en soy quelque beaulté et decoration. Doncques le juste liseur qui ne s'encline d'une part ny d'aultre/ jà ne veueille [*sic*] estimer que j'aye escript la grandeur universalle de l'histoire des françois : ainçois que parmy les grans espaces des choses faictes ay choisi ce qui est plus utile et profitable pour

[545] Voir *Ibid.*, p. 575 : selon R. Boone, la traduction n'était pas pour Seyssel « *word of literature* » mais « *closer to a technical manual* » : *In his history translations Seyssel provided counsel intended to influence policy decisions. The task of history translation was to provide knowledge beneficial to the state in a way that mirrors a diplomat's acquisition of foreign intellligence. In both of these situations the substance of the knowledge was secret, or at least intended for a limited audience. The rhetorical goal was clarity ; literary artifice would have been at best irrelevant, and at worst an obstacle to the delivery of essential information*.

[546] Voir W. STEPHENS, *Les géants de Rabelais : folklore, histoire ancienne, nationalisme*, F. Preisig (trad.), [*Giants in those days*, 1989], Paris, Champion, 2006 ; P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 39 *sq*.

[547] P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 40-41.

legisse : quae compendio et ueritati quadrent[548].	convenir à la verité et à celle briefve compilation[549].

Érasme fait l'éloge de cette entreprise dans une lettre à Gaguin (sa première œuvre imprimée) incluse dans les premières éditions du *Compendium*[550] ; ce panégyrique, œuvre de commande destinée à remplir une page laissée blanche par l'imprimeur, ne permet pas à l'humaniste de développer ses conceptions de l'histoire, mais il insiste, déjà, sur l'importance de l'éloquence pour enrichir la narration ; de plus, il réclame à l'historien, outre l'éloquence, la *fides* et l'*eruditio*, c'est-à-dire, d'une part, la bonne foi dans la recherche de la vérité et, d'autre part, « la critique interne et externe des sources » et « leur recoupement pour permettre d'asseoir le récit historique sur des bases solides et fiables »[551]. C'est, par exemple, avec une très grande prudence que Gaguin aborde les origines mythiques de la France, en commençant par cette précaution : *Franci (ut pleraeque aliae nationes) a troianis prodisse gloriantur*, « Les françoys (comme plusieurs aultres nations) se donnent gloire et honneur de estre produictz et yssus des troyans »[552]. Il rapporte ensuite, en quelques lignes seulement, l'odyssée des compagnons de Francion. Il ne s'agit pas d'une remise en cause du mythe, qui est simplement représenté comme un récit vraisemblable.

Avec Gaguin, l'historiographie entamait son virage humaniste et gagnait en exigence autant qu'en popularité, puisque le *Compendium* connut plus de vingt éditions successives et fut bientôt traduit en français[553]. Mais c'est à un Italien, Paolo Emilio (ou Paul-Émile) que Louis XII confie en 1499, avec le titre d'historiographe, la charge d'écrire l'histoire de la royauté française depuis l'origine jusqu'à son règne : « elle ne peut manquer d'être un ouvrage vraiment définitif », écrit Érasme[554]. Cette promotion de Paul-Émile au détriment de Gaguin explique le choix par ce dernier du titre *compendium*, titre qui, souligne Franck Collard, « évitait à l'auteur de préciser à quel genre historique son œuvre appartenait, et lui permettait d'esquiver le délicat problème de la nature non officielle de son entreprise » : il ne s'agissait pas d'une chronique au sens de récit « officiel », mais d'un assemblage composite tenant à la fois de la « succession de biographies royales » pour les temps reculés et, pour les temps contemporains, « de la

[548] R. GAGUIN, *Compendium de origine et gestis francorum*, Paris, Joannis Parvi [Jean Petit], 1504, f° IV.

[549] R. GAGUIN, *Les grandes croniques, excellens faits et virtueux gestes des très illustres, très chrestiens, magnanimes et victorieux roys de France [...]*, P. Desrey (trad.), Paris, Galliot Du Pré, 1514, np.

[550] *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterdami*, P. S. Allen *et al.* (éd.), Oxford, Clarendon press, 1906, vol. 1, p. 149-152.

[551] M. BARRAL-BARON, « Fides et libertas : l'historien peut-il dire vrai ? : Érasme et les critères de la vérité en histoire », dans J.-P. Genet (éd.), *La vérité : Vérité et crédibilité : construire la vérité dans le système de communication de l'Occident (XIIIe-XVIIe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, § 10.

[552] *Compendium de origine et gestis francorum*, *op. cit.*, f° IV ; *Les grandes croniques*, *op. cit.*, f° ir.

[553] Voir M. BARRAL-BARON, « Fides et libertas », *op. cit.*, n. 16.

[554] Lettre à Budé, 21 février 1517, J.-C. Margolin (trad.), dans *Éloge de la folie, Adages [...]*, *op. cit.*, p. 1030.

chronique, voire – toutes proportions gardées – des commentaires »[555]. Paul-Émile mourut en 1529 sans avoir achevé le *De rebus gestis francorum* (première édition complète en 1539, après la *princeps*, mais incomplète, parue en 1516 chez Josse Bade)[556].

Très admirée en son temps et parfois louée pour avoir dépassé ses modèles anciens, l'histoire de Paul-Émile est typique d'une historiographie à l'antique, comme en témoigne le jugement de P. Villey :

> Appelé par nos rois pour mettre en beau langage l'histoire nationale, Paul-Aemile [*sic*] apporta dans cette besogne beaucoup de conscience, et ses préjugés, les préjugés d'un Italien de la Renaissance. Il a supprimé la couleur locale et les caractères singuliers, il a marqué le lien logique des évènements, il a semé partout les harangues bien composées et les belles expressions latines[557].

Paul-Émile, il est vrai, passe paradoxalement pour le « fondateur » de l'histoire de France et pour un médiocre historien, surtout attentif à reproduire, froidement, d'illustres modèles : C. Vivanti écrit ainsi que « jamais si médiocre instituteur n'eut des disciples tellement nombreux et supérieurs à leur maître »[558]. On en oublierait presque que Paul-Émile ne fut pas un simple rhéteur-compilateur, mais qu'il eut aussi le soin de rendre son récit logique et cohérent, choisissant dans ses sources les éléments les plus politiques au détriment des saints et des miracles. Comme Gaguin (mais avec une moindre exigence), il mit en doute, tout en le rapportant, le récit convenu des origines troyennes des Francs[559].

En fait, plutôt qu'un modèle, c'est une ambition que Paul-Émile transmit aux historiens français qui le suivirent. Pour comprendre l'ambition et la méthode de Paul-Émile et son caractère novateur, il faut s'arrêter sur sa préface. Cette petite *ars historica* est marquée, comme

---

[555] F. COLLARD, *Robert Gaguin : un historien au travail à la fin du XVe siècle*, Genève, Droz, 1996, p. 238.

[556] Voir M. AUGUSTE, « 5401. Paul Émile, *De rebus gestis Francorum libri decem et Chronica de iisdem regibus a Pharamundo usque ad Henricum II* », *Les Sources de l'histoire de France - Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, vol. 5, n° 1, 1904, p. 151-152 ; M. VIALLON et B. DOMPNIER, « Un point d'histoire lyonnaise dans un *Consulto* de Sarpi : une question de méthode », dans M. Viallon (éd.), *Autour du Concile de Trente*, actes de la table ronde de Lyon, 28 février 2003, Saint-Étienne, Université de Saint-Etienne, 2006, p. 22. L'ouvrage fut achevé d'après les notes de l'auteur par son parent Daniele Zavarisi.

[557] P. VILLEY, *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne : contribution à l'étude des sources des* Essais *; suivi d'un appendice sur les traductions françaises d'histoires anciennes utilisées par Montaigne*, [réimpr. Slatkine, 1972], Paris, Hachette, 1908, p. 54-55. Comme l'a noté Augustin Thierry, cité par Villey (*Ibid.*, p. 55), « il donne la couleur antique à tout ce qui passe sous sa plume » ; « Il n'y a pas de messager goth ou frank [*sic*] qui ne fasse des discours en trois parties, exorde, confirmation, péroraison, comme un orateur du Forum, et c'est une impression singulière qu'on éprouve en passant de la lecture des sources à celle de cet ouvrage si parfait, et en même temps si faux pour la forme ».

[558] C. VIVANTI, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *op. cit.*, p. 1117.

[559] Le premier livre de l'histoire de Paul-Émile commence d'une façon semblable au *Compendium* de Gaguin : *Franci se Troia oriundos esse co[n]tendunt*, « Les Français affirment [ou : prétendent] qu'ils descendent de Troie » (*De rebus gestis francorum libri VII*, Paris, in aedibus Jodoci Badii Ascensi [Josse Bade], 1520, f° a ii*r* ; la *contentio* est la partie d'un discours où l'on avance ses arguments, ce qui suppose qu'il y a contestation). Il met ainsi à distance ce récit, qui apparaît comme une version relativement acceptée, mais fragile, de l'histoire de France ; la parution et l'immense succès des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, de Lemaire, en 1511-1512, explique sans doute que Paul-Émile ne soit pas allé aussi loin que Gaguin.

le souligne Brenda Dunn-Lardeau, par l'influence de l'*Éthique à Nicomaque*[560] ; les lieux communs sur l'utilité de l'histoire y sont présentés sous l'angle pédagogique de la *formation* du jugement, ce qui fait de l'histoire, comme on va le voir, une véritable philosophie. J'en reproduis le texte latin, ainsi que la traduction française de 1556, en annexe à ce chapitre[561].

La préface s'ouvre sur une analogie. L'histoire est semblable à un théâtre ; elle présente aux yeux de tous les « faits » des princes :

Cum genere humano bene ac praeclare ageretur : si summi Duces Regesque ac Imperatores quae gerunt : ea uelut in omnium gentium theatro : ac posteritatis oculis se gerere arbitrarentur : et quae maxime excellunt : historicorum monumentis consecrata : caeteri uirtutis studio accensi lectirarent.	Les Hommes seroient bien heureux si les magnanimes Roys, Empereurs et Ducs pensoient leurs faits ettre conneuz d'un chacun, comme s'ils etoient à la veue de tous sur un Theatre representez, et quelques fois de leurs successeurs entenduz : et que les autres leurs semblables deussent lîre pour exemple, ce que les Historiographes laisseroient écrit de leurs plus louables vertus[562].

La conception de l'exemplarité qui se dégage de ces premières lignes est conforme au *topos* qui associe exemple et imitation : la vertu des princes représentée par l'histoire est susceptible d'inspirer à ceux qui en prendront connaissance le désir de l'imiter. Elle introduit cependant une idée aristotélicienne classique, la magnanimité – introduite dans la version française par le traducteur, mais que Paul-Émile utilise dans la même page (§ 4). Rappelons en effet que, pour Aristote, « l'homme magnanime est celui qui se juge effectivement digne, et qui l'est, des choses les plus grandes ». Or, le magnanime poursuit un but unique et précis, « l'honneur », le bien « que les personnes élevées en dignité convoitent avec le plus d'ardeur, et qui est une récompense accordée aux actions les plus nobles »[563]. L'éthique aristotélicienne est ici, avant tout, une éthique aristocratique ; la préface de Paul-Émile semble s'adresser avant tout aux princes et aux rois. Il déplore implicitement l'insuffisance de la littérature historique et dépeint l'idéal d'une historiographie qui raconterait *toutes* les vertus effectives des princes, comme le soulignent l'irréel du passé et la tournure hypothétique *cum… si* : « Les Hommes seroient bien heureux si les Magnanimes Roys… ». Paul-Émile se conforme à sa fonction d'historiographe

[560] Voir B. DUNN-LARDEAU, « De l'événement historiographique à l'événement littéraire. La traduction de 1556 du *De rebus gestis Francorum* de Paolo Emili », dans B. Dunn-Lardeau (éd.), *Figura*, Montréal, Figura, Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire, 2011, vol. 29, p. 85-110.

[561] PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, *Les cinq premiers livres de l'Histoire Françoise, traduits en françois du Latin de Paul Æmile, Par Jan Regnart Angevin*, Paris, Michel Fezandat, 1556, p. 1-2 ; « Praefatio », dans *De rebus gestis francorum libri VII*, *op. cit.*, f° II. Dans les citations qui suivent, je donnerai exclusivement les références de l'édition latine, avec le séquençage que je propose dans mon annexe (en « paragraphes » qui correspondent en fait aux phrases ou périodes du texte latin).

[562] « Praefatio », *op. cit.*, § 1.

[563] *Éthique à Nicomaque*, IV, 7, 1123b, *op. cit.*, p. 187.

du roi : l'histoire est utile car elle donne l'ambition de bien faire, c'est pourquoi il faut que les rois encouragent son écriture et sa publication.

Le *topos* qui associe dans une même gloire le héros et celui qui chante ses louanges est ainsi réinvesti à nouveaux frais ; il ne s'agit plus tant, pour l'historien, de louer les hauts faits que « d'écrire fidèlement » :

Pulcherrimum enim certamen per multa secula intermissum tandem repeteretur : ac utrum illustres opibus proceres sua aetate praeclara facinora edendo : an nobiles fide scriptores in omne tempus profutura memoriae procedendo : plus utilitatis mortalibus afferant ambigeretur.	Vraiement cette brave dispute, long temps a delaissée, recommenceroit : et douteroit on grandement, lesquels profitent plus [sont plus utiles] aux humains, ou les illustres gouverneurs des choses publiques vertueusement exerçans leurs charges, ou les doctes Historiographes écrivans fidellement de ce qui est passé […][564].

L'excellence des acteurs de l'histoire (*praeclara facinora*, leurs faits brillants, remarquables) est mise sur un pied d'égalité avec la véracité ou bonne foi (*fides*) des historiens.

Illud quoque accedit : quod gustata semel tantae rei dulcedine : totius praeterea antiquitatis cognoscendae cupiditate facile omnes incenderemur : minusque iuris fortunae libidinique in nos esset.	[…] et en proviendroit un second heur. Pource qu'aians une seulle fois goutté du bien, que nous causeroit la science des Histoires, nous serions tousjours plus curieux de la connoissance de l'antiquité : De sorte que Fortune, ou desordonné appetit, n'auroient telle puissance sur nous[565].

Le « desordonné appetit » est encore une catégorie aristotélicienne : l'*epithumia* ou « partie appétitive » de l'âme par opposition à sa partie rationnelle[566]. L'histoire, en somme, donne à juger : le lecteur y trouve de quoi comprendre et conjurer le pouvoir que la fortune ou les passions exercent sur l'action des hommes. L'histoire est donc *magistra prudentiae*, dans la mesure où elle incite à désirer faire des choix rationnels, à désirer se comporter avec le courage qu'inspire l'idée de gloire[567]. L'histoire (récit) donnerait ainsi aux hommes une maîtrise de leur propre histoire (de l'action politique), parce qu'elle leur donne la connaissance d'eux-mêmes.

Dans la suite de la préface, Paul-Émile présente les conséquences de cet « heur », autrement dit les avantages qui résulteraient de la connaissance – par les princes – de l'histoire : ils entreprendraient moins de guerre et, quand même ils le feraient, ils les mèneraient avec

[564] « Praefatio », *op. cit.*, § 2.
[565] *Ibid.*, § 3.
[566] Voir *Éthique à Nicomaque*, I,13, 1102b, *op. cit.*, p. 85.
[567] Voir les différentes « espèces » du désir (*orexis*) chez Aristote, dont J. Tricot donne l'aperçu suivant : « L'*epithumia* est l'*appétit irrationnel*, le *désir aveugle*, la *concupiscence* ; le *thumos* est le courage, l'*impulsion*, l'*humeur*, l'*emportement*, qui méconnaît la raison par son impétuosité, tout en s'y conformant dans une certaine mesure ; la *boulèsis* est le *désir volontaire*, rationnel, raisonné » ; à ne pas confondre avec la *proairesis*, « le désir en tant qu'il est déterminé par la délibération qui fixe les moyens de réaliser le but proposé » (*Ibid.*, p. 31, n. 1).

prudence et modération (§ 4) ; les connaissances géographiques progresseraient et faciliteraient la circulation (§ 6) ; la « connoissance du commancement de la vraye religion », c'est-à-dire des débuts de la religion chrétienne, renforcerait la piété (§ 7). Notre historien fait donc preuve d'une confiance optimiste et somme toute naïve dans les bienfaits du savoir. Plus intéressante est sa conception du rôle de l'histoire comme jugement des acteurs de l'histoire, qui impliquent que ceux-ci apprennent à aimer la vertu non par piété ou sagesse, mais en considérant l'image d'eux-mêmes qu'ils donneront à la postérité. C'est ainsi, en effet, que Paul-Émile explique l'utilité de l'histoire pour préserver la paix :

Quod qui rerum potirentur dum se quisque incorruptis futurorum seculorum iudiciis claraque in luce spectandos componerent : plura fidei claementiaeque [*sic*] *quam flagitiorum atrocitatisue exempla ad ueram magnitudinem nominisque immortalitatem contendenti proposita esse cognoscerent.*	Car les grands seigneurs *considerans ceux qui viennent apres eux juges de leurs faits,* et les âges futurs les devoir entendre, connoitroient la foy et clemence leur ettre [*sic*] plus propres, pour acquerir le nom de magnanimes, et par icelluy se rendre immortels, que la cruauté ne quelque autre vice[568].

L'histoire constitue donc une incitation à prendre en compte l'intérêt public beaucoup plus concrète que ne l'est la connaissance abstraite du bien et du mal : c'est, de façon quasi empirique, en apprenant quelles qualités procurent la gloire que l'on comprend que ces qualités sont des biens.

L'histoire est, en conséquence, associée à la religion (*pietas*) et à la connaissance de soi (*conscius sui animus*[569], l'âme qui se connaît elle-même), qui s'opposent aux intérêts égoïstes :

Et quia non tam pietas consciusque sui animus quam sua quemque commoda damnaue mouent : antiquitatis ignoratio : uel eos qui in caeteris liberalibus artibus consenuerunt : semper pueros et sensus uitaeque communis ignaros uideri cogit : et in patria ipsos sua peregrinos : et a reipublicae gubernaculis : consiliorumque consociatone ablegandos […].	Ne voiez vous que pource que la pieté, ou connoissance de nous mesmes, ne nous touche tant comme nos propres dommages ou profits, plusieurs trop opiniâtres en l'étude des autres sciences liberalles sont en estime d'ignares, et reputez moins qu'enfans, et en leurs propres [p. 2] païs vivent comme estrangers, sans ettre appellez au gouvernement ny conseil de la chose publique, pour ignorer l'antiquité, et mepriser l'étude des Histoires[570] ?

Appeler l'histoire au conseil des princes : cette idée, assez nouvelle en France – on la rencontrera chez Commynes – est déjà plus commune en Italie, dont les élites sont, de longue

[568] Je souligne. « Praefatio », *op. cit.*, § 5.

[569] *Conscius animus* signifie, comme *conscientia animi*, « le témoignage de la conscience », la voix intérieure qui nous dit si nous avons bien ou mal agi. En latin classique, l'adjectif *conscius* se construit avec le datif : *conscia sibi* ou *mihi* ; le substantif *conscientia*, avec l'adjectif possessif : *conscientia sua* ou *mea*.

[570] PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, « Praefatio », *op. cit.*, § 8.

date, lettrées. C'est en fait l'ensemble des *bonae litterae* que Paul-Émile réclame chez les princes et auprès des princes. L'ignorance de l'histoire est ainsi considérée comme l'origine des plus grands troubles et, à l'inverse, dans sa connaissance se trouve la garantie et la condition du bon gouvernement :

[…] *quando quidem ciuilis militarisque disciplina : ad hoc instituta : iuraque Regnorum : simul artes et quibus pariantur et quibus breuis aeui : et quibus longioris sint : simul quibus floreant : quibus intermortua reuiuiscant : omnia haec una historiarum fide continentur : et eorum inscitia contemptioque maximorum incommodorum publicique excidii persaepe causa extitit futuraque est : quoad erit dulcior iuncta cum bonarum artium negligentia : superbaque sui admiratio quam antiquitatis omnium proborum rerum inuentricis contemplatio.*	Esquelles nous pouvons apprendre la discipline, tant civile que militaire, les droits et constitutions des Royaumes, les sciences, et en quel temps elles ont été inventées, et quelle longue ou brieve durée elles ont eu, et quand elles ont été le plus recommandées, et le temps que, presque etaintes, on les a veu revivre. Dont l'ignorance a maintes fois eté cause de grans dommages et pertes publiques : et sera tandis [et elle le restera tant] que la negligence, acompagnée d'une trop grande estime de soy, meprisera l'Histoire mere de toute perfection[571].

Le droit et l'art militaire, domaines privilégiés des noblesses de robe et d'épée, sont subordonnés à l'histoire. Cette dernière, par conséquent, se situe à la jonction du savoir livresque et du savoir pratique :

Quae tot tamque magna frugiferaque ex multis quidem : sed in primis ex rerum a Francis gestarum explicatione percipi summa cum iucunditate possunt. [10] In his enim fortuna uirtutis consiliique modo dux : modo comes : modo aduersaria : modo ipsa per utrasque uires suas domi forisque ita ostendit : ut tanquam in una omnino gente illustre in omnes partes documentum praebere omnibus terris uellet : omne sit exemplum complexa quo mortales edoceri : instituique luculentius aduersus omnes casus possint quam ullis sapientium scholis praeceptisue.	[L'histoire] Qui se peut, avec un singulier plaisir, apprendre de la lecture des faits de plusieurs de noz ancettres, et principalement des François : où Fortune se montre maintenant gouverner la vertu et conseil [« et comme guide » : *modo dux*, non traduit] comme compagne, puis comme ennemie, puis en un moment, voulant montrer sa grande puissance, fait que tous mortels peuvent prendre exemple sur l'Histoire de tant brave nation, comme ils se deoivent songneusement gouverner contre les adversitez : aprenans beaucoup plus à la lecture d'icelle, qu'aux écolles ou dedans les livres des plus doctes[572].

L'idée avancée ici par Paul-Émile ne lui est pas propre, mais constitue, au moment où il écrit, un lieu commun du discours sur les guerres contemporaines et va devenir un lieu commun de

[571] *Id.* :
[572] *Ibid.*, § 9-10.

l'historiographie du XVIe siècle[573] ; l'exceptionnalité de la « nation » française résiderait ainsi, non pas dans ses succès, mais dans sa capacité à faire face aux coups que la fortune, en bien comme en mal, lui assène. Alors qu'au cours des guerres d'Italie les armées françaises, depuis 1494, voient alterner les succès éclatants et les défaites fracassantes, cette remarque de Paul-Émile touchait au cœur du problème : comment juger les succès et les insuccès d'un peuple ou d'un prince ? S'il semble ici attribuer une grande importance à la fortune, tout le début de la préface suggère au contraire l'idée que c'est la méconnaissance de l'histoire qui joue le plus grand rôle. La perspective strictement morale (l'histoire incite à méditer sur le pouvoir de la fortune) rejoint ainsi la conception de l'histoire comme formation politique qui encourage à bien faire afin d'amoindrir le pouvoir de la fortune.

En défendant la nécessité de la connaissance de l'histoire pour les princes et leurs Conseils, et celle d'un jugement des actions présentes et passées par un lectorat futur, Paul-Émile place clairement l'histoire du seul côté du politique, réduisant l'éventail des faits à raconter à son volet héroïque et princier. L'histoire porte sur les faits des rois ; elle est en même temps donnée comme *magistra uitae*, passage obligé de toute *ars historica* que Paul-Émile ne craint pas d'emprunter :

Quid enim aliud est seculorum : rerum : procerum memoria : obseruatioque quam non modo quaedam uitae magistra : sed ipsius etiam sapientiae studii moderatrix ?	La mémoire des choses passées et personnes heroïques, est ce rien moins qu'une vraïe Philosophie ? l'Histoire ne se doit elle appeler la seulle guide et gouvernante de nôtre vie[574] ?

Le lieu commun de l'utilité de l'histoire, et avec lui l'adage *historia magistra uitae*, sont compris ici d'une façon particulièrement ambitieuse : l'histoire devient une nouvelle philosophie morale et politique ou, plutôt, se confond avec elle. La traduction de Regnart est assez libre : Paul-Émile dit simplement (mais c'est déjà beaucoup) que l'histoire est *sapientiae studii moderatrix*, soit « qui règle, qui dirige la sagesse et l'étude ». Cette surenchère sur l'adage cicéronien tient en partie de l'exercice de style. En bon préfacier, l'historiographe du roi entend montrer l'importance de son entreprise. D'un autre point de vue, il ne manque pas d'audace en faisant, d'un savoir purement libéral qui relève des *litterae humaniores*, une science régulatrice de l'ensemble des domaines du savoir, y compris le domaine religieux puisque, on l'a dit, la « connoissance du commancement de la vraye religion » relève du domaine de l'histoire – et

[573] Sur ce point, voir l'ouvrage collectif qui éclaire l'idée que l'on se faisait de la défaite – toujours difficile à admettre et par conséquent à penser – à la Renaissance : J.-M. LE GALL (éd.), *La défaite à la Renaissance*, Genève, Droz, 2016, en particulier S. Provini, « Portraits des vaincus dans la poésie néo-latine au temps des premières guerres d'Italie (1494-1512) », p. 243-259.

[574] PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, « Praefatio », *op. cit.*, § 11.

non de la théologie : profession de foi humaniste dont il faut mesurer l'ampleur. D'une certaine manière, Paul-Émile fait pour l'histoire ce que Cicéron avait fait pour la rhétorique, technique qui, selon lui devait étendre son empire sur tous les domaines du savoir, l'orateur pouvant traiter tout sujet : d'une façon analogue, l'histoire est une connaissance utile à tous les domaines du savoir. Le *De Rebus gestis Francorum* contribue ainsi à élever la dignité de l'histoire : affaire de rois, affaire de philosophe, elle est, par sa portée pratique, toujours indispensable dans la vie morale, en particulier pour le bon gouvernement.

Paul-Émile conclut sur l'idée que l'histoire est une science infinie, dont les hommes créent en permanence la matière ; on aboutit ainsi à un cercle vertueux où la connaissance de l'histoire produit de l'histoire, celle-ci étant définie comme les « choses dignes d'ettre à la posterité recommandées » (trad. Regnart : *scribenda*, litt. « les chose qu'il faut écrire »)[575]. Paul-Émile soutient donc, comme Lucien, l'idée que l'historien doit écrire pour le futur. Parce que les princes et autres « grands seigneurs » sont représentés comme sur un théâtre, l'idée seule du regard que les spectateurs futurs porteront sur eux devrait les inciter non seulement à agir de façon vertueuse, mais encore à agir de telle manière que leur renom leur survive en devenant une chose digne de mémoire, digne de l'histoire.

Dans la pratique, cependant, Paul-Émile reste un homme de lettres peu connaisseur du monde politique ; cela le rendait peu crédible du point de vue de ceux qui attendaient que l'histoire leur donnât de réelles leçons politiques, non des leçons de morale. Qui plus est, Paul-Émile se situe encore dans la tradition des miroirs des princes : sa préface s'adresse avant tout à eux et semble délaisser tous les « praticiens » qui, sans être à leur tête, participent d'une manière ou d'une autre aux affaires publiques. Le modèle de Tite-Live – qui lui-même n'avait pas le prestige des « praticiens » –, pas plus que son imitation par Paul-Émile, ne pouvait suffire à satisfaire l'intérêt des hommes d'État pour l'histoire : il fallait d'autres modèles pour ce public désireux de tirer de l'histoire des leçons pratiques. César fut l'un d'eux, et non le moindre : si Tite-Live offrait un modèle de rhétorique adaptée à l'histoire, César offrait un modèle original, celui d'un homme d'État qui écrivait lui-même ses « faits », à la fois acteur de l'histoire et auteur de sa propre historiographie.

[575] *Ibid.*, § 12

2. L'histoire comme expérience : naissance des Mémoires, renaissance des Commentaires

Budé, on l'a vu, insistait dans l'*Institution du prince* sur le parallèle entre histoire et expérience : l'histoire, dans cette perspective, ne diffère de l'expérience que par son caractère écrit et, en outre, elle tire de celle-ci son origine et sa légitimité. C'était donner la palme à ceux, parmi les historiens, qui avaient eux-mêmes été aux « affaires ». À ce titre, Lorenzo Valla faisait déjà la louange de Thucydide :

> Car pour parler de Thucydide, il est reputé entre les Grecz comme le porphire entre les marbres, ou comme l'or entre les metaulx, pourtant qu'il ya en son parler tant de gravité, tant de vehemence, et tant de verité, sans aulcune farderie, qui est le principal en ung historien, que ceulx qui le lisent reputent et croient ce qu'il dict, pour tout vray. Et que celluy qui a escript l'histoire aye non pas tant seulement veu les choses dont il parle, mais y aye presidé, comme il fit à la verité en plusieurs choses ainsi qu'il apparestra cy apres par le discours de l'histoire, jaçoit que l'on luy mist sus qu'il avoit trop tardé de venir secourir par mer la cité de Antipoly avec l'armee de mer, dont il avoit charge. À l'occasion de quoy il fut envoyé en exil, combien que injustement. Auquel exil il composa ceste presente histoire sans toutesfois la povoir achever ainsi qu'il avoit deliberé, estant prevenu par mort[576].

On retrouve ici les *topoi* de l'histoire véridique qui s'oppose à l'histoire-flatterie ; par ailleurs, Thucydide est représenté en conseiller malheureux, dont l'exil signale que la prudence n'a pas été récompensée. L'inachèvement de son histoire témoigne de sa qualité de bon conseiller : véritable plutôt que flatteur, et dont l'activité littéraire constitue un prolongement de la vie active. D'autre part, c'est dans le style même que se manifeste l'expérience de l'auteur, comme le montre le parallèle que Valla, s'inspirant de Quintilien[577], dresse entre Hérodote et Thucydide :

> Herodote s'en va son train tout plain, et facile, sans aulcune scabrosité, comme une riviere qui court doulcement toute unie, sans aulcun sault, et sans vagues. L'aultre assavoir Thucydides a son cours plus impetueux, et en parlant des choses de guerre semble qu'il soict sur le faict, et qu'il donne le signe de la bataille[578].

Au jugement de Quintilien dans l'*Institution oratoire*, Valla ajoute une précision essentielle : l'énergie propre à Thucydide lui viendrait de son expérience personnelle des faits qu'il raconte, et cette énergie donne au lecteur l'impression de voir l'histoire par les yeux d'un témoin direct

---

[576] *Sic*. « Proeme de Laurent Valle en la translation de l'Histoire de Thucydide », C. de Seyssel (trad.), dans *L'histoire de Thucydide Athenien*, *op. cit*., np.

[577] *Cf. Institution oratoire*, X, I, 73, M. Nisard (trad.), Paris, Firmin Didot, 1875 [éd. num. sur remacle.org] : « Je passe aux historiens. Plusieurs ont brillé dans ce genre, mais tout le monde convient qu'il en est deux qui ont laissé loin derrière eux tous les autres, et qui, par des qualités différentes, ont acquis une gloire presque égale : l'un serré, concis, pressé, c'est Thucydide ; l'autre doux, clair, abondant, c'est Hérodote. Le premier peint mieux les passions violentes, le second les sentiments modérés ; Thucydide brille dans les harangues, Hérodote dans les entretiens familiers ; celui-ci plaît, celui-là subjugue ».

[578] « Proeme de Laurent Valle », *op. cit.*

qui raconterait les événements sur le vif : pur effet de la rhétorique, qui rapproche l'écriture de Thucydide de la figure de l'hypotypose.

Cette conception de l'histoire comme expérience et comme autopsie devait jouer un grand rôle dans la diffusion des *Commentaires* de César à la Renaissance. L'*imperator* constituait depuis longtemps un modèle de chevalerie pour les jeunes nobles, du fait de la diffusion manuscrite d'un texte du XIIIe siècle, *Les Faits des Romains*[579]. Mais il n'a pas connu le succès d'Alexandre ou de Charlemagne, qui bénéficient d'un statut mythique qui les situe, dans la littérature médiévale, entre histoire et fiction, aux côtés d'Arthur ; comme le soulignent Bruno Méniel et Bernard Ribémont, César fut au contraire un personnage historique, « trop historique »[580], et c'est à ce titre qu'il suscite l'intérêt, en particulier à la fin du Moyen Âge, à une époque où une véritable fièvre nationaliste s'empare des esprits lettrés, encouragée par des pouvoirs politiques désireux de disposer d'une historiographie nationale et, avec elle, d'un passé mythique justifiant leurs prétentions actuelles[581]. Redécouvert par Pétrarque, le texte des *Commentaires* « connaît une diffusion extraordinaire » au XVe siècle[582]. Le *De Bello Gallico* fit l'objet de ses premières traductions françaises, la première en 1473, pour Charles le Téméraire, la seconde en 1485 par Robert Gaguin, pour Charles VII[583]. Dans la dédicace de sa traduction, Gaguin présente ainsi l'utilité de l'œuvre au roi :

> Car comme deux choses soient premierement requises & fort convenables a ung souverain prince cest a scavoir prudence de conduire en bon ordre les choses publiques. et force de mener vaillamment et de couraige les guerres quant il en est besoing. vous trouverez l'une et l'autre chose en ce livre lequel julles cesar escript de ses mesmes faiz et entreprinses lesquelles il fist en x. ans qu'il eust la charge du peuple de romme de gouverner la province de gaule/ pendant le quel temps il eut congnoissance à l'oeil de toutes les contrees et de tous les fors lieux de la terre de gaule […][584].

La connaissance du « terrain » par César est ainsi perçue comme une connaissance des peuples qui, selon Gaguin, n'ont que peu changé de la Gaule à la France de Charles VIII, lequel pourra ainsi, par la lecture des *Commentaires*, connaître leur « inclination naturelle et coustume

[579] Voir F. DUVAL, « *Le Livre des commentaires Cesar sur le fait des batailles de Gaule* par Robert Gaguin (1485) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 13, 2006, p. 167-182.

[580] Voir B. MÉNIEL et B. RIBÉMONT, « Introduction », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 13, 2006, p. 1-5.

[581] Voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*

[582] J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen : l'invention du politique*, Genève, Droz, 1996, p. 355 ; 220 manuscrits ont été recensés.

[583] Voir *Ibid.*, p. 155 *sq* ; et F. DUVAL, « *Le Livre des commentaires Cesar sur le fait des batailles de Gaule* par Robert Gaguin », *op. cit.*

[584] *Les commentaires de Jules Cesar*, R. Gaguin (trad.), s. l., Antoine Caillaut ? pour Antoine Vérard, 1486, np.

ancienne »[585]. Il insiste ensuite sur le bénéfice que le roi en retirera dans le domaine militaire, en termes de « conseil » :

> […] et quant à ce qui touche les faiz de chevallerie et de guerre vous cognoistrez en ce livre le conseil et meure deliberation qu'on doit avoir avant qu'on commence discord ne guerre et comment on ne doit estre legier ne soudain à croire mauvaiz raportz ne à entreprendre grans et perilleux affaires[586] telz comme sont guerres par lesquelles l'estat des princes et de toutes communautés et choses publiques est souvent enversé [*sic*] perdu et deffait[587].

Gaguin utilise ici des lieux communs de la pensée politique qui fonctionnent par couples d'opposés : les vertus de prudence et de force, la paix (la « conduite » des affaires publiques) et la guerre (les « faits de chevalerie »), le bon et le mauvais conseil envisagé comme conseil « mûri » ou précipité.

Ainsi, comme le résume Sylvène Édouard, « Il était moins question d'offrir au très jeune roi les clés de la culture antique que de fournir un savoir technique tout en apportant le bénéfice d'un *exemplum* à travers les vertus militaires de César »[588]. S'il est incontestable que Robert Gaguin adapte, avec beaucoup de souplesse, son savoir humaniste à la personne et à l'âge de son destinataire (Charles VIII n'avait que quinze ans en 1485), remplaçant le vocabulaire militaire romain par des termes de son temps, son utilisation des lieux communs de la prudence et du conseil montre que l'insistance sur la dimension « chevaleresque » de César n'est qu'un outil pour transmettre un plus haut savoir : l'art de gouverner en *prudens*. L'intérêt de l'époque pour César ne s'arrêtait pas, loin s'en faut, aux frontières d'ailleurs mouvantes des États. En 1513, Alde Manuce publie une édition latine de l'ensemble du corpus césarien, qui servit de base au travail de publication d'Étienne de Laigue, lequel fit paraître une version française du même corpus en 1531 ; cette version connut onze réimpressions jusqu'en 1577[589]. Comme le remarque Marie-Élisabeth Boutroue, Robert Gaguin et Étienne de Laigue obéissent, dans leurs choix de traduction et d'édition, à une même orientation idéologique : « il s'agit toujours de magnifier le grand capitaine en soulignant la perspicacité de ses décisions militaires ou son sens de la clémence »[590].

---

[585] *Id.*

[586] Mot masculin.

[587] *Les commentaires de Jules Cesar*, *op. cit.*, f° a iii*r*.

[588] S. ÉDOUARD, « Le roi chevalier en France au XVIe siècle. Construction et vocation du modèle », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, Numéro spécial II, 2013, § 12. On pourrait, du reste, en dire autant de bien d'autres « restitutions », par exemple de l'architecture de Vitruve, de la poliorcétique romaine, etc. ; il s'agit là d'un aspect plus technique que lettré de la Renaissance, qui témoigne d'un effort pour récupérer des compétences perdues. Il en va de même dans le domaine militaire : voir F. VERRIER, *Les armes de Minerve : l'humanisme militaire dans l'Italie du XVIe siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997.

[589] Voir M.-É. BOUTROUE, « Étienne de Laigue et le commentaire de Jules César à la Renaissance », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 14, 2007, p. 159-172.

[590] *Ibid.*, § 24.

César proposait donc un modèle d'historiographie où l'art politique prenait la première place. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le fait que Gaguin, dans la suite du texte, précisait par ailleurs, par une courte note philologique, le sens générique du titre de *Commentaires* :

> […] fault entendre que ce mot commentaire entant qu'il sert à nostre propos vault autant à dire comme briefve exposicion. Et pource que jules cesar n'a escript des euvres qu'il fist en la terre de gaule fors que les principales et plus dignes de memoire et encore il ne les a pas escriptes fort au long pensant que le sommaire d'icelles souffiroit pour memoire à ceulx qui les vouldroient apres escripre et exposer plus au large. À ceste cause ce que cesar a escript de ses faiz est appellé le livre des commentaires cesar[591] sur le fait des batailles de gaule comme une briefve et sommiere narration de ses euvres […][592].

Un brouillon d'histoire pour des historiens futurs : voilà ce que signifiait le latinisme *commentaires*, conformément à son étymologie[593] ; mais il signifiait en même temps beaucoup plus, d'un point de vue littéraire. Notes prises sur le vif, les *Commentaires* étaient ainsi présentés comme l'exemple unique d'un texte écrit par un expert en « faiz de chevallerie », dans le peu de temps que lui laissait le repos des armes. Ainsi rapproché de la noblesse française, le général romain était d'autant plus intéressant que le théâtre des opérations rapportées dans le *De Bello gallico* correspondait à peu près au territoire des rois de France. La *persona* d'auteur que César offrait à la Renaissance était bien différente de celle de Tite-Live, homme de cabinet qui ne pouvait guère susciter l'enthousiasme des rois et était, à cet égard, moins « vendeur » pour les humanistes soucieux de faire connaître leurs travaux aux rois et aux grands.

La « renaissance » du corpus des *Commentaires* posait pourtant un problème de taille pour ses éditeurs et ses lecteurs français ; César était, en effet, le premier historien de la Gaule et, en même temps, un étranger – et un envahisseur. D'où la conscience aiguë du manque d'une histoire nationale, conscience partagée, dans le climat nationaliste de la France de la fin du Moyen Âge, par de nombreux lettrés. « C'est un fait : la France n'a pas d'histoire, si ce n'est par l'intermédiaire de la grandeur de Rome », explique Ph. Desan. « Le seul ouvrage traitant de notre espace géographique, la Gaule, n'a-t-il pas été écrit par le plus grand des Romains : César lui-même[594] ? » La publication des *Mémoires* de Commynes allait apporter une première

[591] C'est-à-dire « *de* César » (le nom propre au cas régime se passe de complément du nom).

[592] *Les commentaires de Jules Cesar*, *op. cit.*, f° a iii*r*.

[593] *Commentarius* ou *commentarium* est de la famille de *memini* (Gaffiot : « avoir à l'esprit », par ext. « se souvenir »), comme le souligne Bruno Méniel qui cite Niccolò Perrotti (*Cornucopie*, 1496) : « *Comminiscor* : repasser dans son esprit. D'où les *commentaires* sont des livres dans lesquels seulement les points principaux des événements sont mentionnés, de sorte que l'on semble par ces ouvrages avoir proposé aux autres une matière pour raconter l'histoire complètement » (cité et traduit par B. MÉNIEL, « César écrivain, d'après les lecteurs de la Renaissance », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 206-207).

[594] P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 38.

réponse à ce désir d'histoire. Ceux-ci ne furent, en effet, publiés, à titre posthume, qu'en 1524. Le succès fut immédiat, sans doute, en particulier, parce que Commynes donnait à voir, pour la première fois dans la littérature française, les secrets du pouvoir. Conseiller de Louis XI, diplomate, homme d'action et de lettres, l'auteur avait bénéficié d'une situation exceptionnelle pour observer et juger les plus grands – Charles le Téméraire (son premier maître), Louis XI, Charles VIII. Qui plus est, ses *Mémoires*, qui se présentent d'abord comme la simple chronique d'un règne, n'ont rien d'une apologie du pouvoir mais constituent bien plutôt une apologétique personnelle, par laquelle Commynes témoigne d'une singulière liberté de ton. Cette *parrêsia*, cependant, n'est pas tant liée à l'éloignement du pouvoir qu'a connu l'auteur à la fin de sa vie, que d'une volonté de prolonger par l'écriture sa vie active ; comme l'a souligné Joël Blanchard, « l'engagement littéraire de Commynes est né aussi du désir de tirer les leçons pratiques d'une expérience personnelle du pouvoir », d'un « capital d'expérience » que l'écriture fait revivre[595]. Il faut donc insister sur le fait que Commynes n'entre pas si simplement dans la case rassurante du genre des Mémoires ; sa conception de l'historiographie comme l'approfondissement d'une expérience politique personnelle rappelle plutôt, à la même époque, Guicciardini dont J.-L. Fournel a pu écrire qu'il faisait de « l'ego-politique » plutôt que de « l'ego-histoire »[596]. Chez Commynes comme chez Guicciardini, l'histoire, loin de signer le retrait de la vie politique, constitue au contraire son aboutissement et sa conclusion – une conclusion ouverte puisque riche d'enseignement pour les siècles à venir. L'écriture commynienne, note encore J. Blanchard, suppose ainsi une « confiance dans le pouvoir du livre », qui « s'allie à la conviction que la réflexion est convertible en action »[597].

Avec Commynes, l'historiographie des conseils prenait donc une nouvelle dimension. L'historien n'est plus, comme chez Cicéron, un homme de lettres et d'action (l'idéal de l'*orator*) qui reconstitue les conseils et qui les juge. Peu lettré, mais conscient de l'utilité pratique des lettres, l'historien est un conseiller, et il prodigue ses conseils dans un contexte politique, culturel et juridique radicalement différent de celui des grands jours de Rome et d'Athènes ; et c'est de cette position unique d'auteur et d'acteur qu'il tient son *auctoritas* – une autorité plus politique que littéraire, puisque c'est dans la mesure où elle dit la vérité du politique que son écriture intéresse et fascine. À ce titre, Commynes manifeste en même temps

[595] J. BLANCHARD, « L'histoire commynienne. Pragmatique et mémoire dans l'ordre politique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 46, nº 5, 1991, p. 1071-1105.

[596] J.-L. FOURNEL, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini », *op. cit.*, p. 13.

[597] J. BLANCHARD, « Introduction », dans P. de Commynes, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 1, p. CXIX. Cette conviction naît dans l'entourage politique du prince : « Parmi les conseillers du prince, certains s'aperçoivent qu'ils peuvent être utiles encore autrement, non seulement pour le présent, mais, grâce à ce qu'a été leur passé, pour l'avenir » (*Id.*).

une revendication nouvelle, celle de faire du savoir une compétence des nobles et des princes[598]. Les livres et les lettres, d'ordinaire méprisés par les « grands », ne doivent plus, selon lui, être un monopole de spécialistes, dont les grands seraient tenus à l'écart :

> Encores ne me puis je tenir de blasmer les seigneurs ignorans. Envyron tous seigneurs se trouvent voulentiers quelzques clercs et gens de robe longue, comme raison est ; et y sont bien seans quant ilz sont bons, et bien dangereulx quand ilz sont aultres. À tout propos ont une loy au bec ou une ystoire ; la meilleure qui se puisse trouver se tourne à bien maulvais sens, mais les saiges et qui auroient leu ne seroient jamais abuséz, ny ne seroient les gens si hardiz de leur faire entendre mensongez. Et croiés que Dieu n'a point estably l'office de roy ne d'aultre prince pour estre exercé pour les bestes, ny par ceulx qui par gloire dient : « Je ne suis point clerc ; je laisse faire à mon conseil : je me fie en eulx », puys, sans assigner aultre raison, s'en vont en leurs esbatz[599].

Commynes vise clairement les gens d'Église (« clercs ») et les juristes (« gens de robes longue »). Ce passage est aussi un métadiscours : l'histoire commynienne se confère à elle-même ce rôle d'éducation professionnelle des nobles et des princes. Connaissant les secrets des conseils, ceux-ci seront aptes à gouverner sans se laisser manipuler par des clercs et les robins. Le *topos* de l'utilité de l'histoire, souligne J. Blanchard, a désormais changé de sens : l'histoire est utile non seulement parce qu'elle est édifiante mais aussi parce qu'elle est formatrice dans un sens plus pratique, parce qu'elle permet de « dégager les composantes d'un pragmatisme, conditions de la réussite politique », pragmatisme qui, par ailleurs, « privé de tout élan moral », « vise à transmettre au coup par coup et sans but spéculatif les conseils appliqués à la vie politique »[600].

Dans la suite du même texte, Commynes fait l'éloge de Louis XI, qui se démarque par sa culture et, plus encore, son « bon sens », autrement dit la clarté de son jugement :

> Il estoit assez lettré ; il aymoit à demander et entendre de toutes chouses et avoit le sens naturel parfaictement bon, lequel precede aultres sciences que on sçauroit aprendre en ce monde ; et tous les livres en sont faictz qui ne serviroient de riens, si n'estoit pour ramener à memoire les choses passees, et aussi que plus se veoit des choses en ung seul livre en trois moys que ne sçauroient veoir à l'ueil vingt hommes de renc [de suite], vivans l'un aprés l'autre encores[601].

Commynes précise sa pensée : les lettres ne sont utiles qu'à la condition d'avoir du jugement ; ses propres *Mémoires* ne sauraient transmettre aucune sagesse politique si le lecteur n'est pas

---

[598] Comme le souligne J. Blanchard, « L'idée s'impose avec Commynes que l'homme d'expérience fournit un supplément de service par rapport à sa tâche de serviteur de l'État », comme elle s'impose en Italie avec Machiavel ; celui-ci et Commynes, en effet, se voient « comme les serviteurs d'un État autant que d'un prince et qui considèrent de leur devoir de former des cadres prêts à affronter une réalité nouvelle » (« L'histoire commynienne », *op. cit.*).

[599] P. de COMMYNES, *Mémoires*, II, 6, J. Blanchard (éd.), Genève, Droz, 2007, t. 1, p. 121-122.

[600] J. BLANCHARD, « L'histoire commynienne », *op. cit.*, p. 1073.

[601] *Mémoires*, II, 6, *op. cit.*, t. 1, p. 122. *Encores* prend un *s* adverbial ; il a ici le sens de « même ».

lui-même un bon juge. Mais il insiste aussi sur la supériorité du *lu* sur le *su*, du savoir sur l'expérience directe, dans la mesure où – précision essentielle – ce savoir est lui-même la transmission d'une expérience, ce que constituent, évidemment, les livres d'histoire qui « ramènent à mémoire les choses passées », autrement dit qui font revivre l'expérience du passé.

Les *Mémoires* de Commynes ne furent publiés qu'en 1524. Cette édition offrait au public, en premier lieu, une conception de l'histoire détachée de la « pure » activité littéraire et orientée vers l'action. Cette idée très pragmatique de l'utilité de l'histoire a été, comme on l'a vu, également défendue par Seyssel ; publiés quelques années après les traductions de Seyssel, les *Mémoires* confirmaient qu'une telle conception pouvait être appliquée dans une historiographie de langue française. Ainsi, comme le souligne V.-L. Bourrilly, la publication et le succès des *Mémoires* « vinrent corriger ce qu'aurait eu d'excessif une imitation servile ou superficielle de la rhétorique de Tite-Live : la recherche des causes, la pénétration du caractère des personnages, le sire d'Argenton montrait qu'elles ne pouvaient se séparer du récit des événements, qu'elles devaient même y prendre la première place »[602]. Ils offraient en même temps une vue et une réflexion originales sur les *arcana imperii*, dont le caractère novateur était renforcé par la profonde connaissance de l'art diplomatique naissant à la fin du XVe siècle. Connaisseur de l'Europe, voyageur fasciné par Venise et homme de réseaux lié aux Médicis par des liens politiques et financiers, Commynes mettait la politique française à l'heure italienne. Ce goût pour les « pratiques » et négociations secrètes se retrouve dans la forme que prend l'écriture du mémorialiste, « attaché à retrouver dans le discours sans apprêt le parler vrai du roi, le "parler à l'oreille" ». Les *Mémoires*, de ce fait, se présentent comme une confidence faite au lecteur, sur le ton de la conversation. Très éloigné du style livien que l'on sait ponctué de longues harangues, le style commynien apparaît ainsi comme une pratique parrèsiastique de l'historiographie.

Ensuite, les *Mémoires* témoignaient d'un regard original sur la pratique même du conseil. Si Commynes défend, comme tous ses contemporains, l'idée que le prince ne saurait se passer de son conseil, il se plaît par ailleurs à souligner l'inconstance humaine et l'impossibilité de se fier en un seul homme :

> Ung peu avant son partement, [Louis XI] avoit mys en deliberation s'il feroit mourir ses obstaiges, ou qu'il [ce qu'il] en feroit. Aulcuns oppinerent qu'il les feroit mourir tous, et par especial ledict seigneur de Contay, dont plusieurs foyz ay parlé ; et jamais ne l'ouys parler si mal ne si cruellement que ceste foiz. Et pour ce est bien necessaire à ung prince d'avoir plusieurs gens à son conseil, car les plus saiges errent

[602] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*

> aulcunes foiz tres souvent, ou pour estre passionnés aux matieres de quoy l'on parle, ou pour amour, ou pour hayne, ou pour vouloir dire l'opposite d'un aultere, et aulcunefoiz pour l'indisposition des personnes […][603].

Comme chez Guicciardini, la prise en compte des circonstances motive ainsi, après coup, l'écriture de l'histoire comme histoire-jugement qui rejoue les conseils pour mieux en comprendre le sens et pour en tirer la substance de l'art politique. La généralisation au présent gnomique (« Et pour ce… ») sert paradoxalement à souligner la fréquente variation du jugement chez les personnes les plus prudentes. La conception du conseil défendue par Commynes, par ailleurs, accorde la première place aux nobles en tant qu'ils sont gens d'expérience : celle-ci prime sur les compétences techniques, comme les nobles de bonne famille devraient avoir le premier rang sur les plus humbles spécialistes[604].

L'œuvre de Commynes apportait enfin ce mot nouveau, ou plutôt pris dans un sens nouveau : *Mémoires* – mot qui, cependant, n'a pas donné son titre à l'édition *princeps*, parue chez Galliot du Pré sous le titre de *Cronique et hystoire*[605], alors que Commynes emploie lui-même le mot *mémoire* dans son prologue :

> Monsr l'arcevesque de Vienne, pour satisfaire à la requeste qu'il vous a pleu me faire de vous escripre et mectre par mémoire ce que j'ay sceu et congneu des faictz du roy Loys unzeiesme, à qui Dieu face pardon, nostre maistre et bienfacteur, et prince digne de tres excellante memoyre, je l'ay faict le plus pres de la verité que j'ay peu ne sceu avoir souvenance[606].

L'écho entre les deux acceptions du mot *mémoire* – *le* mémoire qu'on écrit, et *la* mémoire comme faculté intellectuelle – fait de l'écrit un simple prolongement d'une expérience vécue, l'écriture servant en l'occurrence de support à une mémoire défaillante. On est ici dans le *topos* des préfaces historiographiques médiévales, celui de l'histoire comme conservation, sauvegarde du souvenir. Le destinataire du prologue, Angelo Cato, archevêque de Vienne, était un humaniste italien qui, écrit Commynes dans ces mêmes pages, aurait été susceptible de faire une histoire de ce que lui Commynes n'avait fait que « mectre par memoire », « esperant que vous me le demandés », écrit-il, « pour le mettre en quelque oeuvre que vous avés intention de faire en langue latine »[607]. Cato fut l'un des premiers, parmi les humanistes italiens, à ambitionner d'écrire l'histoire récente de France (en l'occurrence, le règne de Louis XI), en langue latine mais avec l'ambition de rénover l'historiographie française par les méthodes

[603] P. de COMMYNES, *Mémoires*, II, 2, *op. cit.*, t. 1, p. 95.

[604] Voir C. MICHON, « Commynes et le conseil », dans J. Blanchard (éd.), *1511-2011, Philippe de Commynes : droit, écriture deux piliers de la souveraineté*, Genève, Droz, 2012, p. 152-157.

[605] Il fallut attendre l'édition Sauvage de 1552 pour que s'impose le titre de *Mémoires*. Voir J. BLANCHARD, « Introduction », *op. cit.*, p. XLI-XLVIII.

[606] *Mémoires*, *op. cit.*, t. 1, p. 1.

[607] *Ibid.*, p. 2. Voir *Ibid.*, t. 2, n. 1 p. 965.

italiennes[608]. Dès l'origine, le genre des Mémoires est ainsi présenté comme le brouillon d'une histoire, comme Gaguin présentait les *Commentaires* de César, avec cette nuance de taille que la langue des Mémoires ne pouvait être que le français, langue des hommes d'expérience plutôt que de savoir, alors que celle de l'*historia* ne pouvait être que le latin.

Cependant, Commynes n'emploie dans son prologue qu'une vague expression, *mectre par mémoire*, qui fait référence à la pratique courante, pour les hommes d'État (mais aussi dans les milieux diplomatiques et les milieux bourgeois), de consigner par écrit, à des fins pratiques, les événements et les expériences les plus récentes[609]. En ce sens, le français *mémoire* est proche du latin *commentarius*. Mais dans le corps de son livre, c'est bien le pluriel qu'emploie Commynes pour désigner son ouvrage ; le passage du singulier au pluriel indique autre chose qu'une collection de « mémoires » ; les *Mémoires* sont plutôt une œuvre faite à partir de mémoires, de lettres, d'actes et de pièces juridiques. Le texte de Commynes ne saurait donc être considéré comme une source de première main, puisque son auteur utilise lui-même des sources. Il faut donc considérer la plus-value que représente ce passage du singulier au pluriel ; or il me semble qu'elle se situe précisément dans le jugement de l'historien sur l'action politique considérée du point de vue des conseils. Car c'est en relation avec la pratique du conseil que Commynes définit son entreprise historiographique par le pluriel *Mémoires* :

> Et ne conte pas ces choses pour donner charge [accuser] à celuy ou ceulx dont j'ay parlé, mais seullement pour dire les chouses comme les ay veu advenir. Et aussi faiz mon compte que bestes ne simples gens s'amuseroient point à lire ces *Memoires*, mais princes ou gens de court y trouveront de bons advertissemens, à mon advis[610].

Les deux phrases semblent se contredire : de simple récit des choses « comme elles sont advenues », autrement dit d'écriture *de* l'histoire, l'historiographie commynienne passe immédiatement au statut d'écriture *sur* l'histoire, dont la portée de conseil ne se limite pas au temps de l'auteur ; l'histoire-jugement porte son (bon) conseil aux siècles et princes à venir. La formule *à mon advis*, fort peu innocente, vient souligner que c'est encore le conseiller qui écrit. On ne saurait mieux dire que ce qui fait l'originalité du livre est son contenu politique et plus particulièrement son contenu « délibératif ». Ce texte trouve un écho éloquent au livre VI, où Commynes écrit :

---

[608] Voir P. BOURGAIN, « L'historiographie humaniste en France, 1400-1560 », dans A. Di Stefano *et al.* (éd.), *La Storiografia umanistica*, atti del Convegno internazionale di studi, Messina 22-25 ottobre 1987, Messine, Sicania, 1994, vol. 1, p. 761-792.

[609] Voir N. KUPERTY-TSUR, « Le moi, sujet de l'Histoire », *op. cit.*, p. 65 : « le terme même de "mémoires" renvoie étymologiquement à l'accumulation de documents, de procès-verbaux et de notes, pour constituer un dossier en vue de l'instruction d'une affaire au tribunal, ou pour conserver, dans les archives personnelles ou familiales, des documents, des relations qu'on gardait pour mémoire et qui pouvaient servir le cas échéant à faire valoir des services rendus ou à prouver la noblesse des origines ».

[610] *Mémoires*, III, 8, *op. cit.*, t. 1, p. 210.

> Je ne diz ces choses principalement que pour donner à entendre comme les choses du monde se sont conduictes, et pour s'en aider ou pour s'en garder, ainsi comme y pourra servir à ceulx qui ont ces grans chousez en main et qui verront ces *Memoyres* ; car, combien que leur sens soit grans [*sic*], ung peu d'advertissement sert aulcunes foiz[611].

Ces passages, les seuls où Commynes tâche de définir son entreprise en employant le mot *Mémoires* comme un titre[612], montre que le jugement de l'auteur ne se présente pas comme une défense personnelle. La *parrêsia* affichée par Commynes s'exprime ainsi par une déclaration d'impartialité (il n'accuse personne), qui garantit la pertinence de ses conseils, ou, comme le disent cette citation et la précédente, des « advertissements ».

D'autre part, si Commynes voulait se démarquer de l'*historia* humaniste, il entendait tout autant, de son propre aveu, rejeter la pratique ordinaire des chroniqueurs :

> Les croniqueurs n'escripvent que les chouses à louenge de ceulx de qui ilz parlent, et taisent plusieurs chouses, ou ne les sçavent pas aulcunes foiz à la verité ; et je me delibere de ne parler de chose qui ne soit vraie et que je n'aye veue ou sceue de si grans personnaiges qu'i soient [*sic*] dignes de croire, sans avoir regard aux louenges. Car il est bon à penser qu'il n'est prince si saige qu'il ne faille [se trompe] aucunes foiz, et bien souvent, s'il a longue vie, et ainsi se trouveroit de leurs faictz, s'il en estoit dit tousjours la verité. Les plus grands senatz et conseilz qui aient jamais esté ne qui sont, ont bien erré et errent, comme il c'est [*sic*] veu et veoit chascun jour[613].

Ce passage, souvent invoqué pour signaler l'originalité de la démarche commynienne[614], montre encore que celle-ci, d'un point de vue générique, s'inscrit dans la pratique et dans la pensée du conseil. Et comme Guicciardini, c'est au vocabulaire du conseil que Commynes fait appel : « je me delibere… » ; il se pose en conseiller parrèsiaste permettant à ses lecteurs futurs de faire leur profit de ses libres avis. En tant que regard sur les conseils plutôt que sur les événements, l'œuvre devra rendre compte de la difficulté inhérente à la décision politique, qui porte sur le contingent. Comme l'a souligné Ph. Desan, « Les événements qui représentaient au début le point de départ de la prise de parole, la possibilité du commentaire, sont relégués à l'arrière-plan et l'histoire résulte désormais d'une série de situations qui ne peuvent être comprises que dans un contexte immédiat à partir d'une analyse plus psychologique que véritablement historique », ce qui autorise en même temps le narrateur à des contradictions dans son discours, puisque tout événement peut être soumis à de nouvelles considérations qui en éclairent des contours qui, sur le moment, auraient échappé à l'analyse[615]. Chez Commynes,

---

[611] *Ibid.*, VI, 1, p. 434.

[612] Pour les deux autres occurrences de *Memoyres*, où Commynes ne définit pas sa pratique historiographique, voir *ibid.*, VI, 1, p. 427 et VI, 8, p. 476.

[613] P. de COMMYNES, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 371-372.

[614] Voir P. DESAN, « Des *Mémoires* de Commynes aux *Essais* de Montaigne », *op. cit.*, p. 285.

[615] *Ibid.*, p. 287 *sq*.

l'histoire est perçue comme une série de conseils sans cesse rejoués où s'exercent le jugement de l'auteur et celui du lecteur invité à entrer, à son tour, en « continuelle residance » avec les grands[616] ; le jugement de l'action politique s'inscrit, par conséquent, toujours dans la perspective des conseils, il ne les surplombe jamais à la façon d'un jugement omniscient. L'analyse du conseil est encore un conseil pour l'avenir, un « avertissement ».

L'écriture sur l'histoire, chez Commynes, n'est donc pas une écriture de l'histoire tournée vers le passé, pas plus qu'elle ne constitue de simples notes prises sur le vif. Elle embrasse à la fois le passé, le présent et le futur. En témoigne un passage du livre VIII où Commynes s'intéresse à la figure – prophétique et politique – de Savonarole :

> Les charges [accusations] n'estoient sinon qu'il mectoit discord en la ville, et *que ce qu'il disoit de prophetie, le savoit par ses amys qui estoient du Conseil*. Je ne le veulx point excuser ne accuser, et ne sçay s'ilz ont faict bien ou mal de l'avoir faict mourir ; mais il a dit maintes choses vrayes, que ceulx de la ville de Florence n'eussent sceu luy avoir dictes. Mais touchant le Roy, et des maulx qu'il dist qui luy debvoient advenir, luy est advenu ce que vous voiéz […][617].

Le mémorialiste confronte ici sa compétence de conseiller à une capacité prophétique à laquelle il ne prétend pas. La connaissance du secret des conseils permet, non de prophétiser, mais d'anticiper l'avenir. Le « pronostic » qu'un conseiller avisé peut formuler s'arrête là où commence la prophétie : le meilleur connaisseur des conseils des princes (et des républiques) ne saurait connaître pour autant les conseils de Dieu[618]. En conséquence, les rôles respectifs de la vertu et de la Providence sont partagés ; les caprices apparents de cette dernière ne peuvent qu'être constatés, tandis que l'analyse des pronostics montre l'efficacité réelle mais limitée des conseils auxquels l'auteur a pu assister.

On assiste donc à un phénomène analogue, chez un homme d'action comme Commynes, à celui que l'on a observé chez un humaniste comme Gaguin : la recherche d'une écriture adaptée à un besoin politique contemporain. Comme l'écrit J. Blanchard, « De même que les humanistes faisaient renaître les *Commentarii* pour définir ce que l'*historia* – genre noble – ne pouvait traiter, l'apparition du mot "Mémoires" s'explique, selon le même protocole, par l'impossibilité dans laquelle des écrivains se sont trouvés à la fin du Moyen Âge d'employer les termes traditionnels (chronique, histoire) pour désigner une histoire politique faite en

[616] Selon l'expression de Commynes dans son prologue (*Mémoires*, *op. cit.*, t. 1, p. 1). Voir J. BLANCHARD, « Introduction », *op. cit.*, p. CXXII : « L'émotion naît d'une expression immédiate ; elle introduit le lecteur par une porte dérobée dans cette espèce de dialogue qu'est la "continuelle residence" […] ; chaque lecteur se trouve partenaire d'un dialogue ignoré de tous ; il est mis en lieu et place de Commynes, il est présent, il est initié ».

[617] *Mémoires*, VIII, 26, *op. cit.*, p. 732 (je souligne).

[618] Le pragmatisme de Commynes ne doit pas faire oublier sa religiosité, comme l'a souligné J. BLANCHARD, « Introduction », *op. cit.*, p. CX-CXII.

fonction de repères personnels, une histoire dont ils étaient les témoins ou les acteurs »[619]. Cependant, l'un et l'autre termes – Mémoires, commentaires – apparaissent vite comme interchangeables dans la culture bilingue de la Renaissance. La traduction de Commynes en latin par Sleidan, parue en 1545, porte ainsi le titre de *Commentarii*[620].

Commynes n'est certes pas le premier homme d'État à témoigner par écrit de son expérience de l'histoire, mais il est assurément le premier à avoir ainsi exprimé la singularité de son entreprise et à utiliser le terme *Mémoires* pour la qualifier[621]. Quand, dans les années 1524-1526, le maréchal de Fleuranges, prisonnier après la bataille de Pavie, écrivit ses propres *Mémoires*, il les comprit comme le récit de sa « vie » et se référait explicitement à la tradition du roman de chevalerie[622]. Resté à l'état manuscrit jusqu'au XVIIIe siècle[623], le texte témoignait de la persistance d'un idéal héroïque qui ne correspondait nullement au désir commynien d'approfondir l'expérience passée par une réflexion critique et distanciée. Si l'on peut rapprocher, en ce sens, Fleuranges de certains mémorialistes qui l'ont suivi, comme Monluc (j'y reviendrai), seule une définition rétrospective du genre des Mémoires permet de l'associer au nom de Commynes.

Les traductions de César et la publication des *Mémoires* de Commynes ne suffisent pas, par conséquent, pour parler d'un *genre* des Mémoires : comme l'a remarqué Marc Fumaroli, l'œuvre de Commynes restait un *hapax* dans l'historiographie de la première moitié du XVIe siècle[624]. Le phénomène éditorial constitué par César et Commynes doit être appréhendé dans son contexte plutôt qu'en fonction de ce qui a suivi ; les Mémoires n'étaient pas encore nés en tant que genre – la notion de genre suppose en effet une perception partagée par le public, des attentes communes. Cette naissance devait être précédée par une politique volontariste de constitution d'un patrimoine historiographique national.

---

619 *Ibid.*, p. CXXI.

620 Voir *infra* 2e partie, chap. II et 3e partie, chap. III.

621 J. Blanchard parle ainsi de « pré-mémoires » pour désigner les œuvres des hommes d'État bourguignons au XVe siècle ; voir *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 344 *sq*.

622 Voir *Mémoires du maréchal de Florange, dit le Jeune Adventureux* [t. 1], R. Goubaux et P.-A. Lemoisne (éd.), Paris, Renouard / H. Laurens, 1913, p. 1-3 (l'orthographe usuelle est *Fleuranges*, mais on trouve aussi *Fleurange*, *Florange*, etc.). Le titre qui figure sur le manuscrit utilisé par les éditeurs de 1913-1914 est *La vie du jeune adventureux nommez* [*sic*] *monsieur de Florenges*.

623 Il fut alors publié avec les *Mémoires* des Du Bellay : *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay-Langei [...] auxquels on a joint les mémoires du maréchal de Fleuranges [...] et le journal de Louise de Savoie [...]*, C.-F. Lambert (éd.), Paris, Nyon fils, 1753.

624 Voir M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.*

3. Une politique de l'histoire : l'historiographie à la rencontre d'ambitions humanistes, nobiliaires et royales

L'intérêt du pouvoir politique pour l'histoire ne date évidemment pas du XVIe siècle et les cours princières médiévales avaient leurs chroniqueurs et leurs panégyristes. À la Renaissance, cet intérêt reflète la diversité des productions historiographiques, comme le montre l'évolution de la charge d'historiographe du roi. François Fossier a ainsi montré qu'après l'apparition de cette fonction en 1437 (attribuée à Jean Chartier), la situation devient confuse au tournant des XVe et XVIe siècles : Paul-Émile est nommé historiographe du roi en 1498, mais Jean d'Auton se coiffe du même titre en 1501 (sans recevoir ses gages), pendant que le roi charge Nicole Gilles de rédiger des *Annales de France* ; les choses se compliquent encore sous François Ier, qui nomme « poète et historiographe du roi » Guillaume Cretin, puis René Macé en 1522[625]. Ainsi, « Quand Paul-Émile mourut en 1528, personne ne le remplaça, peut-être parce que l'on ne savait plus au juste quelles étaient ses attributions, qui ne furent redéfinies que sous Henri II, lorsque celui-ci nomma par brevet Pierre de Paschal »[626]. L'historien de l'historiographie fait ici face, par conséquent, à une lacune : que devient l'historiographie officielle après Paul-Émile ? La confusion n'est pas si grande que le suggère Fossier ; tout, au contraire, indique que la seconde partie du règne de François Ier, après la défaite de Pavie, fut marquée par l'ambition d'un renouvellement de l'historiographie, sous l'impulsion conjointe du pouvoir royal, d'hommes de lettres proches du pouvoir et d'une partie de la noblesse guerrière.

Après Commynes et Paul-Émile, dont les œuvres parurent au début du règne de François Ier, respectivement en 1524 et 1516, le temps des chroniques et des annales était compté ; du moins n'était-il plus possible d'ignorer qu'il existait de « nouvelles » manières d'écrire l'histoire[627]. Sous le règne de François Ier, l'histoire devait en outre faire l'objet d'une rare convergence d'intérêts, puisque les humanistes proches de la cour, le roi et une partie de la noblesse défendirent, il est vrai pour des raisons différentes, son utilité politique. Revenons à la traduction de Diodore de Sicile par Antoine Macault, que j'ai citée au début de cette première partie. Dans la version imprimée publiée d'après le manuscrit offert au roi, le privilège que celui-ci accorde à Macault précise :

---

[625] Voir F. FOSSIER, « La charge d'historiographe du seizième au dix-neuvième siècle », *Revue Historique*, vol. 258, 1 (523), juillet 1977, p. 73-92 ; « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 32, nº 3, 1985, p. 361-417.

[626] F. FOSSIER, « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *op. cit.*

[627] Le mot « nouveau » est évidemment inexact puisque Paul-Émile, qui pouvait encore apparaître comme un chroniqueur, incarne en même temps un retour aux sources romaines de l'historiographie.

> Que apres que nostre amé et feal notaire, et secretaire, et vallet de chambre ordinaire maistre Anthoine Macault, nous a presenté la traduction par luy faicte de latin en françoys des troys premiers livres de Diodore Sicilien, historiographe grec, Et de l'oraison de Ciceron à Cesar, pour le rappel, et restitution de Marcus Marcellus, senateur Romain : sachantz tels oeuvres estre non moins delectables, que de proffit et utilité à toute personne d'honneur, et de jugement, pour inciter leurs espritz à choses bonnes et vertueuses. Avons ordonné, permis, et octroyé […][628].

Le caractère très « lettré » de la référence implicite à l'*utile dulci* d'Horace montre sans doute que le privilège n'a pas été dicté par le roi lui-même ; le texte lui a probablement été proposé par un humaniste, peut-être Macault lui-même. En tout état de cause, comme l'a souligné William Heubi au sujet de ce même privilège, cet encouragement à traduire et à publier les historiens anciens témoigne d'une « conception utilitaire de l'histoire »[629] particulièrement marquée, à laquelle le monarque accorde son plein assentiment ; on peut remarquer, par ailleurs, que la présentation par Macault de sa traduction au roi possédait aussi un volet rhétorique, avec un discours de Cicéron à César, en l'occurrence le *Pour Marcellus*, où l'orateur fait l'éloge de la clémence de César, discours qui fut imprimé à part[630]. L'éditeur associe donc à l'historiographie un certain usage de l'art oratoire perçu comme un outil à la disposition des hommes d'État, comme un mode de l'action politique – portant, là encore, sur la clémence (césarienne ou royale). Il s'agit donc, pour le roi, de faire profiter un public plus large d'un enseignement dont lui-même a bénéficié. Les « personne[s] d'honneur, et de jugement » qui sont invitées à rivaliser de vertu peuvent évoquer la noblesse ; c'est, du moins, à des valeurs nobiliaires que renvoient les idées d'honneur et d'émulation.

Les humanistes attendaient beaucoup de la « restitution » du genre historique qui, dans l'édifice des *bonae litterae*, partageait avec la poésie la capacité à chanter les rois. Ainsi Budé souhaitait, dans le manuscrit de l'*Institution du Prince*, que François Ier soit à la fois protecteur des poètes et des historiens :

> Et serez ou temps avenir le roy surnommé « musegètes » qui estoit ou temps passé le surnom de Phebus ou Hercules, accompaigné des neuf muses comme estant leur protecteur ; entre lesquelles Calliope dit toujours choses élégantes pour resjoyr par suavité de langaige leur conducteur et entreteneur ; et Clio récite honorablement // et par hault style, les gestes et mérites des roys dignes de loz et de gloire[631].

Ce que Budé réclamait de ses vœux, c'était une histoire et une épopée qui soient dignes des modèles antiques. Mais le roi, qui savait à peine le latin, était loin d'être un grand lettré, et la

---

[628] *Les Troys premiers livres de l'histoire de Diodore Sicilien*, *op. cit.*, f° aa ii.

[629] W. HEUBI, *François Ier et le mouvement intellectuel en France (1515-1547)*, [Slatkine, 1972], Lausanne, F. Rouge, 1913, p. 76.

[630] Voir P. RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVIe siècle*, Genève, Droz, 1969, p. 223.

[631] G. BUDÉ, *[L'Institution du prince]*, *op. cit.*, p. 79 (f° 5).

fameuse « restitution des bonnes lettres » se faisait attendre[632]. Pour l'histoire, on était loin du compte : le titre d'historiographe décerné à Paul-Émile, bien que partagé depuis avec d'autres écrivains « nationaux », signifiait suffisamment que la France ne comptait pas d'historien issu de ses propres collèges, et qu'il fallait, dans ce domaine comme dans d'autres, faire appel à l'expertise italienne.

D'autre part, il fallait que l'histoire « restituée » le fût également en langue française. Dans l'édition posthume de *L'Institution du prince* de Budé, parue en 1547, on trouve ainsi un appel à l'écriture d'une histoire « nationale » qui ne se trouve pas dans le manuscrit de l'Arsenal :

> Car quant est de bonnes lettres (c'est-à-dire, les pures et eloquentes, non pas les corrompues par incongruité ou barbarie, mais retenantes la beaulté et sincerité ancienne, remise en couleur, comme elle estoit en nous, devant le temps tenebreux qui a couru trop longuement) Elles requierent toute la vie de l'Homme, lequel, encore qu'il soit fort ingenieux, et qu'il ayt suffisamment de quoy vivre, de quoy assembler Librairie et tout meuble d'homme studieux, et avoir bons Precepteurs, ou qui ayent bienfaicteurs qui fornissent à toutes leurs necessités : Neantmoins, il n'est memoire du passé, qu'il y ayt eu homme en France, qui, pour se faire sçavant et eloquent, ayt eu aulcun profict, au moins, qui fust suffisant [compétent] et honneste, pour commemorer ou escripre les faicts des François, et leur histoire notable. Laquelle meriteroit personne suffisante et digne, pour la descripre[633].

Le fait que ce passage soit manquant dans le manuscrit de 1519, plus court et, en toute probabilité, plus ancien[634], semble témoigner d'un changement de perspective : si le rétablissement des bonnes lettres est devenu, pour un Budé, plus évident, en vertu de la « politique culturelle » de François Ier, la place de l'histoire parmi celles-ci reste problématique, et l'on attend encore l'équivalent français d'un Tite-Live, que Budé, précisément, cite comme exemple d'« excellent historien », dans le passage où s'insère l'ajout de l'édition posthume[635]. Joachim du Bellay, dans la *Deffence* qu'il publie deux années plus tard, réclame, d'une façon analogue, que naissent de nouveaux Tite-Live qui utilisent leur éloquence pour donner à la France une histoire complète, « y entremeslant à propos ces belles Concions, et Harangues à l'immitation de celuy, que je viens de nommer [Tite-Live], de Thucidide, Saluste, ou quelque autre bien approuvé, selon le genre d'ecrire, ou [où] ilz se sentiroint propres »[636].

---

632 Voir D. LE FUR, *François Ier*, *op. cit.*, p. 851 *sq*.

633 G. BUDÉ, *De l'institution du Prince*, *op. cit.*, p. 34.

634 Pour l'histoire des manuscrits et des éditions de Budé, voir B. BASSET et C. BÉNÉVENT, « Les apophtegmes de Plutarque et la tradition des miroirs du prince », *op. cit.*

635 G. BUDÉ, *[L'Institution du prince]*, *op. cit.*, p. 83 (f°12*r*) : « Tite Live a escript les histoires romaines qui sont perdues pour la plus part, combien que le principal n'est perdu, son nom est par celà [*sic*] aussi illustre que celuy de ceulx dont il a escript, pource qu'il a esté excellent historien […] ». *Cf. De l'institution du Prince*, *op. cit.*, p. 33-34.

636 J. DU BELLAY, *La deffence, et illustration de la langue françoyse*, II, 5, dans *Oeuvres complètes. Ier volume*, *op. cit.*, p. 57.

Entre les années 1518-1519, au moment de la rédaction de l'*Institution du prince*, et les dernières années du règne du roi François, les enjeux avaient changé. Le vœu pieu d'une restitution des *bonae litterae* avait donné lieu à des actes, comme la création du Collège Royal – dont l'importance était certes relative, mais ce n'était sans doute plus ce sur quoi Budé tenait à insister. Au début de son règne, le roi s'était déjà intéressé à l'histoire, notamment, au moment où il nourrissait des ambitions impériales, à la figure de César, ce dont témoignent les *Commentaires de la guerre gallique* de François Demoulins[637]. L'œuvre se présente comme un dialogue entre César et François Ier, destiné à parfaire la formation de ce dernier ; l'histoire est ainsi intégrée dans un dispositif éducatif original. Mais il s'agit encore d'une œuvre de prestige, manuscrite et destinée au lectorat restreint du roi et de son entourage. Quant aux belles-lettres, dans leur ensemble, la monarchie leur accordait moins d'importance qu'aux affaires internationales. Le tournant fut le désastre de Pavie. Dans la seconde partie des années 1520, « Dans une perspective qui conjure la défaite en l'ignorant », écrit B. Petey-Girard, « les lettres sont présentées comme un accomplissement glorieux de l'image royale. […] le prince récemment vaincu ne trouve pas de revanche sur un nouveau terrain ; il acquiert un *autre* titre de gloire qui ne remplace pas celui de roi guerrier »[638]. Dans la traduction manuscrite des *Discours* de Cicéron qu'il offre au roi, Étienne Le Blanc insiste sur les pouvoirs de l'éloquence et de l'historiographie, et les démontre par les faits puisque, en faisant l'éloge, d'une part, de la conduite du roi lors de la « journée » de Marignan, et d'autre part du rétablissement des bonnes lettres, il ignore superbement la déconvenue de Pavie[639].

Les guerres récentes posaient donc un problème littéraire et politique, celui de leur historiographie officielle. L'aventure italienne du roi, ses déconvenues, devaient être en partie ignorées, et en partie expliquées. François Ier se justifia, notamment, par des poèmes qui ne sont sans doute pas tous de lui, mais qui furent largement diffusés sous forme manuscrite. Dans l'un de ces poèmes, le souverain y signalait que la décision du siège de Pavie avait été suggérée par le mauvais conseil d'un des chefs de son armée, que sa « passion » menait. Si le roi avait tout fait pour conserver sa vie et son honneur, son courage, par conséquent, ne lui avait nullement

[637] Voir A.-M. LECOQ, *François Ier imaginaire : symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, 1987, p. 229-231 et 426-427.

[638] B. PETEY-GIRARD, « François Ier et les lettres », *op. cit.*, p. 210.

[639] *[Oraisons de Cicero]*, É. Le Blanc (trad.), BnF, Département des manuscrits, Fr. 1738, 1529-1530, fº 2 : « Long temps ay differé mectre la main à la plume pour vous faire present de mon petit labeur. Estimant que si les grans et excellens orateurs et souverains hystoriographes du temps passé : Lesquelz ont tant pris de cure et sollicitude à parler des gestes et haultz faictz d'Alexandre/ De la beaulté et benignité d'Artaxerses roy des perses de la bonté de Trajan/ De la grace de Tite l'empereur et felicité d'Auguste estoyent à present vivans se trouveroyent en grande difficulté […] de bien declarer vostre prouesse/ force et agilité/ L'excellence de vostre elegante stature/ grace/ faconde et maintien heroicque. Eloquence Ciceronienne. Doulx et bening regard […] ».

manqué. La défaite était ainsi attribuée d'une part à « la fortune tant dure »[640], d'autre part à de mauvais conseillers :

> Un seul nous a conduys par passion
> Faire au rebours de nostre opinion
> […]
> Je puis à bon droit me douloir
> De ceux de qui j'ay conneu le vouloir[641].

Il s'agit en l'occurrence de son favori Bonnivet, mort à la bataille. Cette version officielle, peut-être imposée et en tout cas favorisée par le roi en personne, devait être reprise par les historiographes français qui lui succédèrent, dans une logique de « déresponsabilisation du souverain » (Didier Le Fur)[642]. La littérature romanesque, en particulier le cycle des *Amadis* qu'affectionnait François Ier, transposa sur le plan de l'imaginaire l'impossible revanche contre l'empereur[643].

Les recherches des humanistes sur l'historiographie antique et sur l'écriture de l'histoire se trouvèrent ainsi correspondre à un besoin politique qu'ils comptaient bien exploiter. L'histoire pouvait expliquer la défaite, mais aussi en relativiser la portée en en faisant un revers de fortune comme il s'en est vu par le passé, tandis que les poètes pouvaient la déplorer et chanter la constance du roi, son espérance en Dieu. Au reste, ils avaient beau posséder toutes les ressources littéraires pour tresser des lauriers au roi conquérant, il n'y avait plus de laurier à tresser, sinon pour célébrer les succès antérieurs – Marignan, le mythe de Bayard – et les morts de Pavie[644]. Il fallait non plus louer, mais penser la défaite et comprendre en quoi celle-ci n'amoindrissait pas la gloire du roi, tout au contraire, puisque la défaite devenait une épreuve, imposée par la fortune ou la Providence, qui permettait de vérifier la constance du roi et sa

---

[640] Cité par J.-M. LE GALL, *L'honneur perdu de François Ier : Pavie, 1525*, Paris, Payot, 2015, p. 241. Voir FRANÇOIS IER, dans *Œuvres poétiques*, J.-E. Kane (éd.), Paris, Classiques Garnier, 1984, p. 150, Prison I, v. 67-70 : « Trop estions pres et puissans, sans doubtance, / Pour grand combat, sans doubteuse esperance, / Si la Fortune en moy trop envieuse / D'un grand heur n'eust faict vie mal-heureuse ». François Ier attribue plus loin (v. 129-130) la défaite, de façon plus précise, au fait qu'il n'avait pas la « maîtrise » sur tous ses hommes : « Et si alors Dieu eust voulu permettre / Que de tous cœurs j'eusse peu estre maistre, / Pour m'obeir en telle diligence / Que guerre veult […] / Point je ne fusse aux espagnols soubs-mis / Soubs prison dure eslongnant mes amys / Sans roy ne fust la nostre noble France, / N'y [*sic*] n'eust esté si longue nostre absence ».

[641] FRANÇOIS IER, *Œuvres poétiques*, *op. cit.*, p. 153, Prison I, v. 141-148. Voir J.-M. LE GALL, *L'honneur perdu de François Ier*, *op. cit.*, p. 242 ; D. LE FUR, *François Ier*, *op. cit.*, p. 429-440 ; J.-M. COLARD, « Le courage : la "veine royale" de François Ier poète », dans I. Cogitore et F. Goyet (éd.), *Devenir roi : essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, ELLUG, 2001, p. 129-130.

[642] D. LE FUR, *François Ier*, *op. cit.*, p. 433. Voir J.-M. COLARD, « Le courage », *op. cit.*, p. 130 : « La critique du mauvais conseiller, le désastre provoqué par la décision d'un seul contre l'avis de son prince, l'expérience malheureuse du vouloir de l'autre contre la volonté du Roi : autant d'éléments qui parviennent à innocenter le Roi, à reconstruire son autorité et son honneur, et qui participent en même temps de la justification d'un pouvoir absolu du monarque, hors de toute autre volonté ».

[643] Voir J.-M. LE GALL, *L'honneur perdu de François Ier*, *op. cit.*, p. 403-404.

[644] D. LE FUR, *François Ier*, *op. cit.*, p. 433-440.

confiance en Dieu. L'infortune du roi et, plus encore que la défaite même, sa captivité devenait ainsi une « expérience chevaleresque » (Jean-Marie Le Gall) que les humanistes, depuis l'Arétin jusqu'à Juste Lipse, prirent désormais comme modèle[645] ; elle annonçait même, de façon paradoxale, les victoires à venir : puisque Dieu ne saurait combler indéfiniment l'empereur de victoires, « Le roi vaincra par prudence celui qui l'a vaincu par la force, car un haut cœur doit supporter le malheur »[646]. Pavie n'a pas de sens – du moins n'y faut-il pas chercher une vengeance de Dieu voulant récompenser l'empereur et punir le roi de France ; la propagande et l'historiographie pro-française condamnent ainsi l'orgueil de Charles Quint qui interprète ses succès comme le signe d'une élection[647]. L'interprétation officielle de la défaite comme revers de fortune correspondit ainsi à une façon très humaniste de penser l'histoire d'un point de vue sublunaire et strictement humain. « Voilà un lieu commun réhabilité par l'humanisme qui permet non pas d'écrire une histoire sans Dieu et sans signe, mais une histoire sans fin, instable et contingente », écrit J.-M. Le Gall. « Rien n'est perdu, rien n'est définitif, tout est donc encore possible »[648].

Pavie, c'était aussi une défaite pour la noblesse française et les idéaux chevaleresques – défaite morale plutôt que réelle, car les nobles firent de très bons coupables. À défaut d'accuser l'imprudence du roi, nombre d'auteurs français accusèrent l'impétueuse jeunesse qui constituait la fine fleur des « gens d'armes » (cavalerie) dont la témérité pouvait, faute de sens politique, mener à la catastrophe. Les combattants survivants, quant à eux, étaient désormais suspects d'être responsables de la défaite – l'ignominie suprême menaçant ceux dont la rumeur publique disait qu'ils étaient « les fuyards de Pavie », ceux-là mêmes que frère Jean, dans *Gargantua*, menace d'un châtiment castrateur[649]. Le monde des lettres, lui, n'avait pas été touché par l'opprobre de la déroute et réclamait pour le monde d'épée une éducation qui lui donnât la prudence nécessaire aux affaires de l'État. Richard Cooper a parlé d'une « campagne anti-chevaleresque et anti-aulique des humanistes de la première moitié du siècle », qui « prend pour cible la noblesse tout entière »[650]. L'ignorance de la noblesse française était en effet proverbiale et le roi devait avoir quelque idée du mépris dont témoignaient, à l'égard de ces *barbari* venus de Gaule, les élites italiennes, mépris dont Castiglione s'est fait l'écho en

[645] Voir J.-M. L. GALL, « Autopsie d'une figure de la défaite : Le roi prisonnier ou les embarras du vainqueur, François Ier après Pavie », *Hypothèses*, vol. 11, nº 1, 2008, p. 297-314 ; J.-M. LE GALL, *L'honneur perdu de François Ier*, *op. cit.*, p. 236-237.

[646] J.-M. LE GALL, *L'honneur perdu de François Ier*, *op. cit.*, p. 237.

[647] Voir *Ibid.*, p. 121-122 et 140-144.

[648] *Ibid.*, p. 217.

[649] Voir *Ibid.*, p. 122-127.

[650] R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », dans *Litteræ in tempore belli : études sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie*, Genève, Droz, 1997, p. 44.

rappelant que les nobles français traitaient de « clercs » ceux qui, parmi les leurs, s'abaissaient à s'intéresser aux lettres[651]. Dans le même esprit, le chroniqueur italien Cambiano estimait qu'ils ignoraient les lettres et « le conseil » : « il semble », écrit-il, « qu'ils ignorent les lettres, qu'ils considèrent comme inutiles pour ceux qui exercent le métier des armes »[652]. J'aurai encore l'occasion, dans les textes des Du Bellay, de rappeler l'importance de l'expression, alors proverbiale, de « clerc d'armes ». Ce qu'il faut ici souligner, c'est que la faveur accordée aux lettres, sous François Ier, fut sans doute une véritable entreprise d'éducation de la noblesse, dont étaient conscients les humanistes de part et d'autre des Alpes : ainsi, comme le souligne Bruno Petey-Girard au sujet du *Cortegiano*, « Outre que la fiction d'une réunion à la cour d'Urbin en 1507 y annonce une transformation culturelle du royaume de France si François d'Angoulême devient roi, ce manuel du courtisan propose une redéfinition de la noblesse d'épée dans une synthèse harmonieuse des armes et des lettres »[653].

L'histoire devait jouer un rôle essentiel dans cette redéfinition. C'est précisément dans ces années qui suivent l'aventure italienne et sa captivité que François Ier encourage la publication d'ouvrages à caractère historique. De nombreux textes, qui ne circulaient auparavant que sous forme manuscrite, furent mis sous presse, parmi lesquels les traductions des historiens grecs que Claude de Seyssel avait offertes à Louis XII, dont le roi confia la charge à son secrétaire Jacques Colin[654]. Les milieux humanistes accordèrent une grande importance à cette publication, comme en témoignent les textes liminaires qui accompagnent l'édition de la traduction de Thucydide[655]. Jacques Colin écrivit une préface dans laquelle il insiste sur la nouveauté et la portée du geste par lequel le roi offre Thucydide à « sa » noblesse :

> Et sachant l'utilité que luy a porté la congnoissance des histoires tant en armes que en conseil / à se gouverner et conduyre en la diversité de ses fortunes, il a voulu non seulement tesmoigner, mais aussi mettre en evidence et communiquer, par ung acte formellement contraire à ung aultre du grant Alexandre, le fruict, et delectation que l'on en doibt attendre et percevoir[656].

---

[651] *Le livre du courtisan*, I, 43, *op. cit.*, p. 83 ; voir F. VERRIER, « La plume ou l'épée », dans *Les armes de Minerve*, *op. cit.*, p. 86 *sq*.

[652] Cité par R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 46, qui donne le texte original que je traduis ici : « le chroniqueur italien Cambiano […] estime que les nobles français ignorent les lettres et le *consiglio* : *pare che sprezzino le lettere come non necessarie a chi tratta d'armi* ».

[653] B. PETEY-GIRARD, « François Ier et les lettres », *op. cit.*, p. 219.

[654] Voir V.-L. BOURRILLY, *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise (14.?-1547) : contribution à l'histoire de l'humanisme sous le règne de François Ier*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. 42-43 notamment pour la publication de Thucydide. Bourrilly rapporte que les traductions de Seyssel conservées dans la bibliothèque royale étaient très appréciées du monarque, qui « les emportait après lui dans ses déplacements ».

[655] La première édition fut tirée à 1225 exemplaires (voir *Ibid.*, p. 43).

[656] J. COLIN, « À la tresillustre et tres haulte excellence des princes et à la treshonnorée magnificence des seigneurs et nobles Françoys [...] », dans *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre, qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatee en langue francoyse par feu messire Claude de Seyssel lors euesque de Marseille et depuis archeuesque de Turin*, Paris, Josse Bade, 1527, fº 4*v*.

L'allusion à Alexandre le Grand qui, aux dires de Plutarque, aurait reproché à Aristote d'avoir divulgué ses connaissances à d'autres qu'à lui, permet, comme le souligne B. Petey-Girard, de mettre le roi au-dessus d'Alexandre[657] et également au-dessus de Louis XII, puisque ce dernier a laissé les traductions de Seyssel reposer, manuscrites, au sein de la bibliothèque royale :

> […] le Roy Françoys ayant en sa librairie Thucydide Athenien, translaté en nostre langue par ung tel personnaige que fut Messire Claude de Seyssel, qu'il solennise pour son chef d'euvre, pource que ledict livre ne se trouvoit ailleurs, *de son propre mouvemen*t a esté content d'en faire part aux princes seigneurs et gentilz hommes de son Royaulme […][658].

L'accent est mis sur la générosité du geste de François Ier. Alors que les humanistes qui traduisaient les historiens anciens, tels Seyssel et Macault, se montraient eux-mêmes offrant leur livre au roi, l'image de l'hommage du livre est inversée ; c'est à présent le roi qui offre l'histoire à ses sujets et plus exactement à ses nobles, aux hommes de guerre et de conseil.

Sous la plume de Colin, la dénonciation de l'ignorance de la noblesse prend des accents clairement polémiques. Il ne s'agit pas pour autant d'une attaque contre la noblesse, mais contre son ignorance ; l'objectif est de susciter la honte chez le lecteur, comme en témoigne le long exorde par insinuation sur lequel s'ouvre la préface (voir l'annexe de ce chapitre). Colin y déplore la précarité de la condition humaine, et ce qui la rend plus misérable encore : l'ignorance, considérée, dans une perspective mirandolienne, comme ce qui ravale l'homme au rang des bêtes (tandis que le savoir, lui, fait participer du divin). Il s'agit, sur le fond, du développement de la remarque lapidaire de Commynes (citée *supra*), disant « que Dieu n'a point estably l'office de roy ne d'aultre prince pour estre exercé pour les bestes »[659] ; sous la plume de Colin, cette remarque se transforme en parénèse. L'insinuation joue pleinement son rôle de *captatio*, car, comme l'écrit Crevier, « les causes dont le premier coup d'œil n'est pas favorable, par quelque raison que ce puisse être, demandent des attentions particulieres de l'Orateur ; et que si tout en commençant il heurte de front les idées dont les Juges peuvent être préoccupés, il court risque de blesser les esprits, et d'ajouter un nouvel obstacle à ceux qu'il avoit déjà à surmonter »[660]. Ayant ainsi ménagé son public nobiliaire et présupposé ignorant, Colin en vient à son objet, ou en termes rhétoriques sa *propositio*, la nécessité d'une solide éducation pour l'élite nobiliaire :

> Et certainement ignorance est moult desconvenable et mal seante en toutes personnes/ Mais en celles des nobles d'autant plus reprouvable et pernicieuse, que tout ainsi qu'ilz surmontent les aultres en dignité de sang, richesses, accoustremens,

[657] B. PETEY-GIRARD, « François Ier et les lettres », *op. cit.*, p. 211.
[658] J. COLIN, « À la tresillustre et tres haulte excellence... », *op. cit.*, fo 4*v*.
[659] P. de COMMYNES, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 186.
[660] J.-B.-L. CREVIER, *Rhétorique françoise*, Paris, Saillant et Desaint, 1767, t. 1, p. 334.

> et auctorité, Ce leur est grant honte s'ilz ne les surpassent en excellence du savoir qui appartient à leur vocation, consistant plus aux charges et maniemens publicques (principalement en ce royaume de France, où coustumierement le prince qui seul ne pourroit vuyder tant d'affaires, se repose de la plus part sur la bonne fiance qu'il a en eulx) que à ung tas de desduictz [plaisirs] inutiles et exercices recreatifz, où ilz perdent une grant partie de leur temps, qui seroit beaucoup mieulx employé à apprendre le rolle du personnaige qu'il les convient jouer au theatre de la chose publicque, quant ce vient à leur tour et ranc[661].

Le propos de Colin tient dans un paradoxe : alors que la connaissance des lettres est généralement tenue pour « malséante » chez les nobles, elle est au contraire requise par la nature de leur office. Les occupations coutumières de la noblesse sont considérées comme déplacées. Une telle critique est associée à une critique plus générale de la guerre, dans l'esprit de la *Querela Pacis* d'Érasme :

> À laquelle couste trop cher s'il fault qu'ilz deviennent saiges à ses despens, comme d'apprendre en faisant la guerre, que la guerre est une chose en toutes manieres à eviter. Car tresmiserable est la prudence qui seulement est acquise par usaige[662].

L'expérience de la guerre ne saurait être agréable (Colin se souvient de l'adage *Dulce bello inexpertis*), ni utile, puisqu'elle est en elle-même une catastrophe[663]. Colin insiste en même temps sur le thème, cher également à Budé, de l'histoire comme école de prudence, prudence qui est, par conséquent, le produit d'une culture livresque plutôt que d'une expérience militaire.

Colin met ainsi l'accent sur l'utilité politique de l'histoire ; elle devient, par excellence, le savoir le plus essentiel aux hommes d'État – plus essentiel que leur expérience même, mais aussi que les autres domaines des belles-lettres :

> Mais quant ceulx qui entendent les matieres, parlent d'experience, ilz ne s'arrestent pas à ceste là, dont est venu le proverbe qui dict, en gastant l'on apprent, ny en celle qui s'acquiert en la seule vie d'ung homme : Car elle est trop briefve, fresle, et caducque pour faire provision de toutes les preuves [épreuves], dont nous avons mestier en ce mondain pelerinaige. Et moins sans lettres de soy mesmes est souffisante, pour nous donner clere congnoissance de l'antiquité, laquelle est si convenable et requise, que l'ignorance d'elle/ ainsi que mect Paul Emile, contrainct ceulx mesmes qui sont enveilliz es estudes des aultres ars liberaulx, tousjours sembler enfans, ignares du sentement et vie commune, vivre comme estrangiers au pays de leur nativité, et peu dignes d'estre appellez au gouvernement de la chose publicque, et à la compaignie des conseilz[664].

On retrouve l'idée avancée par Paul-Émile : c'est l'histoire qui fait le bon gouvernant et, par conséquent, le bon conseiller. Colin définit ici une nouvelle hiérarchie des savoirs du point de vue de l'État – *sub species reipublicae*, pourrait-on écrire, pour paraphraser le titre d'un ouvrage

---

[661] J. COLIN, « À la tresillustre et tres haulte excellence... », *op. cit.*, f° 3*v*.
[662] *Id.*
[663] Pour un aperçu synthétique de la critique érasmienne de la guerre, voir J. CHOMARAT, « Un ennemi de la guerre : Érasme », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé : Lettres d'humanité*, vol. 33, n° 4, 1974, p. 445-465.
[664] J. COLIN, « À la tresillustre et tres haulte excellence... », *op. cit.*, f° 4*r*.

de M.-D. Couzinet[665]. On aurait dès lors, au sommet, l'histoire ; à la base, l'expérience d'un côté (le « vu »), la connaissance de l'autre (le « su ») :

> Ains veullent[666] signifier la louenge que nous donnons en langaige Françoys à ung homme excellent quant nous disons, Il scet beaucoup et a beaucoup veu/ et parlent de celle experience qui est conjoincte avec literature, car comme dit saigement messire Philippes de Commines en son histoire/ plus se voyent de choses en ung seul livre en trois moys, que n'en sauroient veoir à l'oeil vingt hommes de renc, vivans les ungs apres les aultres[667].

Le propos (cité *supra*) de Commynes, dont l'opinion passait pour minoritaire au moment où il écrivait ses *Mémoires*, trouve une résonance nouvelle sous la plume de Colin. Le mot *literature*, qui signifie ici la connaissance des lettres (ou le fait d'avoir beaucoup *lu*, par opposition au *vu* de l'expérience), apparaît non comme une culture « morte » et détachée de l'action politique, mais comme une perfection, une « excellence » qui rend celui qui la possède, « conjointe » avec l'expérience, capable de bon conseil.

Dans le cadre de cette campagne des humanistes pour civiliser la Cour et les nobles, tout le monde n'était pas aussi radical que Jacques Colin. L'éducation de la noblesse par l'histoire concernait d'abord sa principale occupation, la guerre. L'homme d'armes qui possédait la connaissance de l'histoire, en plus de l'expérience des combats, était désormais jugé supérieur à l'homme d'expérience. Il est temps, ici, de revenir à la traduction de Diodore de Sicile par Antoine Macault, que j'ai évoquée dans l'avant-propos de cette première partie ; celui-ci fit partie de ces « nouveaux "translateurs" » (Bourrilly) qui, encouragés par les publications de Jacques Colin, offrirent au roi leurs propres essais de traduction[668]. Macault, qui adapte assez librement la préface de la *Bibliothèque historique* de Diodore, reprend le parallèle entre histoire et expérience, déjà présent dans le texte original, en utilisant des mots adaptés à son lectorat royal et nobiliaire :

> Or est il, que le conseil des anciens (lesquelz la longueur du temps et de l'eage a rendu plussavans et plusexperimentez) est par les jeunes prisé et estimé : Mais l'histoire doit estre prefferee à eulx d'autant que la description [récit] et continuation de tous les tempz ensemble, comprent plus les exemples de toutes choses que ne fait le seul eage d'ung homme : Parquoy sont les histoires tresnecessaires et utiles à l'institution de bien vivre tant aux jeunes (qui par la lecture de plusieurs diverses choses sont faitz esgaulx en savoir aux plusvielz) comme aussi aux anciens, ausquelz

[665] M.-D. COUZINET, *Sub specie hominis*, *op. cit.*

[666] Le sujet du verbe est celui de la citation précédente : « ceulx qui entendent les matieres ».

[667] J. COLIN, « À la tresillustre et tres haulte excellence... », *op. cit.*, f° 4*r*.

[668] V.-L. BOURRILLY, *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise*, *op. cit.*, p. 45 : « La publication de ces traductions [de Seyssel] ne fut pas sans influence sur le développement de la littérature, surtout de la littérature historique, à cette époque. Le patronage royal fut pour ainsi dire un aiguillon qui suscita de nouveaux "translateurs", comme Étienne Le Blanc et surtout Antoine Macault, tous deux attachés à la personne du roi, le premier comme conseiller et contrôleur général de l'Épargne, l'autre en qualité de valet de chambre et secrétaire ».

> la longueur de vie a subministré[669] l'experience de tant de choses : Avecques ce que la cognoissance de l'histoire rend les hommes qui sont de basse condition dignes d'estre gouverneurs et Cappitaines : semont et incite iceulx chefz de guerre (pour l'immortalité de la gloire) à effectz vertueulx et magnanimes : Rend les souldartz plusprompts et plushardiz à entreprendre choses perilleuses pour la deffence de leur pays, à cause de la louange que en rapportent ceulx qui y meurent : Et destourne les meschantz de faire choses honteuses et reprochables pour la craincte qu'ilz ont d'en estre notez et infames[670].

Les mots *gouverneurs, Cappitaines, souldartz* font partie du vocabulaire militaire contemporain. L'histoire permet ainsi de passer outre l'opposition topique (que l'on a déjà rencontrée chez Aristote) entre jeunes et vieux ; la prudence n'est plus seulement l'apanage des plus expérimentés. Grâce à la lecture de l'histoire, une redistribution des honneurs devient possible, conformément au principe de justice distributive censé régir les rapports entre monarchie et noblesse : l'accent est mis sur la logique et sur le *topos* de l'aiguillon d'honneur. La traduction de Macault évoque nettement l'univers idéologique et social de la noblesse. Contrairement à Jacques Colin, il ne donne pas l'avantage aux gens de savoir sur les gens d'expérience ; l'histoire apparaît comme un prolongement de l'expérience qui permet aux hommes d'armes, dans le domaine de l'action et tout particulièrement de la guerre, de s'illustrer. La leçon de l'humanisme ne s'oppose plus, dès lors, aux habitudes et aux mentalités des nobles d'épée, mais vient au contraire les conforter.

Ensuite, dans le domaine de la diplomatie, l'histoire montrait combien l'art de l'ambassade avait partie liée avec la rhétorique. L'intérêt porté par les humanistes à l'égard des historiens qui maniaient avec bonheur l'art du discours, comme Thucydide et Tite-Live, est à cet égard révélateur. Les « concions » présentaient en effet un intérêt très politique, celui de proposer l'*ars bene dicendi* non plus seulement comme une technique de « clerc » et de savant, mais comme un moyen d'affrontement pacifié destiné à ceux qui maniaient les affaires publiques. Si Tite-Live était un homme de cabinet, Thucydide n'avait-il pas été stratège ? Dans sa préface à sa traduction de la *Cyropédie*, Seyssel insistait déjà sur les bienfaits de l'éloquence pour les affaires publiques :

> Toutes les choses dessusdictes sont pour donner à congnoistre, que les haulx faictz d'armes/ et les grands conquestes ne se font mie par la force tant seullement/ Mais beaucoup plus par les sens industrie et bonne conduicte des chiefz mesmement par eloquence/ et saige parler/ et ce nous tesmoigne clairement plutarque en la vie de Pyrus Roy des epirotes/ lequel racompte comment icelluy Pyrus qui en son temps fut moult preux/ et hardi et grand conquereur/ et par le jugement hannibal estoit le plus saige/ et vaillant conducteur qui jamais eut esté apres le grand roy Alexandre. Ainsi que Titelive le recite[671] vouloit dire qu'il avoit plus de cites/ et de provinces

[669] *Subministrer* : fournir, donner, procurer (Huguet).
[670] *Les Troys premiers livres de l'histoire de Diodore Sicilien*, *op. cit.*, f° 1*v*.
[671] *Recite* : raconte.

> conquises par le saige parler de Cyneas son embassadeur/ que par la proesse/ et hardiesse de ses capitaines/ et souldars[672].

Prudence et éloquence sont désormais présentées comme inséparables – on est loin de la portée toute militaire de la prudence telle que Robert Gaguin la décrivait dans sa préface aux *Commentaires*. L'histoire, dans cette perspective, jouait un rôle non seulement d'éducation mais encore d'édification. Aussi n'est-il pas étonnant que Plutarque ait commencé à être édité et traduit précisément à cette époque, notamment les *Vies parallèles*[673]. Ainsi la rhétorique – et plus généralement les belles-lettres en tant qu'elles sont utiles à l'action politique – semblait être en mesure de remplacer les « armes » dans un monde apaisé où le dialogue et la diplomatie auraient dépassé, en dignité, les sièges et les batailles. L'idée que l'*ars bene dicendi* pouvait être le lieu d'un combat où l'on pouvait s'illustrer et gagner ainsi de l'honneur participait de la formation d'un nouvel idéal élitiste qui prétendait se substituer à l'idéal chevaleresque. C'est ainsi que la traduction du *Courtisan* de Castiglione mobilisa, à la fin des années 1530, le même milieu d'humanistes de Cour qui avait, quelques années plus tôt, encouragé la publication et la traduction des historiographes anciens ; Jacques Colin en fut, semble-t-il, le premier traducteur[674].

En conclusion, il ne s'agissait pas d'une campagne purement anti-nobiliaire : les intérêts communs entre les milieux humanistes de la cour et la haute noblesse empêchent de le penser. Du reste, certains nobles d'épée comprirent la justesse du jugement sévère porté par Commynes sur l'ignorance des *bellatores*. Les plus éduqués s'intéressèrent à l'histoire et, en particulier, à une histoire qu'ils jugeaient conforme à leur dignité. Étienne de Laigue, l'éditeur et traducteur de César en langue française que j'ai évoqué plus haut, était un noble qui occupa de nombreuses fonctions militaires et diplomatiques sous François Ier. Et ce fut précisément après Pavie, dans les années 1525-1526, qu'il devait travailler à la publication du corpus césarien[675]. Comme l'écrit M.-É. Boutroue, « ce travail témoigne amplement de la réception du corpus de César dans un milieu qui avait toutes les raisons d'être sensible aux qualités d'homme de guerre, aux talents diplomatiques du dictateur romain »[676] ; « l'homme qui entre deux chevauchées aux côtés de son roi trouvait encore le temps de traduire César, de commenter Pline et de s'interroger

---

[672] C. de SEYSSEL, « Proheme [...] Au Roy Louys », dans Xénophon, *Histoire du voyage : que fist Cyrus à l'encontre du Roy de Perse Artaxerses son Frere*, Paris, Galliot du Pré, 1529, fº IIIr.

[673] Le roi encouragea ces traductions dès les années 1530, et se fit offrir des *Vies* manuscrites par Lazare de Baïf, Georges de Selve, Arnauld Chandon de Pamiers et, dans les années 1540, par Jacques Amyot.

[674] Voir G. DEFAUX, « De la traduction du *Courtisan* à celle de l'*Hecatomphile* », *op. cit.*

[675] Voir M.-É. BOUTROUE, « Étienne de Laigue et le commentaire de Jules César à la Renaissance », *op. cit.*

[676] *Ibid.*, § 43.

gravement sur les tortues, les escargots, les grenouilles et les choux »[677] était en outre représentatif d'un nouveau type de noblesse ouvert aux influences italiennes, robines et humanistes.

On assiste donc, à partir de la fin des années 1520, à un intérêt nouveau pour l'histoire au sommet de l'État, aussi bien dans les milieux humanistes que dans les milieux nobiliaires, sous l'égide d'un monarque soucieux de se montrer glorieux en conseil, puisque les événements ou « effets », à la guerre, lui avaient été contraires. La politique d'encouragement aux éditions et aux traductions de textes historiques ne découlait pas d'un simple goût personnel de François Ier, c'était une politique qui visait à associer les élites de robe et d'épée, pour que savoir et expérience soient désormais conjoints au sein d'une élite gouvernementale unifiée par un prince lui-même initié aux lettres et aux armes. Dans l'histoire, et tout particulièrement dans l'usage que les historiens anciens faisaient du discours, les humanistes et les robins trouvaient une légitimation de leur propre rapport au pouvoir et de leur aptitude à conseiller le roi, à la fois en qualité d'hommes de lettres et d'hommes d'action. Et, dans le même souffle, une partie de la noblesse d'épée découvrait, avec Thucydide, César et Commynes, qu'il était possible d'écrire l'histoire sans être « clerc » voire, à l'image de César, au fil des campagnes et du temps.

Il allait revenir à Guillaume du Bellay d'incarner, un court moment, ces ambitions convergentes. Le roi qui avait permis aux milieux humanistes de publier de vastes traductions des historiens anciens les encourageait en même temps à produire une histoire de son propre règne qui fût à sa gloire mais aussi à la leur, puisqu'il s'agissait pour eux, à présent, d'imiter et d'égaler voire surpasser les modèles dont ils avaient entrepris la « restitution ». Clément Marot, dans un dizain très dense qui suit la préface de Jacques Colin dans son édition de Thucydide de 1527, exprime ainsi cette ambition nouvelle :

> Voyez l'histoire (o vous nobles espritz)
> Par laquelle est toute aultre precellee.
> Avecq la fleur, le fruict y est compris
> D'antiquité, toute renouvellee.
> Qui par trop d'ans/ vous eust esté celee
> Si le franc Roy/ ne vous en eust fait part.
> Riches sont ceulx/ à qui leur Roy depart [distribue]
> Plus beaulx tresors/ qu'argent à grosses sommes
> Et bien merite/ avoir histoire apart,
> Qui telle histoire offre aux yeulx de ses hommes[678].

[677] *Id.*
[678] « Clement Marot aux lecteurs », dans *L'histoire de Thucydide Athenien*, *op. cit.*, fº ã vv.

François Ier doit bénéficier d'une « Histoire apart » : cette idée possède une valeur programmatique qui est politique aussi bien qu'humaniste. Le fait d'*offrir* Thucydide à « ses hommes », c'est-à-dire à sa noblesse (les « nobles espritz ») est compris par Marot comme un encouragement à l'écriture de l'histoire. Mais c'est aussi un appel à une renaissance : la métaphore de la « fleur » et du « fruict […] d'antiquité » établit une symétrie entre l'œuvre de Thucydide et le « fruit », l'utilité que l'on peut en tirer – dans la préface de son *De rebus gestis francorum*, Paul-Émile écrit ainsi que l'histoire est *magna frugifera* (elle apporte beaucoup de fruits, *i.e.* elle est très utile)[679]. Parce que son histoire est toujours utile, la « fleur » est encore susceptible de produire des « fruits » et « l'antiquité » de renaître dans son excellence[680]. L'hommage rendu à l'auteur athénien, au début du dizain, dont l'histoire est supposée « preceller » (surpasser) toute l'historiographie ultérieure, fonctionne ainsi en écho aux deux derniers vers qui annoncent un Thucydide français.

[679] « Praefatio », *op. cit.*, texte édité ci-après en annexe à ce chapitre, § 9.

[680] Marot fait peut-être allusion à la légende des pommes d'or du jardin des Hespérides. Sur l'association entre la Renaissance et la pomme d'or, voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 23-25.

Annexes au chap. V

De l'utilité de l'histoire : Paul-Émile et Jacques Colin

1. PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, « Praefatio », dans *De rebus gestis francorum libri VII*, Paris, in aedibus Jodoci Badii Ascensi [Josse Bade], 1520, f° II ; « Preface », dans *Les cinq premiers livres de l'Histoire Françoise, traduits en françois du Latin de Paul Æmile, Par Jan Regnart Angevin*, Paris, Michel Fezandat, 1556, p. 1-2

La première édition du *De rebus gestis francorum* date de 1516 ; j'ai utilisé celle de 1520, disponible sur le site de la BnF. J'ai séquencé le texte en paragraphes, absents des éditions originales, pour en faciliter la lecture.

PAULI AEMILII UERONENSIS DE REBUS GESTIS FRANCORUM PRAEFATIO.	**Preface de Paul Aemile.**
[1] CUM GENERE HUMANO bene ac praeclare ageretur : si summi Duces Regesque ac Imperatores quae gerunt : ea uelut in omnium gentium theatro : ac posteritatis oculis se gerere arbitrarentur : et quae maxime excellunt : historicorum monumentis consecrata : caeteri uirtutis studio accensi lectirarent.	[1] Les Hommes seroient bien heureux si les magnanimes Roys, Empereurs et Ducs pensoient leurs faits ettre conneuz d'un chacun, comme s'ils etoient à la veue de tous sur un Theatre representez, et quelques fois de leurs successeurs entenduz : et que les autres leurs semblables deussent lîre pour exemple, ce que les Historiographes laisseroient écrit de leurs plus louables vertus.
[2] Pulcherrimum enim certamen per multa secula intermissum tandem repeteretur : ac utrum illustres opibus proceres sua aetate praeclara facinora edendo : an nobiles fide scriptores in omne tempus profutura memoriae	[2] Vraiement cette brave dispute, long temps a delaissée, recommenceroit : et douteroit on grandement, lesquels profitent[687] plus aux humains, ou les illustres gouverneurs des choses publiques vertueusement exerçans leurs charges, ou les

[687] *Profiter* : être utile (*plus utilitatis mortalibus afferant*).

procedendo : plus utilitatis mortalibus afferant ambigeretur.	doctes Historiographes écrivans fidellement de ce qui est passé :
[3] Illud quoque accedit : quod gustata semel tantae rei dulcedine : totius praeterea antiquitatis cognoscendae cupiditate facile omnes incenderemur : minusque iuris fortunae libidinique in nos esset.	[3] et en proviendroit un second heur. Pource qu'aians une seulle fois goutté du bien, que nous causeroit la science des Histoires, nous serions tousjours plus curieux de la connoissance de l'antiquité : De sorte que Fortune, ou desordonné appetit[688], n'auroient telle puissance sur nous.
[4] In primis bella rarius consideratiusque susciperentur : incruentiusque ac maiore uirtute minoremque uatistate gesta : facilius et magis festa pace dirimentur.	[4] En premier lieu les guerres s'entreprendroient plus difficilement, et avecques plus de consideration : plus vertueusement, avecques moins de perte, plus de vaillance, et moins de cruauté se meneroient, et s'apaiseroient plus aisément.
[5] Quod qui rerum potirentur dum se quisque incorruptis futurorum seculorum iudiciis claraque in luce spectandos componerent : plura fidei claementiaeque[681] *quam flagitiorum atrocitatisue exempla ad ueram magnitudinem nominisque immortalitatem contendenti proposita esse cognoscerent.*	[5] Car les grands seigneurs considerans ceux qui viennent apres eux juges de leurs faits, et les âges futurs les devoir entendre, connoitroient la foy et clemence leur ettre plus propres, pour acquerir le nom de magnanimes, et par icelluy se rendre immortels, que la cruauté ne quelque autre vice.
[6] Nec nouorum semper armorum terrore cognitioni mortalium clausus maxima ex parte imperuiusue orbis terrarum foret. quem a quibus incolitur ignorari turpissimum duco.	[6] Et les passages de la terre, dangereux à cause des guerres et tousjours nouvelles armées ; seroient si seurs, que les hommes en la voiageant, auroient le moyen de connoitre sa rondeur : l'ignorance de laquelle est fort blamable en ceux qui l'habitent.
[7] Simul uita tutior : et minore cupiditate degeretur. sanctiusque homini caeleste numen esset : cognitis semel uerae religionis	[7] Outre plus nôtre vie se passeroit avec moins de peril et couvoitise. Car la connoissance du commancement de la vraye religion, et des moyens par lesquels les

[681] *Sic*, pour *clementiaeque*.

[688] *Desordonné appetit* : les passions, la « partie appétitive ou, d'une façon générale, désirante » de l'âme, par opposition à sa partie rationnelle (*Éthique à Nicomaque*, I,13, 1102b, *op. cit.*, p. 85).

initiis ac quibus rebus publica faelicitas et animorum integritas constituta conseruataque fuerit.	publiques felicitez ont eté ordonnées, et au repos des espris depuis entretenues, feroit que nous aurions nôtre Dieu en bien plus grande reverance.
[8] Et quia non tam pietas consciusque sui animus quam sua quemque commoda damnaue mouent : antiquitatis ignoratio[682] *: uel eos qui in caeteris liberalibus artibus consenuerunt : semper pueros et sensus uitaeque communis ignaros uideri cogit : et in patria ipsos sua peregrinos : et a reipublicae* [f° II*v*] *gubernaculis : consiliorumque consociatone ablegandos : quando quidem ciuilis militarisque disciplina : ad hoc instituta : iuraque Regnorum : simul artes et quibus pariantur et quibus breuis aeui : et quibus longioris sint : simul quibus floreant : quibus intermortua reuiuiscant : omnia haec una historiarum fide continentur : et eorum inscitia contemptioque maximorum incommodorum publicique excidii persaepe causa extitit futuraque est : quoad erit dulcior iuncta cum bonarum artium negligentia : superbaque sui admiratio quam antiquitatis omnium proborum rerum inuentricis contemplatio.*	[8] Ne voiez vous que pource que la pieté, ou connoissance de nous mesmes, ne nous touche tant comme nos propres dommages ou profits, plusieurs trop opiniâtres en l'étude des autres sciences liberalles sont en estime d'ignares, et reputez moins qu'enfans, et en leurs propres [p. 2] païs vivent comme estrangers, sans ettre appellez au gouvernement ny conseil de la chose publique, pour ignorer l'antiquité, et mepriser l'étude des Histoires ? Esquelles nous pouvons apprendre la discipline, tant civile que militaire, les droits et constitutions des Royaumes, les sciences, et en quel temps elles ont été inventées, et quelle longue ou brieve durée elles ont eu, et quand elles ont été le plus recommandées, et le temps que, presque etaintes, on les a veu revivre. Dont l'ignorance a maintes fois eté cause de grans dommages et pertes publiques : et sera tandis[689] que la negligence, acompagnée d'une trop grande estime de soy, meprisera l'Histoire mere de toute perfection.
[9] Quae tot tamque magna frugiferaque ex multis quidem : sed in primis ex rerum a Francis gestarum explicatione percipi summa cum iucunditate possunt[683]*.*	[9] Qui se peut, avec un singulier plaisir, apprendre de la lecture des faits de plusieurs de noz ancettres, et principalement des François :

[682] *Antiquitatis ignoratio* : « ignorer l'antiquité, et mepriser l'étude des Histoires » dans la traduction de Regnart (qui change considérablement l'ordre de la phrase), qui rend le latin *antiquitates*, « les faits passés », par le français *Histoire*, qui désigne en même temps la littérature historique.

[683] Après le lieu de l'utile (*magna frugifera*), vient celui de l'agréable (*cum iucunditate*).

[689] *Et sera tandis* : et elle le restera tant.

[10] In his enim fortuna uirtutis consiliique modo dux[684] *: modo comes : modo aduersaria : modo ipsa per utrasque uires suas domi forisque ita ostendit : ut tanquam in una omnino gente illustre in omnes partes documentum praebere omnibus terris uellet : omne sit exemplum complexa quo mortales edoceri : instituique luculentius aduersus omnes casus possint quam ullis sapientium scholis praeceptisue.*	[10] où Fortune se montre maintenant gouverner la vertu et conseil *[comme guide,]* comme compagne, puis comme ennemie, puis en un moment, voulant montrer sa grande puissance, fait que tous mortels peuvent prendre exemple sur l'Histoire de tant brave nation, comme ils se deoivent songneusement gouverner contre les adversitez : aprenans beaucoup plus à la lecture d'icelle, qu'aux écolles ou dedans les livres des plus doctes.
[11] Quid enim aliud est seculorum : rerum : procerum[685] *memoria : obseruatioque quam non modo quaedam uitae magistra*[686] *: sed ipsius etiam sapientiae studii moderatrix ?*	[11] La mémoire des choses passées et personnes heroïques, est ce rien moins qu'une vraïe Philosophie[690] ? l'Histoire ne se doit elle appeler la seulle guide et gouvernante de nôtre vie ?
[12] Et caetera cum semel ad summum peruenerint scriptionem deinceps non desiderant : Historia non prius finem memorabilia facinora literis mandandi habeat necesse est : quam genus humanum quietis impatiens facere scribenda desierit : suusque exorientibus subinde scriptoribus locus relinquitur.	[12] Toute autre science parvenue à sa perfection n'a plus besoin d'aucun écrivain : mais oncques l'Histoire ne s'en contentera jusques au temps que les hommes, ennuiez de repos, delaisseront à faire choses dignes d'ettre à la posterité recommandées : ainsi les Historiographes n'auront jamais faute de subjet.
[13] Nec mihi fraudi sit si quas uetustissimae bellicosissimaeque gentis res gestas animi studiorum causa mihi notas efficere	[13] Dont je ne doy ettre repris si je mets en lumiere ce, que, pour le contentement de mon esprit, j'ay peu

[684] *Modo dux* : non traduit par Regnart.

[685] *Proceres*, les « personnes heroïques » selon Regnart ; « personnages éminents, les premiers citoyens, les nobles, les grands » (Gaffiot). Le terme implique chez Paul-Émile l'idée de distinction sociale : l'histoire concerne au premier chef ceux qui participe au « gouvernement et conseil de la chose publique », pour reprendre l'expression de Regnart.

[686] *Uitae magistra* : *topos* tiré de Cicéron, *De Oratore*, II, 36 (voir le chap. III de cette première partie).

[690] Traduction très libre de Regnart, qui témoigne ou d'une tendance à la surenchère chez notre « translateur », ou de la haute considération dont bénéficie l'histoire vers la moitié du XVIe siècle. La formule de Paul-Émile était déjà assez forte : l'histoire est *sapientiae studii moderatrix*, soit « qui règle, qui dirige la sagesse et l'étude ».

contendi : eas mortalium usui congnoscendas proponam.	connoitre des faits de si ancienne et belliqueuse nation.
[14] Continens quidem erit temporum Regumque ac stemmatum enarratio.	[14] De laquelle les Roys et vaillans actes seront en ces écrits continuez :
[15] Sed is et rerum et authorum delectus : ut neque tam multa neque tam multis voluminibus : quam et comperta et cognitione digna : complectar.	[15] aiant seulement deliberé n'ensuivre que les Autheurs bien approuvez. Qui[691] sera cause que je ne décriray plusieurs choses (quoy qu'elles soient memorables) qu'on peut lire en d'autres qui en ont écrit.
[16] Caeterum quia primordiis rerum Franci non erant Galliarum indigenae incolaeue : non ante propiora certioraque dicere ordiar quam et quae ipsi de primis originibus suis produnt paucis praefatus fuero : et quae externa illis adeo cohaerent ut silentio praeteri nequeant : recensuero.	[16] Or pource que les premiers François ne prindrent naissance es Gaules, et qu'ils habiterent d'autres païs, je ne traitteray des choses plus prochaines et veritables, que premier[692] je n'aïe declaré leur origine, et ce qu'ils ont de commun avec l'étranger. Ce qu'il faut necessairement entendre.

691 *Qui* : ce qui.
692 *Premier* : d'abord, en premier lieu.

2. Jacques COLIN, « À la tresillustre et tres haulte excellence des princes et à la treshonnorée magnificence des seigneurs et nobles Françoys [...] », dans *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre, qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatee en langue francoyse par feu messire Claude de Seyssel lors euesque de Marseille et depuis archeuesque de Turin*, Paris, Josse Bade, 1527, f° ã ii - ã v[693]

À LA TRESILLUtre et treshaulte excellence des princes et à la treshonnoree magnificence des seigneurs et nobles Françoys, Jaques Colin indigne secretaire ordinaire du Roy nostre sire et de sa chambre, treshumble Salut avec heureuse augmentation d'honneur en felicité perpetuelle.

HERODOTE PEre des histoires tesmoigne qu'il y a une region confinant aux Thraces habitee par certains peuples nommez Trauses : lesquelz jadiz avoient de coustume que quant entre eulx ung enfant naissoit des incontinent[694] qu'il estoit hors du ventre de la mere, les parens et prochains s'assembloient autour, et là recueilloient sa venue avec criz, pleurs, et lamentations ramentevant[695] combien de miseres et calamitez il luy conviendrait souffrir en ce monde. Au contraire quant aulcun d'eulx alloit de vie à trespas, l'accompaignoient à la sepulture en grant feste et esbattement, et en chantant et recitant joyeusement la multitude des maulx et tourmens dont il estoit par mort exempté[696]. Quoy[697] mettant en consideration les anciens Grecz usurperent[698], ainsi que met le poete Ausone, ung proverbe qui disoit estre tresbon à l'homme de ne naistre point/ ou s'il estoit né, de mourir incontinent[699], De si pres viserent[700] ilz aux incommoditez de vie humaine. Et au vray dire si nous voulons soingneusement y regarder : nous trouverons avec Pline, que nature nous a cherement vendu et à trop hault pris l'abundance des choses qu'elle produict pout nostre usaige[701]. Et que nous n'avons joye ne doulceur qui ne soit corrompue par tristesse et amertume qui luy est indivisiblement adjoincte. Car oultre l'incomparable dangier qu'il nous fault passer pour venir en ceste lumiere, combien que nous soyons nez pour avoir seigneurie et commandement sur

[693] Une partie de ce texte a été publiée par P. VILLEY, *Les Sources d'idées, textes choisis et commentés*, Paris, Plon-Nourrit, 1912, p. 43-46.

[694] *Des incontinent* : dès lors, aussitôt après.

[695] *Ramentevant* : rappelant.

[696] Exemple emprunté à Hérodote, *Histoire*, V, 5.

[697] *Quoy* : ce que.

[698] *Usurperent* : employèrent (lat. *usurpare*).

[699] Ausone, *Idylles*, XV : « Toute cette vie n'est qu'une lutte de hasards contraires. Aussi cette pensée des Grecs est bien sage : ce serait, disent-ils, un bonheur pour l'homme de ne point naître, ou de mourir aussitôt qu'il est né » (trad. E.-F. Corpet, Paris, Panckoucke, 1843).

[700] *Viserent* : considérèrent.

[701] Comme le précise J. Colin par la suite, ce passage et le développement qui suit sont tirés du début du livre VII de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien.

les aultres animaulx, nul d'eulx toutesfoiz vient au monde sy despourveu et mal estoffé, que nous faisons, ne si fresle, debile et passible comme nous sommes. Et comme recite[702] le mesme aucteur Pline, au prologue du septieme livre de son histoire naturelle plus au[703] long et par le menu. Nature à toutes bestes a baillé des leur naissance franchise[704], vesture, habitation, et nourriture gratuite, l'homme seul est celluy qui des ce qu'il naist, chet[705] nu en terre, commence sa vie par estre lyé, est constrainct d'emprunter son vestement d'aultruy, travailler [f° ã ii*v*] ses membres et son esperit pour la fabricque de sa demeure. Querir son alimentation par la sueur de son corps, et continuel labeur de ses mains : apres les difficultez de son elevement et la longueur du temps qu'il luy fault pour apprendre à cheminer et à parler. Mais encore y a il pis : Que comme tous aultres animaulx s'adonnent par instinct naturel à ce qui proprement appartient à l'office de leur nature : les ungs à voler, les aultres à nouer[706] : l'homme est seul qui ne scet riens sans enseignement, n'aller ne parler, ne manger, ne finablement faire chose qui soit au monde sans apprentissaige si non plorer[707]. Tellement que ceste compassible[708] ignorance a donné entree et auctorité au proverbe Italian qui dict, que l'homme devroit naistre saige/ ou naistre deux foiz. Car s'il naissoit saige, il eschapperoit les inconveniens infiniz, où par faulte d'experience il tumbe journellement durant le cours de ceste briefve vie au grant prejudice de la tranquillité de son entendement. S'il naissoit deux foiz, en la seconde vie il se aideroit de ce qu'il auroit apprins en la premiere. Et ne chemineroit par les tenebres d'erreur comme il est constrainct de faire venant en ce monde sans guyde ne lumiere de savoir. Comme doncques il soit plus necessaire à l'homme d'apprendre, que à nul des aultres animaulx/ et que l'apprehension de science consiste en l'esperit, il semble assez estrange au penser dont il peult proceder que veu que nature nous a formez de membres et d'esperit[709]. Et que les membres mortelz et debiles nous sont communs avec les bestes, d'autant en cela plus que nous advantaigees que la plus part d'elles les ont plus fors et robustes et moins subjectz à maladie/ et que l'esperit durable et sempiternel par lequel nous participons avec les anges nous rend excellens et dignes par-dessus toutes autres creatures[710]. Toutesfoiz nous mettons peine de plaire au corps le plus qu'il nous est

---

[702] *Recite* : raconte.

[703] L'éd. originale donne *an,* coquille évidente pour *au*.

[704] *Franchise* : liberté.

[705] *Chet* : choit.

[706] *Nouer* : nager.

[707] Après une longue insinuation vient le thème de l'éducation et de l'ignorance, et la *propositio* de Colin : l'ignorance est honteuse et il faut la combattre jusque dans les rangs de la noblesse.

[708] *Compassible* : digne de compassion.

[709] La ponctuation a ici une valeur oratoire et marque la fin de la protase, la période se poursuivant dans les deux « phrases » suivantes. Comprendre : cette pensée peut paraître étrange, qu'étant donné que la nature nous a « formés de membres et d'esprit »…, « toutefois nous [nous] mettons [en] peine » de satisfaire nos appétits corporels ».

[710] *Cf.* J. PIC DE LA MIRANDOLE, *De la dignité de l'homme*, Y. Hersant (trad.), Combas, Éd. de l'Éclat, 1993 : « Si nous ne t'avons fait ni céleste ni terrestre, ni mortel ni immortel, c'est afin que, doté pour ainsi dire du pouvoir arbitral et honorifique de te modeler et de te façonner toi-même, tu te donnes la forme qui aurait eu ta préférence.

possible, generalement chascun endroict soy[711]. Et n'y en a pas beaucoup qui tiennent compte de l'esperit, ou pour dire mieulx, il s'en trouve bien peu qui s'en vueillent soucyer. Nul entre les hommes est de si bas estat qui ne preigne soing de couvrir sa personne de quelque sorte d'abillement. Et le nombre de ceulx est infiny qui pour luy donner plus de grace et d'ornement, s'ilz ne traveillent les estranges contrees du monde pour recouvrer des pierres plus rares et precieuses, et les emploier à la curiosité de leur accoustrement. Où l'on veoit la plus part des vivans qui non seulement n'ont leur pensee de vertu vraye et soulde[712] revestue. Mais ne la tiennent soubz umbre ne couverture d'aulcun linge ou fillet de bonnes conditions. Or que dirons nous que pour satisfaire à ce faix corporel de terre, [f° ã iii*r*] que peu d'ans font retourner en pouldre au soustenement du quel les choses promptes[713], et que la nature en chascun lieu nous mect au devant, pourroient souffire. Il n'y a campaignes, ne mers, ne forestz qui ne soient par nous à grant diligence sollicitees et cherchees, affin que nous ayons des viandes[714] delicieuses et complaisions à noz sensuels appetitz. Avec ce combien que pour son ayse[715], et commodité à le deffendre du soleil, neige, pluye, et injure de l'air, pourroit estre assez une petite loge ou cabane bien cloze, nous aymons mieulx toutesfoiz faire ammener marbres estrangiers des plus loingtaines regions de la terre habitable, pour luy fonder et bastir palais amples et magnifiques. Où le plus souvent ne nous soucyons point, de quoy soit repeue la celeste partie qui est en nous, ne si son logis est convenablement preparé. Et plus tost luy mettons au devant les ameres fueilles de vice, que les tressavoureux et doulx fruictz de vertu, la tenant plus communement recluse et enfermee en l'obscur et bas usaige de sensualité, que la semonnant[716] à frequenter les cleres et haultes operations d'honnesteté. Davantaige[717] s'il advient quelque foiz que nous sentions aulcune partie de nostre corps indisposee par maladie, nous taschons par toutes voyes et moyens possibles de rappeller la santé esgaree. Mais à noz mal sains entendemens peu sommes soingneux de procurer recouvrement, ou bailler opportune medicine. Cela viendroit il point à l'adventure pour ceste cause, que pour ce que le corps appert plus[718] que ne fait l'esperit, nous pensons qu'il ait d'autant plus grant besoing de telles provisions ? cest argument n'est pas souffisant. Car non seulement le corps n'a pas plus d'apparence que l'esprit : mais est evidemment par luy en cela de beau coup surmonté.

Tu pourras dégénérer en formes inférieures, qui sont bestiales ; tu pourras, par décision de ton esprit, te régénérer en formes supérieures, qui sont divines ».

[711] *Endroict soy* : relativement à soi, envers soi.

[712] *Soulde* : probable coquille pour *solide*. L'édition de 1545 (Paris, Pierre Gaultier pour Jean Barbé et Claude Garamond) reproduit (f° ã iii*v*) la même graphie ; l'exemplaire numérisé sur Google Books porte une correction manuscrite (probablement d'époque au vu de l'écriture) en marge : *solide*.

[713] Comprendre : à l'entretien duquel les choses faciles d'accès… pourraient suffire.

[714] *Viandes* : nourritures.

[715] *Son ayse* : il s'agit de l'aise du « faix corporel de terre ».

[716] *Semonnant* : invitant.

[717] L'éd. originale donne : *Davantige*.

[718] *Appert plus* : le corps apparaît davantage, est une réalité plus sensible et plus visible que l'esprit.

Et qu'il soit vray, l'esperit a autant de faces qu'il monstre d'operations. Et du corps ne se monstre jamais que une forme, laquelle en plusieurs ans à peine de plusieurs hommes est veue, où les operations de l'entendement peuvent estre en brief temps congneues de tout le monde. Et ce mesme corps ne dure que bien peu de jours, où l'esperit qui est sempiternel, demeure sempiternellement, et peult avec soy par longs siecles retenir ce en quoy nous l'accoustumons pendant qu'il se tient avec le corps. Ausquelles choses et aultres infinies que l'on pourroit amener à ce propos, si les hommes avoient celle consideration qu'il appartiendroit d'avoir/ il feroit plus beau vivre et plus souef[719] au jourd'huy qu'il ne faict, et nous ayant cure souffisante de nostre corps, mais plus ornant noz pensees et entendemens et mieulx les paissant/ et leur donnant plus honnorable habitation/ serions plus dignes [f° ã iii*v*] de les avoir que nous ne sommes/ et mettrions grant soing à les conserver en santé. Et si d'aventure ilz venoient quelque foys à estre malades/ avec plus grante estude nous efforcerions de remedier à leurs indispositions/ que nous en faisons[720] : Comme sont arrogance, superfluité/ ambition/ avarice/ cupidité desmesuree de vivre, Et celle qui plus nous faict ressembler aux bestes, ignorance. Si contagieuse et pestilentielle en l'entendement de l'homme/ qu'il semble que les aultes infirmitez spirituelles qui le molestent/ procedent toutes de ceste seule. Car là où elle est ne dieu est deuement honnoré, ne vice fouy[721], ny action aulcune publiqcque ou particuliere selon le devoir et par ordre administree[722]. Tellement que la sentence usurpee par les anciens disans, toute personne ignorante estre maulvaise[723], à bon droict a esté receue, et jusques là approuvee, que Terence n'a point doubté de faire dire par ung vieillart experimenté, que la terre ne porte riens pire que ung homme ignorant. Car comme il soit en toutes choses incivil et impertinent, en cela est il intolerable qu'il ne trouve riens bien faict si non ce qu'il faict luy mesmes. Et certainement ignorance est moult desconvenable et mal seante en toutes personnes/ Mais en celles des nobles d'autant plus reprouvable et pernicieuse, que tout ainsi qu'ilz surmontent les aultres en dignité de sang, richesses, accoustremens, et auctorité, Ce leur est grant honte s'ilz ne les surpassent en excellence du savoir qui appartient à leur vocation, consistant plus aux charges et maniemens publicques (principalement en ce royaume de France, où coustumierement le prince qui seul ne pourroit vuyder tant d'affaires, se repose de la plus part[724] sur la bonne fiance qu'il a en eulx) que à ung tas de desduictz inutiles et exercices recreatifz, où ilz

[719] *Souef* : doux, agréable.

[720] *Que nous en faisons* : que nous nous efforçons (aujourd'hui) d'y remédier.

[721] *Fouy* : de *fuir*, au sens de « chercher à éviter » (Huguet).

[722] *Administree* : effectuée.

[723] Proposition infinitive (« disant *que* toute personne ignorante *est* mauvaise »). J. Colin se réfère à l'*Éthique à Nicomaque*, III, 2, 1110b : « Ainsi donc, tout homme pervers ignore les choses qu'il doit faire et celles qu'il doit éviter, et c'est cette sorte d'erreur qui engendre chez l'homme l'injustice et le vice en général » (*op. cit.*, p. 123-124).

[724] Comprendre : se repose de la plupart des affaires.

perdent une grant partie de leur temps, qui seroit beaucoup mieulx employé à apprendre le rolle du personnaige qu'il les convient jouer au theatre de la chose publicque, quant ce vient à leur tour et ranc. À laquelle couste trop cher s'il fault qu'ilz deviennent saiges à ses despens, comme d'apprendre en faisant la guerre, que la guerre est une chose en toutes manieres à eviter. Car tresmiserable est la prudence qui seulement est acquise par usaige[725]. Et est certain que ceulx qui deffaillent de prudence, et de savoir, ne pourroient faire beaulx faicts en temps de guerre ne de paix. À quoy regardant Salomon Roy de Judée, apres que celluy qui peult donner toutes choses luy eut baillé choiz de demander ce qu'il vouldroit, ne requist si non sapience/ laquelle advient, ou par ung souverain privilege de nature/ ou est acquise par une grande cognoissance de lettres joincte à ung bon sens naturel, qui est le timon du navire. [f° ã iv*r*] Et de telle vertu et efficace, que par le moyen de luy comme dict Cicero, Il s'est trouvé plusieurs grands et vertueux personnaiges, sans doctrine. Et plus est capable de louenge et vertu le naturel sans doctrine/ que la doctrine sans naturel[726]. Et toutesfoiz pour bon qu'il soit/ se fier en luy, et l'employer sans experience à prendre party sur la multitude des evenemens differens, qui surviennent d'heure à aultre en ce monde, est aussi perilleux, que d'entreprendre ung navigaige sans Calamité, car si bien le navire est bon et fort, et bien garny et equippé de voile et de sartye[727], celluy qui est dedans ne sauroit pour tant congnoistre en un fortunal[728], quel vent souffle, ne la routte qu'il doibt tenir, sans la bussolle. Au moyen de quoy a tousjours esté dict, que l'experience est la maistresse des choses/ nous enseignant à nous regir et gouverner es presentes et advenir/ par le jugement et memoire des passées. Mais quant ceulx qui entendent les matieres, parlent d'experience, ilz ne s'arrestent pas à ceste là, dont est venu le proverbe qui dict, en gastant l'on apprent, ny en celle qui s'acquiert en la seule vie d'ung homme : Car elle est trop briefve, fresle, et caducque pour faire provision de toutes les preuves[729],

---

[725] *Par usaige* : par expérience.

[726] *Pro Archia,* 15 : *Quaeret quispiam : « Quid ? Illi ipsi summi viri, quorum virtutes litteris proditae sunt, istane doctrina, quam tu effers laudibus, eruditi fuerunt ? » Difficile est hoc de omnibus confirmare, sed tamen est certe quod respondeam. Ego multos homines excellenti animo ac virtute fuisse, et sine doctrina naturae ipsius habitu prope divino per se ipsos et moderatos et gravis exstitisse, fateor : etiam illud adiungo, saepius ad laudem atque virtutem naturam sine doctrina quam sine natura valuisse doctrinam. Atque idem ego contendo, cum ad naturam eximiam atque inlustrem accesserit ratio quaedam conformatioque doctrinae, tum illud nescio quid praeclarum ac singulare solere exsistere*. « Quoi ! me dira-t-on, ces grands hommes dont les lettres nous ont fait connaître les vertus, ont-ils été formés par ces études si vantées ? Je n'oserais l'assurer de tous, mais je ne serai pas embarrassé pour répondre. Sans doute il a existé des hommes d'un esprit supérieur, d'une vertu éminente, qui, sans le secours des lettres, par la disposition d'une nature presque divine, ont été par eux-mêmes sages et justes ; j'en conviens : j'ajoute même que souvent un heureux naturel sans étude a fait plus pour la gloire et la vertu que l'étude sans la nature. Mais je soutiens en même temps que si aux qualités d'un heureux naturel se joignent celles que donnent l'étude et une instruction suivie, il nait de là le plus souvent je ne sais quoi d'éclatant et d'extraordinaire ». (trad. Nisard, Paris, Firmin Didot, 1869).

[727] *Sartye* : grément, ensemble des agrès (Huguet).

[728] *Fortunal* : italianisme pour « tempête », « tourmente » (Huguet, qui cite ce texte). Par son étymologie, le mot renvoie à la fortune, au hasard (adj. *fortunal* : « produit par le hasard, fortuit » ; « qui amène la tempête », d'après Godefroy, *Lex.*).

[729] *Preuves* : épreuves.

dont nous avons mestier en ce mondain pelerinaige. Et moins sans lettres de soy mesmes est souffisante, pour nous donner clere congnoissance de l'antiquité, laquelle est si convenable et requise, que l'ignorance d'elle/ ainsi que mect Paul Emile, contrainct ceulx mesmes qui sont enveilliz es estudes des aultres ars liberaulx, tousjours sembler enfans, ignares du sentement et vie commune, vivre comme estrangiers au pays de leur nativité, et peu dignes d'estre appellez au gouvernement de la chose publicque, et à la compaignie des conseilz[730]. Ains veullent signifier la louenge que nous donnons en langaige Françoys à ung homme excellent quant nous disons, Il scet beaucoup et a beaucoup veu/ et parlent de celle experience qui est conjoincte avec literature, car comme dit saigement messire Philippes de Commines en son histoire[731]/ plus se voyent de choses en ung seul livre en trois moys, que n'en sauroient veoir à l'œil vingt hommes de renc[732], vivans les ungs apres les aultres. Avecques ce la civile et militaire discipline/ les constitutions et loix des royaulmes/ les façons par lesquelles ilz sont acquis et entretenus/ les moyens par où ilz viennent en decadence. Et de rechief par où ilz sont restabliz et remiz sus. Toutes ces choses sont contenues seulement en la description[733] des bonnes histoires, et non ailleurs, la mesprisance desquelles avec faulte de les avoir sceues, a bien souvent esté cause de tresgrandes ruynes et totales destructions de plusieurs estatz, et sera encores, tant que la [f° ã iv*v*] oultrecuydance, avec le deprisement des bonnes doctrines, aura plus de vogue, que la contemplation de l'antiquité inventeresse de toutes bonnes choses, Dont ayant clere intelligence, le tresvertueulx/ tresmagnanime/ et treschrestien Françoys premier de ce nom par la grace de dieu Roy de France/ mon souverain seigneur et maistre. Et saichant l'utilité que luy a porté la congnoissance des histoires tant en armes que en conseil/ à se gouverner et conduyre en la diversité de ses fortunes, il a voulu non seulement tesmoigner, mais aussi mettre en evidence et communiquer, par ung acte formellement contraire à ung aultre du grant Alexandre, le fruict, et delectation que l'on en doibt attendre et percevoir. Mais apres que nous les aurons tous deux recitez, vous jugerez lequel est le plus digne de louenge. Estant Alexandre jà passé en Asie/ il eut nouvelles comment Aristote son precepteur avoit publié et mis en communication les livres des sciences speculatives, pour laquelle cause luy escripvit unes lettres de ceste teneur. Ce n'est pas bien faict à toy d'avoir publié les livres de science speculative, car en quelle chose desormais serons nous plus excellens que les aultres/ si les doctrines que nous avons apprinses commencent à estre communes à chascun ? Quant à moy j'aymeroie mieulx estre excellent en science, que en puissance. Et à dieu. Les sciences qu'il appelle speculatives sont les

[730] *Cf.* PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, « Praefatio », *op. cit.*, f°II, § 8 (voir *supra*).

[731] *Cf. Mémoires*, II, 6, *op. cit.*, t. 1, p. 122 (cité *supra* chap. V, 2. L'histoire comme expérience : naissance des Mémoires, renaissance des Commentaires).

[732] *De renc* : de suite. Mais l'expression *hommes de rang* peut également signifier « hommes d'un rang élevé » (sens attesté chez Montaigne ; *cf.* Huguet).

[733] *Description* : récit.

metaphysiques, lesquelles au tesmoignaige de Plutarche, sont de nulle utilité, tant à apprendre, que à enseigner. Et toutesfoys Alexandre estoit mal content qu'elles fussent communiquees[734]. Mais le Roy Françoys ayant en sa librairie Thucydide Athenien, translaté en nostre langue par ung tel personnaige que fut Messire Claude de Seyssel, qu'il solennise pour son chef d'euvre, pource que ledict livre ne se trouvoit ailleurs, de son propre mouvement a esté content d'en faire part aux princes seigneurs et gentilz hommes de son Royaulme/ encores qu'il fut historiographe tant estimé entre les siens, qu'ilz luy firent dresser une statue ayant la langue d'or, pour l'elegance et verité qu'il avoyt suyvie en son histoire[735]. Et que Demosthenes prince de tous les orateurs qui jamais furent, y print tant de goust, qu'il le voulut escripre par huyct foys de sa propre main. Et à la verité nul de tous ceulx qui s'en sont meslez, onques approcha de luy, à descripre[736] les deliberations/ exploictz[737] / et evenemens, gardant ce qui convient aux personnes, lieux, et saisons, de sorte que pour estre comprins et contenuz les exemples de tous humains offices et devoirs[738]/ tant en ce volume, que en ceulx de Diodore Sicilien des satrapes et successeurs d'Alexandre[739], et d'Appian Alexandrin des guerres civiles et foraines[740], tous trois d'une mesme translation, tous [f° ã v*r*] trois reposans en la royalle librairie, toustrois non trouvables ailleurs en vulgaire : le Roy voyant que la science des langues estrangieres n'estoit encores generallement espandue parmy la noblesse de son Royaulme/ a voulu ceste compaignie[741] estre mise comme sur ung perron, dont elle soit veue de toutes pars. Affin que de ce qui y sera trouvé imitable et bon à ensuyvre, l'on en preigne et tourne les enseignemens au prouffit de la chose publicque, et edification de soy mesmes. Et ce dont l'on verra la fin et commencement contrarier à honnesteté, soit prudemment consideré, pour se garder d'encheoir[742] au semblable. De là est mes tresredoubtez et mes treshonorez seigneurs que en lieu

---

[734] L'ensemble de ce passage se réfère à Plutarque, *Vie d'Alexandre*, IX.

[735] Il s'agit d'une confusion avec Bérose. Confusion sans doute volontaire, puisque c'est Pline l'Ancien, que J. Colin cite plus haut, qui raconte que les Athéniens érigèrent à Bérose, dans le Gymnase et aux frais de la Cité, une statue à la langue d'or (*Histoire naturelle*, 7, 123). Bérose était, précisément, très populaire dans la France renaissante en raison du faux fabriqué par Annius de Viterbe à la fin du XVe siècle, qui prétendait prouver que Hercule était un Gaulois (voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 71 *sq.*).

[736] *Descripre* : raconter.

[737] *Exploictz* : action, exécution (c'est-à-dire le résultat d'un conseil, des « deliberations »). *Cf.* R. ESTIENNE, *Dictionnaire françois-latin*, *op. cit.* : « *Exploict et execution de sentence*, Legis actio » ; « *Faire ung exploict de guerre contre les ennemis*, Incursionem facere ».

[738] *Offices et devoirs* : termes synonymes (lat. *officium*).

[739] Les livres 18 à 20 de la *Bibliothèque historique* de Diodore, traduits vers 1510 et publiés chez Josse Bade en 1530.

[740] *Foraines* : extérieures. Vers 1510, Seyssel traduit Appien. Le manuscrit comprend « la Préface générale de l'*Histoire romaine*, les cinq livres des *Guerres civiles*, la *Guerre de Mithridate*, les livres *Africain*, *Syrien*, *Illyrien*, *Parthique* (apocryphe), *Celtique* (résumé) complétés par une partie de la *Vie d'Antoine* de Plutarque) » (P. EICHEL-LOJKINE et L. VISSIÈRE, « Introduction. Éditer *Les louenges du roy Louys XIIe de ce nom* », dans C. de Seyssel, *Les louenges du roy Louys XIIe de ce nom : 1508*, Genève, Droz, 2009, p. 12). Il sera édité à Lyon, chez Sulpice Salbon, en 1544.

[741] *Ceste compaignie* : il s'agit des livres cités *supra*, mais également, par métonymie, de leurs illustres auteurs.

[742] *Encheoir* : tomber.

des Tristans/ Girons/ et Lancelotz et aultes qui emplissent les papiers de songes/ et où plusieurs ont souvent mal colloqué les bonnes heures : vous avez par le benefice du Roy non moins fructueux que delectable passetemps, à congnoistre quelz gens furent, Pericles/ Nycias/ Antigonus/ Lysimachus/ Eumenes/ Hannibal/ Scipion/ et plusieurs aultres saiges et vaillans capitaines, dont les gestes memorables sont descriptz es volumes dessus mentionez, vous donnant occasion de tascher à vostre povoir, à vous transformer es vertuz que vous verrez en tels personnaiges reluyre, et faire vostre prouffit des faultes que vous apperceverez y estre notees. En prenant finablement pour escorte et guyde[743] ceste doctrine historialle[744], qui est (ainsi que dit veritablement Cicero) le tesmoing des temps/ la lumiere de verité/ la vie de memoire/ la maistresse de la vie/ et la messagiere de l'antiquité en tous et chascuns les passaiges de l'une et de l'aultre fortune, qui vous donnera la clere lumiere de vraye experience, pour vertueusement vous y conduire/ et honorablement en eschapper[745], à la tresgrande consolation et satisfaction de vostre esperit. Mais il est temps que nous escoutions[746] ce que nous en dira le translateur/ et que mettant fin à nostre prologue nous commençons à lyre le sien/ et de là en avant alegrement poursuyvre l'œuvre principale en seureté d'y trouver digne recompense de nostre peine.

[743] L'éd. originale comprend ici un point non suivi d'espace ni de majuscule.

[744] *Doctrine historialle* : connaissance de l'histoire.

[745] *Vous y conduire* et *en eschapper* se rapportent respectivement à « l'une et […] l'aultre fortune », la bonne et la mauvaise.

[746] L'histoire reste *opus oratorium maxime*, parce qu'elle est liée à une pratique orale de la lecture, d'autant qu'elle s'adresse ici à des nobles qui n'ont que rarement une pratique personnelle et « silencieuse » de la lecture (voir M. ROTHSTEIN, « When Fiction is Fact », *op. cit.*).

Deuxième partie.

Le projet des Ogdoades *de Guillaume du Bellay. L'histoire-jugement ou l'action politique réfléchie*

Anonyme, *Portrait de Guillaume du Bellay*, 32,5 x 23,2 cm, XVIe siècle, n° d'inventaire : MV 3151, © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot.

Introduction. Relire Langey

Le portrait de Guillaume du Bellay reproduit à la page précédente, actuellement conservé au musée de Versailles, suffit à résumer la confusion ordinaire qui entoure sa mémoire. Dans la biographie qu'il lui a consacrée, V.-L. Bourrilly en donne la description suivante :

> Guillaume du Bellay est représenté de trois quarts à gauche ; il est coiffé d'une toque de velours noir, le pourpoint est noir, tailladé de crevés blancs nous d'aiguillettes, autour du cou une collerette blanche ornée de broderies, sur les épaules passe une bande de fourrure. Le visage est très coloré, encadré de cheveux noirs où apparaissent quelques fils gris, la barbe rousse, les yeux largement ouverts, le nez fort, gros par le bout, les lèvres épaisses. Ce sont là les traits essentiels, caractéristiques, qui se retrouveront à la statue tombale et qui permettent d'affirmer l'identité du personnage. En haut du panneau est écrit : GVLIELMVS BELLAIVS L[747]. Au bas, on a peint postérieurement : MARTIN DU BELLAY, S^R^ DE LANGEY ; inscription certainement fausse, mais il s'est produit souvent des confusions entre les deux frères dans les portraits gravés[748].

D'après Bourrilly, le portrait « doit dater de la fin du XVIe siècle et […] n'est qu'une copie d'un original fait *ad visum* […] aujourd'hui disparu »[749]. Par cette étonnante contradiction entre les deux inscriptions, l'unique portrait peint connu de Guillaume du Bellay superpose les noms deux frères, l'aîné (Guillaume) et le cadet (Martin), qui semblent présenter un même visage à la postérité.

Ainsi en va-t-il de l'œuvre de celui qui est resté dans l'histoire comme « le seigneur de Langey[750] » (ci-après, et sauf mention contraire, *Langey* désignera simplement Guillaume du Bellay), bien que ce titre ait été porté, après sa mort, par son frère Martin[751]. Les *Ogdoades*, ce grand projet historiographique de Langey, ne nous sont connues que par ce que Martin nous en a donné, principalement les livres V, VI et VII de ses propres *Mémoires*. Les choses se compliquent encore du fait de la notoriété et de l'influence politique et culturelle de leur frère Jean, le cardinal du Bellay. Une étude ancienne sur le tombeau de Langey au Mans suggère que

---

[747] *I.e.* : *Langeius*.

[748] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 425.

[749] *Id.*

[750] Langey, fief des Du Bellay, est aujourd'hui situé en Eure-et-Loire (commune d'Arrou), d'où l'adjectif *langéen*, que j'emploie ci-après).

[751] Guillaume du Bellay mourut sans héritier mâle direct, et transmit par conséquent son titre à Martin. Dans les *Mémoires*, « le seigneur de Langey » désigne par conséquent Guillaume puis, après la mort de celui-ci, racontée au livre IX (*Mémoires* (éd. 1569), f° 249*v*), Martin du Bellay lui-même. Guillaume du Bellay est resté à la postérité sous le nom de Langey, ce qui s'explique aussi par le fait que Martin du Bellay portait le titre de roi ou prince d'Yvetot, faible principauté dont il fut le dernier « souverain », ce qui lui valait d'être appelé « mon cousin » par le roi – et qui suscitait d'ailleurs sa propre ironie (voir V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), 1908, p. I-LXVIII.

le sculpteur de la statue du défunt aurait donné à ce dernier les traits du cardinal[752]. Dès le XVIe siècle, les trois plus illustres frères de la branche cadette des Du Bellay furent ainsi rapidement confondus dans la mémoire collective. Et jusqu'aujourd'hui, les amalgames sont fréquents, y compris sous la plume des chercheurs, ce qui témoigne aussi du fait que les Du Bellay sont souvent cités mais rarement lus[753].

Une telle confusion mémorielle mérite que l'on s'y arrête plutôt qu'on la déplore. On désigne souvent la fratrie du Bellay, ses familiers et sa clientèle sous le nom de « clan », qui a le mérite de décrire la solidarité de la famille, ainsi que de ses pratiques clientélistes, et de renvoyer à la cohérence de la politique qu'elle défendait au Conseil et à la Cour : tolérance religieuse, protection des lettres et ambitions italiennes, hostilité à Charles Quint et recherche d'alliances avec les puissances protestantes.

Par ailleurs, alors que Jean du Bellay est unanimement considéré comme un grand homme de lettres et non seulement de pouvoir, ses frères Guillaume et Martin souffrent encore d'une médiocre réputation. Il est vrai que le jugement sévère de Montaigne sur les *Mémoires* de Guillaume et Martin, chez qui il constate « un grand dechet de la franchise et liberté d'escrire »[754], n'a pas joué en leur faveur. Pour comble d'infortune, ce jugement sur le propos et sur la méthode des Du Bellay a été rapporté par Pierre Bayle dans l'article qu'il consacre à Langey ; Bayle fait suivre la citation de Montaigne par une condamnation du style de l'auteur des *Ogdoades* :

> Si Mr. Moreri avoit lu les Memoires de ces Messieurs, il faudroit conclure qu'il ne savoit guere juger d'un livre, car il dit que le style de Guillaume du Bellay *est pompeux et magnifique, et de la maniere que doit écrire un homme de qualité.* Premierement il est certain que le style de cet illustre personnage n'est point pompeux et magnifique : il n'est point châtié, il ne sent point le travail, on y trouve quantité de termes écorchez du Latin, ce qui temoigne que l'Auteur se rend justice lors qu'il declare qu'il n'a point songé à la perfection du style. En second lieu ce ne sont pas les personnes de qualité qui écrivent d'un style pompeux, ce n'est nullement par ce caractere que l'on decouvre si un Auteur est de qualité : un Rhetoricien de

[752] J. DUPORTAL, « Note sur le tombeau de Guillaume du Bellay au Mans », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 1923, p. 21-23. Voir les images du tombeau en Annexes au chap. I (1a, 1b) de cette 2e partie. Ajoutons que Martin du Bellay également, mort en 1559, « fut inhumé à la cathédrale du Mans, dans le tombeau que deux ans auparavant Jean du Bellay avait fait élever en l'honneur de Guillaume », écrivent V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. I, 1908, p. XLIX.

[753] Voir par exemple N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance : les mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997, p. 85 (« Martin du Bellay découvrant les *Mémoires* manuscrits de son frère Jean », *sic*, pour Guillaume, et n. 2, *sic* : « Pierre et Martin ») et p. 92 (confusion entre Jean et Guillaume) ; p. 87-88, l'auteure cite les *Mémoires*, cette fois sans se tromper sur leurs auteurs.

[754] Voir *Les Essais*, II, 10, p. 440-441 (éd. Villey, p. 419-420). Voir *infra* (4e partie) mon analyse de ce jugement de Montaigne.

> profession, un Moine Predicateur donne cent fois mieux dans la pompe du langage qu'un homme de Cour[755].

Avoir Montaigne et Bayle contre soi, voilà qui constitue le comble d'infortune pour un auteur, et un argument suffisant pour le confiner dans les marges de l'histoire littéraire, et de quoi faire oublier l'éloge vibrant qu'en donne Bodin dans sa *Methodus*[756], et le fait que Montaigne, comme Bayle, font par ailleurs l'éloge d'autres qualités de Langey : Montaigne le loue pour son expérience (notamment pour sa carrière diplomatique), et Bayle cite un long passage du *Prologue* des *Ogdoades*, qu'il donne comme un exemple de méthode historique car, selon lui, il « contient des Avis très-importans aux historiens, et des reflexions très-solides sur les indignitez qu'on fait à l'histoire »[757].

Il faut reconnaître que la relative sécheresse des *Mémoires* des Du Bellay tels que nous les connaissons aujourd'hui, et leur caractère avant tout historique et donc utile aux historiens car riche en « faits », ont de quoi décourager les historiens de la littérature. Dans leur introduction à leur édition des *Mémoires*, V.-L. Bourrilly et F. Vindry avouent d'ailleurs qu'ils ont eu « à éditer un texte dont la valeur littéraire est négligeable. Les *Mémoires* des Du Bellay n'ont qu'une valeur historique »[758]. Bourrilly et Vindry, pourtant attentifs à faire la part de Guillaume et de Martin dans l'écriture des *Mémoires*, confondaient ainsi les deux frères dans un même jugement, concluant assez rapidement à leur médiocrité. Si ce jugement paraît fondé pour Martin du Bellay (mais la faiblesse du style n'exclut pas *a priori* toute étude littéraire, d'autant que l'écriture de Martin, écriture d'amateur, de non-initié aux lettres est caractéristique du genre des Mémoires à sa naissance), il l'est beaucoup moins, comme on le verra dans les pages qui suivent, pour son aîné, dont les talents littéraires furent reconnus de son vivant.

L'image de Langey reste, à n'en pas douter, meilleure que celle de Martin du Bellay ; depuis la biographie que lui a consacrée Bourrilly, l'auteur des *Ogdoades* apparaît comme un personnage essentiel du règne de François Ier. Ses rapports avec Rabelais sont mieux connus ; mais on cherche, le plus souvent, à expliquer Rabelais par Langey plutôt que l'inverse[759]. Le long silence de la recherche est d'autant plus regrettable que les liens qui l'unissaient avec les plus grands lettrés de son temps, notamment Rabelais ou Salmon Macrin, sans même évoquer

---

[755] P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique : par monsieur Bayle. Tome premier, troisieme edition, A-D.*, Rotterdam (Genève), [s.n.], 1715, p. 545, note D.

[756] Voir J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 59.

[757] P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, *op. cit.*, p. 545.

[758] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, Introduction à leur édition des *Mémoires*, t. I, p. LXVIII.

[759] Voir par exemple F.-M. PLAISANT, « Rabelais, maître ou disciple de Guillaume du Bellay », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, nº 1, 1971, p. 95-102, ou F. WEINBERG, « Francesco Colonna and Rabelais's Tribute to Guillaume du Bellay », *Romance Notes*, vol. 16, nº 1, 1974, p. 178-182.

son petit-neveu Joachim du Bellay[760], sont notoires. On rappelle volontiers son rôle de mécène. Rabelais ne fut-il pas le médecin et l'ami qui accompagna ses derniers instants[761] ? Sa mort ne fut-elle pas l'occasion de la rencontre, lors de ses funérailles au Mans, de Jacques Peletier et Pierre de Ronsard, rencontre qui fut la première étape de la constitution du groupe de la Pléiade[762] ? Joachim du Bellay, Peletier du Mans, Marot et Macrin ne lui consacrèrent-ils pas de vibrants éloges[763] ?

Mais ce qui arrête les chercheurs, c'est aussi le manque de textes et de connaissances, qui s'expliquent à la fois par le caractère lacunaire de l'œuvre langéen, et par le secret qui entoure bon nombre de ses activités politiques au service de François Ier. La recherche, cependant, a beaucoup progressé au cours des dernières décennies. Aux travaux anciens mais très précieux de Bourrilly, on peut désormais ajouter les recherches récentes autour de son frère Jean du Bellay, dont l'édition complète de la correspondance active et passive. Il faut citer la biographie publiée par Édith Garnier, *Guillaume du Bellay. L'ange gardien de François Ier*, qui consiste en fait en une vulgarisation romancée de l'ensemble des connaissances actuelles sur Langey ; quoique stimulant, ce travail ne peut, par conséquent, constituer une référence pour un travail scientifique[764]. Plus largement, la commémoration des cinq cents ans de l'avènement de François Ier et de la bataille de Marignan a contribué au regain d'intérêt pour la fratrie du Bellay ; dans ce contexte de célébrations qui favorise les lectures faciles de l'histoire, certaines publications souffrent d'une tendance à l'héroïsation des frères, surtout Guillaume et Jean, reprenant sans distance critique les éloges qu'ils reçurent en leur temps[765]. Il est facile, par manque de recul, de tomber soit dans le chauvinisme ou le nationalisme (en faisant des Du Bellay des figures de la défense de la France contre les menées belliqueuses d'un Charles

[760] Jean du Bellay, le père de Joachim, appartenait à la branche aînée de la famille ; il était donc le cousin de la célèbre fratrie (l'aîné Guillaume, le cardinal Jean, l'évêque René, Martin, Nicolas, Jacques, Louise et Renée), qui appartenait à la branche cadette.

[761] Voir R. COOPER, *Rabelais et l'Italie*, Genève, Droz, 1991, p. 263.

[762] Voir C.-G. DUBOIS, « La Pléiade, une poétique nouvelle. L'impulsion de deux poètes des bords de Loire, Du Bellay et Ronsard », dans F. Argod-Dutard (éd.), *Le français : des mots de chacun, une langue pour tous : Des français parlés à la langue des poètes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, § 6.

[763] Voir T. CAVE, *Pré-histoires : textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999, p. 87 *sq.*, « L'ombre de Guillaume du Bellay ». Sur Marot, Peletier et Macrin, voir *infra*.

[764] É. GARNIER, *Guillaume Du Bellay. L'ange gardien de François Ier*, Paris, Le Félin, 2016 Dépourvu de véritable appareil critique, cet ouvrage, qui présente en outre de très nombreuses coquilles, ne propose qu'une bibliographie sommaire ; il est impossible, par conséquent, de faire la part de la biographie romancée et de la biographie historique.

[765] Citons par exemple C. DUBOIS-GEOFFROY, *L'épée et la mitre au service du roi. Les quatre frères Du Bellay, gloires du Maine au XVIe siècle*, Le Mans, Auto-édition, 2014. Le titre lui-même est éloquent, de même que celui de la biographie d'É. Garnier.

Quint[766]), soit dans l'anachronisme (en les représentant comme des Voltaire avant l'heure : défenseurs d'une politique de tolérance religieuse, les Du Bellay restèrent pourtant toujours des serviteurs de la couronne, y compris quand s'allumèrent les bûchers[767]). Du point de vue de l'histoire politique et éditoriale, le rôle de Langey comme publiciste au service de François Ier est mieux connu par la thèse de Sophie Astier[768]. Enfin, les noms des Du Bellay reviennent régulièrement dans les études rabelaisiennes et, plus largement, dans les recherches sur les relations littéraires franco-italiennes et les réseaux humanistes du temps de François Ier.

Dans le renouveau des recherches sur les Du Bellay, il faut surtout, *last but not least*, citer les travaux de Richard Cooper, dont de nombreux articles, depuis 1970, ont permis d'éclairer diverses facettes encore peu connues de leurs activités, en particulier de celles du seigneur de Langey ; la plupart de ces études ont été réunies dans *Litteræ in tempore belli*, dont toute la première partie est consacrée à l'occupation française du Piémont qui occupe les dernières années de la vie de Langey, entre 1537 et 1543[769]. Dans son article intitulé « Guillaume du Bellay homme de guerre », R. Cooper ouvrait ainsi de larges perspectives aux études langéennes. Constatant que, depuis la publication par Bourrilly de sa biographie de Langey et de l'édition des *Mémoires* des Du Bellay, « le riche filon des études sur le seigneur de Langey semble s'être épuisé » et que, « Par une curieuse ironie du sort, ces deux publications magistrales, au lieu d'ouvrir la voie à la recherche, semblent l'avoir définitivement fermée », il invitait alors à « rouvrir le dossier Langey », notamment en raison de la découverte de nouveaux documents (lettres inédites, archives, et un manuscrit latin des *Ogdoades* conservé à la Bibliothèque vaticane)[770]. D'un rapide tour d'horizon des dernières avancées de nos

[766] Une certaine fascination chauvine pour la Renaissance s'explique d'ailleurs par le fait que le nationalisme et, avec lui, l'idée de la « nation » française semblent avoir, précisément, pris leur naissance aux XVe et XVIe siècles, comme l'explique P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*

[767] Voir R. COOPER, « Guillaume Du Bellay homme de guerre », dans G.-A. Pérouse, A. Thierry et A. Tournon (éd.), *L'homme de guerre au XVIe siècle*, actes du colloque de l'Association Réforme, Humanisme et Renaissance, Cannes, 1989, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1992, p. 31-49 ; republié et révisé dans R. COOPER, *Litteræ in tempore belli : études sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie*, Genève, Droz, 1997, p. 25-50 (chap. II ; ci-après, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre » renverra aux pages de ce volume), ici p. 29 : « […] il faudrait également reconsidérer la position religieuse de Langey, à qui Girolamo Vida attribuait des sentiments néo-stoïciens, que certains soupçonnaient d'être un sympathisant luthérien, qui toléra Protestants et Vaudois en Piémont, mais qui rédigea pour autant le récit officiel de la procession qui eu lieu à Paris en janvier 1535, au cours de laquelle six hérétiques furent brûlés ». Ce fait, qui n'a pas échappé à P. Bayle, est commenté dans son *Dictionnaire historique et critique*, *op. cit.*, p. 544, remarque *A*.

[768] S. ASTIER, *Une guerre des plumes (1542-1544) : la littérature occasionnelle du conflit entre François Ier et Charles Quint*, Thèse de doctorat sous la direction de Mireille Huchon, Paris, Paris Sorbonne, 2013 ; voir également S. ASTIER, « Une défense de François Ier face à Charles Quint en 1542 : une pièce retrouvée de Guillaume de Quelques », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 74, nº 2, 2012, p. 257-282.

[769] R. COOPER, *Litterae in tempore belli*, *op. cit.*, p. 1-168.

[770] R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 31.

connaissances sur Langey, il tirait la conclusion que « l'aspect le plus important à réexaminer est l'œuvre de Langey comme historien »[771].

Je ne m'aventurerai pas ici par toutes les voies tracées dans cet article[772], mais suivrai ce chemin que Bourrilly n'a qu'en partie parcouru, celui de l'originalité de la conception langéenne de l'historiographie et sa pratique de l'écriture historique. Dans le dernier chapitre de son *Guillaume du Bellay*, intitulé « Les *Ogdoades* et l'œuvre historique de Guillaume du Bellay »[773], Bourrilly s'est en effet attaché à comprendre les *Ogdoades* au regard de sa propre conception de l'histoire, au regard, en somme, d'une norme : celle de l'histoire entendue comme discipline historique, telle qu'elle s'est constituée à la fin du XIXe siècle. Le principal problème de Bourrilly est donc d'établir le degré de fiabilité de Langey, son œuvre étant estimée selon sa « valeur historique », pour reprendre l'expression employée par Bourrilly et Vindry au sujet de l'ensemble des *Mémoires*[774]. Au sujet du *Prologue*, Bourrilly remarque ainsi que s'il ne se démarque pas des historiographes qui l'ont précédé par sa conception utilitaire de l'histoire, à laquelle il « attribue une efficacité morale et, si l'on peut dire, pédagogique, à l'usage des princes et de leurs serviteurs », cependant, « Où Langey est plus original, c'est quand il trace les règles du travail historique : il le fait avec une clarté et une force qui semblent presque d'un historien d'aujourd'hui »[775]. La conception « utilitaire » de l'histoire était pourtant, comme je l'ai montré, une invention relativement récente et de grande conséquence pour l'historiographie renaissante ; mais la façon ancienne de penser l'histoire intéressait moins Bourrilly que ce qui, en elle, préfigurait la discipline historique moderne.

À l'inverse, Bourrilly condamne ce qui, dans les fragments des *Ogdoades*, s'oppose trop nettement à sa conception positiviste de l'histoire et rappelle trop nettement l'empire de la rhétorique. Ainsi, soulignant la modernité de l'utilisation que Langey fait de ses sources, il condamne son utilisation rhétorique, à la manière de Tite-Live, des discours insérés :

> On ne saurait en dire autant des discours ou des exposés d'allure oratoire qu'en bon imitateur de Tite-Live et de Paul-Emile, Langey affectionne particulièrement. Nous les supportons difficilement aujourd'hui : ils étaient alors très goûtés, on les considérait même comme essentiels au genre historique. Dans les fragments latins de la première *Ogdoade*, ils se sont multipliés. On dirait presque d'un véritable *Conciones*. On en trouve un peu moins dans les fragments rédigés en français, peut-être simplement parce que la matière s'y prêtait moins bien. Ne nous hâtons pas trop

[771] *Ibid.*, p. 27.
[772] Il faudrait de toute évidence un travail collectif associant des compétences historiques, paléographiques et littéraires pour mener à bien l'immense chantier que présentent les textes encore inédits de Langey.
[773] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 376-400.
[774] Les *Mémoires* ont donc été constitués par Bourrilly et Vindry comme un outil à destination des historiens.
[775] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 390.

> d'ailleurs de condamner cette rhétorique historique, car elle a conservé des adeptes parmi les historiens jusqu'au milieu du XIXe siècle[776].

On ne saurait mieux exprimer que, malgré la grande rigueur de Bourrilly, les *Ogdoades* ont pour lui quelque chose de difficilement compréhensible, qui se heurte à une culture scientifique alors en cours de constitution et qui a fait de la rhétorique sa bête noire. Par conséquent, les artifices rhétoriques de Langey ne sont pas perçus dans leur dimension explicative et leur valeur d'analyse, en tant qu'elles participent du jugement de l'action politique, est restée incomprise.

Le problème du genre littéraire des *Ogdoades* n'a pas non plus été résolu. Les *Mémoires* des Du Bellay, si différents, d'ailleurs, selon que la main de Guillaume ou celle de Martin s'y fasse sentir, ne s'inscrivent qu'avec difficulté dans le genre mémorialiste, dont ils sont pourtant considérés comme l'un des éléments fondateurs par Marc Fumaroli – qui rappelle qu'il s'agit des premiers Mémoires publiés après ceux de Commynes – ceux de Fleurange étant restés inédits jusqu'au XIXe siècle[777]. Aussi les noms des Du Bellay n'apparaissent-ils qu'épisodiquement dans les ouvrages et articles consacrés aux Mémoires à la Renaissance. Dans *Se dire à la Renaissance*, livre qui traite l'ensemble de ce sujet, N. Kuperty-Tsur semble contourner la difficulté posée par les Du Bellay, car ils résistent à son analyse dont la problématique est « L'étude de la représentation du moi », qui « permet l'analyse des structures narratives constitutives du genre et définit de fait la poétique de l'écriture mémorialiste dans son ensemble », problématique qui « vise à établir un fonctionnement spécifique des Mémoires, pertinent pour tous les textes relevant de ce genre »[778]. À partir de ce questionnement, l'auteure entend démontrer que « Ces Mémoires s'organisent tous non seulement en fonction d'un rapport de la personne aux instances sociales (pouvoir et religion), mais aussi, et c'est probablement ce qui détermine la nouveauté des Mémoires, en fonction de la relation inédite de la personne à une morale intérieure, une certaine forme d'amour-propre qui lui interdit de se laisser déposséder de ce qui constitue les fondements de son identité »[779].

La notion de subversion permettrait ainsi de rendre compte de *tous* les Mémoires de la Renaissance, au nom de cette intériorité forcément critique – mais contre qui ? Dans le cas des frères du Bellay, considérés généralement comme des apologistes de la politique de François Ier, cela ne va guère de soi. N. Kuperty-Tsur écrit par ailleurs que les *Mémoires* des Du Bellay

[776] *Ibid.*, p. 395.
[777] Voir M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.*
[778] N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 17.
[779] *Ibid.*, p. 10.

contribuèrent, avec ceux de Commynes, à établir le genre – notamment en citant ces lignes de Boyvin du Villars :

> Pour parvenir à ce dessein j'ay aproché mon intention le plus qu'il m'a esté possible, de la façon pratiquée par les sieurs d'Argenton et du Bellay en leurs escrits, comme celle que j'ay trouvée autant aggreable à mon humeur que fort propre à la matiere de ce traitté. Ce que tu porras aisément recoignoistre au tiltre mesme de ce livre, que l'ambition de n'estre estimé ambitieux par l'usurpation du tiltre d'annales ou d'histoires, m'a faict qualifier du nom de mémoires [...][780].

Les Du Bellay ne sont pourtant que très peu cités dans *Se dire à la Renaissance* ; et jamais le *Prologue* des *Ogdoades*, remarquable texte théorique de Guillaume du Bellay où la réflexion sur les genres historiques est particulièrement développé, n'est cité – seule la préface de Martin aux *Mémoires*, plus représentative de la stratégie générale des préfaces de la fin du XVIe siècle, est convoquée. Constatant que les *Mémoires* des Du Bellay entretiennent, comme ceux de Commynes, un rapport ambigu avec le genre de la biographie royale, N. Kuperty-Tsur en tire la conclusion suivante :

> Les Mémoires des frères du Bellay s'achèvent également comme l'aurait fait une biographie royale sur le récit de la mort de François Ier, ce qui permet de souligner les liens génériques que les premiers mémoires entretiennent avec ce type d'historiographie. Comparés aux *Mémoires* de Commynes, ceux de(s) du Bellay sont dépourvus du relief dû à la référence et à l'organisation du texte en fonction de la personne du mémorialiste. Ces *Mémoires* représentent d'un point de vue générique une sorte d'étape intermédiaire entre les biographies royales, c'est ce côté « panégyrique » que Montaigne leur reproche précisément et les Mémoires où l'accent est résolument déplacé de la personne du roi, sur celle du mémorialiste[781].

L'analyse, qui confond significativement les deux frères, dont la démarche et l'écriture sont pourtant bien différentes, s'arrête en fait aux bornes de l'ouvrage – préface et conclusion – et, quant au contenu, se retranche derrière celle de Montaigne. Les *Mémoires* des Du Bellay, qui ne peuvent être considérés comme une œuvre d'un seul tenant, n'ont pourtant que très peu de rapport avec la biographie royale ; organisés autour des guerres « césariennes » menées entre François Ier et Charles Quint, ils ont le « relief » de l'histoire des relations internationales plutôt que la platitude du panégyrique[782].

Ainsi la thèse de N. Kuperty-Tsur, qui ramène les Mémoires à un individualisme dont elle remarque elle-même qu'il ne va pas de soi au XVIe siècle[783], conduit à considérer comme

[780] Cité par *Ibid.*, p. 88.

[781] *Ibid.*, p. 184.

[782] De façon générale, un panégyrique n'est pas, bien entendu, une œuvre « plate » ; j'évoque ici seulement les textes qui se donnent comme historiques (selon les conventions qui associent *parrêsia* et *aletheia* dans la plupart des préfaces) sans que soit assumée clairement une visée encomiastique.

[783] L'auteure remarque ainsi que le discours personnel, à la Renaissance, est « tributaire d'une notion de la personne en pleine mutation » (*Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 9).

Mémoires les textes qui la confirment, alors même que le mot *Mémoires* s'est imposé en son temps avant d'avoir été expliqué ou théorisé. Il faut remarquer, par ailleurs, que le corpus étudié par l'auteure (la *Nouvelle Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*[784]) a été constitué au XIXe siècle, à une époque, par conséquent, où le genre des Mémoires était perçu comme une évidence, d'où le risque d'une lecture anachronique et téléogique.

Sans remettre en cause l'ensemble des analyses de N. Kuperty-Tsur dont il faut reconnaître le caractère fondateur (puisqu'elles ont grandement contribué au développement de la recherche sur les Mémoires renaissants et qu'elles éclairent une partie des pratiques d'écriture et des stratégies rhétoriques de leurs auteurs), ces analyses n'éclairent que partiellement leur objet et rendent un compte inexact de l'état de la littérature dans la seconde moitié du XVIe siècle, sans suffisamment considérer la diversité de la production historiographique des années précédentes, ainsi que le rapport étroit qu'entretiennent les Mémoires avec l'historiographie humaniste. Centrée sur la notion de personne et de représentation de soi, la thèse de N. Kuperty-Tsur remarque pourtant : « La personne à la Renaissance se définit à partir des catégories de l'action publique et de la morale plus qu'à partir des catégories de l'intime et du particulier »[785]. En partant de ce même constat, je voudrais ici suggérer que si *personne* il y a, celle-ci ne peut être qu'un sujet *politique* c'est-à-dire *agissant* (et non un pur sujet pensant), non parce que l'individu, pour des raisons sociales et historiques, ne pourrait pas s'exprimer autrement que dans son rapport au politique (et à la « grande » histoire), mais parce qu'il cherche dans l'écriture sur l'histoire le moyen de saisir par le jugement une réalité politique qui échappe parfois à son action – la fortune, comme on sait, se joue de nos conseils. Que, au cours de cette recherche, le mémorialiste « découvre » une intériorité à laquelle il n'avait guère jusqu'alors prêté attention[786], cela n'est qu'une conséquence accidentelle, mais nullement nécessaire, de l'histoire-jugement.

Il faudrait alors analyser ce sujet dans les termes de la pensée politique et rhétorique du conseil dont la première partie de cette thèse a tracé les grandes lignes. Je voudrais donc ici reconsidérer la conception qu'a N. Kuperty-Tsur de la représentation de soi dans les Mémoires

---

[784] Voir J.-F. MICHAUD et J.-J.-F. POUJOULAT (éd.), *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. Histoire des choses mémorables advenues du reigne de Louis XII et François <sc>ier, en France, Italie, Allemagne et les Pays-Bas, depuis l'an 1499 jusques en l'an 1521 / mise par escript par Robert de la Marck,.... Journal de Louise de Savoye,.... Les mémoires de messire Martin Du Bellay contenant plusieurs choses advenues au royaume de France, depuis l'an 1513, jusques au trespas du roy François Ier*, Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1838. Il s'agit de la première édition scientifique des *Mémoires* des Du Bellay.

[785] N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 46.

[786] Voir encore *Ibid.*, p. 62 : « il semble que la personne soit intérieure pour Montaigne qui en fait un instrument de vérification des connaissances, alors qu'elle est extérieure et historique pour les mémorialistes, sauf pour ceux qui découvrent, lors de leur échec dans le monde, le plaisir de cette "intériorité" »

à la lumière de la problématique du conseil et du jugement de l'action politique, notions qui permettent de rendre compte du rapport que l'individu agissant entretient avec l'histoire et la fortune. Une telle perspective s'accorde avec ce que suggère Jean Lecointe dans son compte-rendu de l'ouvrage de N. Kuperty-Tsur : « s'affirmer à la Renaissance, ce pourrait bien être aussi relativiser cette affirmation et lui assigner de claires limites, dans la conscience d'une identité qui n'existe que référée à une irréductible altérité originelle »[787].

Dans les pages qui suivent, l'œuvre historique de Langey sera considéré comme un tout séparé de celui de son frère Martin. Cette précaution méthodologique indispensable[788] suppose cependant de tenir compte du fait que cet œuvre ne nous est connu, dans sa majeure partie, que du fait de Martin lui-même ; l'étude de l'histoire du texte et de ses « strates » se concentrera donc principalement sur les textes dont l'attribution à Langey ne pose aucun problème. Les textes composites en tant que tels, autrement dit les fragments des *Ogdoades* retravaillés par Martin du Bellay, seront examinés dans cette partie ou dans la suivante, selon que l'on considérera le travail préparatoire de Langey ou le travail d'insertion, de réécriture ou de dévéloppement mené par son frère.

[787] J. LECOINTE, « Review of *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVIe siècle* by Nadine Kuperty-Tsur », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 65, n° 3, 2003, p. 704.

[788] Cette précaution a été soulignée par N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », dans C. Michon et L. Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Rennes, Presses universitaires François Rabelais de Tours et Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 169-170 : « Il faut toutefois soigneusement distinguer ce qui est de la main de Martin et ce qui nous vient de Guillaume, sous peine de méjuger la démarche de ce dernier. Et il est peut-être regrettable que les deux productions soient aujourd'hui aussi étroitement fondues parce qu'elles sont de nature et de teneur fort différentes, ce à côté de quoi beaucoup de commentateurs et de lecteurs sont passés ».

Chapitre I
La genèse des Ogdoades

1. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543) : une figure du conseiller idéal ?

Guillaume du Bellay fut un personnage célébré de façon à peu près unanime par tout le monde humaniste, de son vivant jusqu'à la fin du XVIe siècle. De fait, il s'est trouvé incarner, aux yeux de ses contemporains, l'idéal d'une synthèse entre les « lettres » et les « armes », soit le courtisan rêvé de Castiglione, mais en version française, à la fois orateur, diplomate, conseiller. En témoigne une abondante littérature encomiastique qui recourt systématiquement au *topos* de l'association lettres / armes ou Mars / Minerve, notamment dans les épitaphes composées après la mort de Langey, dont la plus célèbre est celle que composa Marot :

> Arreste toy, Lisant :
> Cy dessouz est gisant,
> Dont le cueur dolent j'ay,
> Ce renommé Langey
> Qui son pareil n'eut pas,
> Et duquel au trespas
> Jetterent pleurs et larmes
> Les Lettres, et les Armes[789].

Lettres et Armes désignent non seulement deux domaines distincts de la connaissance – qui renvoient donc également à l'opposition classique entre *science* et *expérience*, entre *savoir* et *voir* – ; ils désignent en même temps par métonymie les gens de lettres et les hommes d'armes. C'est aussi, comme l'a montré Anne-Marie Lecoq, une évocation topique de deux vertus, la *fortitudo* et la *sapientia* nécessaires au bon prince, dont les symboles, omniprésents dans les représentations et les éloges de Langey, ont également servi à la représentation de François Ier, et à d'autres avant eux[790]. Dans ce *topos*, remarque-t-elle, « trois significations pouvaient être données au port du livre : connaissance, pratique personnelle ou protection accordée aux

[789] C. MAROT, *Œuvres poétiques complètes. Tome II. Recueil des oeuvres les plus nouvelles et récentes, augmenté d'inédits et de compositions par cy devant non encore imprimées*, G. Defaux (éd.), Paris, Bordas, 1993, p. 393. G. Defaux (p. 1177) pense que ce texte fut écrit peu de temps après la mort de Langey ; il fut publié pour la première fois en 1549.

[790] A.-M. LECOQ, « La fondation du Collège royal et "L'Ignorance chassée" de Fontainebleau », dans M. Fumaroli (éd.), *Les origines du Collège de France (1500-1560)*, Paris, Collège de France-Klincksieck, 1998, p. 185-206.

praticiens »[791]. Toute l'originalité des représentations de la figure de Langey réside dans le fait qu'elles concentrent, comme on va le voir, ces trois significations.

L'épitaphe écrite par Marot figure également sur le tombeau de Langey dans la cathédrale du Mans[792]. Chef-d'œuvre d'architecture et de sculpture de style Renaissance attribué aujourd'hui à Pierre Bontemps, cet impressionnant tombeau fut commandité par Jean du Bellay et achevé vers 1557[793]. En partie détruit pendant la Révolution, il n'est plus visible, aujourd'hui, dans son état originel ; un dessin de la collection Gaignières conservé à la BnF montre que seules la statue du défunt et les cariatides à ses côtés sont d'origine, les inscriptions ayant été reproduites, sans doute fidèlement, par des restaurateurs modernes[794]. Sur le sarcophage, la statue présente Langey vêtu à la mode antique, en *imperator* ; il y tient son épée, qui repose sur son bras droit et côtoie deux livres posés sur ses genoux. Son autre bras repose sur un heaume à la façon du XVIe siècle, et sa main gauche tient un autre volume, devant lequel est posé un gantelet d'armure, lui aussi d'époque. Partout, des livres, y compris sous sa jambe gauche : le *topos* qui associe l'épée et les livres est comme déséquilibré par leur abondance – on en compte six, dont l'un repose sous le tissu où s'allonge le gisant. L'ensemble suggère que c'est précisément l'association de ces symboles renaissants (les livres, l'épée et les pièces d'armures) qui fait de Guillaume du Bellay un personnage « à l'antique » – un nouveau César, homme d'action qui sut écrire l'histoire à laquelle il prenait part. Dans une thèse récente, Carla R. Constabel souligne que les livres ne peuvent être des livres religieux : ni Bibles, ni livres d'heures, ils semblent être par leur format maniable et leur reliure simple des livres d'humaniste, c'est-à-dire des livres d'études[795]. Ils peuvent évidemment faire allusion aux *Ogdoades* dont les premiers fragments ont été publiés en 1556, mais également aux *Instructions sur le faict de la guerre*, attribuées à Langey par leur premier éditeur et publiées en 1548[796], d'autant que son épitaphe latine lui attribue le mérite d'avoir « restitué […] la discipline militaire » lors de son gouvernement du Piémont[797]. Langey, suggère C.R. Constabel, apparaît

[791] *Ibid.*, p. 190

[792] Voir les Annexes au chap. I à ce chapitre (1a, b, c et d).

[793] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 369 *sq*. Bourrilly attribuait le tombeau à Noël Huet ; l'attribution à Pierre Bontemps est due à Maurice Roy. Voir D. PAUL, « Maurice Roy. Un grand artiste de la Renaissance : le sculpteur Pierre Bontemps (1505-1568) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 4, nº 19, 1913, p. 98-101 ; P. VITRY, « Le tombeau de Jean d'Humières et l'œuvre de Pierre Bontemps », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, vol. 38, nº 1, 1941, p. 186-202.

[794] C. R. CONSTABEL, *Northern French tomb monuments in a period of crisis, c.1477-1589*, Ph.D., Leicester, University of Leicester, 2014, p. 144 *sq*.

[795] *Ibid.*, p. 150-151.

[796] Voir M. TETEL, « De l'auteur des *Instructions sur le faict de la guerre* », dans L. Terreaux (éd.), *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance*, Genève, Paris, Slatkine, Champion, 1978, p. 271-284.

[797] *Dehinc restituta longo / [inter]uallo militari disciplina*. Voir *infra* note 801 pour la citation de l'ensemble de la phrase, ainsi que les Annexes au chap. I.

ainsi comme un nouveau Végèce, l'auteur du *De re militari* qui connut un grand succès éditorial à la Renaissance[798].

Ce n'est pas le seul rapprochement que l'on peut faire : l'esprit humaniste qui se dégage de l'ensemble du tombeau invite à le rapprocher de la représentation d'autres figures héroïques célébrées par la république des lettres. Le tombeau, en effet, dans sa forme et par l'utilisation des atlantes, rappelle une gravure de Holbein sur laquelle figure un tombeau d'Érasme ; la statue de l'humaniste y apparaît en pied, entouré d'atlantes semblables quoique pourvus de bras[799]. Cette gravure apparaissait dans les *Œuvres* posthumes d'Érasme parues au début des années 1540 chez Froben ; elle a pu inspirer le sculpteur ou le concepteur du tombeau de Langey. Les épitaphes gravées sur le tombeau sont tout aussi éloquentes. L'épitaphe latine donne, après l'énumération de rigueur des titres du défunt, ses titres de gloires pour les armes et les lettres :

> À Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, membre insigne de l'ordre des chevaliers de Saint-Michel, qui commanda un escadron d'hommes d'armes[800] et qui, après avoir, d'abord, introduit les lettres dans la noblesse française et, après avoir, ensuite, après une longue période [de décadence], restauré la discipline militaire, quand la province de Piémont, augmentant en prospérité, était sagement administrée par lui en tant que vice-roi, et alors qu'il revenait dans l'attente de plus hautes récompenses, fortune se joua de lui et il mourut sur la route du retour[801].

La trajectoire du héros, interrompue par la fortune, signale une carrière exceptionnelle, qui trouve son aboutissement dans une œuvre essentiellement politique : son gouvernement du Piémont, au cours duquel il a montré, selon le témoignage de nombreux contemporains, sa maîtrise des innovations les plus récentes en matière d'art militaire, notamment en ce qui concerne les fortifications et l'artillerie[802].

Dans cette véritable héroïsation, C.R. Constabel remarque la quasi-absence de toute référence chrétienne dans son tombeau[803] : pas de saints, mais des vertus à l'antique (figurant en-dessous du sarcophage) ; le défunt n'apparaît ni en pied, ni à genoux, ni gisant, il pose en

---

[798] C. R. CONSTABEL, *Northern French tomb monuments*, *op. cit.*, p. 151.

[799] Ce rapprochement a été fait par J. DUPORTAL, « Note sur le tombeau de Guillaume du Bellay au Mans », *op. cit.* Voir la fin de ce chapitre (Annexes au chap. II).

[800] *Cataphractorum*, c'est-à-dire des hommes en armure, autrement dit des chevaliers (*gensdarmes*).

[801] *GUILLEMO BELLAIO Langeo Regia D. Michaelis [Sodalitate] Insigni Equitum, que cataph[ractorum] / turmae prefecto qui primum litteris in Gallicam nobilitatem inuectis. Dehinc restituta longo / [inter]uallo militari disciplina- quum provincia Pede-montana ut feliciter aucta sic innocenter prorege a[dminist] / rata summatum ejusdem tum omnium ordinem expectatione illum reviseret ipsis arridentis fortunae in illis [iti]nere obiit.* Voir Annexes au chap. I, 1b, pour la retranscription de l'ensemble de l'inscription ; et V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 373 ; et C. R. CONSTABEL, *Northern French tomb monuments*, *op. cit.*, p. 147, qui proposent une transcription légèrement différente.

[802] R. COOPER, « Guillaume Du Bellay homme de guerre », *op. cit.*, p. 40.

[803] C.R. Constabel exagère le caractère païen du monument ; elle oublie les deux anges agenouillés qui supportaient le sarcophage et qui figurent sur le dessin de la collection Gaignière.

convive pour un banquet romain[804]. Au-dessus de lui, dans les écoinçons apparaissaient deux Renommées aujourd'hui disparues. Ainsi, dans sa forme comme dans ce qu'il suggère, tout dans ce tombeau fait l'éloge d'un homme qui s'est accompli comme humaniste et comme militaire, au point de devenir semblable à un César et de rejoindre, pour la postérité, les héros de l'Antiquité. Par ce tombeau, le clan du Bellay entendait ainsi consolider une réputation déjà bien assise.

La figure de Langey fut emblématique non seulement d'une association inédite entre l'épée et la plume, mais d'une interpénétration entre ces deux mondes, ce qu'exprime très clairement l'épitaphe composée par Peletier du Mans, qui le dépeint comme « Le plus lettré qui oncq'armes vestit, / Et des lettrez le plus fort et vaillant »[805]. Comme l'écrit R. Cooper, « dans les années 1530 et 1540, le personnage du Chevalier est en pleine évolution vers le concept nouveau du Capitaine »[806]. Or, c'est précisément dans ces années 1530 (donc, dès le vivant de Langey), que Salmon Macrin, dans les éloges qu'il publie de son protecteur et mécène, développe les *topoi* de la plume et de l'épée, de Minerve et de Mars[807]. Langey, illustre stratège et diplomate, n'avait de fait rien à voir avec la bouillante jeunesse avide de rejoindre les batailles pour s'adonner au « passetemps » de la guerre ; son œuvre et son action comme homme de guerre prouvent au contraire qu'il favorisait les solutions diplomatiques et prônait la patience et la ruse dans les affaires militaires. Le texte perdu que Rabelais lui aurait consacré, les *Stratagemata* ou, dans la version française qu'aurait traduite Massuau, *Stratagemes, c'est-à-dire prouësses et ruses de guerre du preux et trescelebre chevalier Langey au commencement de la tierce guerre Cesariane*, faisait de toute évidence l'éloge de ces « prouesses » plus proches de Machiavel que de la chanson de geste ; changeant subtilement de sens, le mot *preux* renvoyait davantage à la prudence qu'à la prouesse[808]. Langey, c'était la *virtù* machiavélienne fauchée par un caprice de la fortune. Comme le résume Peletier dans l'épitaphe déjà citée, il

[804] C. R. CONSTABEL, *Northern French tomb monuments*, *op. cit.*, p. 152. Le tombeau de Langey appartient ainsi à un type nouveau de gisant importé d'Italie, qui s'impose au détriment des gisants médiévaux et des « priants » (qui apparaissent, eux, au XVe siècle) ; il s'agit « du gisant dramatisé, à demi étendu sur sa couche funèbre, se soulevant et s'appuyant sur le coude, dans l'attitude que les anciens adoptaient dans les banquets », dont Pierre Bontemps fut semble-t-il l'un des promoteurs (P. VITRY, « Le tombeau de Jean d'Humières et l'œuvre de Pierre Bontemps », *op. cit.*, p. 193).

[805] J. PELETIER, *Les Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans*, Paris, Michel de Vascosan, 1547, fº 90*v*. Voir *infra* l'annexe au présent chapitre.

[806] R. COOPER, « Guillaume Du Bellay homme de guerre », *op. cit.*, p. 36.

[807] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 117 ; et J. SALMON, *Salmonii Macrini Iuliodunensis Carminum libri quatuor ad Hilermum Bellaium cognomento Langium*, Paris, apud Simonem Colinaeum [Simon de Colines], 1530, fº 27*v*, entre autres, pour le balancement *studiis / armis*.

[808] R. COOPER, *Rabelais et l'Italie*, *op. cit.*, p. 261-262 ; « Rabelais et l'occupation française du Piémont », dans *Litteræ in tempore belli*, *op. cit.*, p. 11-12.

« Vainquit Fortune, en camp clos de vertu »[809], ce qui lui aurait valu sa mort précoce, comme si la mort s'était vengée de l'outrage fait à Fortune. L'héroïsation de Langey rejoint ainsi celle de César Borgia dans des pages mémorables du *Prince*[810].

Quant à sa réputation littéraire, elle ne fut que tardivement associée au projet des *Ogdoades*, à partir de 1540. Alors, comme le résume Bourrilly, « Macrin, Dolet, tous les flatteurs, célèbrent déjà le Tite-Live français »[811]. Mais auparavant, ce fut surtout son œuvre de polémiste et de diplomate qui lui valut d'être considéré unanimement comme un adversaire efficace, par sa plume et ses talents d'orateurs, de Charles Quint qui aurait déclaré : « La plume de Langey m'a trop plus fait la guerre que toute lance bardée de la France »[812]. Du Haillan rapporte un jugement dans le même goût, selon lequel l'empereur « advouoit semblablement d'avoir esté plus affoibly par l'eloquence de luy seul, alors qu'il faisoit l'office d'Ambassadeur pour le Roy vers les estrangers, que par la force et magnanimité de courage de plusieurs autres chefs ensemble »[813]. C'est sans nul doute la grande originalité de Langey d'avoir été célébré pour des qualités indissociablement rhétoriques et politiques. Polémiste, mais également médiateur, diplomate toujours à la recherche de solutions pacifiques ou du moins peu coûteuses en vies humaines, il incarne aussi l'idéal de l'ambassadeur « médiateur d'amour » célébré par le Tasse, et ce n'est pas un hasard si ses panégyristes jouent fréquemment sur la paronomase *Langey* / *l'ange*, quand son patronyme incite à un plus martial calembour (*Bellaius* / *bellus* [beau] / *bellum* [la guerre])[814].

La figure de Langey était par conséquent éminemment et doublement (du point de vue des lettres et de celui des armes) *historique* : elle symbolisait une façon de faire l'histoire, d'agir pour maîtriser la fortune ou, pour reprendre une image machiavélienne, canaliser son cours impétueux ; et une façon d'écrire l'histoire, non en « pur » lettré mais en homme d'action suffisamment éduqué et par conséquent capable de juger l'histoire avec le regard d'un professionnel, un regard, par conséquent, non tourné vers le passé mais vers l'avenir, ce qui

---

[809] J. PELETIER, *Les Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans*, *op. cit.*, f° 91*r*.

[810] N. MACHIAVELLI, *Il Principe*, *op. cit.*, chap. VII.

[811] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 381.

[812] *Ibid.*, p. 250. Bourrilly ne précise pas la source de ce propos qui semble apocryphe. G.-H. Gaillard, dans une *Histoire de François Ier* parue en 1819, rapporte cette phrase de même farine : « Cet homme m'a fait seul plus de mal que tous les Français ensemble » (cité par R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 48).

[813] B. de G. DU HAILLAN, *Histoire générale des roys de France : contenant les choses mémorables advenues tant au Royaume de France qu'ès provinces estrangères sous la domination des François, durant douze cens ans ... et continuée des escriptes de plusieurs autheurs, tant de Paul Emile, Philippes de Commines, Arnaud Le Ferron, le Sieur du Bellay, qu'autres, jusques à present...*, Paris, Claude Sonnius, 1627, p. 411.

[814] Voir R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 47.

explique sans doute en partie les vertus prophétiques que lui accorde Pantagruel dans le *Tiers Livre* :

> Je ne vous allegueray exemples antiques […] ; seulement vous veulx ramentevoir le docte et preux chevalier Guillaume du Bellay, seigneur jadis de Langey, lequel on mont de Tarare mourut le 10. de Janvier l'an de son aage le climatere et de nostre supputation l'an 1543 en compte Romanicque. Les troys et quatre heures avant son decès il employa en parolles vigoureuses, en sens tranquil et serain : nous praedisant ce que depuys part avons veu part attendons advenir. Combien que pour lors nous semblassent ces propheties aulcunement abhorrentes et estranges, par ne nous apparoistre cause ne signe aulcun praesant pronostic de ce qu'il praedisoit[815].

Le mot « pronostic », même sous la plume du médecin Rabelais, ne concerne pas de toute évidence l'art d'Hippocrate mais la politique. Langey serait mort, en effet, sans avoir pu faire parvenir au roi ses réflexions stratégiques et militaires ; selon Martin du Bellay, c'était dans ce but qu'il avait effectué, malade, le voyage de retour en France où il devait trouver la mort : « pour venir devers luy, auquel il desiroit avant que mourir declarer beaucoup de choses pour son service, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craingnant de faire tort à ceux qui en luy s'estoient fiez, mais il ne luy fut possible d'y parvenir »[816]. Ce sont ces réflexions, ces derniers conseils que, selon Cooper, Rabelais et Massuau se seraient empressés de publier après sa mort sous la forme des fameux *Stratagemata*, dont Cooper suppose qu'ils ont été publiés début 1543, immédiatement après le décès de Langey en janvier[817]. Ce que suggère Rabelais, c'est que le « don prophétique » de son protecteur n'était peut-être que la manifestation d'une souveraine prudence, Langey apercevant des « causes et signes » demeurées invisibles au commun des mortels[818] : le mot *cause*, comme on va le voir, est d'ailleurs un élément essentiel de la méthode de l'histoire pensée par Langey.

L'association entre lettres et armes « deviendra un cliché que les écrivains vont sortir à chaque mention du nom de Langey »[819], cliché sur lequel on brode mainte variation. Elle est

---

[815] *Tiers Livre, op. cit.*, chap. XXI, p. 677.

[816] *Mémoires* (éd. 1569), f° 295*r*. Voir *infra*, 1. La représentation des conseils : de la prudence à l'effroi, de la magnanimité à la témérité.

[817] Voir R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 11-12.

[818] Je rejoins ici E. Lacore-Martin qui donne un commentaire très éclairant des chapitres rabelaisiens sur la mort de Langey dans *Figures de l'histoire et du temps dans l'œuvre de Rabelais*, Genève, Droz, 2011, p. 217-226, notamment p. 219, à propos de l'épisode du *Tiers Livre* : « Le seul prodige qui se manifeste ici est celui d'une exceptionnelle intelligence non altérée par l'approche de la mort. La distance est grande en effet entre cette claire intelligence et l'effroi incrédule des témoins, tentés par une interprétation surnaturelle de "ces propheties auculnement abhorrentes et estranges", parce qu'ils sont incapables d'accéder au "pronostic" rationnel maîtrisé par le mourant ». Plus loin (p. 223), rappelant que M. Huchon a remarqué une possible influence d'un texte de Machiavel sur les passages du *Quart Livre*, l'auteure écrit que « L'existence d'un tel intertexte confirme que, si la mort du seigneur de Langey est un fait qui intéresse la biographie rabelaisienne, l'événement appelle une interprétation plus fortement axée sur le politique, à travers le thème de l'action de l'individu dans le temps de la nation ou des nations ».

[819] R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 43-44.

reprise par Martin puis René du Bellay dans leurs préfaces respectives aux *Mémoires*[820] : naissait ainsi une historiographie officielle et familiale qui puisait dans l'abondante littérature encomiastique consacrée à Langey. Le dizain de Marot fut repris dans l'édition de 1588 des *Mémoires*[821]. Dans le portrait qu'il dressa du capitaine, André Thevet n'eut plus qu'à puiser dans toute cette littérature des images désormais convenues :

> Ce ne fut sans occasion et raison evidente, que nos anciens, qui (sous le masque des fables) nous ont feint une Minerve, fille de Jupiter, Déesse des sciences, armée d'un plastron, le morrion en teste, la lance en main et sa targue aupres : Voulans denoter que les sciences sont, ou doivent estre accompagnées des armes pour leur defense, ou bien que fort convenablement se peuvent compatir [accorder] ensemble les armes et doctrines [savoirs], non pas que je vueille inferer qu'elles se doivent ordinairement accompaigner et joindre ensemble, mais que si telles graces se trouvent en mesmes personnage, veritablement il se rend admirable, rompu és affaires, stilé [expert] és ruses, propre à toutes entreprinses, et qui plus est il est faict heraut de ses propres loüanges. Quand je viens à remarquer de pres ces perfections en ce brave Chevalier Angevin, et historien François, je suis contrainct d'admirer et loüer ses vertus, et au contraire de blasmer ceux, qui à son exemple ne sont duis et resveillés à mesme titre de loüange, estimans, possible, estre chose malseante et indigne de l'estat de Noblesse de s'appliquer aux lettres[822].

Moins d'un demi-siècle après sa mort, Du Bellay-Langey est devenu un mythe, transfiguré par la mort en héros d'une époque. Bien plus que son maître François Ier, dont l'intérêt pour les lettres fut tout relatif, Langey incarne pleinement les idéaux d'un humanisme conquérant capable d'inspirer la prudence aux princes et aux rois par le moyen d'un bon conseiller. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on l'associe couramment à Minerve, la déesse de la *phronèsis* et de la guerre intelligente (menée avec prudence)[823], dont Pantagruel rappelle dans le *Tiers Livre* qu'elle est la seule divinité, à côté de Jupiter – le roi des Dieux – à pouvoir donner la foudre :

> Seule Minerve feut de retenue pour fouldroier avecques Juppiter, comme *Déesse des lettres et de guerre, de conseil et execution*, Déesse Née armée, Déesse redoubtée on ciel, en l'air, en la mer et en terre[824].

L'association implicite entre *lettres* et *conseil* d'une part, d'autre part entre *guerre* et *exécution* montre que, pour Rabelais, le savoir humaniste n'est pas séparable de l'activité politique, et même de la guerre ; si le romancier n'était, certes, pas un homme de guerre, son protecteur

---

[820] Voir *infra* ma troisième partie.

[821] *Les memoires de Mess. Martin Du Bellay: contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trespas du roy François Ier, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay,... Oeuvre mis nouvellement en lumière... par Mess. René Du Bellay*, Paris, Mathieu Guillemot, 1588, fº ã vv

[822] A. THEVET, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens*, Paris, Par la vefue I. Kervert et Guillaume Chaudière..., 1584, p. 398.

[823] Par opposition à Arès (Mars), dieu de la guerre brutale, inintelligente.

[824] *Tiers Livre, op. cit.*, p. 619 (je souligne).

Langey semblait posséder, dans une certaine mesure, cette capacité d'exécution qui manquait aux « purs » hommes de lettres et érudits.

Qu'en était-il, à présent, du rôle politique du véritable Guillaume du Bellay, et non du mythe Langey ? Il faut d'abord remarquer que sa carrière politique ne fut pas aussi brillante que celle de Jean. Dans l'ouvrage collectif que C. Michon *et alii* ont consacré aux conseillers de François Ier, Langey est ainsi exclu de la liste établie par les auteurs des plus proches conseillers du roi ; mais l'introduction du même ouvrage précise qu'il aurait pu s'inscrire « à la marge » de cette liste : « Guillaume du Bellay, spécialiste des affaires anglaises et allemandes, est également, à sa manière, un conseiller du roi »[825]. Langey a ainsi assisté au conseil de l'après-midi du roi – le conseil « privé » – avec Jean (quoique, très probablement, de façon moins régulière que ce dernier), comme le montre le témoignage de l'ambassadeur Matteo Dandolo :

> Sa Majesté a son Conseil étroit, que l'on pourrait assimiler à notre Conseil des *Pregadi* [requêtes], parce que en son sein se traitent des affaires presque de même nature. Ce Conseil se réunit chaque jour après que Sa Majesté s'est retirée pour dormir, et sa réunion a lieu dans une salle. Y entrent le chancelier, l'amiral [Chabot], monsieur d'Annebault, les révérendissimes cardinaux de Tournon et Du Bellay, qui est le frère de monsieur de Langey, ledit seigneur de Langey, le révérend et l'illustrissime [cardinal] de Ferrare, seul italien […], le révérendissime évêque de Soissons et le secrétaire Bayard, qui s'occupe des expéditions et des mandements de Sa Majesté, comme les privilèges, grâces et choses similaires[826].

Il s'agit ici du conseil de l'après-midi, conseil judiciaire plus large que le conseil du matin, et tenu en l'absence du roi[827]. Cependant, il faut inscrire le rôle politique de Guillaume dans le contexte d'une stratégie familiale ; chaque Du Bellay eut, en effet, son personnage à jouer. Langey, comme son frère le cardinal, fut diplomate et joua dans une moindre mesure le rôle de conseiller. On sait également qu'il fut un ardent polémiste, une plume au service de la politique de son maître. Son conseil, cependant, s'exerçait avant tout dans les affaires extérieures. En tant que diplomate, Langey était, tout autant, un espion et le chef d'un réseau d'informateurs qui se confondait, en grande partie, avec ses relations humanistes et littéraires ; chez les Du Bellay, le mécénat était aussi bien une passion qu'un prolongement de la politique. Or le conseil, dans sa conception renaissante, était, comme on l'a vu, une affaire de témoignage : Langey, en ce sens, fut un modèle de conseil, transmettant au roi ce que lui rapportaient ses informateurs, et ne lésinant pas sur la dépense pour les entretenir.

---

[825] C. MICHON, « Introduction », *op. cit.*, p. 69.
[826] Cité par C. MICHON, « Conseils et conseillers en France », *op. cit.*, p. 74.
[827] Voir *supra* le chap. I de ma première partie.

Le nom de Langey, enfin, est inséparable d'une véritable expérience politique : le gouvernement de Turin (fin 1537-fin 1539) puis la lieutenance générale du Piémont (pour laquelle Langey fut parfois qualifié de « vice-roi » du Piémont[828]), qui inspira à Rabelais de mémorables pages au début du *Tiers Livre*[829]. Cette période fut l'occasion pour Langey de mettre en œuvre une politique originale. Il procéda à la construction et à la réparation de fortifications militaires en s'inspirant des dernières avancées de la technique italienne, et encouragea l'utilisation de l'artillerie ; en quelques années, il réussit à pourvoir le Piémont de défenses solides[830]. Il s'attacha également à rendre l'occupation française populaire auprès de la population piémontaise, en diminuant les impôts et en important du blé pour éviter la disette et ravitailler les places fortes. Enfin, il se fit également protecteur des lettres en son petit royaume, en tenant « une cour de vice-roi »[831] et en faisant rouvrir l'université de Turin[832].

Son rôle politique consista aussi, comme on l'a vu, dans une intense activité pamphlétaire, vécue comme un prolongement de l'action politique. Les pamphlets publiés par Langey constituent en effet, d'une part, des apologies de la politique de François Ier, mais également de la politique propre du clan du Bellay, vouée aux alliances anti-impériales et à une relative tolérance religieuse. Son œuvre historique se situe dans le prolongement de ce rôle politique : l'*Epitome*, bref aperçu des origines de la France dans la lignée de Lemaire de Belges, constitue avec les *Ogdoades* une histoire politique.

Langey, de fait, ne fut certainement pas le premier noble d'épée à s'intéresser aux lettres, comme l'a remarqué Gabriel Naudé, au siècle suivant, dans son *Addition* aux *Mémoires* de Commynes[833]. L'importance de son activité littéraire est cependant tout à fait exceptionnelle dans sa génération ; l'aperçu qu'en donne La Croix du Maine dans sa *Bibliotheque* est très éloquent : poésies latines et françaises, œuvres historiques et discours politiques, là encore dans

---

828 *Vice-roi* est un titre espagnol, qui correspond à peu près à celui de lieutenant général.

829 F. RABELAIS, *Tiers Livre*, *op. cit.*, chap. I et II. Voir F.-M. PLAISANT, « Rabelais, maître ou disciple de Guillaume du Bellay », *op. cit.* ; R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*

830 R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 37-41.

831 Expression citée par R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 8.

832 Voir R. COOPER, « Guillaume Du Bellay et l'université de Turin », dans *Litteræ in tempore belli*, *op. cit.*, p. 85-102.

833 Naudé cite Étienne de Laigue : « Je m'estonne bien toutesfois que ces Autheurs parlant des Nobles et Gentilshommes qui servoient d'exemple aux autres pour s'addoner à ces exercices tant aimez et carressez du Roy François, ne font mention que de Guillaume du Bellay Sieur de Langey […], veu qu'il avoit pour compagnon en cette lyce Estienne de Laigue […], duquel nous avons un gros livre *in folio* de Commentaires sur toute l'Histoire de Pline, la traduction de Cesar, et quelques autres Traictez de moindre consequence » (G. NAUDÉ, *Addition à l'histoire du roy Louis XI*, dans *Supplément aux Mémoires de messire Philippe de Comines*, Bruxelles, François Foppens, 1713, p. 16-17). Force est de constater, cependant, qu'il est difficile de trouver d'autres exemples de nobles d'épée qui aient une carrière « littéraire » aussi importante que celle de Langey.

les deux langues[834]. Mais Langey n'était pas simplement un noble lettré, mais un noble soucieux d'adapter les lettres à ses préoccupations politiques et, pour ainsi dire, professionnelles. Au-delà des *concetti* sur les « lettres » et les « armes », la vie de Langey révèle un homme d'action et d'idées très au fait des évolutions les plus récentes de son « métier », celui des armes, soucieux d'enrichir sa propre expérience politique par celle que l'on acquiert par la lecture et d'utiliser sa formation rhétorique comme une arme politique. Sleidan le résume mieux que tout autre dans l'hommage qu'il lui rend dans ses *Commentarii* :

> […] Guillaume du Bellay, seigneur de Langeay, estoit decedé, duquel nous avons souvent parlé, comme d'un homme de haut estat et de grande vertu, et du principal ornement de la noblesse Françoise, à raison de sa doctrine et eloquence singuliere, de l'experience des choses, et esmerveillable dexterité en tous affaires. Il ne ressembloit nullement à ces courtisans, qui n'ont autre but ou estude que de s'enrichir : car estant d'un esprit noble et heroïque, il ne regardoit sinon d'acquerir la vraye gloire par solide vertu, et de loyaument servir son Prince, voire à son dommage et interest[835].

Il n'est pas difficile de reconnaître, dans ce portrait, l'idéal exprimé quelques années plus tôt par Jacques Colin, mêlé à un vieux fond d'esprit chevaleresque fait de désintéressement et de recherche de la (vraie) gloire – la *uera gloria* cicéronienne. Dans une certaine mesure, Langey a ainsi pu apparaître comme l'incarnation du parfait conseiller : diplomate, capitaine, stratège, orateur et homme de lettres dont l'activité littéraire fut toujours liée à l'activité politique, son conseil était, aux yeux de ses proches et des milieux humanistes dont il était le protecteur en même temps que le modèle, digne d'inspirer la politique royale, notamment en matière culturelle.

Cependant, comme homme de terrain et comme représentant du roi en Piémont, Langey apparut moins comme un proche conseiller du roi (au contraire de son frère, Jean) que comme l'exécuteur avisé de ses volontés, capable de transformer les ordres du roi en une politique juste et clémente. On retrouve ici le rôle intermédiaire du conseiller, qui n'est pas seulement l'inspirateur mais également l'exécuteur des volontés royales. C'est en ce sens que Pietro Aretino, le « fléau des princes », a consacré à Langey un éloge très appuyé :

> C'est pourquoi je suis forcé, moi comme les autres, à m'incliner devant vous comme comme devant le véritable exécuteur de ces actions immortelles, et à dire que le bonheur de l'Italie aurait été perpétuel, si vous étiez né en son giron de la manière

[834] *Bibliotheque*, 1584, dans *Bibliotheques françoises* [1584 et 1585], *édition numérique du programme BVH*, http://bibfr.bvh.univ-tours.fr/index.php, 2016-2017.

[835] Traduction extraite de *Les Œuvres de J. Sleidan, qui concernent les histoires qu'il a escrites […]*, J. Crespin (éd.), Genève, Jean Crespin, 1566, f° 116*r*. *Cf.* le texte latin dans *Io. Sleidani, De statu religionis et reipublicæ, Carolo quinto, Cæsare, Commentarii. Cum indice luculentissimo et nouis copiosissimisque annotationibus*, Genève, ex typographia P. Iacobi Polani, & Antonii Rebuli, 1557, f° 237*r* : *[…] summae uir dignitatis atque uirtutis, et praecipuum Gallicae nobilitatis ornamentum, ob insignem doctrinam, eloquentiam, usum rerum, et singularem in omni functione dexteritatem […]*.

> que vous naquîtes en France. Bien que chaque sorte de nation doive rendre grâce à la bienveillance des planètes, qui vous firent tel que vous êtes pour accroître les dispositions de l'espèce humaine, et pour ajouter de la splendeur à la majesté du roi François, dont les pensées excellentes et les intentions très chrétiennes sont, de façon méritée, interprétées et gérées par l'intelligence prévoyante [*provida intelligentia*], et par la grande diligence [*sollecita prestantia*] de votre très illustre Seigneurie[836].

Si l'Arétin ressent le besoin de faire un tel éloge, que l'on peut opposer aux « mangepeuples » qui servent le tyran dépeint par La Boétie[837], c'est parce que Langey représente son prince dans une terre récemment conquise ; souhaitant qu'il fût né en Italie, l'Arétin suggère que l'action de Langey en Piémont n'est pas une simple « interprétation » ou une « gestion » de la volonté royale. Elle est également digne d'inspirer une politique d'ensemble que l'auteur italien propose en modèle.

C'est peut-être cette image de Langey comme intermédiaire, personnage aux vertus presque divines (*bisogna giudicarle più tosto dote largitevi da Christo, che doni concessivi da la natura*, « il faut juger ces dons comme étant octroyés par le Christ, plutôt que concédés par la nature », écrit encore l'Arétin[838]), apte à sagement conseiller son prince autant qu'à bien « interpéter » ses décisions, qui explique la force, le nombre et la diversité des éloges que lui consacrèrent un si grand nombre de lettrés illustres. L'image d'Épinal de François Ier en protecteur des lettres ne doit pas nous aveugler sur la fragilité de la situation de l'humanisme en ces temps où déjà se dressaient les bûchers et sur le caractère relatif de l'amour porté aux lettres par le souverain, qui appréciait avant tout la littérature de langue française, romans, histoire et poésie. Étienne Dolet, dans la dédicace de ses *Gestes de Françoys de Valois* à Pierre Duchâtel (« Castellanus »), helléniste et directeur du Collège royal, exprime ainsi le besoin d'un intercesseur initié aux belles-lettres, qui ait l'oreille du roi et puisse lui communiquer son jugement sur les bons auteurs :

---

[836] Pietro Aretino à Guillaume du Bellay, Venise, 25 août 1541, dans P. ARETINO, *Lettere*, Paris, appresso Matteo il Maestro [Mathieu Le Maistre], 1609, f° 226*r*-227*r* : *Onde io insieme con gli altri sono isforzato, e a inchinarvi, come a verace essecutore de le attioni immortali, e a dire, che saria stata perpetua felicità d'Italia ; se nascevate nel grembo di lei nel modo, che nasceste in quello di Francia. Benché ciascuna sorte di natione dee ringratiare la benignità di quei pianeti, che vi fecer' tale per crescer grado a la essenza de la spetie humana, e per agiugner' fausto a la Maestà del Re Francesco ; i cui pensieri egregi, e le intentioni Christianissime del quale sono meritamente inpretati, e amministrate dalla provida intelligentia, et dalla sollecita prestantia di vostra Signoria Illustrissima* (f° 226*v*-227*r*). Cette lettre, non mentionnée par Bourrilly, est signalée par R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 46-47, qui remarque que « même si l'Arétin passait à cette époque par une période de gallophillie, le compliment qu'il adresse à Langey n'a rien d'hexagonal […] ; l'Arétin couronne le tout en suggérant que, de telles vertus étant rares en France, Langey aurait mieux fait de naître Italien ». Il souligne également le « langage religieux, extatique » utilisé ici par l'auteur.

[837] *Le discours de la servitude volontaire*, P. Léonard (éd.), Paris, France, Editions Payot, 2002, p. 183. Cette expression homérique est également employée par Rabelais lorsqu'il évoque la colonisation de la Dipsodie dans un passage dont il a été souligné qu'il fait allusion au gouvernement du Piémont sous Langey ; voir *Tiers Livre*, *op. cit.*, chap. I, p. 559.

[838] Lettre citée, f° 226*v*.

> À ceste cause, pource que tu es de sçavoir tel, que tu peulx faire certain, et bon jugement de mon Œuvre, je veulx que l'art t'en soit dedié : et au Roy la matiere : affin que tu luy puisses donner à entendre, [ce] que c'est : ni plus ni moins que tu le trouveras louable. Car combien que les Roys portent bonne affection aux gens de letre [sic] : toutesfois leurs Œuvres, et labeurs sont repceus par eulx en telle opinion, que ceulx, ausquelz ilz ont foy quant au sçavoir, leur persuadent des sçavantz[839].

Si Démosthènes, Homère, Cicéron et Virgile revenaient et soumettaient leurs œuvres à un prince, écrit Dolet, rien n'assure qu'ils soient bien reçus[840]. Ici encore, le bon conseil est nécessaire, un roi ne saurait avoir l'œil et partout et encore moins sur les lettres qui ne constituent pas son domaine de prédilection. On se souviendra que Duchâtel fut présenté au roi par Jean du Bellay, lui-même connaisseur des bons auteurs et proche conseiller du roi. Dolet fit d'ailleurs lui-même partie de la nombreuse clientèle des Du Bellay.

Si l'influence de Langey en tant que conseiller fut limitée, elle fut réelle, parce qu'elle s'inscrivait dans celle de l'ensemble du clan du Bellay et de ses réseaux, et parce que son rôle fut non négligeable localement, en Allemagne et au Piémont. Parce qu'il paraissait réaliser l'idéal d'une noblesse formée aux lettres, et privilégiant la prudence à la prouesse, la participation de Langey aux affaires semblait promettre un nouvel âge d'or où Minerve, et non plus Mars, gouvernerait les relations internationales dont les humanistes déploraient la barbarie. C'est pourquoi sa mort fut chantée comme un drame qui se confondait avec celui de la Renaissance. Dès 1544, les affaires italiennes prirent une mauvaise tournure, notamment du fait de l'alliance d'Henri VIII avec Charles Quint. Dans le *Quart Livre*, écrit dans les années qui suivent le trépas de Langey, Rabelais associe sa mort et le triste état de son pays :

> – Nous (dist Epistemon) en avons naguieres veu l'experience on decés du preux et docte chevalier Guillaume du Bellay, lequel vivant, France estoit en telle felicité que tout le monde avoit sus elle envie, tout le monde se y rallioit, tout le monde la redoubtoit. Soudain après son trespas, elle a esté en mespris de tout le monde bien longuement[841].

Les œuvres à la louange de Langey insistaient donc sur de réelles qualités du défunt, et sur une réputation très concrète ; mais ces qualités n'avaient pu être mises en œuvre autant qu'on l'aurait souhaité, et cet inachèvement même devait faire partie intégrante du « mythe Langey ». On retrouve dans la littérature qui entoure sa mort l'opposition du conseil et de la fortune : ayant toutes les qualités de *discrétion* nécessaires au bon conseiller, la fortune n'a pas permis qu'elles

[839] *Les gestes de Françoys de Valois, roy de France [...] premièrement composé en latin par Estienne Dolet ; et après par luy mesmes translaté en langue françoyse*, Lyon, É. Dolet, 1540, p. 10.

[840] *Id.*

[841] F. RABELAIS, *Le Quart Livre*, G. Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Librairie générale française, 1994, chap. XXVI, p. 1025.

se réalisent. L'histoire du roi François, écrivait Rabelais, aurait pu se conclure autrement si son « ange gardien » avait vécu plus longtemps : la trajectoire interrompue du héros rejoignait dès lors celle de son œuvre, elle aussi inachevée et fragmentaire et témoin, pour la postérité, de la clarté de son jugement.

2. Histoire d'une histoire : Langey maître d'œuvre

L'histoire des *Ogdoades* s'étend sur une vingtaine d'années. L'élaboration de son œuvre historique se mêle étroitement à sa carrière ; l'écriture, loin d'être un repli sur le for privé, constitue toujours, pour lui, le prolongement de sa carrière politique.

Il faut d'abord souligner que Langey disposait d'une solide formation littéraire, chose encore rare, on l'a vu, parmi les nobles français faisant profession des armes[842]. On sait ainsi qu'il a étudié à l'université d'Angers, puis, à partir de 1506, à Paris. Il fut (sans doute au Collège de Coqueret) l'élève de Denys Lefebvre, « l'un des meilleurs latinistes de son temps »[843], qui fut aussi l'un des premiers à enseigner le grec au sein de l'université de Paris[844]. L'influence du maître se ressent dans la première publication de Langey : la *Peregrinatio humana*, un poème religieux en latin dédié à la Vierge qui parut en 1509, l'année de ses dix-huit ans[845]. Dans une épître latine placée en fin de l'ouvrage, Lefebvre fait l'éloge de son élève et de ses grandes capacités d'apprentissage : *Habes denique promptitudinem uere caesarianam*, écrit-il « ta vitesse [d'apprentissage] est comparable à celle de César ». Bourrilly ne retient, à propos de cette pièce qu'il considère comme scolaire, que le goût déjà prononcé pour l'Antiquité (surtout profane)[846].

La conquête du Milanais en 1515 l'amène en Italie, où il semble avoir fait séjour entre 1515 et 1521. À cette date il est rappelé en France ; c'est semble-t-il, le début de sa véritable carrière militaire ; de probables succès sont récompensés par le titre de gentilhomme de la Chambre du roi[847]. Alors que sa carrière dans les armes ne fait que commencer, il songe déjà à écrire l'histoire. Les plus anciens fragments connus des *Ogdoades*, en latin, couvrent les

---

[842] Selon Bourrilly, « Ce souci d'une forte culture intellectuelle était, semble-t-il, traditionnel chez les du Bellay. Ils le tenaient sans doute de leur familiarité avec les ducs d'Anjou, avec René surtout » ; le père de Langey, Louis du Bellay, y dépensa une partie de sa fortune (*Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 5).

[843] L. BOURQUIN, « Les Du Bellay avant Du Bellay », dans C. Michon et L. Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay*, *op. cit.*, p. 27.

[844] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 7-8.

[845] *Guillelmi Du Bellay Peregrinatio Humana. Item de beatissime virginis marie natiuitate elegia, de dominica annunciatione Sapphicum Carmen...*, Paris, Venale inuenitur apud Egidium Gourmontium [exaratum vigilantia Nicolai de pratis], 1509.

[846] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 9-11.

[847] Voir *Ibid.*, p. 13-14.

premières années du règne de François Ier, avant la bataille de Pavie ; Bourrilly a établi, à partir des fragments de la première ogdoade qu'il a édités, que ceux-ci ont été écrits vers 1523-1524[848]. Langey aurait donc commencé à travailler sur les *Ogdoades* alors que, déjà solidement formé aux lettres, il entamait son *cursus honorum*, « au moment où, nommé Gentilhomme de la Chambre, il est dans l'obligation de vivre à la Cour, dans l'entourage immédiat du Roi, près de la source d'informations la plus complète et la plus sûre »[849], soit « presque dès le début du conflit entre François Ier et Charles Quint ». Nul doute que l'actualité littéraire l'ait encouragé dans cette entreprise, puisque la première rédaction des *Ogdoades* serait de peu postérieure à la publication du *De rebus gestis Francorum* de Paul-Émile et contemporaine de celle des *Mémoires* de Commynes. Dès la première rédaction, Langey semble avoir choisi pour son projet le titre d'*Ogdoades*, mot qui désigne les huit groupes de huit livres que comprenait son plan[850]. Il marquait ainsi sa dette envers Tite-Live (et sans doute son imitateur Paul-Émile), dont il entendait imiter les *Décades*, ces groupes de dix livres qui forment l'*Ab urbe condita*.

Dès le début, l'œuvre est sous le signe de l'ambiguïté générique, ce qui, comme on l'a vu, était inévitable dans cette période où se redéfinissaient les pratiques historiographiques. En témoignent les titres employés dans les divers manuscrits qui nous restent et que mentionne Bourrilly dans son édition des *Fragments* : *Historiae Francisci I* (BnF ms. Latin 5976) ; *Ogdoadis liber primus, siue uita Francisci I Francorum regis* […] (BnF ms. Latin 6205) ; *Premier livre de l'Ogdoade de Guillaume du Bellay (siue Chronicum Galliae)*[851]. « Histoire », « vie », « chronique » : de quel genre ces premières *Ogdoades* étaient censées relever ? Ces manuscrits, assure Bourrilly, datent du XVIe siècle ; le premier, conservé à la bibliothèque nationale sous le numéro 5976, semble avoir été copié du vivant de Langey ou du moins du vivant de Jean du Bellay ; la mention *Guil. Bellay og.* a été effacée en tête du manuscrit pour être remplacée par le titre *Historiae Francisci I.* Que ces titres aient été ou non choisis par Langey, nous ne le savons pas, mais ils montrent que l'ouvrage se concentre, initialement, sur la personne du roi et que, d'autre part, il a pu être perçu comme une « histoire de France » au sens d'une histoire contemporaine, un peu à la manière de la *Storia d'Italia* de Guicciardini. Il

[848] V.-L. BOURRILLY, « Introduction », dans G. Du Bellay, *Fragments de la première Ogdoade*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. I-XVIII, introduction, p. VI *sq*.

[849] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 379.

[850] Du lat. *ogdoas*, « huitaine » (au pluriel, *ogdoades* ; Gaffiot en donne une référence chez saint Irénée), transcrit le grec *ogdoas*, qui a le même sens.

[851] V.-L. BOURRILLY, « Introduction », *op. cit.*, p. II.

pouvait apparaître, enfin, comme la chronique d'un règne (*Chronicum Galliae*), à la manière des chroniques médiévales[852].

En outre, les différents manuscrits montrent que Langey ne comptait guère s'étendre sur les premières années du règne de François Ier. Dans sa présentation d'un manuscrit qui n'a pas été retrouvé, Fevret de Fontette résume ainsi son contenu, qui correspond à celui du ms. 5976 sur lequel s'est appuyé Bourrilly dans son édition des *Fragments* :

> Au reste, ces trois premiers Livres-ci commencent en 1515, avec un preambule sur les Gaulois et les François. L'Auteur annonce dans ce préambule que son intention est de ne commencer son Histoire qu'en l'an 1521 ; mais qu'il croit devoir reprendre ce qui s'est passé en France, depuis l'avènement de François I. à la couronne ; et il commence par le portrait de ce Prince. Ainsi ces trois premiers Livres ne servent guères que d'introduction au reste de l'Ouvrage, qui malheureusement est perdu, à l'exception des trois autres Livres que son frère nous a conservés[853].

1521 : c'est précisément le temps où Langey arriva à la Cour. « C'est parce qu'il a été absent de France entre 1516 et 1521, qu'il a sacrifié l'histoire de ces cinq années et n'a voulu commencer son récit qu'en 1521 »[854]. Ce détail signale que, dès le début, l'entreprise de Langey est inspirée par celle de Commynes, chez qui l'hésitation entre *Vie* et *Mémoires* est particulièrement marquée. On observe, en même temps, une multiplication des « seuils » qui retardent l'écriture de l'œuvre proprement dite : préambule, portrait du roi, récit des premières années de son règne. Le projet est immense, mais l'œuvre effective n'est pas encore (et ne sera jamais) à sa mesure.

Après 1524 et jusqu'à la fin des années 1530, Langey n'a sans doute plus mis la main à son œuvre, trop occupé par des missions secrètes ou extraordinaires qui ne lui laissent que peu de temps pour l'écriture ; sa plume, du reste, il devait avant tout la consacrer à la rédaction de pamphlets, de discours et d'apologies du roi et de sa politique. À ce stade, donc, seule une partie de la première ogdoade semble avoir été écrite ; on ne saura sans doute jamais avec certitude si Langey en est venu à bout[855].

Les années qui suivirent cette première ébauche des *Ogdoades* furent riches d'une véritable expérience politique qui fait tout le romanesque du personnage de Langey. Pendant et après la bataille de Pavie, il est chargé de « missions plus ou moins secrètes » entre Espagne et

---

[852] On trouve encore le titre : *Guill. Bellaii Ogdoades lib. 1. seu Chronicon Galliae*, cité par B. de MONTFAUCON, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, [éd. num sur libraria.fr], Paris, Briasson, 1739, 2 vol., p. 1561.

[853] J. LELONG et FEVRET DE FONTETTE, *Bibliotheque historique de la France [...] avec des notes critiques et historiques [...]. Nouvelle édition Revue, corrigée et considérablement augmentée par Fevret de Fontette*, Paris, Herissant, 1769, p. 224 ; voir également « Introduction », *op. cit.*, p. III.

[854] V.-L. BOURRILLY, « Introduction » aux *Fragments*, *op. cit.*, p. XI.

[855] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 381.

Italie[856]. C'est le temps où monte l'étoile des Du Bellay : « La guerre, Pavie, la captivité ont fait de nombreux vides parmi les serviteurs du roi », écrit Bourrilly, et « François Ier a besoin de compléter, de renouveler même le personnel de son entourage »[857]. En 1526, il effectue un voyage diplomatique en Italie, auprès du pape, au moment où Rome et d'autres États italiens, soucieux d'empêcher Charles Quint de régner sans partage sur l'Italie, viennent de constituer la Ligue de Cognac avec le roi de France. De ce voyage, Langey a laissé un court récit, publié par V.-L. Bourrilly[858] ; cette pratique, courante dans les milieux diplomatiques, de rédiger de courts rapports, permet à Langey d'exercer encore sa plume d'historien[859]. En 1527, il joue un rôle de premier plan pendant le siège de Rome, où il assure la défense de la cité pontificale[860]. Il participa également à l'expédition malheureuse de Sardaigne en 1528. Mais l'essentiel de son activité fut diplomatique : entre 1529 et 1534, plusieurs missions l'envoient en Angleterre : ses négociations avec Henri VIII l'amènent à chercher dans diverses universités (Angers, Poitiers, Paris, Strasbourg) une légitimation juridique au divorce du souverain britannique ; à cette occasion, il mobilise son clan (essentiellement Martin et Jean), et ses correspondants dans les milieux littéraires. Il doit affronter, notamment, l'opposition d'une partie de la Sorbonne, en particulier du syndic de la faculté de théologie, Noël Béda[861].

Entre 1532 et 1534, il effectue deux voyages en Allemagne qui font bientôt de lui un spécialiste des affaires germaniques ; lors de ces missions, il tente de mener à bien la politique française qui consiste essentiellement à unir tous les adversaires potentiels de Charles Quint en terre allemande[862] en dépit des querelles religieuses. Il utilise pour cela ses « agents », dont certains sont de très illustres humanistes, comme Sturm et Sleidan[863]. Ces tentatives ne portant

---

[856] Voir *Ibid.*, p. 14-16 ; V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction » aux *Mémoires*, *op. cit.*, p. V ; V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 16 *sq*.

[857] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 16.

[858] *Abregé du voiage fait par le Sr de Langey en Ytalye* [1526] , V.-L. Bourrilly (éd.), dans *Bulletin italien*, I, p. 218-224, Marseille, Paul Ruat, 1901.

[859] Pour la liste de ces rapports diplomatiques de Langey, voir l'inventaire de sa correspondance : V.-L. BOURRILLY, « La correspondance de Guillaume du Bellay », *Revue de la Renaissance*, vol. 6, 1905, p. 45-50, 106-110, 173-176, 243-246, 283-292.

[860] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 31 *sq*., plus particulièrement p. 44-46 ; et *Mémoires* (éd. 1569), fo 91*v*, pour le récit de Martin du Bellay.

[861] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 63-122 pour l'ensemble des affaires anglaises ; p. 92-107 surtout, pour les démêlés avec la Sorbonne.

[862] Et, plus largement , dans toute l'Europe, de l'Angleterre à l'Empire ottoman avec lequel la diplomatie française a entamé des négociations dès les années 1520. Voir É. GARNIER, *L'alliance impie : François Ier et Soliman le Magnifique contre Charles Quint, 1529-1547*, Paris, Le Félin, 2008.

[863] Voir V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. VII-VIII : « Au cours de cette mission [la deuxième], notre diplomate s'était rendu compte que l'union politique était subordonnée à l'entente religieuse. […] Ses agents, Gervais Waïn, Ulrich Chélius, Jean Sturm et Jean Sleidan, son parent Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, sollicitèrent des principaux représentants de la Réforme, de Mélanchton, de Bucer, de Hédion, des Suisses, des consultations suffisamment modérées pour pouvoir être soumises avec quelques chances de succès à

pas leurs fruits, notamment à cause du tournant intransigeant que prend la politique royale après l'affaire des Placards (1534-1535), il revient en Allemagne en 1535-1536 pour défendre la politique royale, notamment contre les « calomnies » lancées par la propagande impériale qui visent en particulier l'alliance franco-ottomane[864]. Toutes ces missions diplomatiques, où Langey associe la prudence de l'espion aux talents oratoires de l'ambassadeur (dans la langue latine qui était alors de rigueur dans les relations internationales), sont l'occasion pour lui de montrer ses talents pour les lettres et l'éloquence en tant qu'apologiste du roi ; on retrouvera certaines de ses interventions, traduites du latin au français, dans les *Ogdoades* puis dans les *Mémoires*. On le voit, par ailleurs, écrire et publier des textes de propagande où il utilise son expérience des affaires allemandes[865]. Dans la politique extérieure du roi de France, Langey représente ainsi, tout à la fois, l'espoir de la conciliation religieuse et une certaine idée de la raison d'État ; comme le souligne Philippe Hamon, « Dans l'action de Guillaume, à côté de l'exécution des ordres royaux et des calculs politiques, il n'est pas toujours aisé de faire, dans ses propres convictions religieuses, la part de la dissimulation, de l'indifférence et d'un irénisme sincère »[866].

Après son retour d'Allemagne, Langey se consacre avant tout à l'Italie. Après deux missions en Piémont courant 1537, il est chargé à la fin de cette même année du gouvernement de Turin, puis en 1539, du gouvernement général du Piémont en l'absence du gouverneur en titre, Claude d'Annebault. Ces années sont le moment, comme on l'a vu, d'une expérience politique et militaire au cours de laquelle Langey se révèle être un chef attentif aux besoins des populations locales et soucieux de retenir ses troupes de se comporter comme en pays conquis ; sa politique, qui lui demandait beaucoup d'argent, lui valut une certaine popularité au Piémont et des dettes encore plus certaines. Il se distingue notamment au moment de l'incident diplomatique majeur qui précède la reprise ouverte des hostilités entre France et Empire :

---

la catholique Sorbonne et même au pape. On était encore au temps où la rupture entre les deux confessions ne paraissait ni définitive ni irrémédiable ».

[864] Pour le détail de toutes ces missions diplomatiques en Allemagne, voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 123-226.

[865] *Double d'une lettre escripte par ung serviteur du Roy treschrestien à ung secrétaire alemant, son amy, auquel il respond à sa demande sur les querelles et différens entre l'empereur et le dict seigneur Roy […]*, Paris, Pierre Gromors, 1536 et Lyon, François Juste, 1536 ; *Exemplum responsionis christianissimi Galiarum regis ad protestationem qua Cæsarea majestas Romæ in eum inuecta est*, Paris, Galliot du Pré, 1536 ; *Exemplaria literarum quibus et christianissimus Galliarum rex Franciscus ab adversariorum maledictis defenditur*, Paris, ex officina R. Stephani [R. Estienne], 1537. Voir P. G. BIETENHOLZ, *Basle and France in the sixteenth century : the Basle humanists and printers in their contacts with Francophone culture*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, p. 105 *sq.* ; S. ASTIER, « Une défense de François Ier face à Charles Quint », *op. cit.* ; S. ASTIER, *Une guerre des plumes (1542-1544)*, *op. cit.*

[866] P. HAMON, « Famille du Bellay », dans A. Jouanna *et al.*, *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris, R. Laffont, 2001, p. 629.

l'assassinat des ambassadeurs Frégose et Rincon. Ce fut, encore une fois, l'occasion pour lui de faire œuvre de publiciste au service de son roi (mais également de lui-même puisqu'il publia des défenses personnelles pour répondre aux accusations portées contre lui par la propagande impériale). Il obtient le collier de l'Ordre de Saint-Michel en récompense de ses services, en novembre 1541 ; mais, ayant présenté au roi un plan d'offensive en Italie, son conseil n'est pas écouté (le roi préférant attaquer en Catalogne) et il dut se contenter de terminer sa carrière militaire par quelques discrets faits d'armes pour la défense du Piémont. La mort de sa femme à l'été 1541, la fatigue, les difficultés financières et sa santé déclinante le conduisent à demander son retour en France, au cours duquel il trouva la mort le 9 janviers 1543.

Ces dernières années de sa vie furent également les plus fécondes. Selon Bourrilly, il reprit la rédaction de ses *Ogdoades*, au plus tard, en 1536. On peut supposer que la situation politique n'y était pas étrangère : la mort du duc de Milan, Francesco Sforza, à la fin de l'année 1535, ouvrait la voie à une querelle de succession entre l'empereur et le roi, celui-ci estimant que le Milanais faisait partie de l'héritage de ses enfants. La situation exigeait une propagande qui justifiât la politique royale, et cette situation n'est sans doute pas étrangère à la reprise par Langey de ses *Ogdoades*. Celui-ci n'est plus, alors, un simple imitateur des historiens anciens. Bourrilly nous le montre cherchant et rassemblant ses sources : dépêches, correspondances, mémoires, témoignages oraux[867]. Selon le témoignage de Jean du Bellay, son frère lui avait demandé, « comme il avoyt cherché à faire de tous aultres » de lui faire parvenir « les harengues ou deductions d'affaires par [Jean] proposees es voyaiges passez, afin de les inserer au vray en l'histoire qu'il tissoyt »[868]. Une telle entreprise ne put être menée qu'avec le soutien du roi, comme en témoigne une lettre de Langey au connétable de Montmorency :

> J'ay laissé ce porteur pour me apporter le gect que le Roy m'a dict avoir faict des choses passées de son règne, qu'il me vouloit bailler, aussi pour vous soubzvenir de dire à Messires Bayard et Bouchetel qu'ilz facent apporter à Bloys les despeches qu'ilz ont receues et faictes […][869].

Langey fut ainsi encouragé par le roi lui-même à écrire l'histoire de son règne, ce qui lui facilita l'accès aux documents qui devaient lui fournir la matière première de son histoire[870]. Pour Bourrilly, le roi « le considéra véritablement comme son historiographe : peut-être même lui en

[867] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 381-382.

[868] Jean du Bellay à ?, s.l., [25 mars 1543-12 avril 1544], dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, R. Scheurer et L. Petris (éd.), Paris, Société de l'histoire de France, 2008, p. 232.

[869] Guillaume du Bellay à Montmorency, Nomarafin, 29 octobre 1536, dans G. DU BELLAY, J. DU BELLAY et M. DU BELLAY, « Recueil de lettres originales », BnF, Département des manuscrits, Fr. 3079. Cité par V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 381-382.

[870] Voir la lettre de Guillaume à Jean du Bellay, Avignon, 14 septembre 1536 : « là [je] despecheroye ce que le Roy m'a commandé, dont je vous ay escript m'envoyer des memoires » (*Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, Tome II, *1535-1536*, R. Scheurer (éd.), Paris, Klincksieck, 1973, p. 472).

octroya-t-il le titre »[871]. Mais ce titre, comme on l'a vu, ne signifiait plus grand-chose à la fin des années 1530. La place de Paul-Émile était vacante ; pour autant, on ne savait pas à quelle « histoire » cette place était destinée et, du reste, nombre d'autres auteurs étaient candidats à ce poste. Ce fut également le roi qui encouragea Langey à écrire en langue française, si l'on en croit l'éditeur des *Instructions sur le faict de la guerre* de 1548, qui évoque « l'histoire des François, qu'il [Langey] escripvoit en Latin […] laquelle le feu Roy luy avoit commandé traduyre en nostre langue », ainsi que la préface de Martin du Bellay à ses propres *Mémoires*[872].

C'est donc principalement au cours de ses années italiennes que Langey, dont la santé est vacillante (il souffrait sans doute de la goutte) reprend la rédaction des *Ogdoades*. Ce ne fut pas, loin de là, sa seule activité ; comme le résume R. Cooper, Langey « menait une vie double, une carrière politique et militaire en même temps qu'une profession littéraire et culturelle : ce fut pour cela qu'il saisit l'occasion de créer à Turin ce qu'on a appelé une cour de vice-roi »[873]. Très attentif à la vie culturelle piémontaise et soucieux de s'entourer de lettrés, il ne séparait pas la vie culturelle et la vie politique, d'autant que, comme on l'a vu, les lettres et la diplomatie étaient intimement liées, les Du Bellay ayant coutume, de surcroît, d'utiliser leur clientèle humaniste pour des tâches diverses, notamment celles qui relevaient des « relations culturelles internationales »[874]. R. Cooper, comme Bourrilly, s'interrogent sur la capacité réelle de Langey à composer ses *Ogdoades* sans aide. Bourrilly en déduit que l'œuvre ne fut sans doute pas aussi achevée qu'on l'a prétendu[875]. Cooper refuse de trancher cette question en raison de l'existence de deux témoignages contradictoires[876] ; mais il pense que Langey n'a pu travailler sans aide. Il suppose donc « qu'il [Langey] avait réuni une équipe de collaborateurs pour rédiger ses idées sous sa dictée, et pour l'aider dans la récolte des matériaux »[877]. Il émet l'hypothèse que les fameux *Stratagèmes* seraient « une section imparfaite des *Ogdoades* écrite pendant l'automne de 1542, dans laquelle Langey justifia la rupture de la trêve et fit la relation des premières hostilités », quand la guerre éclata une nouvelle fois entre les troupes françaises et impériales. « Cet ouvrage aurait été rédigé en latin par Rabelais sous la dictée de Langey, ainsi qu'il avait fait pour les autres livres des *Ogdoades* », suppose R. Cooper, « tandis que Claude Massuau se serait occupé de remplir une instruction du roi en en faisant une traduction simultanée en

[871] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 380.
[872] *Instructions sur le faict de la Guerre*, Paris, Vascosan, 1548, np ; *Mémoires* (éd. 1569), np.
[873] R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 8.
[874] *Ibid.*, p. 10.
[875] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 384.
[876] Voir R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 28.
[877] R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 10.

français »[878]. À la mort de Langey, Rabelais et Massuau l'auraient publié dans l'intention de « justifier la "tierce guerre cesariane", c'est-à-dire l'intervention française en Piémont »[879].

Si les hypothèses de R. Cooper sont convaincantes, elles ne doivent pas pour autant nous induire à remettre en cause l'attribution à Langey des *Ogdoades* : l'hypothèse d'une œuvre écrite sous la dictée par de talentueux secrétaires, comme les Du Bellay savaient les choisir, s'accorde avec les pratiques du temps (on verra le très peu lettré Monluc dicter également ses *Commentaires*). Mais il est peu probable que Langey, qui dictait en latin, comme sa correspondance en témoigne, ait tout à fait abandonné « son » œuvre dans les mains d'hommes de confiance. Car sa pratique de travail, à la fois politique et littéraire, consistait à consigner les événements récents, à en développer le récit et ses propres impressions dans de petits mémoires et commentaires, à en faire des poèmes, des pamphlets, etc., mais également à recueillir des écrits, lettres, minutes diplomatiques qu'il avait soin de rassembler. En ce sens, sa pratique ressemblait plus à celle d'un historien moderne, doublé d'un poète amateur, qu'à celle d'un auteur. Son frère Jean du Bellay avait du goût pour les « antiquités », un goût que l'on dirait aujourd'hui archélogique ; Langey, lui, avait des réflexes d'archiviste. Mais il est certain que, parmi les nombreux papiers rassemblés par Langey dans l'optique de la composition des *Ogdoades*, bon nombre n'étaient pas de sa main ; M. Huchon fait valoir, dans ce sens, l'exemple des *Instructions sur le faict de la Guerre*, important traité d'art militaire publié en 1548 et d'abord attribué, à tort, à Langey : le manuscrit lui aurait été offert par son véritable auteur, Raymond de Fourquevaux et, après la mort de Langey, on aurait retrouvé le texte parmi ses papiers[880]. À n'en pas douter, donc, les *Ogdoades* furent une œuvre à plusieurs mains (ne serait-ce parce que Langey réclamait à toutes ses connaissances de lui fournir ce qu'il appellera la « matière » de son histoire) ; mais le maître d'œuvre en resta Langey qui, comme l'écrit joliment Jean du Bellay, « tissait » les divers documents que lui adressaient ses nombreux correspondants.

C'est à la mort de Langey qu'une partie de ses papiers aurait disparu. Que sont devenus les fragments perdus des *Ogdoades* ? Dans une lettre à son frère Jean datée du 1er février 1543, Martin du Bellay s'émeut de ce qu'il pense être un vol :

> Monsieur mon frere, je vous ay par cy davant escrit touchant la mort de nostre frere, M. de Langey, et tesmoigné le desplaisir et le regret que j'avois eu de ne l'avoir pas conduict jusques au lieu où il rendit l'esprit. Mais ce regret m'a bien augmenté lorsque j'ai sceu que tous les memoires qu'il avoit emportez avec luy ne se sont point trouvez. Je ne sçay qui en accuser les avoir pris qu'un de ses serviteurs, Alleman,

[878] *Ibid.*, p. 11.
[879] R. COOPER, *Rabelais et l'Italie*, *op. cit.*, p. 52.
[880] M. HUCHON, *Rabelais*, Paris, Gallimard, 2011, p. 275-276.

> qui s'est retiré en son pays. Le medecin Rabelais s'excuse et m'a escrit qu'il n'avoit jamais pensé à la conservation de ces memoires qu'il estimoit estre renfermez dans les coffres de muletz qui ne furent point ouverts[881].

Martin du Bellay semble ici soupçonner Rabelais, comme le souligne M. Huchon[882]. Se peut-il que, de quelques fragments des *Ogdoades*, le médecin ait constitué la matière des *Stratagemata*, qui semblent avoir aujourd'hui disparu ? Selon R. Cooper, ceux-ci pourraient être issus de la collaboration de Rabelais à l'écriture et/ou à la traduction des *Ogdoades* ; il en déduit que « Les Stratagèmes représentaient une section imparfaite des Ogdoades écrite pendant l'automne de 1542, dans laquelle Langey justifia la rupture de la trêve et fit la relation des premières hostilités »[883]. Dans la préface de l'*Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, paru en 1556, Martin fait encore allusion au larcin :

> Mais, helas, il ne m'est facile à discerner si je doys plus tost me congratuler de la fruition des petitz fragmentz qui en sont demeurez, que deplorer la mauvaise fortune, qui nous en a laissé perdre la plus grande partie. Car luy mort à saint Saphorin sus le mont de Tarare à son retour d'Italie, ayant en ses cofres ses œuvres, et lors estant absent monseigneur le cardinal du Bellay son frere pour le service du Roy, et messire Martin du Bellay son autre frere demeuré gouverneur, et Lieutenant du Roy à Thurin, ses livres luy furent desrobez par quelques uns qui veulent, ainsi qu'il est à presuposer, se vestir comme la corneille Esopique des belles plumes d'autruy[884].

S'agissait-il d'une accusation ciblée, et visait-elle Rabelais et Massuau ? Il se peut que les papiers « volés » soient les mêmes que ceux qui ont servi à l'impression des *Stratagemata* et des *Stratagèmes* – s'il y eut bien deux versions distinctes de cet ouvrage. Rabelais et Massuau, considérant la catastrophe de la mort de Langey et l'imminence des malheurs qu'occasionnerait la guerre dans un futur proche (pour cela d'ailleurs, nul besoin n'était d'être devin), se seraient empressés de livrer au public les brouillons français et latins dont ils disposaient et qui concernaient une actualité brûlante, la « tierce guerre Cesarienne ». Les prototypes utilisés par les imprimeurs auraient alors été détruits, selon la pratique de l'époque, la manipulation des

---

[881] Martin à Jean du Bellay, Turin, 1er février 1543, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 201.

[882] M. HUCHON, *Rabelais*, *op. cit.*, p. 275.

[883] R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 12. Ainsi « Cet ouvrage aurait été rédigé en latin par Rabelais sous la dictée de Langey, ainsi qu'il avait fait pour les autres livres des Ogdoades, tandis que Claude Massuau se serait occupé de remplir une instruction du roi en en faisant une traduction simultanée en français. Pendant ces trois dernières années, Langey aurait aussi dicté des considérations sur la stratégie et sur la science militaire tirées de ses expériences en Italie et de sa connaissance des écrivains militaires romains. Ce furent ces notes que vit Morel, et dont il se souvint lorsqu'il les confondit avec l'ouvrage de Fourquevaux. Ce furent probablement ces idées que Langey désirait avec toute son âme communiquer au roi avant de mourir, voyant la mauvaise tournure que prenait la situation militaire en Piémont par suite d'un désaccord stratégique avec le maréchal d'Annebault ».

[884] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey,... Avec ce, un prologue ou préface sur toute son histoire & le catalogue des livres alléguez en ses livres de l'antiquité des Gaules, & de France. Plus sont adjoustées une oraison, & deux épistres, faites en latin par ledit autheur, & par luy mesmes traduites de latin en françoys*, M. Du Bellay (éd.), Paris, Vincent Sertenas, 1556, fº ã iiv.

copies manuscrites avant impression occasionnant d'irréparables dégâts[885]. Enfin, l'insistance du titre des *Stratagemata* sur le rôle personnel de Langey pendant les récents événements en Piémont peut faire écho à l'originalité des *Ogdoades*, œuvre d'un genre mal défini, entre histoire, Mémoires et « Commentaires », ce qui corrobore l'hypothèse de R. Cooper d'un ouvrage constitué à la hâte à partir de fragments des *Ogdoades* ou de travaux préparatoires.

Il est, en tout cas, très probable que Jean et Martin du Bellay, en cherchant à rassembler les papiers de Langey, ne retrouvèrent pas ceux qui couvraient les préparatifs, les prémices et les débuts de la guerre qui éclata en juillet 1542 (la neuvième guerre d'Italie). Or c'était précisément l'essentiel de la méthode de Langey – dans l'histoire comme dans ses écrits de propagande – de remonter le fil des événements récents pour en comprendre les causes. En tant qu'historien comme en tant que propagandiste, et en tant qu'administrateur du Piémont soucieux de son image, il est hautement improbable qu'il ait manqué de noter (ou de faire noter par ses secrétaires) ses considérations politiques sur les tensions internationales qui annonçaient une reprise du conflit entre France et Empire. Ainsi l'influence de Langey sur les *Mémoires* de Martin se fait sentir, selon Bourrilly et Vindry, jusque dans ses récits de 1541 (affaire Frégose et Rincon) et de l'été 1542 (reprise des hostilités), mais elle est plus épisodique que dans le reste des *Mémoires*, où Martin s'appuie largement sur le travail de son frère ; à partir de 1538, le récit de Martin est *de facto* plus personnel[886].

Toujours est-il que faute d'être fixés sur le sort des papiers de Langey, nous ne pouvons savoir l'état d'achèvement – ou d'inachèvement – des *Ogdoades* à sa mort. Dans sa préface aux *Mémoires*, Martin du Bellay écrit que l'œuvre était en cours d'achèvement :

> [Langey] avoit composé sept Ogdoades Latines, par luymesmes traduittes du commandement du Roy en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit veoir comme en un clair miroir non seulement le pourtrait des occurrences de ce siecle, mais une dexterité d'escrire merveilleuse et à luy peculiere selon le jugement des plus sçavans[887].

Seulement, comme l'a remarqué Bourrilly, les témoignages immédiatement postérieurs à la mort de Langey diffèrent de ce témoignage tardif. Jean du Bellay, dans une lettre de 1543 ou 1544, évoque « ce qu'il [Langey] avoyt laisé imparfaict » de son œuvre et « ce où il [n'était] encores entré »[888]. R. Cooper évoque les témoignages contradictoires de Jean de Morel et de Robert Breton, le premier prétendant que Langey avait terminé les huit livres des *Ogdoades*, le

[885] Voir J. VEYRIN-FORRER, « Fabriquer un livre au XVIe siècle », dans H.-J. Martin, R. Chartier et J.-P. Vivet (éd.), *Histoire de l'édition française*, Bordeaux, Promodis, 1982, vol. 1, p. 279-301.
[886] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LXI.
[887] *Mémoires* (éd. 1569), np.
[888] Lettre à ?, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 232.

second affirmant le contraire[889]. Pour l'éditeur des *Instructions* de 1548, l'œuvre de Langey « estoit desja bien avancée »[890]. Tout ceci est bien vague, mais on ne peut conclure qu'à l'inachèvement de l'œuvre à la mort de Langey ; mais si l'on retient l'hypothèse de Cooper d'un travail collectif sur les *Ogdaoades* dont Langey, rassemblant lettres, mémoires et ébauches et composant le plan d'ensemble, était le maître d'œuvre, il est probable que l'œuvre était pour le moins imposante et que l'affaire du vol ne fut pas une exagération de Martin du Bellay comme le pensait Bourrilly.

En dépit du vol des papiers, la correspondance de Langey fut en partie conservée, notamment par Martin et Jean du Bellay, mais également par d'autres personnages, érudits et proches du défunt. Bourrilly, qui en a retracé l'histoire tant bien que mal, a recensé 292 lettres de Guillaume du Bellay, la plupart inédites et conservées à la BnF[891]. Ces lettres ont pu servir, comme on va le voir, à l'établissement du texte des *Mémoires* tel que nous le connaissons aujourd'hui.

3. La publication des *Ogdoades* : problèmes et hypothèses

La publication des fragments de l'œuvre langéen devait se faire en plusieurs étapes. La première fut, en 1548, la publication des *Instructions sur le faict de la guerre*. L'éditeur du texte, peut-être Jean ou Martin du Bellay, attribua de façon ambiguë l'ouvrage à Langey. Si le débat reste ouvert sur le rôle exact de Langey dans la rédaction de cette œuvre (l'ouvrage est aujourd'hui, et depuis la fin du XVIe siècle, principalement attribué à Raymond de Fourquevaux) on s'accorde aujourd'hui à lui reconnaître une participation à l'élaboration de l'ouvrage, ou du moins une influence essentielle sur son contenu[892]. Par ailleurs, R. Cooper a signalé que l'édition de 1592, qui est clairement attribuée à Langey, suit un texte très différent des éditions précédentes ; cette différence n'a pas encore été expliquée[893]. Quoi qu'il en soit, le texte s'inspire de l'œuvre politique et militaire de Langey lors de son gouvernement de Piémont.

---

[889] R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 28.

[890] *Instructions sur le faict de la Guerre*, *op. cit.*, np.

[891] Voir V.-L. BOURRILLY, « La correspondance de Guillaume du Bellay », *Revue de la Renaissance*, vol. 5, 1904, p. 161-170 ; pour le catalogue des lettres, voir V.-L. BOURRILLY, « La correspondance de Guillaume du Bellay », 1905, *op. cit.* Les lettres de l'année 1542 ont été publiées dans *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise 1540-1542*, A. Tausserat-Radel (éd.), Paris, F. Alcan, 1899, p. 658-697. R. Cooper a signalé quelques autres lettres dans « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 26.

[892] L'hypothèse d'une œuvre collective est admise par une partie de la critique récente. Voir M. TETEL, « De l'auteur des *Instructions sur le faict de la guerre* », *op. cit.* M. Tetel pense que ce texte est dû à plusieurs auteurs (parmi lesquels se trouverait Rabelais) qui gravitaient autour de Langey ; ce dernier aurait contribué à la rédaction, ou l'aurait supervisée.

[893] R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 28.

La publication des *Ogdoades* proprement dites dépendait de leur continuation. Or, celle-ci n'échut pas immédiatement à Martin. Comme V.-L. Bourrilly l'a montré, ce fut d'abord le cardinal Jean qui fut désigné par Langey lui-même pour « la revision et la continuation de sondict œuvre »[894]. Absorbé par ses responsabilités politiques, Jean du Bellay a renoncé, entre 1549 et 1533, à poursuivre ce travail ; Martin hérite alors de cette entreprise pour laquelle il est, de toute évidence, moins qualifié[895]. Il en annonce la rédaction en 1556, au moment où il publie les premiers fragments de l'œuvre historique de Langey sous le titre : *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, […] Avec ce, un prologue ou préface sur toute son histoire et le catalogue des livres alléguez en ses livres de l'antiquité des Gaules, et de France. Plus sont adjoustées une oraison, et deux épistres, faites en latin par ledit autheur, et par luy mesmes traduites de latin en françoys*. Pour quelles raisons Martin et, sans doute, Jean du Bellay (on imagine mal qu'il n'ait pas été consulté alors que, quelques années plus tôt, il ambitionnait de poursuivre les *Ogdoades*) ont-ils décidé de publier ces quelques fragments, laissant ainsi la majeure partie des *Ogdoades* dans l'obscurité et ne révélant que des pièces décevantes en comparaison du grand œuvre attendu ?

Les raisons de cette publication peuvent tenir à son contexte éditorial. En cette même année 1556 parurent les deux premières traductions françaises du *De rebus gestis* de Paul-Émile, respectivement par Simon de Monthiers et par Jean Regnart[896]. La traduction de Regnart, surtout, constitua un véritable événement littéraire, dont l'importance est soulignée par le grand nombre de pièces liminaires qui introduisent à l'œuvre proprement dite[897]. Le libraire Vincent Sertenas, chez qui fut publié l'*Epitome*, était, par ailleurs, réputé pour sa « politique » éditoriale à courte vue et il perçut sans doute l'intérêt de faire paraître des ouvrages d'histoire pour répondre aux attentes du public[898] ; cette même année 1556, il fit paraître une traduction du pseudo-Dictys de Crète, un « classique » de la littérature historique sur les origines troyennes de la France, publication qui avait, par conséquent, quelque parenté avec l'*Epitome*[899]. On peut

---

[894] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 385-386 ; V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LV ; N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.* ; *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 232-233.

[895] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LVI.

[896] *Deux livres de Paul Aemyle de l'histoire de France, nouvellement traduicts de latin en françois*, S. de Monthiers (trad.), s. l., De l'imprimerie de Michel de Vascosan, 1556 ; *Les cinq premiers livres de l'Histoire Françoise, traduits en françois du Latin de Paul Æmile, Par Jan Regnart Angevin*, *op. cit.*

[897] Voir B. DUNN-LARDEAU, « De l'événement historiographique à l'événement littéraire », *op. cit.*

[898] Voir M. SIMONIN, « Peut-on parler de politique éditoriale au XVIe siècle ? Le cas de Vincent Sertenas, libraire du Palais », dans *L'Encre et la lumière. Quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004, p. 761-782.

[899] *Les histoires de Dictis Cretensien, traitant de guerres de Troye*, J. de La Lande (trad.), Paris, Jean Longis [Vincent Sertenas], 1556.

supposer que la famille du Bellay, ayant eu vent de la publication de Paul-Émile en français, comprit le risque de voir détrôner celui qu'elle voulait consacrer comme le Tite-Live français. En témoigne l'« Avis au Lecteur » qui, très probablement, est de la main de Martin ou fut dicté par lui, où il écrit que Langey aurait « raporté ceste gloire et reputation des plus doctes de toute l'Europe, singulierement en son œuvre latin, d'avoir aproché de Titelive »[900]. Parmi ces savants « de toute l'Europe » dont parle Martin, il comptait, sans doute, Sleidan qui venait de faire paraître, en 1555, ses propres *Commentaires*, où il faisait l'éloge de Langey[901].

L'*Epitome* de 1556 constitua ce qu'on pourrait appeler un « coup » éditorial plutôt qu'une entreprise humaniste, à partir d'un petit échantillon des papiers subsistants de Langey, sans grand souci de cohérence. Il s'agissait de donner au public un aperçu du talent du capitaine disparu, tout en réservant le grand œuvre – les fragments des *Ogdoades* françaises proprement dites – à une publication ultérieure, où ces fragments se retrouveraient insérés dans les futurs *Mémoires* de Martin, comme il l'annonce au lecteur :

> Ce pendant il [Martin du Bellay] te fera bien tost participant de deux livres dudit feu messire Guillaume du Bellay son frere, dont en l'un est traicté des occasions qui remirent le Roy et l'Empereur en guerre depuis le traité de Cambray : en l'autre du voyage [*i.e.* l'invasion] de l'Empereur en Provence. Et des choses que luy mesmes a veuës depuis l'an mil cinq cens et treize en a recueilly, et escrit memoires […][902].

Cet aperçu de l'œuvre était par ailleurs, comme le souligne l'éditeur, évidemment inférieur au chef-d'œuvre promis :

> Voylà, Lecteur amy, le preambule que tu en auras : esperant que la delectable, et non moins utile lecture de ce peu d'histoire te fera juger, combien est grande la perte, que nous avons faite, et combien nous sommes redevables à celuy qui sans avoir esgard à l'immortelle gloire, et reputation de l'autheur, ains à ton seul profit n'a voulu plus differer à te donner la fruition de ces pieces ainsi qu'elles sont imparfaites, autant toutesfois louables de doctrine, comme tresrecommandables pour le regard de la verité, et dignité des matieres y contenues, et traitées[903].

L'ensemble de cet avis au lecteur est construit sur le *topos* qui oppose fortune et vertu : quoique la « mauvaise fortune » ait privé le lecteur de la majeure partie des *Ogdoades*, néanmoins le lecteur peut se faire une idée de la vertu de Langey en lisant ces quelques fragments. Martin du Bellay en appelle au jugement du lecteur qui est convié à imaginer l'œuvre de Langey comme éternellement en devenir. Aux très concrètes traductions françaises de Paul-Émile, les Du Bellay opposaient un fantôme.

---

900 « Avis au lecteur », dans *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° ã ii*v*.
901 Sur Sleidan, voir *infra*, 2e partie, chap. II.
902 *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° ã iii*r*.
903 *Id.*

Le *Prologue* des *Ogodoades*, pièce maîtresse qui ouvre l'édition de 1556, participe clairement de cette intention pour ainsi dire publicitaire. Le projet de Langey y apparaît dans toute son ambition. La présence, à sa suite, de l'*Epitome*, c'est-à-dire l'abrégé « des quatre premiers livres de l'antiquité des Gaules, et de France »[904], indique qu'en toute vraisemblance « l'ogdoade à part » que Langey avait composée sur les origines des Gaulois et des Francs, et qu'il semble avoir terminée[905], faisait partie des papiers disparus ou volés. En fin de volume étaient édités un discours et deux épîtres de Langey qui font partie intégrante de son œuvre de propagandiste. « L'ombre de Guillaume du Bellay », pour reprendre une expression de Terence Cave, avait donc aussi une dimension politique : le publier, c'était, pour ainsi dire, faire revenir d'entre les morts l'inlassable défenseur de la politique de François Ier à l'égard de l'Empire et de l'Italie[906]. T. Cave évoque cette « ombre » au sujet de sonnets que Joachim du Bellay écrivit probablement en 1553, dix ans après la mort de Langey :

> Langé vivant fut à ceux de sa part
> Fosse, tranchee, et muraille et rempart :
> Mais à la fin sa vertu fut contrainte
> De nous laisser pour aux astres courir :
> Et en mourant feit encores mourir
> L'espoir François et l'Espagnole crainte[907].

Or il y avait, précisément, de fort bonnes raisons politiques de « ressusciter » Langey à ce moment précis : publier Langey en 1556 n'avait rien de neutre. Son privilège est daté du 23 décembre 1555, soit à la fin de la dixième guerre d'Italie qui se conclut, le 15 février 1556, par la reconnaissance par le Saint-Empire de l'occupation française de la Savoie, du Piémont, de Metz, Toul, Verdun et de la Corse. Les écrits de l'ancien lieutenant général du Piémont, qui pouvaient servir à légitimer les prétentions françaises, possédaient donc une actualité toute particulière. L'édition de 1556 est aussi contemporaine de l'édification du tombeau de Langey au Mans, achevé l'année suivante. L'« Avis au Lecteur » de l'*Epitome* évoque ainsi les inscriptions du tombeau, puisque l'éditeur évoque le gouvernement du Piémont, où Langey « par sa prudence […] a remis sus, et fait reluyre la justice, et par sa prouesse fleurir la discipline militaire »[908]. C'était donc sans doute à dessein que le modèle historique de Langey, sage gouverneur du Piémont, refit surface en cette année 1556.

---

[904] *Id.*

[905] Voir *Prologue* des *Ogdoades*, dans *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, fº 14*r*.

[906] Voir T. CAVE, *Pré-histoires*, *op. cit.*, p. 87 *sq*.

[907] J. DU BELLAY, *Œuvres poétiques*, Tome II, *Recueils de sonnets*, H. Chamard (éd.), [Nouv. éd.], Paris, Société des textes français modernes, 1993, p. 258-259.

[908] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, fº ã ii*r*-ã ii*v*.

Martin du Bellay mourut en 1559, sans avoir publié ses *Mémoires*, qu'il avait pourtant terminés, selon toute apparence, le texte prenant fin avec la mort de François Ier. Ce n'est qu'en 1569 que René du Bellay, le gendre de Martin (qui, comme son frère Guillaume, mourut sans héritier mâle[909]) fit paraître la première édition des *Mémoires*, chez Pierre l'Huillier. Le privilège est daté du 16 juillet 1568. Les fragments des *Ogdoades* de Langey constituent le cœur de l'ouvrage : il s'agit de trois livres, et non plus deux comme l'avait annoncé l'éditeur de l'*Epitome*, mais qui concernent bien, comme il l'avait indiqué, la reprise des hostilités en 1536 et l'invasion de la Provence par les troupes impériales. Ils constituent les livres V, VI et VII des *Mémoires*, qui s'y trouvent par conséquent non plus sous le titre d'*Ogdoades* mais deviennent des livres des *Memoires de Messire Guillaume du Bellay Seigneur de Langey*[910] ; ils sont précédés du *Prologue* déjà édité en 1556. Mais on sait, depuis les travaux de Bourrilly à partir des manuscrits latins et français de Langey, que Martin du Bellay doit à son frère de nombreux passages de ses *Mémoires* : en particulier, le livre I est très proche, dans ses grandes lignes, des fragments de la première ogdoade latine publiés par Bourrilly ; le livre III reprend des textes officiels selon une procédure familière à Langey ; le livre IV est pour une grande partie une simple copie d'un fragment français des *Ogdoades*, dont l'existence est attestée par un manuscrit français conservé encore aux archives du ministère des Affaires étrangères (n° 752)[911]. « Pour ces quatre premiers livres », concluent Bourrilly et Vindry, « si l'on défalque ce qui est souvenir personnel, il ne semble pas que la part originale de Martin soit bien considérable » ; les livres IX et X, enfin, trahissent encore parfois la main de Guillaume du Bellay, ainsi que la documentation amassée de son vivant, qui constituait encore la base de travail de Martin[912].

L'édition de 1569, qui donna lieu à de nombreuses rééditions, ainsi qu'à des traductions latines[913], reste donc le texte de référence (malgré ses défauts avoués par l'éditeur – Pierre L'Huillier ?) pour avoir accès à la plus grande partie des fragments des *Ogdoades*. Pour la partie des *Mémoires* qui est due à Langey (partie importante, on l'aura compris), elle résulte de l'effort de Martin du Bellay pour réunir les papiers de son défunt frère, mais également, aux

[909] René appartenait à la branche aînée de la famille du Bellay (à laquelle appartenait également le poète Joachim, le cousin de son père). Son mariage avec Marie, la fille de Martin, réunissait ainsi les deux branches aînée et cadette pour conserver l'héritage et le nom des Du Bellay-Langey (voir le tableau généalogique à la fin de l'introduction de l'éd. Bourrilly-Vindry).

[910] C'est le titre que porte chacun des trois livres attribués à Langey à l'intérieur des *Mémoires* (éd. 1569), f° 137*r sq*.

[911] La plupart des variantes sont données en note dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*

[912] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LXI.

[913] Pour les éditions françaises, voir la bibliographie ; citons *Commentarii de rebus Gallicis [...]*, H. Sureau Du Rosier (trad.), Francfort, Wechel, 1574 et 1575, pour les traductions latines.

dires de l'éditeur, d'Henri de Mesmes (dont le nom figure également sur le privilège), « lequel de sa grace a favorisé et avancé ceste edition en toutes choses, singulierement de plusieurs escrits Latins et François, de Messire Guillaume du Bellay Seigneur de Langey » ; le même éditeur évoque la perspective d'enrichir les éditions ultérieures, « à l'ayde d'iceluy Seigneur de Malassise », « de nottes [sic] dignes d'estre leües, recueillies d'un grand nombre de livres rares et exquis, dont est garnie sa fameuse librairie »[914]. Henri de Mesmes, dont on connaît par ailleurs le goût pour les manuscrits[915], aurait donc joué un rôle dans la constitution de l'édition de 1569 : quelles pièces a-t-il pu apporter ? Son rôle exact est inconnu, d'autant que Bourrilly n'en fait pas mention. On peut supposer qu'il a retrouvé des documents authentiques que Guillaume du Bellay avait réservés pour ses *Ogdoades*, et que Martin n'avait pas insérés. C'est ce que confirme La Croix du Maine :

> Monsieur de Roissy, Messire Henry de Mesmes, (duquel nous parlerons en son lieu) a quelques œuvres dudit sieur de Langey escrites à la main, comme aussi nous en avons par devers nous, mais de ses lettres ou epistres seulement lors qu'il estoit envoyé en Ambassade pour le Roy François son maistre, tant en Italie qu'en Almagne[916].

Le manuscrit 752 de Langey présente ainsi des blancs destinés à recevoir des discours ou lettres authentiques ; il se peut que leur insertion ne soit pas le fait de Martin mais celui de ses éditeurs posthumes, probablement Henri de Mesmes. Étienne Pasquier évoque dans ses *Pourparlers* « celuy, qui tient aujourd'hui la chronique du Seigneur de Langey dans ses cofres, de laquelle j'ay veu quelques traces »[917]. À qui faisait-il allusion ? Il est loin d'être sûr que cette personne soit René du Bellay, avec qui Étienne Pasquier était certainement moins en contact qu'avec Henri de Mesmes – ils étaient tous deux juristes, nés respectivement en 1529 et 1532, et liés à Montaigne[918].

Reste à évoquer le rôle de Guillaume Cappel (ou Capel). Selon La Croix du Maine, « C'est luy qui a mis en lumiere les Memoires de Messire Guillaume du Bellay sieur de Langey, et de Messire Martin du Bellay son frere, imprimez à Paris chez l'Huillier par diverses fois »[919]. Dans sa *Bibliotheque historique* parue en 1719, Jacques Lelong estime que La Croix du Maine s'est trompé et rend à René du Bellay la parternité de l'édition de 1569, mais ajoute : « mais

[914] « Advertissement au lecteur », dans *Mémoires* (éd. 1569), np.

[915] Dans sa notice sur Henri de Mesmes, La Croix du Maine évoque « le grand nombre de livres Grecs, Latins, François et autres en nombre infiny qui sont en sa Bibliotheque tous escrits à la main » (*Bibliotheque*, 1584, dans *Bibliotheques françoises, op. cit.*).

[916] Notice de La Croix du Maine, dans *Bibliotheques françoises, op. cit.*

[917] É. PASQUIER, *Pourparlers*, B. Périgot (éd.), Paris, Classiques Garnier, 1995, p. 87.

[918] Sur le parcours d'Henri de Mesmes, voir P. DESAN, *Montaigne, op. cit.*, p. 219-222 ; et, sur Pasquier et Montaigne, voir le même ouvrage, p. 570-572.

[919] *Bibliotheque françoises, op. cit.*, p. 144.

peut-être Cappel lui a-t-il aidé à les mettre en ordre »[920]. Rien ne justifie ce jugement, si ce n'est le fait que c'est bien René du Bellay qui s'est attribué la paternité de l'édition de 1569 et des suivantes, mais il est impossible que La Croix du Maine ait ignoré ce fait qui relevait de l'évidence. La famille Cappel était une importante famille protestante, qui a donné plusieurs juristes et théologiens[921] ; les *Mémoires* des Du Bellay mentionnent un Cappel, avocat général du roi : Jacques Cappel, orateur et cicéronien qui plaida en 1537 au Parlement pour la confiscation des terres de Charles Quint qui relevaient de la mouvance royale[922]. Gallican, il fut, semble-t-il, un protégé de Jean ou Guillaume du Bellay[923]. Notre Guillaume Cappel (1530-1586) appartiendrait à cette même famille ; sieur de Preigny, docteur en médecine et resté catholique, il fut surtout l'auteur d'une traduction du *Prince* publiée en 1553, qui le révèle comme un fervent admirateur de Machiavel[924]. Cappel nous ramène au petit milieu qui favorisa la diffusion en France des écrits du Florentin, autour des Cappel, de Jacques Gohory, mais aussi de Vincent Sertenas à qui l'on doit la publication de l'*Epitome*, et d'Étienne Pasquier[925].

Sans tirer de conclusion définitive, on peut supposer que René du Bellay ne fut pas le véritable éditeur des *Mémoires*, dont le texte fut établi par des personnes plus compétentes et impatientes, sans nul doute, de donner au public la « Chronique de Langey » qu'il attendait depuis si longtemps.

Notre connaissance des *Ogdoades* est donc tributaire d'une histoire éditoriale complexe où les interventions respectives des auteurs et éditeurs successifs sont malaisées à identifier, faute des manuscrits qui ont servi de base aux éditions de 1556 et de 1569. La seule édition critique moderne est celle qu'ont donnée, voici un siècle, V.-L. Bourrilly et F. Vindry. Une édition plus maniable a été récemment publiée, sans appareil critique[926]. Une nouvelle édition critique reste à produire, qui comporterait l'intégralité des fragments attribués ou attribuables à

---

[920] J. LELONG et FEVRET DE FONTETTE, *Bibliotheque historique de la France [...] avec des notes critiques et historiques [...]. Nouvelle édition Revue, corrigée et considérablement augmentée par Fevret de Fontette*, *op. cit.*, p. 223.

[921] Voir J. H. M. SALMON, « Protestant jurists and theologians in early modern France : the family of Cappel », dans *Renaissance and Revolt : Essays in the Intellectual and Social History of Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 54-72.

[922] *Mémoires* (éd. 1569), f° 248*v*.

[923] « *Cardinal Guillaume du Bellay* [*sic* !] *became his patron* », selon J. H. M. SALMON, « Protestant jurists and theologians in early modern France : the family of Cappel », *op. cit.*, p. 56.

[924] *Ibid.*, p. 61-64. Le frère de Guillaume Cappel, Ange, traduisit également Tacite et Sénèque (voir R. GORRIS CAMOS, « Dans le labyrinthe de Gohory, lecteur et traducteur de Machiavel », *Laboratoire italien. Politique et société*, n° 8, 2008, § 26.

[925] Voir R. GORRIS CAMOS, « Dans le labyrinthe de Gohory, lecteur et traducteur de Machiavel », *op. cit.*

[926] *Mémoires des choses advenues depuis l'an mille cinq cent treize […]*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2002-2004, 5 vol.

Guillaume du Bellay, puisque Bourrilly et Vindry ont délibérément écarté ceux qui ne leur semblaient pas dignes de leur conception de l'histoire, à commencer par l'*Epitome* qui relaie le mythe troyen, mais aussi les textes de propagande de Langey, qui relèvent pourtant également de la littérature historique au sens large, puisqu'ils constituent une discussion sur les causes des événements contemporains de leur auteur.

Annexes au chap. I

1. Tombeaux de Guillaume du Bellay

1a. Pierre BONTEMPS (attribué à), *Tombeau de Guillaume du Bellay*, Cathédrale Saint-Julien du Mans, c. 1543-1557

1b. *Tombeau de Guillaume du Bellay, id.*, détail, avec retranscription de l'inscription funéraire

GUILLEMO BELLAIO Langeo Regia D. Michaelis Solidalitate [*sic*, pour *Sodalitate*] *Insigni Equitum, que cataph*[*ractorum*] */ turmae prefecto qui primum litteris in Gallicam nobilitatem invectis. Dehine* [*sic*, pour *dehinc*] *restituto* [*sic*, pour *restituta*] *longo /* [*inter*]*vallo militari disciplina- qúum provincia Pede-montana ut felieter* [*sic*, pour *feliciter*] *aucta sic innocenter prorege a[dminist] / rata summatum ejusdem tum omnium ordinem expectatione illum reviseret ipsis arridentis fortunae iniliis* [*sic*, pour *in illis*] [*iti*]*nere obiit. Io*[*hannes*] *Episcopus Ostiensis ac Cenoman*[*orum*] *fac card*[*inalis*] *collegii decanus. Martinusque consimili praefe*[*ctura*] */ clarus, normaniae prorex / Princeps Ivetodi Guilelmique ipsius haeres fratri opt. atque omni uirtutum genere prestanti pos*[*ue*] */ runt, quum communis frater episc*[*opus*] *Cenonam*[*orum*] *Renatus uir santiss.* [*sic*, pour *sanctiss.*] *et in pietatis studiis exellens quo minus hoc munus uti sus*[*c*]*eperat exeque*[*re*]*tur immatura mors fecisset.*

1c. *[Tombeau de Guillaume du Bellay]*, dessin de la coll. Roger de Gaignières (1642-1715), BnF, Département Estampes et photographies, réserve[927]

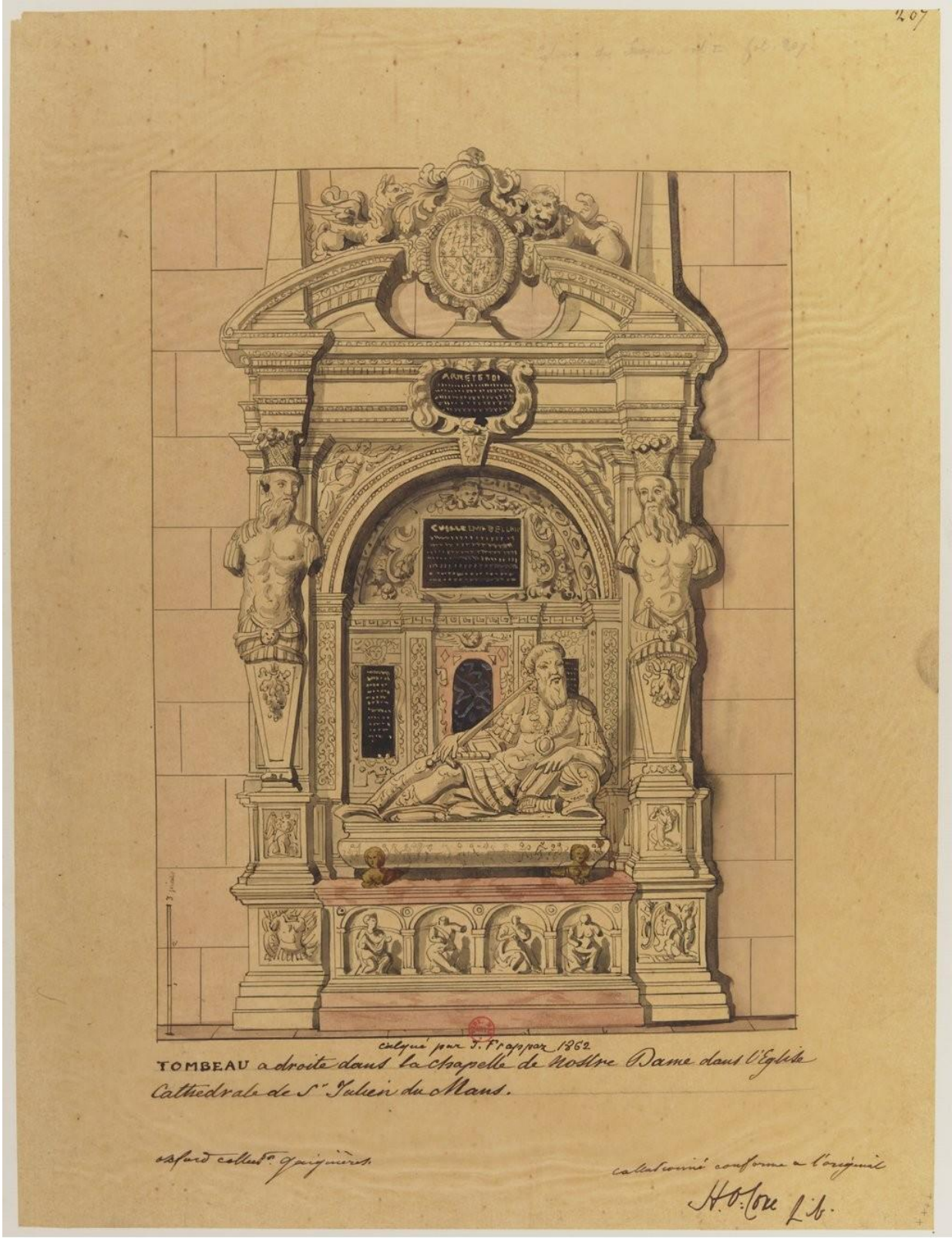

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

[927] http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10529457g?rk=9635240;4.

1d. Hans HOLBEIN LE JEUNE, *Portrait d'Érasme*, gravure sur bois, 30x20 cm, c. 1537, British Museum[928]

[928]http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=1417144&partId=1.

1e. Jacques PELETIER, « Épitaphe de Guillaume du Bellay », dans *Les Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans*, Paris, Michel de Vascosan, 1547, f° 90*v*-91*r*

Epitaphe de feu messire Guillaume Dubellay seigneur de Langé.

CEST homme grand repose en lieu petit,
Qui fut sans fin pour France travaillant,
Le plus lettré qui oncq' armes vestit,
Et des lettrez le plus fort et vaillant :
Son vif esprit pour François bataillant
Vainquit Fortune, en camp clos de vertu,
Tant que la mort du corps l'a desvestu,
Faisant à tous, fors à luy seul, ennuy :
Las c'est Langé, passant, l'ignores-tu ?
Telles valeurs oncq' ne furent qu'en luy.

2. La publication des *Ogdoades* (1556-1569)

2a. Page de titre de l'éd. princeps de l'*Epitome* (1556)

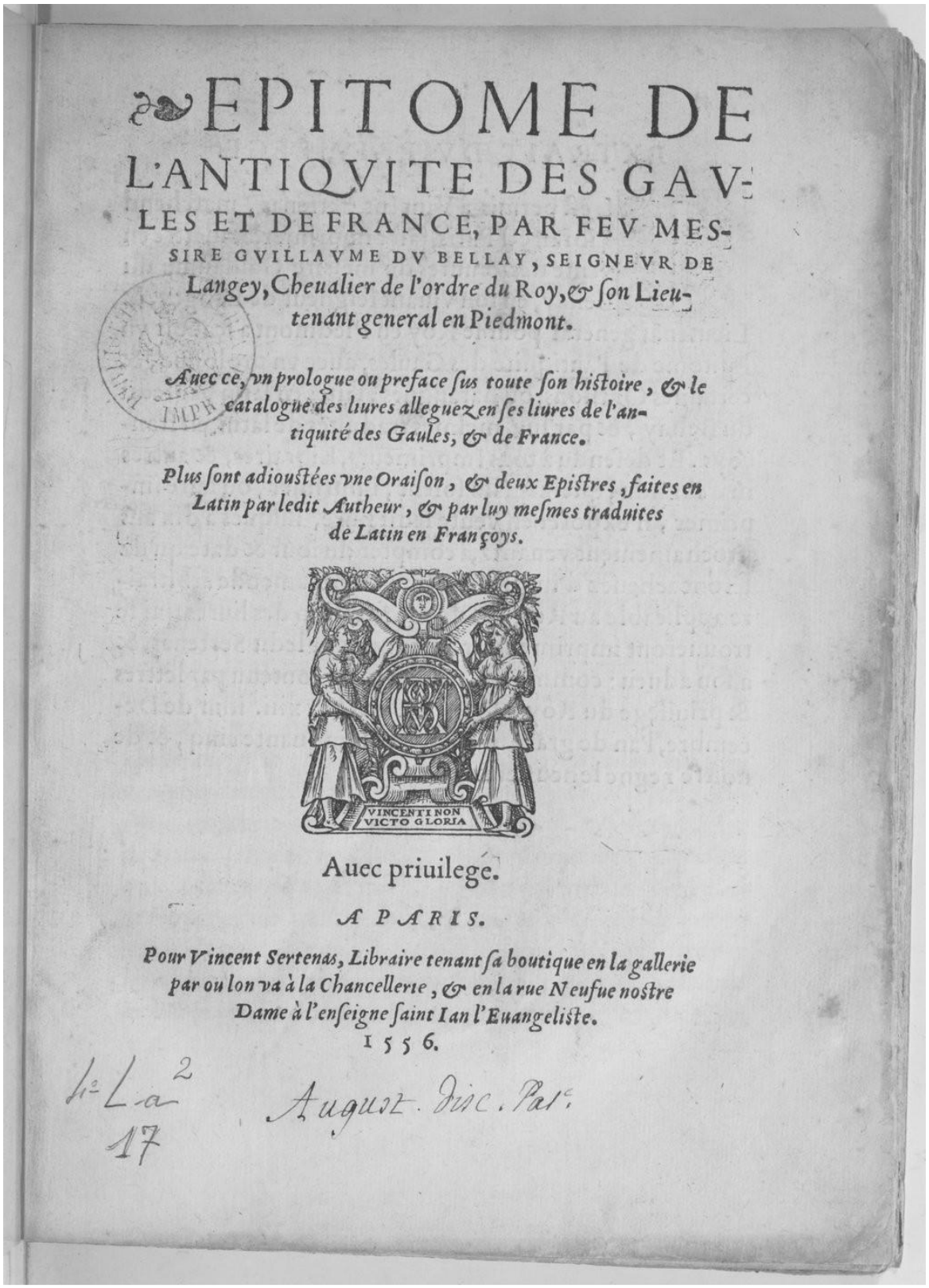

EPITOME DE L'ANTIQVITE DES GAVLES ET DE FRANCE, PAR FEV MESSIRE GVILLAVME DV BELLAY, SEIGNEVR DE Langey, Cheualier de l'ordre du Roy, & son Lieutenant general en Piedmont.

Auec ce, vn prologue ou preface sus toute son histoire, & le catalogue des liures alleguez en ses liures de l'antiquité des Gaules, & de France.

Plus sont adioustées vne Oraison, & deux Epistres, faites en Latin par ledit Autheur, & par luy mesmes traduites de Latin en Françoys.

VINCENTI NON VICTO GLORIA

Auec priuilege.

A PARIS.

Pour Vincent Sertenas, Libraire tenant sa boutique en la gallerie par ou lon va à la Chancellerie, & en la rue Neufue nostre Dame à l'enseigne saint Ian l'Euangeliste.

1556.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

2b. Page de titre de l'éd. *princeps* des *Mémoires* (1569) des frères du Bellay

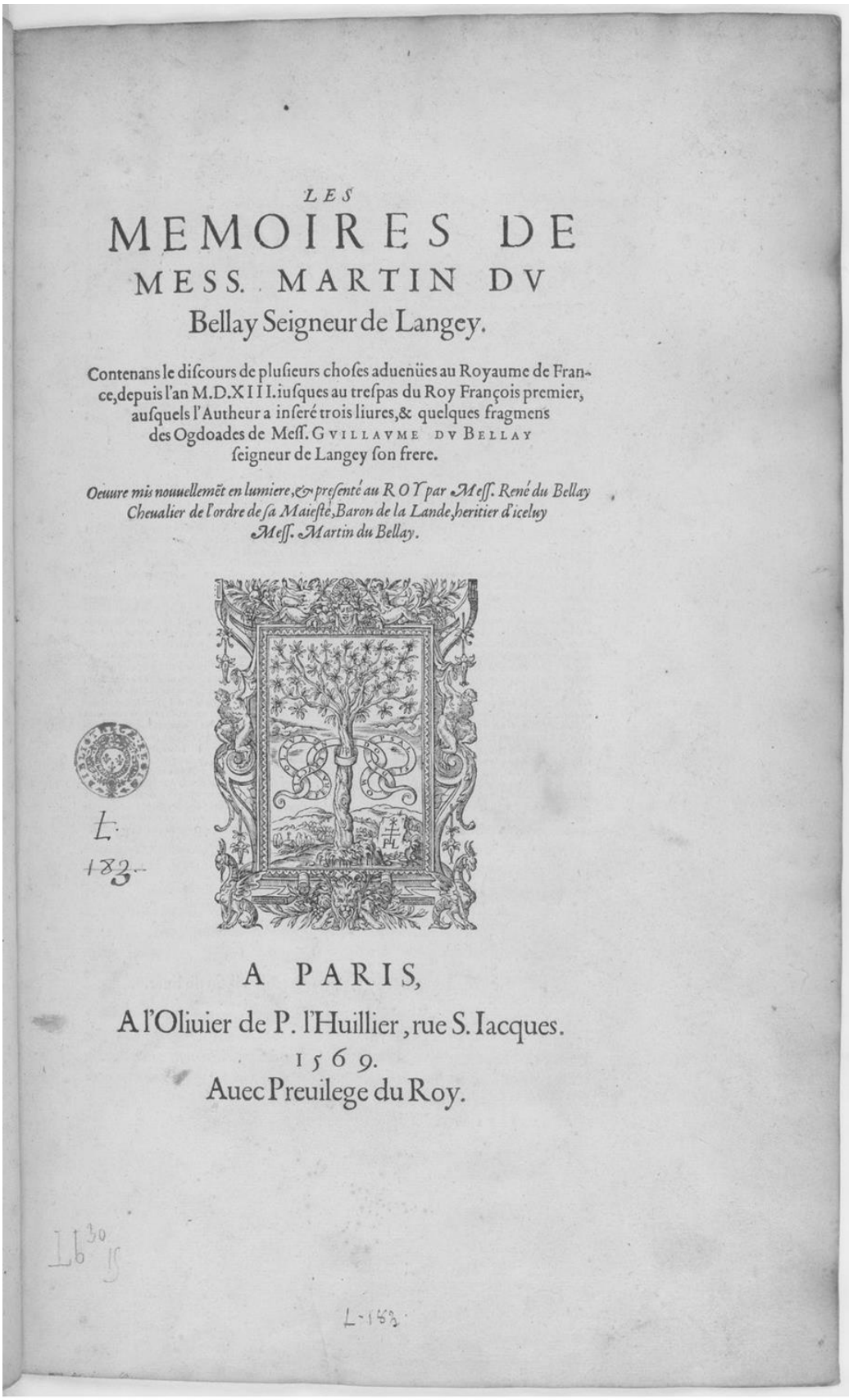

LES
MEMOIRES DE
MESS. MARTIN DV
Bellay Seigneur de Langey.

Contenans le discours de plusieurs choses aduenües au Royaume de France, depuis l'an M.D.XIII. iusques au trespas du Roy François premier, ausquels l'Autheur a inseré trois liures, & quelques fragmens des Ogdoades de Mess. GVILLAVME DV BELLAY seigneur de Langey son frere.

Oeuure mis nouuellemẽt en lumiere, & presenté au ROY par Mess. René du Bellay Cheualier de l'ordre de sa Maiesté, Baron de la Lande, heritier d'iceluy Mess. Martin du Bellay.

A PARIS,
A l'Oliuier de P. l'Huillier, rue S. Iacques.
1569.
Auec Preuilege du Roy.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

2c. Privilège des *Mémoires* (éd. 1569)[929]

LE PRIVILEGE DV ROY.

CHARLES *par la grace de Dieu Roy de France, à noz amez & feaux, les gens tenans noz cours de Parlement à Paris, Thoulouse, Roüan, Borbeaux, Dijon, Aix, Grenoble & Bretaigne, Baillifs, Preuosts & Seneschaux desdits lieux, Lion, Poictiers, Orleans, Tours, Bourges, Angers, Champagne, & à tous noz autres iusticiers, ou leurs lieutenans salut & dilectiõ. Nostre bien amé Pierre l'Huillier Libraire en nostre vniuersité de Paris, nous a fait remonstrer qu'il a puis-nagueres recouuert la copie des* Memoires de Messires Guillaume & Martin du Bellay seigneurs de Langey, des choses aduenues depuis l'an mille cinq cens & treze, iusques au trespas du Roy François premier de ce nom, *lesquels Memoires il feroit volontiers imprimer & mettre en lumiere, mais il doute que pour le frustrer de ses labeurs, frais & mises qu'il a faits à ceste occasion les autres Libraires & Imprimeurs les voulissent semblablement imprimer & exposer en vente sans son vouloir & consentement, s'il ne luy estoit sur ce par nous pourueu des remedes conuenables, humblement requerant iceluy. Pource est il que inclinans liberallement à laditte supplication & requeste, & pour aucunemẽt releuer ledit l'Huillier des frais qu'il luy a cõuenu & cõuiendra faire pour mettre lesdits Memoires en lumiere. A iceluy pour ces causes & autres à ce nous mouuãs auons dõné & octroyé, & de nostre grace speciale, pleine puissance & authorité royal, donnons & octroyõs par ces presentes priuilege, cõgé, licence & permißion d'imprimer & faire imprimer en telles marges & caracteres q̃ bon luy semblera, mettre en vente & distribuer lesdis Memoires iusques au temps & terme de neuf ans à compter du iour qu'elles seront paracheuées d'imprimer, inhibans & defendans à toutes personnes de quelque qualité qu'ils soyent d'iceux exposer & mettre en vente sans le consentement d'iceluy l'Huillier, sur peine aux cõtreuenans de confiscation du liure & d'amende arbitraire, despens dõmages & interests enuers les parties, voulons & nous plaist qu'en mettant ou faisant mettre par ledit l'Huillier au cõmencement ou à la fin dudit liure vn bref ou extrait sommaire de ces presentes elles soyent tenuës pour suffisemment signifiées & venuës à la notice & cognoissance de tous, comme si expressement & particulierement elles auoyent esté signifiées. Si vous mandons & à chacun de vous endroit soy & comme il appartiendra, que de noz presens priuilege congé & permißion, & de tout le contenu cy dessus vous faittes & laissez ledit l'Huillier & ceux qui auront le droit de luy iouïr & vser plainement & paisiblement, sans leur faire ou dõner aucun empeschemẽt au cõtraire. Lequel si fait mis ou donné leur estoit, reparez & remettez, ou faittes incõtinãt & sans delay reparer & mettre au premier estat & deu, & à ce faire souffrir & obeir, cõtraignez & faittes cõtraindre par toutes voyes deuës & raisonnables tous ceux qui pour ce seront à contraindre car tel est nostre plaisir, nonobstant oppositiõs ou appellatiõs quelcõques & sans preiudice d'icelles, pour lesquelles ne sera differé & quelconques lettres à ce contraires. Donné à Boulongne les Paris, le seiziesme Iuillet l'an de grace M. D. LXVIII. & de nostre regne le VIII.*

Par le Roy, le seigneur de Malassise, M. Henry de Mesmes, Maistre des requestes ordinaire de l'hostel present.

Signé CAMVS.

929 Source : gallica.bnf.fr.

2d. Avertissement au lecteur des *Mémoires* (éd. 1569)[930]

ADVERTISSEMENT AV LECTEVR.

ENCORES que la table qui eſt à la fin de ceſt œuure, peult aucunement releuer de peine ceux qui voudroyent ſans le fueilleter, trouuer facilement les diſcours qu'ils cherchent: toutesfois pour leur mettre plus promptement en veuë & quaſi cõme à deſcouuert tout le contenu de l'hiſtoire ſelõ l'ordre qu'y a mis l'autheur, nous auons dreſſé par l'aduertiſſement de Mõſieur de Meſme maiſtre ordinaire des Requeſtes de l'hoſtel du Roy & ſeigneur de Malaſſiſe (lequel de ſa grace a fauorizé & auancé ceſte edition en toutes choſes, ſingulierement de pluſieurs eſcrits Latins & François, de Meſſire Guillaume du Bellay Seigneur de Langey) le ſommaire de ces liures en la façon que voyez, qui n'euſt à noſtre iugement peu eſtre acourcy ſans obſcurité : & euſſions d'abondant à l'ayde d'iceluy Seigneur de Malaſſiſe enrichy l'œuure de nottes dignes d'eſtre leuës, recueillies d'vn grand nombre de liures rares & exquis, dont eſt garnie ſa fameuſe librairie, ſi ceſte impreſſion n'euſt quaſi eſté precipitee, par l'importunité aſſidue de pluſieurs qui deſirent veoir l'hiſtoire en lumiere.

[930] Source : gallica.bnf.fr.

Chapitre II
Autour de Guillaume du Bellay et des Ogdoades.
Influences, débats, intertextes

Pour comprendre l'origine du projet des *Ogdoades*, et son développement, il convient maintenant de s'intéresser au « milieu » de Langey. Trois noms doivent nous arrêter : Jean du Bellay, conseiller du roi, diplomate lettré soucieux de comprendre par l'écriture les mystères du pouvoir et les moyens de l'action politique ; Sleidan, lié à Sturm et à Mélanchthon, qui devait devenir le premier grand historiographe de la Réforme ; et Rabelais, illustre lecteur de Lucien et critique acerbe des « chroniqueurs » de son temps. Mais, avant de les voir croiser la trajectoire de Langey, il faut d'abord évoquer la formation de liens de solidarités, forgés par les études, le goût des lettres aussi bien que par des convictions religieuses et politiques, ainsi que par des rapports beaucoup plus matériels (mécénat, protections diverses, réseaux d'information et d'espionnage).

Autour des Du Bellay, on trouve tout un milieu de lettrés qui ne vit pas des belles-lettres mais qui se trouve, au contraire, impliqué dans les « affaires » que mènent Langey et le cardinal Jean. Et si l'on doit trouver un point commun à ces lettrés qui gravitent autour des deux plus éminents Du Bellay, celui-ci se trouve dans leur intérêt pour l'actualité et pour l'historiographie, mais aussi dans les vibrants hommages qu'ils rendent à leurs patrons et protecteurs, hommages qui, certes, n'étaient pas désintéressés, mais qu'il ne faut sans doute pas réduire à une vaine flatterie, car il témoigne également de leurs espoirs. Ces humanistes étaient aussi des politiques, et les Du Bellay étaient pour eux des intermédiaires par lesquels leurs propres idées pouvaient arriver à l'oreille du roi. C'est dans cet état d'esprit que Rabelais écrit à Jean du Bellay, dans sa dédicace à la *Topographie* de Marliani, que « [c'est] pour le roi François une chance bien belle, d'avoir des Du Bellay en son conseil »[931].

1. L'histoire au cœur d'un milieu humaniste

Il y a donc, d'abord, le clan du Bellay et ses ramifications ; et, autour de lui, une nébuleuse d'hommes de lettres qui se sont passionnés pour l'histoire : « gens lettrez / En grec, latin et

[931] F. RABELAIS, Épître-dédicace de la *Topographie de l'ancienne Rome* de Marliani, M. Huchon (trad.), dans *Œuvres complètes*, M. Huchon (éd.), Nouvelle éd., Paris, Gallimard, 1994, p. 990. Rabelais joue sur les mots *perbelle* et *Bellaios* : […] *et uero etiam cum Francisco rege agi perbelle, qui Bellaios haberet in consilio*.

françois, bien estez / À diviser d'histoire et theologie », pour reprendre les mots de Jean Bouchet[932]. On retrouve, dans cette nébuleuse, quelques noms déjà cités : Guillaume Budé, Jacques Colin, Mellin de Saint-Gelais[933]. Jacques Colin, dont on connaît la fervente défense et illustration de l'historiographie, fut aux dires de Bourrilly « le compagnon narquois et spirituel à la Cour et l'émule en diplomatie » de Jean et Guillaume du Bellay[934]. Par sa charge de lecteur du roi, Colin était la preuve vivante de la reconnaissance des lettres par le souverain ; Bourrilly, dans la courte biographie qu'il lui a consacrée, le décrit dans des termes qui rappellent le Ponocrates de Rabelais[935]. Mais aussi des noms à consonnance germanique, dont Jean Sturm et bientôt son élève Sleidan. Certains de ces personnages ont joué un rôle dans le combat des Du Bellay contre la Sorbonne au moment de l'affaire du divorce d'Henri VIII.

Que peut-on retenir, globalement, de la culture propre à ce milieu et de l'influence qu'elle exerça sur les Du Bellay ? Il faut d'abord souligner l'importance accordée à la rhétorique et à la pensée aristotélicienne revue à la lumière de l'humanisme cicéronien. Au sujet de sa célèbre bibliothèque, L. Petris remarque que « De nombreux ouvrages illustrent l'intérêt de Jean du Bellay pour l'art oratoire et en particulier le cicéronianisme »[936]. On sait que Joachim Périon dédia à Jean du Bellay de nombreuses éditions d'Aristote[937] ; Guillaume du Bellay n'ignorait sans doute pas l'innovation apportée par Périon qui, le premier, avait publié un *Conciones* à partir de Tite-Live. Jean et Guillaume du Bellay accordèrent donc à l'histoire un intérêt tout particulier, marqué par leur culture rhétorique : ils étaient, tous deux, des orateurs et l'art du discours faisait pour eux partie intégrante de l'action politique telle qu'ils la concevaient et la pratiquaient. On connaît par ailleurs quelques-unes des lectures sinon de Guillaume, du moins de Jean grâce aux recherches récentes ; ainsi Loris Petris a montré que les *Commentaires* de

---

[932] Cité par G. DEMERSON, « Géant de Chroniques et géants de Chronique : Rabelais entre Jean Bouchet et Erasme », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, vol. 37, nº 1, 1993, p. 38.

[933] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 113, qui évoque « la petite troupe dont il [Budé] était le chorège incontesté : Jacques Colin […], Guillaume Petit […], Melin [*sic*] de Saint-Gelais […], Lazare de Bayf [*sic*], les du Bellay enfin […]. Tous ces hommes, compagnons d'enfance ou d'études, entretenant les uns avec les autres un commerce de lettres et de vers, tous ces hommes, à l'exception du seul Bayf […] se trouvaient auprès de François Ier, lorsqu'au mois de mars 1530, il signa les lettres de provision qui furent comme l'acte de naissance du Collège de France ».

[934] *Ibid.*, p. 114. Colin servit en outre de bailleur de fonds à Langey ; il remplit des missions diplomatiques en même temps que lui, dans lesquelles Antoine Macault fut également impliqué. Voir V.-L. BOURRILLY, *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise*, *op. cit.*, p. 63 *sq*. et, sur la diplomatie, p. 69-87 ; voir aussi la *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, *op. cit.*, t. I à III. pour les échanges entre Colin et Jean du Bellay.

[935] Voir V.-L. BOURRILLY, *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise*, *op. cit.*, p. 36-41 : « on voit la place qu'il tenait aux côté du Roi », conclut Bourrilly, et « l'estime dont il jouissait. Si l'on songe à cette estime et à cette place, on s'expliquera aisément le rôle qu'il a joué pendant quelques années dans le développement de la Renaissance et de l'humanisme à la Cour de François Ier » (p. 41).

[936] L. PETRIS, « Vestiges de la bibliothèque du cardinal Jean du Bellay », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 69, nº 1, 2007, p. 136.

[937] Voir *Ibid.*, p. 139.

César et les œuvres de Lucien figuraient dans la bibliothèque de Jean du Bellay[938]. Le « Lucianus en grec » relevé par l'inventaire étudié par L. Petris contenait-il le *Comment il faut écrire l'histoire* ?

On peut également mesurer, sinon les connaissances ou les influences, du moins les préférences de Langey, par les ouvrages qui lui furent dédiés, que recense Richard Cooper[939] : leur diversité impressionne, mais l'on relève plus particulièrement sa prédilection pour les vers (en tant que poète), pour la rhétorique et pour l'art militaire. Paolo Manuzio lui adresse ainsi l'édition aldine des *Discours* de Cicéron, parue en 1541[940]. On peut également souligner le fait qu'Étienne Dolet lui a dédié *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre*, ouvrage paru en 1540 au moment même où Langey entreprenait de traduire ses propres *Ogdoades* en français, comme Dolet l'avait fait pour ses *Fata* traduits en *Gestes de Françoys de Valois*. Le rapprochement entre Dolet et Langey est d'autant plus pertinent qu'à partir de 1539, Dolet, comme Langey lui-même, « semble se convertir à la langue vernaculaire » dans ses propres ouvrages et dans ceux de sa presse[941]. Privilégiant tardivement la langue française, Dolet réclamait également « l'illustration de France » par l'histoire, une histoire qui désormais devait s'écrire en français[942] ; cette nouvelle orientation était contemporaine de l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Enfin, Dolet fut, à travers ses *Gestes de Françoys de Valois*, l'un des relais de l'historiographie partisane du règne de François Ier ; magnifiant la victoire de Marignan et minimisant la défaite de Pavie, il insistait à la fois sur le rôle manifeste de la Providence dans l'histoire, et sur le rôle des (bons ou mauvais) conseils et de la fortune[943]. On lit ainsi, sous sa plume, cette touchante explication :

> Pour le comble de ce malheur, le Roy fut conseillé par aucuns (ne sçay par fraude [tromperie], ou erreur) d'envoier partie de son armée au Royaulme de Naples soubs la conduicte de Monsieur d'Albanie Cappitaine de bon conseil, et execution. O' que ceste division d'armée porta au Roy grand nuisance, et dommage[944].

---

[938] L. PETRIS, « Vestiges de la bibliothèque du cardinal Jean du Bellay », *op. cit.*

[939] Voir R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 26-27, qui compte : « un discours militaire […], un roman de chevalerie ; des recueils de poésies latines […] ; l'édition des *Discours* de Cicéron à lui dédiée par Paolo Manuzio et le pamphlet de Bertrand de La Luce, qui correspondent à son goût pour la rhétorique ; les éditions de pièces théâtrales, d'ouvrages de droit, de médecine, de pédagogie, et même un traité sur la traduction ».

[940] Voir la lettre de Guillaume Pellicier à Rabelais, Venise, 20 mai [1541] : « Mons[ieu]r, je pense que aurez veu le livre d'une bonne partye des *Oraisons* de Cicero que mess[ir]e Paulo Manuzio a corrigees fort diligemment ; lequel, comme aurez peu veoir par mes lettres et aussi par icelluy livre, en decoration et exaltation de monseigneur de Langey luy a desdyé et envoyé. Sur quoy ledict s[eigneu]r m'a faict responce, l'en remerciant fort affectionnement […] » (R. COOPER, *Rabelais et l'Italie*, *op. cit.*, p. 173).

[941] C. LANGLOIS-PÉZERET, Introduction à É. DOLET, *Carmina (1538)*, Genève, Droz, 2009, p. 16.

[942] É. DOLET, *Les gestes de Françoys de Valois*, *op. cit.*, p. 12.

[943] M.-L. DEMONET, « Etienne Dolet, auto-traducteur bi-frons », dans C. Galderisi et J.-J. Vincensini (éd.), *La traduction entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 213-229.

[944] É. DOLET, *Les gestes de Françoys de Valois*, *op. cit.*, p. 43-44.

Plus loin, il revient sur la défaite en l'attribuant entièrement à la « voulunté divine » ; reste qu'il souligne l'importance des « conseils » et de la « vertu » des acteurs de l'histoire, dont *in fine* dispose la Providence ; ainsi le connétable Bourbon, traître mais Français qui, par conséquent, se voit attribuer tout le mérite de la victoire impériale[945].

Il n'y a rien d'étonnant, dès lors, si Dolet consacre l'une de ses dernières pages de la version augmentée (et actualisée) des *Gestes*, publiée en 1543, à un éloge de Guillaume du Bellay en tant qu'acteur *conscient* de l'histoire. La vertu de Langey, qui vivait encore, semble-t-il, au moment où Dolet écrivait[946], semble placée au-dessus de la fortune :

> Le Roy retirant son armée de Piedmont laissa là pour gouverneur Monsieur de Langei, personnage de telle vertu, et prudence, qu'il est reputé par sus tous aultres, soit en faict de guerre, ou en bon entretenement de pays conquis. Et baille de ce ordinairement tesmoignage par ses actes. Car quant au gouvernement politicque, le pays de Piedmont ne fut jamais myeulx gouverné, qu'il est soubs luy. Et quand au faict de la guerre, il fauldroit demander aux Hespaignols, [ce] qu'il leur en semble : lesquelz disent en leurs termes communs, que l'ame d'Anthoine de Leve est demeurée entre ses mains pour luy donner à congnoistre toutes leurs cautelles [ruses][947].

Dolet emploie ici le lieu des « effets », le « tesmoignage par [l]es actes » de la « vertu, et prudence » de Langey, qui se traduit notamment par une connaissance presque surnaturelle des plans de l'ennemi (Antonion de Leyva, mort en 1536 pendant l'invasion de la Provence) – presque surnaturelle aux yeux, peut-être, du commun des mortels, puisque Dolet n'ignorait certainement pas que Langey était un expert en matière d'espionnage. Mais le lieu des « effets » appelle naturellement celui des « causes » (et donc du conseil), et Dolet parvient donc à son « poinct », à son propos, expliquant les effets par les causes :

> Mais cela n'est pas le poinct. Car il fault entendre, que Monsieur de Langei est un personnage bien né, de bon jugement, sçavant en lettres aultant, ou plus, qu'homme de ce Siecle : et ayant veu, ou cogneu ce, qu'ung bon chef d'armée, ou d'ung peuple civil doibt cognoistre. Sans lesquelles vertus, qu'il monstre au pays de Piedmont, les Hespaignolz ne se tiendroyent si serrés, qu'ilz font. Et ayant un tel Cunctator à la

[945] *Ibid.*, p. 49 : « Je descris cecy, affin que l'on congnoisse l'heur de Bourbon en ceste journée : lequel heur je interprete une voulunté de Dieu, par la quelle les Françoys furent deffaictz plus que par la force des ennemys […]. Si ne fault il, que les Hespaignolz s'attribuent ceste victoire : car le tout fut conduict par Bourbon. Parquoy on peult dire que les Françoys furent vaincuz par la vertu Françoyse […] ».

[946] Les *Gestes* de 1543 ne présente pas de date d'édition ou de privilège précise ; mais « l'histoire » de Dolet se termine sur « la fin de l'an mille cinq cens quarante, et deux » (p. 94). L'année commençant à Pâques, la rédaction serait antérieure à Pâques 1543 ; mais le récit de Dolet s'arrête à l'automne 1542. Il est peu probable qu'il ait eu connaissance de la mort de Langey en janvier 1543 car, du mois d'août 1542 à l'automne 1543, il était en prison à Lyon puis à Paris, organisant du mieux qu'il pouvait le fonctionnement de son imprimerie (voir É. DOLET, *Le Second Enfer*, *op. cit.*, introduction, p. 13-15).

[947] É. DOLET, *Les Gestes de Francoys de Valois Roy de France. Dedans lequel Oeuure on peult congnoistre tout ce, qui a esté faict par les Françoys depuis l'An Mil cinq cents treize, iusques en l'An Mil cinq cents quarante, et troys [...]*, Lyon, Estienne Dolet, 1543, p. 92.

> queue, que le ruzé Annibal avoit, il[s] ne se trouvent guiere plus de gaing au bout de l'An, que de perte[948].

Les hommes d'une telle trempe fournissent, on s'en doute, d'excellents conseillers pour les rois ; voilà donc de quoi changer le cours de l'histoire :

> Que pleust à Dieu, que le Roy eust une douzaine de telz serviteurs bien congneuz par luy, bien entretenuz, bien creuz, et entenduz en leurs advis, et bien employés en ce, qu'ilz sçauroyent bien conduire. L'Hespaignol pourroit bien faire alors du fin, s'il se mocquoit du Françoys. Je reviens à l'hystoire[949].

« Revenant à l'histoire » (c'est-à-dire, ici, à son récit des faits), Dolet n'en a pas moins suggéré l'importance de prendre les bonnes décisions et, surtout, pour le roi, de bien choisir ses conseillers. Cela signifie, si l'on se place du point de vue d'une lecture théologique de l'histoire, que Dolet plaide pour une conception raisonnée du *synergisme*, « collaboration » de la prudence des acteurs de l'histoire et de la Providence divine.

Si l'on regarde maintenant du côté des œuvres de Langey, la publication des *Fragments de la première Ogdoade* par Bourrilly a montré que, dans les rédactions les plus anciennes des *Ogdoades*, la place des discours était beaucoup plus importante que dans les *Mémoires* ; Bourrilly y a vu le signe d'une tendance encore scolaire à reproduire des modèles. Elle témoigne, en tout état de cause, d'une solide formation et de l'influence du cicéronianisme sur le jeune Langey : celle-ci se traduit, dans les premiers fragments des *Ogdoades*, par l'imitation de Tite-Live et de Suétone. Si l'art des *conciones* est emprunté à Tite-Live (peut-être *via* Périon), le portrait de François Ier qui ouvre le premier livre de la première ogdoade latine est imité de Suétone[950]. Parmi les lectures de Langey, le *Prologue* des *Ogdoades* signale tout particulièrement Commynes et César, mais aussi Tite-Live et Paul-Émile. Le *Prologue* témoigne, par ailleurs, d'une lecture attentive, en un mot philologique, des ouvrages historiques, puisqu'il se montre sévère vis-à-vis des inexactitudes et des erreurs commises par les historiens : Langey avait beau aimer les vers, la poésie et l'histoire étaient pour lui deux choses tout à fait différentes. Il s'éloigne, en cela, de Budé ou de Dolet pour qui histoire et épopée participaient du même effort de glorification du roi.

Il faut, enfin, signaler le témoignage de Langey lui-même sur une partie de son œuvre aujourd'hui disparue. Dans la fin de son *Prologue*, il insiste sur l'intérêt de longue date qu'il porte à l'histoire, et mentionne des œuvres non publiées. Il avoue ainsi s'être « delecté souvent »

---

[948] *Ibid.*, p. 92-93.
[949] *Ibid.*, p. 93.
[950] G. DU BELLAY, *Fragments de la première Ogdoade*, V.-L. Bourrilly (éd.), Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. 2-5.

à « escrire Dyalogues, Epigrammes, Elegies, Sylves, Epistres, et Panegeriques » ; avoir travaillé à une histoire complète des « choses memorables de Gaule et de France » ; avoir écrit un dictionnaire historique et étymologique de la France ; avoir enfin composé « à l'imitation de Valere le grand, autre recueil d'exemples d'iceux faitz et ditz memorables : et autre à l'exemple de Plutarche de la conference [comparaison] des vies et gestes d'aucuns Roys, Princes, et Capitaines de ce royaume, avecques celles d'aucuns autres Grecz, Latins, et Barbares »[951]. Ce témoignage est instructif, mais problématique, puisque nous ne connaissons pas ces ouvrages et ne pouvons donc être certains de leur existence. La Croix du Maine, qui les mentionne dans sa *Bibliothèque*, n'a pas d'autre source que le *Prologue*. Ce passage montre cependant que Langey connaissait Plutarque et Valère-Maxime, représentants d'une histoire philosophique et morale qui insiste, par conséquent, non seulement sur les « faits » mais aussi sur les « dits », non seulement sur les « gestes » mais aussi sur les « vies ».

2. Jean du Bellay et Langey : lettres ou « mémoires », une écriture sur l'histoire

Il faut enfin dire quelques mots de Jean du Bellay, figure la plus éminente du clan et, sans aucun doute, la mieux documentée. Son rôle de mécène et les fréquents voyages en Italie qu'il accomplit en sa qualité de cardinal lui valurent des contacts avec de nombreux humanistes. Parmi eux, l'historien Paolo Giovio (ou Paul Jove), qui chercha un temps la protection du cardinal et fut proche des Du Bellay jusqu'à la fin des années 1540[952] ; s'appuyant sur une lettre très allusive de Langey à son frère, R. Cooper a émis l'hypothèse que Giovio ait pu influencer le projet des *Ogdoades*, soit que Jean du Bellay ait « conseill[é] à son frère d'imiter la méthode de Giovio », soit qu'il lui ait suggéré d'utiliser les *Historiae* que l'auteur écrivait alors comme « source de documents utiles pour les *Ogdoades* »[953]. En tout état de cause, le cardinal suivit avec attention le projet des *Historiae*[954].

Le cardinal fut, bien plus que Langey, un conseiller du prince, et c'est à ce titre qu'il réfléchit sur l'histoire. Car Jean du Bellay ne s'intéressait pas tant à l'historiographie qu'aux

[951] G. DU BELLAY, *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 11*r*.

[952] Voir R. COOPER, *Rabelais et l'Italie*, *op. cit.*, p. 31 ; « Jean du Bellay, Rabelais et les milieux intellectuels romains », dans *Litteræ in tempore belli*, *op. cit.*, p. 244-250.

[953] Guillaume à Jean du Bellay, Turin, 5 août 1538, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 126 : « Quant à l'article sur lequel vous m'escripvez de user du moyen de Jovius, j'ay bonne esperance que l'affaire se conduira en sorte que le seigneur [François Ier] se y trouvera bien servy » ; R. COOPER, « Jean du Bellay, Rabelais et les milieux intellectuels romains », *op. cit.*, p. 248.

[954] Je reviendrai sur le rapport de Giovio et des Du Bellay ; voir *infra*, 1. Le topos de l'ignorance et les caractérisations génériques dans les *Mémoires* de Du Bellay et les *Commentaires* de Monluc

pratiques politiques liées à sa fonction de conseiller. Il devait au roi d'établir des rapports fidèles : les réseaux d'informateurs des Du Bellay participaient de cette fonction testimoniale. Mais les réalités politiques du Conseil du roi ne se limitaient pas à la transmission des informations ; Jean du Bellay, dans sa correspondance, montre un soin tout particulier à tenter de comprendre les rouages et les intrigues du pouvoir. L'écriture épistolaire apparaît comme un prolongement de l'activité politique, où l'auteur cherche à en cerner la complexité. Comme le note très justement L. Petris, « la correspondance de Du Bellay est, à de multiples égards, le lieu d'un exercice de la prudence à travers une créativité rhétorique, plus discrète et subtile que dans les épiphanies littéraires et esthétiques du pouvoir que sont les discours ou les entrées royales : elle est le lieu d'une révélation rhétorique des coulisses du pouvoir et des méandres de tractations qui n'aboutissent, souvent, à rien, en tout cas pas à ce que l'Histoire a retenu »[955]. Cherchant à la fois à comprendre le pouvoir et à s'en éloigner, Jean du Bellay utilise l'écriture d'une façon assez proche de celle de Commynes ou de Guicciardini, tout en s'interrogeant sur les possibilités pour le jugement de sonder les mystères du réel[956].

Ces pratiques d'écritures furent partagées par Langey, dont la correspondance, bien qu'un peu moins fournie, témoigne de préoccupations semblables, et l'on voit fréquemment l'auteur se livrer à des analyses politiques de portée générale qui relèvent du Conseil du roi – ainsi dans l'une de ses dernières lettres à Jean, il analyse la situation en Piémont et la probable erreur du roi de réduire les dépenses, tout en laissant son frère juge de faire part de ses appréhensions au souverain : « Vous adviserez si vous en debvez parler […] »[957]. L'analyse politique était requise dans les pratiques d'écriture quotidiennes des ambassadeurs. Dans leurs missions diplomatiques respectives, Jean et Guillaume du Bellay furent tenus d'envoyer régulièrement au roi des *mémoires* relatant leurs « pratiques » et négociations. Or on sait que la diplomatie est étroitement liée à la naissance d'une écriture « privée » sur l'histoire, que ce soit en France, avec les *Mémoires* de Commynes, ou en Italie où les diplomates ont coutume de transmettre tous les échanges qu'ils ont eus avec leurs interlocuteurs et correspondants.

Ce type d'écriture fut également pratiqué par Langey en tant qu'homme de guerre et que représentant du roi dans l'administration civile et militaire de Turin puis du Piémont, période où l'on voit Langey utiliser la correspondance comme un outil d'analyse politique. Ses lettres à Jean du Bellay sont de ce point de vue très instructives : Langey s'adresse à son frère comme

[955] L. PETRIS, « Entre implication et distanciation », *op. cit.*, p. 166.
[956] Voir L. PETRIS, « Entre implication et distanciation », *op. cit.*
[957] Guillaume à Jean du Bellay, Turin, 29 novembre 1542, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 196. Voir R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 36-37.

à un autre lui-même, lui posant les problèmes tels qu'il se les pose. Dans sa lettre au cardinal datée du 1er juillet 1538, de Turin dont il est alors gouverneur, il lui rend ainsi compte des suites d'une « mutination » qu'il a dû réprimer en exécutant l'un des meneurs[958]. Langey se livre à un exposé minutieux des difficultés auxquelles il est confronté : il ne fait aucune confiance aux anciens mutins et cherche à faire venir une troupe de soldats sûrs, mais se heurte à l'hostilité du maréchal de Montejean, gouverneur du Piémont. Il rend compte précisément de ses échanges avec le maréchal, qui rétorque à sa « remonstrance »[959] « qu'il s'en fault prendre aux capitaines et que je doibz bien entendre que le naturel des gens de guerre est de mal faire » ; face à une telle réponse on imagine la colère de Langey qui, dans la même lettre, témoigne de ses efforts pour empêcher les pillages et les exactions françaises qui menacent le maintien de l'ordre et de la paix sociale dans la province conquise. L'analyse de la situation à Turin se double, dès lors, de celle des caractères et des compétences, où ne manquent ni les traits d'esprits (« L'Artighedieu est bien homme de bien, mais la fleur de ceulx qui firent la mutinerie »[960]), ni l'évaluation plus professionnelle des capitaines à l'aune de leur expérience et de leur autonomie :

> Tous les aultres sont capitaines faictz depuys la roupture du camp, qui n'ont point encores toutes les experiences du monde, et de tous ceulx-là, si on m'en baille et [s'] ilz veulent jouer leurs jeuz, il faudra que je leur souffre, se je n'ay gens de qui je me puysse fier, qu'ilz me tiennent la main pour les faire vivre en obeissance[961].

L'analyse se conclut, une fois encore, en laissant le destinataire juger de « l'heure et opportunité » pour régler l'affaire en tournant les choses de manière à ne pas froisser le maréchal, que Langey présente comme « hanté » (entouré) de mauvais conseillers qui voient d'un mauvais œil les « remonstrances » du capitaine contre les exactions des troupes d'occupation. Le caractère très soigné de l'analyse et du style de cette lettre autographe témoigne de l'importance que revêtaient, pour Langey, ses lettres au cardinal, interlocuteur de confiance à l'égard de qui il n'était pas nécessaire de dissimuler. Ces lettres ouvraient l'espace d'une réflexion personnelle sur l'action politique la plus contemporaine et sont, en ce sens, plus intéressantes que les « lettres » de propagande qui relèvent d'une littérature de combat où ne saurait prendre place l'analyse des « causes » comme analyse des intentions et des caractères.

---

[958] Guillaume à Jean du Bellay, Turin, 1er juillet 1538, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 106-109.

[959] « Je luy remonstray [au maréchal] l'inconvénient qui peult advenir de tenir en ceste ville gens qui sans occasion [sans cause] […] sont venuz de guet à pens, de sang froid et propos deliberé assaillir […] leur gouverneur et les enseignes de leur prince » (*Ibid.*, p. 108).

[960] *Id.*

[961] *Id.*

Cette pratique d'une histoire-jugement commune aux deux frères, écrite au fil de l'actualité, a partie liée avec l'écriture des *Ogdoades*. On a vu que Jean du Bellay rédigea pour son frère de petits « mémoires ». Langey semble lui avoir demandé de ne rien omettre. Dans une lettre de 1536, il lui écrit ainsi : « Par vosd[its] memoires n'y oubliez vos fortifications de Paris avecques les tenans et aboutissans des endroictz et climatz »[962]. On conserve l'un de ces textes que Jean du Bellay écrivit pour son frère : *Memoires pour le fait d'entre le Pape et le roi d'Angleterre auquel le Roi s'estoit entremis, ecrit de la main du cardinal du Bellai*, publiés en 1898 par Alfred Hamy[963], identifiés par Paul Friedmann et V.-L. Bourrilly comme un document destiné aux *Ogdoades* et récemment réédités et étudiés par N. Guillod[964]. N. Guillod a très justement souligné l'intétêt du pluriel dans le titre (*Mémoires* et non *Mémoire*) de ce texte[965] ; celui-ci, qui porte sur l'affaire du divorce d'Henri VIII, aurait été rédigé plus tardivement que ne l'a suggéré Bourrilly, au plus tôt en 1539, car Jean du Bellay semble avoir déjà pris connaissance de l'œuvre de Langey au moment de la rédaction de ces *Memoires*. L'analyse de N. Guillod montre la parenté entre ce texte et les *Ogdoades* : « Sa méthode, que nous pouvons saisir sur le vif dans son manuscrit, s'apparente à celle de Guillaume : ne se bornant pas à ses propres expériences, il étoffe sa connaissance directe des faits par le recours à d'autres sources et parsème son texte de notes de travail, parmi lesquelles de nombreuses mentions de compléments d'information à rechercher auprès des acteurs de la vie politique et diplomatique de l'époque »[966].

Un examen attentif du texte montre en effet une même recherche de cohérence, un même souci stylistique lié à la volonté d'exposer les faits de la façon la plus claire et la plus intelligible. On remarque tout particulièrement le soin apporté à l'enchaînement des causes et l'insistance sur les « raisons » ou intentions des princes. Le texte commence par ces mots : « L'une des raisons, et principale, qui avoyt mené le Roy à Marseille […] » ; on lit plus loin : « La raison qui avoyt meu le Pape de donner ceste sentence […] »[967]. L'analyse des motivations qui poussent le pape à excommunier Henri VIII est particulièrement fine et ne manque pas d'humour[968]. Dans un jeu diplomatique complexe entre Rome, la France et l'Angleterre, le

[962] Guillaume à Jean du Bellay, Avignon, 14 septembre 1536, dans *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, Tome II, *1535-1536*, *op. cit.*, p. 472.

[963] A. HAMY, *Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer, en 1532*, Paris, L. Gougy, 1898, p. CCCLXXII-CCCXCIII.

[964] Voir N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 172-174 en particulier ; le texte de ces *Memoires* est édité dans le même ouvrage : *Mémoire sur les affaires d'Angleterre*, dans C. Michon et L. Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay*, *op. cit.*, p. 308-314.

[965] N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 169.

[966] *Ibid.*, p. 174.

[967] *Mémoire sur les affaires d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 308 et 310.

[968] *Ibid.*, p. 310.

cardinal donne des échos de ce qui se trame, en secret, dans les Conseils[969] ; racontant à la troisième personne son entrevue avec un Henri VIII fort « courroucé » et insistant sur ses difficultés pour trouver l'oreille d'un prince ému par la « passion »[970]. Ce petit essai historiographique se présente donc déjà comme une interprétation de l'histoire destinée à faciliter la compréhension des faits à son destinataire, Langey, à qui Jean du Bellay évite de tout raconter : « Je presuppose que vous sçavez comment tout alla à Marseille […] », écrit-il[971]. On retrouve cependant, dans ces *Memoires*, le ton de la lettre familière ; le « pré-historiographe » Jean écrit l'histoire comme une connivence, pour un destinataire initié comme lui, et l'on peut apprécier dans ce court texte une liberté et un humour qui seront plus rares dans les *Ogdoades*[972].

La lecture de ces *Memoires* et l'article que N. Guillod leur a consacré confirment que les deux frères eurent un riche échange de vues sur l'écriture de l'histoire et, d'autre part, que leur méthode était proche et qu'elle résultait d'une élaboration concertée[973]. Écrivant pour Langey, Jean du Bellay donne dans ce court fragment d'histoire l'aperçu d'une histoire-jugement très documentée où l'auteur, d'une part, fait valoir son expérience et, d'autre part, tente de reconstituer l'enchaînement des causes.

3. Sleidan, le juriste et l'histoire-jugement

Parmi tous les protégés des Du Bellay se distingue évidemment Jean Sleidan, qui devait devenir l'un des plus grands historiens de son siècle[974], destin auxquels les Du Bellay ne furent pas étrangers. Comme le rappelle Bourrilly, Sleidan rencontra les Du Bellay par l'intermédiaire de leur agent, Jean Sturm ; Sleidan entra au service de Jean du Bellay en tant que secrétaire, sans doute dès 1536, succédant à Sturm qui devait partir pour Strasbourg (terre d'Empire) ; il

[969] *Ibid.*, p. 312 : « Et de fait c'estoyent propoz qu'il [Henri VIII] avoyt secretement concertez avec de ses plus privez et familiers ».

[970] *Ibid.*, p. 313-314.

[971] *Ibid.*, p. 311. Guillaume et Jean du Bellay étaient tous deux présents à l'entrevue de Marseille. V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 149-150.

[972] Il en va ainsi d'une petite scène d'histoire « privée », lorsque les représentants d'Henri VIII reçoivent la nouvelle de son excommunication sur la route qui doit les mener à Marseille où ils doivent rencontrer le pape : « […] voicy un gentilhomme qui venoyt de Rome en poste en extreme diligence devers le Roy d'Angleterre, qui vient dire en l'oreille au duc de Norfoc qu'il s'en alloyt signifier au roy d'Angleterre comment sentence avoyt esté donnee contre luy par pape Clement et luy en baille une petite lettre dont le pouvre duc demoure si estonné que souldainement cuyda deffaillir » (*Mémoire sur les affaires d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 309).

[973] En 1542, Jean passa avec Guillaume « plusieurs journees en la lecture de son œuvre » (les *Ogdoades*) selon la lettre citée de Jean à ?, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 232. Voir N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 174.

[974] Pour une synthèse récente sur l'œuvre de Sleidan, voir A. KESS, *Johann Sleidan and the Protestant Vision of History*, Abingdon-New York, Routledge, 2017.

servit de correspondant entre les Du Bellay et les protestants allemands[975]. C'est à cette occasion qu'il se rapproche de Langey. En 1537, Langey ayant été envoyé en Piémont, son rôle de spécialiste des affaires allemandes passa dans les mains de Jean du Bellay. Secrétaire et intermédiaire, il devient bientôt, à partir de 1540, un agent plus actif, « chargé de missions secrètes et officielles »[976].

C'est aux côtés des Du Bellay que Sleidan devint historien. En 1537, il fit paraître son premier ouvrage historique ; il s'agissait d'un abrégé de Froissart en latin, précédé d'une préface adressée à Jean du Bellay, éditée ci-après en annexe à ce chapitre[977]. Cette préface contient des éléments d'une *ars historica* déjà originale et réfléchie, qui témoigne de la conception que l'on se faisait de l'histoire dans le « milieu » des Du Bellay. Tout d'abord, il est tout à fait possible que l'abrégé lui-même ait été commandé à Sleidan par le cardinal, auquel le traducteur recommande son œuvre à la fin de sa préface ; du moins l'ouvrage était-il sans doute destiné à un public d'humanistes « politiques », lisant aisément le latin et désireux de trouver dans l'histoire des outils pour la compréhension et le jugement des affaires publiques. Sous la plume de Sleidan, Froissart se trouvait en effet réduit à la substantifique moelle. L'exercice était singulier : le modeste « chroniqueur » se trouvait ennobli par la langue latine et, dans le même temps, réduit par l'abrégé à sa dimension utile. Dans sa préface, en effet, Sleidan insiste surtout sur l'utilité politique de l'histoire, en soulignant non seulement sa traditionnelle valeur exemplaire, mais aussi en l'associant à l'expérience et à la jurisprudence : pour le juriste qu'était Sleidan, la connaissance du droit est la garantie de la justice, et c'est par l'histoire que s'apprend l'évolution des sociétés, des États et des régimes juridiques[978].

Mais cette vision de juriste cède le premier plan de la préface à la figure du conseiller. Il en fait le problème politique le plus essentiel du gouvernement monarchique, et c'est de sa conception du rôle du conseiller que découle sa conception de l'histoire. Voici, en effet, la façon dont il expose la nécessité du bon conseil :

---

[975] Voir V.-L. BOURRILLY, « Jean Sleidan et le cardinal du Bellay : Premier séjour de Jean Sleidan en France (1533-1540) », *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, vol. 50, nº 5, 1901, p. 225-242 ; et C. MICHON, « Mécénat et politique. Le cas des prélats français et anglais à la Renaissance », dans F. Lemerle, Y. Pauwels et G. Toscano (éd.), *Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest*, Villeneuve d'Ascq, UMR CNRS IRHiS – Lille 3, 2009, p. 23-37. Sur la vie et l'œuvre de Sleidan, voir H. BAUMGARTEN, *Über Sleidans Leben und Briefwechsel*, Strasbourg, K. J. Trübner, 1878.

[976] V.-L. BOURRILLY, « Jean Sleidan et le cardinal du Bellay », *op. cit.*, p. 242.

[977] *Frossardi [...] Historiarum opus omne, iamprimum et breuiter collectum et Latino sermone redditum*, J. Sleidan (trad.), Paris, Simon de Colines, 1537. Je propose, en annexe, le texte de la préface (fº A.ii.*r*-B.ii.*v*) accompagné de sa traduction française de 1566.

[978] « Praefatio », dans *Frossardi [...] Historiarum opus omne*, *op. cit.*, fo A.iii.*r* ; voir la traduction française (« Preface », dans J. Crespin (éd.), *Les Œuvres de J. Sleidan, qui concernent les histoires qu'il a escrites [...]*, Genève, Jean Crespin, 1566) en annexe.

> Mais pource qu'il est impossible que l'esprit ou la force d'un seul personnage puisse satisfaire à tant d'affaires de si grande consequence, et à une charge si pesante, il a esté advisé fort prudemment et pour un grand bien, que les Rois eussent avec eux gens qui les aideroyent par leurs conseil et diligence [*uigilarent, et consulerent*].
>
> Or nous voyons que telles choses sont de tel poix, que de là souventefois le salut ou la ruine de tout un pays en vient. Car combien et en quelle diversité pourrions nous raconter choses, lesquelles estans mises devant les yeux, on pourroit entendre facilement, comme souvent il est advenu, qu'aucuns royaumes et povres et petis, par le conseil et industrie de ceux qui estoient familiers aux Rois [*consiliis eorum, et industria, qui regibus intimi sunt*], sont accreus merveilleusement : et au contraire ceux qui estoyent florissans et magnifiques (faute de bon conseil) ont esté destruits ? Parquoy que ceux recognoissent la bonté de Dieu envers eux, qui voyent la Cour et la maison de leur Prince augmentée et parée de la presence de gens sages et moderez [*prudentum, et moderatum hominum*][979].

La question du conseil est de « tel poids », écrit Sleidan, *ut ex ipsorum rationibus atque consiliis pendeat uniuersae regionis aut salus, aut calamitas*, littéralement « de ces calculs et de ces conseils » dépendent le sort des États. Ici, ce n'est plus la fortune et, à travers elle, la volonté divine qui déjoue les conseils, mais les bons conseils qui témoignent de la grâce de Dieu.

Se pose, dès lors, la question des qualités du bon conseiller : l'expérience, mais surtout l'histoire. Comme chez Paul-Émile, l'expérience est en effet jugée comme essentielle – c'est « la maistresse de toutes choses », dit-on, écrit Sleidan ([…] *usu, quem ille rerum uocat magistrum, et experientia*)[980], mais, en tant que telle, elle est insuffisante pour la politique ; il faut une vie pour l'acquérir et, le plus souvent, elle ne suffit pas : il faut y joindre la connaissance des lettres et tout particulièrement des histoires :

> Toutefois pour sagement moderer telles choses, qui en soy comprennent la guerre, la paix, les treves, les alliances, les mariages, le moyen d'augmenter quelque seigneurie, l'amour et affection d'un peuple, les complots, brief, tout le faix d'un royaume : il me semble qu'il n'y a cognoissance qui serve ou profite davantage que la cognoissance des histoires. Car quand quelque des dessusdits poincts est mis en avant, et que la necessité presente requiert qu'on mette la main à l'œuvre touchant iceluy, combien qu'un bon naturel ou sens commun, qu'on appele, vaut en cela quelque chose, toutefois quiconque apperçoit le cours des choses semblables, davantage toutes les circonstances, conseils, avancemens et evenemens accordans, et les remarque en les lisant attentivement [*tamen qui similium rerum tractationem, circunstantias omneis, consilia, progressus, et euentus non frigida lectione perceperit, et obseruarit*] : iceluy ce qui est aux autres obscur et totalement difficile, le voit clairement et comme en un miroir, tellement qu'il prevoit et peut declarer en chacune chose ce qu'il y a de proufit ou dommage. Tel personnage, si outre cela n'est point despourveu de bon esprit, ne besongnera-il point d'une façon gentille [noble] et admirable[981] ?

979 « Preface », p. 262*v*.
980 *Id.*
981 *Ibid.*, f° 263*r*.

Sleidan reprend très clairement Cicéron et associe les préceptes du *De Oratore* à la *prudentia*. Le caractère pratique de l'histoire, par ailleurs, ne réside pas tant dans l'administration ordinaire de la chose publique que dans des occasions précises : elle s'avère utile dans « la necessité presente ». Chaque situation est singulière : les « choses semblables », c'est-à-dire la ressemblance entre les événements présents et les événements passsés, ne doivent pas masquer l'ensemble des « circonstances ». Comme chez Valla, l'histoire permet d'anticiper et même de prévoir l'avenir : le *prudens* se distingue, en conséquence, par sa capacité d'observation (*percepere, obseruare*) mais aussi par sa capacité d'improvisation.

Tout le texte, en fait, est orienté de façon à souligner l'importance du bon conseiller. Cette préface à Froissart n'est donc pas simplement un traité sur l'histoire, c'est également un manifeste politique, qu'il faut comprendre en contexte par l'adresse à Jean du Bellay, qui incarnait la politique de conciliation religieuse aux yeux des milieux protestants organisés autour de Mélanchton, Sturm et Martin Bucer[982]. À la fin de sa préface, Sleidan recommande son ouvrage au cardinal en tant que conseiller, autrement dit en tant qu'il est un initié aux « affaires les plus secrettes » :

> Car consideré que le Roy trespuissant met entre vos mains avec peu d'autres, l'expedition des affaires plus difficiles en ce grand royaume, et qu'il luy plait que soyez present quand il faut traiter des affaires les plus secrettes et esquelles consiste la conservation de toute la Republique : veu aussi qu'en ceste charge vous avez telle authorité par dessus plusieurs autres, il est aisé de juger combien vaut un savoir conjoinct avec un bon naturel pour mettre choses hautes en execution : et ne seray digne de reprehension, de dedier un autheur traitant de choses graves, à celuy qui est de telle dexterité d'esprit, qu'il peut non seulement cognoistre l'efficace de chacune action mais aussi luy mesme mettre en effect ce qui sera fidelement redigé par escrit[983].

On rapprochera sans peine cet éloge de Jean du Bellay et la définition par Sleidan des vertus du conseiller. « Digeste » de l'histoire de France adressé à un conseiller réputé pour ses lettres, l'abrégé de Froissart dut être médité non seulement par Jean mais également par Guillaume du Bellay. Réclamant, comme d'autres avant lui, que l'histoire soit désormais partie intégrante du bagage intellectuel des conseillers du roi, non au titre de connaissance mais au titre de supplément d'expérience, Sleidan appelait en outre de ses vœux le développement d'une historiographie nationale : Natif du Luxembourg dans les Pays-Bas espagnols, il fut pour l'occasion le héraut du nationalisme qui prévalait chez ses protecteurs. Il se faisait sans doute, par ailleurs, l'écho de l'appel à une histoire nationale allemande lancé par Luther qui, dans ses

[982] Voir V.-L. BOURRILLY, « Jean Sleidan et le cardinal du Bellay », *op. cit.*, p. 238-241.
[983] « Preface », *op. cit.*, f° 265*r*-265*v*.

textes des années 1530, présente le renouveau de l'historiographie comme une nécessité à la fois religieuse et politique[984].

Quels rapports Sleidan entretint-il avec Langey ? De toute évidence, ils se connaissaient bien[985] et, comme on l'a remarqué, Sleidan devait faire l'éloge de son ancien protecteur dans ses propres *Commentaires*. Surtout, comme l'ont remarqué H. Baumgarten et après lui V.-L. Bourrilly, cette préface rejoignait sur plus d'un point les idées de Langey sur l'histoire. Les ressemblances de la préface de 1537 et du Prologue sont troublantes[986]. Langey étant déjà, à la date de leur rencontre, un historiographe chevronné ou, du moins, exercé, Baumgarten et V.-L. Bourrilly en ont déduit une influence décisive de Langey sur Sleidan, qui aurait été son « élève »[987]. De son propre témoignage, Sleidan aurait en effet commencé à travailler aux *Commentarii* vers 1539, encouragé par « quelques hommes de grande vertu et savoir »[988]. Cependant, Bourrilly n'apporte aucun élément décisif sur la date du *Prologue*[989]. S'il ne fut sans doute pas antérieur à 1536 (c'est-à-dire à la reprise par Langey du chantier des *Ogdoades*), rien ne prouve qu'il ait été écrit avant la Préface, et rien ne prouve, non plus, que Langey n'ait pas repris ce texte particulièrement soigné tout au long des cinq à six dernières années de rédaction des *Ogdoades*. S'il s'agit de toute évidence de deux textes inséparables, il me semble préférable de parler d'une probable influence réciproque des deux auteurs et, surtout, d'insister une fois de plus sur l'importance de l'histoire dans l'ensemble du milieu et de la clientèle des Du Bellay, où la passion humaniste pour « l'antiquaille » se mêlait aux ambitions politiques et à l'effervescence religieuse, et où l'histoire était appelée à servir d'auxiliaire au service d'une politique dont les premiers mots étaient *conseil* et *prudence*.

---

[984] Voir D. R. KELLEY, « Johann Sleidan and the Origins of History as a Profession », *op. cit.*, p. 580 ; P. BÜTTGEN, *Luther et la philosophie : études d'histoire*, Paris, Vrin, 2011, p. 46-48.

[985] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 398.

[986] Voir H. BAUMGARTEN, *Über Sleidans Leben und Briefwechsel*, *op. cit.*, p. 54-55 ; V.-L. BOURRILLY, « Jean Sleidan et le cardinal du Bellay », *op. cit.* ; V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 382-383 et p. 398.

[987] H. BAUMGARTEN, *Über Sleidans Leben und Briefwechsel*, *op. cit.*, p. 55 : « […] Sleidan nous apparaît dans sa première œuvre comme étant, en réalité, un élève de cet homme [Langey]. Peut-on croire qu'il n'ait jamais correspondu avec lui ? Peut-être pourrait-on aller plus loin : toute la carrière de Sleidan en tant qu'écrivain, et la manière dont il a essayé de l'accomplir, trouverait dans ce prologue de Langey comme un programme solide et défini » ([…] *dass uns Sleidan in seinem ersten Werke thatsächlich als ein Schüler dieses Mannes entgegen trete. Sollte er mit ihm nie brieflich verkehrt haben ? / Vielleicht könnte man noch mehr sagen : der ganze eigentliche Lebensberuf Sleidans als Schriftsteller und die Art, wie er ihn zu erfüller strebte, finde sich in jenem Vorwort Langey's wie ein fest und scharf ausgeführte Programm*).

[988] « *Porro, superioribus aliquot annis, nonnulli magna uirtute et doctrina uiri, quum istarum rerum mentio nonnunquam fieret, coeperunt mihi esse monitores, ut quicquid in haec tempora, praecipue uero causam religionis incidisset, literis mandare* » (*Io. Sleidani Commentarii*, *op. cit.*, f° A iiir) ; voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 298 ; et *Sleidans Briefwechsel*, H. Baumgarten (éd.), Strasbourg, K. J. Trübner, 1881, p. 276, où la date de 1539 est suggérée (dans une lettre apologétique de 1555, Sleidan écrit qu'il travaille à son histoire depuis seize ans).

[989] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 397.

Enfin, Sleidan représentait également, pour les Du Bellay, ces milieux protestants qui contribuèrent, comme l'a montré D. Kelley, à faire de l'histoire une discipline et de son écriture une profession[990]. En tant qu'intermédiaire, correspondant et traducteur (les Du Bellay ne parlaient pas allemand), Sleidan contribua à établir le réseau des Du Bellay, qui entretenaient des relations suivies avec les plus illustres gens de lettres et théologiens du monde réformé, dont Luther, Mélanchthon, Bucer, Calvin, dans le but de travailler à la conciliation religieuse[991]. Si ce dernier contestait l'idée de l'histoire *magistra uitae*, ce n'était pas le cas des autres. Réformateur des universités allemandes, Mélanchthon insistait tout particulièrement sur le rôle de l'histoire dans l'Église et contribua à la création des premières chaires d'histoire d'Europe, dans les universités de Marbourg et de Tübingen (1529 et 1530), puis à Strasbourg (1544)[992]. Mélanchthon pensait également l'histoire comme le fruit de la volonté humaine, même s'il considérait les actions des hommes, essentiellement, sous l'angle du péché[993]. Les Du Bellay paraissent cependant avoir apprécié une histoire avant tout politique, loin de la préoccupation luthérienne d'une refonte de l'histoire de l'Église[994]. C'est peut-être de ce point de vue de l'utilité politique de l'histoire que la préface de 1537 est la plus intéressante car, faisant à peine allusion à l'histoire ecclésiastique[995], Sleidan s'y montre attentif à concilier sa conception juridique de l'histoire (l'histoire permet de rendre la justice) et la conception de l'histoire comme « bonne conseillère », permettant l'analyse des situations politiques présentes, conception qui fut sans doute plus propre aux Du Bellay.

4. Rabelais ou l'*ars historica* par la satire

Il faut enfin aborder le dernier, mais non le moindre des proches de Guillaume du Bellay : François Rabelais, dont j'ai évoqué plus haut la possible participation à la composition des *Ogdoades*. Selon Mireille Huchon, le médecin a pu rencontrer le « clan » dès 1533, au moment

[990] D. R. KELLEY, « Johann Sleidan and the Origins of History as a Profession », *op. cit.*

[991] Voir *Ibid.*, p. 587 ; sur Langey et ses rapports avec l'Allemagne, voir H. SCHEIBLE, *Aufsätze zu Melanchthon*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2010, p. 173 *sq.*

[992] Voir D. R. KELLEY, « Johann Sleidan and the Origins of History as a Profession », *op. cit.*, p. 582 ; D. R. KELLEY, *Fortunes of History : Historical Inquiry from Herder to Huizinga*, New Haven / Londres, Yale University Press, 2008, p. 13. C'est surtout Sturm, ami de Mélanchthon et de Sleidan, qui favorisa l'histoire à l'académie de Strasbourg.

[993] Voir D. R. KELLEY, *Faces of History : Historical Inquiry from Herodotus to Herder*, New Haven / Londres, Yale University Press, 1998, p. 170.

[994] Sur cette question de l'histoire ecclésiastique, voir C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 27-68.

[995] Voir « Preface », *op. cit.*, f° 264*v* : « […] combien de grands changemens avons nous veus », demande Sleidan, « et de royaumes et de religion et d'estats ? ». Le dessein d'une histoire de la Réforme n'avait guère sa place dans une préface adressée au cardinal Jean du Bellay.

du séjour de Jean du Bellay à Lyon avec la Cour, voire plus tôt encore[996]. Cette rencontre est donc à peu près contemporaine, et sans doute de peu postérieure à la rédaction et à la publication des *Chroniques gargantuines*, dont l'auteur ou les auteurs restent à ce jour méconnus, et du *Pantagruel* dont la seconde édition date de 1533[997]. Nous manquons d'informations sur la chronologie exacte des événements ; mais on ne peut que constater que les préoccupations politiques et intellectuelles des Du Bellay et celles de Rabelais furent très proches. Réunis par l'hostilité à la Sorbonne, le goût pour « l'antiquaille », l'hostilité à l'Empire et la défense d'une politique religieuse tolérante et surtout gallicane, Rabelais et les Du Bellay se passionnèrent aussi pour l'histoire. Les recherches les plus récentes dressent le portrait d'un Rabelais pour qui « la réflexion sur l'écriture de l'histoire n'a pas seulement représenté un intérêt ponctuel […] mais a été au contraire une réflexion suivie sur plusieurs années, dans laquelle a baigné particulièrement la rédaction des deux premiers livres »[998]. Ajoutons que, au dire d'André Tiraqueau, Rabelais fut le traducteur d'une partie de l'œuvre d'Hérodote, traduction latine aujourd'hui perdue[999].

Dans ses premiers romans, qui sont inséparables de la publication de l'ensemble des « chroniques » racontant la geste du géant Gargantua, publication à laquelle ils sont reliés par un système complexe d'échos, Rabelais prend parti (en la parodiant) contre la confusion entre histoire et fiction. En effet, jetant un même anathème sur une historiographie peu rigoureuse et sur les romans de chevalerie, les « chroniques gargantuines » prenaient pour cible le genre des *chroniques* tel que l'avait défini Alain Bouchart[1000], et semblaient viser l'Angleterre, qui se trouvait au cœur des préoccupations des Du Bellay au début des années 1530[1001]. M. Huchon et E. Lacore-Martin ont souligné que l'emploi du mot *chronique* dans le corpus rabelaisien fait écho aux chroniques gargantuines et en particulier au *Vroy Gargantua* (auquel Rabelais a vraisemblablement apporté sa contribution)[1002] ; dans les prologues du *Pantagruel* et du

[996] M. HUCHON, *Rabelais, op. cit.*, p. 76.
[997] Voir *Ibid.*, p. 135-173.
[998] E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps, op. cit.*, p. 94-95.
[999] Voir M. HUCHON, *Rabelais, op. cit.*, p. 32 et 84. Rabelais aurait traduit le premier livre des *Histoires* d'Hérodote.
[1000] Voir E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps, op. cit.*, p. 90 : « Bien qu'elles ne les nomment pas, les chroniques gargantuines rappellent, sur le mode comique et bouffon, les *Grandes Chroniques de Bretaigne*, dont elles dénoncent le caractère fabuleux, en particulier par une représentation grotesque d'Arthur – cette pâle figure d'un roi affaibli se plaignant de ses nombreuses défaites […] contredit la représentation glorifiante […] qu'en avait faite Alain Bouchart – et par l'introduction du personnage de Gargantua en des épisodes clefs qui redorent le blason de la royauté française, mis à mal par Alain Bouchart ».
[1001] Voir l'appendice de M. Huchon aux chroniques gargantuines dans son édition de *Gargantua, op. cit.*, p. 590-596.
[1002] Voir E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps, op. cit.*, p. 94, et le prologue du *Vroy Gargantua* dans *Gargantua, op. cit.*, p. 530 : « Pour le commencement de ceste vraye cronique… ».

Gargantua, le mot *chronique* inscrit les deux romans dans le domaine de l'historiographie dont les procédés sont parodiés, et contribue à établir la « spécularité » (E. Lacore-Martin) des deux premiers volets des *Cinq Livres* de la geste pantagruéline – le mot *chronique* disparaît dans la suite du corpus[1003]. Rabelais joue ainsi sur la confusion, encore fréquente au début du XVIe siècle, entre histoire et roman, confusion qui, contrairement à ce que l'on croit souvent, n'est pas à proprement parler « médiévale », puisqu'elle fut entretenue par de très humanistes adaptateurs des romans de chevalerie qui cherchaient, dans leurs prologues, à appuyer leur récit sur des sources historiques[1004].

Le public privilégié des romans était, précisément, la noblesse, à laquelle les romanciers, adaptateurs et traducteurs prétendaient offrir « une somme d'exemples de vie », dans une perspective pédagogique « destinée aux princes et, par capillarité, à l'ensemble de la noblesse » (B. Deruelle)[1005], perspective qui n'est pas sans rappeler celle que l'on attribuait à l'histoire. Le prologue des *Quatre filz Aymon* s'adresse ainsi à ses lecteurs :

> Ne vous endormez dont [*sic*] nobles lecteurs sur les nobles faictz anciens lesquels pourront veoir les yeux de voz bons desirs : qui vous ouvriront le courage d'ensuivir ceux qui ainsi ont louablement vescu : par l'exemple desquelz vos vertus acroistront du tout car comme dit le philosophe *crescit laudata virtus*[1006].

La littérature romanesque participait ainsi de l'édification des nobles et de la transmission d'une idéologie fondée sur des stéréotypes et des modèles de conduite qui prenaient leurs racines non seulement dans la tradition romanesque mais également dans des traditions historiques et mythiques, Achille et Roland côtoyant Arthur et Lancelot. Dans cette optique, l'exemplarité ne résidait pas tant dans la vérité des témoignages que dans la vraisemblance des comportements des héros ; cette vraisemblance se mesurait à l'aune des attentes du public : les héros devaient se conformer aux valeurs qu'ils étaient censés incarner et que l'auteur ou adaptateur entendait transmettre.

Or rien n'était plus désagréable, semble-t-il, à des humanistes soucieux de changer ces valeurs et de réformer les princes et la noblesse, que le renouveau des idéaux chevaleresques,

---

[1003] Voir G. DEMERSON, *L'esthétique de Rabelais*, Paris, SEDES, 1996, p. 117 *sq.* ; M. HUCHON, *Rabelais*, *op. cit.*, p. 160-161 ; E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 87-107, en particulier p. 93-95.

[1004] Voir la démonstration de B. DERUELLE, « Enjeux politiques et sociaux de la culture chevaleresque au XVIe siècle : les prologues de chansons de geste imprimées », *Revue historique*, nº 655, 2011, p. 551-576 ; il remarque en outre la publication parfois commune d'ouvrages romanesques et historiques : « Le roman de Fierabras est précédé d'un livre consacré au premier roi de France chrétien, et est suivi d'un récit de la bataille de Fornoue, du 6 juillet 1495. Ainsi, la geste rapportée trouve naturellement sa place dans la chronologie de l'histoire de France » (§ 17).

[1005] *Ibid.*, § 19-22.

[1006] *Histoire singuliere et fort recreative Contenant la reste des faitz et Gestes des quatre filz Aymon*, citée dans *Ibid.*, § 21.

renouveau mâtiné de passéisme dont témoigne le succès éditorial des romans et des chroniques[1007]. Dans le prologue de *Pantagruel*, le discours d'Alcofribas parodie celui des chroniqueurs dont il reprend les lieux communs, comme celui de l'utilité de l'histoire :

> Bien vrai est-il, que l'on trouve en aucuns livres dignes de mémoire certaines propriétés occultes, au nombre desquels l'on tient Fessepinte, Orlando furioso, Robert le diable, Fierabras, Guillaume sans peur, Huon de Bordeaux, Monteville, et Matabrune : mais ils ne sont comparables à celui duquel nous parlons. Et le monde a bien connu par expérience infaillible le grand émolument et utilité qui venait de la grande chronique gargantuine : car il en a été plus vendu des imprimeurs en deux mois, qu'il ne sera acheté de Bibles en neuf ans[1008].

L'utilité des *Chroniques* est ainsi justifiée de façon bouffonne ; le prologue vise précisément le lectorat privilégié des chroniques, à savoir les gentilshommes, que le locuteur désigne explicitement comme destinataires : « Très illustres et très chevaleureux champions, gentils hommes, et autres, qui volontiers vous adonnez à toutes gentillesses et honnêtetés, vous avez naguères vu, lu et su, les grandes et inestimables chroniques de l'énorme géant Gargantua ; et comme vrais fidèles les avez crues, tout ainsi que texte de Bible ou du saint Evangile, et y avez maintes fois passé votre temps avec les honorables Dames et Damoiselles […] »[1009]. L'idée de *passetemps*, reprise plus loin dans le prologue, désigne le goût de la noblesse d'épée pour des ouvrages en langue vulgaire qui flattent ses valeurs guerrières au même titre que la chasse et les tournois[1010]. La grossièreté d'une telle occupation, jugée indigne des grands seigneurs, se manifeste par l'invraisemblable profession de bonne foi d'Alcofribas :

> Voulant donc je, votre humble esclave, accroître vos passetemps davantage, vous offre de présent un autre livre de même billon, sinon qu'il est un peu plus équitable et digne de foi que n'était l'autre. Car ne croyez (si ne voulez errer [vous tromper] à votre escient) que j'en parle comme les Juifs de la loi. Je ne suis né en telle planète et ne m'advint onques de mentir, ou assurer chose qui ne fut véritable. J'en parle comme saint Jean de l'Apocalypse : quod vidimus testamur. C'est des horribles faits et prouesses de Pantagruel, lequel j'ai servi à gages dès ce que[1011] je fus hors de page, jusques à présent, que par son congé m'en suis venu visiter mon pays de vache, et savoir si en vie était parent mien aucun[1012].

[1007] Voir *Ibid.*, § 36 : « Au-delà du simple récit épique, le roman de chevalerie pose la question de la nature et de l'utilité de la noblesse. Les faits d'armes manifestent physiquement la nature des héros. Le renouveau de cette littérature pourrait être l'expression des difficultés rencontrées par la noblesse d'épée pour légitimer sa domination sociale. Il permettrait, en adéquation avec le mouvement de retour *ad fontes* opéré par la Renaissance, de répondre aux remises en causes multiples de cet ordre ». Nombres d'humanistes utilisèrent cependant la littérature romanesque pour véhiculer un idéal chevaleresque sensiblement réformé dans une perspective chrétienne voire évangélique. Rabelais, on va le voir, se montre plus radical.

[1008] F. RABELAIS, *Pantagruel*, *op. cit.*, p. 295.

[1009] *Ibid.*, p. 293.

[1010] Chroniques et romans de chevalerie sont imprimés en caractères gothiques, comme les premières éditions de *Pantagruel* et *Gargantua*.

[1011] Je corrige une coquille de l'éd. Defaux, qui a « dès ce je » (*cf.* l'éd. originale de François Juste, 1542, sur le site de la BHV).

[1012] *Pantagruel*, *op. cit.*, p. 297.

Rabelais se réfère clairement à la tradition du témoignage comme « autopsie », ici renforcée par l'autorité de Jean l'évangéliste qui affirme sa qualité de témoin de *vue* : *Quod scimus loquimur, et quod uidimus testamur*, « Nous parlons de ce que nous connaissons, et témoignons de ce que nous avons vu »[1013]. Présenté comme un compagnon de Pantagruel, Alcrofribas est le type même du chroniqueur « à gages » et dont, pour cette raison même, le témoignage ne peut qu'être suspect.

Il y a en effet une différence manifeste entre les évangélistes, qui ont suivi leur maître sans autre contrainte que celle de la foi, et un serviteur stipendié de son prince qui écrit sur commande ; alors que la franchise des uns a pu se vérifier par le martyre, qui nous garantira que les autres ne racontent pas des fables ? Ainsi l'emploi du mot *chronique*, comme l'ont souligné M. Huchon et E. Lacore-Martin, peut renvoyer à la définition qu'en donne Alain Bouchart (en l'opposant à l'histoire)[1014], et signale un genre d'écrit et une posture d'écrivain toujours suspects d'affabulation, à l'instar des *Chroniques* de Turpin qui, dans *Pantagruel*, sont racontées par une autre figure de bonimenteur, Panurge, et que Rabelais qualifie de « fables »[1015]. Les débats contemporains dont Turpin faisait l'objet (Gaguin ne voyait dans ses *Chroniques* qu'un tissu de mensonges) avaient été relayés par Jean Bouchet, l'ami de Rabelais, dans ses *Annales*[1016]. Rabelais joue ainsi en permanence sur l'ostentation des procédés par lesquels ses personnages de bonimenteurs[1017], Alcofribas ou Panurge, racontent des fictions, faisant ainsi dialoguer les deux textes de Lucien qui informent sa réflexion sur l'histoire, le *Comment il faut écrire l'histoire*, bien entendu, mais aussi l'*Histoire véritable*[1018]. Cependant il étend, par la même occasion, le soupçon de mensonge à toute historiographie dont l'auteur se contente de se présenter comme témoin : l'*histoire*, au sens où l'entendait Bouchart, est aussi capable de mensonge que la *chronique* au sens de compilation de récits préexistants. De ce point de vue, le mot *chronique* ne renvoie pas, dans *Gargantua* et *Pantagruel*, à la définition qu'en donne Bouchart, mais bien à toute historiographie qui manque de rigueur ; par ailleurs la véritable opposition, dans les romans de Rabelais, ne se situe pas tant entre la *chronique* et

---

[1013] *Ibid.*, p. 296, note 27.

[1014] Voir *supra*, 1re partie1. L'historiographie renaissante : du désir de mémoire au besoin de jugement.

[1015] *Pantagruel*, *op. cit.*, chap. XXV, p. 495 ; cette mention de Turpin est absente des premières éditions. Voir M. HUCHON, *Rabelais*, *op. cit.*, p. 160 : « C'est prendre parti dans l'affrontement entre deux conceptions de l'histoire, en désignant comme fable l'histoire de Charlemagne et de Roland par Turpin, l'archevêque de Reims, dont il avait été publié en 1527 une traduction en français » ; et E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 111-116.

[1016] Voir sur ce point les analyses de J. CÉARD, « L'Histoire écoutée aux portes de la légende », dans *Études seiziémistes : offertes à M. le Professeur V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, 1980, p. 91-110.

[1017] Sur la notion de *boniment*, voir A. BAYLE, *Romans à l'encan : de l'art du boniment dans la littérature au XVIe siècle*, Genève, Droz, 2009.

[1018] Voir E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 144-150.

l'*histoire* qu'entre l'*histoire* comme matière du récit et les *histoires* dont le pluriel, comme l'a montré E. Lacore-Martin, possède chez Rabelais une valeur emphatique et désigne les histoires profanes, grecques et romaines, implicitement présentées comme supérieures (mais non parfaites) à l'historiographie contemporaine[1019].

Rabelais exige donc de l'histoire une véritable méthode qui l'éloigne des narrations fabuleuses dans lesquelles se complaisent les compilateurs. Lecteur de Lucien, il est aussi disciple d'Érasme ; celui-ci, qui a manifesté très tôt son intérêt pour l'histoire (bien qu'il n'en ait pas proposé une théorie en bonne et due forme), se méfiait des historiens, toujours suspects de mensonge ou d'approximation (la *Vérité* n'appartenant qu'à Dieu, la *vérité* de l'histoire profane, étant humaine, est instable et précaire)[1020]. Il leur demandait de faire preuve de jugement dans le choix des faits : pour Érasme, comme le note M. Barral-Baron, « Il faut, sans cesse, opérer des choix, se fier à son *ingenium* et décider non seulement quelle leçon en retenir, mais surtout quelle vérité en retirer »[1021]. Il dénonça également « tous ceux qui, par sottise, paresse ou intérêt, répandent des légendes comme celle du roi Arthur, omettent de contrôler leurs sources, abusent de la crédulité du lecteur » (D. Ménager)[1022]. La question de la vérité des faits possède, bien sûr, une dimension religieuse : ainsi Rabelais et Érasme (comme les premiers réformateurs) se rejoignent dans la réprobation des hagiographies fantaisistes, qui ne peuvent que desservir la foi[1023]. Mais la critique d'Érasme porte également sur les historiens qui, bien que véridiques quant aux faits qu'ils rapportent, proposent à leurs lecteurs de mauvais exemples :

> Prends garde qu'ils ne t'imposent des noms d'écrivains ou de héros consacrés par l'assentiment des siècles. Hérodote et Xénophon, cette paire de païens, offrent le plus souvent de fâcheux modèles aux princes, bien que le but de leur histoire soit le plaisir littéraire ou la peinture des grands hommes[1024].

Rabelais est ainsi proche d'Érasme, plutôt que de Lucien, quand il dénonce, par la voix de Grandgousier, les prétendus héros qu'ont chantés les historiens autant que les poètes :

> Le temps n'est plus d'ainsi conquester les royaulmes avecques dommaige de son prochain frere christian, ceste imitation des anciens Hercules, Alexandres, Hannibalz, Scipions, Cesars et aultres telz est contraire à la profession de l'evangile, par lequel nous est commandé, guarder, saulver, regir et administrer chascun ses pays et terres,

---

[1019] Voir *Ibid.*, p. 100-101.
[1020] Voir M. BARRAL-BARON, « Fides et libertas », *op. cit.*
[1021] *Ibid.*, § 29.
[1022] D. MÉNAGER, « Histoire », dans A. Godin *et al.* (éd.), *Dictionnaire* , dans Érasme, *Éloge de la folie [...]*, Paris, R. Laffont, 1992, p. CXXXIII.
[1023] Voir E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 106-107.
[1024] *Institution du prince chrétien*, P. Mesnard (trad.), cité dans *ibid.*, p. CXXXII-CXXXIII.

> non hostilement envahir les aultres. Et ce que les Sarazins et Barbares jadis appelloient prouesses, maintenant nous appellons briguanderies, et meschancetez[1025].

Les « prouesses » ne doivent pas être célébrées à mauvais escient : le principe d'imitation et celui d'exemplarité sont soumis au jugement de l'auteur et à celui du lecteur. Rabelais se méfie des *exempla*, qui sont souvent le produit d'auteurs dont le jugement est vicié ; ainsi Érasme refuse à Charles Quint d'avoir un accès direct aux ouvrages d'histoire, et insiste sur la nécessité d'un « antidote », autrement dit d'un guide, pour faire la part des bons et des mauvais exemples[1026]. Chez Rabelais, « surpasser » ces héros païens et barbares, fictifs et réels semble d'ailleurs autorisé quand il s'agit de défendre le royaume – à moins que ce ne soit l'Évangile – comme l'indique la mention des « prouesses de Camille, Scipion, Pompée, Cesar, et Themistocles » au chapitre XXXIX du même *Gargantua*[1027]. Mais il s'agit cette fois exclusivement de personnages historiques, qui se sont illustrés dans l'art de la guerre, art qui ne semble pas indigne d'un roi aux yeux de Rabelais (même si son discours est oblique, ici comme ailleurs), mais qu'il place sous l'égide de Minerve plutôt que sous l'influence de Mars.

Ces considérations sur l'image rabelaisienne des « prouesses » chevaleresques participent de son plaidoyer pour une nouvelle historiographie. On a vu que Rabelais aurait sans doute, dans les *Stratagemata* disparus, vanté les « prouesses » de Langey, qui n'avaient rien de celles de Fierabras ou de Lancelot. Ainsi la journée de Gargantua, organisée sous la direction de Ponocrates, comprend la lecture de « quelque histoire plaisante des anciennes prouesses »[1028]. S'agit-il de romans de chevalerie, comme l'avance M. Huchon[1029], d'épopées, comme l'avance G. Defaux[1030], ou d'histoires en bonne et due forme ? L'ambiguïté me semble volontaire : allusion transparente au goût de François Ier – et de la noblesse en général – pour les romans d'épée, Rabelais suggère que ces lectures pourraient être tout autres. Il ne s'agit pas pour autant d'une condamnation de *toute* littérature chevaleresque ; le problème de Rabelais est plus profondément de nommer et de comprendre ce qui définit la prouesse, ce qui en fait la valeur et ce qui, en définitive, la rend digne d'être la matière de l'histoire. Il ne remet pas en question l'idée d'un modèle chevaleresque, il le redéfinit entièrement, comme en témoigne le titre français des *Stratagemes, c'est à dire prouësses, et ruses de guerre du preux et trescelebre*

[1025] *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XLVI, p. 409.
[1026] Voir M. BARRAL-BARON, « Fides et libertas », *op. cit.*, § 21-23.
[1027] *Gargantua*, *op. cit.*, p. 353. César est d'ailleurs loué par Gargantua pour sa clémence (chap. L, p. 445).
[1028] *Ibid.*, chap. XXIII, p. 223.
[1029] *Ibid.*, p. 223, n. 19.
[1030] *Gargantua* [éd. 1535], G. Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Librairie générale française, 1994, p. 114, n. 15.

chevalier Langey […] ; cet emploi du mot *prouesses* rappelle l'association faite entre *prudence* et *prouesse* dans l'« Avis au Lecteur » qui ouvre l'édition de 1556 de l'*Epitome*.

Ce n'est donc pas un hasard si les deux premiers romans de Rabelais prétendent rapporter les « faits » des géants, alors que les suivants se concentrent davantage sur les « faits et dits ». Il entendait ainsi mettre en valeur la place du « dit » dans l'histoire ; en même temps, il subordonnait le roman *et* l'histoire au jugement : c'est précisément le fait qu'Alcofribas apparaisse comme un personnage dont le jugement n'est pas fiable qui garantit le caractère fictif des romans et leur statut générique. De plus, *Pantagruel* et *Gargantua* contiennent des harangues rédigées dans un style élevé, et qui relèvent sans doute davantage de l'hommage que de la parodie. Dans *Gargantua*, Rabelais emploie le mot *concion* pour désigner le discours de Gargantua aux vaincus des guerres picrocholines d'une part, et pour désigner les prêches évangéliques d'autre part[1031]. La « contion » du géant aux vaincus présente aussi un jugement de la politique contemporaine de la première publication du *Gargantua*, en dénonçant « les aultres roys et Empereurs, voyre qui se font nommer Catholicques », dans une allusion transparente à Charles Quint (qui portait, en tant que roi des Espagnes, le titre de *roi catholique*) et à la récente captivité de François Ier[1032].

Il faut enfin souligner que les personnages mêmes des romans rabelaisiens se laissent parfois aller jusqu'à se mêler d'historiographie. Ainsi, dans un très court discours narrativisé, Grandgousier construit-il son récit en suivant scrupuleusement les préceptes du *De Oratore* :

> Quand Gargantua feut à table et la premiere poincte des morceux feut baufrée, Grandgousier commença raconter la source et la cause de la guerre meue entre luy et Picrochole, et vint au poinct de narrer comment frere Jean des entommeures avoit triumphé à la defence du clous de l'abbaye, et le loua au dessus des prouesses de Camille, Scipion, Pompée, Cesar, et Themistocles[1033].

Suivant l'ordre des causes à l'événement, le géant donne ensuite son sentiment sur l'acteur des faits qu'il vient de raconter : pur cicéronianisme quant à la méthode, cet art de juger l'histoire permettra de traiter en toute justice les vaincus et les vainqueurs aux chapitres L et LI du roman. C'est dire que la connaissance de l'histoire est la condition même d'une justice équitable, comme Sleidan l'a par ailleurs souligné dans sa préface à Froissart. La « contion » de Gargantua

[1031] *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XXIV, p. 241 : « Alloient ouir les leçons publicques, les actes solennelz, les repetitions, les declamations, les playdoiez des gentilz advocatz, les concions des prescheurs evangeliques » ; et chap. L (p. 437), « La contion que feist Gargantua es vaincus ». La réponse de Grandgousier à Toucquedillon citée plus haut se situe plutôt du côté de la parole « privée », celle que le prince adresse à un capitaine ennemi que ses troupes ont fait prisonnier.

[1032] *Ibid.*, p. 439.

[1033] *Ibid.*, chap. XXXIX, p. 353.

aux vaincus se termine, par conséquent, sur la condamnation des fauteurs des premiers troubles et des mauvais conseillers :

> À ces exemples je veulx que me livrez avant le departir [départ] : premierement ce beau Marquet, qui a esté source et cause premiere de ceste guerre par sa vaine outrecuidance, Secondement ses compaignons fouaciers, qui feurent negligens de corriger sa teste folle sus l'instant. Et finablement tous les conseillers, capitaines, officiers et domestiques de Picrochole : lesquelz le auroient incité, loué, ou conseillé de sortir de ses limites pour ainsi nous inquieter[1034].

Le respect de la méthode de l'histoire-jugement conduit ici les princes à agir conformément à la justice, qui correspond exactement dans ce cas, comme l'a remarqué G. Defaux, aux principes énoncés par Érasme dans la *Querela Pacis*[1035].

Comme Érasme, Colin ou Budé, Rabelais réfléchit aux conséquences politiques de l'histoire et demande aux historiens de faire preuve non seulement de véracité, mais aussi d'un jugement éclairé par la foi ; il leur réclame, en somme, la *parrêsia* toute « silénique » que Rabelais attribue ironiquement à Alcofribas dans les prologues de ses deux premiers romans : véracité du témoignage, vérité du jugement sur les acteurs de l'histoire. Toute la subtilité de Rabelais est de demander aux lecteurs de ses romans la même clarté de jugement qu'il demande, avec Érasme et d'autres, aux historiographes.

Il est donc plus que probable que Langey et Rabelais aient établi un fructueux dialogue sur les questions d'historiographie. Il serait cependant trompeur de ne voir dans ce dialogue que l'influence de l'un sur l'autre : celle-ci fut sans doute réciproque et, surtout, elle fut loin d'être exclusive. Outre Sleidan, Langey fréquenta un nombre considérable d'érudits en tout genre, en particulier pendant les années piémontaises : « si Rabelais passa un certain nombre de mois dans l'entourage de Langey, il en est de même pour une foule d'autres personnages de marque, humanistes, capitaines, jurisconsultes, écrivains, diplomates et médecins, qu'on pourrait associer à la "colonie de Utopiens" transportée en Dipsodie », écrit R. Cooper : « Langey réunit autour de lui un cénacle éminent, et Rabelais ne fut qu'un entre plusieurs, et même pas *primus inter pares* »[1036].

Le projet des *Ogdoades* était déjà commencé lors de leur rencontre, et Rabelais ne s'y joignit sans doute qu'au moment où Langey partit pour le Piémont (en 1537), à un moment, par conséquent, où ce dernier avait déjà repris sa rédaction (vers 1536). Rabelais, qui aidait Langey

---

[1034] *Ibid.*, chap. L, p. 445.

[1035] G. Defaux cite le texte d'Érasme dans son *Gargantua*, *op. cit.*, p. 248, note 27 : *Quod si bellum uitari non potest, ita geratur, ut summa malorum in eorum capita recidat, qui belli dedere causas* (« Si la guerre ne peut être évitée, elle sera conduite de telle façon que les plus grands maux tombent sur les têtes responsables du conflit »).

[1036] R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 8.

à enrichir sa bibliothèque, lui fit sans doute profiter de ses connaissances mais aussi de ses propres livres. Ainsi Guillaume du Bellay semble avoir recouru, dans l'écriture du *Prologue* des *Ogdoades*, à l'encyclopédie grecque de Suidas[1037], dont on sait que Rabelais possédait l'édition milanaise de 1499 – la toute première édition de Suidas[1038]. À moins qu'il ait disposé d'un manuscrit latin, Langey eut probablement recours à cette édition, ou à l'édition aldine de 1514. Toutes deux n'offrent que le texte grec. Il est donc possible que Langey ait été assisté dans ses recherches par certains des hellénistes avec qui il était en relation. Rabelais, pendant son troisième voyage en Italie en 1540-1542, correspondait avec l'ambassadeur Guillaume Pellicier qui, à Venise, s'employait à rechercher des manuscrits grecs dont il faisait l'acquisition pour le compte du roi[1039]. On peut aussi s'interroger sur la très bonne connaissance que semble avoir eue Langey du *Comment il faut écrire l'histoire* de Lucien, ainsi que sur la probable influence du livre XII des *Histoires* de Polybe sur le *Prologue* des *Ogdoades*. On verra, en effet, que Langey fait un usage très riche de sources aussi bien grecques et latines[1040].

Un point semble, par ailleurs, séparer Langey et Rabelais : le genre des généalogies, parodié dans les premiers chapitres de *Pantagruel* et de *Gargantua*, et auquel s'est livré, tout au contraire, Langey dans son *Epitome*, où il établit la généalogie des premiers rois des Gaulois et des Francs. Je renvoie ici à la très convaincante démonstration d'E. Lacore-Martin, qui souligne « le souci de rationalité tout à fait extraordinaire » de Langey qui, au contraire de ceux qui l'ont précédé dans le récit des origines troyennes de la France, comme Annius de Viterbe et Lemaire de Belges, cherche à en donner une chronologie vraisemblable et évacue toute référence aux géants mythiques qui peuplent habituellement ce type de récit : « Ce simple fait, absolument isolé parmi les pratiques contemporaines, suggère les discussions d'un groupe d'esprits partageant les mêmes préoccupations et peut confirmer que le choix rabelaisien de l'univers gigantal a en soi une fonction de critique de la tradition historiographique »[1041]. Simplement, là où la position de Rabelais sur l'histoire est essentiellement critique, celle de Langey témoigne de l'art d'un praticien de l'histoire. Cette pratique, Rabelais, fidèle à l'esprit du Samosatois, la laisse aux autres[1042].

[1037] Voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*, p. 349, n. 2 ; et *infra*, mon analyse du *Prologue* des *Ogdoades* (2e partie, chap. III et IV).

[1038] F. RIGOLOT, « La "conjointure" du *Pantagruel* : Rabelais et la tradition médiévale », *Littérature*, vol. 41, nº 1, 1981, p. 97.

[1039] R. COOPER, *Rabelais et l'Italie*, *op. cit.*, p. 52-55.

[1040] Voir *infra*, 2e partie, chap. III et IV.

[1041] E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps dans l'œuvre de Rabelais*, *op. cit.*, p. 129.

[1042] Voir *Ibid.*, p. 101 : « Les historiens grecs ont, à plusieurs reprises, exposé leur conception de l'histoire, leur méthode ou la noblesse et l'utilité de l'histoire. Mais Rabelais a choisi délibérément d'aborder par la satire le problème de l'historiographie et ne retient comme traité méthodique que *Sur la manière d'écrire l'histoire* de

Il faudrait également réexaminer l'hypothèse, avancée par Walter Stephens dans son *Giant in those days* et relayée par E. Lacore-Martin, d'une franche hostilité de Rabelais à l'encontre de Jean Lemaire de Belges[1043]. Gêné que Rabelais puisse approuver une historiographie aux conclusions fantaisistes approuvant les histoires de géants de la mythologie chauvine colportée par Lemaire à la suite du faussaire Annius de Viterbe, W. Stephens tient absolument à distinguer Rabelais de ces élucubrations indignes de l'idée qu'il se fait de l'humanisme. Il est pourtant difficile de voir une satire dans le fait que Lemaire de Belges, dans le récit par Epistemon de sa descente aux Enfers, prenne place parmi Diogène, Épictète, Pathelin, Villon et le « Franc Archier de Baignolet »[1044], personnages, me semble-t-il, éminemment positifs[1045]. Lemaire, comme l'ont souligné W. Stephens, G. Demerson et F. Goyet, a d'ailleurs contribué à faire des géants des êtres bénéfiques[1046]. Certes, Rabelais plaide pour une histoire sérieuse, qui utilise les méthodes de la philologie la plus exigeante. L'idée de références parodiques à Lemaire dans les deux premiers romans de Rabelais n'est pas à exclure – mais la parodie ne signifie pas systématiquement la critique. Alors que Lemaire témoigne par ailleurs d'un certain souci de la « cognoissance historiale »[1047], il n'est pas sûr que Rabelais n'ait pas lui-même partagé, au moins dans une certaine mesure, l'adhésion de nombre de ses contemporains et amis à la croyance dans les légendes sur les origines troyennes et le goût pour les étymologies et les généalogies. G. Demerson remarque, du reste, que « ce n'est pas des *Illustrations de* Gaule que se réclame explicitement, avec une emphase ridicule, le batteur d'estrade du Prologue de *Pantagruel* mais bien, au début et à la fin de son inepte

Lucien dont l'auteur n'est pas un historien, mais un satiriste ». J'ajoute que nul historien grec, cependant, n'est allé aussi loin dans la théorie de l'historiographie que Lucien.

[1043] W. STEPHENS, *Les géants de Rabelais*, *op. cit.*, p. 231 *sq* ; E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 117-122.

[1044] Personnage d'un monologue du XVe siècle longtemps attribué à Villon et publié dans l'édition de 1532 de ses œuvres.

[1045] « Je vis maître Jean Lemaire, qui contrefaisait du pape, et à tous ces pauvres rois et papes de ce monde faisait baiser ses pieds, et en faisant du grobis leur donnait sa bénédiction, disant : Gagnez les pardons, coquins, gagnez, ils sont à bon marché. Je vous absous de pain et de souppe, et vous dispense de ne valoir jamais rien. Et appela Caillette et Triboulet, disant : Messieurs les cardinaux, dépêchez leurs bulles, à chacun un coup de pau sur les reins. Ce que [qui] fut fait incontinent » (*Pantagruel*, *op. cit.*, chap. XXVI, p. 511). Voir E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 117 : « Certes le personnage se situe dans la catégorie des "philosophes" qui deviennent aux Enfers "de gros seigneurs en leur tour", mais l'importance qu'il se donne aux dépens des papes et rois de ce monde suggère l'autorité abusive d'un Lemaire dans le domaine historiographique, la présence en clair de son nom semblant hautement significative ». Difficile de voir une figure négative dans ce personnage qui nargue les papes dispensateurs d'indulgence, papes qui se retrouvent, à l'instar d'Alexandre et des chevaliers de la Table ronde, dans une situation bien délicate et, semble-t-il, bien méritée. Il est vrai que Lemaire « fait du grobis », *i.e.* fait l'important – comme Épictète et les autres : il s'agit là seulement du thème évangélique (et carnavalesque, pourrait-on ajouter avec Bakhtine) par lequel ces humbles gens de lettres se moquent *post mortem* despuissants de ce (bas) monde.

[1046] Voir W. STEPHENS, *Les géants de Rabelais*, *op. cit.*, p. 236 *sq.* ; G. DEMERSON, « Géant de Chroniques et géants de Chronique », *op. cit.* ; F. GOYET, « D'Hercule à Gargantua : l'ambivalence des géants », *op. cit.*

[1047] Voir *supra*, 1re partie, chap. V, 1.

plaidoyer, des *Grandes et inestimables Chroniques* », lesquelles apparaissent bien davantage comme une parodie de Bouchart[1048]. L'idée même que Rabelais ait rejeté une historiographie chauvine en tant que telle ne tient pas, puisqu'il se montre lui-même singulièrement chauvin dans ses romans – la figure de Langey, défenseur de la France et annonciateur de ses malheurs à venir, l'illustre d'ailleurs suffisamment[1049].

Le point aveugle qui relie ces apparentes contradictions est encore Guillaume du Bellay, qui, justement, a repris ces mythes, ce goût pour les étymologies et les généalogies, mais avec une exigence toute humaniste de précision, de vraisemblance et de fidélité aux sources – dont certaines étaient de vrais faux, comme les textes de Bérose et de Manéthon forgés par Annius de Viterbe. Le problème de Langey, comme le reconnaît E. Lacore-Martin, était précisément de donner des origines troyennes de la France un récit historique, « à l'image des récits archéologiques de Thucydide, Tite-Live et Salluste »[1050]. À trop vouloir faire des humanistes des « modernes », on en oublierait qu'il s'agit précisément d'une caractéristique de nos historiens modernes, depuis le XIXe siècle, de chercher à comprendre la part d'histoire que contiennent les mythes – à commencer par celui de la guerre de Troie. W. Stephens, s'interrogeant sur le fait qu'un aussi bel esprit que Langey ait pu tomber dans le piège des malversations d'Annius et de Lemaire, concède d'ailleurs qu'en son temps « Il est encore possible de croire, à l'instar de [Symphorien] Champier et de [Jean] Bouchet, que l'authenticité de Bérose est susceptible d'être établie ou au moins que d'autres sources, corroborant sa chronologie de façon plus convaincante, vont être découvertes »[1051]. Certes, c'est encore possible, et Jean Bodin lui-même écrira, à propos de l'*Epitome* où Langey résume les origines de la France et de la Gaule jusqu'au temps d'Auguste et du Christ : « [Langey] composa sous forme d'histoire ou plutôt d'iconographie un petit livre sur l'ancienne France où il donne aux historiens de profession un exemple remarquable à considérer et à imiter »[1052]. Un tel jugement mérite que l'on ramène les réels préjugés et erreurs d'un Rabelais ou d'un Langey au climat idéologique de leur temps, sans pour autant nier ou écraser leur singularité.

Ainsi le « roman national » que constituèrent au tournant des XVe et XVIe siècles toute une pléiade d'écrivains, avec ou sans talent, afin de légitimer les prétentions françaises à

[1048] G. DEMERSON, « Géant de Chroniques et géants de Chronique », *op. cit.*, p. 41-42.

[1049] Voir R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 55 : « Il passe pour avéré que, avant cette initiation italienne [le séjour de Rabelais auprès de Langey], Rabelais s'intéresse vivement à la politique en général et à l'actualité italienne […] dès le début, le nationalisme de Rabelais est manifeste ».

[1050] E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 129. Voir le *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 13.

[1051] W. STEPHENS, *Les géants de Rabelais*, *op. cit.*, p. 293-294.

[1052] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 57.

l'hégémonie sur l'Europe et notamment sur l'Italie, n'était pas récusé mais transformé en histoire par Langey, tandis que Rabelais se chargeait de faire du mythe une fiction authentique, dont l'invraisemblance servait le dessein politique parce qu'elle exhibait les procédés de sa falsification. Les géants de Rabelais, contrairement à ceux de Lemaire, ne pouvaient pas être dénoncés comme des personnages fabuleux puisqu'ils étaient montrés comme tels ; l'absence d'ambiguïté entre histoire et fiction rendait le propos politique du romancier plus efficace. On pourrait dire, en somme, que Langey et Rabelais se sont appliqués à distinguer la fable et l'histoire qui, chez Lemaire, étaient si étroitement mêlées. S'ils ont bien cherché à délimiter les rôles respectifs de la fable et de l'histoire, il revenait à Rabelais de travailler à la figure fabuleuse de ses géants, nouvelles incarnations de l'Hercule gaulois[1053] et, à Langey, d'écrire le récit de glorieux ancêtres, humains comme nous et de taille plus raisonnable[1054]. Cette répartition des rôles que je dessine ici ne fut sans doute pas concertée (puisque nous ignorons toujours la date exacte de la rencontre entre Rabelais et les Du Bellay), mais la probable influence de l'auteur de *Pantagruel* et de *Gargantua*, dans les années 1537-1543, dut inciter Langey à cette démarche d'historicisation du mythe.

E. Lacore-Martin relève enfin une « contradiction » plus flagrante entre Langey et Rabelais, au sujet d'Enguerrand de Monstrelet (continuateur de Froissart) que Langey cite parmi les rares historiographes « diligents » du Moyen Âge , et à qui Rabelais, dans le *Tiers Livre*, reproche d'avoir « oubli[é] l'art et manière d'escrire l'histoire baillée par le philosophe Samosatoys »[1055]. E. Lacore-Martin considère que « la hargne de Rabelais reste difficile à expliquer »[1056]. Pour autant, une divergence entre Rabelais et Guillaume du Bellay n'a rien d'improbable : la convergence de leurs vues sur l'histoire n'implique pas qu'elles se confondent. De plus, Langey remarque simplement que « Jan Froissart, et Enguerrant de Monstrelet, mirent par escrit, ce que par investigation diligente ilz peurent entendre »[1057], ce qui est, certes, à leur honneur, mais ne veut pas dire qu'il ait approuvé toute la chronique de Monstrelet. Ce dernier, comme on le verra, n'occupe pas non plus le sommet de l'échelle parmi les historiens cités dans le *Prologue*, puisqu'il n'était pas un historien témoin et encore moins

[1053] Voir F. GOYET, « D'Hercule à Gargantua : l'ambivalence des géants », *op. cit.*
[1054] Voir Voir E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 129.
[1055] *Ibid.*, p. 107 ; *Tiers Livre*, *op. cit.*, chap. XXIV, p. 693.
[1056] Elle émet également (très prudemment) l'hypothèse que Rabelais ait reproché à Monstrelet son « aspect partisan », puisqu'il était du parti bourguignon, hostile à Jeanne d'Arc, « la bonne Pucelle » à laquelle Jean Bouchet, qui fut relativement proche de Rabelais, s'est au contraire montré favorable (*Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 107, n. 16).
[1057] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 10*v*.

un historien acteur – seulement un historiographe sérieux, car soucieux de ses informations et également de leur choix. En effet, « apres ceux qui parlent de veuë, les plus croyables sont ceux, qui avecques jugement et discretion se sont enquis et informez »[1058]. Enfin, Rabelais ne cite qu'un passage où, de toute évidence (selon lui), Monstrelet a « oublié » l'art d'écrire l'histoire ; mais, s'il l'a oublié, c'est qu'il en a par ailleurs eu connaissance ou, du moins, quelque intuition.

Il apparaît en fait que, ces préceptes, Monstrelet les a lui-même fournis dans le prologue de sa *Chronique*, prologue qui a sans doute constitué l'une des sources d'inspiration du *Prologue* des *Ogdoades*[1059]. La première publication du *Tiers Livre* étant postérieure à la mort de Guillaume du Bellay, il n'est pas impossible que Rabelais, qui avait certainement une excellente connaissance de l'œuvre et des papiers du défunt, ait été choqué, en lisant Monstrelet, par un épisode où le chroniqueur s'est clairement éloigné des préceptes donnés par lui-même et par Langey. Dans la *Chronique* de Monstrelet, Michel d'Oris, écuyer d'Aragon, fait le vœu de porter un « tronçon de grève », autrement dit une pièce d'armure protégeant la jambe, jusqu'à ce qu'un chevalier anglais accepte de se battre en duel contre lui ; ce défi est accepté par un Anglais du nom de Jean de Prendregrest (ou Pendegrest) mais, après un long échange de lettres entre les aspirants duellistes, le combat n'aura cependant jamais lieu[1060]. Cet épisode étonnant occupe tout un chapitre : en tant que lecteur, Rabelais a dû considérer que le chroniqueur manquait singulièrement de « discrétion » pour choisir de s'étendre sur cet épisode.

Il faudrait, dès lors, lire ce passage de Rabelais non tant à la lumière de Lucien qu'à celle de Langey, le seul autre auteur d'*ars historica* qu'évoque Rabelais dans ce même *Tiers Livre*, au chapitre XXI. Revenons au texte du chapitre XXIV, intitulé « Comment Panurge prend conseil de Epistemon ». Panurge s'adresse à son « antique amy » pour lui demander quelque « remède » à sa « perplexité » quant à la question du mariage, ainsi que de son vœu de « porter lunettes au bonnet, ne [et de ne pas] porter braguette en chausses », tant que cette perplexité ne sera pas résolue. C'est sur cette seconde question qu'Epistemon évoque Monstrelet :

> C'est (dist Epistemon) vrayement un beau et joyeulx veu. Je me esbahys de vous, que ne retournez à vous mesmes, et que ne revocquez vos sens de ce farouche esguarement en leur tranquillité naturelle. Vous entendent parler, me faictez souvenir du veu des Argives [Argiens] à la large perrucque, les quelz ayans perdu la bataille contre les Lacedemoniens en la controverse de Tyrée, feirent veu cheveux en teste ne porter jusques à ce qu'ilz eussent recouvert leur honneur et leur terre ; du

[1058] *Id.*

[1059] Voir *infra*, 2e partie, chap. IV.

[1060] Voir *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, L. Douët-d'Arcq (éd.), Paris, Vve de J. Renouard, 1857, t. 1, p. 11-31.

> veu aussi du plaisant Hespaignol Michel Doris, qui porta le trançon de greve en sa jambe[1061].

C'est après un autre exemple historique, tiré d'Hérodote[1062], que vient l'histoire de Michel d'Oris. De la part de Rabelais, ce choix n'est sans doute pas neutre, puisque le passage de Monstrelet incriminé est évoqué après le père de l'histoire – même si l'on sait également que Rabelais (ou le pseudo-Rabelais), dans le *Cinquiesme Livre*, accuse Hérodote de crédulité[1063] – dont le romancier a traduit le premier livre des *Histoires*. Voici le commentaire d'Epistemon :

> Et ne sçay quel des deux seroit plus digne et meritant porter chapperon verd et jausne à aureilles de lievre, ou icelluy glorieux champion, ou Enguerrant, qui en faict le tant long, curieux, et fascheux compte, oubliant l'art et manière d'escrire histoires baillée par le philosophe Samosatoys. Car, en lisant icelluy long narré, l'on pense que doibve estre commencement, et occasion de quelque forte guerre ou insigne mutation des Royaulmes ; mais, en fin de compte, on se mocque et du benoist champion, et de l'Angloys qui le deffia, et de Enguerrant leur tabellion plus baveux qu'un pot à moustarde. La mocquerie est telle que de la montaigne d'Horace, laquelle crioyt et lamentoyt enormement, comme femme en travail d'enfant. À son cris et lamentation accourut tout le voisinaige, en expectation de veoir quelque admirable et monstrueux enfantement, mais en fin ne naquist d'elle qu'une petite souriz[1064].

Ce que nous dit Epistemon, c'est que le « glorieux champion » Michel d'Oris est sans doute tout aussi digne de moquerie et de porter « chapperon verd et jausne », autrement dit le bonnet des fous, que le chroniqueur Monstrelet.

Il se trouve que, dans la page de titre de l'édition de 1512, probablement celle que Rabelais a consultée, (et sans doute, avant – ou avec – lui, Guillaume du Bellay), la première lettre du titre est ornée d'une gravure sur bois présentant, notamment, un personnage de fou dont le couvre-chef est orné d'oreilles de lièvre (à moins qu'il ne s'agisse d'oreilles d'âne) que prolongent des grelots – image traditionnelle et dont on connaît la popularité au début du XVIe siècle, attestée par le succès de la *Nef des fous*[1065]. Dans son prologue, Monstrelet proclame son impartialité et précise, assez longuement, sa méthode d'enquête, consistant à recueillir les témoignages des différentes parties, sans préférence pour l'une ou pour l'autre ; en cas

---

[1061] *Tiers Livre, op. cit.*, p. 693.

[1062] « D'après Hérodote, I, 82, les Argiens, en lutte avec les Spartiates pour la possession de la ville de Thyréa, firent vœu de garder la tête rase jusqu'à leur victoire », explique J. Céard (*Ibid.*, p. 692, n. 3).

[1063] Voir *Le Cinquième Livre*, M. Simonin (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Librairie générale française, 1994, chap. XXX, p. 1457 : Hérodote, Pline, Bérose et Giovio, notamment, sont cités parmi les victimes d'Ouy-dire, « et ne sçay combien d'autres modernes historiens cachez derriere une piece de tapisserie, en tapinois escrivans de belles besongnes, et tout par *Ouy-dire* ».

[1064] *Tiers Livre, op. cit.*, p. 693-695.

[1065] *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet. Ensuyvant froissart [...]*, Paris, Jean Petit et Michel Le Noir, 1512. Voir la page de titre dans 2. Enguerrand de MONSTRELET, *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet. Ensuyvant froissart [...]*, Paris, Jean Petit et Michel Le Noir, 1512 Il s'agit, à ma connaissance, de la seconde édition de Monstrelet, la première (Paris, pour Antoine Vérard, 1501-1503) ne présentant pas cette caractéristique du fou en page de titre.

d'incertitude, il est préférable d'attendre de plus amples informations plutôt que de raconter des faits non vérifiés ou de rapporter des propos peu fiables. En conséquence, il dit avoir pour principe d'attendre au moins un an avant de mettre par écrit les fruits d'une enquête[1066]. Il précise ensuite qu'il va commencer son récit par l'explication des désordres survenus de son vivant dans le royaume de France :

> Et affin que on voye aulcunement les causes pourquoy les divisions/ discors et guerres se esmeurent entre la tresnoble/ tresexcellente/ et tresrenommee seigneurie de France : dont à cause de ce tant de maulx et inconveniens sont venus au dommaige et desolation dudit royaulme que piteuse chose sera du recorder. Je toucheray ung petit au commencement de mon livre de l'estat et gouvernement/ maintien/ et conduicte du dessusdit roy charles au temps de sa jeunesse.

Ledit roi n'est autre que Charles VI, « le roi fou » ; Monstrelet livre un très rapide récit de sa première crise de folie et de ses conséquences (évidemment, le mauvais conseil : un roi fou est manipulable à merci[1067]) dans son premier chapitre. Celui-ci est étonnamment court (ou, du moins, a dû le paraître tel à Rabelais), alors qu'il semble essentiel quant au sens de l'œuvre, expliquant « les causes et raisons pourquoy les seigneurs du sang royal furent durant son regne et depuis en division »[1068].

Le deuxième chapitre s'étend sur l'affaire de Michel d'Oris et du chevalier anglais ; mais ce n'est pas tant un « compte » au sens de récit (véridique)[1069], comme l'écrit Rabelais, que la suite des lettres que s'envoient l'un à l'autre D'Oris et le chevalier qui a accepté son défi. En d'autres termes, il s'agit de discours authentiques, insérés par les soins de l'historien, selon une pratique qui n'a rien, semble-t-il, de déshonorant pour un historien, et que recommandera Langey. Mais ce long « compte » (huit lettres en tout sont citées) accouche effectivement d'une souris : « lesquelles lettres ainsi envoyees d'une partie et d'aultre/ finablement quant au fait ne vint pas à nul effect »[1070]. Exposant beaucoup de « dits », mais aucun « effet », ce chapitre contraste de façon frappante avec le précédent où, au contraire, la folie de Charles VI était présentée comme de grande conséquence. Très proche en ce sens de Langey, Rabelais se montre

---

[1066] *Id.*, np. *Cf. La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. 1, p. 1-6.

[1067] *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, f° a.i.*r* : « car depuis ce temps commencerent les envies et tribulations entre les seigneurs de son sang par ce que ung chascun d'eulx contendoit de avoir le plus grant gouvernement de son royaulme : voyans assez clerement que il estoit assez content de faire et accorder ce que par iceulx luy estoit requis lesquelz se trouvoient vers luy les ungs apres les aultres/ et à cautelle en absence l'ung de l'autre l'inclinoyent à faire leur singuliere voulenté et plaisir sans avoir regard tous ensemble par une mesmes deliberation au bien publicque de son royaulme et dempnation » (*sic*, pour « domination », *cf. La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, t. 1, p. 9 ; probable lapsus d'un typographe inquiet pour sa conscience).

[1068] *Ibid.*, f° i*r*.

[1069] « Récit de choses vraies » (Huguet), pour *conte* (ici orthographié *compte*), est un sens bien attesté au XVIe siècle.

[1070] *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, f° v*r*.

attaché, comme l'écrit J. Céard, aux « grands mouvements de l'histoire »[1071]. En outre, l'histoire de D'Oris et Prendregrest témoigne d'une éthique chevalereque désuète, faite de protestations d'honneur et d'un désir belliqueux et morbide curieusement mélangé à de bas intérêts pécuniaires[1072].

Il n'y a rien d'étonnant, donc, dans l'ironie de Rabelais et dans sa hargne envers Monstrelet, « tabellion plus baveux qu'un pot à moutarde ». Le vœu de Panurge, comme celui de D'Oris, ne sert en rien à la résolution de son problème. Comme le dit Epistemon, « le cas est hasardeux » : il y a, dans le choix de Panurge comme dans celui de l'écuyer, une part d'irrationnel, une erreur de jugement. De même, le choix du « baveux » Monstrelet de s'étendre sur cet étrange vœu et ses suites (ou son absence de suites) procède d'une semblable erreur de jugement, qui tient dans le manque de « discrétion » de l'historien. Il revient donc au roman, et non à l'histoire de s'étendre sur l'étrange vœu de Panurge : une fois encore, le roman rabelaisien se définit comme une histoire *volontairement* ratée.

Gardons-nous donc de voir la main de Sleidan, de Rabelais ou d'autres dans les écrits de Langey ; loin d'être seulement influencé par les brillants humanistes qu'il fréquente, il semble avoir suivi de près, et ce pendant près de vingt ans, les débats contemporains sur l'historiographie. L'étude des éléments d'*ars historica* et de critique de l'historiographie présents dans les œuvres de Sleidan et Rabelais témoignent surtout d'un échange permanent et prolifique, au sein d'un milieu intellectuel où l'histoire était l'objet d'une attention évidente, mais également d'une impatience critique : rien, dans l'historiographie contemporaine, n'était tout à fait satisfaisant pour ces esprits exigeants et, dans l'historiographie ancienne elle-même, les exemples mis en valeur devenaient des sujets de discussion voire de réprobation. Langey apporta, parmi d'autres, sa contribution à ces échanges. Le *Prologue* des *Ogdoades*, pièce essentielle de sa grande entreprise, témoigne, comme on va le voir, d'une appropriation personnelle des discussions les plus récentes sur l'histoire, et apparaît ainsi comme le manifeste d'une génération et d'un milieu humanistes.

[1071] *Tiers Livre*, *op. cit.*, p. 692, n. 6.

[1072] *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet*, *op. cit.*, f° vr : Prendregrest finit par réclamer à Michel d'Oris « cenq cens mars [marcs] d'estrellins ».

1. Johannes SLEIDANUS, « Praefatio », dans J. Froissart, *Frossardi [...] Historiarum opus omne, iamprimum et breuiter collectum et Latino sermone redditum*, Paris, Simon de Colines, 1537, f° A.ii.*r*-B.ii.*v* ; traduction française (J. Crespin ?) : « Preface de Jean Sleidan sur L'HISTOIRE DE FROISSART […] », dans J. Crespin (éd.), *Les Oeuvres de J. Sleidan, qui concernent les histoires qu'il a escrites [...]*, Genève, Jean Crespin, 1566, f° 261*v*-265*v*

Je donne ici le texte de l'édition princeps de 1537, avec en regard la traduction. Le séquençage en paragraphes correspond à celui de 1537. La version française de 1566 (dont j'ai reproduit les notes et titres qui figurent en manchette) appartient à une édition de l'œuvre historique de Sleidan entreprise par l'éditeur genevois (et calviniste) Jean Crespin, dans les années 1560[1073].

Ad Reuerendis-SIMUM IN CHRISTO PATREM AC DOMINUM, D. IO-annem Bellaium, Episcopum Parisiensem, et S. Rom. Eccles. Cardinalem, in historiam Frossardi, Ioanni Sleidani, praefatio.	**Preface de Jean Sleidan sur L'HISTOIRE DE FROISSART. à Jean du Bellay Cardinal et Evesque de Paris[1079].**
Cum ea sit humanae uitae conditio, Reuerendissime Praesul, ut ad peragendum, quem natura dedit, cursum, et ad leuandas quae nunc corpus, nunc ipsam adeo mentem affligunt, molestias, et perturbationes, plurimarum rerum indigeat praesidio : summis profecto laudibus vehendi sunt illi, qui rationes ita suas	QUAND nous voyons que la condition de ceste vie humaine est telle, Tresreverend Prelat, que pour achever ce cours de nature, ensemble soulager et supporter tant de fascheries, qui tormentent maintenant le corps, tantost l'esprit, elle a besoin de beaucoup d'aides : ceux là meritent d'estre grandement

[1073] Sur cette entreprise éditoriale, voir J. F. GILMONT, *Jean Crespin*, Genève, Droz, 1981, p. 149-152.
[1079] Calvinisme oblige, l'édition Crespin abrège les titres du catholique Jean du Bellay.

comparant, ut non modo commode uiuant ipsi, uerumetiam alienis difficultatibus, malisque remedium possint apponere. Nimirum, in hos usus atque necessitates, ille, qui sua potentia moderatur omnia, tam insignes, tamque uarias artes, magna quadam liberalitate nobis effudit. [f° A.ii.*v*] *Quarum quidem omnium uidemus eam esse uim, ut nulla non sui parte, modo sane tractentur, adhibito uidicio, conducant.* *Et enim, ut illas omittam, quae uel syderum motus, uel terrae metiuntur amplitudinem, et id genus alias, hae, quas prima solent aetate proponere doctores, et eloquendi, et bene sentiendi facultatem praebent, rem, imprimis utilem, et ad uitae communionem necessariam : in qua certe, ut quisque plurimum excellit, ita maxime prodesse posse creditur. Quod deinde sequitur disciplinae genus (philosophiam vocant) latissime patens, et iucunda sui cognitione delectat, et quae in uitam actionesque nostras incurrunt, aduersitatibus, consolationem adfert.* *Hanc illius uim, omnium temporum uiri docti, fortunae casibus obiecti, et perceperunt, et facto periculo, iucunde, libenterque praedicarunt. Nos uero, praeter istam antiquis exploratam, diuinitus etiam accepta, non dissimili quidem,*	louez, qui se gouvernent en sorte, que non seulement ils vivent commodément, quant à eux, mais aussi peuvent remedier aux maux et difficultez des autres. Et voilà pourquoy et à quelle fin le Seigneur, qui gouverne tout par sa puissance, nous a donné si liberalement des arts tant excellens et en si grande diversité, desquels nous voyons l'effect estre tel, que de tous costez qu'on les puisse prendre, moyennant qu'on les manie comme il appartient, et avec jugement, apportent grand profit. Et afin que je passe les sciences, qui nous enseignent les mouvemens des astres, ou l'estendue de la terre et autres semblables, celles que les maistres d'escole enseignent coustumierement aux jeunes enfans, donnent les moyens de bien parler et bien juger, chose autant utile que necessaire pour la communauté de ceste vie et entretenement des hommes. De faict, tant plus qu'un homme est doué de ces deux graces et vertus, de tant plus est-il estimé pouvoir profiter au bien public. Puis apres s'ensuit une sorte de discipline, qu'on nomme Philosophie, qui est, certes, merveilleusement profitable : et donne grand plaisir estant cognue, voire consolation contre les adversitez qui surviennent en ceste povre et miserable vie. Ceste vertu et efficace ont sentie de tout temps les gens savans, lors qu'ils se sont veus en quelques calamitez, desquelles estans sortis et eschappez, l'ont declaree aux autres volontiers et joyeusement. Or quant à nous,

sed multo illustriori notitia, sumus hoc nomine feliciores : quod huius praesidio, mentem aduersus, omnem, quae ruere possit in nos, calamitatem, erigere liceat, et meliorum certissima spe confirmare. Quid autem commemorem [f° A.iii.*r*] *illam, quae ualetudinem, aut afflictam, aut turbatam recreat ? quae non solum oculis expositum, sed latens etiam in corpore uitium tollit ? quae fugientem animam, et tanquam e carcere, quo retinetur, euadere cupientem, sistit atque remoratur ? A deo, nullam est reperire, quae uitae hominum, et usui non inseruiat. De illa*[1074] *uero quid dicam (ut ad institutum notrum*[1075] *paulatim ueniam) quae pupillorum innocentiam aduersus calliditatem et fraudem : quae tenuiorum fortunas contra locupletum potentiam : quae damno praeter meritum auctos, et iniuria uexatos defendit ? quae possessionibus aut ui deturbatos, aut astu quodam excussos, alienaque fraude, restituit ? quae controuersiarum omnium ciuilium difficultatem expedit ? quae maleficia poenis coercet atque*	nous surpassons de beaucoup en felicité ceux du temps jadis desquels je vien de parler. Car outre la cognoissance qu'ils ont euë, nous en avons receue par la grace de Dieu une, non pas obscure mais plus claire. Par le moyen de laquelle nous pouvons non seulement elever nos esprits contre toute adversité, qui nous pourroit advenir, mais aussi les confermer d'une trescertaine esperance de plus grans biens que nous attendons. Qu'est-il besoin de parler de ceste science, qui restaure la santé perdue, ou la soulage estant debilitee ? qui oste la maladie non seulement qui apparoit par dehors, mais aussi qui est cachee dedans le corps ? qui retient l'ame voulant s'enfuir et sortir comme de la prison où elle est enferree ? Brief, il n'y a pas une qui ne [f° 262*r*] serve à la vie des hommes. Et que diray-je de celle[1080] (afin que petit à petit je vienne à mon propos) qui maintient l'innocence des pupilles contre la malicieuse finesse des trompeurs, et les biens des povres gens contre le credit et violence des riches ? qui defend ceux qui sont interessez et outragez à tort ? qui remet en leur entier ceux qui sont dejetez de leurs possessions, ou par quelque astuce deboutez ? qui appaise toute difficulté qui se trouve és procés ? qui reprime les crimes des meschans par supplices : et d'autre costé propose honneurs et recompense

[1074] *Illa* [*ars*] : la « jurisprudence », comme le précise l'édition française, permet à Sleidan de venir peu à peu (*paulatim*) à son propos. Le thème de la jurisprudence comme connaissance du droit et *a fortiori* comme connaissance du passé permet d'amener la problématique de la connaissance historique.

[1075] *Institutum* : c'est le dessein, l'objet de l'auteur. Le terme a une connotation rhétorique, de même que, dans la traduction, *propos* a ici le sens rhétorique de *propositio*. Nous sommes encore dans l'exorde, lequel, par *insinuatio* (signalée par l'adverbe *paulatim*) doit permettre d'amener l'essentiel, à savoir l'utilité d'une science particulière l'histoire.

[1080] En manchette : *La jurisprudence*.

suppliciis ? quae recte factis honorem statuit et praemia ? Videmus profecto, eam esse huius amplitudinem, ut omneis ubique regines contingat : eam utilitatem, ut beneficium nemo non sentiat : eum uero splendorem, ut et humaniores illae, de quibus primo loco diximus, propter istam magna ex parte discantur, et e seuerioribus illis pleraeque uerecunde [f° A.iii.*v*] *locum dent, ac ueluti dominam agnoscant. Etenim cum sit ita comparatum inter mortales, uitio quodam naturae, ut cum plurimis de rebus oriantur quotidie simultates, tum uero, qui sunt inter ipsos improbiores, et fortunas aliorum et uitam saepenumero malis artibus petant : quis non dicat, eam esse demum illustrem, et inter alias egregiam disciplinam, quae uel certis iudiciis, uel ad praescriptum aequitatis, nec illum, quod suum sit, amiterre sinit ? quae disceptationibus explicatis, litem omnem aufert : quae scelerum impunitatem non tolerat : quae magistratus authoritatem incolumem seruat : quae seditionibus turbari quietem publicam minime omnium permittit ? Meo quidem iudicio, qui in minima etiam Repub[lica] et societate hominum, ea, quae diximus non omnia, se uel singula, aut eruditione exculti, aut ingenii, naturaeque bonitate adiuti, non indiligenter*	aux vertus des gens de bien ? Nous voyons en verité la grandeur d'icelle estre telle, qu'elle attouche chacune contree : l'utilité qu'elle apporte est de si grande vertu, qu'il n'y a celuy qui n'en sente ou reçoive sa part : la splendeur dont elle reluit, est telle, que les hommes pour la plus part apprennent les lettres humaines, desquelles nous avons desjà parlé, pretendans à celle-ci : et d'entre les disciplines plus graves et austeres plusieurs se cognoissent inferieures à icelle, et modestement la recognoissent comme leur dame et maistresse. Car veu que le monde est tant corrompu et la nature des hommes tant pervertie, que journellement pour plusieurs choses s'engendrent haines et rancunes : et principalement attendu que les plus meschans le plus souvent tourmentent les autres en leurs biens et leurs personnes : qui ne dira icelle science estre entre autres excellente et noble, qui usant de certaines loix et se conformant à toute equité ne permet que l'un retiene ce qui appartient à autruy, ne l'autre perde ce qui est sien ? qui apres avoir bien debatu les matieres met fin à tout procés ? qui ne souffre les crimes demeurer impunis ? qui maintient l'authorité du Magistrat en son degré ? qui n'endure aucunement, que le repos public soit troublé par mutinerie des seditieux ? Ceux qui mesme en la moindre Repub[lique] ou compagnie des hommes qu'on sauroit choisir, font vaillamment les choses que je vien de dire, non pas toutes en mesme temps, mais les unes apres les autres, soit que cela procede de leur science acquise, soit qu'ils ayent de nature une telle grace et vertu d'esprit, telles gens, di-je, selon

efficiunt, laudem suam merentur, et munus non contemnendum obeunt. *Eorum uero, qui non iudiciis quidem, aut administrationi ciuitatum adhibiti, maximorum principum atque regum negotiis* [f° A.iiii.*r*] *praesunt : quanta sit, et quam splendida functio, prae dignitate et magnitudine rei, uix enumerati potest. Qui seculorum et omnium temporum ordinem memoria repetere uelit : comperiat, ab immortali Deo, propterea, quod hic terrarum orbis in gradu consistere, et molem suam aliter tueri non possit, reges fuisse constitutos, qui plebem incultam, imperitam, effrenem, mobilem, et in deteriora facilem, sua et prudentia et authoritate, et uitae modestia, et puniendi facultate in officio retinerent : qui populi fortunas, commoda, quietem atque salutem, uel suo periculo tuerentur : qui tanquam in sublimiori specula positi, longe lateque prospicerent, quid omnibus in uniuersum, et singulis priuatim conferre possit.* *Hoc illorum esse munus, ut alios praeteream, uidit et Graecorum ille uates eminentissimus, qui reges, populorum ueluti pastores appellat : quo quidem nomine complecti uidetur omnia, quae possint, et tuendi, et*	mon advis, sont bien dignes de louange, et font une œuvre fort à priser. Touchant ceux qui n'ayans point ni jurisdiction, ni aucun gouvernement civil, mais ont le maniement des affaires de quelques grans Princes ou Rois, combien grande et honorable est leur charge ? il est presque impossible de le pouvoir exprimer, tant elle est digne et noble. Qui voudra rememorer en quel ordre et estat ont esté de tout temps les affaires du monde, trouvera que d'autant que ce monde ne pouvoit autrement demeurer en son estre, ne se conserver en son entier, qu'à ceste cause Dieu a establi les Rois, afin que le menu peuple qui est ordinairement sauvage, mutin, ignorant, farouche, variable et trop enclin à mal, fust contenu en son devoir par leur prudence, authorité, attrempance et puissance de chastier les delinquans : davantage ils gardassent les biens, la commodité, repos et salut du peuple, mesme, [f° 262*v*] quand il le faudroit, au danger de leurs propres personnes : afin aussi qu'estans mis comme au beffroy[1081], ils apperçoivent au long et au large ce qui est requis pour le profit et de tous en general et de chacun en particulier. Que tel soit leur devoir (afin que je ne m'arreste aux autres) bien l'a entendu ce grand poëte des Grecs[1082], qui appelle les Rois Conducteurs et comme Bergers du peuple : par lequel mot il semble bien qu'il comprend assez tous les dangers, auquels on se pourroit mettre

[1081] *Beffroy* : *specula*, lieu d'observation élevé.
[1082] Il s'agit d'Homère (*Iliade*, I, 263).

augendi, et ornandi hominis gratia suspici, uel pericula, uel officia. Porro, cum fieri nequeat, ut his rebus omnibus, adeo non leuibus, et oneri tam graui sufficiat unius ingenium, atque [f° A.iiii*v*] *robur, utilissime, prudentissimeque receptum est, ut, qui pariter in Repub[lica] uigilarent, et consulerent, regibus adhiberentur.*	et tout le devoir qu'on sauroit faire pour conserver, elever et avancer un homme. Mais pource qu'il est impossible que l'esprit ou la force d'un seul personnage puisse satisfaire à tant d'affaires de si grande consequence, et à une charge si pesante, il a esté advisé fort prudemment et pour un grand bien, que les Rois eussent avec eux gens qui les aideroyent par leurs conseil et diligence.
In his autem adeo magnum saepe videmus esse momentum, ut ex ipsorum rationibus atque consiliis pendeat uniuersae regionis aut salus, aut calamitas. Quam enim uaria, multaque referre liceat, quibus ob oculos positis, clarum fieret, parua saepe regna, consiliis eorum, et industria, qui regibus intimi sunt, in immensum aucta : quae uero magnitudine et potentia forerent, e sublimi praecipitata fuisse ? Verum igitur, et praesens Dei beneficium agnoscant, qui sui principis familiam, prudentum, et moderatum hominum accessione uident auctam, atque ornatam.	Or nous voyons que telles choses sont de tel poix, que de là souventefois le salut ou la ruine de tout un pays en vient. Car combien et en quelle diversité pourrions nous raconter choses, lesquelles estans mises devant les yeux, on pourroit entendre facilement, comme souvent il est advenu, qu'aucuns royaumes et povres et petis, par le conseil et industrie de ceux qui estoient familiers aux Rois, sont accreus merveilleusement : et au contraire ceux qui estoyent florissans et magnifiques (faute de bon conseil) ont esté destruits ? Parquoy que ceux recognoissent la bonté de Dieu envers eux, qui voyent la Cour et la maison de leur Prince augmentée et parée de la presence de gens sages et moderez.
His enim authoribus, aut, quam habent tranquillitatem, diu retinebunt : aut natam (quae rerum est uicissitudo) tempestatem profligabunt. Caeterum, ut hominum et uoluntati, et expectationi quis in eo munere satisfaciat : ut ex ingenio suo, quod omni deinde multitudini sit utile, proferat : ut consiliorum	Car par le moyen de leur sagesse, ou ils jouyront long temps de la tranquilité en laquelle ils sont : ou, s'ils sont en quelque trouble (selon que le monde est subjet à changement) tantost ils s'en depestreront. Au reste pour contenter en ceste charge les hommes, ou pour satisfaire à leur esperance, pour pouvoir de soy-mesmes inventer quelque chose qui reviene au profit de

suorum et constantes et graues possit dare causas : hic nimirum aut literatura non mediocri peropus est, aut [f° A.v*r*] *usu, quem ille rerum uocat magistrum, et experientia. Quae certe, quantam in omni re uim obtineat, satis est apertum. Sed priusquam illa comparetur, et temporis expectet longinquitatem, et multas iactationes ipsa Respubli[ca] uariosque subeat casus, oportet. Nam, ut aegrotus, in quo suae artis experimentum, is qui remedium apponit, primum facit, in discrimen fere uocatur : ita certe, qui solo nituntur usu, quo tempore publicis negotiis tractandis admouebantur, quin eos et falli, et errare, et saepenumero labi contingeret, fieri non potuit. Optabile quidem est, habere uiros usu doctos, et diuturna rerum tractatione peritos, modo ne cum publico detrimento coniuncta sit ista facultas. Indicere autem in tales, qui certo iudicio de singulis queant statuere : profecto, quam id sit optabile, quis non uidet, nimirum, ut nulla sua calamitate prudentiores facti homines, bene, sapienterque gubernentur.*	*Istud uero praestari literarum beneficio, magna ex parte, neminem esse puto, qui negare uelit, earum puta, quae iudicandi et eloquendi*	plusieurs, bref, pour pouvoir alleguer raisons graves et fermes des conseils qu'on auroit ja donnez, il faut qu'un homme soit bien savant et ait grande experience[1083] : laquelle aucuns disent estre la maistresse de toutes choses. De faict, il est assez aisé de cognoistre combien elle sert en toute chose. Mais devant que l'auoir, faut que l'homme attende long temps patiemment, et mesme que la Republique ait esté deuant agitée de beaucoup de tempestes : et exposée à diverses adventures. Car tout ainsi que le malade sur lequel le medecin fait son apprentissage, est communément en grand hazard : aussi il ne se peut faire que ceux ne se soyent souvent abusez, n'ayent failly, n'ayent choppé, qui prenans charge d'une Republique, ne se sont asseurez, sinon que sur leur experience. Il est bien à desirer d'auoir gens bien experimentez et exercez és grands affaires, voire moyennant que ceste experience ne soit conjointe auec le detriment publique. Et qui ne voit estre chose desirable d'auoir ce bon heur, que d'estre conduit par gens qui puissent d'un certain jugement ordonner de chacune chose ? pourveu, [f° 263*r*] di-je, que les hommes estans bien advisez, voire aux despens d'autruy, soyent gouuernez bien et sagement. | Or je pense que personne ne pourroit nier, que cela se face principalement par l'aide des bonnes lettres, à savoir de celles qui monstrent la science de iuger et de bien dire, et surtout de celle qui fait profession

[1083] En manchette : *Touchant le fruict d'experience*.

scientiam docent, tum illius praecipue, suum quae cuique tribuit, disciplinae. Quisenim est omnium, [np] *(vt de re minima loquamur) qui non malit oratione culta et eleganti motus, dum in deliberationem aliquid adfertur, boni ciuis officium facere, quam rudi, et inepto sermone, quem nulla commendet venustas, in hoc ipsum uelut impelli et cogi? Quis uero, qui controuersiam ciuilem non malit ab homine, eiusmodi rerum, quales ante recitauimus, perito iudicari, quam ab eo, qui et praeter consuetudinem, et usu obseruatum morem, et, dum horum nihil extat, aequitatis aliquam speciem (incertissimum iudicandi genus) nihil adferat? Haec igitur literarum praesidia, de quibus facta mentio, plurimum in causis omnibus posse, statuendum est. In magnis autem et arduis principum negotiis explicandis, et in hac tam illustri, tamque neceffaria functione, quin fructum etiam adferant uberrimum, neminem, qui negare uelit, esse puto.*	*Sed tamen ad eas res prudenter moderandas, quae bellum, pacem, inducias, foedera, connubia, proferendae ditionis modum, amorem et studium populi, factiones, et omnino summam regni molem continent: mea quidem sententia, quae maiorem uim adferat, aut plus*	de rendre le droit à chacun. Car (s'il faut parler de chose basse) qui est celuy, qui n'aimast mieux, quand il est question de consulter de quelque affaire, se monstrer bon citoyen, estant à ce amené et induit par une harengue diserte et de bonne grace, que d'estre comme poussé et contraint de ce faire par le moyen de quelque lourd propos et nullement plaisant ? Et qui est celuy, qui n'aimast mieux que quelque different civil fust decidé d'un homme bien usité és affaires, desquels nous auons par cy devant parlé, que d'un autre, qui ne sceust autre chose alleguer que la coustume et l'usage observé de long temps : ou, quand l'un et l'autre defaut, quelque apparence d'equité, dont il n'y ait aucune certitude de droit ? Il faut donc conclure que la cognoissance des lettres, dont il a esté fait mention par cy deuant, profite grandement en toutes causes. Et pense que personne ne voudroit contredire, qu'elle ne soit aussi fort utile, quand il est question de vuider les grans et difficiles affaires des Princes, voire en l'execution d'une charge necessaire et tant honorable.	Toutefois pour sagement moderer telles choses, qui en soy comprennent la guerre, la paix, les treves, les allliances, les mariages, le moyen d'augmenter quelque seigneurie, l'amour et affection d'un peuple, les complots, brief, tout le faix d'un royaume : il me semble qu'il n'y a cognoissance qui serve ou profite davantage

conducat, quam [np] *historiarum nulla est cognitio. Dum enim quiduis horum in deliberationem adfertur, et actionem praesentem : etsi naturae bonitas, et is, quem communem uocant, sensus, admodum prodest : tamen qui similium rerum tractationem, circunstantias omneis, consilia, progressus, et euentus non frigida lectione perceperit, et obseruarit : is nimirum, quod aliis obscurum uidetur, et difficultatis plenum, aperte, tanquam in speculo, uidet, ita quidem, ut quid in singulis uel commodi sit, uel incommodi, multo ante prospiciat, et significare possit. Hic ille, si dexteritate ingenii praeterea non sit destitutus : an non insignem operam, et admirabilem quamdam praestabit ? Et ut naturae donum hoc non habeat, tamen aut ea, quam diximus, cognitione rerum memorabilium, corriget, quod inerit, tarditatis : aut illius, quod lectione compertum habet, ad praesentem causam applicatione, caeterorum, qui caute omnia perpendunt, ac timent, dubitationem leuabit. Felices reges, qui rationes omneis, et consilia sua cum eiusmodi uiris communicata uolunt. Felicem populum, cui beneficentia Dei contigit* [np] *habere principem,*	que la cognoissance des histoires[1084]. Car quand quelque des dessusdits poincts est mis en avant, et que la necessité presente requiert qu'on mette la main à l'œuvre touchant iceluy, combien qu'un bon naturel ou sens commun, qu'on appele, vaut en cela quelque chose, toutefois quiconque apperçoit le cours des choses semblables, davantage toutes les circonstances, conseils, avancemens et evenemens accordans, et les remarque en les lisant attentivement : iceluy ce qui est aux autres obscur et totalement difficile, le voit clairement et comme en un miroir, tellement qu'il prevoit et peut declarer en chacune chose ce qu'il y a de proufit ou dommage. Tel personnage, si outre cela n'est point despourveu de bon esprit, ne besongnera-il point d'une façon gentille et admirable ? Et encore qu'il n'ait pas ce don de nature, si est-ce que par le moyen de ceste cognoissance des choses notables, dont nous avons maintenant parlé, il corrigera la tardiveté qui sera en luy, ou en appliquant ce qu'il a apprins en lisant, à la matiere presente, il mettra hors de doute les autres qui considerent diligemment toutes choses, et sont en crainte. O qu'heureux sont les Rois, qui veulent tous leurs affaires et entreprinses estre communiquées à tels personnages ! bien-heureux le peuple, qui par la benignité du Seigneur, a ce bien, d'avoir un Prince, ou confermé par l'aide

[1084] En manchette : *La cognoissance des histoires.*

aut talium uirorum subsidio firmatum, aut ipsum adeo, non imperitum, aut, quod hos optabilius est, instructum utroque.	[f° 263*v*] de telles gens, ou bien luy-mesme savant et experimenté : ou, ce qui est encore plus à souhaiter, garny de l'un et de l'autre.
|Multos hic liceat proferre, non unius aetatis nobilissimos heroas, qui tempus omne, quod a publicis negotiis liberum habebant, aut poetarum, qui similia ueris bella scripsissent, aut historicorum, qui maximarum rerum gestarum monumenta uere tradidissent[1076]*, lectioni darent. Quorum alii, uoluptate eorum, quae legissent, et utilitate recreati, bellicosi hominis, et acris : alii uero sedati, et nihil immoderate facientis imaginem, et exemplar sibi proponebant imitandum : ut quisque uel cupiditatem attulisset, uel inter legendum fuisset affectus.*	|Nous pourrions icy reciter maints excellens seigneurs en diuers aages, qui ont tout le temps qu'ils avoyent de reste apres auoir vaqué aux affaires publiques, à lire ou les Poetes qui en traitant des guerres avoyent approché à la verité : ou les historiens, qui avoyent couché par escrit et à la verité les hauts faicts des hommes preux et vaillans et choses tresgrandes et fort memorables. Entre lesquels seigneurs aucuns estans allechez et amorcez du plaisir et profit de ce qu'ils avoyent leu, se figuroyent en leur esprit comme l'image d'un vaillant homme et courageux, pour l'imiter : les autres se representoyent un homme moderé et un Prince ne faisant rien à l'estourdie, pour l'ensuyvre : selon que chacun d'eux avoit prins plaisir, ou avoit esté autrement esmeu en lisant l'histoire.
|Quid ? an non ille, cuius animum, unius orbis dominatus explere non potuit, et Graecum uatem suauissime canentem legit : et ex omni clarissimorum ibi uirorum turba sibi proposuit eum, qui raptum amicae nimis impotenter ferens, ruinam, caedem, et calamitatem a suis, cum posset, otiosus in castris, et tristi concitatus ira, non depulit ?	|Quoy ? Cestuy-là[1085] qui jadis n'estoit rassasié de la domination d'un monde, n'a-il pas leu le Poëte Grec, qui en sa poësie a un chant souef et melodieux : et de toute la multitude de tant d'hommes nobles, dont le Poete traitte, ne s'est-il point proposé celuy, qui portant trop impatiemment le rauissement de son amoureuse, voire qui pouvoit divertir la ruine, la boucherie, le massacre et calamité où sont tombez ceux de sa nation, toutefois demeurant oisif au camp, sous ombre d'une tristesse et colere melancolique,

[1076] Distinction classique depuis Aristote entre le vraisemblable qui relève de la poésie, et la vérité qui relève de l'histoire.

[1085] En manchette : *Alexandre le Grand*.

Hunc ipsum uero, nonne sibi putauit imitandum et ille, qui debellatis undique populis, in urbe rerum domina [np], *cum libertatem crederetur uelle totam labefactare, necatus tandem fuit, et extinctus, quam nescio iustis de causis : et ille, qui superioribus aliquot annis nostri temporis, post ardua bella, potentissimis in reges et populos ordine suscepta, felici rerum successu nimium elatus, et dominandi cupiditate, fines egressus, in armis occubuit ? Qui alios referam, hoc seculo, maximos uiros, qui simili occupationum genere, non inuiti detinentur ? Et inter hos quidem omneis, qui non maxima uel egerit, uel, si longior contigisset aetas, perficere potuerit, uix ullum reperire liceat.*	n'en a rien fait ? Un autre** s'est aussi proposé le mesme Poete Grec, celuy di-je qui apres auoir subjugué de tous costez une infinité de peuples, en la fin, pourautant qu'on pensoit qu'il voulsist oster la liberté aux Romains, a esté tué et meurtry en la ville par dessus toutes autres victorieuse et triomphante. Que dirons-nous de celuy qui passé quelque espace d'années regnant de nostre temps, voulut ensuyvre le mesme, et apres auoir entreprins des guerres terribles contre Rois puissans, et consequemment contre des Republiques, estant par trop enflé pour sa prosperité, voire chatouillé d'une ambition excessive de regner, s'estant par trop avancé hors des limites, finalement est mort en bataille[1086] ? Qu'est-il besoin de raconter tant d'autres grans personnages de nostre temps, qui volontiers s'addonnent à telle occupation ? Et d'entre iceux à grand' peine en pourra-on trouver un qui n'ait fait de tels actes, que s'il eust vescu davantage, on en eust ouy choses vertueuses.
Neque uero, si in paucis quibusdam uitae exitus parum fuit commodus, atque laetus, ab optimo studio reuocandus est animus : imo uero, quoniam et hoc ipsum, puta, quem a susceptis laboribus, atque periculis, uitae finem consecuti fuerint, prudentiae formandae non mediocriter conducit, sit ut intelligi possit, in omni re moderationem adhibendam : idcirco summa diligentia	Que si aucuns en petit nombre sont morts peu heureusement, il ne faut pas pourtant se destourner d'un tel estude. Mais au contraire, d'autant que cela, c'est assavoir d'entendre quelle fin ils ont euë apres auoir enduré beaucoup de trauaux, et avoir esté en divers dangers, profite grandement pour en devenir plus sage, tellement que par cela on peut cognoistre et apprendre qu'il faut tenir mesure en toute chose : pour ceste cause il me semble qu'il faut cognoistre les histoires de

** *Jules Cesar.*
[1086] Il s'agit de Charles le Téméraire.

cognoscendae mihi quidem videntur omnis generis historiae. Nam esse quendam, adeo destitutum ratione, qui pessima quaeque deligendi cogitationem, quae postea imitetur, ad legendum adferat, uix [np] *credibile est.*	toute sorte, et les lire auec grande diligence. Car il n'est pas vray-semblable, qu'aucun soit si despourveu de raison, qui [f° 264*r*] se mette à lire, ayant intention de choisir les plus meschantes choses, pour les imiter.
|*Deinde, non hoc unum spectatur, nec is e lectione fructus tantum petitur, ut in apparatu bellico, et ratione militari, princeps, ad huius, uel illius imitationem se comparet. Optandum enim esset, ut quam minimum in consultationem ista uenirent. Sed maiora quaedam inde percipiuntur, nimirum, ut alienis instructus exemplis, pacem cum finitimis colat : ut sciat, impotenter, auare, iniuste nihil agendum : ut intelligat, immortalem Deum eiusmodi uitiis atque sceleribus iratum, subuertere saepe regna, et eriperet possessoribus : ut discat, aduersa non immoderate ferre, et blandientem Fortunam non habere nimis faliliarem : tum, ut impendentem, uel perturbationem, uel calamitatem, et consilio, et moderatis rationibus possit euitare. Cum igitur istarum rerum omnium ueluti picturas, ii, de quibus loquimur, authores, maximo numero contineant, atque suppeditent : habet generosus*	|Davantage, on ne regarde pas tant seulement à cela : et ce n'est là le seul fruict qu'on doit cercher en lisant les Histoires, assavoir qu'un Prince se conforme à l'imitation de cestuy-cy ou cestuy-là en l'appareil de guerre et art militaire (car il seroit bon, qu'il ne fallust gueres consulter de telles choses) mais il en reçoit de plus grans biens. Car estant instruit par l'exemple des autres il apprend de cercher la paix, et cognoist qu'il ne faut rien faire estant transporté de quelque excessive passion, ni par auarice, ni injustement. Dauantage, que Dieu estant courroucé contre tels vices et meschancetez renverse souvent les royaumes, et les oste à ceux qui en ont la possession. Par les Histoires aussi un Prince peut apprendre de ne s'esmouvoir par trop, ne perdre courage pour adversité quelconque : et d'autre costé ne se flatter ou endormir pour aucune prosperité : pareillement d'eviter quelconque perturbation ou calamité sinistrement advenue, par prudence ou quelques moyens moderez. Puis donc que les autheurs, desquels nous parlons, ont en abondance, et fournissent vrayes peintures de toutes ces choses : le bon et vaillant courage a dequoy se

animus, in quo recreetur, et unde simul in omnem usum apta sibi sumat exempla.	resjouir, et se choisir des exemples propres pour s'en seruir à tout propos.
|Sed in delectu plerique putant iudicium non leue requiri. Et bene quidem illi. Si enim, qui quaestuarias, et a liberali [np] *institutione remotas tractant artes, optima, quae sequantur, sibi deligunt : quid hic faciendum est, ubi, si quid, aut illius quod imitationi propositum est, uitio, aut illius, qui imitatur, culpa sit erratum, plurimorum id fiat incommodo ?*	|Mais plusieurs estiment qu'un bon jugement est requis pour choisir et faire son profit de divers exemples. Et en cela ont bonne raison. Car si ceux qui se meslent des arts mecaniques choisissent les modelles qu'ils peuvent pour les suyvre : que faut-il faire en cest endroit, quand il advient qu'on faut ou pour cause du vice de celuy qu'on se propose d'imiter, ou par la faute et sottise de celuy qui ensuit à rebours ? cela revient au grand interest de plusieurs.
|Caeterum, uidemus hanc esse fere sententiam omnium, ut existiment, Romanorum res gestas diligenter et in primis euolui debere : propterea, quod hic populus, cum a paruis et obscuris initiis paulatim cresceret, uicinarum in se gentium odio concitato, nauiter se, suaque defenderit : ac debellatis, qui circum erant, hostibus, cum ad ipsorum potentiam non mediocris facta iam esset accessio, longinquiores etiam reges, et nationes Barbaras in aduersum bellum accenderit, et arma. Difficillimis igitur, cruentissimisque bellis in ea Rep[ublica] gestis, nec breui temporum spatio finitis, idque summa, et immortali ipsorum ad omnem posteritatem gloria, firmatis etiam uiribus, ad eum modum,	|Au surplus nous voyons estre le commun advis de tous, qu'il faut principalement fueilleter les faicts des Romains : pourautant que ce peuple de petis commencemens et contemptible origine accroissant, comme ainsi soit que les nations circonvoisines irritées et furieusement eslevées alencontre, toutefois s'est vaillamment en tout son domaine : puis apres ayant vaincu les ennemis d'alentour, et par consequent s'estant acquis grande force et puissance, a deffié et assailly par armes les nations lointaines et estrangeres. Ainsi ces guerres tresperilleuses et sanglantes menées par icelle Republique, et n'estant assopies en peu de temps, leur acqueroyent une gloire souveraine et immortelle envers ceux qui viendroyent en apres : mesmes leurs forces estans ainsi confermées, et leurs richesses augmentées (combien que quelques uns

et auctis opibus, ut in[1077] *regnandi cupiditate, pauci quidam inflammati, malum illud intestinum inuexissent, extra metum et inuidiam omnem esse potuerint : quis dubitet, prudentiam ibi summam, cuius adminiculo tam praeclara fecerint,* [np] *singulis adhibitam fuisse temporibus ? Primum igitur hi uidentur sibi posse uendicare locum, ut hoc sit illis proprium, inter omnes, quae tam uaria, tamque praeclara gesserit, nullam esse gentem.*	d'entre eux enflambez d'une rage de dominer ont en fin tout gasté, y causant un mal intestin et guerre civile) les Romains pouvoyent estre hors de toute crainte, et vivre en seureté, qui doutera que de tout temps ils n'ayent usé de singuliere prudence, par la conduite de laquelle ils ont fait tant de vaillances ? Parquoy ils peuvent bien et à bon droit s'attribuer ce premier degré, et se glorifier qu'il n'y a gent en tout le monde qui ait fait des choses [f° 264*v*] en si grande diversité, ne de si braves et triomphantes.
|*Ab his autem, ut quisque populus, et origine uetusta, et late productis finibus nomen et famam consecutus est : ita rerum a se gestatum pulcherrimam uidetur reliquisse memoriam. Ut Graecis omissis, ad nostrum orbem ueniam, cui dubium sit, in eo praeclare multa semper gesta fuisse ? quae quidem, si scriptor, ut apud Romanos, et illustris, et non indigens obtigisset : non minori, tum utilitate, tum admiratione legerentur, quam illorum pleraque omnia.*	|Or ce peuple Romain, soit qu'il se glorifie de son ancienneté, soit qu'il ait amplifié le pays de sa seigneurie, comme il s'est acquis renom par le moyen de quelques prouësses, aussi par mesme moyen a laissé memoire de soy à la posterité. Et laissant là les Grecques, afin que je vienne à nostre contrée[1087], qui fait difficulté qu'en icelle de tout temps de choses excellentes n'ayent esté faites ? lesquelles, si (comme il en est aduenu à Rome) quelque gentil et diligent personnage eust couchées par escrit, on les liroit maintenant avec proufit et admiration aussi grande, que plusieurs de ces gestes Romains.
|*Nec tamen nostrae sortis poenitere nos debet. Semper enim fuerunt quidam industrii homines, qui uel suae, uel etiam alienae gentis mores, et facta memoratu digna perscripserunt. Et hi sane, quantum ego*	|Toutefois encore n'avons-nous dequoy nous fascher ou auoir honte de nostre condition. Car il y a eu tousjours quelques gens de bon esprit, qui ont descrit les mœurs et actes dignes de memoire des gens de leur pays, et mesmes aussi de pays estrange. Et ceux-cy, selon mon

[1077] L'éd. princeps donne *ni*.

[1087] Sleidan, natif du duché de Luxembourg (et donc des Pays-Bas espagnols) parle ici de la France où il a étudié le droit et la jurisprudence avant de se mettre au service des Du Bellay.

possum iudicando consequi, non minus, quam ueteres, euoluendi sunt : imo uero, quoniam et propius ad nostram aetatem accedunt, et non nimis longo praecurrunt interuallo, et (quae solet esse in humanis uicissitudo) nostris moribus, institutis, et disciplinae uicina magis, aptaque referunt [f° B.i.*r*] *exempla : praeter id, quod uehementius delectant atque mouent, certius quoque possunt erudire, suntque uel in primis hoc nomine legendi.* |*Quid enim, ut ne longius retrocedam, ea, quae nostra uidit aetas, et nouit memoria, num ullis rerum monumentis inferiora uidentur ? Si perditissimi hominis impiam cogitationem, et funestam aduersus patriam, multorum inter se coniurationem, ille putauit eleganti breuitate notandam : quis non credat, eorum, quae nos adeo uidimus, descriptionem ad posteritatem trasnsmissam, in animis hominum uehementem excitare posse, non admirationem modo, sed et stuporem ? Dubitare liceat, ullumne seculum extet, in quo tam uaria, tamque mirabilia confertim*	jugement, meritent d'estre leus, non moins que les anciens historiens*. Mesmement outre ce qu'ils donnent plus grand plaisir et esmeuvent davantage, ils peuvent donner doctrine plus certaine. Car ils approchent de plus pres au temps de maintenant, et ne nous passent point de beaucoup. Davantage (comme és choses humaines se trouvent beaucoup de changemens) ils recitent des exemples plus conformes à nos mœurs, à nostre maniere de faire, et aux coustumes que nous tenons : et pourtant[1088] ils nous sont de tant plus propres : il s'ensuit que nous les devons lire plus soigneusement. |Car afin que n'extravague trop loin, les choses que nous avons veuës de nostre temps et dont nous avons encore fresche mémoire, sont-elles moindres qu'aucunes remarquées du temps jadis ? Si cest historien Romain* a estimé estre bon de descrire autant elegamment que brieuement la machination meschante et pitoyable d'un meschant et desbauché garnement, et aussi la conspiration de plusieurs avec luy qui se faisoit contre leur propre pays : qui ne croira aisément, que si les choses que nous avons veuës de nos yeux, sont laissees par escrit à ceux qui viendront apres nous, n'engendrent en eux non seulement grande admiration, mais aussi en merueilleux estonnement ? Pourroit-on douter, qu'il y eust jamais siecle auquel soyent advenues tant de choses et tant admirables, voire tout à coup, et

* *Les historiens de nostre temps.*

[1088] *Et pourtant* : et pour cette raison.

* *Il entend Saluste qui a escrit la conspiration de Catilina et ses autres complices.*

euenerint, breuissimo temporum spatio ? Quantas enim, ut paucis dicam, et regnorum, et religionis, et ordinum uidimus commutationes ? Qui singula teneat exacte, circunstantiis, et consiliis omnibus diligenter explicatis, ut in Romana factum est historia, Patauino illo scriptore[1078]*, quod nulli ueterum cedat, magnitudine rerum, opus dare possit, atque monumentum insigne.*	en bien peu de temps ? Car, pour comprendre cecy en peu de paroles, combien de grands changemens avons nous veus et de royaumes et de religion et d'estats ? Qui auroit bonne cognoissance de toutes ces choses, pourroit fournir d'un œuvre et memorial fort notable, pour la grandeur des choses lesquelles on y pourroit reciter aussi excellentes qu'aux histoires anciennes. Je dy moyennant qu'on y voulust bien deduire toutes les circonstances et les causes de chacune chose, comme elles ont esté diligemment notees en l'histoire Romaine de ce gentil autheur de Padouë.
|*Sit igitur hoc indubitatum, et istud, in quo sumus,* [f° B.i.*v*] *et aliquot superiora secula, continere et suppeditare posse, non obscuriora priscis, et antiquis exemplis. Inter eos uero, qui summorum regum, et populorum gesta commemorant, eminere plurimum uidetur Frossardus. Incidit enim in tempus, turbulentissimum quidem illud, sed paulo, quam sit hoc nostrum, serenius, atque tranquillius. Deinde, quo uerius omnia traderentur, principum et regem familias diu, multumque secutus, et eorum, qui uel rebus ipsi praefuissent, uel coram eas uidissent, oratione certior factus, quae sic accepit, in libros bona fide retulit. Videre licet hic, et cognoscere, inter Galliae,*	|Or cela donc demeure resolu, que ce temps icy auquel nous sommes et quelques autres siecles passez contiennent et peuvent fournir des exemples non [f° 265*r*] moins illustres que[1089] sont ceux du vieil temps. Or entre ceux qui recitent les faits des grans Rois et peuples, Frossart semble emporter le prix. Car il est escheu en un temps qui estoit, à vray dire, fort troublé, mais un petit plus paisible que n'est cestuy-ci auquel nous vivons. Et pour declarer toutes choses* plus veritablement et certainement, il a suivi long temps, les maisons des Rois : tellement que de plusieurs choses comme elles ont esté passees, il en a esté informé par la propre bouche de ceux qui les conduisoyent et en avoyent la superintendence, ou pour le moins esté presens, et avoyent veu comment elles avoyent esté demenees. Ainsi a-il

[1078] Il s'agit de Tite-Live.
[1089] L'éd. de 1566 donne *qui*.
* *Comment Frossart a esté acertené des choses qu'il a escrites.*

Angliae, Hispaniae, Lusitaniaeque reges, aliosque populos peracta bella. Videre licet illustres, et uiuas plurimarum rerum, quae transferantur in usum, imagines.	recité les choses dont il a eu bonne asseurance, et les a deduites en ses livres selon la verité. On y peut voir les guerres qui ont esté entre les rois de France, Angleterre, Espagne, Portugal et autres peuples. On y peut cognoistre les excellens pourtraicts de plusieurs choses, dont on peut tirer grand profit.
|*Porro, cum inter alias occupationes in hunc incidissem : delectatus et magnificentia lectionis et utilitate, quo certius eorum, quae legeram, meminissem, breuiter omnia uertendo, notaui, quod liberum habebam a studio legum, tempore in hoc omni pene consumpto : quod sane studium, aut nullum praeterea, cum historiarum notitia, permagnam habere mihi uidetur affinitatem.* [f° B.ii.*r*] *Ingens quidem est opus illud Gallicum, sed quae uel memorabilis, uel cognitu digna sit, historiam a me nullam in hoc libello praetermissam, non dubitem affirmare. Copiose nimirum ille singula deducit, in describendis, aut apparatibus bellicis, aut uelitationibus, aut monomachiis, aut locorum oppugnationibus, aut collocutionibus principum, plurimus, ac pene redundans. Ista uero, quoniam summum illud momentum in se non continent, inserenda minime putans, ampliora quaedam, ea nimirum, in quibus dependet is, qui peti debet ex eiusmodi lectione, fructus, omnino secutus*	|Or comme entre autres occupations je m'estoye adonné de discourir cest[1090] Autheur, prenant plaisir et de la magnificence et utilité de la lecture, pour mieux confermer la mémoire des choses que j'avoye leues auparauant, je l'ay sommairement traduit, me voyant estre à loisir des estudes de loix, que j'ay tousiours estimé avoir affinité grande avec la science et cognoissance des histoires[1091]. Vray est que le volume François est bien gros, mais j'oseroye asseurer qu'en ce petit recueil je n'ay laissé aucune histoire qui soit audit volume digne de memoire ou de cognoissance. La raison est, d'autant que l'autheur deduit amplement chacune chose : et à vray dire, il s'arreste quelque fois par trop, et est fort redondant quand il descrit les appareils de guerre, les escarmouches, les combats de seul à seul, les assaux livrez contre quelques lieux, les propos et devis des Princes : d'autant di-je que le recit de telles choses n'emporte pas beaucoup, j'ay estimé qu'il n'estoit aucun besoin de les inserer, m'arrestant à ce qui estoit le principal, et en quoy gist le profit qu'on doit attendre de ceste

[1090] L'éd. de 1566 donne *c'est*.
[1091] Voir *supra* le développement sur la jurisprudence qui annonce le propos sur l'histoire.

sum, id, quod prudentem, et aequum lectorem, facile deprehensurum opinor, atque iudicaturum.	lecture. Ce que pourra, comme j'estime, facilement appercevoir un lecteur discret et equitable.
|*Hunc igitur laborem meum, et quicquid hoc est operis, tuae Celsitudini, doctissime Praesul, commendatum uelim, et simul obtestor, ut gratum habeas. Intelligo quidem satis, illustriora multo deberi nominis tui splendori. Sed quoniam et hoc genus scripta, Cels[itudini] tuae non male conuenire uidentur, alienum nihil aut absurdum fecisse me spero. Cum enim in hoc amplissimo regno, difficillimorum negotiorum explicationem, potentissimus* Rex, *tibi cum paucis adeo committat, teque* [f° B.ii.*v*] *consultationibus omnibus intimis, quae Reipublicae universae molem sustineant, inter esse uelit, et in ea quidem functione tu sic emineas, ut satis appareat, quam magnum adferat momentum ad res gerendas, eruditio, naturae bonitate coniuncta : non uidetur sane reprehendendum illius consilium, qui de maximis rebus loquentem scriptorem, ei nuncupatum uelit, cuius ea sit uirtus, et ingenii felicitas, ut non modo singulorum uim prudenter intueri possit, uerumetiam ipse, quod in literas optima fide referatur aliquando, perficiat.*	|Je vous recommande ce donc mien labeur et œuvre tel qu'il est, Tresdocte Prelat, vous suppliant le recevoir pour agreable. Je say qu'à vostre grandeur choses plus excellentes appartiendroyent : mais pource que ceste façon d'escrits ne convient pas mal à vostre magnificence, j'espere qu'en ceci je n'auray rien attenté qu'on puisse trouver estrange ou peu seant. Car consideré que le Roy trespuissant met entre vos mains avec peu d'autres, l'expedition des affaires plus difficiles en ce grand royaume, et qu'il luy plait que soyez present quand il faut traiter des affaires les plus secrettes et esquelles consiste la conservation de toute la Republique* : veu aussi qu'en ceste charge vous avez telle authorité par dessus plusieurs autres, il est aisé de juger combien vaut un savoir conjoinct avec un bon naturel pour mettre choses hautes en execution : et ne seray digne de reprehension, de dedier un autheur traitant de choses graves, à celuy qui est de telle dexterité [f° 265*v*] d'esprit, qu'il peut non seulement cognoistre l'efficace de chacune action mais aussi luy mesme mettre

* *Louanges du cardinal du Bellay.*

|*Quapropter, ut, et quod offertur munusculum, Cels[itudine] tua non aspernetur, et quod in eo uitiosum est, aeque ferat, uehementer oro. Quod ipsum impetrare si mihi contingat, non uulgariter me posse recreari sentio. Cels[itudinem] tuam, ad ampliora diu seruet incolumem is, qui uoluntates hominum, et cogitationes, quo vult, impellit. Datum Lutetiae Parisiorum, duodecima Iulii. Anno 1537.*	en effect ce qui sera fidelement redigé par escrit. |Parquoy je vous prie affectueusement, que vostre excellence ne mesprise ce petit don qui luy est presenté : et s'il y a quelque chose à redire, qu'elle le supporte*. Laquelle chose si je puis impetrer, je m'asseure d'en recevoir avec joye, grant contentement. Que Celuy donc qui gouverne comme il luy plait les pensees et volontez des hommes, vous maintienne de plus en plus, et reserve à choses plus grandes et exquises. De Paris le XII de Juliet l'an M.D.XXXVII.

* *Sleidan prie que son labeur soit aggreable.*

2. Enguerrand de MONSTRELET, *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet. Ensuyvant froissart [...]*, Paris, Jean Petit et Michel Le Noir, 1512[1092]

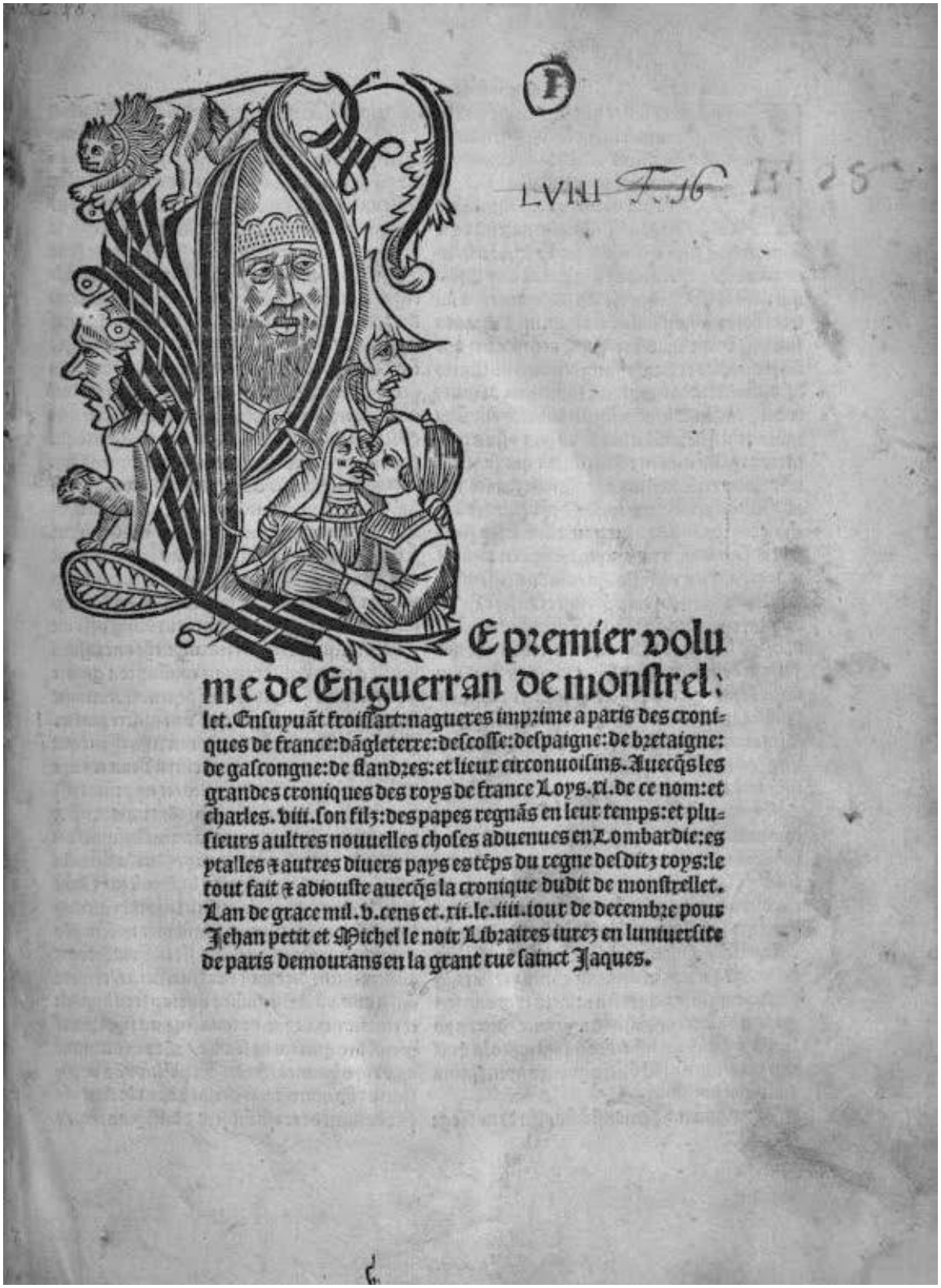

LVIII F. 16

E premier volu
me de Enguerran de monstrel:
let. Ensuyuãt froissart: nagueres imprime a paris des croni-
ques de france: dãgleterre: descosse: despaigne: de bretaigne:
de gascongne: de flandres: et lieux circonuoisins. Auecq̃s les
grandes croniques des roys de france Loys. xi. de ce nom: et
charles. viii. son filz: des papes regnãs en leur temps: et plu-
sieurs aultres nouuelles choses aduenues en Lombardie: es
ytalles ⁊ autres diuers pays es tẽps du regne desditz roys: le
tout fait ⁊ adiouste auecq̃s la cronique dudit de monstrellet.
Lan de grace mil. v. cens et. xii. le. iiii. iour de decembre pour
Jehan petit et Michel le noir Libraires iurez en luniuersite
de paris demourans en la grant rue sainct Jaques.

[1092] Source : Google Books (Google-Books-ID: 9clTAAAAcAAJ).

Chapitre III

Le Prologue *des* Ogdoades *(1).*

Diligence et discrétion de l'historien-juge

Si incomplète et inachevée qu'ait été l'œuvre de Guillaume du Bellay, celui-ci nous en a pourtant laissé une pièce capitale : le *Prologue* de ses *Ogdoades*, qui appartient à la première publication que Martin du Bellay ait donnée du projet langéen, au sein de l'*Epitome* paru en 1556[1093]. Le texte en est reproduit en annexe aux chapitres III et IV. On ne saurait en sous-estimer l'importance : il s'agit bien de la première préface en français écrite pour une histoire humaniste écrite également en français[1094], bien qu'inspirée des précédents latins de Gaguin et Paul-Émile ; à ce titre, c'est un jalon essentiel dans l'histoire de l'*ars historica* à la Renaissance. Il revient à N. Guillod, dans un article consacré à l'historiographie chez Jean du Bellay, d'avoir remarqué l'importance de ce *Prologue* dont elle donne une brève mais très éclairante analyse[1095]. Elle s'interroge, notamment, sur le genre des *Ogdoades* ; ses conclusions, qui font de Langey un précurseur de Bodin par son souci de la méthode, demandent à être discutées à la lumière d'une analyse littéraire plus précise, car aucune étude ne s'est intéressée aux sources et aux intertextes du *Prologue*, depuis l'édition de Bourrilly et Vindry qui n'en ont identifié qu'une petite partie[1096].

Le texte lui-même n'est sans doute pas antérieur à l'année 1536, date à laquelle Langey aurait repris son travail historiographique ; mais il est fort possible qu'il l'ait écrit plus tard, par exemple lors de son congé de 1539[1097], à un moment où, par ailleurs, le pouvoir royal favorisait l'usage du « français » dans les actes officiels par l'ordonnance de Villers-Cotterêts. On peut aussi supposer, d'une part, que le *Prologue* ait d'abord été écrit en latin comme le reste des *Ogdoades*[1098], et d'autre part, que Langey ait été assisté dans la rédaction et/ou dans la

[1093] G. DU BELLAY, *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*

[1094] Dans son article déjà cité de 1964, C. Vivanti attribuait ce mérite à la préface de l'*Histoire* de Du Haillan, publiée en 1576 (« Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *op. cit.*, p. 1121).

[1095] N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 169-172.

[1096] Je signale cependant la brève analyse évoquée *supra* que donne E. Lacore-Martin dans *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 127-130, qui consiste essentiellement dans la comparaison entre les méthodes historiques respectives de Langey et Rabelais.

[1097] Ce congé où Langey, de retour en France, aurait travaillé aux *Ogdoades* est évoqué par Jean du Bellay dans une lettre à Anne de Montmorency de mars 1539 (*Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 153). Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 382 ; R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 10.

[1098] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 382 remarque que « la forme française para[ît] trahir une composition d'abord latine ». Mais si le texte a l'accent latin, cela pourrait être aussi l'effet du bilinguisme de Langey.

traduction par l'un de ses secrétaires, comme Rabelais ou Claude Massuau – mais nous connaissons très mal les allées et venues précises de ces derniers dans ces années décisives. On a vu que le *Prologue* est à peu près contemporain de la préface de Sleidan à sa traduction de Froissart, avec lequel il présente plus d'un point commun. Comme la préface de Sleidan, le *Prologue* développe le lieu commun de l'utilité politique de l'histoire. Sous la plume de Langey, ce *topos* prend pourtant une couleur tout à fait originale, du fait de la position sociale inédite de l'auteur, à la fois noble, historien et théoricien de l'histoire.

La première chose qui frappe le lecteur, c'est la longueur du texte, inhabituelle (il suffit de le comparer aux préfaces précédemment citées, celles de Paul-Émile, de Colin, de Seyssel, de Sleidan, ou celle de Valla à son édition de Thucydide) ; cette longueur s'explique par la grande érudition du locuteur, qui appuie son argumentation par de très nombreuses références à l'historiographie antique – mais aussi à la plus récente historiographie de langue française ou italienne. L'érudition prend même parfois la forme du catalogue. L'ensemble témoigne d'une immense ambition et d'une volonté de rupture, affichée par un auteur qui affiche par ailleurs un *ethos* de modestie. Cette tension entre d'une part l'ambition littéraire et théorique et d'autre part la *persona* du locuteur empêche de classer Langey dans la seule catégorie des mémorialistes, car celui-là même qui théorise une méthode de l'histoire refuse, comme on va le voir, de s'affirmer clairement comme un historien. Pour expliquer cette tension, j'analyserai le *Prologue*, texte extrêmement riche, en suivant la logique du commentaire linéaire qui se trouve très adaptée à ce texte qui déjoue les attentes du lecteur. Ce chapitre portera sur la méthode rhétorique que Langey élabore au début du *Prologue* ; le chapitre suivant traitera le problème de la caractérisation générique de son œuvre.

1. Un manifeste cicéronien : « discrétion » et « diligence » au cœur d'une méthode rhétorique de l'histoire

Le projet de Langey s'inscrit tout d'abord, sans surprise, dans une ambition humaniste et nationale. Il s'agit de rendre à l'histoire son lustre antique, et d'illustrer l'histoire de France par l'imitation du modèle des anciens. Il commence donc par réfuter l'idée selon laquelle les « faits » de l'Antiquité seraient supérieurs aux « faits » des modernes. Ce qui fausse la perspective, c'est que les anciens ont eu de grands historiographes et c'est, précisément, ce qui manque à la France :

> À Tort se plaignent au jourd'huy les historiens Françoys, et regrettent sans raison la fortune et condition des temps passez, comme si pour avoir esté fleurissante en faitz vertueux, et recommandables, elle eust par abondance de matiere induitz et comme

> contraintz, les nobles et renommez historiens passez à exerciter leurs espritz en stile, et par escriptz magnifier et consacrer leurs noms à perpetuelle mémoire : Et qu'au temps present ilz ne trouvassent à ce faire un esguillon semblable. Leur honneur sauve, il semble que s'ilz vouloient considerer, et bien peser les choses qui seulement depuis cent ans sont advenuës en ce Royaume, Ils cognoistroient clairement que les escrivans ont plus defailly à la matiere, que la matiere à eulx : Et que jà eust peu un diligent et bon historien, sans rien toucher ne de superflu, ne d'inutile, plus mettre en lumiere de livres, et decades que Titelive, ou Troge Pompée ne firent en si long temps[1099].

Ce ne sont pas les hauts faits qui manquent à l'histoire, mais l'histoire qui manque aux hauts faits : cette formule topique, qui rappelle les *Catilinaires* de Cicéron (qui écrit, en substance, que ce ne sont pas les conseils qui manquent à la République, mais bien les consuls)[1100], annonce la couleur cicéronienne du *Prologue*. La mention de Tite-Live et de Trogue-Pompée (récemment traduit par Seyssel[1101]), va dans le même sens d'une historiographie humaniste. Du reste, le fait même de supposer, comme une évidence, que la « matière » de l'histoire française semble moins glorieuse que celle de l'histoire antique, permet d'écarter à l'avance tout ou partie de l'historiographie française. Le geste inaugural du *Prologue* est donc bien celui d'une rupture. La stratégie rhétorique adoptée est de constituer un interlocuteur imaginaire (les « historiens Françoys » contemporains) et de nier par avance la valeur de l'historiographie qui l'a précédé – à quelques notables exceptions près, comme on va le voir.

De qui, en effet, Langey parle-t-il lorsqu'il se plaint de Français qui sous-estimeraient la grandeur de leur propre histoire ? Sans doute désigne-t-il surtout les admirateurs de l'Italie et ceux des Grecs et des Romains, admirateurs qui bien souvent sont les mêmes. Il s'agit cependant surtout d'un discours convenu, qui ne vise pas tant à blâmer une opinion assurément minoritaire ou du moins peu exprimée (qui oserait dire, en cette période où dominent les discours nationalistes, que les Italiens sont supérieurs aux Français par les choses de l'esprit, sinon par les armes ?). Ces considérations sont tout à fait dans l'air du temps, en particulier dans les milieux lettrés que fréquentent et protègent les Du Bellay.

On trouve ainsi des formules très proches chez Étienne Dolet (sans même citer Sleidan). Dans son « Cantique au Roy mesmes », l'une des pièces liminaires des *Gestes de Françoys de Valois*, on peut lire ces vers très proches du *Prologue* :

D'où vient cela, que l'estrangier tant erre,

[1099] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 1*r*.

[1100] *Habemus senatus consultum in te, Catilina, uehemens et graue, non deest rei publicae consilium neque auctoritas huius ordinis; nos, nos, dico aperte, consules desumus* (*Catilinaires*, I, 3, dans *Œuvres complètes*, t. 2, M. Nisard (trad.), [Éd. num. par P. Hoffman], Paris, Dubochet *et al.*, 1848 : « Aujourd'hui un sénatus-consulte nous arme contre toi, Catilina, d'un pouvoir terrible. Ni la sagesse des conseils, ni l'autorité de cet ordre ne manque à la république. Nous seuls, je le dis ouvertement, nous seuls, consuls sans vertu, nous manquons à nos devoirs »).

[1101] En 1509 ; elles ne furent imprimées qu'en 1559. R. BOONE, « Claude de Seyssel's Translations of Ancient Historians », *op. cit.*

Que des Françoys toujours l'honneur atterre [accable],
Et ne se daigne aulcunement enquerre
De touts noz faicts[1102] ?

L'allusion aux railleries italiennes, et à celles de Pétrarque en particulier, est évidente et convenue, au moins depuis Robert Gaguin, mais elle se double d'une autre allusion aux défaites françaises en Italie (Pavie, le sac de Rome) contre les armées impériales, ainsi qu'à l'accusation de parjure couramment portée par la propagande impériale contre François Ier après qu'il eut rompu les clauses du traité de Madrid[1103]. Comment expliquer cette « erreur étrangère », ce préjugé qui salit l'honneur national ? Par l'absence d'une histoire digne de ce nom :

Il [Cela] ne tient pas, que n'aint [n'aient] esté deffectz
Par les Françoys (en Vertu tant parfaictz)
Les Estrangiers. Mais pourtant noz effectz
N'ont leur lumiere[1104].

Les « effets » glorieux (*i.e.* les victoires, comme le souligne la rime *effectz/deffectz*) n'ont pu bénéficier du *loz Françoys*, c'est-à-dire de la louange de la France :

Sçais-tu pourquoy ? La chose, qui decore
Les faictz humains, et qui la mort restaure
Des Vertueux, elle default encore
Au loz Françoys[1105].

Cette louange, ce sera, comme pour Guillaume Budé, à l'histoire de l'assurer : « sans Histoire // Jà ne sera de toy bruict, ou mémoire »[1106], avertit Dolet.

Le parallèle avec Dolet, autre historiographe du règne de François Ier, est très éclairant. Bien sûr, Dolet se place délibérément dans la perspective d'une histoire encomiastique, ce qui n'est pas le cas de Langey. Mais Dolet, comme Langey, semblent s'inscrire dans le sillage des historiens et poètes qui se sont donné pour but la réhabilitation de l'histoire de France, une histoire sacrifiée, selon eux, faute de bonne littérature. Tous deux s'en distinguent cependant par le choix d'une histoire contemporaine, directement liée à une nécessité politique, celle de répondre à une propagande par une autre propagande. Ainsi Langey se démarque ici, précisément, d'historiens qui n'ont certes pas prétendu que les « hauts faits » étaient plus glorieux par le passé que de leur temps ; il se démarque des auteurs qui se sont intéressés avant tout à l'histoire des origines ou au temps long de l'histoire de France. Lemaire de Belges élève ainsi les origines de la France à la hauteur du mythe ; Langey, au contraire, est un moderne

[1102] É. DOLET, *Les gestes de Françoys de Valois*, *op. cit.*, p. 6.
[1103] Voir D. LE FUR, *François Ier*, *op. cit.*
[1104] É. DOLET, *Les gestes de Françoys de Valois*, *op. cit.*, p. 6.
[1105] *Id.*
[1106] *Ibid.*, p. 8.

(sans remettre pour autant en cause toutes les inventions d'Annius) : il n'y avait pas plus de héros dans l'Antiquité qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, l'opposition entre la « matière » de l'histoire (les actions humaines) et l'historiographie rappelle l'apophtegme (tiré de Plutarque), que Langey convoque plus loin, d'Alexandre enviant Achille d'avoir eu un grand poète, Homère comme « noble recitateur de sa prouësse »[1107]. On trouve également, toujours chez Plutarque, une opposition entre acteurs et auteurs, entre l'histoire comme matière et l'histoire comme discours, qui semble avoir influencé Langey dans l'ensemble du *Prologue* :

> Des hommes d'action rejaillit en effet sur les hommes de lettres un reflet de gloire étrangère qui les éclaire, en même temps que leurs écrits sont comme un miroir où se réfléchit l'action[1108].

L'ensemble de ce traité, *La gloire des Athéniens*, qui traite notamment de problèmes d'historiographie, porte principalement sur la question de savoir, entre les lettres[1109] et les armes, lesquelles ont le mieux contribué à la gloire des Athéniens. Plutarque résout le problème en prouvant que les unes sont la cause des autres et, en évoquant les historiens, conclut que « si l'on supprime les hommes d'action, on n'aura plus d'hommes de lettres »[1110]. Reprenant les grandes lignes du traité de Plutarque, Langey entend donc montrer que si la France a acquis la gloire des armes, il lui manque encore le « miroir » que, par l'histoire, les gens de lettres devraient tendre aux gens de guerre.

L'antithèse qui oppose de glorieux acteurs à de peu compétents auteurs, qui se présente au premier abord comme un discours paradoxal, relève donc, en fait, d'un jeu humaniste d'adaptation du texte de Plutarque aux préoccupations politiques contemporaines et, en même temps, de la pure et simple *doxa*.

Mais l'originalité de Langey tient surtout dans son insistance sur la quantité, et non sur la seule qualité de la « matière » historique. Dans le *De Oratore*, Antoine fustige les premiers historiens romains qui, selon lui, « ne connaissent d'autre mérite que celui de la brièveté » (*unam dicendi laudem putant esse breuitatem*)[1111]. À cette *breuitas*, Langey oppose ici l'« abondance de matiere » ou *copia* – le latin, et en particulier le latin rhétorique, n'est jamais loin dans ce *Prologue* sans doute traduit en langue vulgaire. Si les historiens ont manqué à

[1107] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 1*v*.

[1108] PLUTARQUE, *La Gloire des Athéniens*, 1, dans *Œuvres morales*, t. V, 1re partie [Traités 20-22], F. Frazier et C. Froidefond (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. 187.

[1109] Le titre complet est : « Les Athéniens se sont-ils davantage illustrés par la guerre ou par l'art [*sophia*] ? » (*Poteron Athènaioi kata polemon è kata sophian endoxoteroi*).

[1110] *La Gloire des Athéniens*, 1, *ibid.*, p. 186.

[1111] CICÉRON, *De Oratore*, II, 53 (trad. Courbaud, *op. cit.*).

l'histoire de France, ce n'est pas seulement parce qu'ils n'ont pas *bien* raconté les faits, mais également parce qu'ils ne les ont pas *tous* racontés et, enfin, parce qu'ils n'ont pas dit à leur sujet *tout* ce qu'il y avait à en dire. Car Langey introduit immédiatement, après le passage que je viens de commenter, l'idée cicéronienne d'une histoire qui parcourt toute la chaîne qui relie les causes aux « effets » :

> Lesquelz [historiens anciens] s'ilz eussent escrit aussi cruëment, et sans artifice, qu'aucunefoys ont fait ceux de France, sans inserer [introduire], ne debatre les causes et motifz des choses dont ilz escrivoient, et sans deduire les deliberations sur ce prises en conseil, avecques les concions, et oraisons, tant militaires que politiques, demonstratives, que deliberatives : peu de plaisir auroit on à lire leur histoire, et ne sembleroient si grandes qu'elles sont les choses, qui sont trouvées telles, pour estre ennoblies et enrichies de l'excellence et singularité du stile, avecques l'elegante distribution de la matiere subjecte[1112].

Reprenant les éléments de méthode donnés par Antoine dans le *De Oratore*, mais pour définir en négatif une historiographie indigente comme repoussoir, Langey insiste surtout sur la dimension rhétorique de l'histoire qu'il appelle de ses vœux, qui permet tout à la fois d'« ennoblir » la matière (qualitatif) et de l'enrichir (quantitatif) ; celle-ci gagne en consistance, car lui sont adjoints le discours de l'auteur sur les causes et les discours des acteurs : aux « faits », les actions considérées dans leurs résultats, s'ajoutent un nombre important de « dits ». L'accent est mis sur les genres oratoires épidictique (« démonstratif ») et délibératif, c'est-à-dire sur les discours qui portent essentiellement sur le passé et sur l'avenir et peuvent, par conséquent, servir l'explication des « choses » ou du moins rendre compte des positions prises par les acteurs de l'histoire. L'ensemble du raisonnement implique que l'historiographie ne peut être univoque, mais rend compte de discussions : l'historien « débat » des causes (non pas avec les historiens mais, comme on va le voir, avec d'autres personnes qui jugent l'histoire), de même que débattent les acteurs de l'histoire.

En conséquence, les « choses » dont parle l'historien – c'est à dessein que Langey emploie un terme aussi vague, mais le mot renvoie aux *choses faites*, expression que l'on trouve plus loin (f° 1*v*) et qui traduit le latin *res gestae* – se trouvent comme augmentées par les *circonstances*, terme clé du *Prologue* qui renvoie donc à tout ce qui permet de rendre compte de façon fine et précise d'un résulat, d'un « effet », autrement dit d'une surface. La simple *narratio rerum*, même vraie, s'arrête à la surface.

On voit que le *Prologue* est assez inhabituel par sa tonalité polémique. Les différentes préfaces historiques que l'on a abordées jusqu'ici sont structurées autour de deux passages

[1112] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 1*r*-1*v*.

obligés : l'utilité de l'histoire et la revendication de véracité. Langey, lui, semble surtout dialoguer avec les préfaciers qui l'ont précédé :

> Et certes *si on me confesse* la difinition d'histoire, estre la vraye et diligente exposition des choses faites : *J'en retireray* qu'il ne suffist dire (quand on voudra escrire histoire) cecy fut dict, celà fut fait : Sans remonstrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre, et à quelle fin. *J'accorderay* bien pour le present, que quelcun ayt fidelement et veritablement escrit, de maniere que son labeur se puisse dire, vraye narration des choses. Mais *je demande* lors enquoy consiste celle diligence qui par la confessée definition est necessaire. *On me dira* qu'[elle consiste] en ordre, et narration des choses bien poursuyvie et continuée[1113].

Si l'on compare, entre autres, cette « difinition » à d'autres préfaces, l'évidence est que celles-ci, justement, manquent de définitions – non par manque de sérieux, mais parce que la conception de l'histoire dont elles témoignent relève manifestement de l'évidence. Ainsi Paul-Émile insiste avant tout, comme Érasme, sur la *fides* de l'historien[1114] ; Jean Bouchet, dans le prologue des *Annales d'Aquitaine*, insiste de façon semblable sur la « verité de l'histoire » qui, comme chez Paul-Émile, consiste surtout « à concorder la diversité des croniques »[1115], à faire œuvre de compilateur crédible. Langey montre que la vérité ne suffit pas, que ni la *parrêsia* associée à la « bonne foi », ni l'*aletheia* ne suffisent, si l'on s'arrête aux « effets ».

On voit par ailleurs que les « dits » et les « faits » sont confondus dans ce passage qui reprend, encore, Cicéron chez qui dits et faits se trouvent inclus au milieu des *circonstances*, soit la trilogie *consilia*, *acta*, *euentus*[1116]. Car l'allusion de Langey est très claire. L'énumération : « comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre, et à quelle fin », rappelle celle de Quintilien, qui met en valeur la recherche des causes :

> [V, 10, 32] *Nunc ad res transeo, in quibus maxime sunt personis iuncta quae agimus, ideoque prima tractanda. In omnibus porro quae fiunt quaeritur aut quare aut ubi aut quando aut quomodo aut per quae facta sunt.* [V, 10, 33] *Ducuntur igitur argumenta ex causis factorum uel futurorum* […][1117].

Soit, dans la traduction de l'abbé Gédoyn (1718), très informée de rhétorique :

> [V, 10, 32] Je passe donc aux choses ; et comme les actions ont un rapport plus immédiat à la personne, c'est par elles que je commence. Or toute action souffre

[1113] *Ibid.*, f° 1*v* (je souligne).

[1114] PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, « Praefatio », *op. cit.*, p. 1, § 2.

[1115] J. BOUCHET, *Les Annales d'Aquitaine*, Paris, Poitiers, Jacques Bouchet et Enguilbert de Marnef, 1524, f° 1*v*.

[1116] *De Oratore*, II, 63.

[1117] Je coupe le développement de Quintilien, dont voici la suite : *quarum materiam, quam quidam* hulèn, *alii* dunamin *nominauerunt, in duo genera sed quaternas utriusque diuidunt species. Nam fere uersatur ratio faciendi circa bonorum adeptionem incrementum conseruationem usum aut malorum euitationem liberationem inminutionem tolerantiam : quae et in deliberando plurimum ualent.* [V, 10, 34] *Sed has causas habent recta, praua contra ex falsis opinionibus ueniunt. Nam est his initium ex iis quae credunt bona aut mala, inde errores existunt et pessimi adfectus, in quibus sunt ira odium inuidia cupiditas spes ambitus audacia metus, cetera generis eiusdem. Accedunt aliquando fortuita, ebrietas, ignorantia, quae interim ad ueniam ualent, interim ad probationem criminis, ut si quis dum alii insidiatur alium dicitur interemisse*.

> naturellement ces questions : Pourquoi on l'a faite, où, quand, comment, et par quel moyen on l'a faite. [V, 10, 33] D'où il s'ensuit que les arguments se tirent, en premier lieu, des causes d'une action, soit qu'elle soit faite ou à faire[1118].

Il est frappant de voir que Langey ne songe pas ici au fameux vers mnémotechnique qui résume les circonstances : « *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* ». Chez lui, les questions *quid* (« les choses faictes »), *ubi* et *quando* relèvent apparemment de l'évidence[1119]. Ce qui chez lui vient en premier, comme chez Quintilien, n'est pas le comment mais le pourquoi. Ses questions « à quel tiltre, et à quelle fin » distinguent ainsi dans le « pourquoi » l'intention *prétendue* (le « titre ») et l'intention *réelle*, autrement dit les discours officiels d'une part et d'autre part les « conseils », les intentions réelles ou « causes », dans le langage de Cicéron et de Langey.

La prise en compte des circonstances est associée à une vertu, la *diligence*, qui sert à opposer deux conceptions antagoniques de l'histoire : Langey reprend à son compte la critique cicéronienne des annales et des premières histoires romaines. Les mots *diligence*, *diligent*, *diligemment* et *indiligence* reviennent suffisamment souvent[1120] dans le *Prologue* pour que l'on puisse leur accorder une valeur conceptuelle : Langey s'en sert comme étendard pour affirmer sa conception de l'histoire et de l'historien. À la « vraye narration des choses », exigence première de l'histoire mais non suffisante (« la première loi du genre est de ne rien dire de faux », écrivait Cicéron), il oppose donc une histoire plus attentive, qui requiert une haute compétence et, pour le dire en un mot, des études. L'imprégnation cicéronienne du *Prologue* reflète cette exigence de formation. F. Goyet remarque, au sujet de l'emploi du terme *diligence* dans la *Deffence, et illustration de la langue françoyse*, que le mot « désigne […] des soins très techniques, qui vont chercher loin dans les détails, bref qui sont "curieux" » (*i.e.* « soigneux »,

---

[1118] *De l'institution de l'orateur*, N. Gédoyn (trad.), Paris, Grégoire Dupuis, 1718, p. 297-298

. Voir la suite du texte dans la même traduction : « Et parce que les choses qui se présentent à nous, sont bonnes ou mauvaises ; que l'on recherche les premières, et que l'on évite les secondes, nous pouvons fort bien les comprendre toutes sous ces deux genres ; et nous diviserons chaque genre en quatre espèces. Car la raison de faire une action ne saurait être que l'une de ces quatre, ou pour acquérir un bien, ou pour l'augmenter, ou pour le conserver, ou pour en jouir ; ou bien, l'une de ces quatre autres, ou pour éviter un mal, ou pour s'en délivrer, ou pour le diminuer, ou pour le changer en bien ; comme en effet ces motifs entrent dans toutes nos délibérations. [V, 10, 34] Mais ce sont les bonnes actions qui naissent de ces causes. Les mauvaises au contraire viennent des fausses idées que nous nous faisons. Car l'origine de ces dernières, est qu'une chose nous paraît bonne ou mauvaise, qui ne l'est pas en effet. De là nos erreurs, et nos mouvements déréglés, comme la haine, la colère, l'envie, la cupidité, l'ambition, l'audace, la crainte, etc. À toutes ces causes il faut ajouter celles que nous appelons fortuites, comme, l'ignorance et l'ivresse, parce qu'elles donnent aussi quelquefois matière aux arguments; et l'on s'en sert tantôt pour excuser un crime, et tantôt pour l'aggraver. Par exemple, si je disais qu'un homme, en dressant des embûches à son ennemi, a tué un autre homme ».

[1119] Ce sont des évidences que pour l'instant, du moins, Langey ne discute pas ; rappelons qu'en histoire, « Tout repose sur les faits et sur l'art de les exprimer. Les faits exigent qu'on suive l'ordre exact des temps, qu'on décrive les lieux » (*De Oratore*, II, 63).

[1120] Ils apparaissent respectivement sept, six, deux et une fois (soit seize occurrences au total).

« attentif »)[1121]. Cette attention minutieuse, associée à un désir d'ordre, rappelle très précisément le *Comment il faut écrire l'histoire* de Lucien, où celui-ci écrit : « Les faits eux-mêmes ne doivent pas être assemblés au hasard, mais soumis à plusieurs reprises à un examen laborieux et pénible »[1122]. La traduction latine de 1515, pour ce même passage, porte en marge : *Ordo rerum*, et donne le texte suivant : *Caeterum res ipsae non sunt ut sors* [le hasard] *tulit componendae, sed laboriose et anxie eadem saepius recensere oportet*[1123]. Ce genre de formule ne se trouve pas chez Cicéron, et attire l'attention sur une possible influence de Lucien.

Par ailleurs, les termes *narration* et *exposition* sont des latinismes à valeur de concepts. Dans le *De Inuentione*, ils sont à peu près équivalents ; plus précisément, le terme *expositio* permet d'expliquer celui de *narratio* : *Narratio est rerum gestarum aut ut gestarum expositio*, « La Narration est l'exposé des faits tels qu'ils se sont passés, ou qu'ils ont pu se passer »[1124]. Il n'est guère surprenant que Langey ait bien connu le *De Inuentione*, texte qui servait, depuis le Moyen Âge, de manuel pour les études rhétoriques[1125]. Mais Langey se montre plus précis : il évoque la « *vraye et diligente exposition* des choses faites », ce qu'il glose lui-même par « *ordre*, et narration des choses *bien poursuyvie et continuée* ». Exposer, ce n'est pas seulement faire un récit, c'est le mettre en ordre, le subordonner à une *dispositio*, ce qu'évoque aussi l'idée de *poursuivre* – plus loin, Langey parle d'« ordre *prosecutif* ». La narration est ici, naturellement, à la base du travail de l'historien, mais l'histoire se distingue cependant de la *narratio* oratoire décrite par les traités. Comme l'a rappelé A. Leeman au sujet de Cicéron, alors que la *narratio* oratoire du *De Inuentione* doit être *breuis*, au contraire les historiens, dans le *De Oratore*, ne doivent pas être *narratores rerum* mais *exornatores rerum*, et cet ornement passe par l'*expositio*, autrement dit par un travail de clarification et d'interprétation[1126]. Il s'agit donc, pour l'historien, d'exposer les faits de façon à en « dérouler les causes », *ut causae explicentur*[1127]. Le passage de la *narratio* simple à l'*expositio* ou « ordre, et narration des choses bien poursuyvie et continuée » renvoie donc à une conception plus complexe de la *narratio* historique, que l'on trouve dans le *De Oratore*. L'histoire comprise comme *expositio* est de l'ordre de la *copia* du discours qui révèle « l'abondance de [la] matière ». On trouve également

[1121] *La deffence, et illustration de la langue françoyse*, *op. cit.*, p. 376, n. 4.

[1122] LUCIEN DE SAMOSATE, *Comment il faut écrire l'histoire*, 47, *op. cit.*, p. 898.

[1123] *De ratione conscribendae historiae*, *op. cit.*, f° D*v*.

[1124] *De l'invention*, I, 27, G. Achard (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1994. On trouve également l'équivalence *narratio-expositio* chez Quintilien : *Narratio est rei factae aut ut factae utilis ad persuadendum expositio* (*Institution oratoire*, IV, II, 31). Sur la *narratio* et ses rapports avec l'histoire, voir M. KEMPSHALL, *Rhetoric and the Writing of History (400-1500)*, Manchester, Manchester University Press, 2011, p. 315-349.

[1125] Voir M. KEMPSHALL, *Rhetoric and the Writing of History (400-1500)*, *op. cit.*, p. 121-264 (chap. II, « Rhetoric and history »).

[1126] R. Estienne glose ainsi le terme français *exposition* par *explanatio*, *expositio*.

[1127] CICÉRON, *De Oratore*, II, 63 (trad. Courbaud), *op. cit.*

une idée analogue chez Lucien, qui compare les historiens à des sculpteurs qui n'ont pas fabriqué leur matière, mais la façonnent, image qui justifie selon lui la différence entre l'histoire et la rhétorique :

> […] l'historien ne compose pas comme les rhéteurs ; il n'a qu'à dire les choses telles qu'elles sont, puisque ce sont des faits accomplis. Il ne faut que les ranger et les exprimer ; aussi n'a-t-il pas à chercher ce qu'il dira, mais comment il le dira[1128].

Pour Lucien, l'*inuentio* n'est pas du ressort de l'historien, qui doit s'occuper essentiellement de la *dispositio* et de l'*elocutio* : voilà qui rappelle « l'excellence et singularité du stile, avecques l'elegante distribution de la matiere subjecte » évoquées par Langey au début du *Prologue*.

Mais il faut revenir à Cicéron, dont l'influence est ici plus manifeste dans la mesure où l'idée de *copia* est inséparable de sa conception d'une histoire explicative. La formule cicéronienne du « développement » ou « déroulement » des causes (au sens étymologique d'*explication*) explique le refus de la *breuitas* exprimé au début du *Prologue*. Dès lors, la nécessité de développer n'implique pas une surcharge d'ornements à valeur esthétique, mais une organisation méthodique du propos (ce qu'on appellerait aujourd'hui un plan). C'est dans ce déroulement, dans le fait de « déplier » les faits que se trouvent les *circonstances*. Comme le rappelle Furetière, en rhétorique « Les arguments qui se tirent des *adjoints* sont les adminicules de preuve qui naissent des circonstances particulieres du fait » ; l'*adminicule*, c'est « l'étai », ce qui permet d'*appuyer* un raisonnement et, plus particulièrement, ce qui permet de *prouver*. Les circonstances ou *adiuncta*, en histoire, servent également à prouver et, plus précisément, à juger les faits en fonction du rôle des acteurs de l'histoire. Mais si l'adaptation des *adiuncta* de la rhétorique à l'histoire était déjà présente chez Cicéron, Langey en fait une interprétation qui lui est propre. Les « circonstances » renvoient à de nombreux discours, lesquels sont liés par l'historien à sa quête fondamentale du pourquoi, des « causes finales » :

> Si aucuns doncques veulent garder cest ordre prosecutif ou continu, je vueil que premierement ilz proposent ce dont ilz veulent parler. Si d'appointements [accords] ou alliances, fault reciter [raconter] les causes finales, et inductives, et qui ont à ce meu les parties : Fault inserer de l'une et de l'autre les remonstrances, griefz, debatz, capitulations, et traitez. Et si de guerre, fault qu'ilz me dient [disent] à quelle cause, et pour quelle ocasion elle s'est menée : Fault reciter les querelles debatuës, les parlemens, les deffiances [provocations], les apareilz [préparatifs] et entreprises, execution, moyen, et conduites d'icelles[1129].

Langey se réclame ici clairement de la grande tradition rhétorique qui prône l'insertion des discours ; mais les termes employés impliquent que l'auteur n'a pas forcément à les inventer ou à les composer, ce en quoi la méthode de Langey diffère de celle des historiens anciens. Les

[1128] LUCIEN DE SAMOSATE, *Comment il faut écrire l'histoire*, 51, *op. cit.*, p. 899.
[1129] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 1*v*

discours insérés n'ont pas forcément à être tenus par un personnage-orateur ; ils peuvent se présenter comme déjà écrits, voire comme authentiques.

Le *Prologue* propose ici, par conséquent, un subtil mélange entre une histoire documentaire, où l'historien insère ses sources à titre de preuve, et une histoire dans la tradition classique, où l'historien interprète les motivations des acteurs en écrivant les discours. Certains discours seront donc simplement *insérés*, d'autres seront « récités », autrement dit *racontés*, ce qui suppose une médiation, l'historien pouvant les résumer ou les narrativiser : c'est le « discours oblique » évoqué par Machiavel dans sa préface aux *Histoires florentines*. En outre, ce passage s'accorde avec ce que nous savons des méthodes de recherche de Langey. Utilisant ses connaissances, ses réseaux et ses entrées aux Conseils et à la Cour pour rassembler la plus large documentation, il devait ensuite procéder à un long travail d'insertion de ses sources, ce qui pouvait supposer de les résumer, de les réécrire ou de les rassembler lorsqu'elles concordaient.

Le geste de composition n'est donc pas neutre, il signifie toujours une intervention de l'auteur sur ses sources, même authentiques. Que l'interprétation des faits suppose l'implication de l'historien, et non le simple récit minutieux des faits, ce que prouve l'utilisation par Langey des termes *causes* et *occasion* (*ocasion* chez Langey). Il emploie tout d'abord l'expression : « causes finales, et inductives », expression latinisante qui renvoie à la fois à la théorie aristotélicienne de la causalité et à la méthode logique de l'induction qui, chez Aristote toujours, suppose que l'on procède du particulier au général[1130]. La cause finale, c'est la cause qui permet d'expliquer une action par la volonté (ou le désir) de l'acteur ; elle correspond à l'image de la cible que doivent viser les « archers prudents » chez Aristote et Machiavel[1131]. Mais sans qu'il soit besoin de remonter le fil d'une tradition qui constituait la base de l'enseignement de tout lettré[1132], Langey compris, on peut remarquer que Claude de Seyssel a également écrit au sujet des causes finales dans son « Prologue ou Proeme » à sa propre traduction de Thucydide, texte

[1130] Sur l'induction, voir ARISTOTE, *Seconds analytiques*, II, 19, P. Pellegrin (trad.), Paris, Flammarion, 2005.

[1131] Voir *supra*.

[1132] On retrouve ainsi un résumé de cette doxa au début de l'*Anti-Machiavel*, *op. cit.*, p. 1 : « Aristote et les autres Philosophes nous enseignent, et l'experience nous le conferme, qu'il y a deux voyes pour parvenir à la connoissance des choses : l'une, quand des causes et Maximes l'on vient à la conoissance des effects et consequences : l'autre, quand à l'opposite par les effects et consequences nous venons à conoistre les causes et Maximes […]. Or la premiere de ces deux voyes et propre et peculiere aux Mathematiciens […]. La seconde voye appartient aux autres sciences, comme à la Philosophie naturelle, Medecine, jurisprudence, science Morale, Politique, et autres, dont la cognoissance procede plus communément par l'ordre resolutif des effects aux causes, et des particularitez aux Maximes generales ».

que Langey connaissait évidemment[1133]. Il y cherche à concilier la morale divine avec une morale politique et humaine.

Ce « proeme » commence par un long développement philosophique sur la distinction entre la « dernière fin » (Dieu) et les « fins particulières » des actions humaines ; il établit que « noz operations humaines peuvent avoir fins particulieres, non devoyantes de la derniere et principale »[1134]. Pour justifier cette conciliation d'une morale humaine et de la morale divine, il utilise l'exemple de la guerre, « opération » princière (ou nobiliaire) par excellence :

> […] es choses mondaines, celluy qui faict la guerre, combien qu'il tende de *premiere intention* à venger l'oultraige que on luy a faict, ou à defendre le sien, ou bien le recouvrer, toutesfoys la *finale intention, quant aux choses mondaines,* est pour apres avoir paix et repos, ou pour acquerir gloire et renommée. Mais celluy qui pense à la fragilité des choses terriennes, et à l'immortalité de l'ame, et qui a vraye foy des choses divines, fait la guerre affin de garder l'ordre de charité, et pour par ce moyen meriter repoz eternel, et gloire immortelle[1135].

Mais si, pour revenir à la formule de Langey, ces causes *finales* sont également *inductives*, c'est parce que l'historien remonte à ces causes par l'examen particulier du fait. Comme l'explique Cicéron : « L'induction est un développement qui, en s'appuyant sur des propositions non douteuses, entraîne l'adhésion de celui avec qui on a entrepris de discuter ; grâce à cette adhésion on arrive à lui faire approuver [*probare*] une chose douteuse [*dubia res*], parce qu'elle présente une analogie avec les propositions qu'on a admises[1136]. La méthode de Langey est donc fondée sur ce que l'historien *approuve*, ce qu'il considère comme étant le plus probable : une fois encore, la médiation du jugement est nécessaire à l'élaboration de l'écriture sur l'histoire.

L'insistance sur les circonstances et donc sur les particularités qui, pour ainsi dire, entourent les événements, pourrait s'expliquer par cette démarche inductive qui vise avant tout à ramener le particulier à une cause profonde. L'occasion, en revanche, constitue la cause secondaire, annexe – par exemple, l'occasion pour laquelle une guerre « s'est menée », comme l'écrit Langey, peut être le prétexte, l'incident diplomatique qui a conduit à la rupture de la paix. Une guerre s'explique, naturellement, par des causes plus profondes. Mais peut-on écrire l'histoire, à la Renaissance, sans rendre compte des *occasions* ? Pour un humaniste comme Langey, l'occasion renvoie à l'*occasio* des Latins et au *kairos* des Grecs, le moment favorable

---

[1133] La suite de ce chapitre montrera la proximité entre le *Prologue* et l'épître liminaire de Jacques Colin présente dans la même édition de Thucydide.

[1134] C. de SEYSSEL, « Prologue », *op. cit.*, np.

[1135] *Ibid.*, np. (je souligne).

[1136] *De inuentione*, I, 51 ; *De l'invention*, *op. cit.*, p. 102-103 : *Inductio est oratio, quae rebus non dubiis captat assensionem eius, quicum instituta est ; quibus assensionibus facit, ut illi dubia quaedam res propter similitudinem earum rerum, quibus assensit, probetur*.

qu'il faut savoir saisir[1137]. L'humanisme florentin accordait également une grande importance à cette distinction entre *cagione* (ou *causa*, la cause) et *occasione*[1138] ; il est tout à fait possible que Langey, bien informé des affaires politiques et littéraires d'Italie, ait lu certains des textes de Machiavel ou ses premières traductions françaises[1139], qui circulaient sous forme manuscrite, et dont on est en bon droit de penser que Rabelais avait eu connaissance[1140].

Par « circonstances », Langey désigne donc d'abord l'enquête sur le pourquoi, sur les cuases ou motifs des actions. Les circonstances, cependant, ne se résument pas aux « dits », aux paroles des acteurs, aux discours et aux textes qui donnent le meilleur accès aux causes et qui entourent l'événement que l'historien se donne pour but de raconter « diligemment ». Le passage cité *supra* donne de l'histoire langéenne une image essentiellement diplomatique ; mais les déclarations de guerre conduisant, comme on s'en doute, à la guerre elle-même, Langey aborde ensuite les circonstances de la guerre (au sens moderne et restrictif de *circonstances*, c'est-à-dire le lieu, le temps, le comment, etc.), en l'occurrence les batailles, qu'il s'agira, là aussi, de mettre en ordre :

> Mettre les batailles en ordre, representer la rencontre, le conflit, l'execution de l'artillerie, le traict des haquebutiers, archiers, et arbalestiers : poulsiz de piques, chocz d'hommes d'armes [cavaliers], heurtis de chevaulx, coups d'espée, chapeliz [coups] de masses, haches, et alebardes : l'effroy des vaincuz, route [déroute], fuyte, et desolation d'iceux : Le cueur [courage], hardiesse et poursuyte des victorieux : Jusques à quelque foys racompter non seulement le maintien de l'une ou de l'autre armée : mais ce que chacun de son costé aura particulierement dit et fait. Par tous ces pointctz fault parvenir à l'effet, et à l'avanture de l'issuë[1141].

Ces précisions peuvent surprendre : peut-on expliquer l'issue d'une bataille par tant de faits particuliers, voire par des « dits » ? L'accumulation suggère le désordre d'une bataille, et non sa mise en ordre par l'historien. Il est tout à fait possible que Langey parodie ici le style épique, d'autant que l'on trouve un passage relativement semblable chez Lemaire de Belges et un autre

---

[1137] « Car l'occasion a tous ses cheveulx au front, quand elle est oultre passée, vous ne la povez plus revocquer, elle est chauve par le darriere de la teste, et jamais ne retourne », dit Ponocrates dans *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XXXVII, p. 341, reprenant l'image traditionnelle du dieu *Kairos*, telle qu'on la retrouve également dans les recueils d'emblèmes et chez Machiavel dans un célèbre *capitolo* – voir *Œuvres complètes*, E. Barincou (éd.), Paris, Gallimard, 1986, p. 81.

[1138] Le diptyque *cause /occasion* qu'emploie Du Bellay correspond à ce que décrit J. G. A. Pocock sur le diptyque *cagione* (ou *causa*) */occasione* dans l'humanisme florentin (auquel s'ajoute un troisième terme, *principio*) : « *Giannotti lays it down that in considering every event (*azione*), one must examine the general cause (*cagione*), the precipitating cause (*occasione*), and the immediate cause (*principio*)* » (J. G. A. POCOCK, *The Machiavellian Moment : Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 2009, p. 301).

[1139] Ainsi les *Instructions sur le faict de la guerre* auxquelles Langey a pu contribuer sont en partie inspirées de Machiavel dont le nom est mentionné dans les 2e et 3e éditions (Paris, Vascosan).

[1140] Voir G. IANZITI, « Rabelais and Machiavelli », *Romance Notes*, vol. 16, nº 2, 1975, p. 460-473. Les *Discours* et l'*Art de la guerre*, plus particulièrement, circulaient en France dans les années 1530.

[1141] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 1*v*-2*r*.

encore dans le *Tiers Livre* de Rabelais[1142], où revient d'ailleurs le même terme : *chapeliz* (ou *chaplis*), qui signifie « coups » ; mais là où Lemaire insiste sur « le tumultueux gemissement de toute la cité confuse », Langey met déjà la bataille en ordre – de la « rencontre » des deux armées » à la victoire de l'une et défaite de l'autre. L'accumulation n'est pas sans ordre, elle suppose une vision synthétique de l'ensemble de la bataille. C'est donc une *enumeratio*, en termes de catégories rhétoriques, c'est-à-dire que les différentes parties renvoient nécessairement à un tout : « L'*Énumération*, qui a quelque rapport avec la *Définition*, expose toutes les faces du sujet, toutes les circonstances du fait, toutes les parties de l'idée » (D. Achille)[1143]. Cette énumération se résout ainsi par la conclusion de la bataille : « *Par tous ces poinctz* faut parvenir à l'effet », écrit Langey. Ce que ce procédé rhétorique apporte à l'historiographie, c'est un gain de compréhension et d'élégance. Un traité rhétorique du XVIIe siècle, le *Tyrocinium*, explique ainsi l'*enumeratio* : « Le lieu par l'énumération des parties possède beaucoup d'éclat, car il contribue grandement tantôt à *discerner* la chose [*res*, le « tout » ou, dans l'histoire, la « chose » au sens de Langey, soit « l'effet », l'événement] et tantôt à *l'amplifier* »[1144]. L'« abondance de matière » rapproche certes le style historique du style épique, mais dans l'histoire-jugement elle sert à distinguer [*dignoscere*] ce qui au premier regard semble irrationnel, confus, inintelligible.

Le but est donc d'expliquer le résultat de la bataille par ses « parties » ou circonstances ; ce résultat ne peut être donc pas être compris par la valeur ou le génie d'une seule personne. Aussi l'énumération des circonstances est très différente des accumulations que l'on trouve dans le récit des combats épiques, où l'on voit fréquemment deux héros se détacher de la masse des combattants. Cela fait également partie intégrante de la perspective nobiliaire fortement

---

[1142] *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, II, 8, dans *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, A. J. Stecher (éd.), [Slatkine, 1969], Louvain, J. Lefever, 1882, vol. 1, p. 76 ; *Tiers Livre*, *op. cit.*, chap. XXIII, p. 691. Voir *infra* le texte du *Prologue*, n. 1350, pour ceux de Lemaire et Rabelais. Ce dernier est coutumier de la parodie du style épique (voir entre autres, au sein de l'immense bibliographie rabelaisienne, G. DEMERSON, « Paradigmes épiques chez Rabelais », dans *Études rabelaisiennes*, Genève, Droz, 1988, vol. XXI, p. 225-236). Faut-il voir dans ce passage du *Prologue* la marque et/ou l'influence de Rabelais sur Langey ? ou bien est-ce Langey qui a inspiré les lignes du *Tiers Livre* où Panurge décrit de façon très sonore le « hourt de deux armées » ? Je suis tenté par la seconde réponse car, comme on va le voir, l'énumération des divers moments d'une bataille par Langey témoigne d'une part d'une connaissance professionnelle des combats, d'autre part de la volonté de rendre compte de façon rationnelle de l'ensemble du déroulement de la bataille de façon à en expliquer le résultat.

[1143] D. ACHILLE, *Principes de rhétorique et de littérature appliqués à l'étude du français*, Paris, F. Tandou et Cie, 1863, IV, I (http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/ecole/didier_principes-rhetorique_1863/). Voir aussi Littré : « Figure de rhétorique, qui consiste à passer en revue toutes les manières, toutes les circonstances, toutes les parties. / Partie d'un discours qui précède la péroraison, et dans laquelle l'auteur récapitule toutes les preuves comprises dans l'argumentation. / *L'énumération ou distribution consiste à parcourir en détail divers états, diverses circonstances et diverses parties ; on doit éviter la minutie dans l'énumération*. [Dumars., *Mél. gramm. philos.*, t. V, p. 286] ».

[1144] Je traduis (et souligne) : *Locus ab enumeratione partium plurimum habet splendoris, plurimum confert tum ad rem dignoscendam, tum ad rem amplificandam* (C. PAJOT, *Tyrocinium eloquentiae, sive Rhetorica nova*, Chambéry, Ex Typ. Fratrum Dufour, 1650, p. 35).

marquée du programme historiographique exprimé dans le *Prologue*, puisque Langey se fixe comme objectif de consigner, le mieux possible, les actions des « particuliers » qui participent à la mêlée générale pour comprendre en quoi, modestement, ils contribuent au résultat final. L'« avanture de l'issüe » désigne, au sens littéral, ce qui est advenu à l'issue de la bataille. On quitte donc le lieu des causes pour parvenir au lieu des « effets », mais, là encore, on retrouve la notion de *circonstances*, qui renvoient de nouveau aux causes :

> Ceste avanture fault encores specifier par moult de circonstances : À sçavoir est, si par vertu ou par nombre de gens : Si par diligence, prudence, et bonne conduite d'une part : Si par mauvais ordre et negligence de l'autre : si par temerité, outrecuydance, et precipitation des uns, par ruse, ou dissimulation des autres : Et par cent telles ou semblables circonstances, qui en l'histoire ne sont à mespriser ains à diligemment observer : En representant artificieusement tous les mandemens, sommations et responses des uns aux autres : avecques la majesté, audace, desdaing, mesprisement, timidité, sens, astuce, malice, ou trayson, qu'elles auront esté portées, ouyes, et responduës. Et ceste est la vraye diligence, et le vray ordre prosecutif, qui en hystoire sont desirez[1145].

L'« ordre prosecutif » est donc bien un ordre rationnel. C'est l'ordre du probable, et non de la simple chronologie qui n'ordonne que les grandes articulations de la *narratio* historique[1146]. Il s'agit toujours, pour Langey, de comprendre le pourquoi des faits, question fondamentale à laquelle se joignent toutes les questions « circonstancielles » qui permettent d'approcher au plus près de la vérité – « circonstancielles » au sens moderne et restrictif de *circonstances* puisque, comme nous l'avons vu, le *pourquoi* ou *cause* est la première des « circonstances » de choses au sens de Langey et de Quintilien. Mais cette raison à l'œuvre dans l'écriture de l'histoire est soumise au jugement de l'action politique : l'historien-juge cherche, écrit Langey, à comprendre la victoire ou la défaite par le comportement des acteurs, et l'on ne peut qu'être frappé par l'emploi du terme *diligence*, associé à la « prudence, et bonne conduite » et opposé au « mauvais ordre, et negligence ». Il semble que Langey postule une équivalence entre le jugement des acteurs et le jugement de l'auteur, voire que cette équivalence porte sur les méthodes respectives de l'action politique et de l'écriture de l'histoire. Dans les deux cas, il faut être attentif aux circonstances, et même minutieux ; et, surtout, il faut procéder par *ordre*, *bien conduire* son action comme il faut conduire sa plume. Rhétorique et action politique sont subordonnées à un même jugement.

[1145] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 2*r*.

[1146] L'hypotexte du *De Oratore*, que le « studieux et diligent lecteur » doit comprendre entre les lignes (chose aisée pour un lecteur du XVIe siècle) permet de comprendre la place que donne Langey à la chronologie, qui n'ordonne que les « grandes lignes » du récit. *Rerum ratio ordinem temporum desiderat, regionum descriptionem* : « Les faits exigent qu'on suive l'ordre exact des temps, qu'on décrive les lieux » (*De Oratore*, II, 63, trad. Courbaud, *op. cit.*). Ce passage introduit le développement célèbre sur les circonstances et les causes, sur lequel Langey appuie tout son raisonnement. La chose est si évidente qu'elle n'a pas besoin d'être rappelée, comme n'a pas besoin d'être rappelé le fait que l'histoire se doit d'être véritable.

La *diligence* de Langey évoque ainsi la *discrezione* de Guicciardini ou Castiglione et la *discretion* dont parlera Du Bellay le poète : elle est a partie liée avec le jugement des « faits » par la prise en compte synthétique de leurs moindres détails. On se souvient que pour l'auteur de la *Deffence,* « la Disposition gist plus en la discrétion et bon jugement de l'Orateur qu'en certaines reigles, et preceptes » : ici au contraire, c'est sur la *dispositio* ou « ordre » qu'insiste Langey, sans donner par ailleurs de règle pour comprendre et choisir les « circonstances ». Du point de vue de la *dispositio,* le principal problème de l'historien est donc un problème de mise en ordre. Voilà qui confirme ce que j'ai avancé *supra* sur la « plus-value » apportée à l'histoire par la rhétorique : elle ne consiste pas simplement dans le beau style ou dans l'insertion des discours compris comme ornements, à moins qu'on ne considère – ce qui serait d'ailleurs plus conforme à la pensée de Cicéron telle qu'elle apparaît dans le discours d'Antoine du *De Oratore* – que ces ornements résident précisément dans la dimension explicative de l'histoire, dans la mise au jour de ces petits « faits" qui permettent de comprendre les grands « effets » et qui constituent, pour Langey la véritable beauté de l'histoire et ce qui la rend véridique, beauté et vérité étant, en l'occurrence, inséparables.

2. Langey rabelaisien ? L'histoire-jugement contre les chroniques

Ce plaidoyer pour une histoire « diligente » conduit Langey à circonscrire plus précisément sa propre entreprise historiographique, et à insister sur la nécessité de rendre compte des faits contemporains. Les historiens vulgaires ou « chroniqueurs », en définitive, ratent toutes les circonstances par lesquelles on peut « orner » les faits. En conséquence, leurs histoires ne sauraient rendre compte en toute justice des événements récents :

> Que pleust à Dieu, que par aucun qui bien le sceut, et voulust faire, en ensuyvant telle definition et reigle, nous puissions voir escritz tant de faitz d'armes, rencontres, batailles, assaulx, et deffences de villes et chasteaulx : Tant de querelles, traictez, apointemens, et ambassades entrevenuës entre les Princes, depuis seulement le commencement de cestuy Regne : Certes les faitz combien qu'ilz soient d'eux mesmes si haulx et magnifiques, qu'ilz peuvent assez nourrir et eslever une basse et affamée oraison, si [ainsi] se monstreroient ilz au jugement des hommes assez plus dignes et recommandables, qu'ilz ne se montrent[1147].

L'ambition de rendre compte du « règne » contemporain, celui de François Ier, est implicite : c'est une ambition évidemment politique qui semble rejoindre « l'illustration de la France » réclamée par Étienne Dolet ; à cette différence près que Langey s'écarte délibérément de tout

[1147] *Prologue* des *Ogdoades, op. cit.*, p. 2*v*.

ce qui pourrait faire confondre son histoire avec la littérature d'éloges. C'est uniquement « l'abondance de la matière », et elle seule, qui permet de rendre hommage à l'époque contemporaine ; l'histoire n'élève pas les faits, elle s'élève à eux.

La conception langéenne des circonstances répond donc au désir d'une histoire qui fasse justice à ses acteurs. Dans sa lettre à Montmorency de mars 1539, la première où il dit avoir lu les *Ogoades* (ou plutôt ce que Langey en avait écrit), Jean du Bellay écrit de son frère : « […] il s'emploie à escripre une des plus belles choses que je viz onc, *où ne sont oubliez ceulx qui ont merité de la chose publique* »[1148]. L'écriture des « prouesses » des acteurs de l'histoire est l'une des conditions de la justice distributive, celle par laquelle Grandgousier, par exemple, châtie les responsables de la guerre et récompense ceux qui ont obtenu la victoire[1149]. Ce *topos* n'est pas pour surprendre dans une préface historique, mais Langey en fait de façon plus originale la justification et l'objectif de sa poétique d'une historiographie « circonstanciée ».

On peut en conclure à la partialité de Langey – sans surprise, puisque celui-ci est suffisamment connu pour son œuvre de propagandiste. Ceci étant dit, la matière historique, française et moderne, qu'il entend « exposer » n'est pas pour autant présentée comme supérieure aux autres ; Langey ne la distingue que par le *topos* des exceptionnelles variations de la fortune qu'aurait connues la France :

> Et lors pourroient les diligens estimateurs des choses, juger et cognoistre par celle monstre, que si en France nous eussions eu un Titelive, il n'y eust entre les hystoires Romaines exemple ou vertueux fait, auquel n'eussions un respondant. Car ne desplaise aux autres nations, desquelles je ne vueil en rien diminuer la reputation, je n'en sache aucune, en laquelle ou plus souvent, ou plus long temps, se soit fortune monstrée amye ou ennemye alternativement : Et proprement semble qu'en ceste seule nation Françoise, elle ayt voulu esprouver l'une et l'autre sienne puissance, pour à toutes autres donner exemple et miroer, tant de suporter en magnanimité, et avecques force et constance les infortunes et aversitez, comme de soy gouverner en prosperité avecques modestie et atrempance[1150].

Cette même diligence dont on a remarqué qu'elle concernait à la fois les acteurs de l'histoire et l'auteur, concerne maintenant le lecteur, placé en position de juge. La *monstre*, c'est la représentation, le spectacle. Paul-Émile ne disait pas autre chose, en substance : les « faits » doivent être représentés comme sur un « théâtre »[1151]. Langey suit ici de près la préface de Paul-Émile qui, on s'en souvient, formulait des idées semblables, notamment sur les variations de la fortune dont l'ampleur et la fréquence feraient l'originalité de la « nation » française[1152]. En

[1148] Jean du Bellay à Anne de Montmorency, Saint-Maur-des-Fossés, 21 mars1539, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 153 (je souligne).
[1149] Voir *supra*.
[1150] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, p. 2*v*.
[1151] PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, « Praefatio », *op. cit.*, § 1.
[1152] *Ibid.*, § 10.

creux, on retrouve le thème de la défaite, omniprésent dans l'historiographie française du début du XVIe siècle.

On retrouve également, sous la plume de Langey, l'idée, formulée par Paul-Émile puis Jacques Colin, selon laquelle l'absence de connaissance historique est préjudiciable aux affaires publiques. Chez Paul-Émile, ceux qui méprisent ou ignorent l'histoire sont « reputez moins qu'enfans », et ne peuvent « ettre appellez au gouvernement ny conseil de la chose publique »[1153] ; pour Langey, sans l'histoire « nul est recevable à l'administration de la chose publique, mais à dechasser comme inutile »[1154]. Cette présence de Paul-Émile dans le *Prologue* est d'autant plus intéressante qu'à aucun moment le nom de celui-ci n'y est cité. L'historien véronnais, ainsi que Robert Gaguin, sont les grands absents du texte. Langey, au moment même où il réclame un « Titelive », nie le titre qui fut souvent décerné à son prédécesseur. On peut attribuer ce silence de Langey au discours nationaliste du temps, auquel, manifestement, il adhère ; mais il s'agit aussi d'afficher son originalité en faisant table rase de ceux qui, récemment, se sont lancés dans une entreprise semblable.

Mais ce qu'il reproche sans doute, plus profondément, aux Paul-Émile et aux Gaguin, c'est d'être avant tout des compilateurs et de n'avoir pas écrit une véritable histoire des événements qu'ils ont vécus : leur ambition de rendre compte de toute l'histoire de la France les en empêchait et, évoquant les faits les plus récents, ils furent par conséquent trop synthétiques, oubliant les *circonstances* sur lesquelles Langey insiste tant. On va voir que cela tient avant tout à leur position sociale et politique : ce sont des historiens « clercs », qui ne peuvent, pour écrire à la vérité, s'appuyer sur l'expérience des historiens acteurs de l'histoire. La rupture est donc réelle : car Langey n'entend pas simplement être Tite-Live mais bien Thucydide et César. C'est sur ce point que l'inspiration lucianiste du manifeste de Langey apparaît pleinement.

Langey entend donc rejeter une histoire vulgaire caractérisée par sa *breuitas*, histoire incapable de rendre justice aux hauts faits de ses contemporains. Il contribue ainsi à construire, pour l'historiographie, l'image de ce que nous appelons encore le Moyen Âge. Mais il le fait en distinguant soigneusement deux groupes : celui des acteurs de l'histoire et celui des auteurs d'histoire. Les premiers ne manquèrent jamais de s'illustrer, tandis que les seconds furent incapables de consigner leurs prouesses :

[1153] Voir « Preface » et « Praefatio », *op. cit.*, § 8 dans l'annexe à la 1re partie, chap. V.
[1154] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 5*r*.

> Mais noz ancestres et fondateurs du Royaume, naturellement (et comme par aventure alors estoit besoing) furent tousjours trop plus inclins à faire qu'à escrire : Lequel vouloir certes je ne blasme, ains tresfort louë[1155].

Il s'agit là d'un *topos* – l'opposition du *bien faire* et du *bien dire* – qui associe l'apparente infériorité de la culture française (à la culture italienne, essentiellement) et la valeur militaire revendiquée par sa noblesse. L'*ethos* aristocratique de Langey, noble d'épée, transparaît ; son parent Joachim du Bellay se souviendra de ce passage dans la *Deffence*, en attribuant à une « conjuration » des Romains l'oubli des hauts faits des anciens Gaulois[1156]. Chez Langey, le manque d'histoire en France est renvoyé à une plus vague origine politique, un grand bouleversement qui aurait détruit la mémoire collective :

> Deslors estoient survenuës les mutations universelles des Royaumes, destructions des païs, et abolissement des lettres et artz, qui par long temps ont esté comme ensevelies et endormies : Ce que je pense avoir esté cause, que nous n'ayons hystoriens de l'origine, progres et acroissement de nostre Royaume[1157].

L'absence d'histoire digne de ce nom est donc replacée dans un contexte plus large, qui dépasse le cadre des frontières de Gaule ou de France et qui fournit une explication facile. Si celle-ci rappelle des textes bien connus des littéraires et des historiens de la Renaissance, comme la lettre de Gargantua où celui-ci évoque le « temps […] ténébreux et sentant l'infelicité et calamité des Goths »[1158], Langey ne situe pas clairement ce moment où auraient eu lieu les « mutations universelles » ; mais il écrit ailleurs, dans l'*Epitome* proprement dit que la mémoire orale des druides aurait disparu du fait de leur « destruction » par les Romains[1159].

Ce faisant, Langey caractérise de façon synthétique l'historiographie médiévale comme une historiographie de la mémoire, dont le but principal est de sauver les événements de l'oubli :

> Et neantmoins par cy, par là, s'en trouve quelque chose escrite au style et narration telle qu'alors, plus digne toutesfoys (à mon jugement) de commiseration, que de moquerie : car ilz ont fait en tant que possible leur a esté, que des choses de leur

---

[1155] *Ibid.*, f° 3*r*.

[1156] Voir *La deffence, et illustration de la langue françoyse*, I, 2, dans *Oeuvres complètes. Ier volume*, *op. cit.*, p. 21-22 : « À ce propos, songeant beaucoup de foys, d'où vient que les gestes du peuple Romain, sont tant célébrés de tout le Monde, voyre de si long intervale preferés à ceux de toutes les autres Nations ensemble, je ne treuve point de plus grande raison que ceste cy : c'est que les Romains ont eu si grande multitude d'Ecrivains, que la plus part de leur gestes (pour ne dire pis) par l'Espace de tant d'annéss, ardeur de baailles, vastité d'Italie, incursions d'estrangers, s'est conservée entiere jusques à nostre tens. Au contraire les faiz des autres nations singulierement des Gauloys, avant qu'ilz tumbassent en la puyssance des Françoys, et les faiz des Françoys mesmes depuis qu'ilz ont donné leur nom aux Gaules, ont eté si mal recueilliz, que nous en avons quasi perdu non seulement la gloyre, mais la memoyre. À quoy a bien aydé l'envie des Romains, qui comme par une certaine conjuration conspirant contre nous, ont extenué en tout ce qu'ilz ont peu, notz louanges belliques, dont ilz ne pouvoint endurer la clarté […] ». Le poète semble s'être souvenu de l'œuvre du cousin de son père.

[1157] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 3*r*.

[1158] *Pantagruel*, *op. cit.*, chap. VIII, p. 345.

[1159] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, p. 26 *r*.

> temps la memoire n'est entierement ensevelye : Et qu'en eulx trouverront [*sic*] matiere, ceux qui apres les voudront celebrer en plus elegant et orné langaige[1160].

Il faut reconnaître que le polémiste Langey se montre ici très clairvoyant : sa description de l'historiographie médiévale correspond globalement à celle qu'en donnent aujourd'hui les historiens de l'historiographie, à la suite de B. Guenée[1161] ; elle témoigne du fait que Langey, comme ses contemporains, ont dû ressentir que leur « désir d'histoire », comme l'écrivait C.-G. Dubois[1162], était sensiblement différent de celui de leurs aînés. Mais, dans ce manifeste pour une nouvelle histoire qu'est le *Prologue*, l'essentiel est de souligner la restitution des bonnes lettres :

> Mais depuis le temps que les sciences ont commencé à se ressouldre [se relever], et que par la benignité de nostre souverain, Treschrestien, Tresmagnanime, et tresliberal Prince, elles ont presque recouvert leur ancien regne et dignité : Je voy neantmoins, que tant plus elles fleurissent de jour en jour, tant moins nous trouvons d'hystoriens, qui entre tant des hautes et louables entreprises, ayent apliqué leur estude à les escrire, et consacrer à eternité le nom et loz des vertueux. Dont au contraire de ceux qui sur faute de matiere acusent et blasment à tort le temps present, je non sans cause me vouldroye plaindre et lamenter de la fortune et condition du mesme temps, auquel je voy que nul autre art ou science est si abjecte et contemnée, que ceste seule, qui par raison deust estre plus exaltée, ainsi qu'elle est entre les autres tresdigne et profitable[1163].

Langey réagit contre une situation réelle qu'il caricature à plaisir : l'histoire, comme on l'a vu, n'est pas l'objet d'une discipline ou d'une méthode au moment où il écrit ; les lieux communs sur l'utilité de l'histoire, inlassablement repris de préface en préface, ne font pas pour autant de celle-ci un préalable indispensable au « maniement » des affaires publiques.

Cette insistance sur l'utilité de l'histoire s'explique également par la forte dimension sociale et politique du *Prologue*. Car l'histoire est surtout utile pour la noblesse. Langey passe rapidement sur l'histoire comme miroir des princes :

> Premierement le Prince ou privé qui devant soy a ceste consideration, que tout le bien ou mal qu'il puisse faire, sera un jour representé par vraye hystoire, Ainsi que sur un theatre en jeu public, et à la veuë et jugement de tout le monde, mettra peine et travaillera de laisser de soy plus tost recommandable que reprehensible mémoire […][1164].

Le *topos* de l'histoire comme théâtre permet de célébrer la sagesse des princes qui accordent aux historiens la liberté d'écrire, par l'*exemplum* de Caligula autorisant des écrits qu'il aurait

---

[1160] G. DU BELLAY, *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 3*r*-3*v*.

[1161] Ainsi dans l'historiographie médiévale « l'homme est justifié de faire de l'histoire parce que l'histoire se donne pour tâche de conserver et de transmettre la mémoire des faits passés », selon B. GUENÉE, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », *op. cit.*

[1162] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 11.

[1163] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, p. 3*v*.

[1164] *Ibid.*, f° 3*v*-4*r*.

pu considérer comme séditieux, « disant qu'il touche à l'interestz de la chose publicque, les faitz d'un chacun estre escritz et leuz, quelzconques ilz soyent, recommandables ou reprehensibles »[1165]. L'histoire serait donc du côté de l'exemplarité, sa vérité permettant de rendre justice aux personnages qu'elle dépeint. Mais Langey s'abstient ici de parler en termes religieux, alors que les *exempla*, dans les miroirs de la tradition médiévale, étaient souvent empruntés à l'hagiographie, le modèle du bon prince étant saint Louis[1166]. Le rejet implicite de l'hagiographie pourrait rapprocher le *Prologue* de la satire par Rabelais des Vies de saints. Certes, les principales préfaces historiques, avant Langey, témoignent peut-être d'un même mépris puisqu'elles ne font pas mention des hagiographies[1167] ; mais le *Prologue* contient un discret trait de raillerie contre ce genre, assimilé ainsi aux « chroniques » fustigées par Langey :

> Et en avient ainsi que tresbien dit en autre cas le Cardinal Bessarion, voyant à Rome tant eslever et canoniser de sainctz nouveaux, desquelz il avoit cogneuë et peu aprouvée la vie, encores moins la façon de proceder à leur canonisation : ces nouveaux sainctz (dist-il) me jettent grandement en doute et scrupule, de ce qu'on list des anciens[1168].

La mention du cardinal Bessarion n'est pas anodine, puisque Langey se réfère ici à l'un des grands artisans du renouveau des études grecques et du platonisme au XVe siècle, protecteur notamment du traducteur de Thucydide, Lorenzo Valla[1169]. Peut-être ce mot du cardinal, dont on ignore la source[1170], est-il apocryphe et fut-il rapporté à Langey en Italie. Bessarion fut, par ailleurs, un homme de pouvoir et un diplomate[1171]. Ainsi, le terme *jugement* (« la veuë et jugement de tout le monde ») implique que l'histoire est un tribunal séculier, celui des contemporains et de la postérité – Langey ne précise pas, comme Lucien, si l'historien doit écrire pour ses lecteurs futurs ou pour ses contemporains, ambiguïté qui révèle sans doute le fait que ses *Ogdoades*, d'une part, sont en partie une œuvre de commande, et d'autre part, plus

---

[1165] *Ibid.*, fº 4*r*.

[1166] Voir P. ALADJIDI, « L'empereur Trajan : un modèle imaginaire de la charité royale dans les miroirs des princes de la fin du Moyen Âge », dans H. Allirot, G. Lecuppre et L. Scordia (éd.), *Royautés imaginaires (XIIe-XVIe siècles)*, Turnhout, Brepols Publishers, 2005, p. 53-73.

[1167] Voir N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 44, qui remarque justement : « Alors que les hagiographies prônent le détachement du monde pour permettre la purification et l'enrichissement spirituel de la personne et, en dernier ressort, sa dissolution devant la contemplation de la perfection divine, les Mémoires impliquent une philosophie opposée, tout entière illustrée par un engagement dans le monde, dans la vie publique et polique dont le récit marque les principales réalisations ».

[1168] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 6*r*.

[1169] Il cite d'ailleurs dans son prologue à Thucydide le « Cardinal Byzarion [*sic*], à la persuasion duquel comme je croy, tu [le pape] m'as commis ceste charge qui est à parler à la verité et sans adulation excellent grec entre les latins, et excellent latin entre les grecz […] » (L. VALLA, « Proeme de Laurent Valle », *op. cit.*, np).

[1170] Voir mes notes au *Prologue*, fº 6*r*.

[1171] Voir C. MÄRTL, C. KAISER et T. RICKLIN (éd.), *« Inter graecos latinissimus, inter latinos graecissimus » : Bessarion zwischen den Kulturen*, Berlin / Boston, Walter de Gruyter, 2013.

profondément, qu'elles sont davantage destinées à ses contemporains, et en particulier à la noblesse.

L'histoire jouerait donc un rôle parrèsiastique ; mais Langey ne s'arrête pas sur la possible *parrêsia* à l'égard des princes, préférant souligner le rôle qu'elle joue dans la justice du souverain à l'égard de sa noblesse. Ainsi, dans le *Prologue*, si l'histoire est décrite comme une nécessité pour la noblesse, c'est d'abord, écrit Langey, parce qu'elle permet de consigner les actions particulières de façon à assurer la reconnaissance de celles-ci, « Sinon envers le mesme serviteur, à tout le moins envers les successeurs et descendans de luy »[1172]. Langey se place dans la logique toute féodale, propre à l'idéologie nobiliaire, d'un honneur qui n'appartient pas en propre à un individu mais à toute sa lignée ; dans cette logique, les actions vertueuses encourageront les descendants de leurs auteurs à les égaler voire à les dépasser, tandis que les actions vicieuses d'un noble « forlignant [s'écartant] de la vertu de ses progéniteurs » encourageront ses descendants à « effacer et reparer » cette « tache » sur l'honneur de leur « race », c'est-à-dire de leur lignage[1173]. En ce sens, l'histoire est bien le miroir de la vérité, mais elle l'est beaucoup moins pour les princes que pour les nobles. Langey interprète en aristocrate les thèses polémiques de Jacques Colin sur l'ignorance de la noblesse et, ce faisant, les intègre plus de façon plus harmonieuse à l'idéologie de son propre milieu social.

L'histoire apparaît donc essentiellement comme le « gibier » de la noblesse : si Langey passe rapidement sur le rapport entre l'histoire et la jurisprudence[1174], rapport auquel Sleidan accorde au contraire une très grande importance, il préfère insister sur son utilité pour les « Capitaines et chefz de guerre »[1175].

> Et pour exemple ? [*sic*] si aux consultations des affaires nous apellons les anciens Capitaines, qui en leurs temps ont veu l'experience de plusieurs choses, par moult plus forte raison y pourront entrer ceux qui outre les adventures de leurs temps, peuvent racompter de miliers d'ans en arriere, les entreprises, et executions, et les ruses, simulations et dissimulations d'icelles. Et à vray dire, je ne voy autre difference entre l'hystoire bien descrite [racontée], et l'homme ancien qui a moult veu, consideré, et retenu : Sinon que l'un est hystoire parlante et vive, mais mortelle, l'autre est hystoire morte, et mute : mais à perpetuité ressuscitable, et apte à recouvrer la parole, par le moyen d'un lecteur studieux et diligent[1176].

L'image du *capitaine* correspond très bien à ce que nous savons de Langey – y compris de son intérêt pour les ruses de guerre, « simulations et dissimulations ». L'histoire est une compétence nécessaire aux conseils (les « consultations des affaires ») et permet d'élaborer des

[1172] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, p. 4*r*.
[1173] *Ibid.*, f° 4*v*.
[1174] *Id.* : « En elle nous avons les droictz, les loix, les ordonnances, les artz […] ».
[1175] *Ibid.*, f° 5*r*.
[1176] *Id.*

« stratagèmes » ; la noblesse est mise à l'école de Minerve plutôt qu'à celle de Mars, et Langey lui demande, comme Colin avant lui, d'*étudier* pour être à la hauteur de son rôle. D'autre part, l'insistance sur le jugement du lecteur, où l'on retrouve la notion de *diligence*, implique que ni l'expérience ni l'histoire ne peuvent se passer du jugement ; en elles-mêmes, elles n'enseignent rien. En conséquence, même les hommes qui, en apparence, sont expérimentés, ne peuvent être d'aucune aide dans les conseils si cette expérience ne s'accompagne pas du jugement :

> Encores oseray-je dire d'avantage, que tout ainsi que le vieil homme qui a moult veu : mais peu consideré ; moins retenu, n'est en rien à preferer à un enfant : Ainsi l'homme ignorant d'hystoire et mesmement [surtout] de celle de son païs, se peult aussi estimer non seulement enfant, mais estranger en sa propre maison[1177].

Le même raisonnement peut s'appliquer à l'histoire qui a besoin d'un « diligent lecteur » pour être utile aux affaires publiques. Cette image de l'enfance que l'on trouvait chez Paul-Émile est ici affinée par cette triade : *voir, considérer, retenir*. Le *Prologue* est ici très proche de l'épître à la noblesse de Jacques Colin, qui insiste également sur le jugement, sans lequel l'expérience n'est rien[1178]. Langey y ajoute l'exigence de « diligence » qui lui est propre : l'histoire ne doit pas être un simple « passetemps » plus honnête pour les nobles et les grands[1179] ; elle doit faire l'objet d'une étude sérieuse et exigeante.

Enfin, l'expression : « lecteur studieux et diligent » mérite un commentaire plus approfondi. La *diligence*¸ comme on l'a vu, relève d'une méthode rhétorique appliquée à l'histoire, méthode qui a rapport à l'ordre, *dipositio*. La diligence ordonne le propos en suivant une logique d'explication d'un « fait » en relevant l'ensemble des circonstances, de la cause *finale*, c'est-à-dire *première* (l'intention) aux « effets secondaires » qui accompagnent et suivent ce « fait » principal. Cette méthode est celle de l'auteur et du lecteur : elle suppose que tous deux soient formés à même école, qu'ils soient « studieux » de semblable manière. Dans sa thèse de doctorat, Déborak Knop s'est intéressée aux occurrences de l'expression *lector diligens* au XVIe siècle – je reviendrai sur son célèbre emploi chez Montaigne qui parle, lui, de « l'indiligent lecteur » – ; aucune de ces occurrences n'est antérieure, ni même contemporaine à Langey[1180]. Un commentateur d'Horace, Chabot, emploie cette expression en 1582, fustigeant une attitude de lecture « indiligente » par laquelle le lecteur croit voir une digression là où l'auteur, lui, n'a pas perdu le fil de son propos. Le diligent lecteur serait donc « un lecteur qui

---

[1177] *Id.*

[1178] Voir J. COLIN, « À la tresillustre et tres haulte excellence... », *op. cit.*, f° ã iv*r*. Voir *supra*, 3. Une politique de l'histoire : l'historiographie à la rencontre d'ambitions humanistes, nobiliaires et royales.

[1179] C'est la conclusion du texte de Colin, *ibid*, f° ã v*r*.

[1180] D. KNOP, *La cryptique chez Montaigne*, thèse de doctorat sous la direction de F. Goyet, Université de Grenoble, 2012, p. 170, n. 429.

sache vraiment lire, au sens plein du terme » ; il est « celui qui “saisit” et ne perd pas le sujet, [et] aussi celui qui est capable de faire retour sur lui-même »[1181]. Dans le texte qui nous occupe, dont la postérité intellectuelle mériterait certainement de faire l’objet d’une étude séparée, le « studieux et diligent » lecteur fait également un retour sur sa propre expérience à partir de sa lecture de l’histoire. Parvenant à comprendre l’ordre caché des événements (caché pour un lecteur ou un observateur naïf, qui n’y verrait que désordre), il est alors capable d’en « retenir » une leçon qui n’est pas de l’ordre de l’exemplarité mais du jugement, de la capacité à comprendre un « fait » de façon synthétique.

Cette mise en valeur du jugement et de l’expérience est au centre du *Prologue*, car elle sert à définir l’histoire que Langey appelle de ses vœux en l’opposant aux « chroniques ». Cette opposition n’a rien d’évident car, comme on l’a vu, la distinction entre les genres historiques n’avait alors rien de clair. Langey cherche, précisément, à distinguer ce qui ne l’est pas, ou pas suffisamment, à ses yeux ; sous sa plume, les termes *histoire* et *chronique* semblent prendre une valeur générique, la chronique renvoyant à toute histoire dont l’auteur se contente de raconter les faits sans les expliquer ; mais au sein de cette catégorie, notre auteur trace une autre démarcation entre les auteurs véridiques et les affabulateurs. La « cronique »[1182], au sens péjoratif, renvoie alors à une histoire dont l’auteur n’aurait pas respecté le tout premier commandement, celui de dire la vérité.

Langey, en effet, demande aux historiens d’adopter une méthode pour ce que l’on appellerait aujourd’hui l’établissement des faits. La première est de prendre note le plus vite possible des faits contemporains ; autrement, ils tomberaient vite dans l’oubli :

> […] en hystoire de tant plus est la tardiveté perilleuse, que la vie des mortelz est courte : et si par ceux qui ont cognoissance et memoire des choses de leur temps, il n’en est rien mis par escrit, ceux qui viendront apres, tant puissent ilz avoir bon stile, bon vouloir, et diligence : si n’en pourront ilz escrire certainement et à la verité[1183].

Le propos de Langey n’est pas sans nuance : la simple « vraie narration des choses », sans l’ornement que lui apporte la démarche explicative de l’histoire « diligente », a déjà l’immense mérite de sauver de l’oubli ce que d’autres « qui viendront après » pourront développer et améliorer. Cette exigence de vérité est donc préalable à tout enrichissement de la « matière » ; elle n’est pas un mal en soi. Cependant, cette conception d’une histoire dépourvue des ornements de la rhétorique et écrite pour garder en mémoire les faits que des auteurs futurs

[1181] *Ibid.*, p. 164-170 pour le commentaire de Chabot, p. 170 pour la présente citation.
[1182] Langey écrit toujours *cronique* et, le plus souvent, *hystoire* plutôt qu’*histoire*.
[1183] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 5*v*.

pourront enrichir, est un *topos* issu notamment des *Mémoires* de Commynes[1184] ; Langey semble donc opposer l'histoire liée à la seule mémoire et celle qu'enrichit la rhétorique.

Mais il reproche encore aux « mesmes Hystoriens » (ceux qu'il évoque au tout début du *Prologue*) qui « se plaignent » de manquer de cette fameuse « matière », de « semer souz nom d'hystoire, un incogneu recueil de fabuleuses et mensongeres narrations, dont au jourd'huy nous avons trop plus que d'hystoire »[1185]. *Incongneu* a sans doute ici le sens d'*ignorant* ; Langey introduit par ces mots le thème de l'information : d'où viennent les faits ? On a vu que pour Lucien l'historien n'a « pas à chercher ce qu'il dira » ; mais cette évidence n'est pas donnée à tout le monde. Le problème est celui du caractère véridique de l'histoire, conçue à la fois comme témoignage et comme enquête :

> Et au mien vouloir que telz Autheurs et croniqueurs se reposassent, ou qu'à leurs livres ilz imposassent nom convenable au contenu, et que ceux qui bien pourroient et sçauroient à la verité en parler, aymassent tant l'honneur et gloire de leur nation, que d'en escrire en tel langage qu'ilz sçavent, selon les choses veuës par eux, ou entenduës par le fidelle et bien certain raport d'autruy. Alors seroient les gens de lettre [*sic*] qui par apres voudroient les enrichir de style et diction plus elegante, hors de la peine et ennuyeux travail, de rechercher la verité entre tent de mensonges, contrarietez, et repugnances, qui sont divulguées par les dessusdictz croniqueurs, soy confians [se fiant] temerairement à l'ouyr dire du premier trouvé[1186].

Reprenant la tradition qui associe l'histoire au témoignage direct, l'autopsie, ou à un témoignage indirect mais également lié à la vue, Langey condamne les récits construits à partir de la rumeur, « l'ouyr dire »[1187]. C'est là une formule topique[1188], mais il est possible qu'il pense ici à un passage du livre XII des *Histoires* de Polybe où celui-ci développe une conception du témoignage semblable à celle du *Prologue*[1189]. La question du *nom* est ici centrale, mais ce ne sont pas les Mémoires que Langey oppose à l'histoire, mais bien des « Autheurs et croniqueurs » dont les œuvres ne méritent pas le nom d'histoire. Le rapprochement entre *chronique* et les « fabuleuses et mensongeres narrations » rappelle la satire de la confusion entre chronique et roman menée par Rabelais et les auteurs des *Chroniques gargantuines*[1190]. En outre, le terme de *repugnance* peut être une allusion à Lemaire : « Il pourroit sembler à aucuns,

---

[1184] Voir P. de COMMYNES, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 1, prologue, p. 1-3 ; et *supra*, 1re partie, chap. V, 2.

[1185] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 5*v*.

[1186] *Ibid.*, fº 6*r*-6*v*.

[1187] Voir F. HARTOG, *Évidence de l'histoire*, *op. cit.*, p. 75 *sq*.

[1188] *Cf.* P. de COMMYNES, *Mémoires*, I, 16, *op. cit.*, t. 1, p. 83 : « J'ay veu beaucop d'exemples de ceste matiere à l'œil, et ne parle pas par oÿr dire ».

[1189] Voir POLYBE, *Histoires* [t.IX], *livre XII*, 27, P. Pédech (trad.), Paris, Les Belles lettres, 1961, p. 49 : « Des deux instruments pour ainsi dire, que nous possédons naturellement et qui nous servent à la connaissance et à l'information, l'ouïe et la vue, la vue est de beaucoup le plus véridique selon Héraclite (les yeux étant des témoins plus exacts que les oreilles) […] ». L'*ars historica* du livre XII des *Histoires* a pu influencer Langey ; voir *infra*, chap. suivant.

[1190] Cette satire est en partie d'origine lucianesque : voir le préambule de l'*Histoire véritable*, I, 1-4.

qu'il y eust repugnance et contradiction en nostre histoire », écrivait il dans ses *Illustrations*[1191]. Il est probable que le texte du *Prologue* vise directement ce type d'aveu que Lemaire, assez maladroitement, glisse à son lecteur avant d'alléguer d'illustres auteurs à l'appui de ses histoires de géants ; le propos cité se trouve dans un passage où Lemaire tente de justifier ses allégations sur Francus, personnage auquel Langey s'est également intéressé dans l'*Epitome*.

Mais l'auteur du *Prologue*, comme l'a bien souligné E. Lacore-Martin, « assortit ce propos traditionnel [sur l'histoire comme témoignage] de réserves face aux limites pratiques d'une telle position, qui nécessitent que soit élargi le champ du témoignage »[1192]. La méthode de Langey se précise, en effet, avec l'évocation de l'enquête proprement dite que l'historien doit mener quand il ne peut se fonder sur l'autopsie :

> Non que je vueille maintenir ou dire que nul doyve escrire des choses, sinon celuy qui les aura veuës : Car non obstant qu'en un tesmoing de veuë a [il y a] plus de foy, qu'en dix d'ouye, et que S. Jean pour estre creu, asseure qu'il parle des choses veuës : Si est-ce qu'un homme seul ne peut estre par tout, où les affaires sont demenées, et y estant ne peult ensemble faire son devoir, et s'amuser à voir ce qu'autruy fait : mais un hystorien s'il est possible doit avoir veu ou cogneu une bonne partie de ce qu'il dit, et au demourant avoir une extreme et merveilleuse discretion de s'en enquerir à ceux, qui mieux au vray le pourront dire : jusques à en entendre par le raport des ennemys, non seulement de ceux de son party[1193].

E. Lacore-Martin, qui remarque la proximité de ce passage avec les protestations de bonne foi des narrateurs rabelaisiens[1194], suggère qu'il s'agit d'une « prudente, mais réelle contestation de l'écriture » : « Le souci d'objectivité véritable l'amène à dépasser audacieusement l'appel à la foi que mérite le témoin de vue »[1195]. Il s'agit sans doute davantage, pour Langey (comme d'ailleurs pour Rabelais) de faire la caricature des exégèses naïves, puisque l'affirmation de Jean : *Et ego uidi, et testificatus sum, hunc esse filium dei* (« J'ai vu, je suis témoin, celui-ci est le fils de Dieu »)[1196] relève non du « témoignage événementiel » mais d'un « témoignage ontologique » qui porte sur la relation du Fils au Père[1197]. De plus, ces mots de Jean l'évangéliste renvoient eux-mêmes paroles prêtées au Christ[1198], *quod scimus loquimur, quod uidimus testamur* (« nous parlons de ce que nous connaissons, nous témoignons de ce que nous avons

---

[1191] J. LEMAIRE DE BELGES, *Les Illustrations de Gaule…*, III, 1, dans *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, *op. cit.*, vol. II, p. 269.

[1192] E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 128.

[1193] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, p. 6*v*.

[1194] F. RABELAIS, *Pantagruel*, *op. cit.*, prologue, p. 297.

[1195] E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 128.

[1196] Jean, 1 : 34 (cité dans la traduction d'Érasme, *Novum Testamentum omne, tertio iam ac diligentius ab Erasmo Roterodamo recognitum*, Bâle, Johann Froben, 1522, p. 227 ; je traduis cette citation et les suivantes).

[1197] E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 128.

[1198] Ce sont les paroles citées dans le prologue de *Pantagruel* ; voir *supra*, 4. Rabelais ou l'ars historica par la satire

vu »), qui impliquent non seulement la vue mais une connaissance qui relève de la croyance et procède de la foi, et sont suivies par ce constat : *et testimonium nostrum non accipitis*, « et [pourtant] vous n'acceptez pas notre témoignage » [1199]. Ainsi, dans l'évangile de Jean, ce n'est pas la vue qui faire croire mais la foi. Et, toujours dans le même évangile, la foi est associée non à la vue (*Deum nemo uidit unquam*, « Personne n'a jamais vu Dieu ») mais à la connaissance *via* le récit (*unigenitus filius, qui est in sinu patris, ipse enarrauit*, « [mais] le fils unique, qui est dans le sein du père, nous l'a *raconté* »[1200]. Il est donc possible d'interpréter ce passage du *Prologue* soit comme une mise en cause de l'Évangile en tant que « narration » (humaine) par opposition à la « matière » (divine), soit comme une mise en cause non du témoignage évangélique (qui s'appuie sur la foi) mais des témoignages humains (qui portent sur les choses humaines[1201]) en général, toujours faillibles – en quoi la conception de Langey ne diffèrerait guère de celle d'Érasme, ce qui confirme l'hypothèse de l'évangélisme du *Prologue* suggérée par la discrète critique des hagiographies.

En tout état de cause, cet intéressant passage de Langey fait écho aux procédés de « véridiction » (pour reprendre le vocabulaire de Foucault) des narrateurs rabelaisiens. Cette proximité très marquée entre la *narratio* parodique de Rabelais et la réflexion du *Prologue* incitent à creuser la piste déjà évoquée d'une possible influence du *Comment il faut écrire l'histoire* de Lucien sur l'auteur du *Prologue*. Ainsi la bienveillance de Langey envers la *narratio nuda* qui a du moins le mérite de sauver de l'oubli les faits qui peuvent l'être, ne renvoie pas tant à Commynes qu'à Lucien, qui écrit :

> Un autre [auteur] qui a composé un simple journal des événements, l'a rédigé en un style tout à fait prosaïque et bas, comme aurait pu le faire un soldat notant au jour le jour ce qui se passe, ou un ouvrier, ou un vivandier qui aurait suivi l'armée. Cependant cet ignorant est plus excusable que les autres ; car lui-même laisse voir dès l'abord ce qu'il est : il a travaillé pour un savant futur, capable d'ordonner les matériaux historiques. La seule chose que je lui reproche, c'est d'avoir donné à son ouvrage un titre plus ambitieux que ne le comportait la nature de ses écrits […][1202].

[1199] Jean, 3 : 11 (*Novum Testamentum, op. cit.*, p. 231 ; je souligne).

[1200] Jean, 1 : 18 (*ibid.*, p. 226). *Cf.*, à l'inverse, le célèbre « Ils ont des yeux, et ne voient point » (Matthieu, 13 : 13) : *Propterea per parabolas loquor illis, quia uidentes non uident, et audientes non audiunt, nec intelligunt* […] (*Novum Testamentum, op. cit.*).

[1201] La distinction entre « choses divines » et « choses humaines » se trouve également dans le même passage de Jean, 3 : 11 (*ibid.*, p. 231) : *Si terrena dixi uobis, et non creditis : quomodo si dixero uobis coelestia, crediturі sitis ?* (« Si vous ne me croyez pas quand je vous parles des choses terrestres, comment me croirez-vous quand je parlerai des choses célestes ? ») Or, dans le *Prologue*, les choses humaines sont soumises au passage du temps et menacées par l'oubli ; de l'histoire à l'Évangile, la nature du témoignage ne saurait être la même, si du moins on veut prêter à Langey les idées dites évangéliques que partageaient bon nombre de personnalités de son « milieu », évoqué dans le chapitre précédent.

[1202] LUCIEN DE SAMOSATE, *Comment il faut écrire l'histoire*, 16, *op. cit.*, p. 886.

C'est donc peut-être à Lucien que Langey doit sa haute conception du « nom » de l'histoire, mais aussi sa théorie du témoignage et de la « discrétion » de l'historien :

> Les faits eux-mêmes ne doivent pas être assemblés au hasard, mais soumis à plusieurs reprises à un examen laborieux et pénible. Il faut surtout que l'auteur en ait été témoin et les ait observés ; sinon, qu'il écoute ceux qui les rapportent avec la fidélité la plus incorruptible et qu'on ne saurait soupçonner d'y rien retrancher ou ajouter par haine et par faveur. Et c'est ici qu'il faut être habile à discerner et à conclure ce qui est le plus probable[1203].

Être « habile à discerner », c'est être *stokhastikos*, écrit Lucien, « habile à conjecturer, pénétrant » (Bailly). La « discrétion », chez Langey, a ici le sens étymologique de « passer au crible », « tamiser » et donc « trier ». Elle est liée à l'impératif typiquement lucianesque de la *parrêsia*, puisque le *Prologue* associe la « discrétion » de l'enquête, très concrètement, à la consultation du « raport [témoignage] des ennemys ».

Cette occurrence de *discrétion* est d'autant plus intéressante qu'elle concerne à la fois le jugement de l'auteur-enquêteur et le choix de sa matière qui, chez Langey comme chez Lucien (qui pourtant, on l'a vu plus haut, considère que l'historien n'a « pas à chercher ce qu'il dira »), ne s'impose pas d'elle-même. S'il n'y a donc pas d'*inuentio* à proprement parler dans l'historiographie, la « discrétion » permet de retrouver les « faits » véritables. Pour Lucien et Langey, comme pour les théoriciens modernes de l'historiographie, la « matière » de l'histoire n'est pas donnée toute faite à l'historien ; mais pour nos anciens théoriciens il faut retrouver, « réinventer » cette matière qui préexiste au discernement. Tout est ici affaire de jugement, la *krisis* qui « tamise » les témoignages pour séparer vérité, mensonges et erreurs. Cette même discrétion, Langey la met en œuvre en tant que lecteur – studieux et diligent – pour distinguer les histoires « diligentes » et celles qui ne sont que « cronique ». L'auteur du *Prologue* relève ainsi nombre d'erreurs et de mensonges qu'il trouve dans diverses « croniques ». Les exemples allégués par Langey sont toujours rejetés en fonction du principe de probabilité ; ils donnent tous une version minoritaire de l'histoire, contredite par la version la plus communément reçue[1204]. Langey s'amuse d'incohérences, par exemple d'une aberration géographique portant sur la distance entre deux localités[1205] ; ainsi Lucien se moquait-il d'un auteur qui avait placé Samosate en Mésopotamie[1206]. Ces « Hystoriens et croniqueurs », conclut Langey, sont *indiscrets* :

[1203] *Ibid.*, 47, p. 898-899.

[1204] Ainsi « *Chacun sçayt* » que Charles d'Orléans revint de sa captivité en Angleterre, écrit Langey, et mourut en France ; « Et toutefois on list, mais *c'est en plus de vingt divers Autheurs*, qu'il fut à Paris decapité pour crime de leze majesté » (*Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 5*v*-6*r*, je souligne).

[1205] Sur ce point précis c'est, semble-t-il, Langey qui s'est trompé. Voir *Ibid.*, f° 5*v* et *infra*, n. 1377.

[1206] *Comment il faut écrire l'histoire*, *op. cit.*

> Je me deporte pour eviter prolixité, de plus avant nombrer telles mensonges, lesquelles certes ne sont semées, sinon par *temerité, indiligence, et indiscretion* d'iceux Hystoriens et croniqueurs, qui plus souvent escrivent pour chose seure, ce que leur aura dit le premier venu, *sans faire election ou choix* de la personne qui le leur raporte : ou bien en disant selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult avoir [il peut y avoir] mot de verité[1207].

La *diligence*, qui évoque le travail et l'étude, se trouve ici associée à la *discrétion*, qui relève de l'opération de « tri » effectuée par le jugement. Les deux termes semblent désigner deux facettes d'une même compétence, comme le montre une autre occurrence où le mot *diligent* s'applique à la méthode de recherche historique dans l'expression « investigation diligente », par laquelle Langey décrit la démarche d'auteurs qui ne sont pas témoins directs des faits mais qui, cependant, se sont montrés véridiques : « car apres ceux qui parlent de veuë, les plus croyables sont ceux, qui avecques jugement et discretion se sont enquis et informez », écrit-il[1208].

L'inspiration lucianiste du *Prologue* transparaît encore dans l'insistance sur la similitude entre le jugement de l'auteur et celui du lecteur. Dans les deux cas, c'est toujours un jugement critique, « discret », c'est-à-dire un jugement qui discrimine. Lucien décrit le rôle du lecteur dans des termes proches de ceux de Langey :

> Il n'est pas inutile d'ajouter que ce n'est pas un agrément de rencontrer dans un ouvrage d'histoire des récits entièrement fabuleux et des éloges qui, vrais ou faux, soulèvent le dégoût des auditeurs, si l'on entend par ce mot, non pas la populace et le vulgaire, mais ces hommes qui, comme des juges, je dirai même, par Zeus, comme des accusateurs, écoutent sans rien laisser échapper, qui la ont la vue plus perçante qu'Argus et voient de tous les points de leur corps, qui pèsent chaque expression comme des changeurs de monnaie, afin de rejeter aussitôt ce qui est de mauvais aloi et de n'admettre que ce qui est éprouvé, légal et frappé au bon coin[1209].

Là où Langey parle des « diligens estimateurs des choses », Lucien s'intéresse également à l'estimation, au sens économique, des discours historiques : valent-ils quelque chose, ou plutôt : ont-ils une valeur ? On pourrait résumer le caractère méthodique de la réflexion de Langey par ces deux démarches complémentaires : la *méthode diligente*, par laquelle l'auteur expose les faits en suivant la *dispositio* propre au genre historique, et la *méthode discrète*, qui est à l'historiographie ce que l'*inuentio* est à la rhétorique, par laquelle il retrouve ou « réinvente » les faits.

On peut se demander pourquoi Langey les a abordées dans cet ordre : en bonne rhétorique, l'*inuentio* précède la *dispositio*. En fait, le *Prologue*, lui aussi, suit un ordre, et celui-

[1207] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 6*r* (je souligne).
[1208] *Ibid.*, f° 10*v*.
[1209] *Comment il faut écrire l'histoire*, 10, *op. cit.*, p. 882-883.

ci reflète le dessein de Langey (son propos ou *propositio*, si l'on veut décrire le *Prologue* en termes rhétoriques). Après la diligence, après la discrétion, le *Prologue* des *Ogdoades* conduit son lecteur au jugement de l'action politique, au cœur des conseils. On va voir en effet que c'est, principalement, l'expérience des « affaires » qui légitime la démarche singulière de Langey.

Chapitre IV

Le Prologue *des* Ogdoades *(2).*

Langey, « prebiteur » ou « prerepteur » ?

Sans doute n'est-il pas étonnant qu'un personnage aussi cultivé – et aussi bien entouré – que Langey ait soigneusement développé les considérations de Cicéron et de Lucien, soit les auteurs de l'Antiquité qui donnaient les préceptes les plus précis et les plus utiles pour écrire histoire. Mais l'imitation de Lucien lui permet également de trouver une justification à sa conception de l'histoire-jugement. Lucien écrivait, en effet :

> Je dis donc que, pour être un excellent historien, il faut apporter de son propre fonds deux qualités essentielles, l'intelligence politique et la netteté de l'expression. La première ne s'enseigne pas, c'est un don de la nature ; le don de l'expression doit être perfectionné à force d'exercice, par un travail assidu et par l'imitation des Anciens[1210].

Assurément, cette insistance sur le travail intellectuel, *studieux et diligent*, se retrouve dans le *Prologue* où Langey ne prône pas tant l'imitation des Anciens qu'il la pratique. « L'intelligence politique », *sunesin politikèn* dans le texte grec, est l'intelligence de discerner les divers moyens qui s'offrent au jugement prudentiel ; c'est, chez Aristote, l'une des « composantes » de la prudence[1211]. Mais Lucien associe à ce « don » politique que l'on reçoit de la nature, une *compétence* politique que l'on reçoit de l'expérience. Il s'amuse, par exemple, d'un historien ignorant des choses de la guerre :

> Ce singulier historien ne connaissait même pas les armes, ni les machines, ni l'ordonnance d'une armée, ni la répartition des troupes en cohortes ; car il ne manquait pas d'appeler la formation en ligne formation en colonne et marche de front la marche de flanc[1212].

L'erreur est d'autant plus importante que l'histoire a souvent rapport à l'art militaire, comme le satiriste le précise par la suite. Car dans le texte de Lucien émerge progressivement, par l'humour caustique de l'auteur qui débarrasse l'historiographie de ses scories pompeuses, indigentes ou fabuleuses[1213], le modèle d'une histoire qui associe prudence, expérience et éloquence :

[1210] *Ibid.*, 34, p. 894.

[1211] Voir A. HOURCADE, *Le conseil dans la pensée antique*, *op. cit.*, p. 252 *sq.*

[1212] *Comment il faut écrire l'histoire*, 29, *op. cit.*, p. 892.

[1213] « Et maintenant, dira-t-on, la place est parfaitement nette ; les épines qui s'y trouvaient et les ronces sont coupées, les décombres de toute sorte sont enlevés et, s'il y avait des endroits raboteux, ils sont lisses à présent » (LUCIEN DE SAMOSATE, *Comment il faut écrire l'histoire*, *op. cit.*).

> Et maintenant qu'on nous donne à nous aussi un disciple comme nous le demandons, qui soit bien doué pour comprendre et pour s'exprimer, qui ait la vue pénétrante, qui soit capable de gérer les affaires publiques, si on les lui confie, qui ait, avec la science des affaires, la connaissance du métier militaire et l'expérience du commandement. Je veux aussi, par Zeus, qu'il ait fréquenté les camps, qu'il ait vu les soldats s'exercer et se ranger, qu'il connaisse les armes et les machines, ce que c'est qu'une formation en flanc et une formation de front, comment se composent et d'où se tirent les compagnies d'infanterie et de cavalerie, ce que c'est que changer de front et faire un mouvement tournant ; enfin, je ne veux point de ces gens qui ne sont jamais sortis de chez eux, et qui doivent s'en rapporter au seul témoignage d'autrui[1214].

On reconnaît, dans cette description du « disciple » idéal, le modèle de Thucydide, l'historien le plus cité du traité de Lucien et celui dont il réclame l'imitation[1215]. Les qualités dont il fait ici l'éloge sont une expérience politique très concrète (une expérience « de terrain »), ainsi que des connaissances pratiques (stratégie, techniques militaires, administration) jointes à la prudence (« la vue pénétrante ») et à l'art oratoire (« comprendre » et « s'exprimer »). Comme dans le *Prologue*, le « témoignage d'autrui » n'est pas entièrement récusé : un historien doté de toutes les qualités mentionnées saura être « discret » et choisir, parmi les témoignages qu'il recueillera, ceux qui sont véridiques.

Il n'appartient donc pas à tout le monde d'écrire l'histoire : si les lettres, l'éloquence, peuvent s'apprendre, la *sunesis* est un don et l'expérience politique est le privilège des hommes d'État ou du moins de ceux qui ont la « capacité » de l'être. Lucien ne demande pas seulement à l'historien des qualités issues « de son fonds propre » ; il lui demande aussi une qualité sociale que ne peuvent partager tous les gens de lettres.

1. La « librairie » de Langey, ou la liste des historiens-juges

C'est précisément cette conception d'une histoire écrite par ceux qui la font que Langey reprend à son compte ; il en fait le propos essentiel de l'*ars historica* du *Prologue*. Comme Lucien, son principal modèle est Thucydide, et c'est sur son nom qu'il ouvre sa réflexion sur l'histoire-jugement :

> Ainsi lisons nous de Thucydide, lequel encores qu'il fust present es guerres d'entre les Atheniens et Lacedemoniens, et au nombre des principaux Capitaines, pour toutesfois avoir plus grande certaineté de tout ce qui se faisoit en l'un et en l'autre exercite [armée], y tenoit à ses despens (comme puissant et riche qu'il estoit, extrait [issu] des Ducz Milciades et Cymon d'Athenes, de la ligne [lignée] d'Aeacus filz de Jupiter) gens d'esprit et de sçavoir, autant Lacedemoniens qu'Atheniens : Ne se voulant fier en ce que les uns seulement luy en diroient, favorisans par avanture chacun à sa patrie. Apres sa mort, et à l'endroit où il fina [finit] son hystoire,

[1214] *Ibid.*, 37, p. 895.

[1215] Imitation « diligente », bien sûr, puisque Lucien raille les pâles imitations des historiens incultes qui copient le style d'Hérodote, Thucydide ou Xénophon sans comprendre le dessein, l'intention qui anime leur éloquence. L'imitation, pour Lucien, est affaire de jugement.

> Tymogenes de Milete, et apres luy Xenophon Athenien la reprindrent et continuërent : y adjoustant chacun, ce qu'il avoit veu ou entendu. D'iceux l'un fut des Princes du Senat de sa cité : L'autre apres la mort de Cyrus en l'expedition duquel à l'encontre du Roy de Perse son frere, il eut charge, et conduite de gens, demoura chef et Capitaine general de toute l'armée des Grecz : pour iceux retirer et reconduire en Grece[1216].

Langey se souvient sans doute ici de Lorenzo Valla qui écrit que Thucydide a « non pas tant seulement veu les choses dont il parle, mais y [a] presidé »[1217]. Le terme *Capitaine* n'est pas anodin sous la plume de Langey : le portrait de Thucydide est, ni plus ni moins, un autoportait de l'auteur du *Prologue*. L'auteur de la *Guerre du Péloponnèse* est un noble, comme Langey (lequel, notons-le au passage, ne descend certes pas de Jupiter). Homme de l'ombre autant que capitaine de guerre, celui-ci, on s'en souvient, était un maître du renseignement. Il ne lésinait pas sur la dépense (« ses despens », *i.e.* ses fonds propres) pour obtenir des informations, y compris en entretenant des espions chez l'ennemi. La compétence de l'historien est ainsi associée à la principale qualité que l'on attend des gouvernants, celle de savoir choisir ses informateurs pour ne pas être trompé. Qui plus est, ces informateurs sont « gens d'esprit et de sçavoir » – comme le furent les Sturm, Sleidan et autres qui correspondaient avec les Du Bellay. Les historiens, comme les bons gouvernants et capitaines, s'appuient sur des gens de lettres : c'est là un filtre supplémentaire que Langey impose à l'analyse « discrétionnaire » des témoignages, qui remet en cause la conception traditionnelle de l'autopsie, conception qui, pour Langey, s'appuie notamment sur l'interprétation naïve du *Quod uidimus testamur* évangélique. Non seulement les historiens doivent savoir juger les faits qu'ils voient, mais ils doivent encore faire appel à des témoins qui sachent juger les choses.

Mais ces témoins fiables ne sauraient égaler celui qui est en position de rassembler les témoignages pour ainsi avoir une vue complète des événements ; on peut reprendre à ce sujet ce que Langey dit de la « diligence » : elle permet de « développer » les faits, d'en avoir une conception totale, de la cause à l'effet. De cette conception panoptique de l'histoire, Langey conclut à la supériorité des historiens-juges :

> Et qui voudra diligemment considerer la condition, et qualité des anciens hystoriens estimez, et receuz pour telz, et non pour fabuleux et mensongers, lesquelz ayent escrit les avantures de leur temps : on trouvera qu'ilz ont esté presque tous, ou chefz d'entreprise, ou capitaines particuliers, ou à tout le moins personnages de credit et authorité : qui es choses dont ilz ne parloient de veuë, *avoient moyen de s'en informer au vray*[1218].

[1216] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 6*v*-7*r*
[1217] L. VALLA, « Proeme de Laurent Valle », *op. cit.*, np.
[1218] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 7*r* (je souligne).

Langey s'intéresse seulement aux historiens qui écrivent sur l'histoire de leur temps : comme il l'a expliqué précédemment, l'histoire *seconde*, celle que l'on écrit longtemps après les événements, ne peut être véridique que si l'histoire *première* l'était elle-même. La grande innovation du *Prologue*, en termes de méthode, est d'expliquer la supériorité des historiens-juges non tant par leur expérience, leur prudence ou leur éloquence, que par *leur position sociale et politique* (c'est le sens de *condition* et *qualité*) qui leur donne un accès privilégié à l'information. Car si cette information est fausse et incomplète, leurs autres qualités ne leur serviront guère, ou bien peu. La thèse de Langey est cependant très nuancée. Il établit une hiérachie implicite : « ou chefz d'entreprise, ou capitaines particuliers, ou *à tout le moins* personnages de credit et authorité ». Une précision lexicologique s'impose. Les *chefs d'entreprise* sont des chefs de guerre qui tiennent le commandement de toute une « entreprise », c'est-à-dire de l'ensemble d'une opération militaire (guerre, bataille, expédition, siège, etc.). Au sens premier, celui qui *entreprend* est celui qui se charge de l'exécution, qui exerce l'*imperium*. Ces *imperatores*, « capitaines *généraux* » comme l'écrit Langey au sujet de Xénophon (voir *supra*), s'opposent ainsi aux *capitaines particuliers* qui n'exercent leur autorité que sur une partie d'une telle opération.

En tout état de cause, le vocabulaire de Langey est avant tout militaire ; l'historien idéal, si ressemblant à lui-même, dont il dresse le portrait évoque donc également le « disciple » rêvé de Lucien. Langey admet cependant que des historiens ne soient pas gens de guerre : l'essentiel est qu'ils soient en position d'obtenir les informations nécessaires. On pense de nouveau à Guillaume du Bellay auquel François Ier facilita l'accès à ses archives diplomatiques, et qui demandait à tous ses correspondants de lui faire parvenir des mémoires sur les faits dont lui, Langey, n'avait pas une connaissance directe. Ce passage du *Prologue* correspond très bien à ce que l'on sait des recherches préliminaires à l'écriture des *Ogdoades* ; on peut d'ailleurs remarquer, au sujet des *Memoires* écrits par Jean du Bellay à Guillaume, qu'il s'agit du témoignage d'une personne de jugement, « d'esprit et de savoir ». Langey ne glanait pas seulement des témoignages à ses correspondants et hommes de confiance, il leur demandait aussi de lui faire part de leurs avis – des avis *circonstanciés*, appuyés sur un témoignage précis.

C'est sur ce passage, où Langey se livre à l'exposé limpide et synthétique de sa méthode, que le *Prologue* bascule. Reprenant la liste des historiens-juges où il l'avait arrêtée, Langey l'allonge de tous les noms d'historiens qui, dans l'Antiquité, écrivirent une histoire à laquelle ils ont participé ou, au moins, dont ils furent des témoins fiables. Cette liste court sur plusieurs

pages, de Thucydide à Zenobia[1219] ; elle s'arrête sur ce constat : « Le jour me fauldroit en somme avant que j'eusse recité tous ceulx qui en ont usé de ceste sorte », pour être immédiatement continuée par une liste (plus courte) d'historiens modernes et une dernière d'historiens antiques qui sans « parler de vue » se sont « avecques jugement et discretion […] enquis et informez »[1220].

Le lecteur moderne se retrouve naturellement dérouté face à la présence d'une liste dans un texte d'une certaine valeur littéraire[1221]. Cette liste a de quoi donner le vertige, et je n'en citerai pas tous les noms, que l'on trouvera en annexe accompagnés de notes qui complètent le travail d'idenfication mené par Bourrilly et Vindry dans leur édition des *Mémoires*. Deux précautions de méthode s'imposent[1222] ; d'une part, identifier la progression générale de cette liste et la présence éventuelle de « séries », dont il faudra analyser les rapports réciproques et leur inscription dans la liste d'ensemble ; d'autre part, s'arrêter sur les références problématiques et sur les plus saillants de ces noms. Parmi eux, Darès de Phrygie et Dictys de Crète, personnages purement mythiques dont les œuvres sur la guerre de Troie sont apocryphes, sont les premiers historiens-juges que cite Langey après le passage cité sur Thucydide et Xénophon : « Dares de Phrige, et Dictis de Crete sont plus creuz es guerre de Troye, que ne sont Dion, et quelques autres : car ces deux là y mirent la main, et à la plume et à l'espée »[1223]. Ce passage suscite l'ironie de W. Stephens : « par exemple, alors qu'il n'entreprend pas de défendre Bérose ou Manéthon [*i.e.* les faux fabriqués par Annius], qui sont censés avoir transcrit leurs récits à partir de sources plus anciennes, il mentionne deux autres historiens problématiques et fait valoir le fait qu'ils ont été témoins oculaires des événements qu'ils

[1219] *Ibid.*, f° 7*r*-10*r*.

[1220] *Ibid.*, f° 10*r*-10*v*.

[1221] Voir M. LECOLLE, R. MICHEL et S. MILCENT-LAWSON (éd.), *Liste et effet liste en littérature*, Paris / Condé-sur-Noireau, Classiques Garnier / Corlet, 2013, introduction, p. 7 : « L'apparition d'une liste dans un texte littéraire a toujours de quoi surprendre, tant elle apparaît à première vue en rupture avec les ambitions auctoriales et les usages en cours dans un champ qui proclame son autonomie et sa rupture radicale avec le langage ordinaire. Elle est perçue, en effet, souvent comme un greffon plus ou moins parasitaire et/ou un morceau de bravoure lexicale qui semblent forclore son énonciateur et bannir, de par sa nature, toute écriture singulière et originale. On est ainsi conduit à penser que le lecteur peut sauter, sans trop de dommages pour sa compréhension globale de l'œuvre, une telle séquence, assuré qu'il est de n'en tirer aucun profit herméneutique ».

[1222] Sur les problèmes méthodologiques posés par ce type de liste, voir R. CAPPELLEN, « Rabelais et la bibliothèque imaginaire. Liste énigmatique et création générique », dans M. Lecolle, R. Michel et S. Milcent-Lawson (éd.), *Liste et effet liste en littérature*, Paris / Condé-sur-Noireau, Classiques Garnier / Corlet, 2013, p. 163-174, au sujet du « répertoire » de la librairie de Saint-Victor : « On a souvent fait remarquer l'organisation chaotique de ce répertoire. Or, il est nécessaire de remarquer que si la liste est désordonnée, Rabelais agence assez précisément ce désordre. Des séries sont constituées mais la structure sérielle est rompue en permanence. Pour le démontrer, il suffit de passer en revue les principaux critères d'ordre que l'on peut entrevoir dans le répertoire rabelaisien […] » (p. 164). La liste de Langey est bien sûr beaucoup plus ordonnée que celles de Rabelais, mais des séries existent aussi, comme on va le voir.

[1223] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 7*r*.

narrent »[1224]. Mais ce n'est pas tant leur qualité de témoins que souligne Langey, que le fait (supposé véritable) qu'ils « mirent la main, et à la plume, et à l'espee », donc qu'il considère leur position sociale de gens de lettres et de guerre, « de conseil et d'exécution », aurait dit Rabelais. Seulent comptent leur expérience et leur « qualité ». C'est cela qui les rend *relativement* plus *crédibles* (ils « sont *plus creuz* […] que ne sont Dion, et quelques autres ») ; Langey, qui n'ignore pas que plus l'historien remonte dans le passé, plus sa tâche est difficile et la vérité fragile (il allègue plus loin le début de la *Guerre du Péloponnèse* où Thucydide s'interroge sur les mythes et l'histoire ancienne de la Grèce) n'écrit pas pour autant qu'ils sont *véritables*. Par ailleurs, s'ils apparaissent dans la liste de noms d'auteurs donnés comme sources par Langey – ou par son éditeur – dans l'*Epitome*, ils n'apparaissent, dans le *Prologue*, que comme des noms dans une liste encyclopédique dont la principale finalité est de montrer que l'histoire, dans l'Antiquité, était avant tout rédigée par des hommes d'épée et de plume et que c'est à ce titre qu'ils étaient jugés dignes de foi. S'ils apparaissent en premier, c'est parce qu'ils sont considérés comme les plus anciens – et l'histoire de l'humanité d'après le Déluge commence, pour Langey, avec la guerre de Troie, comme l'atteste l'*Epitome*.

Enfin, W. Stephens, soucieux d'opposer l'exigence humaniste d'un Rabelais aux approximations de Lemaire *et* de Langey, oublie que Darès et Dictys étaient encore reçus, au XVIe siècle, comme des historiens, dont les récits étaient considérés comme plus fiables que celui d'Homère, puisqu'ils étaient censés avoir assisté aux événements qu'ils racontent et dont le poète, au contraire, n'était pas le contemporain, et que, contrairement à Homère, ils ne faisaient pas intervenir les dieux dans les affaires humaines. Leur caractère apparemment plus historique et bien davantage compatible avec la foi chrétienne assura la postérité de leurs œuvres au Moyen Âge et pour quelque temps encore. Au XVIe siècle, les humanistes, comme on l'a vu, rouvrirent le vieux débat de la prééminence de l'histoire ou de la poésie. Et l'on peut supposer à bon droit que Langey partageait le point de vue de Plutarque qui, encore dans *La Gloire des Athéniens*, accorde la palme à l'histoire[1225]. Aussi n'est-il guère étonnant que, comme l'écrit Jean-Luc Vix, « À la Renaissance, aussi bien l'œuvre de Dictys que celle de Darès continuent à être perçues comme authentiques »[1226]. Rares sont ceux qui les dénoncèrent

[1224] W. STEPHENS, *Les géants de Rabelais*, *op. cit.*, p. 294.

[1225] PLUTARQUE, *La Gloire des Athéniens*, 4, *op. cit.*, p. 192 : « Or le mythe prétend être un récit fictif qui se donne l'apparence du vrai. Aussi est-il bien éloigné de la réalité, puisque, alors que le récit historique n'est déjà que l'image et le simulacre de l'action, le mythe n'est, à son tour, que l'image et le simulacre d'un récit. Et ainsi les créateurs de fictions ont la même infériorité par rapport aux historiens que les narrateurs par rapport aux auteurs des actions ».

[1226] J.-L. VIX, « Les héros de la guerre de Troie comme exempla ? Réflexions autour d'une édition de 1573 », dans E. Amato, É. Gaucher-Rémond et G. Scafoglio (éd.), *La légende de Troie de l'Antiquité Tardive au Moyen Âge : variations, innovations, modifications et réécritures*, [en ligne], *Atlantide*, n° 2, 2014, p. 3.

comme apocryphes[1227]. D'ailleurs, « Dictys et Darès ont l'immense avantage […] de dire au public tout ce qu'il faut savoir sur la guerre de Troie, du début à la fin et "dans l'ordre des faits", tout ce que nous ne pouvons pas trouver chez Homère, qui comme chacun sait ne commence pas au début et ne finit pas à la fin »[1228] : leur « histoire » pouvait donc être considérée comme un exemple de cette « diligence » réclamée par Langey.

Du reste, si le *Darès* est un faux tardif de médiocre qualité, le *Dictys* est bien plus soigné et l'on sait depuis le début du XXe siècle qu'il est bien la traduction d'un original grec composé entre la seconde moitié du Ier siècle p.C. et le début du IIIe siècle – on a pu en conclure à l'existence d'une tradition distincte du corpus homérique, peut-être tout aussi ancienne. En tout état de cause, même si Langey se trompe sur l'authenticité de ces textes, Dictys et Darès s'inscrivent dans la tradition historiographique de l'histoire-jugement : en témoigne en particulier le titre de l'œuvre de Dictys, *Ephemeris belli Troiani*, ce titre d'*Éphéméride* étant employé comme équivalent de *Commentarii* chez Plutarque pour désigner l'œuvre de César[1229]. Dictys pouvait à bon droit apparaître comme un historien qui avait su consigner les faits dont il était contemporain.

Mais W. Stephens commet surtout un contresens sur le sens général de la liste de Langey : celui-ci n'y insiste aucunement sur la vérité des histoires qu'il allègue. Les mêmes mots reviennent à chaque fois : Darès et Dictys « sont plus *crus* » que les autres, Corrinnus est « mieux *reçu* », on « ajoute *foi* » au récit des généraux et compagnons d'Alexandre, etc. C'est la *réception* des histoires, et par conséquent la question de leur crédibilité ou vraisemblance, qui constitue le seul point commun de tous les auteurs allégués par Langey. Ils sont crus, nous dit-il ; encore faut-il savoir pourquoi. Une lecture rapide peut laisser penser que tous ces historiens sont fiables aux yeux de Langey. En fait, deux séries se distinguent : la série principale, celle des historiens qui ont l'expérience des affaires, ou du moins qui « ont parlé de vue » (selon l'antithèse classique *vu* / *su*, *expérience* / *connaissance*) ; puis une série secondaire comprise dans la première, et qui évoque des auteurs qui *se disent* témoins oculaires. Cette série met en valeur non pas l'expérience ou l'autopsie, mais le *Quod uidimus testamur* considéré comme stratégie rhétorique – ce qui n'implique pas forcément qu'il y ait mensonge, mais là n'est pas le propos :

[1227] C'est le cas de Coluccio Salutati ; voir V.-L. PROSPERI, « The Trojan Chronicles of Dictys and Dares in the Early Italian Humanism : A Reassessment », dans E. Amato, É. Gaucher-Rémond et G. Scafoglio (éd.), *La légende de Troie de l'Antiquité Tardive au Moyen Âge*, *op. cit.*

[1228] F. LÉTOUBLON, « Darès le Phrygien et Dictys de Crète », dans M. Furno (éd.), *La collection* Ad usum Delphini *: l'Antiquité au miroir du Grand Siècle*, Grenoble, ELLUG, 2005, p. 248.

[1229] N. HORSFALL, « Dictys's Ephemeris and the Parody of Scholarship », *Illinois Classical Studies*, nº 33-34, 2009, p. 43.

> De tous les autres qui n'ont parlé de veuë, ne suyvy l'hystoire de ceux qui avoient veu, on ne reçoit que le langage. Et à ceste cause Palephatus quand il a voulu parler de la statuë de Niobé, a préallablement protesté de l'avoir veuë. En autre lieu il escrit que pour fidellement deduyre les choses, il a visité plusieurs regions, ne s'en raportant à ce que par autres en estoit escrit. Aussi Lucian quand il a voulu comparer les sacrifices des Ebrieux aux Egyptiens, il afferme premierement avoir hanté [fréquenté] avecques les uns et les autres. Agathisides de Cnide en deduisant les choses d'Asie, donne à cognoistre en plusieurs endroitz qu'il y a hanté long temps es guerres, cherchant par ce moyen d'en estre creu[1230].

Le « langage » s'oppose ici à la « matière » : la réception des textes en fonction de leur source première, détermine le partage entre histoire et non-histoire[1231].

Or, que nous disent ces textes ? Ces auteurs ne sont pas des menteurs, mais des gens qui, au contraire, cherchèrent à combattre les croyances naïves. Palaiphatos est l'auteur des *Histoires incroyables*, ouvrage qui s'attache à ramener les mythes et les superstitions à une origine rationnelle. À propos de la statue de Niobé, il ne dit aucunement qu'il l'a vue, mais décrit l'*effet* que les récits disant : « J'ai vu Niobé », en parlant de sa statue, ont provoqué chez les simples d'esprit[1232]. L'ouvrage de Lucien, *Sur les sacrifices*, est un traité satirique, et non une histoire. À aucun moment il ne dit avoir fréquenté Hébreux et Égyptiens[1233]. Comment Langey aurait-il pu l'ignorer s'il avait lu, comme il est probable, ce très court texte ? Pour autant, il n'a pas procédé à une invention mais à une discrète déformation de sa source, où Lucien convoque la vue comme procédé rhétorique : « *Si vous allez* en Égypte, c'est alors que *vous verrez* une religion auguste et vraiment digne du ciel », écrit-il[1234]. En somme, c'est sur l'hypotypose, et non sur la vérité historique, que portent ces exemples. Quant aux fragments du géographe Agatharchide (ou Agatharcos, identifié par Bourrilly et Vindry[1235]), je n'y ai pas trouvé de passage où il parlerait de sa présence en Asie, mais on trouve chez Diodore une allusion qui pourrait avoir inspiré Langey, où il mentionne Agatharchide comme un auteur fiable, qui ne s'appuie pas sur l'ouï-dire[1236]. Ce passage a donc pour but, essentiellement, de

---

[1230] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 7*v*.

[1231] Ce n'est pas à proprement parler une distinction entre histoire et fiction. Comme Rabelais et Lucien, Langey réclame une franche distinction entre historique et romanesque et demande par conséquent aux mauvais « croniqueurs » de faire œuvre de roman, ou de ne rien écrire. C'est ce qui explique qu'Homère ne soit pas attaqué dans le *Prologue*, mais apparaît au contraire comme un « noble recitateur » qui a pris sa « matiere » à un « vray tesmoin » de la guerre de Troie. Si Langey apprécie sans doute peu la mise en scène homérique de l'intervention des dieux dans l'histoire, comme le suggèrent l'intertexte lucianesque et la présence de Dictys et Darès en tête de sa liste, pour autant, à aucun moment il ne vise directement la poésie épique. Ne sont en cause que les textes qui se présentent comme historiques.

[1232] Voir PALAIPHATOS, *Histoires incroyables*, VIII, U. Bratelli (trad.), [en ligne], [s.n.], 2002 (http://ugo.bratelli.free.fr/Palaiphatos/08-Niobe.htm).

[1233] Voir LUCIEN DE SAMOSATE, *Sur les sacrifices*, dans *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 407-413.

[1234] *Sur les sacrifices*, 14, dans *ibid.*, p. 412 (je souligne).

[1235] *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), vol. 4, p. 351.

[1236] *Bibliothèque historique*, III, 3, 11. Voir *Les Troys premiers livres de l'histoire de Diodore Sicilien*, *op. cit.*, f° 107*v* : « Or c'est assez parlé des Ethiopiens : reste maintenant à dire quelque chose de ceulx qui ont escrit des

souligner l'efficacité des procédés rhétoriques qui appuient le récit historique et emportent l'adhésion du lecteur.

Remarquons, par ailleurs, que l'hypotypose ou *euidentia*, telle que la décrivent les traités, correspond en tous points, en termes d'*effets*, à ce que Langey analyse au début du *Prologue* du point de vue de la *méthode* de l'historien. On lit chez Quintilien :

> C'est une grande qualité que de présenter les choses dont nous parlons avec une telle clarté *qu'elles semblent être sous nos yeux*. Le discours, en effet, ne produit pas un effet suffisant et n'exerce pas pleinement l'emprise qu'il doit exercer, *si son pouvoir se limite aux oreilles* et si le juge croit qu'on lui fait simplement le récit des faits dont il connaît [*sic*], au lieu de les mettre en relief *et de les rendre sensibles au regard de son intelligence* [*oculis mentis ostendi*][1237].

On conçoit aisément l'intérêt que cette définition présente pour l'écriture de l'histoire ; dans *La Gloire des Athéniens*, Plutarque loue Thucydide de s'être efforcé « d'inspirer aux lecteurs les sentiments de stupeur et de trouble éprouvés par les témoins oculaires »[1238]. L'hypotypose a donc partie liée au fait d'« écrire de vue » – mais également à « l'exposition » des faits telle que la conçoit Langey, comme le montre ce passage de Cicéron :

> En effet, pour frapper vivement les auditeurs, on peut insister sur un point, exposer les faits brillamment et les placer pour ainsi dire sous les yeux, procédés qui, même dans l'exposé des faits [*in exponenda re*], ont un très grand poids, pour mettre dans tout leur jour ceux que l'on expose [*ad illustrandum id, quod exponitur*] aussi bien que pour les amplifier : car ainsi, lorsque nous agrandirons ces faits, l'image qu'en donnera notre discours semblera, pour les auditeurs, la réalité[1239].

C'est dire que la méthode de Langey doit donner à l'histoire la force de l'*euidentia* ; le témoignage de vue ne suffit pas, il doit paraître comme aux yeux des lecteurs. Pour avoir quitté la forme du traité rhétorique sur l'histoire pour celle de la liste, Langey n'en a donc pas abandonné toute préoccupation rhétorique ; bien au contraire, il s'intéresse maintenant à l'efficacité de la méthode qu'il vient d'exposer et, ce faisant, trouve dans l'Antiquité des précédents qui lui permettent de prouver que sa théorie fonctionne dans la pratique. On sera sensible au fait que l'*euidentia* n'est pas un tour de passe-passe destiné à impressionner les naïfs, mais permet au contraire de rendre les faits intelligibles aux yeux ou, si l'on préfère, à la discrétion (*oculi mentis*, chez Quintilien) du lecteur-juge.

---

singularitez d'egypte et d'ethiopie : Aucuns desquelz adjoustans foy à la commune renommée (combien que faulce et mensongiere) subornez et seduitz par une trop grande affection d'escrire, ne meritent pas qu'on les croye en aucune chose. Mais Agatarchides de gnyde en son deuxiesme livre des faitz d'Asie et Artemidorius d'ephese en ses huit livres de la geographie et quelques autres (qui estantz en Egypte ont escript leurs histoires) s'accordent en la plus grand partie des choses que nous avons cy dessus traictees ».

[1237] *Institution oratoire*, VIII, 3, 62 ; t. V, J. Cousin (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1978, p. 77-78.

[1238] PLUTARQUE, *La Gloire des Athéniens*, 3, *op. cit.*, p. 189.

[1239] *De Oratore*, III, 202 (trad. Courbaud et Bornecque), *op. cit.*, p. 83-84.

Les nombreuses approximations de Langey quant aux noms de ses auteurs et aux textes cités montrent qu'il n'a pas cherché à faire étalage d'érudition : il semble citer ses sources de mémoire, sans se soucier d'être exact, écorchant par exemple les noms de Thémistogène et d'Agatharchide[1240]. Bon nombre des auteurs allégués ne sont connus que par des fragments (et il est peu probable que Langey en ait eu une bonne connaissance), quand leur œuvre entière n'a pas été perdue ; l'essentiel pour lui est de faire part de la bonne réputation de ces historiens, et de l'expliquer par sa conception de l'histoire-jugement. C'est en ce sens qu'il convoque maintes fois la *Souda* pour donner quelques détails significatifs sur ses auteurs. Par conséquent, si l'on revient maintenant à la liste considérée dans son ensemble, on peut déjà formuler une conclusion provisoire : Langey semble y avoir accumulé les noms d'auteurs pour une raison purement démonstrative. Il s'agit de prouver que dans l'Antiquité, les historiens les mieux « reçus », ceux que l'on jugeait les plus crédibles n'étaient tenus pour tels que du fait de leur expérience, ou du fait qu'ils suivaient, dans leurs écrits historiques, les historiens-juges, contemporains des faits, qui les avaient précédés[1241]. Le résultat est que l'opposition entre acteurs et auteurs, fortement affirmée au début du *Prologue*, s'en trouve sérieusement atténuée. La réflexion de Langey est donc plus fine que ne le laisse croire l'étonnante présence, dans un texte sérieux, d'une liste, forme toujours déroutante pour un lecteur moderne – quand elle n'est pas le fait d'un Rabelais, nous sommes tentés de la comprendre comme une démonstration gratuite d'érudition. Ici, simplement, l'auteur du *Prologue* réfléchit à la fois sur l'établissement de la vérité historique et sur les conditions de sa réception, de façon à souligner la supériorité de l'histoire-jugement par la comparaison avec le manque de fiabilité de l'historiographie française contemporaine.

D'autre part, nous avons retrouvé, au catalogue des historiens-juges, Lucien de Samosate. C'est l'occasion de revenir sur le rapport de Langey au « lucianisme » et à l'hypotexte du *Comment il faut écrire l'histoire*. Que penser de cette présence de Lucien dans le *Prologue* ? Et comment expliquer que Langey ne mentionne à aucun moment ce traité sur l'histoire qui l'a tant inspiré ? Remarquons, tout d'abord, qu'il ne mentionne pas non plus ses autres sources d'inspiration théoriques – Cicéron, Paul-Émile, Jacques Colin, pour ne citer que les plus importants. C'est là une pratique normale pour un humaniste, et il faut souligner ce qu'avait de prestigieux, pour le lecteur averti (à qui il n'est pas besoin de mentionner ses sources pour qu'il les reconnaisse), l'imitation de Lucien, auteur grec dont le traité sur l'histoire était encore peu

[1240] Voir *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 7*v* et 8*r* et mes notes.

[1241] C'est ainsi que les historiens d'Alexandre comme Plutarque sont redevables aux premiers historiens commentateurs d'Alexandre (*Ibid.*, f° 7*v*).

traduit et édité en langue latine et encore moins en langue vulgaire. De plus, Lucien n'était pas historien et n'entendait pas le devenir, comme il le rappelle lui-même au début du *Comment il faut écrire l'histoire*[1242]. Mentionner son nom dans une liste d'historiens est donc une façon de lui rendre hommage, et avec humour, d'autant qu'il y apparaît comme auteur d'un traité satirique. L'inexactitude de cette référence pourrait donc n'être qu'un pur clin d'œil au lecteur, destiné à souligner la facilité avec laquelle certains auteurs se font croire des naïfs, en disant simplement qu'ils ont vu ce qu'ils racontent. D'autre part, dans *Sur les sacrifices*, auquel Langey fait allusion, Lucien raille les fantaisies et inventions mythologiques d'Homère[1243], ce qui corrobore mon analyse de la référence à Dictys et Darès. Peut-être faut-il, par ailleurs, comprendre la présence étonnante des Hébreux en replaçant la lecture que Langey fait de Lucien dans le contexte du lucianisme renaissant[1244]. L'esprit épicurien de la diatribe de Lucien, qui raille l'attitude vile et superstitieuse du commun des mortels attendant récompense et châtiment de divinités qui, elles, n'ont pourtant guère besoin des hommes, pouvait correspondre à une certaine sensibilité évangélique du temps[1245] et, sans doute, à la spiritualité de Langey, qui a pu rapprocher l'idolâtrie décrite par Lucien et le mythe du Veau d'or. L'analyse de l'histoire comme résultant de la volonté humaine, la volonté divine étant cachée, se traduit ainsi dans le *Prologue* par un rejet discret des croyances naïves qui attribuent au divin des intentions semblables à celles des hommes.

D'autre part, dans son catalogue des historiens-juges, Langey semble contredire le texte de Lucien lorsqu'il mentionne Aristobule parmi les historiens du règne d'Alexandre[1246] – ce même Aristobule que Lucien dénonce comme affabulateur et flatteur dans *Comment il faut écrire l'histoire*[1247]. Cette contradiction s'explique par le fait qu'Aristobule, comme les autres historiens, n'est évoqué que pour sa réputation : à son œuvre « est adjoustée foy » ; Langey n'en dit pas plus. Mais la question d'une éventuelle servitude ou dépendance de l'auteur au pouvoir n'est pas abordée, ce qui est révélateur.

[1242] « "La fumée et les flots" [Homère] et les soucis inhérents à la composition historique, je compte sagement m'en débarrasser ; en revanche je donnerai certains petits conseils et quelques préceptes à ceux qui écrivent l'histoire » (*Comment il faut écrire l'histoire*, 4, *op. cit.*, p. 880).

[1243] *Sur les sacrifices*, 2-12 (*Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 408-411).

[1244] Voir C. LAUVERGNAT-GAGNIÈRE, *Lucien de Samosate et le lucianisme*, *op. cit.*, p. 3-24 et 57-85.

[1245] *Sur les sacrifices*, 2, *op. cit.*, p. 408 : « Ainsi, quoi qu'ils fassent, les dieux, semble-t-il, ne le font qu'en vue d'un salaire, ils vendent les biens aux hommes, et l'on peut acheter leur santé, par exemple, pour un petit bœuf, la richesse pour quatre bœufs, la royauté pour une hécatombe […] ». *Cf.* ÉRASME, *Éloge de la folie*, XL, C. Blum (trad.) dans *Éloge de la folie*, *Adages [...]*, *op. cit.*, p. 48 : « […] si on rend visite à saint Érasme, certains jours, avec certains petits cierges, certaines petites prières, on deviendra bientôt riche ».

[1246] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 7*r*.

[1247] Voir *Comment il faut écrire l'histoire*, 12, *op. cit.*

Il faut se résoudre, par conséquent, à comprendre cette liste du point de vue de son utilité démonstrative ; dans le détail se cachent surtout l'humour de l'auteur du *Prologue* ainsi qu'un jeu savant sur la fidélité et l'infidélité aux sources, destiné à mettre le lecteur à l'épreuve. Mais si l'on veut comprendre ce passage et retrouver, au-delà de la confusion créée par l'effet de liste, l'intention de l'auteur (la « cause finale »), il faut en examiner les grandes articulations. J'ai déjà parlé de Thucydide, qui de toute évidence constitue le principal modèle de Langey. Par la suite, il insiste sur divers types de témoignages, de la simple « vue » à la participation directe aux affaires politiques. Mais la fin de la liste contient une « série » à part[1248], celle des historiens qui ont bénéficié de leurs rapports privilégiés avec les princes : « pour avoir eu moyen et credit autour des Princes, pour entendre et sçavoir en grand partie les secretz de leurs affaires »[1249], ceux-là sont assurés d'être véridiques. Il en conclut la nécessité pour les princes de favoriser à leurs sujets (proches) l'accès à l'information :

> Telle estoit lors et au paravant la diligence et curiosité d'escrire ou faire, escrire les hystoires au vray, et en bailloient les Roys, et Princes eulx mesmes, ou de bouche, ou par escrit amples memoires et instructions[1250].

En conséquence, les princes peuvent également écrire eux-mêmes : ils sont précisément, suggère Langey, les mieux informés des affaires politiques. Le propos est ici de souligner de nouveau l'importance d'une politique royale en faveur de l'histoire, et renvoie aux conditions d'élaboration des *Ogdoades* proprement dites. C'est ici que prend place le second modèle, César[1251] :

> Cesar escrivit ses commentaires à ceste intention, mais il les escrivit telz qu'il ne trouva homme, qui entreprint de le passer : de maniere que comme dit Hircius, voulant se faire prebiteur, il se feit prerepteur de la matiere d'escrire les faitz[1252].

Le *prebiteur*, néologisme emprunté au latin *praebitor*, est celui qui « fournit » la matière aux historiens. Le *prerepteur* est celui qui la leur retire. Toutes les éditions du XVIe siècle donnent la même leçon : *precepteur*, et non *prerepteur*. Mais c'est là une erreur manifeste due à la nouveauté de ce latinisme ainsi que, très probablement, à l'écriture même de Langey qui, de l'aveu de son éditeur de 1569, était difficile à lire[1253]. Car il s'agit tout simplement d'une traduction : Langey cite Hirtius (lieutenant de César et continuateur de son œuvre) dans sa

[1248] De Diodore à Eusèbe (*Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 8*v*-9*v*).
[1249] *Ibid.*, fº 9*r*.
[1250] *Ibid.*, fº 9*v*.
[1251] César apparaît aussi plus tôt dans le *Prologue* (fº 8*v*).
[1252] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 9*v*.
[1253] Tous les manuscrits consultés par les éditeurs n'étaient pas autographes ; il s'agissait donc plus précisément de l'écriture de Langey *ou* de celle de son secrétaire. Voir « Le libraire au lecteur » dans *Mémoires* (éd. 1569), np : « l'escriture de la main de monsieur de Langey estoit malaisée à lire, comme aussi celle du secretaire qui escrivoit quelquesfois sous luy, pleine de lettres ambigües […] ».

préface du livre VIII de la *Guerre des Gaules* – une formule célèbre qu'il a pu trouver également dans la *Vie de César* de Suétone (I, 56) : *adeoque probantur omnium iudicio ut praerepta, non praebita, facultas scriptoribus uideatur*. *Prerepteur* traduit donc *praeripere*, « enlever, saisir le premier » (Gaffiot)[1254]. « Matiere » est donc à comprendre au sens de *facultas*, « capacité », « possibilité », ce qui désigne, ici, la « matière à écrire ». On peut ainsi gloser : César a écrit, il n'y a donc plus matière à écrire.

César se présente donc comme un historien qui, voulant laisser simplement un témoignage de son action, s'est montré « studieux et diligent », pour reprendre l'expression que Michel Tours, dans sa traduction des *Vies des douze César*, ajoute pour introduire le jugement de Suétone sur les *Commentaires*[1255]. Or on a vu que la « diligence », pour Langey, se situe dans la capacité à élever la « manière » au niveau de la « matière ». César apparaît cependant, manifestement, comme une exception : les « memoires et instructions » que fournissent habituellement les princes à leurs historiographes ne sont pas d'une telle qualité ; ordinairement, il y a donc une différence entre ces « memoires » (on reviendra sur ce terme) et « l'hystoire » promue par Langey. L'histoire-jugement, telle que la conçoit l'auteur du *Prologue*, est donc prise dans une tension entre, d'un côté, la nécessité d'écrire les « faits » de son temps et, de préférence les actions que l'on a menées soi-même ou auxquelles on a participé ; et, de l'autre côté, la nécessité de mener une enquête « discrète » et d'écrire avec « diligence ». En somme, Langey admet tout à fait la différence entre une écriture « mémorialiste » (l'écriture vue comme un brouillon pour historiens futurs) et une écriture « historique » (l'historiographie qui suppose une « composition »).

C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il ajoute à sa liste deux petites « séries » complémentaires, qui concernent l'une les historiens récents, l'autre des historiens antiques.

Les quelques historiens récents, italiens et français, que cite Langey sont très significatifs. On remarque évidemment le « sire d'Argenton », c'est-à-dire Commynes, présenté comme le plus récent des historiens-juges (« de fresche memoire ») ; cette mention pourrait faire signe vers une histoire moins soucieuse de l'éloquence, mais les autres auteurs allégués contredisent une telle interprétation. Æneas Sylvius (*i.e.* Enea Silvio Piccolomini, le pape Pie II), Giovanni Pontano, Leonardo Bruni (« Aretin ») et Antonio Beccadelli (« Panormitan ») sont tous des

[1254] Le substantif français *prerepteur* est propre à Langey. Le latin classique n'a pas le substantif *praereptor*, qui se trouve seulement, semble-t-il, chez saint Jérôme (*Ep.* 36, 15), à propos de la bénédiction d'Isaac : *filium, qui ad benedictionem fratris praereptor adstiterat*.

[1255] « Caesar studieux et diligent en son estude delaissa pour perpetuelle mémoire les volumes et commentaires de la bataille civille de Pompeius et de celle de Gaulle touchant ses gestes » (*Des faictz et Gestes des douze Caesars*, *op. cit.*, f° 26*r*). Ces qualificatifs n'ont aucun équivalent dans le texte latin.

humanistes soucieux du bien dire, mais également des hommes d'État, conseillers, ministres et plus encore. Langey ne marque pas de préférence entre les historiens conseillers et chefs d'État : l'essentiel est d'être au cœur du pouvoir, au cœur des conseils et donc de l'information. Le principal point commun des auteurs de cette « série » est l'importance qu'ils donnent à la vie du prince, ce que Langey appelle les « faitz et actes vertueux ». La tradition historiographique que semble ici convoquer le *Prologue* est celle des biographies royales ; Beccadelli est ainsi l'auteur d'un *De dictis et factis Alphonsi regis Aragonum*, et l'on sait que les *Mémoires* du sire d'Argenton se présentent, au premier abord, comme une Vie de Louis XI.

On peut lire, entre les lignes, la référence à un autre genre, encore mal défini, mais déjà illustré en Italie, et dont G. Ianziti a résumé les principaux caractères : les *Commentarii*. Le terme, à l'origine, désigne d'abord les documents (ou « mémoires ») mis à disposition des historiens par les chancelleries ; les historiographes qui donnent ce titre à leurs œuvres entendent donc en souligner le caractère incomplet et partiel[1256]. Æneas Sylvius est l'auteur de *Commentarii*, encore inédits au temps de Langey et dont il a pu avoir connaissance lors de ses séjours en Italie ; Leonardo Bruni a également écrit un *Rerum suo tempore gestarum commentarius*, dont une édition parut à Lyon en 1539[1257]. Langey rapproche donc les *Mémoires* de Commynes des *commentarii* italiens de langue latine. Or ces *commentarii*, comme le rappelle J. Blanchard, se caractérisent par leur inachèvement, une écriture « au fil du temps » propre à l'historiographie des temps présents ; ils possèdent une dimension apologétique fortement marquée, bien plus que chez Commynes[1258].

De plus, la définition que Bruni, dans l'une de ses lettres, donne des *commentaria*, par opposition à l'*historia*, ne correspond pas à l'histoire « diligente » telle que Langey la définit au début du *Prologue* :

> Les commentaires diffèrent beaucoup de l'histoire. Celle-ci en effet est plus ample et plus précise [*amplior ac diligentior*] ; ceux-là sont plus condensés et moins développés. Tite-Live aussi, quand il rapporte les faits et gestes des rois de Rome, Romulus, Hostilius, Tarquin…, ne procède pas par année mais résume les choses. Polybe fait de même […][1259].

Le terme *commentarius* ou *commentarium* correspond à une pratique de réduction de l'histoire à l'essentiel. Comme le remarque L. Bernard-Pradelle, Bruni « considérait avant tout son

[1256] G. IANZITI, « La Storiografia umanistica a Milano nel Quattrocento », dans A. Di Stefano *et al.* (éd.), *La Storiografia umanistica*, atti del Convegno internazionale di studi, Messina 22-25 ottobre 1987, Messine, Sicania, 1994, vol. 1, p. 320-331.

[1257] Voir *infra* les notes du *Prologue* en annexe.

[1258] Voir J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 357-364.

[1259] Cité et traduit dans L. BRUNI, *Histoire, éloquence et poésie à Florence au début du Quattrocento*, *op. cit.*, introduction, p. 72.

Rerum Suo Tempore Gestarum Commentarius comme une collection d'événements destinés à l'usage d'un futur historien »[1260]. À l'inverse, son *Histoire du peuple florentin* (*Historiae florentini populi*) est beaucoup plus proche de l'histoire « diligente » selon Langey ; il s'agit, comme le rappelle Yves Sintomer, d'une œuvre fondatrice de l'historiographie humaniste, « parce qu'elle pose la première la tripartition antique/médiéval/moderne, qu'elle traite ses sources de façon critique et qu'elle adopte un point de vue entièrement séculier »[1261]. En outre, Bruni, dans la préface des *Historiae*, insiste sur l'analyse des causes et sur la nécessité de porter un jugement moral sur les actions humaines en vue d'en tirer des leçons pour le présent[1262]. La référence aux *Commentarii* italiens est donc d'autant plus intéressante qu'elle suggère que Langey a voulu synthétiser deux tendances de l'historiographie italienne : l'histoire écrite comme un témoignage de leur temps par des hommes d'État (et non des moindres), et l'histoire *amplior et diligentior*, « plus ample et plus "diligente" », que proposait dans le même temps l'humanisme civique. Le fait même que les « précédents » évoqués par Langey ne correspondent pas exactement à sa définition de l'histoire signale la nouveauté de son entreprise ; c'est pourquoi il ne dit rien des écrits des auteurs qu'il allègue – même si ces auteurs sont également choisis pour leurs écrits, mais insiste avant tout sur le lien entre expérience politique et écriture de l'histoire, lien qu'ils incarnent. Le fait d'associer Commynes avec des historiographes italiens, humanistes qui écrivent en langue latine, montre que cette culture n'est en rien incompatible avec les affaires publiques et qu'elle est même nécessaire à son analyse par le moyen de l'histoire[1263].

La « série » suivante ouvre une autre piste, celle des historiens qui font preuve de méthode, qui font preuve d'une « investigation diligente ». La mention de Froissart et Monstrelet permet à Langey de passer des auteurs récents aux auteurs anciens, en s'appuyant sur leur point commun : le fait d'avoir procédé à une « investigation diligente »[1264]. Plus qu'à leurs chroniques proprement dites, c'est aux prologues de celles-ci que Langey fait allusion :

[1260] *Ibid.*, p. 76.

[1261] Y. SINTOMER, « De Leonardo Bruni à Francesco Guicciardini : actualité de l'humanisme civique ?, Abstract », *Raisons politiques*, n° 36, 11 février 2010, § 3.

[1262] Voir L. BRUNI, *Histoire, éloquence et poésie à Florence au début du Quattrocento*, *op. cit.*, introduction, p. 77-79 ; sur le traitement « séculier » de l'histoire par Bruni, voir *ibid.*, p. 82-83.

[1263] Pour Bruni, par exemple, « L'historien, en tant qu'*orator*, est […] investi d'une mission de la plus haute importance, mission qu'il est le seul à pouvoir remplir grâce à une forme d'investigation qui dépend à la fois de sa maîtrise de la langue latine, de son expérience des affaires publiques et d'un travail de réélaboration complexe, personnel et unique. De fait, dans les premières pages de son opuscule *De temporibus suis liber unus*, Bruni souligne que, si beaucoup ont envie d'écrire l'histoire, peu nombreux sont ceux qui ont l'éloquence nécessaire pour éclairer les choses du passé et transmettre leur mémoire » (J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *La politique de l'expérience*, *op. cit.*, p. 323).

[1264] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 10*r*-10*v*.

Froissart dit avoir mené une « juste enqueste », essentiellement dans le monde de la chevalerie (le clerc Froissart montrait ainsi qu'il était digne de foi), « tant en Franche comme en Engleterre où [il a] travillé apriés yaux [de vue] pour avoir la verité de la matere »[1265] ; Monstrelet, qui affiche son ambition d'« enquerir par maintes dilligences » la « verité » des histoires qu'il a recueillies, dit avoir suivi la même procédure[1266]. La vérité du témoignage, chez les deux chroniqueurs, est par ailleurs conditionnée à la qualité sociale des témoins[1267]. Cette tension réelle entre les historiens-juges acteurs et auteurs de leurs « faits », et les historiens qui écrivent les « faitz et actes vertueux » des autres se résout, dès lors, par leur qualité commune : celle du choix des témoignages. Ainsi « Quintilian reprouve en son precepteur Seneque, que desirant avoir cognoissance de plusieurs choses, il employa trop legerement en son ayde gens negligens, qui le deceurent [trompèrent] »[1268]. Or on sait que le choix des ministres, des conseillers et plus largement des informateurs est une qualité primordiale chez un homme d'État, celle qui révèle sa prudence. Gouverner en *prudens* et écrire l'histoire « diligemment » : c'est tout un.

Des chroniques d'un règne à la biographie royale, les considérables variations d'une « série » à l'autre, au sein de la « librairie » de Langey, donnent une idée de la nouveauté de l'entreprise historiographique des *Ogdoades* ; car si l'on regarde à présent cette liste avec un plus grand recul, on s'aperçoit que Thucydide et César, les deux véritables modèles de Langey, sont bien isolés parmi tous ces auteurs qui, la plupart du temps, se sont simplement trouvés au bon endroit, ont fréquenté les bonnes personnes ou ont eu quelque expérience politique ou militaire. Mais l'effet de liste produit une illusion d'optique, donnant l'impression que dans l'Antiquité, il était tout à fait normal pour des hommes d'épée de prendre la plume, et que le public en jugeait leurs histoires plus crédibles.

Ainsi, le propos fondamental de Langey est d'opposer à sa propre époque cette image de Antiquité où l'histoire-jugement était favorablement reçue, Antiquité qu'il construit par une stratégie rhétorique destinée à dérouter le lecteur – ou, s'il est « diligent », à l'amuser. Pourquoi ? La réponse est tout simplement sociale : parce qu'il est anormal pour un noble

---

[1265] *Chroniques*, G.T. Diller (éd.), Genève, Droz, 1991, t. 1, p. 1.

[1266] *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, np.

[1267] Voir FROISSART, *Chroniques, op. cit.*, p. 1 : « Car par droit tels gens sont juste imquisiteur et raporteur des besoingnes et croy que pour leur honneur il [*sic*] n'en oseroient mentir » ; et *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, np.-f° ã.ii.*r* : « […] dont je me suis informé […] tant aux nobles gens qui pour honneur de gentillesse [noblesse] ne vouldroiyent ou deveroient dire pour ne contre [que] verité/ comme aussi aux plus veritables que j'ay sceu dignes : et renommez de foy de tous les partiz/ et par especial des guerres de france/ Et pareillement aux roys d'armes/ heraulx et poursuyvans de plusieurs seigneurs et pays/ qui de leur droit et office doivent de ce estre justes et dilligens enqueteurs bien instruitz et vrais relateurs ».

[1268] *Prologue* des *Ogdoades, op. cit.*, f° 10*v*.

d'écrire l'histoire, de mettre la main à la plume plutôt qu'à l'épée, d'*écrire* plutôt que de *faire*. C'est pour préparer le lecteur[1269] à ce monstrueux paradoxe (un « capitaine » va écrire l'histoire) que Langey l'a d'abord débarrasé de toute prévention à l'égard de l'histoire-jugement, que le *Prologue* place sous l'illustre patronage du stratège Thucydide et de l'*imperator* César.

2. « Je toutefois » : un prologue pour quel genre historique ?

La réflexion sur les gens de lettres qui, bien que peu initiés aux *arcana imperii*, peuvent toutefois écrire une histoire véritable, permet maintenant à Langey de se poser en « prebiteur » de la « matière » historique ; constatant que la crainte d'être mal informés a pu empêcher « aucuns sçavans hommes » d'écrire l'histoire de France[1270], il se propose de leur venir en aide :

> Et certes jà par long temps me faisoit mal, que je ne veoye aucun les vouloir secourir en ceste part : Et nonobstant que plusieurs suyvent le jugement de celuy, qui jadiz interrogué, mist entre l'hystorien, et celuy qui fait chose digne d'hystoire, pareille difference qu'entre le herault, ou trompette, et le tournoyant en la lice : je toutesfois meu à l'exemple des personnages dessus nommez, qui en faisant [agissant] n'ont desdaigné d'escrire, apres mon adolescence et ma premiere jeunesse, que je commençay à suyvre les armes, ainsi qu'est la coustume et ordinaire vaccation de la noblesse de France : et par laquelle mes progeniteurs et ancestres au temps passé sont parvenuz en reputation, et hault degrez : n'ay point estimé de faire chose indigne et mal seante à l'estat de noblesse (encores que je sache l'opinion d'aucuns estre contraire) quand je m'apliqueroye à un estude, auquel non seulement se soyent employez tant de grandz et notables personnages dessus nommez : mais lequel ne se trouve avoir jamais esté traité, sinon par gens de noble maison, jusques à ce que L. Octacilius precepteur de Pompée, qui fut le premier homme non noble qui escrivist hystoire, fut par ledit Pompée authorisé de ce faire[1271].

Cette nouvelle allusion à *La Gloire des Athéniens*, reformulée en des termes chevaleresques (l'historien « herault, ou trompette » *vs.* l'acteur de l'histoire, « tournoyant en la lice »)[1272], achève de relativiser l'oppostion entre acteurs et auteurs sur laquelle s'ouvre le *Prologue*. L'affirmation de l'*ethos* nobiliaire passe par ce « je » qui se trouve désormais au premier plan du texte. Le *Prologue*, œuvre théorique, prend dans sa dernière partie un caractère autobiographique particulièrement original, Langey faisant l'histoire de sa vocation d'historien. Le ton est celui du plaidoyer : il s'agit de justifier la nouveauté de l'entreprise. Langey s'affirme comme appartenant à la noblesse, suivant « la coustume et ordinaire vaccation de la noblesse

[1269] Le problème est ici d'anticiper l'objection du lecteur, laquelle est « un capitaine ne doit pas écrire ». En rhétorique, c'est la figure d'anteoccupatio (*De oratore*, III, 205 ; *Institution oratoire*, XI, 1, 44).

[1270] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 10*v*

[1271] *Ibid.*, f° 10*v*-11*r*.

[1272] PLUTARQUE, *La Gloire des Athéniens*, 3, *op. cit.*, p. 190-191. Plutarque souligne au contraire la distance qui sépare acteurs et auteurs.

de France » en adoptant la carrière militaire, et rappelant, en quelques mots, le parcours et l'ascension sociale de sa famille, ce qui implique, du point de vue de l'éthique nobiliaire, qu'il entend en être digne en ne dérogeant pas (« chose indigne et mal seante ») à sa condition sociale. Pour autant, il ne donne ni son titre, ni son nom[1273]. Le locuteur n'apparaît que par le seul *Je*, d'une façon qui rappelle le court prologue des *Mémoires* de Commynes. Assurément, Langey s'en souvient quand il évoque « l'opinion d'aucuns » (de quelques-uns), soit les préjugés anti-intellectuels de la noblesse française. Mais ici, aucune adresse à un destinataire « privé » comme chez Commynes ; et plutôt que d'insister sur son expérience politique ou sur la personne du roi, comme il le fait dans la suite du *Prologue*, Langey parle de lui. Sa « vie » ne commence vraiment qu'avec l'entrée dans la carrière des « armes », selon un *topos* qui deviendra caractéristique des Mémoires nobiliaires. Il insiste sur l'histoire comme « estude », donc comme une occupation sérieuse qu'il revendique telle. Le *je* du locuteur, jusqu'alors discret, renvoie maintenant à Langey en tant que noble et donc en tant qu'acteur de l'histoire qui, avant d'*écrire* les faits, a *fait*, a agi.

Mais le tour de force de Langey, dans ce passage, est de résumer sa « librairie » des historiens anciens en quelques mots qui réduisent l'historiographie antique à ses auteurs « nobles » : ainsi « l'estude » (mot masculin) de l'histoire « ne se trouve avoir jamais esté traité, sinon par gens de noble maison, jusques à ce que L. Octacilius precepteur de Pompée, qui fut *le premier homme non noble qui escrivist hystoire*, fut par ledit Pompée authorisé de ce faire ». L'illusion d'optique est complète : de sa liste d'historiens, Langey a bâti le mythe d'une histoire qui aurait toujours été écrite par ceux qui la font, soit par ceux qu'il appelle, par un raccourci anachronique, les *nobles*. Il emprunte l'anecdote au *De Grammaticis et rhetoribus* de Suétone, qui rapporte que Voltacilius, un ancien esclave, fut, « d'après Cornelius Nepos, le premier de tous les affranchis à se lancer dans l'histoire, genre jusqu'alors réservé aux hommes de la meilleure naissance »[1274]. Il n'en fallait pas plus à Langey. Un jour, donc, un auteur est venu et s'est proposé de déroger, pour ainsi dire, à la coutume antique : ce roturier voulait écrire l'histoire, et Pompée l'y a autorisé, sans savoir qu'il annonçait ainsi l'abandon des lettres par les hommes d'armes. Langey manipule l'histoire pour servir le discours paradoxal selon lequel,

[1273] J. Blanchard rappelle qu'au contraire, à la fin du Moyen Âge, « On retrouvait dans le prologue de nombreuses chroniques une formule quasiment figée : le chroniqueur se désigne par *je*, aussitôt spécifié par le nom propre et par le titre de sa fonction […]. Cette formule que l'on peut rapprocher de celle que l'on retrouve dans un certain nombre d'actes notariés et de chartes illustre la nature d'une démarche qui situe le chroniqueur dans un ordre social très précis. Le chroniqueur se porte garant d'une vérité collective, il se présente comme la mémoire officielle de la communauté » (*Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 344-345).

[1274] SUÉTONE, *Grammairiens et rhéteurs*, XXVII, 2, M.-C. Vacher (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1993, p. 29-30.

en définitive, ce n'est pas lui qui fait « chose indigne et mal seante », mais bien les nobles qui ne lisent ni n'écrivent l'histoire.

Outre le modèle historiographique de Thucydide et l'*ars historica* de Lucien, Langey s'inspire sans doute également, dans ces lignes, de Polybe[1275], « le premier – autant du moins que nous puissions en juger d'après les sources effectivement transmises – à avoir pour l'historien l'exigence d'une expérience d'homme d'action » (Marie-Rose Guelfucci)[1276]. Au livre XII de ses *Histoires*, il demande en effet aux « hommes d'État » de se consacrer à l'histoire :

> C'est, selon moi, un homme comme celui-là que réclame aussi la dignité de l'histoire. Platon affirme que les affaires humaines n'iront bien que quand les philosophes seront rois ou les rois philosophes ; je dirais volontiers, moi aussi, que les affaires de l'histoire n'iront bien que quand les hommes d'État se mettront à écrire l'histoire – non pas, comme ils le font aujourd'hui, en plus du reste, mais avec l'idée que cette activité-là aussi compte pour eux parmi les plus indispensables et les plus nobles – et quand, sans se laisser disperser, ils lui consacreront leur vie, ou bien quand ceux qui projetteront d'écrire l'histoire considéreront l'expérience qu'ils ont justement acquise dans l'action politique comme indispensable à l'histoire. Mais avant cela, il n'y aura pas de trêve à l'ignorance des historiens[1277].

On a déjà évoqué le jugement de Polybe sur la supériorité de la vue sur l'ouïe en matière de témoignage. Le rapprochement est encore plus frappant en ce qui concerne le rapport de l'expérience politique à l'histoire : même insistance sur le fait que, sans l'expérience de l'action, un historien ignore ce dont il veut parler ; même insistance sur la nécessité d'écrire l'histoire non en dilettante mais de façon studieuse et approfondie. On trouve de même, chez Polybe, l'idée que l'expérience rend plus apte à juger les témoignages et à trier les sources documentaires car, écrit-il, « celui qui n'a aucune expérience en la matière n'est capable ni de poser des questions aux témoins ni, s'il est présent, de comprendre ce qui arrive »[1278]. Le passage des *Histoires* où il fustige les hommes d'État qui n'accordent aucun temps, ou trop peu, à l'histoire, atteste pourtant que celle-ci n'était pas, au temps de Polybe, le gibier des seuls hommes d'action, contrairement à ce que Langey conclut une fois terminé l'inventaire de sa « Librairie ».

[1275] Langey connaissait sans doute Polybe : les *Instructions sur le faict de la guerre* auxquelles il a sans doute collaboré et que, en tout état de cause, il détenait dans sa bibliothèque, citent l'auteur grec parmi leurs sources (voir M. TETEL, « De l'auteur des *Instructions sur le faict de la guerre* », *op. cit.*).

[1276] M.-R. GUELFUCCI, « Préface », *Cahiers des études anciennes*, XLVI, 2009, § 1. Polybe est le premier à formuler une telle exigence, mais certains de ses prédécesseurs, comme Thudydide, l'avaient déjà mise en pratique.

[1277] POLYBE, *Histoires*, XII, 28, traduit par M.-R. GUELFUCCI, « Polybe, le regard politique, la structure des Histoires et la construction du sens », *Cahiers des études anciennes*, XLVII, 2010, p. 329-357, § 2 (pour la traduction des Belles Lettres, voir *Histoires*, *op. cit.*, p. 51).

[1278] *Histoires*, XII, 25, *ibid.*

Le discours paradoxal sur la « noblesse » de l'activité historiographique est d'autant plus saisissant que Langey, qui n'a pourtant que très peu publié, revendique la paternité d'ouvrages de facture apparemment plus « littéraire », puisqu'ils n'ont pas de rapport évident avec le métier des armes :

> Et pour ce me suis-je delecté souvent pour en aucune manière laisser memoire des choses en mon temps advenuës, à en escrire Dyalogues, Epigrammes, Elegies, Sylves, Epistres, et Panegeriques : selon que le matiere subjecte estoit à l'une ou à l'autre forme d'escrire à mon jugement plus convenable et propice, sans espargner peines, voyages, ne despens pour retirer de divers lieux ce qui faisoit à m'esclarcir la chose dont je vouloye escrire[1279].

Cet objectif modeste (« laisser mémoire des choses »), qui implique qu'il écrive pour des historiens futurs (comme le font les historiens sans talent littéraire, « ceux qui ont cognoissance et memoire des choses de leur temps »), n'empêche pas Langey d'adopter une forme ambitieuse. Les genres et formes poétiques mentionnés sont nobles, associent la poésie et l'art oratoire et, enfin, renvoient à la littérature gréco-latine : nulle ballade, pas de rondeau, de chant royal ou de prosimètre. La rupture demandée par Langey dans le champ de l'historiographie semble s'étendre à toutes les belles-lettres. Mais dans ce passage c'est pourtant bien, toujours, d'une *écriture sur l'histoire* qu'il s'agit : Langey se pose à chaque fois le problème, dit-il, de trouver une forme adaptée à son besoin d'analyse – le verbe *esclarcir* évoquant le latin *illustrare*, dont il est peut-être la traduction, qui chez Cicéron signifie « mettre dans tout leur jour [les faits] que l'on expose », *ad illustrandum id, quod exponitur*[1280]. Les deux fruits de la rhétorique langéenne, l'analyse et l'ornement des « faits », se retrouvent dans des genres qui ne sont pas *stricto sensu* des genres historiques ; il y ajoute encore le goût de l'information qui lui coûte « peines, voyages, […] despens » (dépenses). Langey associe donc des pratiques d'écriture et de recherche à sa pratique politique quotidienne, à ce qu'il appelle son « ordinaire vacation ». Nous n'avons que peu de témoignages de ces œuvres, dont il faudrait refaire l'inventaire ; mais l'essentiel est que l'auteur s'affirme ici comme un amoureux de « l'estude » et des belles-lettres, sans pour autant abandonner l'analyse politique. On constate d'ailleurs que le choix des formes littéraires est, là encore, subordonné au « jugement » de l'auteur (il faut trouver la forme « plus convenable et propice » : c'est encore l'*aptum*, le sens de la convenance, qui prévaut).

« L'estude » de Langey ne s'arrête pas là : il se montre encore au travail, en vue d'un autre objectif, plus ambitieux que l'écriture au fil de l'action politique : écrire l'histoire des

[1279] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 11*r*.
[1280] *De Oratore*, III, 202 ; texte cité *supra*.

origines de la Gaule et de la France ; puis il se montre encore en étymologiste, en toponymiste, en imitateur de Valère le Grand et de Plutarque[1281]. C'est dire que l'histoire retient toute son attention ou, plus précisément, que c'est là l'image qu'il cherche à donner de lui-même. Langey se construit un *ethos* d'auteur, non seulement de noble : la revendication de son appartenance sociale associe donc sa « qualité » à toutes les formes d'histoire (et non seulement à l'histoire de ses propres « faits »). Guillaume du Bellay apparaît ici comme un historien complet, qui s'essaye à tous types d'écriture – vers, prose, dialogues, jusqu'au dictionnaire étymologique ; pour autant, il ne prétend pas les maîtriser – modestie aristocratique oblige. La « dérogeance » est d'autant plus limitée que toutes les activités littéraires de Langey sont, à l'en croire, historiques : il présente l'histoire comme le gibier de la noblesse, non les belles-lettres dans leur ensemble, même si, au vu de l'immense diversité de ce qu'il affirme être sa production historiographique, cela revient sensiblement au même.

C'est une grande ambition qu'il affiche ici, non sans circonlocutions – ainsi au sujet de son projet d'histoire des origines des « deux nations » française et gauloise, il affirme qu'il « espere [le] mettre en avant, et au hazard du jugement divers, et correction, aprobation, ou reprobation de tous lecteurs »[1282] ; sous la modestie de rigueur, apparaît néanmoins le désir de voir publier (« mettre en avant ») cette œuvre. Ce n'est pas une petite audace que de se livrer ainsi, pour une « personne de qualité » (nobiliaire), au public dont on devine le jugement dangereux – le « hazard », dans le vocabulaire des hommes de guerre, désignant avant tout le danger et plus particulièrement celui que l'on court à la guerre.

Langey s'expose et souhaite s'exposer[1283]. Au-delà de cette œuvre en chantier qu'il espère un jour publier, l'ensemble de cette justification à la première personne témoigne suffisamment du fait que le *Prologue*, lui aussi, devait être publié. Le choix de la langue française, les espoirs du public, les encouragements de François Ier et des nombreux clients, amis ou panégyristes de Langey, tout concourait à faire des *Ogdoades* une œuvre à succès qui aurait mis son auteur, et avec lui l'État et la politique qu'il représentait, à l'avant-scène littéraire. Cela permet de comprendre également l'étonnante liste des historiens de la « librairie » de Langey. Alors que

[1281] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 11*r*-11*v*.

[1282] *Ibid.*, f° 11*v*.

[1283] Aurait-il, pour autant, assumé son œuvre sous son nom (et sous son titre) si l'ouvrage avait paru de son vivant ? Rien ne permet de l'affirmer. Ses œuvres de propagande avaient été imprimées sans nom d'auteur : la rumeur et sa notoriété suffisaient à ce que nul n'ignore qu'elles lui étaient dues. À titre de comparaison, on peut rappeler, avec J. Balsamo, que « Les poètes de la Pléiade revendiquaient leur noblesse personnelle et ils entendaient faire des lettres en français une activité noble par excellence. [Joachim] Du Bellay, dans ses premiers ouvrages, ne se présentait que sous ses initiales I.D.B.A, adoptant la formule véritablement aristocratique du semi-anonymat » (J. BALSAMO, « Montaigne et les *Commentaires* de Monluc : deux notes de philologie », dans *Montaigne et le Nouveau Monde*, P. Desan (éd.), *Montaigne Studies*, XXII, n° 1-2, 2010, p. 216).

dans les écrits « privés » des nobles de la fin du Moyen Âge, les auteurs prenaient soin de s'inscrire dans une généalogie[1284], l'auteur du *Prologue* ne mentionne pas même le nom de sa famille (ni le sien) ; il fait seulement allusion à l'ascension sociale des Du Bellay, « parvenuz à reputation » à une date récente. À la généalogie nobiliaire se substitue la liste des historiens, généalogie littéraire des auteurs-acteurs de l'histoire (même s'ils ne le sont pas tous, c'est du moins, comme on l'a vu, l'effet d'optique que produit la liste).

On voit que l'affirmation du *Je* est indissociable de la mise en scène de soi comme auteur d'un travail littéraire exigeant ; difficile, par conséquent, d'associer l'*ethos* paradoxal de Langey, noble *et* auteur, à l'*ethos* des mémorialistes tel que l'ont dépeint les spécialistes des commencements du genre, *ethos* construit par le refus de s'affirmer comme auteur ou par le fait de se distinguer, par l'aveu de son manque de culture, des auteurs professionnels[1285]. Il est vrai que, comme l'a montré N. Kuperty-Tsur, la modestie est une convention des préfaces de Mémoires[1286] ; pour autant, leurs auteurs ne s'y montrent pas aussi lettrés que Langey, et cherchent même à paraître ignorants. Il est donc évident, *a fortiori*, que la modestie de celui-ci est de pure rhétorique ; il s'agit toujours de montrer qu'il ne déroge guère à la condition nobiliaire en s'adonnant à l'écriture de l'histoire, puisque celle-ci n'est pas sa « vacation » principale. Mais cette stratégie rhétorique contient peut-être également une bonne part de sincérité : Langey a conscience de ne pas avoir autant de temps que les hommes qui ne s'adonnent qu'aux lettres (comment aurait-il pu l'ignorer, au vu de son emploi du temps que l'on sait fort chargé pendant les dernières années de sa vie, qu'il consacra pourtant aux *Ogdoades*) ; si son ambition littéraire était grande, il est probable qu'il connaissait les difficultés qui l'attendaient. Son œuvre devra donc s'affirmer comme imparfaite, parce que le soin de la finition n'appartient qu'aux gens du métier, qui consacrent l'essentiel de leur vie à l'écriture.

De fait, Langey refuse de choisir entre l'affirmation de soi comme auteur et l'affirmation de soi comme noble ; son propos est de se peindre comme un noble qui *s'essaye* à être auteur. La question de la *persona* ou *ethos* se résume donc ici à l'adaptation du discours que l'auteur tient sur lui-même aux convenances sociales et aux attendus du public. Il s'agit d'avoir égard à la noblesse, mais aussi aux gens de lettres, dont la « vacation » principale est l'étude et

[1284] C'est ce qu'a montré J. Blanchard au sujet des « pré-mémoires » bourguignons avant Commynes ; voir J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 344-354. On trouve une semblable généalogie dans les manuscrits des *Mémoires* de Fleuranges ; voir R. III de L. M. FLEURANGES, *Mémoires du maréchal de Florange* [t. 1], *op. cit.*, p. 3.

[1285] Voir N. VIRASTAU, « L'*ethos* du mémorialiste de Commynes à Monluc et l'évolution du genre avant le XVIIe siècle », *Fabula Colloques*, 2014, § 15.

[1286] Voir N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 92-93.

l'écriture, et auxquels un protecteur des lettres comme Langey se doit de reconnaître la « suffisance » (compétence) que seule peut donner une pratique quotidenne.

Cette dimension d'« essai » de l'écriture langéenne apparaît pleinement dans la justification du projet des *Ogdoades* proprement dit. D'un point de vue rhétorique, le texte est encore du côté de l'*ethos*. Langey élabore une nouvelle image de lui-même qui ressemble fort au portrait de Thucydide au début de la liste étudiée ci-devant ; il se présente comme témoin et acteurs des guerres, mais également comme conseiller et, plus encore, en diplomate :

> Ores m'ayant le desir de plus cognoistre atiré en ceste court, puis qu'il a pleu au Roy mondit seigneur, non seulement m'y retenir à son service, en si honorable estat qu'aupres de sa personne, mais bien souvent m'employer en, et dehors son Royaume en plusieurs et principaulx de ses affaires d'estat : si que [si bien que] non seulement je puis parler au vray de l'execution et yssuë des guerres, depuis iceluy temps advenuës, et ausquelles presque tousjours me suis trouvé, autant par mer que par terre : mais au surplus ay eu moyen et ocasion d'entendre et sçavoir les causes, fins, et deliberations d'icelles, non seulement de nostre costé, mais du costé aussi des ennemys : Il m'a semblé que durant le repoz des armes, je ne pourroye mieux, ne plus honorablement employer et convertir mon estude, qu'à raporter en ceste partie aucun secours aux eruditz, et doctes hystoriens, qui apres moy en plus élegant, et poly language en voudront escrire[1287].

Langey n'oublie pas de se présenter en courtisan lettré, poussé non par le désir de gloire mais par le « desir de plus congnoistre » : la banale ambition nobiliaire d'entrer à la Cour est associée à un désir de savoir. Pour en saisir la portée, on peut comparer ce passage avec le prologue des *Mémoires* de Fleuranges, où celui-ci se montre, dans un esprit chevaleresque, poussé à la Cour de Louis XII par le désir d'« adventures »[1288]. Mais, surtout, ce « desir de plus cognoistre » contribue à définir l'*ethos* de l'historien véridique car toujours en quête d'informations. Ce qui légitime l'historien, c'est sa connaissance des conseils et, par conséquent, des causes ou intentions (« fins »), dans un camp comme dans l'autre : plus encore que le conseiller du roi (attaché « auprès de sa personne »), c'est le diplomate-espion qui se trouve dans la meilleure position pour donner des faits un véritable témoignage, car il connaît jusqu'aux secrets de l'ennemi. Commynes n'est pas loin, même si celui-ci disposait encore d'un avantage que Langey n'avait pas, celui d'être un transfuge et par conséquent d'avoir bien connu deux princes.

[1287] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 11*v*-12*r*.

[1288] *Cf. Mémoires du maréchal de Florange* [t. 1], *op. cit.*, p. 3 : « […] ce jeune homme Adventureux se voyant en eaige pour povoir monter sur ung petit cheval, et avecque ce que desja en son temps avoit leu quelque livre de chevalliers adventureulx du temps passez et aussy avoit ouy racompter des adventures qu'il advienent et avoyent eues et achevés [*sic*], delibera en soy mesmes de aller veoir du monde et aller à la court du roy de France Loys XII […] ».

Il est possible que Langey se soit, ici encore, souvenu de Polybe qui faisait d'Ulysse le modèle de l'historien, en raison, précisément, de son expérience de la guerre et de la politique mais aussi de ses voyages, de son expérience du monde : citant notamment ces vers : « Il vit les villes de nombreux peuples et connut leur esprit, et il endura sur la mer bien des maux en son cœur », et : « Traversant les guerres des hommes et les flots furieux »[1289]. L'expérience politique ainsi mise en valeur n'est pas circonscrite aux plus hauts cercles du pouvoir ; elle réside dans la communication entre les princes, les hommes d'État ou de lettres, dans la fonction médiatrice jouée par Langey dans les affaires internationales.

Une telle implication de l'auteur dans les affaires de son temps n'est pas sans danger, puisque celui-ci nous dit, en substance, qu'il en sait beaucoup, pour ne pas dire trop. L'allusion à ses nombreuses missions pour François Ier évoque la pratique de l'espionnage, en un temps où diplomates et espions sont souvent les mêmes individus. Langey peut-il tout dire ? La participation active à l'histoire comporte le risque d'être tenu pour flatteur. Or, si Langey prend effectivement ce risque en compte, dans la plus pure tradition des préfaces historiques et dans la lignée de Lucien, il le fait en distinguant une écriture de soi, sur ses propres « faits », moins risquée car de plus faible portée, et une écriture sur l'histoire qui porte sur les « choses » de son temps qui s'inscrit dans le droit fil de l'histoire « exemplaire » dont l'utilité est avant tout morale :

> Bien sçay-je combien il m'estoit moins sujet à calumnie de m'arrester à ce que j'avoye entrepris sans m'adonner à si perilleuse chose, que d'escrire les vertuz ou vices des vivans : car de l'un on aquiert hayne et malveillance : de l'autre on est tenu pour blandisseur [adulateur] et flateur : mais en tout ce ma conscience me juge, et avecques elle je me reconforte, me sentant net de toute maligne simulation ou dissimulation. Et tout ainsi (que veuille ou non) il m'est force de m'en raporter au jugement des liseurs, auquel je ne puis ne dois reculler : ainsi je souhaite les avoir telz, et aussi purement jugeans, comme j'ay voulu purement escrire[1290].

Écrire sur ses propres actions lui aurait évité l'inconvénient de trop écrire sur celles des autres. Mais alors qu'il se propose d'écrire l'histoire de son temps plutôt qu'une histoire centrée sur lui-même, la solution que propose Langey au problème de la *parrêsia* passe au contraire par la mise en valeur d'un *Je* hypertrophié. C'est le *Je*, et non le *Moi* qui se trouve ainsi au centre de l'œuvre. En d'autres termes, la sortie de soi que suppose le récit des « vertus ou vices » de ses contemporains a pour condition un retour à soi. C'est d'abord à sa propre subjectivité, à sa « conscience » que Langey confie le rôle de contrôler ses propres jugements. Ce tribunal de la conscience est assimilé au tribunal du public, avec qui Langey conclut un pacte de franchise

[1289] POLYBE, *Histoires*, XII, 27, *op. cit.*, p. 51.
[1290] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 12*r*.

– un « pacte parrèsiastique », dirait Foucault. Aucun besoin, dans le *Prologue*, de s'en remettre au tribunal de la postérité et aux lecteurs futurs, comme le demandait Lucien. Langey adopte le modèle de la *parrêsia* chrétienne, de la confession, qui évoque une fois encore la spiritualité évangélique (voire réformée) par le refus d'une confession privée. L'essentiel n'est pas tant de dire en tout point la vérité que de parler franchement, que de dire ce que l'on ressent comme la vérité. Celle-ci est donc une question d'adéquation à soi-même et non du discours aux faits. De plus, contrairement à de nombreux Mémoires ou « pré-mémoires » qui se présentent comme des écritures privées, le *Prologue* des *Ogdoades* admet par avance l'existence d'un public indéterminé dont le jugement vient prolonger celui de sa conscience.

Après avoir conclu ce double pacte avec sa conscience et avec son lecteur, Langey peut définir sa propre « entreprise » (terme qui désigne également l'action politique ou militaire dans le reste du *Prologue*) :

> Car tant y a qu'en ceste mienne entreprise, qui est d'escrire *ou commentaires, ou memoires des choses*, je ne me vueil attribuer la perfection de stile, ne [ni] presumer qu'en suyvant autre vacation, ou quotidien exercice, je puisse escrire ce qu'au jugement des sçavans hommes puisse satisfaire, veu qu'à grand' peine y arrivent ceux qui ont ceste seule, ou propre vacation : mais je vueil bien toutesfoys, et oze affermer certainement, que tout y sera fidelement escrit, et sans alterer la verité, pour grace, ambition, hayne, ou faveur d'aucun : ains est et sera ma principale intention, fournir aux plus sçavans, expertz, et doctes hystoriens matiere de veritablement escrire, et leur representer entant que possible me sera, et que de leur estude domestique ilz ne peuvent à la verité cognoistre : enquoy si je puis obtenir d'estre receu à fidele et vray tesmoing : ou d'inciter autres à mieux faire que moy, j'auray (comme je disoye nagueres) en ceste partie suffisante cause de m'esjouïr, et paistre du fruict de mon labeur : ainsi comme entre les statuaires, et entailleurs d'images, ceulx qui se trouvent insuffisans [incompétents] à bien parfaire et polir une ymage, et sont toutesfoys expertz à bien choisir et esbaucher la pierre ou le boys, et à compasser [mesurer, disposer] les traitz et membres, pour relever de ceste peine les plus subtilz et diligens entailleurs, se contentent assez quand iceulx excellens, et singuliers maistres les employent et reçoivent en societé de l'ouvrage, ne les fraudant de leur honneur[1291].

Après la distinction entre « Hystoire » et « cronique », vient donc une nouvelle caractérisation générique : après avoir soigneusement distingué l'histoire « diligente » et l'histoire qui n'était que matière à sauver de l'oubli, Langey classe sa propre œuvre dans la seconde catégorie, qui suppose dès lors une nouvelle distinction, semble-t-il, entre histoire et Mémoires. La première est un travail abouti, les seconds servent de matériaux aux gens de lettres qui veulent parfaire un semblable travail. Faut-il prendre cette distinction au sérieux ? En se proposant d'écrire pour des « professionnels », des lettrés dont l'écriture serait la principale « vacation », Langey veut

[1291] *Ibid.*, f° 12*r*-12*v* (je souligne).

bien sûr éviter, à l'avance, toute accusation de commettre une œuvre de « clerc ». Mais cette explication sociale ne saurait suffire : encore faut-il comprendre ce que notre auteur entend par « commentaires ou memoires ». Il est tentant de gloser ces termes par ce que l'on sait sur Commynes ou sur l'évolution ultérieure du genre mémorialiste. Mais Langey écrit précisément : « commentaires, ou memoires des choses », soit les *res gestae*, les « faits », et non ses propres actions, ce qu'il a « entrepris » lui-même. Il annonce, par conséquent, une écriture sur l'histoire où le jugement personnel porte essentiellement sur l'action politique.

C'est donc en ce sens qu'il faut entendre la référence au modèle de César. *Commentaires* et *Memoires* ont rapport à l'action et se distinguent par leur pluriel : ils impliquent, comme on l'a vu chez Commynes, une distance plus grande de l'écriture à l'action que les singuliers *commentaire* ou *mémoire*. Dans l'œuvre du sire d'Argenton, le mémoire est un matériau de première main, écrit sur le fait ; les Mémoires présentent les caractéristiques de l'écriture sur l'histoire, qui prend l'histoire contemporaine comme un objet de réflexion politique. Est-ce également le cas chez Langey ? Les mots *Commentaires* ou *Mémoires* prennent dans le *Prologue* une définition originale, qu'il faut recevoir comme telle et dont il faut tenter de comprendre la cohérence. Tout d'abord, si l'on s'en tient à l'hypothèse (confirmée par les nombreux latinismes et concepts rhétoriques) selon laquelle le *Prologue* aurait d'abord été écrit en latin, *Memoires* est la traduction de *Commentarii*, et les deux termes français sont synonymes ; mais Langey, par la suite, préférera le terme *Mémoires*. Par ailleurs, ce n'est pas le titre de l'œuvre (les *Ogdoades*), mais une spécification à valeur générique. Le titre désigne simplement l'organisation de l'ensemble (les groupements de huit livres) mais renvoie de ce fait non seulement au modèle de Tite-Live mais encore à la volonté de composer (*sungraphein*, *conscribere*) l'ouvrage, tandis que *Mémoires* ou *Commentaires* désignent une matière historique formée à partir de l'expérience politique de l'auteur. Comment faire tenir ces deux facettes du projet exposées successivement dans le *Prologue* ?

Entre le début et la fin du *Prologue*, la contradiction n'est qu'apparente. En affirmant son appartenance à la noblesse, Langey ne peut prétendre faire une œuvre parfaite ; mais qui le pourrait ? En fait, il reprend dans l'ordre les étapes de sa méthode de l'histoire, qu'il avait d'abord exposées à rebours, en partant des effets pour arriver aux causes : la *diligence* de l'écriture (*dispositio*), la *discrétion* de l'enquête (re-*inuentio*), et enfin la *persona* de l'auteur-acteur de l'histoire, qui permet à la fois d'être vrai et d'être tenu pour vrai. Remettant cette méthode dans le bon ordre, Langey dit simplement que, tout d'abord, il est noble et proche du roi, acteur et témoin de son histoire (*persona* ou *ethos*), puis qu'il est particulièrement bien informé (*inuentio*) ; il ne manque plus que le troisième point, la « diligence » ou *dispositio*. Le

style ou *elocutio* n'est pas, du moins pour l'instant, revendiqué par Langey. Mais la *dispositio* fait bien partie de son programme, comme le montre l'analogie entre le rapport à l'écriture de l'histoire et le rapport à la sculpture, qui vient terminer cette longue et importante période. C'est encore une référence, particulièrement marquée, à Lucien. Celui-ci compare en effet le travail de l'historien à celui des sculpteurs, qui n'ont pas « fabriqué » leur matière (puisque les « faits » sont l'œuvre des acteurs, non des auteurs de l'histoire), mais la « façonnent »[1292]. Reprenant cette analogie, Langey en déplace subtilement les éléments pour faire apparaître un terme intermédiaire entre les tâcherons de l'histoire qui trouvent la matière dans les mines et les carrières, et les fins artistes qui « polissent » et terminent l'œuvre. Il se dit incompétent « à bien parfaire et *polir* une ymage », tout comme il a dit auparavant apporter secours aux « doctes hystoriens, qui apres [lui] en plus élegant, et *poly* language en voudront escrire » : le *poli* renvoie à l'*elocutio*, la dernière main à l'ouvrage, « la perfection de stile ». Langey serait néanmoins « expert » dans l'*inuentio* propre à l'histoire, la « discrétion » ou choix de la matière (« bien *choisir* et esbaucher la pierre ou le boys »). Il serait tout aussi expert à « compasser les traitz et membres » de l'œuvre ainsi ébauchée : c'est la *dispositio*, puisque compasser signifie « mesurer » et par extension « disposer, ordonner ». Ce travail de *dispositio*, pour un sculpteur, demande le regard synthétique et prospectif de « l'expert » sur sa propre œuvre. Le travail de ceux qui achèveront de la « polir » est-il vraiment plus noble ? Langey donne aux historiens futurs non une matière brute, mais déjà transformée par l'idée de la totalité, et à laquelle il ne manque que la dernière main, le poli de l'elocutio. Cela justifie qu'il demande à participer de « l'honneur » de sa publication, quitte à le partager avec de futurs « écrivants ». La référence à Lucien permet à Langey d'introduire la *dispositio* entre la matière et la manière, c'est-à-dire entre ce qui est tout au début (la matière brute) et tout à la fin (la dernière main, « la perfection du stile »).

Pour confirmer cette interprétation, je convoquerai deux emplois révélateurs de *commentaria* dans la traduction latine de Lucien parue en 1515 chez Friedrich Peypus. Le premier correspond à la *narratio nuda* telle que Langey la recommande pour les historiens peu

[1292] LUCIEN DE SAMOSATE, *Comment il faut écrire l'histoire*, 51, *op. cit.*, p. 899-900 : « En somme, il faut se dire que, pour écrire l'Histoire, il faut faire ce que faisaient Phidias, Praxitèle, Alcamène ou tout autre de ces grands artistes. Eux non plus ne fabriquaient pas l'or, l'argent, l'ivoire et les autres matières ; ils les trouvaient toutes faites dans leurs mains ; c'étaient les Éléens, les Athéniens ou les Argiens qui les leur procuraient, ils ne donnaient que la façon ; ils sciaient l'ivoire, le polissaient, le collaient, l'ajustaient et le rehaussaient d'or, et l'effet de leur art était de manier la matière comme il le fallait. Telle est aussi la tâche de l'historien : il doit donner aux faits une belle ordonnance [*dispositio*] et les mettre dans le jour le plus brillant possible [*elocutio*]. Et quand un auditeur croit voir ce qu'on lui dit et qu'il applaudit à la fin, c'est alors que l'ouvrage est parfait et qu'il reçoit la louange propre au Phidias de l'histoire ». La notion d'hypotypose, comme on le voit, est également présente chez Lucien (d'autant qu'il évoque toujours l'histoire dans les termes de l'art oratoire : l'histoire est un discours, l'historien un orateur, et l'histoire est écrite pour des « auditeurs »).

« diligents » mais néanmoins véridiques : *Quidam uero alius ex illis, rerum gestarum commentaria colligens nuda, scriptis mandauit* (« Un autre qui a composé un simple journal des événements, l'a rédigé en un style tout à fait prosaïque et bas »)[1293]. C'est le sens qu'a le mot *commentaires* dans son premier emploi par Langey. Mais l'occurrence la plus révélatrice se situe plus loin, lorsque Lucien explique la méthode qu'il recommande pour la composition de l'histoire :

> Quand il les aura rassemblés tous ou du moins la plus grande partie, qu'il en compose d'abord un mémoire [*commentaria*] et en fasse un corps d'abord informe [*corpus rude et informe*] et sans articulations, puis, après y avoir mis de l'ordre, qu'il y ajoute la beauté, qu'il donne de la couleur à la diction, qu'il y sème les figures et la soumette au rythme[1294].

En somme, les *commentaria*, l'histoire simple et sans ornement, peuvent constituer la première étape de la composition d'un ouvrage pour un même auteur, qui joue donc successivement le rôle d'historien « naïf » et d'historien-juge. Voilà qui explique l'étrange pirouette de Langey à la fin du *Prologue*. L'historien et le mémorialiste ou auteur de « Commentaires » sont, de toute évidence, le même auteur, et son projet est tout un – être César, ou participer du moins à l'honneur que gagneront les historiens futurs à puiser dans des « commentaires » véridiques. Prétendant être *prebiteur* de la matière de son histoire, Langey espère en être le *prerepteur*, imposant sa manière, et non la seule matière de son discours, aux siècles futurs :

> Et pourroit estre paraventure (ainsi que le Mareschal en forgeant se fait) que par continuation d'escrire j'amenderoye aussi et meuriroye mon stile, pour apres reformer de moymesmes tout l'œuvre, en meilleur et plus suffisant langage : car à vray dire ce me seroit estude perdu, si je ne pensoye en continuant tousjours apprendre[1295].

Subtilement dissimulée par le proverbe populaire (et aristotélicien, *Fit fabricando faber*[1296]), la référence à Lucien et au « corps d'abord informe » montre que cette affirmation de modestie a d'abord une portée méthodologique. Langey entend procéder dans l'ordre, le beau style ne devant que résulter de l'application de la méthode. Comme chez Lucien, il subordonne la beauté à la vérité. Mais cette façon de faire possède également des vertus pédagogiques. L'« estude » de l'histoire est un travail de « réforme de soi-même », selon la belle expression de Langey : il applique à lui-même l'idée de l'historien comme éducation de la noblesse.

[1293] *De ratione conscribendae historiae*, *op. cit.*, f° B*v* ; *Comment il faut écrire l'histoire*, 16, *op. cit.*, p. 886.

[1294] *De ratione conscribendae historiae*, *op. cit.*, f° D*v* ; *Comment il faut écrire l'histoire*, 48, *op. cit.*, p. 899. « Mettre de l'ordre » est la *dispositio* ; « ajouter la beauté » est l'*elocutio*.

[1295] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 12*v*.

[1296] Voir F. GOYET, « Prudence et "panurgie" : Le machiavélisme est-il aristotélicien ? », dans U. Langer (éd.), *Au-delà de la « Poétique » : Aristote et la littérature de la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 16 *sq.* ; repris dans *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 116 *sq.*

Définissant son œuvre comme des *memoires*, l'auteur réclame en même temps pour celle-ci l'amplitude qu'il réclame à l'histoire « diligente » au début du texte :

> Si sera quant à present le commencement de ces memoires des la premiere adolescence du Roy mondict souverain Prince et seigneur. Lesquelz memoires si on veult mettre au parangon des hystoires qui ont esté puis nagueres [depuis peu] escrites si tres au bref et cruement, que tous les faitz de vingt ou trente ans, ne montent tant que l'une année d'iceulx, et que toutesfoys on trouve que plutost j'y aye obmis aucunes choses memorables, que deduyt, choses non necessaires ou inutiles : on cognoistra lors qu'il fust necessairement, que les autres ayent obmis prou d'entreprises assez recomandables, et dignes d'estre par vraye histoire rememorées[1297].

Si l'on continue à réfléchir en termes génériques, nous voilà de nouveau embarrassés par cette définition qui donne aux Mémoires le contenu d'une biographie. Cependant, après avoir écrit *commentaires ou memoires*, Langey choisit à présent le second terme, qui renvoie aux *Mémoires* de Commynes ; or ce dernier prétend lui aussi faire œuvre de biographie royale. Il faut dire que la chronologie personnelle et celle de la vie du souverain sont très proches : Langey est né en 1491, François Ier en 1494. L'« adolescence » (la jeunesse) du roi correspond ainsi au « temps qu'il vint à la cour », pour paraphraser son expression : l'expérience personnelle et l'histoire de l'État se confondent et permettent à l'auteur de jouer sur l'ambiguïté, comme Commynes l'avait fait avant lui.[1298] D'autre part, il annonce des « memoires » particulièrement développés : les « hystoires » qu'il leur opposent, écrites « au bref et cruement », rappellent surtout les chroniques que, plutôt dans le *Prologue*, il accusait de manquer l'essentiel des actions mémorables. Ainsi, là encore, le problème n'est pas de savoir quel est le contenu de ces Mémoires dont parle Langey : vie du roi et « faits » de son temps ne contribuent pas à définir le genre de l'œuvre. C'est le rôle du *Je* comme origine et centre organisateur de la « matière » historique qui définit les Mémoires, au sens où l'entend Langey ; un *Je* qui est à la fois regard politique et « regard rhétorique »[1299] sur l'action politique.

Sans l'hypotexte de Lucien, le *Prologue* peut faire l'objet d'interprétations contradictoires : est-ce le programme d'une histoire ou le prologue de Mémoires ?

[1297] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 12*v*-13*r*.

[1298] *Cf.* P. de COMMYNES, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 1, prologue, p. 3 : « Et pour vous informer du temps que j'eu congnoissance dudict seigneur, dont faictes demande, force m'est de commancer avant le temps que je vinse à son service ; et puis par ordre je continueray mon propos jusques à l'heure que je devins son serviteur, et continueray jusques à son trespas ».

[1299] Cette expression renvoie au titre du récent ouvrage de F. GOYET, *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017, qui décrit ce regard comme un « type particulier de lecture, d'habitude mentale lentement acquise : la capacité à voir le tout ». « Regard synthétique », le regard rhétorique implique le lecteur comme l'auteur dans la conception du dessein d'ensemble d'une œuvre. Le *Prologue*, par cette image de la scupture par laquelle l'auteur manifeste son projet, met en évidence le lien entre le jugement de l'action politique et la conception rhétorique de l'historiographie.

L'interprétation la plus facile serait de dire : les deux. Langey se serait simplement contredit ou, plutôt, il aurait théorisé une méthode de l'histoire qu'il n'aurait pu lui-même appliquer avec la compétence littéraire requise. Mais l'idée, déjà présente chez Lucien, que les *commentaria* sont les premiers mots de l'histoire permet de résoudre le problème. La négation, par Langey, de la dignité de sa propre œuvre par le refus de l'appeler *histoire* est un procédé rhétorique que requiert son appartenance à la noblesse d'épée, et une façon de convoquer les modèles de César et de Commynes. Sa situation d'auteur noble étant vécue comme anormale, il lui faut la justifier en faisant profession, si l'on peut dire, d'amateurisme, mais d'un amateurisme ambitieux, qui n'exclut pas que le coup d'essai se transforme en coup de maître et qui assume cette ambition.

L'idée que se fait Langey des « Commentaires ou Mémoires » est donc très différente de la description que donne Cicéron des *Commentaires* de César :

> Ils sont nus, vont droit au fait, ont une grâce sans aucun apprêt oratoire, comme un corps dépouillé de son vêtement. En voulant fournir des matériaux aux historiens futurs, il a peut-être fait plaisir à des lourdauds, qui seront tentés de friser tout cela au petit fer. Mais aux gens sensés il a ôté l'envie d'écrire ; car dans l'histoire la brièveté élégante et lumineuse est ce qu'il y a de plus agréable[1300].

L'ambition de l'œuvre de Langey, au contraire, est d'amplifier la matière ; les mots *commentaires* et *mémoires* se trouvent, par conséquent, chargés d'une valeur supplémentaire, celle du souci de la méthode, d'une composition informée par le regard souverain de l'historien-juge. L'auteur du *Prologue* rejoint cependant Cicéron dans son insistance sur le « langage », autrement dit sur le style, qui ne prétend pas à la grâce qu'obtiendrait un auteur consacrant sa vie aux lettres. Cette seule concession est bien mince, eu égard au rôle fondamental que joue le regard de l'historien-juge dans le dessein d'ensemble, dans la pensée de l'œuvre historique comme un tout organisé par une *dispositio*[1301]. Or, comme l'a montré B. Méniel, la conception majoritaire du genre des *Commentaires* de César et des Mémoires français, au XVIe siècle, les définit principalement comme une écriture au fil de l'action, un simple « journal » des événements. Pour citer Dolet :

> Un *commentarius* ou un *commentarium* est un livre que chacun d'entre nous a coutume de faire pour son usage privé, comme quelque registre du souvenir de ce que nous faisons, c'est-à-dire un journal et une relation quotidienne de nos actions. Cela peut s'exposer autrement ainsi : s'appelle *commentarius* ou *commentarium* l'ouvrage que nous réalisons en semblant agir pour mémoire et non faire un récit

[1300] CICÉRON, *Brutus*, LXXV, 262, J. Martha (trad.), 3e éd., Paris, les Belles Lettres, 1960 : *Nudi enim sunt, recti et uenusti, omni ornatu orationis tamquam ueste detracta. Sed dum uoluit alios habere parata, unde sumerent qui uellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit, qui uolent illa calamistris inurere ; sanos quidem homines a scribendo deterruit. Nihil est enim in historia pura et illustri breuitate dulcius*.

[1301] Même si, à cette *dispositio*, il manque la dernière main, la « perfection de stile ».

> complet, dans lequel nous notons d'ordinaire, bien sûr, seulement l'essentiel des événements[1302].

Dolet a repris textuellement la première partie de cette définition à Robert Estienne : *Commentarius* : *Liber est quem sibi quisque nostrum priuatim facere consueuit, quasi quoddam memoriae promptuarium eorum quae agimus, id est diarium* [journaux] *et ephemeris* [« éphéméride », même sens que *diarium*] *actionum nostrarum*[1303]. La perception ordinaire du mot *commentaires* impliquait donc l'idée d'une écriture destinée à un usage privé : *Registrum uulgo uocatur*, ajoute Estienne[1304].

Langey a donc sciemment joué avec le sens des mots qu'il emploie, se faisant ainsi héritier de Commynes et de César mais aussi d'un historien bien plus soucieux de l'éloquence : Thucydide. Joachim du Bellay, à la suite de Langey, fera également allusion au modèle césarien pour le détourner, faisant de ses *Regrets* des « papiers journaux » ou « commentaires »[1305]. Car il s'agit bien d'un détournement, comme dans le cas de Langey : on ne saurait soupçonner ni Guillaume ni Joachim du Bellay (dans un ouvrage fortement composé, puisqu'il s'agit d'un recueil de sonnets) de faire fi de toute éloquence et de tout ornement, ni d'avoir été composé pour un usage privé. On peut en déduire que les mots *commentaires* et *mémoires* renvoient avant tout chez Langey au point d'origine du discours, soit à l'expérience personnelle de l'auteur-acteur, de l'historien-juge, tout comme Du Bellay présente sa poésie comme exposant le « secret » de son « cœur ». Mais ces mots renvoient aussi à une instabilité fondamentale de l'histoire-jugement : écriture au présent, elle est elle-même soumise aux vicissitudes de l'histoire. En ce sens, sa composition ou *dispositio* ne saurait être définitive. Il ne faut donc pas voir dans le refus de Langey de « parfaire » et « polir » son œuvre une pure convention, un simple effet de manche ; la perfection, en effet, ne peut appartenir qu'aux historiens futurs qui connaîtront l'issue des événements[1306]. Dans l'esprit de Langey, en somme, l'historien-juge lègue aux historiens futurs une matière qui ne pourra, quoi qu'il arrive, paraître sous une forme

---

[1302] É. DOLET, *Commentariorum Linguæ Latinæ Tomus Primus*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1536, col. 1702, art. « Commentarius, uel Commentarium », traduit et cité par B. MÉNIEL, « César écrivain, d'après les lecteurs de la Renaissance », *op. cit.*, p. 207.

[1303] R. ESTIENNE, *Dictionarium, seu latinae linguae thesaurus* [1531], 1538, cité dans J. DU BELLAY, *Les Regrets* suivi de *Les antiquités de Rome, Le songe*, *op. cit.*, p. 57, n. *d.*

[1304] *Id*.

[1305] J. DU BELLAY, *Les Regrets*, sonnet 1, dans *ibid.*, p. 57 : « Je me plains à mes vers, si j'ai quelque regret, / Je me ris avec eux, je leur dis mon secret, / Comme étant de mon cœur les plus sûrs secrétaires. / Aussi ne veux-je tant les pigner ou friser, / Et de plus braves noms ne les veux desguiser, / Que de papiers journaux, ou bien de commentaires ». Pour souligner son allusion, le poète évoque le *calamister*, « fer à friser » de Cicéron parlant des *Commentaires*.

[1306] Je rejoins ici les analyses de J. Blanchard sur « Les commentaires et l'histoire du temps présent » dans *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 354-362. Le *Prologue* de Langey est pourtant très différent des « commentaires » décrits par J. Blanchard, du fait du souci de méthode, critique et rhétorique, de l'auteur.

achevée ; mais cette matière sera déjà *informée*, et non un corps « rude et informe » ; ce que l'historien-juge lègue à la postérité, c'est avant tout ce *Je*, ce jugement subjectif fondé sur l'expérience – jugement « prerepteur », car il vole aux écrivains futurs la possibilité même d'interposer leur jugement, ne leur laissant que le choix du langage.

3. Historiciser le mythe : la tentation d'une histoire nationaliste des « origines »

Le projet des *Ogdoades* semblerait donc assez clair si Langey, parmi les nombreux projets annexes qu'il évoque, n'en évoquait pas un d'une grande ambition. On a vu qu'il se montrait en chercheur, archiviste ou archéologue, s'il est permis d'employer ces termes anachroniques. Il écrit que son désir d'histoire l'a poussé :

> [à] travailler et [à] essayer en remuant tiltres, livres, chartres, epitaphes, fondations, et autres choses antiques, si on pourroit deduire l'ancienneté d'icelles deux nations [française et gauloise], en forme d'hystoire prosecutive, et continente : chose (que je sache) jamais au paravant entreprise, et par moy souvent desesperée[1307].

Il s'inscrit ainsi dans le droit fil des historiens français du début des XVe et XVIe siècles, dont l'ambition est de rendre compte des origines d'une « nation » qui ne dispose pas de textes historiques autochtones relatant ces temps reculés.

Or, à la toute fin du *Prologue*, Langey explique que cette histoire des origines devait en premier lieu se trouver en tête des *Ogdoades* :

> Or avoy-je avant qu'entrer en matiere premis un recueil, sommaire, et abregé recit, de la premiere origine, et du premier nom et descente, tant des Gauloys que des Françoys, et des alliances, et union d'icelles deux nations Gauloyse et Françoyse, unies et reduites en un corps de Republique : pour soy vindiquer [venger], et retraire en leur ancienne franchise et liberté naturelle, hors de la contrainte submission, paravant faite aux Romains : En laquelle liberté par eulx recouverte, ilz ont jusques à huy perseveré, et au vouloir de Dieu persevereront à jamais[1308].

Le projet des *Ogdoades* se trouve fortement rééquilibré par la mention de ce petit essai d'histoire « universelle » de la France qui rappelle les pratiques de Gaguin et Paul-Émile. L'histoire du temps présent s'éclaire par le long terme. Pour justifier cette coprésence de deux modes d'écriture de l'histoire très différents dans la même œuvre, il convoque les plus grands modèles de l'Antiquité :

> Lequel abregé recit, pour ce qu'il sembloit à aucuns mes amys estre aliene en cest endroit, et non servant à mon propoz, j'ay resequé depuis, et totalement osté non pas qu'il fust à mon advis reprehensible, si par un mesmes moyen on ne vouloit taxer Thucydide, Saluste, et Titelive : car l'un d'iceux pour tomber à la guerre des

[1307] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 11*r*-11*v*.
[1308] *Ibid.*, f° 13*r*.

> Atheniens et Lacedemoniens, n'a estimé à vice de premettre l'origine et progres non seulement d'icelles deux citez, mais universellement de toute la Grece et Isles voysines. Le second avant qu'entrer à la conjuration de Catilina privé citoyen de Rome, a commancé des la fondation d'icelle, avecques recit des artz et moyens, par lesquelz Rome de si extreme petitesse, parvint à extreme domination, et d'icelle retomba en decadence, et ruïne : Le tiers pour escrire les faitz Romains a preoccupé comme chose necessaire, l'origine et succession des Roys latins et Albains, progeniteurs de ceux de Rome[1309].

La filiation est illustre et révèle en creux le manque d'une telle histoire des temps primitifs. L'écrire sera également le rêve d'Étienne Pasquier. Ce passage confirme que les *Ogdoades* firent l'objet de débats du vivant de leur auteur ; il confirme également son attitude à l'égard du public « purement jugeant », ici le premier public des « amis » qui prodiguent leurs conseils. Langey n'en devient pas modeste pour autant puisqu'il justifie sa démarche et la cohérence de son œuvre. Le modèle de Thucydide, auteur et acteur de l'histoire, vient à point pour légitimer une démarche qui relève de l'érudition et dont le rapport avec l'action politique contemporaine n'est pas évident.

Fort de telles authorités, Langey affirme avoir supprimé cet abrégé, mais pour le remplacer par un ouvrage plus conséquent. Il concède, tout d'abord, que ce travail n'est pas convaincant du point de vue de la vraisemblance ; il s'agit, comme dans le reste du *Prologue*, de se rendre crédible par l'allégation de témoignages probants :

> Ce nonobstant j'ay bien voulu satisfaire au jugement d'autruy : et ce principalement à cause qu'en iceluy abregé recueil, je deduisoye les dessusdites choses sommairement, et sans allegation de mes autheurs, dont à plusieurs elles sembloient estre controuvées et fabuleuses : Et si pour y obvier, j'eusse en chacun article voulu alleguer mon tesmoing, la nomenclature seule des autheurs eust plus monté que la narration entiere : si [*i.e.* si bien] que pour eviter un vice je fusse tombé en un plus grand[1310].

Il est dommage que nous ne sachions pas qui étaient ces « plusieurs » personnes qui doutèrent du bien-fondé des allégations de Langey et/ou de la pertinence de la présence de l'*Epitome* dans les *Ogdoades*. Mais si l'on se souvient qu'il ne fit lire et relire ses *Ogdoades* qu'à la fin des années 1530 et au début des années 1540, cette précision laisse supposer que Langey a sans doute ajouté tardivement l'ensemble du passage sur son histoire « nationale » à la fin du *Prologue*, après avoir soumis son œuvre à quelques diligents lecteurs. Était-ce en Italie, dans sa « cour de vice-roi » ? Ou en France, où il aurait pu solliciter les conseils du cardinal du Bellay ou de son secrétaire Sleidan ? S'il s'agit de Jean du Bellay, cette modification pourrait dater de

[1309] *Ibid.*, f° 13*r*-13*v*.
[1310] *Ibid.*, f° 13*v*.

la dernière année de la vie de Langey, puisqu'on sait, selon le témoignage de Jean, que les deux frères s'entetinrent longuement du travail en cours, en 1542.

Quoi qu'il en soit, après avoir concédé l'accessoire à ces mystérieux « amis », Langey maintient l'essentiel de son projet, à savoir l'histoire des origines de la France et de la Gaule, mais en séparant clairement la « narration des affaires » de la description géographique et toponymique et des recherches sur l'histoire des lois et coutumes :

> À ceste cause, et pour avoir moyen de reciter les choses au long, et allegant mon autheur en chacun poinct, les rendre croyables ainsi qu'elles m'aparoissent estre veritables : à fin aussi quand je viendray à la narration des affaires, il ne me faille la interrompre, et m'amuser à faire entendre la variation des noms des Provinces, citez, montagnes, rivieres : aussi des offices, estatz, charges, et magistratz, desquelles choses declarer, ocasion ou besoing s'offrira incidemment : et à ce qu'il ne m'y advienne, comme aux paresseux et negligens mariniers, lesquelz à l'heure de la plus forte tourmente, et plus dangereux fortunal, sont contraintz de s'embarrasser et empescher, à recouldre, et rapiecer les vieilles voyles, et à renouer et trenchefiller leurs cables et cordages : chose qu'ilz avoient peu, et devoient faire avant la main, au temps du sejour [repos], et quand ilz estoient surgis en port ou plage de seureté. Et pource donques ay-je bien voulu de ce que paravant (ainsi que j'ay dit) j'avoye de divers lieux recueilly des choses que dessus faire une Ogdoade à part (celuy est le tiltre que j'ay imposé aux Tomes, ou particuliers nombres des livres de mes memoires) en laquelle Ogdoade j'ay recueilly et compris en huit livres, premierement l'antiquité des Gauloys et Françoys : des uns depuis la destruction de Troye, et des autres de plus loing en arriere : le tout jusques à l'union des deux nations, et conjonction des noms de Gaule et France, avecques la supputation des ans, et succession des Princes, qui ce pendant y ont regné. Secondement j'ay inseré la division et description des Gaules, tant cisalpine, que transalpine, et de la France tant cisrhenane, que transrhenane : Ensemble la concordance des noms antiques, avecques les modernes, autant qu'il m'a esté possible d'y arriver. Tiercement j'y ay recueilly les uz, coustumes, et loix, tant militaires que politiques : et les noms des charges, estatz, dignitez, et magistratz, en apropriant le temps passé au present, au mieux, et au plus pres que j'ay peu faire, suyvant l'interpretation et proprieté des vocables. Lesquelles choses offrant et soubzmettant au jugement et amendement d'autruy, je descens à mon instituée narration[1311].

Langey justifie sa décision par une longue analogie qui applique à l'écriture de l'histoire la métaphore maritime bien connue, qui associe l'art de gouverner à l'art de naviguer ; à ceci près que Langey (encore une marque de modestie) se place du point de vue des « mariniers » et non du point de vue du capitaine ou de celui qui tient la barre. L'historiographe, comme les marins, et comme les acteurs « prudents » de l'histoire, a soin de prévoir l'avenir. Dans un souci de cohérence, il supprime de son histoire tout ce qui pourrait venir interférer avec la « narration des affaires ». Cet ajout tardif au *Prologue* confirme donc le soin que Langey apporta à la spécification générique de son œuvre, qui gagne en cohérence au fur et à mesure que le travail

[1311] *Ibid.*, f° 13*v*-14*r*. Cette longue période étant cohérente et ne pouvant être divisée en « phrases » sans empêcher la compréhension de l'ensemble, je la cite d'un seul bloc.

avance. Il en résulte la distinction claire entre, d'un côté, cette « ogdoade à part » qui porte sur ses recherches archéologiques, toponymiques, étymologiques et par ailleurs fortement spéculatives, elles-mêmes séparées, dans le plan de cette « ogdoade », de l'histoire politique proprement dite ; et, de l'autre côté, ses « Mémoires », soit les huit *Ogdoades*, qui racontent au premier chef les « affaires » de son temps.

L'intention nationaliste de Langey est manifeste, mais il faut ajouter qu'elle ne se comprend que dans le contexte immédiat de rédaction des *Ogdoades* – les guerres d'Italie et l'occupation du Piémont. Comme l'a souligné R. Cooper, la mention des « Gaules, tant cisalpine, que transalpine » (qui comprend donc le Piémont et le Milanais) et de « la France tant cisrhenane, que transrhenane » élargit singulièrement les frontières des anciennes régions et, par conséquent, légitime les prétentions du royaume de France. Ces prétentions correspondent, en outre, au discours de propagande développé par la monarchie, notamment par Langey lui-même dans la *Translation d'une lettre escrite à un allemand* éditée en 1556 avec le *Prologue* et l'*Epitome*[1312].

Enfin, le caractère fallacieux du récit « mythique » de Langey ne doit pas faire perdre de vue qu'il suit encore sa méthode, en s'appuyant cette fois, essentiellement, sur la recherche documentaire. Mais les préoccupations méthodologiques du *Prologue* sont, ici aussi, très clairement affirmées. Concernant les origines des Francs et des Gaulois, le travail de Langey réside, dans son propre aveu, à rendre celles-ci vraisemblables – « les rendre croyables ainsi qu'elles m'aparoissent estre veritables », écrit-il. Ainsi prétend-il établir « la supputation des ans, et succession des Princes », *supputation* signifiant ici le calcul, l'estimation. Si son objectif est évidemment subordonné à un discours politique qui justifie la recherche des origines, sa démarche apparaît bien comme méthodique, et c'est cette méthode, plutôt que la vérité de son propos, qui constitue son originalité.

4. En guise de conclusion : une féconde indétermination générique

Si l'on revient maintenant sur le dessein d'ensemble du *Prologue*, le souci de cohérence de Langey n'apparaît qu'au fil d'une analyse qui déplie un texte relativement retors. L'apparent repentir final, avec la séparation de l'ogdoade sur les origines nationales des « memoires » sur le temps présent, témoigne suffisamment du fait que Langey a construit progressivement la cohérence de son projet, en répondant à des injonctions contradictoires : le désir d'être auteur et la nécessité de construire un *ethos* adapté à sa condition sociale, la volonté d'écrire l'histoire

[1312] Voir R. COOPER, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », *op. cit.*, p. 5.

nationale depuis les origines et celle d'écrire, sous une forme beaucoup plus développée, l'histoire de son temps.

De ces contradictions qui émergent ici et là du texte, on pourrait déduire que nous avons là le prologue d'une histoire à la Tite-Live, ou d'une histoire-jugement plus proche du modèle de Thucydide ; ou encore, qu'en voulant introduire une histoire, Langey a préfacé ses Mémoires. Pour Yuval Harari, « Guillaume du Bellay analyse, plus profondément encore [que René du Bellay dans sa préface aux *Mémoires*], la tradition de l'écriture mémorialiste, et défend l'idée qu'il s'agit d'une tradition historique distincte »[1313] ; il tombe ainsi dans le piège qui consiste à comprendre Langey d'après ses successeurs, et réduit la portée du *Prologue* à un compromis entre deux genres (histoire et Mémoires) qui n'avaient pas d'existence reconnue au temps de l'écriture du *Prologue* : « […] il plaide pour un effort associé : les hommes d'action écriraient des mémoires sur les choses qu'ils ont faites et qu'ils ont vues, lesquels seraient alors utilisés par les historiens pour produire des histoires élégantes »[1314]. N. Kuperty-Tsur, qui ne commente pas le *Prologue* dans son ouvrage *Se dire à la Renaissance*, développe une réflexion qui pourrait, dans une certaine mesure, s'appliquer à notre texte :

> […] l'activité politique influe […] sur la perception de l'individu et implique de nouvelles modalités d'expression : celles-ci se réalisent dans les transformations que les Mémoires font subir aux différents discours qu'ils emploient. Ils sont, en effet, chacun soumis à des forces contraires : l'histoire, pour convaincre, se personnalise tandis que le discours personnel, pour gagner en crédibilité, se fait historique[1315].

Tout le problème est alors de savoir ce qu'on entend par discours personnel ; et, de fait, le *Prologue* n'annonce nullement la « présence de l'auteur comme sujet principal de son œuvre », dont Jean Mesnard fait l'un des traits les plus essentiels du genre des Mémoires[1316]. Mais il est vrai que Commynes, lui non plus, ne se montre pas, dans le court prologue de ses *Mémoires*, comme le « sujet » de l'œuvre, censée rendre compte, principalement, de la vie de Louis XI.

Pour autant, on ne retrouve pas chez Langey le ton très confidentiel du sire d'Argenton, et leurs objectifs ne sont pas les mêmes, ne serait-ce qu'en termes de publication. L'originalité

[1313] Y. N. HARARI, *Renaissance military memoirs : war, history, and identity, 1450-1600*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004, p. 189 (je traduis) : *In his preface to the text René du Bellay explicitly reflects upon the habit of writing memoirs, regarding it as a distinct historical genre, and mentioning the texts of La Marche* [Fleuranges] *and Commynes as earlier examples. Guillaume du Bellay analyzes the tradition of memoirs-writing in even greater depth, and argues that it is a distinct historical tradition. Martin du Bellay shows similar awareness, and was familiar at least with the texts of Commynes and Florange*.

[1314] *Ibid.*, p. 36 : *he calls for a combined effort : men of action would write "mémoires" about the things they did and saw, which would then be utilized by historians to produce stylish histories*. N'ayant pas saisi l'originalité du projet de Langey, Y. Harari en conclut à un décalage entre le *Prologue* et les *Mémoires* des Du Bellay, jugés trop historiques.

[1315] N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 45.

[1316] Voir J. MESNARD, « Conclusion : les Mémoires comme genre », dans F.-X. Cuche et M. Bertaud (éd.), *Le genre des mémoires : essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 361-371.

de Langey est l'ambition avouée, de la part d'un homme d'État, d'écrire pour un public, c'est-à-dire pour un large lectorat auprès duquel Langey dit courir le risque d'apparaître comme un plumitif, et un lectorat plus restreint – gens de lettres et d'expérience dont il fait, par avance, ses juges. L'œuvre apparaît ici non comme une commande de François Ier, mais comme ce qu'attend le « milieu » qui gravite autour des Du Bellay ; elle est enfin une œuvre pour la noblesse, destinée à son instruction mais aussi à l'illustration de ses « faits » mémorables. Elle prolonge en ce sens les publications de Jacques Colin et réalise le vœu formulé, des années plus tôt, par Budé. Ce souci du public distingue clairement les *Ogdoades*, considérées dans leur dimension de projet, des premiers Mémoires. Sans même parler de Commynes, Langey se situe évidemment très loin de son contemporain Fleuranges ou de plus lointains prédécesseurs comme Olivier de la Marche.

Dans un sens tout à fait contraire à l'association entre Commynes et Langey, N. Guillod remarque que le *Prologue* ne correspond en rien à la définition que l'on donne aujourd'hui du genre des Mémoires[1317] ; mais c'est pour le faire correspondre, me semble-t-il, à une conception de l'histoire tout aussi anachronique. Elle interprète le *Prologue* comme un « vrai programme historiographique » : « La présence [de Langey] au cœur des événements narrés n'implique toutefois aucunement pour l'auteur d'adopter un point de vue subjectif, de mettre en avant ses faits d'armes ou de porter un jugement sur le déroulement des faits. L'historien s'efface devant son sujet »[1318]. Une lecture plus approfondie du *Prologue* révèle au contraire la place essentielle qu'y tient le jugement de l'auteur. Cette erreur d'interprétation s'explique par le fait que N. Guillod comprend le mot *historien* dans son sens actuel et l'associe au désir d'objectivité[1319]. C'est oublier l'importance de l'affirmation de Langey lui-même, qui définit son œuvre comme des « commentaires, ou memoires des choses » : comme on l'a vu, le jugement de l'historien est au centre de tout le programme historiographique dessiné par le *Prologue*, ce jugement se déclinant par la « diligence » de l'écriture, la « discrétion » de l'enquête et l'expérience du réel qui informe le regard de l'auteur et explique l'importance étonnante que prend le *Je* dans toute la fin du texte. Le caractère éventuellement partial et risqué de cette subjectivité n'est cependant pas mis en avant, car c'est bien une ambition d'objectivité qui anime Langey, ou plus

[1317] N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 170.
[1318] *Id.*
[1319] Par ailleurs, voulant analyser de façon synthétique l'historiographie langéenne pour la comparer avec le *Mémoire sur les affaires d'Angleterre* de Jean du Bellay, N. Guillod analyse l'ensemble des fragments des *Ogdoades* à la lumière du programme énoncé dans le *Prologue*, présupposant ainsi qu'il n'existe aucune contradiction ni aucun écart entre l'historiographie annoncée dans le *Prologue* et l'historiographie (partiellement) réalisée dans les *Ogdoades*. D'où l'intérêt, dans la présente thèse, de séparer l'étude du *Prologue* de celle des *Ogdoades*.

exactement, s'il m'est permis d'avancer cette expression qui correspond davantage à la conception de l'auteur, la *subjectivité étendue* d'un acteur des faits dont les yeux et les informateurs sont (presque) partout. Il présente ainsi un compromis original entre ce qu'Andrea Frisch appelle le « témoignage éthique », qui domine dans le droit médiéval, dont la crédibilité repose sur le statut social du témoin, et le « témoignage épistémique » qui s'impose à la Renaissance, lequel se fonde sur son expérience et sa connaissance[1320].

Il faut donc convenir, avec, N. Guillod, que « si Guillaume du Bellay est l'héritier des formes historiques de siècles passés, la chronique, dont il garde la volonté d'agencement, le journal, témoignage *de visu*, et enfin la biographie chevaleresque et royale, de nature encomiastique, il en fait la synthèse et les transcende pour élaborer de manière assez précoce en France une méthode historique »[1321]. Mais il faut encore ajouter d'autres modèles et formes à la « synthèse » décrite par N. Guillod. De toute évidence, les modèles de Thucydide, de César et Commynes incitent à voir l'historiographie langéenne comme une histoire-jugement conçue comme un tout par un jugement souverain qui, effectivement, « agence » sa matière, non pas à la façon des chroniques mais en suivant une méthode élaborée à partir d'une tradition antique, issue de Thucydide, Polybe, Cicéron, César et Lucien, et revue à la lumière d'une exigence contemporaine de témoignage. En ce sens, l'auteur le plus proche de Guillaume du Bellay est certainement Francesco Guicciardini. Leurs carrières présentent de nombreux points communs : contemporains, ils ont tous deux joué un rôle important dans les guerres italiennes, et notamment dans le sac de Rome[1322] ; ils écrivent leurs histoires à la même époque, dans les dernières années de leur vie : Guicciardini meurt en 1540 et écrit la *Storia d'Italia* à partir de 1535. La première rédaction de l'ouvrage, parce qu'elle porte plus précisément sur les « faits » de l'auteur et aux événements qui l'ont conduit à défendre l'alliance des États du pape et, plus largement, des États italiens avec la France (la ligue de Cognac), a été appelée *Commentari della luogotenenza* (« commentaires de sa lieutenance ») par son premier éditeur, Roberto Ridolfi[1323]. En outre, ils ont tous deux insisté sur l'importance conjointe de

[1320] Voir A. FRISCH, *The invention of the eyewitness: witnessing and testimony in early modern France*, Chapel Hill, University of North Carolina, 2004, *passim*. En opposant l'*ethical witness* avec l'*epistemic witness*, A. Frisch réduit cependant la notion d'expérience à « l'expérience directe », *first-hand experience*, ce qui n'aide pas à comprendre l'importance du jugement que, comme on a pu le voir, Langey place au-dessus de l'expérience.

[1321] N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 172.

[1322] Voir J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *La politique de l'expérience*, *op. cit.*, p. 247-267.

[1323] Voir R. RIDOLFI, *Genesi della* Storia d'Italia *guicciardiniana*, Florence, Olschki, 1939 ; et J.-L. FOURNEL, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini », *op. cit.*, p. 14 : Guicciardini a d'abord « entrepr[is], dans une logique mémorialiste, des "commentaires" de sa lieutenance, un récit de ses *res gestae*. C'est ce qu'il va commencer à partir de 1535 en rédigeant ce qui est advenu après la bataille de Pavie en 1525 […]. Mais au bout de quelques mois, il comprend que ce récit-là n'est pas suffisant, qu'il ne remonte pas à l'origine, qu'il ne développe qu'une chaîne de causalité partielle […] ». Dans le cas de Guicciardini, c'est bien la recherche des

l'expérience personnelle de l'auteur et de la recherche des témoignages dans le jugement des faits. Leur souci de la documentation ne les empêche pas d'accorder une grande importance à la composition rhétorique de l'histoire[1324], et Guicciardini, comme Langey, compte le passage du *De Oratore* sur le « déroulement des causes » parmi ses principales influences[1325].

Mais, au-delà de cette recherche qui implique de percer le mystère des conseils, ils demandent à l'histoire un témoignage, le plus précis possible, pour que le rôle des acteurs mais aussi les particularités de l'époque, les façons de gouverner et de faire la guerre[1326], échappent à la destruction du temps et demeurent dans la mémoire des hommes : Guicciardini considère ainsi que, si les historiens avaient été conscients de cet effet du temps par lequel « on perd le souvenir des choses », *si perdono le memorie delle cose*, alors « ils eussent été plus diligents à les écrire », *sarebbono stati più diligenti a scriverle*[1327]. Enfin Langey comme Guicciardini donnent le premier rôle au lecteur dans l'interprétation de l'histoire[1328]. Ce rapprochement est également justifié par l'invocation, par Langey, du modèle italien (latin) des *Commentarii* : Guillaume du Bellay fait partie, sans conteste, de ces auteurs français sur qui l'humanisme italien exerça une immense influence – cet humanisme qui s'était formé au contact des réalités politiques, dans une aristocratie bien plus lettrée que ne l'était la noblesse française, ne pouvait manquer de séduire Langey qui écrivit sans doute en Italie (ou plutôt dans sa « Gaule transalpine » : l'idéologie fait parfois bien les choses) une grande partie de son œuvre historique. La différence la plus significative entre Langey et Guicciardini tient, en définitive, dans l'existence même de ce monumental *Prologue* où l'auteur français a jugé nécessaire de défendre la nouveauté de son entreprise dans le contexte littéraire et politique français, là où Guicciardini se contente du fameux *Io ho deliberato* pour affirmer sa position d'historien-juge, expert pour comprendre les *consigli male misurati*, les « conseils inconsidérés » des acteurs de l'histoire[1329].

causes qui lui fait abandonner le projet « mémorialiste » initial pour commencer son récit avec l'invasion française de 1494.

[1324] Voir J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *La politique de l'expérience*, *op. cit.*, p. 314-317.

[1325] Voir *Ibid.*, p. 317-318, et *supra*, 1re partie, chap. III, 1.

[1326] Voir J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, « Come scrivere la storia delle guerre d'Italia ? », dans C. Berra et A. M. Cabrini (éd.), *La* Storia d'Italia *di Guicciardini e la sua fortuna*, Milan, Cisalpino, 2012, p. 181-219

[1327] F. GUICCIARDINI, *Ricordi*, 143, *op. cit.*, p. 170 (je traduis). Le rapprochement entre ce *ricordo* et le *Prologue* s'impose.

[1328] Voir F. GUICCIARDINI, *Ricordi*, 9, *op. cit.*, p. 16 : *Leggete spesso et considerate bene questi ricordi, perché è più facile a conoscergli et intendergli che osservargli : e questo si facilita col farsene tale abito che s'abbino freschi nella memoria.*

[1329] J.-L. FOURNEL, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini », *op. cit.*, p. 14-15 : « Sa posture [dans la dernière rédaction de la *Storia d'Italia*] devient celle d'un juge de l'Histoire du monde qui fonde la légitimité et la souveraineté de sa parole sur l'exactitude des faits qu'il narre et, surtout, des chaînes de causalité qu'il reconstitue. Il n'a dès lors plus besoin de revendiquer explicitement la crédibilité et la fiabilité de son propos,

Le *Prologue*, cependant, n'est qu'un programme et l'on ne peut en tirer de conclusion hâtive sur la teneur, la forme et le genre des fragments des *Ogdoades*. C'est donc vers ceux-ci qu'il convient, à présent, de se tourner.

contrairement à un *topos* de l'historiographie solidement ancré depuis Thucydide ». Langey, au contraire, adopte une stratégie rhétorique particulièrement complexe pour établir sa crédibilité.

Annexe aux chap. III et IV

Guillaume DU BELLAY, *Prologue* des *Ogdoades*, dans *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France,* M. Du Bellay (éd.), Paris, Vincent Sertenas, 1556, f° 1*r*-14*r*[1330]

Prologue[1331].

[f° 1*r*] À Tort se plaignent au jourd'huy les historiens Françoys, et regrettent sans raison la fortune et condition des temps passez, comme si pour avoir esté fleurissante en faitz vertueux, et recommandables, elle eust par abondance de matiere induitz et comme contraintz, les nobles et renommez historiens passez à exerciter leurs espritz en stile, et par escriptz magnifier et consacrer leurs noms à perpetuelle mémoire : Et qu'au temps present ilz ne trouvassent à ce faire un esguillon semblable. Leur honneur sauve, il semble que s'ilz vouloient considerer, et bien peser les choses qui seulement depuis cent ans sont advenuës en ce Royaume, Ils cognoistroient clairement que les escrivans ont plus defailly à la matiere, que la matiere à eulx[1332] : Et que jà eust peu un diligent[1333] et bon historien, sans rien toucher ne de superflu, ne d'inutile, plus mettre en lumiere de livres, et decades que Titelive, ou Troge Pompée[1334] ne firent en si long temps. Lesquelz s'ilz eussent escrit aussi cruëment, et sans artifice, qu'aucunefoys[1335] ont fait ceux de France, sans inserer[1336], ne debatre les causes et motifz des choses dont ilz escrivoient, et sans deduire les deliberations sur ce prises en conseil, avecques les concions, et oraisons, tant militaires que politiques, demonstratives, que deliberatives : peu de plaisir auroit on à lire leur histoire, et ne sembleroient si grandes qu'elles sont les choses, qui sont [f° 1*v*] trouvées telles, pour estre ennoblies et enrichies de l'excellence et

---

[1330] Éditions ultérieures : *Mémoires* (éd. 1569), f° ãã *sq.* ; *Mémoires* (éd. 1588), f° A *sq.* ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), vol. 4, p. 337-368 (ci-après : Bourrilly-Vindry).

[1331] Le texte des *Mémoires* (éd. 1569), précise : « Prologue des Ogdoades de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, de la perte desquelles ne reste, que les trois livres qui ensuyvent avec quelques fragmens espars en cest œuvre, et les Epitomes de l'antiquité des Gaules qui sont imprimées [*sic*] à part ».

[1332] *Topos* qui provient, pour sa forme, de Cicéron : *Habemus senatus consultum in te, Catilina, uehemens et graue, non deest rei publicae consilium neque auctoritas huius ordinis; nos, nos, dico aperte, consules desumus* (*Catilinaires*, I, 3, dans *Œuvres complètes*, t. 2, M. Nisard (trad.), [Éd. num. par P. Hoffman], Paris, Dubochet *et al.*, 1848 : « Aujourd'hui un sénatus-consulte nous arme contre toi, Catilina, d'un pouvoir terrible. Ni la sagesse des conseils, ni l'autorité de cet ordre ne manque à la république. Nous seuls, je le dis ouvertement, nous seuls, consuls sans vertu, nous manquons à nos devoirs »). Sur le fond, Langey dialogue avec Plutarque, qui oppose historiens et hommes d'action dans *La Gloire des Athéniens*, 1 et 3, *op. cit.*, p. 186-187 et 189-191.

[1333] *Diligent* : attentif, exact. Du lat. *diligens*, « attentif, scrupuleux, exact, consciencieux » (Gaffiot).

[1334] L'abrégé de Trogue Pompée par Justin avait été traduit par Claude de Seyssel pour Louis XII en 1509.

[1335] *Aucunefoys* : quelque fois.

[1336] *Inserer* : introduire.

singularité du stile, avecques l'elegante distribution de la matiere subjecte. Si qu'à bon droit Alexandre le grand jugea estre l'une des plus grandes et principalez felicitez d'Achilles, d'avoir trouvé Homere tel, et si noble recitateur de sa prouësse[1337]. Et certes si on me confesse la difinition[1338] d'histoire, estre la vraye et diligente exposition des choses faites : J'en retireray qu'il ne suffist dire (quand on voudra escrire histoire) cecy fut dict, celà[1339] fut fait : Sans remonstrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre, et à quelle fin. J'accorderay bien pour le present, que quelcun ayt fidelement et veritablement escrit, de maniere que son labeur se puisse dire, vraye narration des choses. Mais je demande lors enquoy consiste celle diligence qui par la confessée definition est necessaire. On me dira qu'en ordre[1340], et narration des choses bien poursuyvie et continuée. Si aucuns doncques veulent garder cest ordre prosecutif[1341] ou continu, je vueil que premierement ilz proposent ce dont ilz veulent parler. Si[1342] d'apointements[1343] ou alliances, fault reciter[1344] les causes finales, et inductives, et qui ont à ce meu les parties[1345] : Fault inserer de l'une et de l'autre les remonstrances, griefz, debatz, capitulations, et traitez. Et si de guerre, fault qu'ilz me dient à quelle cause, et pour quelle ocasion[1346] elle s'est menée : Fault reciter les querelles debatuës, les parlemens, les deffiances[1347], les apareilz[1348] et entreprises, execution, moyen, et conduites d'icelles. Mettre les batailles en ordre, representer la rencontre, le conflit, l'execution de l'artillerie, le traict des haquebutiers, archiers, et arbalestiers : poulsiz [f° 2*r*] de piques, chocz d'hommes d'armes[1349], heurtis de chevaulx, coups d'espée, chapeliz[1350] de masses, haches, et

---

[1337] *Cf.* PLUTARQUE, *Vie d'Alexandre*, XXV, dans *Les Vies des hommes illustres* (Pléiade), *op. cit.*, t. 2, p. 339 : « [Alexandre] couvrit [la sépulture d'Achille] toute de chapeaux et de festons de fleurs, disant qu'il était bien heureux d'avoir eu en sa vie un loyal ami, et après sa mort un excellent héraut pour dignement chanter ses louanges ».

[1338] *Sic*.

[1339] *Sic*.

[1340] Ellipse du verbe *consister* : « On me dira qu*'elle consiste* en ordre, et narration des choses… ».

[1341] *Prosecutif* : suivi ; néologisme de Langey (les seules attestations citées par Huguet se trouvent dans le *Prologue*), de *prosequor*, « accompagner », par ext. « poursuivre, continuer » (Gaffiot).

[1342] Ellipse du verbe : « S'ils veulent parler ».

[1343] *Apointemens* : accords.

[1344] *Faut reciter* : il faut raconter.

[1345] L'éd. princeps donne : *patrie*. Coquille corrigée dans le texte des *Mémoires* (éd. 1569), f° ãã *v*.

[1346] L'*ocasion* (*sic*) est la cause secondaire, le prétexte, serait-on tenté de gloser, de la guerre, tandis que la *cause* en est la cause première.

[1347] *Deffiances* : défis, provocations ; déclarations de guerre.

[1348] *Apareilz* : préparatifs.

[1349] *Hommes d'armes* : cavaliers.

[1350] *Chapeliz* : variante orthographique de *chaplis* : « coup, lutte, bataille où l'on porte de grands coups » (Huguet) ; on trouve le mot dans la littérature chevaleresque : « Lors cumence li chapeliz / Et fut l'estur [combat] crueus et fors » (*Histoire de Saint Édouard*, dans F. MICHEL (éd.), *Chroniques Anglo-Normandes*, Paris, Édouard frère, 1836, p. 126), mais aussi dans la littérature historique. *Cf.* Lemaire de Belges : « Si estoit pitié et horreur d'ouyr les cris feminins, les pleurs des enfans, les souspirs des vieillards, les chapplis des frappans, le charpentement [les coups] des vainqueurs, les bruit des harnois, les regretz des fuyans, les plaints et l'urlement des mourans : et le tumultueux gemissement de toute la cité confuse » (*Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, II, 8, dans *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, *op. cit.*, vol. 1, p. 76). On trouve encore le mot chez Rabelais : « Quand tu voyds le hourt de deux armées », demande Panurge à frère Jean, « pense tu Couillasse, que le bruyt si

alebardes : l'effroy des vaincuz, route[1351], fuyte, et desolation d'iceux : Le cueur[1352], hardiesse et poursuyte des victorieux : Jusques à quelque foys racompter non seulement le maintien de l'une ou de l'autre armée : mais ce que chacun de son costé aura particulierement dit et fait. Par tous ces poinctz fault parvenir à l'effet, et à l'avanture de l'issuë[1353]. Ceste avanture fault encores specifier par moult de circonstances[1354] : À sçavoir est, si par vertu ou par nombre de gens : Si par diligence, prudence, et bonne conduite d'une part : Si par mauvais ordre et negligence de l'autre : si par temerité, outrecuydance, et precipitation des uns, par ruse, ou dissimulation des autres : Et par cent telles ou semblables circonstances, qui en l'histoire ne sont à mespriser ains à diligemment observer : En representant artificieusement tous les mandemens, sommations et responses des uns aux autres : avecques la majesté, audace, desdaing, mesprisement, timidité, sens, astuce, malice, ou trayson, qu'elles auront esté portées, ouyes, et responduës. Et ceste est la vraye diligence, et le vray ordre prosecutif, qui en hystoire sont desirez. Pour exemple ce n'eust assez esté, si Tite live eust recité la victoire des Romains contre Perseüs Roy de Macedone, s'il n'eust premis[1355] les ocasions et preparatifz de la guerre : Et comment ayant desjà Perseüs son armée preste, et les Romains encores assez mal esquippez, L. Martius legat Romain, l'amusa souz esperance de paix, et le fist condescendre à demander une courte treve : Pendant laquelle les Romains au lieu de traiter [f° 2*v*] la paix, se preparerent aux armes : et à la fin le deffirent, et reduirent son Royaume à leur obeïssance : Laquelle ruse ou astuce du Legat Romain, comme ayant beaucoup diminué de la gloire et reputation de la victoire, fut fort blasmée et reprouvée par les anciens et plus honorez peres et Princes du Senat Romain, qui vouloient obtenir les victoires non par malice, mais par vertu[1356]. Par cest exemple donques, lequel je metz au lieu d'une infinité d'autres semblables qui se pourroient acumuler, lequel ordre et diligence sont requis en une histoire, et que là où ilz ne sont gardez, posé ores que l'hystorien (comme dit est) n'ayt rien que veritablement escrit, si ne meritera son œuvre à

---

grand et horrible que l'on y oyt, proviene des voix humaines, du hurtis des harnois ? du cliquetis des bardes ? du chaplis des masses ? du froissis des piques ? du bris des lances ? du cris des navrez ? du son des tabours et trompettes ? du hannissement des chevaux ? du tonnoire des escoupettes et canons ? » (*Tiers Livre, op. cit.*, chap. XXIII, p. 691).

[1351] *Route* : déroute.

[1352] *Cueur* : courage.

[1353] Après les conseils et les actions (les dits et les faits), le lieu des « effets » ; *l'avanture de l'issuë* : le résultat (en latin, l'*euentus*), ce qui est advenu à l'issue des combats.

[1354] *Circonstances* : « Tout ce qui acompagne [*sic*] quelque action et qui la rend moins, ou plus-considérable » (Richelet) ; « Les particularités qui accompagnent quelque action. Une action est bonne ou mauvaise, selon les diverses circonstances. un Juge est obligé d'examiner un criminel pour sçavoir toutes les circonstances du fait. ce sont les circonstances qui rendent un crime punissable, ou remissible. il y a des circonstances inutiles, d'autres aggravantes. […] Ce mot vient de circumstantia. En Grec on dit peristasis » (Furetière). En rhétorique, synonyme d'*adjoints* (*adiuncta*) : « Termes de Rhetorique et de Grammaire, se dit des mots, ou des choses qui sont jointes à d'autres pour en augmenter la force : comme, les mots adjectifs ou les épithetes sont adjoints aux substantifs pour marquer leur nature et leurs qualités. Les arguments qui se tirent des adjoints sont les adminicules de preuve qui naissent des circonstances particulieres du fait » (Furetière).

[1355] *Premettre* : placer avant.

[1356] L'exemple est repris et médité par Montaigne, *Les Essais*, I, 5, p. 47 (éd. Villey, p. 25).

mon jugement, le juste tiltre et nom d'hystoire. Que pleust à Dieu, que par aucun qui bien le sceut, et voulust faire, en ensuyvant telle definition et reigle, nous puissions voir escritz tant de faitz d'armes, rencontres, batailles, assaulx, et deffences de villes et chasteaulx : Tant de querelles, traictez, apointemens, et ambassades entrevenuës entre les Princes, depuis seulement le commencement de cestuy Regne : Certes les faitz combien qu'ilz soient d'eux mesmes si haulx et magnifiques, qu'ilz peuvent assez nourrir et eslever une basse et affamée oraison, si[1357] se monstreroient ilz au jugement des hommes assez plus dignes et recommandables, qu'ilz ne se montrent[1358]. Et lors pourroient les diligens estimateurs des choses, juger et cognoistre par celle monstre, que si en France nous eussions eu un Titelive, il n'y eust entre les hystoires Romaines exemple ou vertueux fait, auquel n'eussions un respondant. Car ne desplaise aux autres nations, [f° 3*r*] desquelles je ne vueil en rien diminuer la reputation, je n'en sache aucune, en laquelle ou plus souvent, ou plus long temps, se soit fortune monstrée amye ou ennemye alternativement : Et proprement semble qu'en ceste seule nation Françoise, elle ayt voulu esprouver l'une et l'autre sienne puissance, pour à toutes autres donner exemple et miroer, tant de suporter en magnanimité, et avecques force et constance les infortunes et aversitez, comme de soy gouverner en prosperité avecques modestie et atrempance[1359]. Laquelle chose (comme ainsi elle soit) à mon avis a donné à plusieurs ocasion de grand merveille, considerant que bien mil ans ou plus France a eu bruyt et reputation, avant que nul, aumoins qui soit à estimer, ayt mis la main à l'œuvre, pour escrire tant de faitz memorables, qui en icelle sont avenus. Mais noz ancestres et fondateurs du Royaume, naturellement (et comme par aventure alors estoit besoing) furent tousjours trop plus inclins à faire qu'à escrire[1360] : Lequel vouloir certes je ne blasme, ains[1361] tresfort louë. Deslors estoient survenuës les mutations universelles des Royaumes, destructions des païs, et abolissement des lettres et artz, qui par long temps ont esté comme ensevelies et endormies[1362] : Ce que je pense avoir esté cause, que nous n'ayons hystoriens de l'origine, progres et acroissement de nostre Royaume. Et neantmoins par cy, par là, s'en trouve quelque chose escrite au style et narration telle qu'alors, plus digne toutesfoys (à mon jugement) de commiseration, que de moquerie : car ilz ont fait en tant que possible leur a esté, que des choses de leur temps la memoire n'est entierement ensevelye : [f° 3*v*] Et qu'en eulx trouverront matiere, ceux qui apres les voudront celebrer en plus elegant et orné

[1357] *Si* : ainsi.

[1358] L'éd. princeps donne : *qui ne se montrent*. Corrigé dans le texte des *Mémoires* (éd. 1569), f° ãã iiv. Je rétablis la graphie *ilz*, majoritaire dans l'éd. princeps.

[1359] *Atrempance* : tempérance, modestie.

[1360] *Topos* repris dans *La deffence, et illustration de la langue françoyse*, I, 2, dans *Oeuvres complètes. Ier volume, op. cit.*, p. 21-22.

[1361] *Ains* : au contraire.

[1362] *Artz* est ici féminin (lat. *ars*). Le mot est de genre variable à la Renaissance.

langaige. Mais depuis le temps que les sciences ont commencé à se ressouldre[1363], et que par la benignité de nostre souverain, Treschrestien, Tresmagnanime, et tresliberal Prince, elles ont presque recouvert leur ancien regne et dignité : Je voy neantmoins, que tant plus elles fleurissent de jour en jour, tant moins nous trouvons d'hystoriens, qui entre tant des hautes et louables entreprises, ayent apliqué leur estude à les escrire, et consacrer à eternité le nom et loz des vertueux. Dont au contraire de ceux qui sur faute de matiere acusent et blasment à tort le temps present, je non sans cause me vouldroye plaindre et lamenter de la fortune et condition du mesme temps, auquel je voy que nul autre art[1364] ou science est si abjecte et contemnée, que ceste seule, qui par raison deust[1365] estre plus exaltée, ainsi qu'elle est entre les autres tresdigne et profitable. Et certes jamais aux humains n'avint si bien, comme du temps que toutes choses dignes, ou de louange ou de reprehension, estoient transmises à la posterité par vraye escriture : car tout ainsi que par louange nourrice de vertu, sont les cueurs nobles aiguillonnez et resveillez : ainsi n'est chose qui plus destourne de vice les fresles et tendres espritz, que la reprochée memoire des vicieux : dont par hystoire nous sont les exemples proposez pour ensuyvre les uns et fuyr les autres. Donques d'hystoire tous ces biens viennent. Premierement le Prince ou privé qui devant soy a ceste consideration, que tout le bien ou mal qu'il puisse faire, sera un jour representé par vraye hystoire, Ainsi [f° 4*r*[1366]] que sur un theatre en jeu public, et à la veuë et jugement de tout le monde, mettra peine et travaillera de laisser de soy plus tost recommandable que reprehensible memoire : Pour ceste cause l'empereur Caligula, combien qu'en autres plusieurs choses il soit grandement blasmé, est toutesfoys loué, de ce qu'il permist les hystoires escrites par Labienus et Cassius, jà condamnées et mises au feu par authorité du Senat, en complaisant à ceux qui se sentoient en icelles veritablement taxez, estre toutesfoys remises en lumieres : disant qu'il touche à l'interestz de la chose publicque, les faitz d'un chacun estre escritz et leuz, quelzconques ilz soyent, recommandables ou reprehensibles[1367] : Secondement quand il adviendroit (comme souvent il est advenu) qu'à un loyal et bon serviteur, son bon service n'auroit esté remuneré, ou par prevention de mort, ou par oportunité non escheuë, ou par encombre de trop d'affaires. Le Prince ou son successeur auquel par hystoire est ramenteu ledict bon service, en temps et lieu le recognoist. Sinon envers le mesme serviteur, à tout le moins envers les successeurs et descendans de luy. Et à ceste

[1363] *Ressouldre* : variante orthographique de *ressourdre*, litt. « prendre sa source à nouveau », c'est-à-dire, selon Huguet, « renaître, se renouveler » et plus particulièrement, en emploi pronominal (comme ici), « se relever », « recommencer ».

[1364] *Art* semble ici masculin.

[1365] L'éd. princeps donne *d'eust*, coquille reproduite dans le texte des *Mémoires* (éd. 1569) et corrigée dans les *Mémoires* (éd. 1588), f° A ii*r*.

[1366] Le f° 4 n'est pas numéroté sur l'éd. consultée.

[1367] Cet *exemplum* est emprunté à Suétone, *Vie de Caligula*, XVI, 1. Voir A. A. BARRETT, *Caligula : The Abuse of Power*, Londres - New York, Routledge, 2015, p. 92-93.

cause entre les plus dignes offices es maisons des Empereurs de Grece, estoient anciennement les interpretes de memoire, desquelz estoit la charge d'escrire et puis reciter devant l'Empereur, ceux qui es affaires de paix ou de guerre s'estoient noblement portez, au profit et honneur de la chose publicque : À fin que l'Empereur en eust la cognoissance, Tant pour en temps et lieu le recognoistre, comme pour autre-foys les employer es affaires publicques. Et toutesfoys qu'ainsi se fera, comme vrayement il [f° 4*v*] a souvent esté fait de ce regne : Nul ne craindra d'exposer et corps et biens au service de son Seigneur. Pourtant[1368] qu'alors n'aura plus lieu es cueurs humains la crainte naturelle que plusieurs ont euë : qu'en avançant leur mort, par trop souvent s'abandonner aux hazardz[1369], il advienne que leurs enfans en demeurent indigens de biens et d'amys, et depourveuz de recognoissant Seigneur. Au demourant, de ceux qui tant vertueusement auront exposé leurs biens et vie, pour le service de la Republicque et de leur Prince, quand leurs enfans, et successeurs viendront à lire leurs loz et recommandation : sans nulle doute ce leur sera un esperon à gloire, pour ensuyvre les meurs et la vertu de leurs ancestres. Et au contraire s'il advenoit en quelque race[1370] (comme l'on a autrefoys veu) que par mauvaise institution ou compagnie, il se trouvast aucun seduit et forlignant[1371] de la vertu de ses progeniteurs, ses successeurs qui parmy plusieurs nobles et honorables tiltres rencontreront celle reproche, s'efforceront à leur pouvoir, d'icelle tache effacer et reparer, par entreprises hautes et en vertu recommandables. À quoy heureusement mener à chef, ne peult aucun recouvrer meilleur guide que l'hystoire. Par ceste, nous avons cognoissance de toute civile et militaire discipline : En elle nous avons les droictz, les loix, les ordonnances, les artz, vertuz et moyens, par lesquelles nouvelles principaultez sont eslevées et entretenuës, les vices et fautes par lesquelles sont aucunes tombées en ruïne et decadence[1372]. Ceste mesmes est la maistresse, qui Luculle Imperateur Romain, au paravant non usité aux armes, rendit en peu de temps un des meilleurs [f° 5*r*] Capitaines et chefz de guerre, qui ayt de son temps esté à Rome. C'est ceste cy par laquelle Cyneas acquist par remonstrances, et persuasifz exemples mis en avant par luy, tant de païs et provinces au Roy Pyrrhus son maistre : que par confession d'amys et ennemys, il fist plus grans choses par luy, que par sa force et puissance. C'est celle en somme, sans laquelle nul est recevable à l'administration de la chose publique, mais à dechasser comme inutile. Et pour exemple ? si aux consultations des affaires nous apellons les anciens Capitaines, qui en leurs temps ont veu l'experience de plusieurs choses, par moult plus forte raison y pourront entrer ceux qui

[1368] *Pourtant* : c'est pourquoi.
[1369] *Hazardz* : dangers.
[1370] *Race* : famille (noble), lignée.
[1371] *Forligner* : « dégénérer », par ext. « s'écarter », « dévier » (Huguet).
[1372] *Cf.* l'épître dédicatoire de J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. XXXVI : « Et en réalité le meilleur du droit universel se cache bien dans l'histoire, si l'on pense que l'on y trouve cet élément si important pour l'appréciation des lois, à savoir les mœurs des peuples, sans compter l'origine, l'accroissement, le fonctionnement[,] les transformations et la fin de toutes les affaires publiques […] ».

outre les adventures de leurs temps, peuvent racompter de miliers d'ans en arriere, les entreprises, et executions, et les ruses, simulations et dissimulations d'icelles. Et à vray dire, je ne voy autre difference entre l'hystoire bien descrite, et l'homme ancien qui a moult veu, consideré, et retenu : Sinon que l'un est hystoire parlante et vive, mais mortelle, l'autre est hystoire morte, et mute : mais à perpetuité ressuscitable, et apte à recouvrer la parole, par le moyen d'un lecteur studieux et diligent. Encores oseray-je dire d'avantage, que tout ainsi que le vieil homme qui a moult veu : mais peu consideré ; moins retenu, n'est en rien à preferer à un enfant : Ainsi l'homme ignorant d'hystoire et mesmement[1373] de celle de son païs, se peult aussi estimer non seulement enfant, mais estranger en sa propre maison. Dont bien souvent je m'esbahis et de rechef accuse la condition des temps, que sur la chose qui entre les humaines inventions requiert à mon opinion plus grande celerité d'ayde et secours [f° 5*v*] : Nous commettons la plus notable nonchallance et tardiveté. Je ne vueil en rien reculer l'avancement des autres artz qui se resveillent, mais tout à temps on leur pourra donner secours : à cause que bons Autheurs nous en ont laissé telz livres, preceptions[1374], et reigles : que pour en icelles profiter, ne restera qu'estude et diligence, mais en hystoire de tant plus est la tardiveté perilleuse, que la vie des mortelz est courte : et si par ceux qui ont cognoissance et memoire des choses de leur temps, il n'en est rien mis par escrit, ceux qui viendront apres, tant puissent ilz avoir bon stile, bon vouloir, et diligence : si n'en pourront ilz escrire certainement et à la verité[1375]. Ce que desjà nous pouvons voir d'aucunes prochaines precedantes années[1376], desquelles parler au long et veritablement est chose difficile, en partie par la negligence, en partie aussi par temerité des mesmes Hystoriens, qui ce pendant se plaignent de n'avoir assez digne matiere pour bien employer leur estude et labeur, lesquelz neantmoins eussent beaucoup mieux fait et pour eux et pour nous, de se tenir en repos et à leur ayse, que de semer souz nom d'hystoire, un incogneu recueil de fabuleuses et mensongeres narrations, dont au jourd'huy nous avons trop plus que d'hystoire. J'ay leu en quelque cronique (ce que je crains que l'on m'estime avoir songé) d'un Roy de France, qui en une apres disnée vint de Compiegne courant un cerf jusques à Lodun : ce sont cent lieuës ou environ[1377]. Chacun sçayt que le tant vertueux Prince et de si louable mémoire Charles Duc d'Orleans apres avoir esté pres de trente ans prisonnier en Angleterre, pour le service de la courone [f° 6*r*] ; à la fin en retourna, et mourut plein d'ans et d'honneur en ce Royaume. Et

[1373] *Mesmement* : surtout.

[1374] *Preceptions* : préceptes.

[1375] Voir F. GUICCIARDINI, *Ricordi*, 143, *op. cit.*, p. 170 : « *Parmi che tutti gli istorici abbino, non eccettuando alcuno, errato in questo : che hanno lasciato di scrivere molte cose che a tempo loro erano note, presupponendo come note* […] ».

[1376] *Prochaines* a le sens de « proches », « récentes ». Comprendre : certaines de ces dernières années.

[1377] « Ce Lodun est peult estre Laon en Laonoys qu'on appllee [*sic*] en latin *Laodunum*, comme on faict Lodun de Poictou, et partant ceste course de cerf ne seroit hors de verisimilitude veu le voisinage de Laon et Compiegne », explique une note de la seconde éd. des *Mémoires* (1571), f° A ii*v*.

toutefois on list, mais c'est en plus de vingt divers Autheurs, qu'il fut à Paris decapité pour crime de leze majesté[1378]. Le Roy d'Escosse dernier, mourut il pas en la bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an mil cinq cens quatorze[1379] ? Si ay-je leu que de celle bataille il retourna en ses païs victorieux et triumphant. Je me deporte pour eviter prolixité, de plus avant nombrer telles mensonges, lesquelles certes ne sont semées, sinon par temerité, indiligence, et indiscretion d'iceux Hystoriens et croniqueurs, qui plus souvent escrivent pour chose seure, ce que leur aura dit le premier venu, sans faire election ou choix de la personne qui le leur raporte : ou bien en disant selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult avoir[1380] mot de verité. Dont vient aucunesfoys que les liseurs informez du contraire, plus envyz[1381] croyent aux autres bons et anciens Autheurs, les estimans avoir escrit de mesmes. Et en avient ainsi que tresbien dit en autre cas le Cardinal Bessarion[1382], voyant à Rome tant eslever et canoniser de sainctz nouveaux, desquelz il avoit cogneuë et peu aprouvée la vie, encores moins la façon de proceder à leur canonisation : ces nouveaux sainctz (dist-il) me jettent grandement en doute et scrupule, de ce qu'on list des

---

[1378] *Cf.* J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, chap. IV, p. 35 : « les histoires humaines […] diffèrent toujours les unes des autres. Et par exemple on trouve de nombreux historiens pour rapporter que Charles d'Orléans, accusé de lèse-majesté avait été exécuté à Paris : et il ne s'agit pas là d'un ou deux témoins isolés, mais peut-être d'une vingtaine. […] mon compatriote Guillaume du Bellay souligne à cette occasion la négligence des historiens qui donnent pour assuré ce qu'un bruit récent a seul répandu ».

[1379] Jacques IV mourut à la bataille de Flodden en 1513.

[1380] Comprendre : « à peine *il* peut *y* avoir ».

[1381] *Plus envyz* : plus contraints, c'est-à-dire plus difficilement.

[1382] Basilius ou Jean Bessarion (1403-1472), cardinal et patriarche latin de Constantinople, diplomate (notamment auprès de Louis XI) et hommes de lettres. Il fut le protecteur des savants grecs exilés et des humanistes, dont Lorenzo Valla. Je n'ai pas retrouvé la source précise de ce « dit », peut-être inventé par Langey ou entendu en Italie, mais qui possède à lui seul une belle postérité. Bodin le reprend dans *Methodus*, *op. cit.*, chap. IV, p. 63 : « [*N*]*am ut Bessario Cardinalis cum inter Diuos inepta quadam ἀποθεώσει Romae quamplurimos* [*sic*] *referri uideret, quorum uitam improbarat, se ualde dubitare dixit, utrum uera essent quae ab antiquis prodita fuerunt : ita mendaces historici faciunt quo minus fidei reliquis habeatur* ». N'ayant pas identifié la source de Bodin, P. Mesnard, dans sa traduction (*La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 46), y voit à tort une « apothéose » païenne : « Un jour que le cardinal Bessarion voyait représenter à Rome, dans une *apothéose*, un épisode invraisemblable tiré de la vie des dieux, pour laquelle il n'avait aucune tendresse, il déclara qu'il doutait fort de la véracité des choses que les anciens nous rapportent : il en est de même pour les mensonges historiques, qui diminuent la confiance que nous avons pour le reste du récit ». Naudé cite la même anecdote dans un manuscrit ; voir J.-P. CAVAILLÉ, « L'Italie déniaisée dans les Naudeana de Guy Patin », *Les Dossiers du Grihl*, 13 mars 2017, § 30. Bayle, qui a lu et Langey et Bodin, la cite dans son *Dictionnaire historique et critique*, *op. cit.*, t. 1, p. 684. « *È noto il detto del Cardinal Bessarione in Constoro :* Tot Sancti moderni reddunt mihi suspectos antiquos Sanctos », lit-on dans D. AZZOLINO, *Voto dell Cardinale Decio Azzolini l'anno 1677 nella causa Romana di beatificazione, e canonizzazione del ven. servo di Dio Roberto cardinale Bellarmino*, Rome, Nella Stamperia della Reverenda Camera Apostolica, 1749, p. 10. Un texte de la même époque attribue ce mot, jugé impie, de Bessarion, à Guillaume du Bellay lui-même : « *L'altra* [*cosa*] *è un detto che si pone in bocca al celebre Cardinale Bessarione, il quale si suppone che si dichiarasse di dubitare delle cose de' Santi scritte dagli Antichi, per aver veduto in tempo suo canonizarsi molti, de' quali egli non aveva approvata la vita. Il S. Padre mostra che il primo a metter fuori questa novella è statu Guglielmo de Bellai nella Prefazione al V. libro delle Storie de' suoi tempi ; e dopo il Bellai questo medesimo è stato scritto da Bodino nel Cap. 4.* del Metodo dell'Istoria. *Ma il primo in quello stesso passo si conosce chiaramente, che sente malamente intorno alla Canonizazione de' Santi, e si sà che egli misse ogni pietra per indurre i Dottori di Parigi ad approvare l'ingiusta petizione di Errico VIII. Re d'Inghilterra, circa la dissoluzione del suo Matrimonio. Di Bodino è notoria l'empietà e l'irreligione : oltre che questi sono due soli, i quali non portando testimoni contemporanei, asseriscono un fatto antico, senza mostrare come sia a notizia loro pervenuto* » (*Giornale de' letterati per l'anno MDCCXLII*, Rome, Pagliarini, 1747, p. 380).

anciens. Et au mien vouloir que telz Autheurs et croniqueurs se reposassent, ou qu'à leurs livres ilz imposassent nom convenable au contenu, et que ceux qui bien pourroient et sçauroient à la verité en parler, aymassent tant l'honneur et gloire de leur nation, que d'en escrire en tel langage qu'ilz sçavent, [f° 6*v*] selon les choses veuës par eux, ou entenduës par le fidelle et bien certain raport d'autruy. Alors seroient les gens de lettre[1383] qui par apres voudroient les enrichir de style et diction plus elegante, hors de la peine et ennuyeux travail, de rechercher la verité entre tent de mensonges, contrarietez, et repugnances[1384], qui sont divulguées par les dessusdictz croniqueurs, soy confians[1385] temerairement à l'ouyr dire du premier trouvé. Non que je vueille maintenir ou dire que nul doyve escrire des choses, sinon celuy qui les aura veuës : Car non obstant qu'en un tesmoing de veuë a[1386] plus de foy, qu'en dix d'ouye, et que S. Jean pour estre creu, asseure qu'il parle des choses veuës : Si est-ce qu'un homme seul ne peut estre par tout, où les affaires sont demenées, et y estant ne peult ensemble faire son devoir, et s'amuser à voir ce qu'autruy fait : mais un hystorien s'il est possible doit avoir veu ou cogneu une bonne partie de ce qu'il dit, et au demourant avoir une extreme et merveilleuse discretion de s'en enquerir à ceux, qui mieux au vray le pourront dire : jusques à en entendre par le raport des ennemys, non seulement de ceux de son party. Ainsi lisons nous de Thucydide, lequel encores qu'il fust present es guerres d'entre les Atheniens et Lacedemoniens, et au nombre des principaux Capitaines, pour toutesfois avoir plus grande certaineté de tout ce qui se faisoit en l'un et en l'autre exercite, y tenoit à ses despens (comme puissant et riche qu'il estoit, extrait des Ducz Milciades et Cymon d'Athenes, de la ligne d'Aeacus filz de Jupiter)[1387] gens d'esprit et de sçavoir, autant Lacedemoniens qu'Atheniens : Ne se voulant fier en ce que les uns seulement [f° 7*r*] luy en diroient, favorisans par avanture chacun à sa patrie[1388]. Apres sa mort, et à l'endroit où il fina son hystoire, Tymogenes de Milete[1389], et apres luy Xenophon Athenien la reprindrent et continuërent : y adjoustant chacun, ce qu'il avoit veu ou entendu. D'iceux l'un fut des Princes du Senat de sa cité : L'autre apres la mort de Cyrus en l'expedition

---

[1383] *Sic*.

[1384] *Repugnances* : contradictions. *Cf.* J. Lemaire de Belges, *Illustrations*…, cité par Huguet : « Il pourroit sembler à aucuns qu'il y eust repugnance et contradiction en nostre histoire ».

[1385] *Soy confians* : se fiant, faisant confiance.

[1386] *A* : il y a. (L'éd. princeps donne *à*, confusion assez courante.)

[1387] Thucydide (IV, 104) se dit fils d'Oloros ; ce patronyme est celui d'un roi de Thrace dont Miltiade (le vainqueur de Marathon) aurait épousé la fille. Cimon est le fils de Miltiade. *Cf.* « Thucydides », *Suda On Line*, R. Scaife (trad.), 6 oct. 1999, http://www.stoa.org/sol-entries/theta/414 : « *Son of Oloros ; an Athenian ; and he had a son, Timotheos. On his father's side he was descended from the general Miltiades, and on his mother's side from the Thracian king Oloros* ».

[1388] *Favoriser à* : favoriser ; construction intransitive bien attestée au XVIe siècle (*cf.* Huguet).

[1389] « Timagenes or Timogenes », *Suda On Line*, M. Heath (trad.), 26 mars 1999, <http://www.stoa.org/sol-entries/tau/590> : *Of Miletus. Historian and rhetor. [He wrote] On Heraclea in Pontus and its Men of Letters (3 books) ; and letters*. Il est ici confondu (voir *supra*) avec Themistogène de Syracuse ; voir « Themistogenes », *Suda On Line*, D. Hamel (trad.), 16 nov. 1998, http://www.stoa.org/sol-entries/theta/123 : « *Syracusan, historian. [He wrote] "Anabasis of Kyros", which is preserved amongst the works of Xenophon ; and some other works concerning his native land* ».

duquel à l'encontre du Roy de Perse son frere, il eut charge, et conduite de gens, demoura chef et Capitaine general de toute l'armée des Grecz : pour iceux retirer et reconduire en Grece[1390]. Et qui voudra diligemment considerer la condition, et qualité des anciens hystoriens estimez, et receuz pour telz, et non pour fabuleux et mensongers, lesquelz ayent escrit les avantures de leur temps : on trouvera qu'ilz ont esté presque tous, ou chefz d'entreprise, ou capitaines particuliers[1391], ou à tout le moins personnages de credit et authorité : qui es choses dont ilz ne parloient de veuë, avoient moyen de s'en informer au vray. Dares de Phrige, et Dictis de Crete sont plus creuz es guerre de Troye[1392], que ne sont Dion[1393], et quelques autres : car ces deux là y mirent la main, et à la plume et à l'espée. Corinnus aussi de Phrige, né d'Illion, pour s'estre trouvé ausdites guerres, en a esté receu à vray tesmoin : et de luy a pris Homere toute la matiere de son Iliade[1394]. Marsias de Pelle, frere du Roy Antigone, et nourry d'enfance avecq' Alexandre le grand[1395], Onesicritus d'Aegine[1396],

[1390] *Cf.* PLUTARQUE, *La Gloire des Athéniens*, 1, *op. cit.*, p. 186 : « Il est vrai que Xénophon s'est pris lui-même comme sujet de son histoire : il a écrit ses campagnes et ses succès et indiqué comme auteur de ces récits Thémistogène de Syracuse afin d'être plus crédible en parlant de lui-même à la troisième personne, gratifiant ainsi un autre de sa gloire littéraire ». Langey semble avoir confondu ce mystérieux Thémistogène, que la critique moderne s'accorde en général à considérer comme un pseudonyme de Xénophon, et le « Timogène de Milet » que décrit la *Souda*.

[1391] Les *chefz d'entreprise* sont des chefs de guerre ou « capitaines généraux ». *Entreprise* : opération militaire. Les *capitaines particuliers* n'ont le commandement que d'une partie de l'opération.

[1392] Apocryphes, souvent imprimés ensemble au XVIe siècle (Messine, 1498 ; Bâle, 1524 et 1529). « Ces compositions eurent un très grand succès au Moyen Âge et encore à l'époque de la Renaissance » (Bourrilly-Vindry, p. 348, n. 2).

[1393] Dion Cassius (c.155-p.235), auteur de l'*Histoire romaine*, comme le suggèrent Bourrrilly et Vindry, ou Dion de Pruse (c.40-c.120 p.C.) ? Selon la *Souda*, ce dernier aurait attaqué Homère pour avoir falsifié son récit de la guerre de Troie.

[1394] Autre apocryphe. *Cf.* « Korinnos », *Suda On Line*, D. Whitehead (trad.), 20 nov. 2006, http://www.stoa.org/sol-entries/kappa/2091 : « […] *an epic poet ; one of those before Homer, some think, and the first to have written the Iliad, while the Trojan War was still in progress. He was a pupil of Palamedes and he wrote in the Doric letters which had been invented by Palamedes. He also wrote [a poem about] Dardanos' war against the Paphlagonians, [and it is said] that Homer took the entire concept of poetry from this man and put it into his own books* ».

[1395] Marsyas de Pella. *Cf.* « Marsyas », *Suda On Line*, T. Natoly (trad.), 10 déc. 2000, http://www.stoa.org/sol-entries/mu/227 : « *Son of Periander, from Pella, an historian. This man was formerly a schoolmaster, and brother to the Antigonus who later became king. He grew up in company with King Alexander. He wrote a History of Macedonia in ten books, which began with the first king of Macedon and extended as far as the attack against Syria by Alexander, Philip's son, after the foundation of Alexandria ; a History of Attica in twelve books ; and an Education of Alexander himself* ».

[1396] Onésicrite, auteur de l'*Alexandropédie* : encomiaste d'Alexandre. *Cf.* DIOGÈNE LAËRCE, *[De vitis dogmatis et apophtegmatis philosophorum]*, Venetiis [Venise], [s.n.], 1493, VI, f° LXIr : « *Videtur autem quiddam simile cum Xenophonte. Ille quippe cum Cyro hic cum Alexandro militauit. Ille cyri paediam : hic alexandri scripsit initia* ».

Calisthenes d'Olinthe disciple[1397], et parent d'Aristote, Aristobulus de Judée[1398], Diognetus, et Menecmus de Sicyone, tous compagnons en l'expedition et peregrination dudit Alexandre ont escrit les uns depuis sa nativité : autres depuis qu'il commença porter les armes : aucuns depuis le commencement de son regne : [f° 7*v*] Et autres depuis seulement qu'il eust dressé son armée pour entreprendre ses conquestes[1399]. À tous ceux cy est adjoustée foy, en ce qu'ilz disent dudict Alexandre : et à ceux qui apres eux en ont escrit, comme sont Quinte Curse[1400] : Arrian poëte domestique et familier de l'Empereur Tybere[1401] : Arrian hystorien qui au temps de l'Empereur Adrian parvint à la dignité du consulat[1402] : Et Plutarche qui au temps de Trajan usa pareillement de puissance consulaire en Illyrie, commandant à tous les Magistratz de la province[1403]. De tous les autres qui n'ont parlé de veuë, ne suyvy l'hystoire de ceux qui avoient veu, on ne reçoit que le langage. Et à ceste cause Palephatus quand il a voulu parler de la statuë de Niobé, a préallablement protesté de l'avoir veuë[1404]. En autre lieu il escrit que pour fidellement deduyre les choses, il a visité plusieurs regions, ne s'en raportant à ce que par autres en estoit escrit. Aussi Lucian quand il a voulu comparer les sacrifices des Ebrieux aux Egyptiens, il afferme premierement avoir hanté[1405] avecques les uns et les autres[1406]. Agathisides de Cnide en deduisant les choses d'Asie, donne à

[1397] Callisthènes d'Olynthe. *Cf.* « Kallisthenes », *Suda On Line*, D. Whitehead (trad.), 4 déc. 2001, http://www.stoa.org/sol-entries/kappa/240 : « *Son of Diotimos, though some [say] of Kallisthenes ; of Olynthos; pupil and nephew of Aristotle, who arranged for him to be in the entourage of Alexander [the Great] of Macedon. Alexander put [him] in an iron cage and killed him at the same time as Nearchos the tragedian, because he was one of those advising Alexander not to seek to be called master by [the] Athenians. But some say that he was killed, at the same time as Nearchos, for plotting against Alexander. [He was] naturally impulsive, and [was said] to be motivated by great passion* […] ».

[1398] *Cf.* Bourrilly-Vindry p. 350, note 1 : « Il ne reste d'Aristobule de Cassandrée que quelques fragements. Il semble bien que Guillaume du Bellay ait confondu cet historien avec un autre Aristobule, juif d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, auteur d'une explication de la loi mosaïque ». Lucien rapporte qu'Aristobule fut considéré comme un flatteur par Alexandre lui-même (*Comment il faut écrire l'histoire*, 12, *op. cit.*).

[1399] Sur ces historiens témoins et acteurs de l'épopée d'Alexandre, voir P. PÉDECH, *Historiens compagnons d'Alexandre : Callisthène, Onésicrite, Néarque, Ptolémée, Aristobule*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.

[1400] Quinte-Curce écrivit une *Histoire d'Alexandre le Grand* qui « tient plus du roman que de l'histoire », aux dires de Bourrilly-Vindry, p. 350, n. 3.

[1401] Arrien, poète latin qui composa une *Alexandriade*, également mentionnée par la *Souda*.

[1402] Arrien, historien grec ; proconsul vers 129-130 et gouverneur de Cappadoce. Auteur de l'*Anabase d'Alexandre*.

[1403] *Cf.* J. AMYOT, « Aux Lecteurs », *op. cit.*, np., qui décrit ainsi Plutarque : « […] homme noble, consommé en tout rare sçavoir, ainsi comme ses œuvres ne laissent douter à qui les a entierement leuës. Et ayant toute sa vie jusques en sa vieillesse manié affaires publiques, comme luy mesme tesmoigne en plusieurs lieux, mesmement au traitté qu'il a fait, Si l'homme vieil se doit entremettre du gouvernement de la chose publique […] ».

[1404] PALAIPHATOS, *Histoires incroyables*, VIII, trad. cit. : « On dit de Niobé, une femme de chair et d'os, qu'elle fut changée en pierre auprès de la tombe de ses enfants. Quiconque croit qu'un humain peut devenir une pierre, ou une pierre un humain, est un simple d'esprit. La vérité est la suivante. / Après la mort de ses enfants, quelqu'un fit de Niobé une statue de pierre, qu'il plaça près de la tombe. Les gens qui passaient par là disaient donc : "Niobé, toute en pierre, se tient à côté de leur tombe ; je l'ai vue de mes propres yeux", comme aujourd'hui aussi on dit : "J'étais assis auprès de l'Héraclès de bronze" et "Je me tenais près de l'Hermès de Paros". / C'est ainsi également qu'on doit comprendre ce que l'on raconte ; et non pas que Niobé elle-même devint pierre ».

[1405] *Avoir hanté* : avoir vécu habituellement.

[1406] LUCIEN DE SAMOSATE, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 412 : « Ces pratiques semblent encore assez simples. Il en est de même de celles des Assyriens, des Phrygiens et des Lydiens ; mais si vous allez en Égypte, c'est alors que vous verrez une religion auguste et vraiment digne du ciel ».

cognoistre en plusieurs endroitz qu'il y a hanté long temps es guerres, cherchant par ce moyen d'en estre creu[1407]. Pour mesmes raison[1408] a esté creu Philistus de Syracuse en l'hystoire qu'il a escrite de son temps, par ce qu'il avoit l'un des principaux maniemens d'iceluy Royaume : duquel il fut dejetté par Denys le Tyran l'aisné : mais depuis restably par le jeune, et appellé à la societé du Royaume[1409]. Aratosthenes Cyrenien n'est desmenty en son hystoire de Ptolemeüs Evergetes jusques au temps du cinquiesme Ptolomée ; car il eut charge [f° 8*r*] de leurs affaires : es autres choses n'a soy semblable[1410]. Hieronyme Rhodien pour avoir eu souz le Roy Demetrius Poliorcetes administration de son estat, et le gouvernement du Royaume de Beotie, est advoué pour veritable, es annalles qu'il a laissez de la vie, faitz et gestes de son maistre[1411]. Aux hystoires de Herodote, Halycarnassien, et de Helanicus de Metelin[1412] on a plus facilement adjouté foy, d'autant qu'ilz avoient le principal et premier credit au tour du roy Amyntas de Macedone, par le moyen duquel ilz eurent cognoissance de plusieurs et grandes choses. Pareille foy a trouvée Symonides Magnes, pour ce que conversant familierement avecques Antioche le grand, il a peu veritablement entendre les causes mouvantes, les deliberations, et les exploitz de ses guerres, et principalement de celle qu'il eut contre les Galathes, en laquelle se trouva ledit Symonides, en sa compagnie. Les dix livres des portz et plages de mer, mis en lumiere par Timosthenes ont esté recueilliz sans contradiction : par ce qu'il les avoit veux et hantez estant Admiral et Capitaine general de l'armée du roy Ptolomée Philadeplhe d'Egypte. Semblablement est avenu à Damis en ses livres de la peregrination, et miraculeux faitz d'Apollonius Tyanaeus : pour autant qu'il luy avoit par tout fait compagnie : Et à Philostratus pareillement ; pour ce qu'il suyt le tesmoignage dudit Damis. Aussi Ennius Poëte a peu veritablement escrire l'expedition de Marcus Fulvius en Aetholie, et contre les Ambraciens : Car il fist le voyage avecques luy. Aussi fist L. Lucullus avecques L. Sylla en la victoire par luy escrite, et par ledict [f° 8*v*] Sulla obtenue contre les Marsiens : Et peu apres fut ledit Lucullus chef d'entreprise, et adjousta le Royaume de Ponte à la seigneurie Romaine. Valerius anthias et Polybe sont par tous autres hystoriens ensuyvis en la description des guerres puniques : pource que l'un fut precepteur de Scipion African, et depuis l'acompagna toute sa vie, l'autre au voyage par luy celebré, de Valerius Levinus consul, alors qu'il vainquit Hanno de Carthage, et prist Agrigente par force, avoit soubz

[1407] Agatharchide ou Agatharchos, géographe grec du IIe siècle a.C. Diodore le mentionne dans sa *Bibliothèque historique*.

[1408] *Sic*. *Mesmes* prend un *s* adverbial.

[1409] Philistos de Syracuse, historien grec et homme politique dont l'histoire de Sicile est globalement perdue ; cité par Plutarque, Diodore, Cicéron, Quintilien (dans le Canon alexandrin). Voir *De Oratore*, II, 57 : « *hunc consecutus est Syracosius Philistus, qui, cum Dionysi tyranni familiarissimus esset, otium suum consumpsit in historia scribenda maximeque Thucydidem est, ut mihi videtur, imitatus* ».

[1410] Ératosthènes, nommé à la tête de la bibliothèque d'Alexandrie par Ptolémée III ; il poursuivit les recherches historiques de Manéthon.

[1411] Langey confond le philosophe Hieronymos de Rhodes et l'historien Hieronymos de Cardia (Bourrilly-Vindry, p. 352, n. 1), auteur d'une *Histoire des successeurs d'Alexandre*.

[1412] Hellanicos (dit de Lesbos ou de Mytilène).

luy conduicte de gens. Mesme foy a esté adjoustée aux annales de Q. Fabius pictor, d'autant plus qu'il estoit homme de maison et d'authorité : et avecq' Q. Fabius labeo avoit esté preteur de Rome. Chacun a receu ce que Theophanes les-bien à escrit des faitz de Pompée, aussi Pomponius Atticus du consulat de Cicero : d'autant qu'avecques ceulx dont ilz parlerent, ilz avoient l'acces et familiarité plus que nulz autres, pour entendre d'eux mesmes la verité des choses. De l'un est la familiarité assez cogneuë, par les Epistres de Cicero à luy : de l'autre par l'association du nom, à laquelle fut son filz apellé par Pompée, lequel voulut qu'il fust nommé Marcus Pompeius, et fut celuy que Auguste Empereur institua depuis gouverneur au païs d'Asie. Crispe, Salluste a peu parler au vray de la conjuration Catilinaire : car il ne fut exempt de la meslée, et pour bien descrire la guerre jugurtine, il passa, et fist long temps sejour en Afrique. Nous recevons pour verité ce que Jules Cesar, et apres luy Hircius et Oppius escrivirent des guerres de Gaules, et des civiles : car ilz faisoient et escrivoient. À Diodore Sicilien nous donnons foy es choses d'Aegipte : [f° 9*r*] car il escrit de veuë, et fut tresfamilier de Jules et Auguste Cesar, ainsi que furent Fenestelle Romain, Denys Halycarnassien, et Nicolas Damascene, dudit auguste, dont leurs hystoires en sont trouvées plus authorisées. Arthemidore aussi est creu des conquestes faictes en Arabie par Aelius Gallus : car il luy fist compaignie en tout le voyage. Qui[1413] donne en pareil cas authorité, reputation et foy à Joseph es guerres judaiques ? à Tacite[1414] es germaniques ? sinon que l'un fut participant des miseres et calamitez de la destruction, et ruïne de sa cité, l'autre fut gouverneur de la Gaule Belgique s'estendant en la Germanie inferieure, esquelles provinces furent principalement icelles guerres. Par quel moyen l'ont aussi trouvé Suetonius Tranquillus, Dion Cassius, Gargilius Martialis, Callistus Bemarchius, Julius Frontinus, Favorinus Arolatensis, Dyonisius Milchius, Ephorus Cumeus, Aelius Spartianus, Julius Capitolinus, Aelius Lampridius, Volicatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus, Herodianus Festus, Aurelius Victor, Ammianus Marcellinus, Apianus Alexandrinus, Eustachius Epiphaneus, Eusebius Cesariensis[1415], et autres semblables ? sinon pour avoir eu moyen et credit autour des Princes, pour entendre et sçavoir en grand partie les secretz de leurs affaires. Dion Prusius a si avant esté familier de l'Empereur Trajan qu'ilz alloient ensemble par païs et par la ville en un mesme chariot, et avant qu'iceluy Trajan fust Empereur avoit esté avecques luy es expeditions Germaniques et Getique, lesquelles il a escrites. L'autre Dion, et Suetone, furent des principaulx secretaires du conseil, et Favorinus homme [f° 9*v*] ayant charge des affaires de l'Empereur Adrian : Et soubz le mesme Empereur a esté Dionysius Milesius l'un des satrapes d'Orient : Julius Frontinus homme consulaire fut precepteur d'Alexandre Empereur : Gargilius

[1413] *Qui* : qu'est-ce qui. Éd. princeps : « …le voyage, qui donne… ». Je corrige d'après les *Mémoires* (éd. 1571), f° A iiii*v*.

[1414] Éd. princeps : *à Tacité*.

[1415] Eusèbe de Césarée, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, traduite par Claude de Seyssel et publiée par Jacques Colin en 1532.

Martialis qui a escrit la vie dudit Alexandre, fut l'un de ses plus intimes familiers : aussi fut Julius Capitolinus de Dioclitian : Ephorus Cumeus de Galian : Benarchius et Eusebius de Constantin : Eustachius de Anastase : Calistus de Julian, lequel Julian est aussi receu en ce qu'il a escrit des Gaules, pour y avoir hanté devant et apres qu'il fut Empereur. Lampridius et les autres dessus nommez, en cas pareil ont esté chacun en son temps de la maison des Empereurs et princes, dont ilz ont escrit : Et apres eulx Procopius, Agathias, et Theodotus ne sont contreditz en l'hystoire des Gotz : car ilz se sont trouvez, ou à la deliberation, ou à l'execution des affaires. Eusebe dont j'ay cy devant parlé, a eu moyen d'escrire au vray les choses non veües par luy, et d'autruy temps : car Constantin le grand luy fist aporter, et mettre en main tout ce que par les autres avoit esté mis en memoire par plusieurs ans. Telle estoit lors et au paravant la diligence et curiosité d'escrire ou faire, escrire les hystoires au vray, et en bailloient les Roys, et Princes eulx mesmes, ou de bouche, ou par escrit amples memoires et instructions. Cesar escrivit ses commentaires à ceste intention, mais il les escrivit telz qu'il ne trouva homme, qui entreprint de le passer[1416] : de maniere que comme dit Hircius, voulant se faire prebiteur, il se feit prerepteur[1417] de la matiere d'escrire les faitz. Cicero sachant que L. Lucelus patrice Romain homme de sçavoir [f° 10*r*] et authorité, s'estoit adonné à escrire l'hystoire de son temps, luy envoya memoires de tout ce qu'il avoit fait durant son consulat, et par une longue epistre le pria tresaffectueusement de l'inserer et deduyre[1418] en son hystoire. Agripine fille de Germanicus laissa pareillement des memoires de la vie et gestes de son pere, avec les succes et infortunes de sa maison[1419] : Zenobia Royne des Palmiriens, laquelle apres la mort de son mary mania l'Empire Romain en Surie, escrivit aussi en abbregé pour aux autres bailler matiere de la deduire et amplifier, l'hystoire de son temps, et au paravant des affaires d'Alexandrie, et d'Orient[1420]. Le jour me fauldroit en somme avant que j'eusse recité tous ceulx qui en ont usé de ceste sorte[1421] : et lesquelz à ce faire ont esté meuz par bonne et honneste raison : car Princes et personnages de supreme excellence, peuvent de toutes autres choses abunder jusuqes à satieté : de ceste seule (c'est de laisser de soy heureuse et recommandable memoire) ilz ne peuent estre trop

[1416] *De le passer* : de le surpasser.

[1417] *Prebiteur* : fournisseur, pourvoyeur (lat. *praebitor*). *Prerepteur* : de *praeripio*, « enlever, saisir le premier » (Gaffiot). Éd. princeps et suivantes : *precepteur*. Je corrige d'après le texte de la préface d'Hirtius dans *Commentaires sur la guerre des Gaules*, VIII : *adeoque probantur omnium iudicio ut praerepta, non praebita, facultas scriptoribus videatur* ; et Suétone, *Vie de César*, 56.

[1418] Éd. princeps : *inserer.& deduyre* ; corrigé dans *Mémoires* (éd. 1569), f° 7*v*.

[1419] Agrippine, fille de Germanicus, femme de Claude et mère de Néron. Tacite, *Annales*, IV, 53, qui dit avoir lu ces *Commentaria* : « *Id ego, a scriptoribus annalium non traditum, repperi in commentariis Agrippinae filiae quae Neronis principis mater uitam suam et casus suorum posteris memorauit* ».

[1420] Zénobie, reine de Palmyre. L'anecdote est empruntée aux *Vies des trente tyrans*, 29 (traditionnellement attribués à Trebellius Pollio, l'un des auteurs fictifs de l'*Histoire auguste*). Ces deux derniers exemples d'historiennes-juges mentionnées par Langey inspirèrent sans doute Marguerite de Valois ; voir É. VIENNOT, « Marguerite de Valois et l'écriture de histoire, 1574-1614 », *op. cit.*, § 6.

[1421] Éd. princeps : *de ceste sorté*.

insatiables : car homme ne peult estre amoureux de vertu, qui n'est[1422] songneux et curieux[1423] de sa renommée. Et est mon avis que le serviteur en nulle, ou peu de choses, se peult monstrer plus studieux, et affectionné envers son Prince et seigneur, qu'en escrivant ses faitz et actes vertueux, et à son povoir le garentir de l'injure du temps, et de l'oscurité de tenebreuse oubliance. De mémoire de noz peres Æneas Sylvius, qui depuis a esté pape Pie second[1424], Jovinian pontan[1425], Leonard Aretin[1426], Anthoyne Panormitan[1427], et autres ont imité[1428] les dessusnommez, et de fresche memoire le sire d'Argenton en France, louablement s'en est aquité[1429]. Au paravant [f° 10*v*] de luy Jan Froissart, et Enguerrant de Monstrelet[1430], mirent par escrit, ce que par investigation diligente ilz peurent entendre. Investigation diligente ay-je dit : car apres ceux qui parlent de veuë, les plus croyables sont ceux, qui avecques jugement et discretion se sont enquis et informez : comme Juba roy de Numidie, qui par escrit a baillé la science de Cosmographie, laquelle par investigation telle il avoit cogneuë[1431]. Et Claudius Ptolemeus Roy d'Egypte, qui en partie a veu et escrit, en partie a eu par toutes provinces seurs messagers dignes de foy, pour luy en raporter certaines et veritables nouvelles. Je ne dis sans cause dignes de foy, car en ce gist la discretion[1432]. Strabo reprend Eratosthenes qui s'est fié au tesmoignage de viles personnes : mesmes reproche[1433] est mise sus à Latrocles, par Hipparchus son emulateur : Quintilian reprouve en son precepteur Seneque, que desirant avoir cognoissance de plusieurs choses, il employa trop legerement en son ayde gens negligens, qui le deceurent[1434]. Et ceste crainte par adventure aura destourné puis n'agueres aucuns sçavans hommes, qui volontiers eussent entrepris d'escrire les hystoires de France, s'ilz eussent eu

---

[1422] Éd. princeps : *qui n'st*.

[1423] *Songneux et curieux* : synonymes (soigneux, attentif).

[1424] Pie II (Enea Silvio Piccolomini, 1405-1464) auteur entre autres, sous le nom d'Æneas Sylvius, des *Commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt*, encore inédits au temps de Langey (édition princeps : Rome, 1584).

[1425] Giovanni Pontano (1429-1503), conseiller de Ferdinand Ier d'Aragon, écrivit notamment une histoire de la guerre de Naples.

[1426] Leonardo Bruni (*Aretino, i.e.* « d'Arezzo » ; 1370-1444), chancelier de Florence et auteur des *Historiae Florentini populi* et, surtout, d'un *Commentarius* qui fut édité à Lyon en 1539 (*Leonardi Aretini Rerum suo tempore in Italia gestarum commentarius*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1539). Bodin évoque, dans la *Methodus*, « […] l'Arétin qui n'avait pas l'éloge facile et qui se glorifiait d'avoir reçu de gros présents pour louer tel ou tel : je ne crois pourtant pas que cela l'ait empêché d'écrire une histoire fort authentique, ayant passé une grande partie de son existence dans les conseils ou dans les camps » (*La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, chap. IV, p.37).

[1427] Antonio Beccadelli (*Il Panormita, i.e.* « Palermitain » ; 1394-1469), conseiller d'Alphonse V d'Aragon et auteur du *De dictis et factis Alphonsi regis Aragonum*.

[1428] Éd. princeps : *invité* ; corrigé dans *Mémoires* (éd. 1571), *op. cit.*, np.

[1429] Il s'agit de Commynes.

[1430] Auteur d'une chronique pour la maison de Luxembourg, mort en 1453, favorable aux ducs de Bourgogne ; il appartenait à la noblesse, au contraire de Froissart, qui était clerc. Sa *Chronique* est imprimée en 1512 (Paris, Vve J. Renouart). Jean Froissart (c. 1337-p. 1404) a été abrégé et traduit en latin et édité par Sleidan (Paris, Simon de Colines, 1537), qui a dédié l'œuvre à Jean du Bellay.

[1431] Juba II de Numidie, dont l'œuvre ne subsiste qu'à l'état de fragments. Cité par Plutarque (*Vie de César*, 55) et Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, V, 16).

[1432] La « discrétion » réside donc dans le choix des témoins (les « messagers »).

[1433] Mot féminin. *Mesmes* prend encore un *s* adverbial.

[1434] Paraphrase de l'*Institution oratoire*, X, 1, 128.

le moyen de fidellement, et à la verité s'en informer. Et certes jà par long temps me faisoit mal, que je ne veoye aucun les vouloir secourir en ceste part : Et nonobstant que plusieurs suyvent le jugement de celuy, qui jadiz interrogué, mist entre l'hystorien, et celuy qui fait chose digne d'hystoire, pareille difference qu'entre le herault, ou trompette, et le tournoyant en la lice[1435] : je[1436] toutesfois meu à l'exemple des personnages dessus nommez, qui en faisant n'ont desdaigné [f° 11*r*] d'escrire, apres mon adolescence et ma premiere jeunesse, que je commençay à suyvre les armes, ainsi qu'est la coustume[1437] et ordinaire vaccation de la noblesse de France : et par laquelle mes progeniteurs et ancestres au temps passé sont parvenuz en reputation, et hault degrez[1438] : n'ay point estimé de faire chose indigne et mal seante à l'estat de noblesse (encores que je sache l'opinion d'aucuns estre contraire) quand je m'apliqueroye à un estude[1439], auquel non seulement se soyent employez tant de grandz et notables personnages dessus nommez : mais lequel ne se trouve avoir jamais esté traité, sinon par gens de noble maison, jusques à ce que L. Octacilius precepteur de Pompée, qui fut le premier homme non noble qui escrivist hystoire, fut par ledit Pompée authorisé de ce faire[1440]. Et pour ce me suis-je delecté souvent pour en aucune manière laisser memoire des choses en mon temps advenuës, à en escrire Dyalogues, Epigrammes, Elegies, Sylves, Epistres, et Panegeriques : selon que le matiere subjecte estoit à l'une ou à l'autre forme d'escrire à mon jugement plus convenable et propice, sans espargner peines, voyages, ne despens[1441] pour retirer de divers lieux ce qui faisoit à m'esclarcir la chose dont je vouloye escrire. La mesme affection et desir de voir aucunefoys les dictz, faictz, et choses memorables de Gaule et de France estre mis en

---

[1435] Il s'agit de Plutarque.

[1436] Voir PLUTARQUE, *La Gloire des Athéniens*, 3, *op. cit.*, p. 190-191 : « À la vérité, les historiens sont en quelque sorte les messagers éloquents des actions, réussissant dans leur tâche grâce à la beauté et à la vigueur de leur récit ; et une récompense pour la bonne nouvelle qu'ils rapportent leur est due […] ; mais, sans aucun doute, ils ne reçoivent d'éloges, ne restent dans les mémoires et ne continuent à être lus que grâce aux vainqueurs ».

[1437] L'éd. princeps et l'éd. des *Mémoires* de 1569 donnent : *l'acoustume*. Je corrige d'après le texte des *Mémoires* (éd. 1571).

[1438] L'ascension sociale de la famille du Bellay était à cette date assez récente. Voir L. BOURQUIN, « Les Du Bellay avant Du Bellay », dans C. Michon et L. Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay*, *op. cit.*, p. 21-31.

[1439] Mot masculin (lat. *studium*).

[1440] SUÉTONE, *Grammairiens et rhéteurs*, VII, 1-2, *op. cit.*, p. 29-30 : « *Voltacilius Pilutus seruisse dicitur atque etiam ostiarius uetere more in catena fuisse, donec ob ingenium ac studium litterarum manumissus accusanti patrono subscripsit. Deinde rhetoricam professus Cn. Pompeium Magnum docuit patrisque eius res gestas nec minus ipsius compluribus libris exposuit, primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam orsus, non nisi ab honestissimo quoque scribi solitam ad id tempus* ». Certains manuscrits donnent *Octacilius* et non *Voltacilius*. Voir les remarques de M.-C. Vacher dans *ibid.*, p. 225-229, notamment n. 8 : « Le caractère nouveau de l'entreprise de Voltacilius n'est pas très surprenant. Il ne faut pas oublier en effet que l'histoire, telle qu'elle est conçue à Rome, est un genre purement national et aristocratique, qu'il ne saurait être question de confier à des anciens esclaves, étrangers de surcroît. Cela peut s'expliquer par ses origines mêmes : les *Annales Maximi*, par exemple, les *tituli*, ou les *elogia*, étaient l'apanage des grandes familles, de la classe dirigeante politique et religieuse ; les siècles passant, l'évocation des grands hommes et des événements marquants demeura une spécialité aristocratique ».

[1441] On se souvient que la libéralité de Langey, notamment dans son gouvernement de Turin et du Piémont, a inspiré à Rabelais la gestion très particulière par Panurge de sa châtellenie et son fameux éloge des dettes (*Tiers Livre*, *op. cit.*, chap. I et II).

lumiere et à la cognoissance des autres nations, qui pour la bonté[1442] des escrivans nous surpassent esdites choses, et ne seroient à comparer à nous si escrivans ne nous eussent failly[1443], m'avoit meu pieça[1444] de travailler et d'essayer en remuant tiltres, livres, chartres[1445], epitaphes, fondations, et [f° 11*v*] autres choses antiques, si on pourroit deduire l'ancienneté d'icelles deux nations, en forme d'hystoire prosecutive, et continente : chose (que je sache) jamais au paravant entreprise, et par moy souvent desesperée : Laquelle toutesfoys j'espere mettre en avant, et au hazard du jugement divers, et correction, aprobation, ou reprobation de tous lecteurs : Ensemble un mien recueil et vocabulaire en ordre alphabetique, de toutes les provinces, citez, villes, chasteaux, montagnes vallées, forestz, rivieres, et autres lieux de ce Royaume, avecques exposition des denominations d'iceux, et des batailles, rencontres, sieges, et autres choses dignes de memoire qui se trouvent y estre advenuës : aussi à l'imitation de Valere le grand, autre recueil d'exemples d'iceux faitz et ditz memorables[1446] : et autre à l'exemple de Plutarche de la conference[1447] des vies et gestes d'aucuns Roys, Princes, et Capitaines de ce royaume, avecques celles d'aucuns autres Grecz, Latins, et Barbares : En quoy ayant esté meu à l'intention que dessus, je me tiendray pour bien satisfait, si par ce mien labeur, j'excite et semons à entreprendre de mesmes ceux qui trop mieux le pourront faire que moy. Ores m'ayant le desir de plus cognoistre[1448] atiré en ceste court, puis qu'il a pleu au Roy mondit seigneur, non seulement m'y retenir à son service, en si honorable estat qu'aupres de sa personne, mais bien souvent m'employer en, et dehors son Royaume en plusieurs et principaulx de ses affaires d'estat : si que[1449] non seulement je puis parler au vray de l'execution et yssuë des guerres, depuis iceluy temps advenuës, et ausquelles presque tousjours me suis trouvé, [f° 12*r*] autant par mer que par terre : mais au surplus ay eu moyen et ocasion d'entendre et sçavoir les causes, fins, et deliberations d'icelles, non seulement de nostre costé, mais du costé aussi des ennemys[1450] : Il m'a semblé que durant le repoz des armes, je ne pourroye mieux, ne plus honorablement employer et convertir mon estude, qu'à raporter en ceste partie aucun secours aux eruditz, et doctes hystoriens, qui apres moy en plus élegant, et poly language en voudront escrire. Bien sçay-je combien il m'estoit moins sujet à calumnie de m'arrester à ce que j'avoye entrepris sans m'adonner à si perilleuse chose, que d'escrire les vertuz ou vices des vivans : car de l'un on aquiert hayne et malveillance : de l'autre

---

[1442] *Bonté* : talent, compétence.

[1443] Comprendre : si les écrivains ne nous avaient fait défaut.

[1444] *Pieça* : depuis longtemps.

[1445] *Chartres* : « Papier » ; « Écrit, acte privé ou public » ; « Charte, loi » (Huguet).

[1446] Valère Maxime, auteur des *Facta et dicta memorabilia*, ouvrage très populaire au Moyen Âge et à la Renaissance ; l'édition de Simon de Colines, parue en 1527, fut plusieurs fois réimprimée. Il fut également traduit en français par Guillaume Michel (Paris, Antoine Couteau, 1525).

[1447] *Conference* : comparaison.

[1448] *Le desir de plus cognoistre* : l'ambition nobiliaire d'entrer à la Cour est associée à un désir de connaissance.

[1449] *Si que* : si bien que.

[1450] Allusion au rôle personnel de Langey comme diplomate, informateur et espion.

on est tenu pour blandisseur et flateur[1451] : mais en tout ce ma conscience me juge, et avecques elle je me reconforte, me sentant net de toute maligne simulation ou dissimulation. Et tout ainsi (que veuille ou non) il m'est force de m'en raporter au jugement des liseurs, auquel je ne puis ne dois reculler : ainsi je souhaite les avoir telz, et aussi purement jugeans, comme j'ay voulu purement escrire. Car tant y a qu'en ceste mienne entreprise, qui est d'escrire ou commentaires, ou memoires des choses, je ne me vueil attribuer la perfection de stile, ne presumer qu'en suyvant autre vacation, ou quotidien exercice, je puisse escrire ce qu'au jugement des sçavans hommes puisse satisfaire, veu qu'à grand' peine y arrivent ceux qui ont ceste seule, ou propre vacation : mais je vueil bien toutesfoys, et oze affermer certainement, que tout y sera fidelement escrit, et sans alterer la verité, pour grace, ambition, hayne, ou faveur d'aucun : [f° 12*v*] ains est et sera ma principale intention, fournir aux plus sçavans, expertz, et doctes hystoriens matiere de veritablement escrire, et leur representer entant que possible me sera, et que de leur estude domestique ilz ne peuvent à la verité cognoistre : enquoy si je puis obtenir d'estre receu à fidele et vray tesmoing : ou d'inciter autres à mieux faire que moy, j'auray (comme je disoye nagueres) en ceste partie suffisante cause de m'esjouïr, et paistre du fruict de mon labeur : ainsi comme entre les statuaires, et entailleurs d'images, ceulx qui se trouvent insuffisans[1452] à bien parfaire et polir une ymage, et sont toutesfoys expertz à bien choisir et esbaucher la pierre ou le boys, et à compasser[1453] les traitz et membres, pour relever de ceste peine les plus subtilz et diligens entailleurs, se contentent assez quand iceulx excellens, et singuliers maistres les employent et reçoivent en societé de l'ouvrage, ne les fraudant de leur honneur. Et pourroit estre paraventure (ainsi que le Mareschal[1454] en forgeant se fait) que par continuation d'escrire j'amenderoye aussi et meuriroye mon stile, pour apres reformer de moymesmes tout l'œuvre, en meilleur et plus suffisant langage : car à vray dire ce me seroit estude perdu, si je ne pensoye en continuant tousjours apprendre. Si sera quant à present le commencement de ces memoires[1455] des la premiere adolescence du Roy mondict souverain Prince et seigneur. Lesquelz memoires si on veult mettre au parangon des hystoires qui ont esté puis nagueres[1456] escrites si tres au bref et cruement, que tous les faitz de vingt ou trente ans, ne montent tant que l'une année d'iceulx[1457], et que toutesfoys on trouve [f° 13*r*] que plutost j'y aye obmis aucunes choses memorables, que deduyt, choses non necessaires ou inutiles : on cognoistra lors

[1451] *Blandisseur et flateur* : termes synonymes.

[1452] *Insuffisans* : incompétents.

[1453] *Compasser* : mesurer, régler et par ext. disposer, ordonner (Huguet). Le travail de Langey est ici implicitement rapproché de l'*inuentio* (« bien choisir ») et de la *dispositio*.

[1454] Il s'agit du maréchal-ferrant. Mais *Marechal* est aussi un terme militaire (voir DMF).

[1455] Le terme *memoires* est à présent préféré à celui de *commentaires*.

[1456] *Puis nagueres* : depuis peu.

[1457] Comprendre : tous les faits racontés dans ces histoires récentes, couvrant une période de vingt ou trente ans, couvrent autant de pages qu'une seule année racontée dans les « memoires » que promet Langey. *Monter* : « atteindre un certaine niveau » (DMF).

qu'il fust necessairement, que les autres ayent obmis prou d'entreprises assez recomandables, et dignes d'estre par vraye histoire rememorées. Or avoy-je avant qu'entrer en matiere premis un recueil, sommaire, et abregé recit, de la premiere origine, et du premier nom et descente, tant des Gauloys que des Françoys, et des alliances, et union d'icelles deux nations Gauloyse et Françoyse, unies et reduites en un corps de Republique : pour soy vindiquer, et retraire en leur ancienne franchise et liberté naturelle, hors de la contrainte submission, paravant faite aux Romains : En laquelle liberté par eulx recouverte, ilz ont jusques à huy perseveré, et au vouloir de Dieu persevereront à jamais. Lequel abregé recit, pour ce qu'il sembloit à aucuns mes amys estre aliene en cest endroit, et non servant à mon propoz, j'ay resequé depuis, et totalement osté non pas qu'il fust à mon advis reprehensible, si par un mesmes moyen on ne vouloit taxer Thucydide[1458], Saluste, et Titelive : car l'un d'iceux pour tomber à la guerre des Atheniens et Lacedemoniens, n'a estimé à vice de premettre l'origine et progres non seulement d'icelles deux citez, mais universellement de toute la Grece et Isles voysines. Le second avant qu'entrer à la conjuration de Catilina privé citoyen de Rome, a commancé des la fondation d'icelle, avecques recit des artz et moyens, par lesquelz Rome de si extreme petitesse, parvint à extreme domination, et d'icelle retomba en decadence, et ruïne : Le tiers pour escrire les faitz Romains [f° 13*v*] a preoccupé comme chose necessaire, l'origine et succession des Roys latins et Albains, progeniteurs de ceux de Rome. Ce nonobstant j'ay bien voulu satisfaire au jugement d'autruy : et ce principalement à cause qu'en iceluy abregé recueil, je deduisoye les dessusdites choses sommairement, et sans allegation de mes autheurs, dont à plusieurs elles sembloient estre controuvées et fabuleuses : Et si pour y obvier, j'eusse en chacun article voulu alleguer mon tesmoing, la nomenclature seule des autheurs eust plus monté que la narration entiere : si que pour eviter un vice je fusse tombé en un plus grand. À ceste cause, et pour avoir moyen de reciter les choses au long, et allegant mon autheur en chacun poinct, les rendre croyables ainsi qu'elles m'aparoissent estre veritables : à fin aussi quand je viendray à la narration des affaires, il ne me faille la interrompre, et m'amuser à faire entendre la variation des noms des Provinces, citez, montagnes, rivieres : aussi des offices, estatz, charges, et magistratz[1459], desquelles choses declarer, ocasion ou besoing s'offrira incidemment : et à ce qu'il ne m'y advienne, comme aux paresseux et negligens mariniers, lesquelz à l'heure de la plus forte tourmente, et plus dangereux fortunal[1460], sont contraintz de s'embarrasser et empescher, à recouldre, et rapiecer les vieilles voyles, et à renouer et trenchefiller[1461] leurs cables et cordages : chose qu'ilz avoient peu, et

[1458] Éd. princeps : *on ne vouloit taxer.Thucydide…*
[1459] *Magistratz* : magistratures.
[1460] *Fortunal* : cet italianisme apparaît déjà dans la préface de Jacques Colin à Thucydide.
[1461] *Tranchefiler* : « faire une épissure [assemblage de deux cordages] à un cordage » (TLFi, d'après Godefroy, *Dic.* ; première attestation de ce terme en français).

devoient[1462] faire avant la main, au temps du sejour, et quand ilz estoient surgis en port ou plage de seureté. Et pource donques ay-je bien voulu de ce que paravant (ainsi que j'ay dit) j'avoye de divers lieux recueilly des choses que dessus faire [f° 14*r*] une Ogdoade à part (celuy est le tiltre que j'ay imposé aux Tomes, ou particuliers nombres des livres de mes memoires) en laquelle Ogdoade j'ay recueilly et compris en huit livres, premierement l'antiquité des Gauloys et Françoys : des uns depuis la destruction de Troye, et des autres de plus loing en arriere : le tout jusques à l'union des deux nations, et conjonction des noms de Gaule et France, avecques la supputation des ans, et succession des Princes, qui ce pendant y ont regné[1463]. Secondement j'ay inseré la division et description des Gaules, tant cisalpine, que transalpine, et de la France tant cisrhenane, que transrhenane : Ensemble la concordance des noms antiques, avecques les modernes, autant qu'il m'a esté possible d'y arriver. Tiercement j'y ay recueilly les uz, coustumes, et loix, tant militaires que politiques : et les noms des charges, estatz, dignitez, et magistratz, en apropriant le temps passé au present, au mieux, et au plus pres que j'ay peu faire, suyvant l'interpretation et proprieté des vocables. Lesquelles choses offrant et soubzmettant au jugement et amendement d'autruy, je descens à mon instituée narration[1464].

[1462] Les verbes *pouvoir* et *devoir* ont ici une valeur modale (« ils auraient pu », « ils auraient dû faire »).

[1463] Il ne nous reste de cette « ogdoade à part » que l'*Epitome*, qui contient le résumé de ses quatre premiers livres, racontant « l'histoire » des Gaulois et des Français jusqu'à la naissance du Christ.

[1464] *Instituée narration* : latinisme pour « la narration que j'ai entrepris d'écrire », qui rappelle Cicéron, *De Legibus*, I, 9 : *Historia uero nec institui potest nisi praeparato otio* (*Des lois*, *op. cit.* : « Mais l'histoire ne peut s'entreprendre sans loisir assuré »).

Chapitre V

« Débattre les causes et motifs des choses »

Par son caractère inachevé et fragmentaire, l'œuvre de Langey ne saurait être comparée au projet formulé dans le *Prologue* sans une certaine réserve. La question des causes, en particulier, mérite d'être examinée avec la plus grande prudence, en s'appuyant principalement sur le seul fragment complet des *Ogdoades*, celui que Martin du Bellay a intégré dans ses *Mémoires* et qui correspond aux livres V à VII. Le début du livre V évoque la reprise des hostilités entre Charles Quint et François Ier en 1536. Guillaume du Bellay y évoque en premier lieu les « Causes de la roupture entre l'Empereur et le Roy » et renvoie en même temps son lecteur aux « precedents livres de ces Mémoires »[1465], livres qui n'existent plus, comme on l'a vu, que sous une forme fragmentaire : une première ogdoade en latin, publiée par V.-L. Bourrilly, et le manuscrit 752 des Archives du ministère des Affaires étrangères, en grande partie intégré au livre IV des *Mémoires* de Martin[1466] ; celui-ci constitue, comme l'écrivent V.-L. Bourrilly et F. Vindry, « pour l'histoire des années 1531 à 1533, une sorte de canevas déjà assez développé, avec l'indication des pièces à rechercher, des témoins à consulter, des détails à vérifier »[1467]. Il devait appartenir à la cinquième ogdoade[1468]. Le texte du livre IV est donc, en très grande partie, de la main de Guillaume. Aussi me concentrerai-je sur l'écriture des causes dans les livres IV à VII des *Mémoires* (en utilisant le texte du manuscrit pour le livre IV ; les principales variantes sont signalées dans l'édition Bourrilly-Vindry[1469]), mais également dans les fragments plus anciens (latins) et dans l'*Epitome* qui correspond à « l'abbregé » que Langey comptait, à l'origine, placer en tête des *Ogdoades* ; l'ogdoade préliminaire qui devait reprendre et développer le contenu de l'*Epitome* est aujourd'hui disparue.

1. Les « causes finales » et « l'instabilité des choses humaines »

Dans les fragments latins de la première ogdoade, Langey est visiblement dans l'enfance de l'art. Il prend clairement parti pour François Ier et se livre, avant tout, à une histoire militaire. Il est vrai qu'au moment de leur rédaction, Langey n'avait pas encore entamé sa carrière

[1465] *Mémoires*, V (éd. 1569), fo 137r ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), p. 300-301.

[1466] *[Mémoires de M. de Langey]*, Ministère des Affaires étrangères (Mémoires et documents), ms. 752, fo 279-348, s. d.

[1467] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LIV *sq*.

[1468] Le fo 304 du ms. 752 porte en effet le titre : *Second livre de la cinquiesme ogdoade*. Voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 158, n. 2.

[1469] Voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 122-226.

diplomatique. Il développe cependant une analyse minutieuse des causes premières des guerres entre François Ier et Charles Quint, ainsi au sujet de la guerre de Navarre, déclenchée par Henri d'Albret, roi de Navarre (en 1512, son père Jean d'Albret avait été dépouillé de la Haute Navarre par Ferdinand le Catholique) :

Henricus, rex Ilergetum, (nos Nauarrae regnum hac aetate nominamus) induxerat in animum ab Hispanis regnum reciperere. In Aquitaniam ad scribendos exercitus ex regia aula iam mouerat rex Franciscus spoliatum odio nominis francici adolescentem regem : commeatu, militibus, pecunia ex foedere prosequutus erat[1470].	Henri, roi des Ilergètes (nous parlons aujourd'hui du royaume de Navarre) s'était résolu à reprendre son royaume aux Espagnes. Depuis la cour royale [*i.e.* depuis Paris], le roi François avait déjà mû ce jeune roi à recruter des troupes en Aquitaine, parce que celui-ci avait été spolié à cause de la haine [de l'Espagne] contre la France : il l'avait honoré par des ravitaillements, des soldats, de l'argent, en conformité avec leur traité d'alliance[1471].

Langey donne à voir le jeune roi de Navarre privé de ses terres dont il est l'héritier légitime, ce qui, dans la logique du droit féodal, justifie le soutien logistique et militaire que lui offre le royaume de France. Il devient beaucoup plus précis concernant la rupture de Robert II de La Marck[1472] avec l'Empire :

Et Robertus Marchianus, cum ab Sedanio suae ditionis oppido primario austrianae factiono nuntium remisset, ad Franciscum se contulit cumque ipso foedus futurum aliquando maximorum occasionem tumultuum mixturumque inter sese potentissimas duorum Europeae regum opes renouauit. Nam hoc certe initium bello fuit sicut parua origine orto, ita summis deinde incrementis aucto. Sed profecto uerum illud fuit eritque semper opulentissimas ciuitates exiguis, ut plurimum, incendiis conflagrare, id quod saepe quidem et antea, sed nunc maxime quis non usu euenturum uidet, si iam apud reges et principes eo numinis et nominis contemptu deuentum est ut quae damno maiores nostri maiora omni aestimatione iudicarunt, famae scilicet ac fidei intertrimentum uix ullius pensi existiment et solerti contortaque	Et Robert de La Marck, comme il avait chassé de Sedan, première place forte de son territoire, l'ambassadeur d'Autriche, se rapprocha de François, et l'alliance qui en devait résulter fit naître une nouvelle occasion de très grands troubles et d'affrontements entre les forces considérables des deux [grands] rois d'Europe. En vérité, ce commencement, de même qu'il constitua la modeste origine des prémices de la guerre, fut pour son dévelopement un important adjuvant. Mais assurément, il est vrai et il sera toujours vrai que de très riches cités peuvent être brûlées, tout au plus, par de faibles feux, comme on l'a souvent vu par le passé ; mais maintenant, plus encore, qui ne voit pas, par expérience, ce qui doit advenir, si déjà, parmi les rois et les princes, par mépris de la puissance et du nom de Dieu, on en est arrivé à ce qu'ils jugent comme sans grande importance le dommage fait à la réputation et à la foi jurée (alors que nos ancêtres le jugeaient

[1470] *Fragments de la première Ogdoade*, *op. cit.*, p. 20-21.

[1471] Traduction personnelle.

[1472] Il s'agit du père de Robert III de La Marck (« La Marche ») chez les Du Bellay, *alias* le mémorialiste Fleuranges.

interpretatione sacrosanctum iusiurandum suae quisque uoluntati accomodet[1473] ?	comme de la plus haute importance) et que chacun, par une interprétation ingénieuse et contournée, accommode les serments sacrés à sa volonté[1474] ?

Tout en insistant sur l'une des « occasions » de la guerre, Langey oriente ainsi son explication vers une cause plus générale : les rapports entre les souverains et leur noblesse, les liens de fidélité exigeant une juste reconnaissance, par les princes, des mérites de « leurs » nobles. C'est en effet la « spoliation » d'Henri de Navarre de son propre royaume, et celle de La Marck, qui serait à l'origine de la reprise du conflit entre la France et l'Empire en 1521 (la sixième guerre d'Italie). On retrouve ici le thème de la justice, si important dans le *Prologue* ; l'histoire se présente comme un miroir tendu aux princes pour qu'ils y reconnaissent les torts faits à l'honneur nobiliaire, les bonnes actions des uns et les fautes des autres.

Il semblera évident – à juste titre – au lecteur diligent et connaissant l'histoire que l'agresseur, dans cette affaire, fut essentiellement François Ier, monarque récemment frustré dans ses ambitions impériales par l'élection du jeune Charles de Habsbourg en 1519. Ces petites guerres féodales en Navarre et sur la Meuse furent officiellement menées par leurs nobles instigateurs (Navarre et La Marck), mais officieusement soutenues et financées par la monarchie. Langey, en somme, fait ici œuvre d'historiographe officiel, reprenant le discours par lequel le roi entendait légitimer son entreprise. Mais il faut remarquer par ailleurs qu'il cherche à donner une explication toute rationnelle et, en partie, psychologique, accordant une importance essentielle à l'honneur blessé et au respect des droits nobiliaires ; le pluriel *reges et principes* implique que tous les rois sont capables d'injustice et de démesure. En oubliant la *fides*, la foi jurée qui unit le suzerain et le vassal par un ensemble de droits et de devoirs, les princes oublient en même temps « la puissance et le nom de Dieu » ; de cette rupture d'un ordre social censé être le fruit de la volonté divine naît l'instabilité sociale et politique d'où sortent enfin les guerres.

Langey insiste, par conséquent, sur les responsabilités des acteurs de l'histoire, dont les plus petites fautes peuvent être de très grande conséquence (les conséquences des actions des « grands » sont à la mesure de leur puissance, selon un *topos* des miroirs des princes). Il distingue par ailleurs implicitement une cause immédiate et secondaire, l'*occasion* (*occasio*) de la guerre et une cause plus profonde, distinction conforme à celle que l'on trouve dans le *Prologue* entre *occasion* et *cause*. Il donne une importance toute particulière, enfin, au vocabulaire du jugement dont le champ lexical est représenté par des termes comme *uidere*,

[1473] *Fragments de la première Ogdoade*, *op. cit.*, p. 21.
[1474] Traduction personnelle.

iudicare, aestimatione, existimare, interpretatione ; l'historien convie son lecteur à méditer sur les fautes de jugement dont font preuve les hommes, et à s'en instruire en confrontant l'histoire à sa propre expérience (*usus*). Au-delà de leur très réelle portée propagandiste, les premiers brouillons latins des *Ogdoades* ont donc une valeur morale et politique que leur auteur construit par des réflexions de portée générale.

L'*Epitome*, d'autre part, mérite quelques mots. Bourrilly le considérait comme peu digne d'attention[1475] et ne l'a pas édité : Langey y reproduit les mythes sur les origines de la Gaule qui avaient cours en son temps ; il remonte jusqu'à Noé. À la suite de Bourrilly, mais aussi de certains écrivains de la seconde moitié du XVIe siècle[1476], on peut déplorer l'adhésion de Langey à ce mythe que l'on a évoqué plus haut, et regretter la perte de l'ogdoade initiale que l'*Epitome* ne fait que résumer. Seul en subsiste un curieux « Catalogue des autheurs alleguez es huit livres de l'Antiquité des Gaule, et France », qui rappelle la « liste » du *Prologue* et qui mériterait une étude approfondie[1477]. C.-G. Dubois a consacré quelques pages à l'*Epitome*, qu'il considère comme une « entreprise de décolonisation culturelle et politique » destinée à défaire la France à la fois du souvenir de la domination romaine et de l'influence italienne et papale[1478]. Sans m'étendre sur la question des sources de Langey et sur son rapport à Annius et aux mythes des origines, je m'intéresserai ici à la mise en œuvre de la méthode exposée dans le *Prologue*, à la façon dont l'auteur présente les causes et l'enchaînement des événements, dans cette œuvre qui n'est jamais que l'abrégé des trois premiers livres de la première ogdoade.

Dans son récit des origines, Langey « suit très exactement les donnés du pseudo-Bérose »[1479]. Mais, bien qu'il remonte jusqu'au déluge et fasse coïncider son histoire avec les

---

[1475] V.-L. BOURRILLY, « Introduction », *op. cit.*, p. IX, regarde le récit des origines de la France et de la Gaule par Langey comme « un tissu de légendes, d'inventions puériles où la fantaisie avait la plus large part et qu'il est regrettable que Guillaume du Bellay ait accueillies si bénévolement. Sa seule excuse – si c'en est une pour un historien – c'est que ces billevesées étaient alors acceptées par tout le monde et presque regardées comme articles de foi. Notons encore que parfois il émet quelques doutes, et tenons-lui compte des efforts qu'il a faits pour s'informer, lorsqu'une étymologie lui a paru suspecte, ou, lorqu'il était en présence de plusieurs explications, pour choisir la moins déraisonnable ».

[1476] « Quant aux autres, qui pour le goust qu'ils ont pris à des fables et contes faits à plaisir, ont r'apporté l'origine des François aux Troiens, et à un ne sçay quel Francion fils de Priamus : je n'en veux dire autre chose, sinon qu'ils ont plustost fourny de matiere à escrire aux Poëtes, qu'aux historiens veritables : et semble bien que Guillaume du Bellay doit tenir le premier reng de tous ceux qui s'en sont meslez : lequel estant au demeurant tenu pour un des plus gentils esprits, et d'aussi bon sçavoir, qui ait esté de ce temps, s'est neantmoins tant licencié en son livre, des Antiquitez de la Gaule, et de la France, qu'il semble proprement, qu'il n'ait pas entrepris de deduire une histoire Françoise : ains plustost des contes d'Amadis de Gaule » (F. HOTMAN, *La Gaule françoise*, S. Goulart (trad.), [*Franco-Gallia*, Genève, J. Stoer, 1573], Cologne, Hierome Bertulphe, 1574, p. 45). Étienne Pasquier rejeta également le mythe des Troyens ; voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 104.

[1477] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° 14*v sq*.

[1478] C.-G. DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIe siècle : le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, Paris, Vrin, 1972, p. 42-45.

[1479] *Ibid.*, p. 43.

temps bibliques, il évite soigneusement d'évoquer des causes surnaturelles ou des phénomènes extraordinaires : comme l'a remarqué E. Lacore-Martin, il s'efforce de rendre vraisemblables ses généalogies et supprime toute mention du gigantisme, rompant ainsi avec Lemaire et faisant de la reine Galathea non plus une géante (chez Annius et Lemaire, elle est l'épouse d'Hercule) mais « belle dame à merveilles, et de haulte stature »[1480]. Il ne fait allusion à Hercule que comme à un ancêtre de certains de ses personnages, qu'il dit être « yssu[s] du sang herculien »[1481]. On ne trouve donc aucun géant ou créature mythologique chez Langey, les grands ancêtres dont il raconte la geste étant globalement semblables à ses contemporains[1482]. Seule la volonté divine, en générale cachée, apparaît parfois dans les jugements de l'auteur – ainsi explique-t-il la survie de Francus, fils d'Hector, à la « conspiration et mauvaise volonté » d'Andromaque, du fait que la « volonté divine en reserva un pour estre par cy apres autheur, et propagateur du noble sang et nom de France »[1483]. Si la main de Dieu reste invisible, on peut la deviner, mais jamais elle ne se dévoile : l'histoire est ici profane, et Langey rejette l'idée naïve d'une intervention *manifeste* de la Providence dans l'histoire.

Son récit se limite clairement à mettre en lumière les raisons qui poussent les principaux acteurs de l'histoire à agir. Une lecture attentive de l'*Epitome* montre l'omniprésence du vocabulaire du conseil, utilisé pour montrer l'enchaînement des faits. Langey décrit ainsi les pérégrinations des Troyens après la destruction de leur cité :

> Et *à ceste cause* il fut entre eulx *conclut et unanimement acordé*, qu'ilz prendroient ce chemin : et que là en lieu de sejour et de seureté, ilz *concluroient* d'y demourer, ou de passer oultre jusques en Gaule[1484].

On retrouvera souvent cette expression caractéristique du style de Langey : *à ceste cause*, qui traduit un effort volontariste pour appliquer son programme à sa propre écriture. Les « faits » établis, certes, sur des sources douteuses, sont rendus vraisemblables au moyen de ce recours systématique au conseil qui permet de décrire les migrations des premiers peuples gaulois

---

[1480] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° 19*v* ; E. LACORE-MARTIN, *Figures de l'histoire et du temps*, *op. cit.*, p. 129. *Cf.* le texte de Lemaire : « Le noble Roy Jupiter Celte avoit une seule fille, laquelle excedoit toutes les autres dames du monde en grandeur, force et beauté naturelle. Dont il est facile à conjecturer qu'elle estoit geande. […] quand elle veit la hautesse et corpulence, force et beauté d'Hercules, qui estoit Geant, et fut aussi informee de sa tresnoble extraction, elle accorda à son père, et à tous ses parens, par grand et affectionné desir, ce qu'elle avoit tousjours refusé de tout autre homme […] » (*Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, *op. cit.*, t. 1, p. 59).

[1481] Voir *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° 19*v* et 25*r*.

[1482] Ce traitement que Langey réserve aux géants peut, me semble-t-il, confirmer sa proximité intellectuelle avec Rabelais qui fait des géants les personnages principaux de son « histoire véritable » au sens de Lucien, c'est-à-dire fantaisiste.

[1483] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° 21*v*.

[1484] *Ibid.*, f° 20 (je souligne).

comme le résultat de leurs propres décisions, dont on peut remarquer, du reste, qu'elles sont généralement collectives :

> Les autres Troyens qui souz la conduyte des Moesiens, et Peoniens avoient tenu le cours de la mer Aegée, arrivez qu'ilz furent en Moesie, s'y rafreschirent quelque temps *sans prendre certaine conclusion en leur affaire* : atendant s'ilz auroient aucune nouvelles de leurs compagnons : Et quelque temps apres, voyans qu'ilz n'en avoient point, *se delibererent de prendre conseil en leurs affaires* : et en Peonie obtindrent terre pour habiter, où ilz poserent leur colonie[1485].

Le fait que l'*Epitome* soit un abrégé d'histoire rend visibles les articulations logiques et la construction du récit en fonction du principe de probabilité, explicité par l'auteur dans le corps du récit, lorsqu'il évoque le défaut de ses sources et allègue des auteurs « barbares », c'est-à-dire ni grecs ni latins :

> Si est-ce que ce discours me semble si consonant à verité, que s'il nous est (ainsi qu'aux autres nations) loysible de prendre es choses si anciennes le vray semblable pour verité : je ne faindray à le tenir pour vraye hystoire, atendu mesmement que les susditz hystorien, dont les aucuns ont esté Gotz, Danoys, et Scythes, autres Germains et François, autres Italiens, en tout ce qu'ilz ont escript, dont aussi les sçavants Grecz et Latins ayent fait mention, ne se trouvent aucunement estre contraires ne discordans à leur tesmoignage […][1486].

Construction « vraisemblable » issue du recoupement des sources, le récit de Langey cherche bien à « historiciser » le mythe. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il fait même appel au témoignage de vue et à sa propre expérience, évoquant le « passage des Alpes » (c'est-à-dire la jonction entre les Gaules cisalpine et transalpine), il dit vouloir « en escrire [ce que] jusques icy [il] en [a] apris à l'œil et sur les lieux, en conferant à la veuë, ce que les anciens et modernes Grecz et Latins en ont escrit »[1487]. Les observations linguistiques et géographiques menées par Langey sont donc utilisées comme un témoignage direct, qui compense la perte de la mémoire ancestrale et l'éloignement des temps.

Mais sur cette élaboration « diligente » du récit, l'auteur projette un idéal. De façon générale, il met l'accent sur l'esprit de communauté qui aurait régné au sein des anciennes populations gauloises. On voit ici, en arrière-plan, se dessiner un idéal politique, un horizon du politique qui, comme souvent à la Renaissance, se confond avec l'origine rêvée[1488]. Il n'est qu'à

[1485] *Ibid.*, f° 21 (je souligne).
[1486] *Ibid.*, p. 26*r*.
[1487] *Ibid.*, p. 32*v*.
[1488] Voir C.-G. DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 45 : « Le présent fonde le passé. Le mythe du Gaulois permet une cristallisation, autour d'un archétype riche en symboles, d'aspirations diverses, sans rapport immédiat avec le contenu historique, mais en rapport analogique avec l'actualité ». Cependant C.-G. Dubois ne voit pas l'importance de la question du conseil dans la chaîne de causalités qui double et fonde la généalogie des princes gaulois et francs : dans l'*Epitome*, écrit-il, « L'histoire est simplement narrative, sans arrière-pensées explicitées. L'auteur suit les récits et les légendes, et les rapporte. Mais on peut lire, à travers le récit, des intentions

lire cette scène qui constitue comme une petite utopie de monarchie où règnerait le gouvernement par conseil :

> Incontinent s'assemblerent tous les Princes, et plus honorables personnages d'entre eux : et d'un conseil, accord, et consentement commun delibererent d'envoyer vers luy, soubz la conduitte d'aucuns Peoniens et Moesiens, du nombre de ceulx qui avoient jà fait le voyage : mais avant tout œuvre [*i.e.* toute exécution de cette délibération] firent sçavoir ceste nouvelle au Roy Helenus et à la Royne Andromacha […][1489].

Nihil nisi ex consilio : les princes et leur noblesse non seulement ont soin de s'assembler pour délibérer, mais encore d'informer d'autres souverains concernés par leur décision ; on remarquera par ailleurs la communauté des volontés qui, après délibération, s'accordent parfaitement, ce qui constitue un trait typique du discours utopique.

L'importance qu'accorde Langey au conseil dans l'*Epitome* est encore confirmée par la mention qu'il fait, en passant, du titre de son « ogdoade à part », en s'excusant de ne pas s'étendre sur les étymologies des « noms de villes, peuples et païs, desquelz et autres plusieurs choses memorables qui tumberont à propos, je me passeray legierement en ce present abbregé, remettant à ce que bien au long et amplement j'en ay deduit en mon ogdoade de l'antiquité, faitcz, et dictz memorables, des anciens Gaulois et Françoys »[1490]. On retrouve dans ce titre l'association entre les « faits » et les « dits », qui implique une représentation des conseils et non seulement des « effets ». En outre, Langey associe clairement le conseil à la capacité d'anticiper les événements futurs. Ainsi explique-t-il l'impatience de Francion de rejoindre sa mère Andromaque et son oncle Hélénus par « le desir qu'il avoit de veoir sadicte mere, et de prendre conseil du Roy Helenus son oncle, lequel il sçavoit estre l'un des plus veridiques interpreteurs des oracles et responses des dieux, qui fust pour lors en tout le monde » ; le voyage achevé, Hélénus « fist tant par son bon sens et prudence avecques la grande opinion qu'on avoit de lüy pour les interpretations des oracles, augures, et presages », qu'il permet à Francion de devenir roi des « Peoniens »[1491].

D'autre part, le texte témoigne d'une conception de l'histoire qui met l'accent sur le rôle dynamique des passions humaines ; peu de temps après le déluge, les princes voisins des premiers rois gaulois auraient succombé à leur soif de pouvoir, poussant un roi gaulois, « Celtes ou Celitus », à garder ses frontières car, écrit Langey, « deslors cupidité immoderée de s'estendre en seigneurie et domination avoit desjà entre les princes voysins semé des partialitez

---

sous-jacentes : par son destin original, le peuple gaulois apparaît comme un peuple de maîtres » (p. 44). L'analyse de l'*Epitome* ne peut pas se réduire à l'évidente dimension nationaliste du texte.

[1489] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° 22*v*-23*r*.

[1490] *Ibid.*, f° 19*r*.

[1491] *Ibid.*, f° 23*r*-23*v*.

et discordes »[1492]. Plus loin, Langey évoque « la naturelle instabilité des choses humaines », par laquelle les Gaulois se seraient désunis :

> Or est à sçavoir que depuis lors que la naturelle instabilité des choses humaines mist factions, et partialitez entre eulx, et que les puissans se commencerent à forvoyer en oprimant leurs foybles voysines : La noble Gaule qui autresfoys souloit [était accoutumée à] tout vaincre, qui en tous lieux souloit triompher, qui toute terre souloit peupler, et sans alliance, de laquelle les autres nations ne pensoient leur estre possible, de faire aucun chef d'œuvre, ou chose memorable en armes, pour à laquelle seule resister, le peuple Romain seul vainqueur et seigneur de tout le monde, avoit ordonné des espargnes et non abandonnez tresors, lesquelz en autre danger ou affaire quelconque, il n'estoit permis ouvrir ne toucher, et à laquelle unie tout le surplus du monde (par la confession des ennemys d'icelle) ne se trouvoit esgal ne sufisant [capable] à resister, premierement se desmembra par intestins et civils discordz, puis divisée en soy se desola, et par succession de temps, et peu à peu aprint à estre vaincuë, à estre triomphée, à estre par force peuplée et habitée des estrangers[1493].

La « nation » gauloise aurait donc commencé à entrer en décadence du fait de chefs imprudents[1494]. Les Romains, selon Langey, n'eurent dès lors qu'à cueillir le fruit de ces désunions :

> Lors les Romains ayans si belle occasion en s'alliant de l'une ou de l'autre partie, d'entrer et prendre pied deçà les Alpes, executerent leur intencion : et les insensez et mal conseillez Gauloys, pour eviter la subgection des uns aux autres, imprudentement se mirent le col souz le joug et firent la Gaule province subjecte et tributaire aux Romains[1495].

On voit ici que quelques « mauvais conseils » peuvent avoir d'immenses et tragiques conséquences. Une telle idée n'a pas de quoi surprendre au XVIe siècle : que l'on songe aux historiens italiens déplorant la division des États de la péninsule face à la *calata de' barbari* – Français pour la plupart. Dans une semblable optique, Langey attribue les grands bouleversements de l'histoire à des facteurs humains, aux intentions ou « causes finales » des princes dont le jeu introduit progressivement l'instabilité dans les nations les plus prospères.

Venons-en aux fragments français des *Ogdoades* proprement dites – ces *Memoires*, comme l'auteur les appelle[1496]. On sait que Langey promettait une histoire extrêmement riche

---

[1492] *Ibid.*, f° 19*v*.

[1493] *Ibid.*, f° 49*r*-49*v*.

[1494] Voir C.-G. DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 44 : « Se référant aux principes qu'il a exposés dans le prologue [des *Ogdoades*], Du Bellay s'efforce de déterminer les causes de leur décadence, et il l'attribue à la rupture de l'unité nationale ». Mais cette rupture, comme on le voit, est déterminée par le manque de sagesse des princes – *per poco prudenza*, écrivait Guicciardini.

[1495] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° 49*v*.

[1496] Le terme apparaît dans le *Prologue* (voir *supra*) mais également dans le livre V des *Mémoires* (éd. 1569), f° 161*r* : « comme nous dirons en autre endroit de ces Memoires », écrit Langey. On peut lire également, dans le ms. 752, f° 297*r*, en marge : « comme il est amplement recité es precedens libvres de ceste histoire » (éd. Bourrilly-Vindry, t. 2, p. 146, n. 1)

car, selon lui, la « matière » constituée par les « faits » de son temps méritait d'être scrupuleusement analysée et ainsi enrichie. Cette ambition, il l'a pleinement réalisée dans le texte le plus abouti des *Ogdoades* restantes : les livres V à VII des *Mémoires* de 1569 couvrent, sur une centaine de feuillets, une période très courte, avant tout les années 1535-1536 (non sans quelques retours aux années précédentes, dans un souci explicatif), ce qui répond à l'objectif que Langey s'est donné dans le *Prologue* : ne rien omettre de mémorable et être le plus précis possible dans l'explication des faits. Le manuscrit 752 confirme, par ailleurs, ce soin d'enrichir la matière de l'histoire par la prise en compte « diligente » des circonstances : on y voit Langey à l'œuvre, laissant au sein de son texte la place, par des blancs ou des notes marginales, pour l'insertion de documents, de précisions (« Nota, d'Escoce et de l'ordre envoyé et du mariage offert par l'Empereur »[1497]), de discours voire de portraits : (« fault sçavoir de sa negociation », « fault descrire particulierement la personne, ses liniamans, meurs et vertuz »[1498]).

Son principal souci est d'expliquer la reprise du conflit entre le roi et l'Empire au tournant des années 1535 et 1536. Entre l'explication et le plaidoyer partisan, il n'y a qu'un pas, vite franchi à si peu d'années de distance. Mais le propos de Langey est plus complexe. Au début du livre V, il présente son récit en commençant par la fin – la reprise des hostilités – et présente cette fin comme inéluctable :

> Toutes les actions, negociations et praticques de ces deux grands princes en tout le cours de ces precedentes années (esquelles encores qu'ils ne fussent en guerre, il ne se pouvoit dire toutesfois qu'ils fussent en paix) donnoient assez grande apparence de ce qu'à la fin en adviendroit. Et desjà combien que les propos de la confirmation de ceste paix et multiplication d'estroittes alliances entre eux se continuassent tousjours, toutes choses neantmoins tendoient apparemment à roupture de guerre ; et bien jugeoient tous les personnages de bon esprit qu'à l'un ne à l'autre ne restoit plus sinon le moyen et couleur de se defendre et couvrir envers le monde du blasme et charge de la premiere invasion[1499].

Langey donne ainsi la part belle aux « personnages de bon esprit », observateurs que ne surprendront guère les événements, car pour eux les choses sont visibles, *apparentes* au sens ancien du mot. Le lecteur devra faire de même : l'analepse qui suit, et jusqu'au livre VII, se présentera comme une confirmation. L'auteur insiste, par conséquent, sur le jugement (*bien jugeoient*), et oppose la nécessité de la guerre à la nécessité, très politique, de ne pas passer pour l'agresseur. Langey montre le roi et l'empereur sous un même jour, celui de deux princes qui

[1497] Ms. 752, f° 282*v* ; cité dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 123, n. 2.

[1498] Ms. 752, f° 284*v*, en marge, et f° 286*r* ; ces annotations sont pour la plupart relevées dans l'édition Bourrilly-Vindry (*cf.* t. 2, p. 126 et 129), mais aussi par N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 171. Le « portrait » cité, qui n'a jamais été ajouté, est celui de Louise de Savoie.

[1499] *Mémoires* (éd. 1569), f° 137*r*.

préparent la guerre et dont les proclamations pacifiques ne sauraient tromper les personnes compétentes.

L'intérêt du lecteur, d'emblée, est donc déplacé de la question de la légitimité de la guerre à celle de ses causes. Cela ne veut pourtant pas dire que Du Bellay n'ait pas un point de vue sur cette question, puisqu'à aucun moment les reproches que la diplomatie française adressait à la diplomatie impériale ne seront remis en question. C'est le cas, en particulier, de l'assassinat de « l'ambassadeur » français Maraviglia (Merveille), dont il est question dans le livre IV des *Mémoires*, ainsi que de la revendication par François Ier du duché de Milan, dont il réclame la succession pour ses enfants. Dans la suite du livre V, Guillaume évoque ainsi cette « juste cause de regret » :

> Le Roy avoit les causes de regret et deplaisir que vous avez peu entendre par les precedents livres de ces Memoires ; et l'Empereur, cognoissant bien ceste juste cause de regret (ainsi que le feu se pouvoit plutost conserver et nourrir en cœur de prince magnanime pour s'enflamber en temps et lieu, que s'amortir et estaindre en le couvrant), cherchoit à ceste cause tous les moyens possibles de se fortifier à l'encontre des futures invasions, et de tant debiliter le Roy de ses forces, alliances et bons voisins, que si ores volonté luy venoit de s'en ressentir, et moyen et puissance luy deffaillissent[1500].

Les causes lointaines de la guerre ne sont que brièvement évoquées ; mieux, elles n'apparaissent que comme « causes de regret », et non comme causes de guerre. Les causes, à proprement parler, sont de l'ordre du ressenti : le roi a tout lieu d'en vouloir à l'empereur, et l'empereur a tout lieu de craindre le ressentiment du roi. En somme, la question de la succession du Milanais, dont François Ier s'estimait spolié, est mise de côté, ne suffisant pas à expliquer la reprise du conflit. Et c'est une sorte de malentendu qui, involontairement, pousse les deux princes à préparer la guerre :

> Mais fortune, ou pour mieux dire Dieu courroucé contre noz pechez, et ne nous voulant encores faire dignes de seure et ferme paix en noz jours, permist et voulut que les mesmes occasions que chercha l'Empereur, et par lesquelles estoit son intention de divertir le Roy, ou par nouvelles difficultez opposées à ses desseings le mettre en craincte de faire entreprise, eschaufferent et hasterent davantage ledit seigneur[1501].

La cause de la guerre ne réside donc pas dans une culpabilité juridique. Le malentendu n'est qu'un effet de la volonté divine – l'épanorthose : « fortune, ou *pour mieux dire* Dieu » peut suggérer une hésitation, mais c'est sans doute, surtout, un poncif, un élément de *doxa* : la fortune, dans la doctrine chrétienne classique, est simplement un autre nom de la Providence,

[1500] *Loc. cit.*
[1501] *Mémoires* (éd. 1569), *loc. cit.* ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), p. 302.

celui que les hommes ignorants donnent aux desseins divins[1502]. C'est ce qu'exprime, dans des termes très clairs, la *Souda*[1503]. Mais cette formule renvoie aussi, comme on l'a vu, au mince espace de liberté que Dieu laisse aux hommes, liberté par laquelle ils sont responsables de leurs actions, de l'histoire et de leurs propres malheurs et qui les rend, par conséquent, dignes ou indignes de jouir de la paix.

L'essentiel est donc dans le décalage entre les intentions des princes et leurs résultats : leur incapacité à bien juger de la situation les rend responsables de la guerre à venir. Dans le texte du manuscrit 752, Langey exprime une opionion semblable sur l'incapacité du pape, de l'empereur et du roi de France à s'accorder sur un concile permettant de réunir la chrétienté contre l'ennemi ottoman :

> Telles furent les demande, response, repliques et remonstrances entre le Pape, et ces deux Princes, touchant l'intimation et celebration du Concile : mais nonobstant que ce pendant vinssent nouvelles unes sur autres qui bien devoient faire haster la conclusion [attitude belliqueuse du sultan] […] toutesfois autre chose ne fut executée ny conclue, et ne se peurent le Pape ny Princes entendre l'un l'autre, ou (à mon avis) ne voulurent : car accordant l'un ce que l'autre demandoit, il y avoit entre eux si grande deffidence que l'autre ne le pouvoit trouver assez bon. Ainsi se passa ceste negociation par dissimulation des uns envers les autres, pour quelque secrette et à nous incogneue volonté de Dieu, qui par la grandeur de noz pechez ne veult paraventure [peut-être] nous envoyer encores tant de bien.

D'un point de vue politique, Langey met en avant une certaine impuissance des princes, du fait que leurs intentions, même lorsqu'elles sont apparemment raisonnables, peuvent produire des résultats contraires à ce qu'ils en attendaient. Voulant se montrer habiles et calculateurs, les princes échouent à trouver un terrain d'entente. Ils manquent, en somme, de bons négociateurs, qui n'aient en vue que la paix.

Les princes, de ce point de vue, sont tous sembables ; ils diffèrent cependant par la conscience qu'ils ont, ou qu'ils n'ont pas, de la toute-puissance de la fortune et de Dieu, ainsi

---

[1502] Voir J. BODIN, *Mehodus*, *op. cit.*, chap. III, p. 37 ; *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 24 : « Quant aux événements fortuits (pour employer le langage courant, car en réalité rien n'est dû au hasard [*quanquam nihil fortuitum esse potest, sed populari oratione utimur*]), qui se rapportent aux hommes, tout en paraissant [*i.e.* aux esprits clairvoyants] conduits soit par la divinité, soit par la nature, il sera plus commode de les rattacher aux vicissitudes de l'histoire humaine […] ». Bodin ajoute à l'idée de Providence l'idée d'une causalité naturelle (les lois de la physique). Volonté humaine, lois naturelles et volonté divine constituent en fait trois ordres de causalité nettement distincts, qui permettent pour Bodin de *tout* expliquer.

[1503] Voir « Fortune » (Τύχη), *Suda On Line*, R. Dyer (trad.), 30 avril 2003, http://www.stoa.org/sol-entries/tau/1234 : « *"Fortune among the Greeks is an unforeseeable arrangement (act of governance) of the universe, or a movement (coming) from what is unclear and (going) towards that which is unclear and spontaneous (without visible cause), but we Christians agree that God governs the universe." And Polybius says. But Thucydides calls war 'fortune'. "For it is clear that human fortunes are regulated not by the wisdom of men but by the power of God, though men are accustomed to call this Fortune, since they do not know why events turn out the way they appear to them. For that which appears unaccountable usually has the name fortune attached to it."* »

que par le regard qu'ils portent, en conséquence, sur les possibilités offertes à la volonté humaine.

2. Le jugement des acteurs de l'histoire : conseils et fortune

Ce qui distingue François Ier et Charles-Quint, c'est avant tout les jugements qu'ils portent sur l'histoire présente, c'est-à-dire sur les rapports entre les conseils et la fortune ; c'est ici que Langey retrouve clairement le ton de l'apologie. Charles Quint apparaît dans le texte des livres V à VII des *Mémoires* comme un redoutable calculateur, un prince dont la prudence se résume à une trop grande méfiance ; Du Bellay commente ainsi le comportement de l'empereur : « Et comme est la coustume de *qui se deffie* [méfie] *penser du mal d'avantage et du bien moins qu'il n'y a*, [l'Empereur] en feit faire de grandes plainctes au seigneur de Velly [ambassadeur du roi] par les seigneurs du Prat, de Cauves et de Granvelle »[1504]. De façon significative, l'édition originale souligne le jugement de Langey par des guillemets marginaux qui signalent une *sententia* à méditer[1505].

La méfiance est aussi la caractéristique d'Henri VIII d'Angleterre ; mais elle est vue, cette fois, de façon beaucoup plus positive. Celui-ci, recevant une lettre de Charles Quint qui lui demande de renouveler leur alliance, apprend, grâce à ses réseaux d'informateurs, que l'empereur n'entend pas respecter ses engagements :

> Le roi d'Angleterre qui de sa nature depend volontiers à tenir gens en diverses provinces pour entendre des nouvelles de tous costez, et à faire des presens secrets à ceux qui ont le moyen d'entrer avecques les principaulx entremetteurs d'affaires des Princes et potentats estrangers (encores qu'en aucuns endroicts son argent soit mal employé, de sorte qu'aucun parmy un ou deux advertissemens veritables luy mandent en plusieurs autres choses le blanc pour le noir) avoit toutesfois ordinairement du costé de Rome assez seurs et veritables advertissemens : mesmement avoit sceu [ce] que l'Empereur pretendoit à Rome de faire, et brasser le contraire de ce qu'il luy mandoit[1506].

Langey écrit en connaisseur. La méfiance excessive d'Henri VIII souligne l'une des principales conséquences du manque de jugement chez un roi : la méconnaissance des réalités au sujet desquelles il cherchait, précisément, à s'informer. De faux « advertissemens » sont semblables à de mauvais conseillers. On peut être sensible, d'autre part, à la mention de la « nature » du roi, qui évoque une inquiétude constitutive, maladive – un déséquilibre des humeurs, comme chez le Picrochole de Rabelais ? Néanmoins, le souci de l'information est une chose louable

[1504] *Mémoires* (éd. 1569), f° 141 ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), p. 318.

[1505] Sur ce sens du latin *sententia*, voir *infra*, 2. Le jugement de l'action politique et la portée exemplaire ou instructive des *Ogdoades*

[1506] *Mémoires* (éd. 1569), f° 164*v* ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), p. 414.

aux yeux de Langey qui, dans ce passage, se sert des informations délivrées par le roi d'Angleterre à François Ier pour justifier son point de vue sur l'empereur, qui se trouve ainsi présenté comme un dissimulateur. L'auteur des *Ogdoades* se sert donc du point de vue d'un camp étranger, en l'occurrence celui d'Angleterre, pour justifier son interprétation des choses, ce qui illustre sa façon de procéder en multipliant les sources d'informations auxquelles la protection royale, ses réseaux personnels et son expérience de diplomate et d'espion lui permettaient d'accéder.

Langey insiste donc, d'une part, sur la qualité de l'information dont les princes bénéficient, et donne par conséquent un rôle prépondérant au Conseil, mais également à tous ceux, principalement les capitaines ou les ambassadeurs, qui peuvent avoir un moment l'oreille des princes ; d'autre part, l'auteur des *Ogdoades* est sensible à la façon dont les « grands » reçoivent ces conseils. Aussi observe-t-on, dans les livres V à VII des *Mémoires*, de très nombreuses scènes de conseil qu'il est impossible de toutes aborder dans les pages qui suivent. Le fait saillant est que Langey cherche à donner à tous les discours qu'il rapporte une logique qui révèle les intentions de ceux qui les tiennent.

Méfiant de nature, Charles Quint souffre d'un mal tout autre, celui d'une excessive confiance en lui-même et de l'illusion d'être favorisé par Dieu. C'est ici que la notion de fortune est essentielle car, chez Langey, elle permet de souligner le caractère difficilement compréhensible de la volonté divine, toujours cachée et inaccessible, l'histoire ne donnant à voir que des bouleversements de fortune qui ne peuvent attester en rien une quelconque faveur divine. Les *Ogdoades* offrent donc un discours qu'il faut comprendre dans le contexte de la guerre de propagande menée par François Ier et Charles Quint, ce dernier ayant, en effet, cherché à démontrer que ses victoires en Italie étaient le signe d'une élection[1507].

À partir de cette prétention de l'empereur, Langey le met en scène en reprenant le motif classique de l'*hubris* d'un prince dévoré par ses rêves de conquête, conduit par ses passions sur la voie de la tyrannie. Il s'agit d'un moment essentiel des *Ogdoades*, celui où l'on voit Charles Quint projeter d'envahir la Provence :

[1507] Il s'agissait là d'une conviction personnelle dont témoignent les biographes et historiens du XVIe siècle et que confirme l'historiographie moderne ; voir M. ESCAMILLA, « Le règne de Charles Quint : un bilan impossible ? », dans A. Molinié-Bertrand et J.-P. Duviols (éd.), *Charles Quint et la monarchie universelle*, Paris, PUPS, 2001, p. 9-11 ; pour l'auteure, la « fortune », dont maints contemporains soulignèrent qu'elle était favorable à l'empereur, est « un concept hérité de l'Antiquité gréco-romaine, récupéré par l'humanisme italien paganisant de la Renaissance ; mais totalement étranger à l'esprit de Charles Quint, qui ne reconnaissait dans le sort des armées que la volonté divine » (p. 9). Après la bataille de Pavie, Charles Quint « se met à prier, interdit les feux de joie et demande de rendre grâce à Dieu par des processions et des sermons. Pour lui la providence divine s'est exprimée et a rendu, dans un combat ordalique, une sentence en sa faveur contre le roi de France », rapporte J.-M. LE GALL, « La capture de François Ier, une mauvaise nouvelle ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, nº 25, 21 mars 2017, § 7.

> [L'empereur] ordinairement avoit en main ou devant les yeux une carte des Alpes et du païs bas de Provence, que luy avoit donnée le Marquis de Saluces : et là [*sic*, pour *la*] estudioit si souvent et ententivement, appliquant le tout à ses desirs et affections, que desja il presumoit d'avoir le païs en son bandon [à son pouvoir], ainsi comme il en avoit la carte. Et n'estoit point en ceste sienne persuasion sans y avoir aucuns astipulateurs [quelques partisans], et qui le servissent d'agreable au lieu de veritable conseil : et comme ceux qui se donnent de l'esperon au cheval courant volontairement et de soy-mesme, l'enhortoient à faire promptement passer son armée deça les monts, pour là y exploitter en ce cours de victoires qu'elle estoit […][1508].

La représentation des causes passe par la dramatisation, renforcée par le détail plaisant de la carte qui donne au tyran l'illusion de déjà posséder le pays qu'elle représente ; contribuent également à cette dramatisation la présence de personnages stéréotypés, les mauvais conseillers ou « astipulateurs » (*adstipulatores*, « ceux qui approuvent, qui donnent leur adhésion »). L'image du cheval est également un *topos*, qui renvoie au mythe de l'attelage ailé qui, dans le *Phèdre* de Platon, sert à décrire la nature double de l'âme humaine[1509]. Les flatteurs, au lieu de guérir leur maître de sa fièvre de conquête, l'encouragent à persévérer. Comme l'écrit Langey dans le manuscrit 752, dans un passage qui concerne également Charles Quint, poussé par certains conseillers à rompre les traités d'alliance, « [c']est la nature de plusieurs princes de plus facillement prester l'aureille à ung plaisible [agréable] qu'à ung salutaire conseil »[1510]. L'auteur des *Ogdoades* ne dit rien, en substance, de très différent de Plutarque, le bon conseil étant affaire de santé (au sens premier de *salutaire*), si ce n'est qu'il fait de l'empereur sa cible favorite.

Si cette mise en scène, où l'on voit le souverain songer vainement à ses conquêtes, pourra rappeler aux lecteurs modernes une séquence célèbre du *Dictateur* de Charlie Chaplin, elle évoque surtout, dans le développement qu'en donne Langey, la représentation par Rabelais du conseil de Picrochole dans *Gargantua*[1511], dans un chapitre qui constitue par ailleurs une réponse à l'*Utopia* de Thomas More, où l'on voit François Ier rêver à ses conquêtes italiennes, à la faveur de conseils doucereux[1512]. Après le « plan rapproché » sur Charles Quint rêveur, plan qui permet de manifester les intentions du monarque, on assiste, en effet, à une scène plus classique du prince en son Conseil. Pour comprendre, maintenant, comment les desseins de l'empereur sont devenus une réalité, comment ils ont été confirmés par ses conseillers, il faut passer par des discours : *enhorter*, c'est exhorter. Les échanges qui suivent, au sein du Conseil

---

[1508] *Mémoires*, VI (éd. 1569), fº 193*r*.

[1509] *Phèdre*, 253c-256e.

[1510] Ms. 752, fº 282*v* ; cité dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 123, n. 2.

[1511] *Gargantua*, *op. cit.*, chap. XXXIII, « Comment certains gouverneurs de Picrochole par conseil precipité le mirent au dernier peril », p. 305-323.

[1512] Voir T. MORE, *L'Utopie*, *op. cit.*, p. 116-117 : « Imaginez que je me trouve chez le roi de France… », cité *supra*, voir 1re partie, 3. Comprendre la *parrêsia* par ses causes : la « discrétion » du conseiller et de l'historien.

impérial, sont particulièrement intéressants car ce sont des discours sur l'histoire, dont la portée générale trahit la main de Langey et son besoin d'analyse. Le problème est, en effet, de savoir si les « fortunes » passées de l'empereur sont susceptibles de se reproduire ou si, au contraire, la guerre le met « en hasard » car, déjà suffisamment vainqueur au cours des dernières guerres, ses risques de pertes sont plus grands que ses espoirs de gain. Les « astipulateurs » voient dans l'invasion de la Provence, qui n'a pas même commencée, le début de la conquête de tout le royaume français :

> […] et [l'armée] poursuyvant lequel [son « cours de victoire »] ils ne faisoient doubte que sans combat, au moins sans danger, il [l'empereur] ne conquist en peu de temps toute la Gaule, moyennant qu'il se hastast de passer : et que de l'occasion que Dieu luy avoit envoyée, telle qu'il n'en vient souvent de pareilles, et qui peu durent quand elles viennent, il voulust user de saison, et avant que le Roy eust temps de se renforcer et preparer à soustenir le faix de son invasion. Et quant à ce dernier article, n'estoient ils point hors de propos, si c'eust esté chose aussi facile à executer, qu'à dire[1513].

Le style indirect ou « discours oblique » marque la distance de l'historien à l'égard des paroles qu'il rapporte, distance manifestée par son intervention explicite : « quant à ce dernier article… ». Cependant, les flatteurs emploient des arguments apparemment rationnels, réclamant de l'empereur qu'il saississe « l'occasion » qui se présente. Alors que Rabelais caricature à l'envi le discours des conseillers de Picrochole, qui lui promettent la conquête du monde, Langey souligne que les discours des flatteurs paraissent rationnels ; ce qui révèle la faiblesse de leurs arguments, c'est leur inadéquation à la réalité, le fait que l'« exécution » des conseils soit difficile. L'erreur d'interprétation se situe également dans le fait d'interpréter l'occasion présente comme un signe divin, sans anticiper les dangers futurs.

Viennent ensuite les conseillers raisonnables du prince ; remarquons qu'ils sont plus nombreux : « Les autres et le plus grand nombre debattoient au contraire ». Le tyran est celui qui n'écoute pas son Conseil mais seulement ceux qui, en son sein, flattent ses passions. Ces bons conseillers suggèrent à Charles Quint de s'attaquer à la Savoie plutôt qu'à la Provence :

> « [il] leur sembloit estre plus à propos de poursuivre la reconqueste encommencée des païs gaignez par le Roy sur le Duc de Savoye, et lesquels il avoient presens et à main, que d'aller assaillir l'autruy et longtain païs : et d'establir delà les monts un bon repos et seureté, que de venir faire la guerre en France[1514].

Ces éléments topiques montrent que, de toute évidence, Langey a reconstitué cette scène de conseil de façon à opposer le plus clairement possible deux conceptions antagoniques, à la façon d'un Thucydide. « N'est-ce mieux que dés maintenant nous repousons, sans nous mettre en ces

[1513] *Mémoires*, VI (éd. 1569), f° 193*r*.
[1514] *Id.*

hazars ? », demande Echephon au roi Picrochole[1515]. Les paroles de ces conseillers plus raisonnables sont ensuite rapportées au style direct – ils s'expriment par le *nous* collectif –, ce qui dans le cas présent marque, de toute évidence, l'adhésion de Langey à leur propos ou, plus précisément, l'intérêt qu'il porte lui-même aux raisonnements qu'ils développent. Il s'agit en effet d'une « remonstrance », comme le remarque Langey en conclusion de ce discours[1516], ce qui implique que les conseillers tiennent compte des *circonstances de la personne* de l'empereur – en l'occurrence, ils connaissent sa volonté de tenter l'invasion du royaume ennemi. La progression du discours des conseillers est donc subtile, car ils ne veulent pas heurter l'empereur, et l'avertissement (*admonitio*) se fait sur le mode de la prétérition :

> Nous ne voudrions (Sire) en cest endroict vous apporter mauvais augure, en vous ramentevant à combien de grands Princes et seigneurs est autrefois advenu, non seulement de perdre du leur, en voulant trop pertinacement [opiniâtrement] envahir autruy, mais d'y recevoir telle perte, qu'onc depuis eux ne leur race [lignée] n'ont eu moyen de s'en ressouldre [relever] : ne dire que (si les choses autrefois advenues sont tousjours en possibilité d'avenir encores, tant que les raisons et conditions seront pareilles) nul homme ne peult temerairement et inconsiderément assaillir autruy qui ne se mette grandement au mesme hazard. Car nous sçavons bien que les forces de vous (Sire) sont telles, voz querelles si justement fondées, voz entreprises si bien pesées, la faveur de Dieu et de fortune si bien accompagnans vostre vertu, que tel inconvenient ne peult vous advenir : mais seulement pour acquitter nostre debvoir, et à ce que sur les difficultez que nous mettons en avant vous pourvoyez selon vostre prudence accoustumée, avons bien voulu les vous ramentevoir [rappeler] […][1517].

Ce discours, malgré la grande prévenance des conseillers, suggère que l'empereur commet une erreur d'interprétation de l'histoire, de *son* histoire, en pensant que ses succès passés seraient la promesse de succès à venir. Les « raisons et conditions » pouvant ne pas être « pareilles » à ce qu'elles étaient, c'est précisément ce qu'il faut considérer : les « difficultez » évoquées constituent les circonstances par lesquelles la situation présente diffère des succès passés de Charles Quint et présente des similitudes avec d'autres tentatives d'invasion infructueuses.

Or le plus intéressant dans cette scène de conseil est que l'empereur, précisément, reprend cette idée dans la « remonstrance » par laquelle il met fin à la délibération : « j'ayme mieux », dit Charles Quint, « fonder mes entreprises sur la raison qui est tousjours certaine, que sur l'exemple qui à bien grande difficulté se peult alleguer en cas entierement pareil, et en tous ses poincts esgal et semblable »[1518]. Cette considération rappelle les *distinzione e eccezione* dont Guicciardini avait remarqué l'importance quant au jugement des *exempla* et à leur utilisation.

[1515] *Gargantua, op. cit.*, p. 315.
[1516] *Mémoires* (éd. 1569), f° 194*r* : « Telle fut la remonstrance de la pluspart de ses capitaines... ».
[1517] *Ibid.*, f° 193*v*.
[1518] *Ibid.*, f° 194*v*.

Le raisonnement est cependant spécieux car, pour Langey (comme pour le groupe des bons conseillers), les exemples peuvent être pertinents si, du moins, on veut bien analyser les « raisons et conditions » qui, évidemment, varient souvent. Charles Quint, lui, cède en fait à un grossier relativisme, puisque son raisonnement incite à ne tenir en aucun cas compte du passé. Ce qui a valu pour les autres ne peut valoir pour lui – ce qui apparaît par la confiance aveugle de l'empereur dans le sentiment de son élection :

> […] je ne fay point de doubte que nons [sic] n'ayons Dieu pour nous, lequel est juste juge, et vindicateur rigoureux des traittez non observez, et de la foy violée. Et adjousteray que nous avons à faire à un ennemy, contre lequel nous avons eu presque vingt ans durans une perpetuelle victoire […][1519].

L'empereur, qui fait allusion à la rupture par François Ier de l'accord conclu lors du traité de Madrid, s'estime donc parfaitement assuré de sa fortune et, par conséquent, contrairement à ce qu'il proclame par ailleurs, il ne regarde pas aux « difficultez » présentes. La majorité de son Conseil, ici, exprime une certaine rationalité ou, du moins, un frein qui aurait pu éviter la défaite. Ainsi, au sujet de l'invasion de la Provence, Langey écrit plus loin que l'empereur « s['en] repentit souvent, et de sa bouche a declaré au Roy, combien ayant jusques alors faict profession de croire conseil, il s'estoit mal trouvé de se gouverner à sa teste »[1520]. Ce jugement « de bouche », formulé par l'empereur en personne, est la conclusion du sixième livre des *Mémoires*. Le fait de citer ainsi la parole de l'ennemi est censé attester son caractère véridique ; mais ce n'est sans doute pas là que se situe le principal effet de vérité, si l'on peut dire, de ce passage. La formule a la brièveté de la maxime ; c'est un jugement porté par un acteur de premier plan sur sa propre expérience ; placé en fin de livre, ce jugement s'impose à l'attention du lecteur, convié à réfléchir aux raisons qui ont poussé un prince victorieux que tout favorisait à prendre un risque inconsidéré.

Dans le même ordre d'idées, Langey s'attaque aux prophéties qui, confirmant l'empereur dans le sentiment de sa toute-puissance, l'assurent de sa prochaine victoire :

> Ceste année fut un grand et merveilleux cours de prophet[i]es et prononstications, qui toutes promettoient à l'Empereur heureux et grands succes et accroissement de fortune : et quand plus il y adjoustoit de foy, de tant plus en faisoit l'on semer et publier de nouvelles : et proprement sembloit à lire tout ce qui espandoit ça et là, que ledit seigneur Empereur fut en ce monde nay pour imperer et commander à fortune. Ce nonobstant et combien que le Roy ne fust en aucune doubte que mouvant guerre au Duc de Savoye, il s'attireroit sur les bras toutes les forces de l'Empereur : encores aussi qu'il sceust tresbien, quelle estoit l'inclination des aucuns en conferant [comparant] telles prononstications avecques l'heur et felicité qui avoient jà par si longtemps accompagné toutes les entreprises dudit seigneur Empereur, à esperer et attendre, et des autres à craindre, qu'il en advint tout ainsi que les prognostications

[1519] *Id.*
[1520] *Ibid.*, f° 197*r*.

> promettoient, comme si elles fussent procedées du propre oracle du sainct Esprit, et de maniere que jusques en ce Royaume aucuns superstitieux en fussent espourez et effrayez[1521].

Ce passage renvoie à une réelle propagande que Langey connaissait bien, pour y avoir répondu, et qui lui permet de faire valoir son propre jugement sur les « choses futures » qui ne peuvent être appréhendées avec certitude. Il n'en oublie pas, pour autant, sa perspective apologétique. À l'opposé de cette attitude naïve et superstitieuse[1522], on ne s'étonnera pas de trouver celle de François Ier, présenté par Langey en « magnanime » mettant son espérance en Dieu, et non dans la fortune. Cette distinction est importante : car elle suppose que la fortune pourra bien lui être contraire, sans que cela signifie pour autant que Dieu ne reconnaît pas la justesse de sa cause :

> Luy toutefois ne s'en estonna, ne changea jamais sa deliberation, pour chose dont il en fut menassé par telles inventées prononstications, ains demoura tel que tousjours il avoit esté, c'est à dire, magnanime, et constant, à mespriser et contemner ceste maniere de supersticieuses et abusives propheties, comme celuy qui ne varia oncques de la cognoissance et foy qu'il a, et tousjours a eue en Dieu seul cognoissant et dirigeant le cours des choses futures, et qui en sa puissance a retenu et reservé la disposition des temps et des moments, et lequel il esperoit certainement luy devoir estre en ayde, attendu le grand devoir où il s'estoit mis de chercher par amiable composition, non tant à recouvrer le sien, qu'à faire au moins que l'occupateur l'en servist[1523] : non pas en feit (comme j'ay dit) eschelle à ses ennemis, pour envahir et transgresser les bornes et limites de son Royaume[1524].

Comme Charles Quint, François Ier croit en la justesse de sa cause, mais n'en conclut pas à une victoire certaine puisque « la disposition des temps et des moments » ne lui appartient pas. Le roi maintient sa « deliberation », c'est-à-dire la décision issue d'un conseil, en fonction d'une réflexion rationnelle et non en considérant les prophéties ou les infortunes passées. Ce faisant, il s'épargne aussi l'analyse des causes de ses récentes défaites : l'histoire telle qu'elle est vécue par le roi apparaît, dans les fragments principaux des *Ogdoades*, comme une histoire au temps présent. Le regard du roi sur l'histoire est donc très proche de celui de Langey ; son analyse des situations s'apparente aux « commentaires, ou mémoires » qu'en propose l'historien-juge. La différence essentielle entre les jugements de l'un et de l'autre réside dans la connaissance rétrospective que Langey possède de l'issue des événements ; son propos s'organise de façon à rendre vraisemblable l'échec de l'invasion de la Provence par la mise en scène du caractère inconsidéré des décisions de l'empereur, en contraste avec la mesure dont le roi fait preuve.

[1521] *Mémoires*, V (éd. 1569), fº 142*v*.

[1522] L'ironie à l'égard de la divination est largement partagée dans l'humanisme chrétien. *Cf.* ÉRASME, *Adages*, 2558, *Leonem uidere hostium praelia portendit* (« Vision d'un lion, présage de guerre ») dans *Éloge de la folie, Adages [...], op. cit.*, p. 206-207.

[1523] Langey fait allusion à la revendication de François Ier, qui réclamait que le duché de Milan soit cédé par l'empereur, (« l'occupateur ») de façon pacifique, à l'un des fils du roi.

[1524] *Mémoires* (éd. 1569), fº 142*v*.

On l'aura compris : l'attitude de François Ier dans ses Conseils est assez différente de celle de Charles Quint. Mais, comme l'empereur se trompe lorsqu'il n'écoute pas son Conseil, de même le roi se montre sage parce qu'il tient compte des avis du sien. Dans le livre VII des *Mémoires*, François Ier apparaît aux côtés d'Anne de Montmorency, qui porte alors le titre de Maréchal[1525]. L'intérêt de cette scène de conseil est qu'elle n'est pas collective, mais associe étroitement le prince et le conseiller. Langey rapporte les pensées de Montmorency au style indirect, de la même manière que s'il s'agissait d'un discours en règle : « considerant en son esprit et à part soy »[1526] la situation extrêmement périlleuse où se trouve le royaume du fait de l'invasion de la Provence, Montmorency médite sur les rapports du conseil et de la fortune :

> Or estant telle aujourd'hui la condition des temps, que l'on estime les entreprinses selon l'issue, et non selon la conduitte, il cognoissoit evidemment (advint ce qu'avenir en pourroit) qu'on luy mettroit en compte et consideration plus la fortune que le conseil. Au Roy venoient en ses discours [raisonnements] toutes les mesmes imaginations, et autres semblables […][1527].

La réflexion sur la « condition des temps » évoque une erreur qui serait propre à son époque – peut-être parce qu'en son temps, les retentissantes défaites des armées françaises avaient fait conclure, justement, *par l'événement* que les *conseils* pris avant ces batailles avaient été erronés, sans tenir compte de l'effet d'optique induit par tout jugement rétrospectif. Ce que désigne ainsi Langey, c'est une erreur de perspective, une sorte de myopie qui consiste à ne voir que le premier plan de l'histoire (les événements) et d'être ainsi incapable de remonter aux causes. Les *Ogdoades*, comme on le voit, prennent place dans l'historiographie française d'après Pavie et le sac de Rome : pour Langey comme pour bien d'autres historiographes, la défaite est un « effet » et ne manifeste ses causes que pour les esprits bien exercés. Par ailleurs, le roi et son conseiller se trouvent ici dans un rapport quasi gémellaire, raisonnant de la même manière ; mais ce raisonnement confine au scepticisme. L'issue des événements semble dépendre principalement de la fortune, les meilleurs conseils semblent vains :

> L'esperance doncques et la craincte n'estoient equipolentes l'une de l'autre : et bien qu'entre icelles y eust diverse raison, toutes deux gisoient en incertaineté, et plus dependoient de la fortune et adventure, que de conseil et jugement, de manière que tant plus ils discouroient diligemment, tant moins ils trouvoient de certain advis et moyen d'y proceder[1528].

[1525] Anne de Montmorency ne devint connétable qu'en 1538 ; Langey précisant que celui-ci était « alors grand maistre et Mareschal, et maintenant Connestable de France » (fº 200*v*), la rédaction de ce passage ne peut être antérieure à cette date.

[1526] *Mémoires* (éd. 1569), fº 201*r*.

[1527] *Ibid.*, fº 201*v*.

[1528] *Id.*

Le mot *diligemment* indique, chez Langey, le soin de la méthode qui permet de peser chaque circonstance. Mais ici, aucune solution raisonnable n'apparaît : la maîtrise de leur « entreprise » leur échappe.

La solution que trouve le roi est un pis-aller : il s'agit non de s'en remettre à la fortune mais de s'en remettre à son conseiller qu'il enverra au plus près de l'ennemi. Langey écrit, pour l'occasion, un discours du roi à Montmorency où se devine la pensée de l'auteur :

> Vous avez (dit-il) assez faict preuve aux guerres passées de vostre *hardiesse et asseurance aux hazards* : et me suis jusques icy trouvé loyaument et vaillamment servy de vous, *de jugement, et advis, et bon conseil*, qualitez propres et peculierement requises à qui bien veult faire son devoir, en charge de chef et capitaine general d'une entreprise : et que par icelles autant que par force les Royaumes et Empires se deffendent et maintiennent en leur estat : aussi ay-je eu occasion de rien en desirer en vous, *mais de ces dernieres parties est la saison d'user maintenant plus que de courage ne de hardiesse* […][1529].

Prudence vaut mieux que prouesse : c'est l'amateur de « stratagemes » qui s'exprime par la bouche du prince. La stratégie n'est donc pas d'improviser, et le roi ne demande pas à Montmorency de s'en remettre aveuglément au sort ; il tient compte seulement d'une question d'optique, comme si pour inventer le futur, il fallait s'en approcher au plus près. Cela s'explique par le fait que le bon conseil (la bonne délibération) est affaire de connaissance, et que celle-ci est imparfaite si l'on ne voit pas toutes les circonstances qui concernent l'action à mener. On retrouve donc, dans le domaine de l'action politique, la problématique du témoignage de vue que l'on a rencontrée dans le *Prologue* au sujet de la connaissance historique :

> Quant au moyen de vous y conduire, vous sçavez combien vault fortune en toutes choses, et au faict de la guerre plus qu'en nul autre : et que bien souvent d'un cas de petit moment, peult reussir un grand changement et commutation des choses. Vous serez en faict et sur le lieu, *pour tout juger et cognoistre à l'œil* : je ne doute point que vous ne sçachiez bien prendre bon advis, et bon conseil, selon l'occasion et opportunité du temps et des affaires, et mesmement par les propres desseings et entreprises de l'ennemy[1530].

Ne pouvant prévoir ce qui peut advenir, le roi confie le soin de juger à celui qui sera dans l'événement même et qui pourra, ainsi, juger sur pièces et sur place ce qu'il convient de faire. Le *prudens*, comme l'historien-juge, doit se mettre en quête de l'information jusque dans le camp de l'ennemi.

[1529] *Id.*
[1530] *Ibid.*, f° 202*r* (je souligne).

3. Le travail sur les discours : harangues, mémoires et documents au crible du jugement

Dans le *Prologue*, Langey insiste sur la nécessité pour l'historien d'« insérer » de nombreux discours. De ce point de vue, la pratique de l'auteur des *Ogdoades* peut paraître surprenante. Car s'il invente de nombreux discours, avec un art qui rappelle les modèles de Thucydide et de Tite-Live et un sens certain de la variation (passages du style indirect au style indirect, discours narrativisé, pensées des personnages, dialogues, apophtegmes), il introduit également des discours authentiques, dont l'édition Bourrilly-Vindry permet le plus souvent d'identifier les sources ; parfois il les résume, les insère dans le récit de façon à ne rien oublier d'essentiel[1531]. En outre, Langey a soin d'informer discrètement son lecteur qu'il invente, ou plutôt qu'il compose un discours à valeur explicative, puisque c'est en manifestant les « causes finales » ou intentions des acteurs de l'histoire que l'historien-juge parvient à reconstituer l'enchaînement des causes qui mène des conseils aux événements. Par exemple, le discours tenu par le roi à Montmorency, dans la scène de Conseil citée *supra*, est introduit par la formule : « le Roy se tournant au sire de Montmorency, luy usa *de tel ou semblable* langage »[1532]. Langey met ainsi en valeur son propre travail d'interprétation, en même temps qu'il signale sa propre conception du jugement de l'action politique et du rapport des acteurs de l'histoire aux conseils et à la fortune ; ces thèmes sont omniprésents dans les discours rapportés par Langey et trahissent une préoccupation générale, celle de l'efficacité et de la portée des conseils.

Il en va tout autrement des discours authentiques. Ceux-ci, le plus souvent, sont immédiatement repérables parce que, précisément, les réflexions politiques et morales dont Langey est coutumier sont le plus souvent absentes. Des fragments connus des *Ogdoades*, le plus intéressant, à ce titre, est le manuscrit préparatoire de Langey que Martin du Bellay a seulement complété pour établir le livre IV des *Mémoires*. La part de Martin du Bellay dans ce travail d'établissement est d'ailleurs inconnue, puisque, comme on l'a vu, d'autres que lui possédaient des documents, notamment des lettres de Langey, qu'ils ont pu ajouter à l'édition de 1569[1533]. En tout état de cause, le manuscrit comporte des notes précisant la nécessité

[1531] On trouve ainsi, dans le Ms. 752, f° 288*v*, cette note : « icy fault deduire tous les pointctz qui sont deduictz en la longue oraison » ; voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*, p. 133, n. 1.

[1532] *Mémoires* (éd. 1569), f° 201*v* (je souligne). Ce type de procédé est également employé par Guicciardini ; voir P. BURKE, « Historical Discourse in Renaissance Italy », *op. cit.*, p. 122.

[1533] Selon V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LX, n. 1, « Pour le récit de l'affaire de l'"écuyer Merveilles" […], Martin du Bellay reproduit des pièces que le canevas [le ms. 752] prescrit de rechercher ; mais il se peut fort bien qu'il ait utilisé tout simplement un dossier déjà préparé par Guillaume ».

d'insérer un discours. Ainsi, au sujet de « l'affaire Merveille », un incident diplomatique survenu à Milan en 1533 (et connu pour avoir inspiré quelques pages des *Essais*[1534]), Langey écrit en marge : « fault inserer aucunes des principales lettres et les responces qui en sont venues ». Il laisse un blanc dans le manuscrit pour insérer une lettre de François Ier au duc de Milan, une autre du pape au roi[1535]. Dans l'édition des *Mémoires* de 1569, ces blancs seront complétés par deux lettres de François Ier, toutes deux authentiques. Ces détails montrent l'importance que Langey accordait à l'insertion des discours. J'ai montré ailleurs que les lettres ajoutées à l'édition de 1569 relèvent d'un type de discours, l'*expostulatio*, et qu'elles firent, pour cette raison, l'objet d'une analyse rhétorique dans un traité de la fin du XVIe siècle dû à Melchior Junius[1536]. Or, ce terme technique, que l'on trouve dans la classification de Périon des genres et sous-genres (ou types) de discours[1537], se trouve également sous la plume de Langey, qui écrit :

> L'excuse et remonstrance qu'il [Taverna] proposa, fut que le Duc son maistre ne pensa jamais que ledit seigneur Roy deust prendre ceste mort en la sorte qu'il la prenoit, par les lettres pleines d'expostulation que sa majesté luy en avoit escrites […][1538].

Il faut préciser le contexte de ce passage et dire ici quelques mots de « l'affaire Merveille »[1539]. Giovan-Alberto Maraviglia (*Merveille* ou *Merveilles* dans les textes français) était un espion au service du roi de France qui, semble-t-il, fut introduit officieusement auprès du duc de Milan Francesco Sforza : ce dernier, qui gouverne alors sous la tutelle de Charles Quint, ne pouvait accepter officiellement d'ambassadeur du roi. Cette position inconfortable (« ambassadeur par effect, mais par apparence homme privé », écrira Montaigne[1540]) prive Maraviglia de toute immunité, et cela ne tarde pas à lui coûter la tête que Sforza fait trancher – sans doute pour complaire à l'empereur, ou pour ne pas lui déplaire en tolérant la présence d'un espion notoire à sa cour. Le roi envoie alors des protestations à maints souverains d'Europe, pour faire valoir son bon droit et dénoncer cette atteinte à l'immunité diplomatique (dont, de toute évidence, son « ambassadeur » ne bénéficiait pas). Dans le passage cité *supra* du livre IV des *Mémoires*, on voit l'ambassadeur de Sforza tenter d'appaiser la colère du roi.

[1534] *Les Essais*, I, 9, p. 59-60 (éd. Villey, p. 37-38).

[1535] Ms. 752, fº 344, cité dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 215, n. 1.

[1536] Je me permets de renvoyer ici à ma publication à paraître, « Deux "lettres pleines d'expostulation" », *op. cit.*, où sont éditées les lettres et les analyses qu'en donne Junius.

[1537] Périon classe l'*expostulatio* dans le genre judiciaire. Voir la t2. Typologie des discours proposée par Périon (ibid., np.).

[1538] *Mémoires* (éd. 1569), fº 116*v*. Ce passage est issu du ms. 752 : voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*, p. 221 ; V.-L. BOURRILLY, « Les diplomates de François Ier : Maraviglia à Milan (1532-1533) », *Bulletin italien*, VI, 1906, p. 143 *sq*.

[1539] Voir V.-L. BOURRILLY, « Les diplomates de François Ier », *op. cit.*

[1540] *Les Essais*, I, 9, p. 59 (éd. Villey, p. 37).

Le fait que Langey ait ressenti le besoin d'utiliser un terme technique pour caractériser les lettres du roi montre qu'il portait un même regard sur les discours authentiques et sur les discours inventés. Dans tous les cas, il réfléchit à partir de sa formation et de sa pratique de la rhétorique. Les « lettres pleines d'expostulation » font partie des pièces que Langey, ici avocat de François Ier, compte ajouter au dossier de la défense. « L'affaire Merveille » occupe une place importante dans le dispositif du manuscrit 752. Les événements des années 1531-1533 sont en effet décisifs pour comprendre la reprise des hostilités entre la France et le Saint-Empire en 1536, et l'exécution de Merveille devait servir à François Ier, comme l'a écrit Bourrilly, à « rouvrir la question de Milan »[1541]. Le duc et, au-delà de lui, l'empereur pouvaient être accusés d'agression et le roi, se présentant comme une victime, gagnait par la même occasion le droit de répondre, d'abord par des protestations. L'intérêt des discours et des lettres est qu'ils présentent la défense du roi sous une forme réglée et conventionnelle. L'*expostulatio* est une « requête suite à une injustice » (I. Cogitore)[1542] ; Langey emploie le terme à (au moins) trois autres reprises, et deux fois au sein du doublon « expostulations et plaintes »[1543]. Le terme français traduit le latinisme, plus technique. Ce dernier est un hapax[1544]. L'*expostulatio* n'implique donc pas une rupture ; elle signifie que la diplomatie maintient la voie pacifique. Ainsi, la lettre de François Ier à Sforza, dans les *Mémoires*, laisse ouverte la possibilité de la réconciliation[1545], tout en laissant planer la menace d'une réponse à « l'injure ». La subtilité de la rhétorique diplomatique permet ainsi d'évoquer les diverses voies de la politique royale, la voie militaire n'apparaissant que comme un horizon lointain mais peu envisageable à ce moment où France et Empire sont encore liés et (officiellement) alliés par les termes du traité de Cambrai, par lequel François Ier avait solennellement renoncé à l'Italie[1546].

L'« affaire Merveille » permet enfin de mieux comprendre la façon dont Langey utilisait ses sources. V.-L. Bourrilly a montré qu'au sujet de cette même affaire, il s'est appuyé sur le

---

[1541] V.-L. BOURRILLY, « Les diplomates de François Ier », *op. cit.*, p. 146.

[1542] Voir I. COGITORE, « Analyse rhétorique pratique de quelques discours des *Annales* de Tacite », *Revue des Études latines*, nº 90, 2012, p. 289-302.

[1543] *Mémoires* (éd. 1569), fº 146*v*, 147*r* et 148*v*. Voir R. ESTIENNE, *Dictionnaire françois-latin*, *s. v. Plaindre* : « *Plainte envers aucung du mal qu'il a faict*, Expostulatio. »

[1544] Je n'en ai trouvé aucune occurrence antérieure à 1539 ; le terme se trouve dans une lettre de Calvin à Sadolet datée de septembre 1539 : *Epistre de Jaques Sadolet cardinal, envoyée au Sénat et peuple de Genève : par laquelle il tasche lés reduire soubz la puissance de l'Evesque de Romme ; avec la response de Jehan Calvin : translatées de latin en françoys*, [réimpr. I.-G. Fick, 1860], Genève, Michel du Bois, 1540, p. 49. Il s'agit également d'un texte traduit du latin : « […] il me desplaist merveilleusement, qu'il faille par ceste mienne expostulation et complaincte (qu'à present pourras ouyr) soye contreinct publiquement toucher et aucunement blesser icelle tienne bonne renommée et opinion ». L'*expostulatio*, là encore, prend la forme de la lettre ouverte, le public étant pris à témoin de l'injustice subie.

[1545] Soit la *conciliatio*, en rhétorique, qui, selon l'analyse que Junius donne de cette lettre, relève de l'*ethos*, qu'il comprend comme une partie du discours.

[1546] Voir D. LE FUR, *François Ier*, *op. cit.*

compte-rendu (« une sorte de procès-verbal », écrit Bourrilly) de l'audience accordée par François Ier au chancelier de Sforza, Taverna (ou Taverne)[1547]. En comparant ce texte et le récit que donne Langey de la même audience, on s'aperçoit que celui-ci s'est appliqué à mettre en parallèle les lettres du roi et les réponses du duc par l'emploi de termes techniques : *excuse et remonstrance* (qui correspondent à « pour l'excuser et luy remonstrer » dans le texte du « procès-verbal ») pour les lettres du duc, *expostulation* pour celles du roi[1548]. L'*excusatio* relève de la rhétorique juridique[1549]. Ce souci de traduire en termes rhétoriques les procédures diplomatiques témoigne du caractère codifié de ces échanges qui participent de rituels politiques dont la valeur était sans aucun doute essentielle aux yeux de Langey comme elle l'était aux yeux de Guicciardini. On peut reprendre à ce sujet l'analyse que propose T. Hampton de la représentation du « moment diplomatique » dans la *Storia d'Italia* : « Il [Guicciardini] ne prétend pas offrir une reconstitution moderne, et s'appuyant sur des sources, des propos échangés, et l'un des traits frappants de son histoire est que les représentations qu'il donne des rencontres diplomatiques partagent des caractéristiques communes et se présentent comme des morceaux imposés »[1550]. On peut encore ajouter qu'il n'y a en fait aucune contradiction, du moins au temps de Langey, entre le fait de s'appuyer sur des sources documentaires (comme le fait également Guicciardini) et celui d'écrire des discours. Ceux-ci, à proprement parler, ne sont pas perçus comme « inventés », mais comme une tentative de rendre compte de la « substance » des propos tenus, en même temps que des intentions des acteurs ; ce double objectif exige une grande « diligence » de la part de l'auteur comme du lecteur.

Les *Ogdoades*, en effet, traitent avant tout des questions de stratégie et des questions diplomatiques. Les scènes de conseil et les scènes d'ambassade prennent nettement le pas sur

---

[1547] Ce texte a été publié par V.-L. BOURRILLY, « Les diplomates de François Ier », *op. cit.*, p. 143-146.

[1548] *Cf.* le texte du « procès-verbal » dans *Ibid.*, p. 143 : « Taverne, soy disant chancellier de Milan, a dict au conseil privé du Roy que son maistre l'avoyt envoyé par devers icelluy Seigneur pour l'excuser et luy remonstrer que sondict maistre ne pensa jamais que ledict Seigneur Roy deust prendre la mort de feu Merveilles en la sorte qu'il la prenoit, ainsi qu'il luy avoit escript […] ».

[1549] Voir Furetière : « Raison par laquelle on tasche de justifier ou de pallier quelque crime ou quelque faute commise ». *Cf.* la traduction qu'en donne Robert Estienne : « Excuser, *Excusare, Eximere ex culpa* ». Sur la notion d'*excusatio*, voir mon article : L. PIETTRE, « Jean et Blaise de Monluc : une harangue relue à la lumière de l'expérience », *Littératures classiques*, actes du Colloque « Courage de la vérité et écriture de l'histoire (XVIe-XVIIIe siècles) » (Paris, 2015), à paraître. Périon évoque, lui, la *defensio*, c'est-à-dire « l'action de repousser, d'écarter », notamment un « chef d'accusation » (Gaffiot). Estienne mentionne l'*excusatio* dans son tableau synthétique des genres et types de discours ; comme l'*expostulatio*, l'*excusatio* est classée dans le genre judiciaire (H. ESTIENNE, *Conciones sive orationes...*, *op. cit.*).

[1550] T. HAMPTON, « The Diplomatic Moment », *op. cit.* : *He makes no pretense of offering a modern, document-based reconstruction of what was said, and one of the striking things about his history is that his representations of diplomatic encounters share certain features and are presented as set pieces. It is as if his own narrative were constructing the diplomatic moment as a topos, a ritualized space of encounter and dialogue*.

les scènes militaires. De là, sans doute, l'importance accordée à la rhétorique. Elle témoigne du respect des formes dans des échanges qui s'avèrent décisif pour le maintien de la concorde entre les princes. À l'inverse, le non-respect des formes est générateur de conflits ; il est signe d'un déséquilibre – le corps politique, comme le corps humain, ne doit sa santé qu'à l'équilibre relatif de ses différentes humeurs. Les fragments des *Ogdoades* offrent un exemple particulièrement développé d'un emportement de Charles Quint et de ses conséquences diplomatiques ; il s'agit d'une harangue prononcée par l'empereur à Rome, le 17 avril 1536, en présence du pape et d'autres ambassadeurs, dont ceux du roi de France[1551]. Au début de cette même année, les troupes royales ont envahi les terres du duc de Savoie ainsi que le Piémont ; l'empereur, encore auréolé de sa victoire sur Barberousse à Tunis, vient de faire à Rome une entrée triomphale[1552]. La harangue est rapportée au style indirect ; l'éditeur de 1569 précise en marge qu'il s'agit de la « substance » de la harangue[1553], c'est-à-dire qu'elle est due à Langey et qu'il s'agit d'un morceau d'éloquence, d'une *concio* ; mais il s'agit en fait d'une reprise en partie textuelle de la lettre envoyée par les ambassadeurs français au roi, peu de temps après les faits[1554]. Le morceau d'éloquence est en fait, en « substance », de l'empereur lui-même. Par son caractère public[1555] et par la « qualité » des auditeurs, cette prise de parole devrait normalement donner lieu à un discours mesuré, conformément au rituel de la civilité diplomatique, d'autant que l'empereur a lui-même demandé à parler devant un large auditoire[1556]. Et, en effet, l'empereur commence par respecter les codes : « le bonnet au poing » (par ce détail Langey insiste sur la performance, l'*actio*)[1557], il rappelle d'une part sa bonne intention envers le pape et la chrétienté, d'autre part sa volonté de paix et d'alliance à l'égard de François Ier. Ce moment de « remémoration », par lequel le locuteur manifeste son intention de maintenir la concorde (et, partant, le cadre dans

[1551] *Mémoires*, V (éd. 1569), fº 149*v*-153*r*.

[1552] Voir G. POUMARÈDE, « Le voyage de Tunis et d'Italie de Charles Quint ou l'exploitation politique du mythe de la croisade (1535-1536) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 67, nº 2, 2005, p. 247-285.

[1553] *Mémoires* (éd. 1569), fº 149*v*.

[1554] BnF, coll. Dupuy, ms. 265, fº 55-61 ; voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), p. 352 *sq.*, pour le détail des variantes. Le texte du manuscrit a été publié au XIXe siècle par Ernest Charrière : « Lettre collective de M. Dodieu de Vély et de l'évêque de Mâcon à François Ier (Copie. - Dupuy, ms. 265) », dans *Négociations de la France dans le Levant (1515-1547)*, Paris, Imprimerie nationale, 1848, t. 1, p. 295-309.

[1555] La harangue se distingue, par la présence de ce large public, du « discours privé » ; voir *3*. « Concions et privés discours » : vérité des acteurs et franchise de l'historien.

[1556] *Mémoires* (éd. 1569), fº 149*r* : « […] declara ledit seigneur Empereur à sa saincteté qu'il luy desiroit parler d'aucunes choses d'importance, en la presence du saint et sacré college des Cardinaux. Surquoy ordonnant sa saincteté que tous autres vuidassent la chambre, ledit seigneur le pria tresaffectueusement que tous demourassent : et qu'il vouloit bien parler publicquement ».

[1557] Le détail se trouve dans la relation des ambassadeurs (« Lettre collective de M. Dodieu de Vély et de l'évêque de Mâcon », *op. cit.*, p. 297). *Cf. Gargantua*, *op. cit.*, chap. XV, p. 157 : « Alors Eudemon demandant congié de ce faire audict viceroy son maistre, le bonnet au poing, la face ouverte, la bouche vermeille, les yeulx asseurez […] ».

lequel ce type de harangue est possible), est également typique des discours diplomatiques chez Guicciardini[1558].

Suit une longue *narratio* par laquelle l'empereur énumère tous les motifs qu'il a de se plaindre du roi. La harangue atteint un point critique lorsqu'il fait valoir ses exigences envers François Ier. D'une part, il réclame le retrait immédiat des troupes françaises du Piémont ; d'autre part, si cette exigence n'était pas satisfaite, il invite le roi à se battre en duel. C'est notamment sur ce point que le texte de Langey (ci-après en colonne de droite) diffère de la lettre des ambassadeurs Vély et Mâcon :

> […] il [l'empereur] cognoist bien que la paix est la meilleure chose que l'on puisse faire, et que si elle se peult faire, il veut et prye qu'elle se face, pourveu que vous retiriez vostre armée ; […] que comment que ce soit, il désire la paix et est prest de faire tout ce qu'il pourra pour l'avoir, ny n'a point d'interest ou de proprieté qui l'en destourne. Mais si cela ne se peult faire et qu'il faille venir à la guerre, il luy semble qu'il sceroit meilleur que vous vuydiez vous deux, de personne à personne, voz différentz. Que c'est chose qui a esté autrefoys faicte entre princes chrestiens pour éviter plus grant domaige, et que pour ne povoir trouver camp ni place de combattre sans mille empeschementz, si vous voulez que ce soit en une isle de mer ou de terre ferme, ou sur ung pont dedans un batteau sur quelque rivière, qu'il en est content. Au regard de la sorte des armes, qu'il s'en accordera avecques vous bien aiséeement, pource qu'elles seront esgalles à l'un et à l'autre ; qu'en ceste manière il y

> L'autre party qu'il offroit au cas que le Roy ne voulust entendre au premier, dont il luy donnoit terme de vingt jours à respondre, non pour user de braverie, mais pource qu'il pensoit bien qu'environ ce temps là leurs deux armées seroient si pres l'une de l'autre, qu'à peine s'en departiroient elles sans meslée [combat]. En ce cas et pour eviter plus grande effusion de sang, dont tant et trop s'estoit espandu à cause d'eux, aussi qu'il estoit raisonnable que ceux se missent au danger pour lesquels estoit excitée ceste tempeste, il vuidassent entre eux deux leurs differends, de personne à personne, et que c'estoit ce qui avoit autrefois esté faict, comme par David et autres : car encores qu'ils fussent Roys, ils n'estoient toutesfois autres qu'hommes, combien qu'ils fussent un peu plus polis et mieux equippez que les autres. Dist au surplus en ceste matiere, que pour autant qu'il sembleroit à plusieurs estre chose fort difficile de mettre ceste theoricque en praticque, pour l'infinité des difficultez qui peuvent sourdre à trouver lieu convenable et commun pour le combat : qu'à luy ne sembloit point estre plus difficile de trouver lieu propre à cest affaire, que d'en trouver un à convenir et traitter de paix entre-eux : et quand ores il seroit plus difficile, si estoit ce qu'il s'y pouvoit trouver moyen, comme de combattre en une Isle, ou sur un pont ou bateau en quelque riviere. Et quant aux armes, eux deux se pourroient aisément

[1558] Voir T. HAMPTON, « The Diplomatic Moment », *op. cit.*

aura moings de dangier, pource que ce sera sans artillerye […][1559].	accorder à les prendre qu'elles fussent esgalles, et que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes : fust-ce de l'espée ou du poingnard en chemise[1560].

Le ton de la harangue, dans le texte des *Mémoires*, est nettement plus agressif et la guerre semble imminente ; chez Langey, le duel n'est pas une solution extrême, proposée pour l'éventualité de l'échec de toutes les négociations de paix ; l'empereur propose ce duel très sérieusement, comme alternative à son ultimatum concernant le retrait des troupes royales du Piémont. La comparaison des deux textes révèle également de pures et simples omissions, dûment complétées par Langey ; si l'on regarde celles qui relèvent de la *narratio*, la censure des ambassadeurs porte sur les points par lesquels l'empereur souligne les mauvaises intentions du roi[1561].

Si l'on regarde à présent l'ensemble de la *narratio*, il faut admettre que celle-ci constitue une petite histoire des conflits entre France et Empire, considérés du point de vue de l'adversaire. Il y avait donc un intérêt certain, pour Langey, à compléter et corriger la relation des ambassadeurs. Il souligne, en effet, la discrète censure que ces derniers ont fait subir aux propos de l'empereur, et en signale également la raison – à savoir le souci, de la part de certains témoins français de la scène[1562], et de la part du pape lui-même, de maintenir la paix coûte que coûte, fût-ce en dissimulant au roi une partie de la vérité :

> Toutefois pour ce que les choses passées se pouvoient mieux blasmer que corriger, il les prioit bien instamment de vouloir faire bon office au bien de la paix, et d'escrire au Roy ceste nouvelle au plus dextrement qu'il leur seroit possible : taisant ce qu'ils pouvoient taire, sans faire faulte envers luy, et qui seroit pour plus l'aigrir. Lesdits ambassadeurs luy remonstrerent qu'ayant esté la declaration faicte par l'Empereur, ainsi publicquement, et en si grande compagnie, il estoit impossible de la desguiser audit seigneur : ce nonobstant ils y seroient en l'advertissant de la plus grande douceur qu'ils sçauroient adviser[1563].

L'éditeur de 1569 jugea ces propos suffisamment remarquables pour en souligner la première partie par des guillemets sur la marge gauche. On reconnaît l'habitude qu'a Langey de souligner les motivations des acteurs de l'histoire ; il le fait ici en attribuant au pape une courte maxime : *les choses passées se peuvent mieux blâmer que corriger*, seulement mise à distance par l'usage

[1559] « Lettre collective de M. Dodieu de Vély et de l'évêque de Mâcon », *op. cit.*, p. 300-301.
[1560] *Mémoires* (éd. 1569), f° 152*r*-152*v*.
[1561] Voir les notes aux *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), p. 352 *sq*.
[1562] *Mémoires* (éd. 1569), f° 154*r* : « Au sortir de là, nosdits ambassadeurs trouverent les seigneurs de Granvelle et commandeur de Cannes, lesquels par contenance se monstrerent d'estre fort desplaisans de cest affaire, disans qu'ils ne s'attendoient point que le dit seigneur Empereur fust venu pour faire un tel sermon, mais qu'il n'en falloit prendre que la premiere partie ».
[1563] *Id.*.

du style indirect, mais que l'éditeur, comme le lecteur du XVIe siècle, habitué à repérer dans un texte les « lieux » à retenir, ne pouvait ignorer.

Langey souligne donc, à plaisir, la dissimulation des ambassadeurs :

> Iceux ambassadeurs toutesfois, tant pour obtemperer à la requeste que leur en avoit faicte nostre saint Pere, comme pour la bonne affection qu'ils portoient au bien de la paix, ne voulurent escrire au Roy leur maistre tous les propos qu'ils avoient entendus, ains luy en dissimulerent grande partie : comme du combat avecques l'espée, ou le poingnard en chemise, la façon et terme dont avoit l'Empereur usé, magnifiant la force et vertu de ses subjects et vilipendant ceux du Roy, et que si les siens fussent tels que ceux du Roy, il se lieroit les mains, et iroit en cest estat luy demander misericorde : aussi l'article où il avoit dit, que le Roy luy avoit offert de le faire Monarque (dont luy-mesmes apres s'estoit repris) et autres articles que l'on pourra juger en conferant la protestation dudit seigneur Empereur à la response qu'y fist le Roy, lequel a respondu seulement aux articles dont il a eu advertissement[1564].

L'auteur des *Ogdoades* oppose, de fait, sa manière d'écrire l'histoire au témoignage peu véridique des diplomates français ; par le long récit de ces « circonstances » diplomatiques, et par les nombreux discours rapportés qui contribuent à donner à toute cette séquence l'ampleur d'un morceau de bravoure, il offre une vue complète sur les motivations des divers acteurs et prend également soin d'expliquer la dissimulation des ambassadeurs. Langey accorde, surtout, une grande importance aux discours des princes eux-mêmes. La harangue de l'empereur gagne sous sa plume une plus grande vivacité, en particulier dans l'évocation du duel. Si le ton de Langey est souvent partisan, du moins ne peut-on lui nier le soin qu'il prend ici d'exposer dans ses grandes lignes l'interprétation que fait l'empereur des guerres récentes, faisant dans son œuvre une place pour l'historiographie et/ou la propagande adverse. Ainsi lit-on au sujet des premières guerres entre les deux souverains, que François Ier « trouv[a] ledit seigneur messire Robert de la Marche [La Marck] homme propre et tel instrument qu'il le demandoit pour executer ses mauvaises intentions »[1565].

Réciproquement, Langey laisse place dans ses *Ogdoades* aux discours du roi lui-même, et souligne, dans le cas de la réponse qu'il donne à la harangue de l'empereur telle que la lui ont fait connaître ses ambassadeurs et ceux du roi, qu'il dispose d'une information incomplète :

> Le Roy sur ce qu'il retint en memoire de la lecture qui luy en avoit esté faicte, et sur ce que ses ambassadeurs luy en escrivirent, dressa une response, *laquelle pour avoir esté dictée par luy mesme, qui de son faict pouvoit respondre mieux que nul autre, il m'a semblé devoir inserer de mot à mot en cest endroict,* sans aucune chose y adjouster, diminuer, ou diversifier, laquelle fut de la teneur qui ensuit[1566].

[1564] *Ibid.*, fº 156*v*-157*r*.

[1565] *Ibid.*, fº 150*v*. *Cf.* Anon., « Lettre collective de M. Dodieu de Vély et de l'évêque de Mâcon », *op. cit.*, p. 298.

[1566] *Mémoires* (éd. 1569), fº 161*r* (je souligne).

Il faut cependant ajouter que les discours du roi prennent, dans les fragments des *Ogdoades*, une place généralement plus importante que les discours adverses. Langey écrit qu'il « n'ajoute » rien. Encore aurait-il pu ajouter que cette réponse dont il attribue la paternité au roi était, probablement, de sa propre main[1567]. Il confronte ainsi deux versions de l'histoire en opposant à la *narratio* de l'empereur ce qu'il appelle l'autre « moitié de la cronicque »[1568]. Les discours insérés permettent ainsi deux thèses que tout oppose, qui fonctionnent ainsi à la manière des antilogies de Thucydide. Mais Langey ne présente pas de la même manière ces thèses. Le roi ne se laisse pas emporter ; il est vrai qu'il ne sait pas tout de la provocation de l'empereur. À l'inverse, Langey a pris soin, discrètement, de souligner la « disposition » maladive dans laquelle se trouvait l'empereur au moment de prendre la parole, « priant sa saincteté s'il se trouvoit long en ce recit, le vouloir en excuser, tant pour la diversité des choses, que pour la debilité de sa mémoire, et la non trop bonne disposition de sa personne »[1569]. Le déséquilibre des humeurs[1570] peut être de fâcheuse conséquence, et l'on voit que la réponse du roi, faite par écrit et dont la rédaction est déléguée à un auteur qui, par sa plume, est certainement plus compétent en matière d'éloquence, donne l'image d'un souverain de meilleure composition, qui choisit pour s'exprimer la voie écrite et non celle, plus dangereuse, de la harangue, par laquelle l'empereur prend le risque de se laisser emporter par la colère, ce qui arrive effectivement.

L'emportement, dans les discours, témoigne donc d'une anomalie qui vient rompre le cours ordinaire de la diplomatie. L'expression de la *parrêsia* dans les *Ogdoades* est d'une autre nature. Quand Charles Quint s'emporte, c'est la colère qui le mène : en ce sens, sa parole n'est pas une parole libre. Par conséquent, et si surprenant que cela puisse paraître, la « liberté » du discours apparaît toujours, sous la plume de Langey, dans un contexte où les conventions sont respectées. Le jeu pacifique des rapports de force internationaux implique que chaque partie reconnaisse à l'autre une liberté de ton. De même, dans les scènes de conseil, le roi, l'empereur ou les généraux encouragent leurs conseillers à s'exprimer librement.

[1567] C'est du moins l'hypothèse de V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 215-216 ; et *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 1, p. 402, n. 1 : « Un texte de cette réponse, qui a été rédigée par Guillaume du Bellay, très probablement, et qui est datée du 11 mai, est aux Arch. nat., K 1462, doc. 5 ».

[1568] *Mémoires* (éd. 1569), f° 161*v* : « il me semble que l'Empereur n'a recité que la moytié de la cronicque, prenant seulement ce que faict pour luy, et laissant ce que faict pour moy ».

[1569] *Ibid.*, f° 149*v*.

[1570] *Disposition* : « état ou mauvais » ; « bonne santé, état physique » (Huguet). On peut rapprocher cette mention de la « mauvaise disposition » de Charles Quint de la description que donne Commynes de la « complexion » (humeur) mélancolique de Charles le Téméraire. Voir J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 158-161.

Lorsque la pratique « pacifique » de la remontrance n'est plus possible, en un mot quand la guerre s'annonce clairement, les « remonstrances » laissent place à une *parrêsia* qui se présente comme un libre avertissement à un ennemi que l'on continue néanmoins de considérer comme un ami. Ainsi le cardinal de Lorraine, en ambassade envers l'empereur, prend acte du fait que le temps des négociations pacifiques est terminé, et décide donc de parler en parrèsiaste : « voyant finablement que remontrances n'y avoient lieu, il print congé de luy en paroles de telle ou semblable substance »[1571]. Il exhorte donc Charles Quint à être « un peu […] maistre de [ses] passions », et à ne se « laiss[er] entierement conduire à courroux et esperance les deux plus mal seurs et malfiables autheurs du monde »[1572].

> Mais si vous l'assaillez [le roi de France], et mesmement en ses païs, ainsi que s'en ventent voz gens (vous me pardonnerez, Sire, si je vous parle librement, et comme je le pense) mais je vous ose denoncer et predire, que […] le temps ne tardera gueres à venir, que pour un grand bien vous souhaiterez de Dieu, vous en pouvoir retirer à bagues sauves[1573].

Cet avertissement belliqueux suscite, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le respect de l'empereur :

> L'Empereur encores que telle proposition ne luy fust aggreable, ne fist toutesfois semblant de prendre trop en mauvaise part la liberté de langage dont luy usoit ledit Seigneur Cardinal : et à ce ne le mouvoit tant la qualité du personnage (qui de soy meritoit assez d'estre respectée) comme la grace et façon de le dire, dont estoit la qualité du personnage accompagnée. Si le remercia de l'advertissement qu'il luy donnoit, en priant Dieu ne luy faire tant de grace qu'il eust veritablement prophetisé […]. Si est-ce toutesfois que parlant depuis audit Seigneur Cardinal, il luy ramenteut gratieusement, que, des propos qu'il luy avoit tenuz à Petresancte, il l'avoit experimenté trop veritable prophete[1574].

La scène, qui donne l'apparence d'une véritable prise de risque de la part du cardinal, est en fait très convenue. La « qualité » (sociale et politique) du cardinal, d'une part, le protège ; d'autre part, dire *sa* vérité au visage des princes est certes un exercice périlleux, mais il s'agit bien, précisément, d'un exercice où l'on peut apprécier la maîtrise voire la virtosité de l'orateur. Enfin, il est de bon ton pour un roi de demander à ses conseillers d'être francs, et à ses ennemis déclarés de l'être plus encore quand le temps de la guerre est venu.

En ce sens, les « moments parrèsiastiques » sont des motifs récurrents de la représentation des rencontres diplomatiques. On retrouve ainsi, plus loin, une scène très semblable où la brutalité même du vocabulaire s'inscrit dans une éthique courtisane que partagent, manifestement, tous les acteurs de la scène :

[1571] *Mémoires*, VI (éd. 1569), f° 170*v*.
[1572] *Id.*
[1573] *Id.*
[1574] *Ibid.*, f° 171*r*.

> [L'Empereur] s'avança jusques à demander combien de journées il pouvoit encores avoir depuis le lieu où ils estoient jusques à Paris : à quoy ledit de la Roche respondit, que s'il entendoit journées pour batailles, il pouvoit encores y en avoir une douzaine pour le moins, sinon, que l'agresseur eust la teste rompue dés la premiere. Sur ceste response se print l'Empereur à soubrire, et luy dist quelqu'un des assistans qui cognoissoit ledit de la Roche : Je vous avoye bien dit (Sire) qu'il vous sçavoit dire quelque mot s'il vouloit[1575].

Ce type de dialogue, accompagné du sourire significatif par lequel le souverain approuve la « liberté » de l'ennemi, constitue une sorte de passage obligé en temps de guerre, une convention de l'honneur aristocratique. De toute évidence, Charles Quint n'est pas un Picrochole et ne se conduit guère en tyran : ses résolutions sont seulement, parfois, inconsidérées – et l'on a vu que c'était, avant tout, parce qu'il ne suivait pas son Conseil ; à l'inverse, l'attention que prête le roi à ses conseillers et, en particulier, à Montmorency qui constitue l'un des « héros » des *Ogdoades*, suggère que c'est avant tout cette capacité d'écoute et son rapport plus éclairé à la fortune qui le rendent davantage maître de ses conseils, les « effets » restant en la main de « la fortune, ou pour mieux dire Dieu ».

Par leur dimension conventionnelle et par la doxa qui s'y exprime, ces échanges peuvent sembler anodins. Mais il faut souligner qu'ils relèvent par ailleurs d'un effort de méthode de la part de Langey, qui cherche ainsi à rendre compte de l'ensemble des « faits et dits » relatifs à l'événement principal – en l'occurrence, l'invasion de la Provence. Dans son *Prologue*, Langey demandait aux historiens de « represent[er] artificieusement tous les mandemens, sommations et responses des uns aux autres : avecques la majesté, audace, desdaing, mesprisement, timidité, sens, astuce, malice, ou trayson, qu'elles auront esté portées, ouyes, et responduës »[1576]. Ces « circonstances » qu'il ne faut pas « négliger » permettent de reconnaître à chacun le rôle qu'il a joué – ici, le souverain adverse est également reconnu comme ayant accepté que l'on tienne devant lui un discours libre, ce qui montre qu'il accepte les provocations de l'adversaire comme il accepte les avis contraires au sein de son Conseil : le portrait de Charles Quint n'est pas brossé qu'au vitriol. On peut supposer qu'une telle attitude constitue, du point de vue de Langey, une garantie contre les dérives tyranniques du pouvoir royal.

[1575] *Ibid.*, f° 190*r*.
[1576] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 2*r*.

Chapitre VI

Mémorialiste, historien ou avocat du roi ?

Le jugement de Montaigne, qui reprochait à Guillaume et Martin du Bellay d'avoir écrit « plutost un plaidoier pour le roy François contre l'Empereur Charles cinquiesme qu'une histoire », a fait école. Rapporté par Bayle, ce jugement s'est vu confirmer par V.-L. Bourilly, qui reconnaissait que Langey, quoique plus rigoureux que son frère Martin, n'avait « pas cessé d'être l'avocat du roi »[1577]. On retrouve ce jugement dans la critique actuelle ; N. Guillod tient cependant à nuancer la critique de Montaigne, qu'elle juge surtout adressée à l'œuvre de Martin[1578].

Si, dans l'analyse des causes, l'auteur des *Ogdoades* se montre clairement partisan de François Ier, le *Prologue* montre par ailleurs que sa conception de l'écriture historique suppose une implication qui, sans être *a priori* ou systématiquement partisane, subordonne l'histoire à son utilité et à son efficacité dans l'ordre de l'action politique. Aussi faut-il d'emblée écarter toute réduction de l'historiographie langéenne à l'un des termes du titre de ce chapitre. Il convient, au contraire, de confronter l'effet de lecture produit par les fragments restants des *Ogdoades* aux intentions exprimées dans le *Prologue* – confronter, en d'autres termes, le conseil (ce que Langey avait « délibéré » de faire) et l'« effet ».

1. « Ces memoires » : Langey, Je, Moi et la famille

Langey n'emploie le terme *ogdoade* que pour renvoyer à l'organisation de son œuvre, qu'il a laissée inachevée. Il est difficilement imaginable qu'un projet si colossal, destiné à rendre compte d'une histoire contemporaine, eût pu être achevé autrement que par la mort de son auteur ; en cela, comme je l'ai suggéré en conclusion de mon analyse du *Prologue*, les fragments qui nous restent des *Ogdoades* sont bien des Mémoires, si l'on veut bien, du moins, admettre les éléments de définition qu'il en propose et le fait que ce genre n'était pas, au temps de Langey, immédiatement reconnaissable pour les gens d'armes et de lettres comme il le devint à la fin du XVIe siècle. Pour affiner l'analyse, je propose, de façon à éviter tout anachronisme en utilisant un point de comparaison postérieur au travail de Langey, de partir de la description que J. Blanchard donne du genre des Mémoires tel qu'il apparaît chez Commynes :

[1577] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 396.

[1578] N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 184 ; N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », dans C. Michon et L. Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay*, *op. cit.*, p. 167-180.

> Les *Mémoires* entretiennent le lecteur dans l'idée que le discours sur les événements ne se suffit pas à lui seul, que l'histoire et ses enjeux ne peuvent être attestés que par le regard et la parole d'un acteur. Le mot « mémoires » est pris dans son acception restreinte de « relation écrite qu'une personne fait des événements auxquels elle a participé ou dont elle a été le témoin oculaire ». Cet effet de présence confère à la narration la valeur d'un témoignage non seulement personnel mais exclusif. Le mémorialiste laisse à entendre au lecteur qu'il est l'unique dépositaire d'un certain savoir, et qu'il le met dans la confidence de cette connaissance rare. Il est évident que, pour imposer cet effet de présence, le mémorialiste soulignera les événements dont il a une connaissance directe, quitte à en surévaluer l'importance, à renoncer à toute volonté d'histoire « exhaustive »[1579].

J. Blanchard souligne, au passage, l'importance de la relation de Commynes auprès de Louis XI (sa « continuelle residence » auprès de lui), le fait, par conséquent, qu'il se situe au plus près de la source la plus essentielle de l'information pour ce qui relève des affaires d'État. L'expression du *Je* est donc inséparable de l'expérience directe des conseils.

Pour commencer par une évidence, il faut remarquer, tout d'abord, que les *Ogdoades* ne sont pas écrites à la première personne ; plus précisément, Langey en tant que personnage, en tant qu'acteur de l'histoire, n'apparaît que sous son titre : il est « le seigneur de Langey ». Cet usage de la troisième personne rappelle évidemment les *Commentaires* de César, ainsi que les *Commentarii* d'Æneas Sylvius. En revanche, le *Je* renvoie bien à l'auteur ; celui-ci, par ailleurs, ne semble pas avoir souhaité dissimuler l'identité de l'auteur et de l'acteur de l'histoire. Il a seulement distingué l'acteur dont le regard est partiel, et l'auteur qui dispose de connaissances plus complètes. Mais en tant que personnage de son histoire, il ne se trouve pas, pour autant, dans une situation marginale car, à plusieurs reprises, il se trouve au premier plan du récit, précisément lorsqu'il joue un rôle important – le plus souvent dans des missions qui le mènent, en Angleterre et en Allemagne.

Le livre IV des *Mémoires*, pour la partie qui est de la main de Langey, évoque l'une de ses premières missions diplomatiques en Angleterre, en février 1533[1580] :

> Et pour-ce que sur le poinct de ceste depesche, le Roy avoit eu lettres du Roy d'Angleterre, qui le prioit de luy envoyer homme, auquel il peust declarer privement pour luy dire quelque chose qu'il ne vouloit escrire, ne pour l'heure encores communiquer à personne, sinon audit Roy son bon frere, et au personnage fidelle qu'il choisiroit pour luy en porter la parole. À ceste cause tant pour cest effect, comme pour faire entendre audit Roy d'Angleterre toute la negociation faicte à Romme, touchant la ligue d'Italie […], ledit seigneur Roy Tres-chrestien depescha vers luy messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, desja mentionné cy devant […][1581].

[1579] J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 137
[1580] Ms. 752, f° 325*r sq.* ; *Mémoires* (éd. 1569), f° 109*r sq.*
[1581] *Ibid.*, f° 109*r*-109*v*.

Henri VIII demande un « personnage fidelle », de confiance, car il s'agit de traiter de choses secrètes, d'autant qu'elles n'étaient pas agréables au pape et à l'empereur[1582]. Langey se représente lui-même à un moment clé de sa carrière, où son action acquiert une envergure internationale, puisque du mariage d'Henri VIII et Anne Boleyn, et de l'attitude du pape, dépend le maintien de l'Angleterre dans le giron de l'Église romaine. On sait ce qu'il en adviendra ; mais l'issue de l'histoire n'interdit pas à ses acteurs de défendre la justesse d'une cause qui s'est avérée perdue, ou de défendre le rôle qu'ils jouèrent, en leur temps et à leur place.

Langey, investi de cette importante mission, raconte la substance du secret que lui confie le roi d'Angleterre (son mariage secret, la rupture avec Rome qu'il est prêt à déclarer publiquement si le pape n'autorise pas son divorce).

> Or est à sçavoir que de tous ceux qui entendoient parler de ces affaires, n'y avoit homme qui ne creust certainement que ledit seigneur Empereur fust pour executer ceste deliberation, et pour-ce y avoit beaucoup de bons personnages qui s'employoient en tout ce qui leur estoit possible, à inventer quelque gratieuse voye de rapaiser ce differend, de peur que d'iceluy sourdist une guerre, en laquelle entrassent tous les autres Princes Chrestiens […].

Le jeu diplomatique est affaire de gens d'entendement, et l'on se doute que les efforts des Du Bellay, particulièrement impliqués dans les négociations autour du remariage d'Henri viii, allaient dans ce sens raisonnable et pacifique. La mention de « personnes de jugement », ici de « bons personnages », est fréquente dans les fragments des *Ogdoades*, et contribue à rendre crédible non seulement le récit de Langey, mais également l'interprétation qu'il en fait : « bien jugeoient tous les personnages de bon esprit », écrit-il ailleurs. Le jugement de l'action politique suppose l'expertise.

Mais il réclame, également, la *fides* de l'historien-juge, « bonne foi » qui ne peut être attestée que par la mention fréquente de sa présence sur les lieux comme « vray tesmoin ». Le récit de cette mission en Angleterre comprend ainsi un passage où l'auteur donne des premières manœuvres de guerre de l'Écosse contre l'Angleterre un témoignage saisissant :

> Le commencement de division et les causes d'icelle entre lesdits Roy d'Angleterre et d'Escosse oncle et nepveu, en ce temps vindrent par le costé d'Escosse, dont fut le Roy premierement averty par le rapport du seigneur de Langey, lequel estant embarqué sur un gallion de la traverse de Boulongne, et ayant desjà faict plus que la moitié du chemin dudit Boulongne à Douvres, apparurent au long de la coste au dessus de Douvres, environ les dix heures du matin trois nefs equippez [*sic*] pour guerre, et que nonobstant qu'elles feissent voille ne faisoient point de chemin, ains se tenoient au dessus du vent, comme si elles fussent là (ce qu'en effaict elles estoient) pour y guetter les navires qui arriveroient audit lieu de Douvres. Parquoy

[1582] Henri VIII s'était secrètement marié avec Anne Boleyn le 25 janvier 1533. L'épouse répudiée, Catherine d'Aragon, était la tante de Charles Quint. Sur ces événements et sur ce voyage de Langey en Angleterre, voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 141-143.

> ledit Langey (encores que le Roy ne fust en aucune ouverture de guerre) voyant toutesfois leur contenance et doubtant plus qu'autre chose, que ce fussent nefs de coursaires qui en voulussent au premier trouvé, feit sans attendre changer la voille, et tirer au large de la mer, afin de veoir que feroient icelles nefs : lesquelles aussi voyans qu'il avoit changé la voille pour crainte d'elles, incontinant tournerent la proue devers luy, et jusques aux dix heures du soir que le vent leur faillit, et que l'obscurité de la nuict leur osta la veue de son gallion, ils luy donnerent la chasse, en le servant continuellement à coups de canon, dont plusieurs tomboient pres de luy : d'un coup entre autres tuerent le patron d'une nef de Bretagne venant avecques luy de Conserve, et prinrent ledit navire qui ne pouvoit si bien diligenter que le gallion, lequel s'aydoit de voille et de ramme[1583].

Le champ lexical de la vue (« apparurent », « voyant », « veoir », « voyans », « veue »), les précisions géographiques et temporelles, l'insistance sur la vitesse donnent à cette scène son caractère « vécu » et en font une hypotypose. Ce passage « autobiographique » n'a rien de gratuit, puisqu'il vient illustrer le récit du début d'une guerre, et qu'il constitue la preuve (par l'expérience) que le royaume écossais fut le premier agresseur ; il prend donc place dans l'exposition des causes. Par ailleurs, la vitesse est un facteur essentiel dans les affaires internationales : dans l'affaire du remariage d'Henri VIII, tout le rôle de Langey consiste précisément à hâter la conclusion des négociations, car c'est la lenteur de l'Église à trancher la question et du roi d'Angleterre à envoyer ses ambassadeurs qui provoque finalement la séparation de l'Église anglicane d'avec Rome[1584]. D'une façon analogue, l'agression écossaisse demande une réponse immédiate, et Langey dit en avoir « donn[é] le premier avis » à Henri VIII. Cette idée de vitesse prend souvent, dans la langue de Langey, le nom de *dililigence* (ici le navire breton ne pouvait suffisamment « diligenter » pour échapper aux ennemis). La « diligence », dans les affaires d'État, se confond avec l'empressement dont font preuve les serviteurs des princes pour éviter que les passions des grands, l'impatience des uns ou la mauvaise disposition des autres ne prennent des conséquences tragiques. Lenteur du conseil, vitesse et *zèle* de l'exécution : la « diligence », chez Langey, décline l'adage *Festina lente* d'une façon assez proche du commentaire qu'en donne Érasme, qui rappelle le mot de Bias : « Il faut se lancer dans une entreprise avec lenteur, mais une fois qu'elle est engagée, on doit la poursuivre avec constance »[1585].

[1583] *Mémoires* (éd. 1569), f° 110*r*-110*v*, et ms. 752, f° 328*v*-329*v*. La majuscule à *Conserve* se trouve dans l'édition princeps, mais le sens est bien « venir de conserve », *i.e.* « venir ensemble ».

[1584] Par exemple, Langey écrit, au sujet des relations diplomatiques entre l'empereur et le pape (celui-ci étant pressé par les ambassadeurs impériaux d'excommunier Henri VIII) : « Nostre sainct Pere qui volontiers eust temporisé, pour essayer d'y mettre une gratieuse fin […] » (*Ibid.*, f° 111*r*). L'ambassadeur de l'empereur, lui, cherche à « differer la conclusion » de la rencontre entre le pape et le roi de France (f° 111*v*). Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 144.

[1585] *Adages*, 1001, *op. cit.*, p. 138 : *Cujus auctorem Biantem fuisse testatur Laertius, qui solitus sit admonere* βραδέως ἐγχείρειν τοῖς πραττομένοις, ὃ δ' ἄν ἕλῃ, βεβαίως τηρῶντα διαμένειν, *id est, cunctanter aggrediendum negotium, verum in suscepto constanter perseverandum*.

Ce zèle est également à l'œuvre dans un autre passage, bien plus développé, où Langey constitue le personnage principal de son histoire. Il s'agit en quelque sorte, dans les fragments des *Ogdoades*, du moment de gloire de leur auteur : sa quatrième mission en Allemagne, qu'il effectue en 1536[1586]. Pourvu de lettres de créance et chargé de faire rentrer certains princes allemands dans le giron de l'alliance française, il espère en obtenir audience, mais comprend vite que la situation ne lui est guère favorable :

> En Allemagne le seigneur de Langey à son arrivée trouva les choses si aigries contre le Roy, que par certaine experience il cogneut, que non sans cause se vantoient les Imperiaux d'y avoir tellement brouillé ledit seigneur, que des ecclesiastiques ne des protestans il ne tireroit plus de lansquenets[1587].

La guerre que mène alors Langey est une guerre de l'information : pour convaincre les potentiels adversaires de Charles Quint de s'allier au roi de France ou du moins de lui fournir des troupes, il faut jouer propagande contre propagande. On se souvient de la harangue passionnée prononcée par l'empereur à Rome ; Guillaume du Bellay a la mauvaise surprise de la voir largement publiée en Allemagne, ce qu'il raconte non sans humour :

> Aussi trouva que non sans cause l'Empereur avoit revoqué la promesse qu'il avoit faicte à Rome à noz ambassadeurs, de leur bailler le double de ce qu'il avoit proposé [*i.e.* son « propos », *propositio*] devant nostre sainct Père : car luy ou ses gens en avoient par toute Allemagne semé des doubles si divers et differends les uns des autres, et desguisez selon qu'ils les estimoient devoir estre agreable à ceux ausquels ils les envoyoient, qu'il y en avoit autant de sortes comme il y a de sectes en la loy de Mahomet. Aux [protestants][1588] en avoient esté envoyez qui parloient d'eux, en sorte qu'à les lire il sembloit plutost qu'autrement, que l'Empereur eust esté leur intercesseur envers nostre sainct Père[1589].

Langey donne dans les lignes qui suivent un relief tout particulier à l'opinion publique, qu'il décrit unanimement dressée contre le roi, des « boutefeux » de l'empereur ayant même, selon lui, incendié des villages pour attribuer ces crimes aux agents du roi.

En conséquence, l'ambassadeur-espion Langey se trouve dans une situation périlleuse, et il se montre menacé de toutes parts, seul, et devant malgré tout rétablir l'opinion que l'on a de son maître en Allemagne. Il y va de sa vie : on se rappelle le sort de Maraviglia. Le rôle de Langey consiste alors à reconstituer ses réseaux pour répondre à la propagande impériale. Son histoire, ici, gagne en vivacité :

> En ceste persuasion contre le Roy trouva le seigneur de Langey toute la Germanie : et s'adressant à ceux ausquels il avoit plus de foy [confiance], et desquels il avoit plus tiré de secours és autres affaires, qu'auparavant il y avoit conduits et negociez pour le service du Roy. Ils pensoient avoir faict beaucoup pour luy, de tant se

[1586] V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 214 *sq*.
[1587] *Mémoires*, VI (éd. 1569), f° 175*v*.
[1588] L'éd. princeps donne *protestations*, lapsus évident.
[1589] *Mémoires* (éd. 1569), f° 175*v*.

> hazarder seulement que de ne l'encuser [dénoncer] aux gens de l'Empereur, ou du Roy Ferdinand son frere, et de luy conseiller qu'il se retirast en diligence sans passer outre : et à la verité, allant plus avant, il luy eust esté de jour impossible de faire chemin sans estre cogneu ou arresté pour suspect : et de nuict luy estoient les chemins aussi mal seurs, à cause que depuis soleil couché jusques au jour, tous les païsans faisoient le guet aux champs à l'encontre des boutefeux, et ne laissoient passer allans ne venans sans parler à eux[1590].

Arrivé incognito à Strasbourg, logé probablement par Jacob Sturm[1591], Langey se rend ensuite à un endroit inconnu, chez un ami dont on ignore toujours le nom : les *Ogdoades* deviennent ici les Mémoires d'un espion et leur auteur, comme le regrette Bourrilly, « se montre d'une déplorable discrétion » aux yeux des historiens modernes, qui peinent à suivre ses traces[1592]. Il doit ruser pour faire venir chez son logeur, sans manifester sa présence, deux personnes jugées suffisamment fiables, parmi le grand nombre des hésitants qui se sont laissés influencer par les discours impériaux, afin de les convaincre de la fausseté de ces accusations. La scène ne manque pas de romanesque : seul, Langey a l'entière responsabilité de défendre la politique de son maître, et il commence, modestement, par tenter de persuader deux personnes, non dépourvues, cependant, de « puissance et authorité » et capables, par conséquent, de « moyenner que la verité des choses fust cogneue »[1593]. Il évite pourtant de les nommer :

> En autre lieu je pourray faire venir à propos de les nommer, afin de ne frustrer la memoire de leur bien-faict et service : mais à present ne vueil-je les nommer, pour ne les rendre oportuns au maltalent de qui n'a pris plaisir en ce qu'ils feirent[1594].

L'apparition du *Je* du narrateur rend d'autant plus visible le caractère autobiographique de ce passage, qui prouve, par ailleurs, que les *Ogdoades* étaient bien une histoire très contemporaine, relatant des faits dont l'auteur ne pouvait tout dire.

C'est de cette scène, discrète et secrète, où Langey persuade des alliés hésitants du bien-fondé de la politique du monarque qu'il représente, que naît un texte de propagande que notre auteur diffuse dans toute l'Allemagne :

[1590] *Ibid.*, f° 176*r*-176*v*.

[1591] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 217-218.

[1592] Voir *Ibid.*, p. 219-220. Selon Bourrilly, Langey se rendit à Tübingen, où il aurait été logé chez son parent, le sieur de La Fosse, ou chez son protégé, Guillaume Bigot : « Plus tard, à l'occasion de la mort de son protecteur, rappelant ses souvenirs, Bigot faisait allusion à cette mission de 1536, à ce temps où Langey, revêtu de la robe verte des marchands de pierre précieuses, parcourait le pays de la Souabe et tout en ayant l'air de vendre sa marchandise, tâchait d'instruire les princes sur les droits de son maître ». Le texte de Bigot (*Christianae philosophiae praeludium*, Toulouse, 1549, cité par Bourrilly, p. 220) assimile Langey à Ulysse : « *Haeccine sponsa quies ? Studiis haec ocia nostris / Quae sociare suis mihi se gemmarius olim / Bellaia de stirpe satus promisit Ulixes : / Se dignatus eum nobis proebere uidendum / Sub uiridi falsaque toga (sic namque Suaeuos / Gallica iura latens docuit) quem deinde sub armis / Quando subalpinos uigil insomnisque regebat / Hispanos terrere suo cum Caesare uidi ?* »

[1593] *Mémoires* (éd. 1569), f° 176*v*.

[1594] *Id.*.

> À tous lesdits articles leur respondit ledit seigneur de Langey, de maniere qu'ils en demourerent satisfaicts, et furent bien d'advis, qu'aussi demoureroient plusieurs autres si on leur avoir de mesme respondu : qui fut cause que ledit Langey redigea les responses qu'il leur avoit faictes par escrit, et trouva moyen de les faire secrettement imprimer, et publier par toute la Germanie, tant en Latin qu'en Alleman, et depuis en François : afin qu'en plus de lieux elles fussent leuës, et la verité cogneuë. Aussi pour faire cognoistre aux protestants, combien ils estoient abusez en la persuasion qu'ils avoient sur la lettre que leur avoit l'Empereur escrite, et sur les doubles de la protestation dudit seigneur, il les feit de mot à mot translater à la verité, et imprimer en Alleman, et publier par toute l'Allemagne : chose qui diminua de beaucoup de l'affection qu'iceux protestants avoient desjà mise à l'Empereur, mais ne leur osta encores la mauvaise volonté que tant les Ecclesiastiques qu'eux portoient au Roy[1595].

L'intérêt de ce passage, outre qu'il nous montre l'activité propagandiste de l'auteur et que cela contribue à en faire l'un des « héros » de sa propre histoire, se situe, me semble-t-il, dans la représentation précise de la situation politique d'où naît l'écriture de Langey. C'est dans une conversation privée, avec quelques personnes choisies, que l'auteur des *Ogdoades* essaie ses arguments et, une fois parvenu à convaincre, fait de tous les « points » de son argumentation la matière de son discours.

La lettre qu'il fait ainsi publier s'appuie essentiellement sur une longue *narratio*. J'ai déjà évoqué ce texte, qui fut imprimé en 1536, à Paris et à Lyon[1596], puis réimprimé en 1556 dans l'*Epitome*[1597]. Dans sa forme, c'est un plaidoyer ; sur le fond, c'est une histoire. Langey écrit à son « amy » allemand qu'il répond à sa demande de « [lui] faire sur un chacun article particulierement entendre, comment les choses à la verité se sont portées depuis le commencement jusques à ceste heure » : « Mais affin que tu entendes mieux cest article, je te vueil reciter toute l'histoire », écrit-il encore[1598]. Mais dans les *Ogdoades*, Langey n'insiste pas tant sur le contenu de ces textes de propagande que sur les circonstances de leur publication. Son rôle dans la « guerre des plumes » est mis en valeur comme une expérience personnelle et comme un service au prince. C'est parce qu'il s'est rendu sur place et qu'il a consulté des personnes de confiance que Langey sait adapter son discours au public germanique. L'enquête de l'espion rappelle ainsi la « diligente » et « discrète » investigation de l'historien idéal du *Prologue*. L'importance accordée à ses propres « faits » a pour conséquence un décentrement,

---

[1595] *Id.*

[1596] *Double d'une lettre escripte par ung serviteur du Roy treschrestien à ung secrétaire alemant, son amy […]*, *op. cit.* ; *Double d'une lettre envoyee a ung Alemant touchant les differens qui sont entre le Roy treschrestien et Lempereur, et les motifz de la guerre presente . Item ung arbre de consanguinite par laquelle appert qui vient a la succession des maisons de Milan, Bourgoigne, et Savoye*, Lyon, François Juste, 1536.

[1597] Sous le titre : « Translation d'une lettre escrite à un allemant, sur les querelles et differens d'entre Charles cinqiesme [sic] Empereur, et le treschrestien Roy de France […] », dans *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° 78*r sq*.

[1598] *Ibid.*, f° 78*v* et 84*r*.

si l'on peut dire, du récit, qui attire l'œil du lecteur sur un homme de l'ombre, chargé de missions périlleuses en dehors du royaume. En évoquant l'opinion publique (l'expression ne semble pas déplacée, en l'occurrence, puisque Langey évoque le ressentiment des princes et de personnes d'influence, comme celles de son « réseau », mais également le « populaire »[1599]), il constitue l'histoire en instrument politique, et fait de l'information l'arme essentielle des relations internationales, car un roi sans réputation est un roi sans alliés[1600].

La mise en valeur de soi passe donc également par le biais des discours, qui montrent Langey comme orateur et comme homme de plume. L'historien-juge présente ainsi l'intérêt politique de ses qualités littéraires. Dans le cas de la mission allemande de Langey, la scène de conseil[1601] entre agents et amis du roi de France sert à expliquer un « effet » public, en l'occurrence une propagande menée à l'échelle de l'Allemagne (et l'on connaît l'importance que prend l'imprimé, au temps de Luther, dans la formation de l'opinion), par une délibération des plus secrètes – dont on ne connaît pas même le nom de tous les participants. Les discours insérés participent donc de la construction, savamment orchestrée, de l'*ethos* de l'historien-juge, dont on voit que l'action politique effective relève de la rhétorique : persuader les « amis » hésitants, dissuader les ennemis. J'ai mentionné *supra* un texte attribué au roi qui est peut-être de la main de l'auteur des *Ogdoades* ; s'y ajoute un important texte de propagande, adressé aux électeurs de l'Empire mais publié très largement[1602]. Son insertion à la suite du récit très « autobiographique » de Langey est d'autant plus intéressante qu'elle montre qu'il n'y a pas, sous sa plume, d'opposition entre les scènes « privées » et les morceaux choisis de grande rhétorique. La publication de ce texte est, selon lui, une réponse à la contrainte où il se trouve, étant dans l'impossibilité, d'une part, d'effectuer en toute sûreté les voyages qui lui permettraient de se présenter comme représentant extraordinaire du roi aux princes allemands,

[1599] *Mémoires* (éd. 1569), f° 177*r*.

[1600] Dans sa biographie de Langey, V.-L. Bourrilly se montre particulièrement peu distant du récit des *Ogdoades*, qu'il résume en tentant simplement d'éclaircir les allusions : « C'est ainsi que "peu à peu s'espendoit la vérité", par les voies les plus diverses, et grâce à son habile propagande, Langey voyait s'affaiblir la prévention que les Impériaux avaient si violemment excitée contre nous » (*Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 222). Voilà qui reflète, sans doute, l'état des relations franco-allemandes au début du XXe siècle.

[1601] Avant l'entrevue à quatre, Langey et son logeur s'entretiennent longuement : c'est alors que Langey « conclut et arresta d'user de ce conseil […] » *Mémoires* (éd. 1569), f° 176*v*. Une personne, puis deux, puis quatre, puis toute la « Germanie » : le discours de Langey s'essaie à un public toujours plus large.

[1602] *Ibid.*, f° 178*r*-180*r*. Ce texte est publié dans *Exemplaria literarum*, *op. cit.*, p. 139-146. Langey l'a lui-même traduit en français, comme le prouve l'existence du manuscrit de la BnF, ms. Dupuy 269, signalé par V.-L. Bourrilly (*Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 224).

et s'étant vu refuser, d'autre part, la « journée impériale » (*i.e.* la diète) qu'il demandait pour défendre les droits du roi devant les États de l'Empire[1603].

Dans cette « lettre ouverte », Langey insiste singulièrement sur sa propre personne. Défendant les droits et les immunités des ambassadeurs en un temps où ils n'ont rien de garanti, il insiste sur sa volonté de faire son devoir malgré tout ; l'empêcher de mener à bien sa mission diplomatique, c'est le frustrer de son honneur : « je n'ay peu certainement faire de moins, afin que ma legation ne leur fust entierement infructueuse [*i.e.* au roi et à ses enfants], que d'executer par lettres et messages, ce que possible ne m'est sans extreme et apparant danger executer de bouche »[1604]. La stratégie argumentative adoptée peut se résumer ainsi : mes maîtres, confiants en Dieu, se remettront de l'offense qui leur est faite ; mais moi, ambassadeur, je ne puis accomplir ma mission, et vous, princes, vous vous soumettez à l'empereur en bafouant le « droit des gens » et vos propres « libertés ». En défendant les droits de ses maîtres, Langey défend également ceux de la diplomatie[1605].

L'écriture « publique » vient ainsi se substituer à la harangue que Langey n'a pas pu prononcer devant la diète de l'Empire[1606], mais aussi aux entretiens « privés » avec les princes ; loin d'être un pis-aller, elle complète, sans la remplacer, la conversation, par laquelle Langey parvient à réellement, et profondément changer les esprits[1607]. Les pratiques publique et privée du discours participent ainsi d'une même conception de l'action politique comme exercice de persuasion, et Langey ne manque pas de raconter l'heureux effet de son entreprise de propagande :

> […] de xiii. mille hommes qu'esperoit le Roy Ferdinand faire descendre en Champagne, et qui plus s'estoient mis ensemble par une particuliere affection les uns du butin, et les autres de vengeance, que pour le service de luy ne de l'Empereur son frere, il ne se trouva que le nombre de deux ou trois mille hommes, tous les autres declarerent ouvertement que sans paye entiere, ils ne feroient le serment : et

[1603] *Mémoires* (éd. 1569), f° 177*v*-178*r*.

[1604] *Ibid.*, f° 178*v*.

[1605] Langey défend en Allemagne ce que l'on appelle aujourd'hui une « solution diplomatique ». Le roi de France réclamait le duché de Milan pour ses enfants (c'était l'héritage de Louis XII, naguère duc de Milan) ; Langey était chargé de remettre « la decision de ceste cause au jugement des estats de l'Empire » (*Ibid.*, f° 179*r*). C'était une manière de jouer les « libertés » des États allemands contre la « tyrannie » de l'empereur.

[1606] Par cette citation d'un texte écrit et publié plutôt que d'une *concio* prononcée publiquement, Langey marque son originalité par rapport, par exemple, à Æneas Sylvius, qui se représente prononçant un long discours à la Diète de Regensburg (signalé par P. BURKE, « Historical Discourse in Renaissance Italy », *op. cit.*, p. 117).

[1607] Par sa propre conversation, et en comptant sur celles des autres : Langey travaille inlassablement, nous dit-il, à prouver aux élites strasbourgeoises, en particulier à la bourgeoisie marchande, que leurs affaires en France ne sont pas menacées, et que le roi de France n'a pas ordonné, comme le prétend la propagande impériale, de faire expulser de son territoire les sujets de l'empire, ni ne persécute les protestants. Il emploie, pour ce faire, les marchands qui reviennent de la foire de Lyon : « […] fist souvent et à divers jours, et en diverses compagnies, és lieux plus hantez et frequens [fréquentés] interroger lesdits marchans quelles nouvelles ils apportoient de France : si rapporterent lesdits marchans toutes choses conformes à ce que par cy devant est amplement racomté [*sic*] » (*Mémoires* (éd. 1569), f° 177*r*).

> ne le feroient sinon avec ceste exception, qu'ils ne porteroient les armes contre le Roy de France en guerre invasive […][1608].

Les *Ogdoades*, dans leur forme la plus aboutie et avant le fameux vol des papiers de Langey, comptèrent certainement d'autres discours de cette sorte. Dans le livre IV des *Mémoires*, Martin (ou un collaborateur) a inséré une lettre et deux longues « oraisons » prononcées par Langey en Allemagne, à l'occasion de la défense des droits du duc de Wurtemberg face aux états d'Allemagne[1609]. Si ces discours sont, peut-être, des ajouts tardifs (mais Martin du Bellay et les éditeurs du texte des *Mémoires* ont pu bénéficier de manuscrits originaux que nous ignorons[1610]), Langey avait sans doute prévu leur insertion, comme le montrent les indications qu'il a portées à la fin du manuscrit 752, qui prévoyaient un récit beaucoup plus détaillé de la mission de Langey que celui qu'en a laissé Martin[1611].

Les *Ogdoades* sont, enfin, une histoire de famille. La fin du manuscrit 752 indique ainsi : « faut inserer […] la depesche de Langey en Allemaigne, ce qu'il y negocia », mais également « la depesche de l'evesque de Paris [Jean du Bellay] en Angleterre, depuys à Rome, sa negociation en l'ung et en l'autre lieu »[1612]. Langey fait ici référence au mémoire écrit par Jean du Bellay à son intention[1613]. La représentation de soi, dans les *Ogdoades*, est inséparable de la représentation du « clan » du Bellay : au-delà de sa propre personne, Langey met en valeur sa famille, dans une logique très aristocratique de souci du lignage. Ainsi Martin du Bellay fait quelques apparitions notables, la plus remarquable étant sa présence en Italie au moment de la trahison du Marquis de Saluces. En 1536, celui-ci passe dans le camp de l'empereur[1614]. Avant de raconter la trahison proprement dite, Langey expose les signes avant-coureurs de la trahison. Martin du Bellay est alors aux premières loges : c'est très probablement à lui que Langey doit sa connaissance précise des événements. Le lecteur se trouve alors comme en présence de petits Mémoires de Martin dans ceux de Langey. Le témoignage de Martin est gage de vérité, notamment par de petites scènes qui montrent le caractère du personnage de Saluces :

[1608] *Ibid.*, f° 180*r*-180*v*.

[1609] *Mémoires* (éd. 1569), IV, p. 121*r*-133*r*.

[1610] La première « oraison » citée dans les *Mémoires* a été résumée, sans doute par Langey lui-même, dans un texte qu'a publié V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 415-417 ; ce dernier ne donne aucune référence pour la seconde. Il est probable que ces discours aient fait partie des « escrits Latins et François » de la main de Langey qu'Henri de Mesmes aurait procuré aux éditeurs de la première édition des *Mémoires*.

[1611] Ms. 752, fo 348*v*, cité dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*, p. 226, n. 3. Sur le traitement que Martin du Bellay réserve à cet épisode, voir *infra*, 2. Le mémorialiste et l'historien

[1612] Ms. 752, fo 348*v*, cité dans *Id.*.

[1613] 2. Jean du Bellay et Langey : lettres ou « mémoires », une écriture sur l'histoire.

[1614] Francesco del Vasto, marquis de Saluzzo, dont la trahison est expliquée par Langey dans les *Mémoires* (éd. 1569), f° 167*r*.

> […] ledit Marquis un jour à Fossa, parlant au seigneur Martin du Bellay, luy disoit qu'il avoit pitié de ses amis de France qui perdroient leurs biens, par ce qu'on ne pouvoit aller contre les oracles de Dieu, dont les prophetes estoient denontiateurs [annonciateurs][1615].

Puisque nous avons ici à faire à un traître et par conséquent à un simulateur, Langey a recours à des procédés de dévoilement de la vérité du personnage, qui passent par la représentation d'une parole « privée ». Il s'étend sur les scènes de conseil, où l'on voit le marquis différer les décisions qu'il devrait prendre, au désespoir de ses capitaines. Cela peut également passer par la *parrêsia*, parole dont le but est d'agir sur l'autre et, en l'occurrence, non tant de le guérir que de mettre son âme à nu aux yeux des autres. Martin du Bellay s'illustre ainsi lorsque, ayant conçu quelque soupçon de ce qui allait se produire, il interpelle le marquis « en plein conseil » :

> Le seigneur Martin du Bellay en plein conseil, et devant tous luy dist, qu'un chevaucheur d'escuyerie du Roy, nommé Bonsot, venant de Milan, avoit passé par Ast, et y avoit veu marqué le logis dudit seigneur Marquis aupres de celuy de l'Empereur, à quoy ledit Marquis en soubsriant, respondit, estre bien asseuré que ledit du Bellay n'en croyoit rien, ne pareillement autre de la compagnie[1616].

Le marquis est alors lieutenant général du roi en Piémont[1617] ; le « conseil » dont il s'agit est donc celui de ses capitaines. La preuve sérieuse de la trahison qu'apporte Martin, devant tous les capitaines du marquis, lui vaut une réponse tout aussi saisissante par sa fourberie. Ces scènes de « paroles vives » s'inscrivent encore dans la recherche de l'effet de réel, de l'*euidentia*. Mais, comme on peut ici le constater, la *vue* n'est pas le principal biais du discours d'expérience par lequel Langey garantit la véracité de son histoire.

Nous avons déjà rencontré, dans les scènes de *parrêsia* opposant des représentants du roi à l'empereur, l'importance de ces mots piquants qui se détachent du récit, dans une histoire qui accorde par ailleurs une place importance aux grandes performances oratoires. Mais si les harangues et discours participent du développement des causes et de l'exposition des circonstances, et contribuent par conséquent à contruire la vérité comme *aletheia* (ne rien oublier quant à la « matière » des faits), ces petits discours « privés » participent encore de l'effet de *parrêsia* par lequel brille cette même vérité. Le primat de l'expérience permet de dépasser l'opposition réductrice entre les « choses vues » et les « choses entendues ». Car dans les conseils les plus secrets, la vérité s'exprime à mi-voix, de la bouche d'un prince à l'oreille d'un confident ou d'un ambassadeur de confiance, un « personnage fidelle » comme a pu l'être Langey auprès d'Henri VIII. J. Blanchard a souligné l'importance de cette « parole vive » chez Commynes, qui avait été « amené à faire confiance, dans la pratique diplomatique, aux paroles

[1615] *Id.*.
[1616] *Ibid.*, p. 182*r*.
[1617] Voir *Ibid.*, f° 180*v*.

plutôt qu'aux écrits », d'autant que Louis XI « reproch[ait] aux ambassadeurs de déformer par leurs écrits les intentions des princes » et préférait pour cette raison les entretiens particuliers aux relations écrites[1618]. Langey n'ignorait pas ce problème, comme en témoigne l'affaire de la harangue de l'empereur à Rome. Son avantage, si l'on peut dire, sur Commynes, est de posséder des *alter ego*, des personnages qui sont, là où il n'est pas, ses yeux et ses oreilles[1619].

Cependant, cette place de choix qu'il accorde aux siens s'explique aussi par sa conception du témoignage et de l'investigation « diligente et discrète » que doit mener l'historien. Sa connaissance part de sa propre expérience et s'étend par ses réseaux, ses amis, sa clientèle, et par conséquent sa famille. Par les « faits » qu'il choisit de raconter, la place et l'importance qu'il leur donne, se devine la toile que tisse Langey autour de sa propre expérience politique. Pour le dire autrement, les informateurs et témoins dont il a recueilli mémoires, documents et récits oraux se situent autour de lui, en cercles concentriques, et les plus proches sont ceux qui prennent dans son récit la plus grande importance. Cette logique d'organisation du récit, qui suit de près la matière du témoignage, explique également que Langey distribue les « épisodes » de son histoire selon la géographie, s'attachant à tel ou tel personnage, roi, pape, empereur, ambassadeur, etc.

Si l'on revient, par conséquent, aux contours du genre des Mémoires tels que les a définis J. Blanchard, il faut convenir que Langey s'écarte singulièrement de l'œuvre de Commynes et offre à son lecteur une vue plus complète de l'histoire, ce que j'ai appelé plus haut une « subjectivité étendue »[1620].

[1618] J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 369-370.

[1619] Voir *Ibid.*, p. 371 : « Si le mémorialiste n'était pas présent, le mot, rapporté par un intermédiaire qui lui transmet ce qu'il a appris de vive voix, apparaît dans les *Mémoires* quelque peu assourdi ».

[1620] J. MESNARD, dans « Les Mémoires comme genre », *op. cit.*, s'intéresse aux frontières mouvantes entre les genres des Mémoires et de l'histoire (mais aussi du roman et de l'autobiographie) et caractérise ainsi leur point de convergence : « Une rationalisation s'accomplit [dans le genre de l'histoire], marquée par le choix d'un début et d'une fin qui échappent au pur domaine du fortuit, par l'existence d'une chaîne solide qui conduit d'une extrémité à l'autre, par le fait que l'explication devient plus rigoureuse et tend à se substituer à la critique ou à l'épanchement personnels. Toutefois, lorsque l'historien cherche à recréer la vie du passé, lorsqu'il s'investit dans son œuvre, la domine d'une haute pensée et la pénètre de sa personnalité, l'histoire, sans devenir mémoires, acquiert certaines valeurs de ce dernier genre, notamment la présence d'une riche humanité ». L'histoire-jugement selon Langey se situe sur un point semblable, mais à partir d'un point de vue tout autre, celui de l'expérience politique subjective, point de départ de la « rationalisation ». Le résultat est proche, mais le trajet est inverse.

2. Le jugement de l'action politique et la portée exemplaire ou instructive des *Ogdoades*

Au-delà de la mise en valeur de soi et de sa famille, c'est le jugement de l'auteur qui constitue le véritable principe organisateur des *Ogdoades* : Langey et les Du Bellay ne sont pas partout, et ils restent, la plupart du temps, des personnages secondaires du récit. En revanche, l'historien-juge a soin d'interposer son jugement entre son récit et le jugement du lecteur, proposant sa propre lecture des événements, et leur donnant parfois une portée exemplaire. Nous avons déjà rencontré, dans l'édition princeps des *Mémoires*, les guillemets marginaux qui signalent des *sententiae* ou « pensées » de l'auteur – qui sont parfois celles d'acteurs de l'histoire ; elles n'ont pas, en général, la valeur de vérité définitive (ce qui distingue la « pensée » de la maxime)[1621], d'autant qu'elles sont attribuées à d'autres personnages que l'auteur et que, même quand elles sont attribuables à Langey, elles doivent être comprises à partir des « faits » qu'elles commentent.

On a vu que Langey, au cours de son séjour piémontais, avait eu à réprimer une mutinerie à Turin. Cela fait partie intégrante de ce qu'il appelle la « discipline militaire » : savoir réagir à l'insubordination et à la révolte. Ainsi, le récit d'une mutinerie dans l'armée française donne l'occasion à Langey d'insister sur le rôle du chef, en l'occurrence le comte Guillaume de Fustemberg, qui ramène ses hommes à l'obéissance ; le récit est conclu par une maxime qui, une fois encore, est relevée par l'éditeur et mise en valeur par des guillemets marginaux :

> Ce que j'ay bien voulu reciter en cest endroit, à ce que ce soit un exemple, combien est requise la discipline militaire, et de combien sert un chef en telle multitude qui sçache tirer obeissance de ses gens[1622].

Cette « circonstance » de la guerre qu'est une mutinerie, assez banale en un temps où les troupes se rebellent facilement (du fait du grand nombre de mercenaires et des retards de paiement), motive l'intervention de l'auteur qui fait valoir le caractère exemplaire de ce récit secondaire.

Ce type d'apparition du *Je* est cependant assez rare et même exceptionnel. Langey, la plupart du temps, se montre peu scolaire et édifiant. L'exemplarité passe avant tout par les

---

[1621] Je reprends ici la distinction proposée par F. GOYET, *Le sublime du « lieu commun » : l'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Champion, 1996, p. 601, sur les lieux communs au sens de *sententiae* : « Les "pensées" d'un auteur désignent tout à la fois le fond et la forme, la réduction à une formule et le poids d'autorité de son auteur. Le mot souligne de plus que, aussi autorisée et "grave" qu'elle soit, cette pensée n'est pas la Vérité. Les sentences ne sont pas au rang supérieur où sont les maximes ». Sur la pratique des guillemets marginaux, voir *ibid.*, p. 606-609. Dans mon article sur les analyses des lettres de François Ier par Junius (« Deux "lettres pleines d'expostulation" », *op. cit.*), reprenant ce constat que les *sententiae* « sont moins de belles formules que des "lieux" à retenir » et qu'elles sont souvent « de l'ordre de l'idéologie », je traduis *sententiae* par l'expression : « idées à retenir ».

[1622] *Mémoires* (éd. 1569), fº 146*r*.

jugements des acteurs de l'histoire et, par conséquent, par les discours rapportés, et par des scènes de conseil d'une grande richesse et qui s'étendent parfois, dans les fragments des *Ogdoades*, sur plusieurs feuillets. Cette exemplarité est donc bien davantage incarnée par les acteurs qu'elle n'est déduite par l'auteur : le lecteur doit faire un effort pour comprendre la façon dont des « modèles » émergent d'un contexte toujours singulier, ce qui nécessite, de sa part, une attention « studieuse et diligente ».

Là encore, le domaine où s'expriment peut-être le plus clairement les conceptions de Langey est la « discipline militaire ». On sait qu'il n'apprécie pas l'impétuosité, cet esprit chevaleresque et suranné qui conduit inconsidérément à la mort maints jeunes gentilshommes pour qui la seule gloire est celle du combat. Dans l'une de ses lettres à Langey, Jean du Bellay écrivait :

> Monsr le Grant-Maistre [Montmorency] dedans peu de jours va dresser le camp […]
> Le Roy le suyvra de près, deliberé de faire office plus de cappitaine que de souldart.
> Vous entendez que c'est à dire : il n'est poinct endormy[1623].

Langey partageait cette opinion de la supériorité du capitaine qui sait temporiser sur celui qui se précipite, poussé par la seule envie de combattre. Dans cette lettre, la connivence (« Vous entendez que c'est à dire ») témoigne également de la préoccupation du conseiller pour la personne du roi, dont il ne souhaite pas qu'elle s'expose à la guerre, de façon à ce que ne se reproduise pas le désastre de Pavie. Les Du Bellay ne s'opposent pas, certes, à la manifestation de l'esprit chevaleresque (la recherche de l'honneur doit inciter, au contraire, la noblesse à « bien faire ») ; mais ils veulent qu'il soit subordonné à la prudence que seuls possèdent les capitaines qui ont « vu, considéré et retenu », pour reprendre les mots du *Prologue*. La précipitation est toujours mauvaise conseillère, et l'historien-juge s'attaque volontiers aux jeunes nobles désireux de trouver dans les combats l'occasion de briller et qui, pour cette raison même, mettent leur propre camp en danger pour n'avoir pas pris le temps du « conseil »[1624]. En ce sens, l'impatience des bouillants gentilshommes est l'exact contraire de la « diligence » d'un Langey. Dans son récit de la guerre en Provence, il dépeint ainsi un nommé Montejean, jeune, ambitieux, plein de courage et de fougue, et réclamant à Montmorency l'autorisation d'aller en découdre avec l'ennemi[1625]. Le grand maître finit par céder à ses instances, avant de revenir sur sa décision, mais le courrier qui devait avertir Montejean du contrordre prend un mauvais

[1623] Lettre de Jean à Guillaume du Bellay, Lyon, 13 et 16 juillet 1536, dans *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, Tome II, *1535-1536*, *op. cit.*, p. 378.

[1624] Voir *Mémoires*, VII (éd. 1569), f° 234*r*, où Langey écrit que « la jeunesse […] (ainsi qu'est la coustume) estime et crainct moins les hazards et dangers, d'autant qu'elle les a moins experimentez ».

[1625] *Ibid.*, f° 210*r sq*.

chemin et arrive trop tard – tant le jeune homme est impatient de se battre. Le dénouement, sans surprise, est que le jeune aventureux tombe aux mains de l'ennemi. Une telle sottise confirme Charles Quint dans son triomphalisme ordinaire, tandis que les troupes françaises doutent de leur propre force[1626]. Le lecteur n'aura pas de mal à construire lui-même l'exemplarité de ce récit, et de comprendre l'utilité de cette « circonstance » qui n'est pas une simple anecdote.

Les jeunes gentilshommes doivent donc s'en remettre au conseil des plus anciens, comme en témoigne un moment d'institution du prince unique dans les fragments des *Ogdoades*, au cours duquel on voit François Ier prononcer un discours « privé » au Dauphin, lequel est décrit par Langey comme un autre Montejean, impatient de briller par une victoire[1627]. Le roi cherche à cultiver dans le cœur de son fils les vertus chevaleresques ; pour autant, il n'oublie pas de lui demander de se comporter avec ses généraux comme un élève désireux d'apprendre, lui conseillant d'être « doulx et privé parmy eux »[1628]. Fort de cet enseignement, le prince, ayant rejoint l'armée, décide volontairement de se soumettre au conseil d'Anne de Montmorency[1629]. On le voit, plus tard, se ranger à l'avis de celui-ci au moment d'une scène de conseil semblable à celle que j'ai évoquée plus haut, consacrée à la question de savoir s'il faut attaquer l'ennemi ou temporiser ; le Dauphin, bien qu'étant attiré par l'option offensive, « voulut estre toutefois maistre de soy, et s'arresta pour resolution à l'advis dudit de Montmorancy »[1630]. L'apprentissage de l'exercice du pouvoir passe d'abord par la reconnaissance de l'expertise des principaux conseillers. Pour apprendre à gouverner, apprends d'abord à écouter – et donc à te taire : c'est là un lieu commun des miroirs des princes, que l'on retrouve sans surprise sous la plume du « docte et preux » Langey.

Un personnage se détache de ces derniers exemples : Anne de Montmorency, le « Grant Maistre » puis connétable, dont on a déjà constaté, au chapitre précédent, que les fragments des *Ogdoades* le représentent sous un jour des plus favorables. J'ai déjà suggéré qu'il en était l'un des « héros ». Disgracié en 1541[1631], il n'apparaît sous la plume de Langey que dans le temps où il bénéficiait de l'amitié et de la confiance de François Ier, ce qui lui permit de mener une politique de conciliation, favorable aux solutions diplomatiques : qu'un illustre homme d'épée

[1626] *Ibid.*, fº 214*r*-215*r*.
[1627] *Ibid.*, fº 232*r*.
[1628] *Ibid.*, fº 232*v*.
[1629] *Ibid.*, fº 232*r*.
[1630] *Ibid.*, fº 234*v*.
[1631] Sur le silence des *Mémoires* sur cette disgrâce et sur le jugement de Montaigne, voir *infra*.

se méfie de la guerre, voilà qui n'était pas pour déplaire à Langey[1632]. Sa grande prudence en fait non seulement un quasi-égal du roi, mais la pièce essentielle d'une politique faite de circonspection et d'un usage raisonné des « dissimulations » ou ruses, politique dans laquelle se reconnaît Langey. La valeur exemplaire du personnage de Montmorency est soulignée par l'éditeur de 1569 qui repère dans ses propos des *sententiae* :

> Tant y a que toute guerre qui advient entre les humains, pour quelque cause et occasion que ce soit, faut qu'elle soit ou necessaire, ou voluntaire : consequentement il faut diverse raison et consideration à entreprendre l'une [la volontaire], et à soustenir l'autre[1633].

Ou encore, au sujet de ses qualités de chef soucieux de se montrer à ses hommes, pour leur donner confiance et incarner, dans leur esprit, la cohésion de l'armée :

> […] sçachant et cognoissant tresbien que la parole et conversation avecques le chef n'est gueres de moindre efficace que l'exercitation, pour duire et regler à vraye obeïssance une trouppe nouvellement assemblée de diverses et differentes nations[1634].

Dans ces deux exemples, ces raisonnements, dont le présent gnomique souligne la portée générale, sont attribués à Montmorency ; ils sont, par ailleurs, inséparables d'un contexte précis : l'invasion subie par la France en 1536 (or, on ne mène pas une guerre défensive, sur son propre territoire, de la même manière qu'une guerre offensive en pays étranger), et l'inexpérience et la disparité des troupes françaises (en grande partie composées de mercenaires – chose qui, pour Langey comme pour Machiavel, pose le problème de la fidélité des troupes)[1635]. Et c'est encore de Montmorency que se sert Langey pour dépeindre, d'une façon très précise voire techique, l'art de fortifier un camp. Mais l'aspect technique est subordonné à un dessein plus élevé, celui de montrer encore la prudence du général, symbolisée et incarnée par son « logis, et pretoire » :

> De là il voioit tout ce que se faisoit à l'entour de luy, et ne se pouvoit dresser noise ne tumulte, qu'il ne l'apperceust incontinant, de là il cognoissoit de quel costé on diligentoit, de quel costé on cheminoit aux reparations et fortifications qu'il avoit

---

[1632] Voir T. RENTET, « Anne de Montmorency (1493-1567). Le conseiller médiocre », *op. cit.* ; C. MICHON, *François Ier*, *op. cit.*, chap. XIII, qui rappelle qu'« en 1534-1535, l'entourage du dauphin François […] tente de le fragiliser. Le grand maître vacille, mais la mort du dauphin en 1536 met un terme au projet ». Langey n'en dit mot et montre au contraire le Dauphin pleinement confiant dans l'autorité du grand maître.

[1633] *Mémoires* (éd. 1569), f° 205*r*-205*v*.

[1634] *Ibid.*, f° 216*r*.

[1635] *Il Principe*, *op. cit.*, chap. XII, 5 : « *Le mercennarie et ausiliarie son' inutili et pericolose, et se un' tiene lo stato suo fondato insù l'armi mercennarie non starà mai fermo ne sicuro, perche le son' dis'unite, ambitiose et senza disciplina, infedeli, gagliarde fra gli amici, fra gli inimici vili, non hanno timor' di Diò, non fede con gli huomini ; et tanto si differisce la rovina, quanto si differisce lo assalto, et ne la pace sei spogliato da loro, ne la guerra da inimici* ».

> ordonnées, et ordinairement faisoit ou commandoit tousjours quelque chose conducible et utile à ceste fin[1636].

Cette vision surplombante reflète ainsi celle de l'historien, qui offre dans ces pages un récit particulièrement développé d'une guerre sans bataille, ce en quoi les *Ogdoades* françaises diffèrent profondément des fragments latins des années 1520.

L'invasion de la Provence offre l'occasion à Langey de dépeindre Montmorency en stratège. Comme pour tout *prudens*, son jugement de la situation dépend d'abord de ses informations : celles-ci, notamment grâce à ses « espies » (espions), lui signalent que l'armée ennemie, constamment harcelée, tant par les troupes françaises que par les « païsans », sur un territoire qui n'est pas le sien et où le roi a ordonné de pratiquer la politique de la terre brûlée, connaîtra bientôt la disette :

> De toutes ces entreprises et autres semblables qui seroient longues à racompter, estoit le sire de Montmorency adverty ordinairement, et bien pouvoit cognoistre à l'œil, que la famine avant peu de jours contraindroit et reduiroit l'ennemy à la necessité, ou de venir assaillir à nostre fort [avantage] et à son desavantage, ou d'habandonner la Provence avecques grosse honte et dommage, et ne voioit point quel interest [préjudice, dommage] il y avoit de le deffaire sans combat et sans hazard, en luy ostant le moien des choses sans lesquelles il ne povoit demourer, plus tost que de vaincre en hazardant une bataille[1637].

Le mot *intérêt* ayant ici son sens négatif, la phrase peut sembler au premier abord contradictoire, mais le sens en est clair : à vaincre sans péril, on n'a pas moins de gloire – la réflexion de Montmorency est contraire à celle qu'un vers du *Cid* a érigé depuis au rang de proverbe, mais également à une éthique aristocratique tout aussi vivace au temps de Langey qu'à l'époque de Richelieu :

> Et pourquoy (dit-il) ayant la victoire certaine non qu'apparente en main, l'eust il à son escient remise en hazard, veu qu'il ne depend moins d'honneur et de gloire, de vaincre son ennemy par conseil et bonne conduite, que par bataille ? Pourquoy eust-il abusé du sang et de la vie de ses gens, dont il estoit force qu'en une bataille il en mourust, et communement des plus gens de bien, encores qu'il en raportast la plus heureuse victoire du monde[1638].

On se rappelle que, précisément, les batailles sont toujours incertaines – c'est le *topos* des « hazards » de la guerre –, alors que les conseils dépendent évidemment de ceux qui les tiennent. Langey considère, avec Montmorency, qu'accepter de livrer une bataille revient à courir un risque, à remettre à la fortune le sort de la guerre ; la victoire par « conseil », autrement dit par ruse, est en conséquence tout aussi honorable que la victoire « chevaleresque » sur le champ de bataille. Cette attitude lui valut le surnom *de Fabius cunctator*, par allusion au général

[1636] *Mémoires* (éd. 1569), f° 215*v*.
[1637] *Ibid.*, f° 233*v*.
[1638] *Ibid.*, f° 234*v*.

romain connu pour son attitude de « temporisateur » face à Hannibal en Italie[1639] ; ce modèle antique de la politique de Montmorency illustre pour Dolet, on s'en souvient, l'attitude de Langey au Piémont[1640].

Cette attitude, pour être raisonnable, ne laisse pas de déplaire – tout comme celle de Fabius Cunctator, dont la stratégie fut critiquée de toutes parts[1641]. Montmorency doit faire face à l'opposition, avouée ou larvée, d'une noblesse impatiente de combattre. La fin du livre VII des *Mémoires* est consacrée à cette opposition. Arrivé à Avignon avec la ferme intention de temporiser (décision qu'il a prise en accord avec le roi), Montmorency fait réunir ses capitaines et « aucuns viels gens-d'armes » reconnus pour leur expérience ; il leur fait un discours sur la situation et le danger qu'ils courent ; il leur demande enfin leur avis sur « lequel estoit meilleur, ou de marcher plus avant en païs, ou d'attendre sur le mesme lieu »[1642], précisant que le roi et lui ont un avis sur la question, mais qu'ils ont souhaité, d'abord, les consulter :

> […] tous deux avoyent bien voulu tant deferer à la prudence, experience, et foy d'entre eux, que de leur en faire demander leur advis sur le faict, et la chose encores estant en son entier : parquoy il attendoit d'eux tous, et de chacun la franche, libre, et liberale opinion[1643].

Il s'agit, évidemment, d'une ruse :

> Telle fur sa proposition au conseil, et nonobstant qu'il avoit ja prise avecques le Roy ferme et resolue deliberation de ne point venir au combat, et de ne jouer le gros jeu, sinon que extreme necessité l'y contraignist, ou qu'une seure et certaine opportunité s'y offrist, d'autant qu'ils sçavoyent et cognoissoyent tresbien, que beaucoup plus est le devoir d'un chef et general d'armee, qui a de [doit] combattre pour et en son naturel et propre païs de meurement et sagement, que hardiment et soudainement s'exposer et mettre au hazard. Si avoit il approprié ses parolles, et composé sa contenance de telle sorte et maniere, qu'on eust plutost jugé, que son advis fust incliné à l'opinion contraire[1644].

Pour libérer la parole, le chef doit « dissimuler » sa véritable intention. Sa « proposition » relève ici de la pure rhétorique : Montmorency « approprie ses parolles », « compose sa contenance », car il s'adapte à son auditoire. Les flatteurs se porteront du mauvais côté et ne risqueront pas de perturber son jugement :

> Et ce faisoit il à propos et à son escient, par ce qu'il cognoissoit la chose estre desja venue en coustume, que grande partie des capitaines et autres qui sont appellez au

[1639] Voir F. DECRUE DE STOUTZ, *Anne de Montmorency : grand-maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885, p. 285.

[1640] *Les Gestes de Francoys de Valois, op. cit.*, p. 92-93, cité *supra* : « Et ayant un tel Cunctator à la queue, que le ruzé Annibal avoit, il[s] ne se trouvent guiere plus de gaing au bout de l'An, que de perte ».

[1641] Comme le note Montaigne, *Les Essais*, p. 663 (éd. Villey), II, 16, p. 625 : « chacun n'a pas la fermeté de Fabius à l'encontre des voix communes, contraires et injurieuses ». *Cf.* Plutarque, *Vie de Fabius Maximus*, chap. XII dans la trad. Amyot.

[1642] *Mémoires* (éd. 1569), fº 202*r*.

[1643] *Ibid.*, fº 202*v*.

[1644] *Id.*

> conseil tendent au jourd'huy à la faveur, et opinent communement selon qu'ils pensent et conjecturent, que le chef et principal capitaine le trouvera bon : et telle qu'ils estiment son opinion, telle la donnent ils, et appliquent tous leurs esprits à la confermer et fortifier de raisons, en façon qu'elle puisse estre trouvee la meilleure. […] Et par ce moyen il faisoit son compte, qu'en voyant impugner et confuter [combattre et réfuter] l'opinion qui veritablement estoit la sienne, par gens qui penseroyent faire tout le rebours, il auroit plus grande liberté de conferer et contrepeser les raisons et causes mouvantes de l'une et de l'autre opinion[1645].

Le vrai stratège est un orateur, car pour diriger un conseil il faut savoir créer les conditions pour qu'apparaisse la vérité, non tant dans le discours des conseillers que dans l'esprit du général. Car il faut composer avec un temps (« au jourd'huy ») où pullulent les flatteurs. En un sens, la liberté n'est pas tant du côté de ceux qui ont ici l'occasion de parler librement, que de celui qui écoute les conseils et à qui appartient la décision critique (le jugement, *krisis*) : lui seul a la « liberté » de juger et peut (légèrement) percevoir, grâce à ce stratagème, les intentions des capitaines, distinguant flatteurs et amis, expérience et inexpérience.

Cette pénétration nécessaire à l'analyse des conseils, nous la retrouvons dans la description des conseils par laquelle se termine le livre VII des *Mémoires*. Les phrases de l'historien-juge, d'une grande complexité, invitent à comprendre les ressorts secrets qui animent les hommes d'action ; la syntaxe s'enrichit d'incises, de corrections, pour expliquer l'attitude des capitaines qui, dans les conseils, se révèlent de plus en plus impatients de combattre :

> Telle avoit tousjours esté sa deliberation [*i.e.* de Montmorency] : mais il y avoit tousjours eu gens en sa compagnie, qui encores que du commencement apres avoir esté la chose debattue d'une part et d'autre s'y feussent tous condescendus, ne la pouvoient toutefois assez bien gouster. Soit qu'en effect ils eussent plus defferé à son authorité que changé de leur opinion, ou que bien ils en eussent changé pour lors, voyans les apparentes raisons qui si avant faisoient contre eux, et que depuis voyans les forces du Roy multipliées et suffisantes pour combattre l'ennemy, ils fussent à ceste occasion retombez en leurditte premiere opinion. Mais tant y a qu'en eux-mesmes et quelquefois en leurs devis privez et particuliers ils ne louoient tant ceste sienne prudence et maturité, qu'ils ne laissassent part en luy à faulte de cueur [manque de courage] et de hardiesse. […] Et ja estoient de cest advis, non seulement ceux qui en avoient esté du commencement, mais avec eux aucuns de ceux qui en avoient esté au-paravant d'opinion contraire : soit qu'ils se departissent de la premiere pour la confiance qu'ils voyoient au Roy, ou qu'ils voulussent gratifier et complaire à l'appetit [désir] de leur jeune Prince [le Dauphin], qu'ils voyoient brusler d'ardeur et affection de s'esprouver à la guerre, et de faire courir le bruit de sa vertu[1646].

Si l'opposition entre l'impétuosité et l'impatience d'un côté, la maturité et la prudence de l'autre, est pour le moins tranchée selon une conception binaire, l'analyse des raisons qui font pencher les capitaines vers le parti le moins raisonnable n'en est pas moins fine. La structure

[1645] *Id.*
[1646] *Ibid.*, f° 233*v*-234*r*.

du raisonnement fonctionne toujours selon le principe des antilogies, mais en introduisant une nouvelle opposition (« soit que… ou que »). L'analyse, suivant une logique *a priori* binaire, peut ainsi aboutir sur une compréhension assez fine des intentions des uns et des autres ; pour en rendre compte, Langey utilise encore le discours « oblique », par lequel il rapporte non tant les paroles que la substance des paroles « privées » des partisans de l'attaque :

> Et pourquoy (disoient ils entre eux) ne luy obtempereroient ils en un si noble et si honeste desir ? Et pourquoy l'abuseroient ils, et quasi malignement le frauderoient d'une si belle et apparente occasion et oportunité que Dieu luy offriroit maintenant d'acquerir gloire et reputation aux armes en sa premiere et si florissante jeunesse ? […] Leur devoit il suffire estans si fors et si puissans au dessus l'ennemy, de se tenir enclos attendant qu'il les vint assaillir, mais qui pis est, souffrir et endurer qu'il fist si peu d'estime et conte d'eux, que de venir à leur barbe assieger une telle ville que Marceille avec une si petite trouppe de gens qu'il n'y en avoit assez pour faire littiere et pour fouler aux pieds de leurs chevaux, avant que l'Empereur eust loisir de venir au secours avec la grosse trouppe de ses gens ? Nenny, nenny (disoient ils) c'est sur nostre honneur que nous prenons et voulons que si l'on marche en avant, on nous reproche par apres que nous n'entendons ne valons rien au mestier, si jamais ceux qui assiegent Ma[r]ceille se peuvent sauver et garentir de nous[1647].

Le discours indirect permet ainsi de reconstituer les raisonnements visés par l'auteur dans leur complexité, en introduisant la question de l'honneur et de l'image donnée par l'armée royale, question qui n'est pas de peu d'importance, y compris aux yeux de Langey (on a vu sa « diligence » à changer l'image du roi à l'étranger). Le problème, pour celui-ci, est de changer le regard des nobles et de leur faire prendre en considération davantage le conseil que la fortune : dans une telle optique, l'honneur que l'on acquiert d'une victoire militaire est parfois (souvent) un honneur en trompe-l'œil.

Par sa prudence, par ses qualités d'analyse des intentions d'autrui, le personnage du grand maître ressemble donc à l'historien-juge dépeint dans le *Prologue* : action politique et écriture de l'histoire obéissent à la même logique. En outre, Montmorency n'apparaît pas seulement, comme un stratège habile à user de « dissimulation », il est aussi un orateur, capable, par exemple, de relever le moral des troupes après la désastreuse aventure du jeune Montejean, sacrifiant à la traditionnelle harangue du général aux troupes, se servant de cette légère « contrariété de fortune » pour démontrer (ou plutôt « remonstrer », comme l'écrit Langey[1648]) « que telles aventures (qui sont choses ordinaires en toutes guerres de grosse importance) non seulement ne doivent jamais estonner bonnes gens de guerre, ains leur accroistre plutost le cueur

[1647] *Ibid.*, f° 234*r*.

[1648] La conclusion de cet épisode est l'effet de la harangue : « Ceste remonstrance leur fist et proposa le sire de Montmorency, de si hault cueur, et d'une contenance si asseurée, qu'à icelle assentirent les soldats avecques une militaire acclamation, si unanime et si alaigre, que ja ils monstroient avoir en main, ou devant les yeux l'asseurance et certaineté d'heureuse issue » (*Ibid.*, f° 215*v*). C'est dire que l'art du général et l'art de l'orateur ne font qu'un.

et affection de s'en revencher, accompagnez de discretion, ruse, et prudence de ce faire, sans encourir nouveau hazard »[1649]. La leçon de l'*exemplum* (l'imprudence de Montejean) est tirée par Montmorency lui-même, et tout son talent de général et d'orateur est d'en faire comprendre la substance à ses hommes.

Il faut enfin dire un mot des faits qui semblent échapper à toute exemplarité, et dont Langey souligne le caractère extraordinaire. C'est le cas de la trahison du marquis de Saluces, qui donne l'occasion à Langey de comparer l'événement aux exemples des histoires antiques :

> Le cas insolite et nouveau, et duquel il ne se trouve aucun exemple en toutes histoires du temps passé, rendoit la chose à un chacun non que difficile, mais impossible à croire […]. Je veuil que Vitellius ait esté abandonné par Cecinna, prenant le party contraire de celuy qui l'avoit honoré et avancé, mais ce fut apres que les affaires dudit Vitellius furent du tout en desespoir, et pour se renger à la fortune qui à l'un des contendans adjugeoit par son assistence la chose par eux deux ambitieusement pretendue. Stillico, Narses, ayent commis pareille faulte, mais ce fut pour grande et juste occasion d'indignation, et pour se venger de la non meritée ingratitude. Cestuy ci sans cause d'indignation a trahi son Prince naturel, en cours de fortune assez prospere […][1650].

On a là affaire à un exercice assez classique, pour ne pas dire scolaire, de « conference » des *exempla* anciens avec des « cas » modernes. Remarquons, par ailleurs, que souligner la nouveauté d'une trahison est une stratégie relativement banale dans un réquisitoire : Saluces a trahi, mais il n'avait aucune raison d'être mécontent de son prince – alors qu'une question d'honneur, de « mérite » non reconnu suffit, en règle générale, à expliquer les révoltes nobiliaires (sans les légitimer pour autant) : on se souvient de la façon dont Langey rend compte, dans les premiers fragments des *Ogdoades*, de la rupture entre Robert de La Marck et l'Empire. De même Henri VIII avait des raisons d'être mécontent du pape, mais cela ne justifie pas pour autant sa rupture avec Rome. L'intérêt de ce « cas insolite » est ailleurs, dans l'analyse des « circonstances » de cette extraordinaire trahison. On sait, en effet, que, du point de vue des causes (*cur* ?), le marquis négociait avec l'empereur un procès qui lui aurait permis de s'emparer du marquisat de Monferrat[1651] ; et, d'autre part, qu'il était superstitieux. Il n'en fallait pas plus à un prince, dans une Italie tiraillée entre France et Empire, où l'Empire semblait devoir l'emporter, pour changer de camp. Du point de vue du la manière (*quomodo* ?), la trahison s'accompagne d'une longue dissimulation qui s'accorde particulièrement mal avec l'éthique aristocratique. Trahir son prince, passe encore, mais mentir à la barbe d'une armée que l'on

[1649] *Id.*
[1650] *Ibid.*, f° 184*v*.
[1651] Voir *Ibid.*, f° 167*r*.

commande ! L'exemplarité ne se situe donc plus dans le « fait » lui-même, mais dans l'erreur de jugement dont il témoigne (de bas intérêts, et une crainte superstitieuse suffisent à expliquer la trahison) et dans la manifestation particulièrement malhonnête de cette erreur.

3. Haine, faveur, franchise : une œuvre de circonstance… ou une œuvre écrite pour la postérité ?

La partialité de Langey apparaît clairement à la lumière de la lecture des fragments restants des *Ogdoades*. Mais cette partialité est d'une nature quelque peu différente de celle que l'on reprocherait à une histoire écrite et publiée en notre temps, car notre hoziron d'attente est sensiblement différent, à l'égard d'un ouvrage réputé historique, du regard que pouvaient porter les lecteurs du XVIe siècle sur l'histoire. Nous savons l'importance qu'ils accordaient à la *parrêsia* et par conséquent à l'image de lui-même que l'historiographe offrait à leur jugement. Dans les *Ogdoades*, l'investissement subjectif du locuteur est assumé, et sa présence essentielle à la cohérence du discours ainsi qu'à la construction de l'*ethos* de l'historien-juge, qui affirme par son expérience la légitimité de son propos. Les scènes de conseil sont l'un des lieux privilégiés où ce regard scrute et pénètre les consciences. Langey cherche peu, cependant, à comprendre les personnes « privées », et les portraits qu'il peint des princes, il n'insiste pas sur des traits de caractère individuels mais sur des comportements passionnels ou rationnels qui les ramènent à des types : François Ier, le magnagnime, Charles Quint, le colérique – auxquels on peut ajouter Montmorency, le prudent voire le *Cunctator*, et Langey lui-même, l'Ulysse des *Ogdoades*, dont les ruses et les voyages, autant que le talent de persuasion, dessinent l'étonnant portrait. La partialité du discours, de ce fait, n'est pas si évidente qu'elle pourrait le paraître au premier abord. François Ier n'est pas un personnage aussi prudent que Montmorency, aussi virtuose que Langey. Il est animé par des passions nobles, c'est-à-dire aristocratiques, et se montre donc bien plus mesuré que Charles Quint : confiance en Dieu, confiance dans ses conseillers, conscience du pouvoir de la fortune et du fait que Dieu, derrière les apparents caprices de celle-ci, distribue les moments de gloire et d'infortune selon une logique qui échappe au commun des mortels ; mais on comprend, en creux, que la guerre aurait pu être évitée si des conseillers n'avaient pas entretenu sa colère au sujet des « injustices » commises par Charles Quint à son encontre – injustices dont la réalité ne fait pas de doute, apparemment, pour Langey.

Selon N. Guillod, le caractère partial des *Ogdoades* s'explique surtout par leur contexte de rédaction : « il est vrai que le contexte dans lequel trouve origine la vocation d'historien de

Langey – la lutte qui oppose François Ier à Charles Quint, nœud autour duquel se tisse son récit – et une pratique confirmée de pamphlétaire ont indubitablement orienté sa manière d'écrire ; il tient presque le rôle d'historiographe du roi et adopte un point de vue que l'on pourrait qualifier de "dynastique" »[1652]. Ce jugement semble globalement justifié par l'analyse plus précise du texte des *Ogdoades*[1653] ; mais le problème est ce *presque*, ce fait que Langey, précisément, ne fut pas *exactement* un historiographe officiel. Il faut tenir compte de ses convictions ou, si l'on préfère, de ses attaches partisanes, qui ne coïncident pas toujours avec la politique royale. Je rejoins sur ce point N. Guillod, qui écrit : « Il faut voir dans ce parti pris peut-être plus les convictions d'un homme, dans une époque troublée qui voit l'émergence d'un certain sentiment national, particulièrement sensible sous François Ier, qu'une volonté délibérée de biaiser les faits »[1654]. Or, du point de vue idéologique, les *Ogdoades* sont effectivement singulières. Le discours d'ensemble que tient Langey sur les guerres franco-impériales correspond, dans ses grandes lignes, au discours officiel. Mais dans le détail, il a soin de rendre compte des débats, des opinions, des contradictions ; puis, quand il quitte la « grande » histoire pour s'intéresser aux circonstances plus humbles qui décident pourtant du sort de la guerre, quand il représente les conseils, le discours se fait plus complexe, rendant compte des différentes manières d'envisager une même situation. Au moyen de l'hypotaxe, la phrase s'étend pour « dérouler les causes », les intentions des acteurs[1655]. Il s'agit, là encore, de comprendre des comportements typiques : flatterie, hésitation, inexpérience, impatience, etc. L'analyse politique, de ce fait, ne vise pas fondamentalement à faire l'éloge du prince ou du principal ministre (Montmorency). Le propos de Langey est de faire valoir son propre regard sur le politique, regard qui condamne et qui loue moins des personnes que des comportements – et c'est en ce sens que joue ce que j'appellerai la dépersonnalisation (l'effacement des traits individuels des personnages) observée dans les scènes de conseil.

[1652] N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 172.

[1653] On ne peut cependant dédouaner Langey en alléguant ses protestations de véracité dans le *Prologue* (comme le fait N. Guillod dans la même page), puisque ces protestations sont un passage obligé et un *topos* des préfaces historiques depuis l'Antiquité, et que la *parrêsia* d'une préface ne garantit en rien la *parrêsia* de l'histoire qui la suit. Elle offre seulement un contrat de lecture, que le lecteur est juge de considérer (ou non) comme rempli.

[1654] N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 172.

[1655] On peut rapprocher le style périodique de Langey de celui de Guicciardini ou de celui de Giovio. J.-L. Fournel évoque ainsi « la lente progression de l'hypotaxe guichardinienne qui dans les tours et détours de la phrase entend restituer une explication totale de l'événement, sans négliger le moindre élément de compréhension » (J.-L. FOURNEL, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini », *op. cit.*, p. 15). Denis Sauvage a souligné la complexité des phrases dans les *Historiae* de Giovio, pour lesquelles il a mis au point une ponctuation spécifique : « […] mon Auteur […] est plein de ces longues clauses entremeslees, que nous pouvons nommer […] Hyperbates » (« Aux lecteurs », dans *Histoires De Paolo Iovio Comois ; Evesque De Nocera ; Sur Les Choses Faictes Et Avenues De Son Temps En Toutes Les Parties Du Monde*, D. Sauvage (trad.), Lyon, Guillaume Roville, 1552, fº α 3). Il s'agit en fait des propositions incidentes, subordonnées ou de simples appositions.

Il est évidemment difficile de juger des intentions d'un auteur, mais en politique comme en histoire littéraire, on peut du moins tenter de percer le mystère des conseils. On peut affirmer, eu égard aux jugements de Langey dans les *Ogdoades*, que celui-ci n'écrivait pas, à proprement parler, pour la postérité. L'auteur se montre pleinement impliqué comme acteur de son temps. C'est à ce titre qu'il faut surtout nuancer le jugement de Montaigne ; car le « plaidoyer pour le roi François » est avant tout un plaidoyer de Langey pour lui-même ou plus précisément pour la politique qu'il entendait défendre *hic et nunc*. Les Du Bellay étaient les hommes de Montmorencey, mais de leur point de vue, il était l'homme des Du Bellay, tout comme Langey fut celui d'un si grand nombre de lettrés qui voyaient en lui César ou Minerve, non seulement parce qu'il les protégeait mais aussi parce qu'il portait leurs voix, dont les timides échos pouvaient se faire entendre, par son intercession, au sommet de l'État. C'est donc bien un point de vue singulier qui s'exprime dans les *Ogdoades* : le personnage du roi, souvent magnifié, jamais critiqué[1656], lui sert à illustrer ce que devrait être le pouvoir monarchique, et non seulement à le glorifier tel qu'il est. Si François Ier est tenu pour sage, c'est surtout parce qu'il sait écouter ses conseillers ; en retour, cette confiance du souverain est conditionnée à la qualité de ceux qui le servent.

L'exemplarité des *Ogdoades* n'est pas celle d'un miroir des princes ; Langey, comme Commynes avant lui, comme Machiavel et Guicciardini en son temps, considère la politique comme un art où il faut parfois coudre à la peau du lion celle du renard. Cette exigence politique requiert de la part de l'historien la plus grande exactitude. L'histoire-jugement, chez Langey, participe du « service de l'État » en ce qu'elle lui délivre une information fiable : ne « rien changer quant au gros du fait », comme l'écrira Montaigne, est une exigence qu'il remplit avec sérieux, et les accusations impériales sont rapportées au long. L'historien ne se prive pas de les commenter ; pour autant, la politique de l'adversaire est représentée comme telle, avec, en arrière-plan, l'esquisse d'une pensée de l'histoire opposée à celle de Langey, cette pensée qui sous-tend le discours impérial qui voit dans les succès de Charles Quint le signe d'une élection.

[1656] La différence est saisissante si l'on compare, par exemple, les images du roi et de l'empereur dans les fragments des *Ogdoades* et celles que donne à voir la *Storia d'Italia*. Voir P. MORENO, « François Ier dans les lettres et les écrits de François Guichardin », dans *Quant l'ung amy pour l'autre veille*, Turnhout, Brepols Publishers, 2008, vol. 5, p. 335-347 : « Face au monolithe représenté par l'empereur, dont Guichardin perçoit bien la puissance tout au long de son action et de son écriture, sans d'ailleurs dissimuler une certaine admiration pour lui, le roi de France apparaît, à l'inverse, comme un personnage dont la valeur est conditionnée par les "contingences" et par l'"opportunité" des temps. Loin d'apparaître dans les textes jusqu'ici analysés comme un homme d'exception, ce roi tour à tour célébré, craint, méprisé, invoqué comme le sauveur de l'Italie, puis redimensionné dans son rôle d'acteur parmi tant d'autres sur l'échiquier italien, ne diffère pas fondamentalement des nombreux petits princes, des chefs militaires et même des papes que Guichardin dut ménager tout au long de sa carrière politique, contraint de constater sans arrêt leur étroitesse de vues face à une cause qui allait à ses yeux bien au-delà des particularismes et des mesquineries […] » (p. 346-347).

La valeur du témoignage est soulignée par la représentation de l'auteur comme acteur, qui signale son expérience politique mais également sa connaissance de l'étranger ; l'historien-juge porte ainsi son regard là où celui des princes ne porte pas. Le témoignage sert également de preuve en représentant le rôle joué par les différents acteurs au théâtre de l'action politique. Le rôle « justicier » de l'histoire, en particulier à l'égard de la noblesse, se lit dans l'attention scrupuleuse de Langey à rendre compte du rôle des ambassadeurs, de ses amis, de ses frères, des capitaines.

À ce sujet, on peut remarquer la grande absente des *Ogdoades* : la Cour. Les « vrais » serviteurs de l'État, de toute évidence, n'ont pas grand-chose à y faire, et la réalité du politique est pour Langey celle du terrain de la diplomatie ou de la guerre. Les seuls conseils qui sont représentés sont ceux qui prennent la forme la plus « officielle », ces *Conseils* que j'ai proposé dans ma première partie de distinguer par une majuscule, parce qu'ils ont une dimension formelle et reconnue. Les conseils des capitaines (qui obéissent à un cérémonial moins réglé) sont également, et très souvent, représentés ; ils sont dépeints à l'image des Conseils des princes. Langey cherche à mettre en valeur, comme Thucydide, les divergences politiques en leur sein par des procédés rhétoriques qui rappellent les antilogies de la *Guerre du Péloponnèse*, mais qui passent également par ce qu'on pourrait appeler des « concions internes », parfois collectives (quand il s'agit d'expliquer une opinion partagée) où l'auteur cherche à rendre compte des raisonnements, et non des seuls discours, des différents acteurs. Se distinguent, enfin, des scènes plus privées, des conversations, mais qui ne se situent jamais dans le cadre de la Cour ou de rapports informels de familiarité[1657]. La relation de Montmorency et du roi est présentée, essentiellement, comme une complicité politique ; même avec son fils, François Ier se conduit en roi et en père de (futur) roi, et son image est travaillée de façon à lui conserver, en toutes circonstances, sa majesté. Son personnage se caractérise, comme je l'ai déjà souligné, par l'*ethos* du magnanime.

Le moment le plus fort où se donne à lire cet *ethos* est la mort du Dauphin François, le fils aîné de François Ier. Dans cet instant tragique, c'est encore à la rhétorique que Langey confie la difficile mission d'annoncer la nouvelle au roi :

> Sans grande et moult perplexe difficulté ne fut la deliberation de choisir le moyen, l'entrée, l'exorde, et commencement de harengue, pour faire entendre au pere une si dure, cruelle, et triste nouvelle : il estoit force toutesfois de la luy faire entendre, et

[1657] On peut comparer, par exemple, les scènes de conversations privées des princes dans les *Ogdoades* avec celles des *Mémoires* de Commynes où l'on voit Louis XI se confier à son conseiller. Voir J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 137-146.

> n'estoit chose que longuement on eust peu dissimuler : mais il estoit extremement malaisé, de trouver homme qui en voulust entreprendre la charge. Bien sembloit il à tous avoir mestier [besoin] de grand et singulier artifice en son oraison [discours], pour celuy qui voudroit appaiser le desplaisir et regret que paternelle affection luy engendreroit de ceste nouvelle : mais ne se trouvoit aucun consolateur assez à propos, car tous en avoient mestier eux-mesmes [*i.e.* : tous avaient besoin de consolation], tellement ils estoient affligez et consternez universellement et particulierement […][1658].

Ce moment pénible sera celui, comme on peut s'en douter, de la défaillance de la rhétorique, puisque nulle contenance ne peut éviter, ici, que la tristesse ne prenne le dessus sur la maîtrise et la constance nécessaires à l'orateur. L'annonce de la mort du Dauphin sera prise en charge, par conséquent, par les gestes, les demi-mots, les mines :

> En ceste fluctuation et perplexité d'election, et choix de personnage qui entreprist de porter ceste doloureuse parole, ne se trouvoit autre quelconque à propos que monseigneur Jean Cardinal de Lorraine, pour estre de plus long temps familier et privé du Roy. Mais de l'heure qu'il eut mis le pied à la chambre, propos et paroles luy faillirent, et oncques ne sceut tant asseurer sa contenance, que le Roy de prime face ne cogneust à son visage, qu'il avoit eue quelque facheuse et malheureuse nouvelle, et comme si le cueur luy eust presagi et dit ceste infortune, luy demanda incontinant quelles nouvelles de son fils ? Monseigneur le Cardinal se trouva la langue attachée aux levres, et quoy qu'il l'eust naturellement faconde et diserte, il luy mascha plus qu'il ne prononça, et dit seulement en beguayant, que certainement il luy estoit empiré, mais qu'il falloit avoir en Dieu esperance de la guarison. J'enten bien (dist le Roy alors) vous ne m'osez de premiere entrée dire qu'il est mort, mais seulement qu'il mourra bien tost. À ces mots respondit monseigneur le Cardinal, en le confessant par signe plus que de bouche. Et lors n'eussiez veu sinon l'armes [*sic*, pour *larmes*], ny entendu sinon sanglots et soupirs des assistans[1659].

Cette défaillance de la rhétorique, Langey la transforme, dans ce petit morceau de bravoure, en réussite, représentant l'irreprésentable, le conflit entre « nature » et « constance » qui, sous l'effet de la tristesse, se résout enfin par la victoire de la première :

> Le Roy jettant un hault souspir qui fut ouy des autres chambres, se tira sur une fenestre, seul et sans mot dire, avecques le cueur pressé de deuil [douleur], et reprimant ce dueil outre la commune naturelle puissance, jusques à ce que sur le conflict d'entre constance et nature, il fut contrainct de jetter un autre souspir : et lors tendant la teste nue, les yeux, les mains, et la pensée au Ciel : Mon Dieu (dist-il) […][1660].

L'« Oraison du Roy à Dieu » (c'est le titre que l'éditeur de 1569 donne en marge) qui suit marque le retour de la rhétorique. Au-delà du conflit entre Nature et Constance, se trouve la confiance en Dieu par laquelle le roi, sans abandonner sa tristesse, retrouve la parole. Un moment perturbées, la solennité et la gravité de la dignité royale reprennent le dessus ; la mise

[1658] *Mémoires* (éd. 1569), f° 217*r*.
[1659] *Ibid.*, f° 217*v*.
[1660] *Id.*

en scène du roi et de son conseiller « familier et privé » ne conduisent pas Langey à rendre compte de ces « paroles vives » que Commynes, au contraire, se plaît à mettre en relief.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que ce silence sur le « for privé » des plus grands princes ait interpellé Montaigne, qui s'étonnera de l'absence totale du nom de la favorite et maîtresse du roi, la duchesse d'Étampes Anne de Pisseleu, dans les *Mémoires* des Du Bellay[1661]. Mais il est difficile d'en juger, puisque les *Ogdoades*, telles que nous les connaissons, s'arrêtent avant la disgrâce de Brion et de Montmorency et le triomphe de la duchesse comme favorite et conseillère, au début des années 1540[1662]. Reste que Langey, de ce point de vue, semble loin de Commynes, historiographe des secrets des princes. On pourrait attribuer ce silence au caractère « officiel » des *Ogdoades*, mais ce serait, me semble-t-il, une erreur, car Langey n'était pas un historiographe en titre : Bourrilly émet cette hypothèse de façon hasardeuse, et aucun élément ne permet de l'affirmer. Polémiste officieux, homme de l'ombre, il était certes au service d'un régime, d'un État, d'une politique. Mais il était aussi au service de lui-même, de sa famille (dont il était, rappelons-le, le chef, en tant qu'aîné et porteur du titre de seigneur de Langey) et de la politique qu'entendaient défendre les Du Bellay auprès du roi et au sein du Conseil, *via* Montmorency. Je pense que ces « silences » sur les affaires de cour relèvent donc, certes, d'une volonté de ne pas attenter à la dignité royale en traitant les affaires « privées », mais également d'une conviction politique qui transparaît dans l'œuvre de Langey, selon laquelle les grandes affaires de l'État doivent se traiter dans les Conseils et auprès de la noblesse d'épée (qui, de façon analogue, doit prendre en charge l'écriture de l'histoire comme une partie intégrante de sa « vacation »). Les grands administrateurs du Conseil et de la Cour ne sont pas mentionnés, tels Guillaume Poyet ou Antoine Duprat. Montmorency a beau porter, à l'époque où se situe le récit de Langey, le titre de grand maître, dont le rôle est de contrôler toute l'activité et l'administration de la Cour[1663], ce n'est pas sur ce rôle que l'auteur insiste, mais sur la dimension militaire du personnage.

Quant aux femmes, elles sont totalement absentes, ou presque : rien sur Marguerite de Navarre, pourtant proche, par ses idées, des frères du Bellay[1664] ; en revanche, dans son récit de

[1661] *Les Essais*, II, 10, p. 441 (éd. Villey), p. 419-420.

[1662] Voir D. POTTER, « Anne de Pisseleu (1508-1580), duchesse d'Étampes, maîtresse et conseillère de François Ier », dans C. Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, *op.cit.*, p. 535-556.

[1663] Voir T. RENTET, « Anne de Montmorency (1493-1567). Le conseiller médiocre », *op. cit.* ; et *Anne de Montmorency : grand maître de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

[1664] Voir les lettres de Langey à Marguerite, BnF, Département des manuscrits, Fr. 5152, fº 12*v*-18*r*.

la mort de Louise de Savoie, mère, régente et conseillère de premier plan de François Ier[1665], l'auteur des *Ogdoades* avait prévu de lui consacrer un éloge funèbre : « le grant regret qu'elle a laissé d'elle me semond de parler en cest endroit », écrit-il, ajoutant dans la marge cette note que j'ai citée *supra* : « fault descrire particulierement la personne, ses liniamans, meurs et vertuz »[1666]. Cet « oubli » des femmes s'explique-t-il par le virilisme dominant dans la noblesse militaire ? Le silence de Langey est certes plus feutré que le discours de « virilité blessée », d'une misogynie non feinte, d'un Blaise de Monluc[1667]. Chez Langey, plus simplement, les grands absents et les grandes absentes des conseils sont ceux et celles qui ne relèvent pas de son propre milieu social au sens le plus restreint, celui de mâles portant l'épée – une noblesse dont le roi disait d'ailleurs qu'elle était « sa » noblesse. C'est cette noblesse que Langey souhaite, certes, réformer et éduquer. Pour autant, son discours n'a rien à voir avec celui, fondamentalement antinobiliaire, de Thomas More dans l'*Utopia*. Car plus encore que la condition sociale de leur auteur, c'est le propos et le dessein des *Ogdoades* (une histoire qui porte sur les hommes d'État et qui leur est destinée) qui expliquent l'absence des femmes et de la Cour : l'aristocrate rêvé de l'auteur des *Ogdoades* ressemble bien plutôt à Thucydide ou à César qu'au courtisan de Castiglione. Cet idéal du stratège ou de l'*imperator* à l'antique, qui n'est pas sans rappeler le gisant de Langey au Mans, l'auteur l'enrichit de compétences des plus concrètes – techniques de fortification, etc. – significatives du caractère très pragmatique de sa conception d'un humanisme militarisé et largement tourné vers l'action politique.

Les silences de Langey sont donc encore une manière de souligner l'importance du rôle que jouent les acteurs de terrain, diplomates et militaires, dans un monde qui change et où la diplomatie, l'espionnage, la propagande jouent un rôle inédit, où les nouvelles techniques militaires et manières de combattre supposent également une nouvelle pensée de l'art de la guerre. Les *Ogdoades*, pour le peu que l'histoire tourmentée de ce texte nous en laisse juger, font l'éloge de ces hommes nouveaux qui, tel Langey, ont tenté de donner à l'art d'écrire et de bien dire une portée politique pratique, qui s'inscrit dans la conviction que les solutions pacifiques et diplomatiques en temps de paix, les solutions sans bataille et à moindres pertes humaines en temps de guerre, sont toujours les meilleures. Une telle conviction rapproche évidemment Langey de son protégé Rabelais ; elle est porteuse, discrètement, d'une critique,

---

[1665] Voir R.J. KNECHT, « Louise de Savoie (1467-1531) », dans C. Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, *op. cit.*, p. 173-186.

[1666] Ms. 752, fo 286*r*, en marge ; voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 129.

[1667] Voir M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *La discorde des deux langages. Représentations des discours masculins et féminins du Moyen Âge à l'Âge classique. Textuel*, no 49, 2006 ; et *infra*, 3e partie, chap. V, 1.

non de la politique royale mais de ses possibles dérives. Aussi peut-on se demander à quoi ressemblaient les ultimes brouillons des *Ogdoades*, que Langey écrivit au temps de la disgrâce de Montmorency, à un moment où ses conseils, concernant la politique italienne du roi, n'étaient pas écoutés. Si le texte des livres V à VII des *Mémoires* est bien le dernier état du récit que donnent les *Ogdoades* de l'invasion de la Provence, alors la partialité de Langey tourne à l'éloge du disgracié, et son récit prend soudain une tonalité sinon dissidente, du moins dissonante. Les éloges que Rabelais consacre à Langey dans le *Tiers Livre* et le *Quart Livre* en font une figure du conseil empêché (par la mort, mais aussi, peut-être, par le triomphe d'une autre politique au sommet de l'État), dont la perte était irréparable. Ses derniers écrits furent-ils plus « dissidents » que les premiers fragments des *Ogdoades* ? L'étude du manuscrit latin signalé par R. Cooper, et conservé à la Bibliothèque vaticane, permettra peut-être d'affiner notre connaissance de l'évolution de l'écriture historique de Langey.

Du moins puis-je affirmer, dans l'état actuel de mes recherches, que l'œuvre qu'il nous a laissée témoigne de l'importance nouvelle que prend alors, dans l'historiographie française, le jugement de l'auteur, dont l'implication politique n'est pas seulement partisane mais vise à modifier la réalité sur laquelle porte le discours et à trouver, pour l'action politique, les voies nouvelles qu'impose la « condition des temps ». L'engagement de Langey, son caractère partial le distinguent certes d'un Guicciardini, qui partage avec lui la même préoccupation d'adapter l'analyse de l'histoire à la *qualità de' tempi* ou *condizione de' tempi*. Comparaison n'est pas raison, mais le parallèle, une fois de plus, me semble éclairant. Guicciardini, comme l'ont souligné notamment J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, « n'entretenait aucun lien avec l'imprimerie naissante »[1668], alors même qu'il tentait de penser la politique au présent et pour l'avenir ; laissant à sa mort ses chefs-d'œuvre à l'état de manuscrit, il ne conçut sans doute pas le dessein d'une publication de son vivant, du moins pas avec l'ambition de Langey qui, à l'inverse, voyait dans sa propre histoire un instrument politique pour peser sur les esprits. Langey possédait une conscience aiguë des pouvoirs de l'imprimé, ce qu'il faut sans doute associer à son œuvre de propagandiste et à sa bonne connaissance du monde allemand et réformé. C'est précisément parce que Guicciardini écrivait pour lui-même et pour un lectorat

[1668] J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *La politique de l'expérience*, *op. cit.*, p. 17 : « Mais le double paradoxe de ce polygraphe-là qui, à sa mort, laisse à ses héritiers des milliers et des milliers de feuillets manuscrits tous inédits, c'est qu'il n'entretenait aucun lien avec l'imprimerie naissante et que, loin de cultiver des intérêts disparates, il n'était préoccupé que par une seule chose : penser la politique et la cité dans l'histoire contemporaine. Guicciardini, qui écrivit sans doute autant pour lui-même que pour les autres, avait fait de l'écriture une des composantes de sa vie, un instrument irremplaçable de l'analyse des événements présents, un outil de sa formation et de sa pratique politiques (voire de sa carrière), non le produit d'un retrait du monde ».

restreint de personnes choisies, pour léguer une expertise à des hommes d'État qui partageraient ses préoccupations, qu'il fut rapidement considéré comme un historien véridique, un authentique parrèsiaste. Langey écrivait moins pour le futur que pour un public contemporain – et pas seulement, par conséquent, pour le roi ou pour l'État. Cet historien qui avait ambitionné de publier une histoire de son temps, la plus complète possible, ne fut bientôt connu que par des fragments tirés des manuscrits conservés dans les coffres de sa famille.

Troisième partie.

Conseils, « hazard » et Commentaires : Martin du Bellay et Blaise de Monluc

ANONYME, *Martin du Bellay Seigneur de Langey preste serment de Chevalier de St Michel en 1555* [en présence de Henri II]. BnF, Département des manuscrits, Clairambault 1242, p. 1891 (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9001107v)

Introduction. « Hommes de sang »

> *J'avois* et ay tousjours eu *un peu mauvais bruict de faire jouër de la corde,* tellement *qu'il n'y avoit homme, petit ny grand, qui ne craignit mes complexions* et mes humeurs de Gascongne[1669].

De tous les auteurs de Mémoires du XVIe siècle, Martin du Bellay (1495-1559) et Blaise de Monluc (c. 1501-1577) ne sont guère les plus appréciés pour leurs qualités littéraires. Martin n'a certes pas l'illustre réputation des plus grands Du Bellay, et l'on souligne volontiers qu'il n'était pas le plus qualifié pour reprendre le travail de son aîné :

> Bien qu'il ait rempli d'importantes charges à la fin du règne de Henri II, Martin n'avait ni l'expérience des grandes affaires, ni l'intelligence vaste et pénétrante de Guillaume et de Jean : il était avant tout, et à peu près exclusivement, un soldat, ayant la bravoure, le sang-froid, le coup d'œil, la pratique et les connaissances qui font un excellent subordonné et, à l'occasion, un chef[1670].

La nature même du travail de Martin sur les *Ogdoades* est problématique, puisqu'il a largement réarrangé, résumé, et repris le récit laissé par Guillaume, sans toujours le comprendre et parfois en le malmenant ; son écriture n'a pas la même précision, et s'éloigne, quant à la syntaxe, du style périodique, des circonlocutions recherchées et parfois gracieuses de Guillaume du Bellay[1671]. Le « jeune Langey » écrit cependant dans le français d'un aristocrate qui a quelques lettres ; mais quelle fut sa part exacte dans la rédaction des *Mémoires*, nous ne pouvons le savoir avec certitude.

Quant à Monluc, ses *Commentaires*, œuvre apparemment plus personnelle que les *Mémoires* de Martin, sont un jalon essentiel dans l'histoire des Mémoires d'épée et de la littérature aristocratique. Mais leur auteur traîne après lui une réputation bien pire, cette fois sur le plan humain. Lui qui écrivait pour se justifier d'accusations de corruption et d'intelligence avec l'ennemi, se trouva bientôt chargé, par l'aveu des « hauts faits » qu'il a dûment consignés dans son propre texte, de crimes autrement plus graves[1672]. « Boucher » catholique des guerres de religion, il partage avec le baron des Adrets et quelques autres l'image d'un capitaine sans

---

[1669] *Commentaires*, II, p. 213.

[1670] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LVI.

[1671] Voir *Ibid.*, p. LXII.

[1672] Voir A. THIERRY, « Monluc et d'Aubigné », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 33, nº 3, 1971, p. 505 : « Les malversations qu'il a pris tant de soin de cacher son vite apparues comme péchés véniels, alors que son implacable répression des menées huguenotes, les décapitations, les pendaisons, les massacres qu'il étale complaisamment sous les yeux du lecteur et dont il se vante comme d'actions vertueuses d'un bon capitaine et ferme défenseur de son roi, lui ont valu une réputation sinistre ».

cœur ni pitié[1673]. Il reste, après lecture de l'œuvre, une gêne inévitable devant le récit détaillé et détaché d'une violence qui faisait partie intégrante de la « vacation » nobiliaire, et qui pour cette raison même est racontée avec vivacité. Et l'on a beau lire l'avertissement de Jean Giono :

> Pour bien en juger, il faut être indifférent en matière de ce qui les anime, insensible à l'alcool que distillent l'une et l'autre des sectes affrontées, sans boire au calice d'une troisième. Alors, on voit les verts étripailler les bleus avec une sauvagerie sans égale, sauf celle des bleus étripaillant les verts. Rapidement, il ne s'agit plus que de haine pure qui devient vite politique. Entre deux meurtres, on va à la messe, au prêche ou à la dialectique se faire bonne conscience et tout est dit[1674].

Il est tout de même difficile, pour le lecteur d'aujourd'hui, de se détacher absolument des « faits » de Monluc, même s'il sait que « C'est le tennis », comme l'écrit encore Giono, entre les deux « sectes » qui répondent chacune au sang par le sang – « Voilà donc abondance d'hommes de sang », conlut Giono en reprenant l'expession employée par Michelet pour caractériser Monluc[1675] : une telle abondance rendrait les exactions du cadet de Gascogne presque anodines *en contexte*.

Certes, d'Aubigné et d'autres grands de l'époque, qui se sont illustrés par la plume et par l'épée, ont également taché celle-là du sang répandu par celle-ci ; mais une lecture n'est pas déterminée par les seuls « faits », elle l'est aussi par les « dits » de l'auteur et acteur de l'histoire. D'Aubigné a sublimé, en prose comme en vers, une histoire faite de violence extrême. Il faut, en revanche, l'imagination d'un Giono pour faire de Monluc ce personnage de roman dont il imagine l'enfance dans un paysage aussi rural que désolé où « Les collines sans grâce éreintaient les chevaux et les rêves »[1676]. Pour Monluc – et la même question se pose pour Martin du Bellay – il est permis de se demander en quoi l'œuvre relève de la littérature, ou plutôt (puisque la notion même de littérature est quelque peu anachronique quand on parle du XVIe siècle) des études littéraires.

Cette question, Marc Hersant la pose – pour y répondre – dans un récent article dont le ton polémique rend la lecture d'autant plus stimulante : « Le curieux qui croit avoir affaire à une des grandes œuvres "littéraires" du XVIe siècle, sous prétexte, par exemple, que l'œuvre a été autrefois disponible dans la "Bibliothèque de la Pléiade", tombe sur une espèce d'éprouvant traité d'art militaire où les conseils donnés aux futurs capitaines ponctuent d'interminables récits, monotones et peu apprêtés, de batailles presque toujours gagnées par l'auteur »[1677]. Et, au sujet des déclarations par lesquelles Monluc lui-même, dans les *Commentaires*, explicite son

[1673] Cette comparaison est due à Brantôme ; voir *Id.*
[1674] J. GIONO, « Préface », dans B. de Monluc, *Commentaires*, p. IX.
[1675] *Ibid.*, p. X.
[1676] *Ibid.*, p. XI.
[1677] M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 239.

peu de souci du style, M. Hersant écrit encore : « bien sûr, on retrouve ce genre de déclarations chez tant de mémorialistes qu'on peut les faire tomber dans le mouroir des *topoi* mais, pour qui lit Monluc sans y chercher malhonnêtement (ou laborieusement) l'œuvre d'art que ses *Commentaires* ne sont pas, il faut s'incliner et reconnaître que ce programme correspond exactement à la réalité du texte »[1678].

À ces jugements accablant l'écriture de Monluc, il faut ajouter ceux que C.-G. Dubois porte sur le personnage que forme l'auteur des *Commentaires*. Si le critique accorde (j'y reviendrai) une valeur littéraire au texte, il dépeint Monluc comme un homme qui ne pense pas, ou peu. À chacun son anachronisme : celui que Giono dépeignait en vétéran de la Grande Guerre est décrit, dans *La Conception de l'histoire en France*, comme un fonctionnaire du régime nazi, aussi zélé que dépourvu d'esprit critique :

> Ce serait facilement un homme à sortir son arquebuse dès qu'on lui parle culture. Pour lui toute idée un peu générale est dangereuse : c'est aux instances de l'ordre établi qu'il appartient de penser. Il n'aime pas les gens qui pensent, ce sont des rebelles : la loyauté consiste à appliquer les ordres sans penser. […] Les récits de Monluc ne se ressentent d'aucun désir de théâtralité : ce sont des rapports froids, précis et rapides […] Des rapports de fonctionnaire, comme ceux d'Eichmann ou d'Himmler […][1679].

C'est dire que la réputation de Monluc n'est plus à faire. Celle de Martin est meilleure sous l'aspect moral, tout simplement parce qu'il est mort avant le début des guerres civiles, et parce qu'il ne s'étend guère sur la cruauté des batailles[1680]. Mais elle est bien pire sur le plan littéraire. Sa correspondance révèle pourtant de lui un certain humour et, à défaut d'un vrai talent d'écriture, un certain sens de la formule – l'édition des *Mémoires* par Bourrilly et Vindry cite deux lettres où il donne de lui-même l'image plaisante du bon buveur : « j'ay bien voulu adventurer ceste lettre pour vous faire entendre que nous ne sommes pas encore mors et que nous beuvons encores du vin » : « [nous] ne faisons point de honte à la nation et beuvons du vin de mente à tyre larigault »[1681]. Ses *Mémoires* étant rarement lus pour leur style et leur humour, nul n'y prête d'ordinaire attention. Pour André Thevet, pourtant, « Le Sieur Martin

---

[1678] *Id.*

[1679] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 221-222. La phrase : « Dès que j'entends le mot culture, je sors mon revolver », citation approximative de l'écrivain nazi Hanns Johst, est souvent attribuée à un dirigeant nazi ou utilisée pour résumer l'idéologie du régime.

[1680] En fait, si Martin du Bellay insiste moins sur les atrocités de la guerre que Monluc, il témoigne certes de l'horreur de certains combats (voir *infra*, 3e partie, chap. III), mais on ne trouve, dans les *Mémoires*, aucun passage où l'auteur exprime sa pitié – en particulier sa pitié pour le peuple, comme Monluc le fait au contraire à mainte reprise. De ce point de vue, les *Commentaires* participent de la « rechristianisation » des discours sur la guerre observée par J.-L. FOURNEL, « La "brutalisation" de la guerre. Des guerres d'Italie aux guerres de Religion », *Astérion. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, nº 2, 2004.

[1681] Martin du Bellay à M. de Maugiron, Bruges, 10 novembre 1545, lettre citée dans V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. XXXIV.

du Bellay, suivant de pres la trace de ses freres, s'est rendu excellent en l'un et en l'autre, sçavoir aux armes et aux lettres, ainsi que son stile, ses discours et ses termes le monstrent bien-versé aux affaires, dont il escrit »[1682]. Il est vrai qu'il y a loin de Martin à Guillaume, et que Thevet reprend, à la suite de René du Bellay, le préfacier des *Mémoires*, les lieux communs des éloges consacrés à Guillaume. Pour autant, faut-il renvoyer ces propos au « mouroir des *topoi* » ?

La réception contemporaine des *Mémoires* et des *Commentaires*, beaucoup plus favorable, oblige à ne pas céder à la caricature, ne serait-ce que pour comprendre la place de ces œuvres dans l'histoire littéraire et dans l'histoire politique. René du Bellay présente Martin comme un grand amateur de livres ; Monluc lui-même insiste sur la nécessité d'éduquer la noblesse et ne manquait pas de culture, comme l'a souligné R. Knecht[1683]. Le premier a lu Paul-Émile et Paolo Giovio ; le second connaissait Tite-Live, Guicciardini – et les Du Bellay[1684]. Sans prétendre à la dignité de lettrés, ils étaient de ces nobles que Jacques Colin et Langey imaginaient cultiver, *au minimum*, la connaissance de l'histoire : pour le reste, les belles-lettres ne faisaient pas partie de leur traditionnelle « vacation ». C'est avant tout un effet d'optique qui fait oublier au lecteur d'aujourd'hui que ces mémorialistes n'étaient pas dépourvus de culture : le groupe très aristocratique de la Pléiade (qui s'appelait d'abord du terme si militaire de *Brigade*), les Montaigne, Pasquier et d'autres, l'excellente formation intellectuelle de certains des plus hauts personnages de l'État (Charles IX, qui eut Amyot pour précepteur, ou son frère le duc d'Anjou, qui devint Henri III), de nombreux exemples empêchent de voir, d'une part, l'ignorance encore réelle de la noblesse exclusivement militaire, ces capitaines dont la carrière entière se faisait dans les armes, sans même passer (ou en passant à peine) par ce lieu de civilisation qu'était la Cour et, d'autre part, le fait qu'il était encore et toujours remarquable qu'un noble publiât une œuvre sous son nom[1685]. Alors que Martin du Bellay avait fréquenté la Cour dès son jeune âge[1686], Monluc éprouvait à son égard une haine renforcée par un désir quasi mystique de relation directe au souverain, ainsi que par une misogynie virulente[1687] ; cela ne veut pas dire qu'il ne l'ait pas fréquentée.

[1682] A. THEVET, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens*, *op. cit.*, p. 400.

[1683] Voir R. J. KNECHT, « The sword and the pen : Blaise de Monluc and his *Commentaires* », *Renaissance Studies*, vol. 9, nº 1, 1995, p. 104-118.

[1684] Sur ces lectures, voir *infra*, 3e partie, chap. I.

[1685] C'est pour cela que René du Bellay, dans l'avis au lecteur de l'édition princeps des *Mémoires*, a pu prétendre n'avoir pas su si l'œuvre était destinée, ou non, à la publication. Voir *infra* le chap. I de la présente partie. Du temps de La Rochefoucauld, revendiquer ouvertement la paternité d'une œuvre, pour un aristocrate, sera encore problématique, et peut-être plus encore qu'au temps de Du Bellay et Monluc.

[1686] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. XII.

[1687] Voir M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, *passim*.

Le caractère si « soldatesque » de ces deux personnages ferait presque oublier que leurs œuvres connurent une belle fortune éditoriale. Cette destinée posthume les rapproche : publiés au temps des guerres civiles, respectivement en 1569 et en 1592 (mais les *Commentaires* avaient circulé dès les années 1570, sous forme manuscrite, et connu un succès certain), les *Mémoires* et les *Commentaires* répondaient à une attente du public qui, en matière d'histoire, ne demandait certes plus la venue d'un « Tite-Live français ». Le public des nobles d'épée, plus lettré qu'au début du siècle, appréciait les histoires en langue vernaculaire, écrites de la main même des hommes de guerre ; mais les élites robines et, de façon générale, les lettrés, étaient tout autant, sinon plus, intéressés par cette littérature qui semblait si véritable, parce qu'elle témoignait d'une expérience directe de la guerre[1688]. Martin du Bellay comme Monluc disposaient dans ce domaine d'un impressionnant *curriculum*, d'autant qu'ils avaient tous deux exercé des charges militaires importantes : le premier fut gouverneur de Turin à la suite de son frère Guillaume, de 1538 à 1543, et joua le rôle de lieutenant général du roi en Normandie[1689]. Le second, de moins bonne naissance, gravit les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'à obtenir le titre de maréchal de France – mais il est vrai que ce ne fut qu'au soir de sa vie, en récompense de ses actions passées, alors qu'il n'était plus en état de combattre[1690]. Ils pouvaient donc tous deux, à la suite de Langey, prétendre écrire l'histoire d'après leur expérience des affaires d'État (expérience surtout militaire), et répondre ainsi au désir d'histoire « pratique » du public de la seconde moitié du XVIe siècle.

Enfin, les études littéraires ne perdent rien à s'attarder sur des textes qui ne sont pas le fait de grands écrivains. Ainsi, au sujet de Monluc, M. Hersant oublie que la qualité de « traité d'art militaire » des *Commentaires* renvoie à une dimension essentielle de l'humanisme : l'importance accordée à la pratique dans tous les domaines, que ce soit celui de la rhétorique ou celui de la guerre – à laquelle des personnages aussi lettrés que Guillaume du Bellay ou le très peu militaire mais très politique Machiavel avaient accordé une studieuse attention. Quant au style, la remarque de M. Hersant s'oppose absolument (entre autres) à l'opinion d'A. Thierry, qui rappelle comme une évidence que « Les amateurs de belles lettres ont depuis longtemps rendu hommage au style rude et savoureux de l'écrivain »[1691]. C'est tout le problème de la *narratio nuda* qui se pose ici, problème que Cicéron posait déjà au sujet des *Commentaires* de César. Car il faut avoir un certain talent littéraire pour que la « rudesse » du style soit

[1688] Voir *infra*, 3e partie, chap. I.
[1689] Voir V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. XXIV-XXVI.
[1690] Ce que rappelle A. THIERRY, « Monluc et d'Aubigné », *op. cit.*, p. 507.
[1691] *Ibid.*, p. 505.

appréciable, et l'on ne saurait attribuer le caractère réussi de certains passages à l'expression directe d'une pure spontanéité[1692].

Aussi faut-il bien admettre que, même, quand la pensée semble transparente, c'est qu'elle est passée au filtre d'un langage choisi pour provoquer cet effet. Bien évidemment, l'effet lui-même dépend de notre propre horizon d'attente, en tant que lecteurs du XXIe siècle : Giono, en son temps, retrouvait en Monluc la franchise débridée d'un ancien de Verdun conspuant parlementaires, industriels et « planqués » ; en tout état de cause, la « verdeur toute militaire » (A. Thierry)[1693] des *Commentaires* est le résultat de procédés si visibles qu'ils continuent de provoquer répulsion et empathie, ce qui était, du reste, l'objectif de Monluc qui n'entendait nullement laisser indifférent. L'éloquence déployée par l'auteur des *Commentaires* a depuis longtemps été remarquée, en particulier par C.-G. Dubois (que l'on ne saurait soupçonner d'une admiration déplacée pour cet « homme de sang ») qui a pu voir dans certains discours de Monluc « un art de la construction, trop voyant pour n'être pas un effet de l'art » ; il en a conclu qu'il existe un « parallélisme étroit entre [d'une part] l'utilisation instinctive [par Monluc] de procédés qui par ailleurs sont répertoriés et analysés dans les "méthodes" et [d'autre part] les traités théoriques »[1694]. L'existence de variantes manuscrites montre que Blaise de Monluc, comme Martin du Bellay, tenaient à corriger leur texte, sinon à le parfaire. Grâce aux travaux d'Alphonse de Ruble et de Paul Courteault, nous sommes bien informés de l'histoire du texte des *Commentaires* et C.-G. Dubois, à la suite de Courteault, a montré que Monluc, quoi qu'il en dise par ailleurs, s'est découvert un véritable auteur[1695]. Mais on retrouve, au sein des deux œuvres, d'innombrables marques d'oralité qui incitent à prendre en considération les conditions d'élaboration du texte, le plus souvent dicté dans le cas de Monluc, du moins pour la première version des *Commentaires*. Martin du Bellay utilisa, sans doute, le même procédé[1696].

Monluc et Du Bellay ne pouvaient ignorer, par ailleurs, que l'éloquence faisait partie des qualités que les traités d'art militaire demandaient aux chefs. Les *Instructions sur le faict de la guerre* attribuées à Langey décrivent le capitaine idéal comme « Bien parlant, à celle fin qu'il sache persuader à ses Souldardz [soldats] par son beau parler, qu'ilz doyvent despriser tous perilz, pour entendre aux haultz faictz, et pour disposer à sa volonté de tous ceulx qui

[1692] Comme le fait, par exemple, D. BINET, « L'éloquence de Blaise de Monluc », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, Ve série, no 16, 1975, p. 83-88, où l'on peut lire : « Et là, la rancœur inexorable et justifiée qu'il porte en lui fait jaillir de ses lèvres, de ses "tripes", osera-t-on dire, une remontrance exceptionnelle où l'on retrouve le brave, le chef, le Gascon ». Cet élan d'empathie atteste davantage la réussite de la rhétorique de Monluc que la pertinence de l'interprétation littérale ainsi proposée.

[1693] A. THIERRY, « Monluc et d'Aubigné », *op. cit.*

[1694] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 249 et 250.

[1695] *Ibid.*, p. 246 *sq*.

[1696] Voir V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LXV-LXVI.

l'escouteront »[1697]. Ce « beau parler » militaire, qui vise en somme à persuader des hommes de courir sans tergiverser à la mort, n'est sans doute pas mûri comme une plaidoirie d'avocat. Mais le fait que Monluc ait composé un *Dialogue de la fortune et de luy*, si l'on en croit son premier éditeur Florimond de Ræmond[1698], encourage une lecture des *Commentaires* plus sensible à l'art des « dits » qui, chez Monluc, relève d'une certaine forme d'éloquence sans doute très différente de la rhétorique d'école, mais néanmoins ancrée dans une pratique ; si les *Commentaires* ne sont pas une « œuvre d'art », il y a néanmoins de l'art en eux, ou du moins une part de *technique* dans le récit comme dans le discours.

Il faut, enfin, se garder d'une lecture anachronique de l'antithèse, si courante au XVIe siècle, qui oppose les lettrés aux non lettrés. On a vu que ceux-là mêmes qui se disent « non lettrés », comme Commynes, peuvent reprocher à la noblesse son ignorance ; J. Blanchard donne de cette opposition un commentaire très éclairant, qui me servira de précaution méthodologique :

> On sait que *litteratus* et *illitteratus* véhiculent des idées relatives à la connaissance pratique d'un langage défini par des règles. *Litteratus* renvoie au latin, « à un corps d'interprètes, herméneutes, philologues en charge du savoir théorique », selon la formule de Paul Zumthor. Le lettré sait son latin et possède avec la culture que transmet cette langue une relation privilégiée, et de ce point de vue, Commynes n'est pas « lettré ». Mais cela ne signifie pas qu'il n'ait pas quelques rudiments de culture et qu'il n'ait pas eu accès à un corps de doctrines et d'opinions largement diffusé par les traductions à destination justement des « non lettrés »[1699].

Dans un siècle où la majorité de la population était totalement illettrée, les nobles portant l'épée ne l'étaient pas, du moins pas au sens où nous entendons ce mot aujourd'hui ; mais ils ne connaissaient pas ou trop peu les « lettres » au sens des *litterae*, les lettres latines. C'est en ce sens que Langey était *lettré*, ce qui était exceptionnel, en son temps, pour un noble exerçant la « vacation militaire » – mais pas pour tout noble, puisque, au contraire, tous les fils (cadets) de bonne famille qui prenaient l'habit religieux étaient initiés aux lettres latines, comme le brillant Jean du Bellay. De ce point de vue, là où Langey était l'exception, Martin du Bellay confirme la règle. Encore faut-il rappeler qu'ils appartiennent tous deux à une génération bien plus lettrée que ne l'était celle de leurs aînés : Fleuranges, qui les précéda dans l'écriture de « Mémoires d'épée », n'avait, semble-t-il, lu que des romans[1700]. La sociabilité de capitaines comme Monluc

---

[1697] *Instructions sur le faict de la Guerre*, *op. cit.*, f° 43*v*.

[1698] « L'imprimeur au lecteur », dans *Commentaires de messire Blaise de Monluc mareschal de France*, Bordeaux, S. Millanges, 1592, np. ; voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 4.

[1699] J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, *op. cit.*, p. 151 ; voir P. ZUMTHOR, « *Litteratus*/*Illitteratus*. Remarques sur le contexte vocal de l'écriture médiévale », *Romania*, vol. 106, n° 421, p. 1-18 (ici p. 2).

[1700] Voir l'introduction de P.-A. Lemoisne aux *Mémoires du maréchal de Florange, dit le Jeune Adventureux* [t. 2], R. Goubaux et P.-A. Lemoisne (éd.), Paris, Édouard Champion, 1914, p. XXIII-XXIV.

et Du Bellay ne se résumait pas à la vie de camp et ils connaissaient maint aristocrate qui accordait sa protection à des hommes de lettres[1701]. Enfin, ils avaient une pratique quotidienne de l'écriture, rendue nécessaire par leur profession même : toute leur vie, ils écriront et dicteront lettres et rapports à destination parfois du roi, de son Conseil, souvent de leurs divers interlocuteurs hiérarchiques. C'est par cette pratique d'une écriture principalement professionnelle et exclusivement de langue française, et non par l'absence de pratique, que nos deux auteurs se distinguent du « docte et preux chevalier » Langey.

Dans le cas de Monluc, la bibliographie critique est peu fournie, mais incomparablement plus riche que celle consacrée à Martin du Bellay, laquelle est à peu près inexistante. Tous deux ont attiré l'intérêt, évidemment, des historiens. Paul Courteault nous offre, sur Blaise de Monluc, une monographie et une édition critique qui restent irremplaçables[1702]. Avant lui, Alphonse de Ruble avait ouvert le chemin, publiant notamment, avec les *Commentaires*, la correspondance du capitaine gascon. Les études historiques se sont, plus récemment, intéressées à la mentalité guerrière et mystique de Monluc, celle-là même qui fascinait Giono ; citons notamment l'ouvrage de Denis Crouzet sur les violences religieuses au XVIe siècle, *Les Guerriers de Dieu*[1703]. Quant à Martin du Bellay, il faut une nouvelle fois se tourner vers V.-L. Bourrilly et F. Vindry. La seule synthèse dont nous disposions sur sa biographie est l'introduction de leur édition des *Mémoires*[1704]. En outre, et comme dans le cas de Langey, ses lettres à Jean du Bellay ont été publiées au sein de la massive *Correspondance* de ce dernier.

De Du Bellay et de Monluc, seul le second a suscité un véritable regain d'intérêt de la part des littéraires à la suite de la parution des *Commentaires* en « Pléiade » (en 1964) ; quelques années plus tard, l'ouvrage figurait au programme de l'agrégation de Lettres modernes. La critique des années 1960 à 1980 ouvrit le champ à l'étude des *Commentaires* du point de vue de l'histoire littéraire[1705], tandis qu'une partie de la critique s'intéressait à l'éloquence paradoxale du capitaine gascon, homme de peu de lettres et pourtant orateur[1706]. C.-G. Dubois

---

[1701] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 52.

[1702] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.* C'est à son édition des *Commentaires* que je me réfère par défaut quand je cite Monluc. On doit au même P. Courteault une biographie, *Blaise de Monluc : un cadet de Gascogne au XVIe siècle*, Paris, A. Picard et fils, 1909.

[1703] D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990 ; voir aussi M. F. VERDIER, « Le songe de Monluc », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 37, n° 1, 1975, p. 7-14.

[1704] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. XII *sq*.

[1705] P. MICHEL, *Blaise de Monluc : travaux dirigés d'agrégation*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1971.

[1706] D. BINET, « L'éloquence de Blaise de Monluc », *op. cit.* ; C. B. CAMERON, *Blaise de Monluc : Remonstrance and Oratory in the* Commentaries, Thesis, Rice University, 1980. Si la thèse de C.B. Cameron

a bien montré la place des *Commentaires* dans l'histoire des pratiques et des théories de l'historiographie ; il a mis en évidence, notamment, l'importance paradoxale de la rhétorique dans l'écriture de Monluc[1707]. Son analyse est cependant limitée par sa vision anachronique de Monluc comme la préfiguration du fonctionnaire fasciste ou collaborateur : pour C.-G Dubois, l'auteur des *Commentaires* ne pense pas. Ces études sont aujourd'hui quelque peu datées, et il faudrait en revoir les conclusions à la lumière de l'intérêt que la critique la plus récente porte à l'histoire du genre des Mémoires, relue à la lumière de la notion rhétorique d'*ethos*. Cette relecture a profité à la connaissance de Monluc, bien plus qu'à celle de Martin du Bellay. Dans la lignée de N. Kuperty-Tsur, citons les travaux de M. Hersant et de N. Virastau[1708]. La connaissance des *Commentaires* a également été enrichie par l'approche comparatiste. Comparée aux œuvres de Montaigne[1709], de Guicciardini[1710] ou d'Agrippa d'Aubigné[1711], celle de Monluc s'éclaire d'un jour nouveau et retrouve sa place, non au mémorial des « œuvres d'art », mais dans l'histoire des lettres dont on sait qu'au XVIe siècle elles ne sont pas toujours loin des armes. Enfin, il faut souligner que certaines études récentes se sont intéressées à la singularité du genre ou sous-genre des Mémoires militaires[1712]. La synthèse de Y. Harari a le mérite de citer les frères Du Bellay, mais en comprenant l'un par l'autre, et selon une logique que j'ai déjà commentée à propos de Langey, consistant à ramener les *Mémoires* à la seule distinction entre histoire et Mémoires[1713].

Or il me semble que l'on n'a pas tout dit sur ces deux mémorialistes ou « commentateurs », qui reprennent, après Langey, le flambeau d'une histoire écrite par et pour des hommes d'épée. Ils héritent tous deux, quoique de manière différente, du projet inachevé des *Ogdoades* : Martin en qualité d'héritier direct, et Monluc en qualité de « prerepteur », qui, en voulant écrire son histoire pour des raisons politiques liées à une situation très précise – la nécessité de défendre son honneur après sa disgrâce, et face à des accusations jugées

envisage l'œuvre de Monluc du point de vue de la rhétorique, l'article de D. Binet propose une lecture naïve d'une éloquence qui jaillirait des « tripes » et de la nature même de Monluc.

[1707] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 219-251.

[1708] M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.* ; N. VIRASTAU, « L'*ethos* du mémorialiste de Commynes à Monluc », *op. cit.*

[1709] P. MICHEL, « L'homme de colère et l'homme de paix : Monluc, Montaigne », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, V^e^ série, n° 2, 1972, p. 51-66 ; J. BALSAMO, « Montaigne et les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*

[1710] J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*

[1711] A. THIERRY, « Monluc et d'Aubigné », *op. cit.*

[1712] R. J. KNECHT, « Military Autobiographies in Sixteenth-Century France », dans J. R. Mulryne et M. Shewring (éd.), *War, Literature and the Arts in Sixteenth-Century Europe*, New York, Palgrave Macmillan, 1989, p. 3-21 ; R. J. KNECHT, « The sword and the pen », *op. cit.* ; Y. N. HARARI, *Renaissance military memoirs*, *op. cit.*

[1713] Voir Y. N. HARARI, *Renaissance military memoirs*, *op. cit.*, p. 30 *sq.*

calomnieuses – a pris conscience, tardivement, de la valeur unique de son œuvre : unique, parce que lui seul pouvait écrire une histoire-jugement fondée sur une expérience d'un demi-siècle de combat. Récemment, dans une communication au colloque « Courage de la vérité et écriture de l'histoire », j'ai tenté de montrer l'influence qu'avait exercée l'œuvre historique et théorique de Langey, plus particulièrement le modèle rhétorique exposé dans le *Prologue* et illustré dans les fragments des *Ogdoades*, sur les corrections tardives de Monluc à ses *Commentaires*[1714]. La lecture des *Mémoires* de Martin du Bellay m'a également conduit à faire l'hypothèse que l'héritier contraint et mal assuré du grand Langey s'est trouvé, au fil de l'écriture d'un ouvrage de grande ampleur, dans une situation qui mérite d'être comparée à celle du « boucher de Gascogne ». L'ambition littéraire de Monluc était sans conteste plus importante que celle de Martin, et celui-ci ne cherche nullement dans l'écriture à donner de lui-même l'image d'un héros invincible. Mais, dans ses *Mémoires*, il s'attache à éclairer ses récits par des commentaires qui n'ont rien à envier à ceux de Monluc, et qui ne manquent ni d'humour ni de subtilité.

Après une mise en perspective de leurs deux œuvres (du point de vue de l'histoire littéraire et du point de vue de leur caractérisation générique), on verra, dans les chapitres qui suivent, que les *Commentaires* constituent par bien des aspects une réponse à la conception inquiète de l'action politique dont témoignent les *Mémoires*. Là où Du Bellay remarque les occasions manquées et les particularités inattendues qui déjouent les conseils les plus prudents, Monluc met en valeur sa propre figure, et son invincibilité garantit la solidité à toute épreuve de ses propres conseils.

[1714] L. PIETTRE, « Jean et Blaise de Monluc », *op. cit.*

Chapitre I

Troubles dans les genres historiques. L'œuvre historique de Martin du Bellay et de Blaise de Monluc dans leur contexte littéraire

Dans les *Prisons*, recueil tardif écrit au soir de sa vie, Marguerite de Navarre consacre à la mémoire de François Ier, son frère récemment décédé, ces quelques vers qui évoquent les *Ogdoades* :

> Gentil de nom, de race et de vertuz,
> Qui à la guerre a souvent combattuz
> Ses ennemys, emportant la victoire,
> Et s'il fut prins, il n'en eut moins de gloire.
> Qui du Seigneur de Langey la Cronique
> Verra, sçaura qu'il a eu la pratique
> De gouverner, soit en paix ou en guerre,
> Tout son royaulme, ou myeulx, toute la terre[1715].

Selon Simone Glasson, la rédaction des *Prisons* eut lieu au moins en partie après l'agonie et la mort de François Ier en 1546-1547 ; à cette date, donc, les *Ogdoades* continuaient à susciter l'espoir d'une publication prochaine. L'expression « Seigneur de Langey » ne peut renvoyer à Martin du Bellay, bien qu'à cette date il ait porté le titre de son défunt frère, car il n'avait pas encore repris le travail que celui-ci avait laissé inachevé. En tout état de cause, Marguerite de Navarre appelle « Cronique » ce qui prendra définitivement, en 1569, le titre de *Mémoires*.

Entre ces deux dates, l'historiographie, si elle témoigne encore d'une grande diversité d'approche et d'écriture, abandonne peu à peu ces noms qui rendent un son désuet : *annales*, *chroniques* laissent bientôt la place à *histoire*, *Mémoires* ou *Commentaires*. Que s'est-il passé ? On verra, dans les pages qui suivent, que l'historiographie nouvelle ne rejetait pas tant l'historiographie « médiévale » que celle qu'ont incarnée nombre d'humanistes de la première moitié du XVIe siècle. Cette historiographie à la Paul-Émile, jugée aussi éloignée de la politique que la vie contemplative l'est de la vie active, devait abdiquer devant les prétentions d'une histoire dont le but premier était de dire la vérité du politique. Cela se traduisit non seulement, dans les *artes historicae*, par une théorisation plus précise et exigeante de l'histoire-jugement, mais encore, dans les pratiques d'écriture de l'histoire, par le développement du genre des Mémoires, ainsi que du sous-genre des Mémoires d'épée ou Commentaires, forgé sur le modèle des *Commentaires* de César. De « l'intellectualisation des armes » (F. Verrier) réclamée en leur

[1715] MARGUERITE D'ANGOULÊME (REINE DE NAVARRE), *Les Prisons*, III, v. 2709-2718, S. Glasson (éd.), Genève, Droz, 1978, p. 225.

temps par Jacques Colin et Guillaume du Bellay, on passa, en quelques années, à une militarisation des lettres dont témoignent, entre autres, les œuvres de Martin du Bellay et de Blaise de Monluc : *Cedant togae armis*[1716].

Comprendre ce que j'ai appelé un « trouble dans les genres historiques » permettra donc, dans le présent chapitre, d'échapper aux généralisations faciles, mais aussi de proposer une lecture, je l'espère, respectueuse de la portée politique et de la dimension rhétorique et, dans une certaine mesure, littéraire des œuvres de Martin du Bellay et Blaise de Monluc. Dans son article sur Guicciardini et Monluc, J.-L. Fournel propose cette précaution de méthode que j'appliquerai également à Du Bellay : « Nous ne les croirons pas quand ils expliquent leur passage à l'écriture par la digne oisiveté dans laquelle ils se retrouvent de façon impromptue »[1717] ; ni historiens, ni mémorialistes au sens où l'entend N. Kuperty-Tsur, leurs œuvres témoignent avant tout d'une volonté de raconter *et* de juger : « Il ne peut donc s'agir simplement […] d'un passage objectif ou aigri de l'acte à son récit, ni d'un complaisant bilan d'une existence agitée »[1718].

Dans la transition de l'âge de Cicéron à l'âge de Tacite, la rhétorique constitua l'un des enjeux essentiels des débats sur l'histoire, qui ne se résument pas, loin de là, au « rejet » de la rhétorique ou à son acceptation, mais qui portent davantage, comme on va le voir, sur l'appréciation des rapports respectifs de la rhétorique et de l'histoire, et sur la nécessité de comprendre l'historiographie comme un domaine à part dans le monde des lettres ; l'histoire réclamait une rhétorique à part, jusqu'alors impensée. C'est dans ce contexte que prennent naissance les œuvres de Martin du Bellay et Blaise de Monluc.

1. De l'âge de Cicéron à l'âge de Tacite, l'histoire-jugement dans la seconde moitié du XVIe siècle : une passion pour les « choses » plutôt que pour les « mots »

Sans même avoir achevé ni publié ses *Ogdoades*, Guillaume du Bellay, homme de guerre et de lettres, contribua par la seule réputation que lui firent ses contemporains à diffuser l'idée d'une histoire écrite par ceux qui la font. L'exigence de neutralité semblait alors reléguée au second plan au profit du discours d'expérience et du jugement de l'action politique. Dans la

[1716] Je reprends ici l'heureuse formule de F. VERRIER, « La plume ou l'épée », *op. cit.*, p. 115.
[1717] J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*, p. 292.
[1718] *Id.*

deploratio qu'il adresse à Jean du Bellay au cours de l'année qui suit la mort de son frère, Robert Breton évoque ainsi les *Ogdoades* inachevées :

> Qu'y a-t-il, en effet, de plus élégant que ses écrits, qu'y a-t-il de plus plein, ou par la variété de la matière, ou par la richesse du discours ? Et si celui-ci avait pu terminer ce qu'il entreprenait d'écrire, de façon à couvrir l'histoire des faits des Français, combien cela aurait été utile, et pour le renom et l'illustration de toute la France, et pour la gloire des bons esprits de cette nation, que les faits d'un royaume très puissant, accomplis par un tel chef et un tel homme, fussent consacrés à la postérité par un auteur qui aurait appris la discipline militaire et le sens de la valeur guerrière, non pas dans les traités, ni par ces préceptes que tout un chacun écrit au sujet de la valeur militaire, mais par la pratique et l'expérience[1719] ?

Breton célébrait la nouveauté de l'entreprise de Langey comme une œuvre fondée sur l'expérience politique, sans séparer pour autant cette expérience de ses qualités d'écrivain. Le fait même de déplorer la perte que la mort de l'auteur constituait pour l'écriture de l'histoire témoignait des attentes du public, soucieux d'*usus*, de pratique, et d'*experientia* ; ce souci, comme on le voit, n'appartenait pas en propre aux gens d'épée. Ce que nous appelons aujourd'hui l'humanisme se caractérisa justement, dans ces années, par un souci croissant de pratique, y compris, par exemple, dans le domaine de la rhétorique, ce dont témoigne le succès croissant des *conciones* dans la seconde moitié du XVIe siècle[1720].

L'importance accordée à l'expérience est donc un fait de culture dont la figure de Langey constituait l'un des symboles, moins pour son œuvre réelle que pour les virtualités que celle-ci contenait. Cela explique sans doute l'attribution à Langey des *Instructions sur le faict de la guerre* qui semble avoir compensé la déception provoquée par l'inachèvement des *Ogdoades*. L'éditeur anonyme des *Instructions* raconte dans une courte note introductive que, bien qu'il n'ait pas ajouté le nom de Langey en tête de l'ouvrage, il ne pouvait pour autant douter « que le livre ne soit venu de la main du bon Chevalier [Langey], qui a sceu sagement entreprendre, hardiment exequuter, et proprement escripre autant que gentilhonne François ou estrangier ay faict de memoire des hommes »[1721]. Si l'on sait aujourd'hui qu'il n'en est pas l'auteur, ou du

---

[1719] R. BRETON, *De optimo statu reipublicae liber, huic adjuncta est versibus scripta Gul. Langei Bellaij comitis ac legati regis deploratio*, Paris, C. Wecheli [Wechel], 1543, f° a iiv (je traduis) : *Quid enim illius scriptis ornatius, quid uberius uel rerum uarietate, uel orationis copia ? Quod si ille, quod instituerat, perficere potuisset, ut rerum Gallicarum historiam contexeret, quantum tandem fuisset illud uel ad nomen, decusque uniuersae Galliae, uel huius gentis ingeniorum praestantiam, cum regni potentissimi res gestae a summo et duce et uiro posteritati consecrarentur : qui non in libellis, neque his praeceptis, quae de uirtute militari scribunt omnes, sed usu, et experientia uirtutis bellicae uim, et scientiam didicisset.*

[1720] Voir F. GOYET, « Le discours de *(re)conciliatio* (Junius, 1598) : enjeux politiques d'une analyse rhétorique », dans S. Cornic et P. Servet (éd.), *Cahiers du GADGES n°11*, Genève, Droz, 2013, p. 91-112 : « L'intérêt pour la pratique traverse tout le XVIe siècle. […] L'horizon de tous est la pratique ou *usus*, pas la théorie. Pour son premier cours au Collège de France, Ramus est accueilli par une foule d'étudiants au cri ou slogan de "*Usus ! Usus ! Usus !*" ».

[1721] *Instructions sur le faict de la Guerre*, *op. cit.*, np.

moins pas le principal auteur[1722], l'empressement des contemporains à attribuer l'ouvrage au « docte et preux chevalier » montre la valeur que le public accordait au fameux « fruit » de l'expérience, qu'il fallait mettre par écrit afin de le rendre, comme l'écrivait Langey, « à perpétuité ressuscitable ». En somme, la rime de Marguerite de Navarre synthétise le point de vue de son époque sur Langey : « la Cronique / la pratique ».

Autour du milieu du XVIe siècle, on assiste, dans le domaine de l'historiographie à un changement semblable à celui qu'a connu la poésie avec la génération de la Pléiade : c'est toute une façon d'écrire qui se voit rejetée par les auteurs et par le public. C. Vivanti a remarqué cette évolution saisissante, d'un point de vue quantitatif : « Les vieilles chroniques ne sont plus éditées, la *Mer des chroniques*, qui connaissait encore une si grande fortune autour des années 1540, ne paraît plus une seule fois à partir de 1550, et les grands chroniqueurs, tels que Froissart ou Monstrelet, sont publiés bien plus rarement que les moindres auteurs modernes »[1723]. C'est aussi, en même temps, une période de continuité, puisque l'historiographie nationaliste approfondit le thème des origines de la France tandis que les rois, en retard sur le monde des lettres, encouragent encore une historiographie calquée sur les modèles latins et italiens. Paschal, historiographe du roi et cicéronien notoire, en est un exemple[1724], tandis que Ronsard, dans la *Franciade*, creuse la veine épique. Ces ambitieuses entreprises resteront à l'état de projet, comme, quelques décennies plus tôt, les fameuses *Ogdoades*. Mais ce n'est pas la mort de leur auteur qui empêchera leur aboutissement ; l'histoire, plus probablement, était en train de prendre une autre voie, plus adaptée à la « condition des temps », et ce n'était pas celles que Ronsard et Paschal avaient choisi d'emprunter.

À côté de l'historiographie officielle, en effet, des humanistes, sans être toujours eux-mêmes des historiens, appellent de leurs vœux une véritable histoire-jugement, une histoire qui soit le fait des hommes d'État ; ces humanistes se réfèrent aux modèles, notamment, de Commynes[1725] et de César – ainsi que de Guillaume du Bellay. Avant la première édition du *Prologue* en 1556, son ami Jean Sleidan publie, dès 1545, une traduction latine de Commynes qu'il intitule *Commentarii*[1726] ; il est bientôt imité par Denis Sauvage, qui publie en 1552 la

[1722] Voir *supra*, 1re partie, 2. La publication des Ogdoades (1556-1569).

[1723] C. VIVANTI, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *op. cit.*, p. 1120.

[1724] Voir P. BONNEFON, *Pierre de Paschal, historiographe du roi (1522-1565). Étude biographique et littéraire, suivie de fragments inédits de ses Histoires*, Paris, L. Techener, 1883 ; P. de NOLHAC, *Ronsard et l'humanisme, avec un portrait de Jean Dorat et un autographe de Ronsard*, Paris, É. Champion, 1921, p. 259-337.

[1725] Commynes connaît précisément un grand succès éditorial dans les années 1550-1580 ; voir C. VIVANTI, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *op. cit.*, p. 1121.

[1726] *De Rebus gestis Ludovici ejus nominis undecimi, Galliarum regis, et Caroli, Burgundiae ducis... commentarii*, s.n., Strasbourg, 1545.

première édition des *Mémoires* à porter ce titre. Pour M. Fumaroli, ces deux éditions relèvent d'une même attaque contre une « conception cicéronianiste d'une histoire éloquente à la Paul Émile et à la Paul Jove »[1727].

Il ne faut pourtant pas confondre Cicéron et le « cicéronianisme », nom qui désigne l'engouement (pour ne pas dire la dévotion) de nombre d'humanistes à l'égard de l'orateur romain. Or, en matière d'histoire, le problème n'est pas d'abandonner Cicéron, mais de le lire autrement. On retrouve, par exemple, la lecture que Langey fait de Cicéron dans la préface que Sleidan, en 1548, adresse au duc de Sommerset dans la nouvelle édition de sa traduction de Commynes. Si Sleidan fait une rapide allusion aux *topoi* cicéroniens sur l'utilité de l'histoire, c'est pour mettre en évidence que là n'est plus l'essentiel :

> Ceux qui font quelques prefaces sur les livres des Historiographes, Prince tresillustre, ont accoustumé de reciter plusieurs choses en la louange de l'Histoire : mais puis que Marc Ciceron en a rendu un si grand et honorable tesmoignage, il n'est besoin d'en chercher d'autre. Et joinct qu'il n'y a celuy aujourd'huy qui ne sache combien la cognoissance des histoires est plaisante, proufitable et necessaire [*uitae ciuili necessaria*], je me deporteray d'y insister davantage à la recommander[1728].

Cette savoureuse ironie – inutile de faire des préfaces s'il faut seulement répéter ce qu'un plus grand que soi a (mieux) dit avant nous – laisse place au rappel des exigences premières de l'historiographie, exigences précisées par le même Cicéron dans le *De Oratore* ; mais, là où le texte de Cicéron portait sur la dimension explicative de l'histoire comme interprétation et comme jugement de l'action politique, celui de Sleidan marque une insistance toute particulière sur les conseils :

> Or le principal requis en icelle est non seulement que rien de faux y soit couché : mais aussi qu'on puisse apercevoir, que l'Autheur y ait esté mené d'aucune affection : voire et que les conseils et desseins de ceux qui ont conduit les affaires, soyent clairement manifestez. Mais on trouvera bien peu de gens, qui puissent bien et dextrement observer ces trois poincts : qui sont toutefois necessaires en une vraye histoire[1729].

On voit que l'essentiel, dans la trilogie cicéronienne *consilia*, *acta*, *euentus*, porte désormais sur les conseils. Or, ce n'est pas tant l'expérience qui fait le grand historien que sa capacité à

[1727] Voir M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.*

[1728] *Les Œuvres de J. Sleidan*, *op. cit.*, f° 302*r*. Pour cette citation et les suivantes, *cf.* le texte de l'édition latine, *Philippi Comini, [...] de Carolo Octavo, [...] et bello Neapolitano commentarii, Joanne Sleidano interprete [...]*, Argentorati [Strasbourg], in aedibus V. Rihelii [Wendelin Rihel], 1548, f° A ii*r sq.* : *Qui hoc genus libris praefantur, illustrissime Princeps, multa solent in historiae laudem recitare : sed quoniam et Marci Tullii extat honorificum eius rei testimonium, quod est instar multorum, et alioqui satis perspectum est omnibus, quam sit haec eruditionis par, non iucunda modo, sed utilis etiam et uitae ciuili necessaria, temperabo mihi, nec aliquid adducam praeterea*. « Necessaire » signifie donc : « nécessaire à la vie civile ».

[1729] *Les Œuvres de J. Sleidan*, *op. cit.*, f° 302*r* : *Hoc autem praecipue spectari solet in eo scripti genere, ut nihil, quod falsum sit, admisceatur, ut nullius affectus appareat uestigium, ut eorum, qui rem gesserunt, consilia, patefiant.*

juger l'action politique. Sleidan – comme Langey – traite la question traditionnelle du témoignage en mettant en valeur l'*expérience* du « maniement des affaires », puis l'*autopsie* et enfin l'*ouï-dire* :

> Et de faict, il est requis, pour atteindre à ceste perfection, que l'homme soit doué de graces speciales, et qu'il ait eu maniement des affaires, ou bien qu'il ait esté present, lors qu'elles se demenoyent, ou, pour le moins, qu'il les ait bien au long entendues de quelque autre, qui luy ait raconté le tout du poinct en poinct, et à la verité[1730].

Sleidan n'évacue pas du raisonnement les historiens qui ne sont ni acteurs ni témoins oculaires ; il leur demande ici la même « diligence » que le faisait Langey dans le *Prologue*, soit, dans le texte latin de l'historien allemand : *ex aliorum diligenti ac uera commemoratione rem omnem cognouisse oportet*, littéralement : « il faut que [l'historien] ait eu connaissance de chaque chose par d'autres, au moyen d'une évocation (*commemoratio*) véritable et diligente ». La *commemoratio* ou « le fait de remettre quelque chose en mémoire » doit permettre, y compris par le biais d'autrui, d'approcher de l'écriture du *commentaire*, et l'on sent ici poindre l'auteur des *Commentarii*, qui travaillait déjà à écrire l'histoire de son temps.

Cette hiérarchie des témoignages, typiquement langéenne, est subordonnée, dans une perspective classique, à la *parrêsia* qui doit, selon Sleidan, se traduire par une éloquence mesurée :

> Quant à ceux qui couchent par escrit leurs propres actes, comme a fait C. Cesar, il faut qu'ils les deduisent d'une bonne grace [*summam dexteritatem*], s'ils ne veulent se montrer ridicules à tout le monde. Car à grand' peine se peut-il faire, qu'on n'estime d'eux, ou, qu'ils se louent par trop : ou qu'ils ne ravissent malicieusement, ou dissimulent cauteleusement la louange deuë à leurs ennemis. Le mesme danger est advenu aux Historiographes, qui ont esté en la suitte des Empereurs [d'un général, *imperatore*] ou chefs de guerre. Car si quelque chose a esté demenee heureusement par ceux-là, ils desployent les richesses de leur eloquence [*exornant et amplificant*], et passent mesure en louant ce qu'ils ont en affection : se monstrant en cela plutost Orateurs, qu'Historiographes. Ceux aussi d'autre costé qui ne traittent ne manient eux-mesmes les affaires [*remoti a negociis, priuatam uitam agunt*], mais suyvent en leurs escrits la foy de ceux qui en font le recit [*fidem alienam*], combien qu'on ne les ait pour suspects de parler par affection, si est-ce qu'on doute de la verité de ce qu'ils mettent en avant[1731].

[1730] *Id.* : *Sed istud est perpaucorum, et qui praestare illa uelit, ut certe praestanda sunt, eum et magna quadam esse uirtute praeditum, et uel praefuisse rebus uel interfuisse, uel ex aliorum diligenti ac uera commemoratione rem omnem cognouisse oportet.* Le texte latin souligne, plus que le français, à quel point les « grâces spéciales » sont le privilège d'un très petit nombre, *istud est perpaucorum* : n'est pas Langey qui veut.

[1731] *Id.* : *Iam, qui sua ipsi conscribunt, ut C. Caesar fecit, summam ut adhibeant dexteritatem, opus est. Uix enim fieri potest, ut non ad suam laudem omnia referre, aduersariis autem detrahere aliquid uideantur. Idem fere iis accidit, qui cum imperatore aut bellli duce rebus interfuerunt. Si quid enim foeliciter gestum est, admodum exornant et amplificant, oratoribus in eo non dissimiles, et in hoc toti incumbunt, ut quam secuti sunt causam atque personam, eam quocunque modo celebrent ac illustrem efficiant. Qui uero longe remoti a negociis, priuatam uitam agunt, et fidem alienam scribendo sequuntur, in iis non tam affectuum moderatio quam ueritas desiderari potest.*

Sleidan développe ici un *topos* sur le discours historique dont le flou, dans le canon rhétorique, laissait le champ libre à de multiples interprétations. Cicéron, en effet, demandait à l'historien « un style coulant et large, s'épanchant avec douceur, d'un cours régulier sans rien de l'âpreté que comporte le genre judiciaire, sans aucun des traits acérés dont la pensée s'arme au forum »[1732], soit, en d'autres termes, un « style moyen » (*genus medium*). Cette exigence de mesure, Lucien la développe d'une façon plus claire et précise dans son *Comment il faut écrire l'histoire* :

> Quant au style et à la force de l'expression, je ne veux point que, pour se mettre à l'œuvre, [l'historien] se soit fortement entraîné à ce style violent, acéré, constamment périodique, à ces argumentations tortueuses et à toutes les finesses de la rhétorique ; je lui demande des dispositions plus paisibles, une pensée soutenue et serrée, une diction claire et appropriée aux affaires, faite pour exposer le sujet avec toute la netteté désirable.
>
> […] le premier et unique but de sa diction est d'exposer clairement et de mettre en pleine lumière les faits, en évitant les expressions inintelligibles et inusitées ou qui sentent le marché ou la taverne, et employant des termes qui soient compris de la foule et loués par les habiles[1733].

Ainsi, loin de congédier *toute* rhétorique, Sleidan demande aux hommes d'épée de se montrer, en un sens, orateurs (par la « bonne grâce »), et aux hommes de lettres d'être, pour ainsi dire, moins orateurs. Il ne s'agit pas d'exclure la rhétorique de l'histoire, mais de constituer l'histoire comme un domaine à part, qui utilise la rhétorique mais qui ne se confond pas avec elle.

Sleidan donne César comme exemple, « patron et formulaire à ceux qui entreprendront d'escrire leurs propres faits et gestes », et Salluste à ceux « qui traiteront des actes d'autruy » (du fait de la bienveillance de l'auteur envers Cicéron, qui était pourtant son ennemi politique)[1734]. C'est, en fait, principalement, la rhétorique épidictique et le style élevé qui sont visés : le style de l'histoire doit avoir la sobriété (*scribendi ratio*) nécessaire au discours de *parrêsia* de l'historien qui se montre, sur le fond, mesuré dans ses jugements :

> Mais il est aisé de voir, et les livres, le monstrent assez, comment bien peu d'historiens ont gardé ceste sobrieté [*scribendi rationem*], se despouillans de toute affection. Car encore que je ne sonne mot de ceux qui escrivent des choses dont il n'ont eu cognoissance, et en parlent comme clercs d'armes, combien trouvera-t-on d'autres qui en leurs escrits se monstrent preoccupez de passions et prejudices[1735] ?

[1732] *De Oratore*, II, 64 : *uerborum autem ratio et genus orationis fusum atque tractum et cum lenitate quadam aequabiliter profluens sine hac iudiciali asperitate et sine sententiarum forensibus aculeis persequendum est* (trad. Courbaud, *op. cit.*).

[1733] *Comment il faut écrire l'histoire*, 43-44, *op. cit.*, p. 898.

[1734] *Les Œuvres de J. Sleidan*, *op. cit.*, f° 302*v* : *Hanc igitur illius effigiem, ut optimam atque probatissimam, sibi proponant, qui simile tractabunt argumentum. In Sallustium autem intueri debent, qui non sua quidem ipsi, uerum aliena describunt.*

[1735] *Id.* : *Quam uero non multi hanc scribendi rationem sibi proponant, res ipsa per se loquitur, et libri atque monumenta satis declarant. Quotus enim quisque est, qui non et incomperta saepenumero literis mandet et*

La *ratio scribendi*, autrement dit un style mesuré, laisse apparaître en filigrane l'absence de passion, d'« affection », comme le note le traducteur dans un ajout très rabelaisien qui a valeur de commentaire[1736]. Ainsi César « advisa songneusement de dresser son style, qu'on n'eust aucune occasion d'estimer ou qu'il se vantast par trop, ou qu'il fust envieux des louanges de ceux lesquels il avoit surmontez en fait de guerre »[1737].

Au terme du raisonnement de Sleidan, les « trois points » qu'il a mis en avant au début de sa préface – la vérité (*aletheia*), l'impartialité (*parrêsia*) et la claire représentation des conseils (que l'on peut rapporter à ce que j'ai choisi d'appeler l'histoire-jugement) sont rappelés, mais dans l'ordre inverse : ce sont les hommes d'expérience, initiés aux conseils, qui, par leur jugement, peuvent être parrèsiastes et, par conséquent, dire la vérité des faits. Constatant la trop grande rareté des auteurs (on a vu qu'ils sont *perpauci*) qui ne se contentent pas d'écrire l'histoire, mais qui écrivent encore *sur* l'histoire et jugent l'action politique par ses causes, Sleidan insiste sur le rôle qui revient aux acteurs de l'histoire dans la « perfection » de l'historiographie :

> Je suis content de dire ceci comme en passant, qu'à grand' peine on en trouvera un seul [historien] qui mettant quelque faict en avant, declare les conseils et desseins de ceux dont ils parlent, comme il appartient. de [*sic*] faict aussi, il n'y a que ceux qui sont eux-mesmes presens aux affaires, qui puissent faire cela heureusement. Ceux-cy, di-je, peuvent par-dessus tout escrire d'une matiere en perfection : voire moyennant qu'avec jugement [*iudicio*], ils se proposent un but tel qu'il faut, c'est de ne dire rien par faveur n'amitié, haine ou inimitié [*fauori, gratiae, odio, inimicitiae*] : mais, [ce] qui est le propre d'un homme de bien, d'estre part tout veritable. Ceux donc qui ont envie de se faire cognoistre par leurs escrits, ne doivent estre aucunement ambitieux : ains adviser par tout moyen, de rendre le lecteur meilleur et plus savant[1738].

C'est ce renversement de l'ordre cicéronien (ne rien dire de faux, être impartial, bien juger) qui lui permet de terminer sa lettre-préface par l'éloge de Commynes. Ce texte de Sleidan, d'une grande clarté, témoigne du rejet conscient de l'inspiration humaniste née à la fin du XVe siècle

---

affectum prodat : qua quidem in re multiplex est peccatum, et ubicunque illud deprehenditur, iure optimo scriptori fides ac authoritas derogari potest.

[1736] « Despouillez vous de toute affection » : c'est la prière du dizain « Au Lecteur » de *Gargantua*, *op. cit.*, p. 31, mais aussi le conseil de Pantagruel à Panurge dans le *Tiers Livre*, *op. cit.*, chap. XIII, p. 627 : « Ce pendent despouillez vous de toute affection humaine : d'amour, de haine, d'espoir et de craincte. […] aussi ne peult l'homme recepvoir divinité et art de vaticiner, sinon lors que la partie qui en luy est plus divine (C'est Νοῦς et Mens) soit coye, tranquille, paisible, non occupée ne distraicte par passions et affections humaines ». Dans l'écriture sur l'histoire comme dans l'art de prophétiser, il faut avoir bon sens rassis.

[1737] *Les Œuvres de J. Sleidan*, *op. cit.*, f° 302*v*.

[1738] *Id.* : *Omitto, quam fere nulli consilia rerum et deliberationes in medium adducant. Hoc enim illis modo conceditur, qui rebus ipsimet tractandis adsunt : et hi quidem omnium perfectissime scribere possunt, si iudicio non sint destitui, si, quem oportet, eum sibi propositum habeant scopum, si fauori, gratiae, odio, inimicitiae nihil tribuant, sed uerum per omnia sequantur, quod proprium est uiri boni. Nam qui scriptis innotescere uolunt, quicunque tandem illi sint, omni prorsus spectare debent, quemadmodum lectorem efficiant cum eruditionem, tum meliorem.*

et au début du XVIe siècle avec Robert Gaguin et Paul-Émile, en vertu de l'importance nouvelle que l'historien allemand, après Langey, accorde aux conseils dans sa poétique de l'histoire. La préface se termine d'ailleurs par la prière faite au destinataire de faire entrer l'histoire commynienne au cœur du pouvoir anglais :

> Parquoy je me persuade, que quand vous aurez quelque loisir, vous donnerez de tant plus volontiers quelque temps à la lecture de ceste histoire, et conseillerez vostre Roy, qu'entre autres semblables il lise aussi celle-ci. Et combien qu'il soit encore petit d'aage, toutefois par le moyen de l'ordonnance de son père, et par vostre conduitte et sainctes exhortations, joinct son naturel qui est admirable, il est jà avancé en la cognoissance des lettres, pour servir de miroir et patron de vertu royale au temps où nous sommes[1739].

L'histoire, dans sa dimension éducative (Sleidan revient au lieu commun des préfaces évoqué au début du texte) n'est pas comprise comme ensemble de faits proposés à l'imitation, mais comme expérience transmise par le moyen de la clarté de jugement *et* d'expression d'un auteur qui, pourtant, n'était pas des plus lettrés, mais que Sleidan, comme d'autres après lui, érigent désormais en modèle. L'épître de Sleidan fut jugée suffisamment importante pour être traduite dans les éditions françaises de ses *Œuvres* et incluse, au siècle suivant, dans les éditions de Commynes en français[1740].

Comment comprendre cette mise en valeur de César et Commynes par des humanistes dont l'érudition, paradoxalement, sert à éditer, traduire et défendre des auteurs qui ne prétendaient pas faire œuvre d'histoire mais, tout au contraire, disaient écrire pour les historiens qui viendraient après eux ? Comme l'écrit F. Charbonneau, « Commynes eût sans doute été surpris que son texte vernaculaire devienne à lui seul cette châsse latine qu'il appelait de ses vœux »[1741]. On ne saurait soupçonner Sleidan et Denis Sauvage d'être des hommes d'épée ; mais pour ces grands lettrés, la restitution de l'histoire supposait le dépassement d'une conception « purement » rhétorique de l'histoire, parce que celle-ci risquait d'entraîner les historiographes sur la pente dangereuse de l'éloge, en délaissant le double impératif de vérité et de franchise. L'histoire comme la rhétorique doivent être subordonnées au jugement, et l'historien doit porter un regard impartial sur les conseils.

[1739] *Ibid.*, f° 303*r* : *Quo magis etiam arbitror, cum per occupationum turbas licebit, et te ipsum aliquid temporis huic lectioni daturum, et regi tuo suasurum, ut inter alios id genus libros, hunc etiam non negligat. Qui licet admodum si adolescentulus, tamen et patris optimo sanctissimoque consilio, et tuo nunc hortatu atque ductu, et sua etiam sponte ac naturae propensione quadam singulari, eo nunc in literis est progressus, ut rarum aliquod sit et nostri temporis exemplum et sui ordinis decus et ornamentum.*

[1740] Voir M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.*

[1741] F. CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 53.

Il ne faut donc pas prendre pour argent comptant cette mise en valeur des hommes d'action par des hommes de lettres, qui s'explique non pas par une étrange haine d'eux-mêmes qui aurait soudain saisi les humanistes, mais comme le rejet d'une conception de l'histoire que l'on peut dire *étroitement* rhétorique, réduisant l'apport de celle-ci aux ornements du discours, au détriment de la vérité. La querelle du cicéronianisme, d'abord limitée aux débats sur la langue latine, vient toucher l'histoire. À la fin des années 1550, d'illustres lettrés, dont Joachim du Bellay et Turnèbe, engagent le combat avec Paschal (pour des raisons en partie extra-littéraires) qu'ils accusent de délaisser le « dire vrai » au profit du seul « bien dire »[1742]. Dans un sonnet liminaire à la traduction de la *Storia d'Italia* par Chomedey, Ronsard insiste sur ce qui fait désormais la spécificité de l'histoire, la supériorité des « choses » sur les « mots » :

Non ce n'est pas le mot, Chomedey, c'est la chose
Qui rend vive l'Histoire à la posterité :
Ce n'est le beau parler, mais c'est la verité
Qui est le seul Tresor dont l'Histoire est enclose.
Celui qui pour son but ces deux poincts se propose
D'estre ensemble eloquent et loing de vanité :
Victorieux des ans, celuy a merité
Qu'au giron de Pallas son Livre se repose.
Maint homme ambitieux a mis au paravant
Pour mieux flater les Roys son Histoire en avant,
Discourant à plaisir d'une vaine merveille,
Sans l'ouïr, sans la veoir, et sans preuve de soy :
Mais ton vray Guicciardin merite plus de foy,
D'autant que l'œil témoin est plus seur que l'oreille[1743].

Alors qu'au début du XVIe siècle les humanistes appelaient à renouveler l'historiographie pour chanter les louanges des rois, l'historien est désormais associé à la figure du parrèsiaste, du « véritable ami » par opposition au flatteur. L'objectif n'est pas de condamner tout éloge, mais de délimiter les droits des différents genres littéraires, et d'interdire ce droit à l'histoire – l'éloge est le fait des poètes : à chacun son gibier. Comme ce sonnet le montre clairement, Ronsard ne défend pas une conception antirhétorique de l'histoire, mais tient à éloigner « l'éloquence » de la « vanité ». Le discours historique est ramené à son origine, le « mot » est rapporté à la « chose », c'est-à-dire au « fait » et à l'expérience de l'historien-juge.

Baïf, dans la même édition de Guicciardini, insistait sur le rapport entre l'expérience et la prudence :

[1742] Voir P. de NOLHAC, *Ronsard et l'humanisme*, *op. cit.*, p. 259 *sq.* ; M. FUMAROLI, *L'Âge de l'éloquence*, *op. cit.*, p. 464 ; M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.*
[1743] F. GUICCIARDINI, *L'Histoire d'Italie* (trad. Chomedey), *op. cit.*

Nul ne doibt attenter maniments d'importance,
Qui pour choisir le bien et rejetter le mal,
N'a au bon naturel le sens aquis egal,
L'ayant faict et formé par longue experience.
Mais le cours de nos ans precipité s'avance
Comme l'eau des ruisseaux coulante contreval :
Qui, tronqué plus souvent du dernier jour fatal
Fait des hommes mortels avorter la prudence.
Chomedey tu cognus nostre foiblesse humaine,
Et que l'Histoire en est la guarison certaine,
Quand tu feis pour les tiens ceste belle entreprise.
C'est au peuple François de t'en rendre l'honneur,
Qui va cueillir le fruit de peine si bien prise,
Qui n'apartient qu'au Roy d'en estre guerdonneur[1744].

La densité du poème donne une juste idée de la façon dont les idées sur l'histoire professées par Colin, Langey puis Sleidan trouvent, dans ces années 1550, un terreau tout à fait favorable. On retrouve ici le parallèle entre histoire et expérience, tout le problème de l'expérience étant que, comme la vie, elle est toujours trop brève : la prudence « avorte », demeure faillible en ceux qui ont le meilleur naturel et la plus grande expérience. On devine en creux, dans le sonnet de Baïf, la conception guichardinienne de la *discrezione*, aptitude à discerner le bien et le mal, soit (en l'occurrence) l'utile et le nuisible dans le domaine de l'action politique : l'histoire permet de dépasser la « faiblesse humaine », grâce au recul que prend l'historien ou, ici, son traducteur. La distance du temps permet de constituer dans la lecture de l'histoire une prudence que l'expérience ne saurait apporter.

C'est cette distance, ce recul à l'égard des faits relatés qui donne son indépendance à l'historien, mais c'est aussi son expérience directe qui légitime son récit. La première réception de Guicciardini en France est à cet égard signicative, car il est vite opposé à l'autre grand historien italien de la même période, Paolo Giovio, accusé d'être un historiographe stipendié, et toujours suspect de flatterie[1745]. Mort en 1552, il a fait publier de son vivant – contrairement à Guicciardini – ses *Historiae sui temporis*, parues en 1550 et 1552, et qu'il avait entrepris d'écrire dès 1514[1746]. Dès 1552, Denis Sauvage en fait paraître une version française[1747]. Il loue Paolo Giovio comme « l'un des plus-veritables de ce temps » et salue « sa liberté de parler »,

[1744] *Id.*

[1745] Voir A. DEL BEN, « "Io credo vorria qualche presente" : revisioni nell'opera di Paolo Giovio », *Aevum*, vol. 75, nº 3, 2001, p. 695-704.

[1746] Voir T.C. PRICE ZIMMERMANN, *Paolo Giovio : the historian and the crisis of sixteenth-century Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

[1747] *Histoires De Paolo Iovio Comois ; Evesque De Nocera ; Sur Les Choses Faictes Et Avenues De Son Temps En Toutes Les Parties Du Monde*, *op. cit.* ; le second volume paraît trois ans plus tard : *Le second tome des Histoires de Paolo Jovio*, D. Sauvage (trad.), Lyon, Guillaume Roville, 1555.

tout en exprimant son admiration pour son « stile » et les « ornemens » par lesquels il s'approche de Tite-Live[1748]. Très vite, cependant, les reproches de partialité – en grande partie infondés – se multiplient tant en Italie qu'en France, et en Allemagne avec Sleidan[1749]. Comme le souligne Laurence Druez, même si Jove s'était très bien informé, « sa démarche […] est fondamentalement différente de celle de Sleidan qui privilégie non seulement le témoignage, mais aussi l'expérience personnelle »[1750]. Dans sa *Methodus*, parue en 1566, Jean Bodin malmène Paolo Giovio, dans un long parallèle avec Polybe qui lui permet d'opposer l'homme d'État au « simple particulier »[1751]. Jove, écrit Michaela Valente, sert ainsi d'illustration à « l'idée bodinienne selon laquelle l'histoire ne peut être écrite par les hommes de cour, mais seulement par celui qui vit au service de l'État et en connaît au mieux le fonctionnement »[1752]. La comparaison de Polybe et de Jove est accablante pour le second : accusé de n'avoir pas suffisamment vérifié les « faits » dont il n'avait pas été le témoin, il l'est encore d'avoir été « vénal » et d'avoir ainsi « prostitué » l'histoire[1753].

Avec Bodin, l'historiographie prend clairement le chemin de la méthode qui avait été si bien défriché par Langey. C'est d'ailleurs à la suite de sa dure critique de Giovio que Bodin cite, sans le mentionner explicitement, le *Prologue* des *Ogdoades* (en l'occurrence, l'anecdote rapportée par Langey sur le cardinal Bessarion), comme pour opposer Langey et Polybe à l'historien italien[1754]. Bodin fait de l'expérience (ou *usus*) la condition d'un sain jugement de l'action politique mais, comme Langey, ne nie pas que des historiens qui ne seraient pas des hommes d'État, par l'étude attentive de l'histoire et grâce à une grande clarté de jugement, puissent eux aussi écrire une histoire véridique. En d'autres termes, il n'existe pas de rapport mécanique entre l'expérience politique et l'écriture de l'histoire ; au contraire, l'existence d'une méthode implique que l'histoire puisse être écrite par n'importe quel auteur qui, adoptant la

---

[1748] « Aux Lecteurs », dans *Le second tome des Histoires de Paolo Jovio*, *op. cit.*, f° a2*v*.

[1749] Paolo Giovio est ainsi la cible de Benedetto Varchi au début des années 1560 : voir B. VARCHI, *Errori del Giovio nelle Storie*, F. Minonzio (éd.), Manziana, Vecchiarelli, 2010 ; T. C. PRICE ZIMMERMANN, *Paolo Giovio : the historian and the crisis of sixteenth-century Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1995. Giovio est également la cible de l'auteur du *Cinquiesme Livre* (Rabelais ?) qui raille « Paulo Jovio le vaillant homme » qu'il compte parmi les « modernes historiens » qui écrivent « tout par *Ouy-dire* » (*Cinquième Livre*, *op. cit.*, p. 1457).

[1750] L. DRUEZ, « Perspectives comparées du règne de Charles Quint : histoire officielle, histoire luthérienne, histoire italienne », dans C. Grell (éd.), *Les historiographes en Europe de la fin du moyen âge à la révolution*, Paris, Presses Paris Sorbonne, 2006, p. 102.

[1751] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 45-46.

[1752] M. VALENTE, « Storia e politica : Bodin e gli storici coevi nella *Methodus* », dans G. Zecchini et A. Galimberti (éd.), *Storici antichi e storici moderni nella* Methodus *di Jean Bodin*, Milan, Vita e Pensiero, 2012, p. 116 (je traduis : *l'idea bodiniana per cui la storia non può essere scritta dagli uomini di corte, ma soltanto da chi vive al servizio dello Stato e ne conosce al meglio il funzionamento*).

[1753] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 47 ; voir M. VALENTE, « Storia e politica », *op. cit.*, p. 120-121.

[1754] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 46.

position d'un juge, respecte les procédures indispensables au bon déroulement de l'enquête. Dès lors qu'il existe une méthode, sa portée est universelle, même si un auteur non initié aux affaires politiques devra fournir un effort plus important pour se montrer à la hauteur de la tâche.

La parenté entre la *Methodus* et le *Prologue* de Langey est donc évidente. En témoigne l'éloge qu'en fait Jean Bodin dans sa *Methodus*, qu'il me faut citer *in extenso* :

> À son exemple[1755] Guillaume du Bellay, vice-roi du Milanais, composa sous forme d'histoire ou plutôt d'iconographie un petit livre sur l'ancienne France où il donne aux historiens de profession un exemple remarquable à considérer et à imiter. Il a écrit également en latin et en langue vulgaire l'histoire de l'expédition de Charles Quint en Provence, et il y témoigne un génie aussi prudent que généreux. Comment aurait-il bien pu d'ailleurs en être autrement avec un homme doué de l'esprit le plus pénétrant, de la culture la plus poussée et d'une expérience unique ? Sa vie entière fut consacrée soit au service de son prince, dans les conseils, dans les ambassades ou dans les charges militaires, soit à l'étude des belles-lettres, si bien que grâce à lui, la noblesse française passe pour briller autant par la plume que par l'épée, et qu'il a, dit-on, introduit cette coutume de donner des armes aux gens de lettres et des lettres aux gens de guerre. Et qu'on ne m'accuse pas de surfaire un compatriote (puisque c'était aussi un Angevin), car je reste bien au-dessous de Sleidan, qui a comblé cet auteur de toutes sortes de louanges jusqu'à l'appeler l'honneur de la noblesse française. Nous l'égalerons donc à Polybe, à Thucycide, à Xénophon, à César, et à Tacite, surtout pour sa façon d'analyser les causes, les débuts, les progrès et la pente des choses, les desseins, les dits et les faits des hommes avec la plus exacte pondération [*quod rerum causas, initia, progressus, inclinationes, atque omnia omnium consilia, dicta, facta, iustissimis ponderibus examinauit*]. Et il n'importe pas à son rang d'historien que notre compatriote n'ait que peu écrit, car on reconnaît le lion à sa griffe[1756].

De façon remarquable, Bodin semble ne pas tenir compte du caractère partisan des écrits de Langey, et préfère vanter sa méthode que, comme on l'a vu, l'auteur des *Ogdoades* a en effet suivi de façon assez scupuleuse. Langey incarne pour Bodin le meilleur « genre » d'historien, celui qui à la culture et au bon naturel ajoute l'expérience des affaires d'État, qui lui permet d'en juger[1757].

Malgré ce vibrant éloge qu'il lui consacre, la méthode de Bodin se distingue pourtant de la méthode de Langey. Là où celui-ci suivait Polybe et Lucien en revendiquant la préséance des aristocrates dans l'écriture de l'histoire et la nécessité qu'ils écrivent sur leur *propre* expérience politique, celui-là se montre méfiant vis-à-vis des historiens qui racontent les événements survenus de leur temps. La nouveauté est qu'il soumet l'historien-juge, qu'il préfère, certes, homme d'expérience, à une méthode d'inspiration juridique, qui suppose l'impartialité du juge,

[1755] À l'exemple de Valleius Paterculus. Voir *Ibid.*, p. 57 : « […] il me faut signaler comment il expose l'histoire ancienne des Romains depuis la plus lointaine origine avec une concision et (dans la mesure où sa sincérité est manifeste) avec une compréhension unique au monde ».

[1756] *Ibid.*, p. 57-58.

[1757] *Ibid.*, p. 30.

et non seulement sa connaissance personnelle des affaires de l'État. Par conséquent, les historiens qui racontent leurs propres actions et celles de leurs contemporains sont toujours suspects de partialité. Il ne faut pourtant pas faire de contresens sur l'intention de Bodin, qui est de proposer une méthode de *lecture* de l'histoire, et non d'*écriture* : si les historiens contemporains voire acteurs des faits qu'ils écrivent sont toujours suspects de partialité, cela ne doit pas pour autant les empêcher d'écrire[1758]. La notion d'objectivité serait ici anachronique, car avec Bodin et après lui, « […] la subjectivité de l'historien n'est plus ressentie comme une entrave à l'interprétation des événements, elle devient au contraire une dimension constitutive de l'écriture de l'histoire », explique P. Desan[1759]. « Convaincre de l'authenticité de l'histoire », ajoute-t-il, « n'est plus un idéal placé hors du sujet, mais fait désormais partie intégrante de la méthode de l'histoire »[1760]. Cette prise en compte de la subjectivité a partie liée avec la *parrêsia*, qui implique à son tour un certain usage de la rhétorique. Comme Sleidan, Bodin condamne avant tout la rhétorique épidictique – l'éloge et le blâme étant, selon lui, l'affaire des « philosophes » plutôt que des « historiens »[1761]. Quant aux discours (les *conciones*) il admet leur utilisation éclairée, et loue Guicciardini de préciser (comme Langey le fait souvent) si ces discours sont des documents authentiques ou s'il les reconstitue selon la vraisemblance[1762].

Bien évidemment, la *Methodus* de Bodin et ses fortes exigences en matière d'impartialité ne sont pas nées du pur désir de vérité. Elles prennent leurs sources dans les milieux de robe qui, à la suite de Sleidan, font de l'étude de l'histoire la condition d'une bonne connaissance du

---

[1758] *Ibid.*, p. 41 : « La marque du meilleur historien c'est en effet de recevoir une approbation unanime, surtout à l'époque où fleurissent encore ceux qui ont été mêlés aux événements rapportés […] ».

[1759] *Penser l'histoire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 181.

[1760] *Ibid.*, p. 181-182.

[1761] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 39-40 : « […] Cicéron […] place César loin au-dessus des autres historiens pour cette seule raison que son récit sobre, simple, direct, et comme dépouillé de tout vain ornement, laisse à chaque lecteur le soin de juger. Il reconnaît des qualités toutes semblables dans l'histoire de Xénophon et aussi dans celle de Thucydide : on n'y trouverait pas la moindre digression, les moindres fleurs de rhétorique. Mais puisque l'opinion du plus grand nombre voit dans l'éloge des bons et la critique des méchants l'un des principaux fruits de l'histoire, il convient de confier cette tâche aux philosophes plutôt qu'aux historiens : elle n'en sera que plus exactement et mieux remplie, puisque c'est là leur principal office ». Par « fleurs de rhétorique », l'auteur de la *Methodus* désigne explicitement l'éloge et le blâme, en un mot l'épidictique qui n'a pas sa place dans le discours historique. La méthode de Langey qui fait la part belle aux discours (comme Thucydide ou Guicciardini à qui Bodin voue une immense admiration), ne tombe donc pas sous le coup de cette critique qui ne concerne pas la rhétorique mais une certaine utilisation de celle-ci. Le « dépouillement » dont Bodin fait l'éloge n'empêche pas Guicciardini, par exemple, d'être « fort abondant [*copiose Guichardinus*] » (p. 58) : « Et si quelques lecteurs le trouvent un peu prolixe, il apparaît toujours trop bref au contraire à ceux qui veulent comprendre la marche des républiques et l'histoire de l'humanité […] » (p. 60).

[1762] *Ibid.*, p. 59 : « On prétend qu'il a puisé aux sources mêmes et traduit d'après elles tous les documents, lettres, traités ou discours. C'est pourquoi il emploie souvent la formule "il parla alors dans ces termes" ; mais s'il n'a pas connu les mots eux-mêmes il se contente de dire "alors il parla à peu près dans ce sens". Attitude en tout point contraire à celle de Paul Jove qui invente une grande partie de l'histoire et en compose les harangues à la façon des déclamations scolastiques […] ». C'est en ce sens également que Bodin réprouve l'utilisation que Tite-Live fait des discours (*Ibid.*, p. 42-43).

droit. Dans ses *Prolegomena* parus en 1561, le juriste François Baudouin citait déjà Polybe, Tacite et Guicciardini pour illustrer l'idée que l'histoire devait être l'affaire des hommes d'État[1763]. Et, comme Bodin, il insistait sur le fait que toute histoire devait être le produit d'une investigation critique fondée sur l'examen et la confrontation des sources[1764]. C'était faire du juge, et non plus du militaire, le modèle auquel devaient se conformer ceux qui souhaitaient écrire l'histoire. L'innovation théorique que proposaient Bodin, Baudouin et quelques autres donna lieu à la publication, en 1579, d'un recueil d'*artes historicae* rassemblées par Johann Wolf, en tête duquel se trouvait la *Methodus* de Bodin ; à sa suite, les plus grands théoriciens européens modernes de l'histoire (dont Baudouin), mais aussi Lucien[1765].

La naissance de la méthode historique, au sein de milieux humanistes fortement influencés par les exigences du droit, n'est donc pas un phénomène séparé du développement des Mémoires. Les juristes demandaient que l'histoire soit écrite par les hommes d'État ; ceux-ci réalisaient ce désir, sans avoir connaissance, la plupart du temps, des écrits théoriques. Mais à cette époque où la société française se trouvait de plus en plus nettement et gravement divisée par le schisme religieux, l'exigence de vérité passait par une prise de distance claire de l'historiographe à l'égard des actions racontées. On pouvait, certes, être acteur de sa propre histoire, du moins fallait-il savoir se montrer critique à l'égard de son propre « parti » en exposant les conflits politiques et religieux.

2. L'influence de Langey dans le développement des Mémoires d'épée

Après Langey, et grâce aux éditions de Commynes et de Guicciardini, l'idée s'impose donc que l'histoire ne saurait se contenter des seuls ornements de la rhétorique ; il lui faut l'« ornement » de l'expérience, que doit venir appuyer la *parrêsia* de l'historien-juge, qui a vu et agi. L'histoire-jugement, on le voit, dépasse encore le cadre strict des Mémoires ou de l'histoire. Que les *Ogdoades*, avant même la publication des *Mémoires* en 1569, aient joué un rôle primordial dans cette évolution, c'est ce que montrent les *Pourparlers* d'Étienne Pasquier, publiés en 1560. Dans le *Pourparler du Prince*, le personnage du « Politic »[1766] s'attaque ainsi aux « historiographes François negligens en leur histoire » :

[1763] Voir A. GRAFTON, *What Was History ? The Art of History in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 63-64 et 70 *sq*.

[1764] Voir *Ibid.*, p. 68-69, et M. VALENTE, « Storia e politica », *op. cit.*

[1765] *Artis historicae penus octodecim scriptorum tam veterum quam recentiorum monumentis & inter eos Io. Bodini libris Methodi historicae sex instructa, auctores sequens pagina indicabit*, Bâle, ex offina Petri Pernae [Pietro Perna], 1579. Voir C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 77-78.

[1766] B. Périgot souligne dans son édition des *Pourparlers*, *op. cit.*, p. 283-284, que le terme *politic* n'a pas encore chez Pasquier l'acception qu'il a gagnée pendant les guerres de religion, celle de partisan de la monarchie

> Suffise vous que ce n'est le tout de parler indifferemment des histoires, comme la plus part de ce populaire est coustumier de faire, les extollant [célébrant] ordinairement plus pour le plaisir, que pour le proffit qu'il en reçoit. Pensez que ce sont belles histoires que toutes les Annales de France, esquelles vous apprenez qu'un tel, ou tel feit telle chose : mais comment, ny par quel moyen il y parvint, songez le, si bon vous semble. Et faut qu'en passant je regrette, que jusques à huy, un estranger Paul Aemil nous ait appris à bien escrire les faits, et gestes de noz Rois. Et à la mienne volonté que celuy, qui tient aujourd'hui la chronique du Seigneur de Langey dans ses cofres, de laquelle j'ay veu quelques traces, ne nous la voulut envier. Je croy qu'il y auroit en cest endroit prou de choses, en quoy satisfaire par bonnes exemples, et bien deduites au contentement du lecteur, comme venant d'un Seigneur, qui avoit la main et pour escrire elegamment, et l'employer aux armes vaillamment, quand le besoing le requeroit[1767].

Non content d'évoquer Langey (dont on constate qu'il appelle *chronique* ses *Ogdoades*), Pasquier fait ici écho aux conceptions langéennes de l'histoire et aux *concetti* associés à sa mémoire, en précisant que Langey n'était pas homme d'armes par goût puisqu'il portait la main à l'épée uniquement « quand le besoin [*i.e.* la nécessité] le requérait ». Notre « Politic » rejette, comme Langey, l'application à l'historiographie d'une rhétorique « gratuite » dont les ornements n'auraient d'autre but que le plaisir du lecteur ; les faits ne doivent être « extollés », c'est-à-dire élevés par la louange, que dans la mesure où ils sont expliqués.

Le « Politic » réclame ainsi pour le prince une éducation qui soit fondée non sur les lettres en général, mais sur ce qu'on pourrait appeler les « lettres appliquées » aux affaires publiques, à savoir les ouvrages de politique et d'histoire :

> Je veux donc conclure avec toy […] que l'estude du prince gisant ou en la lecture de preceptes politiques, ou bien en celle des histoires : pour le regard du premier point, qu'il se propose Alexandre Severe : et entant que touche le second, qu'il imite celuy, qui [Cestuy est Charles V Empereur du nom] de nostre temps au desavantage de nous s'est voulu aider des nostres, et que l'on dit n'avoir eu de son vivant livre en son cabinet recommandé, que l'histoire de Commines[1768].

Celui qui tant de fois a vaincu les armées françaises devrait ainsi ses succès à la lecture de Commynes – et il faut en déduire que François Ier et Henri II ont été bien mal inspirés de ne pas l'imiter en cela. S'il s'agit, de la part de Pasquier, d'une volontaire exagération destinée à appuyer l'argument de l'utilité de l'histoire, on peut remarquer que les *Mémoires* ont leur place au « cabinet ». Les « préceptes politiques » eux-mêmes sont donnés par l'histoire (en l'occurrence la biographie de l'empereur Sévère Alexandre dans l'*Histoire Auguste*). Pasquier

contre les séditions religieuses et par extension de personne attachée au principe de raison d'État (« Celui qui sçait l'art de gouverner ou qui en juge suivant les lumières qu'il a acquises », écrira Furetière). Le terme, note-t-elle, « correspond à une fonction nouvelle, liée aux progrès de l'absolutisme, celle d'un conseiller chargé d'éclairer la monarchie et de la tempérer ». Pasquier lui-même s'identifie au personnage du « Politic ».

[1767] *Ibid.*, p. 87-88.

[1768] *Ibid.*, p. 88.

insiste, en outre, sur une lecture de l'histoire qui ne réside pas dans l'imitation servile et scolaire des exemples :

> Non point qu'en cas individu [particulier] il doive imiter l'un et l'autre, mais quoy que soit qu'il ne s'amuse qu'en livres de bon discours, et auxquels avec le plaisir y a plus d'apparence d'instruction et profit[1769].

Le « Politic » de Pasquier met l'accent sur l'utile en insistant sur le caractère toujours unique des « cas » qui peuvent survenir. Ce qui importe surtout, ce ne sont pas tant les exemples que les « bons discours », les raisonnements qu'il faut retenir ; pour le dire autrement, c'est désormais le jugement des auteurs, et non les « faits » des acteurs, qui sont présentés comme exemplaires.

Le nom de Langey est d'autant plus important que, comme on l'a vu, il a la réputation d'avoir été le premier noble d'épée initié aux belles-lettres. Sous l'action simultanée de la diffusion du *Courtisan* de Castiglione, de l'exemple d'autres gentilshommes audacieux qui osent publier leurs œuvres, et des publications historiques et politiques d'humanistes soucieux de revendiquer le caractère « utile » de leurs écrits, il devient donc de bon ton pour les nobles, ou du moins pour une partie d'entre eux, d'écrire. Le processus de civilisation de la noblesse est à l'œuvre, et donnera bientôt naissance à l'idéal de l'honnête homme ; pour autant, cette trajectoire n'est pas linéaire. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les attentes du public évoluent, et bientôt l'association harmonieuse que proposait Langey entre expérience et érudition, entre discours d'expérience et ornements de la rhétorique, cède la place à l'affirmation hautaine par les auteurs nobles de leur appartenance sociale, voire à la revendication de leur ignorance. L'appropriation des pratiques littéraires par les gentilshommes exige en effet un dédain plus explicite des « clercs » et, plus généralement, des hommes de lettres qui ne prennent pas part aux affaires d'État. Le travail éditorial de Denis Sauvage joue dans ce sens. S'il avait publié Commynes aussi bien que Giovio, il contribua néanmoins à donner ses contours au genre des Mémoires d'épée, ne serait-ce qu'en donnant ce titre à ceux de Commynes en 1552 puis, dix ans plus tard, à ceux d'Olivier de La Marche qui jusqu'alors étaient restés inédits. Dans l'« introduction » de son ouvrage, La Marche s'excuse de la faiblesse de son style auprès de son destinataire Philippe d'Autriche :

> Helas mon prince mon seigneur et mon maistre je plains [déplore] et regrecte pour mettre ces trois poincts jusques à vostre congnoissance ce que je suis lay [laïc]/non clerc/ de petit entendement et de ruide langaige/ Et regrette que je ne puis avoir le stille et subtil parler de messire george chastellain trespassé chevalier de ma

[1769] *Id.*

> congnoissance […] Ou que ne m'a dieu donné l'influence de Rethorique si prompte et tant experte comme à maistre Jehan molinet […][1770].

Ce type d'aveu d'ignorance, s'il devient vite un *topos* qui participe à distinguer les œuvres relevant du genre des Mémoires, reflète tout autant une réalité, et le fait que, bien souvent, les nobles qui suivent les exemples de Commynes et de Langey se font aider par des lettrés pour réviser ou améliorer leur texte.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'écriture personnelle n'est pas ce qui caractérise le genre des Mémoires au temps de sa naissance. La pratique de l'écriture « privée et domestique » de la fin du Moyen Âge se distingue, en ce sens, de certains Mémoires d'épée de la seconde moitié du XVIe siècle, qui sont pensés pour être imprimés ou du moins pour circuler assez largement et qui, par conséquent, sont révisés et améliorés. Dans l'épître dédicatoire au prince de Clèves qui introduit ses *Commentaires*, parus en 1555, François de Rabutin, qui se déclare incompétent à « parfaire Commentaire, ny [s]e faire enrooller en la troupe des Historiographes », se montre, non sans humour, faisant le tour des lettrés de sa connaissance pour leur demander de réviser ses « brouillardz [brouillons] et memoires »[1771] : un ami le recommande à Paschal en personne, qu'il trouve trop occupé à écrire ses propres histoires pour corriger celles des autres ; Rabutin s'adresse alors à deux autres doctes personnages qui acceptent de corriger son texte pour remédier aux défauts « de proprieté de langaige, liaison de sentences, et autres choses »[1772]. Une telle insistance révèle la volonté de ne pas s'exposer, de ne pas faire profession de lettré : Rabutin dit avoir écrit et publié son livre entre deux campagnes[1773]. Mais la reconnaissance du travail de correction effectué par ses « amis » montre également que les armes ne se distinguent pas des lettres au point de refuser tout partage des tâches : au contraire, il est de bon ton de signaler les compétences des uns et des autres ; ce qui domine, c'est l'idée de convenance sociale. Chacun est à sa place, dans son « état », autrement dit sa condition. Par ailleurs, les Mémoires ne se distinguent pas encore par la prédominance du témoignage direct ; Rabutin légitime son point de vue en faisant valoir son expérience, mais, dans la pratique, son regard d'historien porte aussi bien sur des faits auxquels il n'a pas assisté, ce en quoi il est proche des Du Bellay[1774].

[1770] *Les Memoires de Messire Olivier de la Marche, premier maistre-d'hostel de l'Archeduc Philippe d'Austriche, Comte de Flandres*, Lyon, Guillaume Roville, 1562, fº ã 3*r*-ã 3*v*.

[1771] F. de RABUTIN, *Commentaires sur le faict des dernières guerres en la Gaule belgique, entre Henry second, très chrestien roy de France, et Charles cinquième, empereur [...]*, Paris, Michel de Vascosan, 1555, fº A ii*v*.

[1772] *Ibid.*, np. (page suivante).

[1773] *Id.*, np. : « Or desja prevoyant par grandes apparences, que sur la nouvelle saison nous fauldroit retourner à la guerre : ne voulant laisser mon œuvre manque et imparfaict, je priay un mien amy […] ».

[1774] Voir Y. N. HARARI, *Renaissance military memoirs*, *op. cit.*, p. 36.

Ainsi, dans le courant des années 1550 et 1560, l'historiographie française voit se développer le discours sur l'histoire comme domaine privilégié des gens d'expérience et, plus particulièrement, des gens d'épée, mais ce discours n'était pas tenu par des nobles dédaigneux des lettres. Au début du chapitre de sa *Methodus* sur « le choix des historiens », Bodin écrit :

> Je ne sais d'ailleurs pourquoi les hommes de guerre et de gouvernement ne sont pas portés à écrire, tandis que ceux qui ont un peu trop largement sacrifié aux belles-lettres, captivés par leur charme et leur douceur, ne savent plus s'en déprendre[1775].

Représentant d'une élite d'hommes d'État lettrés, Bodin s'efforce à son tour de réduire l'opposition entre ceux qui s'occupent de bien faire et ceux qui s'occupent de bien dire, tout en reconnaissant que le plus souvent, dans les faits, les lettres et les armes sont peu compatibles[1776].

L'opinion de Polybe, relayée par Langey, devient alors une nouvelle *doxa*, défendue par des esprits lettrés et érudits, aussi bien que par des hommes d'expérience – et l'on sait, par l'exemple de Langey, que l'expérience et l'érudition peuvent être réunies en une seule personne et, surtout, que les élites françaises n'étaient pas fondamentalement divisées entre lettres et armes puisqu'il existait une grande porosité entre le monde des belles-lettres et le monde des « affaires ». Dans le même esprit que Langey, qui se cherchait des ancêtres littéraires parmi les historiens-juges du temps passé, certaines publications témoignent de la volonté, de la part des éditeurs, de trouver dans l'historiographie ancienne les preuves que l'histoire était autrefois le monopole des hommes d'État.

J'ai déjà mentionné les publications de Denis Sauvage, qui participent de la prise de conscience de la singularité des Mémoires comme genre. Il faut ici signaler la publication, la même année que l'*Epitome*, d'une traduction française de Dictys de Crète par Jean de La Lande, ami de Boiastuau[1777]. Dictys, on s'en souvient, fait précisément partie des auteurs que Langey allègue dans son *Prologue* pour montrer la supériorité des auteurs témoins et acteurs de l'histoire. Or, la préface de cette traduction semble reprendre et condenser les arguments du *Prologue* :

> […] rencontrant l'histoire de Dictis, qui traicte des guerres de Troye, j'y ay tant trouvé de bons fruictz en la lisant que je ne me suis sceu tenir de les transplanter en

[1775] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, chap. IV, p. 28

[1776] J. BODIN, *Methodus*, *op. cit.*, p. 28 : « Il en est de même pour les nations, lorsque après avoir très longtemps porté les armes elles se mettent à cultiver les lettres : il leur arrive alors de perdre toute vigueur et toute force d'âme, soit qu'elles aient langui dans le repos et l'inertie, soit que les hommes adonnés à la contemplation des lois divines et naturelles, non contents d'abhorrer le sang et la violence, en arrivent à oublier leur barbarie et leur cruauté ancestrales ».

[1777] Voir l'introduction de C. Magnien-Simonin à J. ROUGEART, *Œuvres complètes (1578)*, C. Magnien-Simonin (éd.), Paris-Genève, Droz, 1969, p. XXIII. Il n'y a pas, à ma connaissance, de lien de parenté entre ce Jean de La Lande et René du Bellay, gendre de Martin et baron de La Lande, éditeur des *Mémoires* de 1569 – le toponyme *La Lande* (qui est aussi un anthroponyme, car désignant la terre sur laquelle s'exerçait l'autorité d'un seigneur) étant, d'ailleurs, pour le moins courant.

> nostre langage Françoys. Ce que j'ay fait plus en consideration de servir aux grands que de plaire aux petis [*sic*]. Car en telle breveté ne peult avoir si grand douceur de parler qu'on requerroit bien : ne si grande facilité qu'on la demanderoit : mais on y trouvera tant de conseilz aux affaires, tant de ruses aux entreprises, tant de hardiesses, aux executions : et aux issues des choses tant d'heur, et malheur, que le lecteur ne se pourra retirer sans profit. Vous y voirez la liberalité d'Agamemnon : la prudence d'un vieil Nestor, la ruse d'un Ulisse, la hardiesse d'un jeune Achille […]. Bref vous y voirrez toutes les vertus qui peuvent diversement arriver aux hommes : et par lesquelles les hommes se peuvent diversement revestir d'honneur. Vous y voirrez encore tout ce qu'arrive ordinairement, ou peult arriver en guerre, tant par bonnes, et meures deliberations, qu'au contraire par mauvais conseil, ou par du tout ne s'estre conseillé[1778].

Jean de La Lande se place ainsi délibérément dans une perspective élitiste, et fait peu de cas de la « douceur » du style et de la « facilité », qui sont ici subordonnées à l'utilité, une utilité qui n'est compréhensible et recevable que par une élite accoutumée à « manier », comme Dictys était supposé l'avoir fait, les affaires d'État. La Lande insiste sur l'expérience de Dictys, qui le légitime comme historien – idée typiquement langéenne :

> […] nostre Cretensien, n'a escrit que ce qu'il a veu, n'a traicté que ce qu'il a manié, n'a produit que ce qu'estoit en luy. Il assistoit aux conseils, il executoit aux factions, et puis reduysoit le tout pour en icelles laisser à la posterité une longue mémoire de ce qu'avoit esté fait de son temps, voire devant ses yeux[1779].

On le voit, ce n'est pas ici le témoignage de Dictys qui est allégué, mais son expérience. La distinction du *propre* et de l'*étranger*, cette distinction classique de la philosophie morale, se traduit ainsi par le fait de ramener la connaissance historique à la pratique où elle trouve sa naissance : on ne juge bien que ce qui nous est propre, que ce qui est déjà « en soi ».

Après les éditions de Denis Sauvage et avec la publication, en 1569, des *Mémoires* de Guillaume et Martin du Bellay, le genre des Mémoires se voyait confirmé dans sa légitimité. Comme l'écrit M. Fumaroli, « Dès l'édition de Martin et Guillaume du Bellay, en 1569, on peut dire que le genre des *Mémoires* d'épée est constitué »[1780]. Les *Mémoires* de Commynes avaient essaimé. N. Kuperty-Tsur a voulu voir dans ce genre nouveau une historiographie essentiellement « dissidente »[1781]. Mais ce n'est pas ce qui caractérise principalement les Du Bellay. De Langey à Bodin, les théoriciens mettent l'accent sur le jugement de l'action politique, tandis que les « praticiens », ceux qui écrivent l'histoire, insistent sur leur expérience

[1778] *Les histoires de Dictis Cretensien*, *op. cit.*, f° ã iir-ã iiv. La fin du passage se comprend ainsi : « qu'au contraire *tout ce qui arrive, ou peut arriver* par mauvais conseil ».

[1779] *Ibid.*, f° ã iiiv.

[1780] M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.* (c'est l'auteur qui souligne).

[1781] N. KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, *passim* ; voir aussi M. BERNARD et N. KUPERTY-TSUR, « Cerner la dissidence : conceptualisation d'une notion sans nom », *Les Dossiers du Grihl*, n° 2013-01, 7 mars 2013.

– ce qui, d'une certaine manière, revient au même, puisque l'expérience fonde et informe le jugement des acteurs de l'histoire qui prennent la plume. Il n'y a donc pas lieu d'opposer, comme le fait M. Valente, une historiographie « humaniste » et « rhétorique » du début du siècle à l'historiographie « pédagogique et politique » de la fin du siècle[1782] : c'est bien d'une évolution de l'humanisme français qu'il s'agit ici, au contact, d'ailleurs, de l'humanisme italien et des premières lectures de Machiavel et Guicciardini en France, et cette évolution était déjà sensible chez Claude de Seyssel, Jacques Colin et Langey. Ce n'est que dans le feu des guerres civiles que la dissidence, ou plus exactement l'expression sensible de l'indépendance politique, devient clairement une exigence de la part des auteurs comme du lectorat. En somme, il s'agit davantage d'une exigence de plus grande *parrêsia* ; cette notion me semble davantage correspondre à l'historiographie du temps que celle de *dissidence*, qui entretient un rapport plus étroit à la *sédition*[1783].

3. « Ce temps calamiteux de guerres civiles » : histoire comparée de la composition et de la publication des *Mémoires* des Du Bellay et des *Commentaires* de Monluc

On sait que les *Ogdoades* devaient être continuées, initialement, par Jean du Bellay. Dans la lettre datée de 1543 ou 1544 où il revient sur les « harengues ou deductions d'affaires » que Langey lui avait demandé de lui faire parvenir, le cardinal écrit :

> [Langey] les approuva fort, comme facile luy estoit d'approuver chose partant de son sang pour peu digne d'approbation qu'elle feust, et, après qu'eusmes passé plusieurs journees en la lecture de son œuvre, il me prya très fort que, si je demouroye le dernier en la peregrination de ceste vie, je misse, tant en ce qu'il avoyt laissé imparfaict qu'en ce où il ne seroyt encores entré, paine d'ambrasser et la revision et la continuation de sadicte œuvre[1784].

Mais après quelques années où il reprend régulièrement le travail de documentation et d'enquête nécessaire à la continuation des *Ogdoades*, Jean du Bellay abandonne ce

[1782] Voir M. VALENTE, « Storia e politica », *op. cit.*, p. 111 : « *In quel periodo* [les années 1560] *la storia andava emancipandosi quindi sempre più dalla funzione retorica, nella quale era stata costrella dagli umanisti, per assumere altre valenze, soprattutto quella pedagogica e politica* » ; et p. 123 : « *Di Guicciardini Bodin esalta la capacità di esprimere giudizi politici e di indagare le cause degli eventi, ancora una volta rompendo con la tradizione umanistica a vantaggio della storiografia politica* ».

[1783] Dans un temps de grande confusion politique, un discours séditieux ne se distingue d'ailleurs pas toujours très bien d'un discours loyaliste.

[1784] Jean du Bellay à ?, s.l., [25 mars 1543-12 avril 1544], dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 232.

« fardeau »[1785], sans doute vers 1549 ou peu après[1786]. Soumis aux demi-disgrâces et aux aléas des relations internationales et des situations politiques en France et à Rome, Jean du Bellay ne bénéficia pas du même soutien que Guillaume et ne fit peut-être pas preuve de la même persévérance. Comme le résume N. Guillod, il « semble avoir sacrifié ses aspirations d'historien à sa carrière politique » ; pour autant, poursuit-elle, « Il est manifeste que le désir d'écrire ressurgit presque toujours lorsque la situation politique s'avère chancelante »[1787]. Jean du Bellay, du point de vue de l'historiographie, serait ainsi, si l'on me passe cette expression, un Commynes avorté. Comme Langey, il insistait sur l'importance non seulement du témoignage *de visu* mais également de l'expérience des affaires, et se considérait lui-même comme « seul vivant qui puysse mectre par escript les choses passees de trente ans en cza [*sic*], parlant de veue et non pas d'ouyr dire, comme font tous aultres escripvantz », ainsi qu'il l'écrit dans un mémoire de 1549 où l'amertume de la disgrâce justifie le jugement rétrospectif et introspectif sur sa propre situation[1788].

Ce fut donc à Martin du Bellay que revint le lourd « fardeau » de la continuation des *Ogdoades*, sans doute vers 1555. Essentiellement militaire et moins lettré que ses aînés, Martin n'était, surtout, pas initié comme eux aux *arcana imperii*. Il n'avait pas ses entrées au Conseil du roi, ni à celui du matin ni à celui de l'après-midi. Il connaissait peu les choses de la diplomatie. En revanche, son expérience des armes était grande[1789] : arrivé à la Cour en 1513, il participa à la bataille de Marignan. Il ne devait plus quitter les armes, qu'il porte, d'Italie en Picardie, pendant plus d'une vingtaine d'années ; mais c'est surtout à ses frères Jean et Guillaume qu'il doit les premières missions prestigieuses qui lui furent confiées, et le gouvernement de Turin, qu'il hérite de Guillaume, de la fin de l'année 1538 aux années 1543-1544[1790]. Il se montre alors, pour Langey, « le meilleur des collaborateurs »[1791]. À sa mort, il hérite de son titre mais aussi de ses dettes, et quitte l'Italie pour combattre en Picardie ; il participe à la conquête du Luxembourg en 1543, à la bataille de Cérisoles en 1544 – qui sera

[1785] Le mot se trouve dans la même lettre (*Id.*) ; est-ce seulement par une modestie de convention que le cardinal avoue la difficulté de la tâche ? Il ne faut pas oublier que le travail devait sembler d'autant plus important que les papiers de Langey avaient en partie disparus ou été dispersés.

[1786] Voir N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 175-176.

[1787] *Ibid.*, p. 176.

[1788] Mémoire de Jean du Bellay à N.N., Rome, 4 juillet 1549, dans *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome V, *1549-1550*, R. Scheurer, L. Petris et D. Amherdt (éd.), Paris, Société de l'histoire de France, 2012, p. 274 ; voir N. GUILLOD, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 174-175.

[1789] Je reprends ici les éléments de biographie donnés par V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. XII *sq*., et qui servent au présent propos.

[1790] Après la mort de Langey en 1543, Martin du Bellay ne rentre pas en Italie, mais il est encore considéré comme gouverneur en titre en 1544.

[1791] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. XXV.

également racontée par Monluc[1792]. Il se montre intéressé par l'art des fortifications, comme Langey avant lui, ce qui lui vaut le titre de gentilhomme de la Chambre du roi. À l'avènement de Henri II, en 1547, il bénéficie du retour en grâce de Montmorency, qui revient au Conseil avec toute sa clientèle, les Du Bellay compris. Il occupe alors d'importantes fonctions militaires et, en 1551, il est lieutenant général (par intérim) de Normandie ; dans les dernières années de sa vie, il semble ne pas en avoir bougé, partageant ses occupations entre l'armée et son « royaume » d'Yvetot. Cette carrière qui, si elle ne fut pas aussi brillante que celle de ses aînés, était du moins honorable, fut récompensée par l'octroi du titre de chevalier de l'ordre de Saint Michel en 1555, comme en témoigne la miniature reproduite *supra*.

Nous savons peu de choses sur le travail de composition et de rédaction de Martin. Pour les livres I à IV des *Mémoires*, il existe un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal[1793], consulté par V.-L. Bourrilly et F. Vindry pour l'établissement de leur édition critique, mais qu'ils n'ont pas retenu comme texte de base, car celui-ci présente de sensibles différences avec l'édition princeps de 1569[1794]. Il s'agit essentiellement de corrections formelles, de retouches et d'améliorations de style ; certains passages de l'édition princeps sont manquants dans le manuscrit. On y trouve également, comme dans le manuscrit 752 de Guillaume du Bellay, des indications portant sur les pièces à ajouter au dossier ; ainsi, pour la partie du livre IV qui est de la main de Martin et qui continue le récit de Langey, on lit cette note en marge : « Nota d'entendre de M^r^ le cardinal du Bellay s'yl a la coppie de l'oraison par luy faicte au Pappe pour l'inserer en ce lieu »[1795]. Comme Jean du Bellay est mort en 1560, moins d'un an après Martin, il est hautement probable que le manuscrit 3733 témoigne du travail d'élaboration des *Mémoires* du vivant de Martin. Bourrilly et Vindry ne l'ont pas suivi pour établir leur édition, parce que les « corrections et surcharges » qu'il porte sont de deux écritures différentes, aucune ne correspondant parfaitement, selon eux, à celle de Martin[1796]. Cela confirme cependant que la rédaction des *Mémoires*, pas plus que celles des *Ogdoades*, ne fut un travail solitaire, et que

[1792] Voir *infra*, 3e partie, chap. V, 2.

[1793] *Mémoires de messire Martin Du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant général en ses pays et duché de Normandie, en l'absence de monseigneur le Dauphin, des choses advenues, depuis l'an mil cinq cens et treize qu'il vint à la Court, jusques au trespas du roy de trés louable mémoire François, premier de ce nom*, Manuscrit, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3733, XVIe siècle.

[1794] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LXV *sq*.

[1795] Ms. 3733, f° 267*v*, cité dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 229, n. 1.

[1796] Voir V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LXVII-LXVIII : « […] il semble bien qu'il faille distinguer deux mains différentes et qu'on puisse les ranger en deux groupes. Dans le premier, le plus abondant, nous avions cru tout d'abord reconnaître l'écriture de Martin du Bellay : une comparaison plus minutieuse ne nous permet plus d'être aussi affirmatif ».

Martin compensa les faiblesses de style du « premier jet » de son texte en le corrigeant ou, plus probablement, en le faisant corriger.

Martin du Bellay mourut donc en 1559 ; il fallut attendre dix ans pour que les *Mémoires* soient publiés, « mis en lumière », comme le dit le titre de l'édition princeps, par son gendre et héritier, René du Bellay, baron de la Lande. Celui-ci associe la publication à la découverte, faite immédiatement après la mort de son beau-père, de « quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy », et explique qu'il ait attendu « dix ans » pour les publier par l'incertitude où il se trouvait au sujet des *Mémoires* : Martin comptait-il ou non les faire imprimer[1797] ? Cette incertitude a quelque chose d'étrange, puisque dans la préface de l'*Epitome*, publié de son vivant et par ses soins, Martin promettait ses *Mémoires* au lecteur[1798] ; de plus, elle n'explique pas pourquoi René du Bellay a choisi de publier l'œuvre à ce moment précis. La raison qu'il invoque, celle d'« honneurs » que le roi (Charles IX) lui aurait récemment (« nagueres ») attribués[1799], est pour le moins vague et n'éclaire pas toutes les circonstances d'élaboration et de publication de l'édition de 1569. Comme je l'ai montré, le texte semble avoir été enrichi par « plusieurs escrits Latins et François » de Langey, tirés, probablement, de la riche collection de manuscrits d'Henri de Mesmes ; Martin n'aurait sans doute pas mis la dernière main à son œuvre, du moins pour les parties où il avait laissé des places pour insérer des discours de son aîné ou d'autres textes authentiques. Cet inachèvement relatif explique que René du Bellay ne se soit pas empressé de publier les *Mémoires* : ce qui lui manquait, c'était des originaux de Langey. La mise au net du texte, de plus, requérait de solides compétences, ne serait-ce que pour reconnaître les noms propres de personnes ou de lieux. L'édition de 1569 témoigne d'un important travail érudit : les intertitres en italique, dans la marge du texte, signalent les événements importants et permettent de se repérer dans l'ouvrage, et les *sententiae* sont démarquées par des guillemets marginaux.

Par ailleurs, le contexte politique de parution des *Mémoires*, celui de la troisième guerre civile (août 1568-août 1570)[1800], est souligné par le « libraire », soit, probablement, Pierre l'Huillier lui-même :

> […] encores que ce temps calamiteux des guerres civilles, ne fust commode pour entreprendre tel affaire, si est-ce que le desir que j'ay tousjours eu de profiter plutost

[1797] *Mémoires* (éd. 1569), f° ã ii*r*. Voir le texte de cette dédicace dans mon annexe aux chap. I et II.
[1798] *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° ã iii*r*.
[1799] *Mémoires* (éd. 1569), f° ã ii*r*.
[1800] En accord avec l'historiographie récente des « guerres de religion », je préfère l'expression *guerre civile*, puisque ces guerres ne sont pas seulement religieuses et que, en outre, les contemporains eux-mêmes utilisaient cette expression.

> au public qu'à mon particulier, me feit recevoir de bon cœur ceste charge, et mettre la main à l'œuvre d'autant plus alaigrement que aucuns miens seigneurs, personnages doctes et excellens estimerent de grand fruit ces histoires singulierement pour ceux qui cherchent leur advancement par les armes[1801].

Le privilège est daté du 16 juillet 1568. La publication des *Mémoires* eut donc lieu au moment de la reprise des guerres civiles, après la rupture de la paix de Longjumeau en août 1568. Dans le même avertissement, le « libraire » déplore que les « anciens seigneurs et capitaines » qui lui auraient permis de résoudre les problèmes posés par l'écriture de « monsieur de Langey » (probablement Guillaume) sont « empeschez [retenus] aux guerres en Poitou »[1802], c'est-à-dire à la campagne de l'armée royale qui se conclut, en mars et octobre 1569, par les victoires de Jarnac et Moncontour. René du Bellay lui-même, dans sa dédicace au roi, fait allusion à sa participation « aux guerres dernieres sous la charge de Monsieur »[1803], lequel n'est autre que le duc d'Anjou, frère de Charles IX et futur Henri III. L'entreprise semble avoir été « précipitée », toujours de l'avis de l'imprimeur, qui dit regretter de n'avoir pu établir toutes les corrections nécessaires : « et eussions d'abondant [en outre] à l'ayde d'iceluy Seigneur de Malassise [Henri de Mesmes] enrichy l'œuvre de nottes dignes d'estre leuës, recueillies d'un grand nombre de livres rares et exquis, dont est garnie sa fameuse librairie, si ceste impression n'eust quasi esté precipitee, par l'importunité assidue de plusieurs qui desirent veoir l'histoire en lumiere »[1804].

Il est probable que cet empressement à publier une œuvre dont les éditions suivantes furent effectivement largement corrigées s'explique donc en partie par le contexte politique. Henri de Mesmes est alors appelé au Conseil étroit par Catherine de Médicis ; « nommé d'abord Ambassadeur de France en Allemagne, il fut ensuite chargé de diverses négociations très délicates entre la cour et les réformés »[1805]. Il représente, dans ce moment où les dissensions religieuses menacent gravement l'équilibre politique du royaume, le « parti » des modérés, lié à François de Montmorency, le fils du connétable[1806]. En février 1570, il est député auprès du chef des armées protestantes, l'amiral Coligny, pour entamer les négociations qui vont mener au rapprochement de l'amiral avec Charles IX, et à la paix de Saint-Germain en 1571[1807]. Il incarne, enfin, une noblesse lettrée : lui-même « critiqua […] à plusieurs reprises la noblesse

---

[1801] « Le libraire au lecteur », dans *Mémoires* (éd. 1569), np.

[1802] *Ibid.*, np.

[1803] « Au Roy », dans *Ibid.*, f° ã iir.

[1804] « Advertissement au lecteur, dans *Mémoires* (éd. 1569), np.

[1805] É. FRÉMY, « La Vie publique et privée de Henri de Mesmes », dans H. de Mesmes, *Mémoires inédits*, [Slatkine, 1970], Paris, E. Leroux, 1886, p. 57. Voir ses *Mémoires inédits*, même édition, p. 175 *sq*. Sur De Mesmes, voir aussi A. JOUANNA *et al.*, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, R. Laffont, 1998, p. 1099.

[1806] On le surnommait le « l'Hospital d'épée » ; voir A. JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France », dans A. Jouanna *et al.*, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, p. 186.

[1807] Voir *Ibid.*, p. 185-192 ; ainsi que P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 29.

inculte, la présentant de manière caricaturale comme ignare et illettrée » (P. Desan)[1808], et il écrivit ses propres *Mémoires*[1809]. On est donc en droit de penser que l'impatience du public (d'un public d'initiés, au fait de la « découverte » des manuscrits des Du Bellay dans la bibliothèque familiale), si du moins elle fut telle que nous la décrit l'imprimeur, n'était pas exempte d'arrière-pensées politiques. Les Du Bellay, serviteurs d'un État que n'affaiblissaient pas encore les guerres civiles, incarnaient également une politique gallicane de conciliation et, dans les affaires extérieures, favorisaient une politique d'alliance avec les « hérétiques » contre des ennemis essentiellement catholiques, plaçant les intérêts du roi « très chrétien » au-dessus des dissensions religieuses. D'autre part, Henri de Mesmes était sans doute trop occupé par ses nouvelles responsabilités politiques, après la parution des *Mémoires*, pour parfaire l'édition « critique » promise par Pierre l'Huillier.

En tout état de cause, il n'est pas étonnant que l'avis du « libraire » insiste sur l'utilité éducative et exemplaire d'un ouvrage qu'il dit avant tout destiné à la noblesse :

> […] si les anciennes histoires Grecques et Latines sont si bien recueillies pour les exemples qu'on pense accommoder à ce temps, ores qu'ils soyent fort esloignez des mœurs et façons de vivre d'iceluy, combien sera estimée ceste cy qui traitte tant fidelement de celles du jourd'huy ? Jouïssez donc (Lecteur) à la bonne heure de la diligence de ces deux Chevaliers, qui ont voulu profiter [être utiles] à leur patrie de leur vivant et après leur mort. Jouïssez pareillement du plaisir que vous fait le sieur Baron de la Lande leur heritier, lequel ne voulant estre chiche d'un tel bien, l'a communiqué liberallement à la posterité, mesmement [surtout] à la noblesse de France[1810].

Les *Mémoires* de Martin du Bellay, personnage certes moins lettré que son aîné Langey, se trouvaient ainsi rapprochés des *Ogdoades*, œuvre bien plus ambitieuse. Le rôle éducatif de l'histoire était réaffirmé, mais l'œuvre, dans son contexte de publication, semble promise à ne circuler qu'en vase clos : c'est désormais la noblesse d'épée qui écrit pour la noblesse d'épée, sans influence extérieure. Les *Mémoires* donnent de l'aristocratie une image rassurante, dans un temps où elle n'était pas encore divisée par les querelles religieuses, quand l'unissaient le rêve italien et les campagnes extérieures. Le caractère profondément humaniste et érudit de l'entreprise de Langey n'apparaît donc pas dans les pièces liminaires des *Mémoires* de 1569 comme il apparaît dans le *Prologue* de Langey. Ce dernier texte, ainsi que les trois livres de la « cinquième ogdoade » (livres V, VI et VII des *Mémoires*) constituent désormais le cœur de l'œuvre de Martin et passeront à la postérité comme les *Mémoires de Guillaume du Bellay*.

[1808] P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*, p. 221.
[1809] H. de MESMES, *Mémoires inédits*, *op. cit.*
[1810] « Le libraire au lecteur », dans *Mémoires* (éd. 1569), np.

L'histoire de Monluc est mieux connue, et « L'occasion des *Commentaires* », comme l'appelle P. Courteault[1811], participe de son mythe : c'est « ceste meschante arquebusade », reçue lors du siège de Rabastens le 23 juillet 1570, à la fin de la troisième guerre civile, qui lui « a percé et froissé le visage »[1812], le rendant, du même coup, défiguré et inapte à la vie militaire, ce « métier » qu'il exerçait infatigablement depuis 1520 – lorsque, âgé de dix-huit à vingt ans, il partait pour sa première campagne, en Italie.

D'une indéniable trempe, il a donc connu, comme les Du Bellay, les guerres italiennes, a traversé les conflits entre France et Empire, entre France et Angleterre. En Italie, il joue un rôle important dans la bataille de Cérisoles ; ses bons services en Piémont lui valent d'obtenir le titre de gentilhomme de la Chambre du roi en 1553. Son plus haut fait d'armes est la défense de Sienne et la résistance héroïque que les assiégés opposent aux troupes impériales, en 1554-1555 ; le siège se termine par une glorieuse capitulation, qui lui permet d'entrer dans l'Ordre de Saint Michel[1813].

Les points communs entre Martin du Bellay et Monluc sont, en somme, très nombreux ; on peut y ajouter celui d'avoir pour frère un ecclésiastique doublé d'un brillant orateur. Jean de Monluc, s'il n'eut jamais l'influence du cardinal du Bellay, fut diplomate ; autrement plus lettré que son frère, il témoigne du fait que, dans une même famille aristocratique, les talents étaient parfois complémentaires : on verra que ce frère initié aux *bonae litterae* joua un rôle non négligeable dans l'élaboration des *Commentaires*.

Mais Martin du Bellay, mort en 1559, ne connut jamais les guerres civiles ; Monluc, lui, gravit encore les échelons de la hiérarchie militaire dans sa province, la Guyenne, où il joue un rôle de premier plan dès le début du conflit, en 1561-1562, rôle qui lui permet d'accéder à la lieutenance générale de la région[1814]. Ces années de guerres civiles en Guyenne sont pour lui le temps des pendaisons, des massacres, des pillages par lesquels, selon ses propres dires, il combat par la terreur la sédition protestante[1815]. Cette politique, qui est davantage celle d'un fanatique de l'ordre que d'un fanatique de Dieu – il semble qu'il ait un moment penché pour la Réforme[1816] –, lui conserve le soutien de Catherine de Médicis, qui le maintient au gouvernement de Guyenne, « une des plus belles lieutenances du royaume » (P. Courteault), malgré les jalousies provoquées par l'importance ainsi accordée à un noble de modeste

[1811] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 23.
[1812] *Commentaires*, VII, p. 833. Pour le récit des événements de Rabastens, voir *Ibid.*, p. 782 *sq*.
[1813] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc*, *op. cit.*, p. 77-110.
[1814] D'abord en collaboration avec Charles de Coucis, puis tout seul après la mort de ce dernier en 1565, avant de partager de nouveau cette charge avec Henri de Foix-Candale d'octobre 1567 à 1570.
[1815] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc*, *op. cit.*, p. 159-262.
[1816] Dans les années 1559-1561 (voir infra, 2. Le mémorialiste et l'historien : jugements et transgressions).

naissance[1817]. Il a ses entrées au Conseil privé. Mais en 1569, il s'attire les foudres du roi par la façon, pour le moins cavalière, dont il met la main sur des fonds destinés par les finances royales à un autre usage, et qui lui servent à payer ses troupes[1818]. Puis, à la suite d'un démêlé avec le gouverneur du Languedoc, le maréchal Damville (au sujet duquel Monluc déclare qu'il aimerait mieux que le roi « [l]e fasse jetter dans ung sac dans l'eau que d'obéyr au dict sieur mareschal pour la haine qu'il [lui] porte »[1819]), Damville reprend les accusations que nombre d'hommes d'État portaient déjà contre lui dans le secret des Conseils. C'est l'occasion pour Monluc d'en appeler au roi lui-même, auquel il envoie une lettre apologétique où il rappelle ses états de service[1820] ; il énumère avec mépris les chefs d'accusation portés par Damville : « la première, l'infidélité [*i.e.* la déloyauté] ; la seconde, d'avoir pesché en voz finances ; la troisième, d'avoir pillé vostre peuple, et la dernière, d'estre un forceur de filles »[1821].

Son attitude belliqueuse a tout pour déplaire dans un moment où le roi cherche à négocier avec les protestants et où triomphent – pour un temps seulement – les partisans de la réconciliation, dont Damville fait partie[1822]. Par un coup du sort où Monluc verra un signe, l'arquebusade reçue à Rabastens le 23 juillet 1570 coïncide avec l'aboutissement des négociations de paix. Peu de temps auparavant, un armistice avait été signé, et la paix de Saint-Germain, signée le 8 août, conclut cette troisième guerre civile au cours de laquelle Henri de Mesmes avait eu le temps de faire publier les *Mémoires* des Du Bellay et Monluc de s'essayer à écrire sur ses « faits ». Celui-ci apprend sa disgrâce alors que sa blessure l'empêche, de toute façon, d'assurer sa charge[1823]. Avec la paix, le moment est venu de régler les comptes, et le roi dépêche des enquêteurs en Guyenne. Monluc précède d'éventuelles accusations en adressant au roi, le 10 novembre 1570, une nouvelle lettre, où il ne se contente pas de se défendre mais dénonce l'injustice qui lui est faite. La lettre fut publiée à Lyon cette même année – à son insu, prétend-il – sous le titre : *Remonstrances de M. de Monluc à la Majesté du roy sur son gouvernement de Guienne, où est contenu une grande partie de ses faicts et de plusieurs autres seigneurs et capitaines de ce royaume, envoyées (comme il appert par la lecture d'icelles) un peu après les derniers troubles*.

[1817] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 23-24.
[1818] Voir *Ibid.*, p. 26-27.
[1819] Monluc au roi, Bordeaux, 13 février 1570, dans *Commentaires et lettres*, t. 5, p. 267.
[1820] Monluc au roi, s.l. [Agen ?], mars ou avril 1570, dans *Ibid.*, p. 269-277.
[1821] *Ibid.*, p. 272.
[1822] Voir A. JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France », *op. cit.*, p. 184 et 186
[1823] Sur ces faits et sur le contexte de la première rédaction des *Commentaires*, voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc*, *op. cit.*, p. 263 *sq*.

Dans cette longue « remonstrance », comme dans la lettre précédemment citée, il fait le récit de ses campagnes, cette fois en s'étendant davantage : c'était, sinon l'ébauche, du moins le point d'origine des *Commentaires*[1824], et Monluc y fit plus tard insérer la lettre, à la suite du récit de sa disgrâce[1825] :

> Voilà quelle fut ma lettre, sur laquelle ces messieurs qui gouvernoyent lors tout à la cour eurent plus de peine à philosopher que je n'avois eu à la dicter. Elle fut imprimée à mon desceu [insu] et veuë par tout. Mes amis et ceux qui sçavoyent le devoir que j'avois faict à la conservation de la Guyenne estoyent autant ou plus offencez que moy[1826].

L'entreprise apologétique de Monluc s'inscrit donc dans la défense, plus générale, d'une politique qui implique d'autres que lui – ses « amis », au sens de ses alliés politiques – et favorise le contact direct avec le roi. Monluc utilise l'image topique du serviteur dévoué, calomnié par de mauvais conseillers qui cachent la vérité au roi et qu'il accuse d'être favorables aux huguenots :

> Et veux bien qu'on sçache que lors et despuis, si j'eusse eu le cœur aussi desloyal qu'avoyent ceux-là qui me representoyent, après les premiers troubles, pour Espagnol à la Royne, que j'avois encor assés de moyen et de credit pour faire beaucoup de mal ; mais je ne suis ny ne seray jamais que bon François et serviteur de la couronne. Aussi sçavois-je bien que tout cela ne venoit pas du Roy, qui ne m'esloigna jamais de sa bonne grâce ; mais un jeune prince, qui est enveloppé parmy tant d'affaires, est bien empesché de contanter tout le monde, joint que plusieurs, qui ne me pouvoient faire mal que de leur langue, possedoient fort non pas Sa Majesté, qui n'aima jamais les huguenots, quelque mine qu'il fît, mais son conseil[1827].

Quand le roi se trompe, on accuse son Conseil : la défense de Monluc est en même temps une attaque contre la paix de Saint-Germain, qui étonna d'autant plus les catholiques intransigeants qu'elle accordait une relative tolérance aux protestants, alors même que ceux-ci avaient été défaits sur le plan militaire. Le triomphe des modérés apparaissait comme le fruit d'un changement du Conseil et de la Cour, et non du sort des armes[1828].

C'est dans les mois qui suivent la rédaction de cette lettre au roi que Monluc fait écrire la première rédaction des *Commentaires*, dictée en un temps assez court, soit, comme l'a montré

[1824] Voir *Ibid.*, p. 268 : « Cette énumération toute sèche, où les faits sont jetés un peu pêle-mêle, sans souci de la chronologie, était comme la table des matières, dressée à l'avance, des *Commentaires* futurs ».

[1825] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 789-796.

[1826] *Ibid.*, p. 796.

[1827] *Ibid.*, p. 796-797.

[1828] Ainsi « le principal atout des huguenots est moins leur capacité de résistance militaire », qui était encore importante, « que le revirement politique à la cour », selon A. JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France », *op. cit.*, p. 184. Le jeune Charles IX gagnait en assurance et il penchait essentiellement pour la paix. L'indignation de Monluc et d'autres face à la paix de Saint-Germain résulte pourtant d'un effet d'optique, puisque ce qui semblait n'être qu'une révolution de palais était également conditionné par l'évolution des rapports de force à l'intérieur du royaume (Coligny étant vite parvenu, malgré ses défaites à reconstituer les forces protestantes) et par le refroidissement des relations entre Catherine de Médicis et le roi d'Espagne ; voir D. CROUZET, *La nuit de la Saint-Barthélemy : un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, p. 269 *sq*.

P. Courteault, entre novembre 1570 et mai-juin 1571[1829]. Deux copies manuscrites, conservées à la BnF, donnent une idée de cette version originelle du texte[1830]. La copie *A* est la seule qui offre une version complète du texte, introduit par un court prologue. Dans la copie *B*, les *Commentaires* proprement dits sont précédés par des discours en règle[1831] : un « Preambul à monseigneur », adressé au duc d'Anjou – frère de Charles IX, *i.e.* le futur Henri III –, des « Remonstrances au roy » sur le choix des officiers royaux, une « Remonstrance à monseigneur » encore adressée au duc d'Anjou, des « Remonstrances […] aux gouverneurs des places », et enfin une « Remonstrance […] aux cappitaines de gens de pied ». C'est dire que, très tôt dans l'écriture des *Commentaires*, Monluc a cherché à atteindre simultanément un public choisi (le roi et le frère du roi) et un public plus large, celui de la noblesse d'épée. Le « Preambul » n'est pas destiné au roi (« auquel il n'osait plus s'adresser directement », commente P. Courteault[1832]) mais à son frère ; ce choix n'a rien d'innocent. Monluc, poursuivi par plusieurs plaintes, avait été déféré devant la justice du duc d'Anjou. Les *Commentaires* lui sont plus particulièrement adressés. Cela implique une stratégie rhétorique spécifique : Monluc cherche à se concilier le destinataire en le traitant comme le chef de la noblesse d'épée. Comme il le précise dans les premières lignes du « Preambul », le duc d'Anjou est alors à la tête des armées royales : « et pour ce qu'il n'est pas raisonnable que le Roy marche, à toutes occasions qui se presenteront, en camp et que c'est vous [qui le faites], j'ay voullu vous adresser ce petit escript de ma vie »[1833]. Devant la difficulté ressentie pour avoir l'oreille du roi, l'auteur des *Commentaires* s'adresse à ce frère qui représente le lien entre le monarque et sa noblesse, et dont l'expérience militaire est supérieure à celle de Charles IX. Ce dernier, roi de « cabinet », s'en trouve nettement dévalorisé.

Resituées dans leur contexte, l'écriture et la première « publication » des *Commentaires* sous forme manuscrite montrent un auteur qui défend son honneur blessé, mais également une politique qu'il pense juste. En somme, comme l'a souligné J.-L. Fournel, « Monluc croit encore en son avenir politico-militaire » : « Quoiqu'il en dise il n'entend pas s'installer dans un sentiment d'exil typique de l'écriture des Mémoires, que le rejet de la Cour favorisera plus tard dans son groupe social »[1834]. Le fait que le texte trouve son origine dans une adresse au roi, et

[1829] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 36-37.

[1830] Les deux copies sont conservées dans le même volume : BnF, Département des manuscrits, Fr. 5011 (numérisé sur http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058286c). P. Courteault, dans son édition des *Commentaires*, les appelle respectivement *A* et *B* ; je reprends ici cette appellation.

[1831] Ms. 5011, f° 417*r sq*.

[1832] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 38-39.

[1833] « Preambul à Monseigneur », dans *Commentaires*, *op. cit.*, p. 7.

[1834] J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*, p. 311.

qu'il ait été dicté, après l'échec de cette première tentative de réhabilitation, dans le but de se faire entendre du duc d'Anjou et, par la même occasion, de ses « compagnons » de la noblesse, montre que Monluc cherche à passer par-dessus les intermédiaires, conseillers, grands princes et autres, qui font écran entre lui-même et son juge. Cette stratégie de communication ne relève pas seulement de l'apologie mais également du conseil. Le terme employé par Monluc à mainte reprise est révélateur : *remonstrances*, et non *plaidoyer*. Ce dernier mot peut séduire le lecteur moderne, car il permet de comprendre Monluc au prisme du développement de l'individualisme : le capitaine se défend et par conséquent parle de lui-même. La logique de la remontrance est quelque peu différente : elle renvoie à la façon conventionnelle dont les sujets s'adressent au roi, mais ici pour sortir de ce cadre conventionnel. Les remontrances parlementaires supposent l'acceptation d'intermédiaires institutionnels : Cours souveraines, Conseils, chancellerie. Le roi est d'ailleurs, en temps normal, absent des séances parlementaires. Monluc, lui, adresse ses premières *Remonstrances* directement au roi, quand les intermédiaires et les cadres ordinaires de la communication avec le prince ne fonctionnent plus, en passant par la publication (quand bien même celle-ci n'aurait pas été l'œuvre de Monluc, elle témoigne du fait qu'il avait laissé circuler son texte, et il n'a pas désavoué les « amis » qui ont mené à bien cette publication). Puis, quand le roi lui-même semble inaccessible, ou incapable d'entendre le discours de l'accusé parce qu'il est entouré par les calomniateurs, Monluc dicte au long tout le récit de ses actions pour l'offrir à qui voudra l'entendre.

Le « Preambul » au duc d'Anjou, en revanche, est un plaidoyer qui s'adresse directement au juge chargé de trancher le litige. Il n'est cependant qu'une pièce introductive à une œuvre qui se présente d'emblée comme adressée à un public plus large. Monluc prend à témoin ce public, quand bien même la circulation des *Commentaires* proprement dits est d'abord manuscrite ; si le texte ne fut pas imprimé du vivant de l'auteur, il témoigne de la conscience que la littérature historique est un « théâtre », pour reprendre le *topos* utilisé par Paul-Émile et Langey, qui permet de faire juger les « faits » de l'auteur par le public, ne serait-ce que le lectorat constitué par les « capitaines, [s]es compagnons », selon sa propre expression[1835]. En prenant à témoin les lecteurs présents et futurs, Monluc exerce une pression supplémentaire sur le roi : celui-ci peut bien, par manque d'informations et sous l'influence des calomniateurs, se montrer injuste envers son lieutenant général ; mais, à la lumière de sa lecture des *Commentaires*, il agira désormais en connaissance de cause – quitte à ce que cette injustice apparaisse aux yeux de tous (en particulier, j'y reviendrai, de la noblesse). Monluc demande à

[1835] L'expression se trouve dès le début des *Commentaires*, I, p. 22, dans le texte de l'édition de 1592 ; dans la copie *B*, f° 443*r*.

être jugé sur sa politique, telle qu'il la conçoit, et non pas sur ce qu'il estime être des calomnies. Mais il ne s'agit pas que de *sa* politique ; c'est également celle de ses « amis », ces « autres seigneurs et capitaines » dont il entend faire valoir les actions. Le pluriel *remonstrances* souligne la pluralité des griefs présentés au roi, mais aussi le grand nombre des offensés et des disgraciés. Qui dit défense collective, dit encore accusation collective : l'adresse au roi discrédite les conseillers et la Cour, dans une logique profondément anti-aulique.

Par cette seule stratégie, les *Commentaires* se distinguent des *Mémoires* de Martin du Bellay et plus encore des *Ogdoades* de Langey, ces deux textes qui venaient d'être publiés sous l'autorité d'Henri de Mesmes. Monluc mentionne d'ailleurs ce dernier dans les *Commentaires*, et il ne se prive pas de clouer au pilori[1836] – car, comme le rappelle N. Virastau, le parlementaire et « politique » Henri de Mesmes, seigneur de Malassise, « représente aux yeux de Blaise de Monluc tout ce qu'il y a de pire dans l'état des gens de justice : la parole double, l'intrigue courtisane et la promotion de l'intérêt privé et sectaire au-dessus du service du roi et de l'État »[1837]. Il est, comme on sait, l'un des artisans de la paix de Saint-Germain, raillée par les contemporains comme une « paix mal-assise »[1838], et par conséquent l'un des responsables de la disgrâce de Monluc qui l'accuse de « manier la reine »[1839]. Dans ses *Mémoires*, qui restèrent inédits jusqu'au XIXe siècle, il se montre comme l'un de ces serviteurs des « grands », l'un de ces hommes d'État, si désagréables à Monluc, pour qui l'action politique se joue dans les négociations et non dans la guerre, et pour qui les décisions se prennent au Conseil, parmi les grands seigneurs et les favoris, et non en consultant les hommes de terrain (comme Monluc), la petite ou moyenne noblesse ignorante de la Cour.

Les *Mémoires* du sieur de Malassise sont d'ailleurs destinés à un usage familial et « privé » ; ils n'ont pas la vocation de défense publique d'une politique qu'avaient les *Commentaires*. Et il est difficile de concevoir que les deux textes appartiennent au même genre, à la lecture du début des *Mémoires* :

> Un temps fut, que les homes de valeur escrivoient volontiers leurs vies ou de ceux qu'ils avoient aimez. C'estoient, au moins, quelques remarques des belles actions et, après eulx, enseignemens pour bien faire ; maintenant ce n'est plus la mode ; en France, ceux qui ont les armes n'usent guères de plumes qu'à leurs chapeaux, et ceux de robes longues n'ont pas moien de se recommander par faicts memorables. […]. Je n'ay donc pas intention de croniquer mes gestes, ny ma profession les a produits dignes de grande histoire ; seulement ay-je réunis par ordre ces petits *Mémoires* afin qu'en ramentevant le passé, je me représente parfois les grâces que Dieu m'a faictes et ressente plaisir des maux dont il m'a préservé, puys, après moy,

[1836] Voir *Commentaires, op. cit.*, p. 398 et 611.
[1837] N. VIRASTAU, « L'*ethos* du mémorialiste de Commynes à Monluc », *op. cit.*, § 38.
[1838] Voir H. de MESMES, *Mémoires inédits, op. cit.*, p. 179.
[1839] *Commentaires, op. cit.*, p. 611.

> que vous, mon fils, par la lecture de ma vie, vous aiés un exemple domestique pour craindre Dieu, suyvre la vertu et mespriser la Fortune[1840].

Ces Mémoires « robins »[1841] diffèrent radicalement des *Commentaires*, ne serait-ce que par leur portée volontairement limitée et par l'*ethos* de l'auteur, d'une modestie très différente des aveux d'ignorance des auteurs de Mémoires d'épée, qui s'accompagnent toujours de l'affirmation hautaine de l'appartenance au monde des hommes d'actions, trop occupés à faire l'histoire pour l'écrire correctement.

La première version des *Commentaires* fut, semble-t-il, appréciée par le duc d'Anjou, qui accorda l'absolution à Monluc, ratifiée par le roi en avril 1572[1842]. Encouragé par ce succès, Monluc reprit, dans les dernières années de sa vie (soit entre 1572 et 1577), la rédaction des *Commentaires*. Le texte en est soigneusement révisé et amélioré. Monluc s'est fait lire de nombreux historiens, parmi lesquels les Du Bellay, qui constituent sa source d'information principale pour le récit de ses années de jeunesse ainsi qu'une influence majeure. Celle-ci a été démontrée par P. Courteault, qui a relevé les nombreux emprunts faits par Monluc aux *Mémoires*[1843]. Outre les frères du Bellay, citons Paolo Giovio, Guillaume Paradin et François de Rabutin[1844]. Le souci de Monluc, cependant, n'était pas simplement de parfaire son information et de compenser les défauts de sa mémoire. Il trouva dans les écrits de ces historiens si éloquents un encouragement à enrichir son texte par des discours, ces « remonstrances » qui prennent déjà une place importante dans la première rédaction, et qui sont si nombreuses dans la rédaction finale[1845] ; les conseils aux capitaines prennent désormais une place considérable, ainsi que tous les jugements personnels de l'auteur sur les « faits » qu'il raconte. Son regard ne se porte plus sur ses seules actions, il commente encore davantage l'histoire de son temps et se fait juge de son époque. P. Courteault, pour qui l'œuvre, d'abord « surtout narrative », devient ainsi « didactique et oratoire »[1846], a montré que, si Monluc n'avait probablement pas entièrement amélioré lui-même le style des *Commentaires* – ce travail fut sans doute celui de secrétaires, voire de son frère, l'évêque Jean de Monluc[1847] –, ces retouches procédaient bien

---

[1840] H. de MESMES, *Mémoires inédits*, *op. cit.*, p. 125-128.

[1841] N. Virastau distingue Mémoires robins et Mémoires d'épée dans « L'*ethos* du mémorialiste de Commynes à Monluc », *op. cit.*, *passim*.

[1842] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc*, *op. cit.*, p. 270-271

[1843] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 56-72.

[1844] *Ibid.*, p. 72 *sq*. Monluc se fit également lire Guicciardini mais ne l'utilisa pas ; voir *infra*, 3e partie, chap. II, 2.

[1845] Ainsi les discours qui se trouvent en tête de la copie *B* sont intégrés dans le corps des *Commentaires* dans la seconde rédaction.

[1846] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 56.

[1847] Les copies manuscrites *A* et *B* proviennent de l'héritage de Jean de Monluc et il est donc probable qu'elles aient été recopiées à l'intention de Jean du vivant de son frère. P. Courteault en a déduit que Jean avait « surveillé » la correction des *Commentaires* et qu'il y avait peut-être participé (*Blaise de Monluc*, *op. cit.*, p. 275)

de sa propre ambition, et non des corrections effectuées par l'éditeur de l'édition princeps de 1592[1848] ; il conclut que la réputation de spontanéité du style de Monluc ne correspond pas à la version la plus tardive des *Commentaires*, et qu'elle n'est valable que pour les manuscrits *A* et *B*, dont le texte « paraît bien être la reproduction fidèle du premier jet, tel qu'il sortit, fruste et hâtif, de l'improvisation initiale »[1849].

Cette évolution des *Commentaires*, du discours improvisé à l'ouvrage achevé, s'explique également par le contexte politique des années 1572-1577. Monluc, rentré en grâce, s'est en fin de compte adapté à la situation née des lendemains de la Saint-Barthélemy. Consulté par Charles IX sur la politique à mener, il dicta, en 1573, un *Discours au roy sur le fait de la paix ou continuer la guerre*, où il se montre partisan de la paix civile. Bien qu'intransigeant avec les protestants, il était avant tout loyaliste à l'égard de la monarchie, et d'autant plus à l'égard du duc d'Anjou, que l'on sait plus belliqueux que son frère Charles IX et qui monte sur le trône le 30 mai 1574. Monluc, réhabilité par Henri III – le premier dédicataire des *Commentaires* – n'avait plus lieu de se plaindre de l'injustice des grands, ce qui explique qu'il ait supprimé le « Preambul à Monseigneur » de la dernière version des *Commentaires* : le plaidoyer était désormais inutile[1850]. Il venait de recevoir le titre de maréchal de France et retrouvait sa place au Conseil privé. On sait par ailleurs, par une copie manuscrite des *Commentaires*, qu'ils furent lus au cabinet de Henri III le 4 février 1577[1851]. Le souverain, comme le signale J. Boucher, était féru d'histoire : lecteur de Commynes, protecteur d'historiographes tels que Papire Masson et Du Haillan, il était « porté à utiliser les leçons de l'histoire dans son action politique »[1852] et estimait en ce sens le travail de Monluc. Ainsi, comme le résume P. Courteault, « Les circonstances ont fait de lui un écrivain »[1853].

Quand Monluc mourut, le 26 août 1577, ses *Commentaires* connaissaient donc déjà un certain succès parmi ceux qui avaient eu accès au texte. L'œuvre fut encore estimée par quelques initiés, notamment dans l'entourage de l'humaniste bordelais Geoffroy de Malvyn, qui en possédait vraisemblablement une copie[1854]. Dans ses *Pourtraits* parus en 1584, André

[1848] P. Courteault fait également valoir le fait que la comparaison des copies *A* et *B* du ms. 5011 révèle que Monluc, dès la première rédaction des *Commentaires*, s'était préoccupé de leur style (« Introduction » aux *Commentaires*, p. XXIX).

[1849] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 51.

[1850] Le « Preambul » n'apparaît pas dans l'édition de 1592. Voir *Ibid.*, p. 55.

[1851] Voir J. BOUCHER, « Famille de Monluc », dans *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, p. 1114 ; « Henri III et le recours à l'histoire dans la vie publique », dans M. Viallon (éd.), *L'histoire et les historiens au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 158.

[1852] « Henri III et le recours à l'histoire dans la vie publique », *op. cit.*, p. 158.

[1853] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 52.

[1854] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc*, *op. cit.*, p. 303

Thevet évoque ainsi les « memoires des choses qu'il [Monluc] avoit faites et veuës de son temps, œuvre qui meriteroit bien d'estre communiquée au public »[1855].

Les *Commentaires* ne furent publiés qu'en 1592, soit une quinzaine d'années après la mort de Monluc, par un parlementaire bordelais, Florimond de Ræmond. Figure de l'humanisme local, celui-ci était également un polémiste et un farouche adversaire de « l'hérésie » protestante[1856]. L'édition reflète donc non seulement une certaine image que Monluc avait laissée dans l'humanisme bordelais, mais également les desseins politiques de Ræmond. Celui-ci insiste fortement sur le personnage du capitaine gascon, plutôt que sur l'ennemi déclaré des réformés, ou sur le contempteur de l'hypocrisie du monde courtisan. Sur la page de titre figure une épée autour de laquelle s'enlace un pennon, qui porte la devise de Monluc : *Deo duce : ferro comite*, « Dieu pour guide, l'épée pour compagne »[1857]. Le texte des *Commentaires* proprement dit est précédé d'une épître de l'éditeur adressée « À la noblesse de Gascougne »[1858] ; le volume se termine par huit feuillets qui contiennent un recueil de poésies latines, françaises et même grecques, *Blasi Monluci Franciae Mareschalli Tumulus*, en hommage au capitaine disparu mais aussi en hommage à ses trois fils morts au combat et à son frère Jean, mort en 1579. Une telle présentation diffère profondément de celles des premières éditions des *Mémoires* des Du Bellay, imprimés, semble-t-il, dans la précipitation – alors que les éloges de Guillaume du Bellay auraient pu fournir à eux seuls un bien plus ample « tumulus » que celui édifié par les amis de Ræmond.

L'édition de 1592 ajoute de nouvelles retouches, mais en nombre limité, aux corrections apportées par Monluc dans les cinq dernières années de sa vie[1859] ; il s'agit, essentiellement, de précautions politiques[1860]. Ainsi Florimond de Ræmond ne s'est sans doute pas privé de censurer les passages où l'auteur se montrait trop incisif vis-à-vis des gens de robe, en

---

[1855] A. THEVET, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens*, *op. cit.*, t. 3, f° 463*r*.

[1856] Sur ce personnage, voir P. TAMIZEY DE LARROQUE, *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement de Bordeaux*, Paris, A. Aubry, 1867 ; B. S. TINSLEY, *History and polemics in the French Reformation : Florimond de Rœmond, defender of the Church*, Selinsgrove, Susquehanna University Press, 1992 ; et l'étude plus récente d'A. PLAUT, *De l'ethos « préalable » à l'ethos « discursif » : la construction de la figure du polémiste catholique dans les ouvrages de Florimond de Rœmond (1540?-1601)*, Thèse de doctorat sous la direction de Marie-Luce Demonet, Tours, Université de Tours, 2009.

[1857] Cette devise est citée par Monluc dans les *Commentaires*, VII, p. 822 : « J'eusse voulu, si j'eusse peu, ne porter jamais de fer au costé, mais mon naturel estoit tout autre ; aussi porté-je en ma devise : "Deo duce, ferro comite" ».

[1858] *Commentaires* (éd. 1592), *op. cit.*, f° 3.

[1859] Distinguer les corrections faites du vivant de l'auteur de celles qui sont dues à l'éditeur relève de la conjecture, mais comme nous savons que les copies *A* et *B* sont des états très anciens du texte, il faut retenir l'hypothèse hautement probable de P. Courteault selon laquelle la plupart des retouches sont le fait de Monluc ; dans le détail, les corrections stylistiques et plus encore la censure sont d'une attribution toujours incertaine.

[1860] Voir B. S. TINSLEY, *History and polemics in the French Reformation*, *op. cit.*, p. 52 *sq*.

particulier contre les parlementaires bordelais[1861]. Cette censure, cependant, ne concerne pas les fameuses cruautés du capitaine. Monluc est représenté comme un noble d'épée qui s'est montré à la hauteur de sa fonction, et l'édition de 1592 ne porte aucune censure sur ses actes de guerre – ni sur les massacres, ni sur les pillages ; il est même possible, comme l'a remarqué Kevin Gould, que certains passages des manuscrits originaux aient été modifiés par Ræmond pour « pimenter » (*spice up*) les *Commentaires* et répondre ainsi aux attentes du public – à moins que ces modifications ne soient le fait de Monluc lui-même qui aurait ainsi voulu complaire à Henri III, qu'il supposait sensible aux récits de guerre hauts en couleur[1862].

En somme, l'édition de 1592 continue de présenter Monluc sous un aspect militant et militaire ; elle constitue une intervention de Ræmond sur la scène politique. Henri IV est roi de France depuis 1589 : il est encore fidèle au protestantisme. Monluc devait être érigé en héros de la noblesse gasconne, plutôt qu'en catholique intransigeant ; au reste, il était resté fidèle à la monarchie et n'avait pas connu le temps où la Ligue prenait ouvertement parti contre le roi. En conséquence, l'éditeur des *Commentaires* s'abstient de toute allusion aux dissensions religieuses dans l'épître liminaire qu'il adresse « à la noblesse de Gascougne », où il fait de Monluc un héros digne de Bayard, un « invincible chevalier » :

> Mais entre tous ceus qui, extrais de vostre noblesse, ont jamais porté espée, nul a devancé la prouesse, l'experience et la resolution de cest invincible chevalier, Blaise de Monluc, mareschal de France[1863].

Présenté comme un exemple pour la noblesse, Monluc apparaît, comme l'écrit B. S. Tinsley, comme « un modèle de retenue et de prudence, et comme un serviteur dévoué de l'État »[1864].

D'autre part, Florimond de Ræmond témoigne d'un même souci de la justice (celle que l'histoire permet de rendre à la noblesse) que l'éditeur des *Mémoires* de 1569. Dans une courte note placée à la fin de l'édition de 1592, Ræmond fait appel aux bonnes volontés et aux gens d'expérience qui, au sein de l'aristocratie, pourront rétablir l'orthographe correcte des noms des capitaines cités par Monluc, écorchés par « l'incuriosité » (la négligence) des copistes[1865].

[1861] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 5.

[1862] K. GOULD, « The *Commentaires de Blaise de Monluc* in the historiography of the French Wars of Religion », *Renaissance Journal*, vol. 4, nº 2, 2005, p. 28. K. Gould s'appuie sur un seul exemple, situé au début du livre v des *Commentaires* : le remplacement de *craintes* par *cruautiés* (« Je me délibéray d'uzer de toutes cruautiés », au lieu de « de toutes les craintes »). Je présenterai d'autres exemples de ce procédé *infra*, 1. La recherche du naturel, ou l'éloquence de l'épée

[1863] F. DE RÆMOND, « À la noblesse de Gascogne », dans *Commentaires*, *op. cit.*, p. 3-4.

[1864] B. S. TINSLEY, *History and polemics in the French Reformation*, *op. cit.*, p. 51 (je traduis) : *He introduced his subject as a model of retraint and prudence, and a devoted servant of the state*.

[1865] « L'imprimeur au lecteur », dans *Commentaires* (éd. 1592), *op. cit.*, np. : « Ce qui me faict supplier ceux, qui auront et l'honneur de leur pays et de la maison des Monlucs en quelque recommandation, de vouloir remarquer les fautes, qui peuvent estre survenues sur les noms de plusieurs Gentils-hommes et soldats, desquels les historiens

Enfin, Ræmond évite soigneusement de réduire l'auteur des *Commentaires* à sa dimension partisane ; l'image du capitaine et du noble dépasse les clivages religieux et politiques et l'ouvrage s'adresse bien à la noblesse considérée dans son ensemble :

> Au reste (lecteur) quelque party que vous teniez parmy noz miserables divisions, considerez l'humeur de ce guerrier et le subject, qui traicte[1866] : et ne vous faschés, s'il va son train et s'il se represente à la posterité tout tel qu'il a esté, non pas, peut estre, selon vostre humeur[1867].

Dans tout le paratexte de l'édition de 1592, cette allusion est l'unique référence aux guerres civiles – à l'exception de la devise qui figure sur la page de titre, qui oriente en fait la lecture de tout l'ouvrage en faisant de l'auteur un personnage guidé par Dieu. En somme, le premier éditeur des *Commentaires* n'avait pas oublié la dimension politique de « remontrance » et l'engagement de Monluc : c'était au contraire pour mettre en valeur son action politique qu'il recommandait au lecteur l'image plus consensuelle du capitaine exemplaire. Il ne faut donc pas perdre de vue la première vocation des *Commentaires*, qui furent à la fois un plaidoyer *pro domo*, une remontrance au roi et aux grands et une intervention politique dans les guerres civiles, et non seulement un exemple donné à la noblesse ; ni, d'autre part, oublier que les corrections apportées au texte par Monluc lui-même à la fin de sa vie n'allaient pas dans le sens d'un apaisement mais accentuaient au contraire la vigueur du style et la virulence du propos.

ne font point mention, et qui nous sont par ce moyen incogneus, ensemble de plusieurs petits lieux de peu d'importance […] ».

[1866] *I.e.* « qu'il traite ».

[1867] « L'imprimeur au lecteur », dans *Commentaires* (éd. 1592), *op. cit.*, np.

Chapitre II

Histoires de famille. L'écriture des Commentaires ou Mémoires d'épée : le pendant militaire d'une historiographie humaniste ?

Dans son *Prologue*, Langey faisait de l'expérience des affaires le fondement de la vérité de l'histoire, sans nier que la rigueur de l'enquête d'un historien exclusivement lettré puisse lui permettre également d'écrire une histoire « diligente ». Les *Mémoires* et les *Commentaires* proposent une analyse beaucoup moins fine et opposent l'*etho*s de deux soldats à l'image des « doctes » historiens. Monluc et Martin du Bellay ne nient pas pour autant que des historiens lettrés puissent également être véridiques ; mais ils font de leur propre ignorance, assumée et revendiquée, la garantie de la vérité de leur témoignage. L'importance de ce type de mise en scène de soi dans les premiers Mémoires a été démontrée et analysée par N. Virastau. Reprenant la distinction opérée par A. Frisch entre le « témoignage épistémique » et le « témoignage éthique », il fait remarquer que « […] les Mémoires, de par leur contexte-type de création, s'efforcent de mettre en scène un témoignage éthique où l'expérience personnelle et la mémoire individuelle ne trouvent leur valeur de vérité qu'en solidarité avec la mémoire d'un groupe élevé dans la hiérarchie sociale » ; la vérité historique, dans cette perspective, trouve à la fois son fondement et sa confirmation dans la dimension proprement nobiliaire des Mémoires : « D'autres gentilshommes peuvent toujours confirmer le récit dont ils sont aussi les lecteurs idéaux »[1868]. Partant, les historiographes qui ne sont « que » lettrés sont toujours suspects de flatterie du fait qu'ils appartiennent à un groupe social inférieur qui vit, précisément, de la protection des « grands ».

Monluc et Du Bellay semblent, en effet, proposer un modèle d'écriture anti-rhétorique, d'autant que leur position sociale fait d'eux des représentants de la seule noblesse d'épée, ce qui les situe dans la lignée de Fleuranges plutôt que dans celle de Commynes ou de Langey[1869]. À ce sujet, N. Virastau a relevé une « certaine contradiction structurelle » dans les Mémoires du XVIe siècle, contradiction qui réside dans le mépris affiché envers une historiographie savante et l'admiration sincère pour certains de ses représentants[1870]. Souscrivant à cette idée

[1868] N. VIRASTAU, « L'*ethos* du mémorialiste de Commynes à Monluc », *op. cit.*, § 13.

[1869] N. Virastau (*Ibid.*, § 40) propose de distinguer trois grandes figures de mémorialistes pour les XVe et XVIe siècle : « le conseiller sage » (Commynes), « le guerrier » (Monluc) et « le jurisconsulte technocrate » (De Mesmes). La deuxième catégorie est, évidemment, la plus susceptible de revendiquer hautement son ignorance, puisque son activité principale est de se battre. Il faut remarquer que Langey, là encore, échappe aux oppositions trop marquées.

[1870] *Ibid.*, § 36.

qu'avait déjà exprimée P. Courteault au sujet de Monluc[1871], mon propos sera, dans le présent chapitre, de relativiser l'opposition entre l'écriture mémorialiste et l'historiographie humaniste, en montrant que les deux auteurs présentent leur œuvre en opposition à l'histoire des « doctes », mais que leur pratique d'écriture repose en fait sur la nécessaire transgression des prérogatives, par eux-mêmes fixées, du genre dans lequel s'inscrivent les *Mémoires* ou les *Commentaires*.

Cette transgression correspond à la pratique du « commentaire » – un jugement sur l'action politique qui met en valeur l'expérience de l'auteur[1872] – et contribue à définir la poétique des Commentaires ou Mémoires d'épée. L'histoire, dans les *Mémoires* comme dans les *Commentaires*, apparaît comme paradoxalement « éloquente », d'une éloquence que leurs auteurs opposent aux « fards » de la rhétorique épidictique. Ils ne nient pas pour autant que des personnages plus lettrés qu'eux puissent écrire l'histoire, d'autant que certains de ces personnages font partie de leur propre famille – ainsi Langey, Jean du Bellay et, comme on va le voir, Jean de Monluc. D'où l'idée que j'avance ici, selon laquelle l'histoire-jugement est une « histoire de famille » : l'écriture sur l'histoire de Monluc et de Martin du Bellay doit être comprise en relation avec d'autres histoires qui n'ont pas été achevées ou qui n'ont pas été entreprises.

1. Le *topos* de l'ignorance et les caractérisations génériques dans les *Mémoires* de Du Bellay et les *Commentaires* de Monluc

Dès la publication de l'*Epitome* en 1556, Martin du Bellay avait annoncé son intention d'ajouter aux fragments des *Ogdoades* ses propres *Mémoires*, et c'est déjà ce terme qu'il utilisait pour les définir :

> Et des choses que luy mesmes [Martin du Bellay] a veuës depuis l'an mil cinq cens et treize en a recueilly, et escrit memoires en son stile, et langage de soldat, non correspondant à celuy de son frere (car à la verité peu d'autres y sçauroient aysement ataindre) mais à tout le moins si pres de la verité, qu'il ne craint d'encourir la reprehension dont plusieurs historiographes sont à bon droit blasmez, et assez d'autres soupçonnez d'avoir rien deguisé [d'avoir caché quelque chose], ou trop aplaudy es oreilles des vivans, ou desrobé l'honneur de ceux qui sont mortz[1873].

Martin, qui s'excuse d'avance de la comparaison que feront ses lecteurs avec l'œuvre de son frère, ne prétend pas pour autant faire une œuvre fondamentalement différente : c'est avant tout

[1871] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 36 et 57 *sq*.

[1872] Cette idée de la pratique des *commentaires* chez Monluc remonte à Étienne Pasquier. L'article de J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*, propose une idée des « commentaires » qui se rapproche beaucoup plus de ce que j'appelle « histoire-jugement », comme je l'ai dit dans l'introduction générale de cette thèse.

[1873] « Au lecteur », dans *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° ã iiir.

« son stile, et langage de soldat » qui le distingue. Il fait de l'histoire, comme Langey, une œuvre de justice envers les vivants et les morts, en particulier envers la noblesse dont « l'honneur » est d'avoir combattu et péri au service du prince : la portée spécifiquement nobiliaire de l'œuvre est donc également précisée, et se trouve correspondre au « stile » de l'auteur.

La préface de l'édition de 1569 révèle une entreprise plus originale. L'influence de Langey y est certes sensible : Martin semble résumer, à grands traits, le *Prologue* de son frère, en dénonçant, d'une part, les historiographes partisans et les historiographes fantaisistes, ceux qui « nous ont depaint des fables plus que pueriles en lieu d'histoire », et en faisant l'éloge, d'autre part, de ceux « qui non moins doctement que diligemment nous ont descrit en general les hazardeuses entreprinses des guerres, les traittez de paix et d'alliances, les gouvernements des republiques, les mutations des Royaumes et Empires, la nature et les mœurs des hommes, les situations des lieux, et coustumes des villes »[1874]. On ne peut s'étonner que Martin cite les principaux représentants de l'histoire humaniste : Paul-Émile et Paolo Giovio, ainsi que Langey. Il oublie Robert Gaguin, dont le *Compendium* porte, il est vrai, sur une période plus ancienne ; les seuls historiens cités sont, pour ainsi dire, ses concurrents directs. En tout état de cause, c'est son frère, ici seul représentant de l'histoire humaniste française, qu'il place au-dessus des historiographes italiens, parce qu'il s'est attaché à « descrire tant amplement et par le menu » les « particularitez » du royaume de France. Martin rappelle ici l'ambition d'exactitude qui était celle de Langey.

C'est sur ce point que l'entreprise de Martin est beaucoup plus modeste, puisqu'il dit vouloir « accompagner » les trois livres restants des *Ogdoades* de « plusieurs briefs memoires » de sa main. Insistant sur la *brièveté*, il inscrit ses *Mémoires* dans la tradition qui, depuis Cicéron, associe les *Commentaires* de César à la *breuitas*. Cependant, comme Langey, Martin se présente non seulement comme un « tesmoing oculaire », mais également comme un enquêteur :

> […] car en plusieurs endroits, et deçà et delà les monts me suis trouvé en personne, et des autres, ay peu avoir certain advis par ceux qui ont esté presens, gens de foy et de sincere jugement, conformant le dire des uns aux autres, et mesmes de plusieurs estrangers qui en parlent sans affection [passion] : ayant esté tousjours soigneux d'entendre en quelle sorte les choses sont passées depuis quarante et deux ans que j'ay commencé à monter à cheval, jusques au trepas dudit feu Roy [François Ier], protestant que je ne me suis beaucoup arresté à farder mon ouvrage des couleurs de Rhetorique, aussi n'est-ce pas ma vacation.

[1874] *Mémoires* (éd. 1569), np. Le texte de la préface est reproduit en annexe à ce chapitre ; les citations qui suivent, sauf mention contraire, sont toutes empruntées à cette même préface, non paginée dans l'édition princeps.

Comme son frère, donc, Martin du Bellay n'entend pas raconter ses propres actions mais, plus largement, une histoire à laquelle il a participé – et le lecteur du XVIe siècle devait immédiatement comprendre qu'il s'agissait des guerres d'Italie, menées « et deçà et delà les monts ». Seule l'expérience de la « vacation » militaire compte ici, expérience dont le point de départ est le moment où l'auteur a « commencé à monter à cheval » : il ne se montre pas comme un homme, mais comme un *homme d'armes* (cavalier), à l'instar de Fleuranges qui fait, lui aussi, du moment où il a pu « monter sur ung petit cheval » le début de l'histoire de sa « vie »[1875]. Dans le même ordre d'idées, Martin situe le moment de la rédaction de son œuvre dans le « repos des armes », « afin de n'estre reputé oisif (car oisiveté est mere et origine de tous vices) » – là où Fleuranges disait écrire « affin de passer son temps plus legierement et n'estre oyseux »[1876]. L'auteur ne promet donc ici aucune autobiographie ou confession : c'est de sa seule existence sociale qu'il rend compte au lecteur. En revanche, l'inclusion du *Je* dans le groupe social de la noblesse d'épée conditionne la sincérité du jugement personnel ; le rejet des « couleurs de la rhétorique », assimilées à un « fard », implique que la *narratio breuis et nuda* sera plus « vraie », précisément parce qu'elle ne sera pas « enrichie » par la rhétorique épidictique :

> Parquoy j'ay dressé mon but à représenter et deduire les choses au plus pres de la verité qu'il m'a esté possible, et ne pense avoir aucunement enrichy la besongne pour vouloir flatter ou taxer autruy. Mais si j'ay d'aventure quelque chose obmise (ainsi qu'il est fort dificile d'avoir l'œil par tout) il me semble que je suis d'autant plus excusable, que moins j'ay esté nourry [éduqué] aux lettres, et que j'ay eu assez peu de loisir et de moyen d'employer le temps à escrire, pour avoir toute ma vie ordinairement suivy les armes au service de mon Prince.

C'est sur ce point, sur le rapport entre *parrêsia* et rhétorique, que la préface de Martin diffère le plus clairement du *Prologue* de son frère aîné. L'expression *enrichir la besogne*, cependant, ne désigne pas la méthode de Langey (raconter « amplement et par le menu ») mais plus spécifiquement la rhétorique épidictique, que Martin, à tort ou à raison, associe au nom de Giovio.

Du point de vue de la rhétorique, Martin du Bellay, en somme, renonce à l'ambition de son frère, sans exactement la contredire. Ce qui distingue, fondamentalement, ses *Mémoires* des *Ogdoades*, c'est l'ignorance de leur auteur, le fait qu'il appartienne au seul monde des armes. La distinction nette entre les armes et les lettres, que Langey réunissait dans sa personne, détermine la distinction générique opérée par Martin : s'il parle de ses propres « memoires », il

[1875] *Mémoires du maréchal de Florange* [t. 1], *op. cit.*, p. 3.
[1876] *Ibid.*, p. 2.

n'évoque l'œuvre de son frère que sous le nom d'*Ogdoades*[1877]. La « protestation » d'ignorance de l'auteur est donc le trait essentiel du genre des Mémoires selon Martin du Bellay. Ajoutons, cependant, que l'auteur avoue d'avance qu'il ne sera pas exhaustif et que, si son témoignage ne se résume pas à son expérience personnelle, il promet néanmoins une œuvre lacunaire. Cet aveu n'est pas qu'une précaution oratoire, et annonce la distorsion des événements au prisme du témoignage direct.

Il faut enfin remarquer que cette préface est sans doute contemporaine de l'avis au lecteur de l'*Epitome*, puisque Martin du Bellay ne commence ses *Mémoires* qu'en 1513 : « environ le temps que je vin jeune à la cour », écrit-il[1878]. Le texte peut donc être daté de 1555, « quarante et deux ans » après, soit peu de temps après la publication des *Mémoires* de Commynes et des *Historiae* de Giovio par Denis Sauvage. La préface de Martin doit donc être comprise, dans ce contexte, comme une intervention dans le débat contemporain sur la vérité de l'histoire et sur la sincérité des historiens :

> ENTRE ceux qui ont mis la main à la plume pour consacrer à l'immortalité les choses dignes de mémoire, il s'en trouve peu qui n'ayent ou trop adjousté à l'exaltation et magnificence de leurs Princes, ou trop diminué de la gloire des estrangers […].

Puis il remarque que Giovio cède parfois à l'esprit partisan :

> […] Paul Jove en plusieurs endroits de son histoire, s'est montré plus partial qu'il ne me semble que deveroit faire un bon historien qui doit escrire la verité, sans s'affectionner à l'une ou à l'autre part.

L'auteur, qui semble avoir lu Commynes[1879], participe ainsi de l'entreprise collective qui, dans les années 1550 et 1560, contribua à décrédibiliser Paolo Giovio mais aussi, à travers lui, toute historiographie entreprise par de purs lettrés. R. Cooper a suggéré que cette défiance de Martin à l'égard de l'historien italien peut s'expliquer par le fait que « les relations de Giovio avec le parti français tournèrent au vinaigre » à la fin des années 1540[1880]. En fait de vinaigre, c'est de vin qu'il s'agit. En 1549, Giovio avait soumis ses *Historiae* aux cardinaux de Guise et du Bellay ; ce dernier avait entrepris de corriger lui-même les passages où il avait relevé de « grandes et infames mensonges »[1881] ; il lui remit sa version des faits, accompagnée d'un

[1877] Mais on se souvient qu'au lendemain de la mort de Langey, évoquant le vol des papiers du défunt, il les appelait « ces memoires » ; cependant, le mot peut désigner, de façon générique, l'ensemble de ces papiers (mémoires diplomatiques, lettres, etc.). Voir *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, *op. cit.*, p. 201, et *supra*, 2e partie, chap. I, 3.

[1878] *Mémoires*, I (éd. 1569), fº 1*r*.

[1879] Martin du Bellay renvoie précisément à Commynes au début des *Mémoires* (*Ibid.*, fº 6*r*).

[1880] Voir R. COOPER, « Jean du Bellay, Rabelais et les milieux intellectuels romains », *op. cit.*, p. 249-250.

[1881] Voir F. BEVILACQUA CALDARI, « Un brano delle *Historiae* del Giovio in una lettera inedita del cardinale Jean du Bellay », *Studi Romani*, vol. 4, nº 19, 1971, p. 431-452 ; R. COOPER, « Jean du Bellay, Rabelais et les milieux intellectuels romains », *op. cit.*, p. 249-250.

« present honneste » : *vin francese in botte*, au témoignage de Giovio[1882]. Comme l'a remarqué F. Bevilacqua Caldari, Giovio ne manquait pas de raisons pour porter de l'inimitié au connétable Montmorency, dont il désapprouvait, entre autres, la politique italienne, et son image d'homme de guerre temporisateur, favorable aux guerres défensives, pouvait ne pas correspondre aux modèles d'hommes illustres, anciens et modernes, qu'appréciait l'auteur des *Historiae*[1883]. L'édition française de Denis Sauvage fut expurgée du passage incriminé, alors que l'édition originale montre que Giovio, sans renier son jugement sur Montmorency, tint compte de l'avis de Jean du Bellay, mais sans accepter la réécriture que celui-ci lui avait soumise[1884]. Il faut cependant remarquer la modération de Martin du Bellay à l'égard de Giovio – en quoi il diffère de Bodin, par exemple – puisque l'esprit partisan de l'historien n'apparaît, à en croire Martin, qu'en « plusieurs endroits de son histoire ». Giovio avait fait paraître, en 1551, ses *Elogia virorum bellica virtute*, qui comprenaient trois poèmes à la louange de Jean du Bellay[1885] ; dans ses *Historiae*, il se montrait également admiratif de la finesse tactique de Langey en Piémont, et le récit de sa mort est l'occasion d'un vibrant éloge[1886], assez semblable à celui qu'en a donné Sleidan[1887].

Si la mention de Giovio peut donc signaler, plutôt qu'une absence d'esprit partisan, certaines divergences politiques, et témoigne ainsi des relations fluctuantes entre l'historien italien et les Du Bellay, Martin s'en sert ici, avant toute chose, pour affirmer sa propre indépendance ; et, de fait, le propos essentiel de la préface des *Mémoires* tient dans l'affirmation éthique de la sincérité de son auteur. L'insistance sur la *parrêsia* est, certes, un passage obligé des préfaces historiques, mais Martin y revient si souvent que l'affirmation réitérée de sa franchise lui permet de compenser l'aveu de son manque de culture : si son histoire sera moins riche du point de vue du style, elle sera d'autant plus véridique qu'il s'abstiendra de tout éloge

---

[1882] F. BEVILACQUA CALDARI, « Un brano delle *Historiae* del Giovio », *op. cit.*, p. 439 et 444

[1883] Voir *Ibid.*, p. 443-444. Après la disgrâce de Montmorency, Giovio espéra que la carrière de Langey s'en trouvât avancée : voir R. COOPER, « Jean du Bellay, Rabelais et les milieux intellectuels romains », *op. cit.*, p. 248.

[1884] Voir F. BEVILACQUA CALDARI, « Un brano delle *Historiae* del Giovio », *op. cit.*, p. 444 *sq*.

[1885] P. GIOVIO, *Elogia virorum bellica virtute illustrium : veris imaginibus supposita, quae apud musaeum spectantur*, Florence, In off. Laurentii Torrentini [Lorenzo Torrentino], 1551, p. 23, 195 et 303.

[1886] Le fait est signalé par R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 34 ; « Jean du Bellay, Rabelais et les milieux intellectuels romains », *op. cit.*, p. 248.

[1887] P. GIOVIO, *Historiarum sui temporis Tomus secundus*, Paris, M. de Vascosan, 1554, f° 288*r* ; *Le second tome des Histoires de Paolo Jovio*, *op. cit.*, p. 753, pour la traduction française : « Au reste Langé, qui avoy commencé de retourner en France, fut saisi d'un grief catarre entre les neiges des Alpes : tellement qu'il en mourut environ Lion : ayant esté personnage plus accompli que tous les autres François en vertu d'esprit et en la congnoissance des meilleures lettres, et certainement digne de treslong cours de vie : entendu que ; par-dessus la reputation de la noble maison du Bellay ; avoyt apporté à la guerre les mœurs d'un entendement posé et fort-constant. Ce qui n'est advenu à guéres de gens-de-guerre de ceste nation » (je reproduis la ponctuation de Denis Sauvage et son système de points-virgules et points-virgules inversés qui signalent un « entrejet » afin de rendre mieux compréhensibles les longues phrases de Giovio ; voir *supra*, n. 1655).

et de tout blâme. Alors que nombre d'historiens prétendent louer les hommes vertueux et blâmer les mauvais, Martin du Bellay semble vouloir se passer entièrement du concours de la rhétorique épidictique. La question n'est plus, dès lors, de savoir si tel éloge est véridique et mérité, ou s'il n'est que flatterie, mais de savoir si l'éloge même est pertinent dans une histoire. Giovio, qui n'était pas seulement un historien de son temps mais aussi l'auteur de *Vitae* et d'*Elogia*, constituait une cible de choix, non tant par son esprit partisan que par sa méthode et par sa position sociale.

Martin du Bellay reprend l'image de l'ébauche que Langey avait lui-même empruntée à Lucien ; il l'interprète également dans un sens plus modeste, opposant son histoire « grossement esbauché[e] » à celles que « pourront doler » (dégrossir, polir) des auteurs « plus sçavans ». Mais cette modestie est toute relative, puisque l'auteur se situe lui-même dans un entre-deux, entre « doctes » et « ignorans », en opposant son opinion à celle que Cicéron, dans le *De Oratore*, attribue au poète Lucilius[1888] :

> Ce que je prie les lecteurs vouloir mettre en consideration, et recevans pour agreable ce qu'ils pourront trouver digne de leur estre presenté, estimeront (s'il leur plaist) que je ne seray jamais de l'opinion de Lucilius homme Romain, lequel ne vouloit ses escrits tomber és mains des personnes tresdoctes, et moins estre leuz des ignorans, pour autant (disoit-il) que les uns avoyent plus de cognoissance que luy, et les autres n'y entendoyent rien […][1889].

Cet emprunt à Cicéron peut être un lieu commun et ne permet pas de conclure à une lecture suivie du *De Oratore* de la part de Martin du Bellay, mais il est probable qu'il avait pris connaissance des développements sur l'histoire contenus dans le livre II du même ouvrage, comme la référence à Lucilius. En tout état de cause, l'auteur s'en remet, comme Langey avant lui, au jugement d'un lectorat indéterminé : ses *Mémoires* n'auront rien d'une œuvre privée, ils permettent au contraire de partager une connaissance de première main qui place l'auteur au-dessus des ignorants. Les « ornements » de la rhétorique peuvent manquer aux *Mémoires* ; les lecteurs futurs se chargeront de combler cette lacune. Martin se range ainsi, à l'en croire, dans la catégorie des historiens que décrit le *Prologue* de Langey : ceux qui n'écrivent que pour laisser un récit véridique à la postérité.

À la différence de Martin du Bellay, Monluc n'a pas appelé son œuvre *Mémoires*. Le titre *Memoires de Monluc* apparaît, certes, sur le dos du manuscrit 5011 ; mais le dos est du

[1888] *De Oratore*, II, 25 (trad. Courbaud), *op. cit.* : « *Nam ut C. Lucilius, homo doctus et perurbanus, dicere solebat ea, quae scriberet neque se ab indoctissimis neque a doctissimis legi uelle, quod alteri nihil intellegerent, alteri plus fortasse quam ipse* […] ».

[1889] *Mémoires* (éd. 1569), np. ; voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*, p. 10.

XVIIe siècle et ce titre ne peut donc être attribué à l'auteur[1890]. Le mot *Commentaires*, choisi par Florimond de Ræmond pour l'édition de 1592, est en revanche présent dans le texte même de cette édition, dès la première page où Monluc écrit : « Et pour ceux qui liront ces Commentaires… »[1891], ce qui vient renforcer la référence à César déjà présente dans le texte des manuscrits[1892]. Le choix de Ræmond n'a donc rien d'arbitraire. On ne trouve, en revanche, nulle trace du mot *mémoires* sous la plume de Monluc pour renvoyer à son propre texte ; la seule autre expression, également significative, qu'emploie l'auteur est : « discours de ma vie »[1893]. L'emploi de ces deux termes implique en fait une hésitation et une tension : Monluc écrit des « commentaires » ou « discours » *de* sa vie – publique – mais aussi, comme on va le voir, *sur* sa vie et plus largement *sur l'histoire*. On retrouve ici l'alternative entre *écriture de l'histoire* et *écriture sur l'histoire* que j'ai décrite en introduction de cette thèse.

Or, chez Monluc, l'expression du jugement se caractérise par un *Je* hypertrophié et les protestations d'ignorance occupent une place beaucoup plus importante. Alors que les *Mémoires* de Du Bellay n'offrent à leur lecteur aucune considération sur l'histoire dans le texte lui-même, les *Commentaires* se présentent, au contraire, comme une œuvre répétitive dans laquelle le récit historique n'est pas séparé du discours réflexif ; tout se passe comme si Monluc se sentait obligé de revenir sans cesse à la singularité de son projet, qu'il oppose à la pratique des « historiens ». Les *Commentaires* échappent ainsi à la tradition historiographique qui, depuis l'antiquité, impose que la réflexion sur l'histoire soit clairement séparée du récit dont elle constitue généralement le prologue ; cela les rapproche des *Mémoires* de Commynes, qui revient également à plusieurs reprises sur l'utilité et la portée de son œuvre.

Les « seuils » des *Commentaires* présentent cependant, de façon plus nette, la pensée de Monluc sur l'historiographie. Au début du premier livre, il se présente, comme Martin du Bellay et Fleuranges, comme écrivant dans le temps du repos des armes, mais c'est pour se montrer au soir de sa vie, meurtri et « stropiat » :

> *M'estant retiré chez moy, en l'aage de soixante quinze ans, pour trouver quelque repos, après tant et tant de peines par moy souffertes pendant le temps de cinquante cinq ans, que j'ay porté les armes pour le service des Rois mes maistres, ayant passé par degrez et par tous les ordres de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, maistre de camp, gouverneur des places, lieutenant du Roy ez provinces de Toscane et de Guyenne, et mareschal de France : me voyant stropiat presque de tous mes membres d'arquebuzades, coups de picque et d'espée, et à demy inutile, sans force*

[1890] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.* ; l'affirmation de C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 219, selon qui « Les *Commentaires* se seraient peut-être appelés *Mémoires*, si Monluc les avait lui-même préparés pour l'édition », ne repose donc sur aucun autre fondement.

[1891] *Commentaires*, p. 21.

[1892] Ms. 5011, fo 1*v* (copie *A*) et 452*v* (copie *B*).

[1893] *Commentaires*, p. 22.

> *et sans esperance de recouvrer guerison de ceste grande arquebuzade que j'ay au visage ; après avoir remis la charge du gouvernement de Guyenne entre les mains de Sa Majesté, j'ay voulu employer le temps qui me reste à descrire les combats ausquels je me suis trouvé pendant cinquante et deux ans que j'ay commandé, m'asseurant que les capitaines qui liront ma vie, y verront des choses desquelles ils se pourront aider, se trouvans en semblables occasions, et desquelles ils pourront aussi faire proffit et acquerir honneur et reputation*[1894].

Ses plaies, comme il le dit ailleurs, « portent témoignage » de sa valeur. C'est donc, immédiatement, en héros qu'il se pose, dans ce passage qui est en fait un ajout à la première rédaction des *Commentaires*. La version des manuscrits est assez différente. Monluc ne s'exprime pas, de prime abord, à la première personne, et le texte commence par l'affirmation de sa qualité sociale : « Le seigneur de Monluc se trouvant en l'eaige de soixante unze ans ayant pourté les armes l'espace de cinquante deux et commandé quarante neuf ans […] »[1895]. Dans les manuscrits comme dans le texte de 1592, on ne trouve nulle mention explicite de la disgrâce : Monluc a « remis » sa charge de lieutenant général de Guyenne, il n'en a pas été démis, et cette retraite est d'abord causée par les blessures reçues au combat[1896]. Le texte de la dernière version des *Commentaires* témoigne d'un travail stylistique qui permet de mettre l'accent sur l'héroïsme du personnage de Monluc : le ton est plus lyrique, du fait de l'emploi du *Je* et du style périodique ; la description des blessures est plus détaillée, le vocabulaire soigneusement choisi, le français *estroupié* des manuscrits étant remplacé par le gasconisme *stropiat*.

La refonte du début des *Commentaires* porte donc la marque d'une élaboration littéraire particulièrement soignée. Et c'est d'une façon très altière que Monluc revendique le fait qu'il est le seul à pouvoir « escrire [s]es faicts » :

> Et pour ce que ceux qui liront ces Commentaires, lesquels deplairont aux uns et seront agreables aux autres, trouveront peut estre estrange et diront que c'est mal fait à moy d'escrire mes faicts, et que je devrois laisser prendre ceste charge à un autre, je leur diray, pour toute responce, qu'en escrivant la verité et en rendant l'honneur à Dieu, ce n'est pas mal faict. *Le tesmoignage de plusieurs, qui sont encore en vie, fera foy de ce que j'ay escrit. Nul aussi ne pouvoit mieux representer les desseins, entreprinses et executions, ou les faicts survenuz en icelles, que moy mesme, qui ne desrobe rien à l'honneur d'autruy*[1897].

Il se réclame de l'exemple de César et place son œuvre sous son patronage :

[1894] *Ibid.*, p. 21. Comme indiqué plus haut, le texte qui ne correspond pas aux manuscrits (*A* et *B*) est en italique.

[1895] Ms. 5011, copie *A*, f° 1*r*. Le texte est reproduit (avec la ponctuation qui ne se trouve pas dans le manuscrit) dans les notes de l'édition Courteault (*Commentaires*, p. 856).

[1896] Ms. 5011, copie *A*, f° 1*r* : « […] ayant esté estroupié presque par tous ses membres de harquebouzades, mesmement dernierement d'une au travers du visaige, luy a semblé n'avoir plus les forces ny gueres esperance de guerir pour exercer la charge qu'il auroit pleu [*sic*, sans doute pour *avoit* ou *auoit pleu*] au Roy luy donner, l'auroit remise entre ses mains […] » (*Commentaires*, p. 856).

[1897] *Commentaires*, p. 21-22.

> Le plus grand capitaine qui ait jamais esté, qui est Cesar, m'en a monstré le chemin, ayant luy-mesme escrit ses Commentaires, escrivant la nuit ce qu'il executoit le jour[1898].

Comme Langey, mais de façon bien plus simple, il se réclame d'un précédent littéraire illustre, « le plus grand capitaine » ; le manuscrit donne : « Le plus grand homme », ce qui montre une fois de plus que Monluc a donné à sa pensée une plus grande netteté dans les ajouts tardifs des *Commentaires*. On retrouve ainsi dans ces premières pages l'image topique du « poli », que Monluc a pu trouver chez les Du Bellay :

> *J'ay donc voulu dresser les miens, mal polis, comme sortans de la main d'un soldat et encor d'un Gascon, qui s'est tousjours plus soucié de bien faire que de bien dire : lesquels contiennent tous les faicts de guerre ausquels je me suis trouvé, ou qui se sont executez à mon occasion* [« à cause de moi », *i.e.* suivant mon commandement**],** *commençans dès mes premiers ans que je sortis de page, pour monstrer à ceux que je laisse après moy, qui suis aujourd'huy le plus vieux capitaine de France, que je n'ay jamais eu repos, pour acquerir de l'honneur en faisant service aux Roys mes maistres,* [ce] *qui estoit mon seul but, fuyant tous les plaisirs et voluptez, qui destournent de la vertu et grandeur les jeunes hommes que Dieu a douëz de quelques parties recommendables et qui sont sur le poinct de leur avancement*[1899].

L'opposition du *bien faire* et du *bien dire* rappelle le *Prologue* de Langey ; on retrouve également la mention du début de la *uita actiua* (le moment où Monluc est « sorti de page ») : seule l'existence sociale compte, une existence qui se caractérise par ailleurs par le refus de tout ce qui pourrait détourner l'auteur de son métier de soldat. L'ascétisme revendiqué par Monluc (plus loin, il conseille aux capitaines de s'abstenir du jeu et de la fréquentation des femmes) va dans le même sens du refus d'évoquer sa vie intime.

De cette restriction de l'*ethos* de l'auteur à l'image du capitaine résulte une semblable restriction du lectorat :

> *Ce n'est pas un livre pour les gens de sçavoir, ils ont assez d'hystoriens, mais bien pour un soldat, capitaine, et peut estre qu'un lieutenant de roy y pourra trouver de quoy apprandre. Pour le moins puis-je dire que j'ay escrit la verité, ayant aussi bonne memoire à present que j'eus jamais* [...]. *Je ne pensois pas en cest aage me mesler d'un tel mestier: si c'est bien ou mal, je m'en remets à ceux qui me feront cest honneur de lire ce livre, qui est proprement le discours de ma vie*[1900].

Les *Commentaires* sont faits pour les capitaines, comme les livres d'histoire sont faits pour les « gens de sçavoir ». Cette opposition est répétée à mainte reprise au fil du texte, notamment à la fin de l'œuvre. Avant l'ajout d'un court « supplément », dicté tardivement par Monluc, le texte des *Commentaires* se terminait sur le rappel de ce refus de se considérer comme historien :

[1898] « Introduction », *op. cit.*, p. 22.
[1899] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 22.
[1900] *Id.*

> Or c'est *icy* la fin de mon livre *et de ma vie ; que si Dieu me la continue plus longuement, quelqu'autre escrira le reste, si je me trouve en lieu où je face quelque chose digne de moy, ce que je n'espère pas, me sentant si incommodé que je ne pense mes-huy* [désormais] *pourvoir jamais plus porter les armes. J'ay ceste obligation à ceste meschante arquebusade, qui m'a percé et froissé le visage, d'avoir esté cause que j'ay dicté ces Commentaires, lesquels, comme je pense, dureront après moy. Je* prie ceux qui les liront de ne les prendre point comme escrits *de la main d'*un historien, mais d'un vieux soldat, *et encor Gascon,* qui a escrit sa vie à la verité et en guerrier[1901].

L'origine des *Commentaires* – la fameuse arquebusade – est ainsi soulignée, paradoxalement, comme une chance, par laquelle Monluc a pu dicter son livre. Il en résulte un exemple pour la noblesse auquel il donne une valeur éducative :

> *Ne desdaignez, vous qui desirez suivre le train des armes, au lieu de lire des Amadis ou Lancellots, d'employer quelqu'heure à me cognoistre dedans ce livre. Vous apprendrez à vous cognoistre vous-mesmes et à vous former pour estre soldats et capitaines ; car il faut sçavoir obeir pour sçavoir après bien commander. Cecy n'est pas pour les courtisans ou gens qui ont les mains polies, ny pour ceux qui aiment le repos ; c'est pour ceux qui par le chemin de la vertu, aux despens de leur vie veulent eterniser leur nom, comme, en despit de l'envie, j'espère que j'auray faict celuy de Monluc*[1902].

Ce texte, comme le début des *Commentaires*, est d'une assez belle facture pour que l'on puisse le considérer comme un morceau d'éloquence. Le *topos* humaniste (largement vulgarisé, il est vrai) du *connais-toi toi-même*, la paronomase *aux depens de leur vie* / *en despit de l'envie*, la clausule qui isole le nom de Monluc et en fait le dernier mot de l'œuvre (avant l'ajout du supplément), tout révèle ici un travail littéraire. Le rejet de la littérature romanesque implique d'ailleurs que Monluc considère son œuvre comme faisant partie des « lettres » indispensables aux gens d'épée.

Ainsi Monluc ne rejette pas le travail littéraire mais prône une littérature historique qui soit le monopole des hommes d'État. Il reprend en substance l'antique injonction de Polybe, en la dirigeant contre les « clercs » et les courtisans ; mais c'est bien une éducation aux lettres qu'il demande pour la noblesse, éducation à laquelle participent ses *Commentaires*. Un passage célèbre du sixième livre mérite d'être ici étudié. On n'en cite d'ordinaire que la fin, où l'on voit Monluc regretté de n'avoir pas été « nourry » aux lettres, mais on oublie que dans les lignes qui précèdent, l'auteur se vante de s'être montré éloquent tout au long de sa carrière militaire, et ce malgré son manque d'éducation :

> Messieurs les gouverneurs, que c'est une belle chose que de sçavoir cognoistre la complexion de la nation que vous commandez. Je veux dire une chose pour ceste

[1901] *Ibid.*, p. 833.
[1902] *Id.*

> nation : que si le gouverneur a gaigné quelque reputation parmy elle, et qu'il leur sache faire des remonstrances, là où ils puissent prendre quelque fondement, que non-seulement il fera combattre la noblesse, les soldats, les gens de justice, mais les moines, les prestres, les laboureurs et les femmes avec ; car ceste nation n'a point besoing de hardiesse, mais **a** besoing d'un bon chef, qui la sçache bien ordonner et commander[1903].

Il s'agit là d'une conception héroïque du chef, que l'on retrouve dans l'ensemble des *Commentaires*, et qui fait reposer sur quelques-uns – ceux qui commandent – la responsabilité de l'ensemble des batailles. Cette conception rappelle le portrait de Montmorency par Langey, qui le montrait en fin stratège également capable de remonter le moral de ses troupes, sans lesquelles aucune guerre ne se gagne. Monluc appuie cette considération sur une référence à l'historiographie antique, très certainement à Tite-Live qu'il s'était fait lire[1904] :

> Et croyez que, puisque les anciens s'aydoient tant des remonstrances qu'ils faisoient aux combats, et qu'ils avoient cognoissance du grand bien que cela apportoit, *nous ne les devons mespriser*. Ils n'ont pas oublié de les escrire dans leurs livres ; par ainsi il nous faut asseurer qu'*en usant ainsi et suivant leur exemple*, cela nous portera autant de proffit qu'il a faict à eux [*i.e.* que cela leur a profité][1905].

Monluc avait-il déjà lu les *Mémoires* des Du Bellay et le *Prologue* de Langey dès la première rédaction des *Commentaires*, ou partagent-ils simplement les mêmes vues sur les mêmes problèmes ? Il se montre en tout cas très proche de Langey en exprimant son regret d'un temps où les militaires étaient plus lettrés. Et c'est bien à son lectorat privilégié, les « capitaines », qu'il adresse la recommandation d'écrire leurs propres discours. L'importance accordée par Monluc aux « remonstrances » insérées dans le récit historique témoigne du fait qu'il les considérait comme une partie essentielle de son propre métier, et c'est en ce sens qu'elles prennent place dans sa propre pratique historiographique ; on notera que *remonstrance* sous sa plume a le sens restreint, et plutôt inhabituel, d'« exhortation militaire », « harangue aux troupes »[1906].

C'est sur ce souhait que les capitaines cultivent l'éloquence que Monluc en vient à les exhorter à donner à leurs enfants une éducation aux « lettres » :

> *Et croy que c'est une très-belle partie à un capitaine que de bien dire. Je n'ay pas esté nourry pour cest effect ; mais encor ay-je eu ce bonheur de pouvoir exprimer en terme de soldat ce que j'avois à dire avec assés de vehemence, qui sentoit le pays d'où je suis sorty. Je vous conseille, seigneurs, qui avez le moyen et qui voulez avancer voz enfans par les armes, de leur donner plutost les lettres. Bien souvant, s'ils sont appellez aux charges, ils en ont besoing, et leur servent beaucoup. Et croy*

[1903] *Ibid.*, p. 653

[1904] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 36

[1905] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 653-654

[1906] Littré, *s. v. Remontrance*, historique, cite un emploi semblable chez Montaigne, *Les Essais*, II, 1, p. 354 (éd. Villey, p. 334) : « Lucullus […] l'emploioit [un soldat] à quelque exploict hazardeux par toutes les plus belles remonstrances dequoy il se pouvoit adviser ».

> *qu'un homme qui a leu et retenu est plus capable d'executer de belles entreprinses qu'un autre. Si j'en eusse eu, j'en eusse faict mon proffit ; encor avois-je assés du naturel pour persuader le soldat de venir au combat*[1907].

Monluc n'oppose donc pas absolument le monde des lettres et celui des armes, mais déplore sa propre inculture et celle de ses semblables. Pour autant, il est clair que les « lettres » qui l'intéressent se résument avant tout à la rhétorique (l'éloquence que l'on apprend, et non l'éloquence « naturelle » qu'il dit déjà posséder), ainsi qu'à l'histoire. En outre, ce passage fait écho au *Prologue* des *Ogdoades* où Langey met en parallèle « l'homme ancien qui a moult veu, consideré, et retenu » et « l'hystoire bien descrite » : Monluc semble reprendre, pour l'appliquer à lui-même, le propos de son prédécesseur, et l'interprète avec ses propres mots – la logique de l'histoire-jugement est la même, à ceci près que l'auteur des *Commentaires* efface les nuances dessinées par Langey afin d'assimiler le vieux capitaine à celui qui connaît l'histoire ; le jugement de l'homme d'expérience suffit à compenser son manque de connaissances.

2. Le mémorialiste et l'historien : jugements et transgressions

Histoire de son temps, histoire de ses « faits »

Si l'on regarde, à présent, non plus les déclarations d'intention mais le récit des *Mémoires* et des *Commentaires*, il faut admettre que Martin du Bellay comme Monluc écrivent avant tout les faits auxquels ils ont assisté. La différence essentielle des deux œuvres tient dans la place que prend le *Je* de l'auteur. Martin du Bellay, comme Langey, n'emploie la première personne que pour renvoyer à lui-même en tant qu'auteur, mais également en tant que témoin ; en tant qu'acteur de son histoire, il est, le plus souvent, Martin du Bellay, puis le « Seigneur de Langey » après la mort de son frère aîné. Il apparaît, au reste, comme un personnage pour le moins secondaire de son histoire ; Monluc, au contraire, prétend discourir essentiellement de ses propres actions, et quitte souvent le récit pour en tirer des conclusions générales ou des conclusions plus politiques, pour le présent et l'avenir proche. Dans les *Commentaires*, l'acteur s'efface pour laisser la place à l'historien-juge. Ainsi, du point de vue de la présence du *Je* de l'auteur et de son *ethos*, tout semble les séparer ; cependant, les deux œuvres se rejoignent du fait que, partant d'intentions opposées, Monluc et Du Bellay arrivent à des résultats proches. Martin du Bellay écrit une histoire essentiellement militaire, elle aussi très « technique » ; l'évolution de l'œuvre, des premiers livres, où il suit de près les notes et les documents laissés par Langey, aux derniers livres des *Mémoires* où il s'émancipe, pour ainsi, dire, de la tutelle

[1907] *Commentaires, op. cit.*, p. 654.

encombrante de son illustre frère, laisse progressivement une place plus importante aux jugements personnels et à la mise en scène de soi. Monluc, en voulant parler d'abord et avant tout de ses propres actions, s'aventure néanmoins, tout en déclarant ne pas le faire et ne pas vouloir le faire, à écrire l'histoire de son temps. Les ajouts portés aux *Commentaires* dans les anneés 1572-1577 témoignent également de son souci de la documentation, et on le voit à mainte reprise préciser les faits, donnant ainsi un récit plus circonstancié de ses propres actions.

Dans les premiers livres des *Mémoires* de Martin du Bellay, l'influence de Langey, dont Martin reprend parfois textuellement, résume ou développe les fragments connus des *Ogdoades*, est suffisamment importante pour qu'il soit parfois difficile de faire la part de l'un et de l'autre frère. De toute évidence, Martin du Bellay maîtrise encore mal l'écriture de l'histoire et le récit est parfois difficile à suivre. Il se prête aussi à des digressions ; ainsi résume-t-il l'histoire de la fin du règne d'Édouard IV d'Angleterre (qui deviendra le sujet du *Richard III* de Shakespeare) pour expliquer, écrit-il, la présence du duc de Suffolk :

> Encores que ce ne soit la matiere que j'ay deliberé de traitter, des affaires d'Angleterre, ayant entreprins seulement de deduire en ces memoires ce qui est advenu en nostre royaume, ou aux guerres qu'avons eu dehors, si est-ce qu'il m'a semblé bon de dire incidentement et en brief qui estoit le duc de Suffolc, et la cause pour laquelle il estoit fugitif d'Angleterre et venu au service de nostre Roy[1908].

Quittant momentanément le principe qu'il était censé suivre pour ses « memoires », il rapporte une histoire surtout, semble-t-il, pour le plaisir de raconter. « Tout le passage qui suit est passablement confus et embrouillé », notent Bourrilly et Vindry[1909] ; mais il faut remarquer que ce passage n'est pas si gratuit qu'il pourrait le sembler. Il est l'occasion d'une intervention directe du narrateur, qui proclame son droit à faire un pas de côté ; l'éditeur de 1569 ajoute d'ailleurs à cette « pièce » autonome le titre de *Tresbelle histoire de la succession du Royaume d'Angleterre et du Duc de Suffolc* dans la marge droite de la page. Ce qui rend « belle » cette histoire, en outre, est la représentation par Martin du Bellay des mœurs brutales de la Cour d'Angleterre, à côté desquelles celles de la Cour de France paraissent bien plus policées. Le premier acte tyrannique du roi Édouard IV s'explique par sa croyance dans les légendes arthuriennes :

> Or est-il qu'il eut opinion de veoir les propheties de Merlin pour sçavoir ce qu'il devoit advenir à sa posterité, qui est une superstition laquelle regne en Angleterre dez le temps du roy Arthus. Voyans lesdites propheties, par l'interpretation qui luy en fut faicte (car ce sont comme les oracles d'Apollo où il y a tousjours double

[1908] *Mémoires* (éd. 1569), I, f° 6*r*.
[1909] *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 1, p. 41, n. 1.

> intelligence), fut trouvé que l'un de ses freres, duquel le nom se commenceroit par un G, osteroit la couronne hors des mains de ses enfans[1910].

L'apparente « digression » est donc liée au désir de montrer une dérive du pouvoir monarchique, ici une croyance naïve[1911]. De cette « superstition » découle un comportement tyrannique : le roi fait tuer l'un des ses frères, Georges, et laisse vivre l'autre, le duc Richard de Gloucester – dont le titre commence également par un *g*. C'est ce dernier qui devint roi sous le nom de Richard III, tuant les fils de son prédécesseur, avant d'être renversé par Henry Tudor (Henri VII) qui met ainsi fin à la guerre des Deux Roses, non sans pourchasser les derniers descendants de la maison rivale d'York, représentée notamment par le duc de Suffolk Edmond de la Pole. Ayant promis de laisser vivre celui-ci, il charge son fils de le faire exécuter après sa mort – anecdote choquante que Montaigne commente dans les *Essais*[1912].

L'ensemble de cette digression sert à expliquer la présence du dernier duc de Suffolk à la Cour des rois de France. Du point de vue du « déroulement des causes », elle est peu satisfaisante et semble mal appropriée au récit. Du point de vue du thème de la tyrannie et des liens de fidélité, en revanche, elle est beaucoup plus importante. Le thème de la rupture de la « foi » jurée, de la part d'un suzerain ou d'un vassal, est récurrent dans les *Mémoires*, d'autant que les révoltes de grands seigneurs mécontents de leur prince a joué un rôle essentiel dans les guerres que raconte Martin : on connaît l'exemple de Robert de La Marck, qui se trouve à l'origine des premières guerres entre François Ier et Charles Quint ; s'y ajoutent, plus importants encore, le connétable de Bourbon et l'amiral (et dictateur) génois Andrea Doria[1913]. L'insertion du récit secondaire dans le récit principal a donc une valeur politique. D'autre part, Martin, comme Langey, dénonce les comportements superstitieux et remarquent qu'ils servent parfois à expliquer les décisions des acteurs de l'histoire. Le pape Léon X, par exemple, voit un signe dans une infortune survenue à la garnison française de Milan – la foudre ayant touché la tour où sont stockées poudre et munitions, cette tour est littéralement volatilisée :

> Le pape Leon ayant eu ceste nouvelle, print cela à bon augure pour luy, et mal pour les François disant que l'ire de Dieu estoit tombée sur eux : et resolut de se declarer contre le Roy, esperant que cela luy seroit propice[1914].

Par conséquent, les récits secondaires de faits auxquels l'auteur n'a pas assisté, voire ceux qui ne concernent pas directement son propos, témoignent moins d'une ambition d'exhaustivité que

---

[1910] *Mémoires* (éd. 1569), I, f° 6*r*.

[1911] On peut remarquer, par ailleurs, que Martin du Bellay semble considérer le roi Arthur comme un personnage historique.

[1912] *Essais*, I, 7, p. 52 (éd. Villey, p. 30).

[1913] Sur ces célèbres trahisons, voir *infra*, ce même chapitre.

[1914] *Mémoires* (éd. 1569), I, f° 30*v* ; Bourrilly et Vindry soulignent que la décision du pape fut, en fait, antérieure d'un mois à cet événement ; voir *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. I, p. 180, n. 2.

d'une curiosité dont Martin du Bellay assume le caractère personnel ; ce qui semble l'éloigner, à première vue, du genre mémorialiste l'éloigne en fait de la pratique d'une historiographie plus ambitieuse, comme l'était celle de Langey.

Martin du Bellay fait preuve également d'une liberté singulière, qu'il signale au lecteur, en choisissant de ne pas donner de détails qu'il juge inutiles ; ainsi au sujet du célèbre « camp du Drap d'or » où se rencontrèrent, en 1520, Henri VIII et François Ier :

> Je n'ay que faire de dire la magnificence de leurs accoutremens [des deux rois], puisque leurs serviteurs en avoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée le camp de drap d'or[1915].

L'auteur refuse ainsi de sacrifier à un certain nombre de passages obligés de l'historiographie. La description supposerait ici d'utiliser des « ornements », mot qui, chez Guillaume du Bellay comme chez Cicéron, ne désigne pas tant les figures de style que le récit détaillé et circonstancié des événements. Martin, lui, se passe de certaines circonstances. Ainsi au sujet de pertes françaises lors du siège d'une ville italienne. Si, comme Langey et surtout Monluc, il tient à nommer les gentilshommes tombés au combat, en donnant le nom de deux des victimes, il précise aussitôt : « plusieurs autres y moururent qui ne sont icy *nommez à cause de breveté* »[1916]. La *breuitas* est tout à fait assumée par Martin qui ne prétend pas s'étendre sur les faits ou, plus exactement, qui ne s'étend que sur les sujets qui *signifient* davantage qu'ils n'*expliquent*, comme on l'a vu avec le récit très shakespearien des querelles de succession de la couronne anglaise.

De même qu'il évite de se livrer à l'exercice de « clerc » de la liste des splendeurs et des fastes de la rencontre des deux rois, Martin évite encore le genre du portrait ou de l'éloge funèbre. Au sujet de la mort de Louise de Savoie, dont on a vu que Langey souhaitait insérer un éloge, l'auteur des *Mémoires* « esquive le développement », comme le remarquent Bourrilly et Vindry[1917] : « les meurs, conditions, et vertus de laquelle dame, et le grand regret qu'elle a laissé d'elle, me semblent estre chose trop prolixe, si je vouloy amuser ma plume à les racompter »[1918]. Les choix de Martin du Bellay ne correspondent donc pas à ceux de son frère, et, pour exprimer son refus de « trop adjoust[er] à l'exaltation et magnificence de [ses] Princes », comme il l'écrit dans sa préface, il va jusqu'à citer presque textuellement la note marginale du manuscrit de Langey[1919]. Ce refus a donc encore une valeur générique et contribue

[1915] *Mémoires* (éd. 1569), I, f° 15*v*.
[1916] *Ibid.*, II, f° 57*r*.
[1917] *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 129, n. 3.
[1918] *Mémoires* (éd. 1569), IV, f° 96*r*.
[1919] Voir *supra*, 2e partie, chap. V et VI..

à définir ce que Martin appelle *Mémoires*. Son propos, selon la préface, est d'abord de rendre un témoignage, mais on sait que celui-ci porte avant tout sur ce qui regarde le règne de François Ier ; les *Mémoires* ont par conséquent une dimension d'histoire nationale et royale, comme Martin le précise dans le livre VIII, où il dit qu'il « laisse à escrire aux autres » le récit de l'assassinat d'Alexandre de Médicis, « par-ce qu'il ne touche pas à [s]a matiere » : « seulement me suffit de parler de ce qui touche le Roy et ses affaires »[1920]. Dans le livre III, il refuse également de s'étendre, après une courte digression, sur la Toscane et le siège de Florence en 1529-1530 :

> Autres ont escrit de ladite guerre Tuscane, parquoy je m'en passeray à tant : aussi ce n'est de la matiere dont j'ay deliberé traitter, mais de celle de ma patrie, et aussi de ceux qui en dependent, dont j'ay eu la cognoissance[1921].

Sur cette chute quelque peu lapidaire se termine le troisième livre des *Mémoires*[1922]. Auparavant, Martin s'est pourtant autorisé de porter un bref jugement sur le siège, où il évoque les « belles entreprises » des Florentins et dit de leurs capitaines qu'ils « y feirent tellement leur devoir, qu'ils en sont à recommander »[1923]. Il s'agit, là encore, du refus d'« orner » l'histoire par l'épidictique, Martin se refusant à raconter des actions dont il signale la valeur.

D'autres passages mettent en valeur le rôle de Martin du Bellay comme acteur de sa propre histoire. Mais il faut souligner qu'il met une différence entre son personnage et son rôle de témoin par l'emploi de la troisième personne pour désigner l'un, de la première personne pour désigner l'autre[1924]. En tant qu'acteur de l'histoire, Martin, tout au contraire de Monluc, ne se livre à aucun panégyrique de sa propre action. On peut lire, certes, quelques-uns de ses faits d'armes, assez rares toutefois dans l'ensemble des *Mémoires*[1925]. Il faut signaler, par ailleurs, un passage où le *Je* renvoie non pas au jugement de l'auteur, mais à celui de l'acteur :

> […] à minuict ledict seigneur de Sainct Julian vint à mon logis, à ce que j'advertisse monseigneur d'Anguien que les compagnons estoyent mutinez, et qu'ils n'estoient deliberez de marcher. Mais apres que je me fuz bien enquis, je trouvay que luy mesmes les avoit mutinez […][1926].

[1920] *Mémoires*, VIII (éd. 1569), f° 248*r*.

[1921] *Ibid.*, III, f° 94*r*.

[1922] Le second livre s'achève également sur une conclusion aussi lapidaire que chauvine, non dénuée d'humour ; Martin du Bellay faisant le compte des gentilshommes français morts ou prisonniers à l'issue de la bataille de Pavie (Langey figure parmi les prisonniers), écrit : « Des ennemis estans victorieux je ne m'amuseray à les nommer, car qui a la victoire n'estime avoir riens perdu, je le laisse à la discretion des lecteurs » (*Ibid.*, f° 69*r*).

[1923] *Ibid.*, f° 94*r*.

[1924] Un passage du ms. 3733 donne une leçon différente de l'édition princeps, remplaçant la troisième personne par la quatrième (« voulusme recharger, mais nous trouvâmes… » pour « noz gens pensoient estre suivis… »). Voir *Ibid.*, f° 36*r* ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 1, p. 207.

[1925] *Ibid.*, f° 44*v*, par exemple ; voir *infra*, chap. III.

[1926] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 329*v*.

En tant qu'acteur, Martin du Bellay se montre ici menant une enquête semblable à celle que mène l'historiographe, et c'est cela qui justifie le passage à la première personne. Mais dans la page suivante, celle-ci désigne explicitement l'acteur, dans une évocation de ses déboires financiers au moment où, peut de temps après la mort de Langey, il venait aussi d'hériter de ses dettes : « et moy mesmes avoy ja emprumté trente mille escus à Turin »[1927]. Il s'agit, cette fois, de se mettre en valeur en tant que témoin. L'expression du *Je* est ainsi bien plus fréquente dans les derniers livres des *Mémoires*, qui constituent la partie la plus personnelle de l'œuvre.

Le *Je* permet souvent à Martin d'établir une distance avec les faits racontés en les mettant en rapport avec ses souvenirs et son expérience ; le passage du récit au discours lui permet alors de tirer des faits relatés une leçon, une *sententia* ou de déplorer la récurrence d'une erreur, comme lorsqu'il souligne les retards pris par les renforts en temps de guerre :

> Finablement nous envoyons du secours, mais mal à propos, quand l'occasion est faillie, et ne laissons à y faire despence inutille : au moins je n'ay veu [je ne l'ai pas vu] souvent advenir de mon temps[1928].

Il avoue également les défaillances de sa mémoire, comme à propos des morts de la bataille de Pavie, où il ajoute, après avoir listé les noms des gentilshommes tués : « et beaucoup d'autres desquels je n'ay memoire »[1929]. L'auteur n'a donc pas mené l'enquête plus avant, mais cet aveu correspond également à l'exigence de brièveté : « et plusieurs autres que je ne nommeray, pour eviter prolexité »[1930].

On constate ici que si les *Mémoires* de Martin ne sont pas organisés strictement « en fonction de la personne du mémorialiste », comme l'a souligné N. Kuperty-Tsur[1931], ils le sont pourtant en fonction du jugement de l'auteur qui rend visibles ses choix : le *Je* de l'historien-juge s'exprime de façon plus marquée dans les grandes articulations de l'œuvre, comme en début ou en fin de livre, et l'auteur met parfois en valeur sa personne ou sa famille, troublant la *narratio nuda* de ses commentaires. Un semblable résultat peut être observé chez Monluc, qui cependant fait partir le récit de sa propre personne et, du point de vue des *effets* du discours, s'attache essentiellement à construire une image de soi.

Monluc passe, à mainte reprise, sur des événements où il n'était pas présent en personne. Les corrections qu'il apporte à son texte dans les années 1572-1577 infléchissent cependant

---

[1927] *Ibid.*, f° 330*r*.
[1928] *Ibid.*, f° 59*r*.
[1929] *Ibid.*, f° 61*v*.
[1930] *Ibid.*, f° 346*r*.
[1931] *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 184 ; cité *supra*, 2e partie, introduction.

quelque peu cette orientation « autobiographique » des *Commentaires*, car l'auteur, sans trop s'étendre sur les actions entreprises par d'autres que lui, propose de courts résumés de ces « faits » assortis d'un jugement personnel – ainsi sur la bataille de Dreux, à laquelle il avoue ne pas avoir participé :

> *Or* la bataille de Deux estoit *desjà* donnée, *où, comme chacun sçait, les affaires du Roy furent en bransle* [indécises] *; mais la victoire en demeura au Roy par la vaillance et prudence de monsieur de Guyse ; toutesfois ledict seigneur connestable y demeura prisonnier, et de l'autre costé monsieur le prince de Condé, et ainsi les deux chefs, ce qui ne se vit jamais. Cela monstre qu'elle fust bien combattue ; mais puisque je n'y estois pas, il ne touche à moy d'en parler*[1932].

On touche ici à une particularité importante du style de Monluc : la digression et la prétérition. Alors qu'il prétend écrire le « discours de sa vie », l'auteur des *Commentaires* ne craint pas de raconter l'histoire de son temps. Mais il le fait le plus souvent comme en passant, et en précisant qu'il « ne lui touche pas d'en parler », pour reprendre son expression. Et pourtant, il en parle, et pas seulement pour préciser ou remettre dans son contexte le récit de ses propres actions, puisque, dans le même temps, il distribue les lauriers de la victoire à ceux qu'il juge en être responsables ; là où Monluc n'est pas, d'autres héros s'illustrent.

De même que ses jugements sont éloquents, les silences de Monluc ont une valeur politique et ne s'expliquent pas seulement par la volonté de raconter ses propres actions. C'est ainsi qu'il élude purement et simplement le règne de François II :

> Je ne me veuz mesler d'escrire les inimitiez, les rebellions qui ont esté faictes despuis [la mort de Henri II] jusques à la mort du roy François second, encores que j'en sçeusse bien escrire quelque chose pour estre de ce temps-là : car *je ne suis point historien, ny n'escrits ce livre par manière d'histoire*, mais seulement afin que chacun cognoisse que je n'ay pas porté les armes si long temps inutilement, et aussi afin que mes compagnons et amis prenent exemple en mes faicts (il y en a prou dont ils se pourroient bien aider, quand ils se trouveroient en tels affaires), et aussi que mon escripture sera cause que ma memoire ne mourra pas si tost, [ce] qui est tout ce que les gens de bien et sans reproche, doivent desirer*, car tout le reste n'est rien*[1933].

Pourquoi Monluc a-t-il jugé utile d'effectuer un tel retour sur sa propre pratique d'écriture, alors qu'il a déjà exprimé ailleurs de telles idées ? Le propos, ici, porte non seulement sur la définition de l'entreprise de Monluc mais également sur son refus de tout dire, sur le choix assumé de mettre l'accent sur une image de soi (et non sur sa propre personne, considérée dans sa totalité) destinée à ses semblables (contemporains), et à la postérité, alors que « tout le reste n'est rien ». C'est dire que l'auteur revendique son droit au silence et son droit de peindre lui-même le portrait qu'il laissera aux lecteurs.

[1932] *Commentaires*, V, p. 576.
[1933] *Ibid.*, p. 469 (je souligne).

La critique a pu voir dans cet effort de construction d'un *ethos* héroïque la compensation de la défiguration subie à Rabastens : pour retrouver une « figure » (M. Hersant), Monluc s'efforce de n'évoquer que les moments glorieux de sa vie, et les seuls qui correspondent à ce que l'on attend d'un homme de sa condition sociale[1934]. Mais son problème est également de laisser à la postérité une image cohérente et unie de son parcours. Le « discours de sa vie », en conséquence, n'est pas tant le récit d'une existence que le portrait de l'auteur à travers l'expression d'un jugement présent. Pour reprendre la distinction entre écriture *sur* ou *de* l'histoire, que j'ai posée dans l'introduction de cette étude, il écrit sur sa vie plutôt qu'il n'écrit sa vie et, en conséquence, il « laisse aux historiens » la tâche ingrate de livrer sur lui-même un récit plus complet :

> *Tant que le monde durera, je croy qu'on trouvera nouvelles de ces braves et vaillans capitaines, de Lautrec, Bayard, de Foix, de Brissac, de Strossi, de Guise et de tant d'autres qui ont vescu despuis l'advenement du roy François premier à la couronne, parmy lesquels peut-estre le nom de Monluc pourra estre en credit. Et puisque Dieu m'a osté mes enfans, qui sont tous morts faisans service aux roys mes maistres, les jeunes Monlucs qui en sont sortis tascheront de devancer leur ayeul. Je ne veuz donc rien escrire du règne du roy François second, et comme on joüa au boutehors*[1935] *à la cour ; aussi ne fut-ce que rebellions et seditions. J'en sçay bien des particularitez, pour avoir esté fort privé du roy de Navarre et de monsieur le prince de Condé ; mais, comme j'ay dict, je laisse ce subject aux historiens pour parachever le reste de ma vie.* Et commenceray à escrire les combats où je me suis trouvé durant ces guerres civiles, *lesquelles il m'a fallu, contre mon naturel, user non-seulement de rigueur, mais de cruauté*[1936].

Il s'agit de l'un des silences les plus éloquents des *Commentaires*, puisque, comme l'a rappelé K. Gould, cette période correspond précisément au moment où Monluc s'était rapproché des chefs du « parti » protestant[1937], notamment du roi de Navarre et du prince de Condé, comme il l'avoue lui-même dans ce passage dont M. Verdier a remarqué qu'il contredit mot pour mot ce qu'il proclame quelques pages auparavant[1938] :

[1934] Voir M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 242 : « […] c'est bien une "figure" que l'œuvre nous propose : celle d'un grand capitaine et d'un homme d'honneur. Alors que tant d'œuvres d'aujourd'hui proclament une "défiguration" presque érigée en valeur, celle de Monluc part à l'inverse d'une défiguration vécue pour tenter de retrouver une figure, faire de l'œuvre le substitut de la figure déchirée et la charger d'un moi social que le corps ne peut plus soutenir ». Voir aussi C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 245-246.

[1935] *Jouer au boutehors* signigie ici lutter « en se disputant les charges, les faveurs, le pouvoir, par l'intrigue ou par le crime » (Huguet).

[1936] *Ibid.*, IV, p. 469-470.

[1937] Voir K. GOULD, « The *Commentaires de Blaise de Monluc* in the historiography of the French Wars of Religion », *op. cit.*, p. 29-30 ; et A. THIERRY, « Monluc et d'Aubigné », *op. cit.*, p. 508 : « Les huguenots l'ont taxé à tort d'athéisme, cela est vrai : il professait la religion catholique, mais par tradition plus que par adhésion profonde de l'âme. Si, en 1561, il n'abandonna pas la messe pour le prêche, c'est parce qu'il y voyait, en réaliste avisé, son intérêt et parce que la religion du roi lui semblait être le ciment de l'ordre social auquel il était attaché ».

[1938] Voir M. F. VERDIER, « Le songe de Monluc », *op. cit.*

> Car despuis on me soupçonna que j'estois de l'intelligence du roy de Navarre et de monsieur le prince de Condé. Je ne fuz de ma vie de leur conseil, ny **n'**avois jamais cogneu ce qu'ils avoient dedans le cœur[1939].

Bénéficiant, dans les dernières années de sa vie, de la situation confortable d'un vieux soldat récompensé par le titre de maréchal, ses « exploits » étant ainsi reconnus, Monluc ne tenait sans doute plus à se défendre aussi vigoureusement contre les accusations d'intelligence avec l'ennemi qu'on lui prêtait en 1570-1571. Mais il faut également remarquer le fait que, souvent, le discours sur soi vient parasiter le récit historique, que ce discours sur soi serve la justification ou qu'il ait une valeur méta-discursive (comme dans les passages où Monluc oppose sa pratique à celle des historiens). Cela crée de surprenantes interférences et, parfois, ce type de contradiction, ici résolue par l'idée du « jeu du boutehors ». Un tel jeu implique en effet une lutte de pouvoir acharnée où tout le monde se laisse aller aux « rebellions et séditions » : Monluc ne saurait être déclaré coupable d'une erreur que tout un chacun semble avoir commise.

La véritable différence entre les *Commentaires* et les « histoires » dont Monluc se démarque réside dans cette entreprise délibérée de glorification de soi ainsi que des « vaillants capitaines » qui ont croisé sa route. Les *Commentaires* ont donc quelque chose de l'histoire-éloge, mais leur auteur refuse absolument certaines formes de la louange et du blâme, en particulier les portraits qui insistent sur les vertus et les défauts des acteurs de l'histoire. Monluc privilégie l'éloge aux dépens du blâme, et l'éloge ne peut se faire à ses yeux que par le biais du *récit* des actions (il faut raconter toutes les belles actions dont il se souvient) et par son *jugement* sur ces actions, jugement qui permet de mettre au jour les responsabilités des uns et des autres, essentiellement les responsabilités positives, car Monluc, ayant lui-même souffert des enquêtes et des poursuites judiciaires menées contre lui, refuse absolument de se faire délateur.

Cela se traduit par de nombreux silences sur les aspects les moins reluisants (à ses propres yeux) de sa carrière, mais également, comme l'a remarqué M. Hersant, par l'affirmation réitérée de son dégoût pour la calomnie[1940]. Il faut dire les belles actions, mais rien ne sert de trop insister sur les lâchetés : « On touche ici, au-delà de la valeur didactique et judiciaire de l'œuvre, à sa véritable dimension historique, au sens où Hérodote faisait de l'histoire, dans les premières lignes de son enquête, la lutte de l'écriture contre l'oubli »[1941] ; à ceci près que, une fois racontés les hauts faits des uns et des autres, « tout le reste n'est rien » et mérite donc de tomber dans l'oubli. Qui plus est, le discours éthique, en interférant avec le récit historique, empêche la perception d'une progression, d'une évolution – y compris du personnage même de Monluc,

[1939] *Commentaires*, IV, p. 465.
[1940] Voir par exemple *Ibid.*, p. 829 : « […] croyez que j'ay dict le vray sans desrober l'honneur d'autruy ».
[1941] M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 252.

qui, comme acteur de l'histoire, est sans cesse ramené à une même *persona*. C'est en ce sens que les *Commentaires* sont une œuvre anti-historique ; leur objet est de nier le temps, de lutter contre l'approche de la mort en faisant revivre les actions de l'auteur dans un perpétuel présent[1942].

Martin du Bellay et l'ombre de Langey

La dimension « personnelle » des *Mémoires* ne s'arrête pas, en fait, à la mention du rôle personnel de Martin du Bellay, et il faudrait plutôt parler de dimension familiale ou clanique : les *Mémoires* sont l'ouvrage d'un Du Bellay, et celui-ci évoque sa famille à la fois parce qu'il cherche à mettre en valeur son rôle politique et parce que sa position d'historien-juge le fait insister sur les événements qu'il connaît le mieux et sur les acteurs qui s'intègrent dans son propre réseau. Des membres de sa famille, citons ses deux jeunes frères Nicolas[1943] et Jacques du Bellay[1944], tous deux morts avant l'heure (respectivement en 1528 et 1527) et bien sûr le cardinal Jean. Celui-ci, lors du récit de l'entrevue du pape et de François Ier à Marseille, est présenté, pour sa gloire, comme un grand orateur capable, de surcroît, d'improviser : Guillaume Poyet ayant particulièrement soigné sa harangue latine, on lui demande d'en changer le sujet et, comme il ne maîtrise pas assez le latin pour réécrire sa harangue en si peu de temps, la charge en est confiée à Jean du Bellay, qui s'en acquitte « au contentement, tant des estrangers que de ceux de sa nation »[1945]. Cet épisode constitue un moment marquant de la carrière du cardinal (et sera remarqué, encore, par Montaigne[1946]). Les *Mémoires* s'inscrivent ainsi dans le souci aristocratique de perpétuer l'honneur de son lignage, souci dont Bruno Tolaïni a montré l'importance dans la littérature mémorialiste du second XVIe siècle[1947].

Mais c'est évidemment Langey qui se trouve, à tous points de vue, au centre des *Mémoires* de « Martin du Bellay frere du seigneur de Langey »[1948]. La structure même de

---

[1942] Pour C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 245, c'est avant tout une question d'écriture et une question de mémoire (car, aux yeux de l'auteur, Monluc n'est un homme qui juge – il se souvient, simplement, et quand il pense, c'est à ses intérêts) : « Sa vie fut vécue dans un présent continuel, comme l'est toute vie. L'histoire de sa vie, comme toute histoire autobiographique, se vit au contraire à deux niveaux : le présent, qui est le temps de l'écriture, interfère constamment avec le passé, qui est le temps de l'acte, par l'intermédiaire du souvenir déterminé simultanément par la conjonction du présent avec le passé. L'instant de l'écriture est défini par des sentiments, des désirs et des nécessités qui sont parfaitement extérieurs au temps passé de l'acte ».

[1943] *Mémoires*, III (éd. 1569), fo 86*v* et 88*v*.

[1944] *Ibid.*, fo 85*r*.

[1945] *Ibid.*, fo 118*v*.

[1946] *Les Essais*, I, 10, p. 61 (éd. Villey p. 39).

[1947] B. TOLAÏNI, « S'inscrire dans une lignée ? La question des généalogies dans les Mémoires du second XVIe siècle », *Les Grandes figures historiques dans les lettres et les arts* [en ligne], no 4, 2015, p. 21-29, *passim*.

[1948] *Mémoires*, III (éd. 1569), fo 91*v*.

l'ensemble de l'ouvrage fait place au défunt frère dont les *Ogdoades* sont comme un joyau mis en valeur par la bigarrure, l'imperfection assumée et le récit, abrupt et parfois cavalier, des *Mémoires*. On sait que Martin a suivi à mainte reprise les indications de son frère, notamment dans les moments où il traite des causes des grands conflits qui constituent le cœur de son œuvre, au début des livres I et IV. Au début du livre VIII, il semble encore reprendre une documentation laissée par Langey – si l'on ne dispose à ce jour d'aucun manuscrit qui permette d'établir avec certitude la part des deux frères, il est évident que la représentation des conseils au début du livre VIII est au moins en partie due à Langey. Martin, cependant, fait valoir ses souvenirs personnels et certaines de ses interventions sont à coup sûr de sa main, comme celle où il fait valoir son rôle de capitaine d'une compagnie de chevau-légers au moment de la retraite de l'empereur en Provence :

> […] quiconque a veu la desolation ne la peult estimer moindre que celle que descrivent Josephe en la destruction de Hierusalem, et Thucydide en la guerre de Peloponese. Je dy ce que j'ay veu, attendu le travail que je prin à ceste poursuitte avecques ma compagnie, et pareillement le seigneur Jean Paule de Cere, et le Comte de Tende, de sorte qu'à mon retour à Marceille je demouray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval[1949].

La présence du *Je*, plus forte à la fin des *Mémoires* qu'en leur début, marque le récit du sceau de l'expérience personnelle (ressentie dans le corps même de l'auteur, dont la fatigue a valeur d'attestation), qui légitime le recours aux exemples historiques – et il n'est pas impossible que Martin ait ici résumé un développement de Langey, qui cite Flavius Josèphe et Thucydide dans le *Prologue*.

Langey est sans doute le héros des *Mémoires*, là où les *Ogdoades* accordent une place à peu près égale à diverses grandes figures (Langey, Montmorency, François Ier) qui se partagent les rôles et les vertus. On le voit aller et venir au service de son prince – ainsi lors de la captivité du roi où il s'aventure jusqu'à Madrid[1950]. Cette mise en valeur du personnage, du reste assez prévisible et dont Martin n'a pas le monopole, n'est pas l'essentiel : l'auteur des *Mémoires* se montre en fait, si l'on songe au très grand nombre d'éloges que reçut son frère, fort avare de compliments ; une fois encore, il refuse de se faire encomiaste[1951]. Si Langey est une figure

[1949] *Mémoires*, VIII (éd. 1569), f° 237*v*-238*r*.

[1950] *Ibid.*, f° 71*v* : « En ce temps, tomba le Roy en une fievre fort vehemente […] : et desjà les passages d'Espagne estoient fermez, de sorte qu'on n'en pouvoit avoir nouvelles : parquoy Madame la Regente entra en grand ennuy, ne pouvant sçavoir la verité ou de la vie ou de la mort de sondict fils. Mais le seigneur de Langey entreprint de passer, ce qu'il feit, cherchant les passages qui n'estoient gardez, et revint devers elle luy apporter certaines nouvelles ».

[1951] Martin rapporte ainsi très sobrement le rôle de Langey dans l'affaire du divorce d'Henri VIII : « Or est-il, qu'alors ledit Roy d'Angleterre vouloit repudier Madame Caterine sa femme tante de l'Empereur et fille du Roy d'Espagne […]. Qui fut cause qu'en fin il se ramodera [il se *ramodéra*, devint plus modéré] du malcontentement qu'il avoit du Roy, esperant que par le moyen dudit seigneur de Langey, qui estoit fort favorisé aux Universitez

exemplaire, c'est pour les qualités politiques qu'il incarne et, le plus souvent, c'est au lecteur de les déduire du récit. C'est le cas, par exemple, lorsque s'annonce la trahison d'Andrea Doria, que Langey appréhende et dont il avertit le Conseil :

> Le seigneur de Langey vint en poste à Paris trouver le Roy logé en la maison de Ville-roy : auquel il exposa ce qu'il avoit de charge de la part de monsieur de Lautrec, aussi ce qu'il avoit entendu de l'intention d'André Dorie, chose qui fut remise au conseil, où les demandes dudit André Dorie ne furent trouvées raisonnables, et mesmement par le Chancelier du Prat qui avoit grande authorité : et quelques remonstrances que feit ledit seigneur de Langey de l'apparence qu'il y avoit que mal contentant André Dorie, le hasart estoit tant de la perte de Gennes que de la ruine de nostre armée [qui] estoit devant Naples, au cas que ledit André Dorie se revoltast : estant le plus fort sur la mer et le plus riche en argent comptant, lequel s'il se voyoit dedaigné exposeroit tout son bien et sa vie pour s'en ressentir. Mais toutes choses debatues fut conclu […][1952].

Il fut conclu de ne pas tenir compte des avertissements de Langey. Les *Mémoires*, notons-le, témoignent de l'hostilité du clan du Bellay à l'égard du chancelier Duprat. Mais au-delà de la dimension partisane du texte, c'est encore en bon conseiller, ici malheureux, que Langey apparaît. L'événement est d'importance : Andrea Doria se trouvant à la tête de l'une des plus puissantes flottes de la Méditerranée, son passage au service de Charles Quint devait donner à ce dernier un avantage décisif dans les affaires italiennes[1953]. Il est significatif que Langey soit présenté comme ayant prévu un tel événement, faisant figure, en l'occurrence, de Cassandre.

On peut aussi noter que ce passage fait écho au récit par Langey de la trahison du marquis de Saluces, où l'on voit Martin du Bellay deviner une semblable trahison[1954]. Martin se présente au cours d'une scène « privée », une scène de conversation, assez semblable à celle que l'on rencontre dans les fragments des *Ogdoades* :

> Il me souvient qu'en ce temps là venant par les postes d'Italie devers le Roy qui estoit à Paris, je rencontray Antoine Dorie consin dudit André, au pont à Gasson près Montargis, qui alloit en poste à Marceille, qui me dist les nouvelles de la revolte de son cousin [Andrea Doria], le detestant comme homme qui avoit faict acte d'infamie : mais peu de jours après j'eu nouvelles comment ledit Antoine Dorie avoit desrobé les galleres desquelles il avoit la charge du Roy, et qui n'estoient siennes, s'estant rendu au service de l'Empereur[1955].

Martin, comme le montre ce passage, préfère ainsi la place de témoin à celle d'acteur de premier plan ; alors que les conseils de Langey – s'ils étaient écoutés – pourraient changer la marche de

---

tant de France, Italie, qu'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il demandoit (ainsi qu'il feit tant à Paris que par les autres universitez de France : aussi à Pavie, Padoue, Boulongne la grasse, et diverses facultez) qui estoit de faire declarer par les Universitez, que le Pape ne le pouvoit dispenser dudit Mariage, comme estant de droict divin » (*Ibid.*, III, f° 91*v*).

[1952] *Ibid.*, f° 85*v*-86*r*.

[1953] Sur cet événement, voir aussi F. GUICCIARDINI, *Histoire d'Italie*, *op. cit.*, t. 2, p. 579.

[1954] Voir *supra*, 2. Le jugement de l'action politique et la portée exemplaire ou instructive des *Ogdoades*.

[1955] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 86*r*.

l'histoire, le témoignage de Martin n'a souvent qu'une valeur d'attestation. De l'attestation au jugement il n'y a, cependant, qu'une infime différence, et la relative *et qui n'estoient siennes* a valeur de commentaire permettant de dénoncer l'infraction faite à la foi jurée.

Les souvenirs personnels permettent donc également à Martin du Bellay de faire valoir son propre jugement des faits, de confirmer ou de corriger une conclusion tirée du récit principal. Insérés comme des micro-récits annexes, à valeur de preuve, ils constituent les « ornements » des *Mémoires*, et sont souvent racontés avec une certaine vivacité. Ainsi Martin rapporte-t-il un souvenir qui atteste les qualités d'orateur de Taverna, l'homme du duc de Milan qui vient « excuser » l'exécution de l'espion Maraviglia ; ce souvenir permet de souligner l'erreur du diplomate qui, cherchant le moyen d'adoucir le roi, avoue à demi-mot que le duc Sforza était conscient que Maraviglia travaillait pour le roi de France :

> *C'est grande force de conscience, et qui merveilleusement faict perdre sens et propos à ceux qu'elle condamne.*
>
> *Il me souvient avoir veu en mes jeunes ans ledit chancelier estre estimé l'un des plus subtils et prompts advocats et plus argut en ses responses qui fust pour lors en Lombardie ; mais à ceste objection le sens luy faillit au besoing, ou le sang qui ne peut mentir le feit respondre si mal à propos et contredisant à tout ce qu'il avoit dit auparavant, que pour excuser ceste execution nocturne et clandestine il allegua que le duc, son maistre, l'avoit ainsi voulu, non pour la peur et crainte dessusditte, mais pour autant que ledit Merveilles estoit au service d'un si grand Roy, il luy avoit porté ce respect de ne luy faire ceste honte que de l'executer publicquement. À ceste cause on luy rompit alors la broche* [on coupa court à la discussion], *en luy remonstrant*, puisque par son dire il confessoit que le duc avoit bien sceu que ledit Merveilles estoit serviteur du Roy (ce qu'auparavant il avoit nié), la raison vouloit qu'à l'homme niant chose si manifeste il n'en fust disputé plus amplement […][1956].

La comparaison avec la version que Langey donnait de ce même passage dans le manuscrit 752 est particulièrement éclairante ; tout le début du passage cité (ci-dessus mis en valeur par les italiques) en est absent :

> À quoy ledict Taverne respondit que la craincte de ce ne le fist executer de nuyt, mais que pour autant qu'il estoit serviteur du Roy, le duc à ceste cause ne luy voulut faire honte de l'executer publicquement. Adonques il luy fust remonstré […][1957].

Martin du Bellay a introduit son souvenir personnel par une *sententia* (relevée par l'éditeur de 1569 par des guillemets sur la marge droite du texte et mis en valeur par le paragraphage) ; il y a ajouté une formule plus vive, *on luy rompit la broche* – expression qui signifie « couper court à l'entretien ». Littéralement, *couper la broche* ou cheville d'un tonneau signifie qu'on ne peut

[1956] *Ibid.*, f° 117*v*.
[1957] « Ms. 752 », *op. cit.*, f° 247*v* ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 2, p. 224, n. 1.

plus en boire le vin[1958] : ici, c'est faire cesser la performance de l'orateur, car il vient de révéler malgré lui une vérité contraire à ce dont il essayait de persuader son auditoire.

C'est que, pour un diplomate-orateur, l'improvisation et l'adaptation sont une qualité primordiale. Jean du Bellay, on l'a vu, en est capable ; de même Langey se présente comme un virtuose – même si, comme dans le cas du conseil donné au sujet de Doria, son *bien dire* ne porte pas toujours ses fruits. En matière de diplomatie, on sait que la négociation du divorce d'Henri VIII, l'union des princes allemands contre Charles Quint et, plus largement, la politique de Montmorency (que soutenaient les Du Bellay) dans les années 1530 furent, au total, des échecs, et l'on voit par exemple Jean du Bellay échouer à convaincre le consistoire par lequel l'Église romaine provoque la rupture avec l'Angleterre[1959]. La parole de Langey est pourtant efficace dans les *Mémoires*, comme elle l'était dans les fragments des *Ogdoades*. Le premier « grand moment » de Langey chez Martin du Bellay est son intervention en Allemagne pour la défense des droits du duc de Wurtemberg en décembre 1533-janvier 1534 à la diète des états de la Ligue de Souabe[1960]. Le second est sa lieutenance au Piémont. Je m'arrêterai ici sur la mission allemande. Le récit des *Mémoires* et les deux discours de Langey qui y sont insérés n'apparaissent pas dans le manuscrit 752, auquel manque toute la fin du quatrième livre. Il semble cependant évident que Martin, au moins pour cet épisode où Langey joue le rôle principal, a suivi les notes laissées par son frère, car le texte donne des détails extrêmement précis[1961]. Reste que ce passage montre les singulières capacités d'improvisation du diplomate qui, ayant reçu très peu d'informations sur la nature de sa mission avant son arrivée en

[1958] *Broche* : « terme de Tonnelier, qui signifie une cheville avec laquelle ils bouchent le trou qu'ils ont fait avec le foret ou vrille à un tonneau pour en goûter le vin. Ce mot se dit aussi quelquefois de la fontaine de cuivre qu'on met à une pièce de vin qu'on vient de percer » (*L'Encyclopédie*). L'expression *couper la broche*, littéralement « couper la broche au ras du tonneau » (Huguet) est très souvent utilisée par Calvin ; les exemples allégués par Huguet montrent que c'est souvent la foi, la certitude de l'Évangile qui vient rompre l'illusion des discours mensongers ou des calomnies (le calomniateur étant le diable) : « Satan […] nous pourroit mettre beaucoup d'illusions au cerveau : mais Dieu a coupé broche à ses erreurs en nous donnant l'Escriture saincte » (*Sermon sur le livre de Job*, cité par Huguet).

[1959] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 134*r*.

[1960] Voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 149-172. La diète est à Augsbourg. Le jeune Christophe de Wurtemberg demandait à ce que son père, Ulrich, soit réintégré dans son duché dont il avait été privé par les Habsbourg. Les *Mémoires* parlent du duc de *Wittemberg*, mais c'est bien du Wurtemberg qu'il s'agit, anciennement appelé *Wirtemberg*.

[1961] Notamment sur les questions de préséance entre ambassadeur du roi et de l'empereur, ou sur les informations dont dispose Langey au début de sa mission : voir *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 122*r*-122*v*. Il se peut également que la fin du livre IV des *Mémoires* ne soit tout simplement un original de Langey retrouvé par les éditeurs de 1569. Il me semble pourtant que Martin y a mis la main ; le style est assez maîtrisé, mais les phrases n'ont pas l'ampleur des périodes de Langey ; sur la séparation des Églises d'Angleterre et de Rome, le narrateur conclut : « Voilà en somme ce qui en advint, et à tant mettray fin à ce propos » (*Ibid.*, f° 134*r*) ; ce type de formule est plus courant chez Martin.

Allemagne, dispose de fort peu de temps : « [il] feit diligence ainsi qu'il luy avoit esté ordonné, d'entendre au long et à la verité le faict et les merites de ceste affaire de Wittemberg »[1962].

Après son premier discours, il change de stratégie rhétorique ou, comme l'écrit l'auteur – je suppose ici qu'il s'agit de Martin qui, à son habitude, reprend et écourte les notes de son frère – « delibera […] leur user d'autre persuasion, au nom du Roy Tres-chrestien son maistre, pour tenter si les remonstrances faictes au nom d'un si grand Roy que ledit Roy Tres-chrestien les pourroit induire à quelque raison »[1963]. Guillaume du Bellay, qui avait tenu à se présenter d'abord non comme ambassadeur de François Ier mais comme « mediateur de paix et d'amitié »[1964], insistant simplement sur les droits du duc de Wurtemberg, décide d'insister à présent sur l'importance du roi qui l'envoie, et de prendre, par conséquent, une attitude d'autorité – c'est l'*ethos* de l'ambassadeur comme représentant *in absentia* de la personne du prince. Cela passe, dans le langage très technique de l'orateur Langey, par un changement de *type* de discours :

> Je suis, dy-je, contrainct changer mon instituée oraison *gratulatoire* en *recommendatoire* et paroles *excusatoires*, en laquelle l'occasion de porter paroles en ce lieu m'est offerte telle et si abondante que langage à moy n'à [ni à] autre en la deduisant ne peult faillir, comme à celuy qui n'ay sinon à faire requeste à ceste vostre noble assemblée de gens esleus (c'est à dire tresbons, et tresjustes) et vous persuader que contre justice et verité vous ne v[u]eillez en vostre protection recevoir mensonge et injustice[1965].

La première « oraison » de Langey consistait simplement à considérer les droits du duc de Wurtemberg comme établis, et la réparation à effectuer comme évidente ; d'où cette idée d'*oratio gratulatoria*, ou *gratiarum actio* chez Périon, qui consiste dans la simple manifestation de reconnaissance envers la générosité, présupposée par l'orateur, des princes allemands. L'accent est mis sur les *pathè* puisque, si les princes ne se montrent pas aussi généreux que ne le suppose Langey, leur jugement pourra être dénoncé comme tyrannique. Il faut donc à présent insister sur l'*ethos* du roi (qui leur « recommande » le duc de Wurtemberg) et sur celui de la personne défendue : il s'agit encore, en ce sens, d'une *excusatio* au sens juridique qui vise à disculper le duc des fautes commises par ses pères en rejetant la faute, selon un procédé classique de la défense[1966], sur l'empereur et le roi des Romains Ferdinand Ier.

[1962] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, fº 122*r*.

[1963] *Ibid.*, fº 126*v*.

[1964] *Ibid.*, fº 122*r*. L'expression employée (peut-être par Langey lui-même dont Martin semble suivre les notes) rappelle les analyses de D. Ménager sur l'idéal renaissant du « médiateur d'amour » (*L'ange et l'ambassadeur*, *op. cit.*, *passim*). Langey utilise cet idéal, mais il faut remarquer que son action en Allemagne débouche sur la reconquête par les armes du duché de Wurtemberg.

[1965] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, fº 127*r* (je souligne).

[1966] Voir ARISTOTE, *Rhétorique*, *op. cit.*

Il est remarquable que Jean et Guillaume du Bellay apparaissent tous deux dans les *Mémoires* comme des diplomates-orateurs capables de s'adapter aux circonstances en improvisant et en changeant de stratégie rhétorique. Tous deux sont des figures de la *discrétion* qui caractérise le courtisan idéal chez Castiglione. Martin du Bellay, loin de se cantonner au rôle de spectateur des prouesses de ses aînés, adopte une position de juge à l'égard de l'art oratoire diplomatique et met en rapport les « effets » du discours avec ses causes : la « conscience » ou force de conviction est ainsi révélée par les *commentaires* de l'historien-juge.

Monluc lecteur et juge : Blaise de Monluc, Jean de Monluc et les Du Bellay, ou la dialectique de l'éloquence et de l'expérience

Monluc n'échappe pas à cette logique familiale de l'écriture de l'histoire. Il ne manque pas de mentionner, bien évidemment, ses trois fils morts au combat pour leur roi, qui attestent son dévouement aussi bien que ses propres plaies :

> Que si parfois dans mon livre j'ay dit que les playes sont les recompenses de mes services, ce n'est pas pour leur reprocher mon sang. Celuy de mes enfans, qui sont morts pour leur service [*i.e.* le service des rois], est bien employé. Dieu me les avoit donnez, et ils me les ont prins[1967].

Monluc partage donc avec Martin du Bellay le souci de défendre l'honneur de sa famille, et s'il se présente lui-même comme un modèle, ses défunts fils sont d'autres lui-même, et ils font partie des personnages récurrents des *Commentaires*, dont les faits d'armes sont ainsi valorisés[1968], et la mort saluée par des éloges[1969]. Et quand il évoque son troisième fils, Jean, qui devint évêque de Condom, c'est pour souligner que, bien qu'étant destiné à suivre une carrière ecclésiastique, il a fait l'apprentissage des armes comme chevalier de Malte et s'est donc illustré en tant que militaire[1970]. Il se plaît par ailleurs à préciser que Jean mit un point d'honneur à s'instruire, « disant que, puisqu'il avoict prins le chemin de l'esglize, il ne vouloict

[1967] *Commentaires*, VII, p. 823.

[1968] Je renvoie à l'index de P. Courteault (*Ibid.*, p. 1535-1538) qui montre la présence dans l'œuvre des trois capitaines : Marc-Antoine (l'aîné), Pierre-Bertrand (dit le capitaine Peyrot, le second fils) et Fabien (le quatrième fils). On peut remarquer que les filles de Monluc n'ont droit, en tout et pour tout, qu'à quelques lignes dans les *Commentaires*.

[1969] *Ibid.*, p. 386, 582, 768, 837.

[1970] *Ibid.*, p. 789 : « De quatre [fils] que j'ay eu, j'en ay veu mourir les trois au combat pour son service [le service du roi] ; le quatriesme me reste encores, qui est le chevalier, et combien que je l'aye destiné à l'Eglise et à l'evesché de Condom, si est-ce que je luy ay tousjours commandé de faire paroistre qu'il porte le nom de Monluc, et qu'il a eu cest honneur d'avoir esté nommé chevalier par le feu Roy Henry, mon bon maistre, qui l'envoya à Malte, où il a fait son aprentissage aux armes soubs le chevalier Romegas. Le seigneur grand maistre m'escrivit que, soudain après son arrivée, il l'avoit fait mettre à l'espreuve pour savoir s'il estoit de ma race [lignée]. Il s'est trouvé au siège que le Grand Seigneur [le sultan] a mis devant Malte, qui a esté le plus beau qui soit advenu depuis que l'artillerie a esté fondue ».

point que l'on luy reprocheast qu'il fut un ignorant evesque »[1971] ; la fierté du père, sensible dans ce passage, rappelle que la carrière des armes n'est pas la seule manière dont dispose l'aristocratie pour s'illustrer. L'autre Jean de Monluc, évêque de Valence, diplomate et frère de Blaise, s'illustra ainsi par l'éloquence[1972]. On se rappelle, par ailleurs, que Jean assista sans doute son frère dans la correction et l'enrichissement des *Commentaires*. Le *Tumulus* inséré à la fin de l'édition princeps de 1592 lui rend homage :

> C'est ce docte prelat, qui pere d'eloquence
> Est batisé du nom d'Ambassadeur de France :
> Qui par le miel coulant de sa diserte vois
> A faict autant d'exploicts, que moy par le harnois[1973].

Monluc ne manque pas, lui aussi, de rendre hommage à ce frère célèbre par son éloquence, tant dans ses prêches que dans ses missions diplomatiques – quand bien même les positions religieuses de Jean le firent accuser de collusion avec les réformés, accusations auxquelles le mémorialiste (toujours dans sa logique de refus de la calomnie) se refuse à faire allusion.

Or, à deux reprises dans les *Commentaires*, Monluc fait référence à son frère en évoquant la possibilité que ce dernier écrive une « histoire ». Il s'agit, dans les deux cas, d'ajouts tardifs aux *Commentaires* qui ne figurent pas dans les manuscrits. Évoquons d'abord le second, plus court, qui figure dans le « supplément aux *Commentaires* ». Monluc y évoque le rôle de son frère dans l'élection au trône de Pologne du dédicataire des premiers *Commentaires*, Henri d'Anjou : « […] mon frère, monsieur de Vallence, estoit en Poulongne pour faire eslire Monsieur pour leur roy, comme il fit, et croy que ceste gloire luy en est deuë »[1974]. On reconnaît ici la logique indissociablement judiciaire, aristocratique et familiale des *Commentaires* de Monluc qui, comme les Du Bellay, cherche à rendre les honneurs à ceux qui, parmi ses connaissances et plus spécialement parmi sa famille, se sont illustrés. Précisant sa pensée sur ces faits où il n'a pas joué un rôle direct, Monluc transgresse sa position purement théorique d'auteur ne racontant que ses « faits », en confrontant son jugement à celui d'Anjou en personne, dont il cite – par simple allusion – des « propos » qu'il a sans doute tenus à Jean :

> Il sembloit, aux propos que mondit seigneur tint à son depart, qu'il n'estoit pas fort contant de ce nouveau royaume ; si pensé-je [je pensai au contraire] que c'estoit un grand honneur, et pour luy et pour nous, qu'un royaume si esloigné vînt chercher un

[1971] *Ibid.*, p. 14.

[1972] Sur le personnage de Jean, voir H. REYNAUD, *Essai d'histoire littéraire : Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Montpellier, [Slatkine, 1971], Paris, Thorin et fils, 1893 ; É. PICOT, « Jean de Monluc », dans *Les Français italianisants au XVIe siècle*, Paris, Champion, 1906, p. 251-269 ; M. DEVERT, *Recherches sur la vie et l'œuvre de Jean de Monluc (1508-1579)*, Thèse de 3e cycle, France, 1979.

[1973] « Epitaphe de Blaise de Monluc Mareschal de France […] », dans *Commentaires* (éd. 1592), *op. cit.*, fo B iiv ; *moy* désigne Monluc lui-même (il s'agit d'une prosopopée que l'ombre du maréchal adresse à Pluton).

[1974] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 837.

> roy dans le nostre. Monsieur de Vallance, mon frère, y acquist beaucoup d'honneur ; ses harangues sont belles, lesquelles il mettra, comme je pense, dans son histoire[1975].

Cette mention d'une « histoire » (le terme est significatif chez un auteur qui ne prétend pas écrire « par manière d'histoire ») de la main de Jean de Monluc, et dont il ne reste aucune autre trace, est d'autant plus intéressante que l'évêque a sans doute participé à la révision des *Commentaires*. L'intérêt que porte Blaise à ce projet d'histoire témoigne sans doute de son enthousiasme à la lecture d'histoires qui comprenaient de ces « belles harangues » qu'il admire chez son frère, comme les *Mémoires* des Du Bellay ou la *Storia d'Italia* de Guicciardini.

Le premier passage où Blaise de Monluc fait allusion au projet de son frère se trouve dans le premier livre des *Commentaires*¸ au sein d'un long ajout au texte des manuscrits, ajout dont l'originalité est que Monluc y a inséré une harangue de son frère. Il s'agit là d'un cas unique dans l'ouvrage. J'ai étudié ailleurs[1976] cette harangue et son insertion dans le texte des *Commentaires*, et me contenterai ici de développer mes premières conclusions pour comprendre plus spécifiquement la façon dont Monluc définit sa propre œuvre en relation avec le projet, réel ou espéré, de son frère.

Cette harangue prend place, tout d'abord, dans un développement que Monluc emprunte à Martin du Bellay[1977] et auquel il ajoute un jugement personnel. Le thème est un problème de raison d'État : l'alliance franco-ottomane, qui avait donné lieu, en 1543, à la prise de Nice par Barberousse. Il est remarquable que Martin du Bellay, en évoquant ces faits, n'ait fait aucune allusion à la guerre de propagande qui se déchaîna en ce temps[1978], alors que Monluc, tout au contraire, se mêle au débat en y ajoutant son propre avis :

> *Tous les princes chrestiens qui soustenoient le party de l'Empereur faisoient grand cas de ce que le Roy, nostre maistre, avoit employé le Turc à son secours. Mais contre son ennemy on peut de tout bois faire flèches. Quant à moy, si je pouvois appeller tous les esprits des enfers pour rompre la teste à mon ennemy qui me veut rompre la mienne, je le ferois de bon cœur. Dieu me le pardoint*[1979].

Le commentaire personnel de Monluc porte l'empreinte de la *parrêsia* – mais il est vrai qu'il juge à de nombreuses années de distance. L'intérêt d'un tel jugement, cependant, est d'être présenté par la suite comme le jugement d'un ignorant, et c'est aussi pour cette raison (et non par pure franchise) que Monluc affirme son opinion en se protégeant par un *Quant à moy* qui

---

[1975] *Id.*

[1976] Dans mon article à paraître, « Jean et Blaise de Monluc », *op. cit.*

[1977] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 316*r*-316*v*.

[1978] Charles Quint revenait victorieux de son expédition de Tunis et se présentait comme le champion de la croisade. Voir à ce sujet, outre mon article cité, G. POUMARÈDE, « Le voyage de Tunis et d'Italie de Charles Quint ou l'exploitation politique du mythe de la croisade (1535-1536) », *op. cit.*

[1979] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 81-82.

en limite immédiatement la portée ; la défense de la politique de François Ier est alors confiée à Jean de Monluc :

> *Monsieur de Valence, mon frère, fut envoyé à Venize pour excuser et couvrir nostre faict ; car ces messers crioient plus que tous, et le Roy ne vouloit perdre leur alliance : lequel fit une harangue en italien, que j'ay voulu mettre icy en françois, attendant qu'il nous face veoir son histoire, car je ne crois pas qu'un homme si sçavant, comme on dit qu'il est, veuille mourir sans escrire quelque chose, puisque moy, qui ne sçay rien, m'en suis voulu mesler. Voicy ce qu'il dict* [...][1980].

Suit le texte de la harangue, prononcée en italien devant le Sénat de Venise, et qui fut sans doute traduite par Jean lui-même ; cette traduction, en tout état de cause, présente de sensibles différences avec l'original[1981]. Il n'est pas innocent que Monluc ait souhaité revenir une fois de plus sur l'originalité de son entreprise – se « mesler » d'histoire – dans un emprunt aux Du Bellay, où il insère, circonstance significative, l'intégralité d'une harangue de son frère, *à la manière* de Martin du Bellay intégrant à ses *Mémoires* si militaires les performances oratoires de son frère aîné.

Le fait que Monluc évoque deux fois la possibilité que son frère écrive l'histoire, en deux endroits aussi éloignés de son ouvrage, s'inscrit encore dans sa pratique d'une écriture au présent, où le jugement de l'auteur interfère sans cesse avec le récit historique[1982]. On y retrouve également le même balancement entre, d'abord, le récit des événements, extrêmement sommaire, ensuite le commentaire de l'auteur sur le problème politique posé par la situation (exil d'un prince en terre étrangère, alliance « impie » avec les Ottomans), et enfin la remarque sur la possibilité d'une histoire écrite de la main de Jean de Monluc, où l'on retrouverait ses propres « harangues » qui ne manqueraient pas d'embellir l'œuvre, de l'*orner*.

Cependant, Monluc met également en valeur l'originalité de sa propre entreprise. La harangue de Jean est un discours contemporain des faits ; elle participe d'une politique que Monluc commente avec le recul de l'expérience, comme le montre le jugement qu'il exprime, toujours sur la question de l'alliance franco-ottomane, mais ici *après* la harangue de son frère :

> *Je ne sçay pas quelle opinion resta à la Seigneurie* [Venise] *d'un si grand affaire*[1983], *ny si l'eloquence de mon frère leur fit trouver bon ce qu'ils trouvoient si mauvais. Une chose sçay-je bien, que lors et depuis j'ay toujours ouy blasmer ce faict et crois*

[1980] *Ibid.*, p. 82.

[1981] La plupart des différences que j'ai constatées ne tiennent qu'au style et montrent simplement le soin apporté à la traduction (et, donc, aux *Commentaires* eux-mêmes). Ces corrections édulcorent également le discours rapporté, qui présente l'inconvénient d'exposer les thèses de l'adversaire en leur donnant beaucoup de relief. L'une des copies italiennes de la harangue a été publiée : « Harangue prononcée devant le Sénat de Venise par Jean de Monluc », dans C. Weiss (éd.), *Papiers d'État du cardinal de Granvelle : d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon*, t. 3, Paris, Imprimerie royale, 1852, p. 1-12.

[1982] Ainsi Monluc parle de son frère en écrivant « Monsieur de Valence », alors que celui-ci n'était, à l'époque de son ambassade à Venise, que protonotaire apostolique.

[1983] Le mot *affaire* est masculin.

> *que noz affaires ne s'en sont pas mieux portez ; mais ce n'est pas à moy de demesler de si grands fuzées. Ce grand secours du Turc arrivé, tout le monde pensoit que la terre ne fust assés capable* [vaste] *pour eux. Voilà* [ce] *que c'est des choses qu'on n'a pas essayées* [expérimentées][1984].

Le verbe *demesler* participe d'une nouvelle prétérition : Monluc proclame qu'il n'est pas de son ressort de s'exprimer sur ce sujet, mais précise pourtant sa pensée ; il évoque d'ailleurs ensuite les qualités militaires de l'armée ottomane, dans un développement qui correspond davantage à son domaine de compétence[1985]. Si l'on revient maintenant à l'affirmation initiale de Monluc introduisant la harangue de son frère, où il dit avoir voulu se « mesler » d'histoire, force est de constater qu'il se *mêle* ici d'une affaire qu'il prétend ne pas vouloir « demesler ». Le commentaire de l'auteur transgresse les limites du discours sur soi pour aborder des problèmes qui ne sont pas de son ressort.

C'est dans cette perspective d'une écriture qui outrepasse ses prérogatives et met en scène sa propre transgression qu'il faut comprendre les références aux grandes histoires-jugements de son temps, celles des Du Bellay et de Guicciardini, d'autant que Monluc lui-même compare ses *Commentaires* à leurs œuvres :

> Ayez soudain recours à l'intention du Roy **et** pourquoy il vous a mis là ; songez au deshonneur et honte où vous allez entrer ; *lisez ou faictes-vous lire souvent les livres qui parlent de l'honneur des grands capitaines, mesmes ceux qui ont escrit de nostre temps, comme Langey et un autre qui a escrit en italien (je ne sçay comme il s'appelle) qui a si bien escrit despuis le roy Charles huitesme ; souvent je me le suis faict lire : c'est un bon autheur. Pleust à Dieu que nous, qui portons les armes, prinsions ceste coustume d'escrire ce que nous voyons et faisons ! Car il me semble que cela seroit mieux accommodé de nostre main (j'entends du faict de la guerre) que non pas des gens de lettre ; car ils desguisent trop les choses, et cela sent son clerc. Lisez donc ces livres et songez en vous mesmes : « Si je fay comme Antoine de Lève à Pavie, le sieur de Lude à Fontarabie, le seigneur de Bouillon à Peronne, le seigneur de Sanssac à la Mirande et Monluc à Siene, que dira-on de moy ? quel honneur rapporteray-je à ma maison ! et, au contraire, si je me rends, quelle honte et infamie pour moy et les miens*[1986] *? »*

On reconnaît dans cet historien italien Guicciardini, que Monluc s'est fait lire mais qu'il n'a pas utilisé directement, semble-t-il, dans la rédaction des *Commentaires*[1987], au contraire des Du Bellay qui constituent sa source principale. Monluc cite donc des historiographes qui furent également les acteurs de l'histoire qu'ils racontent, et il est révélateur qu'il ait été impressionné

[1984] *Commentaires, op. cit.*, p. 91-92.

[1985] *Ibid.*, p. 92 : « Les Turcs mesprisoient fort noz gens ; si croy–je qu'ils ne nous battroient à forces pareilles. Ils sont plus robustes, obeissans et patiens que nous : mais je ne croy pas qu'ils soyent plus vaillans. Ils ont un advantage : c'est qu'ils ne songent rien qu'à la guerre. Barberousse se faschoit fort et tenoit des propos aigres et picquans, mesmement lors qu'on fust contrainct luy emprunter des poudres et des bales. Tant y a qu'ils se rembarquèrent sans avoir fait de grands faits d'armes ; aussi l'hyver approchoit ».

[1986] *Commentaires*, III, p. 344.

[1987] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien, op. cit.*, p. 72.

par celle, si éloquente, de Guicciardini[1988]. Monluc semble ici désigner simultanément les deux frères du Bellay, et peut-être davantage Martin, exclusivement capitaine et dont les *Mémoires* se rapproche également des *Commentaires*. Mais on sait l'importance que Monluc attache à l'éloquence : les fragments des *Ogdoades* et les performances oratoires de Guillaume du Bellay dans les *Mémoires* durent le séduire et lui rappeler les talents de son propre frère, le grand Langey incarnant les vertus qui se partageaient, chez les Monluc, entre deux frères.

Les *Commentaires* comme les *Mémoires* apparaissent ainsi comme des histoires hantées par l'idée d'autres histoires qui n'ont pas été menées jusqu'à leur terme. Martin du Bellay et Monluc ne se contentent pas d'écrire l'histoire *en qualité* de nobles portant l'épée et donc « d'ignorants » ; ils suppléent à un défaut, à une défaillance de l'histoire-jugement que de plus lettrés qu'eux, qui se sont également illustrés par leur action politique, n'ont pas produite ou, dans le cas de Langey, n'ont pas achevée. L'ambition de leur propre œuvre s'en trouve modifiée : l'histoire manquée de leurs frères les incite à se mesurer à l'éloquence de ces derniers, avec leurs propres moyens, qu'ils développent notamment par un art du contrepoint, ces « commentaires », souvent courts et incisifs, qui côtoient les harangues de Langey ou de Jean du Bellay.

3. La première réception des *Mémoires* et des *Commentaires* : l'éloquence de l'histoire-jugement ou l'art du « commentaire »

Martin du Bellay et Monluc héritent donc tous deux, dans une certaine mesure, de l'histoire-jugement telle que l'avait pensée Langey. La première réception de leurs œuvres confirme qu'ils ne furent pas immédiatement assimilés au genre des Mémoires compris comme brouillon pour les historiens futurs ; leurs œuvres se suffisaient à elles-mêmes. C'était la noblesse des *Commentaires* de César que l'on retrouvait en eux. Et comme César, comme Commynes, ils furent récupérés par des humanistes soucieux d'une vérité qui ne pouvait être le fruit que de l'*usus* et l'*experientia* de l'historien.

L'épître dédicatoire au roi de René du Bellay, dans la première édition des *Mémoires*, semble emblématique des préfaces mémorialistes ; elle est citée par Y. Harari pour décrire la

[1988] Voir aussi M. ROUCH, « Blaise de Monluc et l'Italie », dans J. Cubelier de Beynac et M. Simonin (éd.), *Du Pô à la Garonne*, *op. cit.*, p. 272-273, qui souligne que la mention de Guicciardini est d'autant plus remarquable que les auteurs allégués par Monluc sont rares – le seul autre auteur italien qu'il cite est l'Arioste dont il réprouve le « Rolland le furieux » (*Commentaires*, *op. cit.*, p. 346) au même titre qu'il réprouve Amadis et Lancelot.

prise de conscience, à la fin du XVIe siècle, de la spécificité du genre des Mémoires[1989]. Il faut pourtant ajouter que la façon dont René du Bellay caractérise l'œuvre et son auteur est pour le moins contradictoire. Il se montre, tout d'abord, découvrant le manuscrit des *Mémoires* dans la « librairie » (bibliothèque) de son beau-père, laquelle témoigne de toute évidence de sa grande culture, chose rare chez un homme d'armes :

> Toutesfois me souvenant de ce que j'avois oüy dire de la nourriture, qu'il eut avec deffunts Messire Guillaume du Bellay, et monsieur le Cardinal du Bellay ses freres (desquels la mémoire durera à jamais, pour avoir esté au reng des plus excellens de leur temps aux armes et aux lettres) je pensay que ceste nourriture pouvoit estre la cause qui l'avoit ainsi rendu amateur des livres, et soigneux d'en fournir si bien ceste sienne librairie : en laquelle recherchant par apres plus curieusement ce qui y estoit de rare et singulier, j'arrivay sur quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy, lesquels ayant leu à loisir, trouvay estre une belle histoire des choses advenües de son temps en vostre Royaume et païs circomvoisins, laquelle toutesfois par modestie, il voulut seulement appeler memoires, estimant (comme je croy) que le tiltre d'histoire emportast quelques ornemens d'eloquence, plus grans qu'il ne pensoit y estre employez ; ou bien qu'il eut proposé ne la faire imprimer, mais la laisser en ceste librairie comme annales privees et particulieres pour nostre maison du Bellay[1990].

L'éducation du « jeune Langey » est immédiatement rapportée à celle de ses illustres aînés, ce qui rend toute relative la portée de l'appréciation de René ; en conséquence, le titre *Mémoires* s'explique par la faible ambition littéraire de l'auteur : soit il ne prétendait pas être éloquent, soit il ne comptait pas publier son livre. J'ai déjà fait remarquer que cette dernière affirmation contredit celle de Martin lui-même dans l'avis au lecteur de l'*Epitome* ; la préface de Martin aux *Mémoires* s'adresse également à un lecteur indéterminé. Il me semble que René du Bellay sacrifie ici à ce qui est désormais une convention des Mémoires (on se souvient du prologue de Commynes, adressé à un ami plutôt qu'au lecteur), en considérant ceux de Martin comme un écrit « privé », ce qu'ils n'étaient pas.

Il en va de même pour la mention des « ornements » de la « rhétorique » : on sait l'importance que prend l'opposition entre les « mots » et les « choses » dans la seconde moitié du XVIe siècle. Cela ne signifie pas, pour autant, que René du Bellay congédie *toute* rhétorique, puisqu'il ajoute plus loin, en comparant Commynes et Martin, que celui-ci « n'a eu moins de charges et d'honneurs, […] et que *son stile, son discours, ses termes* le monstrent bien versé aux affaires dont il escrit » ; possédant « autant de sçavoir et d'eloquence » que le sieur d'Argenton, Martin ne fut pas « moins diligent d'escrire la pure verité de ce qu'il a veu et cogneu »[1991]. Ces lignes rappellent le *Prologue* de Langey et l'image du « poli » (l'*elocutio*) et

[1989] Voir Y. N. HARARI, *Renaissance military memoirs*, *op. cit.*, p. 189.
[1990] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, fº ã iir.
[1991] *Ibid.*, fº ã iiv (je souligne).

des ornements (l'ampleur, la *copia*) qui ne sont que la partie émergée, pour ainsi dire, de la rhétorique et qui cachent le dispositif d'ensemble, lequel est inséparable, dans l'histoire-jugement, de l'expérience politique de l'auteur. René du Bellay annonce d'emblée que l'œuvre de Martin (qui, comme Langey ne prétend pas au « poli » du beau style) n'aura pas l'ampleur que promettait le *Prologue* des *Ogdoades*.

Très vite, en effet, Martin du Bellay fut associé aux préceptes du *Prologue* de Langey. Dans l'épître dédicatoire de sa traduction latine des *Mémoires* des Du Bellay, parue à Francfort en 1574 et 1575, Hugues Sureau distingue ainsi, implicitement, deux « genres » (*genera*) d'écrits historiques : ceux que rédigent des lettrés à la louange des acteurs de l'histoire, et ceux, plus simples et brefs, que les acteurs eux-mêmes écrivent. Mais ces deux genres se confondent en un seul quand les historiens respectent la méthode rhétorique de composition de l'histoire, telle que l'a exposée Langey :

> […] je crois qu'il [Homère] décrit deux sortes d'hommes : le genre de ceux qui s'appliquent à confier à l'histoire les actions accomplies par les autres, et qui tantôt célèbrent la valeur des hommes qu'ils ont entrepris d'honorer, tantôt désirent se ménager pour eux-mêmes l'éloge de leur talent, grâce au renom des écrivains. Le second genre est celui des hommes qui ont vu par eux-mêmes, prononcé et accompli les choses, et qui, par quelque bref récit, ou bien les font connaître aux autres de vive voix, ou bien, par des écrits d'autant moins élaborés qu'ils correspondent davantage à la simple vérité des faits, les consacrent au souvenir de la postérité. Car un troisième genre relève plus de mon désir que de mon conseil – ou plutôt on peut l'imaginer plus que le souhaiter et encore moins l'espérer, ce genre qu'incarne le même poète : il faudrait, n'est-ce pas, qu'un homme se trouve dans la bataille et au milieu du combat, et que Minerve guide sa main, et détourne de lui chaque assaut et chaque danger, de telle façon qu'il ne soit ni extérieur aux traits qui sont lancés, ni non plus forcé, par ces traits, à craindre pour lui-même. Ces deux [premiers] genres d'historiens, si quelqu'un veut les comparer de façon plus attentive, il trouvera qu'ils ne visent généralement qu'une seule chose : évoquer dans chaque cas les causes et les conséquences des actions de manière ordonnée, chronologique et rationnelle, de façon pourtant à ne pas entreprendre de réaliser les annales nues et faméliques de certain historien, quasiment comme pour le rappel d'un calendrier, mais à y adjoindre les conseils des chefs et des généraux, les préparatifs, les ruses et les stratagèmes, <à montrer> avec quel bonheur ou bien le résultat a répondu à la prudence des conseils qui auront été pris, ou bien la fortune et le hasard, qui règnent (comme on dit) dans les choses humaines, ont quelquefois trompé des hommes sages par une issue heureuse, fût-ce en juste récompense de leur valeur, de leur prudence et de leur courage[1992].

[1992] *Commentariorum de rebus Gallicis libri decem*, *op. cit.*, f° ã2*r*-ã2*v* (je traduis) : […] *duo hominum genera mihi quidem describere uidetur : unum eorum qui res ab aliis gestas historiae commendare student, quique tum eorum quos ornare instituerunt, uirtutes celebrant, tum uero sibi etiam ingenii laudem e scriptorum celebritate comparare cupiunt. Alterum eorum qui quae ipsi uiderunt, dixerunt fecerunt[q]ue, breui quadam narratione uel aliis uiua uoce nuntiant, uel scriptis ut minus elaboratis, sic magis ad genuinam rerum ueritatem pertinentibus, posteritatis memoriae consecrant. Nam tertium illud genus uoti magis est quam consilii, imo fingi potius quam optari nedum sperari potest, quod ab eodem poeta exprimitur, siquis nempe in acie ipsa et medio certamine uersetur, quem Minerua manu ducat, impetumque ab eo omnem et periculum auertat, ut neque extra telorum iactum sit, neque a telorum iactu sibi metuere cogatur. Haec duo scriptorum genera siquis diligentius inter se*

Reprenant la thèse de Langey selon laquelle la « diligence » de l'historien peut compenser son manque d'expérience, Hugues Sureau montre que l'opposition entre les deux premiers « genres » d'histoire n'est pas aussi pertinente que ne l'est celle qui distingue l'histoire « famélique », trop sommaire parce qu'elle se contente de raconter (en suivant le « calendrier », *fastorum commemorationis*), et l'histoire qui développe les causes et fait la part des conseils et de la fortune. Il fait ensuite l'éloge d'une histoire écrite par ses acteurs mêmes, mais avec tout le soin nécessaire, et précise que la France a donné naissance à deux sembables historiens, Commynes et Martin du Bellay. En tant que traducteur, il se réclame de l'exemple de Sleidan qui, comme on l'a vu, a traduit Commynes en latin[1993]. Il faut préciser, cependant, que c'est surtout de Langey (qui, aux dires de Sureau, est à François Ier ce que Xénophon fut à Agésilas[1994]) que Sureau fait l'éloge : Martin apparaît comme son héritier et son émule, et c'est pour cela, justement, qu'il est présenté en exemple ; car tous les historiens devraient suivre, comme lui, le modèle de Langey.

Monluc fit l'objet d'une semblable lecture. Le soudard, dont la critique se plaît encore parfois à souligner la grossièreté, fut publié et, semble-t-il, apprécié par un lectorat fort lettré. C'était le cas de son découvreur, Florimond de Ræmond, qui n'en était pas à son premier fait d'armes éditorial. Il avait écrit et publié en 1587 un pamphlet consacré à la légende médiévale de la papesse Jeanne, qui était alors reprise et utilisée par les polémistes protestants pour démontrer le caractère faillible de la papauté. Ce pamphlet, *L'Erreur Populaire de la Papesse Jane*, naguère étudié par Aurélie Plaut, est un modèle de critique et de méthode de lecture de l'histoire[1995]. Ræmond examine les traditions manuscrites médiévales qui témoignent de la prétendue existence de la papesse Jeanne, et réfute ces sources en démontrant qu'elles ne reposent que sur des conjectures et des récits : « Il est fort dangereux d'asseoir jugement en

---

conferre uolet, reperiet hos unum fere illud sectari, ut quo quidque ordine, tempore et ratione factum sit, commemorent, sic tamen ut non annales nudos atque ieiunos cuiusdam quasi fastorum commemorationis instar conficiendos suspiciant, sed consilia ducum et imperatorum, apparatum, dolos et strategemata [*sic*] *addant, quam foeliciter uel euentus consiliis prudenter susceptis responderit, uel fortuna et casus, quae in rebus humanis (ut loqui solent) dominantur, sapientes nonnunquam homines prospero successu, debito licet uirtutis, prudentiae et fortitudinis praemio fraudarint*.

[1993] *Ibid.*, fº ã2 *v* : *Huiusmodi scriptores duos praestantissimos Gallia nostra his temporibus protulit, Philippum Comminaeum et Martinum Bellaium. Quorum illum Io. Sleidanus simplicitate styli delectatus (quam fidelis et sincerae ueritatis argumentum idoneum inter caetera, esse merito iudicauit) in Latinam linguam conuertit.*

[1994] *Ibid.*, fº ã3*v*

[1995] Voir A. PLAUT, « Les principales sources de Florimond de Ræmond dans L'Erreur Populaire de la Papesse Jane (1587, 1594) », *Le Journal de la Renaissance*, vol. 4, 1er janvier 2006, p. 199-222 ; elle conclut (p. 218) que « le travail de Ræmond est bien plus que celui d'un simple polémiste. Dans cet ouvrage, notre auteur se fait tour à tour philologue et historien, et, bien qu'il ne faille pas donner à son travail une valeur d'"inédit", il faut tout de même reconnaître qu'avec lui, et d'autres qui lui sont contemporains, le lecteur assiste à cette époque à la naissance de l'historiographie moderne ».

chose de telle consequence sur un *on dict* », écrit-il : « La verité d'un faict esloingné de nostre cognoissance ne depend que de l'authorité de celuy qui tesmoigne l'avoir veu, ou qui nous embaille quelque preuve certaine »[1996]. Il insiste, évidemment, sur le poids des témoignages contemporains des faits, les seuls qui puissent être considérés comme des preuves décisives[1997]. Ræmond était, en somme, un érudit aussi catholique qu'initié aux avancées les plus récentes de la critique historique. Il est particulièrement révélateur qu'il ait jugé nécessaire de ne pas insister, dans le paratexte des *Commentaires* de 1592, sur l'hostilité de Monluc envers les Réformés. L'essentiel était de le présenter comme un historien véridique, et c'est cela, précisément, qui donnait au texte de Monluc sa force politique.

Mais ce qui fait la vérité du témoignage de Monluc n'est pas tant son expérience personnelle que son jugement. C'est cette même aptitude, appliquée aux actions militaires comme à l'écriture de l'histoire, qui le rend apte à écrire l'histoire ; ses qualités d'écrivains, en conséquence, ne sont que la résultante de ses qualités d'« entendement », et c'est par celles-ci que Monluc, selon Ræmond, se place au-dessus de toute la noblesse française :

> Ceste prerogative d'honneur ne luy peut estre disputée, non plus que celle que le ciel luy avoit donné d'une prompte et merveilleuse vivacité d'entendement, d'une souple et neantmoins tres retenue prudence, qu'il descouvroit sur le champ au maniement des affaires, d'une memoire admirable et si riche qu'il ne s'en voit presque point de semblable, d'une parole aisée, forte et courageuse, et plene d'esguillons d'honneur parmy l'hardeur des combats, et aux affaires d'Estat d'un langage rassis, rehaussé de pointes, de resons et d'arguments, le tout acoumpagné d'un jugement si cler et si vif qu'ores qu'il fut destitué de la faveur des lettres, si est-ce que la lumière de son esprit offusquoit la clarté de ceux qui avoient joint à une longue experience une parfaite et recherchée cognoissance d'icelles[1998].

La qualité littéraire des *Commentaires* n'apparaît pas en tant que telle ; Ræmond insiste exclusivement sur le personnage de Monluc et présuppose, pour paraphraser la célèbre formule de Montaigne, une consubstantialité du livre à son auteur. André Thevet, qui fit partie des premiers lecteurs des *Commentaires*, écrit dans ses *Vies et portraits* : « Il estoit eloquent quoy qu'il eut mis le nés bien peu aux livres »[1999]. Étienne Pasquier insiste également sur le rapport de cause à effet qui associe l'éloquence au « naturel » et explique à la fois les qualités militaires et les qualités littéraires de Monluc :

[1996] Cité dans *Ibid.*, p. 215.
[1997] Voir *Ibid.*, p. 216.
[1998] F. DE RÆMOND, « À la noblesse de Gascogne », dans *Commentaires*, p. 3-4.
[1999] A. THEVET, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens*, *op. cit.*, f° 463*r*

> Paraventure serons-nous bien empeschez, de juger auquel des deux il excella le plus, ou au bien faire, ou au bien escrire : l'un et l'autre provenants en luy d'un mesme fonds et estoc [origine] de son naturel[2000].

C'est donc, aussi surprenant que cela puisse paraître, comme un sage (en matière de guerre, certes) que Monluc apparaît dans le dispositif éditorial de 1592. Aussi retrouve-t-on dans l'épître dédicatoire de Florimond de Ræmond le lieu commun bien connu de l'utilité de l'histoire pour la noblesse, et, comme chez René du Bellay, c'est sur le caractère contemporain (et par conséquent adapté aux mœurs et usages du temps) du texte de Monluc qu'insiste l'éditeur :

> Je ne sçay quelles histoires anciennes apportarent ce profit à aucuns, qui en firent soigneusement la lecture, de les rendre en peu de temps tres-sages et tres-avisez conducteurs d'armées. S'il est ainsi, celle-cy sur toutes autres pourra aiséement obtenir cest advantage et vous instruire (ô généreuse noblesse) de tous les bons et mauvais evenemens qui suivent l'heur ou le mal-heur, la valeur ou lacheté, prudence ou inconsideration de celuy qui est chef ou general d'une guerre ou qui est prince et maistre d'un grand estat. Vous avez icy de quoy contenter vostre esprit, assagir vostre valeur, aguerrir vostre prudence et former le vray honneur d'une escole militere. Les Commenteres de cest autre Cesar vous en apprendront la maistrise ; ils vous y serviront de modele, de mirouer et d'exemplere. Ils n'ont point de polisseure qui soit fardée, d'artifice qui soit exquis, d'ornement qui soit estranger, de beauté qui soit empruntée ; c'est la simple verité qui vous y est nuement représentée[2001].

Ræmond rapportait ainsi l'écriture de Monluc, tant du point de vue de la vérité que du style, à sa capacité de jugement de l'action politique, et dépeignait par conséquent le « capitene et historien » comme un homme qui « n'a sceu moins sagement entreprendre, hardiment executer, que veritablement et judicieusement escrire »[2002].

Plus encore que par Florimond de Ræmond, l'accueil que les humanistes ont réservé aux *Commentaires* est attesté par le *Tumulus* qui figure à la fin de l'édition princeps. Ce « tombeau » poétique dédié à Monluc, mais également à d'autres membres disparus de sa famille, est dû à quelques illustres humanistes et parlementaires bordelais[2003]. Initié par l'évêque Jean Duchemin sous la direction du parlementaire bordelais Geoffroy de Malvyn, il donne à voir des « solidarités littéraires » (Véronique Garrigues)[2004] bordelaises qui ne sont pas directement liées

---

[2000] É. PASQUIER, « À Monsieur de Pelgé [sur Monluc] », dans *Œuvres d'Estienne Pasquier*, Amsterdam, Compagnie des Libraires associez, 1723, vol. 2, livre XVIII, lettre 2, col. 519

[2001] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 4-5.

[2002] *Ibid.*, p. 5.

[2003] Pour l'identité de ces poètes, voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 2-3 ; et *Geoffroy de Malvyn*, Paris, Champion, 1907, p. 69-76 ; et V. GARRIGUES, *Adrien de Monluc (1571-1646) : d'encre et de sang*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2006, p. 158-159.

[2004] V. GARRIGUES, *Adrien de Monluc (1571-1646)*, *op. cit.*, p. 158.

à la famille de Monluc. Il témoigne donc de la première réception des *Commentaires* à l'état manuscrit. Ils insistent, évidemment, sur l'exceptionnelle carrière militaire du défunt :

> Par degrez il acquist d'une honorable peine
> Tous les tiltres d'honneur, de Soldat, Capitaine,
> Colomnel, Lieutenant, Vice-Roy, Mareschal[2005], […].

Un tel éloge n'a rien d'étonnant ; mais ce qui peut le sembler davantage, si l'on songe par exemple aux poèmes dédiés, quelques décennies auparavant, à Langey, c'est de retrouver, parmi ces divers tombeaux, les *concetti* sur l'alliance de l'éloquence et des armes :

> Et tousjours commandant à soy tousjours esgal
> Dedans soy retenant soubs egale balance
> La vaillance d'Ajax, de Nestor l'eloquence[2006].

Éloquence, avons-nous dit : il y a une différence entre l'image des *lettres* et des armes, telle qu'on la trouve dans les éloges de Langey, et celle qui associe aux armes *l'éloquence*, art de la parole. C'est bien une parole vive pour laquelle ces poètes, tous éminemment lettrés, réclament les honneurs de leurs louanges ; ils l'inscrivent volontairement dans une tradition bien attestée – et que Monluc connaissait –, notamment par l'historiographie romaine, celle des chefs de guerre capables d'inspirer le courage et le mépris de la mort à leurs troupes, et la terreur à l'ennemi, par la force de leurs harangues, ou, selon le mot même de Monluc, de leurs « remonstrances » :

> De l'homme plus couard il animoit le cœur :
> Et au plus courageux, faisoit venir la peur
> À la seule parolle, à sa seule presence[2007].

Ce n'est donc pas sur l'éloquence des *Commentaires* qu'insistent les poètes, mais sur l'éloquence de Monluc au combat, dans le feu de l'action. L'une s'explique par l'autre, et le texte n'apparaît que comme le prolongement d'un discours : l'image est d'autant plus pertinente que l'œuvre fut écrite sous la dictée de Monluc. L'ensemble des poèmes, cependant, sont dédiés à l'homme plutôt qu'à l'auteur, et il n'est pas sûr que tous aient eu connaissance de son œuvre.

Par ailleurs, son impétuosité guerrière est associée au *topos* du *Festina lente* : « Le plus prompt à l'espée, et plus sage au conseil »[2008], dit un autre poème signé par Geoffroy de Malvyn. C'est cette sagesse, encore, qui permet à Malvyn d'expliquer l'art des *Commentaires* :

> Luy seul escrire a peu digne de ceste gloire
> De ses divers travaux une immortelle histoire,

[2005] J. du Chem. [Jean Duchemin], « Tombeau de messire Blaise de Monluc », dans *Commentaires* (éd. 1592), f° A ii*r*.

[2006] *Id.*

[2007] *Id.*

[2008] Godofridus Malunius [Geoffroy de Malvyn], « Epitaphe de Blaise de Monluc Mareschal de France, et de Marc Antoine, Pierre, et Fabien ses enfans », dans *Ibid.*, f° A ii*v*.

Luy un second Cesar, le sçavant escrivain
Des exploits achevez par sa vaillante main[2009].

L'image de la *main*, qui tenant l'épée a ensuite pris la plume, implique ici que le discours écrit est conduit comme une entreprise militaire. Ce *bien dire* indissociable du *bien faire* et conditionné par lui permet, selon un sonnet de l'évêque de Condom Jean Duchemin, de faire revivre les morts illustres de sa famille (ses trois fils morts au combat, son père et son oncle) :

Mais toy les survivant mors ils ne sembloient pas,
Voiant *en tes discours, entreprises, combas,*
Des [*sic*] tous revivre en toy *le cœur et l'eloquence*.
Nous les voyons en toy *et combatre et parler* :
Mais ores toy mourant, ils remeurent, et l'aer
Emporte noz regretz, le ciel nostre esperance[2010].

Monluc n'est plus seulement un soldat mais une figure d'orateur. Sa capacité à incarner sa famille et, plus largement, à incarner des vertus (« le cœur », c'est-à-dire le courage, la valeur militaire, et « l'éloquence »), n'est pas sans effet sur le lecteur, qui croit *voir* Monluc au combat et voit encore à travers lui revivre les morts : le poème insiste ainsi sur l'hypotypose, figure essentielle dans la méthode rhétorique de composition de l'histoire défendue par Langey.

En donnant à ses écrits une valeur d'instruction pour les hommes d'expérience, et tout particulièrement les « capitaines », Monluc a contribué à infléchir le sens de la notion de *Commentaires*, qui semble désigner une œuvre plus riche que ne le sont les Mémoires. En témoigne la lecture originale qu'en donne Étienne Pasquier, dans une lettre consacrée à Monluc où il interprète le terme *commentaires* dans son sens le plus courant au XVIe siècle, celui de « glose ». Il rapproche tout d'abord les *Commentaires* du genre des Vies, considérant qu'il fut particulièrement « hardy », de la part de Monluc, de raconter ses propres faits et non ceux des autres – et non ceux de son prince :

> […] escrivant sa vie, tout ainsi que Xenophon en sa Cyropedie propose le Roy Cyrus ; nostre Philippe de Commines, le Roy Louys XI ; Claude de Seissel, le Roy Louys XII, chacun en son endroit pour patrons et exemplaires de l'accomplissement d'un Prince : aussi ce grand Capitaine de Monluc, par un privilege special de sa plume, represente ses braves exploits, pour estre suivi par ceux qui sans dissimulation et hypocrisie feront profession des armes[2011].

Pasquier atteste ainsi la nette distinction qu'auteurs et lecteurs effectuent désormais entre les Vies et les Mémoires. Pour autant, ce n'est pas d'une préfiguration de l'autobiographie moderne

[2009] *Ibid.*, f° A iii*r*.
[2010] « Sonnet sur le tombeau de monsieur le Commandeur de Monluc », dans *Commentaires* (éd. 1592), np.
[2011] É. PASQUIER, « À Monsieur de Pelgé [sur Monluc] », *op. cit.*, col. 519-520.

qu'il s'agit ici ; car ce sont des « exploits » que Pasquier parle, et la « hardiesse » qu'il loue chez Monluc est encore un courage de soldat.

Le genre des *Commentaires* est donc bien rapporté à son origine sociale et professionnelle, mais l'œuvre de Monluc ne constitue pas pour autant un simple récit ; sa propre substance est le « commentaire » proposé par l'auteur, autrement dit les jugements qu'il porte sur ses propres actions :

> Et non sans grande raison a-t'il intitulé son œuvre, *Commentaires*, ce qu'en nostre langue un Commines, et aprés luy un Martin du Bellay voulurent appeler Memoires : car pour bien dire, sans nous eslongner de nostre vulgaire François, aprés avoir recité chaque memorable exploit par luy faict, il apporte tout d'une suite un beau Commentaire. De manière que nous ferions tort à son Livre, si ne le nommions Commentaires ; encore que je sçache bien, que telle n'ait esté son intention, luy baillant ce titre, ains [mais plutôt] de suivre la piste du grand Jules Cesar Romain, qui donna pareil nom à l'histoire qu'il fit des guerres par luy heureusement exploitées [menées] ; et de moy, j'appelle Commentaires, les belles instruct[i]ons militaires que nostre Monluc baille à la suitte de son narré[2012].

L'emploi du terme *narré* oppose implicitement Monluc à La Popelinière qui, dans ses traités sur l'histoire parus en 1599, fait du « narré », du récit objectif des faits, le seul et unique but de l'historien[2013] : pour La Popelinière, le jugement sert à l'établissement des faits, alors que chez Monluc, il sert à les « commenter ». Avec Monluc, à en croire Pasquier, on serait donc passé d'une littérature « primaire », attachée à noter comme sur le vif les actions accomplies par l'auteur, à une littérature « secondaire » où celui-ci « commente » ces mêmes actions. En ce sens Monluc est bien un continuateur de Langey qui jouait sur le sens du terme *Commentaires* pour l'infléchir dans le sens d'une histoire « diligente » qui, de fait, n'avait pas la brièveté que réclament ordinairement les *commentarii*. Une telle histoire se révèle plus ambitieuse, à la fois du point de vue du style et de la rhétorique et du point de vue de sa portée politique, que ne le suggèrent les protestations d'ignorance de l'auteur. Les « commentaires » distinguent l'œuvre de Monluc du simple témoignage ou de la *narratio nuda* et rendent possible une lecture politique de l'œuvre. Comme l'écrit Denis Carabin : « Pasquier, en exposant la méthode de Monluc, a dégagé les raisons d'écrire des commentaires : rendre compte de l'événement passé en pensant à l'avenir, à ce qu'en feront les lecteurs futurs parce que l'essentiel est de vivre l'histoire »[2014].

[2012] *Ibid.*, col. 520.

[2013] H. L.-V. de LA POPELINIÈRE, *L'Idée de l'histoire accomplie*, p. 36 *sq.*, dans *L'histoire des histoires*, *op. cit.*, 1599. Voir sur ce sujet P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 203-219.

[2014] D. CARABIN, « La réception posthume des *Commentaires* de Blaise de Monluc chez Étienne et Nicolas Pasquier : naissance d'un symbole politique », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, nº 2, 2002, p. 183

Une telle interprétation incite à rapprocher les *Commentaires* de Monluc et les *Mémoires* de Du Bellay, où l'on a vu l'importance des jugements de l'auteur qui se présentent également comme des « commentaires », même si leur valeur de *sententiae* ou de conseil technique est plus discrète. Le mot *commentaires* se trouve avoir une valeur générique qui ne se limite pas au sous-genre des « Mémoires d'épée » ou « Commentaires » ; le terme souligne que le regard de l'auteur informe la matière de l'histoire et lui confère une valeur supplémentaire. En ce sens, Martin du Bellay et Monluc adoptent une démarche semblable à celle de Commynes, au sujet duquel on a pu écrire que « C'est […] l'"exégèse" de l'événement rapporté, le commentaire qui l'accompagne, qui constitue le point fort du récit commynien » (Frédérique Chabaud)[2015]. Ils sont aussi les héritiers directs de Langey. Mais leur regard sur l'histoire est davantage marqué par le présent de l'écriture et les marques de subjectivité, récurrentes chez Du Bellay, omniprésentes chez Monluc, révèlent une tendance profonde qui consiste à rendre manifeste le jugement rétrospectif, légitimé par l'expérience, comme origine du discours sur l'histoire. Ce qui constituait dans les *Ogdoades* la structure profonde du discours, le « regard rhétorique » organisateur de la matière, tend, pour ainsi dire, à refaire surface pour rendre témoignage de son implication dans le récit[2016].

[2015] « Les *Mémoires* de Philippe de Commynes : un "miroir aux princes" ? », *Francia*, vol. 19, nº 1, 1992, p. 104.

[2016] On ne peut donc rejoindre C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 226-227, qui écrit, au sujet des « remarques plus générales [qui] sont insérées dans le texte qui véhicule la relation de faits circonstanciés » : « On a l'impression de temps de pause, où la pensée fait réflexion sur elle-même, où les faits deviennent porteurs de leçons. C'est là une ponctuation intellectuelle d'un texte qui reste cependant tout entier déterminé par la narration des faits ».

Annexes aux chap. I et II

1. Martin DU BELLAY, Préface des *Mémoires* (éd. 1569), np[2017]

PREFACE DE L'AUTHEUR.

ENTRE ceux qui ont mis la main à la plume pour consacrer à l'immortalité les choses dignes de mémoire, il s'en trouve peu qui n'ayent ou trop adjousté à l'exaltation et magnificence de leurs Princes, ou trop diminué de la gloire des estrangers : et y en a beaucoup qui se sont permis telle licence, d'escrire à la volée tout ce qui leur tomboit en l'esprit, qu'en maints endroits ils nous ont depaint des fables plus que pueriles en lieu d'histoire. Et encores au jourd'huy nous voyons quelle foy on doit adjouster à ceux qui n'ont honte d'exposer en lumiere leurs œuvres, où les choses dont nous avons vraye et entiere cognoissance, sont autrement par eux descrites, qu'elles n'ont esté faittes. Vray est que nous avons assez d'historiens, qui non moins doctement que diligemment nous ont descrit en general les hazardeuses entreprinses des guerres, les traittez de paix et d'alliances, les gouvernements des republiques, les mutations des Royaumes et Empires, la nature et les mœurs des hommes, les situations des lieux, et coustumes des villes. Et singulierement Paul Emile et Paul Jove, ont rapporté grande louange en l'histoire qu'ils nous ont laissée, de ce qui est advenu de nostre temps par tout le monde universel. Bien que Paul Jove en plusieurs endroits de son histoire, s'est montré plus partial qu'il ne me semble que deveroit faire un bon historien qui doit escrire la verité, sans s'affectionner à l'une ou à l'autre part. Mais quant aux particularitez de ce Royaume, et ce qui concerne les guerres que le feu Roy de tresloüable memoire François premier de ce nom a esté contraint soustenir et entreprendre, je n'ay veu homme qui se soit employé à les descrire tant amplement et par le menu, que feu mon frere Messire Guillaume du Bellay seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du Roy, et son Lieutenant general en Italie, homme de telle vertu et erudition que chacun a cogneu. Lequel avoit composé sept Ogdoades latines, par luymesmes traduittes du commandement du Roy en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit veoir comme en un clair miroir non seulement le pourtrait des occurrences de ce siecle, mais une dexterité d'escrire merveilleuse et à luy peculiere selon le jugement des plus sçavans. Toutesfois son labeur nous est demeuré inutil par la malice de ceux qui ont desrobé ses œuvres, voulans ensevelir l'honneur de leur Prince et de

[2017] Dans l'édition princeps, la préface se trouve placée entre le sommaire et la p. 1 des *Mémoires* proprement dits ; elle est également éditée dans l'éd. Bourrilly-Vindry, t. 1, p. 7-10.

leur nation, ou faisans leur compte (peult estre) qu'à succession de temps ils en pourront faire leur proufit, en changeant l'ordre et deguisant un peu le langage. En quoy la substance pourroit grandement estre alterée, et la reputation d'autruy prejudiciée. À raison dequoy il m'a semblé estant quelquesfois en repos des armes, employer mon temps, afin de n'estre reputé oisif (car oisiveté est mere et origine de tous vices) ne devoir espargner ma peine et diligence, pour faire publier trois livres qui nous restent de sa cinquiesme Ogdoade, et les accompagner d'autres sept contenans plusieurs briefs memoires tant de la paix que de la guerre, dont je puis parler en partie comme tesmoing oculaire : car en plusieurs endroits, et deçà et delà les monts me suis trouvé en personne, et des autres, ay peu avoir certain advis par ceux qui ont esté presens, gens de foy et de sincere jugement, conformant le dire des uns aux autres, et mesmes de plusieurs estrangers qui en parlent sans affection[2018] : ayant esté tousjours soigneux d'entendre en quelle sorte les choses sont passées depuis quarante et deux ans que j'ay commencé à monter à cheval, jusques au trepas dudit feu Roy, protestant que je ne me suis beaucoup arresté à farder mon ouvrage des couleurs de Rhetorique, aussi n'est-ce pas ma vacation. Parquoy j'ay dressé mon but à representer et deduire les choses au plus pres de la verité qu'il m'a esté possible, et ne pense avoir aucunement enrichy la besongne pour vouloir flatter ou taxer[2019] autruy. Mais si j'ay d'aventure quelque chose obmise (ainsi qu'il est fort dificile d'avoir l'œil par tout) il me semble que je suis d'autant plus excusable, que moins j'ay esté nourry[2020] aux lettres, et que j'ay eu assez peu de loisir et de moyen d'employer le temps à escrire, pour avoir toute ma vie ordinairement suivy les armes au service de mon Prince. Ce que je prie les lecteurs vouloir mettre en consideration, et recevans pour agreable ce qu'ils pourront trouver digne de leur estre presenté, estimeront (s'il leur plaist) que je ne seray jamais de l'opinion de Lucilius homme Romain, lequel ne vouloit ses escrits tomber és mains des personnes tresdoctes, et moins estre leuz des ignorans, pour autant (disoit-il) que les uns avoyent plus de cognoissance que luy, et les autres n'y entendoyent rien[2021] : car j'ay seulement voulu en cecy preparer le chemin à ceux qui sont plus sçavans que moy, lesquels pourront doler[2022] cy apres ce que j'ay grossement esbauché, pour le rediger en stile et langage plus beau et plus orné, y adjoustant ou diminuant ce qu'ils cognoistront venir mieux à propos, afin de conserver à la posterité les faits vertueux et memorables de nostre temps.

[2018] *Affection* : passion.
[2019] *Taxer* : accuser.
[2020] *Nourry* : éduqué.
[2021] Voir CICÉRON, *De Oratore*, II, 25.
[2022] *Doler* : « aplanir, rendre uni » (Huguet).

2. René DU BELLAY, « Au Roy », dans *Mémoires* (éd. 1569), f° ã ii*r*-ã iii*r*[2023]

AU ROY.

SIRE, en visitant la librairie que deffunct monsieur de Langey mon beau-pere m'a laissee, je fus emerveillé, comme un tel personnage occupé au service des Roys voz ayeul et pere, et de son naturel addonné aux armes, contre la coustume de ceux qui sont de pareille inclination, s'estoit garny d'un si grand nombre de livres, comme il les avoit ainsi disposez par ordre, et cottez de marques et additions pour le secours de sa memoire. Toutesfois me souvenant de ce que j'avois oüy dire de la nourriture, qu'il eut avec deffunts Messire Guillaume du Bellay, et monsieur le Cardinal du Bellay ses freres (desquels la mémoire durera à jamais, pour avoir esté au reng des plus excellens de leur temps aux armes et aux lettres) je pensay que ceste nourriture pouvoit estre la cause qui l'avoit ainsi rendu amateur des livres, et soigneux d'en fournir si bien ceste sienne librairie : en laquelle recherchant par apres plus curieusement[2024] ce qui y estoit de rare et singulier, j'arrivay sur quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy, lesquels ayant leu[2025] à loisir, trouvay estre une belle histoire des choses advenües de son temps en vostre Royaume et païs circomvoisins, laquelle toutesfois par modestie, il voulut seulement appeler memoires, estimant (comme je croy) que le tiltre d'histoire emportast[2026] quelques ornemens d'eloquence, plus grans qu'il ne pensoit y estre employez ; ou bien qu'il eut proposé[2027] ne la faire imprimer, mais la laisser en ceste librairie comme annales privees et particulieres pour nostre maison du Bellay. Et de fait le doute que telle fut sa volonté, m'a retardé depuis dix ans qu'il est decedé, de faire imprimer ceste histoire jusques à maintenant qu'estant avec le desir que j'en avois, invité par les honneurs qu'il pleut nagueres à V.M. me departir, à chercher les moyens de luy faire service, j'ay estimé qu'outre ce que m'y suis tousjours efforcé depuis que je commence à porter les armes, et mesmes aux guerres dernieres sous la charge de MONSIEUR[2028], encores feroy chose à elle agreable, si je tiroy ces livres du tresor de nostre maison, pour les mettre en lumiere, sous la protection de V.M. par ce qu'estant icelle curieuse de toutes choses loüables, mesmement de la lecture des haults faits d'armes, stratagemes, et actes des vertueux Princes, ce luy seroit un singulier plaisir, de cognoistre comme son ayeul le grand Roy François, s'est maintenu en son estat, s'est dextrement tiré des dangers où

[2023] Également édité dans *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 1, p. 1-6.
[2024] *Curieusement* : soigneusement.
[2025] *Sic* (pas d'accord du participe).
[2026] *Emportast* : comportât.
[2027] *Proposer*, ici, signifie « avoir le dessein, le projet » (lat. *proponere*).
[2028] Le duc d'Anjou (futur Henri III).

il estoit tombé, s'est magnanimement porté en adversité, et modestement en felicité : j'ay pensé aussi que les anciens capitaines qui vous restent de son temps, receveroyent quelque soulagement en leur viellesse[2029], se voyans nommez aux discours des guerres où ils ont esté, et s'y [f° ã ii*v*] recognoissans quasi comme feit Aenée en la painture qu'il trouva dans le temple de Junon à Cartage. Pareillement que ce seroit un grand aiguillon pour esmouvoir à vertu les jeunes seigneurs de vostre cour, d'y rencontrer souvent le nom de leurs peres : d'autant que les exemples domestiques ont trop plus de force, pour encourager la jeunesse à bien faire, que ceux qui sont recueillis des estrangers. Bien est vray qu'il se treuve plusieurs histoires escrites du mesme temps, mais outre que ceste cy contient plusieurs discours qui n'estoyent encores divulguez, elle a cest advantage, de n'avoir aucune crainte que les gens de guerre en la lisant dient un mot qui leur est familier, c'est que l'autheur en parle comme un clerc d'armes. À la verité il siet bien à chacun de traitter de l'affaire auquel il est versé : c'est pourquoy les histoires de Thucydide ont esté entre les Grecs en plus grand prix, que celles de Theopompe et d'Ephore, par ce que ceux cy estoyent Philosophes ou orateurs, mais luy avoit eu plusieurs charges en la republique d'Athenes, en paix et en guerre, dont le jugement qu'on apperçoit par ses discours porte suffisant tesmoignage. On dit à ce propos la proprieté et naïfveté des commentaires que Jules Cesar a faits, avoir esté trouvée telle par Ciceron, qu'il estima impossible d'y adjouster ny diminuer : consideré que Cesar avoit escrit des affaires de guerre en homme qui l'entendoit fort bien. Il y a eu en nostre nation peu de capitaines qui ayent daigné mettre la main à la plume, pour escrire ce qu'ils avoyent fait ou veu faire, mais quand il s'en est trouvé, leurs escrits ont esté preferez à toutes autres chroniques du mesme temps : tesmoins en sont les livres du seigneur de Jonville, l'un des Barons qui acompagna le Roy Sainct Loys aux guerres d'oultremer : celles de Messire Olivier de la Marche, et sur toutes celles de Messire Philippes de Commines, lesquelles depuis leur venuë en lumiere n'ont manqué sous le chevet, ou pour le moins dans le cabinet des seigneurs et capitaines de ce Royaume qui ont eu le bien de leur patrie, et leur advancement en quelque recommendation. Je ne feray comparaison de ceste histoire à celles de Messire Philippes de Commines, par ce qu'apartenant de si pres à l'autheur seroy estimé juge recusable : bien diray ce que chacun m'accordera, que monsieur de Langey[2030] n'a eu moins de charges et honneurs en vostre Royaume, et que son stile, son discours, ses termes le monstrent bien versé aux affaires dont il escrit : outre ce qu'en luy on peult remarquer autant de sçavoir et d'eloquence aussi estoit il nay en un siecle bien fort lettré, et ne se trouverra au par sus[2031] moins diligent d'escrire la pure verité de ce qu'il a veu et cogneu. Il me souvient luy avoir ouy dire maintesfois (lors qu'il detestoit les mensonges et adulations d'aucuns Historiographes de son

[2029] *Sic*.
[2030] Il s'agit, en l'occurrence, de Martin du Bellay.
[2031] *Au par sus* (ou *au parsus*) : au surplus.

temps) que ceux qui escrivoyent faux en histoire, devoyent estre punis au double des faux tesmoins : et avoit raison d'ainsi le dire : car bien que l'histoire ne soit autre chose qu'un tesmoignage de ce qui s'est passé en chacun siecle, la consequence de la fauceté d'icelle est d'autant plus grande, qu'elle ne circonvient un juge au dommage de quelques particuliers, comme le faux tesmoignage, mais abuse ceux du temps present, et la posterité qui recevront par ce moyen le faux pour le vray, estant, en ce faisant l'honneur desrobé à qui il appartient, et donné à qui ne le merite. Feu monsieur de Langey s'est bien gardé de tomber en ce peché, car comme il en cele les actes loüables d'aucuns soyent des nostres ou des estrangers : aussi il ne s'espargne à remarquer leurs fautes, parlant neantmoins reveremment des Princes et seigneurs qu'il a deu respecter : et descrivant [f° ã iii*r*] leurs desseins et executions, ne le fait selon le bruit qui couroit à l'heure, bien souvent faux et variable, mais comme il les avoit apris, ou pour s'y estre trouvé, ou par les plus certains advertissemens qu'en recevoit le Roy vostre ayeul, duquel il estoit aimé et favorisé comme il seroit encores de V.M. (Sire) s'il vivoit selon la coustume d'icelle d'estre bien affectionnee en l'endroit des hommes vertueux, qui se sont de bon cœur et heureusement employez à faire service aux predecesseurs d'icelle. Mais puisque Dieu n'a permis qu'il ait vescu jusques au temps qu'il peut estre cogneu à V.M. elle le cognoistra par ses escrits, et ceste faveur que pource luy voudroit faire s'il vivoit, la continuera V.M. s'il luy plaist en l'endroit de ceux qui portent le nom et les armes du deffunct, et qui luy sont heritiers : non tant de ce qu'il a laissé, que de la volonté qu'il avoit d'exposer ses biens et sa vie pour le service de V.M. que Dieu vueille maintenir en prosperité et felicité.

Vostre treshumble serviteur RENÉ DU BELLAY,
Baron de la Lande.

Chapitre III

« Le vent et la tourmente vint ». L'écriture de l'histoire-jugement entre ordre et désordre dans les Mémoires *de Martin du Bellay*

Si les *Mémoires* offrent un récit bien plus sommaire que les fragments des *Ogdoades* et rappellent ainsi les récits offerts par ces auteurs, évoqués au début du *Prologue* de Langey, qui écrivent « cruëment, et sans artifice »[2032], l'écriture de Martin, cependant, ne se résume ni à la *breuitas* qu'il revendique dans son avis au lecteur, ni au caractère lapidaire et parfois désinvolte de ses commentaires sur les actions qu'il raconte. Les conseils ne sont guère rapportés avec le soin que présentent les « concions » de Langey ; on ne trouve, dans les *Mémoires*, nul grand discours en règle, à l'exception de ceux qui sont dus à son frère. Il s'attarde cependant sur les conseils et y participe avec la distance et la sagesse rétrospective de l'historien-juge. Considérés dans la perspective de la « discrétion » de l'auteur, qui traque les occasions manquées et les singularités qui rendent chaque situation unique, les *Mémoires* apparaissent comme une œuvre singulièrement novatrice ; Martin n'oublie pas, certes, ses attaches partisanes et écrit, comme Langey, une histoire globalement favorable au camp français. Mais, si l'on s'intéresse à la représentation qu'il propose des acteurs de l'histoire, il faut convenir que l'héroïsme y est fort rare et les erreurs bien plus nombreuses. Le jugement de l'auteur s'en trouve mis en valeur par la sereine lucidité qu'il manifeste en se « mêlant » des conseils.

1. La représentation des conseils : de la prudence à l'effroi, de la magnanimité à la témérité

Le caractère essentiellement militaire des *Mémoires* incite à étudier les conseils en fonction des personnages qui s'y trouvent impliqués ; Martin du Bellay, en effet, attache de l'importance à tous les conseils, ceux des princes et des « grands » mais aussi les décisions de plus humbles acteurs de l'histoire, qu'ils soient officiers et aristocrates ou simples soldats.

Conseils des princes : mauvais conseils et « prédestination »

Martin du Bellay, comme on le sait, n'était pas aussi bien introduit dans les Conseils royaux que ses frères Jean et Guillaume. Il fut avant tout un noble d'épée de condition moyenne,

[2032] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 1*r*

et ses *Mémoires* s'en ressentent. Pour autant, ils ne sont pas exempts de considérations sur les Conseils, considérations qui constituaient, du reste, un passage obligé de toute histoire politique. C'est ainsi que, dès les premières pages des *Mémoires*, il rend compte de ce qu'il sait, par ouï-dire, de « la nourriture du prince Charles », autrement dit de l'éducation du futur Charles Quint. La scène est en 1515 et Charles, comte d'Artois et de Flandres, sacrifie au cérémonial de l'hommage envers son suzerain François Ier ; ils concluent un traité de mariage entre Charles et Renée de France, fille de Louis XII et, pour mener à bien l'application du traité, Charles de Bourbon, duc de Vendôme et par conséquent suzerain de la famille du Bellay, est envoyé dans les Flandres comme ambassadeur du roi. Il y est accompagné par Martin du Bellay[2033] :

> Pour vous dire ce que j'apris en ce voyage que feit monseigneur de Vendosme, et de la façon dont estoit instruit ledit prince d'Espagne. Le seigneur de Chievres, que je vous ay dit cy devant, avoit esté par le roy Louis ordonné gouverneur dudit prince, approuvé par les bonnes villes de Flandres, le nourrissoit alors encores qu'il n'eust attaint le quinzieme an de son aage, en telle sorte que tous les pacquets [lettres, messages] qui venoient de toutes provinces luy estoient presentez, encores qu'il fust la nuict, lesquels apres avoir veus, les rapportoit luy mesmes en son conseil, où toutes choses estoyent deliberées en sa presence. Et un jour, estant le seigneur de Jenlis [Genlis] demouré ambassadeur pres la personne dudit prince de par le Roy, et moy demouré par le commandement de mondit sieur de Vendosme avec ledit sieur de Jenlis, le seigneur de Chievres donnoit à souper audit de Jenlis : où, estans entrez en propos, monsieur de Jenlis dit audit de Chievres qu'il estoit estonné de quoy il donnoit tant de travail à l'esprit de ce jeune prince, veu qu'il avoit moyen de l'en soulager. Le seigneur de Chievres luy respondit, Mon cousin, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse, je veux quand je mourray qu'il demoure en liberté : car s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit apres mon decez qu'il eust un autre curateur pour n'avoir entendu ses affaires et n'avoir esté nourry au travail [éduqué à l'effort], se reposant tousjours sur autruy[2034].

La conception topique du bon conseiller « instituteur » du prince (ici le « curateur de sa jeunesse », celui qui en prend soin), le formant à l'autonomie, est d'autant plus intéressante que Martin du Bellay prend soin de présenter la façon dont il a entendu ce récit. Le discours direct, effaçant soudain le récit-cadre, efface en même temps la distance produite par les précisions de Du Bellay. L'opposition entre le style indirect (« qu'il estoit estonné de quoy… ») et le style direct met en valeur la réponse de Chievres comme une maxime, une *sententia* que l'auteur donne à retenir à son lecteur.

Mais le plus intéressant est ici la présence du thème du témoignage, thème commun, comme on l'a vu, entre l'écriture de l'histoire et l'idéologie du conseil. L'éducateur du Prince

[2033] Voir V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. XII-XIII ; et les notes de leur édition des *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*, vol. 1, p. 57-59.
[2034] *Mémoires* (éd. 1569), p. 8*v*-9*r*

fait en sorte que celui-ci se tienne en permanence informé, de jour comme de nuit. L'insistance porte sur le jugement du prince, qui doit, aux dires de son éducateur, « entendre ses affaires », les comprendre pour être à même d'en juger. Voir, comprendre, juger : ces exigences sont également au cœur de l'histoire-jugement, et ce n'est pas un hasard si Martin du Bellay appuie son propos en soulignant l'origine de son témoignage et en marquant sa présence comme acteur ou plutôt, ici, comme spectateur, témoin de l'histoire. Cette insistance est nécessaire, car il s'agit ici d'évoquer le mystère des Conseils auxquels Martin du Bellay n'avait pas accès, surtout pas à cette époque où ses frères n'y étaient pas encore admis.

Son expérience politique est plus limitée que celle de ses frères, comme l'est également sa formation rhétorique, et l'on ne trouvera pas de grands morceaux d'éloquence dans les *Mémoires* de Martin et, par conséquent, peu de discours insérés, sauf quand l'auteur suit les notes de Langey, quand il insère l'un de ses écrits de propagande ou qu'il recopie un compte-rendu officiel[2035]. Martin se « mêle » pourtant, souvent, des conseils. Cherchant les causes des guerres entre France et Empire, dans un passage où il résume sans doute à sa manière un développement de Langey, dont on sent l'influence, il attribue, de façon assez sommaire, l'ensemble des maux et des guerres survenus en son temps à la mort d'Artus Gouffier, principal conseiller de François Ier[2036], dont le décès en 1519 devait compromettre les négociations initiées entre le roi et Charles d'Autriche pour la succession au trône impérial :

> Ceste mesme année messire Arthus Gouffier, seigneur de Boisy, grand maistre de France, et monsieur de Chievres, s'assemblerent à Montpellier : l'un pour la part de l'esleu Empereur[2037], l'autre pour la part du Roy, pour par-ensemble adviser une paix finale entre leurs deux majestez, et vuider tous leurs differends d'entre eux et leurs alliez. Mais après avoir convenu ensemble quelques jours et avoir si bien acheminé les affaires que l'on esperoit en avoir bonne issuë, ledit grand maistre de Boisy tomba en une fievre continue, de laquelle il mourut : [ce] qui fut cause que les choses encommencées ne prindrent point de fin, et s'en retourna le seigneur de Chievres en Espagne. Ladite mort fut cause de grandes guerres, ainsi qu'entendrez cy apres ; car s'ils eussent achevé leur parlement, il est tout certain que la chrestienté fust demourée en repos pour l'heure ; mais ceux qui par après manierent les affaires n'aimerent pas le repos de la chrestienté, comme faisoient lesdits de Chievres et le grand maistre[2038].

Comme le résume R. Cooper, « il aurait donc suffi en principe de deux bons négociateurs pour prévenir toutes les horreurs des guerres qui ont assombri par la suite le règne de

[2035] Voir *Ibid.*, f° 77*r sq.* ; *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), *op. cit.*, p. 38 *sq*. Le procès-verbal reproduit a été rédigé par Jean Robertet, dont Martin reprend l'ensemble du texte en supprimant le « moi » du secrétaire (éd. Bourrilly-Vindry, p. 38, n. 1).

[2036] Sur ce personnage, voir P. CAROUGE, « Artus (1474-1519) et Guillaume (1482-1525) Gouffier à l'émergence de nouvelles modalités de gouvernement », dans C. Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 229-254

[2037] Charles Quint n'avait pas encore été élu (il le fut en juin) au moment de la mort d'Arthus Gouffier (en mai).

[2038] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 14*v*-15*r*

François Ier »[2039]. C'est dire l'importance que revêt une mince élite dans les *Mémoires*, « gens d'entendement »[2040], conseillers et diplomates, qui peuvent modérer les passions déclenchées, chez les princes et les grands, par toute offense, même minime, à leur honneur ou à la foi jurée. Ces passions ne sont pas, en elles-mêmes, remises en causes : il semble que Martin les considère comme un mal nécessaire qui accompagne la grandeur. Si son explication des premiers conflits entre France et Empire est assez courte, elle montre que les princes, aussi vertueux soient-ils, ont besoin de conseillers pour éviter que ces passions nobles ne provoquent leur infortune.

Lorsqu'il reprend simplement les analyses de Langey, Martin du Bellay les réduit souvent à l'essentiel et, surtout, à leur dimension de propagande[2041]. Les passages que l'on peut attribuer, avec une plus grande certitude, à sa propre plume mêlent de façon plus subtile au récit ses propres commentaires. Martin donne ainsi des mauvaises décisions qui conduisirent au désastre de Pavie une analyse certes classique, mais néanmoins nuancée et, en cela, très différente de l'historiographie française du temps. Il reconstitue une série de mauvaises décisions, la première étant prise lors du Conseil qui suit la prise de Milan par les armées françaises :

> Le Roy estant averty de la prise de Milan, mist en deliberation ce qui estoit à faire. Plusieurs furent d'avis qu'il devoit suivre son ennemy droict à Laudes, laissant dedans Milan quelque nombre d'hommes pour la garde d'icelle : mesmes qu'on devoit mander aux seigneurs de la Trimouille et marquis de Salluces, de gaigner les devans pendant que le Roy les suivroit, et de ne laisser prendre pied à l'ennemy. Autres furent d'advis d'aller assieger Pavie, remonstrans qu'ayans deslogé de Pavie les forces qui y estoient demourées, aisément le Roy pourroit conquerir le reste du Duché de Milan. En fin, ceste opinion fut suivie, et fut mandé au seigneur de la Trimouille de demourer dedans Milan, et au marquis de Salluces de se venir joindre avecques le Roy : lequel partant de Vigeve, alla à Biagras, et de là devant Pavie. *Plusieurs ont estimé, et y a eu grande apparance par les choses qui depuis sont*

[2039] « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 33.

[2040] *Mémoires*, X (éd. 1569), f° 322*v* (« gens dispos, et de bon entendement »). On trouve beaucoup d'expressions analogues

[2041] On peut en juger par le traitement que Martin réserve à l'affaire de Robert de La Marck (voir *supra*, 1. Les « causes finales » et « l'instabilité des choses humaines », l'analyse de Langey dans les *Fragments de la première Ogdoade*, dont s'inspire ici Martin), dans *Ibid.*, f° 17*r* : « Or messieurs, pour vous faire entendre la source et origine de la guerre d'entre deux si grands princes que l'Empereur et le Roy, par laquelle sont advenues tant d'eversions de villes, oppressions de peuples, ruines de provinces, et la mort de tant de gens de bien et vertu, je vous le diray sommairement, et jugerez par adventure [peut-être] que le commencement fut pour peu d'occasion : *mais Dieu qui est là hault l'avoit (comme j'estime) ainsi deliberé, soit pour punir les pechez des subjets et les attirer à le recognoistre, ou se venger des grands de la terre, qui peu souvent le recognoissent comme ils doivent. Et l'on a maintesfois veu tant de nostre temps que du passé, d'une petite estincelle s'allumer un grand feu, d'autant qu'il n'est rien plus facile que de provoquer les princes les uns contre les autres : puis quand ils sont une fois esbranlez, il est merveilleusement difficile de les arrester*. Et en cest endroict, veu que de messire Robert de la Marche est sorty le commencement de leurs differends, il ne sera pas impertinent de laisser couler un mot en passant, des causes, qui alienerent son coeur de la part Imperiale, veu que depuis peu de temps il l'avoit suivie si affectionnéement que rien plus : par ainsi il sera aisé à juger lequel desdits deux Princes premier [le premier] a rompu les conditions de la paix » (je souligne la *sententia* marquée par des guillemets marginaux). Martin insiste sur sa volonté de justifier la politique française. Les fragments latins de la première ogdoade sont, du reste, d'une partialité beaucoup plus marquée et plus sommaire que les fragments tardifs (voir *supra*).

> *advenues, que qui* [si l'on] *eust suivy la premiere opinion, qui estoit de poulser vivement après l'armée Imperialle, la victoire et la conqueste du Duché de Milan estoit nostre* : car leur armée s'en alloit en tel desordre, que les soldats Imperiaux, pour le travail [fatigue] des chemins qu'ils avoient passé [*sic*] venans de Provence jettoient leurs armes dedans les fossez, n'ayans puissance de les porter. Parquoy l'ennemy n'eust eu le moyen de garder Laudes, et estoit en hazard d'abandonner Cremonne : car au passage de la riviere d'Adde, le seigneur de la Trimouille, et le marquis de Salluces usans de diligence les eussent peu arrester, attendans le reste de nostre armée : et par ce moyen ceux de Pavie et d'Alexandrie, qui demouroient derriere, eussent esté contraints de parler [parlementer], par-ce qu'il n'y avoit apparence qu'ils peussent estre secourus : *mais Dieu ne voulut permettre de prendre le meilleur conseil*[2042].

Il faut remarquer le soin avec lequel Martin du Bellay met en scène le Conseil, sans en tirer de longs discours comme l'aurait fait Langey, mais en résumant les deux principales positions défendues, sans davantage nuancer ces « antilogies », et surtout en décrivant la (mauvaise) décision comme une faute collective, sans insister sur la responsabilité personnelle du roi (d'où le passif : « ceste opinion fut suivie »).

Dans la suite du texte, Martin semble reprendre également le discours ordinaire de l'historiographie française, qui attribue une grande partie de la faute à Bonnivet[2043] :

> Lesquelles conditions furent refusées par le Roy, à la persuasion (à ce qu'on disoit) de monsieur l'Amiral Bonnivet, qui avoit la superintendence des affaires du Roy, et à l'instigation du seigneur de Saint Marsault, qui estoit fort pres de la personne du Roy, et bien ouy dudit seigneur, encores qu'il ne fust en estime d'homme de guerre, mais bien entendant les praticques de la cour[2044].

Martin reste pourtant très sobre en évoquant la responsabilité de l'amiral et précise qu'il s'agit d'un « on dit » ; évoquant un personnage plus discret, François Green, seigneur de Saint-Marsault, il se livre à une critique très convenue du courtisan, incapable de juger les choses en homme de guerre, et il diminue en même temps la responsabilité de Bonnivet. En outre, le fait qu'il attribue la critique de Bonnivet à d'autres incite à ne pas prendre trop au sérieux ce *topos* du mauvais conseiller qui explique à lui seul une telle défaite. Martin souligne par ailleurs que le bon conseil s'est trouvé, pour l'occasion, dans le camp impérial[2045]. Les qualités oratoires de l'ennemi ne sont pas oubliées, et l'on voit le marquis de Pescara « appel[ant] en concion » les soldats de l'empereur pour les galvaniser, leur promettant la gloire de faire prisonnier

---

[2042] *Ibid.*, f° 61*r*-61*v* (je souligne).

[2043] « Considéré comme responsable d'un des plus graves désastres militaires français, l'amiral n'a laissé dans l'Histoire que l'image d'un mauvais conseiller et d'un favori incompétent » (*La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris, R. Laffont, 2001, p. 853). Voir J.-M. L. GALL, « Autopsie d'une figure de la défaite », *op. cit.*, § 9 et 18.

[2044] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 62*r*.

[2045] *Ibid.*, f° 62*v* ; c'est au marquis de Pescara qu'est attribué ce bon conseil (en l'occurrence, marcher sur le Milanais au lieu de défendre le royaume de Naples), et non au connétable de Bourbon dont les historiographes français se plaisent souvent à souligner le rôle joué dans la victoire impériale (voir *supra*, 3. Une politique de l'histoire : l'historiographie à la rencontre d'ambitions humanistes, nobiliaires et royales).

François Ier[2046]. L'essentiel est pour lui d'opposer des gens d'entendement, ces bons conseillers qui ne sont pas nommés mais qui formulent l'opinion juste, aux imprudences qui expliquent la défaite. Ce type de procédé abrite le jugement de l'auteur derrière un avis collectif qui implique également le lecteur, invité à rapporter cet avis à ce qu'il sait de l'histoire et du sort des armes – des événements et des « effets » de ces conseils.

Du reste, c'est bien le roi qui, par la suite, s'obstine dans ce mauvais choix ; s'il n'est pas à l'origine de celui-ci, il contribue ensuite à sa propre défaite. Il refuse d'écouter les conseillers et les ambassadeurs qui lui signalent que l'armée impériale étant mal payée, il n'a qu'à attendre qu'elle se désagrège d'elle-même : « estant Prince magnanime, ou Dieu l'ayant ainsi ordonné, ne voulut oncques tourner la teste ailleurs que devers l'ennemy »[2047]. Comme Langey, Martin semble ainsi condamner une « magnanimité » chevaleresque qui pousse le souverain à vouloir « hazarder la bataille »[2048] alors que la raison voudrait qu'il temporise. Malgré ses précautions de langage et les qualités qu'il reconnaît à François Ier, l'auteur des *Mémoires* donne des conseils qui précèdent la bataille une analyse plus proche de celle de Guicciardini[2049] que de celle de Dolet – ou du roi lui-même au lendemain de la bataille. La figure du roi conserve sa noblesse, mais sa grandeur d'âme apparaît, dans une logique presque tragique, comme une passion noble dont la constance même est la cause de sa défaite. Si la Providence joue ici un rôle, ce n'est donc pas tant dans le sort des armes, dans la bataille elle-même qu'elle intervient, mais bien au sein des conseils : « le Roy comme predestiné en la volonté de Dieu d'avoir mauvaise fortune, demoura tousjours en sa premiere opinion, de ne se vouloir retirer de devant son ennemy »[2050]. Loin de réduire la part de responsabilité du roi, cette formule (*comme prédestiné* et non *prédestiné* – ce mot, écrit à la fin des années 1550, alors que le calvinisme progresse dans le royaume, ne peut être innocent sous la plume de Martin) montre que c'est bien le prince qui décide, au terme des délibérations de son Conseil ; que Dieu soit *in fine* celui qui décide des conseils des rois mêmes ne modifie pas la nature sage ou erronée de leurs choix.

Les *Mémoires*, de ce point de vue, ne présentent pas une image uniforme de la royauté : les deux derniers livres la montrent sous un jour moins favorable. Cela n'est pas un hasard, car ils racontent la fin de « l'entente stérile » (R. Knecht) entre le roi et l'empereur[2051], c'est-à-dire

[2046] *Ibid.*, f° 66*r*. Chez Dolet, c'est le connétable de Bourbon qui tient un semblable discours : voir *Les gestes de Françoys de Valois*, *op. cit.*, p. 45-46.

[2047] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 67*r*.

[2048] *Ibid.*, f° 67*v*.

[2049] Voir J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, « Come scrivere la storia delle guerre d'Italia ? », *op. cit.*, p. 191-192.

[2050] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 67*v*

[2051] Voir R. J. KNECHT, *Un prince de la Renaissance : François Ier et son royaume*, P. Hersant (trad.), Paris, Fayard, 1998, p. 397*sq*.

le moment où le refus de ce dernier de régler la question du Milanais en attribuant le duché à l'un des enfants du roi provoque la disgrâce progressive de Montmorency en 1540-1541 et la reprise des hostilités en 1542. Montmorency ayant été disgracié, les Du Bellay n'en sont pas moins favorisés[2052], mais l'Italie et le Milanais ne sont plus au cœur de la politique française, et Martin et Guillaume, investis de nouvelles responsabilités au Piémont, voient François Ier se détourner de cette région pour attaquer Charles Quint sur d'autres fronts. Le récit de Martin prend alors une couleur plus critique. Racontant l'échec de la campagne du duc d'Orléans (fils de François Ier et jeune frère du Dauphin), qu'il a menée au Luxembourg, Martin montre comment les deux subordonnés auxquels le duc confie la garde des places fortes nouvellement conquises les rendent à l'ennemi « bien legerement, et avecques peu d'occasion, dont le Roy fut fort mal content, et contre monseigneur son fils, et contre ceux qui luy avoient conseillé de laisser son armée, *mais je croy que luymesme avoit esté son conseil* »[2053]. C'est dire que Martin est loin d'attribuer toutes les fautes des princes à leurs conseillers.

En outre, il n'ignore pas la disgrâce de Montmorency, dont il évoque brièvement la cause politique principale – l'échec de sa politique extérieure avec le manquement de l'empereur à sa parole de rendre le Milanais à la famille royale[2054]. Si l'on n'en trouve aucun récit précis circonstancié (mais il s'agissait d'un fait suffisamment connu par les lecteurs ; en outre, Montmorency avait été réhabilité sous Henri II, au moment où Martin écrit ses *Mémoires*), il y fait clairement référence en évoquant le regret ressenti par le Dauphin de n'avoir pas le connétable auprès de lui pour le conseiller :

> […] vray est qu'il eut bien desiré avoir en sa compagnie monsieur le Connestable de Montmorency, qui estoit retiré en sa maison, pour user de son conseil, et pour cest effect envoya devers le Roy, lequel trouva fort mauvaise laditte requeste de son fils, pour la haine qu'il portoit audit connestab[l]e, et en voulut grand mal aux Capitaines qui estoyent pres de son fils[2055].

Il faut donc se garder d'exagérer l'idéalisation du roi dans les *Mémoires* : si celui-ci est, en effet, une figure que caractérisent le courage et la grandeur d'âme, il n'en a pas moins besoin de bons conseillers. Plus encore que Montmorency, sur lequel Martin insiste peu (« l'ère

[2052] Voir *Ibid.*, p. 408-409.

[2053] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 290*v* (je souligne).

[2054] *Ibid.*, f° 272*r* : après son passage par le royaume de France, et l'écrasement de la révolte de Gand par ses troupes, « […] l'empereur se voyant hors de toute craincte, osta le masque de sa dissimulation, et declara entierement n'avoir rien promis : dont le Roy porta quelque mauvaise volonté à monsieur le Connestable, se disant avoir esté par luy asseuré de la volonté de l'Empereur. J'estime bien que mondit-seigneur le Connestable luy en avoit donné quelque asseurance, parce qu'il pensoit estre asseuré de la promesse d'un tel Prince que l'Empereur, et qu'il se fondoit sur l'asseurance de l'ambassadeur du Roy, estant pres de la personne dudit Empereur ».

[2055] *Ibid.*, f° 333*v*.

Montmorency », du reste, correspond surtout à l'époque que racontent les principaux fragments des *Ogdoades*), c'est Guillaume du Bellay qui incarne les valeurs du conseil dans les *Mémoires*.

Conseils des capitaines : Langey, l'anti-Bayard ?

Martin du Bellay écrit une histoire de nobles pour les nobles, ce dont témoigne, en premier lieu, les listes des « gens de noms » (gentilshommes) tombés au service du roi qui suivent invariablement le récit des combats[2056]. Mais, comme chez Langey, la représentation de la noblesse d'épée par Martin obéit à l'exigence d'utilité, à l'objectif d'instruire le lecteur. Du côté des capitaines, Martin du Bellay sacrifie parfois au récit de prouesses et au portrait des preux – ainsi de Bayard, à qui il attribue quelques paroles marquantes au moment de sa mort, qui permettent de l'opposer à une autre grande figure, celle du séditieux par excellence, le connétable de Bourbon :

> […] le capitaine Bayar [*sic*] fut blessé d'une arquebouzade au travers du corps, lequel persuadé de ses gens de se retirer ne le voulut consentir, disant n'avoir jamais tourné le derriere à l'ennemy. Et après les avoir repoussez, se feit descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, et se feit coucher au pied d'un arbre le visage devers l'ennemy : où le Duc de Bourbon, lequel estoit à la suitte de nostre camp le vint trouver en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayar luy feit response, Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien : mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre Prince, et vostre patrie, et vostre serment : et peu après ledit Bayar rendit l'esprit, et fut baillé saufconduit à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif[2057].

Martin ne fait cependant que reprendre un mythe largement répandu et bien connu à l'époque où il écrit ses *Mémoires*, et ce passage condense le récit de la mort de Bayard par Symphorien Champier[2058] ; Du Bellay abrège le dialogue des deux chevaliers – le mourant, dans le récit de

---

[2056] Voir *Ibid.*, f° 87*v*, 240*r* par exemple. Le plaisir de la liste ne concerne pas que les morts, et l'on trouve également des listes des gentilshommes présents au combat, en garnison, etc. (par exemple f° 303*r*). L'impératif de brièveté de Martin lui fait cependant éviter de s'étendre (f° 346 notamment). Pour saisir l'importance de la dimension délibérément aristocratique de l'écriture de Martin, on peut comparer ces listes non exhaustives au récit que le mémorialiste fait de l'intervention des princes lorrains dans la guerre des paysans allemands (en l'occurrence, en Alsace : voir G. BISCHOFF, *La guerre des paysans : l'Alsace et la révolution du Bundschuh, 1493-1525*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2010), révolte à la fois religieuse et sociale (l'éditeur de 1569 parle de « La commune des Zvingliens d'Allemagne ») : « En ce temps se leva en Allemagne un populaire, qui vouloit maintenir tous les biens estre communs, soubs lequel pretexte se meirent ensemble quatorze ou quinze mille villains pour marcher droit en Lorraine, et de là en France, estimans pouvoir tout subjuguer : par-ce qu'ils avoient opinion que la noblesse de France estoit morte à la bataille [de Pavie] […]. Onc depuis ceste deffaicte ne fut nouvelles que ceste canaille se deust rassembler » (*Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 70*r*). Voir aussi *Ibid.*, f° 440*r* : « En ce conflict nous feismes perte de quelques forsats, et de quelques soldats privez : d'hommes de nom, il ne s'en perdit pas un ». Les non-nobles sont des soldats *sans nom* (le mot *nom* ayant, outre son sens actuel, celui de « renommée, réputation »).

[2057] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 59*r*. Les mots de Bayard sont soulignés par des guillemets marginaux.

[2058] S. CHAMPIER, *Les gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard*, [1525], Paris, Payot, 1918, p. 204-207.

Champier comme chez le Loyal Serviteur, est singulièrement bavard[2059] – pour mettre en valeur la *parrêsia* de Bayard, qui révèle à Bourbon la vérité de lui-même[2060]. Alors que Champier et le Loyal Serviteur font tenir au chevalier des discours et des prières à Dieu dont la longueur et la composition trahissent la plume des auteurs, Martin du Bellay campe un personnage plus martial, au verbe bref mais néanmoins éloquent – le rythme ternaire rend plus frappante la formule : « contre vostre Prince, et vostre patrie, et vostre serment » –, qui ne se prive pas d'un bon mot pour ses amis, à qui il rappelle qu'il n'a « jamais tourné le derrière à l'ennemi », et d'une pique envers son ennemi.

À côté de ces figures topiques de bon et de mauvais serviteur du roi, la plupart des personnages nobles des *Mémoires* ne sont pas héroïques, et Martin évite également de diaboliser le connétable, dont il souligne la prudence, y compris dans le récit qu'il fait de sa trahison[2061]. L'héroïsme, en fait, est rare dans les *Mémoires*, et les prudents capitaines se révèlent toujours faillibles. La grandeur d'âme, du reste, est, comme on l'a vu, nettement séparée de la prudence par Martin, et Bayard lui-même n'est pas représenté en *prudens* – au contraire de Langey, comme on va le voir. Un autre capitaine prudent, Odet de Foix, seigneur de Lautrec, lieutenant général du roi en Italie, est ainsi représenté dans un moment où il suit une stratégie qui va s'avérer erronée, pendant la campagne qui suit le sac de Rome :

> Plusieurs ont estimé, et c'est mon opinion, que si le seigneur de Lautrec eut employé le temps qu'il sejourna à Plaisance et à Boulongne, aisément il eut remis en l'obeïssance du Duc Sforce tout le Duché de Milan, et n'eut laissé à exécuter son entreprise de Naples : car ayant chassé de la Lombardie les Imperiaux, il eust esté plus formidable [*i.e.* capable d'inspirer la crainte] à toute l'Italie, mais je pense qu'il estoit si bien avisé que ce qu'il faisoit estoit à bonne intention, ou par commandement qu'il avoit de son Prince[2062].

Il faut en déduire qu'un mauvais conseil ne doit pas faire conclure à l'imprudence du décideur ; Martin, qui se compte ici encore parmi d'autres juges (« plusieurs ») avant d'affirmer plus

---

[2059] L'échange avec Bourbon n'apparaît pas dans le récit du Loyal Serviteur (J. de MAILLES, *Histoire du seigneur de Bayart, le chevalier sans paour et sans reprouche composée par le Loyal Serviteur*, [1527], Paris / Cambridge, Droz / Heffer and sons, 1927, p. 263-264).

[2060] Dans le récit de Champier, Bayard ne fait aucun reproche explicite à Bourbon, et c'est ce dernier qui fait l'éloge de la fidélité du chevalier : « C'est une chose piteable veoir le bon chevalier ainsi mourir, qui si noblement et loyaulment a servy tousjours ses princes, roys de France sans aulcune reprehension. Bien est eureulx le prince qui a ung tel serviteur ; et ne sçait la France ce qu'elle a perdu au jourdhuy, à ce noble chevalier » (*Les gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard*, *op. cit.*, p. 206). Pour Aymar du Rivail, Bayard refusa de prolonger l'entretien avec Bourbon : *Et Carolus Borbonius ipsum in infirmitate uidit, sed cum eo Bayardus magnum colloquium habere noluit* (A. DU RIVAIL, *De Allobrogibus libri novem, ex autographo codice Bibliothecae Regis editi*, Vienne, apud Jacobum Girard [Jacques Girard], 1844, p. 578).

[2061] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 49*r*-49*v* : « Ledit seigneur de Bourbon, comme sage et prudent, sceut bien dissimuler sa deliberation […] » ; appelant ses familiers en conseil, Bourbon, « homme cognoissant » (sage, expérimenté) refuse l'avis de ses « privez ».

[2062] *Ibid.*, f° 81*v*.

fortement « son opinion », suggère que Lautrec a pu simplement respecter les ordres du roi. C'est là un problème classique de la *doxa* du conseil : le prince ne peut être partout, et respecter ses ordres à la lettre conduit à manquer les occasions qui se présentent, empêche d'*improviser*. Dans les *Ogdoades*, le roi laissait Montmorency décider en temps et en lieu de ce qu'il conviendrait de faire une fois arrivé sur le théâtre des opérations ; dans les *Mémoires*, Martin insiste également sur l'impossibilité pour le roi d'avoir une idée précise de la tactique à suivre : « Quant à la bataille, [le roi] le remetoit à en user par l'advis des capitaines qui estoient aupres de luy, lesquels pouvoient mieux connoistre (estans sur les lieux) ce que la necessité commanderoit à ses affaires, que luy qui ne le voioit à l'œil »[2063]. Mais François Ier ne se montre pas toujours aussi sage.

En somme, le problème spécifique qui se pose aux capitaines est celui de l'urgence. La constance d'un Bayard participe de la beauté du personnage, mais ne résout pas les situations concrètes ; elle permet seulement de mourir avec les honneurs et parfois avec un bon mot. Le seul personnage qui apparaisse dans les *Mémoires* avec toutes les caractéristiques du *prudens* et du bon conseiller est Langey. Son rôle en Piémont est capital, au moment où la province se trouve au bord de la famine. En 1537, alors qu'il n'est que gouverneur de Turin et qu'il doit composer avec le lieutenant du roi en Piémont, Montejean, ce dernier « par faulte de payement [...] fut contrainct de permettre aux soldats de vivre à discretion, ou indiscretion, et mangèrent ce qui estoit demouré »[2064] : autrement dit, il laisse les troupes françaises se livrer au pillage, ce qui provoque, l'année suivante, la famine et l'inflation, car le peuple n'a pas semé en 1537. Langey doit alors entrer en négociation avec l'État génois pour faire venir du blé depuis la Bourgogne :

> [Il] departit [le blé] par toute l'obéissance du Roy [*i.e.* les terres du roi], à trois escus le sac, qui coustoit au precedant dix escus, et à chaque village (apportant l'estat de ce qu'il en falloit, tant pour semer que pour vivre jusques aux nouveaux, et en baillant un ou deux respondans) fournissoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac, payant moitié comptant, moitié apres l'Aoust, tellement que toutes terres furent semées : [ce] qui a esté la salvation du païs, car peu apres la guerre se declara, comme entendrez cy apres, et eust esté ledit païs affamé : et fist ledit seigneur de Langey à ses fraiz, de sorte que moy qui suis son frere en ay payé depuis sa mort cent mille livres à un homme seul, enquoy il estoit en arriere, mais il ne luy challoit de la despence, moyennant qu'il fist service à son Prince[2065].

La façon de faire de Langey ne se caractérise pas seulement par son désintéressement qui lui valut, comme on sait, quelques éloges ; elle se distingue également par le refus de procéder

[2063] *Ibid.*, p. 319*v*.
[2064] *Ibid.*, f° 272*v*.
[2065] *Ibid.*, f° 272*v*-273*r*.

à la façon ordinaire des armées qui vivent en pays conquis[2066]. Cela résulte, par ailleurs, d'un choix politique et idéologique : le Piémont était considéré, ou plus exactement revendiqué par Langey comme une terre française (la « Gaule transalpine » évoquée dans le *Prologue*), et à ce titre ne pouvait être traité comme une terre étrangère. Se concilier la population était le meilleur moyen de tenir la province. De façon plaisante, la dette abyssale et panurgienne que devait laisser Langey à son frère atteste donc ce « haut fait » qui est bien loin des prouesses d'un Bayard ; Martin, en revendiquant cette dette comme son héritage, la constitue en gloire familiale. Cette note autobiographique, où le *Je* de Martin se fait entendre plus nettement, termine le huitième livre des *Mémoires*. Le lieu commun de la pensée politique selon lequel il est plus ardu de conserver que de conquérir rend l'héroïsme de Langey supérieur à celui d'un Bayard.

De ce point de vue, la figure de Langey est d'autant plus intéressante qu'elle s'oppose à celle de François Ier et laisse planer un doute sur la générosité du prince. Celui-ci, en effet, se montre avant tout préoccupé de l'opinion que l'on a de lui, cherchant systématiquement à *paraître* n'avoir pas recherché la guerre. Le monarque veut présenter une justification valable aux yeux des hommes et à ceux de Dieu, plaçant ainsi les « effets » au-dessus des intentions. Peut-être n'y a-t-il, dans cette représentation du roi, aucune intention malveillante de la part de Martin ; toujours est-il que, du fait de cette conception naïve et théologiquement discutable de la justification, le roi sacrifie, régulièrement, à la peur que les apparences soient contre lui, alors que, pour Langey, ce sont les conseils qui nous jugent – « l'intention juge nos actions », écrira Montaigne[2067]. À la veille de la reprise des hostilités, deux « voies » s'offrent à lui, que détaille Martin du Bellay : la première est de surprendre des places adverses avant toute déclaration de guerre, ce qui est la voie qui semble la plus « utile », la seconde est de déclarer ouvertement la guerre, voie dans laquelle, écrit Martin, « moins se trouvoit d'utilité, mais selon le commun jugement des hommes plus d'honnesteté […] »[2068]. Langey, au contraire, favorise les solutions efficaces, et sa tactique en Piémont est de ne pas attendre que la guerre soit déclarée pour prendre les troupes impériales par surprise :

[2066] Le caractère « utile » de cette politique a été souligné par R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 40-41 : « Il ne suffit pas de conquérir, il faut savoir conserver, et pour cela il faut conquérir la bienveillance des vaincus. C'est pour cela que Langey avait insisté dès 1538 sur la nécessité d'améliorer le sort des Piémontais, de réduire les impôts et de discipliner les troupes. / Même l'importation du blé a une motivation militaire, à en croire Thevet, qui la présente comme l'acte "digne d'un chef soigneux et provident" : en cas de guerre les Français seraient obligés d'abandonner une province démunie de vivres. La popularité de Langey auprès des Piémontais frappa l'ambassadeur de Venise qui estimait qu'elle était un atout qui assurait à la couronne de France la loyauté de cette nouvelle province conquise ».

[2067] C'est le titre d'un chapitre du premier livre des *Essais* (I, 7, p. 52 ; éd. Villey, p. 30).

[2068] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 287*v*.

> Si durant six semaines ou deux mois que ledit sieur d'Annebault fut avecques lesdittes forces en Piemont inutile, on eust voulu, laditte entreprinse eust été executée au nom dudict Strozy [Pietro Strozzi], et des Neapolitains, demandans estre restituez en leurs biens que l'Empereur luy usurpoit [*sic*] : mais voulant le Roy (comme avez entendu) commencer la guerre ouvertement, et non à l'improviste, encores que du commencement il eust consenty et arresté laditte entreprise, en fut diverty et la refusa, mais *j'ai ouy des proverbes de noz peres, que qui a le prouffit de la guerre, en a l'honneur*[2069].

Les opérations qui suivent s'avèrent confirmer le pronostic de Langey et le jugement rétrospectif de Martin, dont le dialogue structure le récit : le premier joue le rôle de conseiller, le second celui de juge. De la fin du livre VIII (où Martin raconte le ravitaillement du Piémont) à la fin du livre IX (où Martin raconte la mort de Langey), le texte devient, à proprement parler, les *Mémoires* des deux frères du Bellay, car le regard du narrateur se concentre sur leur destin commun, sur leurs « faits », et sur les événements survenus dans le Piémont, alors même que les troupes royales font campagne, principalement, au Luxembourg et en Catalogne[2070]. Ce choix obéit aussi à une logique politique : Martin souligne ainsi l'importance stratégique du Piémont et s'attache à reconstituer les plans de son frère, dont il montre les qualités de stratège.

Dans le livre IX, l'attention de l'auteur se porte donc principalement non plus sur les actions des uns et des autres, mais sur les « faits » et, plus encore, sur les conseils de Langey. Face aux troupes impériales commandées par le marquis del Vasto (« Du Guast » dans les *Mémoires*), Langey cherche à compenser la faiblesse des forces françaises par la ruse, « afin que par art il peust garder ce que par force il luy estoit impossible »[2071]. La correspondance de Langey avec Claude d'Annebault pour l'année 1542 montre qu'il cherche constamment à prévenir les mouvements de l'ennemi grâce à ses informateurs, et à se ménager la possibilité d'agir « à l'improviste » en frappant « là où l'occasion et l'opportunité conseilleront »[2072]. Il se tient constamment informé des mouvements de son adversaire, et parvient par la surprise à obtenir quelques victoires, et même à débaucher une partie des troupes italiennes de Del Vasto pour son propre compte, et cet effort considérable, mal récompensé par la fortune et par le roi,

---

[2069] *Ibid.*, f° 289*r*. Les italiques (des guillemets marginaux dans l'édition princeps) signalent la *sententia*.

[2070] Voir *Ibid.*, f° 287*v sq.*. Ce choix est justifié, selon Martin, par des raisons de légitimité (héritages, prétentions sur ces terres) mais aussi par des raisons stratégiques.

[2071] *Ibid.*, f° 293*r*.

[2072] Guillaume du Bellay à Claude d'Annebault, Turin, 5 juin 1542, dans *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, *op. cit.*, p. 659-660 : « L'oppinion dudict seigneur marchis [del Vasto] est telle que nous ayons délibéré de dresser la teste vers Ast [Asti] ; et à ceste cause, pour l'entretenir en ceste opinion, il semble à ceulx de vostre conseil que vous ne pouvez faire vostre amas [*i.e.* assembler vos troupes] en lieu plus commode que à Villeneufve. Car, s'il se vient camper au devant de vous, il laisse derrière plus de pays en proye que nous n'en tenons, et s'il veult le laisser garny, ne luy peuvent demourer gens suffisant à tenir camp ; et de là vous pouvez à l'improviste tourner la teste autre part où bon vous semblera et là où l'occasion et l'opportunité conseilleront. Le tout, Monseigneur, gist à diligence et à prevenir l'un l'autre ».

qui refuse de lui donner les moyens de sa polique[2073] – au point que, par faute d'argent, ses troupes mercenaires se mutinent[2074] – achève de l'épuiser : « luy-mesmes pour les longs travaux precedens qu'il avoit endurez estoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau et de la langue »[2075]. Ayant épuisé ses finances, Langey épuise son propre corps. Il multiplie les plans, sans succès, car il n'est pas écouté :

> Le sieur de Langey (toutesfois se voyant avoir perdu son temps et son argent) mist en avant autre party […]. Ce party mis en conseil fut approuvé […] mais la nuict venue, je ne sçay pourquoy, ne pour quelle raison, on demoura[2076].

La trajectoire de Guillaume du Bellay, qui pouvait apparaître un temps comme l'inspirateur de la politique royale, se termine par l'éloignement entre le conseiller et ses maîtres ; Martin lui-même ne peut rendre compte des raisons qui pourraient expliquer que son frère ne soit plus écouté. Tout juste mentionne-t-il des « envieux » qui détournent le sieur d'Annebault de suivre ses avis[2077].

Il en résulte une véritable transfiguration de Langey qui devient peu à peu un esprit que son corps abandonne ; il incarne désormais pleinement le conseil, n'ayant plus de force que pour *parler*, et ne pouvant plus *exécuter*. La mort le surprend alors qu'il cherche à s'entretenir directement avec le roi, passant par-dessus la tête des intermédiaires qui empêchent son discours d'être entendu :

> Finablement le sieur de Langey voyant qu'on ne vouloit executer ce dont il avoit tant travaillé, et faict de si gros frais, tant à l'entretenement des hommes que pour la fourniture de ce qui y estoit necessaire, considera bien que le pareil luy seroit faict en autres choses : à ces causes, pour la debilité de ses membres (car il estoit perclus à cause des longs travaux) avecques le congé du Roy, partit de Turin en une littiere, pour venir devers luy, auquel il desiroit avant que mourir declarer beaucoup de choses pour son service, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craingnant de faire tort à ceux qui en luy s'estoient fiez, mais il ne luy fut possible d'y parvenir : car le neufiesme jour de janvier mil cinq cens quarante deux [1543, avant Pâques],

---

[2073] C'est une fois de plus de sa propre poche que Langey paye ses troupes : « […] nous sommes sans argent, et pour faire les monstres de noz gens de pied nous a convenu en emprunter, ou laisser vivre tout le monde à indiscrétion et ruyner ce peu de païs que nous avons » (Guillaume du Bellay à Claude d'Annebault, Turin, 6 juin 1542, dans *Ibid.*, p. 663).

[2074] Voir *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 293*r* : « se voyant abandonné [Langey] ne sceut autre chose que de se faire porter en une chaire [chaise] à Turin ». Il s'agit encore de mercenaires suisses. Voir R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 35-36 : « La situation devint critique pendant l'été de 1542, quand Langey voulut prendre l'initiative, lever des troupes, passer à l'offensive et recueillir le fruit de toutes ses intrigues en territoire impérial, où il pensa prendre del Vasto au piège dans un mouvement de tenailles. Mais le roi ne voulut qu'une guerre défensive, n'envoya qu'un nombre réduit de troupes, et encore moins d'argent, de sorte que Langey fut réduit à emprunter pour payer les soldats, et lorsque son crédit s'épuisa, les Suisses se mutinèrent ».

[2075] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 293*r*

[2076] *Ibid.*, f° 294*v*

[2077] *Id.* Sur les intrigues que des courtisans malintentionnés auraient ourdies contre Langey, voir V.-L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, p. 359, et R. COOPER, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », *op. cit.*, p. 35. Il est difficile de savoir ce qu'il en fut exactement, car de telles intrigues étaient aussi bien un lieu commun du discours sur le conseil qu'une pratique politique bien attestée.

> il trespassa à Saint Saphorin sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir et d'experience[2078].

L'approche de la mort semble mettre en alerte les plus fins esprits, celuy de Bayard comme celui de Langey. Le premier, cependant, parle encore avant de rendre l'âme. Langey, mourant sur le chemin de l'Italie à la France, apparaît comme un médiateur, qui apporte depuis le lieu des opérations une information de première main ; mais sa parole est empêchée et l'on ne connaît pas les derniers mots de cet homme à qui il ne reste plus que « le cerveau et la langue ». Le récit de ses « desseins » et conseils, qui précède celui de sa mort, s'éclaire ainsi à la lumière de ce décès silencieux. Comme le firent sans doute Rabelais et Massuau, Martin du Bellay s'attache à reconstituer les « plans » de Langey. Il ne rend plus compte de la politique royale mais cherche à montrer ce qu'elle aurait pu être si l'on avait suivi les conseils de Langey. En ce sens, les *Mémoires* constituent le « tombeau » politique de Langey, où ses vertus sont représentées pour la postérité, et où ses stratagèmes sont donnés en exemple.

Cependant, après le récit de la mort de Langey, le dixième livre des *Mémoires* montre Martin du Bellay sous un jour nouveau. Ayant lui-même pris le titre de seigneur de Langey, Martin se trouve investi de missions plus importantes, qui le mettent souvent directement en rapport avec le roi. Ses conseils, cependant, ne sont guère écoutés : « Quelque recit que ledict seigneur de Langey eust faict au Roy de cest armée [*sic*] que menoit l'Empereur, si est-ce qu'il ne se divertit de sa deliberation »[2079] ; plus tard, Martin rapportant au roi les délibérations de lui-même et des autres capitaines de son armée et leur décision unanime, est encore déçu par ce roi qui « demeur[e] en son oppinion »[2080]. Martin affiche donc, à la fin des *Mémoires*, l'*ethos* du capitaine prudent et du conseiller malheureux : le jugement rétrospectif de l'auteur répond maintenant au jugement de l'acteur au moment des faits. Il insiste sur les capacités d'anticipation des capitaines :

> […] [ce] qui me fait croire que sur toutes choses on doit, en faisant quelque entreprinse, preveoir les inconveniens qui peuvent advenir, et y pourveoir en temps et lieu : d'autant qu'il est tard, et quelquefois impossible d'y remedier apres que le desordre est advenu[2081].

Mais, dans le livre X, Martin apparaît le plus souvent comme un conseiller malheureux, qui ne peut que constater après coup la justesse de ses prévisions – ainsi lorsque l'amiral d'Annebault refuse de l'écouter, « Les ennemis environ minuict ne faillirent d'executer ce que ledit Langey

[2078] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 295*r*
[2079] *Ibid.*, f° 306*v*.
[2080] *Ibid.*, f° 310*r*.
[2081] *Ibid.*, f° 337*r*.

[Martin du Bellay] avoit preveu »[2082]. Martin, cependant, ne se dépeint pas lui-même comme un improvisateur[2083] ; il ne se substitue pas exactement à Langey, mais apparaît plutôt comme l'archétype du vieux capitaine, insistant parfois sur ses faits d'armes[2084] mais beaucoup plus souvent sur sa place dans les conseils. Il fait ainsi valoir ses compétences en matière de fortifications en donnant des détails très précis sur les lieux des combats et sur « l'assiette » des places ennemies – compétences qui justifient ses interventions en conseil[2085].

Les *Mémoires*, en conséquence, présentent dans leurs dernières pages toutes les caractéristiques qui rendent, à la fin du XVIe siècle, immédiatement reconnaissables les textes qui relèvent du genre des Mémoires, en faisant valoir les actions de l'auteur lui-même et, plus encore, la part qu'il prend aux conseils. Il se « mêle » également aux conseils en faisant valoir son « opinion » rétrospective, présentée cependant avec les précautions rhétoriques d'usage – ainsi au sujet des affaires anglaises :

> Quant à mon opinion, ne desplaise à celle des seigneurs de Thais, et de Sainct Remy, il me semble que veuë l'affection et le moyen qu'avoit le Roy de se mettre en repos contre son ennemy le Roy d'Angleterre, il se presenta une occasion pour ce faire, laquelle malaisement de long temps s'offrira : mais Dieu conduit les choses en la forme qu'il luy plaist[2086].

Comme Monluc commentant l'alliance franco-ottomane, Martin remet sobrement en cause les décisions des chefs en marquant le caractère subjectif de son avis. C'est toujours Dieu qui fait prendre le mauvais conseil, mais la nécessité de tirer un enseignement de ces expériences malheureuses incite cependant Martin à chercher à comprendre les motivations personnelles qui conduisent les acteurs de l'histoire à prendre de mauvaises décisions. Envoyé par le roi pour inspecter les fortifications de Boulogne, Martin, expert en la matière, doit faire face à l'opposition du maréchal de Biez, dont l'entêtement (alors que son opinion est minoritaire au conseil) entraîne la perte de Boulogne :

> Toutes lesquelles remonstrances n'eurent lieu, car le lendemain matin, sans autre resolution de conseil, dés le poinct du jour il envoya le seigneur de Villebon faire rabiller le passage du Pontdebrique, pour passer l'artillerie et l'armée, et alla loger au Mont-Lambert, ainsi qu'il avoit deliberé […]. Pour dire verité, j'estime que ledit du Biez le faisoit par braverie, et moymesmes luy remonstray à part que ce n'estoit l'intention du Roy, mais je n'y proffitay riens : et depuis le Roy me dit, qu'il pensoit

[2082] *Ibid.*, fº 302*v*

[2083] Au contraire de ses frères virtuoses, Jean et Guillaume – *cf.* 3e partie, chap. I, 2.

[2084] Voir par exemple *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, p. 314*v*-315*r*, où l'on voit Martin parvenant, malgré les dangers, à ravitailler l'armée royale ; le fait d'avoir promis au roi de mener à bien cette mission l'encourage à bien faire – ce type de discours, si courant chez Monluc, reste cependant assez rare dans les *Mémoires*.

[2085] Voir *Ibid.*, p. 308*v*-309*v* : le conseil des capitaines au sujet du siège de Luxembourg est précédé par une description précise et admirative de l'assiette « fort bisarre » de la ville.

[2086] *Ibid.*, fº 341*v*.

> que ledit Mareschal n'eust voulu que Boulongne eust esté reprinse, craingnant perdre son authorité de commander aux Princes, et à une si grosse armée[2087].

Martin se présente cette fois en représentant du roi, et confirme son opinion par le jugement rétrospectif du roi lui-même. La parole « privée » (ici celle de Martin faisant sa « remontrance à part » au maréchal, et celle du roi commentant les faits *a posteriori* en compagnie du mémorialiste), qui a valeur de preuve, rappelle la représentation par Commynes de ses conversations avec les rois et les princes.

Les conseils des combattants : de la témérité à l'effroi, la difficulté de « se reconnaître » en temps de guerre

Avec Bayard, Bourbon, Lautrec ou Langey, et même avec Martin du Bellay, nous sommes encore très près des princes ; descendant encore d'un degré l'échelle de commandement, il faut examiner les conseils « intérieurs », les décisions, souvent moins exemplaires, de la noblesse guerrière. Celle-ci est représentée avec les défauts qui la caractérisent, et l'on retrouve, naturellement, Langey en modèle de modération, empêchant deux capitaines de se battre en duel en leur « remonstrant » le tort qu'ils feraient au roi[2088]. Les *Mémoires* présentent un motif récurrent : celui de jeunes gens de bonnes familles, fiers d'appartenir à la « gendarmerie », c'est-à-dire à la cavalerie française, et impatients de briller au combat. Comme Langey, Martin condamne les excès de cette impétueuse jeunesse, qui part se battre « sans commandement […] en espoir un chacun de rompre sa lance, ainsi qu'est la coutume le plus souvent des jeunes gentilshommes de France, de porter peu d'obeissance à ceux qui leur commandent »[2089] ; ces jeunes qui voient dans la guerre un « passe-temps » s'opposent évidemment aux « viels capitaines »[2090] dont l'expérience (« parlante et vive » pour reprendre les mots du *Prologue*) a quelque ressemblance à la connaissance de l'histoire. Aussi n'est-il pas rare de voir ces vieux soldats, dans les conseils mais aussi sur le champ de bataille, appuyer leurs avertissements (ou « remonstrances ») par des exemples[2091].

[2087] *Ibid.*, f° 344*v*.

[2088] *Ibid.*, VIII, f° 259*r* : « Le seigneur de Langey remonstra audit Comte Guy, et Cesar Fregose le reculement et prejudice du service du Roy, par le moyen de ces differends, et que par les chapitres de l'ordre du Roy, les chevaliers dudit ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel [*cartel de deffiance,* i.e. provocation en duel] ne combat l'un contre l'autre, sans le congé de leur superieur, qui est le Roy ».

[2089] *Ibid.*, f° 64*v*.

[2090] *Ibid.*, f° 306*v* : « Messieurs d'Aumalle et de Nevers et le reste de la jeunesse, ne voulurent perdre leur part du passe-temps, parquoy encores que ce ne fust l'opinion des viels capitaines, sortirent pour soustenir les nostres qui estoient renversez » (par une embuscade).

[2091] Il n'est jamais trop tard pour être sage, comme en témoigne ce passage remarquable : « Pour monstrer que jeunesse faict faire beaucoup de choses hazardeuses, le sieur d'Anguien [Enghien] sur ceste derniere charge, voyant le sieur de Sainct André s'estre mis devant la troupe pour recharger le premier, baissa la veuë [visière du casque] pour faire le semblable n'aiant que six chevaux avec luy, mais il fut arresté par un capitaine experimenté,

Martin se trouve lui-même bien à propos pour sauver l'un de ces téméraires, et non des moindres, puisqu'il s'agit de François de Lorraine, un Guise, qui fait ses premières armes en août-septembre 1522 :

> […] estant à la chasse des ennemis, voyant vii. ou viii. hommes de pied Bourguignons s'estre retirez dedans un bois, et n'estans aucunement apperceu de ses gens, luy seul alla pourchasser lesdits Bourguignons. Auquel lieu arriva de fortune le seigneur Martin du Bellay, accompagné de x. ou xii. chevaux, qui vint bien à propos pour ledit prince : car il estoit descendu à pied pour luy seul en combatre vii. ou viii. lesquels en fin furent taillez en pieces[2092].

La part personnelle de l'auteur dans ce fait d'armes n'est pas particulièrement glorieuse, et Martin montre surtout que le jeune Guise a eu beaucoup de chance (« de fortune ») ce jour-là de croiser sa route. Le récit des combats, dans les *Mémoires*, laisse peu de place à l'idéalisation ; l'auteur en souligne volontiers la cruauté, avec un détachement apparent que souligne la récurrence d'expressions comme *tailler en pièces* (en morceaux) ou *passer au fil de l'épée*[2093] – détachement *apparent*, parce que l'effet de cette violence est néanmoins souligné, et quand Martin évoque la part qu'il a prise dans les « faits » qu'il raconte, c'est parfois pour rendre son récit d'autant plus saisissant :

> Il y mourut de toutes gens, tant de gens de guerre, citadins, que pionniers, environ quatre mille cinq cens hommes, et ne fut pardonné ny à femmes religieuses, ny enfans, car vous sçavez de quelle gratieuseté usent les lansquenets quand ils sont victorieux : mesme le capitaine Martin du Bellay, depuis avoir esté prins, et amené dehors par la breche pour le sauver, faillit à estre tué deux ou trois fois des Clevois, et l'eust esté sans le seigneur Distain, qui l'accompagna jusques à la tente du Comte de Bures son pere[2094].

La violence des lansquenets était un fait connu, et le témoignage personnel de Martin permet surtout de faire participer le lecteur à l'effroi ressenti par les combattants. On devine, entre les lignes, une horreur que la poétique des *Mémoires*, qui interdit le plus souvent de faire référence à la vie « intérieure » des acteurs de l'histoire pour se concentrer sur leur vie sociale et leur rôle historique, empêche d'exprimer mais qui se manifeste par l'emploi de la tournure hypothétique *faillit à estre tué… et l'eust esté* : l'omniprésence des dangers ou « hazards », en temps de guerre, influence ainsi les conseils des combattants nobles, partagés entre l'effroi et la témérité

---

luy remonstrant l'inconvenient advenu au Duc de Nemours à Ravenne, pour pareille entreprinse, lequel [*i.e.* le sieur d'Enghien] ne luy feit autre response, sinon qu'on fist (donc) retirer le sieur de Sainct André, ce qui fut faict » (*Ibid.*, f° 324*v*-325*r*).

[2092] *Ibid.*, f° 44*v*. La date approximative du combat est donnée dans les *Mémoires* (éd. Bourrilly-Vindry), t. 1, p. 246.

[2093] Pour cette dernière expression (et sa variante *mettre au fil de l'épée*), qui signale la violence des affrontements au corps à corps, voir par exemple *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 57*v*, 302*r*, 325*r*, 342*r*.

[2094] *Mémoires*, VIII (éd. 1569), f° 255*v*.

et qui, de ce fait, font rarement preuve, malgré qu'ils en aient, de la constance nécessaire à la prise de décision.

Descendons encore la chaîne de commandement, et intéressons-nous à présent aux acteurs de la « petite » histoire, les combattants eux-mêmes. Les *Mémoires* sont riches de récits très détaillés de combats dont la cruauté est parfois jugée à l'aune de son utilité. Martin souligne ainsi le rôle de la terreur, par laquelle les mercenaires suisses parviennent à tenir en respect les troupes espagnoles en pratiquant la « mauvaise guerre », c'est-à-dire la guerre où l'on ne fait pas de prisonniers[2095].

Il s'agit là d'un autre motif récurrent des *Mémoires* de Martin, aussi important que les conseils : la *peur*, qui représente l'exact inverse de la constance et du calme nécessaires à la délibération. Elle joue parfois un rôle important pendant les batailles, comme lors de la prise de Rome par les troupes du connétable de Bourbon – qui débouche sur le sac de Rome. Le récit de l'imprudence du pape et de la diligence de Langey à la veille de l'assaut par les Impériaux se poursuit par celui, plus inattendu, de la panique qui saisit un porteur d'enseigne :

> Toutesfois le Pape estant ou abusé ou estonné, ne voulut pourveoir à chose du monde, qu'il ne veist les ennemis devant sa porte : de sorte que son principal combat fut de se retirer dedans le chasteau S. Ange avec une partie des Cardinaulx et ambassadeurs, laissant la ville sans garde : ce que voyans le seigneur Rence et le seigneur de Langey, trouverent moyen de promptement lever ii. mille hommes pour faire ce qui leur seroit possible, attendans le marquis de Salluces, mais il advint une chose estrange : car un porteur d'enseigne ayant la garde d'une ruine [endroit écroulé] qui estoit à la muraille au bourg S. Pierre voyant monsieur de Bourbon venir avecques quelques soldats à travers les vignes pour recognoistre la place, entra en tel effroy que cuidant fuir devers la ville, passa (l'enseigne au poing) par ladite ruine, et s'en alla droict aux ennemis. Monsieur de Bourbon voyant ceste enseigne venir droict à luy, estima qu'elle fut suivie d'autres gens, et que ce fust une saillie faicte sur luy : parquoy s'arresta pour recueillir les hommes qui venoient à son secours, et faire teste attendant son armée, laquelle incontinant se mist en armes. Ledit enseigne ayant marché environ trois cens pas hors la ville, et oyant l'alarme au camp dudit seigneur de Bourbon se recogneut : et ainsi qu'un homme qui vient de dormir reprist ses esprits, et tout le pas s'en retourna devers la ville, et par la mesme ruine dont il estoit sorty rentra dedans. Monsieur de Bourbon ayant veu la contenance de cest homme, et ayant cogneu ladite ruine, commanda de donner le signe de l'assault, et luy mesme marcha le premier l'echelle au poing[2096].

[2095] *Ibid.*, f° 58*r*. Par représailles, après un massacre des leurs, les Suisses, pendant trois semaines, massacrent tous les Impériaux qui se rendent à eux, et sont autorisés à tuer les prisonniers amenés au camp français : « Si nous eussions continué ce train, il est apparant que la fin de la guerre eust esté à nostre prouffit : car naturellement l'Espagnol craint plus la mort qu'autre nation, et va plus à la guerre par avarice que pour autre occasion : et où il cognoit qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point, il ne se hazardera, je parle de la plus grande part et non de tous. Et qu'il soit vray, durant ledit temps de la mauvaise guerre, peu d'Espagnols se hazardoient de se jetter en campagne, tellement que nous commencions d'estre en plus grand repos que par devant ».

[2096] *Ibid.*, f° 75*v*.

La fortune est parfois retorse, puisque cette chance qui fait connaître la fragilité des remparts au connétable lui valut également de mourir dans les combats qui suivirent, et la mention de sa présence à la tête de ses troupes a de ce fait une valeur proleptique. Par ailleurs, le sort de Rome est déjà, à ce moment, en grande partie joué du fait des mauvais conseils du pape ; il est d'autant plus intéressant que Martin du Bellay juge utile de s'attarder sur la panique du porteur d'enseigne, qui précipite l'assaut des troupes impériales. Celle-ci est bien entendu un objet de curiosité ; mais elle signale aussi l'importance de la peur et des comportements irrationnels dans la guerre, où l'entendement humain lui-même semble le jouet de la fortune. Du récit que lui a fait Langey du sac de Rome, ce détail est de ceux qui ont marqué l'auteur des *Mémoires* ; dans le reste de l'ouvrage, il remarque à plusieurs reprises de semblables événements, où la panique saisit parfois d'importants personnages[2097].

La peur constitue, certes, une réalité pour le moins évidente de la guerre. Si les acteurs des combats insistent peu sur celle-ci dans leurs récits, les traités d'art militaire la considéraient comme une donnée fondamentale : comme le souligne Amable Sablon du Corail, « Dans une large mesure, l'art du commandement est d'abord un art de la maîtrise de la peur, la sienne, celle de ses hommes, et même celle de ses ennemis »[2098]. Il n'y a donc rien d'étonnant dans le fait que Langey, lui-même fort intéressé par l'art militaire, ait retenu ce fait. Dans le huitième livre des *Mémoires*, Martin revient sur la peur du porteur d'enseigne à Rome :

> […] fut [pris] le capitaine Juille, ayant le bastion de la porte de Dourlans en garde, auquel advint un faict estrange, et presque pareil que celuy qui arriva à Romme, quand monseigneur de Bourbon l'assaillit, *et cestuy cy je le vey*. L'enseigne du capitaine Juille qu'on avoit en estime de bien homme asseuré, estant à sa deffence sur le boullevert [rempart], son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assaut entra en tel effroy, que pensant à mon advis fouir dans la ville, sortit par une canonniere, et fouit droict aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré : aussi un gentilhomme qui estoit au pres de moy entra en telle frayeur, qu'il tomba mort sans estre frappé, car je le fey visiter [examiner][2099].

L'auteur souligne le caractère personnel de sa curiosité, dans ce passage où la première personne renvoie au témoin et à l'enquêteur, qui cherche immédiatement à comprendre les faits qu'il observe. L'étrangeté des faits mérite une explication, et celle-ci ne peut résider que dans une défaillance du jugement au moment du danger ; la peur fait ainsi partie de ces « mauvaises fortunes » qu'il est particulièrement difficile d'anticiper et d'éviter.

[2097] Voir par exemple *Ibid.*, f° 30*v* : Manfredo Pallavicini (« Mainfroy Palvoisin » chez Du Bellay), « homme de grande authorité », perd sa capacité de juger sainement la situation dans la panique générale qui saisit ses hommes lors d'une attaque nocturne des troupes françaises : « entra le Palvoisin en tel effroy luy mesmes qu'il fut en deux opinions, ou de s'embarquer sur le lac pour s'enfuir, ou de prendre le chemin par terre ».

[2098] A. SABLON DU CORAIL, *1515, Marignan*, Paris, Tallandier, 2015, p. 300-301.

[2099] *Ibid.*, VIII, f° 255*v* (je souligne).

2. « Mais autrement en advint » : défaites et mauvaise fortune

En évoquant non seulement la prudence et l'obstination, mais aussi les comportements les plus imprévisibles qui peuvent s'avérer décisifs dans les moments critiques, Martin insiste sur des détails par lesquels une bataille manque parfois, à bien peu, d'être perdue ou gagnée. Sans doute faut-il y lire une volonté d'instruire, de rendre utile le récit de bataille ; aucune illusion n'est laissée au lecteur qui voit bien peu de « hauts faits » dans les *Mémoires*, car l'auteur trouve, dans tout combat, des erreurs et des occasions manquées. La prudence des soldats, sujets parfois à des passions brusques et presque fortuites, comme on le voit par les « paniques » qui les saisissent, est évidemment faillible, de même qu'échouent les conseils des « grands », du fait de leur cécité, de leur obstination, où Martin lit la volonté de Dieu sans réduire celle-ci à une explication facile, qu'il ne prétend pas posséder.

On sait que le thème de la fortune est essentiel dans l'historiographie française, en raison du grand nombre de ses « variations » au cours des guerres d'Italie, qui ont vu les armées françaises aller de succès éclatants en défaites écrasantes. Le mot, si latin et humaniste, de *fortune* permet d'éviter de comprendre les défaites comme des signes divins qui seraient facilement interprétables et condamneraient, par conséquent, les vaincus[2100]. Martin du Bellay se plaît à souligner les incertitudes de la guerre : racontant la campagne militaire de Picardie, qui se déroule au moment même où le roi assiège Pavie, il écrit ainsi que « se faisoit ordinairement la guerre guerroyable, un jour à l'avantage de l'un, autrefois de l'autre »[2101]. Parfois, les éléments s'en mêlent : les affrontements navals sont tributaires du bon ou du mauvais temps[2102].

Martin entreprend cependant d'analyser les défaites militaires ; il s'avère que, le plus souvent, elles ne résultent pas de hasards mais, surtout, d'une multitude de facteurs, qui confirment que les conseils sont décisifs à tous les niveaux, des rois et des chefs d'armée aux plus humbles soldats (parce que, dans la mêlée et l'horreur d'une bataille, ils peuvent perdre l'entendement). Les *Mémoires*, de ce point de vue, répondent à l'exigence de précision formulée

---

[2100] Comme le remarque D. CROUZET, *Charles Quint*, *op. cit.*, p. 135, au sujet des écrits historiques de Sébastien de Laubespine sur Charles Quint, « La mutation de l'histoire renvoie au seul vouloir divin. Et parce que ce vouloir est insondable, une victoire, même écrasante, ne ferme pas le devenir de l'histoire ».

[2101] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 64*r*

[2102] *Ibid.*, f° 339*v* : « Ceste ordonnance fut tres-hardiment executée, mais le temps feit par son changement telle communication de danger, qu'on n'eust sceu juger en si peu d'espace de temps, auquel fortune se monstroit plus favorable à eux qu'à nous : car au matin à la faveur de la mer qui estoit calme sans vent ne fureur de courante [courant], noz galleres se pouvoyent regir et manier à leur plaisir et dommage des ennemis […]. Fortune entretint nostre armée en ceste sorte plus d'une heure […]. Autres plus memorables pertes eussent ils fait, si le temps ne se fust tourné en leur faveur […]. Et fut ceste mutation si soudaine, que noz gens à peine eurent loisir ne la commodité de girer les proues [faire demi-tour] ».

par Langey dans son *Prologue*, et ce d'une façon particulièrement originale puisque, au lieu de montrer la défaite ou la victoire comme étant la conséquence des décisions des chefs, Martin préfère souligner les multiples occasions que ni les armées françaises ni les armées ennemies ne savent saisir. C'est pourquoi il se livre souvent à l'inventaire des possibilités manquées par un camp ou un autre.

Un tel inventaire a parfois une valeur exemplaire. Ainsi lors de la bataille de la Bicoque[2103], défaite décisive des armées françaises qui les contraint de se retirer du Milanais, Martin souligne le rôle qu'ont joué les mercenaires suisses qui, n'étant pas payés, exigent de combattre tout de suite, menaçant les chefs français de quitter leur armée s'ils persistent à temporiser ; il adresse au lecteur une conclusion généralement partagée par les traités d'art militaire : « Voyez donc l'inconvenient qu'il y a d'avoir la force d'une armée de nation estrangere, qui est pour [qui cherche à] vous bailler la loy »[2104]. L'ensemble de cet épisode est orienté par l'intention de l'auteur de démontrer cette thèse : en ce sens, Martin donne à son récit une valeur d'exemple, pour illustrer une idée défendue par ailleurs par les traités d'art militaire. Mais l'idée d'exemplarité ne permet pas de rendre compte de l'ensemble de ce récit, car en voulant faire retomber toute la responsabilité de la défaite sur les mercenaires, l'auteur souligne les possibilités ratées par les armées françaises au moyen de nombreuses tournures hypothétiques[2105]. Il s'agit d'un procédé récurrent dans les *Mémoires* ; l'histoire, pour Martin, se raconte au futur dans le passé. Plus généralement, il s'attache à souligner les occasions que les armées françaises, aussi bien que les armées impériales, ne cessent de manquer[2106]. C'est le thème classique du *kairos*, de l'occasion que la fortune (ou la Providence) n'offre qu'un court instant, avant de la reprendre. Les *Mémoires* présentent le problème sous un jour parfois trivial,

[2103] La Bicocca, près de Milan ; la bataille eut lieu en avril 1522.

[2104] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 40*r* (le passage est souligné par des guillemets marginaux).

[2105] *Ibid.*, f° 40*r*-40*v* : « […] Montmorency pria les Suisses de temporiser […] afin [que les ennemis] estans assaillis par deux costez, leurs forces fussent separées : et aussi que l'artillerie de France leur feroit grand secours, comme de verité elle eust faict s'ils eussent differé un petit [un peu], chose qu'il ne sceut obtenir d'eux » ; « […] ils pensoient avoir gaigné la bataille : aussi eussent ils, si les Suisses eussent aussi bien faict en la fin qu'au commencement, mais autrement en advint […] » ; « S'ils eussent voulu faire teste sur le lieu, les ennemis n'eussent osé desemparer leurs deffence [*sic*] ».

[2106] *Ibid.*, f° 27*r* : « […] et ce jour là Dieu nous avoit baillé noz ennemis entre les mains, [ce] que nous ne voulumes accepter, chose qui depuis nous a cousté cher, car qui [si l'on] refuse ce que Dieu presente de bonne fortune, par après [cela] ne revient quand on le demande » ; on trouve à la page suivante (f° 27*v*) une considération semblable, mais appliquée, cette fois, à l'ennemi : « nostre cavallerie que menoit le comte de Brienne et le seigneur de Mouy, avecques les autres capitaines, ayans deux mille hommes de pied sur leurs aisles, tindrent si bonne contenance qu'il ne fut jamais en la puissance des ennemis de recognoistre le desordre qu'il y avoit sur ladite chaussée à passer le bagage. Car s'ils en eussent eu la cognoissance, et que leurs forces qui estoient tant à Doüay qu'à Valanciennes fussent sorties, ils eussent taillé en pieces tout ce qui estoit demouré delà l'eau ». Voir aussi le livre VIII, f° 256*v* (« si de fortune » les Impériaux n'avaient pas perdu du temps devant Montreuil, ils auraient pu prendre Thérouanne).

la mort pouvant survenir de la façon la plus inattendue, empêchant une action d'aboutir en privant les soldats de leur chef.

Le deuxième livre montre par exemple un officier nommé Pontdormy, valeureux chevalier qui, écrit Martin, « ne trouva jamais entreprise trop hazardeuse »[2107] ; celui-ci, au terme d'une telle « entreprise », en l'occurrence assez retorse, car destinée à attirer les ennemis dans un piège au terme duquel ils doivent être massacrés, est la victime d'un accident aussi atroce qu'imprévisible : « […] la fortune fut telle que celuy de dessoubs luy jettant le feu mal à propos, iceluy du Pontdormy ayant la bouche ouverte pour parler, luy entra le feu dedans la bouche qui luy brusla les entrailles »[2108]. Le fait empêche les troupes françaises de profiter de leur fortune, et Du Bellay (suivant une procédure « parrèsiastique » que nous connaissons bien) fait appel au témoignage de l'ennemi pour prouver qu'il y avait là une belle occasion à saisir :

> Il y a grande apparence que sans l'inconvenient dudit seigneur du Pontdormy ils estoient tous deffaicts (car la nuict n'a point de honte) et en hazard qu'il eust entré pesle-mesle ou dedans Bethune ou dedans Aire, estans les ennemis en tel effroy : eux mesmes depuis me l'ont confessé[2109].

Voilà qui incite à considérer plus attentivement le statut de la « preuve » chez Martin du Bellay. La procédure utilisée, qui mentionne simplement la « confession » de quelques ennemis, ne porte pas sur les faits eux-mêmes mais sur leur interprétation – plus exactement sur les *virtualités* contenues dans le récit.

En ce sens, et malgré la brièveté assumée de son propos, Martin est bien un historiographe « diligent » au sens de Langey, car il cherche à comprendre les possibilités offertes par une situation, jusque dans les plus infimes circonstances ; il se place dans la perspective du conseil en cherchant ce qui aurait pu advenir. La mort absurde de Pondormy n'invalide pas la tactique utilisée – typique, par ailleurs, de ces « stratagèmes » affectionnés par les Du Bellay. C'est ce qui explique le passage du discours particulier au discours général qui conclut le récit de cet épisode. Le proverbe : « la nuit n'a point de honte »[2110], souvent cité dans les récits militaires[2111], signale le fait que l'obscurité favorise les audacieux en permettant de prendre l'ennemi par surprise – celui-ci, terrifié, peut alors profiter de la nuit pour fuir sans déshonneur.

[2107] *Ibid.*, f° 55*r*

[2108] *Ibid.*, f° 65*v*.

[2109] *Ibid.*, f° 66*r*.

[2110] Ce proverbe est commenté par A. LEMAISTRE, *Plaidoyez et harangues*, [7e éd.], Paris, Horthemels, 1688, f° 132*r* : « Car c'est avec raison qu'Aristote a dit : *Que la pudeur ne fait craindre le jugement des hommes que dans les choses qu'ils connoissent et qu'ils voyent* [*cf. Rhétorique*, II, 6, *op. cit.*, p. 304]. C'est pourquoy il approuve cet ancien mot, *que la honte est dans les yeux*, c'est dire, que nous ne rougissons, que lors qu'on voit que nous sommes coupables de quelque action honteuse. Et c'est ce qui a fait dire aussi que la nuit n'a point de honte, parce que l'usage des yeux n'y a point de lieu. Or il n'y a point de nuit plus noire qu'une obscurité recherchée, qui dérobe une vérité de fait à la connoissance et à la veuë de tous les hommes du monde ».

[2111] Voir A. SABLON DU CORAIL, *1515, Marignan*, *op. cit.*, p. 300 *sq*.

L'importance que donnent les *Mémoires* aux occasions manquées révèle une tension entre, d'un côté, l'analyse des conseils par laquelle Martin remet en question les décisions des acteurs de l'histoire, et, de l'autre, l'explication des défaites par des facteurs imprévisibles, qui tend à les déresponsabiliser. Ainsi l'auteur peut interpréter l'échec de la campagne d'Italie, menée par Lautrec en 1528, non comme une victoire des armées impériales, mais comme la manifestation de la puissance divine :

> Telle fut la fin de ceste armée tant superbe laquelle xxviii. mois durans avoit commandé à toute l'Italie, la Romaigne, et le Royaume de Naples. Et ne pouvant estre vaincue par les hommes, Dieu y mist la main, pour monstrer qu'à luy seul appartient l'honneur et la gloire des victoires[2112].

Si « Dieu y mist la main », on a vu que c'est souvent sur les conseils mêmes qu'il intervient, et non seulement sur les « hazards » des batailles ou sur les éléments naturels[2113]. Le détail du récit et des jugements de Martin tend, en fait, à démentir cette conclusion sur l'intervention divine, ou, plus exactement, à dessiner une chaîne de causalités humaines qui fait la part belle aux responsabilités françaises. Le camp français s'avère bien plus responsable de sa défaite[2114] que le camp adverse ne l'est de sa victoire. Assurément, une telle façon de remonter aux responsabilités est encore, de la part du mémorialiste, une façon de frustrer l'ennemi de l'honneur de son triomphe.

Si la Providence intervient, ce n'est pas seulement par des « mauvaises fortunes », mais surtout pour faire persister les chefs dans leurs mauvais conseils. La formule « Mais autrement en advint », fréquente dans les *Mémoires*[2115], signale une façon de juger ordinaire à l'auteur : les conseils, le plus souvent, se heurtent à des difficultés non imaginées et le fait de se tenir à une première décision, sans tenir compte des circonstances nouvelles, explique l'incapacité des acteurs de l'histoire à saisir les occasions qui se présentent à eux.

3. L'écriture du désordre

Dans le *Prologue* des *Ogdoades*, Langey avait souligné l'importance de suivre l'ordre des causes aux « effets », des conseils aux événements, jusque dans les récits de bataille :

[2112] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 88*v*

[2113] Sur les caprices de la nature, voir *Ibid.*, f° 85*r* ; voir *infra* la fin de ce chapitre.

[2114] Voir par exemple *Ibid.*, f° 87*v* : l'argent joue un grand rôle dans les guerres d'Italie, et François Ier, pour limiter ses dépenses de guerre, tarde à envoyer les renforts nécessaires : « Si le Roy eut secouru ledit seigneur de Lautrec d'hommes et d'argent ainsi qu'il pouvoit faire, il fust demeuré possesseur du Royaume de Naples : car nostre armée fut ruinée par faulte d'estre refreschie ». L'analyse de Martin est là encore proche, de celle de Guicciardini, quoique (comme toujours) plus timide. Voir J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, « Come scrivere la storia delle guerre d'Italia ? », *op. cit.*, p. 193.

[2115] Voir notamment *Ibid.*, f° 40*v*, 249*v*, 317*v*, 339*r* (relevé non exhaustif).

> Mettre les batailles en ordre, representer la rencontre, le conflit, l'execution de l'artillerie, le traict des haquebutiers, archiers, et arbalestiers : poulsiz de piques, chocz d'hommes d'armes [cavaliers], heurtis de chevaulx, coups d'espée, chapeliz [coups] de masses, haches, et alebardes : l'effroy des vaincuz, route [déroute], fuyte, et desolation d'iceux : Le cueur [courage], hardiesse et poursuyte des victorieux : Jusques à quelque foys racompter non seulement le maintien de l'une ou de l'autre armée : mais ce que chacun de son costé aura particulierement dit et fait. Par tous ces poinctz fault parvenir à l'effet, et à l'avanture de l'issuë. Ceste avanture fault encores specifier par moult de circonstances […][2116].

Comme l'a souligné V.-L. Bourrilly, Langey n'a pourtant pas écrit de grand récit de bataille, si ce n'est dans les premiers fragments latins des *Ogdoades*, qu'il écrivit à un moment où, de jeune *bellator* qu'il était, il n'était pas encore devenu l'illustre ambassadeur-espion que l'on sait[2117]. Martin, au contraire, apporte essentiellement aux *Mémoires* son expérience de capitaine. C'est donc du côté de celui-ci qu'il faut observer ce que l'on pourrait appeler une « mise en ordre du désordre », car, comme je l'ai souligné dans mon premier chapitre sur le *Prologue*¸ Langey suggérait déjà qu'une bataille méritait d'être racontée avec un luxe de détails. L'étude des *Mémoires* de Martin montre que s'y trouve exacerbée la tension entre, d'un côté, l'esprit de synthèse, la volonté de raconter les choses dans leur ordre « prosecutif » et, de l'autre côté, le sens du détail.

À cet égard, la représentation de la bataille de Marignan, haut lieu de mémoire de l'historiographie française de la Renaissance, est significative[2118]. Daniel Ménager a déjà évoqué, dans un article très éclairant, la représentation nouvelle que proposent de cette bataille les historiographes du XVIe siècle, en particulier François Ier, dans la lettre qu'il écrivit à sa mère le soir même de la victoire, mais également Martin du Bellay et Guicciardini[2119]. Martin du Bellay la dépeint en effet en évitant toute référence à l'héroïsme, à la légende de François Ier ou même de Bayard. Cela n'est pas unique dans l'historiographie française, puisque le roi, dans sa lettre à Louise de Savoie, donnait également de la bataille une image tout en retenue. Par ailleurs, si la victoire française impressionna toute l'Europe, ce fut, certes, par la jeunesse et l'audace du roi François Ier, qui venait tout juste de se faire couronner, mais également par l'ampleur du massacre : « Marignan était incontestablement la pire boucherie depuis le début des guerres d'Italie » (N. Le Roux)[2120].

[2116] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, fº 1*v*-2*r*.

[2117] Voir V.-L. BOURRILLY, « Introduction », *op. cit.*

[2118] Pour une synthèse historique récente sur cet événement, voir D. LE FUR, *Marignan, 1515*, [éd. augmentée], Paris, Perrin, 2015 ; A. SABLON DU CORAIL, *1515, Marignan*, *op. cit.*, notamment p. 295-326.

[2119] D. MÉNAGER, « Le récit de bataille », dans D. Régnier-Bohler et C. Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, 2005, p. 339-350.

[2120] N. LE ROUX, *1515 : l'invention de la Renaissance*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 166 ; A. SABLON DU CORAIL, *1515, Marignan*, *op. cit.*, p. 322-323 notamment.

Alors que les historiographes français contemporains tentèrent dès les lendemains de la bataille de conjurer cette image, en lui donnant des couleurs plus romanesques[2121], tout change avec Martin du Bellay et Guicciardini. « Finies les évocations de chevaux magiques et autres souvenirs de romans médiévaux », écrit D. Ménager : « L'un comme l'autre, et surtout le deuxième, s'emploient à faire comprendre les stratégies mises en œuvre », tout en soulignant l'extrême « désordre » qui règne dans les combats, en particulier pendant la nuit, l'obscurité favorisant la confusion[2122]. D. Ménager montre la façon dont Guicciardini éclaire ce désordre en opposant la bataille vue par les soldats, où tout n'est que mêlée, à la prudence de François Ier prenant ses décisions à la faveur de la nuit, pour prendre l'avantage le lendemain[2123] ; mais il passe plus vite, en revanche, sur le « désordre » qui règne dans la bataille telle qu'elle est racontée par Martin[2124]. Il n'évoque pas non plus le texte des *Mémoires* de Fleuranges, qui a pu constituer l'une des sources de Martin – mais il est probable que la plupart des points communs entre leurs deux récits soit simplement dus au fait qu'ils ont tous deux participé à la bataille[2125].

Je voudrais ici démontrer que ce désordre ne résulte pas d'un manque d'ordre mais bien d'une attention toute particulière portée aux détails de la bataille où se jouent ses « hasards ». Le rôle des grands acteurs de l'histoire, rois et princes, s'en trouve quelque peu diminué et celui de la fortune, mais aussi celui d'acteur apparemment secondaires, s'en trouve grandi. Dans les *Mémoires*, le désordre gagne et couvre la bataille au moment où tombe la nuit :

> À ladite charge fut tué François monsieur de Bourbon, le seigneur d'Imbercourt, le comte de Sanxerre, et plusieurs autres gens de bien : et dura le combat jusques à la nuict qui fut si obscure, mesmes [surtout] à cause de la grande poulciere que faisoient les deux armées, que nul ne cognoissoit l'autre : et mesmes que les Suisses portoient pour leur signal la croix blanche aussi bien que les François, ne portans pour difference sinon une clef de drap blanc chacun en l'espaule ou en l'estomag, et pour mieux surprendre nostre armée, n'avoient porté aucuns tabourins, mais seulement des cornets pour se rallier : et fut la chose en tel desordre pour l'obscurité de la nuict, qu'en plusieurs lieux se trouverent les François et les Suisses couchez aupres les uns des autres, des nostres dedans leur camp, et des leurs dedans le nostre : et coucha le Roy toute la nuict armé de toutes ses pieces [*i.e.* en armure] (hors mis son habillement de teste) sur l'affust d'un canon[2126].

[2121] Voir N. LE ROUX, *1515*, *op. cit.*, p. 168-171.

[2122] D. MÉNAGER, « Le récit de bataille », *op. cit.*, p. 340-341 et 344 ; et J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, « Come scrivere la storia delle guerre d'Italia ? », *op. cit.*, p. 205-208.

[2123] Voir F. GUICCIARDINI, *Histoire d'Italie*, XII, 15, *op. cit.*, t. 2, p. 57-60.

[2124] D. MÉNAGER, « Le récit de bataille », *op. cit.*, p. 343-345.

[2125] En un passage le récit de Martin rappelle fortement celui de Fleuranges : « À ladite charge fut tué François monsieur de Bourbon, le seigneur d'Imbercourt, le Comte de Sanxerre, et plusieurs autres gens de bien : et dura le combat jusques à la nuict […] », dans *Mémoires*, I (éd. 1569), f° 11*r* ; soit, chez Fleuranges : « […] et fut tué à ceste cherge Françoys mons^r^ de Bourbon et mons^r^ d'Imbercourt qui estoit ung fort gentilz compaignon capitaine ; aussy fut le conte de Sanserre et beaucoup de gens de bien. / La nuict vint. » (*Mémoires du maréchal de Florange* [t. 1], *op. cit.*, p. 193-194).

[2126] *Mémoires*, I (éd. 1569), f° 11*r*. *Cf.* F. GUICCIARDINI, *Histoire d'Italie*, *op. cit.*, t. 2, p. 58 : « […] une très farouche bataille s'engagea ; avec divers accidents et non sans grands dommages pour les hommes d'armes

Un « tel desordre », qui ne se trouve pas chez Fleuranges, mérite en effet d'être commenté. Car le récit de Martin se distingue des récits contemporains, y compris de celui, beaucoup plus court, qu'en a donné Langey dans les premiers fragments des *Ogdoades*[2127]. Il faut rappeler qu'à la Renaissance, époque où la guerre se menait principalement par sièges et parfois par batailles rangées, l'uniforme n'existait pas, les combattants se regroupant autour de leurs chefs, à la vue de leurs enseignes et au son des instruments militaires (tambourins et cornets)[2128]. Les quelques repères permettant de se retrouver sont donc brouillés par une partie des combattants (les Suisses), et à dessein, le but étant de « surprendre » l'armée française. Le roi lui-même apparaît en armure, dormant à la dure, dirait-on aujourd'hui, « sur l'affût d'un canon ». Cette mise en scène, qui n'est pas propre à Martin du Bellay, peut à la rigueur participer de l'image du roi chevalier, mais l'effet de réel produit ici traduit également le danger car, si le roi doit dormir en armure, c'est que le combat est tout proche et grande la confusion. Si héroïsme il y a, celui-ci n'apparaît guère du fait de la grande brièveté de la mention de ce détail, traité plus longuement par Fleuranges, qui s'attache à montrer que le roi « fut le plus gentilz compaignon et bon capitaine de toutte son armée »[2129], ou par la *Chronique du roy François*[2130].

D. Ménager propose de comparer le récit de Marignan dans les *Mémoires* de Martin et dans la *Storia d'Italia* à la représentation des combats que donne Léonard dans *La Bataille d'Anghiari*, son tableau disparu, mais sur lequel on conserve encore un grand nombre de

français – qui furent bousculés – la bataille se poursuivit jusqu'à la quatrième heure de la nuit, plusieurs capitaines ayant déjà perdu la vie et le roi lui-même ayant été touché par de nombreux coups de pique. À ce moment-là, comme, dans l'un et l'autre camp on était trop las pour tenir les armes en main, tous quittèrent la mêlée sans sonnerie de trompettes ni ordre de leurs capitaines ; les Suisses se mirent à loger à l'intérieur même du cantonnement, les combats cessèrent, chacun attendant comme par une trêve tacite le lever du soleil. Mais le roi ne laissa pas passer inutilement le reste de la nuit ; en effet, connaissant l'importance du danger, il s'employa à faire replier l'artillerie en bon ordre en des lieux opportuns […] ».

[2127] *Cf. Fragments de la première Ogdoade*, *op. cit.*, p. 8-10, notamment p. 9 : *Francus tuba signum militibus dari iubet, uti hostes adesse omnes scirent. Undique ex castris milites ad signa concurrere aciesque de improuiso et hostium opinione celerius tripartito quoque diuisa est. Heluetius ut haec nouit, quando parum dolus profuerat, ui aperta rem agere constituit : pugnatum est ad plurimam noctem, et incerta pene uictoria ; die postero, uix renata luce, redintegratur bellum ; et initio quidem persuasi ab Heluetiis auxiliares Germani, qui tum Franco militabant, repente se proditos rati, omnes nullo certo ordine uel ductore terga uertere uidebantur.*

[2128] A. SABLON DU CORAIL, *1515, Marignan*, *op. cit.*, p. 295-296

[2129] *Mémoires du maréchal de Florange* [t. 1], *op. cit.*, p. 194 ; voir p. 195 : « Et se mist le dict Roy dessus ungne charette d'artillerie pour ung peu se reposer et pour soullager son cheval qui estoit fort blessiez et avoit ungne trompette avecques luy italienne, nommée Cristofle, qui servit merveilleussement [*sic*] bien, car il demeura tousjours auprès du Roy et entendoit on ceste trompette par-dessus touttes celles du camp, et par cela on sçavoit où estoit le Roy et se retiroit on vers luy, et mons^r^ de Vendosme et le Jeune Adventureux [Fleuranges] qui sçavoient leurs langaige [*sic*] raillirent [*sic*] les lanskenecht [lansquenets] tellement que le Roy en eult incontinent quatre mille auprès de luy […] ». Fleuranges montre également une réalité beaucoup plus triviale : la diarrhée qu'aurait eue le roi après avoir bu une eau saturée du sang des morts (p. 194-195). Cet inconvénient n'était peut-être pas dû qu'au sang, comme le suggère A. SABLON DU CORAIL, *1515, Marignan*, *op. cit.*, p. 302-303.

[2130] La *Cronique du roy Françoys premier de ce nom*, Paris, Vve J. Renouard, 1860, p. 12, donne un récit très proche de celui de Fleuranges, insistant sur le rôle du roi : « […] sans luy et sa présence les Françoys estoyent en grand danger d'avoir du pire ».

documents (dont les *Carnets* de Léonard) ainsi que des copies (dont celle de Rubens). Pour composer et réaliser ce tableau, Léonard voulut « plong[er] avec ivresse dans un univers en mouvement »[2131], représentant la fumée, la poudre, les coups et les corps meurtris. Mais il s'agit chez Léonard d'une ambition artistique, du défi d'un virtuose, tandis que le récit de Martin du Bellay semble bien plus simple. Il n'est pourtant pas dépourvu d'énergie, du fait des procédés d'accumulation utilisés – en l'occurrence, de simples répétitions, Martin n'étant pas le Léonard des belles-lettres : *mesmes… mesmes*, *portoient… portans… porté*, *couchez… coucha*, la phrase se terminant sur un « plan » resserré sur le roi, seul et en armure. Il manque clairement au récit de Du Bellay ce qui fait tout l'intérêt politique de celui de Guicciardini : la place centrale qu'y occupe François Ier, dont la *virtù* est soulignée par l'auteur italien. Du Bellay ne réduit pourtant pas la bataille à sa seule expérience, et son récit offre une vue d'ensemble de la bataille ; au sujet du personnage du roi, il préfère le montrer sur le qui-vive, couchant à la dure dans l'attente de la reprise des combats, sans donner aucun caractère héroïque à la scène. Là où Guicciardini analyse, Du Bellay saisit des détails significatifs, qui peuvent cependant amener le lecteur à compléter le récit par ses propres jugements – ainsi peut-on, pour ainsi dire, rétablir le rôle joué par le roi à partir du lieu commun : la nuit porte conseil.

On peut également, pour en saisir l'originalité, comparer le récit de Marignan par Martin du Bellay à celui qu'en fait Étienne Dolet dans *Les Gestes de Françoys de Valois*, qui relèvent, il est vrai, de l'histoire-éloge, panégyrique latin traduit en français, où l'auteur cherche à retrouver dans la prose française le souffle de l'épopée :

> Sur ce conflict la nuict survint : qui n'empescha toutesfois, que d'un costé, et aultre le combat ne fust maintenu, pour ce qu'il y avoit pleine Lune. Et lors y eut grande effusion de sang : car ilz estoient tant encharnez les ungs sur les autres, que jamais ne se departirent tant qu'ilz se peulrent congnoistre. Voire et si entrerent au camp l'ung de l'aultre. Et pour abuser les Françoys les Suisses en ceste obscurité de la nuict crioient France, France : et neantmoins tuoient les Françoys. À la fin chascun fut contrainct de cesser, apres que la Lune fut couchée. Et lors chascun cherchoit son ennemy, comme ung Lymier chercheroit sa proye, si elle luy estoyt eschappée[2132].

Ici, la lune éclairant les combattants, comme le regard de l'historien-poète éclaire les « faits » du roi François pour mieux les illustrer ; là, chez Du Bellay, le seul « désordre » causé par « l'obscurité » et aggravé par la « poussière » : même aidés de la pleine lune, les armées ne pouvaient guère se reconnaître. Quand le désordre devient trop grand, les soldats de Dolet flairent encore l'odeur de leur « proie » ; ceux de Martin du Bellay dorment, loin d'être des « limiers » (ou alors, des limiers fatigués), les amis chez les ennemis et inversement, en

[2131] D. MÉNAGER, « Le récit de bataille », *op. cit.*, p. 349
[2132] É. DOLET, *Les gestes de Françoys de Valois*, *op. cit.*, p. 27-28.

attendant de retrouver, le jour venu, leurs bataillons. La ruse des Suisses, qui « crient France » avant de tuer les Français, n'est pas dénoncée par Martin du Bellay ; elle apparaît comme une ruse de guerre, un « stratagème » que n'aurait sans doute pas désavoué son frère aîné.

Si les procédés épiques de Dolet sont évidemment très éloignés de la sobriété des *Mémoires* de Du Bellay, il faut souligner que la glorification du roi et des faits d'armes français se trouve également chez Fleuranges, qui pourtant donne de la bataille un récit plus technique et précis, en un mot militaire et, par conséquent, plus proche de celui de Martin ; aussi est-il significatif que ce dernier n'ait pas jugé bon de reprendre le mythe, constitué tardivement par les historiographes français à la suite de Symphorien Champier, de l'adoubement du roi par Bayard[2133]. Revenons aux *Mémoires* de Du Bellay. Le retour du jour n'amoindrit pas cette impression de désordre, car dans la mêlée, de petits faits peuvent changer le cours de la bataille :

> Le jour venu qu'on se recognut, chacun se retira soubs son enseigne et commença le combat plus furieux que le soir, de sorte que je vey [je vis] un des principaux bataillons de noz lansquenets estre reculé de plus de cent pas, et un [bataillon] Suisse passant toutes les batailles, vint toucher de la main sur l'artillerie du Roy, où il fut tué, et sans la gendarmerie [cavalerie] qui soustint le faix, on estoit en hazard [en danger][2134].

Un seul bataillon, perçant les lignes françaises pour attaquer l'artillerie, aurait suffi à changer le cours de la bataille en privant l'armée royale de sa puissance de feu. Le mot « hazard » est riche de sens : il désigne le danger mais également le hasard au sens moderne, le coup de fortune qui peut faire changer « l'aventure de l'issue », comme l'écrivait Langey. Le témoignage direct et l'introduction – unique dans tout le récit de Martin – de la première personne[2135] (« je vey ») renforce l'impression saisissante du danger, comme l'expression figurée *toucher de la main*. L'auteur rend compte non pas d'une victoire écrite par avance mais des difficultés concrètes qui se sont posées aux protagonistes.

Martin du Bellay ne manque pourtant pas de saluer la victoire d'ensemble constatant en un court membre de phrase que « [a]yant le Roy obtenu une si glorieuse victoire en son aage de vingt et un an, apres avoir remercié Dieu, delibera d'aller loger le lendemain à deux mille de Milan […] » [2136]. Si Dieu a prêté la main à la victoire – ce qui relève de l'évidence pour le chrétien qu'était Martin du Bellay – cela s'explique aussi par le fait que, dans la confusion des batailles, le rôle des hommes est comme brouillé. La célébration de la victoire n'occupera donc que le début d'une phrase ; dans la suite de celle-ci, Martin revient à sa narration. Son

[2133] *Cf.* le récit de l'adoubement dans *Mémoires du maréchal de Florange* [t. 1], *op. cit.*, p. 190. Voir D. LE FUR, *Marignan*, *op. cit.*

[2134] *Mémoires* (éd. 1569), f° 11*r*.

[2135] Le fait est également souligné par A. SABLON DU CORAIL, *1515*, *Marignan*, *op. cit.*, p. 308.

[2136] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 11*v*.

appréciation sur Marignan souligne, dans un « jugement en gros », pour reprendre le langage de Montaigne[2137], la « glorieuse victoire » du roi : celui-ci, étant jeune, a vaincu, Dieu l'a aidé – passons. Mais dans le détail, les choses sont plus confuses et les actes individuels sont souvent non héroïques, mais peu censés, voire tout à fait téméraires, et l'on voit, encore, des chevaliers français, poussés par l'aiguillon d'honneur et cherchant dans la bataille une occasion de s'illustrer, qui s'engagent inconsidérément dans la mêlée :

> Le seigneur Barthelemy d'Alvienne le jour precedant estant adverty de l'entreprise des Suisses […] partit de Laudes avecques son armée venant toute nuict, en esperance d'arriver d'heure à la bataille, lequel fit telle diligence, qu'environ les dix heures du matin arriva au combat avecques la cavalerie […] : mais le fils du Comte de Petillane, jeune homme desirant de long temps se trouver au combat pour le service du Roy, fit une charge sur les Suisses qui estoient sur leur retraite, où il fut tué, et plusieurs avec luy[2138].

Ce passage, où l'armée française, soutenue par son récent renfort, vient de prendre l'avantage, n'est pas pour autant présenté comme tel ; Martin du Bellay préfère insister sur l'absurdité d'un acte individuel dont les conséquences peuvent être funestes : le jeune homme, outre sa personne, entraîne dans la mort « plusieurs avec lui ».

Dans le même ordre d'idées, ce n'est pas tant par la victoire française qu'il termine son récit de Marignan que par la déroute des Suisses, qui fuient donc en désordre là où Guicciardini souligne au contraire le « bon ordre » de l'armée vaincue[2139]. Et l'on voit, là encore, quelques soldats français prendre des décisions hasardeuses :

> Les Suisses qui pouvoient estre au commencement en nombre trente cinq mille hommes, ne pouvans plus soustenir le faix du combat, ayans perdu la pluspart de leurs capitaines, et le combat ayant duré deux jours, perdirent le cueur [courage], et se mirent en roupte [déroute] un bon nombre d'iceux se retira dedans le logis de monsieur de Bourbon, où, ne se voulant mettre à la mercy du Roy, le feu fut mis, et furent tous bruslez, et de nos gens parmy, qui estoient entrez pesle-mesle pour les deffaire ; et entre autres Jean de Mouy seigneur de Milleraye, qui portoit la cornette du Roy, y mourut […][2140].

Cette horrible fin, qui semble ici racontée avec le détachement du militaire accoutumé à ce genre de scène, nous montre encore le désordre, ce « pêle-mêle » par lequel des soldats français, pressés d'en découdre (et de massacrer, car la bataille est alors déjà gagnée), se ruent dans une

[2137] Voir *infra*, 4e partie, chap. I.

[2138] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, fº 11*v*

[2139] F. GUICCIARDINI, *Histoire d'Italie*, *op. cit.*, t. 2, p. 59 : « […] les Suisses sonnèrent la retraite […], ils firent faire demi-tour aux escadrons et, maintenant sans cesse leur ordre coutumier, marchèrent à pas lents vers Milan – ce qui laissa les Français dans une telle stupeur que, dans toute leur armée, pas un fantassin ni un cavalier n'eut l'audace de les poursuivre. […] Le reste de l'armée, sans rompre son bon ordre, les visages et les yeux empreints de la même hardiesse, regagna Milan ».

[2140] *Mémoires* (éd. 1569), fº 11*v* ; *cf. Histoire d'Italie*, *op. cit.*, p. 59 : « Seules deux des compagnies suisses, qui s'étaient réfugiées dans un hameau, y furent brûlées par les chevau-légers des Vénitiens ».

maison à laquelle les leurs, au même moment, mettent le feu. La bataille est présentée de façon moins équilibrée que chez Guicciardini, qui dépeint Français et Suisses comme à peu près égaux, la « prudence » des premiers (et surtout du roi) triomphant finalement de la « hardiesse » des autres ; dans la *Storia d'Italia*, le roi doit sa victoire à la « valeur » et à la « fortune » (notamment au renfort, qui vient au bon moment, le matin de la reprise du combat). Alors que Guicciardini insiste sur ce qui a permis la victoire, Du Bellay souligne bien davantage les petits « ratés », les dysfonctionnements qui rendent le combat moins clair et la victoire moins nette.

Martin du Bellay présente donc la grande originalité d'insister sur de « petits faits », par lesquels se signalent des personnages secondaires de l'histoire, et sur les événements les plus imprévus et imprévisibles (on se rappelle la foudre qui provoque l'explosion d'un dépôt de munitions[2141]), qui déjouent les calculs des acteurs. Son récit du « camp du Drap d'or » est à cet égard révélateur. Martin, qui d'ordinaire proclame hautement son refus de perdre son temps en éloges et en descriptions « ornées », se laisse un moment aller à décrire la richesse du pavillon installé par le roi en l'honneur du roi d'Angleterre, mais c'est pour souligner la précarité de ces fastes :

> Le lendemain le Roy devoit festoyer le Roy d'Angleterre pres Ardres, où il avoit faict dresser un pavillon ayant soixante pieds en quarré, le dessus de drap d'or frizé, et le dedans doublé de veloux [velours] bleu, tout semé de fleurs de lis, de broderie d'or de Chypre, et quatre autres pavillons aux quatre coings de pareille despence. Et estoit le cordage de fil d'or de Chypre, et de soye bleue Turquine, chose fort riche. Mais le vent et la tourmente vint telle, que tous les cables et cordages rompirent : et furent lesdites tentes et pavillons portez par terre, de sorte que le Roy fut contrainct de changer d'opinion, et feit faire en grande diligence un lieu pour faire le festin, où de present y a un boullevert nommé le boullevert du festin. Je ne m'arresteray à dire les grands triomphes et festins qui se firent là, ny la grande despense superflue, car il ne se peut estimer, tellement que plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forests et leurs prez sur leurs espaules[2142].

Ce passage ne manque pas d'humour, et n'a pas en lui-même de valeur méta-discursive, mais il me semble qu'il est significatif de la manière de Martin et de ce qui constitue bien, dans les *Mémoires*, une pensée de l'histoire et de l'action politique en situation. « Le vent et la tourmente vint » : l'expression suffit à résumer la manière dont Martin souligne la précarité des conseils face à la fortune, de l'ordre face au désordre. Comme les marins le savent, une « tourmente »

[2141] Dans le même ordre d'idées, on peut citer le récit du siège de Péronne dans les *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 240*v*, où l'on voit la pluie éteindre le feu mis dans la ville par les ennemis, « non sans que ceste chose fust par amis et ennemis tournee à miracle divin ».

[2142] *Ibid.*, I, f° 16*r*.

(tempête) suffit parfois à désorganiser une flotte entière[2143]. Il est besoin d'une « grande diligence » pour remédier aux inconvénients les plus imprévus et souvent les plus triviaux.

Il en résulte une singulière désacralisation des plus hauts personnages et de la prudence humaine en général, qui n'est jamais infaillible mais qui, au contraire, ne peut se révéler que dans une improvisation et une adaptation qui ne sont pas déterminées par avance par les vertus des acteurs – puisque la peur, la panique, la cruauté, l'impatience et l'ambition peuvent triompher en un moment des calculs les plus savants. Cette conception du conseil et de l'action politique explique le refus de l'éloge et du blâme dans les *Mémoires* et justifie la désinvolture avec laquelle Martin traite les « grands », comme le pape Léon X dont la mort fait l'objet d'une plaisante raillerie :

> En ce temps, le pape Leon ayant nouvelles de la perte que les François avoient faicte de ladicte ville de Milan, en print telle joye, qu'un catarre et une fievre continue en trois jours le feirent mourir ; il fut bien aise de mourir de joye[2144].

Contrairement à ce pape qui voyait – selon Martin – dans la foudre un signe de Dieu, l'auteur des *Mémoires* y trouve l'occasion d'une formule légère qui suscite à la fois le rire et la réflexion du lecteur.

On voit que le jugement de V.-L. Bourrilly et F. Vindry, selon lequel Martin s'est montré moins partisan que Langey[2145], se trouve justifié par l'analyse littéraire du texte dont Bourrilly et Vindry n'avaient donné qu'une analyse historique. La comparaison des méthodes respectives de Langey et de son frère Martin révèle cependant que cette différence ne tient pas dans le traitement qu'ils réservent aux « faits » mais dans l'optique qu'ils ont choisie : Langey s'attarde davantage sur les conseils des « grands » alors que Martin écrit une histoire de « petits faits » par lesquels tourne la fortune et change le cours de l'histoire. Les *Mémoires* ne prennent pas moins parti pour le « camp » français que les *Ogdoades*, mais, au contraire de celles-ci, ils ne se donnent pas le but de justifier les grandes lignes de la politique de François Ier à l'ère Montmorency.

[2143] *Ibid.*, f° 85*r* : « [le roi] esperant qu'au tems que monsieur de Lautrec arriveroit devant Naples, ladite armée de mer arriveroit en Sicile : chose qui fut tresbien pourveue, si Dieu eust permis qu'elle fust venue à execution. Mais l'armée estant partie des haüres [havres] de la Tuscane, fut surprise d'une tourmente telle, qu'elle fut contraincte de prendre la volte de Corseque [Corse], et pour avoir vivres prindrent le train de Sardaigne, où ils prindrent terre ». En 1588, l'« Invincible Armada » de Philippe II d'Espagne devait connaître un sort similaire sur les côtes irlandaises.

[2144] *Ibid.*, f° 35*r*.

[2145] V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY, « Introduction », *op. cit.*, p. LXII : « La narration est simple, quoique parfois non exempte de lourdeur, nue et sans ornements. […] En revanche, il ne tombe pas dans l'apologie, comme trop souvent Guillaume ; l'auteur des *Ogdoades* se souvenait trop des plaidoyers que son maître l'avait chargé d'écrire aux Allemands ou aux princes d'Empire. Martin du Bellay n'avait pas les mêmes préoccupations et, somme toute, il se rendait justice lorsqu'il prétendait "n'avoir aucument enrichy la besongne pour vouloir flater ou taxer autruy" ». N. GUILLOD, dans « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », *op. cit.*, p. 172, estime que Langey s'est montré moins apologiste que Martin, ce qui me semble impossible à justifier autrement que par l'exceptionnelle qualité du *Prologue*, au prisme duquel N. Guillod analyse l'ensemble des fragments des *Ogdoades*.

Chapitre IV

Les conseils, Dieu et les « hazards ».

La parrêsia *des* Commentaires *de Monluc*

> *À quelque grade qu'il soit, il est toujours dans une situation artisanale. Il gagne, à la lettre, son pain par ses exploits. C'est pourquoi il se garde bien d'exercer son métier par personnes interposées (on pourrait presque dire qu'il n'ose pas), il va au chantier avec les ouvriers pour être sûr que le travail sera de qualité, fera réclame, attirera la clientèle. Il est de plain-pied avec le fantassin, avec celui qui lime la pièce, rabote la planche, enfonce les clous ; il se sert des mêmes outils : il est le patron idéal. Par contre, les grands l'intimident (parce que c'est vers leur place qu'il se pousse), à moins qu'ils n'embarrassent le chemin de son devoir, ou de son intérêt ; le mélange de l'intérêt se fera peu à peu ; il finira même par être habile à tourner cette mayonnaise (comme tous ceux qui mangent leur pain sec). Cette peur du riche l'engonce jusque sur le champ de bataille ; il n'a qu'un désir : briller, pour que l'autre le remarque ; ce qui le pousse constamment à l'extraordinaire. C'est qu'il est pauvre*[2146].

Comme le souligne Giono, Monluc est un homme de terrain ; pourtant, l'ensemble des *Commentaires* apparaît comme le texte d'un noble d'épée écrivant pour ses semblables et pour les « grands » : le « patron idéal » n'écrit pas pour ses « ouvriers ». Les adresses aux capitaines, les remontrances au duc d'Anjou en sont l'évident témoignage ; et, quand Monluc s'adresse aux soldats, il leur parle comme à des capitaines en puissance : « Quant à vous, soldats, je vous recommande sur toutes choses l'obeissance que vous devez à vos capitaines, afin que vous appreniez à bien commander quelque jour ». De ce point de vue, Giono se laisse prendre au piège de l'*ethos* du capitaine « homme de peu » qui se présente lui-même à la bataille, alors qu'il s'agit là de l'ordinaire d'un homme de guerre – les *Mémoires* de Du Bellay, comme les *Commentaires*, montrent d'ailleurs la fine fleur de la « jeunesse » de la Cour qui s'empresse de se rendre sur les lieux des combats dès lors qu'est publiée la nouvelle qu'une bataille va être livrée[2147].

Monluc *apparaît* cependant comme cet homme de peu que dépeint Giono. De tels effets de lecture sont dus au fait que Monluc lui-même accorde une place centrale aux conseils dans

[2146] J. GIONO, « Préface », *op. cit.*, p. X.

[2147] On se rappelle que le roi lui-même se présentait encore à la bataille, jusqu'à Pavie, et que, jusqu'à la mort d'Henri II, il s'exposait au danger des tournois. Les princes du sang continuent à « aller au chantier avec les ouvriers », ce qui coûta la vie, par exemple, au prince de Condé, assassiné pendant la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569 (voir A. JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France », *op. cit.*, p. 182).

les *Commentaires*. Les scènes de conseil militaire, tenus avant de livrer bataille, sont innombrables ; l'auteur raconte également ses interventions au Conseil du roi, où il intervient à plusieurs reprises dans les *Commentaires*, et sans toujours y « laisser du poil », comme l'écrit encore Giono :

> Le malheur pour lui est, qu'en ces temps, la haute politique est affaire d'humaniste ; il en ignorera les ressorts toute sa vie, et quand il se hasardera imprudemment à vouloir y toucher, il laissera chaque fois du poil, de la peau et de la chair dans les pièges qui claqueront sur lui de tous les côtés[2148].

Monluc, en effet, semble épouser le discours anti-aulique en vogue pendant les guerres civiles, qui dénonce toute forme de dissimulation en politique ; pour Pasquier, il « represente ses braves exploits, pour etre suivi par ceux qui sans dissimulation et hypocrisie feront profession des armes » [2149]. Cette image est quelque peu différente du portrait de Monluc que peint André Thevet : « Surtout estoit-il secret en ses entreprises, vigilant et actif, extrémement cholere, craint et redouté d'un chascun […] ». Il rappelle ainsi la maxime d'Alciat (citée *supra*), selon laquelle « un capitaine [doit] être en conseil discret ». Monluc lui-même, au sujet d'un Conseil royal auquel il participe à Mont-de-Marsan, en mai 1565, écrit[2150] :

> […] *à ces conseils, aussi bien qu'aux nostres, il y a du blanc et du noir, et de l'opiniastrise, et de la dissimulation, et tel peut-estre faisoit bonne mine, qui estoit emprompté ailleurs. Ainsi va du monde*[2151].

L'enjeu, pour lui, n'est pas de rétablir toute transparence dans les conseils, mais bien de faire entendre sa voix et celle d'une noblesse qu'il pense inquiète de son honneur et prompte à ressentir l'injustice dans le manque de reconnaissance de la part des « grands ».

Si Monluc est un porte-voix, ce n'est donc pas celui des « pauvres » ou celui des sans-grades, mais celui d'une noblesse guerrière et impatiente de briller au combat, qui se sent exclue des conseils des « grands » et qu'il incarne à lui seul : c'est l'effet d'une singulière hypertrophie du jugement de l'auteur, ce « Je » qui prend une place écrasante là où il ne s'exprime, chez Martin du Bellay, aux seuils des livres des *Mémoires* et aux seuils des « narrés ». Dans les conseils de guerre, Monluc se montre souvent seul : des formules comme « Ils me remonstrarent… » s'opposent terme à terme à l'expression du jugement personnel : « Mais je leur remonstray… »[2152]. Cette représentation des conseils participe d'une stratégie rhétorique qui donne de Monluc l'image du *parrèsiaste* et contribue, par conséquent, à donner aux

---

[2148] J. GIONO, « Préface », *op. cit.*, p. XII.
[2149] É. PASQUIER, « À Monsieur de Pelgé [sur Monluc] », *op. cit.*, col. 519-520.
[2150] A. THEVET, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens*, *op. cit.*, f° 463*r*.
[2151] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 588.
[2152] *Ibid.*, p. 576.

Commentaires leur dimension politique de « remonstrance ». J'analyserai ci-après la représentation des conseils par Monluc sous l'angle des conseils « professionnels » que Monluc donne aux capitaines, puis sous celui des conseils en tant que décisions prises avant et pendant les combats, avant d'étudier la question de la *parrêsia* dans son rapport aux « grands ».

1. Le discours du professionnel : une question de maîtrise

Les *Commentaires* ne sont pas exactement un traité d'art militaire. Les « conseils » donnés aux capitaines, en effet, sont toujours rapportés à une situation particulière, et à une expérience vécue ; sans cette expérience, les conseils perdraient leur valeur. Cependant, comme l'a remarqué Y. Harari, le dispositif d'ensemble des *Commentaires* accuse une grande différence entre le récit des premières campagnes de Monluc, centré autour des guerres avec l'Empire, et le récit des guerres civiles : au moment de raconter les actions qui lui ont valu les accusations qui conduisirent à sa disgrâce, l'auteur se fait plus discret sur ses enseignements et cherche avant tout à se justifier[2153]. Ces enseignements sont cependant nécessaires : le discours « professionnel » de Monluc et ses conseils aux capitaines contribuent à construire l'*ethos* du parrèsiaste, par le rappel de l'expérience militaire qui fonde l'autorité du mémorialiste. Comme l'écrit Y. Harari, « Les parties professionnelles du texte accoutumaient les lecteurs à se fier à Monluc comme à une autorité infaillible, tout en décrédibilisant les courtisans et les historiens de cour, tous inexpérimentés »[2154].

Il faut donc comprendre le discours d'expérience, dans les *Commentaires*, comme partie intégrante de la rhétorique anti-courtisane déployée par l'auteur. Il s'agit pour lui d'affirmer sa propre maîtrise dans un domaine qu'il estime trop sérieux pour être confié à de purs « politiques », comme le pense également, à la même époque, Innocent Gentillet :

> Et à la verité c'estoit une pure outrecuidance et temerité à Machiavel, d'avoir osé parler et escrire des afaires de guerre, et en prescrire des preceptes et regles à ceux qui sont du mestier, luy qui n'en savoit rien que par ouy dire, et qui estoit un simple secretaire, qui est un mestier aussi different de celuy de guerre, comme il y a difference d'une arquebouse à une escritoire[2155].

Monluc, qui a fréquenté la Cour à maintes reprises, se défend d'avoir été influencé par elle : « Pendant ceste trefve, j'essayé [j'essayai], mais en vain, d'estre courtisant [*sic*] ; je fuz toute ma vie mal propre pour ce mestier. Je suis trop franc et trop libre ; aussi y trouvé-je fort peu

[2153] Voir Y. N. HARARI, *Renaissance military memoirs*, *op. cit.*, p. 32.
[2154] *Id.* (je traduis) : *The professional parts of the text make the readers used to trusting Monluc as an infallible authority, while distrusting the inexperienced courtiers and court-historians.*
[2155] I. GENTILLET, *Anti-Machiavel*, *op. cit.*, p. 7.

d'acquit »[2156]. Les nombreux conseils aux capitaines confirment donc à la fois le « mestier » de Monluc et le fait que les *Commentaires* sont eux-mêmes adressés à des « gens de mestier ».

Les instructions de Monluc à ses semblables sont d'abord morales. Au début de la dernière version des *Commentaires*, Monluc a placé sa « remontrance aux capitaines de gens de pieds ». Dès l'entrée, il se propose en exemple, ayant appris à se passer « du jeu, du vin et de l'avarice » (la cupidité)[2157] ; il y ajoute « l'amour des femmes » dans le texte de l'édition de 1592[2158]. Cela n'est pas qu'une question d'*ethos*, d'image laissée à la postérité : Monluc insiste, en effet, sur les conditions nécessaires au bon exercice du commandement. Si ses instructions sont morales, c'est qu'elles concernent les mœurs (nous dirions aujourd'hui « l'hygiène de vie ») des capitaines, mœurs que Monluc considère sous un aspect strictement utilitaire. Il s'agit avant tout de ne pas se détourner du chemin de l'honneur, qui consiste à se battre avec vaillance et, plus encore, à être en mesure de s'illustrer. L'auteur entend ainsi montrer à ses lecteurs quelles sont les conditions qui lui ont permis de sortir sain et sauf (non sans blessures) de tous les combats où il s'est présenté avec les honneurs. De ce point de vue, ce n'est pas seulement ses expériences, mais également la répétition de ses expériences qui fonde la valeur de son discours :

> Je ne vous conseille donc rien que je ne l'ay esprouvé moy-mesmes, non-seulement là [à Sienne], mais en plusieurs endroicts, comme vous trouverez dans ce livre, si vous avez la patience de le lire[2159].

Le jugement de l'auteur ramène donc chaque expérience passée à l'ensemble de son expérience ; le récit « historique » est, là encore, comme perturbé, troublé par l'intervention du jugement et la visée didactique du discours de Monluc comporte en elle-même le risque d'une réduction du particulier au général. Si de nombreux « commentaires », en particulier ceux de l'édition posthume, peuvent avoir valeur de *sententiae*, les récits eux-mêmes sont pourtant très détaillés – la mémoire de Monluc et sa capacité à se rappeler jusqu'au moindre arbrisseau pour représenter l'espace de ses combats ont été bien soulignées par Giono – et c'est, par conséquent, dans le récit du particulier que les « commentaires » à valeur générale trouvent leur légitimité.

Monluc, qu'il serait si facile de décrire comme un anti-historien, propose par conséquent une conception de l'histoire-jugement très proche de celle de Langey. Là où ce dernier rejetait une histoire par trop sommaire – celle des « annalistes » et chroniqueurs, dans le droit fil de la critique de la tradition des annales romaines par Cicéron – Monluc réprouve des historiens qui,

---

[2156] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 76.
[2157] *Ibid.*, p. 23
[2158] *Ibid.*, p. 29
[2159] *Ibid.*, p. 302

parce qu'ils ne connaissent pas les choses de la guerre, ne voient pas que le plus infime moment d'un siège ou d'une bataille peut être riche d'enseignements. C'est à ce titre qu'il évoque dans le détail les dispositions qu'il prend en janvier 1555 pour la défense de Sienne et la mobilisation de la population :

> Or, voicy l'ordre que je fis pour le combat et pour toute la ville. *Je vous represente ces particularitez sans me contenter de dire que Sienne fut assiegée, où je soutins le siege neuf ou dix moys, et puis je capitulé* [capitulai] *forcé de famine ; car de là le capitaine, le lieutenant de roy, le soldat n'en peut pas faire profit : c'est l'historien. De ces gens il n'en y a que trop. Je m'escris à moy mesmes et veux instruire ceux qui viendront après moy ; car n'estre né que pour soy, c'est à dire* [cela veut dire] *en bon françois estre né une beste*[2160].

Il est probable que Monluc ait été pleinement conscient de la proximité entre ce raisonnement et le *Prologue* de Langey qu'il s'est sans doute fait lire après avoir dicté la première version des *Commentaires*. Si c'est l'historien en général qui constitue sa cible, cela tient à sa volonté de marquer sa distance avec le monde des lettrés et des courtisans pour restreindre (apparemment) la portée de son texte. Par cette attention qu'il porte aux « particularitez », l'histoire-jugement écrite par Monluc acquiert non seulement sa dimension didactique mais aussi sa dimension explicative – il s'agit de montrer *comment* et *pourquoi* les choses se sont faites.

Les instructions peuvent être techniques et précises : dans son long récit du siège de Sienne, elles contribuent à présenter Monluc comme un chef qui prévoit jusqu'aux moindres détails et qui sait utiliser à bon escient les talents de chacun – ainsi explique-t-il précisément la façon dont il organisait les reconnaissances de nuit, profitant de l'obscurité pour recueillir des informations sur les manœuvres de l'ennemi[2161]. Un bon chef sait juger ses hommes : Monluc, comme Machiavel ou les auteurs des *Instructions sur le faict de la guerre*, se méfie des armées mercenaires et admire au contraire les incomparables qualités des citoyens de Sienne, prêts aux plus grands sacrifices pour leur liberté[2162]. Il fait l'éloge des Siennoises, en dépit de sa misogynie ordinaire[2163]. Pour Monluc, en somme, comme pour Guicciardini, « la foi transporte

---

[2160] *Id.*

[2161] *Ibid.*, p. 304-305.

[2162] *Ibid.*, p. 290 : « Toute la ville demeura tousjours en armes tant que le combat dura. Et veux donner ceste louange aux Sienois, avec la verité comme Dieu est veritable, qu'il ne se trouva jamais un seul homme qui demeurast dans les maisons et qui ne print les armes, vieux et jeusnes [*sic*], ny ne se trouva un seul homme qui montrast porter aucune affection à l'Empereur ; [ce] qui me donna une grande asseurance de deux choses : l'une de la loyauté et l'autre de la hardiesse ». Voir aussi J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *La politique de l'expérience*, *op. cit.*, p. 269-288 (chap. XII, « Stratégie des citoyens : la question des *armi proprie* chez Machiavel et Guicciardini »).

[2163] *Ibid.*, p. 306.

des montagnes »[2164]. L'art de la guerre dans les *Commentaires* n'est donc jamais réduit à la technique (artillerie, fortifications, etc.) ; il est en grande partie psychologique.

Mon propos n'est pas, cependant, de détailler l'art de la guerre de Monluc, déjà étudié par ailleurs[2165], mais de montrer qu'il entre dans une stratégie rhétorique d'ensemble qui vise à former le jugement des « capitaines » et, plus largement, de tout lecteur. Ses instructions, en effet, sont souvent très générales et portent davantage sur la démarche, sur la méthode à suivre que sur des techniques : elles indiquent, plutôt que des solutions toutes faites, ce sur quoi il faut porter son attention. Monluc recommande, par exemple, de se mettre à la place de son adversaire – d'imaginer ses *conseils* :

> *Mais toutes mes intelligences estoient à songer et jour et nuict qu'est-ce que je ferois, si j'estois à la place de mon ennemy. Il a de l'entendement comme vous, des pratiques* [intrigues*] comme vous. Songeant à ce qu'il songe, souvent vous vous rencontrerez et pourvoirez à ce qu'il vous brasse* [prépare]. *Que si vous attendez les effects, vous serez souvent surprins. Il faut jour et nuict estre en cervelle, et souvent considerer* [ce] *que veut faire vostre ennemy, s'il attaquera cecy ou cela. Si j'estois en son lieu, je ferois cecy et cela. Et souvent discourez-en avec voz capitaines, car tel que vous estimez peu a souvent le meilleur advis*[2166].

Il faut réfléchir au niveau des « conseils » de l'ennemi, non à celui des « effets » ou des événements, et ne sous-estimer personne, ni son adversaire ni ses capitaines : nul n'est assez prudent pour à lui seul envisager tous les cas qui peuvent se présenter. La répétition du verbe *songer* implique une réflexion approfondie dans les moments de relâche, de « loisir », y compris la nuit (« songer et jour et nuict ») où le *prudens* réfléchit à la tâche du jour qui vient, tel, nous l'avons vu, François Ier pendant la nuit de Marignan.

De même que ses conseils aux capitaines, l'éloquence déployée par Monluc en tant que capitaine relève d'une pratique professionnelle, et l'on sait que l'auteur des *Commentaires* demande aux nobles de se faire éloquents, y compris en s'initiant aux lettres. Il s'agit là de l'un

---

[2164] F. GUICCIARDINI, *Avertissements politiques*, *op. cit.*, I, p. 33 : « Ce que disent les gens pieux – l'homme qui a la foi accomplit de grandes choses et, comme dit l'Évangile, la foi peut déplacer des montagnes, etc. – procède de ce que la foi engendre l'obstination. Avoir la foi n'est rien d'autre que croire, avec fermeté, presque avec certitude, les choses qui ne sont pas raisonnables, ou, quand elles sont raisonnables, les croire avec une conviction plus forte que ne le voudrait la raison. Celui qui a la foi s'obstine donc en ce qu'il croit, poursuit son chemin, intrépide et résolu, au mépris des difficultés et des périls, et supporte toutes les extrémités […] » (*cf. Ricordi*, I, *op. cit.*, p. 1-2). Guicciardini cite en exemple la défense acharnée de Florence contre les troupes impériales, d'octobre 1529 à août 1530 ; Monluc tire de l'expérience de Sienne, fort semblable, des conclusions très proches.

[2165] Voir I. ROY, « Introduction », dans B. de Monluc, *The Habsburg-Valois Wars and the French Wars of Religion*, I. Roy (éd.), Londres, Longman, 1971, p. 1-27 ; J.-C. ARNOULD, « Pillage, profit, promotion : l'homme de guerre d'apres les *Commentaires* de Monluc », dans *L'Homme de guerre au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1992, p. 168-176. Voir aussi P. MATHERON, « Les "bouches inutiles" au siège de Sienne », *Le Journal de la Renaissance*, vol. 4, 2006, p. 151-161.

[2166] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 394.

des plus importants enseignements des *Commentaires*. Comment, en effet, les « grands » pourraient-ils reconnaître la valeur de leurs hommes si ceux-ci ne savent pas défendre leur propre action, leur « bilan » ? Et comment les capitaines pourraient-ils commander s'ils ne savaient persuader leurs troupes ? Monluc conseille lui-même au duc d'Anjou de payer par des paroles ceux qui l'ont bien servi mais qu'il ne peut récompenser de manière plus concrète. L'auteur invoque ce proverbe : « Qui n'a de l'argent en bource, qu'il ait du miel dans la bouche », et il ajoute : « Un bon accueil, un sousris [sourire], une accollade les tiendra en haleine »[2167]. Le prince et le capitaine sont tous deux amenés, dans l'exercice du commandement, à utiliser l'art de la persuasion. Monluc associe fréquemment l'éloquence à des nécessités très concrètes ; ses discours peuvent ainsi servir à apaiser les soldats quand leur solde tarde à venir : il se vante d'avoir dû parfois « pay[er] […] les soldats avec remonstrances et bonnetades »[2168]. Il n'exclut pas de mentir aux soldats, et conseille même de le faire quand la chose est nécessaire[2169] : cela implique un talent certain d'orateur ainsi qu'une bonne connaissance des hommes et des mœurs militaires. Monluc est bien loin de rejeter toute forme de dissimulation.

Mais l'art de la parole est aussi inséparable de l'action, car il permet de provoquer la fortune : pour Monluc, des soldats convaincus peuvent tout entreprendre. Il se montre ainsi expliquant à ses capitaines l'intérêt de passer à l'attaque contre un ennemi supérieur en nombre :

> Le capitaine Gabarret estoit avec ledict capitaine Mons à cheval, et le capitaine Favas, Lyenard et le Breuil conduisoient les gens à pied. Et moy arrivé, parlay à eux et à mes soldats, leur disant que, comme Dieu nous avoit osté une bonne fortune, il nous en avoit baillé une autre en main, et ores que les ennemis fussent trois fois plus fort que nous, si nous ne combattions, puisqu'il s'en presentoit occasion, nous n'estions dignes d'estre soldats, tant pour l'honneur que pour la richesse que nous avions devant nos yeux*, car le butin n'estoit pas petit.* Tous les trois capitaines me respondirent que, de leur opinion, on devoit combattre[2170].

Le ressort qui pousse les capitaines à agir n'est pas seulement l'honneur. Monluc, qui se défend par ailleurs d'être « avaricieux », a retenu ou retrouvé la leçon des harangues antiques : chez Tite-Live qu'il a lu, c'est bien le butin que Scipion promet à ses troupes au moment d'attaquer la riche Carthagène[2171].

[2167] *Ibid.*, p. 818. Le dictionnaire de Cotgrave (*s. v. Miel*) cite le proverbe sous la forme suivante : « Qui n'a argent en bourse, ait du moins du miel en bouche ».

[2168] *Ibid.*, p. 828.

[2169] Voir D. CARABIN, « La réception posthume des *Commentaires* », *op. cit.*, p. 185.

[2170] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 101.

[2171] Tite-Live, XXVI, 43 (trad. Nisard, Paris, Firmin Didot, 1860) ; voir aussi Tite-Live, IX, 23, 13 (dernière phrase de la harangue du dictateur Fabius) : « Vos pertes, soldats, le butin de tous les peuples révoltés qui nous entourent vous en dédommagera » ; ou encore XXXVI, 17, 13, harangue du consul Acilius avant la bataille des Thermopyles : « songez que la victoire vous livrera le butin que vous trouverez dans le camp du roi ». La perspective d'un butin personnel était l'un des motifs légitimes qu'avait le soldat romain de faire la guerre, comme

Monluc n'ignore pas non plus la peur à laquelle Martin du Bellay accordait tant d'importance. Pour se garantir des mouvements de panique, l'éloquence peut constituer une tromperie salutaire ; ainsi, c'est en faisant croire que Dieu lui assure la victoire que Monluc rend celle-ci possible :

> Alors je haussis [haussai] la voix, *parlant* aux soldats : « Et bien, mes compagnons, ne serez vous pas de l'opinion des capitaines ? Quant à moy, je vous ay desjà donné la mienne, qu'il falloit combattre ; et asseurez vous que nous vaincrons, car le presage que j'ay tousjours eu le m'asseure, *lequel ne m'a jamais menty, en quelque chose que j'aye entreprins* [*sic*]. *Croyez, mes amis, qu'ils sont desjà à nous*. » Or, ay-je tousjours faict entendre *aux soldats* que j'avois certain presage, que, quand cela m'advenoit, j'estois seur de vaincre, ce que je n'ay jamais faict sinon pour y faire amuzer [tromper] les soldats, afin qu'ils tinsent desjà la victoire pour gaignée, et m'en suis tousjours très bien trouvé *; car mon asseurance rendoit asseurez souvent les plus timides. Les simples soldats son aisez à pipper, et quelque fois des plus habiles*. Et lors, d'une voix commancèrent *tous* à crier : Combattons, capitaine, combattons[2172] !

Cette utilisation du « présage » comme mystification utile[2173] aide à comprendre les nombreux passages où Monluc interprète ses victoires comme autant de signes de la protection divine. L'auteur se présente comme acteur de son propre destin ; il n'est pas prédestiné à vaincre. Sa parole est performative : le sentiment d'être protégés par Dieu guide les soldats et les mène à la victoire. Un tel rapport au divin laisse une large place au mérite individuel.

Monluc, par ailleurs, applique à sa propre personne ce discours autoréalisateur. À la fin des *Commentaires*, il se décrit faisant sa prière à Dieu avant d'aller combattre ; de même qu'il prend en compte, en tant que commandant, les sentiments de ses soldats, il prie pour oublier sa peur :

> Et plusieurs fois je puis dire, *avec la verité*, que je me suis trouvé, voyant les ennemis, en telle peur que je sentois le cœur et *les* membres s'affoiblir *et trembler*. *Ne faisons pas des braves ; l'aprehension de la mort vient devant les yeux*[2174].

La prière joue alors le rôle d'une éloquence appliquée à soi-même ; par la médiation d'une nouvelle instance d'énonciation – Dieu – elle fonctionne comme une autopersuasion :

> Mais comme j'avois faict mon oraison à Dieu, *je sentois mes forces* revenir. Elle estoit ainsi, *l'ayant, dès mon entrée aux armes, apprinse en ces mesmes mots* : « Mon Dieu, *qui m'a créé,* je te supplie, garde-moy l'entendement, afin qu'aujourd'huy je ne le perde, car tu le m'as donné et ne le tiens que de toy. Que si

---

le souligne Montesquieu à propos de la Rome des débuts (MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Amsterdam, J. Desbordes, 1734, p. 6) : « Or la guerre étoit presque toujours agréable au peuple, parce que par la sage distribution du butin on avoit trouvé le moyen de la lui rendre utile. / Rome étant une ville sans commerce, et presque sans arts, le pillage étoit le seul moyen que les particuliers eussent pour s'enrichir ». Voir J.-C. ARNOULD, « Pillage, profit, promotion », *op. cit.*

[2172] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 101-102.

[2173] Comme souvent, cette idée se trouve exprimée dans d'autres passages de façon à peu près analogue ; voir par exemple *ibid.*, p. 301.

[2174] *Ibid.*, p. 830.

> tu as en ce jourd'huy determiné ma mort, *fais* que je meure en reputation d'un homme de bien, *laquelle je recerche avec tant de perils*. Je ne te demande point la vie, car je veux tout ce qu'il te plaist. Ta volonté soit faicte ! *Je remets le tout à ta divine bonté.* » *Puis, ayant dict mes petites prières latines*, je promets et atteste devant Dieu *et les hommes* que je sentois tout à coup venir une chaleur au cœur et aux membres, de sorte que je ne l'avois pas achevée que je ne me sentisse tout autre que quand je l'avois commencée ; je ne sentois plus de peur, *de façon que* l'entendement me revenoit, et avec une grande pomptitude *et jugement* je cognoissois tout ce qu'il me falloit faire, *sans l'avoir jamais perdu en combat que je me sois trouvé*[2175].

Sans nier la sincérité probable de Monluc (qui, certes, ne se dépeint pas lui-même comme ayant l'esprit très religieux[2176], mais dont la piété semble faite de ce rapport simple au divin comme protecteur des combattants[2177]), cette « oraison » témoigne encore de la force qu'il attribue à l'éloquence. Même si c'est Dieu qui lui donne la victoire, c'est bien lui, Monluc, qui cherche à obtenir par la parole les conditions nécessaires à l'action militaire et à sa réussite, conditions qui se résument à la « promptitude » et au « jugement », autrement dit à la capacité à saisir l'occasion qui se présente. Le contenu même de cette prière est saisissant : il ne demande aucunement à Dieu de lui donner la victoire (victoire ou non, l'essentiel est qu'il puisse conserver sa « reputation »), mais surtout de lui « garder l'entendement », et c'est par cette parole performative que « l'entendement » lui « revient ». La prière, comme il l'écrit, permet de repousser la peur et l'image de la mort : remettant sa vie entre les mains de Dieu, Monluc se décharge du poids que constitue, dans un combat, le souci de sa vie. Cette légèreté lui permet d'envisager les possibilités offertes par la situation, car, comme il l'écrit ailleurs, « Dès lors qu'on est saisi de la peur et qu'on pert le jugement, on ne sçait ce qu'on fait » : « quand le danger ne luy oste le sens » (l'entendement), l'homme de guerre « peut prendre son party et eviter la mort et la honte »[2178].

Ainsi, là où Martin du Bellay voit un problème – notre entendement est faillible face à l'urgence et à l'idée de la mort – Monluc tient à présenter une solution : le recours à Dieu, qu'il serve à tromper (pour leur bien) les soldats ou à vaincre sa propre peur, constitue une solution aussi simple qu'elle est systématique, puisque l'auteur prétend faire la même prière depuis

---

[2175] *Ibid.*, p. 830-831.

[2176] Voir A. THIERRY, « Monluc et d'Aubigné », *op. cit.*, p. 508-509.

[2177] L'utilisation de l'éloquence et la prise en compte de l'importance de la conviction religieuse en temps de guerre ne se trouvent pas que dans les *Commentaires* ; au moment de la troisième guerre civile, celle-là même qui devait déboucher sur la disgrâce de Monluc, les jésuites accompagnant l'armée du duc d'Anjou publièrent ainsi des « manuels » du soldat chrétien où les prières, censées orienter l'action des soldats au service de la cause divine, prenaient une grande place. Peut-être Monluc fut-il influencé par ces pratiques de dévotion en temps de guerre. Voir A. BOLTANSKI, « Une langue religieuse de la guerre : de quelques manuels jésuites à l'intention des soldats dans la seconde moitié du XVIe siècle », dans M. M. Fontaine et J.-L. Fournel (éd.), *Les mots de la guerre dans l'Europe de la Renaissance*, Genève, Droz, 2015, p. 169-196.

[2178] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 177-178.

« [s]on entrée aux armes ». Cela ne l'a pas empêché, du reste, de retoucher légèrement cette prière à laquelle s'ajoute, dans le texte de l'édition de 1592, l'affirmation réitérée de l'abandon au divin : « Je remets le tout à ta divine bonté ». Le discours « professionnel » de Monluc permet donc de comprendre ses victoires comme le fruit d'une prudence faite de calcul, d'audace et d'éloquence. Le capitaine ne se remet pas de façon inconsidérée entre les mains de la Providence : il cherche d'abord à maîtriser tous les paramètres qui dépendent de lui. Les *Commentaires* ne témoignent pas tant d'une confiance en Dieu que d'une confiance dans la capacité de l'auteur à « bien faire » ce qu'il *peut* faire. Le problème est donc de savoir où se situe la limite entre ce qui dépend de lui et ce qui dépend d'un autre. Cela explique que Monluc refuse de réfléchir en simple soldat : c'est parce qu'il a pu commander, et par conséquent mener ses propres « affaires », qu'il a fait l'expérience de sa capacité à vaincre dans ses actions « particulières », voire à contribuer à de plus grandes victoires. La tension observée chez Martin du Bellay, dans la représentation de François Ier, entre constance et prudence, confiance en Dieu et aptitude à saisir les occasions, semble résolue dans l'image de soi que donne Monluc et dans le rapport entre sa parole et ses actes. Chez Monluc, la parole rend l'acte possible : dire que l'on peut, c'est déjà pouvoir.

2. À César, ce qui est à César : le discours sur les causes dans les *Commentaires*

L'importance que donne Monluc à ses propres compétences militaires et à sa force de persuasion explique qu'il juge son propre rôle comme ayant été décisif dans la plupart des combats où il a eu part. Il s'ensuit que le discours de Monluc est, comme celui de Martin, un « discours du particulier » qui repose sur la conviction que ce sont de modestes actions comme les siennes qui peuvent permettre d'obtenir de grandes victoires ; ainsi, comme l'a noté Ian Roy, « l'intérêt de Monluc pour le particulier et pour ce qui semble trivial est souvent plus révélateur que les récits stéréotypés des chroniqueurs »[2179]. Si l'histoire-jugement, chez Monluc, met l'accent sur les « faits » de l'auteur, ce n'est donc pas seulement parce qu'il écrit le « discours de sa vie », mais également parce qu'il accorde à des actions comme les siennes une valeur explicative (et donc formatrice). Il prétend avoir fait l'histoire de son temps, revendique sa propre place mais aussi celle de ses semblables dans l'histoire du royaume. Les ajouts de l'édition de 1592 se caractérisent souvent par le passage du particulier au général et

[2179] I. ROY, « Introduction », *op. cit.*, p. 12 (je traduis) : […] *Monluc's concern for the particular and the seemingly trivial is often more revealing than the stereotyped accounts of the chroniclers*.

permettent d'insister sur la valeur exemplaire des actions de l'auteur : « Ce que j'ay voulu escrire pour monstrer qu'avec peu de forces j'ai faict ce que j'ay peu [pu] »[2180], écrit-il à la suite du récit de l'un de ses faits d'armes.

Ce commentaire a valeur de programme. La conviction que porte l'ensemble du texte des *Commentaires* est que Monluc n'a jamais connu la défaite, dans la mesure de ce qui dépendait de lui – et, à l'inverse, que ses infortunes tiennent, justement, à ce que tout ne dépend pas de lui. Les défaites sont toujours le fait des autres ; ainsi, dans la capitulation de Sienne, seul l'honneur de la résistance acharnée peut lui être attribué, le reste étant la faute d'autrui (par manque de renforts), et quand Monluc se résout à rendre la place, il le fait en « chargeant de maledictions ceux qui engagent les gens de bien et puis les laissent là » :

> *Je n'entendois pas* [par ces malédictions] *parler du Roy* [Henri II], *mon bon maistre (il m'aymoit trop), mais bien de ceux qui le conseillent mal à son advantage. J'ay tousjours veu plus de mauvais conseils que de bons près les* [des] *Roys*[2181].

Comme Du Bellay, il regrette que, pour des raisons souvent plus financières que stratégiques, les secours n'arrivent pas ou trop tard. Refusant de mêler son nom et sa renommée à une défaite qui ne lui est pas due, il ne prend pas part à la capitulation : « […] j'aymois mieux que les Sienois capitulassent pour moy que si je capitulois pour eux ; et […] pour moy, le nom de Monluc ne se trouvera jamais en capitulation »[2182]. Son attitude intransigeante a d'ailleurs une valeur stratégique, puisqu'en se montrant capable de livrer un combat désespéré après des mois de siège, il obtient pour les Siennois et pour lui-même (donc pour le roi) une capitulation très honorable[2183].

Monluc affirme à mainte reprise son sentiment d'invincibilité : « tout le monde n'est pas si heureux que Monluc, qui n'a jamais été deffait », lit-on dans un autre ajout tardif des *Commentaires*[2184] ; nombre de ces ajouts insistent sur cette idée et contribuent à donner sa cohérence au livre et à l'*ethos* de l'historien-juge. Une telle assurance porte témoignage de sa valeur militaire, mais elle est en même temps le signe d'une élection divine. Ses blessures et les dangers qu'il a affrontés lui rappellent ainsi la toute-puissance de Dieu :

> Et encores que j'aye mis par escrit, *au discours que j'ay faict de ma vie,* que j'ay esté des plus heureux et fortunez hommes, qui long temps ayent porté les armes, pour avoir tousjours vaincu la part où j'ai commandé, si n'ay-je pas été exempt de grandes blesseures et de grandes maladies : car j'en ay autant eu que homme du monde sçauroit avoir sans mourir, m'ayant Dieu tousjours voulu donner une bride, pour me faire congnoistre que le bien et le mal deppend de luy, quand il luy plaist.

[2180] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 707.
[2181] *Ibid.*, p. 328.
[2182] *Ibid.*, p. 331.
[2183] *Ibid.*, p. 334-335.
[2184] *Ibid.*, V, p. 571.

> *Mais encores, ce nonobstant, ce meschant naturel aspre, fascheux et collère, qui sent un peu et par trop le terroir de Gascoigne, m'a tousjours faict faire quelque traict des miens, dont je ne suis pas à me repentir*[2185].

Cette double lecture qui attribue les « effets » soit à Dieu (qui apparaît sous le masque de la fortune, en l'occurrence les dangers de la guerre), soit à la valeur de Monluc, est maintenue dans l'ensemble des *Commentaires*. Mais la prudence du capitaine et ses fameux conseils destinés à ses pairs s'effacent parfois, comme ici, lorsque l'auteur préfère insister non plus sur sa prudence mais sur un « naturel » qui le pousse à agir, à « faire quelque traict des [s]iens », dont il s'attribue le mérite.

Cette variation sur le thème de son mérite personnel s'explique par la tendance générale, dans les ajouts tardifs des *Commentaires*, à insister sur la brutalité et les excès de son personnage, qui illustrent ce fameux « naturel ». Il s'agit en fait d'un argument éthique – c'est-à-dire que l'*ethos* du Gascon impulsif a une valeur de preuve : c'est parce que Monluc est naturellement poussé à l'impétuosité qu'il est comme prédisposé à vaincre. Le texte de l'édition posthume renforce donc le portrait de Monluc en *colérique* (« ce meschant naturel aspre, fascheux et collère »). À la Renaissance, la notion de colère renvoie au domaine médical : elle est l'une des quatre humeurs de la tradition hippocratique. La référence permet de faire de Monluc un « type ». Selon lui, en effet, les colériques sont, de façon générale, les plus aptes à bien servir leur prince :

> *Certes, ce Roy, mon bon maistre, avoit raison de deffendre ma cause ; car jamais ma collère ne porta nul prejudice à son service, ouy bien* [mais plutôt] *à moy et à quelque autre qui n'a sceu esquiver ny se garder de mon humeur. Jamais je ne luy perdis plasse, bataille, rencontre, ny ne fus cause de luy faire perdre un serviteur. La colère ne m'a jamais jetté tant hors de moy de me faire faire chose prejudiciable à son service. Si elle est violante et prompte, aussi elle en dure moins. J'ay toujours cognu qu'il vaut mieux se servir de ces gens-là que d'autres ; car il n'y a poinct d'arrière boutique en eux, et si* [et ainsi] *ils sont plus prompts, plus vaillans que ceux qui veulent avec leur froideur se faire estimer plus sages*[2186].

L'association du tempérament colérique à l'*ethos* du loyal serviteur est en l'occurrence servie par l'humour amer et noir de Monluc – sa colère l'a desservi lui-même, ainsi que ceux qui ont eu le malheur d'entraver son chemin : leur incapacité à « l'esquiver » suggère qu'une telle colère explique sa vaillance au combat. La médecine du XVIe siècle associe l'humeur colérique (excès de bile jaune) à la chaleur, et par conséquent au climat, d'où la référence à la « froideur », caractéristique des natures flegmatiques ou mélancoliques[2187]. Le tempérament (au sens

[2185] *Ibid.*, p. 49-50. Plus encore que les blessures au combat (les batailles rangées étant rares), la maladie était la première cause de mortalité dans les armées de la Renaissance.

[2186] *Ibid.*, p. 255.

[2187] Voir A. PARÉ, *Œuvres*, Paris, Gabriel Buon, 1575, p. 9 : « Les temperamens des regions et pays chaud ou froid ne sont pas de petite importance […]. Le sang, comme representant la nature de l'air, est estimé chaud et

hippocratique) de Monluc explique donc à la fois sa vaillance, sa « promptitude » (rapidité dans l'exécution, l'*imperium*) mais également sa fidélité.

L'auteur des *Commentaires* livre ici une interprétation politique et éthique du portrait du colérique que dressent les traités médicaux du temps[2188] ; pour Ambroise Paré, les colériques « sont adextres [adroits] d'entendement, et merveilleusement prompts : ils sont aussi *felons, audacieux, convoiteux de gloire, aspres, vengeurs des injures à eux faictes* […] »[2189]. Comme l'a montré B. Méniel, le thème de la colère des nobles face à l'ingratitude des rois, bien attesté dans la poésie épique médiévale, retrouve son actualité au moment des guerres civiles de la fin du XVIe siècle[2190]. Vétéran des guerres d'Italie, Monluc avait connu, dès ce temps, la colère d'Antoine de Bourbon ou celle d'Andrea Doria. Il n'y a qu'un pas de l'emportement à la trahison ; Monluc s'applique donc à assurer que son naturel ne saurait le « fâcher » que contre les ennemis du roi, non contre le roi lui-même. La description qu'il donne de son humeur rappelle celle qu'Aristote fait des « irascibles » lorsque, dans l'*Éthique à Nicomaque*, il traite des différents types de colères et de colériques :

> […] il y a d'abord les irascibles, qui se mettent en colère sans crier gare, contre des gens qui n'en peuvent mais, pour des choses qui n'en valent pas la peine et plus violemment qu'ils ne convient. Mais leur colère tombe vite, et c'est même là le plus beau côté de leur caractère : cela tient chez eux à ce qu'ils ne compriment pas leur colère, mais réagissent ouvertement à cause de leur vivacité, et ensuite leur colère tombe à plat[2191].

Ce type de colère – précisément celui de Monluc – a son « beau côté » dans la *parrêsia*, dans des « réactions ouvertes » qui montrent les sentiments authentiques du colérique. Monluc ne se prive d'ailleurs pas de suggérer que son humeur est telle que, s'il avait vraiment voulu trahir son prince, il n'aurait pas manqué de le faire et de le faire savoir[2192]. Chez Monluc, l'« effet » est rapporté à une cause physiologique et géographique voire atavique[2193], une « humeur de

humide ou plutost temperé […]. Le phlegme est froid et humide, semblable à l'eau. La cholere est chaude et seiche, tenant la nature du feu. Le suc melancholique est sec et froid, estant de la nature de la terre […] ». Sur l'analyse des humeurs des peuples en fonction du climat, voir aussi J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, chap. V.

[2188] Selon Ambroise Paré, l'humeur colérique « rend l'homme leger, subit, facile à se cholerer, et prompt à toutes choses, maigre, agile, qui a tost fait digestion des viandes qu'il a pris » (A. PARÉ, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 12).

[2189] *Ibid.*, p. 14 (je souligne).

[2190] Voir B. MÉNIEL, « La colère dans la poésie épique, du Moyen Âge à la fin du XVIe siècle », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 11, 2004, § 31-34.

[2191] *Éthique à Nicomaque*, IV, 11, 1126a, *op. cit.*, p. 198.

[2192] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 796-797 : « Et veux bien qu'on sçache que lors et depuis [ma disgrâce], si j'eusse eu le cœur aussi desloyal qu'avoyent ceux-là qui me representoyent, après les premiers troubles, pour Espagnol à la Royne, que j'avois encor assés de moyen et de credit pour faire beaucoup de mal ; mais je ne suis ny ne seray jamais que bon François et serviteur de la couronne ».

[2193] Monluc insiste parfois sur l'hérédité gasconne, et fait même descendre sa « nation » des « belliqueux Romains, qui aimoient mieux perdre cent vies, si tant en pouvoient recouvrer, qu'un doigt de leur honneur et reputation […] » (*Ibid.*, p. 331). Sur cette « filiation inspiratrice », voir M. ROUCH, « Blaise de Monluc et l'Italie », *op. cit.*, p. 271-272.

Gascogne » qui offre une garantie contre la dissimulation : Monluc n'a « poinct d'arrière boutique »[2194], c'est-à-dire qu'il ne saurait être trompeur et ferait un bien mauvais traître.

Dès les premières rédactions des *Commentaires*, Monluc avait souligné l'importance de la colère dans son caractère. L'ajout tardif cité *supra* conlut en fait une scène de conseil originale, puisqu'il s'agit du Conseil d'Henri II, où n'assistent que ses trois principaux conseillers – Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André –, en mars 1554. Monluc dit tenir le récit de ce Conseil du maréchal. La question débattue est de choisir un homme de confiance pour défendre Sienne ; chaque conseiller propose le nom de l'un de ses protégés : « Vous n'avez point nommé Monluc », dit le roi[2195]. Ce dernier nom suscitant l'approbation de Guise et de Saint-André, c'est Montmorency qui résiste :

> Alors monsieur le connestable dict que je n'estois pas bon pour faire ceste charge, parce que j'estois trop bisarre, *fascheux* et collère. Le Roy respondit qu'il avoit tousjours veu et cognu que la colère et bisarrerie qui estoit en moy n'estoit sinon pour soustenir son service, lorsque je voyois qu'on le servoit mal ; car jamais il n'avoit ouy dire que j'eusse prins querelle avec personne pour mon particulier [intérêt particulier][2196].

Le mot *bisarre* (bizarre) est un italianisme et possède encore, au XVIe siècle, son sens originel de « coléreux » et véhicule d'autres sèmes associés à la colère, comme la bravoure et l'extravagance[2197]. La discussion porte sur les qualités qui, aux yeux des grands seigneurs, font le bon serviteur, et l'on voit Montmorency et Henri II s'opposer sur cette question si essentielle, pour Monluc, du jugement de leurs hommes par les princes et, *a fortiori*, par tous ceux qui « manient » quelque « affaire ».

Les *Commentaires* qui, comme on l'a vu, font de Monluc un capitaine prudent, présentent de la vertu de prudence un visage tout autre que ne le font les *Ogdoades* et les *Mémoires* des Du Bellay. Monluc insiste avant tout sur sa « promptitude », sur sa capacité à exécuter mais aussi à prendre des décisions dans la mêlée des combats. Il s'oppose au « temporisateur » Montmorency et il n'est pas exclu qu'il ait souhaité, à la lecture des *Mémoires*, souligner la « bizarrerie » de son propre caractère pour faire ressortir sa réprobation à l'encontre de la personnalité du connétable. Le texte de 1592 précise en effet que celui-ci « se faschoit de ceder » au roi ; « et aussi », ajoute Monluc, « il ne m'a jamais guère aymé, ny les siens aussi »[2198]. L'actualité de ce commentaire devait être évidente pour un lecteur de la fin du

---

[2194] *Cf.* l'usage que fait Montaigne de la même expression dans *Les Essais*, I, 38, p. 245 (éd. Villey, I, 39, p. 241).
[2195] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 252.
[2196] *Id.*
[2197] Huguet donne les sens : « vaillant » ; « irritable », « capricieux, inconstant, déraisonnable » ; « capricieux, irrégulier ». Voir N. BEVILACQUA, *Vocabulario volgare et latino*, *op. cit.*, f° 9*r* : *Bizarro, fantastico. Cerebrosius* [« emporté, violent »]. *Et Matto. Vecors* [« extravagant, insensé », voire « fourbe, perfide »].
[2198] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 252

XVIe siècle : la critique du *cunctator* Montmorency s'étend implicitement à son fils François, que l'on sait engagé aux côtés des « modérés » dans les années 1570 – ces gens que Monluc accuse volontiers de collusion avec les huguenots : l'ensemble de cette scène de conseil oppose les Guise aux Montmorency[2199]. Cela ne peut s'expliquer par la seule portée apologétique des *Commentaires*, puisque Monluc était revenu en grâce au moment où il a fait corriger le texte ; on peut supposer qu'il a cherché, avant tout, à faire de son caractère un modèle éthique et politique : éthique, parce qu'un homme de son naturel semble incapable de mentir, et politique, parce qu'il semble incapable de trahir et qu'il favorise, dans la guerre proprement dite, l'audace. La colère devient ainsi une saine passion qui pousse le gentilhomme à se dépasser, à chercher les dangers mais aussi à emporter la conviction des soldats par la communication de son enthousiasme.

Du point de vue des conseils, cela signifie que ce naturel, mêlé à une prudence acquise par l'expérience, favorise des décisions « promptes », prises « sur la chaude », c'est-à-dire sous l'effet de la colère. Monluc refuse ainsi, de façon presque systématique, les solutions qui privilégient la patience et le temps, et recommande par exemple de poursuivre un ennemi en fuite – question classique de stratégie militaire que nous avons déjà rencontrée chez les Du Bellay et chez Rabelais :

> Par ainsi, vous le devez tousjours suivre sur sa peur, sans luy donner loisir de reprendre son hardiesse, et tenir tousjours avec vous la devise d'Alexandre le Grand, qui est : « Ce que tu peux faire annuit, n'attends au lendemain. » *Car cependant beaucoup de choses surviennent, mesmement [surtout] en la guerre ; et puis il n'est pas temps de dire : « Je ne l'eusse jamais pensé. » Plusieurs choses executerez-vous sur la chaude, que, si on vous donne loisir de vous raviser, vous y penserez trois fois. Poussez donc, hazardez, ne donnez loisir à vostre ennemy de parler ensemble ; car l'un accourage l'autre*[2200].

Des surprises que réserve la guerre, dépassant les prévisions des plus prudents capitaines, Monluc tire la conclusion que l'on ne peut pourvoir à tout. Martin du Bellay incite à la même conclusion dans certains passages des *Mémoires*. Assurément, c'est là une banalité de toute l'époque : à la guerre le « hazard » (le danger) domine. Mais l'analyse de Monluc est sensiblement différente de celle des Du Bellay– et l'on se rappelle que Dolet avait associé à Langey, comme d'autres au connétable de Montmorency, l'image du *cunctator*[2201]. Comme

[2199] C'est ce que suggère la fin de la scène de conseil (*Id.*) : « Monsieur le cardinal de Lorraine y estoit, qui a meilleure souvenance que moy de celuy que monsieur le connestable avoit nommé ; toutesfois il me semble que c'estoit Boccal, lequel depuis s'est faict hugenot. À la fin, le Roy s'en fit accroire, ayant monsieur de Guyse et monsieur le mareschal de Sainct-André de son cousté […] ».

[2200] *Ibid.*, p. 188.

[2201] *Les Gestes de Francoys de Valois, op. cit.*, p. 93. Voir *supra*, 2e partie, chap. II, 1.

eux, il associe *prudence* et *diligence*, vertus qui correspondent l'une au temps du conseil et l'autre à celui de l'exécution ou des décisions prises « sur la chaude ».

Encore faut-il avoir suffisamment de jugement pour comprendre que le moment est venu de faire preuve de « promptitude ». Tout dépend, ici encore, des circonstances. Le récit du gouvernement de Sienne montre ainsi une image de Monluc très différente des récits de bataille. Ce n'est plus le Monluc colérique qui apparaît ou, plus exactement, il se montre capable de maîtriser cette humeur dans le moment où elle s'avère inadaptée. Au moment où le siège de la ville touche à sa fin, les Espagnols tentent de semer la division parmi les assiégés. Ayant déjoué un complot, Monluc empêche les Siennois de pendre le traître : « *Sur la chaude* l'on le vouloit faire pendre aux fenestre du Palais ; mais je les priay de ne le faire encores […] », écrit-il[2202] ; par souci de maintenir la cohésion des assiégés, Monluc finit par obtenir des magistrats le bannissement de l'individu (sa mise à mort pouvant contribuer à aggraver les tensions sociales qui opposent, au sein de la cité, le patriciat à la plèbe siennoise, à laquelle appartient le traître). Dans le texte de l'édition de 1592, l'auteur médite sur cette expérience et « s'étonne » lui-même d'avoir été si clément :

> *Je me suis souvent estonné comment je fus si sage et si moderé en un affaire si important, veu qu'il estoit raisonnable d'en faire un exemple ; mais cela eust apporté peut-estre plus de mal que de bien. Il ne faut pas tousjours estre si aspre ; voyant les autres si eschauffez après le sang de ces prisonniers, cela me refroidissoit*[2203].

Il conclut par un véritable appel à la prudence et à la modération : « Ne vous laissez pas, mes gentils-hommes qui aurez charge des places, emporter à la première apparence des choses qu'on vous dira. *Songez et pesez les circonstances* […] »[2204]. Le raisonnement s'appuie sur un *exemplum* que Monluc emprunte à l'histoire romaine :

> *Et aussi songez à quel ennemy vous avez affaire : car vous pouvez penser qu'il ne laisse pierre à remuer ny artifice, pour mettre de la division dans la ville. Ainsi ay-je ouy lire autrefois dans Tite-Live qu'Annibal, ce grand capitaine, faisoit pour mettre* [était favorable à mettre] *de la division parmy les Romains. Il faut que vostre prudence et sagesse, gouverneurs des places, sçache discerner si cela a de l'apparence, si celuy qui est accusé est homme de praticque* [intrigue], *de moyen*[2205], *et s'il a rien faict qui puisse approcher de cela ; si, en le prenant, on pourra cognoistre à sa contenance quelque peur ou en ses responces quelque variation.*

[2202] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 325.
[2203] *Ibid.*, p. 327. Le mot *affaire*, comme souvent au XVIe siècle, est masculin.
[2204] *Id.* (je souligne).
[2205] *Moyen* est à peu près synonyme de *pratique*. *Cf.* DMF, *s. v. Moyen* : « Action de s'entremettre » ; « Médiation, arbitrage, conciliation » ; « compromis, arrangement […] ». Il s'agit plutôt, en l'occurrence, de compromission.

> *Vous devez en cela estre sages et discrets, et penser qu'il n'y a rien plus aisé que de calomnier un homme*[2206].

Monluc adopte ici la position du juge – et c'était, en effet, l'un des rôles qu'il avait à jouer à Sienne. La question n'est plus de résoudre un problème imprévu avec « promptitude » : le juge a le temps pour lui et se trouve dès lors dans l'obligation de faire preuve de discernement, de « discrétion », s'il veut être juste. Cela implique, comme on le voit, de renoncer à son impulsivité habituelle : on ne se comporte pas de la même façon quand on gouverne et quand on se bat.

Il s'ensuit que ce n'est pas l'importance des « effets » qui détermine le caractère exemplaire du récit de Monluc, mais la nature de son rôle. Tous ses « faits » sont dignes d'être médités et offerts au jugement du lecteur, car ils témoignent tous de ses conseils, de son appréciation des situations et de ses capacités d'adaptation. Et, comme le récit du siège de Sienne permet d'apprendre la prudence, celui des moindres combats, des plus petites escarmouches peut enseigner la « diligence » :

> Capitaines, *encores que ce ne soit pas icy de grandes conquestes et batailles, si* pouvez-vous apprendre, aussi bien qu'en autres endroits de mon livre, de quoy profite une grand diligence (*je suis tousjours sur ceste leçon, on ne la vous sçauroit trop repeter*), et *comme il fait bon* hazarder quand il est necessaire[2207].

L'originalité de Monluc est de réfléchir aux conditions de cette « diligence », qui ne tiennent pas qu'au calcul rationnel comme chez les Du Bellay, mais également à l'humeur, aux passions nobles, à la confiance en Dieu – ces qualités, toujours ambivalentes dans l'œuvre historique des Du Bellay, sont interprétées par Monluc comme les conditions de ses propres succès.

Le capitaine doit donc affronter le danger, se montrer « hazardeux » ; Monluc n'en déduit pas, pour autant, qu'il doit être téméraire. Et c'est bien sous le coup de la colère, mais d'une colère qui est comme l'effet d'une inspiration divine, qu'il trouve la capacité de discerner ce qu'il faut faire (d'être « discret ») dans l'urgence des combats. Il faut ici revenir à la prière que Monluc dit faire avant chaque affrontement :

> […] je sentois tout à coup venir une chaleur au cœur et aux membres, de sorte que je ne l'avois pas achevée que je ne me sentisse tout autre que quand je l'avois commencée ; je ne sentois plus de peur, *de façon que* l'entendement me revenoit, et avec une grande pomptitude *et jugement* je cognoissois tout ce qu'il me falloit faire, *sans l'avoir jamais perdu en combat que je me sois trouvé*[2208].

Il dit lui-même, comme on l'a vu plus haut, que sa colère est « violente et prompte », mais qu'elle « dure peu » : ses inspirations guerrières sont de courte durée. Le temps du loisir, du

---

[2206] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 327
[2207] *Ibid.*, p. 707.
[2208] *Ibid.*, p. 830-831 (cité *supra*).

repos des armes est celui de l'analyse et de la prudence proprement dite ; la promptitude et la colère qui l'accompagne ont, dans le temps des faits d'armes, quelque chose de la *fureur* guerrière, celle du héros épique ou du saint combattant[2209], enthousiasme que favorise la triple fidélité à soi-même (« l'humeur gasconne »), au roi et à Dieu, et que conditionne un *habitus* de prudence.

Dans sa « Remonstrance aux cappitaines de gens de pied », qui forme une pièce détachée dans la copie *B* et qui se trouve intégrée au début du premier livre dans l'édition posthume des *Commentaires*, il écrit, au sujet des gentilshommes qui doivent compenser une réputation ternie par « l'avarice » (la cupidité) en se battant d'autant plus et en risquant desespérément leur vie :

> Il sera bien difficile que vous n'y perdiez ou la vie ou quelque membre : *c'est la paie ordinaire des hazardeux. Et pour toute recompence, on dira que le desespoir*, où vous serez tombé, de la faute qu'avez faicte, vous a conduict à faire ce que vous avez faict, *et non un bon cœur ou une belle resolution*[2210].

Pour ces capitaines « avaricieux », le mal est déjà fait ; leur réputation une fois ternie, ils ne peuvent plus rien espérer. Les « hazards » dans lesquels ils se jettent ne pourront que les faire condamner aux yeux de la postérité, quelles que soient leurs actions. Ils n'ont, en somme, plus aucun espoir de maîtrise de leurs propres « faits » ; car, s'ils prennent des risques, ce n'est pas la conséquence de la « diligence » du capitaine qui, avant d'aller combattre, a mûri sa stratégie et pris le temps de connaître ses hommes et son ennemi. Si ces désespérés sont encore poussés par une passion noble (le désir de laver leur honneur d'une faute), ils ne peuvent être prudents – les circonstances les incitent à ne pas l'être. Quant à la protection divine, il semble trop tard pour la réclamer : la récompense (« la paie ») sera une erreur de jugement (« on dira »). Les « effets » ne sont donc pas le reflet fidèle des conseils, et les hommes souvent se trompent en jugeant par les événements.

Monluc perçoit ses propres faits d'armes comme autant de problèmes qui le conduisent, au soir de sa vie, à tenter de répondre à la question des causes : quelle était sa part dans ses victoires, et quelle part de lui – sa prudence, son humeur – a prévalu ? et si Dieu l'a favorisé, a-t-il inspiré sa colère, endormi sa peur, ou lui a-t-il inspiré les conseils qu'il a élaborés dans le temps du repos des armes, « songeant jour et nuit » ? Car si Monluc est seulement un audacieux, un « hazardeux », la constance même de ses succès militaires peut donner de lui l'image en fait négative d'un héros à la manière de Turnus dans l'*Énéide* : l'emblème de la guerre selon Mars

[2209] Ainsi Montaigne, dans *Les Essais* (III, 3, éd. Villey, p. 844), « glisse parmi les quatre délires platoniciens la fureur guerrière », comme le remarque B. MÉNIEL, « La colère dans la poésie épique », *op. cit.*, § 10. « De colere eschaufé mon courage brusloit, / Ma fole voix au gré de ma fureur branloit […] », écrit La Boétie (« Vingt neuf sonnetz d'Estienne de la Boëtie », XVIII, dans *Essais*, appendice, p. 1176).

[2210] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 26.

et non selon Minerve, déesse de la « prudence », c'est-à-dire la guerre brutale face à la guerre menée avec « entendement »[2211].

La valeur de l'exemplarité, dans les *Commentaires*, est donc toujours double ; dans la mesure où les victoires de Monluc sont à la fois un signe d'élection et l'effet de sa prudence, elles incitent à les comprendre en fonction de ses conseils et de son humeur et, en même temps, à prendre en compte les dangers infinis et imprévisibles de la guerre qui témoignent de la toute-puissance de Dieu (qui est lui-même, par ailleurs, l'inspirateur des bons conseils dans ces moments où domine la colère). De toute évidence, une telle leçon n'a rien de strictement professionnel et ne s'adresse pas seulement aux gens « du métier », et c'est à tort que l'on considère souvent que les corrections de l'édition de 1592, qui semblent faire de l'œuvre le manuel du bon soldat, n'ont qu'une portée éthique ou didactique qui s'ajoute à la visée apologétique initale[2212]. Étudier les *Commentaires* sous l'angle de l'histoire-jugement porte le regard du lecteur sur les « commentaires », sur les jugements que Monluc propose au sujet de ses « faits » ; sous cet éclairage particulier (forcément partiel, mais pourtant révélateur), le texte dévoile une méditation politique et morale sur le rôle qu'a joué l'historien-juge dans sa propre « histoire », mais également sur le rôle de l'individu dans l'histoire – non de tout individu, mais de ceux qui *peuvent*, ceux qui sont *maîtres* de quelque chose[2213]. Les instructions aux capitaines, où Monluc se donne en exemple, sont également susceptibles de rendre plus sages les « grands » car, en temps de guerre, ceux-ci sont soumis aux mêmes dangers que les « petits » et, comme eux, ils voient la mort en face :

> Tous ceux qui portent les armes y prendront exemple, et recognoistront que de Dieu seul procède l'heur et le mal-heur des hommes. Et pour ce que nous devons avoir recours à luy seul, supplions-le nous aider et conseiller en noz tribulations ; car ce

[2211] Dans l'*Énéide* (X, v. 284), c'est bien Turnus qui prononce le célèbre *Audentis Fortuna iuuat*, dernier mot d'une brève harangue aux troupes prononcée par l'*audaci Turno* (X, 276)

[2212] C'est l'interprétation de M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 242 : « l'œuvre a donc un caractère à la fois didactique et judiciaire : c'est un traité en même temps qu'un plaidoyer. L'aspect didactique met en scène un capitaine qui a fini sa carrière mais qui peut encore servir d'exemple à ceux qui le suivront. Cette dimension a parfois été suspectée de dissimuler les "véritables" enjeux du texte, point de vue que je ne partage pas ». Mon propos n'est pas, cependant, de prétendre découvrir de « vrais » enjeux du texte, mais d'en souligner d'autres, moins évidents si l'on ignore l'importance du conseil et du jugement de l'action politique dans l'écriture de l'histoire.

[2213] L'expression que l'on a rencontrée *supra* chez Paul-Émile (1re partie, annexes au chap. V), *qui rerum potirentur*, litt. « ceux qui sont maîtres des choses », désigne les « grands ». La logique aristocratique du raisonnement de Monluc l'incite à rapprocher le pouvoir des princes et le pouvoir des capitaines et à concevoir, au-delà de la différence des situations, un commun art du commandement. Dans la perspective du rapport d'analogie qui, depuis l'Antiquité, rapproche l'éthique et la politique, le gouvernement des autres est également comparable au gouvernement de soi. On a vu que Monluc s'intéresse à la maîtrise de soi et aux emportements (la peur, la colère, l'enthousiasme), au fait d'être « hors de soi ». Sa pensée n'est certes pas assimilable à celle de Montaigne ou de Juste Lipse, mais la réflexion morale sur soi ne lui est pas étrangère. L'humeur colérique et la fureur guerrière sont toujours en tension, dans les *Commentaires*, avec la maîtrise de soi.

> monde n'est autre chose, et dont les grands *ont aussi bien leur part* que les petits. En cela se manifeste sa grandeur, veu qu'il n'y a roy ny prince qui en soit exempt, et qui n'aye ordinairement besoin de luy et de son secours[2214].

Une telle exemplarité rend plus complexe la lecture des exploits militaires de Monluc, car s'ils lui permettent de transmettre des compétences purement techniques à son lectorat et, en même temps, de former son jugement, ils montrent également que seule la guerre permet de vérifier la valeur des hommes. Elle rend visible le jugement de Dieu qui favorise la prudence du chef. Les blessures mêmes du capitaine, qui pourraient être considérées comme des infortunes, sont le témoignage de sa valeur. Les « grands » sont ainsi appelés à se mettre à l'école de la guerre, pour échapper au monde trompeur de la Cour. À l'opposé de ceux qui ne voient la guerre que depuis leur « cabinet », l'*ethos* de Monluc comme parrèsiaste prolonge cette conception de la guerre comme ordalie, comme si l'épreuve des combats communiquait au rescapé la capacité de dire la vérité des hommes.

3. Le bûcher des vanités : stratégies rhétoriques et *ethos* du parrèsiaste

Avant la rédaction des *Commentaires*, au temps de sa lieutenance en Guyenne, Monluc se montrait déjà auprès de Charles IX comme un « véritable ami » et un fidèle serviteur, revendiquant une sincérité qui devait excuser ses emportements :

> Sire, monsieur de Montferrand m'a dit que j'ay de bons amys auprès de vostre Majesté qui me prestent tousjours quelque charité, et que j'ay donné au diable vous, la royne et tout vostre conseil. Pleut à Dieu qu'il m'eust cousté la moitié d'une main, mais qu'il me demeurast deux doigts pour tenir la bride de mon cheval, et que ceulx-là, qui vous font ces rapports, vous fussent autant loyaulx et fidelles serviteurs comme je vous suys, et voz affaires s'en yroient beaucoup mieulx qu'ils ne vont. Je ne me courrouce jamais à vous, mais sy fais [je me courrouce] bien à la royne et à vostre conseil, pource qu'il fault que de sa Majesté et du dict conseil sorte tout le bien que nous debvons faire pour votre service ; et ne fault poinct que l'on trouve estrange sy la moytié du temps je suis désespéré, quant je voy, que vos affaires ne vont comme je vouldrois, qu'est [ce qui est] chose impossible ; car, sy cella avoit lieu comme mon voulloir le porte, toutes voz parties seroient incontinent destruites. Et se fault seullement informer si je me colère pour mes affaires ou pour les vostres, et, sy c'est pour les vostres, il fault donques que chascun prenne patience de mon impatience[2215].

Ce que Monluc appelle par antiphrase *charité* désigne toujours, dans les *Commentaires*, la calomnie (ou le mauvais tour, l'intrigue ourdie contre lui). Les courtisans sont à ses yeux naturellement sujets à utiliser les « charités » comme armes – ce sont les armes des lâches, comme l'épée ou la pique est celle du valeureux. On retrouve dans cette lettre l'utilisation du

[2214] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 833.
[2215] Monluc à Charles IX, Agen, 8 février 1569, dans *Commentaires et lettres*, t. 5, p. 146-147.

thème de la colère pour représenter l'*ethos* du parrèsiaste : le ton de Monluc peut sembler audacieux, mais il faut rappeler qu'en rapportant son comportement à son tempérament, le locuteur plaide pour son naturel, indissociable de sa fidélité au roi – il s'emporte dans l'intérêt de celui-ci, « pour ses affaires » à lui et non pour les siennes propres. La lettre date précisément de l'époque où Monluc est en difficulté, où il perd la confiance de Charles IX. Le Conseil du roi semble totalement opposé à ses desseins, à la politique qu'il défend depuis des années en Guyenne. Dans les *Commentaires*, ce discours par lequel l'auteur met en scène sa propre marginalisation n'est pourtant pas la norme, car la stratégie de Monluc est au contraire de montrer que tout au long de sa carrière, il sut se faire entendre des rois lorsqu'il s'est trouvé en leur présence et qu'a pu éclater sa bonne foi. Le problème de Monluc est que les rois, le plus souvent, se trouvent hors de sa portée. Seul Henri II, que lie au défenseur de Sienne un lien d'amour aussi féodal que mystique, échappe quelque peu à cet éloignement.

Les *Commentaires* montrent donc de nombreuses interventions de Monluc dans des conseils où se trouvent des « grands », voire le roi lui-même, ou en conversation privée avec les princes. L'auteur privilégie nettement le second type d'intervention, dans lesquelles il bénéficie d'un accès direct, pour ainsi dire, au prince, la représentation historique permettant de figurer la relation qu'il souhaite, par ses *Commentaires*, instaurer ou réinstaurer avec le roi ou des membres de la famille royale. Ces conversations que rapportent les *Commentaires* se situent souvent à des moments clé de l'histoire ou de la carrière de Monluc. Ainsi bénéficie-t-il d'une entrevue avec Catherine de Médicis le jour même de la mort de François II en 1560[2216]. Dans l'édition de 1592, cette entrevue est placée au début du cinquième livre, de même qu'une autre, accordée par la reine près de cinq ans plus tard, à Toulouse, commence le sixième livre[2217] ; le récit de cette deuxième entrevue ne se trouve pas dans les manuscrits, et il y a tout lieu de penser que Monluc a voulu produire un effet de symétrie – ce qui témoigne d'un certain souci de la composition de l'auteur, et non seulement de l'éditeur[2218]. Ces mises en scènes de Monluc en compagnie de la reine mère ont pour fonction de le montrer bénéficiant de sa confiance – et partageant ses idées : « La Royne me fist cet honneur de me dire tout ce qui se passoit, et me monstra la fiance qu'elle avoit en moy ; et cogneuz bien lors qu'elle n'aimoit pas

[2216] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 471 *sq*.

[2217] *Ibid.*, p. 585 *sq*. Ce récit fait doublon avec le résumé que donne Monluc du même événement à la fin du quatrième livre, p. 467-468.

[2218] Comme l'a remarqué J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*, p. 303, « les rencontres du roi, ou plutôt des rois, avec Monluc […] rythment si bien l'ouvrage que l'éditeur a pu en faire les ouvertures des livres successifs (sauf pour le premier et le dernier) ». Il est possible que Monluc lui-même, ou ceux qui ont collaboré à la dernière version des *Commentaires* (Jean de Monluc ?) aient décidé cette division en livres.

les huguenots »[2219]. La mention d'un souvenir commun entre l'auteur et la reine en fait, en outre, une autorité grâce à laquelle Monluc montre sa bonne foi : « Sa Majesté s'en souviendra, s'il lui plaist ; car, encore que beaucoup de choses passent par sa teste, elle a bonne mémoire »[2220]. Cette remarque est peut-être davantage destinée au lecteur (quel qu'il soit) qu'à la reine car, si celle-ci avait bonne mémoire, elle devait se rappeler que lors de cette entrevue de Toulouse Monluc venait de se faire rappeler à l'ordre par le roi et la reine mère, en raison de son comportement « peu docile » (P. Courteault)[2221].

La plus marquante de ces scènes de conversation est sans doute celle qui suit le siège de Sienne, lorsque, de retour en France, Monluc est reçu par un Henri II impatient de se faire raconter l'aventure par son principal acteur. La scène « privée » qui s'ensuit peut être lue comme une mise en abyme du dispositif des *Commentaires* : l'acteur de l'histoire est le mieux placé pour raconter ses « faits » à un lectorat auquel il s'identifie (les capitaines) ou qu'il institue comme juges (les princes) – ici, le public est le « bon maistre » Henri II, qui n'est pas seulement le juge de ses actions mais également un ami (« il m'aymoit », dira Monluc[2222]). L'attitude du roi est en elle-même éclairante car son jugement sélectionne les choses dignes d'être sues et reflètent les propres conceptions de Monluc :

> Il me fist appeller. Monsieur de Guise ferma la porte après que je fuz entré. *Lors* il voulut que je luy rendisse compte *par le menu de ce qui s'estoit passé durant le siège*, despuis le premier jour que j'entray dans Siene jusques au dernier, tellement que le propos en dura si longuement que les capitaines qui estoient venuz avecques moy, qui estoient demeurez sur la terrasse, me dirent qu'ils avoient ouy sonner l'orloge cinq fois. Il print un grandissime plaisir au retranchement du pain et de la sorte que j'en avois usé, et des remonstrances qu'avois faict aux capitaines et au Senat ; print aussi grand plaisir à la deliberation que j'avois prins de leur donner la bataille dans la ville et surtout l'ordre que j'avois faict, duquel *il* me souvenoit beaucoup mieux lors qu'à present, car il fut imprimé en Italie, et la dernière fois que je suis retourné de la Tuscane, le duc d'Urbin me dict à Pesero qu'il l'avoit, et que jamais n'avoit trouvé chose que plus luy pleust que celle-là. Sa Majesté vouleut aussi que je le misse par escript ; il en fist donner la coppie à plusieurs gouverneurs […]. Il eut grand pitié quand il entendis le faict des bouches inutiles[2223].

[2219] *Commentaires, op. cit.*, p. 585.

[2220] *Ibid.*, p. 467.

[2221] Voir P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien, op. cit.*, p. 490-491 : « Pour répondre à un nouveau réquisitoire de Jeanne d'Albret et pour donner à la cour une idée de son prestige et de sa popularité en Guienne [*sic*], il avait publié son intention de se faire accompagner à Toulouse d'une grande suite de noblesse. C'était désobéir formellement aux ordres du roi, qui avait interdit ces manifestations. La reine le lui rappela. Il passa outre à la défense et, vers le 15 janvier 1565, arriva à Toulouse avec une brillante escorte ». Courteault ajoute que « si [Catherine] redoutait de mécontenter la noblesse de Gascogne en sacrifiant Monluc, elle ne cessait pas de le tenir en bride ».

[2222] *Commentaires, op. cit.*, p. 328 (également cité *supra*).

[2223] *Ibid.*, p. 352-353. Les variantes manuscrites, dans le cas présent, ne sont pas significatives.

La mise en scène est soignée : le duc de Guise ayant fermé la porte, Monluc est comme seul avec le roi – rien n'indique en fait que Guise se soit retiré, et il assiste probablement à la scène, mais sa disparition dans la suite du récit n'en est pas moins significative de la trace laissée par l'entretien dans la mémoire de Monluc et dans l'image qu'il en donne dans les *Commentaires*.

Le roi lui demande de raconter le siège « par le menu », c'est-à-dire en détail : c'est l'attention aux circonstances qui caractérise le regard de l'historien chez Guillaume du Bellay, et il n'est donc pas étonnant que l'entretien dure si longtemps que « les capitaines » attendent en vain que le roi leur donne audience. Le roi s'intéresse à des points techniques (la question du ravitaillement) et s'appitoie sur le sort des « bouches inutiles » que la nécessité de la guerre pousse Monluc à faire sortir de la ville affamée[2224] – l'auteur témoigne du même sentiment dans les *Commentaires*[2225]. Mais c'est également sur les performances d'orateur de Monluc que s'attarde le monarque, et sur sa « deliberation » (sa décision) de laisser s'approcher l'ennemi en feignant de lui laisser le terrain pour lui livrer bataille dans Sienne même. Si le roi demande donc à Monluc de lui raconter ses « faits » (mais aussi, comme on le voit, ses « dits ») « par le menu », c'est qu'il y voit une grande utilité pour lui-même. Fascinant le roi, Monluc se montre, en outre, en historien *orateur*, capable de rendre son récit suffisamment vivant pour tenir le monarque en haleine ; ce récit, évidemment, n'est pas rapporté mais résumé, puisqu'il correspond à celui que proposent les *Commentaires*. « L'ordre » mis par Monluc dans Sienne (les dispositions pour la défense la ville, évoquées plus haut) devient un document historique qu'il évoque comme tel, déplorant de ne pas s'en souvenir exactement, et le roi tient à le communiquer à ses propres capitaines. L'expérience de Monluc était déjà digne, à ce moment, d'être partagée par l'intermédiaire de l'écrit, mais on ne saurait voir dans ce texte la préfiguration des *Commentaires*, un livre qui « parle », pour reprendre l'expression significative employée par l'auteur[2226].

Le temps du récit et le temps du conseil au prince se rejoignent lorsque le roi demande à Monluc comment il a pu gouverner Sienne en se mettant au-dessus des divisions partisanes et nationales qui menaçaient l'unité de la cité assiégée. Une complicité s'établit alors entre le prince et l'héroïque narrateur de ses propres « faits », car il s'agit bien d'un problème de gouvernement (pour ne pas dire de tout gouvernement). Non sans humour, Monluc rejoue, par le récit, une scène de purification symbolique qu'il dit avoir déjà jouée à Sienne :

> Alors je luy respondis que c'estoit une chose que j'avois trouvée facile ; et comme je le fis affectionné à la vouloir entendre*, cognoissant qu'il prenoit plaisir d'en ouyr*

[2224] Sur cet épisode, voir P. MATHERON, « Les "bouches inutiles" au siège de Sienne », *op. cit.*
[2225] Voir *Commentaires*, *op. cit.*, p. 335 : « J'avois veu une grande pitié aux bouches inutiles […] ».
[2226] *Ibid.*, p. 340 ; le verbe *parler* est employé pour *raconter* (voir *infra* n. 2241).

> *conter,* je luy dis que je m'en estois allé un samedy au marché et qu'en presence de tout le monde j'avois achapté un sac et une petite corde pour lier la bouche d'iceluy, ensemble [avec] un fagot, ayant prins et chargé tout cela sur le col à la veuë d'un chascun. Et comme je fuz à ma chambre, je demanday du feu pour allumer le fagot ; et après *je* prins le sac, et là j'y mis *dedans* toute mon ambition, *toute* mon avarice, mes haynes particulières, ma paillardise, ma gourmandise, ma paresse, ma partialité, mon envie [haine, dépit] et mes particularitez [intérêts particuliers], et *toutes mes humeurs de Gascogne, bref* tout ce que je peus pencer qui me pourroit nuire à considerer tout ce qu'il me falloit faire pour son service. Puis après *je* liay fort la bouche du sac avec la corde, afin que rien n'en sortist, et mis tout cela dans le feu ; et alors je me trouvay net [pur] de toutes choses qui me pouvoient empescher en tout ce qu'il falloit que je fisse pour le service de Sa Majesté[2227].

C'est « en presence de tout le monde », sur la place publique, que le gouverneur présente son geste original. En tant que symbole de purification, le feu est omniprésent dans l'imaginaire du XVIe siècle, en particulier au moment des guerres de religion[2228], et l'on connaît également le goût avoué de Monluc pour la corde. L'image employée réactive l'imaginaire des supplices dont la valeur était, justement, d'impressionner autant que de purifier. La scénographie mise en place par Monluc suppose un public, y compris lorsque, seul dans sa chambre, il met le feu au sac. L'ensemble de la scène est ordonné par le regard du roi que l'orateur, au préalable, a capté : « je le fis affectionné à […] vouloir entendre » le procédé, écrit Monluc, « cognoissant », ajoute l'édition de 1592, « qu'il [le roi] prenoit plaisir d'en ouyr conter ».

Une telle attitude fait du fantasque Monluc un conseiller idéal. Il ne se prive pas d'égratigner les « ministres » dans un propos aussi vague que convenu, mais soutenu par l'*ethos* de sincérité du locuteur :

> Et si tous ses ministres, à qui il bailloit les charges, vouloient faire de ceste sorte, qu'il n'atteindroit pas[2229] à ce que Dieu a reservé pour soy, qui est le ciel, mais si feroit [mais il atteindrait pourtant] bien *à* tout ce que Dieu a faict sur la terre et mis en la puissance des hommes ; car mon esprit estoit tousjours demeuré libre, sans qu'aucune chose m'empeschast à considerer ce qu'il me falloit faire pour venir à bout de mon desseing, qu'estoit [qui était] de ne sortir de là qu'avecques le dernier morceau en la bouche[2230].

Le dépouillement symbolique de Monluc lui aurait permis de garder sans cesse à l'esprit son but, son « desseing ». Il est l'archer qui ne perd pas de vue sa cible, pour reprendre l'image employée par Aristote et Machiavel : la connaissance de l'objectif (rendre la place « avecques le dernier morceau en la bouche », c'est-à-dire en ayant tenu le siège jusqu'à la plus extrême privation). L'*ethos* de l'homme prudent est donc associé à la parole libre. La compétence

[2227] *Ibid.*, p. 353.

[2228] Voir D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu*, *op. cit.*, p. 650 ; sur les autres valeurs du symbole du feu (destiné notamment à figurer la descente aux enfers des « hérétiques »), voir p. 290 *sq*.

[2229] Le verbe dépend encore de la principale : « Je lui respondis… qu'il n'atteindroit pas ».

[2230] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 353-354.

politique et le dire-vrai sont rapportés à une même cause, la liberté de l'esprit. Par ailleurs, l'idée de « se dépouiller de toute affection », comme je l'ai montré, est à la fois caractéristique du discours sur l'histoire, en particulier depuis Lucien, et de l'idéal évangélique. Monluc, qui refuse dans son livre de prendre part aux calomnies ordinaires du monde de la Cour, se présente presque comme un saint[2231] et attribue dans ce passage un pouvoir extraordinaire à sa force de persuasion, laquelle, il est vrai, ne peut faire obtenir « le ciel » mais seulement (et ce n'est pas peu) « tout ce que Dieu a faict sur la terre et mis en la puissance des hommes ».

Cette *parrêsia* ne saurait être décrite, à la manière de Foucault, comme un rapport de « transparence » ou de « couplage » entre le discours et la pensée[2232]. Le « dire-vrai » est ici du côté de la rhétorique. Monluc, probablement ignorant des traités d'éloquence, s'appuie sur des procédés d'autant plus persuasifs qu'ils sont visibles : hyperbole, caricature (qui ne vise personne en particulier : « tous ses ministres »), vocabulaire concret (« le dernier morceau en la bouche »). La *parrêsia* de Monluc est celle d'un serviteur qui n'est pas du sérail, d'un conseiller qui n'est pas au Conseil. Ce n'est pas l'absence de technique qui caractérise la *parrêsia* du Gascon. Alors que l'orateur courtisan cherche à faire oublier la technique en faisant de sa culture rhétorique (*doctrina*) une seconde nature (*habitus*), qui lui permet de se comporter avec discrétion, *discrezione* chez Castiglione en toute circonstance, Monluc, au contraire, montre qu'il joue un rôle. C'est précisément en cela qu'il apparaît comme véridique, quand les courtisans ordinaires dissimulent leur art.

Monluc rassemble par l'image du bûcher symbolique sa capacité à vaincre, son *ethos* de bon conseiller et son *ethos* d'historien. « Dépouillé de toute affection », il attire la victoire, la confiance du roi et celle du lecteur :

> Et veux dire que tous ceux qui se despouilleront et brusleront ce que j'ay dict *cy-dessus*, *que* Dieu assistera tousjours avec eux et, l'ayant ainsi favorable, l'homme ne peut faillir de faire ce qu'il voudra ; car Dieu demeure tousjours avec ceux-là […][2233].

On peut remarquer, cependant, qu'ici Monluc se défait de *toutes* ses passions, y compris, donc, de celles qui, dans bien d'autres passages des *Commentaires*, favorisent sa victoire – comme ses fameuses « humeurs de Gascogne », que vient ici encore ajouter le texte de 1592. Il ne faut pas y voir à tout prix une contradiction, puisque le gouvernement de Sienne, comme je l'ai montré, requérait, selon Monluc, des qualités de prudence et de patience qui ne sont pas celles que demande un combat où l'on doit affronter son ennemi corps à corps. Cependant, la tension

[2231] Le calomniateur, dans l'Évangile, c'est le diable, *diabolos*.
[2232] Voir *supra*, 1re partie, chap. IV, 1.
[2233] *Ibid.*, p. 354.

entre le problème de la fidélité à soi (y compris à ses propres défauts) et celui de la maîtrise de soi témoigne encore de la volonté de l'historien-juge de dominer les contingences et de montrer qu'il les domine. L'ensemble de ce discours est adressé au roi, ou plutôt aux rois, puisque le destinataire direct (Henri II) du discours rapporté figure en même temps certains destinataires des *Commentaires* – Charles IX, la reine Catherine, Henri III. Comme dans toute institution du prince, Monluc exhorte son souverain à se défaire de ses passions : la colère, si utile lorsque l'on combat, ne sied pas à un prince dont la fonction la plus essentielle est celle d'être juge.

Cela étant, ce passage nous éclaire également sur l'image idéale du lecteur que dessine cette mise en scène de la relation privilégiée de Monluc avec Henri II. La réaction de celui-ci est d'ailleurs modifiée dans le texte de l'édition de 1592, puisque, là où les manuscrits donnent, à la suite du passage cité, « Puis [le roi] me commanda de dire la verité et ne luy mentir point », l'édition posthume ajoute : « *Sa Majesté se print à rire, et* me commanda […] »[2234]. « Je luy dis que je ne luy mentirois non plus qu'à Dieu », répond Monluc : le caractère excessif de ses propos et le rire du roi invitent le lecteur à déplacer son attention du sens littéral au sens allégorique. Peu importe au fond que Monluc ait ou non brûlé un sac – et si cela était important, il ne manquerait pas d'appeler ses témoins comme il le fait ailleurs. La vérité de son discours se situe dans la portée morale de l'allégorie du sac, dans sa valeur exemplaire. En outre, la question de la vérité est déplacée du discours au locuteur (à son ethos) : le rire du prince montre qu'il a compris que ce n'était pas le discours qu'il devait croire, mais la personne.

Les entretiens avec les princes ont également, pour Monluc, une valeur testimoniale et apologétique. En mettant en scène sa proximité passée avec Henri II ou Catherine de Médicis, il rappelle aux princes, ses lecteurs, ces moments où il a été honoré comme un serviteur exemplaire. Ces entretiens sont donc comme des pièces qu'il verse au dossier de sa défense. Après le siège de Sienne, une seconde conversation avec Henri II confirme la faveur qu'il accorde à Monluc ; ils reviennent ensemble sur la capitulation que celui-ci a refusé de signer. Le roi se fait alors lire (et commenter) la lettre patente que la cité de Sienne a donnée à Monluc, document qui atteste que celui-ci n'a jamais voulu capituler. Le monarque, après avoir pensé en faire don à Monluc, conserve la patente dans ses archives à la demande de sa favorite, la duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers). Ayant fait ce récit, l'historien-juge en donne un commentaire significatif de l'évolution de son texte :

> S'il plaisoit au Roy, son fils, *qui règne à present,* de commander à monsieur de Fizes, qui estoit pour lors secretaire dudit sieur cardinal, qu'il fît cercher la patente, je

[2234] *Commentaires, op. cit.*, p. 354 (je souligne l'ajout de l'édition princeps).

> m'asseure qu'elle se trouvera, et en voudrois avoir donné cinq cens escus d'un double, pour laisser memoire de moy *et l'inserer dans ce livre*[2235].

La correction : « qui règne à present », apportée par Monluc à la première rédaction semble désigner le roi Henri III, et non plus Charles IX. Quelle que soit la date de composition du passage, cependant, la question pour l'auteur n'est plus de montrer au roi une preuve de sa valeur (le temps des procès est fini) mais de « l'insérer dans [son] livre ». Cependant, dans la première comme dans la seconde rédaction, l'original de la lettre est évoqué après le récit d'un entretien avec le roi – plus exactement, des deux entretiens qui suivent son retour de Sienne et témoignent de la faveur dont il jouit. Monluc a ressenti, en conclusion de cet important récit, le besoin de chercher une *trace*, non seulement de ses exploits de Sienne mais également de ces moments privilégiés avec son prince[2236].

Mentionner ce document, du point de vue de l'argumentation, c'est déjà le faire exister, le rendre présent à la conscience du lecteur. Là où les Du Bellay apprécient les discours authentiques, Monluc pratique l'insertion de discours *virtuels*[2237] :

> Car cela tesmoignera que je suis sorty hors de Sienne sans capitulation aucune, enseignes desployées, les armes sur le col et tabourin sonnant, ce qui ne se trouvera en livre *quelconque*, et que jamais homme aye faict *un pareil traict, de sorte qu'*il ne faut pas trouver estrange si je desire tant d'en avoir un double.

L'auteur souligne autant la valeur de son « fait » que celle de son livre, unique parce qu'il accueillera un texte tel que cette lettre patente. L'emploi du futur au lieu du conditionnel montre que Monluc s'attache à donner à ce fantôme de document le poids d'un argument concret dont la présence à venir, au sein de son livre, semble indiscutable. Monluc cherche ainsi à surmonter l'écueil qui menace la crédibilité de tout discours historique, que Paul Ricœur, dans un ouvrage où il réfléchit sur la trace que laisse le passé dans le présent de la mémoire ou de l'histoire, résume par cette question : « comment maintenir la différence de principe entre l'image de l'absent comme irréel et l'image de l'absent comme antérieur[2238] ? » Le problème de Monluc est de rendre présents aux lecteurs des faits dont l'ancienneté menace la réalité même et qu'il lui faut, par conséquent, rendre à la vie ; l'histoire-jugement des *Commentaires* est en ce sens *lux ueritatis, uita memoriae*, pour reprendre la formule de Cicéron :

[2235] *Ibid.*, p. 356.

[2236] La patente est également mentionnée dans la « Remontrance aux gouverneurs des places » que Monluc a insérée à la fin du récit du siège de Sienne : « […] et se trouvera la patante dans le tresor du Roy, comme je diray ci-après » (*Ibid.*, p. 340).

[2237] On en verra un autre exemple au chapitre suivant avec la chanson des dames de Sienne que Monluc regrette de ne pouvoir insérer en son livre.

[2238] P. RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *op. cit.*, p. 306. L'auteur insiste sur les « pouvoirs de l'image », laquelle permet de toucher le passé révolu tout en étant « l'autre que le réel » (p. 304).

> *Il me sembloit, lorsque je me faisois lire Tite-Live, que je voyois en vie ces braves Scipions, Catons et Cesars ; et quand j'estois à Rome, voyant le Capitolle, me ressouvenant de ce que j'avois ouy dire (car de moy j'estois un mauvais lecteur), il me sembloit que je devois trouver là les anciens Romains*[2239].

Monluc cherche donc à faire de son œuvre une histoire « parlante et vive », à l'image du discours des capitaines expérimentés dépeint par Langey dans son *Prologue*[2240]. Cette ambition de rendre vivants ses souvenirs nécessite une statégie rhétorique adaptée au fait que Monluc se présente comme un homme extraordinaire. Nul avant lui, écrit-il, n'a fait « un pareil traict » que de refuser jusqu'au bout de capituler – et nul n'a écrit semblable livre[2241]. Son rapport à Henri II est également marqué du sceau de l'exception, comme j'aurai encore l'occasion de le souligner ci-après. Ce qui sort de l'ordinaire appelle naturellement le soupçon[2242] et, partant, un travail de persuasion – ainsi Henri II, après le récit du bûcher symbolique où Monluc immole ses passions, lui demande s'il est sérieux et s'il lui dit la vérité : incrédulité naturelle à un prince habitué à des conseillers plus ternes qui ne se livrent guère à de telles démonstrations.

La relation de Monluc à Henri II est exceptionnelle, et même celle-ci est toujours menacée par la médisance et la propension des rois à juger trop rapidement de la valeur de leurs hommes[2243]. Tout en soulignant sa fidélité envers ses princes, Monluc ne cesse de souligner que leur ingratitude donne bien des raisons de se révolter : son attitude témoigne d'une hésitation constante entre le dépit de se voir trop peu récompensé, quand ce n'est pas pire, et le bonheur que procure le simple sourire du monarque ou, mieux encore, un simple entretien avec lui. L'auteur des *Commentaires* semble apprécier chez les princes ce même pouvoir d'illusion qu'il se vante de posséder et dont il recommande l'utilisation par les capitaines auprès des simples soldats ; on trouve ainsi dans l'œuvre du capitaine gascon un rapport esthétique à la guerre

---

[2239] *Commentaires, op. cit.*, p. 341.

[2240] Comme le note ici M. ROUCH, « Blaise de Monluc et l'Italie », *op. cit.*, p. 271, « La perception de la Rome antique par Monluc, à travers les exploits héroïques des anciens Romains, est quelque chose de vital pour lui, non une référence morale ou civique à méditer, mais un modèle à imiter concrètement dans les hasards de la guerre ».

[2241] *Commentaires, op. cit.*, p. 340 : « Or où trouverez-vous livre qui parle que jamais homme soit sorty d'une place sans capitulation, sinon qu'il en sortist de nuict, à la desrobée, mais non de la sorte que j'en sortis ? »

[2242] Voir encore la réflexion de P. Ricœur sur les problèmes posés à l'épistémologie de l'histoire par les témoignages « proprement extraordinaires », qui renvoient à des expériences que le lecteur n'a pas partagées et ne peut partager (l'auteur pense à l'historiographie des génocides ; voir P. RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *op. cit.*, p. 223).

[2243] Lors de son retour en France après la capitulation de Sienne, Monluc apprend ainsi que le roi, qui n'a pas encore appris les conditions précises de cette capitulation en laquelle son lieutenant n'est pas compris, est fâché contre ce dernier : « […] monsieur le comte me dit que Sa Majesté estoit fort mal contante de moy, de ce que je m'estois laissé reduire au dernier morceau, et qu'il n'en pouvoit esperer que la perte mienne et la ruyne de la cité, d'où dependoit toute sa reputation en Italie ». L'édition de 1592 ajoute : « Voyez les dangers qu'on court de servir les princes ! Il n'y a ordre : ils sont nez pour commander, et nous pour servir et obeir. Et Dieu sçait si j'avois occasion de me plaindre d'avoir esté ainsi abandonné et mis en proye ! Mais c'est tout un ; il leur semble que encores ce nous est trop d'honneur de mourir pour leurs querelles » (*Commentaires, op. cit.*, p. 351).

comme aux discours : les « beaux faits » valent les victoires, les belles paroles (si du moins elles ne paraissent pas hypocrites) valent les récompenses sonnantes et trébuchantes.

Cependant, la réflexion sur les risques encourus par les princes qui ne savent pas reconnaître les mérites de ceux qui les servent est étendue à tout type de rapport hiérarchique. Un capitaine ou un lieutenant du roi se trouve dans une semblable situation lorsqu'il doit choisir ses subordonnés, les consulter ou les récompenser. La question du conseil dans les *Commentaires* est donc abordée sous l'angle d'une analogie entre la situation de Monluc et celle des princes, qui légitime ses propres jugements : « Il faut manger beaucoup de sel pour cognoistre un homme, et cependant vous estes privé de celuy auquel vous aviez fiance, car vous avez jà esprouvé sa fidelité »[2244]. Les conseils aux capitaines, de ce point de vue, peuvent également profiter aux princes – si ceux-ci se montrent de diligents lecteurs, de bons juges – et le discours sur le conseil, dans les *Commentaires*, participe d'une même intention pédagogique et politique. Monluc forme le bon prince comme il forme le bon conseiller. Auprès d'Henri II, il se présente en capitaine que son éloquence fait immédiatement reconnaître du roi comme un « ami » au sens de Plutarque – quelqu'un qui ne flattera pas ses mauvais penchants. En conséquence, les scènes « privées » entre les rois et les princes sont plus importantes que les Conseils du roi, dont le caractère plus formel déplaît à Monluc et qui n'offrent pas, d'un point de vue « dramaturgique », les mêmes possibilités pour l'acteur Monluc de se mettre en valeur.

À ces scènes où Monluc s'adresse directement aux princes s'ajoutent les projections fantasmées de sa relation au roi. Les deux « songes » qu'il raconte et qui tous deux ont rapport avec la mort du roi régnant font partie des scènes les plus saisissantes des *Commentaires*. Maurice Verdier a montré, d'une part, la fonction « compensatrice » de ces rêves, Monluc ayant « toujours souffert d'avoir des intermédiaires entre le roi et lui », ainsi que, d'autre part, leur fonction « prémonitoire »[2245]. L'approche psychanalytique de M. Verdier constitue un angle d'attaque qui, cependant, ne peut rendre compte de la place de ces rêves dans le dispositif d'ensemble des *Commentaires*. On peut enrichir l'analyse en recourant, ici encore, à la théorie hippocratique des humeurs et à l'*ethos* de colérique. Fréquemment associée à l'audace, la colère se traduit en effet, ordinairement, par un sommeil agité : « Leur dormir est petit, leger, et leurs songes sont de choses bruslantes, furieuses, et luisantes […] », écrit Ambroise Paré[2246]. Les

[2244] *Ibid.*, p. 254. Pour l'expression « manger beaucoup de sel », voir Littré, *s. v. Sel*, historique : « "Devant que bien l'on cognoisse un amy, Manger convient muy de sel avec luy", Le Roux de Lincy, *Prov.* t II, p. 217 ».
[2245] M. F. VERDIER, « Le songe de Monluc », *op. cit.*, p. 9.
[2246] A. PARÉ, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 14

colériques sont des inquiets et leurs songes sont en conséquence[2247]. La nature violente (comme on va le voir) des rêves de Monluc est donc d'autant plus intéressante qu'elle est tout à fait cohérente avec l'image de soi qu'il propose dans l'ensemble de l'œuvre. Les deux songes témoignent de la même « promptitude » et de la même véhémence dont Monluc fait preuve dans ses décisions, dans ses discours et dans ses actes.

Le premier songe concerne Henri II, le « bon maistre » de Monluc, celui à qui il doit la plus grande partie de son ascension sociale et militaire, ainsi que son commandement de Sienne. Avant même d'en rêver, il a le pressentiment du sort qui attend le roi et s'inquiète du tournoi où il trouvera la mort, l'œil transpercé par la lance de son adversaire :

> Je n'ay jamais oublié une parolle que je dis au roy de Navarre : que j'avois tout jamais ouy dire que, quand un homme pense estre hors de ses affaires et qu'il *ne* songe *qu'à* se donner du bon temps, que c'est alors que luy vienent les plus grands mal'heurs, et que je craignois la sortie de ce tournoy. Il n'y avoit justement que trois jours jusques au jour du tournoy […] Je m'en retournay *le* lendemain chez moy ; et la nuict propre venant au jour du tournoy, à mon premier sommeil, je songeay que je voyois le Roy assis sur une chaire [chaise], ayant le visage tout couvert de gouttes de sang ; et me sembloit que ce fust tout ainsi que l'on peint Jesus-Christ, quand les Juifs luy mirent la couronne, et qu'il tenoit ses mains joinctes. Je luy regardois, ce me sembloit, sa face, et ne pouvois descouvrir son mal ny veoir autre chose que sang au visage. J'oyois comme *il* me sembloit, les uns dire : il est mort, les autres : il ne l'est pas encores. Je voyois les medecins et chirurgiens entrer et sortir dedans la chambre. Et cuide que mon songe me dura longuement ; car, à mon reveil, je trouvay une chose que je n'avois jamais pensée, c'est qu'un homme puisse pleurer en songeant[2248].

Le rapprochement entre la vision de la mort du roi et du Christ supplicié permet de superposer deux images de la royauté, la royauté terrestre et la royauté céleste (ici rappelée par la couronne d'épines, que Monluc appelle simplement « la couronne », comme pour rendre l'analogie plus évidente). Le pronom *il*, dans « qu'il tenoit ses mains jointes », peut renvoyer aussi bien au roi qu'au Christ. Cette ambiguïté renforce la valeur prophétique du rêve : le roi que Monluc a décidé de servir est l'image de Dieu sur terre. Il s'agit là d'un *topos* du discours sur la « très chrétienne » monarchie française, mais, en l'occurrence, l'auteur insiste sur un lien de personne à personne que lui, Monluc, entretient avec Henri II – et non avec le « corps mystique » du roi qui survit, dans l'imaginaire politique de l'Ancien Régime, à la mort de son corps physique.

[2247] « Ceux qui ont le foye et le cœur d'un tempérament chaud et sec, amassent beaucoup de bile jaune, mesme des alimens plus sains et bien temperez […] ; l'on est enclin à la cholere, à l'audace et à la vengeance ; le sommeil est leger, non profond, plein d'inquiétude ; les songes ne sont que de fureur, de guerre, de cholere, et de splendeur […] » (Jean Fernel, *Pathologie*, trad. A.D.M., 1646, cité par B. MÉNIEL, « La colère dans la poésie épique », *op. cit.*, n. 13).

[2248] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 464-465

De ce rêve, Monluc va tirer deux idées : l'une, que ce le lien privilégié et mystique qui l'unissait au roi l'a doté – pour l'occasion – d'un don prophétique ; l'autre, qu'il est personnellement responsable de la mort de Henri II :

> Je partis incontinent, et allay prendre sur mon chemin un mien voisin, nommé monsieur de Beraud ; et nous en alasmes le grand trot droict à Nérac. Il est en vie. Je luy *dis et* predis tous les mal-heurs au plus près et tout ce que j'ay veu venir depuis en la France ; et autant en dit au roy de Navarre. […] Et ne tarda pas huict jours que le Roy[2249] me manda sa mort, à laquelle je n'ay rien gaigné, car despuis je n'ay eu que traverses, comme si j'eusse esté cause d'icelle et que Dieu m'ait voulu punir[2250].

Si Monluc n'a pas pu protéger le roi, c'est que ce dernier s'est laissé prendre au piège de la vie courtisane. Cette vie, faite de plaisirs, est cependant plus dangereuse que la guerre, où le roi ne peut trouver de pire malheur qu'une mort glorieuse : l'échec de Monluc est de n'avoir pas su avertir le roi des dangers que représentait le nid de vipères qu'est la Cour[2251]. Le rêve lui-même suggérait cet échec du capitaine qui « ne pouvoi[t] descouvrir » le « mal » du roi et assistait, impuissant, aux allées et venues des médecins. Alors que ceux-ci se perdent en pronostics contradictoires, lui ne prononce pas un mot. N'ayant su protéger Henri II, n'ayant su lui éviter une mort qu'il avait pressentie, Monluc sera désormais un conseiller frustré car ne disposant pas de la confiance nécessaire auprès du nouveau roi – il bénéficie cependant, pendant longtemps, du soutien de la veuve du feu roi, Catherine de Médicis[2252]. Ses conseils ne parviendront pas, ou seulement difficilement, jusqu'à la personne des rois suivants : le songe prophétique sur la mort du roi fait du héros de Sienne une Cassandre, qui prévient les malheurs mais ne sait les empêcher. Qu'a-t-il prédit ? « Tout », dit Monluc. Le contenu du rêve, en particulier l'identification du roi au Christ et l'image de ses mains orantes, suggère que les « mal-heurs » qu'il annonce ont rapport à la question religieuse. Dans les Évangiles, ce ne sont pas les « Juifs » qui placent la couronne d'épines sur la tête de Jésus, mais une compagnie de soldats romains[2253]. Monluc n'était guère théologien, mais il peu probable qu'il ait méconnu un épisode aussi célèbre ; la substitution des Juifs aux soldats, si elle n'est pas due simplement à

[2249] En toute logique, si l'on accepte le texte tel qu'il est transmis, il s'agirait de François II, le nouveau roi. L'ambiguïté de cette mention des deux « rois » qui semblent être une même personne s'explique si l'on revient au texte du manuscrit : « le Roy de Navarre », et non « le Roy » (voir les notes de P. Courteault, *ibid.*, p. 1172). Il s'agirait donc d'Antoine de Bourbon. La leçon de l'édition de 1592 est probablement fautive.

[2250] *Ibid.*, p. 465. On trouve un passage fort semblable à la fin du troisième livre (p. 358).

[2251] Voir notamment *Ibid.*, p. 514 : « […] [les princes] ne se soucient pas tant de ceux qui leur font service que quand ils se voyent en affliction, et se donnent du bon temps en jeuz, mascarades et triomphes, qui sont cause de leur ruyne, comme de mon bon maistre, lequel, courant pour son plaisir à la lice, fut tué, ce qu'il n'eust sceu estre en guerre, car il eust esté trop bien gardé. On dit qu'on se gratte tousjours là où on se demange ; et moy aussi là où je me deuil [où je souffre], qui est à la perte de mon bon Roy, que je pleure et pleureray tant que je vivray ».

[2252] La reine Catherine, précise P. Courteault, aurait d'ailleurs également rêvé la mort de son époux à la veille du tournoi fatal ; cette mort fut aussi prédite par les astrologues Luca Gaurico et Nostradamus (*Ibid.*, p. 465, n. 2 p. 1172).

[2253] Matthieu, 27 : 27-29.

l'imprégnation de sa propre culture par le traditionnel antijudaïsme chrétien, peut renvoyer, consciemment ou inconsciemment, aux protestants.

Le second songe de Monluc concerne Charles IX. Il est daté, très précisément, de la nuit du samedi 20 septembre 1567 : les détails sont très précis et servent à attester la vérité du fait. Il n'est pas facile d'établir la réalité historique d'un rêve ; l'effet de vérité est renforcé, dans le texte de l'édition de 1592, par la mention de témoins : « Plusieurs sont en vie, à qui je le dis dès lors ; ce ne sont pas des contes faits à plaisir »[2254]. Le même procédé est utilisé à la suite du récit du premier songe : « Plusieurs qui sont vivans sçavent que ce ne sont pas des contes, car je le dis dez que je fuz esveillé »[2255]. Il s'agit encore d'un ajout tardif, qui montre l'importance que Monluc accorde à ces deux récits qu'il semble avoir relus et corrigés au même moment. Cet appel à témoignage ne participe pas seulement de l'*ethos* parrèsiastique de Monluc, il inscrit les deux récits de rêve dans l'actualité de l'écriture et montre que les traces de ce passé récent qu'il reconstitue sont encore sensibles.

Le rêve proprement dit commence par une rébellion qui couvre l'ensemble du royaume ; un « prince estranger » tue le roi et la famille royale. Ce nouveau roi fait arrêter Monluc en fuite. Leur confrontation est l'occasion d'un dialogue qu'ils mènent exclusivement en italien, langue qui ramène Monluc à ses hauts faits de Sienne : « Alors je luy respondis en mesme langage, m'estant advis que je parlois le tuscan aussi bien que quand j'estois dans Sienne »[2256]. Cette langue les isole de l'assistance : « Ces seigneurs parloient françois, mais nous deux parlions italien »[2257]. M. Verdier a montré l'ambiguïté de ce dialogue en italien, qui fait de Monluc un interlocuteur privilégié du prince mais aussi, potentiellement, un traître, puisqu'il prête serment de fidélité à ce nouveau roi probablement étranger[2258] (« […] ïo vi prometto che vi servira con medesima fidelta col quale ïo servito il Re, mentre viveva »[2259]). L'entretien terminé, il est saisi d'un regret et d'un doute : et si le roi n'était pas encore mort, et s'il avait, par conséquent, trahi ? Le rêve se termine par l'image de Monluc poursuivi de toutes parts, sautant de désespoir de la muraille : « et en tombant je m'esveillay »[2260]. Sans m'arrêter sur ce que ce rêve pourrait révéler à un psychanaliste sur la personne de Monluc, je voudrais analyser

[2254] *Commentaires, op. cit.*, p. 593.
[2255] *Ibid.*, p. 465.
[2256] *Ibid.*, p. 594.
[2257] *Id.*
[2258] Voir M. F. VERDIER, « Le songe de Monluc », *op. cit.*, p. 10-13.
[2259] *Commentaires, op. cit.*, p. 594 (*sic* : on attendrait *vi servirò* et *colla quale io ho servito* ; cet italien approximatif peut être le fait d'un secrétaire non italophone, plutôt que de Monluc lui-même).
[2260] *Ibid.*, p. 595.

plus précisément l'interprétation que proposent les *Commentaires*. L'auteur cite d'abord l'avis des médecins :

> *Les medecins me disoient que c'estoit à force de l'imagination, pour estre mon esprit occupé tousjours à cela ; et croy qu'il est vray, car souvent me suis-je trouvé la nuict en combat avec les ennemis, songeant des malheurs que je voyois après advenir, et des bonnes fortunes aussi. J'ay eu ce malheur-là toute ma vie que, dormant et veillant, je n'ay jamais esté en repos ; j'estois assuré qu'ayant quelque chose à faire et en ma teste, je ne faillois jamais d'y estre toute la nuict : c'est une grand peyne*[2261].

Cette analyse qui correspond à ce que la médecine actuelle appellerait un traumatisme de guerre[2262] nous montre le versant malheureux de la prudence du capitaine : cet esprit qui travaille la nuit, en effet, est aussi celui qui échafaude des plans, qui envoie des éclaireurs et des espions en reconnaissance. Les deux songes de Monluc ont le point commun d'avoir eu lieu dans le « premier sommeil »[2263] du héros ; le détail est d'importance, car il incite à lire ces rêves comme la reconfiguration imaginaire d'une expérience vécue. S'ils peuvent avoir une valeur prémonitoire, cela s'explique par le fait qu'ils ressassent des angoisses qui sont celles du capitaine « songeant jour et nuit », comme il l'écrit lui-même, à ce que fait l'ennemi.

La valeur prophétique et politique du second songe est ensuite soulignée, cette fois par Monluc lui-même. Cette valeur était évidente dans le premier rêve. En revanche, dans le cas du second, elle l'est beaucoup moins, et il faut l'interprétation de Monluc pour que celle-ci apparaisse : il s'en sert pour dénoncer une sédition protestante, survenue peu de temps après et qu'il peint sous les traits les plus noirs, citant les aveux d'un huguenot qui déclare : « Aujourd'huy ou bien demain le Roy ou la Royne sont prins ou morts, et tout le royaume de France revolté »[2264]. Par l'intermédiaire d'un tiers qui lui rappelle son rêve, Monluc transforme son rêve en avertissement politique :

> Monsieur de La Cassaigne tourne promptement à moy, et, me tirant à part, me conta ce que l'autre luy avoit dit. Alors me va souvenir des advertissemens du brevet et du malheureux songe que j'avois faict, et commençay, les larmes aux yeux, de declarer le tout à messieurs le seneschal de Bazadois, de Sainct-Orens et à toute la noblesse qui estoit là, lesquels tous commençarent à crier que nous devions monter à cheval[2265].

Le motif des pleurs est commun au récit que Monluc fait du songe dans les *Commentaires*, et à ce discours qu'il raconte avoir tenu à la noblesse. Il permet de construire l'*ethos* d'un personnage habité par sa fidélité à la monarchie, fidélité qui lui est si profondément incorporée

---

[2261] *Ibid.*, p. 595-596.
[2262] Voir M. F. VERDIER, « Le songe de Monluc », *op. cit.*, p. 10-11.
[2263] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 464 et 593.
[2264] *Ibid.*, p. 603.
[2265] *Id.*

qu'elle fait de lui un inspiré, un enthousiaste de l'État. Monluc reconstruit une cohérence là où le rêve lui-même menaçait l'idéal nobiliaire du service au suzerain ; du rêve à son interprétation politique, il a renvoyé le soupçon de trahison sur l'ennemi par excellence, les huguenots, à la fois hérétiques et séditieux[2266].

La valeur « compensatrice » de ces rêves ne réside donc pas seulement dans la haine de Monluc pour les intermédiaires qui font « écran » entre le monarque et lui. Elle consiste également dans l'interprétation qu'en fait Monluc : le rêve en lui-même laisse planer un doute sur sa fidélité, doute qu'il s'empresse de nier en le réduisant à une angoisse de mal servir son roi – angoisse qui fonde également sa culpabilité au sujet de la mort d'Henri II. On peut rapprocher ce désir de cohérence du désir de maîtrise qu'il manifeste par son rapport au conseil et à la fortune : il s'agit ici de rétablir le lien avec le monarque, que la conjoncture de la guerre civile menace sans cesse de briser, et de rendre à l'image de soi le caractère uni et univoque qui sous-tend le discours éthique dans les *Commentaires*.

Il faut donc tenir compte du fait que l'*ethos* du parrèsiaste se traduit, chez Monluc, par l'établissement d'une relation privilégiée et réciproque avec le prince ou avec un « grand ». La *parrêsia* n'est possible, comme on le sait, que si le prince l'autorise, ne serait-ce que du bout des lèvres. Charles IX n'autorise pas Monluc à tenir le langage qu'il souhaite ; ce dernier cherche alors à rétablir une relation de conseil, cette fois avec le duc d'Anjou, substitut d'un roi que son Conseil a coupé de sa noblesse. Dans la « remonstrance » au duc qu'il insère à la fin des *Commentaires*, il écrit ainsi :

> Il faut que je parle *un peu* à vous. Vous estes le baston sur lequel il s'appuye. Vous estes celuy qui doit commander les armes, qui les doit porter à tous hazards, perils et fortunes. Vous estes la trompette qui nous doit faire entendre ce que nous devons faire. Vous estes nostre recours et nostre esperance, pour nous faire avoir la recompense de nostre Roy. C'est vous qui nous devez faire cognoistre à Sa Majesté et qui, vray chancellier de l'espée, luy devez faire le rapport de ce que nous avons faict pour son service ; et quand nous serons morts, vous luy devez faire cognoistre noz enfans, si nous avons faict ce que gens de guerre doivent. *Bref toute la France a les yeux tournez sur vous, qui presidez aux armées et qui avez battu et rebattu si souvent les huguenots. Toute la chrestienté sçait que c'est vous, car le Roy est contrainct, puis que son conseil le veut, faire la guerre de son cabinet.* Puis que vous tenez si grand lieu, d'où dependent toutes les charges qui procèdent des armes, et qu'il faut que nous tous mourions auprès de vous pour le service du Roy et le vostre, il faut que vous mettiés tout vostre soin et *voz* pensers en nous, *qui suivons les armes,* car tous les autres estats ne participent rien avec le vostre, *de tant* que tout le reste

[2266] Dans le texte de l'édition de 1592, le passage cité ci-dessus est précédé de l'ajout suivant : « Voyez un peu comment ces gens sceurent cacher une telle entreprinse ! On me dit que dans leur consistoire on les faisoit jurer et renier paradis s'ils reveloient jamais rien » (*Id.*). Les huguenots, par leur culte et leur communauté qui, aux yeux de Monluc, les séparent du reste de la société, sont toujours suspects de tramer quelque complot.

> depend des gens de robbe longue ; il y en a prou au conseil du Roy ; *vous n'avez rien à demesler avec eux, car on dict : qui trop embrasse peu estraint*[2267].

On comprend que si le duc doit « démêler » quelque chose, il doit le faire avec ses semblables, avec sa noblesse, dont Monluc fait évidemment partie. Et les affaires d'État dont il demande au duc de s'occuper sont exactement celles que traitent les *Commentaires* : le duc doit « faire le rapport » au roi des « faits » de la noblesse.

Le jugement du parrèsiaste dans les conseils se prolonge donc par ceux de l'historien-juge qui, revenant aux événements racontés, fait de son « commentaire » une remontrance adressée aux princes. Au sujet de la campagne menée par Lautrec en 1528, Monluc emprunte à Martin du Bellay son jugement sur l'ensemble de la stratégie française. Il fait une fois de plus appel au procédé de la prétérition pour ne pas raconter toute la campagne – dont le récit, du reste, existe déjà. Monluc ne cherche pas à réécrire les *Mémoires* des Du Bellay, ce qui ne l'empêche pas de développer son jugement sur les faits, principalement dans les ajouts de l'édition de 1592 :

> Je deduirois bien maintenant comme le royaume de Naples s'est perdu, lequel estoit *presque conquis. Plusieurs en ont escrit* ; mais c'est grand dommage qu'ils ne veulent dire la verité, et qu'ils ne mettent en arrière toute la crainte qu'ils ont : car les rois et les princes y pourroient prendre exemple, [ce] *qui les feroit plus sage,* pour ne se laisser pas pipper et decevoir [tromper], comme ils font bien souvant ; mais personne ne veut que nos roys soyent si sçavans : car ils ne feroyent pas si bien leur proffit, comme ils font, auprès d'eux[2268].

Les Du Bellay et Giovio, les « historiens » que Monluc a suivis, sont ici plus particulièrement visés. Le problème de la *parrêsia* est considéré dans la perspective de l'institution des princes. L'originalité de Monluc est qu'il reproche aux historiens de manquer de franchise dans un récit que lui-même refuse de faire. En effet, il dit en substance que c'est parce qu'ils écrivent pour les princes que les historiens devraient faire preuve de franchise ; ils manquent, en somme, de courage.

Monluc, lui, trouve ici l'occasion de définir une nouvelle fois son projet historiographique, en restreignant ses destinataires à ses petits-enfants :

> Je lerray [laisserai] donc cela en arrière, pour n'avoir commencé à escrire sur la faute des autres, joinct aussi que je n'en ay point de commandement ; mais seulement m'attendray à escrire mes fortunes, pour servir d'exemple à ceux qui viendront après moy, afin que les petits Monlucs, que mes enfans m'ont laissé, se puissent mirer en la vie de leur ayeul[2269].

[2267] *Ibid.*, p. 816
[2268] *Ibid.*, p. 50
[2269] *Ibid.*, p. 50-51

Écrire pour ceux qui viendront après soi, « fixer ses regards sur les siècles à venir », comme l'écrivait Lucien, permet d'oublier la crainte des puissants ainsi que ses propres intérêts immédiats. Mais il s'agit d'une stratégie rhétorique, ici renforcée par la mention de destinataires privés – un *topos* des Mémoires qui n'apparaît pourtant ni au début ni à la fin des *Commentaires*, où l'on peut lire des remontrances et un préambule adressés à des princes.

Monluc renforce l'idée qu'il écrit pour la postérité par l'idée qu'il écrit pour ses descendants. Il donne à ses *Commentaires* une dimension privée au moment précis où il fait ce que les « historiens », selon lui, ne savent pas faire : des reproches aux princes. La manœuvre est pour le moins visible, mais elle permet de délimiter l'espace de la *parrêsia*, qui ne serait pas possible (ou pas aussi efficace) dans une adresse directe au prince. La *parrêsia* « brille », en particulier, dans le commentaire qui conclut le récit de la campagne de Lautrec :

> *C'est une grande faute aux rois et aux princes, qui entreprenent de grandes choses, de tenir si peu de conte de ceux qu'ils sçavent engagez en entreprinse de consequance, comme estoit celle dudit sieur de Lautrec. Car la prinse de Naples asseuroit fort l'estat de la France, laquelle eust eu pour longues années les coudées franches.* [...] *Un'autre faute fit nostre Roy, de n'envoyer quelque belle troupe de noblesse et de gens de pied avec ledit seigneur prince ; car cela, comme j'ay dict, fit croire à noz gens, ou qu'il ne faisoit pas grand estat de nous, ou qu'il estoit empesché ailleurs. Ce n'estoit pas la faute dudit seigneur de Lautrec, qui ne cessoit de faire despeche pour advertir le Roy de tout. Mais je retourne à moy ; car, comme j'ay tousjours protesté, je ne veux faire l'hystorien : j'y serois bien empesché et ne sçaurois par quel bout m'y prendre*[2270].

La leçon de Monluc, en l'occurrence, concerne la question de la reconnaissance par les princes du mérite et de l'engagement de ceux qui les servent. En n'amenant pas des renforts suffisants (comme Monluc a pu le comprendre à la lecture des *Mémoires* de Du Bellay et des *Historiae* de Giovio), le roi a mal reconnu ceux qui étaient censés mourir pour lui. Selon le procédé habituel de Monluc, la prétérition et le refus de se dire historien terminent ce commentaire frappé au coin de la franchise. Pour Giovio, la principale responsabilité de la défaite revient à Lautrec, qui se révèle obstiné par excès de confiance en soi et par crainte du déshonneur[2271]. Ce n'est pas cette explication que retient Monluc, et c'est là que son interprétation requiert les procédés distinctifs de la *parrêsia*. En effet, là où Martin du Bellay suggère simplement que le roi a pu être cause de la défaite en laissant trop peu de marge de manœuvre à Lautrec, Monluc accuse le roi sous la forme d'un jugement général qui s'applique à tous les « grands ». Comme

[2270] *Ibid.*, p. 60

[2271] Voir *Le second tome des Histoires de Paolo Jovio*, *op. cit.*, p. 77 *sq*. Lautrec s'avère incapable d'écouter les conseils des autres : « se fiant trop à son entendement ; aimoyt mieux faillir, que nompas user des conseils d'autruy : afin que nul ne peust estre estimé meilleur […] ».

Du Bellay, cependant, il pense l'histoire au conditionnel et constate qu'une victoire à Naples aurait assuré les positions françaises en Italie.

Refuser de « faire l'hystorien » n'empêche donc pas Monluc de cesser de parler de lui-même pour reprocher leur politique aux rois et aux princes. Il est évident que le problème de l'auteur n'est pas de parler de son *Moi* mais de faire parler son *Je* : s'il peut écrire « je retourne à moy », c'est qu'il peut également quitter ce « sujet » qui n'est pas le principal. Il est significatif que Monluc ait jugé nécessaire, dans ses corrections et ses ajouts aux *Commentaires*, de préciser le caractère personnel de son entreprise d'écriture (« puisque mon sujet n'a esté que de laisser par escrit ce que j'ay veu et où j'ay eu quelque part », écrit-il ailleurs[2272]) pour mieux légitimer ses libres jugements sur les « affaires » de son temps. Le plus essentiel, dans les *Commentaires*, est l'expression du jugement, en quoi l'œuvre se rapproche évidemment des fragments des *Ogdoades* de Langey et des *Mémoires* de Martin. L'audace des jugements, l'insistance sur la *parrêsia* et les stratégies rhétoriques mises en œuvre sont cependant très différentes. Si le personnage de l'historien-juge prend dans les *Commentaires* une place considérable, qu'il ne prend aucunement chez les Du Bellay, c'est parce que Monluc a choisi des moyens différents pour légitimer son discours. Fier d'une liberté que n'avaient pas, à ses yeux, les Du Bellay, il semble avoir considéré que l'expérience ne suffisait plus pour rendre crédible l'écriture sur l'histoire. Le « naturel », « l'humeur » de Monluc et le sentiment d'être guidé par Dieu servent une éloquence passionnée, faite de « promptitude » et « d'audace », mais également inspirée.

Le caractère obsessionnel des protestations de vérité et de fidélité, dans les *Commentaires*, s'explique par le besoin de compenser une inquiétude fondamentale que les scènes de rêve permettent d'appréhender. Dans le monde de la guerre, les « effets » semblent toujours récompenser les conseils de Monluc – du moins s'acharne-t-il à le prouver. Dans le domaine des affaires d'État, sa parole, si efficace quand la guerre est proche, ne porte pas, et il peine à se faire entendre. Monluc doit alors se « mêler », par le truchement de ses « commentaires » au sens où l'entendait Pasquier, des conseils des princes, mais en prenant soin de présenter son regard comme extérieur ou, pour le dire autrement, comme le regard d'un inférieur. Il considère la « haute » politique depuis ses petites « entreprises » et propose *sa* vérité. Il rend ainsi plus aiguë et sensible la dichotomie entre les courtisans et les militaires, dichotomie déjà observable chez Martin du Bellay. Les rois et les hommes de guerre devraient,

[2272] *Commentaires, op. cit.*, p. 192

dans l'idéal, avoir le point commun d'être des hommes d'action : le pouvoir royal se laisse corrompre dans l'oisiveté de la Cour et dans les plaisirs. La rhétorique du conseil, dans les *Commentaires*, s'attache à défaire les liens qui unissent les princes à la Cour et aux flatteurs en représentant un monde de violence et de colère où les hommes se révèlent à eux-mêmes, aux autres et à leurs juges – Dieu, les rois, les « grands ».

Chapitre V

Un regard partiel sur l'histoire ?

La « militarisation » de l'écriture du conseil et du jugement

[...] Icy son corps repose, icy logent ses os,
O Dieu, vueille loger son ame en ton repos :
Qui jamais dans la Cour des Roys ne reposa,
Ains son repos sans plus sur les armes posa[2273].

L'histoire-jugement, dans les *Mémoires* et les *Commentaires*, possède une couleur militaire et aristocratique beaucoup plus marquée que dans les *Ogdoades* de Langey. Les œuvres de Monluc et Martin du Bellay ne sont évidemment pas des récits « nus » ; ils ne se dépouillent des ornements d'une certaine rhétorique – accusée de louer les « grands » au-delà de la mesure – que pour revêtir d'autres habits, des habits de guerre qui participent de la constitution de l'*ethos* de l'historien-juge dont l'éloquence est avant tout une forme de conseil – le conseil prenant, chez Monluc, la forme explicite de la remontrance, tandis que Martin privilégie une stratégie rhétorique indirecte en représentant les conseils tenus par les acteurs de l'histoire et en y ajoutant ses « commentaires », souvent sommaires mais d'une écriture alerte. On peut donc dire, au sujet de Martin du Bellay comme de Monluc, que les « commentaires » qu'ils portent sur l'histoire les montrent également comme des conseillers crédibles. Comme le note N. Kuperty-Tsur, « l'entreprise mémorialiste ne saurait se limiter à une manipulation mesquine de l'Histoire au profit du narrateur : il cherche le plus souvent et sincèrement à faire valoir la pertinence de ses analyses, même s'il désire aussi justifier d'un comportement »[2274]. Il faut cependant tenir compte du fait que ces analyses, au contraire de celles de Commynes, ne sont pas légitimées par une relation privilégiée avec les rois : Monluc et Du Bellay se « mêlent » d'histoire, de la « grande » histoire à laquelle ils ont contribué, avec une distance qu'ils tentent de compenser par des moyens rhétoriques et stylistiques. Ainsi quand Monluc utilise la prétérition, ou insiste sur sa modestie pour juger les affaires d'État, Du Bellay préfère inclure

[2273] Épitaphe de Monluc traduite du latin par É. PASQUIER, « À Monsieur de Pelgé [sur Monluc] », *op. cit.*, col. 524. Le texte original, cité par Pasquier (*Id.*), est tiré de ses propres *Poésies latines* (Paris, Sonnius, 1618, p. 297) : *Corpus hoc tumulo quiescit : at tu / Deus, fac animus quiescas in te : / Qui nullam coluit quietus aulam ; / Sed solis requiem dicauit armis*.

[2274] N. KUPERTY-TSUR, « Le moi, sujet de l'Histoire », *op. cit.*, p. 72.

son jugement dans un « ils » (ou un « nous ») fictif qui désigne, de façon abstraite, ceux que Langey appelait les « diligens estimateurs des choses »[2275].

Plus préoccupés par leurs propres « faits » que Langey, Martin du Bellay et Blaise de Monluc semblent perdre la hauteur de vues qui était celle de l'auteur des *Ogdoades*. Je chercherai donc, dans ce chapitre qui servira de conclusion à ma troisième partie, à rendre compte du caractère partiel du regard que ces auteurs portent sur l'action politique ; car ils considèrent les affaires d'État du point de vue d'une expérience beaucoup plus limitée que Langey. Dans leurs œuvres, l'écriture du conseil et du jugement est « militarisée », incessamment ramenée à son point d'origine, un « naturel » de noble d'épée (et de mâle, et de Gascon en ce qui concerne Monluc). D'autre part, cette militarisation de l'écriture et de l'éloquence des auteurs est aussi liée à une conception de l'action politique qui privilégie les « petits » faits et les conseils qui se jouent sur le champ même des batailles. Cela permet d'expliquer le rapport au lecteur qu'établissent les *Mémoires* et les *Commentaires*, rapport que l'on ne peut résumer à l'idée, à mon sens réductrice, selon laquelle les deux auteurs n'écrivent que pour leurs semblables.

1. La recherche du naturel, ou l'éloquence de l'épée

Étienne Pasquier a remarqué l'importance, dans les *Commentaires*, du « style soldatesque » de Monluc. Loin d'en faire un défaut, il le décrit, tout au contraire, dans le langage de la rhétorique de l'*aptum*, des convenances :

> Quelque esprit visqueux dira, que c'est une Rodomontade de Gascon, offensant à tort toute une Province, pour excuser ou accuser la liberté du grand Monluc. Toutesfois je ne pense point qu'il faille trouver rien de mauvais en celuy qui ne se mit jamais en bute que le bien faire. Vous trouverez dedans ses Commentaires un style soldatesque, entremeslé du langage de Gascongne, de laquelle il estoit extrait. Chose non à luy malseante pour estre le Gascon naturellement soldat[2276].

Le « Gascon » désigne par synecdoque – l'aristocratie, selon sa coutume accaparant pour elle seule la dénomination collective – le *noble* gascon, dont la réputation guerrière est parvenue jusqu'à nous par d'illustres successeurs de Monluc – Brantôme, Cyrano *et alii*[2277]. Le terme *rodomontade* renvoie, lui, à un personnage de roman de chevalerie, Rodomonte, qui appartient à l'*Orlando innamorato* de Boiardo. Pasquier s'emploie à souligner l'authenticité du

[2275] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, p. 2*v* (voir aussi 2e partie, chap. III, 2).
[2276] É. PASQUIER, « À Monsieur de Pelgé [sur Monluc] », *op. cit.*, col. 519.
[2277] Voir V. LARCADE, « Vivre et mourir en capitaine gascon : La leçon des *Mémoires* de Monluc et de Jean d'Antras », dans P. Eichel-Lojkine, C. Martin-Ulrich et Séminaire interdisciplinaire d'études sur la Renaissance (Montpellier) (éd.), *« De bonne vie s'ensuit bonne mort » : récits de mort, récits de vie en Europe, XVe-XVIIe siècle*, Paris, Champion, 2006, p. 290-305.

personnage de Monluc – lequel, comme nous l'avons vu, condamne sans appel la littérature romanesque. Pasquier explique donc clairement que le style de Monluc n'est pas une faiblesse ou une insuffisance : c'est celui qui lui convient, et il ne saurait en prendre un autre. Le « style soldatesque » se caractérise par un rapport apparemment direct entre le « naturel » (ici rapporté à la terre, où la noblesse trouve son assise économique et sociale, ainsi que sa fierté morale) et le discours ; la « liberté » de Monluc est en ce sens une *parrêsia*, ce qui suppose, comme on sait, non pas une transparence du discours à la pensée, mais une rhétorique spécifique par laquelle « brille » la vérité de l'auteur – une vérité singulière, « sa » vérité. Cette rhétorique ne peut être comprise qu'en fonction des circonstances et de l'« occasion » de la composition des *Commentaires* : en tant qu'histoire-jugement, le texte assume l'objectif politique de former le jugement du lecteur. Quant au jugement de l'auteur, il ne peut s'expliquer par la seule nature. Comme l'écrit D. Carabon, « Pasquier nous conduit à envisager Monluc comme un cas littéraire : avant d'écrire, il fallut des dispositions naturelles mais aussi une habitude raisonnée d'observations du réel et d'exercices de jugement »[2278].

Les *Commentaires* confirment donc la tendance générale des Mémoires d'épée décrite par N. Kuperty-Tsur, pour qui le « style » qui caractérise le mémorialiste « n'est que le reflet de sa nature d'authentique soldat et non de courtisan efféminé et intrigant, et encore moins de clerc laborieux, et [le mémorialiste] le revendique comme sien avec fierté »[2279]. Le style « parrèsiastique » de Monluc reflète évidemment une image qu'il souhaite donner et laisser de lui-même ; la « liberté » du style de Monluc est une affaire d'*ethos*. La grande originalité des *Commentaires* est que ces affirmations de vérité débordent largement, pour ainsi dire, les seuils de l'œuvre – ces préfaces, prologues ou clôtures où les mémorialistes, généralement, mêlent des délimitations génériques de leur entreprise à la définition sociale de leur *ethos*. Comme le note M. Hersant, le discours de vérité « obsessionnel » de Monluc se démarque, par sa véhémence et sa fréquence, du *topos* de la franchise et ne peut s'expliquer par le seul besoin de se justifier : « si ce discours de vérité est si marquant, c'est parce qu'il dépasse même cette dimension pragmatique : la vérité n'est pas pour Monluc un outil ou une arme, elle n'est pas le substitut de l'épée que la main ne manie plus, elle apparaît comme un élément constitutif de son être même »[2280].

Chez Monluc, l'affirmation de cette vérité passe par la revendication de son appartenance à la noblesse – une noblesse gasconne et militaire. Ce discours est si souvent répété qu'il permet

[2278] D. CARABIN, « La réception posthume des *Commentaires* », *op. cit.*, p. 183.
[2279] N. KUPERTY-TSUR, « Le moi, sujet de l'Histoire », *op. cit.*, p. 71.
[2280] M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 242.

de dessiner un monde entièrement opposé à celui de Monluc : celui des courtisans, des « gens de lettres », des femmes. Les conceptions politiques qu'il défend dans les *Commentaires* peuvent ainsi se résumer à la revendication pour la noblesse guerrière d'occuper la première place au Conseil, en privilégiant le Conseil comme instrument de gouvernement à la Cour, lieu des intrigues où dominent, selon l'auteur, les gens qui ne sont pas « du métier ». Monluc montre la confiance que lui témoignent les rois et les princes, en particulier François Ier, Henri II, Catherine de Médicis et le duc d'Anjou (Henri III), dans les quelques moments où il a la chance de se trouver en leur compagnie et qu'il peut briller par sa *parrêsia* qui le rend immédiatement sympathique à ces « grands » : ils apprécient les manières du bouillant capitaine, en qui ils reconnaissent un serviteur dévoué. Lorsqu'il met en scène sa relation avec le futur Henri II (à l'époque où celui-ci n'était que le Dauphin de François Ier, la favorite Anne de Pisseleu régnant sur le cœur et le Conseil du roi) Monluc oppose la mâle confiance du Dauphin à la « haine » que lui voue la duchesse :

> Il me feit bien cognoistre, quand il fut roy, que je n'avois point failly*, pour l'estime qu'il fit tousjours de moy*. Car, quand il s'en alla en Piedmont, il m'envoya querir par un courier exprès à ma maison, où je m'estois retiré pour raison de quelque hayne que madame d'Estampes avoit conceuë contre moy, à cause de la querelle de messieurs de la Chasteigneraye et Jarnac. *Tousjours à la court il y a quelque charité* [mauvais tour] *qui se preste, et par mal'heur les dames peuvent tout. Mais je ne veux pas faire le reformateur. Madame d'Estampes en fit bien chasser de plus grands que moy, qui ne s'en vantèrent pas, et m'estonne de ces braves historiens qui ne l'osent dire*[2281].

Ces historiens que Monluc appelle « braves » par antiphrase sont les Du Bellay (et d'autres sans doute) ; l'allusion à la disgrâce de Chabot et de Montmorency est transparente. En fait, Monluc ne réprouve pas tant l'influence des courtisans, des gens de robe et des femmes auprès du roi qu'il ne condamne les défauts qu'il y associe – en premier lieu la médisance[2282], mais aussi l'ignorance du théâtre où se joue pour Monluc l'honneur et l'avenir du royaume : la guerre qui constitue pour lui le premier et le dernier mot de la politique.

Ces deux défauts sont liés, car c'est la méconnaissance du mérite véritable, ou la jalousie à son endroit, qui pousse les intrigants et intrigantes à calomnier de fidèles serviteurs de l'État comme Monluc dit l'être. C'est pourquoi il fait l'éloge des Siennoises qui font preuve de toutes les qualités qu'il reconnaît chez un homme – courage, mépris de la mort et sens de l'honneur :

[2281] *Commentaires, op. cit.*, p. 178.

[2282] Voir M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 251-252. Voir aussi *Commentaires, op. cit.*, p. 467 : « Et voilà pourquoy il se trouve tant de rapporteurs et calomniateurs en ce royaume ; car l'on n'en faict jamais aucune justice, non plus que aux cours de Parlement des faux tesmoings. Mais j'espère que Dieu en donnera quelque jour la cognoissance au Roy du tout, et en fera coupper tant de testes qu'il reglera son royaume et chassera toute ceste vermine ».

« Elles avoient faict un chant à l'honneur de la France, lorsqu'elles alloient à leur fortification ; je voudrois avoir donné le meilleur cheval que j'aye et l'avoir pour le mettre icy »[2283]. Les Siennoises méritaient ainsi l'honneur de voir leur parole comprise dans cette œuvre si virile et militaire que sont les *Commentaires*, aux côtés des remontrances de Monluc et d'autres discours insérés. Toujours soucieux de ne pas « desrober l'honneur d'autruy »[2284], l'auteur souligne ainsi les « faits » et les « dits » mémorables des Siennoises[2285], auxquels il accorde une valeur que traduit l'image du cheval, symbole aristocratique par excellence et symbole de richesse[2286].

Ce discours viriliste qui revendique hautement la prééminence sociale de la noblesse d'épée et la supériorité morale de ses valeurs ne se retrouve pas avec une telle netteté chez Martin du Bellay, qui n'a pas connu, il est vrai, l'inflation des discours misogynes, anti-auliques de l'époque des guerres civiles. Il procède, comme Langey mais de façon plus radicale, en ignorant, consciemment ou non, certains faits importants qui relèvent de la Cour. La disgrâce de Montmorency n'est expliquée que par ses causes générales : l'échec de la politique du connétable provoque la colère du roi. Les circonstances et les causes « privées » de cette disgrâce, liée à une « révolution de palais », plus exactement au triomphe des adversaires politiques de Montmorency au sein du Conseil, ne sont pas évoquées – pas plus qu'une autre disgrâce célèbre, celle de l'amiral Chabot de Brion, due en partie aux intrigues de Montmorency. Le rôle de la duchesse d'Étampes, Anne de Pisseleu, maîtresse du roi qui fut l'une des inspiratrices de sa politique extérieure dans les dernières années de sa vie, est totalement omis[2287]. De toute évidence, le monde de la Cour et le rôle qu'y jouent les femmes est étranger à Martin, et son silence ne peut s'expliquer par sa seule complaisance pour François Ier ou pour Montmorency, rentré en grâce sous Henri II. Les conseils qu'il représente sont exclusivement des conseils d'hommes, dont les courtisans et les femmes sont exclus ; une

[2283] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 307. Les détails sur le comportement héroïque des Siennoises avant l'arrivée de Monluc dans la ville sont empruntés à la *Continuation de l'histoire de nostre temps* de Paradin, qui lui-même a traduit Marco Guazzo ; la mention de la chanson est spécifique à Monluc (voir les notes de l'éd. Courteault, et M. ROUCH, « Blaise de Monluc et l'Italie », *op. cit.*, p. 268).

[2284] De façon significative, Martin du Bellay emploie une expression semblable dans sa préface à l'*Epitome* : « desrob[er] l'honneur de ceux qui sont mortz » (« Au lecteur », dans *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, *op. cit.*, f° ã iiir ; cité *supra*).

[2285] Monluc rapporte ainsi le haut fait d'une Siennoise dont le frère ne peut assurer son tour de garde ; travestie en homme, « avec son hallebarde sur le col », elle effectue son service à sa place : « […] je veux que ceux qui viendront après nous admirent le courage et la vertu d'une jeune Sienoise, laquelle, encor qu'elle soit fille de pauvre lieu, merite toutesfois estre mise au rang plus honnorable » (*id.*).

[2286] C'est justement parce qu'il était pauvre, comme l'écrit Giono, que Monluc a choisi de faire carrière dans l'infanterie. Les nobles plus aisés privilégiaient la cavalerie, plus prestigieuse, mais qui coûtait très cher en équipement. Voir I. ROY, « Introduction », *op. cit.*, p. 3 et 15.

[2287] Sur toutes ces intrigues, voir D. POTTER, « Politics and faction at the court of Francis I : the Duchesse D'Étampes, Montmorency and the Dauphin Henri », *French History*, vol. 21, n° 2, 1er juin 2007, p. 127-146 ; D. POTTER, « Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes », *op. cit.*

partie de la responsabilité des mauvais conseils avant la bataille de Pavie est ainsi attribuée à un homme de cour.

On se rappelle, en outre, qu'il évite délibérément de procéder à l'éloge funèbre de Louise de Savoie, là où son frère prévoyait d'« insérer » son portrait. Cela tient, comme on l'a dit, au fait que Martin refuse de donner à ses *Mémoires* un tel « ornement » qu'il pense plus convenable à une « histoire » écrite par un plus docte auteur – plus convenable, par exemple, aux *Ogdoades*. Dépeindre le roi ou l'empereur dans leur « privé », lorsqu'ils sont seuls ou avec un familier, relevait pour Langey d'un exercice de style à valeur exemplaire et de l'analyse politique ; ce type d'exercice implique une formation à la rhétorique (et aux lettres latines) que Martin avoue volontiers ne pas posséder. Aussi l'éloquence de l'épée passe-t-elle, dans les *Mémoires*, par le refus réitéré, de façon parfois spirituelle, d'écrire de tels « ornements ». Elle implique aussi (et c'est là toute l'originalité des *Mémoires*) que l'éloquence « professionnelle » est laissée au personnage de Langey, qui vient, par ses discours mais aussi par son action, témoigner d'une forme de virtuosité que ne possède pas Martin, ni en tant qu'auteur, ni en tant qu'acteur.

Ce dispositif qui répartit les rôles entre le capitaine (Martin) et l'orateur-diplomate aux mille ruses (Langey) a inspiré à Monluc l'insertion de la harangue de son frère Jean dans les *Commentaires*, insertion qui n'aurait aucune signification si l'auteur ne l'avait fait précéder et suivre de ses propres « commentaires ». Monluc, cependant, a cherché à enrichir l'ensemble de son œuvre, et ce dès la première rédaction, par ses propres discours. Ce faisant, il a également enrichi l'autoportrait que donnent à lire les *Commentaires* par de nouvelles couleurs, qui lui permettent, à travers son personnage, de proposer un modèle politique à la noblesse et aux « grands ».

Aussi certaines corrections apportées par Monluc à ses *Commentaires* permettent-elles de « grossir » certains traits de la violence verbale du capitaine. Au début du livre V où l'auteur raconte le début des guerres civiles, il insiste sur son intransigeance immédiate, qu'il conçoit comme une violence nécessaire pour éviter de plus grands malheurs. Et l'on assiste à une scène « privée » où un « ministre » (c'est-à-dire un pasteur) vient trouver Monluc pour le convaincre, moyennant un discret pot-de-vin, d'autoriser la levée par les communautés protestantes de quatre mille fantassins. C'est l'occasion pour le « colérique » Gascon de s'emporter contre l'infortuné pasteur :

> Je commence à jurer et l'empoignay au collet, luy disant ces parolles : « Je ne sçay qui me tient que je ne te pende moy-mesmes à ceste fenestre, *paillard : car j'en ay*

> *bien estranglé de mes mains une vingtaine de plus gens de bien que toy*. » Alors il me dict *tout tremblant* : « Monsieur, je vous supplie, laissez-moy aller trouver monsieur de Burie [alors gouverneur de la Guyenne], car j'ay charge de par les eglises d'aller parler à luy, *et ne vous prenez pas à moy qui porte la parolle ; nous ne le faisons que pour nous deffendre.* » Je luy dis qu'il allast à tous les diables, luy et tant de ministres qu'ils etoient. Et ainsi se departist de moy, ayant eu aussi belle peur qu'il eust jamais. *Cela me descria fort parmy ces ministres, car c'estoit crime de lèze-majesté d'en toucher un*[2288].

Aucune des variantes de l'édition de 1592 ne trouve d'équivalent dans les manuscrits. Ces retouches montrent que, du point de vue du style, la colère n'est pas une inspiration : le but de l'auteur est de mettre en évidence la brutalité de son personnage. Monluc connaît les effets de la peur et sa violente éloquence, loin d'être spontanée, vise à terroriser son interlocuteur. Si l'on adopte à présent le point de vue du lecteur, ces retouches ont pour but de plaire au lecteur[2289]. Monluc, relisant son propre texte, a donc cru bon de faire de ce dialogue une scène de genre, opposant le rude capitaine gascon et le couard – les protestants sont souvent assimilés, dans les *Commentaires*, à de simples hypocrites qui déguisent des desseins séditieux sous des discours religieux. Monluc a donc retravaillé son texte de manière à caricaturer davantage non seulement le personnage du protestant, mais également le sien. C'est encore le naturel qui parle, l'humeur colérique qui vient légitimer le discours politique. Comme dans la scène qui vient conclure, dans les *Mémoires* de Du Bellay, le récit de « l'affaire Merveille », Monluc « rompt la broche » du pasteur protestant. La brutalité de sa parole est censée révéler l'hypocrisie de son interlocuteur dont le corps « tremblant » trahit le manque de fermeté : « C'est grande force de conscience », écrivait Martin du Bellay.

La parole éloquente, dans les *Commentaires*, risque cependant d'être assimilée à de trop visibles effets de l'art. Pour montrer que son bien dire est un dire-vrai, une *parrêsia*, Monluc multiplie, dans les retouches de l'édition de 1592, les discours et répliques en gascon mais aussi et surtout en italien, qu'il parle couramment (et au point de rêver qu'il le parle) ; l'espagnol, l'anglais et l'allemand lui fournissent également quelques répliques. Si le gascon renvoie à sa terre natale, les autres langues lui permettent de souligner explicitement que sa maîtrise de l'éloquence ne tient pas à sa connaissance des mots, mais à sa connaissance des choses. Connaître les langues étrangères était une nécessité pour un capitaine à une époque où toute armée ressemblait à une « tour de Babel » (M. Rouch), en raison des troupes alliées et

[2288] *Commentaires, op. cit.*, p. 477.

[2289] Cela ne doit pas nous surprendre : encore aujourd'hui, le cinéma américain, par exemple, use volontiers de telles performances d'éloquence qui opposent une parole martiale et/ou virile à une parole hypocrite ou « intellectuelle ».

mercenaires[2290]. Monluc se montre particulièrement doué dans l'utilisation de l'italien. Il rapporte ainsi un discours prononcé à Sienne devant la « Seigneurie »[2291] :

> […] et alors commençay à leur dire *en italien, lequel lors je parlois mieux qu'à present je ne sçaurois escrire. Voilà pourquoy je l'ay couché en françois, afin aussi que les gentils-hommes gascons, qui n'entendent guières ce langage et qui liront, comme je m'asseure, mon livre, n'ayent la peine de se le faire interpreter* [traduire], *me resouvenant à peu près de ce que je leur dis ; et croy certes que je n'y manque pas dix mots, car tout mon faict estoit autant que la nature m'en avoit peu apprendre sans nul art*[2292].

Son discours n'étant, à l'en croire, l'effet d'aucun « art », d'aucune technique, c'est bien la nature qui parle – et ce quels que soient les mots employés. La harangue de Jean de Monluc témoigne au contraire d'une maîtrise de l'art oratoire qui lui permet de passer avec aisance du latin, langue de la diplomatie, à l'italien. L'éloquence « naturelle » de l'auteur des *Commentaires* s'explique, elle, par une connaissance toute professionnelle de la péninsule, où il a suivi les armées françaises et combattu, d'invasions en retraites, pendant plus de trente ans. Il s'agit bien d'une *éloquence de l'épée*, grâce à laquelle, comme l'a souligné M. Rouch, Monluc pouvait se distinguer : « langue de prestige », le toscan était parlé par les élites lettrées, et l'on peut supposer que le capitaine gascon pouvait davantage briller, à la Cour et aux yeux des « grands », en italien que dans un français dont l'accent trahissait ses origines sociales et son appartenance à la pauvre et belliqueuse noblesse de Gascogne[2293].

2. Du Conseil des rois aux champs de bataille : la recherche des causes dans les « petits faits », et les limites de la prudence

Avec Martin du Bellay et Monluc, l'analyse des causes délaisse souvent les hautes sphères du pouvoir : les Conseils des princes et des généraux sont évoqués, comme dans les *Ogdoades*, mais le regard de l'historien-juge se porte ensuite, bien plus longuement, sur le champ de bataille, où sont déjoués les plus prudents conseils et où, surtout, il faut improviser, trouver de nouvelles solutions à des problèmes que l'on n'avait pas imaginés. Les *Mémoires* aussi bien que les *Commentaires* défendent donc l'idée que les hommes de terrain sont les mieux placés pour comprendre les situations, et sont, par conséquent, porteurs d'une critique contre une dérive du pouvoir qui consiste à gouverner de façon rigide en demandant aux subordonnés de se tenir à une ligne de conduite fixée à l'avance. L'improvisation connaît

[2290] Voir M. ROUCH, « Blaise de Monluc et l'Italie », *op. cit.*, p. 273 *sq.*, notamment p. 285-286.

[2291] « Monluc désigne ainsi le Concistoro, composé du capitaine du peuple et des neuf *priori* ou *signori* », explique P. Courteault (*Commentaires*, *op. cit.*, p. 1038, n. 5).

[2292] *Ibid.*, p. 266.

[2293] M. ROUCH, « Blaise de Monluc et l'Italie », *op. cit.*, p. 285.

cependant ses propres dérives, plus sensibles chez Monluc que chez Du Bellay. Les *Commentaires* présentent l'action politique comme pouvant se passer du conseil. Comme l'écrit Bodin dans la *Methodus* : « […] le dessein est comme le fondement des dits et des faits, car il peut exister sans eux, tandis qu'eux ne sauraient exister sans lui, *sauf en cas de parole ou d'action téméraire* »[2294].

Les *Mémoires*, contrairement à ce qu'une lecture au prisme des quelques mots qu'en dit Montaigne a trop souvent fait dire, ne sont pas un « plaidoyer » pour François Ier, qui s'y montre à la fois sous les traits du magnanime et de l'obstiné. Ses décisions sont arrêtées et manquent de la souplesse dont Langey était capable. Le texte des *Mémoires* se termine par son éloge :

> Ce Prince fut fort regretté tant de ses sujets que des estrangers, pour avoir flory en toutes vertus. Il estoit magnanime et genereux, amateur de bonnes lettres, lequel par son moyen a illuminé les tenebres d'ignorance lesquelles avoyent regné par cy devant, et aima toutes gens d'esprit, et fonda à Paris des colleges pour les lettres Latines, Grecques, et Hebraïques, et feit venir de toutes les parties du monde gens instruits en toutes sciences et arts liberaulx, pour edifier la jeunesse en bonnes meurs et sciences : et combien qu'il n'eust esté nourry aux estudes en son jeune aage, n'estoit science de laquelle il ne peust rendre raison, d'autant qu'il avoit souvent communiqué avecques gens excellens en toute erudition, et que Dieu l'avoit doüé de divine memoire, de sorte que toutes gens doctes qui l'ont hanté, ont confessé avoir plus aprins de luy que luy d'eux. Il mourut en son aage de cinquante et trois ans, apres avoir eu beaucoup de bonnes et mauvaises fortunes, mais plus de malheureuses que de prosperes : toutesfois jamais adversité qui luy peust advenir, ne luy abaissa le cœur, ayant tousjours son recours et ferme fiance en Dieu, et continua en bonne memoire et sain entendement jusques à la fin de ses jours[2295].

Si cet éloge correspond tout à fait à l'image que François Ier a laissée à la postérité à travers les multiples hommages qui lui furent rendus au lendemain de sa mort, on en oublierait presque que tout éloge résulte d'un choix et que, si le roi incarne certaines vertus, il ne les incarne pas toutes – il lui manque, en particulier, la prudence. Le roi a « bonne memoire et sain entendement », mais il apparaît – tout le texte des *Mémoires* en témoigne – comme un prince qui n'a pas su saisir toutes les occasions qui se présentaient à lui. Sa constance même semble se muer en obstination, et c'est d'une même volonté qu'il place sa « fiance en Dieu » et que, refusant de remettre en cause sa première décision, il la maintient malgré les avis contraires.

On peut d'ailleurs opposer cet éloge funèbre de François Ier à ceux dont bénéficia, peu de temps après, Charles Quint. On se souvient qu'il était réputé pour sa connaissance de l'histoire : lecteur de Commynes, il écrivit lui-même ses Mémoires[2296] ; par ce rapport à l'histoire et, plus

---

[2294] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 22 ; *Methodus*, *op. cit.*, p. 35 : *Consilium autem dictorum et factorum ueluti fundamentum quoddam est, quod sine his consistit : illa uero sine consilio non item, nisi quid temere dicatur aut fiat* […].

[2295] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 350*v*.

[2296] Voir J. DUFOURNET, « Les premiers lecteurs de Commynes ou les Mémoires au XVIe siècle », dans *Philippe de Commynes : un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, De Boeck université, 1984, p. 145-192.

largement, à la connaissance, il apparut, pour nombre de ses contemporains, comme représentatif de l'idéal politique de son temps[2297]. Les *Mémoires* de Martin présentent une conception ambivalente de la dissimulation, tendue entre un personnage négatif, l'empereur, et un personnage positif, Langey, progressivement transfiguré en héros du conseil malheureux. Une seule chose les distingue : leur intention. Là où Martin évoque les « fins entierement fondez [*sic*] sur ambition »[2298] de Charles Quint, Langey semble guidé par des sentiments plus vertueux. Ces intentions, cependant, ne se situent pas sur le même plan : Langey est avant tout un serviteur de son roi, et c'est à l'aune de sa fidélité que ses actions doivent être jugées. Les princes se soustraient à ce type de considération – le plus important, dans les *Mémoires* comme dans les *Commentaires*, est leur parole, leur « foi » qui garantit la justice, parce qu'ils respectent leurs engagements, à la fois vis-à-vis des autres princes et vis-à-vis de « leur » noblesse.

En tout état de cause, Martin du Bellay et Monluc, quand ils se « mêlent » des conseils des princes, cherchent avant tout à établir ce qui leur est utile plutôt que ce qui serait honnête. Les deux termes ne s'opposent pas, dès lors qu'il est honnête, précisément, de suivre l'intérêt de son prince. En conséquence, le regard des deux auteurs est principalement un regard d'experts ; leurs « commentaires » sur les affaires dans lesquelles ils ne sont pas directement impliqués trouvent leur légitimité dans cette compétence, principalement militaire et tactique, qu'ils font valoir en racontant leurs propres actions. Il s'ensuit qu'ils portent un regard extérieur sur les conseils des princes – d'où l'emploi, si courant chez Monluc, de la prétérition ou, chez Du Bellay, des précautions rhétoriques (*ne déplaise…*) : c'est depuis leur propre action et leurs propres conseils (qui s'appliquent à des matières plus modestes et de dimensions réduites), qu'ils se permettent de juger les décisions des « grands ». De ce fait, le « déroulement des causes » qui reste, pour ces auteurs, l'impératif de l'histoire-jugement, consiste le plus souvent dans la recherche de causes qui semblent, à première vue, n'être que des détails ou des causes secondaires. Tous deux, cependant, partagent la conviction que le bon conseil ou l'action d'un seul homme peut changer le cours de l'histoire. Martin insiste davantage sur la valeur de ses conseils et de ceux de Langey ; Monluc met l'accent sur ses propres « faits » (dont les succès témoignent à la fois de sa prudence et de la protection divine), si discrets et petits soient-ils, car, selon lui, c'est l'accumulation de ce type d'initiatives qui permet d'emporter la victoire – le devoir des princes étant, dès lors, d'encourager les nobles à « bien faire » en récompensant dignement leurs dangereuses entreprises.

[2297] Voir J. A. MARAVALL, *Carlos V y el pensamiento político del Renacimiento*, Madrid, Boletín oficial del Estado Centro de estudios políticos y constitucionales, 1999, p. 41-42.

[2298] *Mémoires*, IX (éd. 1569), f° 273*r*-273*v*.

Les *Mémoires* offrent donc une image de la prudence faite de retenue – une idée que véhicule le mot *prudence* dans son sens actuel – alors que les *Commentaires* associent la prudence à un art du commandement (et d'entraîner ses hommes par l'éloquence) qui permet de provoquer la fortune. Le « prudent » Monluc discerne des occasions là où la plupart des capitaines ne verraient que le danger ; il tente ainsi de réconcilier la traditionnelle témérité, tant décriée par les Du Bellay, des aristocrates qui recherchent dans les « hazards » la gloire et l'honneur, et la prudence comme capacité à saisir l'occasion favorable, le *kairos*. Monluc et Martin ont cependant ce caractère commun que leur regard se porte en priorité sur les combats où semble dominer la fortune, et où les occasions déjouent sans cesse les conseils et obligent les acteurs de l'histoire à improviser. Il faut alors distinguer ce qui rend la situation présente unique, différente des exemples fournis par l'histoire et par l'expérience, et différente, aussi, de ce que l'on s'était imaginé ; il faut faire preuve de « discrétion », de discernement, en prenant en compte les circonstances. En ce sens, Du Bellay et Monluc réfléchissent dans les mêmes termes que Langey dans le *Prologue* et les fragments des *Ogdoades*, mais restreignent le point de vue de l'historien-juge aux circonstances où s'exprime la puissance de la fortune – principalement, donc, les circonstances des batailles, l'intérêt pour les événements imprévisibles conduisant Martin du Bellay à s'intéresser aussi bien aux phénomènes de terreur collective qu'aux catastrophes naturelles ou aux accidents.

De plus, Monluc propose une conception de l'action radicalement différente de celle Martin en privilégiant l'inspiration, une colère qui fait passer l'action avant même la réflexion : face aux imprévus, il est souvent trop tard pour réfléchir et il faut, dès lors, qu'il se fie à cette colère. L'exécution (*imperium*) passe avant la réflexion (*consilium*) : c'est là un problème de soldat, et non de prince. Toute l'action de Monluc pendant les guerres civiles consiste en ce qu'il appelle justement des « exécutions » : tuer les meneurs et impressionner les autres par des meurtres et des massacres soigneusement scénographiés. À Saint-Mézard, en février 1562, un séditieux protestant, sur l'ordre de Monluc et sous le coup du bourreau, meurt contre la ruine d'une croix de pierre :

> Je le poussai *rudement* en terre, et son col alla justement sur ce morceau de croix. Et dis au bourreau : « Frappe, villain. » Ma parole et son coup fust aussi tost l'un que l'autre, et encore emporta plus de demi-pied de la pierre de la croix. Je fis pendre les autres deux à un orme qui estoit tout contre[2299].

La mise en scène rappelle le Christ et les Larrons. À propos de ce passage, C.-G. Dubois a souligné « la simultanéité de la "parole" et du "coup" »[2300], le caractère évidemment performatif

[2299] *Commentaires, op. cit.*, p. 485.
[2300] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle, op. cit.*, p. 250.

de ce « Frappe, villain » ; Monluc commente également cette mise à mort « sans sentence ny escriture », car, écrit-il : « en ces choses j'ay ouy dire qu'il faut commancer par l'execution »[2301]. C.-G. Dubois se trompe, me semble-t-il, quand il voit dans ce passage la marque d'un « style simple de Monluc, qui part en droite ligne et vise au but »[2302]. Car si la distance entre la parole et l'acte est abolie (ce qui est l'effet du discours : « aussi tost l'un que l'autre » ; au reste, toute sentence de mort est performative), c'est que l'art (la technique) est ailleurs. Il ne se trouve plus dans l'éloquence, comme dans les harangues prononcées aux Siennois ; il réside dans la macabre théâtralité des corps suppliciés, qui rejouent la séquence du Christ et des Larrons – le premier huguenot tué sur la croix, les deux autres « branchés » aux arbres.

La colère de Monluc dépasse, dans la tourmente des guerres civiles, la simple nécessité de la guerre et de la répression, et ne s'explique pas davantage par le naturel ou le tempérament. Les massacres peuvent, certes, avoir une valeur symbolique et religieuse (comme dans le cas de Saint-Mézard ci-dessus), comme l'a démontré Denis Crouzet[2303] ; ils apparaissent surtout comme le déchaînement, non pas d'une « humeur de Gascogne », mais d'une inquiétude mélancolique que ne guide plus le sentiment de l'inspiration divine. Monluc invoque Dieu dans les dangers, les « hazards » ; il n'en est plus question lorsque la victoire est déjà assurée et que les huguenots, ou la garnison ennemie, sont passés par les armes. Ainsi lors de la prise de Mont-de-Marsan, le 20 septembre 1569, le massacre est calculé. Le vieux Monluc, fatigué de la bataille, laisse son fils, le capitaine Fabien, le chevalier de Romegas négocier la capitulation de la garnison ennemie du capitaine Favas :

> Pour ce que je voyois que monsieur de Savignac et le capitaine Fabien vouloient fort sauver Favas et qu'ils vouloient *luy* faire bonne guerre, *parce qu'il estoit en reputation d'estre bon soldat,* je leur dis qu'ils allassent capituler comme bon leur sembleroit ; je signerois leur capitulation, *combien que j'eusse bonne envie d'en faire une despêche* [massacre][2304].

Les ajouts de l'édition de 1592 rendent plus claires les motivations de Monluc. Mais le texte des manuscrits montre déjà qu'il a agi par calcul, et non par colère ni, comme l'a écrit C.-G. Dubois, « brusquement », dans l'« éclair sanglant d'une violence toujours recommencée »[2305] :

[2301] *Commentaires, op. cit.*, p. 485

[2302] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle, op. cit.*, p. 250.

[2303] D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu, op. cit.*, notamment p. 290 et 292 sur les massacres perpétrés par Monluc et ses troupes.

[2304] *Commentaires, op. cit.*, p. 723-724. *Despesche* : « Action de dépêcher, d'expédier, d'exécuter », par ext. « débarras », « exécution », selon Huguet, qui cite également l'expression *Faire belle depesche* : « Faire un grand massacre » (chez Thevet).

[2305] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle, op. cit.*, p. 221.

> *Voilà pourquoy*, quand ils se feurent despartis de moy, je fis partir après eux un gentilhomme pour aller parler secrettement aux soldats et à quelques capitaines *que*, comme on parlementeroit, qu'ils regardassent d'entrer par un costé ou autre et qu'ils tuassent tout ; car il falloit venger la mort des gentils-hommes qui avoient esté massacrés si mal-heureusement à Navarrains […][2306].

L'édition de 1592 ajoute encore une longue justification qui accentue la dimension de vengeance de ce massacre[2307]. Monluc a dû sentir le besoin d'améliorer sa défense, car le récit de la tuerie précède celui des premiers désaccords avec le maréchal de Damville, qui ont mené à la disgrâce[2308].

C'est également dans ce moment que Monluc se montre désemparé du fait de son exclusion des conseils :

> Il ne faut pas trouver estrange si j'estois marry que les conseils se tinssent sans moy, et que rien ne me fust communiqué, veu que j'amenois l'advant-garde et estois la seconde personne de l'armée. Si est-ce que cela est ainsi : *j'avois occasion de m'en offenser bien avant ; aussi voyois-je que ces conseils se tenoient à noz despens*[2309].

La tension entre la colère et la prudence, souvent résolue par Monluc qui s'efforce de donner une image de soi cohérente – à moins qu'il ne « brûle » ses passions et ses humeurs, comme il dit l'avoir fait à Sienne – disparaît ici au profit d'un calcul qui n'est que le produit du dépit. Seul apparaît au lecteur un esprit inquiet pour qui les divisions politiques ou religieuses pourraient être surmontées par la seule force des armes. Ainsi, alors que Martin du Bellay réfléchit, comme Langey, en termes de prudence et de conseil, et insiste sur les modèles du *cunctator* et du virtuose, Monluc présente de lui-même un portrait beaucoup plus contrasté. Et quand il se « mêle » de haute politique, sa modestie dédaigneuse est d'autant plus nécessaire qu'il a pleinement conscience qu'il s'aventure en terre étrangère. En somme, l'expérience de la guerre, qui permet à Martin du Bellay d'étudier les problèmes qui se posent à son intelligence, sans espérer toutefois les résoudre, cette expérience limite le regard de Monluc, le borne, en même temps qu'elle donne son dynamisme à l'écriture.

Pour comprendre en quoi Martin du Bellay et Monluc se distinguent quand ils racontent l'une de leurs batailles, on peut s'attarder sur le récit qu'ils donnent de la bataille de

---

[2306] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 724.

[2307] *Id.* : « parce que, contre la foy promise, on avoit dagué le sieur de Saincte-Colombe et sept ou huict autres qui s'estoient rendus vies sauves à Orthès, lorsque monsieur de Terride fust pris. On fist ceste execution souz pretexte qu'ils estoient subjects de la royne de Navarre ; et si le Roy veut toucher au bout du doigt d'un de ses subjetcs, ils disent qu'il ne peut. Tout est permis à ces gens-là et rien à nous. Le temps viendra que la chance tournera, comme j'espère, et les payerons de mesme monnoye ».

[2308] *Ibid.*, p. 725-731.

[2309] *Ibid.*, p. 726.

Cérisoles[2310], victoire française sur les troupes impériales en Piémont à laquelle les deux auteurs ont participé, le 11 avril 1544. C'est précisément au sujet de cette bataille, qui constitue l'un de leurs principaux faits d'armes, que Monluc se compare à Martin du Bellay. Faisant remarquer que « les historiens n'escrivent qu'à l'honneur des roys et des princes », Monluc se plaint du fait que Du Bellay n'a pas reconnu l'importance de son propre rôle dans la bataille :

> *Combien de braves soldats et gentils-hommes ay-je nommé icy dedans, desquels ces gens* [les historiens] *ne parlent du tout, non plus que s'ils n'eussent jamais esté ! Celuy qui a escrit la bataille de Cerizolles, encor qu'il me nomme, en parle toutesfois en passant ; si* [pourtant] *me puis-je vanter que j'euz bonne part en la victoire, aussi bien qu'à Bologne et Thiomville, et ces escrivains n'en disent rien, non plus que de la valleur d'un grand nombre de voz pères et parens, que vous trouverez icy*[2311].

On sait que Martin du Bellay, s'il tient à nommer souvent les capitaines morts au combat, ne s'est pas embarrassé, n'aimant guère la « prolexité », d'être exhaustif. Ses *Mémoires* ne font donc pas justice, aux yeux de Monluc, à tous les compagnons que lui-même a vu mourir. Ils ne lui font pas justice non plus, à lui Monluc, parce qu'ils n'expliquent pas sa « part en la victoire ». Martin du Bellay écrit simplement :

> Ayant mis cest ordre, on tira des compaignies de gens de pied, tant Françoises que Italiennes jusques au nombre de sept ou huict cens arquebouziers, lesquels se jetterent devant les batailles [le gros des troupes] pour enfans perdus, dont fut donnée la charge au capitaine Montluc, ayant avecques luy le capitaine Hevart, le capitaine Guasquet, et autres gens dispos, et de bon entendement[2312].

Une telle mention n'est pourtant pas, en soi, désobligeante – et l'on y reconnaît l'habitude qu'a Martin de juger les acteurs de ses *Mémoires* par une bref remarque qui rappelle l'implication subjective de l'auteur dans le récit historique.

En fait, Monluc s'octroie le mérite de la victoire dans tout le déroulement de la bataille, du conseil à l'exécution. Lorsque le roi, en effet, assemble son Conseil, il fait l'honneur à Monluc d'y assister. Il s'agit là de l'une des grandes « scènes de conseil » des *Commentaires*, que l'auteur prend soin de dramatiser en mettant en valeur quatre personnages dont il décrit également les places respectives : Saint-Pol, qui joue en l'occurrence le rôle du temporisateur[2313], le roi généreux, mais hésitant, lui-même, Monluc, enflammé d'une ardeur toute militaire, et enfin le Dauphin Henri – le futur Henri II – qui découvre Monluc et l'apprécie déjà ; le Dauphin étant placé derrière la « chaire » du roi, celui-ci ne peut voir les regards complices et approbateurs que son fils adresse au Gascon pour l'encourager à continuer son discours. La scénographie est donc très simple et oppose des personnages stéréotypés. Tout le

[2310] Ceresole Alba, dans l'actuel Piémont.
[2311] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 830.
[2312] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 322*v*.
[2313] François de Bourbon-Saint-Pol, un « grand », donc, qui s'oppose ici au « petit » Monluc.

Conseil prône la solution la plus prudente, considérant qu'une défaite aurait de graves conséquences :

> Monsieur l'admiral en dict de mesmes, et tous les autres aussi, discourant chacun comme il luy plaisoit. Je trepignois de parler ; et, voulant interrompre lorsque monsieur Galiot opinoit, monsieur de Sainct Pol me fit signe de la main et me dict : « Tout beau ! tout beau ! » ce qui me feit taire ; et vis que le Roy se print à rire.

Le mépris de Saint-Paul renforce la position d'extériorité de Monluc, qui se présente alors d'autant plus volontiers comme un parrèsiaste, jetant un regard distant sur les pratiques d'un Conseil où il n'est qu'invité :

> Monsieur le Dauphin n'opina point, et croy que c'estoit la coustume ; mais le Roy l'y feit assister, afin qu'il apprint, car devant ces princes il y a tousjours de belles opinions, non pas tousjours bonnes. On ne parle pas à demy et tousjours à l'humeur du maistre. Je ne serois pas bon là, car je dis tousjours ce qu'il m'en semble[2314].

La suite du Conseil donne l'occasion à Monluc de briller. Le roi présente, en effet, sa décision comme déjà prise. C'est précisément ce qui permet à Monluc d'utiliser la *parrêsia* ; étant seul contre tous, il ne saurait passer pour flatteur. Il ne demande pas au roi de se laisser convaincre, mais seulement de lui donner son avis : un tel désintéressement possède évidemment une grande valeur persuasive, et Monluc ne l'ignore pas :

> Je luy respondis que je l'avois bien entendu [*i.e.* la décision de ne pas livrer bataille], mais que, s'il plaisoit à Sa Majesté me permettre de luy en dire mon advis, je le ferois fort volontiers, non que pour ce Sa Majesté en fist autre chose, sinon ce qu'elle et son conseil en avoient determiné. Sa Majesté me dit qu'il le vouloit et que je luy en disse librement ce qu'il me sembloit[2315].

L'ensemble du long discours qui suit, en conséquence, ne développe aucun argument stratégique. C'est essentiellement sur des arguments éthiques que s'appuie Monluc : il convoque des valeurs nobiliaires qui l'unissent au roi et lui permettent de surmonter la distance de cadet de Gascogne au souverain. Il précise d'abord qu'il s'adresse à un « roi soldat » et rappelle que celui-ci a bien souvent, par le passé, « cerché la fortune de la guerre ». Cette remémoration de ses infortunes italiennes est changée en héroïsme par la perspective chevaleresque dans laquelle se place Monluc. Lui-même est un gentilhomme, résolu à mourir pour son roi ; ses Gascons sont dans le même état d'esprit ; l'ensemble de son armée, hormis les mercenaires, se trouve dans une semblable disposition, d'autant qu'elle reste sur une série de victoires, tandis que l'ennemi est moralement affaibli. En somme, tout est question de conviction :

[2314] *Commentaires, op. cit.*, p. 142.
[2315] *Ibid.*, p. 143.

> J'oserois dire que, si nous avions tous un bras lié, il ne seroit encores en la puissance de l'armée ennemie de nous tuer de tout un jour, sans perte de la plus grand part de leurs gens et des meilleurs hommes. Pensés donc quand nous aurons les deux bras libres, *et le fer en la main,* s'il sera aisé et facile de nous battre. *Certes, Sire, j'ay apprins des sages capitaines, pour les avoir ouy discourir, qu'une armée composée de douze à quinze mille hommes est bastante* [suffisante] *d'en affronter une de trente mille. Car ce n'est pas le grand nombre qui vainc, c'est le bon cœur. Un jour de bataille, la moitié ne combat pas. Nous n'en voulons pas d'avantage. Laissez faire à nous*[2316].

L'argument pourrait se résumer ainsi : une armée résolue ne recule pas devant la perspective du carnage ; si l'adversaire n'est pas prêt à un tel sacrifice, il aura tôt fait de fuir. L'audace de Monluc rappelle cette témérité que Martin, à la suite de Langey, condamne si souvent. Il insiste pourtant de façon tout à fait rationnelle sur son expérience et sur une considération psychologique : la conviction des soldats (leur « cœur », c'est-à-dire leur courage) est décisive, dans la mesure où dès qu'une armée semble avoir pris l'avantage, l'autre perd courage. Dans des affrontements dont Martin du Bellay comme Monluc soulignent la violence extrême et le caractère terrifiant, la persuasion joue un rôle primordial, et c'est déjà cette partie du combat, faite seulement d'éloquence, que joue Monluc dans son intervention au conseil. En fait, il ne donne aucun autre argument que celui de la conviction, dont il apporte l'exemple par sa seule contenance, et c'est ce qui détermine le jugement du roi répondant au comte de Saint-Pol (qui traite Monluc de « fol enragé ») : « Foy de gentil-homme, mon cousin, il [Monluc] m'a dit de si grandes raisons et me represente si bien le bon cœur de mes gens que je ne sçay que faire »[2317].

En somme, Monluc a tout fait pour décider que la bataille soit livrée ; mais, comme dans toutes ses victoires, il mentionne aussi le rôle de Dieu. Comprenant que le roi a pris son parti, Saint-Pol l'incite à s'en remettre à Dieu. La représentation que Monluc donne alors de François Ier rappelle celle qu'en donnent, de façon d'ailleurs plus ambiguë, les Du Bellay :

> « […] Faictes vostre requeste à Dieu et le priez que, à ce coup, vous vueille ayder et conseiller ce que vous devez faire. » Alors le Roy leva les yeux au ciel, et, joignant les mains, *jettant le bonet sur la table,* dict, « Mon Dieu, je te supplie qu'il te plaise me donner aujourd'huy le conseil de ce que je dois faire pour la conservation de mon royaume, *et que le tout soit à ton honneur et à ta gloire.* » Sur quoy monsieur l'admiral lui demanda : « Sire, quelle opinion vous prent-il à present ? » Le Roy, *après avoir demeuré quelque peu, se tourna vers moy, disant comme en s'escriant*[2318] *:* « Qu'ils combattent ! *qu'ils combattent !* – Or doncques, il n'en faut plus parler, *dit monsieur l'admiral ;* si vous perdez, vous serez seul cause de la perte,

[2316] *Ibid.*, p. 145.
[2317] *Ibid.*, p. 147.
[2318] Au lieu de cette précision, les copies *A* et *B* donnent simplement : « Le Roy respond : qu'ilz combattent ».

> et si vous gaignez, pareillement ; et tout seul en aurez le contentement, en ayant donné seul le congé[2319]. »

Monluc a dramatisé la scène, insistant sur l'action oratoire : le geste rituel du roi qui se met tête nue pour prier Dieu (non « le bonnet au poing », comme Charles Quint devant les ambassadeurs, mais « jetant » son bonnet), le silence qui suit la prière et la parole brusque qui suit, comme inspirée, qu'il répète une fois dans l'édition de 1592.

Dans les *Commentaires*, c'est surtout ce conseil qui décide de la bataille, tandis que Martin du Bellay résume plus sobrement la décision royale. Chez Monluc comme chez Du Bellay, en effet, le roi n'étant pas sur le lieu de la bataille, il prend seulement la décision d'autoriser le comte d'Enghien, qui mène l'armée et se trouve donc sur le lieu des futurs combats, à donner la bataille s'il juge que l'occasion est favorable. Comme l'écrit Du Bellay :

> Quant à la bataille, le remetoit [*sic*] à en user par l'advis des capitaines qui estoient aupres de luy, lesquels pouvoient mieux connoistre (estans sur les lieux) ce que la necessité commanderoit à ses affaires, que luy ne le voioit à l'œil[2320].

En conséquence, c'est le conseil du comte d'Enghien qui, chez Du Bellay, se trouve développé – de façon plus sommaire : Martin ne s'y représente pas comme le fait le bouillant Monluc. Ce dernier, au contriare, ne pouvait se priver de raconter son moment de grâce auprès de François Ier et de son futur « bon maistre » Henri II. Son propre « conseil », cependant, ne tient absolument pas compte de ce qu'il a pu connaître « à l'œil » de la situation. Seule la recherche de gloire le pousse.

Vient ensuite la bataille proprement dite. Les *Commentaires* et les *Mémoires* donnent des faits un récit extrêmement détaillé : la chose est courante chez Monluc, plus rare chez Martin du Bellay. Le récit des *Mémoires* prend place dans le dixième et dernier livre, où Martin emploie volontiers la première personne du pluriel, un *nous* dans lequel il s'inclut. Le souvenir, très personnel, est encore vif. Les deux auteurs ne diffèrent donc pas par le degré de précision, mais par leur regard. Monluc est dans la mêlée. Selon Martin du Bellay, il fait partie des troupes d'arquebusiers de l'avant-garde, qui se « jettent » en « enfants perdus »[2321] à l'avant-garde. Du Bellay, au contraire, joue un rôle d'intermédiaire, celui « d'aller de la bataille à l'avantgarde et à l'arrie[re]garde, afin que selon que l'ennemy se gouverneroit il fist marcher les nostres »[2322]. Son rôle lui donne par conséquent une vue plus large des combats, alors que Monluc ne raconte que la part qu'il a prise dans la bataille. Le rôle de Martin du Bellay lui fait

[2319] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 147-148.
[2320] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, p. 319*v*
[2321] L'expression, également employée par Monluc (*Commentaires*, *op. cit.*, p. 160), désigne les « soldats envoyés en avant pour les attaques les plus dangereuses » (Huguet).
[2322] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, p. 323*r*.

prendre conscience des dangers au moment où ils se présentent, et il est de ceux qui les préviennent :

> […] le sieur de Langey [Martin], qui avoit la charge de recongnoistre la contenance de l'ennemy, et d'advertir noz genz de ce qu'ils devoient faire, aussi avoit [*i.e.* il y avait] le sieur de Monnins, voiant marcher le bataillon des lansquenets Imperiaux, qui estoit de dix mille hommes, pour venir attaquer noz Suisses, qui n'estoyent que quatre mille, veit le jeu mal party […][2323].

Observateur avisé, Martin signale ces dangers aux divers commandants de l'armée[2324]. Son regard d'acteur est proche de celui qu'il adopte en tant qu'historien-juge : c'est un regard surplombant, qui laisse entendre que le désordre et le hasard n'occupent qu'une place relative dans la bataille, car les inconvénients sont pris en compte à mesure qu'ils se présentent.

Monluc, au contraire, ne prend conscience de ces « hazards » qu'une fois la bataille terminée, en s'entretenant avec un « gentilhomme » dont il dit avoir oublié le nom :

> Et en nous en retournant, ce gentil-homme s'accosta de moy et me dict : « Jesus, capitaine Monluc, en quel peril a esté ceste bataille d'estre perdue ! » Moy, qui n'avois veu ny ouy dire aucune chose du desordre, et pensois que les derniers que nous avions deffaicts estoient ceux de Carignan, qui fussent sortis pour se trouver à la bataille, alors je luy respondis : « En quelle sorte sommes nous entrez en aucun peril ? Car tout aujourd'huy nous avons eu la victoire entre noz mains. – Je vois bien, dit-il, que vous n'avez pas veu le grand desordre qui a esté. » Et me conta ce qu'estoit [ce qui était] advenu à la bataille ; que, comme je prie à Dieu qu'il m'aide, s'il m'eust donné deux coups de dague, *je croy que* je n'eusse point saigné ; car le cœur me serra et fist mal d'ouyr ces nouvelles, et demeuray plus de trois nuicts en ceste peur, m'esveillant sur le songe de la perte[2325].

Monluc, si assuré avant la bataille, fait l'expériences de « hazards » dont il est pourtant coutumier, et la prise de conscience du danger encouru (lors d'une bataille qu'il avait contribué à entreprendre) engendre dans son esprit une terreur rétrospective. Comme Du Bellay rejoue les batailles en examinant froidement les diverses façons dont elles auraient pu se dérouler, Monluc revoit les « hazards » encourus dans de violents cauchemars. La conclusion que Monluc tire de Cérisoles incite à relativiser la puissance du verbe et de la conviction, cette puissance que suggérait son éloquent et passionné discours dans le Conseil du roi. La prière de ce dernier, certes, reconnaissait que Dieu seul décide de l'issue des combats. Les cauchemars de Monluc le rappellent à la réalité : il ne saurait, en commandant à une petite troupe d'arquebusier, décider à lui seul de l'issue des combats dont la plus grande partie, dans la mêlée générale, ne peut que lui échapper.

[2323] *Ibid.*, p. 323*v*.

[2324] *Id.* : « Le sieur de Thais aiant eu cest advertissement, incontinant changea d'entreprise […] ». Ce changement en entraîne un autre : « Les Allemans Imperiaulx voians les François avoir changé leur dessein, changerent pareillement le leur, et de leur gros bataillon en feirent deux […] ».

[2325] *Commentaires, op. cit.*, p. 165.

Dans le même ordre d'idées, Monluc raconte qu'après la bataille, il s'est entretenu avec un capitaine ennemi, Pietro Colonna (« Pierre Colonne ») au sujet de la rupture du pont de Carignano, modeste victoire à laquelle l'auteur des *Commentaires* avait contribué quelque deux mois avant Cérisoles. La conversation est l'occasion, pour les deux capitaines, de refaire la bataille à grand concours de « si » (selon une logique chère à Martin du Bellay). Monluc l'ayant assuré que les Impériaux auraient pu remporter la victoire, Colonna lui rétorque qu'au contraire les soldats espagnols retranchés dans Carignano avaient été pris de panique, au point que si les Français avaient poursuivi leur avantage, les Espagnols seraient tous sortis. Cette anecdote, qui montre la puissance de la peur, son rôle décisif dans les combats, incite l'auteur à méditer sur ces faits qui échappent totalement au regard des acteurs de l'histoire et ne peuvent être révélés qu'après coup (y compris, comme le montre l'exemple de Carignano, en discutant avec l'ennemi) :

> *Je cogneuz, par ce qu'il me dist, le vieux proverbe estre veritable, qui dict que si l'ost* [l'armée] *sçavoit ce que fait l'ost, souvent l'ost deffairoit l'ost.* Or, encores qu'après la reddition de Carignan, les gens de la ville nous asseurassent de ce grand desordre, nous n'y pouvions adjouster foy, et moy mesmes le premier, au moins qu'il fust si grand ; car cela est estrange. Mais puisque le chef mesmes le confessoit, faut doncques croire qu'il estoit vray*, et qu'ils estoient poussez de quelque esprit ; car nous ne leur faisions point de mal, ayant autant peur qu'eux, et peut estre plus. La nuict est une chose effroyable, lors qu'on ne voit qui vous assaut*. Cecy me faict conclure que le tout m'advint d'un grand heur ; car hardiesse ne se peut cela appeler, ains plutost la plus grand folie que homme sçauroit faire. Et croy qu'entre tous les heurs et fortunes que Dieu m'a donné [*sic*], celle là en est une des plus remarquables *et plus estranges*[2326].

Si Monluc accorde à sa propre prudence et, partant, aux capacités des capitaines en général une valeur incomparablement plus grande que ne le fait Martin du Bellay, il reconnaît donc que les événements de la guerre ne cessent de déjouer l'imagination. Il s'arrête, cependant, sur le caractère exceptionnel de cette « fortune », comme pour nier ce qu'elle révèle de la fragilité de ses propres conseils.

La conclusion de Martin du Bellay est toute différente. Comme à son habitude, il réfléchit au conditionnel pour comprendre les possibilités manquées par les deux camps : « Vous pouvez entendre que sans l'advis que print monseigneur d'Anguien [d'Enghien] de s'arrester pres de noz Gruiers, asseurément la bataille estoit perdue pour nous […] »[2327]. Il en déduit que, d'une part, la bataille était près d'être perdue ; d'autre part, que la victoire ne doit pas faire oublier l'occasion manquée de poursuivre l'ennemi jusqu'à Asti pour défaire les troupes du marquis

[2326] *Ibid.*, p. 169.
[2327] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 325*r*.

del Vasto[2328]. Si victoire il y a, c'est une victoire ratée. Ainsi, au lieu de s'attarder sur le résultat à court terme et sur la gloire qu'il confère à ses acteurs, Martin du Bellay réfléchit à la suite. Une glorieuse victoire, en effet, ne garantit pas l'avenir, et il faut savoir poursuivre sa fortune. La bataille, en l'occurrence, devient une tuerie inutile, car le roi n'a pas su en profiter. En effet, lorsque les capitaines de l'armée rendent compte de leur victoire au roi, celui-ci se pose une question stratégique d'importance : faut-il poursuivre l'avantage pris par l'armée royale en Italie, et prendre le duché de Milan, ou bien au contraire faut-il rapatrier les troupes du Piémont pour se préparer à défendre le royaume contre les troupes que l'Empereur réunit en Allemagne ? Le roi choisit la deuxième solution, au grand regret de Martin :

> [ce qui] fut (ce me semble) chose assez mal digerée, car si l'Empereur eust senty le Duché de Milan esbranlé, et en danger de perdition, veu mesmes les grandes partialitez, lesquelles estoient au Royaume de Naples, il eust esté contraint d'y convertir ses forces, pour plustost garder ce dont il estoit en possession, que d'essaier à conquerir celuy [le bien, *i.e.* le territoire] d'autruy, en hazard de ne riens gaigner[2329].

Monluc, reprenant ce jugement de Martin dans la dernière version des *Commentaires*, refuse de trancher, de « démêler » le problème :

> *Si on eust sçeu* [*sic*] *faire proffit de ceste bataille, Milan estoit bien esbranlé. Mais nous ne sçaurions jamais faire valoir noz victoires. Il est vray que le Roy etoit assés empesché à garder son royaume de deux si puissans ennemis* [l'empereur et le roi d'Angleterre][2330].

Cette absence de jugement de Monluc, qui se montre si hardi dans d'autres occasions, le montre comme dépassé par un problème de haute stratégie. Pour lui, le problème n'est pas tant de savoir où doit combattre l'armée, que de dire comment et dans quel esprit elle doit le faire.

Martin du Bellay cherche à comprendre la victoire et à isoler les bons conseils qui l'ont permise ; quand il s'arrête sur des actions apparemment secondaires, c'est pour comprendre à quel moment la fortune aurait pu changer de camp et décider, en dépit des conseils, de l'issue de la bataille. Monluc, au contraire, avoue sa perplexité. Il ne comprend pas les « grands mouvements » de l'histoire, seulement ses actions particulières, comme l'a souligné J.-L. Fournel en comparant la pratique d'écriture de Monluc à celle de Guicciardini : « […] la chevauchée fantastique du premier ne lui laisse pas le temps d'apercevoir ce que l'immobilité du second dans son cabinet lui découvre »[2331] ; même « à Cérisoles, ce sont des considérations tactiques ponctuelles (sur le champ de bataille) ou des tirades volontaristes (au conseil du roi)

[2328] *Id.*
[2329] *Ibid.*, f° 326*r*.
[2330] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 167.
[2331] J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*, p. 308.

qui soutiennent son argumentation »[2332]. On est tenté de conclure que des soldats comme Monluc peuvent gagner des batailles (ce dont celui-ci, du reste, est tout à fait conscient), mais qu'ils ne sauraient gagner une guerre, car ils manquent de la hauteur de vues nécessaire : une bataille, c'est de la tactique et, à la rigueur, de la stratégie ; une guerre, c'est de la politique. Il y faut une autre prudence, hors de portée du capitaine gascon qui ne s'élève à la haute politique que par des incursions qui, comme sa colère, durent peu.

Ce problème de la « portée » du jugement et de l'action des hommes dans l'histoire, autrement dit des limites de leur capacité à faire l'histoire, peut être résumé, me semble-t-il, par une image : celle des armes – et plus exactement par l'antithèse entre les armes courtes et les armes à feu. Celles-ci, très imprécises au XVIe siècle, apparaissent dans l'imaginaire collectif comme l'expression de la fortune dans l'histoire, permettant à des soldats anonymes de tuer par hasard (car il était impossible de viser une personne précise) de grands combattants et, évidemment, des nobles dont la valeur se trouve ainsi fort mal récompensée. L'emploi des armes à feu contredit donc l'idéal chevaleresque, et il est communément admis qu'elles sont aussi efficaces pour tuer que barbares parce qu'elles tuent sans distinction, ce dont témoigne, entre autres, le récit de la mort de Bayard par Champier[2333]. Les décès dus à l'artillerie peuvent également apparaître comme les signes d'une punition divine (car on ne peut les comprendre comme le résultat de la volonté humaine) et peuvent contribuer à impressionner, voire à démoraliser les combattants[2334].

Monluc, qui a très tôt compris l'efficacité des armes à feu, en particulier des armes de poing (les arquebuses)[2335], prend pourtant part au concert général et au discours convenu qui condamne une telle invention :

[2332] *Ibid.*, p. 309.

[2333] S. CHAMPIER, *Les gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard*, *op. cit.*, p. 207 : « Quant celluy qui avoit tiré le coupt de hacquebute [arquebuse] sceust que le chevalier Bayard estoit mort par son moyen, si fust moult desolé et triste. Si jura et fit serment que jamais ne tireroit ny tiendroit hacquebute, et mauldit plusieurs foys le premier inventeur d'icelle […] ». Gargantua présente également l'artillerie comme inventée « par suggestion diabolicque » (*Pantagruel*, *op. cit.*, chap. VIII, p. 347).

[2334] Voir par exemple *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 331*v*, où l'on doit cacher la mort d'un capitaine : « Ce pendant aussi l'Empereur faisoit continuer sa batterie : mais estant le capitaine la Lande travaillé [fatigué] d'avoir remparé tout le jour, et s'estant retiré dedans son logis pour se refrechir [reposer], un coup de canon passant par la breche et tout à travers la ville, luy emporta la teste, [ce] qui fut grand dommage, car il estoit vaillant homme, et beaucoup experimenté, dequoy le Comte de Sanserre adverty, feit ce jour celer sa mort, craingnant estonner ses soldats. Ce jour mesmes le Prince d'Orenge estant party de la forge où il estoit campé […], un coup de coulevrine venant de la ville donna sur le haut d'icelles trenchées, où avoit [*i.e* il y avoit] force pierres, dont les esclats frapperent ledict Prince d'Orenge, de sorte qu'il en mourut au grand regret de l'Empereur et des Imperiaux ». Voir aussi *Commentaires*, *op. cit.*, p. 158 : « C'est [l'artillerie] ce qui estonne plus et souvent fait plus de peur que de mal ».

[2335] Sur le rapport de Monluc aux armes à feu, voir I. ROY, « Introduction », *op. cit.*, p. 14-17.

> *Que pleust à Dieu que ce malheureux instrument n'eust jamais esté inventé ! je n'en porterois les marques, lesquelles encores aujourd'huy me rendent languissant, et tant de braves et vaillans hommes morts de la main le plus souvent des plus poltrons et plus lasches, qui n'ozeroient regarder au visage celui que de loing ils renversent de leurs malheureuses balles par terre. Mais ce sont artifices du diable pour nous faire entre-tuer*[2336].

L'arme à feu empêche la valeur des soldats de s'exprimer : l'injustice de ses « effets » explique que l'auteur en fasse une invention « diabolique ». Dieu a récompensé sa prudence en donnant la victoire à Monluc dans toutes les entreprises qui ne dépendaient que de lui, dans toutes les entreprises où il était le seul maître de son action. Le diable prend sa revanche en le défigurant d'une blessure arbitraire, qui n'est le fruit d'aucun calcul, d'aucune volonté humaine.

Monluc, comme on sait, cherche dans son texte à rétablir le lien brisé entre lui et les princes ; en matière de combat, il désire encore connaître son ennemi, le « regarder au visage ». Ce désir qui peut paraître irrationnel participe pourtant d'un désir de liberté : en trouvant un accès au roi, Monluc peut lui faire parvenir ses conseils (sans les « filtres » des courtisans et des médisants) et, en se battant face à face avec son adversaire, il pourra se voir attribuer le mérite de l'avoir mis à mort. Dans un cas comme dans l'autre, il reste le maître de son action : son discours n'est pas déformé, les coups qu'il porte ne partent pas au hasard. Le thème de la « portée » de ses actions est d'ailleurs au cœur de sa pratique militaire. Monluc fut d'abord capitaine d'infanterie (les « gens de pied ») et l'arme qu'il privilégiait était la pique, une arme dont son possesseur reste le maître au moment où il s'en sert – au contraire de la flèche, du carreau ou de la balle, qui échappent à leurs lanceurs. Il n'y a donc rien d'étonnant si, lorsqu'il évoque ses difficultés pour se faire entendre par le roi et l'hostilité que lui témoignent les membres du Conseil, il a recours à l'image de la « picque », c'est-à-dire la *portée* d'une pique :

> Et me fust mandé par d'autres que l'on se mocquoit de moy au conseil, et qu'on m'appelloit corneguerre. Ils pouvoient dire pis, puisque je n'en entendois rien ; si j'eusse esté à une picque d'eux, j'en eusse peut-estre faict taire quelqu'un qui parloit bien haut. J'excepte ce que je dois ; mais ces messieurs les courtisans, qui ne manièrent jamais autre fer que leurs orloges et monstres, parlent comme bon leur semblent ; ils font les demi-dieux et font les empressez, comme si rien n'estoit bien faict s'il ne passoit par leur teste. Je m'estonnois fort comment la Royne, qui avoit si bon entendement, se resouvenant de ce qu'elle m'avoit dict, me traictoit ainsi. Il n'y avoit ordre, car j'estois si esloigné que je ne pouvois replicquer[2337].

Les *Commentaires* constituent une réponse à cet éloignement, mais aussi une réflexion sur ce que peut l'acteur de l'histoire, sur la portée de ses actions. Pour Monluc, l'action doit porter sur ce qui dépend de nous : il cherche, certes, à tenter la fortune, mais en connaissance de cause et

[2336] *Commentaires*, *op. cit.*, p. 34-35.
[2337] *Ibid.*, p. 591. *Corneguerre* : « Celui qui pousse à la guerre, à la bataille » (Huguet).

« le fer à la main », pour reprendre l'expression qu'il emploie dans le conseil qui précède la bataille de Cérisolles.

La devise *Deo duce, ferro comite* prend ici tout son sens. Monluc cherche les moyens pour la valeur nobiliaire de s'exprimer sur le champ de bataille, d'une part, et d'autre part auprès des rois[2338]. Le courage doit être victorieux et il doit être visible, il doit avoir des « effets », se rendre manifeste. C'est pourquoi Monluc devait devenir, après sa mort, « une référence pour promouvoir l'héroïsme aristocratique »[2339].

3. À qui s'adressent les *Mémoires* et les *Commentaires* ? L'histoire-jugement comme écriture du conseil

Les *Mémoires* de Martin du Bellay, comme les *Commentaires* de Monluc, dépassent cependant ce lectorat privilégié constitué par les hommes d'épée et les princes. L'objet de la présente thèse n'est pas de livrer des considérations générales sur le genre des Mémoires, mais il faut ici constater que l'hypothèse de N. Kuperty-Tsur selon laquelle « les mémorialistes n'entendent pas faire une œuvre littéraire »[2340] constitue, dans le cas de Martin du Bellay et de Monluc, une lecture littérale qui prive leurs ouvrages d'une partie de leur véritable portée. Il faut préciser, d'abord, qu'il y a une différence entre une œuvre de lettré et une œuvre littéraire : nos auteurs disent refuser d'écrire *en lettrés*, mais ils n'ont pas même la notion d'œuvre littéraire – notion qui n'existait pas en tant que telle. Même si on oublie cette différence, on ne peut admettre que « faire une œuvre littéraire […] serait déroger à leur statut d'hommes d'épée, d'action et de pouvoir, supérieur à celui des écrivains qu'ils méprisent pour leur origine modeste, leur existence douillette dans la chaleur des études d'où, ne pouvant qu'avoir une très vague idée de la réalité des combats, ils écrivent ou plutôt déforment l'Histoire sur la base de rapports et d'ouï-dire ». C'est là prendre pour argent comptant des propos qui, précisément parce qu'ils sont réitérés à longueur de préface, perdent leur signification première et littérale pour signaler autre chose – pour marquer l'origine sociale de l'auteur et pour marquer l'inspiration de l'œuvre, une inspiration puisée dans l'expérience directe des « affaires » et des

[2338] Parce qu'il cherche toujours à détruire les obstacles qui empêchent la valeur aristocratique de s'exprimer, Monluc est loin d'être un « contestataire » à l'égard de la noblesse. L'analyse que je propose ici est donc très différente de celle de P. MICHEL, « L'homme de colère et l'homme de paix : Monluc, Montaigne », *op. cit.*, p. 52 : « Son livre n'est plus un simple plaidoyer pour réfuter les misérables accusations d'avarice, ou celles plus fondées, de cruauté, ni un traité de l'art militaire, ni des mémoires léguées à ses petits-enfants pour combler les lacunes des Histoires, mais dans une abondance de remarques, de remontrances, de conseils et de discours une remise en cause de tous les principes essentiels de la morale aristocratique. Sur le tard, Monluc de sujet conformiste se métamorphose en contestataire, de conservateur en réformateur, de fanatique en tolérant ».

[2339] D. CARABIN, « La réception posthume des *Commentaires* », *op. cit.*, p. 187.

[2340] N. KUPERTY-TSUR, « Le moi, sujet de l'Histoire », *op. cit.*, p. 68.

combats. De tels propos permettent également de tracer des limites que le discours n'est pas censé franchir : l'auteur n'est censé s'occuper que de ce qu'il connaît – or, précisément, les « commentaires » de Monluc et de Martin du Bellay ne cessent de transgresser ces limites théoriques. Il faut donc tenter de rendre compte de cette transgression, parce qu'elle modifie la portée de leurs œuvres.

L'aristocratie française réunissait autour des valeurs de l'épée – l'honneur, la terre, le lignage, la valeur (militaire), etc. – nombre de personnages qui avaient embrassé la carrière ecclésiastique, et d'autres qui étaient issus de milieux robins : on verra le parlementaire Montaigne, comme tant d'autres, évoquer la « vacation militaire » de la noblesse avec la conviction des convertis de date récente. Jean de Monluc ou Jean du Bellay sont issus de cette noblesse d'épée, aussi bien que Guillaume du Bellay. Il faut ici différencier la noblesse d'épée au sens large (les familles de la plus ancienne noblesse qui revendiquent leur origine et leur rôle historique de *bellatores*) et la noblesse d'épée au sens restreint – les nobles portant l'épée et suivant la « vacation » militaire. Par ailleurs, on ne saurait sous-estimer l'intérêt que portaient les plus « lettrés » à des ouvrages qui traitaient de « l'art », de la technique de la guerre, intérêt dont témoigne la première réception des *Mémoires* et des *Commentaires*. Les choses ne sont donc pas aussi tranchées qu'elles peuvent le paraître à la lecture des préfaces de René et Martin du Bellay ou des nombreux passages des *Commentaires* où Monluc revient sur sa façon d'écrire et son refus de faire œuvre d'historien.

Il faut, me semble-t-il, sortir ici de la logique qui veut que, comme l'écrira Montaigne, « chacun à son gibier », nos auteurs ne traitent que des affaires qu'ils connaissent. Monluc et Martin du Bellay ne parlent pas que de guerre et leur regard ne cesse de se poser à côté de ce qui était censé être leur objet. La place de la guerre, où la prudence humaine est toujours menacée par le désordre, par l'irruption de l'irrationnel, est précisément ce qui légitime cette permanente transgression. C'est leur expérience des « hazards » qui les rend aptes à considérer, certes modestement, des sujets qui ne les regardent pas, à se *mêler* de problèmes qu'ils ne sauraient *démêler*. Chez Monluc, c'est sa capacité d'improvisation, mise en scène au milieu des périls, qui légitime les fulgurances du jugement et l'autorise à parler librement ; chez Martin du Bellay, c'est l'attention constamment portée sur les « si » et sur les détails rendant chaque situation unique qui autorisent le mémorialiste à sortir de la position du témoin et du narrateur pour se faire juge des actions et pour prendre part aux conseils.

En définitive, au-delà de la portée exempaire des *Mémoires* et des *Commentaires* et de leur dimension de conseil aux princes et aux capitaines, ces œuvres se présentent comme une invitation à se « mêler » aux conseils des acteurs de l'histoire avec une distance et une ironie

qui n'appartiennent qu'au lecteur et pas seulement au professionnel en quête de réponses concrètes. De tels livres, on l'a vu, ne sont pas des traités d'art militaire. La place du lecteur induite par l'histoire-jugement de Martin du Bellay et Monluc pourrait, me semble-t-il, être résumée par ce commentaire de Martin à son récit de la bataille de Cérisoles :

> Je vous asseure qu'il y eust eu beaucoup de plaisir à voir les ruzes et stratagemes de guerre, qui se faisoient tant d'une part que d'autre, à l'homme qui eust esté en lieu de seureté, et qui n'eust eu autre chose à faire[2341].

Cette variation sur le *Suaue mari magno* ne manque pas de malice ; le « plaisir » ne naît que de l'éloignement du lieu du combat, d'un temps de pause voire de retraite où le jugement peut examiner à loisir les conseils et les « faits » des acteurs – ainsi, lors de batailles données dans l'est de la France, « Les dames de Lorraine et de Guise », écrit Martin, « estoient aux fenestres du chasteau, qui en eurent passe-temps »[2342]. Dans la « mêlée » des combats, les acteurs n'ont guère le temps de « démêler » les problèmes ou de s'attarder sur les actions de chacun. Le public de Martin du Bellay, cet auteur qui ne chante pas les louanges des hommes de guerre et des « belles » actions militaires comme le fait Monluc, semble ainsi s'élargir de la noblesse d'épée à un lectorat curieux de comprendre la richesse inépuisable des situations présentées par la guerre. Alors que la fièvre des combats semble provoquer chez Monluc un bonheur mystique qu'il s'attache à traduire par l'écriture (ce bonheur est également provoqué par son art de galvaniser les soldats et de se garantir lui-même de la peur par le sentiment de son élection), Martin du Bellay cherche à se faire entendre d'un plus grand public, allant parfois jusqu'à expliquer des détails techniques inaccessibles au lecteur « civil »[2343].

En ce sens, l'œuvre de Du Bellay semble davantage prendre en compte le public indéterminé qui, naissant avec le développement de l'imprimerie, a peu à peu contribué à définir le « champ » littéraire. Mais elle est à coup sûr moins *éloquente* que les *Commentaires*, en ce qu'elle délaisse le plus souvent les procédés de l'hypotypose et les « concions » pour livrer un récit sobre et sommaire des événements, où s'insèrent les jugements des acteurs et de l'auteur : les *Mémoires* de Martin présentent l'ossature de l'histoire-jugement rêvée par Langey. Les *Commentaires*, cependant, ne me semblent pas si exclusivement destinés aux « capitaines » qu'ils ne paraissent l'être. L'art du « commentaire » qui consiste, pour Monluc, à se « mêler »

[2341] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 323*v*.

[2342] *Ibid.*, f° 54*v*.

[2343] Voir *Ibid.*, f° 334*v* : « Il y mourut de [*sic*] gens de bien, et d'une part et d'autre, et entre autres des nostres le seigneur des Bordes, et le jeune Jenlis, tous deux de la maison de monseigneur d'Orleans, et furent tuez de coups de pistoles, qui sont petites harquebuses qui n'ont qu'environ un pied de canon, et tire l'on avecques une main, donnant le feu avecques le rouet ». Martin semble ici remplir un devoir de témoignage envers les familles et proches des victimes, à qui il précise les circonstances de la mort de ces gentilshommes.

d'autre chose que de sa spécialité – la guerre et ses techniques – implique de sa part une *sortie de son ordre*, une transgression qui produit le plaisir tout littéraire de la lecture ; les exagérations de ses cruautés et les outrances de son langage sont également des indices d'une écriture produite pour un lectorat qui ne s'intéresse pas qu'aux aspects les plus techniques et professionnels du récit. Lorsqu'il force le trait, Monluc ne saurait convaincre les gens du métier : qui veut-il impressionner, sinon les amateurs ?

Aussi faut-il se garder d'une lecture anachronique et littérale des *Commentaires* en prenant au mot Monluc qui dit dédaigner les lettrés, les femmes, les courtisans. M. Hersant écrit que « cette œuvre d'homme s'adresse à des hommes, et à des capitaines, excluant radicalement ce *rien de féminité* qui fait peut-être le lecteur de "littérature" »[2344]. Cette formule me paraît inexacte (encore faudrait-il définir la « féminité » : la naissance historique du champ littéraire est elle-même liée à une évolution de l'idée de féminité et à une sociabilité mixte et aristocratique particulière), mais elle décrit néanmoins l'impression produite *aujourd'hui* par la lecture des *Commentaires*. Il faut se méfier des fausses évidences : pourquoi les faits d'armes n'auraient-ils intéressé que les militaires, en un temps où les victoires royales suscitaient la concurrence des poètes pour tresser les lauriers des vainqueurs ? L'un des premiers destinataires du texte, pourtant, n'était autre que Catherine de Médicis ; et trois ans après leur première parution, les *Commentaires* furent salués par Marie de Gournay dans la préface de l'édition posthume des *Essais* de Montaigne :

> Après tout, messieurs de Montluc et de la Noue se sont ilz pas de nostre aage descritz et representez eux mesmes aussi, par le registre de leurs actions, dont ilz ont faict present à leur pays ? remerciables en cela deux fois : l'une, de leur labeur ; l'autre, de l'avoir appliqué sur tel subject : car ilz n'eussent peu rien escrire de plus vray, que ce qu'ilz avoient faict eux mesmes, ny rien de plus utile, que ce qu'ilz avoient si bien faict[2345].

En son temps, l'œuvre de Monluc apparut pour ce qu'elle était : l'œuvre d'un capitaine qui complétait une longue tradition, illustrée par César et les Du Bellay. Prenant la plume, Monluc pouvait-il écrire autre chose que ses « faits » ? L'éloquence et le discours de vérité lui servent essentiellement à emporter la conviction de lecteurs que ne touchent pas les conseils aux capitaines, ses semblables. Ainsi, sans nier la spécificité des *Mémoires* et des *Commentaires*, sans nier leur valeur technique, on peut, je crois, considérer que leur place dans l'histoire littéraire ne se limite pas à leur dimension d'art militaire, ni même à fournir une

[2344] M. HERSANT, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 240.
[2345] « Préface de Marie de Gournay », dans *Les Essais*, p. 16.

« matière » à réfléchir et à écrire à un public lettré. Les stratégies rhétoriques mises en œuvre par leurs auteurs invitent le lecteur à juger les conseils et les actions ; comme Langey qui invitait ses lecteurs à terminer le raisonnement par lui « ébauché », Monluc et Martin du Bellay les invitent à « se mêler d'histoire » à leur tour.

Quatrième partie.

L'écriture sur l'histoire sans l'histoire.

Les conseils au crible de la « discretion »

dans les Essais

A. Alciato, *Livret des Emblemes*, Jean Lefevre (trad.), Paris, Chrestien Wechel, 1536, f° O7*v* (http://www.emblems.arts.gla.ac.uk). Traduction française de la même édition (f° O8r) : « La Chimere, qui est a dire les fors, et trompeurs sont surmontez par vertus et conseil ». « Bellerophon chevalier fort, / Sur Pegasus volant monta : / Faisant par luy si grand effort, / Que la Chimere surmonta. / Celluy qui des assaulx moult a, / Troublans ses esprit et memoire. / Si de bon conseil se acointa, / Tost prand sur telz monstres victoire ».

Introduction. Montaigne historien-juge ?

> *J'adjousteray à tout cecy, que pendant qu'il faict contenance de se desdaigner, je ne leu [lus] jamais Autheur qui s'estimast tant que luy ; car qui auroit rayé tous les passages qu'il a employez à parler de soy, et de sa famille, son œuvre seroit r'accourcy d'un quart, à bonne mesure, specialement en son troisiesme Livre, qui semble estre une histoire de ses mœurs et actions ; chose que j'attribue aucunement à la liberté de sa vieillesse, quand il le composa*[2346].

De Guillaume du Bellay à Martin du Bellay et Monluc, notre parcours a montré les difficultés rencontrées par certains historiens-juges pour faire entendre une voix « exempte d'adulation »[2347]. La revendication d'une parole libre devint le principal enjeu du développement des Mémoires dans la seconde moitié du XVIe siècle, favorisant la mise en valeur de l'*ethos* des auteurs-acteurs de l'histoire. La recherche de distinction s'accommodait à la fois, et de façon apparemment contradictoire, de la revendication hautaine de l'appartenance à la noblesse, voire d'un militarisme et d'un virilisme exacerbés comme chez Monluc, et, d'autre part, de la recherche de moyens rhétoriques pour rendre compte des causes, et tout particulièrement des conseils. Cela suppose que la méthode de l'écriture sur l'histoire rejette fermement tout « ornement » gratuit qui n'aurait pas pour fonction de représenter les conseils ; ce rejet est souvent pris, à tort, pour une tendance à rejeter tout ornement et toute rhétorique.

Ce parcours nous amène à Montaigne, non pour faire de cette dernière partie une (nouvelle) monographie sur l'histoire dans les *Essais*[2348], mais pour nouer les divers fils tissés par les théoriciens et praticiens de l'histoire-jugement. Il s'agira d'étudier les échos et les résonances que les questions posées au début du XVIe siècle, formulées avec une grande finesse par Langey et ressassées jusqu'au cauchemar par Monluc, trouvent dans une œuvre majeure de ce siècle finissant.

[2346] É. PASQUIER, « À Monsieur de Pelgé [sur Montaigne] », dans *Œuvres d'Estienne Pasquier*, Amsterdam, Compagnie des Libraires associez, 1723, t. 2, livre XVIII, lettre 1, col. 517.

[2347] Expression de Machiavel citée *supra*, 1re partie, chap. III, 3.

[2348] Aux travaux de P. VILLEY sur les sources historiques de Montaigne (*Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, *op. cit.* ; *Les Sources et l'évolution des* Essais *de Montaigne*, t. 1, *Les sources et la chronologie des* Essais, 2e éd. revue et corrigée, Paris, Hachette, 1933) ont succédé notamment les études de G. NAKAM, *Montaigne et son temps : les événements et les* Essais *: l'histoire, la vie, le livre*, [1982], Paris, Gallimard, 1993 ; *Les* Essais *de Montaigne, miroir et procès de leur temps : témoignage historique et création littéraire*, [1984], Paris, Classiques Garnier, 2001 ; ces ouvrages montrent l'essayiste comme témoin et comme juge de sa propre époque. Voir aussi C.-G. DUBOIS (éd.), *Montaigne et l'histoire*, actes du colloque international de Bordeaux, 29 septembre-1er octobre 1988, Paris, Klincksieck, 1991. Plus récemment, C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'État »*, *op. cit.* a insisté sur les pratiques de lecture de l'histoire dans les milieux robins. La revue *Montaigne Studies* a consacré son dernier numéro (XXIX, 1-2, 2017) à l'histoire (*Montaigne and the Historians*, éd. E. MacPhail).

C'est aujourd'hui un *topos* de la littérature secondaire consacrée à Montaigne que de rappeler que l'auteur et l'œuvre furent des produits de leur temps. La critique la plus récente s'est intéressée à sa culture rhétorique et à sa culture juridique, dont nous savons qu'elles tiennent une place essentielle dans la réflexion sur l'histoire à la Renaissance[2349]. De nombreuses recherches ont rapproché les pratiques d'écritures montaigniennes de celles des historiens et plus particulièrement des mémorialistes – du moins dans les premiers *Essais*. Ainsi pour P. Desan, « l'auteur des *Essais* de 1580 se situait dans la tradition des mémorialistes plus qu'il n'était déjà véritablement essayiste »[2350]. J. Balsamo, dans le même ordre d'idées, a montré la parenté établie par le mot *Messire*, que Montaigne affiche hautement dans le titre des premières éditions des *Essais*, avec les œuvres des premiers mémorialistes, puisqu'on retrouve ce mot, dans les éditions du XVIe siècle, en page de titre des ouvrages de Commynes, de Froissard, d'Olivier de La Marche, des frères du Bellay. « Ces livres », souligne J. Balsamo, « ont été les premiers modèles littéraires des *Essais*, et il n'est pas impossible que Montaigne leur ait emprunté l'appellation [« Messire »] dont il fit un usage aussi légitime qu'ostentatoire »[2351] ; le même auteur montre que Montaigne, qui connaissait personnellement Monluc, a sans doute lu l'édition de 1592 des *Commentaires* (où l'on retrouve *messire* en page de titre), comme l'atteste une leçon de l'édition des *Essais* publiée après la mort de son auteur par Marie de Gournay[2352]. Maire de Bordeaux de 1581 à 1585, Montaigne, en sa qualité d'homme public autant que d'humaniste, fréquenta certains des admirateurs gascons de « Feu M. le Mareschal de Monluc »[2353], parmi lesquels Pierre de Brach ; Florimond de Ræmond, le

[2349] La bibliographie étant immense, j'indiquerai les publications qui éclairent plus particulièrement la relation de Montaigne à l'histoire et à la méthode de l'historiographie. Sur le rapport entre la culture juridique de Montaigne et l'histoire, voir B. BOUDOU, « Montaigne et l'herméneutique juridique », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 47, n° 3, 1985, p. 569-593 ; B. BOUDOU, « Une pratique interprétative à l'œuvre dans les *Essais* : Montaigne et l'histoire », *op. cit.* ; A. TOURNON, *Montaigne : la glose et l'essai*, [Édition revue et corrigée], Paris, Champion, 2000. Sur la rhétorique de Montaigne, voir notamment C. BLUM, « Les *Essais* de Montaigne : entre la rhétorique et l'histoire, l'écriture de la vérité », dans P.-G. Castex (éd.), *Mélanges sur la littérature de la Renaissance. À la mémoire de V.-L. Saulnier*, Genève, Librairie Droz, 1984, p. 449-456 ; T. HAMPTON, *Writing from History : The Rhetoric of Exemplarity in Renaissance Literature*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 1990 ; T. HAMPTON, « Tendre négociateur : la rhétorique diplomatique dans les *Essais* », dans J. O'Brien, M. Quainton et J. J. Supple (éd.), *Montaigne et la rhétorique*, Paris, Champion, 1995, p. 189-200 ; D. KNOP, *La cryptique chez Montaigne*, *op. cit.* ; F. GOYET, *Le Regard rhétorique*, *op. cit.*

[2350] P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*, p. 548.

[2351] J. BALSAMO, « Montaigne et les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 218. Voir aussi P. DESAN, « Montaigne, philosophe au quotidien : vie privée et vie publique dans les essais », *Kriterion : Revista de Filosofia*, vol. 53, n° 126, décembre 2012, p. 338.

[2352] J. BALSAMO, « Montaigne et les *Commentaires* de Monluc », *op. cit.*, p. 209-213.

[2353] Expression de Montaigne ; voir *Les Essais*, p. 415 ; *Essais* (éd. Villey), p. 395 ; et *infra*, 4e partie, chap. III, 2.

premier éditeur de Monluc, avait racheté à Montaigne sa charge de conseiller au Parlement de Bordeaux[2354].

Dans le sillage de C.-G. Dubois qui avait comparé Monluc et Montaigne[2355], la critique récente s'accorde donc pour souligner la proximité entre les *Essais* et le genre des Mémoires, genre qui, comme on l'a vu, se constituait comme tel au temps de Montaigne. Mais l'intérêt qu'il accorde à l'histoire embrasse un champ bien plus vaste que ne le fait le regard des Du Bellay ou de Monluc, même si la curiosité de ces derniers pour les faits insolites, les « faits divers » pourrait être rapprochée de celle de l'essayiste[2356]. Le rapport de Montaigne a l'histoire, de ce point de vue, est à comprendre dans le contexte de la « révolution » méthodologique opérée par François Baudouin et Jean Bodin dans les domaines du droit et de l'histoire[2357]. Sans doute Montaigne ne percevait-il ni Commynes ni les frères du Bellay comme des mémorialistes, puisqu'il classe, indifféremment, leurs œuvres sous le nom d'« histoires », catégories dans laquelle les rejoignent les œuvres de César, Plutarque, Tacite, Guicciardini et quelques autres. Prenant une plus grande ampleur que l'histoire à la Thucydide que prônait Langey, le mot *histoire*, dans les *Essais*, renvoie aussi bien à la « vicissitude ou variété des choses », pour paraphraser le titre de l'ouvrage de Loys Le Roy[2358], qu'aux « actions des grands hommes » chères à Machiavel[2359].

Les *Essais*, dont la critique moderne souligne volontiers le caractère libre et ouvert, ont donc quelque rapport avec ces livres eux aussi très « ouverts », imparfaits et si mal « polis », que sont les *Mémoires* des Du Bellay (puisque c'est sous cette commune appellation que Montaigne a lu les œuvres disparates des deux frères) et les *Commentaires* de Monluc. La première réception des *Essais*, étudiée notamment par O. Millet, montre à quel point les contemporains de Montaigne comprirent les *Essais*, œuvre d'un genre unique et non usité, comme ayant quelque parenté avec l'histoire (ou plutôt avec les histoires, puisque sous ce mot la langue du XVIe siècle réunissait des façons d'écrire très disparates)[2360]. Les deux premiers

---

[2354] Voir P. COURTEAULT, *Geoffroy de Malvyn*, *op. cit.*, p. 76 ; B. S. TINSLEY, *History and polemics in the French Reformation*, *op. cit.*, p. 25 ; J. BALSAMO, « Le destin éditorial des "Essais" », dans *Les Essais*, p. XXXII-LV.

[2355] C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 198 *sq*.

[2356] Voir Y. DELÈGUE, « À propos des *Essais* : le fait divers, l'histoire et leur "dispositif" », *op. cit.*

[2357] Voir J. H. FRANKLIN, *Jean Bodin and the sixteenth-century revolution in the methodology of law and history*, New York, Columbia University Press, 1963 ; M.-D. COUZINET, *Histoire et méthode à la Renaissance : une lecture de la* Methodus ad facilem historiarum cognitionem *de Jean Bodin*, Paris, Vrin, 1996. Les lectures historiques de Montaigne ont été étudiées plus particulièrement par C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'état »*, *op. cit.*.

[2358] Sur la pensée de l'histoire de Le Roy, voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 171-201.

[2359] Voir G.-A. PÉROUSE, « Le mot "histoire" dans les *Essais* », *op. cit.*

[2360] Voir O. MILLET, *La première réception des* Essais *de Montaigne (1580-1640)*, Paris, Champion, 1995.

livres des *Essais*, publiés en 1580, furent traduits en italien par Girolamo Naselli et publiés en 1590 sous le titre de *Discorsi morali, politici et militari* ; sur cet exemple, John Florio donna à sa traduction anglaise, publiée en 1603, le titre *Essayes or Morall, Politike and Millitarie Discourses*. Riches d'emprunts aux Du Bellay, à Jean Bouchet ou à Guicciardini, les premiers chapitres des *Essais* (en particulier dans le premier livre) semblaient de ce fait des « discours sur l'histoire », les lectures historiques de Montaigne fournissant une grande partie de la matière de sa réflexion[2361].

Les éditions plus tardives des *Essais* qui, en 1588, s'enrichissent d'un troisième livre et, dans l'édition posthume de 1595, d'un nombre considérable d'additions et de corrections, présentent un visage quelque peu différent. Montaigne, ou plutôt sa *persona*, son *ethos*, tiennent une place plus importante[2362]. Comme le résume J. Balsamo dans son introduction aux *Essais* : « Dans l'ensemble des deux premiers livres, Montaigne développa les références personnelles ou autobiographiques, et il consacra entièrement l'allongeail à une réflexion sur son livre et à l'apologie de son action politique »[2363]. Ainsi, c'est encore en comparant les *Essais* à l'histoire qu'Étienne Pasquier juge le dernier état de l'œuvre, dans une lettre (citée *supra* en exergue) consacrée à son défunt ami Montaigne ; mieux, il la décrit comme un « histoire de ses mœurs et actions ». L'expression « mœurs et actions » montre que la lecture de Pasquier était toute différente de l'image romantique, léguée par l'école de la troisième République, d'un auteur qui se complairait dans le refus du monde[2364]. Pasquier met l'accent sur les dimensions privée et publique de la vie de Montaigne, et l'on pourrait paraphraser son expression par : « une histoire de ses actions particulières et politiques ».

Ces nombreux rapprochements que les contemporains de Montaigne ont établi entre les *Essais* et l'écriture de l'histoire incitent, enfin, à s'interroger sur la portée politique des *Essais*, et il est permis, en conséquence, de se demander si l'œuvre de Montaigne ne partage pas avec l'histoire-jugement l'ambition de former, voire de réformer son public – en particulier celui des hommes d'État et de l'aristocratie – et non seulement l'auteur lui-même. David Quint a pu lire dans les *Essais* un projet de « réforme morale de la noblesse »[2365], ce qui ferait de Montaigne un continuateur, entre autres, de Jacques Colin ou de Langey. Dans le même ordre d'idées,

---

[2361] Voir P. DESAN, « Le fonds politique, militaire et diplomatique du livre I des *Essais* », dans B. Roger-Vasselin (éd.), *Montaigne et l'intelligence du monde moderne :* Essais, *livre I*, Paris, PUF - CNED, 2010, p. 25-40.

[2362] Voir M. MAGNIEN et C. MAGNIEN-SIMONIN, « Un homme, un livre », dans *Les Essais*, p. XXIII *sq*.

[2363] J. BALSAMO, « Le destin éditorial des "Essais" », *op. cit.*, p. XXXVII.

[2364] Voir P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*, avant-propos et prologue.

[2365] D. QUINT, *Montaigne and the quality of mercy : ethical and political themes in the Essais*, Princeton, Princeton University Press, 1998, p. 45 : « *He seeks to persuade a war-loving aristocracy to change their ways an ethical reform of his class that is at the heart of the political project of the* Essais ».

F. Goyet et J. Balsamo ont insisté sur l'image de gentilhomme que Montaigne propose à son lecteur[2366]. De telles lectures interrogent le rapport des *Essais* à l'action. Nous avons vu que l'histoire, à la Renaissance, était communément comprise non seulement comme « maîtresse de vie » mais aussi (et plus exactement) comme « maîtresse de prudence », tournée vers l'avenir et vers l'action politique. Le débat reste vivant, dans la critique contemporaine, entre – pour le dire schématiquement – les tenants d'un Montaigne *prudent* (ou qui, du moins, présenterait dans les *Essais* l'*ethos* d'un *prudens*), comme F. Goyet ou T. Gontier[2367], et d'autre part les tenants d'un Montaigne sceptique, dont l'irrésolution paralyserait la capacité d'action voire la possibilité même de penser une sagesse pratique autrement que comme un abandon à la fortune[2368]. L'enjeu de l'étude de la relation que Montaigne entretient à l'histoire peut en fait se résumer à la compréhension de l'auteur des *Essais* « en son temps ». Celui-ci apparaît tantôt comme représentatif d'une culture, d'un groupe ou d'une classe sociale et d'une époque, tantôt comme une exception dans un siècle dont Montaigne écrivait qu'il le trouvait « fort depravé »[2369].

Cependant, à la différence d'historiens-juges comme Monluc ou comme les Du Bellay, Montaigne n'écrit pas l'histoire. Cette évidence ne vaudrait pas la peine d'être formulée si l'essayiste n'avait pas lui-même évoqué la possibilité d'écrire l'histoire de son temps, d'écrire, en somme, en historien-juge :

> Aucuns [certains] me convient d'escrire les affaires de mon temps : estimants que je les voy d'une veue moins blessée de passion, qu'un autre, et de plus près, pour l'accès que Fortune m'a donné aux chefs de divers partis. Mais ils ne disent pas, que pour la gloire de Salluste je n'en prendrois pas la peine : ennemy juré d'obligation, d'assiduité, de constance : qu'il n'est rien si contraire à mon stile, qu'une narration estendue. Je me recouppe si souvent, à faute d'haleine. Je n'ay ny composition ny explication, qui vaille. Ignorant au-delà d'un enfant, des frases et des vocables, qui servent aux choses plus communes. Pourtant [aussi] ay-je prins à dire ce que je sçay dire : accommodant la matiere à ma force. Si j'en prenois une qui me guidast, ma mesure pourroit faillir à la sienne. Que ma liberté, estant si libre, j'eusse publié des jugements, à mon gré mesmes, et selon raison, illegitimes et punissables. Plutarche nous diroit volontiers de ce qu'il en a faict, que c'est l'ouvrage d'autruy, que ses

[2366] Voir J. BALSAMO, « Un gentilhomme et ses patrons : remarques sur la biographie politique de Montaigne », dans P. Desan (éd.), *Montaigne politique*, Paris, Classiques Garnier, 2006, p. 223-242 ; F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*

[2367] F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.* ; T. GONTIER, « Prudence et sagesse chez Montaigne », *Archives de Philosophie*, vol. 75, nº 1, 2012, p. 113-130 (p. 115, T. Gontier discute la thèse de F. Goyet sur le rapprochement entre l'*ethos* du *prudens* et l'*ethos* du gentilhomme).

[2368] Voir notamment A. TOURNON, *La glose et l'essai*, *op. cit.* ; S. GIOCANTI, « L'action sceptique, un art de "se laisser rouler au vent" », dans *Montaigne et l'action*, F. Brahami et E. Naya (éd.), *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, vol. 8, nº 17-18, 2000, p. 69-77 ; E. NAYA, « De la "médiocrité" à la "mollesse" : prudence montaignienne », dans A.-P. Pouey-Mounou et E. Naya (éd.), *Éloge de la médiocrité : le juste milieu à la Renaissance*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2005, p. 195-216 ; S. PRAT, *Constance et inconstance chez Montaigne*, Paris, Classiques Garnier, 2011.

[2369] *Les Essais*, II, 17, p. 685 (éd. Villey, p. 646).

> exemples soient en tout et par tout veritables : qu'ils soient utiles à la posterité, et presentez d'un lustre, qui nous eclaire à la vertu, que c'est son ouvrage. Il n'est pas dangereux, comme en une drogue medicinale, en un compte [récit] ancien, qu'il soit ainsin ou ainsi[2370].

Montaigne semble, en effet, avoir envisagé d'écrire une histoire dont le sujet aurait été l'élection du duc d'Anjou, futur Henri III, au trône de Pologne[2371]. Remarquons cependant que, au-delà de son caractère autobiographique, ce passage témoigne, en négatif, de la connaissance qu'avait Montaigne des pratiques d'écriture sur l'histoire. Les traits essentiels qui caractérisent l'histoire-jugement : expérience des affaires, *parrêsia* et histoire de son temps, sont bien évoqués, mais pour faire comprendre la conception de l'histoire que partagent les quelques amis (« aucuns ») qui invitent l'essayiste à se faire historien. Par un double discours rapporté (« estimants que… » / « ils ne disent pas ») Montaigne met ainsi à distance l'histoire-jugement, jusqu'à s'estimer incapable de la « diligence » que Langey estimait nécessaire. L'essayiste n'a « ny composition ny explication, qui vaille » ; la *dispositio* et « l'ornement » de l'histoire lui sont étrangers. Il récuse d'autant plus une telle conception de l'historiographie qu'elle débouche, selon lui, sur une impasse : au temps des guerres civiles, la *parrêsia* que Montaigne exigerait de tout historien, et *a fortiori* de lui-même, a quelque chose de séditieux et de dangereux. Les conseils doivent rester secrets, et il n'est pas question pour Montaigne de les publier au prétexte qu'il a connu certains grands princes – notamment Henri III, Henri de Guise et plus particulièrement Henri IV, auprès duquel il a fait office de médiateur en Guyenne lorsque celui-ci était roi de Navarre[2372].

Fait aggravant, Montaigne, juste avant le passage que je viens de citer, semble établir une équivalence entre témoignages réels et témoignages inventés :

> Aussi en l'estude que je traite, de noz mœurs et mouvements, les tesmoignages fabuleux, pourveu qu'ils soient possibles, y servent comme les vrais. Advenu ou non advenu, à Rome ou à Paris, à Jean ou à Pierre, c'est tousjours un tour de l'humaine capacité : duquel je suis utilement advisé par ce recit. Je le voy, et en fay mon profit, egalement en umbre qu'en corps. Et aux diverses leçons, qu'ont souvent les histoires, je prens à me servir de celle qui est la plus rare et memorable. Il y a des autheurs, desquels la fin c'est dire les evenements. La mienne, si j'y sçavois advenir, seroit dire sur ce qui peut advenir[2373].

[2370] *Les Essais*, I, 20, p. 109 (éd. Villey, I, 21, p. 106).

[2371] Voir C. MAGNIEN-SIMONIN, « Montaigne historien de l'"expédition" de Henri d'Anjou en Pologne (1573-1574) ? Hypothèses », dans F. Argod-Dutard (éd.), *Histoire et littérature au siècle de Montaigne : mélanges offerts à Claude-Gilbert Dubois*, Genève, Droz, 2001, p. 195-206.

[2372] Voir notamment D. M. FRAME, *Montaigne, une vie, une œuvre : 1533-1592*, J.-C. Arnould, N. Dauvois et P. Eichel-Lojkine (trad.), Paris, Champion, 1994 ; A.-M. COCULA, *Montaigne : les années politiques*, Bordeaux, Confluences, 2011 ; P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.* ; A. JOUANNA, *Montaigne*, Paris, Gallimard, 2017.

[2373] *Les Essais*, I, 20, p. 108 (éd. Villey, I, 21, p. 105-106).

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce passage qui a fait l'objet de très nombreux commentaires[2374]. Il faut déjà signaler, cependant, que cette prise de position de Montaigne dans la « controverse Bodin-Plutarque »[2375] ne signifie absolument pas que la vérité historique n'ait aucun sens à ses yeux. Plutarque, comme nous savons, n'est pas un historien témoin. Il pratique une histoire *seconde*, comme le fait, d'une certaine manière, Montaigne. Ce dernier n'est pas un historien-juge ; Montaigne réclame au contraire aux auteurs qui sont acteurs ou du moins témoins des « faits » d'être véridiques. Ses notes de lecture montrent qu'il traque l'invraisemblance dans le récit, notamment en comparant les récits des historiens, comme l'a bien montré la thèse de C. Séguier-Leblanc[2376].

Je propose, pour interpréter ce passage sur les « tesmoignages fabuleux », de poser deux problèmes. Le premier concerne « l'humaine capacité ». Loin d'être entièrement sceptique, Montaigne donne une explication rationnelle à des phénomènes *a priori* peu vraisemblables : l'homme peut produire des « effets » des plus divers, et ceux-ci ne relèvent donc ni du miracle ni de la sorcellerie (« Ce sont pour moy mauvais respondans [garants] que magiciens », écrit-il[2377]). Le second problème est la définition souvent trop lâche du mot *histoire*, qui peut conduire à formuler des généralités périlleuses sur le rapport de Montaigne aux historiens. Dans le cas présent, le mot *histoire* renvoie à l'« ensemble [des] événements offerts par la connaissance à notre jugement »[2378]. Il n'est pas question, dans « De la force d'imagination »,

---

[2374] Outre les articles cités ci-après, voir l'important article d'A. TOURNON, « Advenu ou non advenu... », dans C.-G. Dubois (éd.), *Montaigne et l'histoire*, actes du colloque international de Bordeaux, 29 septembre-1er octobre 1988, Paris, Klincksieck, 1991, p. 31-38, qui examine le problème de l'équivalence entre « advenu » et non « advenu » sous l'angle du droit : « […] les "arrêts exemplaires" font jurisprudence, et il n'est pas indifférent alors de savoir si l'affaire est "advenue" ou "non advenue". Ensuite, […] réel ou imaginé, le "cas" est problématique ; il n'illustre pas une assertion, mais donne matière à une analyse propre à le résoudre, ou à expliquer les solutions qu'il a reçues, à en mesurer la portée, les applications possibles, etc. Dans ces conditions, il n'est plus, à proprement parler, exemple assujetti à un discours, mais objet d'un commentaire destiné à l'éclairer. En d'autres termes : si l'orateur doit trouver ou imaginer des exemples conformes à son argumentation, le juriste, le casuiste, le philosophe des mœurs doivent examiner les cas – réels ou fictifs – pour élaborer le jugement qui leur sera conforme. Les matériaux peuvent être communs, les approches sont radicalement différentes ».

[2375] Voir O. GUERRIER, « Retour sur la controverse Bodin-Montaigne autour de Plutarque », dans Communication au colloque international de Toulouse, Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2013, en ligne sur www.canal-u.tv, 2013, pour une interprétation « sceptique » de ce passage. Bodin, tout en faisant l'éloge de Plutarque, excellent juge des affaires politiques, écrit cependant : « Je sais bien qu'il lui arrive souvent de raconter des choses fabuleuses et vraiment incroyables, mais il ajoute les mots "on dit que" de peur qu'on ne les croit [*sic*] à la légère » (*La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 49). Montaigne entreprend l'apologie de l'historien grec contre Bodin dans « Defence de Seneque et de Plutarque » (*Les Essais*, *op. cit.*, p. 758-759 notamment – éd. Villey, p. 722-723).

[2376] Voir C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'état »*, *op. cit.*, p. 279-280. L'auteure cite notamment les notes de lecture de Montaigne sur les *Annales* de Nicole Gilles : « Il vaut mieux crere [croire] ce qu'en disent Paul Æmile Froissart et les autres […] » (note nº 115 au fº 52*r* dans *Les Essais*, p. 1264), ou encore : « […] ce ne sont ici que fables » (note nº 122 au fº 56*r*, dans *Les Essais*, p. 1265).

[2377] *Les Essais*, p. 108 ; *Essais* (éd. Villey), p. 105.

[2378] G.-A. PÉROUSE, « Le mot "histoire" dans les *Essais* », *op. cit.* (expression également citée *supra*, dans l'introduction générale).

des « actions des grands hommes » ; il est question d'*événements*, non de *conseils*. Par conséquent, ce qu'il nous faut interroger, c'est le rapport qu'entretiennent, dans les *Essais*, ces deux acceptions du mot *histoire* : l'une qui embrasse la diversité et les vicissitudes de l'existence humaine, l'autre qui se restreint plus étroitement à l'action et plus encore au conseil. Or, nous savons que l'histoire-jugement, parce qu'elle examine la prudence (et le manque de prudence) des acteurs de l'histoire, s'intéresse à la multitude des possibles et envisage non seulement ce qui s'est passé, mais également ce qui aurait pu se produire.

O. Guerrier a ainsi pu écrire que « Montaigne n'est pas historien, mais commentateur du contingent »[2379]. La conception de l'historien que sous-entend cette phrase est anachronique ; nous savons que l'histoire-jugement se définit précisément comme une écriture de la contingence. Rappelons les mots de Thucydide dans la traduction de Seyssel (*via* le latin de Valla) : l'histoire sert à « sçavoir la verité des choses passées, et par icelles juger et considerer les choses que pourroient advenir cy apres telles ou semblables »[2380]. La distinction d'Aristote qui place le vraisemblable du côté de la poésie et non de l'histoire n'est pas valable pour la pratique de l'historiographie à la Renaissance, car l'historien a toujours besoin du vraisemblable. Le jugement sur l'histoire est toujours relatif et instable, parce qu'il porte sur un monde régi par la contingence. Pour comprendre l'originalité de Montaigne, il faut donc le comparer aux « historiens » de son temps, ou plutôt à ceux qui se « mêlent » d'écrire l'histoire. Il est évident que l'essayiste ne cherche pas tant à comprendre le semblable qu'à envisager le dissemblable – ce en quoi il est, du reste, fort proche de Guicciardini, lui aussi en recherche des « distinctions et exceptions »[2381]. Ainsi, « envisager les cas les plus improbables permet tout autant d'humilier le jugement en lui faisant prendre conscience de son ignorance, que de le préparer à faire face à des situations exceptionnelles »[2382]. Quant à la pratique de « commentateur » de Montaigne (« dire *sur* ce qui peut advenir » et non « dire ce qui peut advenir »), elle ne s'oppose pas à celle des historiens-juges mais implique un refus du récit historique au bénéfice du jugement sur l'histoire. En se réclamant de l'exemple de Plutarque, Montaigne revendique le droit de juger les histoires, ce qui le place, paradoxalement, dans la lignée des historiens-juges pour qui toute écriture sur l'histoire suppose l'affirmation d'une subjectivité, d'un *Je*.

[2379] O. GUERRIER, « Frontière de la fiction, fiction de la frontière », dans *Frontières de la fiction*, colloque en ligne, Fabula.org, 2000 (http://www.fabula.org/forum/colloque99/212.php).

[2380] *L'histoire de Thucydide Athenien*, *op. cit.*, f° VI ; cité *supra*, 1re partie, chap. III, 1.

[2381] Voir *supra*, 1re partie, chap. II, 2.

[2382] Je reprends ici une formule de mon mémoire de master 2, *Jugement de l'action historique et conseil politique dans les* Essais *de Montaigne*, *op. cit.*, p. 30, dont je nuance l'analyse consacrée à ce passage de « De la force de l'imagination ».

Dans un article très dense où elle commente notamment la fin de « De la force de l'imagination », A. Frisch a montré que l'attitude de Montaigne face aux témoignages fabuleux ne s'explique pas, comme le pense S. Prat, par le scepticisme de l'auteur (qui se montre sensible, dans d'autres chapitres, à l'établissement méthodique de la vérité des faits)[2383] : l'essayiste aurait cherché à se démarquer des « historiens-juristes » qui, dans le sillage de Bodin, pensent pouvoir établir la vérité des « faits » humains d'une façon plus solide. Dans le temps des guerres civiles, l'historiographie ne pouvait être que dangereuse si elle était écrite à la mode des juristes avec l'intention de condamner ou de louer les acteurs de l'histoire présente. Mettant en rapport la pratique historiographique à l'œuvre dans les *Essais* et la critique que Montaigne fait des procès en sorcellerie, A. Frisch rappelle ces mots de « Des Boyteux » : « À tuer les gens, il faut une clarté lumineuse et nette […] »[2384]. Ainsi, conclut-elle, « […] Montaigne ne tient le premier principe de sa méthode historiographique ni de Plutarque, ni d'Amyot, ni de Bodin, mais d'Hippocrate : *primum non nocere* [d'abord, ne pas faire de mal] »[2385].

Montaigne choisit donc d'insister sur le caractère éminemment subjectif et incertain du jugement sur l'histoire, mais il s'agit davantage d'un choix politique que du résultat d'un présupposé sceptique. S'il juge l'histoire, l'essayiste ne se montre pas comme le juge d'un tribunal. L'historiographie n'est donc ni du côté du judiciaire, ni du côté de l'épidictique : les « faits » des hommes doivent être regardés de l'intérieur, du point de vue des conseils, et la difficulté de percer leur mystère interdit à l'historien-juge d'usurper une position d'authorité. Le jugement se fait à hauteur d'homme. Sans écrire l'histoire, Montaigne reprend donc certains présupposés de méthode de Langey, de Martin du Bellay et de Monluc. Pour ceux-ci comme pour Montaigne, la *composition* même de l'œuvre est moins subordonnée aux faits (à la « matière ») qu'au jugement de l'auteur. D'où le paradoxe qui figure dans le titre de cette partie : mon propos sera en effet de montrer que les *Essais* donnent à lire une « écriture sur l'histoire *sans* l'histoire ». Ce *distinguo* permettra de dépasser l'opposition habituelle entre théorie et pratique de l'histoire qui autorise O. Guerrier, par exemple, à déclarer que « […] les *Essais* proposent une théorie bien plus qu'une pratique de l'histoire »[2386]. Certes, Montaigne ne *raconte* pas (ou peu), et pourtant il *explique*, il cherche les causes, les conseils dans les divers

[2383] A. FRISCH, « Montaigne and the History of his Time », dans *Montaigne and the Historians*, Eric MacPhail (éd.), *Montaigne Studies*, XXIX, nº 1-2, 2017, p. 109-141 ; voir S. PRAT, « La constitution des *Essais* de Montaigne sur la base de la critique de l'historiographie : le règne de l'inconstance et la fin de l'exemplarité », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 70, nº 1, 2010, p. 135-161.

[2384] *Les Essais*, p. 1078 ; *Essais* (éd. Villey), p. 1031.

[2385] A. FRISCH, « Montaigne and the History of his Time », *op. cit.*, p. 129 (je traduis) : « […] *Montaigne takes the first principle of his historiographical method from neither Plutarch, nor Amyot, nor Bodin, but from Hippocrates :* primum non nocere ».

[2386] O. GUERRIER, « Retour sur la controverse Bodin-Montaigne », *op. cit.*

« effets » que lui exposent ses lectures historiques (et qu'il trouve, plus largement, dans toutes ses lectures et dans toute expérience qui lui offre matière à juger) ; or, rien n'est plus commun dans la *pratique* de l'histoire-jugement.

L'opposition cicéronienne entre la *narratio nuda* et l'histoire « ornée » fonctionne donc encore chez Montaigne, qui se passe pourtant du travail de la narration – si ce n'est sous la forme de l'anecdote, du « micro-récit »[2387]. Et l'exigence lucianesque de *parrêsia* est soutenue avec force par Montaigne, comme l'ont souligné nombre d'études qui, cependant, s'inspirent souvent de la conception foucaldienne d'une *parrêsia* anti-rhétorique[2388]. L'auteur des *Essais* se pose, en somme, les mêmes questions de méthode que les historiens-juges, et la lecture de certains de ces auteurs a inspiré Montaigne – non seulement par la matière de leurs œuvres, comme on l'écrit trop souvent, mais par la façon dont celle-ci est traitée. Car nous savons, précisément, que les Du Bellay et Monluc n'ont absolument pas fourni à leurs lecteurs une « matière brute ». Nous verrons que, lisant les Du Bellay, Montaigne s'est bien gardé de les ranger parmi les historiens les plus « simples »[2389].

Une telle approche me permettra de suivre une piste déjà bien défrichée par la critique, celle de la rhétorique et de la prudence de Montaigne, en faisant de la distinction entre le conseil et les « effets » un principe heuristique : cette méthode me semble d'autant plus pertinente que, si les *Essais* ne peuvent être réduits à l'histoire (ni aux exemples, ni à l'expérience), le conseil en revanche, en tant qu'expression de la volonté humaine, participe de la définition même du

---

[2387] Voir B. BASSET, *Anecdotes et apophtegmes plutarquiens à la Renaissance : des « contre exemples » ? Anormal et anomal au XVIe siècle*, Thèse de doctorat sous la direction d'Olivier Guerrier, Toulouse, Université Toulouse 2-Le Mirail, 2013 (notamment la 3e partie, chap. II). Ci-après, j'emploierai indifféremment les mots *anecdotes* et *micro-récits* pour désigner les courtes séquences narratives empruntées à l'histoire, que Montaigne insère dans les *Essais*. Sur ces notions, anachroniques mais qui peuvent s'avérer plus opératoire que l'*exemplum*, voir aussi la captation (en ligne) du colloque « Micro récits de l'Antiquité et écritures de l'histoire à la Renaissance » : B. BASSET, « Micro récits de l'Antiquité : de l'écriture de l'histoire à la Renaissance : introduction », dans Communication au colloque international de Toulouse, Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2013, en ligne sur www.canal-u.tv, 2013 ; et B. BASSET et C. BÉNÉVENT, « Les apophtegmes de Plutarque et la tradition des miroirs du prince », *op. cit.* Sur les *exempla* et la fameuse « crise de l'exemplarité » de la Renaissance qui trouverait son point d'aboutissement entre autres chez Montaigne, voir les analyses désormais classiques mais toujours discutées de K. STIERLE, « L'histoire comme exemple ; l'exemple comme histoire », *op. cit.*, et *supra*, 1re partie, chap. II, 2.

[2388] Parmi le grand nombre des publications qui proposent une lecture foucaldienne des *Essais*, voir V. KRAUSE, « Confession or *parrhesia* ? Foucault after Montaigne », dans Z. Zalloua (éd.), *Montaigne after Theory, Theory after Montaigne*, Seattle, University of Washington Press and Whitman College, 2009, p. 142-160 ; R. LEUSHUIS, « Montaigne *Parrhesiastes* : Foucault's Fearless Speech and Truth-telling in the *Essays* », dans *Ibid.*, p. 100-121 ; J. O'BRIEN, « *Parrhesia* politique et *libertas loquendi* : le franc-parler des *Essais* », Communication au colloque « Foucault et la Renaissance », Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2012, en ligne, 2013 ; O. GUERRIER, *Rencontre et Reconnaissance : les* Essais *ou le jeu du hasard et de la vérité*, Paris, Classiques Garnier, 2016. Dans une toute autre perspective, M. Clément, dont j'ai déjà cité les analyses (voir *supra*, 1re partie, chap. IV, 3) s'intéresse à un aspect particulier de la *parrêsia* dans les *Essais* : la « licence » cynique ou « franche parole ». Voir M. CLÉMENT, *Le Cynisme à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 187 *sq*.

[2389] Voir *infra* mon analyse de « Des Livres », 4e partie, chap. I.

projet littéraire de Montaigne. Dans le célèbre « Au Lecteur » qui introduit aux *Essais*, l'auteur ne définit-il pas son « dessein » (soit, en latin, le *consilium*), ou encore sa « fin » (soit la « cause finale » de son livre) qu'il caractérise comme « domestique et privée » ? N'invite-t-il pas ses « parens et amis » à retrouver dans son œuvre ses « conditions et humeurs »[2390] ? Alors que les historiens de la littérature, notamment P. Desan et G. Hoffmann, ont mis en évidence la porosité entre les sphères privée et publique dans la société du XVIe siècle mais aussi dans la carrière et dans la vie de Montaigne[2391], le texte même des *Essais* mérite d'être étudié à la lumière du conseil, notion qui se situe à l'intersection de ce que nous entendons aujourd'hui comme *privé* et *public* et qui constitue ainsi, comme nous l'avons vu, le cœur privé du politique. Dans les *Emblèmes* d'Alciat, le conseil, de concert avec la vertu, terrasse la Chimère qui symbolise les *fortiores et deceptores*, c'est-à-dire les « plus forts » et les « trompeurs » ; dans les *Essais*, le conseil se contemplant lui-même apprend à se connaître, et l'investigation qui vise à comprendre « tant de chimeres et de monstres fantasques les uns sur les autres » est potentiellement infinie[2392].

Pour comprendre la façon dont l'essayiste se présente, sinon comme un historien-juge, du moins comme un juge de l'action politique, il faut donc revenir au *conseil*, cette notion qui constitue la « note fondamentale » de la pratique d'écriture de tous nos auteurs – et revenir également à la problématique du jugement sur les conseils, jugement qui suppose à la fois un certain type de *regard* (la « discrétion ») et un certain type de *discours* (la *parrêsia*). Muni de ces outils conceptuels, j'aborderai le rapport de Montaigne à l'histoire-jugement. Je montrerai d'abord, à partir de la célèbre conclusion de « Des Livres » sur les *Mémoires* des Du Bellay, que cette conclusion s'inscrit dans un dispositif rhétorique qui autorise Montaigne à se « mêler » d'histoire, y compris de l'histoire de son temps ; puis, dans le second chapitre, j'étudierai un emprunt de l'essayiste au *Prologue* de Langey pour éclairer l'utilisation particulière que Montaigne fait des exemples ou « micro-récits » au fil des réécritures des *Essais* en confrontant son jugement à celui des autres historiens-juges. Dans un troisième et dernier chapitre, nous verrons que l'écriture sur l'histoire pratiquée par Montaigne lui permet de définir une prudence ou « discrétion » propre à un auteur qui, ne pouvant pas faire de grands « effets » par ses actions, se présente alors en *conseiller*.

[2390] « Au lecteur », dans *Les Essais*, p. 27 (éd. Villey, p. 3).

[2391] Voir G. HOFFMANN, *La carrière de Montaigne*, *op. cit.* ; P. DESAN, « Montaigne, philosophe au quotidien », *op. cit.* ; P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*

[2392] Selon la formule célèbre de « De l'Oysiveté » : *Les Essais*, I, 8, p. 55 (éd. Villey, p. 33). L'emblème cité se trouve en page de titre de cette quatrième partie.

Chapitre I

« Ressusciter » l'enseignement de l'histoire (1).

« Des Livres » (Essais, *II, 10)*

> *Et à vray dire, je ne voy autre difference entre l'hystoire bien descrite, et l'homme ancien qui a moult veu, consideré, et retenu : Sinon que l'un est hystoire parlante et vive, mais mortelle, l'autre est hystoire morte, et mute : mais à perpetuité ressuscitable, et apte à recouvrer la parole, par le moyen d'un lecteur studieux et diligent*[2393].

> *C'est l'indiligent lecteur, qui perd mon subject ; non pas moy*[2394].

L'intérêt de Montaigne pour l'histoire est bien connu. « Les historiens sont ma droitte bale […] » (mon coup favori)[2395], écrit-il, empruntant au jeu de paume une image par laquelle il évoque à la fois le plaisir et l'utilité qu'il trouve à lire les histoires : si le sport délasse et amuse, c'est également un exercice. Mais, comme l'a souligné C. Séguier-Leblanc[2396], le jeu de paume est une occupation aristocratique, tout comme la chasse qui fournit également à Montaigne une image pour décrire son rapport à l'histoire : « Les Historiens sont le vray gibier de mon estude », avait d'abord écrit l'essayiste[2397]. Dans « De l'Institution des enfans », chapitre qu'il dédie à Diane de Foix-Candale (issue de la Maison de Foix, à laquelle Montaigne était attaché par des liens de clientélisme), et qu'il destine plus particulièrement à des enfants issus de la noblesse, Montaigne déclare encore : « L'histoire c'est mon gibier en matiere de livres [...] »[2398]. L'histoire, en l'occurrence, exerce le jugement ; elle participe à ce titre du programme éducatif que propose Montaigne, d'autant qu'il ne forme pas un docte, mais un gentilhomme : « Nostre enfant est bien plus pressé : il ne doit au paidagogisme [à l'éducation] que les premiers quinze ans de sa vie : le demeurant est deu [dû] à l'action »[2399]. En somme, le

---

[2393] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 5*r*.

[2394] *Les Essais*, III, 9, p. 1040.

[2395] *Les Essais*, II, 10, p. 437.

[2396] Voir C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'état »*, *op. cit.* (2e partie, chap. II, « Montaigne lecteur d'histoire »).

[2397] *Essais* (EB), f° 173*v*.

[2398] *Les Essais*, I, 25, p. 150. La suite de la phrase porte sur la poésie : « ou la poësie, que j'ayme d'une particuliere inclination […] ». Dans l'édition de 1588 et dans l'EB, le texte est légèrement différent : « L'Histoire, c'est plus mon gibier […] (éd. Villey, I, 26, p. 146). Sur l'implication de Montaigne dans divers réseaux de fidélité ou, comme l'écrit J. Balsamo, « […] ces relations de clan, de protection et de clientélisme, analogues à bien des égards à un système mafieux […] », voir J. BALSAMO, « Un gentilhomme et ses patrons », *op. cit.*, p. 230 *sq*.

[2399] *Les Essais*, I, 25, p. 169 (éd. Villey, I, 26, p. 163).

rapport que l'auteur des *Essais* entretient avec l'histoire semble, au premier abord, celui d'un gentilhomme qui trouve dans cette lecture de l'utilité, mais aussi de l'agrément : les historiens sont « plaisans et aysez »[2400] et ne provoquent pas, chez lui, l'ennui que suscite la lecture des traités de Cicéron ou des dialogues de Platon[2401].

On ne saurait cependant attribuer à Montaigne une conception de l'histoire aussi étroitement utilitaire que celle qu'affichent les Du Bellay ou Monluc ; l'histoire prend place, dans les *Essais*, au sein d'une réflexion beaucoup plus vaste qui ne s'adresse pas *a priori* aux hommes d'État ou à la seule noblesse. L'affirmation liminaire de l'auteur décrivant un livre « voué à la commodité particuliere de [s]es parens et amis »[2402] suppose un lectorat idéal qui serait pour ainsi dire choisi par le livre lui-même, à la façon dont le *Discours* de La Boétie appela Montaigne à son auteur, à la façon dont les *Essais* rencontrèrent Marie de Gournay, comme si le livre possédait le pouvoir de constituer une aristocratie nouvelle formée à l'image de Montaigne[2403]. *Les Essais* sont donc à leur manière un livre élitiste, mais que l'on ne saurait comparer de ce point de vue aux *Commentaires* ; le seul fait que les *Essais* soient aussi un « livre pour Dames » (F. Rigolot) le montre suffisamment[2404]. Enfin, Montaigne, bien qu'il écrive ne pas faire « profession des lettres »[2405], est aussi philologue. Il a laissé sur ses lectures historiques des notes et des commentaires encore lisibles sur quelques exemplaires de sa « librairie » qui nous sont parvenus[2406]. Certaines de ces notes bénéficient d'une place d'honneur dans les *Essais*, où Montaigne les a insérées : il en va ainsi des courts jugements qu'il consacre à Commynes, à Guicciardini et aux Du Bellay à la fin du chapitre « Des Livres » (II, 10).

L'analyse de ces notes critiques ne doit pas, pour autant, nous conduire à surestimer la place que ces historiens-juges auraient tenue dans la bibliothèque et dans le cœur de Montaigne. Celui-ci, en effet, déclare avoir noté ses impressions de lecture précisément parce qu'il ne

---

[2400] *Les Essais*, II, 10, p. 437 (éd. Villey, p. 416).

[2401] *Ibid.*, p. 434-435 (éd. Villey, p. 413-414).

[2402] « Au lecteur », dans *Les Essais*, p. 27 (éd. Villey, p. 3).

[2403] *Cf.* la préface de Marie de Gournay (*op. cit.*, p. 3) à l'édition de 1595 : « Ces considerations n'ont tousjours mise en doubte de la valleur des livres et des esprits (je ne parle pas des anciens, de qui nous eslevons la reputation, non par nous, ains par l'authorité des belles ames qui nous ont precedez en leur cognoissance) que le credit populaire suivoit : tant à cause que la fortune et la raison logent rarement ensemble : que par ce que je discernois aussi, que celuy qui gagnoit multitude d'admirateurs, ne pouvoit pas estre grand, puis que, pour avoir beaucoup de juges, il faut avoir beaucoup de semblables, ou d'approchans au moins ».

[2404] Voir Voir F. RIGOLOT, « D'une *Théologie* "pour les dames" à une *Apologie* "per le donne" », dans C. Blum (éd.), *Apologie de Raimond Sebond : de la* Theologia *à la Théologie*, Paris, Classiques Garnier, 1990, p. 261-290. Les deux premiers livres des *Essais* contiennent cinq chapitres adressés explicitement à des femmes (I, 25/26 et 28/29 et II, 8, 12 et 37 – la destinataire de l'« Apologie » n'étant pas mentionnée).

[2405] *Les Essais*, II, 12, p. 591 (éd. Villey, p. 558).

[2406] Voir A. LEGROS, « *Michaelis Montani annotationes decem latine ac græce* », *Le Journal de la Renaissance*, 1, 2000, p. 13-88.

comptait pas relire ces auteurs[2407]. D'autre part, l'immense majorité des ouvrages possédés par Montaigne ayant aujourd'hui disparu, les notes, soulignements et commentaires portés par l'essayiste ont disparu avec eux. Dans ce chapitre, où je vais m'intéresser en particulier à la lecture montaignienne de l'œuvre de Guillaume du Bellay et, plus largement, à la parenté de leurs méthodes, il conviendra par conséquent de tenir compte d'un effet de « loupe » inévitable et ne pas en tirer de conclusion hâtive sur le rapport de Montaigne à l'histoire en général[2408]. L'objectif des lignes qui suivent est plutôt de confronter les *Essais* à l'un de leurs intertextes les moins connus, le *Prologue* des *Ogdoades* de Langey.

1. Montaigne *vs.* Langey : l'expérience et la *parrêsia*

S'il ne les a sans doute pas relus dans les dernières années de sa vie, Montaigne fut assurément un grand lecteur des Du Bellay dans les premiers temps de la rédaction des *Essais*. Nous connaissons l'opinion qu'il avait d'eux par la note de lecture qu'il écrivit, suivant sa coutume, à la fin de son exemplaire des *Mémoires*, et qui vient conclure « Des Livres » – note qu'il faut ici citer *in extenso* :

> Sur les memoires de monsieur du Bellay : C'est tousjours plaisir de voir les choses escrites par ceux, qui ont essayé [expérimenté] comme il les faut conduire : mais il ne se peut nier qu'il ne se découvre évidemment en ces deux seigneurs icy un grand dechet de la franchise et liberté d'escrire, qui reluit ès anciens de leur sorte : comme au Sire de Jouinville domestique de S. Loys, Éginard Chancelier de Charlemaigne, et de plus fresche memoire en Philippe de Comines. C'est icy plustost un plaidoyer pour le Roy François, contre l'Empereur Charles cinquiesme, qu'une histoire. Je ne veux pas croire, qu'ils ayent rien changé, quant au gros du faict, mais de contourner le jugement des evenemens souvent contre raison, à nostre avantage, et d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de leur maistre, ils en font mestier : tesmoing les reculemens [disgrâces] de messieurs de Montmorency et de Brion, qui y sont oubliez, voire le seul nom de Madame d'Estampes, ne s'y trouve point. On peut couvrir les actions secrettes, mais de taire ce que tout le monde sçait, et les choses qui ont tiré des effects publiques, et de telle consequence, c'est un defaut inexcusable. Somme [en somme] pour avoir l'entiere connoissance du Roy François, et des choses advenues de son temps, qu'on s'addresse ailleurs, si on m'en croit : ce qu'on peut faire icy de profit, c'est par la deduction particuliere des batailles et exploits de guerre, où ces gentils-hommes se sont trouvez : quelques paroles et actions privées d'aucuns princes de leur temps, et les pratiques et negociations

[2407] *Les Essais*, II, 10, p. 440 (éd. Villey, p. 418) : « […] j'ay pris en coustume depuis quelque temps, d'adjouster au bout de chasque livre (je dis de ceux desquels je ne me veux servir qu'une fois) le temps auquel j'ay achevé de le lire, et le jugement que j'en ay retiré en gros […] ».

[2408] J'applique ici au rapport de Montaigne à Langey l'avertissement que donne justement P. Desan au sujet des livres annotés par Montaigne et encore existants : « Il ne s'agit pas de relativiser l'importance de ces ouvrages, mais simplement de relativiser la signification de ces notes manuscrites de Montaigne par rapport à l'ensemble des volumes d'une bibliothèque dont nous ne possédons aujourd'hui qu'environ un dixième » (P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*, p. 540).

> conduites par le Seigneur de Langeay, où il y a tout plein de choses dignes d'estre sceues, et des discours non vulgaires[2409].

Ce texte contient plusieurs allusions évidentes. Remarquons tout d'abord que Montaigne distingue Martin (« monsieur du Bellay ») et Guillaume (« le Seigneur de Langeay »), dont il souligne l'origine sociale : « ces deux seigneurs ». Le titre qu'il donne : « memoires de monsieur du Bellay » correspond simplement à celui de l'édition princeps[2410] : *Les Memoires de Mess. Martin du Bellay Seigneur de Langey*. Le reproche de partialité s'adresse aux deux frères sans distinction, et semble faire écho (voire répondre) à la critique de Bodin envers Giovio :

> Peut-être pourrait-on encore supporter qu'il mentît pour sauver l'État, comme Xénophon ou Platon le permettent aux magistrats : mais si la flatterie est seule en cause, le mensonge demeure honteux pour quiconque, et pour un historien c'est alors la honte même[2411].

Un tel reproche porte sur le problème des conseils, ou plus exactement du Conseil du roi, puisque les Du Bellay ne se sont pas étendus sur les disgrâces de Montmorency et de Chabot de Brion. Le rapprochement entre le texte des *Essais* et celui de la *Methodus* où Bodin se montre si dur à l'égard de Giovio incite à conclure à une semblable condamnation des Du Bellay par Montaigne.

Ce serait cependant réduire la portée de son jugement. Là où Montaigne aurait voulu trouver une histoire « du Roy François, et des choses advenues de son temps », il a découvert un texte bien plus intéressant, à ses propres yeux, par sa dimension militaire – les récits de bataille détaillés (« deduction particuliere »), essentiellement ceux de Martin du Bellay – et diplomatique – et dans ce cas c'est surtout à Guillaume du Bellay que pense Montaigne. Langey semble l'avoir intéressé pour son rôle comme acteur de l'histoire ; or, on sait qu'il apparaît, en tant que tel, à la fois dans les *Mémoires* de Martin et dans les fragments des *Ogdoades*. Cela explique que Montaigne n'ait pas distingué l'œuvre de l'un et de l'autre frère. Enfin, la mention des « paroles et actions privées » et de « discours non vulgaires » suggère qu'il s'est également attardé sur la représentation des conseils et sur les jugements que portent les Du Bellay sur ces conseils : le mot *discours* signifie ici « raisonnement, réflexion », comme souvent dans les *Essais*[2412]. En somme, l'intérêt de Montaigne ne s'arrête pas aux « *choses* dignes d'estres sceues », il s'étend aux *jugements* que porte Langey sur ses propres « faits ».

[2409] *Les Essais*, II, 10, p. 441 (éd. Villey, p. 419-420).

[2410] C'est dans le texte de l'édition de 1569 que Montaigne a lu les *Mémoires* (ou dans celui de l'édition de Heidelberg, 1571, qui la reproduit exactement, coquilles comprises), comme l'a montré P. VILLEY, *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, *op. cit.*, p. 41-42.

[2411] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 46 (l'édition consultée donne *mentit*, faute ou coquille que je corrige).

[2412] Voir Huguet, *s. v. Discours*.

Autant dire que Montaigne pense digne d'intérêt, dans les *Mémoires*, tout ce qui ne se rapporte pas au jugement sur les intentions du roi et de l'empereur – soit une partie considérable du texte des Du Bellay qui, comme je l'ai montré, ne porte que bien peu sur les conseils des « grands » et encore moins sur l'univers de la Cour, des favoris ou des favorites. On ne peut donc réduire l'interprétation de la célèbre conclusion de « Des Livres » au seul mot de « plaidoyer ». Il faut le dire d'emblée : « ce qu'on peut faire icy de profit » renvoie en fait à l'essentiel du texte de Guillaume et Martin du Bellay, et cela seul pourrait suffire à expliquer les nombreux emprunts aux *Mémoires* dans les premiers *Essais*.

Le texte de Montaigne est tissé de références plus ou moins directes aux *Mémoires*, typiques d'une lecture qui, comme on l'a souvent remarqué, révèle « la compétence philologique d'une lecture véritablement savante »[2413]. On sait que, plus tôt dans le même chapitre, Montaigne déclare, au sujet des « annotations » qu'il porte sur ses livres une fois leur lecture terminée, qu'il n'y consigne que « le jugement qu'[il] en [a] retiré en gros ». L'expression a de quoi surprendre venant de Montaigne, puisqu'il écrit ailleurs que « Tous jugemens en gros, sont laches et imparfaicts »[2414]. Dans « Des Livres », cette expression pourrait souligner le caractère négligent de sa façon de lire, en écho au début du chapitre où il écrit : « Et si je suis homme de quelque leçon [lecture], je suis homme de nulle retention »[2415]. Il a beau lire, il ne retient pas. L'annotation sur les Du Bellay, ainsi que celles portées sur ses exemplaires des *Commentaires* de César et de l'*Histoire d'Italie* de Guicciardini servent ainsi d'aide-mémoire pour l'auteur des *Essais* : elles lui permettent de retrouver une impression d'ensemble, de saisir par l'esprit l'ensemble de l'œuvre.

F. Goyet a remarqué que la formule *en somme* (ici, « Somme »), équivalant à « en gros », ramène à la distinction que la rhétorique classique établit entre *totum* et *omnia*, le tout et ses parties – soit, dans les *Essais*, « en gros » et « en détail ». Le jugement synthétique ou « jugement en gros » n'est « imparfait » que s'il n'appelle pas, par un effort de l'intelligence, à se souvenir de l'ensemble[2416]. En conséquence, Montaigne ne cherche pas à réduire son appréciation des historiens à un jugement simpliste, mais plutôt à rapporter à une impression d'ensemble les passages qu'il lit et relit, pour les « peser » et parfois pour les reprendre dans les *Essais*. Ce regard synthétique porte sur la fiabilité de l'historien. Il ne s'agit pas pour autant de rejeter ou d'accepter en bloc l'ensemble d'une œuvre, mais plutôt de distinguer ce qui, en

[2413] Notice de J. BALSAMO à « Des Livres », dans *Les Essais*, p. 1539.
[2414] *Les Essais*, III, 8, p. 989 (éd. Villey, p. 943).
[2415] *Les Essais*, II, 10, p. 428 (éd. Villey, p. 408).
[2416] F. GOYET, *Le Regard rhétorique*, *op. cit.*, p. 372 *sq*.

son sein, est « digne d'être su ». En fait, si l'on tient compte du fait que Montaigne a lu les Du Bellay peu de temps après la première parution des *Mémoires*, soit au début de la rédaction des *Essais* (sans doute commencée en 1571), et que « Des Livres » est forcément postérieur à sa lecture de César en 1578[2417], il devient évident que l'essayiste, en reprenant le jugement porté des années plus tôt sur son exemplaire personnel, a voulu comprendre ce que les Du Bellay lui avaient apporté.

Si Montaigne a lu attentivement les Du Bellay – et peut-être d'autant plus que, très probablement, il ne souhaitait pas relire en long les *Mémoires*, mais en utiliser des passages pour ses propres *Essais* –, c'est qu'il a lu le *Prologue*, et il serait d'autant plus étonnant qu'il ne l'ait pas médité que, dans ces mêmes pages de « Des Livres », il se réfère explicitement à la *Methodus* de Bodin. Il dit partager sa « conception » de la méthode historique qui doit, comme il le résume, s'inspirer de celle d'une « information judiciaire », c'est-à-dire d'une enquête[2418]. En tant qu'ancien parlementaire Montaigne possédait, comme Bodin, une solide formation juridique, et il n'est pas étonnant qu'il ait apprécié la *Methodus*[2419]. Mais nous savons, par ailleurs, que l'idée d'une « investigation diligente » fut défendue, avant Bodin, par Langey. Or, à ma connaissance, la critique a toujours omis de compter le *Prologue* des *Ogdoades* parmi les références de Montaigne. Dans le jugement qu'il porte sur les Du Bellay, Marcel Françon n'a vu qu'un écho à la préface de René du Bellay[2420], dont nous savons qu'elle reprenait et résumait le propos de la préface de Martin, elle-même largement inspirée du *Prologue* de Guillaume.

Le début et la fin de la note de lecture sur les *Mémoires* sont consacrés à une même idée, celle de l'histoire écrite par ses acteurs, idée essentielle du *Prologue*. Montaigne ne pouvait pas l'ignorer : dans l'édition de 1569, le *Prologue* était inséré au début de la partie des *Mémoires* attribuée à Langey, soit entre le livre IV et le livre V. On trouve également un emprunt au *Prologue* au chapitre V du premier livre des *Essais*, comme je le montrerai par la suite. Si le rapport entre le *Prologue* et la fin de « Des Livres » n'a pas été souligné par la critique, c'est avant tout parce que Montaigne a pris soin de s'approprier certaines idées développées par Langey.

On peut ainsi lire, dans ce même chapitre, une condamnation sans appel d'une histoire écrite par des auteurs qui ne sont pas initiés aux affaires d'État. Le texte de l'édition de 1588

[2417] Voir la notice de P. Villey à « Des Livres », dans *Essais* (éd. Villey), p. 407.
[2418] *Les Essais*, II, 10, p. 439 (éd. Villey, p. 418).
[2419] Voir B. BOUDOU, « Montaigne et l'herméneutique juridique », *op. cit.*
[2420] M. FRANÇON, « Montaigne et les Du Bellay », *The French Review*, vol. 25, nº 6, 1952, p. 474-475.

annoté par Montaigne (l'Exemplaire de Bordeaux) laisse apparaître la parenté entre la réflexion de Montaigne et celle de Langey :

> ~~Ceux là sont aussi, bien plus recommandables historiens, qui connoissent les choses, dequoy ils escrivent, ou pour avoir esté de la partie à les faire, ou privez avec ceux qui les ont conduites. Car~~ Le plus souvent on trie pour cette charge, et notamment en ces siecles icy, des personnes d'entre le vulgaire, pour cette seule consideration de sçavoir bien parler : comme si nous cherchions d'y apprendre la grammaire : et eux ont raison, n'ayans esté gagez que pour cela et n'ayant mis en vente que le babil, de ne se soucier aussi principalement que de cette partie. Ainsin, à force beaux mots, ils nous vont patissant une belle contexture des bruits qu'ils ramassent és carrefours des villes[2421].

On retrouve ici la réflexion de Langey déplorant que l'histoire ne soit pas le fait des hommes d'armes mais d'hommes qui n'ont que les lettres pour instruction, de « clercs d'armes ». Montaigne lui emprunte aussi l'idée selon laquelle l'histoire aurait été abandonnée au « vulgaire », donc aux non nobles, pendant quelques siècles. Il l'oriente, en même temps, plus nettement contre l'historiographie qu'entreprennent de « purs » lettrés, qui n'ont aucune part aux affaires d'État. Les temps ont changé : alors que Langey polémiquait contre les mensonges et approximations des chroniques et contre l'absence de méthode, Montaigne prend fait et cause contre une historiographie qui sacrifie la vérité au plaisir des « beaux mots ». C'est encore, implicitement, Guicciardini contre Giovio[2422] : si cette histoire est condamnable, ce n'est pas parce qu'elle est « éloquente », mais parce qu'elle procède par ouï-dire, ces « bruits qu'ils rammassent és carrefours des villes ». On ne glane pas les mêmes informations sur la voie publique que dans la fréquentation des rois : le propos de Montaigne porte ici essentiellement sur l'histoire politique, celle qui a trait aux conseils et aux actions humaines.

L'évolution du texte des *Essais* laisse apparaître la proximité de sa réflexion avec celle de Langey. La phrase biffée dans l'Exemplaire de Bordeaux, présente dès l'édition de 1580[2423], rappelle fortement le *Prologue*, où Langey écrit que les historiens anciens « ont esté presque tous, ou chefz d'entreprise, ou capitaines particuliers, ou à tout le moins personnages de credit et authorité : qui es choses dont ilz ne parloient de veuë, avoient moyen de s'en informer au vray »[2424]. Si Montaigne l'a supprimée dans l'Exemplaire de Bordeaux, c'est sans doute parce que, dans la suite du chapitre, il exprime une idée proche :

> ~~Voilà pourquoy~~ Les seules ~~certaines~~ *bonnes* histoires sont celles qui ont esté escrites par ceux mesmes qui commandoient aux affaires, ou qui estoient participans à les conduire, *ou à en conduire d'autres pareils ou, au moins, qui ont eu la fortune d'en*

[2421] *Essais* (EB), II, 10, *op. cit.*, f° 174*v*-175*r*. *Cf. Essais* (éd. Villey), p. 417-418.

[2422] Montaigne fait cependant plusieurs emprunts à Giovio, et il n'est pas sûr qu'il ait partagé l'opinion de Bodin ; voir P. VILLEY, *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, *op. cit.*, p. 132-138.

[2423] *Essais* (1580), II, p. 116.

[2424] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 7*r*.

> *conduire d'autres de mesme sorte.* ~~comme~~ *Telles* sont quasi toutes les Grecques et Romaines. Car plusieurs tesmoings oculaires ayant escrit de mesme subject (comme il advenoit en ce temps là que la grandeur ~~de la fortune estoit tousjours accompagnée du sçavoir~~ *et le sçavoir se rencontroient communeement*), s'il y a de la faute, elle doit estre merveilleusement legiere, et sur un accident fort doubteux. ~~S'ils n'escrivoient de ce qu'ils avoient veu, ils avoient au moins cela, que l'experience au maniement de pareils affaires, leur rendoit le jugement plus sain. Car~~ Que peut-on esperer d'un medecin ~~escrivant~~ *traictant* de la guerre, ou d'un escholier traictant les desseins des Princes[2425] ?

Dans les dernières corrections qu'il a apportées au texte, Montaigne a condensé deux idées différentes. La première concerne la position de l'historien : il faut avoir participé au commandement des « affaires » que l'on raconte, ou être « privé », c'est-à-dire être proche de ceux qui ont commandé ; Langey écrit que les historiens anciens « ont esté presque tous, ou chefz d'entreprise, ou capitaines particuliers, ou à tout le moins personnages de credit et authorité : qui es choses dont ilz ne parloient de veuë, avoient moyen de s'en informer au vray »[2426]. La seconde idée concerne le rapport entre l'expérience et le jugement : l'expérience des « affaires » permet d'en juger d'autres, auxquelles l'on n'a pas participé. La généralisation : « Telles sont quasi toutes les [histoires] Grecques et Romaines » semble résumer le catalogue fait par Langey des historiens-juges de l'Antiquité, « presque tous » initiés aux affaires d'État. Montaigne regrette un temps où la « grandeur » s'accompagnait du « savoir ». L'Exemplaire de Bordeaux nuance l'affirmation selon laquelle « la fortune estoit *tousjours* accompagnée du sçavoir », affirmation péremptoire mais très proche des propos polémiques de Langey dans le *Prologue*. Montaigne reprend donc l'idée maîtresse de Langey et de Polybe, celle d'une histoire écrite par et pour les hommes d'État, en insistant sur la similitude des situations auxquelles ils font face (des « affaires » qui sont « de mesme sorte »).

C'est, en somme, le discours d'expérience qui fait l'intérêt des Du Bellay aux yeux de Montaigne, lequel, comme la plupart des lecteurs d'histoire de son époque, pense l'histoire comme un jugement sur l'action politique fondé sur l'expérience. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'emploi significatif du verbe *essayer* au début de sa critique des *Mémoires* des Du Bellay : « C'est tousjours plaisir de voir les choses escrites par ceux, qui ont *essayé* comme il les faut conduire ». L'expérience devient chez Montaigne « l'essai », qui légitime le discours que les Du Bellay tiennent sur leurs propres « faits ». Il faut, d'autre part, non seulement tenir compte de la logique interne de la note de lecture de Montaigne sur les *Mémoires*, mais également de la façon dont celle-ci s'insère dans le chapitre. L'affirmation de l'importance de l'expérience personnelle de l'historien renvoie en effet au début de « Des

[2425] *Essais* (EB), *op. cit.*, f° 175*r*. *Essais* (éd. Villey), p. 418.
[2426] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 7*r*.

Livres » : « Je ne fay point de doute qu'il ne m'advienne souvent de parler de choses qui sont mieus traictées chez les maistres du mestier, et plus veritablement[2427] ». Il y a là, sans nul doute, un effet de boucle. On sait que les premiers *Essais* de Montaigne sont souvent organisés autour d'un emprunt, qui donne son titre au livre[2428]. Il est probable que « Des Livres » ait été constitué à partir des notes de lecture de Montaigne, qui aurait écrit l'ensemble du chapitre en gardant à l'esprit ces quelques notes qui devaient en constituer la conclusion. Il s'agit en somme d'un discours construit, où l'allure montaignienne « à saut et à gambades »[2429] n'exclut pas la maîtrise de l'auteur-cavalier qui, s'il compte flâner en chemin, sait parfaitement où il doit conduire sa monture[2430] ; du moins est-il possible de proposer, sur ce chapitre, une lecture qui commence par la « fin » : la critique des Du Bellay (au sens neutre de « critique littéraire »). On est, par conséquent, en droit de penser que le début de « Des Livres » annonce la « note fondamentale » du chapitre : le rapport du jugement à l'expérience, à l'*essai*.

Si les Du Bellay correspondent, par leur expérience, à ce que Montaigne attend d'un historien, il n'en va pas de même de leur *parrêsia* : « un grand dechet de la *franchise et liberté d'escrire* ». Le problème n'est absolument pas de parler librement de tout sujet, mais de parler des princes en leur « particulier » et d'en évoquer les conseils. Pour Montaigne, la *parrêsia* « reluit ès anciens de leur sorte : comme au Sire de Jouinville domestique de S. Loys, Éginard Chancelier de Charlemaigne, et de plus fresche memoire en Philippe de Comines ». On retrouve chez Montaigne l'idée que l'on a rencontrée chez Cicéron et chez Lucien, celle d'une « lumière de la vérité », d'une vérité qui doit paraître comme évidence. C'est à nouveau l'*euidentia* de la rhétorique, l'*enargeia* des Grecs. Il se peut que Montaigne ait voulu, là encore, jouer avec le texte du *Prologue*. La mention de Commynes rappelle en effet les mots employés par Langey : « *de fresche memoire* le sire d'Argenton en France, louablement s'en est aquité[2431] ». Montaigne avait lu Commynes avant les Du Bellay, dès 1564[2432]. Ce passage résonne également avec l'éloge que Montaigne fait des *Mémoires* de Commynes :

> Vous y trouverez le langage doux et aggreable, d'une naifve simplicité la narration pure, et en laquelle la bonne foy de l'autheur reluit evidemment, exempte de vanité parlant de soy, et d'affection et d'envie parlant d'autruy ; ses discours et enhortemens accompaignez plus de bon zele et de verité que d'aucune exquise

[2427] *Essais* (éd. Villey), p. 407.

[2428] Montaigne commente cette pratique d'écriture dans « Sur des Vers de Virgile » (III, 5) : « […] Et de mes premiers Essays, aucuns puent un peu à l'estranger » (*Les Essais*, p. 918 ; éd. Villey, p. 875).

[2429] *Les Essais*, III, 9, p. 1040 (éd. Villey, p. 994).

[2430] J'emprunte cette idée à la thèse de D. KNOP, *La cryptique chez Montaigne*, *op. cit.*

[2431] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 10*r*.

[2432] Voir *Les Essais*, p. 1546 (p. 440, n. 4).

> suffisance ; et tout par tout de l'authorité et gravité, representant son homme de bon lieu et élevé aux grans affaires[2433].

Il est possible, enfin, de comprendre la mention de Joinville et d'Éginhard comme une réponse à Guillaume du Bellay, dans la mesure où, précisément, ces noms ne figurent pas dans la très longue liste d'historiens initiés aux « affaires » qu'il dresse dans le *Prologue*.

En fait, rien n'est moins évident que la conception de la *parrêsia* qui sous-tend la critique des Du Bellay à la fin de « Des Livres » ; car les historiens que Montaigne oppose aux Du Bellay ne sauraient être qualifiés d'impartiaux. Bodin range ainsi Éginhard parmi les auteurs qui « ont accumulé un tel monceau de louanges qu'ils semblent avoir pris rang de panégyristes plutôt que de véritables historiens »[2434]. Il n'est pas sûr, du reste, que Montaigne ait lu ce contemporain et biographe de Charlemagne[2435], dont le nom s'inscrit comme une autorité supplémentaire dans cette courte liste d'historiens français qui brillent par leur franche simplicité. Mais, sans même parler d'Éginhard, Joinville (chroniqueur du règne de Saint Louis) et Commynes proposent des portraits de rois remplis d'une réelle admiration – ce que Bodin, là encore, n'a pas manqué de souligner à propos de Commynes[2436]. Les *Mémoires* de ce dernier ont, à l'inverse, fixé pour la postérité l'image négative de son premier maître, Charles Le Téméraire. La *parrêsia* de l'historien-juge, pour Montaigne, réside donc ailleurs que dans la partialité. Elle consiste à écrire sur ce qu'il y a de plus secret : les conseils des princes. Si Commynes est évoqué en exemple, ce n'est pas en tant que mémorialiste mais en tant que conseiller et « biographe » de Louis XI, ce qui explique qu'il soit cité avec Joinville et Éginhard. Leur connaissance intime des arcanes du pouvoir est soulignée par le rappel de leur fonction : « domestique », « chancelier ». Montaigne semble avoir cherché de même la vérité sur François Ier en tant que roi « privé » qui serait apparu par la mise au jour de ses conseils ou « desseins ». Les *Mémoires*, qu'ils soient de la plume de Martin ou de celle de Guillaume, ne pouvaient lui apporter cette connaissance.

C'est donc la conception du « genre » des Vies, que Montaigne a forgée dans ses lectures de Plutarque et d'Amyot, qu'il faut lire entre les lignes de sa critique des Du Bellay. Comme il l'écrit ailleurs dans « Des Livres » :

> Or ceux qui escrivent les vies, d'autant qu'ils s'amusent plus aux conseils qu'aux evenemens : plus à ce qui part du dedans, qu'à ce qui arrive du dehors : ceux là me

---

[2433] *Les Essais*, II, 10, p. 440-441 (éd. Villey, p. 419).

[2434] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 32.

[2435] Pour P. VILLEY, *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, *op. cit.*, p. 65, Montaigne « avait pu lire Eginhardt dans la traduction de son compatriote Elies Vinet, l'érudit professeur du Collège de Guyenne […] ». Nous n'avons cependant aucune trace de cette lecture.

[2436] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 32-33 : « […] on ne souscrira pas à tout ce que Philippe de Commines [*sic*] écrit à la gloire de Louis XI […] ».

> sont plus propres. Voilà pourquoy en toutes sortes, c'est mon homme que Plutarque[2437].

En tant que telle, cette conception ne s'oppose pas à l'histoire-jugement, car un auteur peut également écrire sur ses propres « conseils ». Après Plutarque, en effet, Montaigne convoque le modèle de César :

> Mais Cæsar singulierement me semble meriter qu'on l'estudie, non pour la science de l'Histoire seulement, mais pour luy mesme : tant il a de perfection et d'excellence par dessus tous les autres : quoy que Salluste soit du nombre. Certes je lis cet autheur [César] avec un peu plus de reverence et de respect, qu'on ne lit les humains ouvrages : tantost le considerant luy-mesme par ses actions, et le miracle de sa grandeur : tantost la pureté et inimitable polissure de son langage, qui a surpassé non seulement tous les Historiens, comme dit Cicero, mais à l'adventure Cicero mesme : Avec tant de syncerité dans ses jugemens, parlant de ses ennemis, que sauf les fausses couleurs, dequoy il veut couvrir sa mauvaise cause, et l'ordure de sa pestilente ambition, je pense qu'en cela seul on y puisse trouver à redire, qu'il a esté trop espargnant à parler de soy : car tant de grandes choses ne peuvent avoir esté executées par luy, qu'il n'y soit allé beaucoup plus du sien, qu'il n'y en met[2438].

César a eu le tort de se faire son propre avocat en plaidant sa « cause » : Montaigne emploie, là encore, le vocabulaire juridique et oppose la figure de l'historien-juge à celle de l'avocat. La *parrêsia* de César se manifeste dans les jugements qu'il porte sur ses ennemis, non sur lui-même. En lui reprochant, cependant, de ne pas avoir suffisamment parlé de soi, Montaigne témoigne d'une conception très aristocratique, pour ne pas dire tragique, de l'histoire : les « grandes choses » que César a exécutées, ses *res gestae* ou *facta*, doivent pouvoir s'expliquer par ses conseils, *consilia*. Ce qui caractérise les « actions des grands hommes », pour reprendre l'expression de Machiavel, c'est qu'il y a pour ainsi dire *du leur* dans les « effets » ; voilà pourquoi César n'a pas assez parlé de lui-même.

Montaigne cherche bien, comme Cicéron ou Langey, à développer les causes. En tant que lecteur, sa première réaction est celle d'un émerveillement : il arrête son regard sur les « actions » et sur une « grandeur » qui semble relever du « miracle »[2439]. Ce premier niveau de lecture porte donc sur les « effets ». Du visible, son regard se déplace ensuite à l'invisible, au caché. C'est le moment d'une lecture plus « diligente » : qu'est-ce qui, dans les « effets », dans les « grandes choses » qu'il a « exécutées », rend visibles les conseils de César ? Montaigne aurait souhaité appliquer une semblable lecture, des « effets » aux « causes », aux intentions, au sujet de François Ier. Il reproche justement aux Du Bellay de ne pas lui offrir la possibilité d'expliquer des « effects publiques, et de telle consequence ». Le reproche est d'autant plus

[2437] *Les Essais*, *op. cit.*, p. 437.
[2438] *Ibid.*, p. 439.
[2439] Le regard de l'essayiste porte également sur la « polissure » de l'écriture ; voir *infra*, chapitre suivant.

justifié que tout le monde connaît cette histoire dans ses grandes lignes : la favorite du roi a obtenu la disgrâce de certains des principaux ministres du roi.

De sa lecture des *Mémoires* des deux frères, Montaigne a donc a ressenti, au premier abord, une déception. Il s'attendait à lire une Vie de François Ier – et certaines formulations de la préface de Martin et du *Prologue* de Langey semblent annoncer, effectivement, une biographie royale, d'autant que les *Mémoires* commencent par l'avènement du roi et s'achèvent sur son portrait[2440]. En conséquence, le terme *plaidoyer* employé par Montaigne est trompeur. Ce qu'il reproche aux Du Bellay n'est pas qu'ils défendent la politique de François Ier, mais qu'ils ne l'expliquent pas. La représentation des Conseils du roi, comme on sait, obéit dans les fragments des *Ogdoades* à une logique politique : Langey n'a pas cherché à montrer le roi dans son « privé », dans son « particulier », mais à représenter les vertus que le souverain était censé incarner. Les lieux les plus secrets de la prise de décision – la Cour, les amitiés et amours du roi, jusqu'au for intérieur – ne sont pas davantage décrits par les Du Bellay, ou bien peu. La déception du lecteur Montaigne dut être d'autant plus grande que Langey était un homme de l'ombre et pouvait donc avoir quelque connaissance des mobiles du roi qu'il servait. Montaigne voulait accéder aux conseils les plus informels, aux *arcana imperii* ; les Du Bellay ne lui en montraient qu'une image officielle. Or, ce sont les desseins et les secrets de François Ier et de Charles Quint qui expliquent, dans la conception de Montaigne, les grandes guerres qu'ils ont déclenchées ; c'est pourquoi il fait implicitement de « l'entiere connoissance du Roy François » la condition de la connaissance « des choses advenues de son temps ».

Joinville et Commynes lui fournissent un contre-modèle efficace : tous deux sont des familiers de leur prince. Montaigne a pu lire Joinville dans l'édition de sa chronique publiée chez Enguilbert de Marnef (dont le texte a été adapté pour les lecteurs du XVIe siècle). Au début de l'ouvrage, Joinville revendique, auprès de son dédicataire Philippe III, la position d'autorité que lui confère sa relation privilégiée avec le défunt Louis IX :

> Sachant tresbien, que nul autre que moy, ne pouvoit avoir plus ample et entiere connoissance de sa vie. Comme celluy qui par l'espace de XXII. ans, aurois suivi, tant en France, qu'Outre-mer, sa compagnie : et si familierement vescu avec luy, que ses grands et secrets affaires ne m'estoient aucunement celés[2441].

Qui plus est, Joinville est un historien chevalier – alors que, pour Langey, les « ténèbres gothiques » avaient exclu les hommes d'épée de l'écriture de l'histoire. Montaigne, d'une certaine manière, réhabilite ainsi une historiographie médiévale mise à mal dans le *Prologue*.

[2440] Voir *supra*, 2e partie, chap. IV et VI, et 3e partie, chap. II et V.

[2441] *L' histoire et cronique du tres chrestien roy S. Loys, IX du nom, et XLIIII. Roy de France*, Poitiers, E. de Marnef, 1561, fo Ir.

Joinville pouvait paraître un précurseur de certains historiens-juges de la Renaissance, et en particulier de Commynes. L'un et l'autre privilégient la forme du dialogue et se montrent en conversation avec leur prince. On peut ici penser au couple conceptuel qui oppose l'*oratio* au *sermo*, soit le discours à la conversation « à bâtons rompus »[2442] : Montaigne privilégie la représentation des conseils au sens le plus « privé » du terme[2443], les conseils où quelques mots d'un prince sont plus révélateurs que de longs discours.

Quel rapport entretient une telle conception de la *parrêsia* avec ce que Montaigne appelle « l'essai des affaires » ? Le problème de toute histoire-jugement réside dans le fait que l'auteur est contemporain des « faits » qu'il raconte et qu'il juge : il est difficile de parler librement des conseils des princes lorsque ceux-ci sont de potentiels lecteurs. Nous savons les stratégies rhétoriques que Monluc dut mettre en place pour se « mêler » d'écrire une histoire à laquelle il avait pris part. De façon très classique, l'erreur d'écrire, au lieu d'une histoire, un « plaidoyer », consiste pour Montaigne dans le fait de ne pas écrire pour la postérité mais pour ses contemporains. En marge de son exemplaire des *Annales* de Nicole Gilles, il écrit ainsi : « [Gilles] se montre souvant plus tot avocat que historiografe des affaires de France […] »[2444]. Bodin, quant à lui, accorde une plus grande confiance aux histoires écrites quand plus aucune menace (politique) ne pèse sur l'historiographe[2445]. Dans la *Methodus*, il emploie précisément l'image de l'avocat lorsque, paraphrasant Polybe, il oppose dos à dos deux historiens des guerres puniques, Philin et Fabius[2446], l'un favorable aux Carthaginois et l'autre aux Romains :

> Cela n'empêche d'ailleurs pas Fabius d'avoir été, au jugement de Polybe même, un homme extrêmement intègre et perspicace, qui ne laissa échapper aucun des desseins de la République, ni aucun de ses ennemis. Mais ainsi que son rival ils écrivent leur histoire à la façon des avocats qui prennent garde de dire ou de faire la moindre chose contraire à leur propre cause : malheureusement il n'est pas possible de tenir à la fois l'emploi de bon avocat et celui de bon historien[2447].

[2442] Voir F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 498-502. Voir aussi D. KNOP, *La cryptique chez Montaigne*, *op. cit.*, p. 38 *sq*.

[2443] Il préfère donc, pour reprendre la distinction que j'ai proposée *supra* (1re partie, chap. I), les *conseils* (informels) aux *Conseils* (formels, organes du gouvernement).

[2444] « Notes de lecture », A. Legros (éd.), dans *Les Essais*, p. 1255, note nº 37 sur le fº 120*v* des *Annales*.

[2445] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 33 : « C'est sans doute également ce que voulait dire Aristote, lorsqu'il affirmait que les histoires trop anciennes ou trop récentes étaient également mensongères et désagréables. Et en effet il y a bien peu de gens qui se risquent à publier une histoire véridique sur les temps contemporains de peur de ternir ou d'outrager la réputation d'aucuns ».

[2446] Quintus Fabius Pictor et Philinos d'Agrigente. Fabius était apparenté à Fabius dit *Cunctator*, son contemporain.

[2447] *Ibid.*, p. 32.

Ce portrait de Fabius rappelle l'image que les *Mémoires* des Du Bellay donnent de Langey. Et c'est précisément le témoignage de ce dernier, en tant qu'acteur de ses propres « faits », que Montaigne dit avoir apprécié.

Le jugement de Montaigne sur les Du Bellay mérite enfin d'être mis en parallèle avec celui que formule Bernard du Haillan dans la préface de son *Histoire de France* : ce dernier se justifie de n'avoir pas traité l'histoire de son temps ni l'histoire récente, au motif, explique-t-il, que d'autres s'en sont déjà honorablement chargés. Parmi eux, il cite les Du Bellay :

> […] d'avantage je n'ay voulu escrire l'Histoire du Roy François premier pour ce qu'elle a esté elegamment traictée par Guillaume et Martin du Bellay seigneur de Langey, et Prince d'Yvetot freres, desquels le laborieux[2448] œuvre de Memoires que nous avons entre mains *est un discours des guerres dudit Roy, plus que de ses actions particulieres*. Mais ceux qui escrivent l'Histoire de leur temps doivent estre sages et resserrez en leur langage, et façon d'escrire. Arnauld du Ferrron mon Compatriote et amy Conseiller en la Cour de Parlement de Bordeaux, et tresdocte personnage a escrit l'Histoire des Roys Charles huictieme, Loys douzieme, et François premier commençant là où avoit finit Paul Emile. Et toutesfois pour ce que toutes ces Histoires qui parlent dudit Roy François premier ont esté faites de son temps ou de celuy du Roy Henry son fils, ceux qui les ont escrites se sont plus estendus en la louange dudit Roy, qu'il ne convenoit possible à son merite (combien qu'il fut un grand et excellent Roy) ny au devoir de l'Histoire ny à la verité. *Ce qui est un vice de tous ceux qui escrivent l'Histoire de leur temps et des Princes soubs lesquels ils vivent*[2449].

Montaigne, comme l'a montré Villey, avait lu Du Haillan dont l'*Histoire de France*, parue en 1576, connut un grand succès ; Bordelais lui aussi, Du Haillan était à peine plus jeune[2450]. Comme Montaigne, il considère que les *Mémoires* ne sont décidément pas une Vie de François Ier. Il s'agit d'un « discours des guerres dudit Roy, plus que de ses actions particulieres » ; là où le « jugement en gros » de Montaigne était tout en nuances, Du Haillan propose une distinction générique simpliste. Son jugement n'est pas une note personnelle, comme celle de Montaigne qui cherche à saisir pour son propre usage l'ensemble des *Mémoires*.

[2448] *Laborieux* : « Qui coûte de la peine, du labeur, fatiguant, voire pénible » ; « Travailleur, diligent, zélé » (DMF). C'est le deuxième sens qui est visiblement convoqué.

[2449] B. de G. DU HAILLAN, « Preface aux lecteurs », *op. cit.*, f° iiii*r* (je souligne).

[2450] P. VILLEY, *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, *op. cit.*, p. 141-142. L'œuvre de Du Haillan (1576) est la première histoire de France à peu près « complète », dont le récit s'étend des origines au règne de Charles VII. Du Haillan, lui aussi, fait aux Du Bellay et en particulier au *Prologue* des emprunts considérables dans sa préface et dans l'épître dédicatoire au roi. *Cf.* par exemple le début de la « Preface aux lecteurs », *op. cit.*, np. : « Je n'ay pas peu attaindre à la perfection qui y est requise [dans une histoire], mais pour le moins l'ay-je mise en un ordre auquel les autres n'ont sceu attaindre. Gregoire de Tours, le Moine Aimoinus, Hunibaud, Sigibert, Rhegino, Hildebrand, et autres l'ont escrite en Latin tel qu'il plaisoit à la Barbarie de leurs temps, ausquels pour les guerres que plusieurs cruelles nations amenerent en Gaule les bonnes lettres estant esteintes, les bons livres bruslez ou cachez, et les sciences enfouyesq sous terre, ils ne peurent ny bien Latinement, ny avec jugement, ny avec la cognoissance des bons Autheurs descire l'origine, ny les gestes des François. D'avantage pour ce que la pluspart de ceux là estoient personnes Ecclesiastiques […] est estans eslognez des Cours des Princes, et de la communication et intelligence des affaires d'Estat, ils ont plus escrit des ceremonies et autres choses de l'Eglise et de la vie de leurs Prelats que du vray commencement, et accroissement de cest Estat, ou des negociations, affaires, menees, practiques, conquestes, entreprises, et conseils des Rois, Princes, et cappitaines ».

Ajoutons que, pour Du Haillan, la *parrêsia* est une qualité presque introuvable chez ceux qui écrivent l'histoire de leur temps. Montaigne ne va pas aussi loin : au contraire, les historiens qui écrivent librement sur l'histoire qu'ils ont vécue et qu'ils ont faite sont rares mais d'autant plus appréciables, tels Guicciardini et Commynes.

C'est en fin de compte à l'aspect « mémorialiste » du texte que Montaigne rend hommage : les Du Bellay ont retranscrit leur expérience personnelle et celle-ci leur permet en outre de bien juger du genre d'affaires qui relève de leur compétence, la guerre ou la diplomatie ; et c'est dans ces domaines qu'ils rendent parfois compte des conseils, de « paroles » et d'« actions privées ». Le verbe *essayer* employé par Montaigne est d'autant plus révélateur : dans le *Prologue* de Langey, l'expérience particulière, transmise par l'histoire, était « à perpetuité ressuscitable, et apte à recouvrer la parole, par le moyen d'un lecteur studieux et diligent ». Montaigne ayant lui-même souligné l'importance qu'il accorde à une pratique « diligente » de la lecture, dans un célèbre passage (également cité en exergue de ce chapitre), il faut à présent étudier la façon dont il a lu les Du Bellay, la façon dont il a pu trouver dans leurs *Mémoires* une expérience « ressuscitable », en faisant du jugement la clé de voûte de sa conception de l'histoire, là où Bodin préférait insister sur l'expérience et sur les qualités naturelles ou acquises des historiens.

2. Montaigne *vs.* Bodin : comment se mêler d'histoire sans être un « excellent historien » ?

Bodin, dans le quatrième chapitre du sa *Methodus* qu'il consacre au « choix des historiens » (où se trouve également l'éloge de Langey et de Guicciardini), répartit schématiquement les historiens en « trois genres » :

> Il existe donc, à mon sens, trois genres d'historiens. Le premier comprend ceux qui sont venus aux affaires en y apportant des dispositions naturelles encore fortement accrues par l'érudition acquise [*uberius etiam a doctrina informati ad res gerendas accesserunt*] ; le second, ceux qui ont manqué de culture mais non pas d'expérience [*usus*] ni de dispositions naturelles ; et le troisième enfin ceux qui, n'ayant reçu de la nature que des dons médiocres et manquant complètement de l'expérience des affaires ont cependant réussi par leur zèle et leur labeur [*studio ac labore*] incroyables dans la récollection des documents à égaler presque leurs concurrents blanchis au gouvernement de la République[2451].

L'auteur de la *Methodus* reprend ici les idées du *Prologue*, qu'il résume avec l'esprit de synthèse et de système qui lui est propre ; comme Langey, il reconnaît qu'un historien sans expérience et dépourvu de bonnes « dipositions naturelles » peut écrire une bonne histoire.

[2451] J. BODIN, *La méthode de l'histoire*, *op. cit.*, p. 30 (*Methodus*, *op. cit.*, p. 43).

L'expression *studio ac labore* rappelle la « diligence », le travail studieux que Langey estime d'autant plus nécessaire quand l'historien n'a pas participé aux « affaires ».

Or, ce passage trouve un écho évident dans « Des Livres », puisque Montaigne distingue à son tour trois genres d'historiens à la suite de son éloge de César et des *Commentaires* :

> J'ayme les Historiens, ou fort simples, ou excellens : Les simples, qui n'ont point dequoy y mesler quelque chose du leur, et qui n'y apportent que le soin, et la diligence de r'amasser tout ce qui vient à leur notice [connaissance], et d'enregistrer à la bonne foy toutes choses, sans chois et sans triage, nous laissent le jugement entier, pour la cognoissance de la verité. Tel est entre autres pour exemple, le bon Froissard, qui a marché en son entreprise d'une si franche naïfveté, qu'ayant faict une faute, il ne craint aucunement de la recognoistre et corriger, en l'endroit, où il en a esté adverty : et qui nous represente la diversité mesme des bruits qui couroyent, et les differens rapports qu'on luy faisoit. C'est la matiere de l'Histoire nue et informe : chacun en peut faire son profit autant qu'il a d'entendement. Les bien excellens ont la suffisance de choisir ce qui est digne d'estre sceu, peuvent trier de deux rapports celuy qui est le plus vray-semblable : de la condition des Princes et de leurs humeurs, ils concluent les conseils, et leur attribuent les paroles convenables : ils ont raison de prendre l'authorité de regler nostre creance à la leur : mais certes cela n'appartient à gueres de gens. Ceux d'entre-deux (qui est la plus commune façon) ceux là nous gastent tout : ils veulent nous mascher les morceaux ; ils se donnent loy de juger et par consequent d'incliner l'Histoire à leur fantasie : car depuis [dès] que le jugement pend d'un costé, on ne se peut garder de contourner et tordre la narration à ce biais. Ils entreprennent de choisir les choses dignes d'estre sceues, et nous cachent souvent telle parole, telle action privée, qui nous instruiroit mieux : obmettent pour choses incroyables celles qu'ils n'entendent pas : et peut estre encore telle chose pour ne la sçavoir dire en bon Latin ou François[2452].

Montaigne semble parodier Bodin. Il n'est plus question du subtil dosage d'expérience, de travail et de naturel qui détermine l'analyse dans la *Methodus* (et qui permet d'effectuer des distinctions fines au sein des trois grands « genres » d'historiens). Balayant ces distinctions qui sont, du reste, de l'ordre de la *doxa*, Montaigne n'utilise, lui, qu'un seul critère : le jugement. La prise en compte du jugement de l'historien fonde une distinction à la fois élitiste et paradoxale : élitiste, parce que les historiens « excellens », qui peuvent légitimement prétendre juger l'histoire, sont fort rares (« cela n'appartient à gueres de gens ») ; paradoxale, parce que les historiens « simples » sont tout aussi appréciables.

Les « excellens » historiens appliquent en tous points la méthode d'inspiration cicéronienne, telle qu'on peut la trouver dans les textes de Langey ou de Sleidan. Ce passage de Montaigne gagnerait en fait à être confronté au *Prologue* : les auteurs « simples », en effet, évoquent ces « croniques » médiévales auxquelles Langey reproche d'être trop sommaires, mais à qui il reconnaît le mérite d'exister, de fournir une « matière » aux historiens futurs. D'autre part, si l'on analyse plus précisément le texte de « Des Livres », il apparaît que le

[2452] *Les Essais*, II, 10, p. 438 (éd. Villey, p. 417).

jugement des historiens est, pour Montaigne, affaire de choix, de « discrétion », aurait écrit Langey qui évoque dans le *Prologue* l'« extreme et merveilleuse discretion » de celui qui doit « s'enquérir » des faits en recueillant des témoignages[2453]. Et c'est encore Langey que l'on retrouve dans l'expression : « C'est la matiere de l'Histoire nue et informe », par laquelle Montaigne évoque les « simples » historiens dont toute la noblesse réside dans le fait qu'ils lèguent, pour la postérité et pour de meilleurs juges, une « matière » qui n'a pas encore été *ébauchée*, pour reprendre un terme cher à Langey.

Montaigne utilise contre Bodin la distinction, établie par Langey, entre une mince élite d'historiens-juges et de simples « croniqueurs ». Rappelons que pour Langey, le besoin d'histoire est associé à la lutte contre l'oubli, et qu'il prétendait, par sa « diligence », écrire une histoire d'autant plus longue que son époque était, à ses yeux, riche en « faits » dignes de mémoire. C'est sur ce point, cependant, que Montaigne fait jouer l'*ars historica* du *Prologue* contre les Du Bellay, puisqu'il les accuse, justement, d'avoir mal choisi, mal « trié » leur matière. Montaigne semble avoir été sensible à l'ambiguïté du *Prologue*. Rappelons que Langey, tout en prétendant simplement fournir une matière, entendait en fait l'informer, lui donner la première façon par son jugement : « […] est et sera ma principale intention, fournir aux plus sçavans, expertz, et doctes hystoriens matiere de veritablement escrire, et leur representer entant que possible me sera, et que de leur estude domestique ilz ne peuvent à la verité cognoistre […] »[2454]. Montaigne, comprenant la stratégie rhétorique de Langey, ne lui reproche pas d'avoir fait don à ses lecteurs, outre de la « matière », des « discours non vulgaires » qui l'accompagnent (ou, pour le dire avec les mots de Pasquier, des *commentaires* qui suivent le *narré*). Le vrai problème est formulé par Langey et, une fois de plus, n'a pas échappé à Montaigne :

> Bien sçay-je combien il m'estoit moins sujet à calumnie de m'arrester à ce que j'avoye entrepris sans m'adonner à si perilleuse chose, que d'escrire les vertuz ou vices des vivans : car de l'un on aquiert hayne et malveillance : de l'autre on est tenu pour blandisseur et flateur […][2455].

Pour Montaigne, Langey, dans ce passage, s'accuse lui-même : il n'a pas les qualités de franchise d'un Guicciardini ou d'un Commynes pour rendre compte des secrets des princes ; il aurait donc dû « s'arrêter à ce qu'il avait entrepris », à ses propres « faits ». Ce n'est peut-être pas un hasard si Montaigne emploie, au sujet des historiens « fort simples » le mot *diligence*, essentiel dans la méthode du *Prologue*. Cette qualité, associée au travail et au zèle, il l'associe

[2453] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 6*v*.
[2454] *Ibid.*, f° 12*v*.
[2455] *Ibid.*, f° 12*r*.

dans le cas présent (comme le fait Bodin) aux historiens qui n'ont pour seul objet que de recueillir les témoignages.

Faut-il en déduire simplement que les Du Bellay sont à classer dans la catégorie « la plus commune », celle des historiens qui ne laissent pas assez à juger à leurs lecteurs, parce qu'ils se permettent eux-mêmes de passer outre leurs prérogatives ? Assurément – même si la catégorie « d'entre deux » ne les vise pas précisément[2456]. Mais on ne saurait s'arrêter sur un « classement » dont la valeur est avant tout argumentative : il ne s'agit pas, comme chez Bodin, de faire entrer l'ensemble des historiens dans des divisions et subdivisions permettant de penser l'ensemble de l'historiographie à l'aune d'une méthode mathématique[2457]. Ce n'est pas le dernier mot de Montaigne qui, bien sûr, n'a pas pour but d'empêcher les historiens « médiocres » d'écrire :

> Qu'ils estalent hardiment leur eloquence et leur discours : qu'ils jugent à leur poste, mais qu'ils nous laissent aussi dequoy juger après eux : et qu'ils n'alterent ny dispensent par leurs racourcimens et par leur choix, rien sur le corps de la matiere : ains qu'ils nous la r'envoyent pure et entiere en toutes ses dimensions[2458].

Juger « à son poste », c'est connaître sa place. On peut faire de cette expression une lecture sociale ou, pour le dire autrement, hiérarchique. Les Du Bellay ne sont pas à proprement parler les conseillers de leur prince. N'étant pas familiers de François Ier, il était déplacé, de leur part, de prétendre analyser les « causes » des grands événements de leur temps alors qu'ils ne pouvaient (ou ne voulaient) représenter le roi dans son « particulier ». Ils jugent « à leur poste », en revanche, quand Langey évoque ses missions diplomatiques ou quand Martin du Bellay raconte en détail le déroulement de la bataille de Marignan. Plus largement, ils écrivent en hommes compétents quand ils se tiennent à ces domaines qu'ils ont « essayé » et où ils peuvent représenter leurs propres conseils.

Le mot *essayer* nous ramène à la façon dont Montaigne pense sa propre pratique d'écriture. Pour comprendre la logique interne de « Des Livres », on peut tenter de répondre à cette question : comment Montaigne se situe-t-il par rapport à ces diverses catégories d'historiens ? Il est évident, en effet, que s'il se pense et se dit capable de distinguer les

[2456] Quand Montaigne réprouve la pratique des historiens qui « obmettent pour choses incroyables celles qu'ils n'entendent pas : et peut estre encore telle chose pour ne la sçavoir dire en bon Latin ou François », son propos a une portée plus générale (même s'il pense peut-être aux omissions assumées par Martin du Bellay : l'essayiste aurait certainement apprécié de trouver dans les *Mémoires* un portrait de Louise de Savoie, où seraient décrites ses « mœurs et vertus »). La question des témoignages (incroyables, inventés) est traitée ailleurs dans les *Essais*, notamment dans les chapitres « De la force de l'imagination » (I, 20 ou I, 21 dans l'EB) et « Des Boiteux » (III, 11).

[2457] Voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 145-169 (chap. V, « L'histoire mathématique de Jean Bodin »).

[2458] *Les Essais*, II, 10, p. 438 (éd. Villey, p. 417).

historiens excellents des médiocres, c'est que son jugement est comparable à celui de cette élite. Il diffère, cependant, de cette élite, dans la mesure où il ne possède, lui, aucune expérience qui puisse de faire lui, à l'en croire, un spécialiste :

> Je dy librement mon advis de toutes choses, voire et [même] de celles qui surpassent à l'adventure ma suffisance [compétence], et que je ne tiens [prétends] aucunement estre de ma juridiction. Ce que j'en opine, c'est aussi pour declarer la mesure de ma veue, non la mesure des choses[2459].

Comment Montaigne peut-il donc juger les histoires « à son poste », s'il n'a aucune expérience, alors que lui-même souligne que les « seules bonnes histoires » sont écrites par ceux qui ont l'expérience des affaires publiques ? Il est vrai qu'il se dépeint en lecteur d'histoire, et non en historien. Pour autant, ses jugements de lecteur n'ont rien, en apparence, de différent de ceux d'un historien-juge ajoutant ses « commentaires » à la suite de son « narré ».

La réponse est simple : il ne juge pas l'histoire, il juge « tout sujet », comme le résume la célèbre ouverture de « De Democritus et Heraclitus » (I, 50) :

> Le jugement est un util à tous subjects, et se mesle par tout. À ceste cause aux Essais que j'en fay icy, j'y emploie toute sorte d'occasion. Si c'est un subject que je n'entende point, à cela mesme je l'essaye, sondant le gué de bien loing, et puis le trouvant trop profond pour ma taille, je me tiens à la rive. Et cette reconnoissance de ne pouvoir passer outre, c'est un traict de son effect, ouy de ceux, dont il se vante le plus[2460].

L'image utilisée par Montaigne pour illustrer cette maxime est aussi importante que la maxime elle-même qui, du reste, est un truisme : il est évident que le jugement humain peut s'appliquer, bien ou mal, à tout propos. Mais d'une telle évidence, Montaigne tire une conclusion plus hardie. En effet, sonder le gué, c'est déjà mettre un pied dans l'eau ; c'est, sans s'éloigner de la rive, s'aventurer. La conclusion paraît modeste : l'auteur « reconnaît » qu'il ne peut « passer outre ». Il faut pourtant une grande audace pour oser ainsi se mettre en danger, et c'est ce que vient souligner la référence très claire à la *parrêsia* dans le passage de « Des Livres » cité ci-dessus : « Je dy librement mon advis de toutes choses ». Toute liberté comporte un risque, et ce risque est d'autant mieux assumé que Montaigne ne dit bouger que pour connaître sa place.

Si l'on revient maintenant au problème de l'histoire-jugement et, plus largement, de l'histoire politique (puisque c'est avant tout les affaires d'État, essentiellement les conseils, qui l'intéressent dans « Des Livres »), il apparaît que la stratégie si complexe par laquelle Montaigne légitime sa liberté de juger a quelque rapport avec la démarche de Langey dans le

[2459] *Ibid.*, p. 430 (éd. Villey, p. 410).
[2460] *Les Essais*, I, 50, p. 321.

Prologue. Celui-ci dit également écrire sans prétendre à l'excellence ; il fonde son ambition sur un *ethos* de modestie.

Montaigne a converti la méthode d'écriture du *Prologue* de Langey, qui consistait avant tout dans la *dispositio* de l'histoire et dans les « ornements » associés à la recherche des causes, en une méthode de lecture et de « commentaire ». Celle-ci lui permet de « mêler » son jugement « partout » et, par conséquent, de se « mêler » d'histoire en toute modestie, parce que, précisément, il n'est spécialiste de rien, parce qu'il ne prétend pas parler comme un homme d'expérience. Sa seule expérience consiste dans sa propre vie, comme il l'écrit par ailleurs :

> Mon mestier et mon art, c'est vivre. Qui me defend d'en parler selon mon sens, experience et usage, qu'il ordonne à l'architecte de parler des bastimens non selon soy, mais selon son voisin ; selon la science d'un autre, non selon la sienne[2461].

Il faut ici rappeler une évidence : nul ne vit séparé du monde, et l'on connaît l'importance que Montaigne accorde par ailleurs à « la science de l'entregent »[2462]. Dans la technique (« l'art ») du *vivre*, il faut faire la part du rapport que le Moi entretient avec les autres. Du point de vue politique, cela suppose que, le Moi se trouvant à l'intersection de divers réseaux (sociabilité, fidélité et clientèle), le *Je* est en droit de porter des jugements sur tout ce qui le « touche » de près ou de loin.

Pour autant, Montaigne juge-t-il de tout ? En aucun cas : nous savons qu'il a refusé, très consciemment, d'écrire l'histoire de son temps, jusqu'à mettre en scène ce refus, ce qui s'explique aisément par une conception de l'histoire proche, de ce point de vue, de celle de Bodin : il est difficile d'être parrèsiaste lorsque l'on entreprend d'écrire sur sa propre époque. Mais nous savons aussi, notamment par les travaux de G. Nakam, D. Quint et A. Frisch, que Montaigne, s'il s'est abstenu d'écrire l'histoire des guerres civiles, a bel et bien jugé son temps dans les *Essais*[2463]. Le chapitre « Des Livres » propose un mouvement qui, de l'affirmation initiale d'ignorance, passe en revue les lectures de Montaigne pour arriver aux historiens, sa « droitte bale », et se conclure sur Guicciardini, Commynes et, enfin, les Du Bellay. L'ensemble est donc orienté par le problème de la légimité de Montaigne comme juge, et en particulier comme juge de l'histoire. Par contraste avec les Du Bellay, Montaigne n'est d'aucun métier et il s'intéresse avant tout à une histoire des temps passés, de l'Antiquité aux guerres d'Italie.

[2461] *Les Essais*, II, 6, p. 398 (éd. Villey, p. 379).

[2462] *Les Les Essais*, *op. cit.*, p. 70.

[2463] G. NAKAM, *Les* Essais *de Montaigne, miroir et procès de leur temps*, *op. cit.* ; D. QUINT, *Montaigne and the quality of mercy*, *op. cit.* ; A. FRISCH, « Montaigne and the History of his Time », *op. cit.*

C'est ce qui autorise Montaigne, qui déclare d'entrée de jeu : « c'est moy que je peins »[2464], à traiter, à partir de textes historiques, des questions qui semblent si étrangères au Moi que la critique, depuis P. Villey, a souvent considéré l'histoire comme un simple moyen, une étape permettant au Moi de se découvrir[2465], opposant ainsi les « discours moraux, politiques et militaires » des premiers chapitres des *Essais* à la « peinture du Moi », qui serait le véritable objet des derniers *Essais*[2466]. Or le mouvement que décrit Montaigne dans des « Des Livres » est exactement inverse : en partant de soi (sans s'éloigner de la « rive »), le jugement peut traiter tout sujet[2467]. Il s'agit cependant d'une stratégie rhétorique – quel que soit, par ailleurs, le degré de sincérité de Montaigne. La question de sa « bonne foi »[2468] ne change rien à « l'effet », aux conséquences de cette stratégie sur le texte des *Essais*. Car à partir du moment où il s'arroge le droit de juger les histoires, leurs auteurs et leurs acteurs, Montaigne peut aborder des problèmes politiques très sérieux qui dépassent ce qu'il appelle lui-même sa « juridiction ». Une telle stratégie est, certes, plus subtile que les si visibles et provocantes prétéritions de Monluc dans les *Commentaires* ; elle n'en est que plus ambitieuse.

Le chapitre « Des Livres » marque une subtile progression du propos de Montaigne qui, au terme de ses jugements sur les historiens, s'autorise à juger l'histoire et ses acteurs, y compris l'histoire contemporaine qu'il ne veut pas écrire, mais dont il compte bien se « mêler ». L'objet du chapitre suivant, « De la cruauté », porte en effet sur la violence de la France des guerres civiles. Résumons en quelques mots le procédé de Montaigne. L'essayiste amène son « propos » sur la cruauté[2469] par une méditation sur la vertu. Il examine plus particulièrement

---

[2464] « Au lecteur », dans *Les Essais*, p. 27 (éd. Villey, p. 3).

[2465] Voir *Essais* (éd. Villey), p. 10 : dans sa notice à « De la tristesse », Villey remarque les nombreux emprunts de Montaigne aux historiens (les Du Bellay, Guicciardini, Jean Bouchet), et en conclut qu'« il n'est aucunement questions alors [dans les premiers *Essais*] de "peinture du moi" ». Pour une lecture des *Essais* qui se donne pour objet « l'archéologie du Moi », voir T. CAVE, « Fragments d'un moi futur : de Pascal à Montaigne », dans *Pré-histoires*, *op. cit.*, p. 111-128 ; voir aussi *infra*, chap. II et III.

[2466] Le caractère déjà personnel des premiers *Essais* a souvent été souligné par la critique de ces dernières décennies qui s'est appliqué à contredire ou nuancer les affirmations de Villey, notamment depuis R. C. LA CHARITÉ, « Montaigne's Early Personal Essays », *Romanic Review*, vol. 62, nº 1, 1971, p. 6-16 ; voir aussi F. S. BROWN, « "Si le chef d'une place assiegée doit sortir pour parlementer" and "L'heure des parlemens dangereuse" : Montaigne's Policital Morality and Its Expression in the Early Essays », dans R. C. La Charité (éd.), *O un amy ! Essays on Montaigne in Honor of Donald M. Frame*, Lexington, French Forum, 1977, p. 72-87

[2467] Voir le jugement contraire de P. Villey sur ce même chapitre, dans *Essais* (éd. Villey), p. 407 : « On remarquera qu'il n'y a ici qu'une causerie sur les lectures de Montaigne, sur sa manière de "se prendre aux livres" ; on y apprend ses goûts, ses jugements sur de nombreux auteurs, et l'on n'y apprend rien de plus. Ici tout est personnel ; l'intérêt est uniquement de nous faire connaître Montaigne, et d'éveiller nos impressions au choc des siennes ».

[2468] C'est sur l'affirmation de la « bonne foy » de l'auteur que commencent les *Essais* (« Au lecteur », *Les Essais*, p. 27 / éd. Villey, p. 3). Voir *infra*.

[2469] *Les Essais*, II, 11, p. 452 (éd. Villey, p. 430) : « Pour revenir à mon propos, je me compassionne fort tendrement pour les afflications d'autruy […] ». En termes de rhétorique, c'est la *propositio*, l'objet du discours et le dessein de l'orateur.

les causes vertueuses de la constance de Caton et de Socrate face à la mort, « effets » admirables qu'il lui faut expliquer en faisant la part de leur *conseil*, de leur *nature* et de leur *fortune*. Il en vient ensuite à réprouver la cruauté inouïe et nouvelle des guerres civiles : « Je vy en une saison en laquelle nous abondons en exemples incroyables de ce vice : et ne voy rien aux histoires anciennes, de plus extreme, que ce que nous en essayons tous les jours »[2470]. Montaigne exprime ensuite sa réprobation à l'égard de l'inutile cruauté des supplices mis en œuvre par la justice française ; le regard sur l'histoire contemporaine s'appuie sur l'*ethos* de modestie d'un gentilhomme naturellement peu porté à la cruauté. Cet *ethos* autorise alors, avec la précaution du conditionnel, le *conseil* de l'essayiste : « Je conseillerois que ces exemples de rigueur, par le moyen desquels on veut tenir le peuple en office [en obéissance], s'exerçassent contre les corps [cadavres] des criminels »[2471]. Les considérations sur le respect que l'être humain doit à l'animal, qui terminent le chapitre, préparent à la lecture de l'« Apologie de Raimond de Sebonde » : après avoir montré que le jugement peut et doit se mêler de l'histoire et des affaires humaines, Montaigne va s'attacher à prouver, à l'inverse, que les choses divines sont hors de la portée du jugement et qu'il est donc inutile de s'en mêler, sinon pour constater qu'elles nous échappent. En matière de théologie, le jugement n'entre plus dans un gué (si gué il y a, c'est que la rivière est franchissable) : il se noie dans l'océan.

Lorsque Montaigne reproche aux Du Bellay d'éviter « ce qu'il y a de chatouilleux » dans la vie de François Ier, il n'en conclut pas pour autant, comme Du Haillan, à l'impossibilité d'une histoire du temps présent. Son jugement sur Guicciardini montre que l'idéal de l'historien-juge formulé par Langey dans le *Prologue* est réalisable aux yeux de Montaigne :

> Il est historiographe diligent, et duquel à mon advis, autant exactement que de nul autre, on peut apprendre la verité des affaires de son temps : aussi en la pluspart en a-il esté acteur luy mesme, et en rang honnorable. Il n'y a aucune apparence que par haine, faveur, ou vanité il ayt deguisé les choses : dequoy font foy les libres jugemens qu'il donne des grands : et notamment de ceux, par lesquels il avoit esté avancé, et employé aux charges, comme du Pape Clement septiesme[2472].

Ce jugement qui, contrairement à celui sur les Du Bellay, commence par un éloge et finit, dans les lignes qui suivent le passage cité, sur une note négative (j'y reviendrai), nous montre cette fois la « diligence » d'un historien qui semble être un bon juge ; celui-ci se « mêle » d'histoire, car si son expérience le rend d'autant plus crédible, ce n'est pas sur ses propres « faits » que porte l'essentiel de son histoire. Si Montaigne refuse d'écrire l'histoire de son temps, ce n'est

[2470] *Les Essais*, p. 454 (éd. Villey, p. 432).
[2471] *Les Essais*, p. 453 (éd. Villey, p. 431).
[2472] *Les Essais*, II, 10, p. 440 (éd. Villey, p. 418-419).

donc pas pour une raison épistémologique ; cela résulte d'un choix politique d'adaptation aux circonstances présentes. Un Guicciardini français, juge des guerres civiles, serait aussi séditieux en étant véridique et impartial qu'en épousant l'une ou l'autre cause. C'est pourquoi Montaigne privilégie les histoires non contemporaines, médecine moins « dangereuse » : « Il n'est pas dangereux, comme en une drogue medicinale, en un compte ancien, qu'il soit ainsin ou ainsi », écrit-il dans « De la force de l'imagination »[2473].

Or la métaphore médicale, on s'en souvient, a rapport avec la pensée du conseil dans *Le Flatteur et l'ami* de Plutarque. L'histoire ancienne est la médecine douce qui rend la remontrance moins aigre ; et si le remède n'est pas approprié, il ne fera guère beaucoup de mal. Comme le dit Plutarque traduit par Amyot :

> […] aussi celuy qui aura fait la remonstrance dextrement, apres avoir donné le coup de la pointure [piqûre] ou morsure, ne s'en fuira pas incontinent, ains en changeant d'autres entretenements [entretiens, conversations] et d'autres propos gracieux, addoucira et resjouira celuy qu'il aura contristé[2474].

La pratique de l'écriture sur l'histoire dans les *Essais* n'est donc pas sans rappeler la rhétorique de la *parrêsia*, une éloquence qui cherche à soigner plutôt qu'à flatter. Le choix de Montaigne de ne pas écrire l'histoire de son temps ne peut donc être compris d'une façon littérale. S'il n'est pas devenu historien, c'est parce qu'il n'avait pas besoin de l'être. Il faut donc convenir, avec A. Frisch, que les *Essais* offrent un dispositif d'écriture sur l'histoire qui *ne fait pas de mal*, qui ne saurait nuire[2475] ; mais un tel dispositif vise aussi à agir sur l'autre par la douce « morsure » qu'une discrète écriture sur l'histoire contemporaine permet d'appliquer, au milieu « d'autres entretenements » sur des exemples et anecdotes historiques. L'écriture sur l'histoire n'est certes ni le seul ni le dernier mot des *Essais*, mais les stratégies rhétoriques de Montaigne participent, en l'occurrence, du dessein d'ensemble de l'auteur de tenir un discours de parrèsiaste, comme il l'annonce dès l'entrée en prétendant écrire un « livre de bonne foy ». À son lecteur, mais aussi à son époque, il adresse une remontrance que pourrait résumer par ces mots du pseudo-Diogène : « Commets toy à quelcun, qui te medicine, et delivre de ceste faulce opinion, de laquelle tu es remply »[2476].

Il faut donc conclure à la séparation radicale, dans les *Essais*, des « commentaires » et du « narré » qui dans les *Commentaires* de Monluc étaient encore étroitement liés, même si, comme je l'ai montré, la récurrence des « commentaires » ou jugements sur l'action politique

[2473] *Les Essais*, I, 20, p. 109 (éd. Villey, I, 21, p. 106) ; cité *supra*, 4e partie, introduction.
[2474] *Œuvres morales* (trad. Amyot), *op. cit.*, fo 55*r*. Voir *supra*, 1re partie, chap. IV, 3.
[2475] Voir A. FRISCH, « Montaigne and the History of his Time », *op. cit.* et *supra*, 4e partie, introduction.
[2476] *Les Epistres de Diogenes*, *op. cit.*, p. 250. Voir *supra*, 1re partie, chap. IV, 3.

avaient déjà tendance à parasiter la narration et à subordonner la progression du récit à la progression d'ensemble de la « remonstrance » du capitaine gascon. Chez Montaigne, le jugement de l'action politique est d'autant plus libre qu'il utilise les exemples de son choix, le plus souvent, dans les histoires des autres. Ainsi, rien n'est plus éloigné de l'histoire-jugement des *Essais* que la conception de l'histoire « accomplie » développée par La Popelinière peu de temps après la mort de Montaigne. Là où l'historien protestant veut soumettre le jugement de l'historiographe aux implacables exigences du « narré », de « faits » auxquels l'auteur doit sacrifier ses attaches partisanes[2477], Montaigne donne au contraire au jugement une liberté critique qui avance masquée, dans les plis et replis des *Essais*. Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve toute histoire du temps présent (donc des guerres civiles), La Popelinière et Montaigne proposent deux solutions – exigence épistémologique d'objectivité, ou nécessité éthique d'affirmer sa subjectivité – aussi extrêmes l'une que l'autre, qui permettent à celui qui se « mêle » d'histoire de retrouver une liberté que les violences politiques et les guerres civiles semblaient lui interdire. Montaigne, d'une certaine manière, est donc encore du côté de l'histoire-jugement.

[2477] Voir P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 216 : « Le "narré" a pour fonction de pallier tous les problèmes liés à la mise en histoires des événements humains ; il sera la garantie indispensable à l'objectivité historique ». On retrouve, dans une solution si différente de celle que propose Montaigne, l'exigence de *parrêsia* : « L'historien ne louera pas ce qui est bon, mais critiquera ce qui est mauvais. Son rôle est de mettre en lumière les défauts de l'histoire, trop souvent asservie aux partis politiques et aux princes dont elle doit faire l'éloge » (*Ibid.*, p. 217).

Chapitre II

« Ressusciter » l'enseignement de l'histoire (2)

Un emprunt au Prologue *des* Ogdoades *dans les* Essais *(I, 5) : méthode de Langey, méthode de Montaigne*

Au terme de notre analyse de « Des Livres », la pratique de lecture de Montaigne semble plus fine que ne le suggèrent les affirmations réitérées, au fil des *Essais*, sur son manque de mémoire et sur la difficulté qu'il éprouve à tenir une lecture suivie ; C. Séguier-Leblanc, étudiant les notes de Montaigne sur ses livres d'histoire, a remarqué son « opiniâtreté peu commune à élucider les difficultés auxquelles il se heurte au cours de sa lecture »[2478]. Il faut cependant prendre au sérieux le refus montaignien d'une lecture « pedantesque », même si ce refus participe évidemment de l'*ethos* aristocratique de Montaigne, qui traite avec désinvolture (*sprezzatura*, dirait Castiglione), sa propre culture livresque, pourtant immense[2479]. On peut en effet considérer, nous venons de le voir, que Montaigne pratique une lecture synthétique qui, comme le montre F. Goyet dans *Le Regard rhétorique*, s'attache à tenir ensemble la compréhension globale d'un ouvrage (*totum*, le « jugement en gros ») et l'attention à ses parties (*omnia*, le jugement « en détail »)[2480]. Il refuse donc à la fois une lecture trop appliquée qui se perdrait dans les détails et une lecture négligente.

Nous avons déjà rencontré un tel type de « regard rhétorique », non du côté de la lecture mais du côté de l'écriture, dans le *Prologue*. Langey voulait donner à l'histoire de son temps une ampleur nouvelle. Cela ne pouvait se faire qu'en développant, en « déroulant les causes », et non en s'attardant sur des faits sans importance – défaut que Rabelais reprochait à Monstrelet. L'historien part des « faits » et des événements et porte ensuite son regard sur les « circonstances » et principalement sur les conseils, mais sans jamais oublier que son but est bien d'expliquer le visible, les « effets », *a priori* connus des contemporains, par l'invisible, les « causes », qu'elles relèvent de la volonté humaine ou de la fortune. Langey, en somme, n'aurait pas renié les mots de Montaigne qui oppose « ce qui part du dedans » et « ce qui arrive au

[2478] C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'état »*, *op. cit.*, p. 273.

[2479] Comme le remarque J. Balsamo dans sa notice à « Des Livres », « Dès la première édition, le chapitre était construit sur la mise en évidence de cette figure de lecteur occasionnel ; elle correspondait à l'*ethos* aristocratique dont le chapitre i, 24 [« Du pedantisme »] avait donné l'envers ironique. Cette désinvolture apparente était destinée à exorciser la menace pesant sur les *Essais* : apparaître comme le livre d'un docte » (*Les Essais*, p. 1539).

[2480] F. GOYET, *Le Regard rhétorique*, *op. cit.*, p. 16-19.

dehors »[2481]. L'effort d'explication de l'historien ne doit pas se perdre dans la minutie. Martin du Bellay, dans sa préface aux *Mémoires*, résume cette idée par la formule « amplement et par le menu » qu'il utilise pour caractériser le récit de son frère. Si la *copia* n'est pas le produit, dans les *Ogdoades*, d'ornements gratuits, c'est que parce que ceux-ci sont ordonnés à un dessein d'ensemble, à la *dispositio*.

Nous allons voir que Montaigne procède de la même façon, non plus en historien mais en lecteur qui écrit sur l'histoire des autres. Les « jugements en gros » sur Plutarque, César, Guicciardini, Commynes et les Du Bellay qui terminent « Des Livres » dépendent eux-mêmes d'un jugement d'ensemble que porte Montaigne sur l'historiographie. Les emprunts qu'il fait aux Du Bellay sont à cet égard significatifs. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ils ne sont pas de simples « faits historiques », comme l'écrivait P. Villey qui a recensé des emprunts aux Du Bellay dans quatorze chapitres du premier livre des *Essais*[2482]. Il est facile de comprendre le traitement que Montaigne réserve à ses lectures historiques comme une façon de faire de « l'histoire en miettes »[2483] et de lire la liberté de l'écriture montaignienne comme le produit d'un désir de variété voire de désordre[2484]. Nous allons voir que certains des emprunts les plus saillants que Montaigne fait aux Du Bellay dans le premier livre des *Essais* témoignent au contraire de la volonté de l'auteur d'approfondire la réflexion sur certains passages des *Mémoires* de Martin mais aussi du *Prologue* de Langey. Montaigne rassemble et ordonne à son propos des réflexions qui, chez les Du Bellay, étaient au contraire dispersées ; dans les *Essais*, elles se trouvent intégrées, aux côtés d'autres micro-récits tirés de l'histoire antique ou moderne, dans une méditation sur la « fiance » ou confiance en l'autre.

[2481] *Les Essais*, p. 437 ; M. de MONTAIGNE, *Essais* (éd. Villey), p. 416, cité *supra*.

[2482] Voir P. VILLEY, *Les Sources et l'évolution des* Essais *de Montaigne*, *op. cit.*, t. 1, p. 316 : « Dans ces chapitres très simples, qui se réduisent à une ou deux idées au plus et quelques exemples, c'est un fait historique ou plusieurs faits historiques contés par du Bellay [*sic*] qui fournissent la charpente : l'idée qui s'y joint n'en est que le commentaire ».

[2483] L'expression est de François Dosse, qui l'applique à l'historiographie française du XXe siècle, issue de l'école des *Annales* ; voir F. DOSSE, *L'Histoire en miettes : des « Annales » à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, 1987. Un ouvrage plus récent reprend le même titre. Il est consacré aux anecdotes et aux témoignages à l'âge classique : C. DORNIER et C. POULOUIN (éd.), *L'Histoire en miettes : anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVIe-XIXe siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004. Le livre assume l'objectif de repenser l'historiographie à partir d'histoires qui se situent en-dehors des « grands récits », et qui offrent une image plus officieuse de l'histoire.

[2484] Pour une critique de telles lectures, voir F. GOYET, *Le Regard rhétorique*, *op. cit.*, p. 335 *sq*.

1. Un cas d'histoire-jugement dans les *Essais*

Dans la première édition des *Essais* se trouve un emprunt manifeste au *Prologue* des *Ogdoades*. Le passage se trouve au début du chapitre « Si le chef d'une place assiegée, doit sortir pour parlementer » (I, 5) :

> Lucius Marcius Legat des Romains, en la guerre contre Perseus Roy de Macedoine, voulant gaigner le temps qu'il luy falloit encore à mettre en point son armée, sema des entregets [préparatifs] d'accord, desquels le Roy endormy accorda trefve pour quelques jours : fournissant par ce moyen son ennemy d'opportunité et loisir pour s'armer : d'où le Roy encourut sa derniere ruine. Si est-ce, que [toutefois] les vieux du Senat, memoratifs des mœurs de leurs peres, accuserent cette prattique [intrigue], comme ennemie de leur stile ancien : qui fut, disoient-ils, combattre de vertu, non de finesse, ny par surprinses et rencontres de nuict, ny par fuittes apostées, et recharges inopinées : n'entreprenans guerre, qu'après l'avoir denoncée [déclarée], et souvent après avoir assigné [fixé] l'heure et le lieu de la bataille[2485].

Les éditions modernes de Montaigne renvoient toutes à un passage de Tite-Live (XLII, 47) qui constitue en fait la source de Langey. La comparaison des textes du *Prologue* et des *Essais* de 1580 (en annexe à ce chapitre) ne laisse aucune place au doute : Montaigne a trouvé l'anecdote chez Langey, non chez Tite-Live. Dès l'édition de 1580, elle était suivie d'un jugement personnel qui oppose la vertu romaine (et républicaine) aux mœurs du temps de Montaigne. Celui-ci fait allusion à un apophtegme de Lysandre rapporté par Plutarque et repris dans le *Prince* de Machiavel[2486]. Montaigne l'associe à un vers de l'*Énéide* (II, 390), *Dolus an uirtus quis in hoste requirat* (« Ruse ou courage, qui s'en soucie chez l'ennemi »), qu'il qualifie ironiquement de « belle sentence » :

> Quand à nous moings superstitieux, qui tenons celuy avoir l'honneur de la guerre, qui en a le profit, et qui apres Lysander, disons que où la peau du lyon ne peut suffire, qu'il y faut coudre ung lopin de celle du renard. les [*sic*] plus ordinaires occasions de surprinse se tirent de ceste praticque : et n'est heure, disons nous, où un chef doive avoir plus l'œil au guet, que celle des parlemens et traités d'accord[2487].

[2485] *Les Essais*, I, 5, p. 47-48 (éd. Villey, p. 25).

[2486] *Vie de Lysandre*, XI, dans *Les Vies des hommes illustres* (Pléiade), *op. cit.*, t. 1, p. 984 : « Mais ceux qui aimaient une ronde simplicité et ouverte magnanimité dans les mœurs d'un gouverneur et capitaine général, quand ils venaient à comparer Lysandre à Callicratidas, le trouvaient fin et cauteleux, qui faisait la plupart de ses faits de guerre par tromperie et surprise plutôt qu'autrement, comme celui qui faisait compte de la justice, quand elle était utile, mais qui autrement prenait l'utilité pour la justice et pour l'honnêteté, n'estimant point que le vrai de nature fût plus fort ni plus puissant que le faux, mais mesurant la valeur de l'un et de l'autre au profit qui en sortait, en se moquant de ceux qui disaient que les descendants d'Hercule ne devaient point faire la guerre par ruses ni cautèles : "Car, quand la peau de lion n'y peut fournir, disait-il, il y faut coudre aussi celle du renard" » (apophtegme repris dans les *Œuvres morales*, 190d). *Le Prince* (trad. Gohory), *op. cit.*, chap. XVIII, § 7 : « Puis donc qu'un Prince doibt user de nature bestiale, il en doibt choisir le renard et le lyon, car le lyon ne se peut defendre des retz, le renard des loups : il faut donc estre renard pour connoistre les filéz et lyon pour faire paour aux loups : car ceux qui simplement veulent faire les lyons il n'y entendent rien ».

[2487] *Essais* (éd. 1580), p. 21.

La façon parfois étourdissante dont Montaigne joue de ses sources pour la « coudre »[2488] à son propos peut faire oublier le rôle que joue cette anecdote dans le dispositif du *Prologue* de Langey. Celui-ci, en effet, utilise cet exemple (précisant qu'il existe « une infinité d'autres semblables qui se pourroient acumuler ») pour illustrer ce qu'il appelle « la vraye diligence, et le vray ordre prosecutif, qui en hystoire sont desirez »[2489]. Dans la méthode de Langey, l'exemple de Marcius et Persée correspond plus précisément aux « circonstances » qui décrivent « l'avanture de l'issuë ». Autrement dit, l'historien doit non seulement raconter le résultat d'un conflit, mais donner un jugement sur ce résultat :

> À sçavoir est, si par vertu ou par nombre de gens : Si par diligence, prudence, et bonne conduite d'une part : Si par mauvais ordre et negligence de l'autre : si par temerité, outrecuydance, et precipitation des uns, par ruse, ou dissimulation des autres : Et par cent telles ou semblables circonstances, qui en l'histoire ne sont à mespriser ains à diligemment observer[2490].

Le texte des *Essais* comme celui du *Prologue* présentent un micro-récit ; Montaigne a simplement développé la conclusion de Langey. En effet, ce qui a dû le frapper dans cet exemple, c'est que la victoire a été obtenue « par ruse », par « dissimulation ». Comme l'a remarqué Frieda S. Brown dans un article consacré au diptique formé par ce chapitre et le suivant (« L'heure des parlemens dangereuse ») :

> Montaigne présente l'incident avec l'objectivité d'un journaliste, en nous racontant dans un langage dépourvu d'ornement le *qui* (Marcius et Perseus), le *quoi* (« sema des entregets d'accord »), le *où* (Macédoine), le *quand* (« en la guerre contre Perseus »), et le *pourquoi* (« voulant gaigner le temps… ») de l'événement et du résultat[2491].

Il ne s'agit évidemment pas d'une absence d'ornement, mais d'un minimum d'ornements, si l'on veut bien donner à ce mot le sens que lui donnait Langey : Montaigne a précisé les circonstances essentielles de l'événement. Son insistance sur le jugement du Sénat montre cependant que ce qui l'intéresse dans la méthode du *Prologue*, c'est qu'elle lui permet non seulement de juger l'histoire (en analysant les causes), mais encore de confronter son propre jugement à celui des acteurs.

En effet, l'opinion des anciens Romains s'oppose à celle des contemporains de Montaigne et des acteurs de l'histoire récente, celle des guerres d'Italie. Et quand Montaigne écrit :

[2488] Selon la formule célèbre de « De l'institution des enfans », *Les Essais*, I, 25, p. 178 (I, 26 dans l'éd. Villey, p. 171) : « Je tors bien plus volontiers une belle sentence, pour la coudre sur moy, que je ne destors mon fil, pour l'aller querir ».

[2489] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 2*v* et 2*r*.

[2490] *Ibid.*, f° 2*r*.

[2491] F. S. BROWN, « "Si le chef d'une place assiegée doit sortir pour parlementer" and "L'heure des parlemens dangereuse" », *op. cit.*, p. 74 (je traduis) : « *Montaigne presents the incident with reportorial objectivity, telling us in unadorned language the who […], what […], where […], when […], and why […] of the event and its result* ».

« Quand à nous moings superstitieux, qui tenons celuy avoir l'honneur de la guerre, qui en a le profit […] », il est probable qu'il pense encore aux Du Bellay. Martin écrit en effet : « […] j'ai ouy des proverbes de noz peres, que qui a le prouffit de la guerre, en a l'honneur »[2492]. Nous avons déjà rencontré ce passage ; il se situe dans le neuvième livre des *Mémoires,* au moment où Martin raconte les efforts déployés par Langey au Piémont. Celui-ci projette d'attaquer son adversaire alors que la guerre n'est pas déclarée, mais François Ier, d'abord séduit par la stratégie, se range ensuite au parti le plus « honnête », voulant, écrit Du Bellay, « commencer la guerre ouvertement, et non à l'improviste ». L'opinion du roi rejoint, en somme, celle du Sénat romain qui se posait le même problème. Mais, pour reprendre les mots du *Prologue,* « les anciens et plus honorez peres et Princes du Senat Romain […] vouloient obtenir les victoires non par malice, mais par vertu » ; Martin du Bellay, au contraire, s'autorise des « proverbes de noz peres » pour justifier l'emploi de la ruse.

Nous voyons ici que Montaigne n'a pas emprunté simplement des anecdotes aux Du Bellay. Ce qu'il reprend avant tout et qu'il médite, ce sont leurs jugements. Dans l'édition de 1580, on lit ainsi, à la suite de l'emprunt au *Prologue* :

> Et pour ceste cause c'est une reigle en la bouche de tous les hommes de guerre de nostre temps, qu'il ne faut jamais que le gouverneur en une place assiegée sorte luy mesmes pour parlementer. Du temps de nos peres cela fut reproché aus seigneurs de Montmort et de l'Assigni deffandans Mouson contre le Conte de Nansaut […][2493].

Comme l'avait déjà remarqué P. Villey[2494], il s'agit là encore d'un emprunt à Martin du Bellay, que Montaigne a trouvé dans le premier livre des *Mémoires* :

> […] le seigneur de Montmort, et celuy de Lassigny y allerent en personne, et y feirent composition telle : que chaque homme d'armes s'en iroit sur un courtault et sans armes, et les archers et gens de pied, sans armes et à pied un baston en la main : chose qui fut trouvée mauvaise par le Roy, attendu qu'ils s'estoient faits forts de bien garder la place : et aussi que les deux lieutenans du Roy estoient ensemble sortis au camp de l'ennemy pour parlamenter : chose non usitée parmy les hommes qui font profession des armes[2495].

C'est encore le jugement des contemporains, en l'occurrence du roi, qui intéresse Montaigne, d'autant que le mécontentement du roi est souligné par le commentaire de Martin : « chose non usitée […] », commentaire dont Montaigne a fait une « reigle ».

[2492] *Mémoires* (éd. 1569), IX, fº 289*r*.
[2493] *Essais* (éd. 1580), p. 21-22.
[2494] P. VILLEY, *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, *op. cit.*, p. 44.
[2495] *Mémoires* (éd. 1569), fº 22*v*. Un *courtaud* est un « Cheval à jambes courtes, servant surtout pour le voyage, pour le transport des bagages » (Huguet).

B. Boudou a souligné que la pratique de lecture et d'interprétation des histoires montre une « prédilection pour l'histoire-jugement aux dépens de la "deduction", ou récit détaillé »[2496]. Cependant, Montaigne ne se contente pas d'ajouter ses propres jugements à des récits qu'il condense et dont il ne garde que l'essentiel. Du moins, dans le cas ici étudié, ressent-il le besoin de confronter son jugement à celui des autres, et donc d'emprunter à ses lectures non seulement les « faits », mais encore les « dits » et les jugements qui suivent l'événement.

Or, comme dans le cas de « Des Livres » qui introduit au regard critique sur le temps présent, le chapitre « Si le chef d'une place assiegée… » a pour fonction d'amener le chapitre suivant, « L'heure des parlemens dangereuse », avec lequel il forme un diptyque[2497]. Le chapitre s'ouvre sur un micro-récit consacré, cette fois, à l'histoire contemporaine :

> Toutes-fois je vis dernierement en mon voisinage de Mussidan, que ceux, qui en furent délogés à force par nostre armée, et autres de leur part [camp] criyoient comme de trahison, de ce que pandant les entremises d'accord, et le parlement [négociation] se continuant encores, on les avoit surpris et mis en pieces, choses, qui eust heu à l'avanture apparance en un autre siecle, mais comme je viens de dire, nos façons sont entierement eslognées [éloignées] de ces reigles. Et ne se doit attandre fiance des ungs aux autres, que le dernier seau d'obligation n'y soit passé : encore y a il lors assés affaire[2498].

Même après la conclusion de l'accord, « il y a encore affaire », c'est-à-dire que celui qui capitule n'est pas encore hors de danger. Montaigne introduit son micro-récit par « je vis », où le verbe *voir* signale la vérité d'expérience plutôt qu'un témoignage *de visu* : l'essayiste ne cherche pas à reconstituer la scène mais déplace immédiatement l'attention du lecteur sur le jugement des acteurs de l'histoire, en l'occurrence les troupes protestantes victimes de trahison lors du siège de Mussidan par Monluc et François d'Escars en mai 1569[2499]. Ce siège qui, selon P. Courteault, fut « peu glorieux » du point de vue militaire, n'est pas décrit dans les *Commentaires*[2500], mais la situation rappelle en tout point la prise de Mont-de-Marsan et le massacre de la garnison. La réprobation morale de Montaigne ne porte donc pas sur des « faits » particuliers. C'est toute son époque qu'il juge, en rapprochant des épisodes semblables.

[2496] Voir B. BOUDOU, « Une pratique interprétative à l'œuvre dans les *Essais* : Montaigne et l'histoire », *op. cit.*, p. 43 *sq*.

[2497] Comme le note J. Balsamo, il est possible que les deux chapitres, initialement, n'en aient formé qu'un seul (*Les Essais*, *op. cit.*, p. 1339).

[2498] *Essais* (éd. 1580), I, 6, p. 24.

[2499] Voir *Les Essais*, *op. cit.*, p. 1339 (p. 50, 1).

[2500] P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 526-527.

2. Montaigne et la « bonne foi » : l'évolution du propos au fil des réécritures

Quel est le but de Montaigne lorsqu'il oriente ainsi les chapitres V et VI du premier livre dans le sens d'une condamnation des usages iniques des militaires de son époque ? Il est évident que l'image du lion et du renard renvoie aux polémiques contemporaines sur le « machiavélisme »[2501]. La critique a souligné, à juste titre, que Montaigne défend dans ces pages une éthique de la bonne foi. Un passage de « Des Livres » montre que cette éthique peut être associée à l'écriture sur l'histoire. Il s'agit de la fin du jugement que Montaigne porte sur l'*Histoire d'Italie* de Guicciardini :

> Quant à la partie dequoy il semble se vouloir prevaloir le plus, qui sont ses digressions et discours, il s'y est trop pleu : Car pour ne vouloir rien laisser à dire, ayant un sujet si plain et ample, et à peu près infiny, il en devient lasche, et sentant un peu le caquet scholastique [scolaire]. J'ay aussi remerqué cecy, que de tant d'ames et effects qu'il juge, de tant de mouvemens et conseils, il n'en rapporte jamais un seul à la vertu, religion, et conscience : comme si ces parties là estoient du tout esteintes au monde : et de toutes les actions, pour belles en apparence qu'elles soient d'elles mesmes, il en rejecte la cause à quelque occasion vitieuse, ou à quelque proufit. Il est impossible d'imaginer, que parmy cet infiny nombre d'actions, dequoy il juge, il n'y en ait eu quelqu'une produite par la voye de la raison. Nulle corruption peut avoir saisi les hommes si universellement, que quelqu'un n'eschappe de la contagion : Cela me fait craindre qu'il y aye un peu du vice de son goust, et peut estre advenu, qu'il ait estimé d'autruy selon soy[2502].

Guicciardini fait preuve de la même attitude de défiance que ses contemporains ; ce faisant, il admet comme un fait établi une « corruption » qui, pour Montaigne, ne va pas de soi. Si tout le monde dissimule, alors il est impossible de connaître les acteurs de l'histoire autrement que par des conjectures. Guicciardini oppose les apparences mensongères aux intentions cachées des acteurs que lui, historien-juge, se charge de reconstituer, notamment par les « discours ». Le mot est ambigu : au XVIe siècle, il renvoie souvent au latin *sermo*, la conversation, soit le contraire du discours, *oratio*[2503]. Chez Montaigne, par ailleurs, *discours* a souvent le sens de « raisonnement » ; mais l'auteur l'emploie aussi dans le sens de *sermo*, insistant sur « la société

[2501] Voir notamment F. S. BROWN, « "Si le chef d'une place assiegée doit sortir pour parlementer" and "L'heure des parlemens dangereuse" », *op. cit.*, p. 76 *sq*.

[2502] *Les Essais*, p. 440 ; *Essais* (éd. Villey), p. 419.

[2503] Voir F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 498-499 : « […] le substantif discours [au XVIe siècle] correspond trait pour trait à *sermo* dans l'opposition classique de ce mot à *oratio*. L'*oratio* est la "harangue ou concion", c'est-à-dire ce que désormais nous appelons… un discours. Le critère qui distingue *oratio* et *sermo* est l'interruption ou non. L'*oratio* qui se tient dans une assemblée publique se voit accorder le privilège de ne pas être interrompue, c'est un discours continu […]. Le *sermo* au contraire désigne les propos tenus lors d'une conversation ou plutôt d'une discussion justement dite "à bâtons rompus", c'est-à-dire avec le privilège inverse que tout participant peut être interrompu ».

du discours »[2504], c'est-à-dire les relations que crée la « conversation civile » au sens de Stefano Guazzo, l'auteur de la *Civil conversazione* (1574)[2505]. Les « digressions et discours » renvoient donc à une pratique familière à Montaigne, celle d'une écriture en apparence décousue qui suit le fil d'un raisonnement, le but étant toujours de dérouler les causes, *explicare* ou « déployer » les desseins, comme si les actions humaines étaient une matière pliée et ramassée que la pensée se donnerait pour tâche de déplier.

Dans « De l'exercitation » (II, 6), en évoquant ses propres *Essais*, Montaigne remarque que « […] C'est une espineuse entreprinse […] de suivre une alleure si vagabonde, que celle de nostre esprit : penetrer les profondeurs opaques de ses replis internes ». Il parle donc de sa propre écriture en termes de « discours », au sens du XVIe siècle, ou « digression ». La démarche est proche de celle de Guicciardini : comprendre ces « replis », non ceux de l'esprit des acteurs de l'histoire mais son propre esprit. La méthode de Guicciardini apparaît en fait comme trop systématique. La longueur des périodes guichardiniennes qui « déplient » les « replis internes » s'oppose à la *breuitas* du « style coupé » montaignien dont la densité et la vigueur sont à l'image de son propos : « pénétrer » au sein des « replis » de l'esprit, et non les « dérouler »[2506]. Les jugements de Guicciardini sur les acteurs de l'histoire ne sondent pas suffisamment ces « profondeurs ». C'est avant tout une question de confiance. La « bonne foi », chez Montaigne, n'est pas seulement du côté de la parole, de la *parrêsia*, elle est aussi une attitude d'écoute et d'ouverture à l'autre qui amène en retour une *parrêsia* semblable. Cela explique que l'essayiste n'ait pas trouvé à redire dans l'attitude de Commynes vis-à-vis de Louis XI, ou de Joinville vis-à-vis de Louis IX. Ces familiers du prince jouissent de sa confiance ; cette position privilégiée leur donne un accès plus sûr, selon Montaigne, à la vérité du personnage, à ses desseins, *consilia*. Ils se passent ainsi des détours « scolastiques », c'est-à-dire scolaires, de la pensée guichardinienne dont la *parrêsia* ne s'inscrit pas dans une relation à l'autre, mais témoigne seulement de la confiance dans son propre jugement.

L'emprunt à Langey au début du cinquième chapitre du premier livre témoigne donc d'une méthode qui, en s'inspirant de celle du *Prologue*, permet à Montaigne de juger son temps. Si divers que soient les exemples allégués, tirés des Du Bellay, de Guicciardini ou d'autres

[2504] *Les Essais*, p. 199 ; *Essais* (éd. Villey), p. 192.

[2505] Voir N. PANICHI, « Conférence - conférer », dans P. Desan (éd.), *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, Nouvelle éd., Paris, Champion, 2007, p. 223-226 ; F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 498-502.

[2506] Ce « style coupé », visible notamment dans les modifications apportées à la ponctuation des *Essais* dans l'Exemplaire de Bordeaux et l'édition de 1595, ne s'oppose pas à l'organisation du « discours » en périodes oratoires, dont le mouvement est simplement rendu moins visible par la suppression de « tous les mots qui en affichent le balancement constitutif […] » (F. GOYET, *Le Regard rhétorique*, *op. cit.*, p. 345). Voir J. LECOINTE, « L'organisation périodique du "style coupé" dans le Livre III des *Essais* », *Styles, genres, auteurs*, nº 2, 2002, p. 9-24.

historiens, ils permettent toujours de comprendre l'état d'esprit d'une époque et d'une société, plus particulièrement son rapport à la parole donnée. Cet emprunt est d'autant plus intéressant qu'il se situe tout au début de la suite de chapitres qui constitue la fameuse séquence des « discours politiques et militaires » du premier livre des *Essais*, séquence dont la cohérence est soulignée, dans les éditions posthumes établies par Marie de Gournay, par le déplacement du quatorzième chapitre, au thème plus philosophique (« Que le goust des biens et des maux despend en bonne partie de l'opinion que nous en avons »), qui devient le quarantième à partir de 1595.

La critique a souligné la façon dont Montaigne propose dans ce chapitre une éthique anti-machiavélienne fondée sur la « bonne foi », éthique qui, par conséquent, s'accompagne d'une rhétorique de la *parrêsia*. Le chapitre participe de la portée générale du premier livre et témoigne de la première manière de l'auteur. Nous savons, grâce aux travaux de P. Desan, que l'évolution du texte des *Essais* est en grande partie liée à la carrière de Montaigne. Au moment de la première publication, il caressait le rêve de devenir ambassadeur, et présenta l'édition de 1580 à Henri III[2507]. Avec de tels « discours politiques et militaires », Montaigne « peint l'image d'un homme dévoué et fidèle faisant à la fois preuve de discernement (en public) et de candeur (pour son lecteur, le roi) dans les affaires militaires et diplomatiques »[2508]. Son absence d'expérience, de « métier », qu'il revendique volontiers (notamment, on s'en souvient, dans « Des Livres »), se trouve ainsi compensée par la mise en valeur de sa fidélité.

Montaigne n'est revenu au texte des *Décades* qu'après 1588, ajoutant dans l'Exemplaire de Bordeaux un passage traduit directement du texte latin[2509]. Il s'agit d'un discours indirect où Tite-Live rapporte l'opinion des *ueteres*, les « vieux du Senat »[2510]. La « circonstance » qui, dans le *Prologue*, avait arrêtée Montaigne, s'est trouvée amplifiée par un discours qui traduit le rapport de l'ancienne République romaine à la vertu. Quinze à vingt ans après sa lecture des

[2507] Voir P. DESAN, « L'appel de Rome ou comment Montaigne ne devint jamais ambassadeur », dans J. Balsamo et C. Lastraioli (éd.), *Chemins de l'exil, havres de paix : migrations d'hommes et d'idées au XVIe siècle*, actes du colloque de Tours, 8-9 novembre 2007, Paris, Champion, 2010, p. 229-259.

[2508] P. DESAN, « Le fonds politique, militaire et diplomatique du livre I des *Essais* », *op. cit.*

[2509] Voir *infra* les deux textes (Tite-Live et EB) en annexe à ce chapitre.

[2510] « […] *ueteres et moris antiqui memores negabant se in ea legatione Romanas agnoscere artes. non per insidias et nocturna proelia, nec simulatam fugam inprouisosque ad incautum hostem reditus, nec ut astu magis quam uera uirtute gloriarentur, bella maiores gessisse : indicere prius quam gerere solitos bella, denuntiare etiam interdum <pugnam et locum> finire, in quo dimicaturi essent. eadem fide indicatum Pyrrho regi medicum uitae eius insidiantem ; eadem Faliscis uinctum traditum proditorem liberorum ; religionis haec Romanae esse, non uersutiarum Punicarum neque calliditatis Graecae, apud <quos> fallere hostem quam ui superare gloriosius fuerit. interdum in praesens tempus plus profici dolo quam uirtute ; sed eius demum animum in perpetuum uinci, cui confessio expressa sit se neque arte neque casu, sed collatis comminus uiribus iusto ac pio esse bello superatum* ». Voir la trad. Nisard en annexe.

Du Bellay, l'essayiste n'a donc pas résisté au plaisir d'ajouter un *ornement* à l'emprunt initial au *Prologue*. Ce nouveau « larcin » souligne en effet l'importance que Montaigne accorde à la parole des acteurs de l'histoire, aux « dits », bien qu'il privilégie les formes courtes aux longues *conciones* qui rappelleraient le « caquet scolastique ». Le français de Montaigne est trop proche du texte livien pour que nous puissions supposer qu'il ait emprunté cet ajout à l'*Anti-Machiavel* de Gentillet, qui le cite également dans le chapitre où il discute la maxime machiavélienne selon laquelle « Le Prince doit ensuyvre la nature du Lion et du Renard : non de l'un sans l'autre »[2511].

Il est possible cependant que ce soit par l'intermédiaire de Gentillet que Montaigne ait été ramené à sa source latine ; mais le propos de l'essayiste abandonne l'orientation clairement anti-machiavélienne du chapitre à partir de l'édition de 1588 et dans les ajouts de 1588-1592. « Si le chef d'une place assiegée… » se termine ainsi, en 1588, par cette phrase qui témoigne déjà d'une acceptation de la condition des temps, de leur « corruption » :

> Je me fie ayseement à la foy d'autruy, mais mal-aiseement le fairoi-je lors que je donrois [donnerais] à juger, l'avoir plustost faict par desespoir et faute de cœur [manque de courage], que par franchise, et fiance de sa loyauté[2512].

Dès l'édition de 1588, la portée politique des *Essais* a radicalement changé ; comme l'a montré P. Desan, les ajouts au premier livre (26 % du texte de 1580) ont permis à Montaigne d'« atténuer ou tout simplement contredire une grande partie des positions politiques exprimées en 1580 »[2513]. L'expérience des affaires publiques avait déçu Montaigne, à la fois dans ses ambitions et dans ses espérances d'apporter une « bonne foi » certes nouvelle dans les pratiques politiques, mais qu'il espérait adaptée aux négociations en temps de guerre civile. Il peut alors écrire, au début du troisième livre, que les « opinions et reigles de vivre » et la « vertu scholastique et novice » dont il a tenté de faire preuve dans les affaires publiques, celles-là même qu'il prône dans les premiers *Essais*, se sont trouvées « ineptes et dangereuses »[2514].

Après 1588, les chapitres V et VI s'enrichissent d'exemples qui relativisent encore les prises de position du premier Montaigne. Il n'est plus question dès lors d'opposer absolument les temps modernes et l'Antiquité, puisque l'essayiste découvre des exemples de « surprinses » et trahisons « au siecle et des plus justes Capitaines et de la plus parfaicte milice Romaine […] », soit au temps de la République avant les guerres civiles[2515]. Non seulement le dernier Montaigne n'a pas renoncé à son intérêt pour les questions militaires, mais encore il

[2511] I. GENTILLET, *Anti-Machiavel*, III, 12, *op. cit.*, p. 389-390.
[2512] *Essais* (EB), I, 5, f° 8*r*.
[2513] P. DESAN, « Le fonds politique, militaire et diplomatique du livre I des *Essais* », *op. cit.*
[2514] *Les Essais*, III, 9, p. 1037 (éd. Villey, p. 991).
[2515] *Les Essais*, I, 6, p. 51 (éd. Villey, p. 28).

reconnaît à la guerre un statut à part, où les règles habituelles de l'honnêteté ne peuvent prévaloir à toute occasion :

> […] Car il n'est pas dict, qu'en temps et en lieu il ne soit permis de nous prevaloir de la sottise de noz ennemis, comme nous faisons de leur lascheté. Et certes la guerre a naturellement beaucoup de privileges raisonnables au prejudice de la raison. Et icy faut [ne vaut pas] la reigle, *neminem id agere, ut ex alterius praedetur inscitia* [que personne n'agisse en sorte de profiter de l'ignorance d'autrui]. Mais je m'estonne de l'estendue que Xenophon leur donne, et par les propos, et par divers exploicts de son parfaict Empereur : autheur de merveilleux poids en telles choses, comme grand Capitaine et Philosophe des premiers disciples de Socrates, et ne consens pas à la mesure de sa dispense en tout et par tout[2516].

La conception de l'histoire exprimée ici reste très proche de celle de « Des Livres » : Xénophon écrit à la fois en « capitaine » et en « philosophe », ce qui donne un « merveilleux poids » à son autorité. La pensée de Montaigne s'est considérablement nuancée par rapport aux lieux communs de l'anti-machiavélisme des premiers *Essais*. De Langey à Xénophon, Montaigne n'a pas cessé d'interroger des historiens-juges, connaisseurs des affaires publiques. Il en a déduit que ce qui lui semblait le signe de la corruption de son propre temps était bien plutôt la marque de que l'on pourrait appeler un état d'urgence propre à la guerre. Tout est maintenant question de circonstances : une certaine « dispense », une exception que l'on admet aux règles de l'honnêteté, ne peut être valable « en tout et par tout ». Dans les premières rédactions des cinquième et sixième chapitres, il jugeait son époque ; il considère maintenant les situations et cherche à « conserver son intégrité au milieu des sollicitations du monde et des contingences de l'histoire » (T. Gontier)[2517].

3. Montaigne et Langey : la « diligence » du lecteur

Alain Legros a souligné la façon dont Montaigne revenait à ses livres déjà annotés, pour en tirer de nouvelles idées, préférant ainsi, selon les propres mots de l'essayiste, la démarche du « philosophe » à celle du « grammairien », du lettré qui préfère les mots aux choses[2518] :

> Qu'il ne luy apprenne pas tant les histoires, qu'à en juger. *C'est à mon grè entre toutes, la matiere à laquelle ~~l'esprit~~ nos esprits s'appliquent de plus diverse mesure. ~~Je lis en Tite ce que plusieurs choses~~ J'ay leu en Tite Live cent choses que tel n'y a pas leu. Plutarque en y a leu ~~deux fois autant~~ cent, outre ce que j'y ay sceu lire : et à l'aventure, outre ce que l'autheur y avoit mis. À d'aucuns c'est un peur* [pur] *estude grammerien : à d'autres l'anatomie de la philosofie en laquelle les plus abstruses parties de nostre nature se penetrent*[2519].

[2516] *Ibid.*, p. 51 (éd. Villey, p. 28-29).
[2517] T. GONTIER, « Prudence et sagesse chez Montaigne », *op. cit.*, § 27.
[2518] A. LEGROS, « *Michaelis Montani annotationes decem latine ac græce* », *op. cit.*, p. 34-35.
[2519] *Essais* (EB) I, 26, f° 58*r* (éd. Villey, p. 156) ; *Les Essais*, I, 25, p. 162, pour le texte de 1595.

Ce passage célèbre de « De l'institution des enfans », ici cité dans le texte de l'Exemplaire de Bordeaux, n'est pas sans rappeler la préface de Paul-Émile où l'historien véronais déclarait que l'histoire était *sapientiae studii moderatrix*, apte à diriger et régler les études. Comme le montrent les quelques repentirs du texte, Montaigne a pris soin d'insister sur le caractère personnel et unique de toute lecture. Ce n'est plus « l'esprit » d'un lecteur abstrait qui « s'applique » aux histoires, mais « nos esprits », ceux d'une communauté dans laquelle Montaigne s'inclut, où chacun fait l'expérience de sa façon de juger l'histoire, de « sa » vérité sur l'histoire.

Si la lecture de l'histoire est donc « philosophique », c'est dans la mesure où elle permet au sujet de se comprendre lui-même. « Nostre nature », cependant, peut aussi bien désigner la nature d'un individu qu'une nature collective ; l'ambiguïté n'a rien d'étonnant sous la plume de Montaigne qui écrit ailleurs que « Chaque homme porte la forme entiere, de l'humaine condition »[2520]. Tout en marquant apparemment son infériorité par rapport à Plutarque (qui a lu « cent choses », « outre » les cent qu'a lues Montaigne), l'essayiste souligne en même temps (par la répétition du chiffre *cent*) la parenté entre sa méthode et celle de l'auteur des *Vies parallèles* : utiliser les histoires préexistantes pour devenir soi-même, d'une certaine manière, historien-juge.

L'emprunt au *Prologue* en ouverture de la série des chapitres politiques et militaires du premier livre, montre que Montaigne s'est révélé un excellent lecteur de Langey. Ce dernier, en prétendant fournir une simple « matière » à la postérité, et en particulier pour les doctes, disait néanmoins vouloir « esbaucher la pierre ou le boys, et […] compasser les traitz et membres »[2521]. Cela suppose que, pour bien interpréter l'histoire ainsi écrite, on ne peut pas s'en tenir aux seuls faits, puisque la « matière » de l'histoire a déjà été « ébauchée », elle a reçu une première façon. Le « diligent lecteur » doit alors comprendre, au-delà des « faits », le jugement des acteurs et celui des auteurs d'histoire. Comme l'a bien remarqué C. Séguier-Leblanc, Montaigne « juge les œuvres historiques de la même manière qu'il juge les actes humains que ces textes rapportent parce qu'il considère une œuvre littéraire comme une des formes de l'action humaine »[2522]. Il a maintes fois insisté sur la difficulté d'être bon juge, notamment en polémiquant contre les huguenots qui permettent au « vulgaire » d'interpréter l'Écriture : « Ne tient-il qu'aux mots qu'ils n'entendent tout ce qu'ils trouvent par escrit[2523] ? »

[2520] *Les Essais*, III, 2, p. 845 (éd. Villey, p. 805).
[2521] *Prologue* des *Ogdoades*, *op. cit.*, f° 12*v*.
[2522] C. SÉGUIER-LEBLANC, *Le « Gibier de l'homme d'état »*, *op. cit.*, p. 299.
[2523] *Essais* (éd. Villey), I, 56, p. 321.

Langey l'avait bien compris : écrire l'histoire en juge, cela suppose d'écrire pour un public qui puisse lire l'histoire en juge. Il a d'ailleurs lui-même décrit le processus d'interprétation de l'histoire dans les mêmes termes avec lesquels il théorisait l'écriture de l'histoire.

Dans le *Prologue*, Langey utilisait l'image de la sculpture, empruntée à Lucien. Dans les *Mémoires*, Martin du Bellay (ou l'éditeur de 1569) a inséré une lettre aux États d'Allemagne que Langey a écrite et publiée dans le contexte de la « guerre de plumes » qui l'a opposé au marquis del Vasto à la suite de l'assassinat par des agents impériaux des ambassadeurs français Frégose et Rincon[2524]. Faisant appel au jugement de ses lecteurs, il reprend l'image de la sculpture qu'il a développée par ailleurs dans le *Prologue* :

> Je vous ay (Messeigneurs) esbauché la matiere, à laquelle ne restera (si par cy apres en estoit besoing) sinon luy bailler les traicts, et le polissouer, pour plus clairement vous representer les choses, et plus diligemment les deduire, en confutant distinctement les argumentations dudict sieur Marquis. Ce que je ne pense devoir advenir, si bien je cognoy voz prudences et sinceres jugemens à discerner la verité de la mensonge, et pour-ce me semble ques [*sic*] sans plus longue argumentation, je vous puis bien conclusivement dire, Qui est celuy qui trouble la paix et union des Chrestiens ? Qui rend difficile l'entreprinse contre les infideles ? Qui contre Jesus Christ mesmes prend les armes ? si comme conclud le Marquis, celuy les y prend, qui entretient la guerre contre les Chrestiens[2525].

« Polissant » les histoires-jugements qu'il a lues et méditées, Montaigne leur donne sens et les articule à sa propre argumentation ; mais l'écriture sur l'histoire dans les *Essais* laisse bien plus à juger au lecteur, en séparant le « narré » du « commentaire » et en accumulant des exemples qui invitent à prendre en compte la diversité des possibles : « Si je ne comme bien, qu'un autre comme pour moi », écrit Montaigne dans « De la force de l'imagination »[2526]. Cela permet aussi, cependant, de penser l'histoire contemporaine en l'ajoutant à la suite des micro-récits empruntés aux historiens. C'est ainsi que l'on « ressuscite » l'enseignement de l'histoire.

[2524] Cesare Fregoso (ou César Frégose) devait se rendre à Venise, Antonio Rincón (ou Antoine de Rincon) à Istanbul. Ils furent assassinés sur les ordres du marquis del Vasto. Voir G. MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, *op. cit.*

[2525] *Mémoires* (éd. 1569), *op. cit.*, f° 283*v*.

[2526] *Les Essais*, p. 108 ; *Essais* (éd. Villey), p. 105.

Annexes au chap. II

1. *Prologue* des *Ogdoades*, f° 2 ; *Essais* (éd. 1980), I, 5, p. 20-21

Et ceste est la vraye diligence, et le vray ordre prosecutif, qui en hystoire sont desirez. Pour exemple ce n'eust assez esté, si Tite live eust recité la victoire des Romains contre Perseüs Roy de Macedone, s'il n'eust premis les ocasions et preparatifz de la guerre : Et comment ayant desjà Perseüs son armée preste, et les Romains encores assez mal esquippez, L. Martius legat Romain, l'amusa souz esperance de paix, et le fist condescendre à demander une courte treve : Pendant laquelle les Romains au lieu de traiter [f° 2*v*] la paix, se preparerent aux armes : et à la fin le deffirent, et reduirent son Royaume à leur obeïssance : Laquelle ruse ou astuce du Legat Romain, comme ayant beaucoup diminué de la gloire et reputation de la victoire, fut fort blasmée et reprouvée par les anciens et plus honorez peres et Princes du Senat Romain, qui vouloient obtenir les victoires non par malice, mais par vertu. Par cest exemple donques, lequel je metz au lieu d'une infinité d'autres semblables qui se pourroient acumuler, lequel ordre et diligence sont requis en une histoire, et que là où ilz ne sont gardez, posé ores que l'hystorien (comme dit est) n'ayt rien que veritablement escrit, si ne meritera son œuvre à mon jugement, le juste tiltre et nom d'hystoire.	[p. 20] Lucius Marcius legat des Romains en la guerre contre Perseus roy de Macedoine voulant gaigner le temps qu'il lui falloit encore a metre en point son armée, sema des entregets d'accord, desquels le roy endormi accorda trefve pour quelques jours, fournissant par ce moyen son ennemy d'oportunité et loisir pour s'armer : d'où le roy encourut sa dernier [*sic*] ruine. Si est [p. 21] ce que le Senat Romain, à qui le seul advantaige de la vertu sembloit moyen juste pour acquerir la victoire trouva ceste pratique laide et des-honneste, n'ayant encores ouy sonner à ses oreilles ceste belle sentence, *Dolus an uirtus quis in hoste requirat*[2527]. Quand à nous moings superstitieux, qui tenons celuy avoir l'honneur de la guerre, qui en a le profit, et qui apres Lysander, disons que où la peau du lyon peut suffire, qu'il y faut coudre ung lopin de celle du renard. les [*sic*] plus ordinaires occasions de surprinse se tirent de ceste praticque : et n'est heure, disons nous, où un chef doive avoir plus l'œil au guet, que celle des parlemens et traités d'accord.

[2527] « Ruse ou courage, qui s'en soucie chez l'ennemi » (Virgile, *Énéide*, II, 390).

2. Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 43 et 47, trad. Nisard, 1860 ; *Essais* (EB), I, 5, f° 7*r*

Les ajouts de l'Exemplaire de Bordeaux sont signalés en gras.

[43] (1) Marcius, approuvant alors ce langage, lui conseilla d'envoyer des députés à Rome, dans la pensée qu'il fallait aller jusqu'au bout, essayer tous les moyens et ne renoncer à aucun espoir. Le reste de leur entretien n'eut d'autre objet que de procurer aux envoyés toute sûreté pour leur voyage. (2) Ce but ne semblait pouvoir être atteint que par une demande de trêve ; Marcius le désirait, et n'avait pas eu d'autre intention en prenant rendez-vous ; il fit cependant des difficultés pour ce rendez-vous et ne parut l'accorder que par considération pour le roi. (3) Les Romains, en effet, n'étaient pas suffisamment en mesure, n'avaient point d'armée, point de général prêt ; tandis que Persée [si un vain espoir de paix n'eût aveuglé sa politique] avait fait toutes ses dispositions, préparé toutes ses ressources et pouvait choisir, pour commencer la guerre, l'instant le plus commode pour lui, le plus désavantageux pour ses ennemis. […] [47] (1) Marcius et Atilius, arrivés à Rome, rendirent, dans le Capitole, compte de leur mission ; fiers qu'ils étaient d'avoir, par l'appât d'une trêve, leurré le roi de l'espoir de la paix. (2) « C'est qu'il avait, lui, si bien fait toutes ses dispositions, tandis qu'eux n'avaient rien de préparé, qu'il eût pu se saisir de toutes les positions avantageuses, avant que leur armée fût venue débarquer en Grèce. (3) Qu'au moyen du temps que leur donnait la trêve, les Romains, sans que le roi se fût préparé davantage, pourraient eux-mêmes entamer la guerre, mieux pourvus de toutes leurs ressources. Ils avaient eu aussi l'adresse de dissoudre l'assemblée des Béotiens, de façon qu'il leur serait impossible désormais de s'entendre pour s'unir aux Macédoniens. » (4) Une grande partie du sénat approuvait cette conduite comme un chef-d'œuvre de politique ; mais les anciens qui gardaient le souvenir de l'ancienne manière d'agir, disaient qu'ils ne retrouvaient pas, dans cette députation, la politique	Si le chef d'une place assiégée, doit sortir pour parlementer. CHAP. V. Lucius Marcius, Legat des Romains, en la guerre contre Perseus, Roy de Macedoine, voulant gaigner le temps, qu'il luy falloit encore à mettre en point son armée, sema des entregets d'accord, desquels le Roy endormi accorda trefve pour quelques jours : Fournissant par ce moyen son ennemy d'oportunité et loisir pour s'armer : D'où le Roy encourut sa derniere ruine. Si est-ce, que ~~le Senat Romain, à qui le seul advantaige de la vertu sembloit moyen juste pour acquerir la victoire trouva ceste pratique laide et des-honneste, n'ayant encores ouy sonner à ses oreilles ceste belle sentence,~~ **les vieils du Senat memoratifs des mœurs de leurs peres, accuserent cette pratique comme ennemie de leur stile antien : qui fut, disoient ils, combatre de vertu, non de finesse : ni par surprinses et rencontres de**

romaine. (5) « Ce n'était point par des embuscades et des attaques nocturnes, par une fuite simulée et des retours soudains contre un ennemi pris au dépourvu, que leurs ancêtres faisaient la guerre : ils n'y cherchaient pas la gloire de l'astuce au lieu de celle du vrai courage ; ils déclaraient la guerre avant de la faire ; ils la proclamaient même, et quelquefois même ils fixaient le lieu du combat. (6) Ce fut cette loyauté qui leur fit dénoncer au roi Pyrrhus ce médecin qui en voulait à sa vie[2528] ; ou encore livrer, chargé de chaînes, aux Falisques, ce traître qui leur amenait les enfants du prince. (7) Voilà la politique romaine bien éloignée de la duplicité punique, et de l'intrigue des Grecs, qui trouvent plus de gloire à tromper l'ennemi qu'à le vaincre les armes à la main. (8) Il y aura sans doute, dans telle circonstance donnée, plus d'avantage à attendre de la ruse que de la force ouverte ; mais pour qu'une victoire soit complète et définitive, il faut arracher au vaincu l'aveu que ce n'est ni par artifice ni par hasard, mais en bataille rangée et dans une guerre en règle, qu'il a été défait. » (9) Voilà ce que disaient les vieillards qui n'étaient pas d'avis de suivre ces nouvelles pratiques. Mais, dans le sénat, le parti de l'intérêt l'emporta sur celui de l'honneur ; on approuva la première légation de Marcius, et on le renvoya en Grèce avec des quinquérèmes et avec le pouvoir d'y servir à son gré les intérêts de la république. (10) Ils envoyèrent aussi A. Atilius pour occuper Larissa, en Thessalie, dans la crainte qu'à l'expiration de la trêve Persée n'y envoyât une garnison et ne se trouvât ainsi maître de la capitale de la Thessalie. (11) Atilius dut, pour s'acquitter de cette mission, demander deux mille hommes d'infanterie à Cn. Sicinius. (12) On donna aussi à P. Lentulus, qui était revenu d'Achaïe, trois cents hommes de race italienne, pour se tenir à Thèbes et maintenir la dépendance de la Béotie.	**nuict : ny par fuittes apostées, et recharges inopinées : n'entreprenant guerre qu'apres l'avoir denoncee, et souvent apres avoir assigné l'heure et lieu de la bataille. De cette consciance, ils renvoierent à Pyrrus son trahistre mede[c]in, et aux Falisq[ues] leur meschant maistre d'escolle. C'estoint les formes vraiement Romaines, non de la Grecque subtilité et astuce Punique, où le vaincre par force est moins glorieux que par fraude. ~~Elle pe~~ Le tromper peut servir pour le cou[p] ; mais celuy seul se tient pour surmonté, qui sçait l'avoir esté ny par ruse ny de sort, mais ~~de~~ par vaillance, de trope à trope, en une loyalle et juste guerre[.] ~~Ces gens~~ [I]l appert bien par le langage de ces bones gens qu'ils n'avoint encores ~~oui sonner à leurs oreilles~~ receu cette belle sentence :** *dolus an virtus quis in hoste requirat ?*

[2528] *Cf.* PLUTARQUE, *Vie de Pyrrhus*, XLIV, dans *Les Vies des hommes illustres* (Pléiade), *op. cit.*, t. 1, p. 893-894.

Chapitre III

Montaigne « en la chambre du conseil »

Ne pouvant rien je fai ce que je puis[2529].

Si l'intérêt pour l'histoire et pour les historiens ne se dément pas tout au long des *Essais*, il va de soi que Montaigne, refusant d'écrire l'histoire, adopte également un point de vue beaucoup plus large que l'histoire-jugement pensée par Guillaume du Bellay. Les prérogatives du jugement se trouvent accrues du fait que Montaigne ne se présente, nous l'avons vu, comme le professionnel d'aucun domaine. Mais si le jugement se « mêle » de tout sujet, c'est qu'il est, selon l'auteur, ce qui lui appartient le plus en propre. Tout au contraire, l'action a rapport à l'extériorité ; elle est ce par quoi le sujet sort de soi, se communique aux autres mais risque de se perdre. En conséquence, les actions, pour Montaigne, sont moins « nôtres » que les conseils, comme le résume le titre du chapitre « Que l'intention juge nos actions » (I, 7). Cette conviction, qui relève par ailleurs de la « conception catholique de l'intention droite » (J. Balsamo)[2530] explique l'intérêt que Montaigne porte à l'histoire-jugement : pour juger l'action politique, il faut s'intéresser aux intentions, aux conseils.

Montaigne n'est donc pas indifférent à l'association classique entre histoire et prudence. Pour rendre compte du rapport entre le jugement sur l'histoire et la prudence, on s'intéressera ici à la relation entre connaissance de soi et capacité d'action dans les *Essais*. Je tenterai de montrer que ce qui permet à Montaigne de faire du jugement de l'histoire une école de prudence, c'est l'idée de « mesure » : le jugement, en se « mêlant » d'histoire, se rencontre lui-même et fait l'expérience de ses propres limites – témoignant ainsi d'une excellence paradoxale[2531]. D'une certaine manière, l'histoire n'instruit l'historien-juge Montaigne que sur la « mesure » de son jugement et, par conséquent, sur les limites de sa capacité d'action. C'est cela, pourtant, qui rend possible le jugement de l'action politique par un homme de « moyenne fortune » comme lui. Il peut alors se présenter en conseiller (du prince, de la noblesse, du lecteur) et mesurer, à son tour, sa capacité d'agir dans l'histoire, d'inventer l'avenir.

[2529] P. de RONSARD, *Les Amours* [1553], IX, A. Gendre (éd.), Paris, Librairie générale française, 1993, p. 89.

[2530] Notule au chap. I, 7, *Les Essais*, p. 1341.

[2531] Ma réflexion reprend donc ici celle de F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 63 *sq.* et 237 *sq.*, et développe certaines pistes de mon article, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », dans N. Boulic et P. Jourde (éd.), *Perspectives cavalières du Moyen âge à la Renaissance. Mélanges offerts à François Bérier*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 149-188.

1. Le « privé » au cœur du politique

Pour Montaigne, l'action politique se présente le plus souvent comme étrangère au sujet, mais de nombreux passages des *Essais* suggèrent que cette étrangeté n'est que partielle et qu'il est possible de maîtriser son action, d'être *prudent* au sens de la tradition éthico-politique. C'est sur cette nuance que porte tout le débat, initié par la critique contemporaine, sur la prudence de Montaigne. Car si la prudence ne peut s'exprimer par des actions, elle n'est pas prudence mais sagesse contemplative, sans rapport avec la vie pratique. On peut, pour bien comprendre le problème, partir de l'analyse de T. Gontier[2532], qui a mis en évidence la façon dont Montaigne reprend la formule machiavélienne selon laquelle « la fortune est l'arbitre de la moitié de nos actions »[2533]. Il la modifie, en effet, en donnant un plus net avantage à la fortune :

> Il y a quelques actions en ma vie, desquelles on peut justement nommer la conduite difficile ; ou, qui voudra [si l'on voudra], prudente. De celles là mesmes, posez, que la tierce partie soit du mien, certes les deux tierces sont richement à elle [la fortune] […][2534].

Si ces actions sont rares, du moins Montaigne avoue-t-il qu'il y a quelque chose du « sien » dans ses actions, qu'il a, en somme, quelque mérite dans leur « conduite ».

Comme souvent dans les *Essais*, un passage fait écho à un autre et présente une variation intéressante sur la même question. Dans un tout autre chapitre, qu'il consacre justement à « l'incertitude de nostre jugement » (I, 47), Montaigne cite également le lieu commun (partagé, comme nous l'avons vu, par toute son époque) selon lequel la fortune domine dans les « faits » de la guerre :

> […] nous avons bien accoustumé de dire avec raison que les evenemens et issues dependent, notamment en la guerre, pour la pluspart, de la fortune, laquelle ne se veut pas renger et assujectir à nostre discours et prudence […][2535].

L'utilisation de ce lieu commun appelle une distinction plus fine. Montaigne conclut ce chapitre consacré à l'humiliation du jugement prudentiel en constatant que l'empire de la fortune s'étend également sur les conseils :

> Mais à le bien prendre, il semble que nos conseils et deliberations en despendent bien autant [de la fortune] ; et que la fortune engage en son trouble et incertitude, aussi nos discours [raisonnements]. Nous raisonnons hazardeusement et

[2532] Voir T. GONTIER, « Prudence et sagesse chez Montaigne », *op. cit.*

[2533] *Le Prince* (trad. Gohory), *op. cit.*, chap. XXV, § 4 : « Neanmoins à fin qu'il ne soit force d'accorder ensemble que notre liberal arbitre soit du tout estaint et aboly, j'estime qu'il peut estre vray que la fortune soit maistresse de la moitié de noz euvres : mais aussi qu'elle nous en laisse gouverner l'autre moitié ou un peu moins » (*Il Principe*, *op. cit.* : *Nondimanco, perche il nostro libero arbitrio non sia spento, iudico poter' esser' vero che la Fortuna sia arbitra de la metà de le attioni nostre. Ma che ancora ella ne lasci governare l'altra metà o poco meno a noi*).

[2534] *Les Essais*, III, 12, p. 1108 (éd. Villey, p. 1061).

[2535] *Les Essais*, I, 47, p. 307 (éd. Villey, p. 286).

> temerairement, dit Timaeus en Platon, par ce que, comme nous, noz discours ont grande participation à la temerité du hazard[2536].

On ne voit nulle évolution visible ici dans le fameux scepticisme de Montaigne : si la dernière phrase est un ajout postérieur à 1588, la première, qui signale que la « fortune » se mêle à nos « discours », se trouve déjà dans l'édition de 1580 (couche « A » de l'édition Villey). Le chapitre « De l'incertitude de nostre jugement » est suivi par « Des destriers », chapitre qui, malgré le caractère apparemment anodin de son titre, aborde le problème de la prudence par le biais de la métaphore équestre. Montaigne y écrit que la guerre, « […] chose que nous appellons à la societé d'un si grand hazard, doit estre en nostre puissance le plus qu'il se peut […] »[2537].

Ainsi, bien que la puissance de la fortune semble plus importante chez Montaigne que chez Machiavel, l'auteur des *Essais* ne cherche pas pour autant à nier à l'homme son libre arbitre. Commentant ces passages où Montaigne semble se mesurer à Machiavel, T. Gontier fait remarquer qu'« à aucun endroit en vérité, Montaigne ne dit que la fortune est maîtresse de tout, et que l'homme est totalement impuissant »[2538]. Partageant ce constat, j'ai tenté de montrer ailleurs[2539] que l'insistance de Montaigne sur les domaines où la fortune a la plus grande puissance, à savoir les affaires publiques, et plus particulièrement la guerre, explique son intérêt pour l'histoire. L'empire de la fortune varie selon les situations ; les capacités de la prudence humaine, elles, changent également. Et c'est principalement l'histoire qui permet au jugement d'embrasser la variété d'un monde où la fortune déjoue les conseils, et plus précisément la méthode de l'histoire-jugement.

Dans les *Essais*, la volonté humaine semble donc bien faible, non seulement face à la puissance de la fortune, mais également face à des impulsions extérieures à notre volonté comme la peur ou l'imagination (dont le rôle avait déjà été souligné, on s'en souvient, par Martin du Bellay et Monluc). Le lien entre les « effets » et les « causes » semble parfois si ténu, si lâche qu'il est difficile de trouver une seule action que l'on puisse rapporter à la volonté :

> La vertu se contente de soy : sans discipline [règle], sans paroles, sans effects. En noz actions accoustumées, de mille il n'en est pas une qui nous regarde. Celuy que tu vois grimpant contremont les ruines de ce mur, furieux et hors de soy, en bute de tant de harquebuzades : et cet autre tout cicatricé, transi et pasle de faim, deliberé de crever plutost que de luy ouvrir la porte ; penses-tu qu'ils y soyent pour eux ? pour tel à l'adventure, qu'ils ne virent onques, et qui ne se donne aucune peine de leur faict, plongé cependant en l'oysiveté et aux delices. Cettuy-ci tout pituiteux [morveux], chassieux et crasseux, que tu vois sortir après minuict d'un estude,

[2536] *Ibid.*, p. 307-308 (éd. Villey, p. 286).
[2537] *Les Essais*, I, 48, p. 310 (éd. Villey, p. 290).
[2538] T. GONTIER, « Prudence et sagesse chez Montaigne », *op. cit.*, p. 121.
[2539] Voir L. PIETTRE, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », *op. cit.*

> penses-tu qu'il cherche parmy les livres, comme il se rendra plus homme de bien, plus content et plus sage ? nulles nouvelles. Il y mourra, ou il apprendra à la posterité la mesure des vers de Plaute, et la vraye orthographe d'un mot Latin[2540].

Ce passage de « De la solitude » porte explicitement sur la « sagesse » ; celle-ci semble pouvoir se passer de l'action, et plus généralement des « effets ». La vertu est toute intérieure, et il n'y a donc guère besoin de la traduire dans des langages qui lui sont étrangers – comme celui de l'action politique. Le problème qui se pose au sage n'est donc pas de bien faire, ni même de bien dire, mais seulement de bien vouloir. La sagesse dont il est ici question semble sans rapport avec la prudence.

Il faut cependant comprendre la place de cette citation dans le propos du chapitre « De la solitude », consacré à un repli du monde qui est tout stratégique. Selon P. Desan, l'idéal de retraite exprimé dans ce chapitre (comme dans l'avis au lecteur) avait initialement pour fonction de présenter Montaigne comme un gentilhomme pourvu de toutes les qualités requises pour des missions diplomatiques délicates. Déçu dans ses ambitions carriéristes, il se serait alors réapproprié cet *ethos* pour mettre en scène de tardives désillusions et la « marginalisation » des dernières années de sa vie[2541]. Mais là n'est pas l'essentiel. On retrouve dans le passage cité la distinction traditionnelle de l'éthique entre ce qui nous « regarde » et ce qui nous est étranger, et Montaigne évoque des « actions accoustumées » qui évoquent la vie publique d'un docte gentilhomme : la guerre et l'étude des lettres. Il invite à faire la part, dans « nos actions », de celles qui nous sont propres et qui peuvent donc être l'effet de notre vertu (si du moins nous sommes vertueux), et de celles qui nous sont étrangères. Le fait qu'il cite les actions associées aux armes et aux lettres (qui relèvent de la vie publique d'un noble initié aux lettres, comme lui) suggère qu'il invite à distinguer, à discerner les actions réellement vertueuses et celles qui ne le sont pas.

Comme l'a remarqué F. Goyet qui insiste sur cette idée d'une dissociation de la vertu (l'authentique, et celle qui n'en a que l'apparence), une telle opération de *discernement* (« discretion » dans le langage de Montaigne) relève du regard du *prudens*, qui se pose en « excellent juge des actions humaines »[2542]. La valeur du soldat ou du capitaine est d'ordinaire une fausse vertu : pressé par l'urgence des combats, il se bat pour se battre. Le service même qu'il doit à son prince, il l'effectue par devoir, sans avoir réfléchi à ce qu'est ce devoir – l'obéissance que prône Montaigne, son fameux conservatisme, est une obéissance consciente

[2540] *Les Essais*, I, 38, p. 245 (éd. Villey, I, 39, p. 241).
[2541] Voir P. DESAN, « Montaigne, philosophe au quotidien », *op. cit.* ; P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*
[2542] Expression de Léonard de Marande (*Jugement des actions humaines* [1624], 1635) ; citée par O. MILLET, *La première réception des* Essais, *op. cit.*, p. 203, et reprise par F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 77 et 261 *sq*.

d'elle-même. L'image de l'homme de lettres est tout aussi parlante : une apparence physique repoussante peut certes signaler qu'il s'est consacré à l'étude, au point d'oublier le souci de son propre corps : c'est « l'effet » du pédantisme, d'une science qui n'a pas pour but le progrès moral mais seulement l'accumulation des connaissances. En somme, Montaigne ne se contente pas de dissocier les apparences (*effets*) et la réalité (*conseils*), il montre qu'il sait lire ces apparences qui, pour un regard exercé, sont révélatrices. La fureur aveugle du soldat est ordinairement le signe du contraire de la vaillance, d'un emportement qui nie la capacité du sujet à rester le maître de ses actions. Montaigne continue donc, dans ce chapitre consacré à la solitude, à juger les actions humaines selon la méthode de l'histoire-jugement : dans les « effets », il voit les conseils et juge la fragilité de « l'humaine prudence ».

Montaigne insiste, par ailleurs, sur l'erreur commune qui consiste à ordonner son action en fonction d'une finalité extérieure à nous-mêmes : le regard des autres – celui du prince ou du supérieur dans le cas du militaire qui cherche une vaine gloire dans la bataille, le regard des doctes dans le cas du pédant qui cherche à montrer par son apparence physique combien l'étude des livres l'a éreinté. Dans d'autres chapitres, Montaigne souligne, plus largement, « la vanité qu'il y a pour tout un chacun de régler ses actions sur le souci de l'opinion commune » (Thomas Berns)[2543]. Il invite donc son lecteur à se soustraire au jugement des autres : il faut être le seul juge de ses propres actions si l'on veut agir pour soi. Comme il l'écrit dans « De mesnager sa volonté » :

> Il ne faut pas regarder si vostre action ou vostre parole, peut avoir autre interpretation, c'est vostre vraye et sincere interpretation, qu'il faut mes-huy [désormais] maintenir ; quoy qu'il vous couste[2544].

L'action prudente se définit par l'intention, et non par ses résultats, qui dépendent pour l'essentiel de la fortune. Dans le monde du contingent où nous agissons, il nous faut maintenir la « règle droite » que nous seuls pouvons déterminer, non autrui. La prudence, on le voit, consiste chez Montaigne dans la conservation par le sujet de sa liberté : il ne doit pas se perdre en agissant.

Tout le problème, dès lors, est de savoir s'il n'y a pas une distance trop grande du « petit fait » d'un Montaigne aux « grands faits » des rois et des princes. Il emploie, dans les *Essais*, les expressions frappantes de « petit fait » et de « petite prudence » qui semblent désigner une

[2543] T. BERNS, « "Ô mes conseillers, il n'y a nul conseiller" : la politique de l'amitié chez Montaigne », dans P. Desan (éd.), *Montaigne politique*, Paris, Classiques Garnier, 2006, p. 58.
[2544] *Les Essais*, p. 1065 (éd. Villey, p. 1019).

éthique personnelle sans rapport avec la politique[2545]. Si la communication n'est plus possible entre le gentilhomme « privé » et les « grands », ceux qui *peuvent*, alors la prudence de l'auteur est politiquement inutile, si ce n'est pour justifier un conservatisme personnel, une *prudence* qui se réduirait à son sens moderne de « circonspection, précaution »[2546]. C'est la lecture qui semble se dégager d'un passage de « De l'Experience », dernier chapitre des *Essais*, où Montaigne résume son attitude pendant les guerres civiles au souci de soi et, en l'occurrence, à la conservation de sa simple liberté de mouvement : « Toute ma petite prudence, en ces guerres civiles où nous sommes, s'employe à ce, qu'elles [les lois] n'interrompent ma liberté d'aller et venir »[2547]. Montaigne se présente comme un homme sans influence, qui ne saurait lui-même faire l'histoire : c'est tout le contraire de Monluc qui réclame incessamment, dans ses *Commentaires*, que soit reconnue sa petite contribution à la grande histoire.

Un passage situé à la fin du chapitre « De la Vanité » (III, 9) exprime fortement cette conscience, réelle ou prétendue, de sa propre impuissance politique. Dans un ajout de l'Exemplaire de Bordeaux (dont je cite le texte ci-après), Montaigne oppose explicitement les *effets* et ses *Essais* :

> Nous ne sçavons pas distinguer les facultez des hommes ; Elles ont des divisions, et bornes mal-aysées à choisir et delicates. De conclurre par la suffisance [compétence] d'une vie particuliere, quelque suffisance à l'usage public, c'est mal conclud : Tel se conduict bien, qui ne conduict pas bien les autres *et faict des Essais qui ne sauroit faire des effaicts : tel* dresse bien un siege qui dresseroit mal une bataille. Et discourt bien en privé qui harengueroit mal un peuple, ou un prince. Voyre à l'aventure est-ce plustost tesmoignage à celuy qui peut l'un, de ne pouvoir point l'autre : qu'autrement. *Je treuve que les esprits hauts ne sont de guere moins aptes aus choses basses que les bas esprits aus hautes. Estoit il à croire que Socrates eut apreté aus Atheniens matiere de rire à ses despens, pour n'avoir onques sceu computer* [compter] *les suffrages de sa tribu et en faire raport au conseil. Certes la veneration en quoi j'ay les perfections de ce personage merite que sa fortune fournisse à l'excuse de mes principalles imperfections un si magnifique exemple.* Nostre suffisance est detaillée à menues pieces [petits morceaux] : La mienne n'a point de latitude [d'étendue], et si est chetifve en nombre. Saturninus, à ceux qui luy avoyent deferé tout commandement : Compaignons, fit-il, vous avez perdu un bon capitaine, pour en faire un mauvais general d'armée[2548].

Ce passage doit être compris dans le contexte historique de sa rédaction. Comme l'a remarqué P. Desan, ces ajouts de l'Exemplaire de Bordeaux s'expliquent par le renoncement aux ambitions politiques et la « marginalisation » qui caractérisent les dernières années de la vie de

[2545] L'expression « en mon petit faict » se trouve dans *Les Essais*, I, 16, p. 76 (éd. Villey, I, 17, p. 74) ; pour l'expresion « petite prudence », voir *infra* et n. 2547.

[2546] Voir notamment J. STAROBINSKI, *Montaigne en mouvement*, *op. cit.*, p. 459 *sq*. Voir la critique de cette approche « postmoderne » par F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 64 *sq*.

[2547] *Les Essais*, III, 13, p. 1119 (éd. Villey, p. 1072).

[2548] *Essais* (EB), III, 9, f° 446 (*Essais*, éd. Villey, p. 992 ; *Les Essais*, p. 1038-1039).

l'auteur[2549]. Par une délicate auto-ironie et un jeu de mots approprié, l'auteur des *Essais* avoue que les « effets », autrement dit la vie publique, ne sont plus pour lui.

Pour autant, il ne faudrait pas oublier que le mot *effets* appelle, en toute logique, celui de *conseils*. Une personne inepte (non apte) à toute vie publique, comme Montaigne prétend l'être au terme d'une carrière à ses yeux décevante, peut précisément s'avérer de bon conseil, peut former la volonté de ceux qui agissent, selon le principe d'Aristote : dans les matières importantes, d'autres « discernent » mieux que nous ce qu'il faut faire. Il est frappant que Montaigne oppose ici une pratique privée du discours aux harangues telles qu'on les trouve dans les *conciones* contemporains. Les grands discours (le « caquet scholastique ») n'ont pas leur place dans l'écriture sur l'histoire de Montaigne, qui la réduit délibérément à sa dimension privée, aux conseils. Et nous savons que, pour Montaigne, on ne peut ni dire la vérité au prince ni connaître la vérité de ses desseins par la communication publique (par des « harangues » ou remontrances, qui supposent un cadre institutionnel). Celui qui « discourt bien en privé » ne peut pas faire de bonnes harangues, mais il peut conseiller le prince.

Montaigne, dans les lignes qui précèdent le passage que je viens de citer, se présente comme semblable à Socrate, c'est-à-dire qu'il serait sage « en particulier » (dans ses propres affaires), et cependant incapable de s'adapter aux affaires publiques :

> J'ay autresfois essayé d'employer au service des maniemens publiques, les opinions et reigles de vivre, ainsi rudes, neufves, impolies ou impollues [encore pures], comme je les ay nées chez moy, ou rapportées de mon institution [éducation], et desquelles je me sers, sinon commodeement au moins seurement en particulier : Une vertu scholastique [d'écolier] et novice, je les y ay trouvées ineptes et dangereuses. Celuy qui va en la presse, il faut qu'il gauchisse, qu'il serre ses couddes, qu'il recule, ou qu'il avance, voire qu'il quitte le droict chemin, selon ce qu'il rencontre : Qu'il vive non tant selon soy, que selon autruy, non selon ce qu'il se propose mais selon ce qu'on luy propose : selon le temps, selon les hommes, selon les affaires[2550].

Les circonstances s'imposent à notre action, comme l'exprime cette expression frappante : « selon le temps, selon les hommes, selon les affaires ». Ce rappel de la catégorie rhétorique des circonstances fait également écho au terme *inepte*, que l'on a également rencontré chez Cicéron : « Quiconque en effet ne voit pas ce que demandent les circonstances [*tempus*], ou parle plus qu'il ne faut, ou s'étale, ou n'a aucun égard ni à la dignité ni aux intérêts des gens avec lesquels il se trouve, bref quiconque, en quoi que ce soit, manque de convenance ou de mesure, celui-là nous le disons "inepte" » (*nam qui aut tempus quid postulet non uidet aut plura loquitur aut se ostentat aut eorum, quibuscum est, uel dignitatis uel commodi rationem non*

[2549] Voir P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*, p. 524-525.
[2550] *Les Essais*, III, 9, p. 1037 (éd. Villey, p. 991).

habet aut denique in aliquo genere aut inconcinnus aut multus est, is ineptus esse dicitur)[2551]. L'inaptitude est le contraire de l'*aptum*, de la capacité à rendre son discours et son action conformes à une situation.

La critique du politique semble assez traditionnelle : le philosophe regarde de loin la Cité corrompue. Mais les choses sont plus complexes : sa vertu même est « inepte et dangereuse », parce que le bien de l'État exige souvent d'enfreindre les lois morales[2552]. Le problème de Montaigne est de définir la possibilité même de la prudence : là où il n'a pas de réel pouvoir, il ne peut agir selon la raison, seulement « selon le temps, selon les hommes, selon les affaires ». L'idée que Montaigne se fait de la prudence est, au fond, absolutiste : il n'y a pas d'action prudente sans pouvoir. Le roi peut être prudent parce qu'il peut « faire des effets ». Ainsi, Montaigne fait de son impuissance politique une force : ne pouvant être du côté de l'action, il est exclusivement du côté du jugement.

Toujours dans le même chapitre, à la suite de l'éloge paradoxal de Socrate, Montaigne associe implicitement sa propre inaptitude (et celle de Socrate) à l'institution du prince :

> Qui [celui qui] se vante, en un temps malade, comme cestuy-cy ; d'employer au service du monde, une vertu naïfve et sincere : ou il ne la cognoist pas, les opinions se corrompans avec les mœurs (De vray, oyez la leur peindre, oyer la pluspart se glorifier de leurs deportemens, et former leurs reigles ; au lieu de peindre la vertu, ils peignent l'injustice toute pure et le vice : et la presentent ainsi fauce à l'institution des Princes) ou s'il la cognoist, il se vante à tort : et quoy qu'il die, faict mille choses, dequoy sa conscience l'accuse[2553].

Prenant acte du passage du temps et d'évolution de sa propre pensée, Montaigne insiste sur le fait qu'une « vertu naïfve et sincere » ne peut servir aux affaires publiques sans se dégrader (du moins dans les temps troublés des guerres civiles). Par conséquent, présenter sa propre vertu comme « inepte », c'est la présenter authentique « à l'institution des Princes », c'est en faire un modèle de la vertu d'un homme qui « ne saurait faire des effets ».

On peut rapprocher ces passages de « De la vanité » et la fin de « De la force de l'imagination », où Montaigne justifie son refus d'écrire l'histoire par l'idée que, s'il était historien, il s'assujettirait à la « matière » de son discours : « Si j'en prenois une [matière] qui me guidast, ma mesure pourroit faillir à la sienne ».

En somme, si Montaigne perçoit une rupture entre l'action publique et l'action privée, entre ses « petits faits » et les « hauts faits » des grands hommes, il existe cependant entre ces

---

[2551] *De Oratore*, II, 17 (trad. Courbaud, *op. cit.*).

[2552] *Cf. Les Essais*, III, 1, p. 830 (éd. Villey, p. 791) : « […] Le bien public requiert qu'on trahisse, et qu'on mente, et qu'on massacre […] ».

[2553] *Les Essais*, III, 9, p. 1039 (éd. Villey, p. 993).

divers « effets » un rapport, une *commune mesure*. Un même jugement est à l'œuvre lorsque Montaigne juge ses propres actions ou celles des « grands ». C'est sur ce point, me semble-t-il, qu'une lecture sceptique des *Essais* ne peut parvenir à rendre compte du « Montaigne politique » tel qu'il apparaît dans l'œuvre. Car si l'« Apologie de Raimond de Sebonde » établit l'impossibilité pour le jugement humain de s'appliquer aux choses divines, ce même jugement est le seul outil, même imparfait, pour juger les hommes. Les voies de Dieu sont impénétrables, et « Nous n'avons aucune communication à l'Estre »[2554] ; en revanche, il est possible de juger les actions des hommes et les hommes eux-mêmes, fussent-ils les plus puissants : nous avons communication aux conseils, si du moins nous savons exercer notre regard. Les *Essais* humilient le jugement humain dans ses prétentions à former une vérité stable. Dans le monde instable de l'histoire, un jugement lui-même instable se forme, s'applique aux choses humaines et cherche à comprendre la part des conseils dans les actions, les « effets » et les événements. C'est bien de la prudence qu'il s'agit, vertu suprême mais imparfaite comme l'homme, car elle n'appartient qu'à lui, Dieu ne pouvant, écrit Montaigne dans l'« Apologie », être prudent : « La prudence comment luy peut elle convenir, qui est l'eslite [le meilleur choix] entre le bien et le mal : veu que nul mal ne le touche[2555] ? »

Montaigne a décrit son rapport à sa propre action politique par une formule célèbre : « Le Maire et Montaigne, ont tousjours esté deux, d'une separation bien claire »[2556]. Il demande cette distance à la vie publique aux princes comme aux plus petits :

> Mais le jugement d'un Empereur, doit estre au dessus de son Empire ; et le voir et le considerer, comme accident estranger. Et luy doit sçavoir jouyr de soy à part : au moins à soymesmes[2557].

Le fameux repli sur soi de Montaigne n'est, dès lors, que le repli sur ce que son jugement maîtrise pleinement. Il ne saurait « faire des effets ». Cette déclaration correspond à sa situation politique réelle après 1585. Est-ce à dire que la sagesse du dernier Montaigne n'a plus rien à voir avec la prudence ? Il faut ici encore rappeler la place qu'occupe le conseil dans la théorie aristotélicienne de la prudence : nous avons besoin de conseillers quand nous ne savons pas nous-mêmes ce que nous devons faire. Montaigne, incapable de « faire des effets », peut encore conseiller, et c'est sans doute en cela que les *Essais* ont conservé, jusqu'à la dernière rédaction, leur dimension de « discours politiques et militaires ».

[2554] *Les Essais*, II, 12, p. 639 (éd. Villey, p. 601).
[2555] *Ibid.*, p. 526 (éd. Villey, p. 499).
[2556] *Les Essais*, III, 10, p. 1057 (éd. Villey, p. 1012).
[2557] *Id.*

2. « Juger à l'œil » : Montaigne en conseiller, du jugement sur l'histoire au jugement des princes

Montaigne a ses héros, comme César, Alexandre ou Épaminondas. Ses jugements sur les acteurs de l'histoire ont fait l'objet de plusieurs études et articles[2558] ; j'essaierai ici de montrer comment la façon dont Montaigne juge les conseils fait de lui un conseiller idéal – à défaut d'un conseiller réel, charge qu'il n'occupa jamais. Dans mon article cité, j'ai montré comment Montaigne se présente comme un excellent juge de l'histoire en distinguant toujours plus finement, au fil de la rédaction des *Essais*, les vertus des plus grands hommes, et en faisant la part de ce qui, dans leurs succès les plus éclatants, était dû à la fortune[2559]. Un passage de la « Defence de Seneque et de Plutarque » illustre l'idée paradoxalement glorieuse que Montaigne se fait de sa propre médiocrité :

> Moy je considere aucuns [quelques] hommes fort loing au dessus de moy, notamment entre les anciens : et encores que je recognoisse clairement mon impuissance à les suivre à veue, et à juger les ressorts qui les haussent ainsin, desquels j'apperçoy aucunement en moy les semences : comme je fay aussi de l'extreme bassesse des esprits, qui ne m'estonne, et que je ne mescroy non plus. Je voy bien le tour que celles là se donnent pour se montrer, et j'admire leur grandeur : et ces eslancemens [élans] que je trouve très-beaux, je les embrasse : et si mes forces n'y vont, au moins mon jugement s'y applique très volontiers[2560].

Le vocabulaire de la vue, métaphore du jugement, met l'accent sur la différence, sur la distance entre les « essais » et les « effets » : ne pouvant agir comme les plus grands hommes, Montaigne les « suit à vue », c'est-à-dire par le jugement et non par l'action. Il peut devenir ainsi leur supérieur du point de vue du jugement – et seulement de ce point de vue ; d'où l'insistance sur le « Moy » qui ouvre magistralement la période, comme si la *distance* aux grands hommes, à partir du moment où elle était comprise et méditée, devenait un *lien* unissant le juge de l'histoire aux acteurs de l'histoire, ce que vient souligner la répétition du pronom personnel : « *Moy je* considere aucuns hommes fort loing au dessus de *moy* ».

Dans le personnage d'Alexandre, par exemple, qu'il considère comme « le souverain patron des actes hazardeux »[2561], Montaigne admire la chance exceptionnelle du héros. Dans le chapitre du deuxième livre des *Essais* justement nommé « Des plus excellens hommes », il le

---

[2558] J.-P. BOON, « Montaigne et ses grands hommes », *French Review*, vol. 43, nº 1, 1969, p. 34-41 ; D. MÉNAGER, « La culture héroïque de Montaigne », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, VIIIe série, nº 9-10, 1998, p. 39-52 ; L. PIETTRE, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », *op. cit.*

[2559] Voir L. PIETTRE, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », *op. cit.*, p. 171-179.

[2560] *Les Essais*, II, 32, p. 762 (éd. Villey, p. 725).

[2561] *Les Essais*, I, 23, p. 134 (éd. Villey, I, 24, p. 129).

compare à César pour distinguer, selon son habitude, ce qui dans leurs actes leur appartient en propre, et ce qui appartient à la fortune :

> Et [quant à César] il ne se peut nier, qu'il n'y aye plus du sien en ses exploits, plus de la fortune en ceux d'Alexandre. Ils ont eu plusieurs choses esgales, et Cæsar à l'adventure aucunes plus grandes[2562].

Cependant, dans un aveu tout sentimental, Montaigne confesse préférer Alexandre à César parce que ce dernier n'a pas joui d'une aussi « belle » fortune, son étoile ayant brillé au temps des guerres civiles :

> Mais quand l'ambition de Cæsar auroit de soy plus de moderation, elle a tant de mal'heur, ayant rencontré ce vilain subject de la ruyne de son pays, et de l'empirement universel du monde, que toutes pieces ramassées et mises en la balance, je ne puis que je ne panche du costé d'Alexandre[2563].

La « hauteur inimitable » des « plus excellens hommes », par conséquent, n'a plus grand-chose à voir avec l'excellence de l'historien-juge. Le grand homme brille par la fortune ; le jugement de celui qui écrit sur l'histoire brille par la seule clarté de sa « vue ».

Alors que les grands hommes sont plus admirables qu'exemplaires[2564], inspirant le sentiment du sublime à l'historien-juge, ce dernier au contraire, par sa médiocrité même (puisqu'il ne peut atteindre à la grandeur des hommes illustres), peut se donner en exemple. Son jugement sur les grands hommes le conduit d'ailleurs à la fois à reconnaître leur excellence et à les ramener à la commune humanité[2565]. Comme l'écrit F. Goyet, Montaigne, qui se qualifie lui-même de « métis », c'est-à-dire d'homme de condition moyenne, « réussit […] ce prodige désiré par tout son public : faire passer la médiocrité ou absence de gloire pour le comble de la supériorité ou "vertu" »[2566]. Il place ses *Essais* sous le signe d'une vertu qui se passe des « faits » et des « effets », qui se passe, en somme, de la réussite d'une carrière politique – même si les *Essais*, nous y reviendrons, peuvent être considérés eux-mêmes comme le plus bel *effet* de la vertu montaignienne.

Au temps de sa « marginalisation » politique, c'est encore comme une « personne si inutile » que Montaigne se présente au prince, en l'occurrence au nouveau monarque Henri IV, dans une lettre de février 1590. Comme le souligne Alain Legros :

[2562] *Les Essais*, II, 36, p. 793 (éd. Villey, p. 755).

[2563] *Ibid.*, p. 793-794 (éd. Villey, p. 755).

[2564] J.-P. BOON, « Montaigne et ses grands hommes », *op. cit.* ; D. MÉNAGER, « La culture héroïque de Montaigne », *op. cit.*

[2565] Voir le cas d'Épaminondas, chez qui Montaigne finit par trouver des défauts au fil des variantes des *Essais*, et le cas d'Alcibiade, étudiés par J.-P. BOON, « Montaigne et ses grands hommes », *op. cit.*, p. 36-37 ; et mon article, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », *op. cit.*, p. 177-179.

[2566] F. GOYET, *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 74.

> Ton et contenu sont dignes d'un conseiller du roi très privé, à la fois plein de déférence et assez libre pour donner au nouveau souverain des avis sur la manière dont il doit traiter ses sujets et retenir ses soldats, sur ce qu'il doit changer dans son apparence et garder dans son caractère, sur ce qui devrait être enfin la ligne directrice de son action pour les temps à venir […][2567].

Montaigne y fait montre d'un art du « commentaire » de l'histoire la plus contemporaine (l'actualité, dirions-nous aujourd'hui) qui prouve qu'il est encore habité par sa lecture attentive des historiens-juges. Ainsi, il tient à attribuer la récente victoire de Dieppe non à la fortune, ni aux armées, mais au roi lui-même :

> J'eusse bien désiré que le gain particulier des soldats de votre armée et le besoin de les contenter ne vous eût dérobé, nommément en cette ville principale [*i.e.* Dieppe], la belle recommandation [renommée] d'avoir traité vos sujets mutins, en pleine victoire, avec plus de soulagement que ne font leurs protecteurs, et qu'à la différence d'un crédit passager et usurpé, vous eussiez montré qu'il étaient vôtres par une protection paternelle et vraiment royale. À [pour] conduire tels affaires que ceux que vous avez en main, il se faut servir de voies non communes. [Aus]si s'est-il toujours vu qu'où les conquêtes, par leur grandeur et difficulté, ne se pouvaient bonnement [pleinement] parfaire par armes et par force, elles ont été parfaites par clémence et magnificence, excellents leurres à attirer les hommes spécialement vers le juste et légitime parti. S'il y échoit rigueur et châtiment, il doit être remis [différé] après la possession de la maîtrise. Un grand conquereur [César] du temps passé se vante d'avoir donné autant d'occasion à ses ennemis subjugués de l'aimer qu'à ses amis. Et ici [maintenant] nous sentons déjà quelque effet de bon pronostic de l'impression [empreinte] que reçoivent vos villes dévoyées [rebelles] par la comparaison de leur rude traitement à celui des villes qui sont sous votre obéissance[2568].

N'hésitant pas à formuler un « pronostic », une prévision (témoignage de prudence) concernant le proche avenir, Montaigne se montre « diligent observateur des choses », pour reprendre la formule du *Prologue* de Langey. La prudence est ici prévoyance : dans les signes du présent, Montaigne discerne la victoire à venir. Cependant, l'écriture sur l'histoire glisse insensiblement du côté de la généralisation, pour vanter la figure intemporelle et anhistorique du magnanime – et Montaigne de citer l'exemple de César ; il aurait pu tout aussi bien, comme il le fait ailleurs, citer celui d'Auguste[2569].

Mais c'est aussi, bien évidemment, une façon de se gagner son destinataire, auprès duquel il espère (« sans y croire vraiment », selon l'interprétation de P. Desan[2570]) trouver une place pour lui prodiguer ses conseils. Le vocabulaire médical épouse d'ailleurs, dans la suite du texte, la rhétorique de l'insinuation, Montaigne se présentant en connaisseur des « humeurs » du

[2567] *Lettres missives de Monsieur de Montaigne*, dans *Montaigne manuscrit*, A. Legros (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 720.
[2568] *Ibid.*, p. 719-720.
[2569] *Les Essais*, I, 23, p. 129-131 (éd. Villey, I, 24, p. 125-126).
[2570] P. DESAN, *Montaigne*, *op. cit.*, p. 531.

souverain, autrement dit de son « interne santé », des rapports entre son âme et son corps (les « humeurs » relèvent à la fois du physiologique et du psychologique) :

> Je reçois à grâce singulière qu'elle [*i.e.* Votre Majesté] ait daigné me faire sentir qu'elle prendrait gré à me voir, personne si inutile, mais sienne plus par affection encore que par devoir. Elle a très louablement ajusté ses formes externes à la hauteur de sa nouvelle fortune, mais la débonnaireté et facilité [bonté et simplicité] de ses humeurs internes, elle fait autant louablement de ne les changer. Il lui a plu avoir respect non seulement à mon âge, mais à mon désir aussi, en m'appelant en lieu où elle fût un peu en repos de ses laborieuses agitations. Sera-ce pas bientôt à Paris, Sire, et y aura il moyens ni santé que je n'étende [*i.e.* qui m'arrêtent] pour m'y rendre[2571] ?

Connaisseur de la « complexion » et de la personne privée du roi, Montaigne les distingue de ses « formes externes » et fortuites. Il est par conséquent capable de le conseiller, à la fois du fait de cette clairvoyance qu'il s'emploie à rendre visible et lisible, et du fait de sa capacité à comprendre et donc à persuader le roi.

Certes, il s'exprime ici davantage en moraliste qu'en technicien : comme l'écrit A. Legros, sa lettre fournit davantage « une leçon de politique et d'éthique » qu'un « simple conseil en communication »[2572]. Comme lorsqu'il se livre à des considérations sur l'ambassade et les pourparlers diplomatiques dans les premiers *Essais*, il ne se montre jamais en professionnel. Son problème est ici de juger une situation particulière à l'aune de ses derniers développements ; il montre que son savoir livresque n'est pas déconnecté de la connaissance de l'actualité. Certes, la magnanimité est une vertu intemporelle – du moins Montaigne se conforme-t-il ici à la tradition aristotélicienne et scolastique – ; mais elle avait, dans ces temps troublés, une résonance particulière, et son application pratique (pardonner aux rebelles) correspondait pleinement aux idées politiques de Montaigne, et au souhait largement partagé de voir rétablie la paix, ce qui ne pouvait être obtenu que par la clémence, dans un moment où tant de sujets du roi de France prêtaient le flanc à des accusations de trahison.

Pour caractériser le rôle de Montaigne en son temps, J. Balsamo préfère parler d'action *publique* que d'action *politique*, car « […] il n'y a pas de place en effet dans une monarchie pour une autre action politique que celle du prince ou de son conseil, sinon sous forme de brigue ou d'intrigue »[2573]. Les auteurs qui n'étaient pas impliqués au sommet de l'État ne pouvaient que se « mêler d'histoire », comme l'avait fait Monluc, avant que les guerres civiles ne rendent

[2571] *Lettres de Montaigne*, *op. cit.*, p. 720.
[2572] *Id.*
[2573] J. BALSAMO, « Un gentilhomme et ses patrons », *op. cit.*, p. 225.

problématique toute tentative d'histoire du temps présent. Montaigne partage le sentiment d'une grande partie de ses contemporains au sujet de l'épidictique :

> Les Français de la fin du XVIe siècle, lecteurs de Cicéron, de Tite-Live et surtout de Tacite, avaient en outre une conscience historique et rhétorique très nette ; ils savaient que la politique véritable s'épanouissait, avec l'éloquence délibérative, au sein du forum et non pas à la cour des rois ; celle-ci n'encourageait que la seule éloquence épidictique de courtisans flatteurs[2574].

Conservateur par crainte et haine des troubles plutôt que par attachement à la monarchie, Montaigne n'a pas caché ses sympathies pour les formes républicaines[2575]. On peut considérer les *Essais*, dans leur dimension politique, comme une tentative pour remédier à l'impossibilité de cette éloquence délibérative au temps des guerres civiles et de l'affirmation du principe monarchique. De même qu'il pratique une écriture sur l'histoire sans l'histoire, Montaigne pratique une écriture du conseil qui ne se présente pas explicitement comme un conseil. C'est parce qu'il « ne saurait faire des effets » que Montaigne ne peut agir que par ses *Essais*, qui montrent l'excellence de son jugement.

Aussi est-ce encore en juge du prince en son « particulier » que Montaigne se présente lorsque, à la fin des *Essais* (dans « De l'experience »), il esquisse son autoportrait en conseiller. Ce passage, célèbre au demeurant[2576], est d'autant plus surprenant que, dans le texte du chapitre, il fait suite au constat de la difficulté de juger les hommes, tous éminemment changeants, comme Montaigne l'explique dans un passage (ajout de l'Exemplaire de Bordeaux et de l'édition de 1595) qui semble faire allusion à Henri III, assassiné en 1589 – c'est du moins ce que suggère une variante manuscrite[2577]. Comme pour mieux mettre en valeur son *ethos* de

---

[2574] *Id.*

[2575] *Les Essais*, I, 3, p. 43-44 (éd. Villey, p. 20) : « À peu, que je n'entre en haine irreconciliable contre toute domination populaire : quoy qu'elle me semble la plus naturelle et equitable : quand il me souvient de cette inhumaine injustice du peuple Athenien […] ».

[2576] Voir A. LEGROS, « Montaigne, son livre et son roi », *Studi Francesi*, nº 122, 1997, p. 259-274 ; T. BERNS, « Ô mes conseillers, il n'y a nul conseiller », *op. cit.* Comme l'écrit T. Berns (p. 57), « […] ces quelques lignes fameuses […] font partie des morceaux les plus fulgurants des *Essais*, non pas en ce qu'ils amèneraient un nouvel argument, mais au contraire en ce qu'ils sont habités, tendus voire saturés par une multiplicité de données qui semblent chacune vouloir faire système dans des sens différents ».

[2577] *Les Essais*, III, 13, p. 1124 (éd. Villey, p. 1077) : « Ce qu'on remarque pour rare, au Roy de Macedoine, Perseus, que son esprit, ne s'attachant à aucune condition, alloit errant par tout genre de vie : et representant des mœurs, si essorées [changeantes] et vagabondes qu'il n'estoit cogneu ny de luy ny d'autre, quel homme ce fust, me semble à peu près convenir à tout le monde. Et par dessus tous, j'ay veu quelque autre de sa taille, à qui ceste conclusion s'appliqueroit plus proprement encore, ce croy-je. Nulle assiette moyenne : s'emportant tousjours de l'un à l'autre extreme, par occasions indivinables : nulle espece de train, sans traverse, et contrarieté merveilleuse : nulle faculté simple : si que le plus vray semblablement qu'on en pourra feindre [représenter] un jour, ce sera, qu'il affectoit, et estudioit de se rendre cogneu, par estre mescognoissable ». Dans l'EB, fº 484*v*, on lit : « j'ai veu quelque autre Roy despuis », ces deux derniers mots biffés ; puis, d'une autre encre : « de sa taille ». Voir A. JOUANNA, *Montaigne*, *op. cit.*, p. 308-309.

prudent, Montaigne se montre cependant en parrèsiaste, reprenant les lieux communs issus du traité de Plutarque, *Le Flatteur et l'ami* :

> Il faict besoin d'oreilles bien fortes, pour s'ouyr franchement juger. Et par ce qu'il en est peu, qui le puissent souffrir sans morsure : ceux qui se hazardent de l'entreprendre envers nous, nous monstrent un singulier effect d'amitié. Car c'est aimer sainement, d'entreprendre à blesser et offencer [faire du mal], pour profiter [être utile]. Je trouve rude de juger celuy là, en qui les mauvaises qualitez surpassent les bonnes. Platon ordonne trois parties, à qui veut examiner l'ame d'un autre, science, bienveillance, hardiesse[2578].

Le texte est ici très dense et semble contradictoire. À la suite de Plutarque, Montaigne décrit la *parrêsia* comme une « morsure » et joue sur le vocabulaire médical : « aimer sainement », c'est « blesser et offencer, pour profiter » ; il ajoute cependant qu'une telle entreprise est quelque peu « rude », grossière, à l'égard d'un homme peu vertueux. Cette apparente contradiction s'explique aisément : la *parrêsia* suppose l'amitié réciproque. Dans le cas de la relation du conseiller à son prince, il faut que celui-ci l'autorise à être franc, et qu'il soit prêt à recevoir les saines blessures de son « ami ». La référence au *Gorgias* de Platon (487a) suggère qu'à l'amitié (« bienveillance ») et à la « hardiesse » s'ajoute une « science » ; pour conseiller un ami, encore faut-il savoir en quoi il se trompe, ce qu'il doit faire et ce qu'il faut lui dire : « c'est à cause de mon ignorance que j'agis mal », dit Socrate[2579]. Nous sommes encore, avec la *parrêsia*, dans le thème du jugement des hommes qui se trouve au cœur de la conception montaignienne de l'écriture sur l'histoire.

Le thème de la *parrêsia* permet alors à Montaigne d'introduire « un portrait imaginaire et peut-être fantasmatique de lui-même en psychagogue du prince », selon l'expression de S. Prat[2580] :

> Quelque fois [une fois] on me demandoit, à quoy j'eusse pensé estre bon, qui [si quelqu'un] se fust advisé de se servir de moy, pendant que j'en avois l'aage :
>
> *Dum melior uires sanguis dabat, aemula necdum*
> *Temporibus geminis canebat sparsa senectus*[2581].

[2578] *Id.*

[2579] *Gorgias*, 488a-b, M. Canto-Sperber (trad.), éd. mise à jour, Paris, Flammarion, 1993, p. 219-220, Socrate à Calliclès : « En effet, s'il arrive que, dans ma vie, je n'agisse pas correctement, sache bien que je ne fais pas exprès de commettre une faute, mais que c'est à cause de mon ignorance que j'agis mal. Donc, étant donné que toi, tu as commencé à me prodiguer des avertissements, ne t'éloigne pas, mais fais-moi voir, de façon convenable, quel genre d'activité je dois avoir et comment je pourrais y accéder. De plus, si, alors que je suis d'accord avec toi maintenant, tu me surprends plus tard en train de faire le contraire de ce que je t'aurai dit, considère que je suis un lâche, et ne me donne plus jamais, par la suite, le moindre conseil supplémentaire – car, dans ce cas, je ne serai plus digne de rien ».

[2580] S. PRAT, *Constance et inconstance chez Montaigne*, *op. cit.*, p. 343.

[2581] « Alors qu'un sang plus vif me rendait vigoureux et que la vieillesse ennemie ne semait pas encore sa blancheur sur mes deux tempes » (*Énéide*, v, 415-416).

> À rien, fis-je. Et m'excuse volontiers de ne sçavoir faire chose, qui m'esclave à autruy. Mais j'eusse dit ses veritez à mon maistre, et eusse controolé ses mœurs, s'il eust voulu : Non en gros, par leçons scholastiques [scolaires], que je ne sçay point, et n'en vois naistre aucune vraye reformation, en ceux qui les sçavent : Mais les observant pas à pas, à toute opportunité : et en jugeant à l'œil, piece à piece, simplement et naturellement. Luy faisant voir quel il est en l'opinion commune : m'opposant à ses flatteurs[2582].

On retrouve ici l'opposition des *Essais* et des « effets » : Montaigne se dit incompétent dans tout ce qui est du domaine public et n'est donc « bon à rien », c'est-à-dire qu'il n'est bon à exécuter aucun ordre. En termes thomistes, son inaptitude à l'*imperium* est le signe paradoxal de sa disponibilité et de sa liberté : il est tout entier du côté du *consilium*. Le « Mais » de Montaigne possède évidemment une valeur ironique et signifie « c'est pourquoi » : étant libre, il peut parler (aurait pu parler) librement. Le regard qu'il aurait porté sur le prince correspond à l'écriture sur l'histoire telle qu'elle se présente dans les *Essais* : un jugement qui prend en compte les circonstances ou, comme l'écrit T. Berns, « un examen, proche du particulier et du contingent de chaque situation […] »[2583]. Un tel regard est celui de *prudens* et s'oppose au dogmatisme des règles abstraites qui ne peuvent servir à la vie morale et que Montaigne feint de ne pas connaître (« que je ne sçay point ») pour dire son refus de les utiliser.

Comme le note G.-A. Pérouse, le prince est trop au-dessus de la condition ordinaire des hommes pour échapper aux flatteurs : « en lui, l'humanité est "exposée" aux regards, en même temps qu'à tous les périls »[2584]. Il a donc besoin des deux qualités de l'histoire, l'*aletheia* et la *parrêsia*. Le conseil est d'abord témoignage, il faut « faire voir » au prince la réalité de l'opinion du peuple (que les flatteurs lui cachent) ; Montaigne retrouve ainsi la tradition de l'autopsie en privilégiant ce qu'il appelle le jugement « à l'œil ». Mais « faire voir » suppose une rhétorique : il faut *représenter* cette réalité au prince. D'où le recours à la *parrêsia* d'un homme qui sache adapter son discours aux situations, sans pour autant adapter (c'est-à-dire travestir) la vérité :

> J'eusse eu assez de fidelité, de jugement, et de liberté, pour cela. Ce seroit un office sans nom ; autrement il perdroit son effet et sa grace. Et est un roolle qui ne peut indifferemment appartenir à tous. Car la verité mesmes, n'a pas ce privilege, d'estre employée à toute heure, et en toute sorte : son usage tout noble qu'il est, a ses circonscriptions, et limites. Il advient souvent, comme le monde est, qu'on la lasche à l'oreille du Prince, non seulement sans fruict, mais dommageablement, et encore injustement. Et ne me fera l'on pas accroire, qu'une sainte remonstrance, ne puisse

[2582] *Les Essais*, III, 13, p. 1124-1125 (éd. Villey, p. 1077).

[2583] T. BERNS, « Ô mes conseillers, il n'y a nul conseiller », *op. cit.*, p. 58.

[2584] G.-A. PÉROUSE, « Du Prince "naturel" au Prince idéal : images du souverain dans les *Essais* de Montaigne », dans *L'Image du souverain dans les lettres françaises : des guerres de religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, Klincksieck, 1985, p. 94.

> estre appliquée vitieusement : et que l'interest de la substance, ne doyve souvent ceder à l'interest de la forme[2585].

Nous retrouvons ici les problèmes soulevés par Machiavel et Castiglione au sujet du conseil du prince. Machiavel insiste, comme Montaigne, sur le fait que le prince devrait réserver sa confiance à quelques rares élus et leur donner liberté de parler, mais seulement aux moments et sur les sujets opportuns. Castiglione, on s'en souvient, réfléchit aux moyens rhétoriques pour que le courtisan soit en mesure de dire la vérité au prince ; à sa suite, Montaigne, comme l'a remarqué T. Berns, évite les deux écueils de la flatterie et de l'irrévérence[2586].

Cependant, nous sommes ici aux antipodes de l'amitié telle que la conçoit Montaigne dans le fameux chapitre du premier livre où il définit son amitié pour La Boétie (I, 27/28). L'ami au sens de Montaigne ne correspond guère à l'ami-conseiller au sens de Plutarque, qui exerce plutôt la fonction d'un directeur de conscience, « examinant » celui qu'il veut corriger. Montaigne et La Boétie, eux, connaissent une communion des âmes qui est au-delà du langage[2587], tandis que la *parrêsia* du conseiller idéal, tel que Montaigne la décrit, suppose une compétence rhétorique « naturalisée »[2588], devenue seconde nature, proche de celle du courtisan de Castiglione. Le conseiller remplit seulement un « office d'amitié », autrement dit son devoir envers son prince[2589]. Si Montaigne propose ici un horizon politique, celui-ci n'est donc pas pure utopie : le conseiller idéal n'ignore pas les réalités de la politique et sait adapter son discours aux circonstances – il est « inepte » aux « effets », mais « apte » à conseiller le prince.

L'un des aspects les plus frappants de cet autoportrait en conseiller est la façon dont Montaigne le met en scène et, par conséquent, le met à distance. Quelqu'un lui aurait un jour demandé ce qu'auraient été ses qualités s'il avait eu l'occasion d'être conseiller ; Montaigne, tout en se déclarant incapable de l'être, décrit pourtant ce que doit être le conseil. Nous avons déjà rencontré une telle mise en scène à la fin de « De la force de l'imagination » : des amis lui demandant d'écrire l'histoire, Montaigne répond que cela dépasse ses forces. Là encore, il

---

[2585] *Les Essais*, p. 1125 (éd. Villey, p. 1078).

[2586] Voir T. BERNS, « Ô mes conseillers, il n'y a nul conseiller », *op. cit.*, p. 63 : « […] la vérité de l'opinion transmise par le conseiller est bornée non seulement par la flatterie mais aussi par une sorte de vérité brute et négatrice de l'autorité. Le danger d'une ouverture sur la diversité continue de planer et justifie pareillement que c'est "un homme seul" qui devra exercer un tel rôle, car ouvrir "cette liberté et privauté à plusieurs" ne pourrait que faire basculer dans "une nuisible irreverence ».

[2587] *Les Essais*, p. 198 (éd. Villey, p. 191) : « Le secret que j'ay juré ne deceller à un autre, je le puis sans parjure, communiquer à celuy, qui n'est pas autre, c'est moy ».

[2588] Voir *Les Essais*, III, 5, p. 917 (éd. Villey, p. 874) : « […] si j'estois du mestier, je naturaliserois l'art, autant comme ils artialisent la nature ».

[2589] « Il ne peut chaloir [importer] de quelle religion soit mon medecin, et mon advocat ; cette consideration n'a rien de commun avec les *offices de l'amitié*, qu'ils me doivent » (je souligne). À l'opposé, l'amitié sans commune mesure qu'ont « essayée » Montaigne et La Boétie est au-delà des obligations sociales : « L'unique et principale amitié descoust toutes autres obligations ».

affirme que sa *parrêsia* est inadaptée et même dangereuse. Uniques en leur genre, les *Essais* se définissent par ce qu'ils ne sont pas : ni histoire, ni institution du prince. Montaigne les distingue par ailleurs du modèle épistolaire des *Lettres à Lucilius* de Sénèque, genre qui permet également l'expression de la *parrêsia* – mais il faut pour cela, écrit Montaigne, connaître un destinataire digne d'une telle franchise, « une adresse forte et amie » impossible à trouver depuis la mort de La Boétie. Là encore, l'essayiste cite ses proches, qui l'inviteraient à écrire des lettres : « Sur ce subject de lettres, je veux dire ce mot ; que c'est un ouvrage, auquel mes amis tiennent, que je puis quelque chose […] »[2590].

Que peut donc signifier, dans le cas qui nous occupe, une telle mise à distance ? Montaigne s'est sans doute rêvé en conseiller et y a peut-être pensé sérieusement : nous l'avons vu à l'œuvre avec Henri IV. Mais dans les *Essais*, là n'est plus la question. Même en tenant compte du fait que l'édition de 1580 avait été offerte à Henri III, le destinataire principal du livre n'est pas le roi et le propos du livre n'est pas la « reformation » du roi. La mise à distance de l'autoportrait, déjà visible par son insertion sous la forme d'une conversation rapportée, est renforcée par la réponse lapidaire (« À rien, fis-je ») et par l'irréel du passé (« j'eusse dit »). L'image que donne Montaigne est celle d'un homme incapable d'agir pour le compte du roi, c'est-à-dire de servir ; en revanche il sait juger, ce qui signifie qu'il interprète les actions du roi non d'après les goûts, les penchants ou les susceptibilités de celui-ci, mais d'après sa propre raison.

En ce sens, le « Mais » (« *Mais* j'eusse dit ses veritez à mon maistre »), en soulignant l'irréalité de la situation décrite par Montaigne, ne renvoie pas tant à ses rêves déçus qu'au texte qui vient les compenser. La situation de conseil ici décrite reflète la *parrêsia* de l'ensemble des *Essais*, où le jugement peut se « mêler » de faire « l'examen » des actions des puissants. Nous savons que, jusqu'à la fin de sa vie, Montaigne fut un personnage public : la façon dont il se déclare hors de toute servitude n'est pas tant un moyen de faire oublier les relations très réelles qui l'unissaient à certains « grands »[2591], qu'une méthode qui consiste à se « dépouiller de toute affection »[2592], à se défaire, dans l'espace des *Essais*, des servitudes de la vie réelle. Or la *parrêsia* demande précisément de ne pas écrire pour le roi ou pour les puissants, mais pour un lectorat désintéressé – souvent, le lectorat futur : c'est, on s'en souvient, le propos de Lucien dans son traité sur l'histoire. On peut donc lire cet étonnant moment des derniers *Essais* comme une invitation que fait l'auteur à ses plus « diligents » lecteurs : à eux d'examiner l'esprit de

[2590] *Les Essais*, I, 39, p. 256 (éd. Villey, I, 40, p. 252).
[2591] Voir J. BALSAMO, « Un gentilhomme et ses patrons », *op. cit.*
[2592] Pour reprendre une expression évangélique et rabelaisienne : voir *supra*, 3e partie, chap. I, 1 et IV, 3.

Montaigne, jusque dans les « profondeurs de ses replis internes » ; à eux, encore, d'examiner l'esprit des « grands » et des rois. L'allusion probable à Henri III (ou, du moins, à un « roi » récent) peut avoir le même sens : l'auteur convie le lecteur à « mêler » son jugement au sien pour juger le prince. Ce jugement ne peut avoir lieu que dans l'intime espace de « conférence » constitué par la lecture des *Essais*.

C'est là encore un moyen, pour Montaigne, d'ôter à l'histoire-jugement sa portée subversive, d'éviter qu'elle fasse du mal, qu'elle soit « rude », comme il l'écrit au sujet d'une *parrêsia* qui s'adresserait à un prince chez qui les vices surpasseraient les qualités. Dans un passage de « Nos affections s'emportent au delà de nous » (I, 3), ajouté dans l'édition de 1588 et considérablement développé entre 1588 et 1592, Montaigne appelle de ses vœux un « examen » *post-mortem* de la vie des princes :

> Entre les loix qui regardent les trespassez, celle icy me semble autant solide, qui oblige les actions des Princes à estre examinées après leur mort : Ils sont compagnons, sinon maistres des loix : ce que la Justice n'a peu [pu] sur leurs testes, c'est raison qu'elle l'ayt sur leur reputation, et biens de leurs successeurs : choses que souvent nous preferons à la vie[2593].

L'Exemplaire de Bordeaux et l'édition de 1595 développent le raisonnement qui n'était qu'allusif :

> […] Nous devons la subjection et obeïssance egalement à tous Rois : car elle regarde leur office [leur fonction] : mais l'estimation, non plus que l'affection, nous ne la devons qu'à leur vertu. Donnons à l'ordre politique de les souffrir patiemment, indignes : de celer leurs vices : d'aider de nostre recommandation leurs actions indifferentes, pendant que leur auctorité a besoin de nostre appuy. Mais nostre commerce [*i.e.* nos relations avec eux], ce n'est pas raison de refuser à la justice, et à nostre liberté, l'expression de noz vrays ressentiments[2594].

Il n'y a, quant au fond, aucune différence entre « l'examen » ici proposé par Montaigne et l'histoire telle qu'elle était conçue par Lucien de Samosate – si ce n'est que Montaigne ne parle pas explicitement d'histoire[2595]. Le jugement des actions des princes peut être tout intérieur, ou réservé aux conversations d'une mince élite. Une fois de plus, cependant, l'auteur évoque ce qu'il ne fait pas : on ne trouve aucun jugement explicite sur Charles IX et Henri III dans les

---

[2593] *Les Essais*, I, 3, p. 39 (éd. Villey, p. 16).

[2594] *Id.*

[2595] Voir mon article, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », *op. cit.*, p. 152 : « Le verbe *examiner* fait partie de ces termes qui renvoient au projet même des *Essais*, et cet examen consiste justement à distinguer, dans la vie des princes, les actions dont ils ont le mérite des actions qui ne dépendent pas d'eux, en d'autres termes à distinguer le mérite du prince défunt de ce qu'il ne doit qu'à sa condition. Ainsi, à la mort de leurs rois, les Lacédémoniens, écrit Montaigne, "disoient en leurs cris et lamentations que celuy-là, quel qu'il eust esté, estoit le meilleur Roy de tous les leurs" [éd. Villey, p. 16]. Ils confondent ainsi les deux corps du roi : "attribuants au reng le los qui appartenoit au merite, et qui appartenoit au premier merite au postreme et dernier reng" [*id.*], parce qu'ils jugent de personnes que leur rôle historique a conduites à assumer des fonctions et à accomplir des actes dont on ne pouvait les rendre responsables à titre *personnel* ».

Essais. Leurs morts sont trop récentes et les troubles survenus en leur règne ne sont pas apaisés. L'histoire-jugement reste ici à l'état de virtualité ou, plus exactement, elle n'existe que par le fait d'être évoquée et d'inviter le lecteur à ajouter ses propres exemples au texte de Montaigne. Singulière *parrêsia*, qui évite les écueils de l'histoire-jugement trop proche du pouvoir (les Du bellay) ou trop véhémente (Monluc), que celle des *Essais* – qui relèvent ainsi d'une stratégie rhétorique adaptée à la réalité monarchique du temps, comme Montaigne le suggère lui-même dans les lignes qui suivent :

> Titus Livius dict vray, que le langage des hommes nourris [élevés] sous la Royauté, est tousjours plein de vaines ostentations et faux tesmoignages : chascun eslevant indifferemment son Roy, à l'extreme ligne de valeur et grandeur souveraine[2596].

L'idéal du lecteur ainsi formé par Montaigne, nulle autre que Marie de Gournay ne pouvait sans doute mieux l'exprimer :

> À mesure qu'une âme ou une action s'eslèvent plus haut, à mesure la veuë de la tourbe [foule] s'affoiblit et s'éblouït à les discerner : et comme imbécile naturellement, et comme préoccupée d'une illusion de fantasie. Que ne dure encore ce grand Montaigne que vous avez veu, Sire, afin de vous servir en la nourriture de ces Princes ? ô la digne charge pour un tel homme, et le digne homme pour une telle charge[2597] !

Ces mots, adressés à Henri IV, en renvoyant à l'autoportrait de Montaigne en conseiller, montrent que la fameuse modestie de l'auteur n'en était pas une pour sa « fille d'alliance ». L'image de Montaigne en conseiller restera, comme celle de Langey chez Rabelais, une idéal jamais réalisé. À défaut, le faible nombre de ceux qui ont connu Montaigne, par sa personne ou par son livre « consubstantiel » pourront, comme Marie de Gournay, s'élever par le jugement en « discernant » la hauteur de celui qui écrivait ne pouvoir atteindre à celle des grands hommes de l'Antiquité, mais seulement « juger les ressorts qui les haussent ».

3. Les voies de l'action politique : une question de portée

Innocent Gentillet défend une opinion qui semble assez proche de celle Montaigne lorsque, au début de la première partie de l'*Anti-Machiavel* (sur le Conseil des Princes), il résume la doctrine aristotélicienne de la prudence :

> Mais au reste, combien que les Maximes et reigles generales de l'art Politique peuvent aucunement servir à savoir bien conduire et gouverner un estat public (soit Principauté ou Republique) elles ne sont pas neantmoins si certaines que les

[2596] *Les Essais*, I, 3, p. 39 (éd. Villey, p. 16).

[2597] *L'Ombre de la Damoiselle de Gournay, Œuvre composé de meslanges*, Paris, J. Libert, 1626, p. 205-207. Cité par O. MILLET, *La première réception des* Essais, *op. cit.*, p. 207.

> Maximes des Mathematiciens, ains sont reigles qui seroyent fort dangereuses, si l'on ne les faisoit plutost servir et acommoder aux afaires occurens, que non pas d'acommoder les afaires à icelles Maximes et reigles[2598].

On retrouve une idée semblable dans les *Essais* : « Je tors bien plus volontiers une bonne sentence pour la coudre sur moy, que je ne tors mon fil pour l'aller querir », écrit Montaigne[2599]. Celui-ci refuse de faire des *sententiae* des règles valables en tout temps : c'est au mot à s'adapter à la réalité, « aux paroles à servir et à suyvre, et que le Gascon y arrive, si le François n'y peut aller »[2600].

Gentillet insiste également, de façon là encore tout à fait classique, sur l'importance des « circonstances » dont la prise en compte détermine le calcul rationnel :

> Car les circonstances, dependances, consequences et antecedences de chacun afaire particulier sont le plus souvent toutes diverses et contraires, de manière que combien que deux afaires seront semblables, il ne les faudra pas pourtant conduire et determiner par mesme reigle ou Maxime, à cause de la diversité des accessoires. Et de ce fait, l'experience nous fait sages, qu'en mesme fait ce qui est bon en un temps ne l'est pas en un autre, et ce qui est convenable à aucunes nations ne l'est pas aux autres, et ainsi des autres circonstances. Il faut donc que ceux qui se meslent des afaires d'un estat public, sachent non seulement les Maximes et reigles de l'art Politique, mais aussi qu'ils ayent l'esprit et le jugement dextrement façonné à savoir peser les circonstances et accessoires de chacun afaire, pour pouvoir sagement y acommoder les reigles et Maximes, voire les faire quelquefois plier, pour servir à l'afaire present[2601].

Pour tout lecteur des *Essais*, l'idée même de règle est problématique : s'il faut toujours s'adapter aux circonstances et saisir l'occasion, alors aucune règle n'est *a priori* juste. Ce n'est pas là, cependant, que réside la principale originalité de Montaigne. La *doxa* de la prudence demande de tenir compte de circonstances. Montaigne, lui, considère que pour agir prudemment, il faut d'abord et principalement tenir compte de soi-même. La principale cause de mon action, c'est moi, écrit-il en substance.

C'est sans doute pour cela que l'analyse montaignienne du commandement delphique et socratique, « Connais-toi toi-même », suppose un lien entre la connaissance de soi et l'action. Au début du troisième chapitre des *Essais*, où se situe par ailleurs l'ajout tardif cité *supra* sur le nécessaire « examen » des actions des princes après leur mort, Montaigne commente ce « precepte » :

> Ce grand precepte est souvent allegué en Platon, Fay ton faict, et te congnoy. Chascun de ces deux membres enveloppe generallement tout nostre devoir : et semblablement enveloppe son compagnon. Qui auroit à faire son faict, verroit que sa premiere leçon, c'est cognoistre ce qu'il est, et ce qui luy est propre. Et qui se

[2598] I. GENTILLET, *Anti-Machiavel*, *op. cit.*, p. 2.
[2599] *Essais* (éd. Villey), I, 26, p. 171.
[2600] *Id.*
[2601] I. GENTILLET, *Anti-Machiavel*, *op. cit.*, p. 2.

> cognoist, ne prend plus l'estranger faict pour le sien : s'ayme, et se cultive avant toute autre chose : refuse les occupations superflues, et les pensées, et propositions [desseins] inutiles[2602].

Alors que, pour Gentillet, il y a des règles qu'il faut, certes, adapter aux circonstances et à l'occasion, Montaigne ne connaît qu'une seule règle : au jugement de se connaître lui-même, pour être à même d'agir de façon vertueuse. Cela permet d'expliquer que, quand il se voit en conseiller du prince, Montaigne ne prétend pas l'aider à délibérer, mais lui faire voir « quel il est » (non seulement dans « l'opinion » publique, mais également aux yeux des meilleurs juges). La connaissance de soi, en effet, ne permet pas seulement de délibérer, mais également de savoir ce qui mérite délibération – les mots *pensées* et *propositions* ayant ici le sens que donne souvent Montaigne au mot *conseil*.

L'interprétation que fait Montaigne du précepte delphique doit nous conduire à associer, dans notre lecture des *Essais*, la réflexion sur le jugement (connaissance de soi) et la réflexion sur l'action (éthique, politique). En effet, si « faire son fait » signifie d'abord que la seule « action » qui vaille la peine d'être entreprise est de tenter de se connaître, une telle démarche d'introspection est tout autant une méthode pour comprendre ce qui, dans nos actions, relève de nous-même. C'est ainsi que nous pouvons agir sans nous « laisser rouler au vent »[2603], dans la mesure où l'action que nous entreprenons demeure nôtre.

Pour Montaigne, la question de l'action politique est donc liée à celle de la maîtrise, de la « conduite des affaires ». Or, comme l'a remarqué Bernard Sève, « la volonté s'exerce plus facilement sur le commencement d'un processus que sur son développement »[2604]. La « petite prudence » de Montaigne est donc toujours associée à un « petit fait », à une action qui reste à sa *portée*. Nous avons déjà rencontré une semblable façon d'envisager la prudence, dans les *Commentaires* de Monluc, au sujet de l'emploi des armes à feu. Montaigne partage le dégoût

---

[2602] *Les Essais*, I, 3, p. 38 (éd. Villey, p. 15).

[2603] L'expression, employée par S. Giocanti pour décrire « l'action sceptique » dans les *Essais* (S. GIOCANTI, « L'action sceptique, un art de "se laisser rouler au vent" », *op. cit.*), est employée par Montaigne pour évoquer l'attitude des Anciens face aux bouleversements politiques (notamment les guerres civiles romaines) : « Ils ne craignent point ces muances [changements] : et ont une merveilleuse grace à se laisser ainsi rouler au vent : ou à le sembler ». Montaigne écrit par ailleurs que, quant à lui, il refuse de choisir entre des partis indignes, dans un temps trop corrompu : « Entre Cæsar et Pompeius, je me fusse franchement declaré. Mais entre ces trois voleurs [le second triumvirat, après la mort de César] , qui vindrent depuis, ou il eust fallu se cacher, ou suyvre le vent » (*Les Essais*, III, 9, p. 1040 ; éd. Villey, p. 994). Dans ce passage, Montaigne n'évoque cependant pas l'action en général mais un choix politique particulier, refusant de choisir « quand la raison ne guide plus ». Ce même passage précède par ailleurs le célèbre développement sur « l'alleure poetique, à sauts et à gambades » des *Essais* et sur « l'indiligent lecteur » : « C'est l'indiligent lecteur, qui perd mon subject : non pas moy » (*Ibid.*, p. 1041 ; éd. Villey, p. 994). Même quand son action ou son écriture *semblent* fortuites, il n'est pas sûr que ce ne soit pas encore la raison qui guide (comme les Anciens qui « semblent » se « laisser rouler au vent »).

[2604] B. SÈVE, « Ménager le fortuit », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, nº 55, 2012, p. 275-287

d'une grande partie de son époque pour ces inventions meutrières, et avoue volontiers que, quitte à mourir d'une mort violente, il préférerait que ce soit « un coup trenchant d'une espée, qu'une harquebusade »[2605]. Cependant, s'il dit espérer que les armées de son temps « quittent l'usage » des armes à feu, c'est avant tout pour une raison éthique : « […] je croy que c'est une arme de fort peu d'effect, et espere que nous en quitterons un jour l'usage »[2606]. Les « effets » d'une arquebuse, en effet, ne correspondent que rarement à l'intention, au conseil, de celui qui tire : comme l'écrit Pierre Rousset, « Montaigne est plus sûr de l'épée guidée par la main que du pistolet et de ses ratés de mise à feu, ou de la balle qui peut manquer son but »[2607]. Dans « Des Destriers », chapitre où il affirme, comme nous l'avons vu, que la guerre « […] que nous appellons à la societé d'un si grand hazard, doit estre en nostre puissance le plus qu'il se peut […] », il associe explicitement cette maîtrise des « effets » aux armes courtes :

> […] Comme je conseilleroy de choisir les armes les plus courtes, et celles dequoy nous nous pouvons le mieux respondre. Il est bien plus apparent [raisonnable] de s'asseurer d'une espée que nous tenons au poing, que du boulet qui eschappe de nostre pistole, en laquelle il y a plusieurs pieces, la poudre, la pierre, le rouet, desquelles la moindre qui vienne à faillir, vous fera faillir vostre fortune[2608].

L'éthique de Montaigne apparaît ici dans toute sa dimension aristocratique, l'auteur plaidant pour les armes qui permettent à la « valeur », à la vaillance de s'exprimer. Le mot *effet* est trompeur : le problème pour l'essayiste n'est pas de savoir si les armes à feu sont *efficaces*, mais d'évaluer si leurs « effets » répondent aux « conseils » de ceux qui les emploient. Dans l'état de la technologie militaire de son temps, ce n'était évidemment pas le cas, sauf à « regarder la victoire en gros », ce qu'il refuse de considérer dans ce chapitre, alors qu'il le fait ailleurs dans une réflexion sur la prudence en temps de guerre[2609]. La question des armes n'est ici envisagée que sous l'angle des « petits faits » des acteurs secondaires de l'histoire. Montaigne semble ici, en somme, assez proche du « téméraire » et « hazardeux » Monluc, mais

[2605] *Les Essais*, III, 9, p. 1029 (éd. Villey, p. 983).

[2606] *Les Essais*, I, 48, p. 311 (éd. Villey, p. 290).

[2607] P. ROUSSET, « Par le fer et par le feu, elles ont fait l'histoire », dans M. Viallon (éd.), *L'histoire et les historiens au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 79.

[2608] *Les Essais*, I, 48, p. 311 (éd. Villey, p. 290).

[2609] Loin d'être négative, l'expression *regarder la victoire en gros* est employée pour évoquer la tactique du duc de Guise à la bataille de Dreux. Voir *Les Essais*, I, 45, p. 295 (éd. Villey, p. 274) : « Il y eut tout plein de rares accidens en nostre bataille de Dreux : maix ceux qui ne favorisent pas la reputation de M. de Guyse, mettent volontiers en avant, qu'il ne se peut excuser d'avoir faict alte, et temporisé avec les forces qu'il commandoit, cependant qu'on enfonçoit monsieur le Connestable chef de l'armée, avecques l'artillerie : et qu'il valoit mieux se hazarder, prenant l'ennemy par flanc, qu'attendant l'advantage de le voir en queue, souffrir une si lourde perte. Mais outre ce, que l'issue en tesmoigna, qui en debattra sans passion, me confessera aisément, à mon advis, que le but et la visée, non seulement d'un capitaine, mais de chasque soldat, doit regarder la victoire en gros ; et que nulles occurrences particulieres, quelque interest qu'il y en ayt, ne le doivent divertir de ce point là ».

ne perd pas pour autant de vue la « grande » prudence, celle des princes et des généraux. Il réfléchit aux conditions nécessaires à la maîtrise de son action, quelle qu'elle soit.

Le problème de la « portée » de l'action peut donc être décrit comme un problème de rapport à soi : plus nous avançons dans l'accomplissement de nos actions, plus nous les « poussons » et plus elles nous échappent ; Montaigne semble ainsi distinguer un commencement de l'action, qui nous est plus « privé », plus proche, et une suite, une issue de l'action qui dépend davantage de la fortune. C'est ce que suggère, en particulier, un passage de « De Mesnager sa volonté » (III, 10) :

> Or il nous faut proceder au rebours du roseau, qui produict d'une longue tige et droicte, de la premiere venue ; mais après, comme s'il estoit allanguy et mis hors d'haleine, il vient à faire des noeufs frequens et espais, comme des pauses ; qui montrent qu'il n'a plus cette premiere vigueur et constance. Il faut plutost commencer bellement et froidement ; et garder son haleine et ses vigoureux eslans, au fort et perfection de la besongne. Nous guidons les affaires en leurs commencemens, et les tenons à nostre mercy : mais par après, quand ils sont esbranlez, ce sont eux qui nous guident et emportent, et avons à les suyvre. Pourtant n'est-ce pas à dire, que ce conseil m'aye deschargé de toute difficulté ; et que je n'aye eu affaire souvent à gourmer et brider mes passions[2610].

La finesse de ces distinctions montre que le but de Montaigne n'est pas de se perdre dans les difficultés qui se présentent à toute personne désirant agir, mais bien de « guider les affaires » ou, pour employer une autre image montaignienne, de les « tenir en bride », métaphore équestre ici associée à la maîtrise du cavalier.

4. Juger de soi-même comme d'une histoire

L'écriture sur l'histoire, chez Montaigne, suppose de s'intéresser avant tout aux conseils, au détriment des « effets » nécessairement trompeurs pour qui n'a pas un regard suffisamment exercé :

> À cette cause, par ce que les effects et executions ne sont aucunement en nostre puissance, et qu'il n'y a rien en bon escient en nostre puissance, que la volonté : en celle là se fondent par necessité et s'establissent toutes les reigles du devoir de l'homme[2611].

Cependant, l'idée que seules comptent les intentions pose un problème majeur, de l'ordre de la rhétorique. Comment rendre visibles ses intentions ? J'ai signalé plus haut que le vocabulaire du conseil est présent dès l'ouverture des *Essais*, dans l'avis au lecteur qui présente un livre dont la « fin » n'est que « domestique et privée ». Comment, par conséquent, Montaigne a-t-il pu manifester dans une œuvre écrite, dans l'objet-livre, ce qu'il présente comme lui-même ?

[2610] *Les Essais*, p. 1064 (éd. Villey, p. 1018).
[2611] *Les Essais*, I, 7, p. 53 (éd. Villey, p. 30).

« [J]e suis moy-mesme la matiere de mon livre », écrit-il en jouant sur le terme *matiere*, le « sujet » ou l'objet du livre mais également sa substance concrète, le matériau dont il est fait. Si l'on compare les *Essais* aux histoires-jugements précédemment étudiées, il est évident que ce qui manque au livre de Montaigne, ce sont les « effets » et les événements. Montaigne, certes, a joué un rôle politique en son temps, mais ce rôle est fort limité et les *Essais* ne font que l'aborder sans en faire leur objet principal. Tout se passe donc comme si les *Essais* se présentaient comme une histoire des conseils sans événements, comme Montaigne l'a lui-même souligné en écrivant qu'il « faict des Essais » parce qu'il « ne sauroit faire des effaicts ».

Dans « De l'art de conferer » (III, 8), Montaigne, qui rend compte de sa lecture de Tacite dans un passage qui rappelle fortement « Des Livres », le loue pour avoir « mêlé » l'histoire publique et l'histoire « privée », autrement dit les événements et les conseils : « Je ne sçache point d'autheur, qui mesle à un registre public, tant de considerations des mœurs, et inclinations particulieres »[2612]. Comme je l'ai remarqué ailleurs, « le verbe *mesler* indique que ce n'est pas simplement la "vie privée" des acteurs de l'histoire qui retient l'intérêt de Montaigne, mais son rapport avec la vie publique […] »[2613]. On devine, en symétrie, la pratique montaignienne de l'écriture sur l'histoire, qui mêle au contraire à un « registre privé » de nombreuses considérations politiques :

> Cette forme d'Histoire, est de beaucoup la plus utile : Les mouvemens publics, despendent plus de la conduicte de la fortune, les privez de la nostre. C'est plutost un jugement, que deduction d'histoire : il y a plus de preceptes, que de contes [récits] : ce n'est pas un livre à lire, c'est un livre à estudier et apprendre : il est si plein de sentences, qu'il y en a à tort et à droict : c'est une pepiniere de discours ethiques, et politiques, pour la provision et ornement de ceux, qui tiennent quelque rang au maniement du monde[2614].

Dans ce texte qui est, pour l'essentiel, celui de l'édition de 1588 (Montaigne a simplement remplacé *narration* par *deduction* dans l'édition posthume), se lit la dette de l'essayiste à l'égard de l'histoire-jugement, jamais démentie au fil des réécritures. On ne saurait mieux résumer la conception que Montaigne se faisait du « privé » : nos « mouvemens », c'est-à-dire les motifs, les mobiles qui poussent à agir, nous appartiennent davantage dans la sphère « privée », qui correspond ici aux conseils, et non à la vie privée au sens moderne. Ainsi Montaigne s'intéresse-t-il, dans les *Annales* de Tacite, aux « notables actions » produites par la

[2612] *Les Essais*, III, 8, p. 986 (éd. Villey, p. 941).
[2613] « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », *op. cit.*, p. 56.
[2614] *Les Essais*, III, 8, p. 986 (éd. Villey, p. 941).

« cruauté » des empereurs romains : il s'agit là de « mouvements privés », en l'occurrence de passions, qui ont eu des « effets » publics[2615].

L'essayiste insiste enfin sur l'importance prise par le « jugement » au détriment de la « déduction » ou récit : l'utilité de l'histoire réside donc dans les jugements de l'auteur. Montaigne retrouve ici Cicéron et Langey. Au sujet de ce même passage, B. Boudou parle de « prédilection pour l'histoire-jugement aux dépens de la "deduction", ou récit détaillé »[2616]. Montaigne demande pourtant force détails à Tacite dès lors que celui-ci écrit sur les « mouvements privés »[2617]. Il le loue également d'être honnête au point que ses récits contredisent parfois ses jugements[2618] : même chez un excellent interprète comme Tacite, ce sont les récits qui donnent « matière » à juger et qui permettent au lecteur de confronter son jugement à celui de l'auteur. Tacite, contrairement aux Du Bellay, ne « contourne » donc pas la narration.

Ces quelques remarques nous amènent au lien, établi par Montaigne lui-même, entre écriture sur l'histoire et écriture sur soi. Plus loin dans le même chapitre, il reproche à Tacite de s'être excusé pour avoir parlé de soi, chose pourtant peu indécente aux yeux de l'essayiste :

> Cela m'a semblé aussi un peu lasche, qu'ayant eu à dire, qu'il avoit exercé certain honnorable magistrat [magistrature] à Rome, il s'aille excusant que ce n'est point par ostentation, qu'il l'a dict : Ce traict me semble bas de poil, pour une ame de sa sorte : Car le n'oser parler rondement de soy, accuse quelque faute de cœur : Un jugement roide et hautain, et qui juge sainement, et seurement : il use à toutes mains, des propres exemples, ainsi que de chose estrangere : et tesmoigne franchement de luy, comme de chose tierce : Il faut passer par-dessus ces regles populaires, de la civilité, en faveur de la verité, et de la liberté. J'ose non seulement parler de moy : mais parler seulement de moy. Je fourvoye quand j'escry d'autre chose, et me desrobe à mon subject. Je ne m'ayme pas si indiscretement, et ne suis si attaché et meslé à moy, que je ne me puisse distinguer et considerer à quartier [à part] ; comme un voysin, comme un arbre[2619].

La valeur métadiscursive de ce passage semble de décrire la fameuse « peinture du Moi ». Il est remarquable que Montaigne, alors que le substantif *Moi* n'est pas attesté à l'époque des *Essais*, se présente ici comme dédoublé, entre sujet (le *Je*) et objet (le *Moi*) de la connaissance. Cependant, le raisonnement est réversible : si « un jugement roide et hautain » peut utiliser ses

[2615] C'est tout le problème, au demeurant fort classique, de la tyrannie qui est d'abord un dérèglement individuel, mais dont les conséquences sont collectives (voir aussi mon analyse, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », *op. cit.*, p. 154-159).

[2616] B. BOUDOU, « Montaigne et l'herméneutique juridique », *op. cit.*

[2617] *Les Essais*, III, 8, p. 986 (éd. Villey, p. 940-941) : « Si que souvent je le trouve sterile, courant par dessus ces belles morts, comme s'il craignoit nous fascher de leur multitude et longueur ».

[2618] *Ibid.*, p. 987 (éd. Villey, p. 941) : « Que ses narrations sont naïfves et droictes, il se pourroit à l'avanture argumenter de cecy mesme : Qu'elles ne s'appliquent pas tousjours exactement aux conclusions de ses jugements : lesquels il suit selon la pente qu'il y a prise, souvent outre la matiere qu'il nous montre : laquelle il n'a daigné incliner d'un seul air ».

[2619] *Les Essais*, III, 8, p. 987-988 (éd. Villey, p. 942).

« propres exemples, ainsi que de chose tierce », cela signifie qu'il peut également utiliser des exemples « étrangers » : qui juge bien les « faits » des autres jugera bien les siens, et inversement. Cette réversibilité n'est cependant pas totale, puisque la connaissance de soi, comme nous l'avons vu, conditionne le discours sur les « choses étrangères ».

Dans ces lignes, Montaigne ne se contente pas de décrire sa propre pratique d'écriture. Il souligne hautement la difficulté de la tâche de « parler rondement de soy ». Le jugement dont il est question ici relève de la maîtrise de soi et rappelle la description des « excellens » historiens dans « Des Livres ». Montaigne souligne en effet la supériorité d'un tel jugement par le parallélisme : « Un *jugement* roide *et* hautain, et qui *juge* sainement, *et* seurement ». Mais le plus intéressant est la façon dont il décrit ce jugement comme un regard attentif : « Je ne m'ayme pas si *indiscretement* », écrit-il, « que je ne me puisse *distinguer* et *considerer* à quartier ». Nous connaissons ce vocabulaire pour l'avoir rencontré chez des historiens-juges comme Guicciardini et Langey. Les mots *distinguer* et *indiscretement* renvoient au discernement, à la « discrétion », capacité à comprendre une situation dans toute sa complexité, par ses principales causes et par les circonstances plus accessoires. Le mot *considerer* véhicule un sème semblable (*considerare*, c'est « examiner attentivement », par la vue ou par la pensée), mais il met l'accent sur la saisie d'ensemble de l'objet de la vue ou de la pensée, en un mot la compréhension « en gros » (préfixe *con*-), tandis que l'idée de *discrétion* ou de *distinction* évoque davantage une attention aux détails (le préfixe *dis*- renvoie à l'idée de séparation).

Montaigne demande donc à celui qui se juge lui-même l'*aletheia* (« verité ») et la *parrêsia* (« liberté ») qu'il demanderait à un historien. Cela suppose une rhétorique semblable à celle de l'histoire-jugement, qui rende compte de l'ensemble de ce qui est « vu », et qui persuade le lecteur de la *parrêsia* du locuteur. Ainsi « parler rondement », signale Huguet, signifie à la fois parler « correctement, élégamment » (« parler perfectement et amplement, en comprenant beaucoup de sens en peu des parolles », écrit Geoffroy Tory) et parler « franchement, nettement »[2620].

Le jugement sur soi obéit donc à une méthode, à une logique semblable à celle qui préside à l'écriture de l'histoire. Dans « Des boyteux », chapitre consacré à la question du témoignage et plus particulièrement aux témoignages douteux et aux prétendus miracles, Montaigne montre que la recherche des « causes » se fait ordinairement au détriment de la première recherche qui

[2620] Huguet, *s. v. Rondement*, 2e et 3e. Pour le sens de « franchement », Huguet cite notamment Amyot, qui semble conjoindre les sens 2 et 3 : « Brief, à parler rondement, il y avoit là dessus un combat entre les jeunes gens qui demandoyent la guerre, et les vieux qui ne vouloyent que la paix » (*Vie de Nicias*, XI).

importe, celle de la vérité des « faits », qui doivent être établis avant que de rechercher d'éventuelles responsabilités : « Je vois ordinairement, que les hommes, aux faicts qu'on leur propose, s'amusent plus volontiers à en chercher la raison, qu'à en chercher la vérité […] »[2621]. C'est dire que notre auteur s'intéresse à l'établissement de la vérité historique, bien loin de considérer comme accessoire le fait qu'un événement soit « advenu » ou « non advenu », pour reprendre les termes qu'il emploie à la fin de « De la force de l'imagination »[2622]. Tout est question de contexte d'énonciation : Montaigne s'intéresse dans « Des boyteux » aux « faits » (le sens du mot est ici proche du sens moderne et juridique) dont la cause est « hors de [l]a conception » humaine[2623].

Ici encore, la réflexion sur le témoignage amène Montaigne à définir sa propre pratique. Il utilise la métaphore de la vue pour décrire le jugement qu'il porte sur lui-même : le spectacle de soi, « monstre et miracle », rappelle l'image des « chimères » par laquelle l'auteur décrit son esprit dans « De l'Oysiveté ». Mais ici, il associe explicitement l'instrospection à la « recherche des causes » propre à l'histoire et (dans le cas qui nous occupe) à l'enquête juridiciaire :

> Nostre veue represente ainsi souvent de loing, des images estranges, qui s'esvanouyssent en s'approchant. *Nunquam ad liquidum fama perdicitur*[2624]. C'est merveille, de combien vains commencemens, et frivoles causes, naissent ordinairement si fameuses impressions : Cela mesmes en empesche l'information : Car pendant qu'on cherche des causes, et des fins fortes, et poisantes, et dignes d'un si grand nom, on pert les vrayes. Elles eschapent de nostre veue par leur petitesse. Et à la verité, il est requis un bien prudent, attentif, et subtil inquisiteur, en telles recherches : indifferent, et non preoccupé. Jusques à cette heure, tous ces miracles et evenemens estranges, se cachent devant moy : Je n'ay veu monstre et miracle au monde plus expres [précisément] que moy-mesme : On s'apprivoise à toute estrangeté par l'usage et le temps : mais plus je me hante [fréquente] et me connois, plus ma difformité m'estonne : moins je m'entens en moy. Le principal droict d'avancer et produire tels accidens, est reservé à la fortune[2625].

L'inquisition qui intéresse Montaigne lui fait découvrir le rôle de la fortune, y compris en lui-même. Une telle recherche est naturellement vouée à ne jamais finir. Cependant, nous retrouvons ici les qualités que l'auteur des *Essais* demande à tout « inquisiteur » et, partant, à lui-même : « prudent, attentif, et subtil […] : indifferent, et non preoccupé ». La « prudence » de Montaigne consiste ici à laisser la place à l'étonnement, l'émerveillement devant une réalité

[2621] *Les Essais*, III, 11, p. 1072 (éd. Villey, p. 1026).

[2622] Voir l'analyse d'A. FRISCH, « Montaigne and the History of his Time », *op. cit.*, évoquée *supra*, 4e partie, introduction.

[2623] *Les Essais*, p. 1078 (éd. Villey, p. 131) : « En ces autres accusations extravagantes, je dirois volontiers ; que c'est bien assez ; qu'un homme, quelque recommendation qu'il aye, soit creu de ce qui est humain : De ce qui est hors de sa conception, et d'un effect supernaturel : il doit en estre creu, lors seulement, qu'une approbation supernaturelle l'a authorisé ».

[2624] « Jamais la rumeur n'atteint à la vérité limpide » (Quinte-Curce, IX, 2, 14).

[2625] *Les Essais*, III, 11, p. 1075 (éd. Villey, p. 1029).

insoupçonnée, qu'il évite de ramener à une opinion préétablie. Guicciardini avait le tort, à ses yeux, de juger « autrui selon soi »[2626] ; suivant la même méthode que lorsqu'il lit l'histoire, Montaigne cherche à ne pas se juger lui-même selon soi, à se considérer dans son étrangeté d'apparence si familière – « comme un voysin, comme un arbre ».

Au terme de notre parcours, nous ne pouvons nous étonner que, dans « De la vanité », Montaigne présente sa propre vie en procédant au contraire de ce que fait Plutarque : celui-ci s'intéressait aux conseils, mais les hommes qu'il racontait étaient de grands hommes, des hommes « illustres », qui avaient produits de grands « effets ». Les *Essais* présentent, eux, l'image d'un individu dont l'excellence même réside dans la modestie ou, pour mieux dire, la fierté paradoxale qu'il ressent à connaître sa place dans le monde et dans l'ordre social :

> Pour moy, je loue une vie glissante, sombre et muette : *Neque submissam et abiectam, neque se efferentem* [Ni soumise ni basse, ni ostentatoire] : Ma fortune le veut ainsi. Je suis nay d'une famille qui a coulé sans esclat, et sans tumulte : et de longue memoire, particulierement ambitieuse de preud'hommie [honnêteté]. Nos hommes sont si formez à l'agitation et ostentation, que la bonté, la moderation, l'equabilité, la constance, et telles qualitez quietes et obscures, ne se sentent plus. La maladie se sent, la santé, peu ou point : ny les choses qui nous oignent, au prix de celles qui nous poignent[2627].

Dans un temps corrompu, la santé ne se signale pas – sinon par des *Essais*. Le vocabulaire médical rappelle cependant la description de la *parrêsia* par Plutarque, qui apparaît ici comme une *parrêsia* douce, loin de la véhémence cynique et, par conséquent, plus adaptée à l'usage du temps.

Si les *Essais* sont, comme le souligne unanimement la critique, un livre « unique en son genre » et d'un genre unique, nous devons ici constater que, considérée du point de vue de l'écriture sur l'histoire, l'originalité du texte réside dans le fait que Montaigne a poussé jusqu'à ses plus extrêmes conséquences la réflexion initiée par les historiens-juges sur les rapports entre, d'une part, les conseils, et d'autre part les « effets ». Comme il l'écrit encore :

> C'est agir pour sa reputation, et proffit particulier, non pour le bien, de remettre à faire en la place, ce qu'on peut faire en la chambre du conseil : et en plain midy, ce qu'on eust faict la nuict precedente : et d'estre jaloux de faire soy-mesme, ce que son compaignon faict aussi bien. Ainsi faisoyent aucuns chirurgiens de Grece, les operations de leur art, sur des eschaffaux à la veue des passans, pour en acquerir plus de practique, et de chalandise[2628].

La nuit du conseil est, chez Guicciardini ou chez Monluc, ce moment où le *prudens* considère l'action du jour écoulé pour pourvoir à la tâche du jour qui vient. Ce moment ne pouvait être

[2626] Voir *supra*, 4e partie, chap. I.
[2627] *Les Essais*, III, 10, p. 1068 (éd. Villey, p. 1021-1022).
[2628] *Ibid.*, p. 1068 (éd. Villey, p. 1022).

décrit qu'après coup, par les « commentaires » de l'historien-juge. L'écriture des *Essais* est au contraire une écriture du commencement : les « effets » ne comptant plus, le lecteur est conduit à ne concevoir l'action qu'au moment même où elle est conçue – « en la chambre du conseil ». L'action ne peut dont être conçue qu'au futur, dans toutes ses virtualités, même s'il est évidemment impossible de les envisager toutes. Par conséquent, « dire sur ce qui peut advenir », s'il est impossible d'y « advenir » parfaitement (*i.e.* d'y parvenir), est un moyen de se « mêler » d'histoire sans perdre de vue la possibilité d'agir ou plus simplement de vivre – un moyen de parler d'histoire non plus en *juge*, mais en *conseiller*.

CONCLUSION

Dans *Penser l'histoire à la Renaissance*, P. Desan compare la Renaissance à une pomme d'or dont la quête serait celle de l'humanisme :

> À partir de ce rapprochement entre le fruit doré et la Renaissance, nous aimerions suggérer que la pomme d'or cueillie en Italie est déjà bien abîmée quand elle arrive à la cour de François Ier. La splendeur qu'elle avait à l'état naturel est passablement défraîchie[2629].

L'auteur invite ainsi ses lecteurs à relativiser l'opposition traditionnelle, qu'il a lui-même convoquée, entre la conception du monde et de l'histoire optimiste qui était supposée prévaloir au début du siècle et une autre conception « fin de siècle », plus pessimiste : « Cette vision morcelée de l'histoire et de l'homme », écrit-il, « est en désaccord total avec la vision universelle de l'humanisme du début du siècle »[2630]. Mené à partir du règne de François Ier et des travaux de Guillaume du Bellay, et poursuivi jusqu'à Monluc et Montaigne, Gascons si diversement « soldatesques », le parcours que j'ai proposé a pu, je l'espère, éclairer cette évolution d'une Renaissance à l'autre, dont les historiens de la littérature ont souvent relativisé le caractère de rupture, pour en comprendre les nuances.

La méthode proposée par Langey est ainsi apparue comme politique autant que rhétorique, et son analyse permet de dépasser l'opposition réductrice entre, d'une part, l'historiographie rhétorique des premiers historiens humanistes, et d'autre part l'historiographie soucieuse de *parrêsia*, attachée aux « choses » plutôt qu'aux « mots », qui triomphe en France à la fin du XVIe siècle. Il s'ensuit que le mouvement décrit par Caroline Callard, pour qui, au XVIIe siècle, « L'historien a quitté le service de Langue, c'est elle, désormais, qui le seconde »[2631], est à la fois plus précoce et plus complexe. La rhétorique fut utilisée en France par Langey, comme en Italie par Guicciardini, pour établir la méthode d'une historiographie qui devait mettre en valeur le discernement de ses auteurs et former celui de ses lecteurs.

[2629] P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, 1993, *op. cit.*, p. 25.

[2630] *Ibid.*, p. 23.

[2631] C. CALLARD, « L'histoire comme art de gouverner : remarques sur l'historiographie officielle des États italiens au XVIIe siècle (Savoie, Toscane, Venise, Gênes) », dans C. Grell (éd.), *Les historiographes en Europe de la fin du moyen âge à la révolution*, Paris, PUPS, 2006, p. 47

Un « moment Guillaume du Bellay » ? La lucidité du conseiller empêché, mythe fondateur de l'histoire-jugement

C'est au cours des années 1520 à 1540 que s'amorça l'évolution décisive qui devait mener l'historiographie de langue française à rompre avec les histoires, chroniques et annales de la première Renaissance. La rupture ne peut donc être datée des années 1560 et des guerres civiles, comme le pensait Claude-Gilbert Dubois. Dans cette dernière période, l'évolution ne fit que s'accélérer – de la réflexion amorcée par Claude de Seyssel, Jacques Colin, Rabelais ou Langey aux grandes œuvres historiques d'un La Popelinière ou d'un De Thou. Acteur, témoin et historien du sac de Rome, le seigneur de Langey ne fut certes pas, pour l'historiographie française, ce « père de l'histoire » que devint Guicciardini dans la seconde moitié du XVIe siècle. Alors que la *Storia d'Italia* se présente comme un monument d'allure achevée, l'œuvre historique de Langey, d'une nature différente mais d'une ambition comparable, ne nous est plus accessible qu'à l'état fragmentaire. L'ironie de l'histoire littéraire, pour cet auteur qui, par une modestie toute rhétorique, présentait ses *Ogdoades* comme une ébauche, est que le seul véritable monument qui persiste du travail de Langey est son *Prologue*. En tentant d'adapter les exigences cicéroniennes à l'histoire et en voulant à la fois anoblir et illustrer l'historiographie de langue française, Langey proposait une solution originale, entre l'histoire à la Guicciardini et les histoires-jugements écrites par et pour la noblesse d'épée, que l'on appela bientôt, à la suite de Commynes et de Martin du Bellay, des « Mémoires ». Rétrospectivement, le projet langéen peut nous apparaître comme un « raté » dans l'histoire de l'historiographie : il est facile de supposer que si aucune œuvre, après la mort de Guillaume du Bellay, n'a correspondu à ce qu'il appelait « commentaires ou memoires », c'est parce que la méthode exposée dans le *Prologue* était inopérante.

Il n'en est rien pourtant. Langey a mis l'accent sur le rôle de la rhétorique dans l'écriture de l'histoire ; il a insisté sur la recherche des causes, tout particulièrement sur le rôle joué dans l'histoire par les « causes finales », les *intentions* ou *conseils*. La postérité de cette méthode peut être mesurée, d'abord, par le succès de Guicciardini en France à partir des années 1560. L'historien florentin réalisait, avec sans aucun doute plus de réussite, une partie du programme de Langey, en tentant de comprendre dans ses « digressions et discours » (pour reprendre les mots de Montaigne) le jeu secret des intentions et des intérêts. Mais une autre partie de ce programme, qui correspondait davantage aux attentes des élites françaises, fut bientôt réalisée. Les gens de lettres et les gens d'épée partageaient un même désir d'une histoire produite par l'expérience, un même désir d'histoire-jugement. Dans une société où les valeurs de la noblesse

d'épée étaient encore largement partagées, il fallait au lectorat de véritables histoires militaires. Martin du Bellay et Monluc participèrent ainsi à la naissance du genre des Mémoires aristocratiques.

Dans le même temps se développait, au sein des milieux robins, autour de François Baudouin et Jean Bodin, une réflexion nouvelle sur l'histoire qui mettait en valeur le rôle de l'historien comme juge et assimilait la méthode historique à celle d'une enquête. Du côté de l'historiographie protestante, un noble d'épée, La Popelinière, insistait sur le devoir testimonial de l'historien, qui devait sacrifier toute partialité à la vérité du « narré ». Ces théoriciens de l'histoire (et praticien, dans le cas de La Popelinière) avaient pour point commun d'envisager essentiellement l'histoire sous l'angle de l'*aletheia* et de la *parrêsia* : vérité du témoignage, impartialité de l'historien. Le frontispice des *Historiae sui temporis* de Jacques-Auguste de Thou, dans l'édition de 1606, représente ainsi les deux figures allégoriques d'*Aletheia* et de *Parrêsia*[2632]. Ces historiens reconnaissaient que l'histoire devait remonter aux causes et par conséquent aux intentions ; mais ils ne se plaçaient pas du point de vue du conseil, du délibératif. L'histoire-jugement, essentiellement tournée vers l'avenir, suppose en effet que l'historien se place du point de vue des acteurs de l'histoire, qu'il juge avec eux, et non seulement qu'ils juge après eux. Guicciardini, qui cherchait sans doute avant tout pour lui-même (pour éclairer ses propres défaites et désillusions) à comprendre les ressorts cachés de l'histoire, avait pu mener cette quête avec une impartialité qui a fait recevoir l'*Histoire des guerres d'Italie* (premier titre français de la *Storia d'Italia*) comme un chef-d'œuvre ; cette impartialité, par ailleurs, était paradoxalement liée à l'engagement de l'auteur, farouche adversaire des *barbari* qui, de son vivant, se déchirèrent la péninsule italienne.

La « voie française » de l'historiographie, dont les grandes lignes ont été décrites par M. Fumaroli[2633], favorisa le développement d'histoires-jugements dont les auteurs se présentaient comme acteurs de l'histoire et assumaient, voire revendiquaient la subjectivité du regard qu'ils portaient sur les « faits » de leur temps. Ces textes en réalité très divers commençaient ordinairement par des préfaces qui mettaient en valeur l'expérience et la *parrêsia* de l'auteur. Plutôt que de décrire la naissance du genre des Mémoires, notre parcours a montré que les *Mémoires* de Martin du Bellay et les *Commentaires* de Monluc, textes qui restent peu ou mal connus des littéraires, se situent encore dans la lignée du *Prologue* et des *Ogdoades* de Langey. Martin du Bellay et Monluc cherchent à comprendre, l'un les défaites,

[2632] *Iac. Aug. Thuani historiarum sui temporis tomus primus*, Paris, Drouart, 1606.

[2633] M. FUMAROLI, « Mémoires et Histoire », *op. cit.* ; M. FUMAROLI, « Les Mémoires du XVIIe siècle au carrefour des genres en prose », *XVIIe Siècle*, n°s 94-95, 1971, p. 7-37

l'autre les (ses) victoires, en analysant les conseils, en les représentant et en « mêlant » leur jugement à ceux de leurs chefs. Ils demandent tous deux à l'écriture sur l'histoire d'exercer leur discernement. Mais loin d'être seulement une école de prudence, le texte devient alors l'espace où s'exprime leur inquiétude face à une histoire qui n'obéit pas aux volontés humaines. Ce n'est pas la moindre beauté de ces deux œuvres – que l'on ne lit guère, d'ordinaire, pour y trouver des beautés – de représenter cette inquiétude, jusqu'aux tourments et cauchemars de Monluc dont l'esprit, à sa volonté défendante, rejoue les batailles et lui représente ce qui serait advenu si la fortune ou Dieu n'en avaient pas disposé autrement.

L'importance donnée aux conseils par Langey, Martin du Bellay et Monluc correspondit à un moment particulier de l'histoire littéraire que l'on pourrait qualifier de « moment Guillaume du Bellay ». Celui-ci, en effet, ne fut pas seulement un historien et un théoricien. Nous avons vu comment sa mort précoce fut racontée et mise en scène par ses amis politiques, ses protégés littéraires et ses admirateurs qui firent du « docte et preux » Langey l'emblème d'une prudence qui ne trouverait plus désormais personne pour l'incarner sur terre. Cette figure de *prudens* était aussi, par excellence, une figure de conseiller, dont les dernières recommandations au roi n'auraient été recueillies que par le mince cénacle qui entourait la dépouille du défunt, à Saint-Symphorien-de-Lay, le 9 janvier 1543 – et, peut-être, publiées dans les fameux *Stratagemata*.

Langey symbolise donc une parole perdue, un conseil qui, bien que juste, n'a pas trouvé l'oreille d'un juge pour se réaliser dans l'histoire. On retrouve une telle configuration dans les *Mémoires* de son frère, qui fait de Langey un miracle de prudence, et dans les *Commentaires* de Monluc, qui se présente lui-même comme doté d'une volonté efficace capable d'emporter tous les obstacles, comme guidé par une volonté supérieure.

Les *Essais* reprennent ce *topos* du conseiller dont la vertu reste sans « effet », par un caprice de la fortune. Toute l'originalité de Montaigne est que, sans rien inventer du point de vue des concepts – nous le savions grand lecteur d'Amyot, et nous avons pu découvrir qu'il avait lu attentivement le *Prologue* – il a tiré les conséquences de l'opposition entre les *conseils* et les *effets*. L'histoire-jugement suppose *a priori* une matière visible, des « faits » ou des « dits » qui ont eu des « effets », et qui restent dans les mémoires comme des « événements » : ainsi Montaigne reproche aux Du Bellay d'avoir omis de raconter « des effects publicques », de grande « consequence »[2634]. En opposant ses *Essais* aux « effets », Montaigne sépare le

[2634] Voir *supra*, 4e partie, chap. I.

jugement des conseils de l'écriture de l'histoire : on peut juger de conseils qui n'ont eu aucun effet, méthode qu'il applique évidemment à lui-même – mais aussi à La Boétie et, à la fin de sa vie, à Marie de Gournay : pour Montaigne, les vertus de ces grands amis n'ont fait que promettre des « effets », sans se signaler au monde. L'auteur des *Essais* écrit donc pour signaler la gloire de vertus qui n'ont rien fait, rien accompli de grand, dans un souci de justice comparable à celui des historiens-juges qui disaient écrire pour conserver à la mémoire de la postérité les actions glorieuses de leurs contemporains. Ainsi le *Discours* de La Boétie, composé « par manière d'essay » en sa jeunesse, faible « effet » d'une telle vertu, demandait à être rehaussé par les « crotesques et corps monstrueux » des *Essais*[2635].

Montaigne continue cependant de se « mêler » d'histoire, en jugeant les « effets » des autres, des grands hommes anciens et modernes. Si les « effets » sont en possession de la fortune, cela ne l'empêche pas pour autant de « faire son fait », d'agir conformément à la prudence. Mais, là encore, il va plus loin que les historiens-juges dans la recherche des causes. Cette recherche se transforme, au fil des pages des *Essais*, en une exploration des « profondeurs opaques [des] replis internes » de son « esprit ». Mesure de tout, capable de se « mêler » de tout sujet, le jugement apprend à se mesurer lui-même. Les *Essais* peuvent ainsi être lus comme un ensemble de tentatives par lesquelles le jugement fait l'expérience de la faible mais réelle liberté que lui laisse un univers fait de contingence.

S'il y eut bien un « moment Guillaume du Bellay », il fut de courte durée. Montaigne, en consignant au sein même de ses *Essais* son refus d'écrire l'histoire, témoigne du fait que la réflexion sur les conseils n'avait plus sa place dans l'historiographie. Le temps des guerres civiles, que C.-G. Dubois analysait à juste titre comme un moment de passion collective pour l'histoire, fut aussi un temps où écrire sur les conseils était devenu problématique. Toute histoire risquait d'être partisane et plus encore séditieuse en s'intéressant aux intentions des acteurs de l'histoire. Le Conseil du roi qui déclencha la Saint-Barthélemy fit l'objet d'une guerre des mémoires : l'enjeu n'était plus, comme dans l'histoire-jugement, de se « mêler » des délibérations des acteurs, mais seulement de faire la part des responsabilités d'un crime politique. Il est hautement significatif, comme l'a déjà remarqué J.-L. Fournel, que l'histoire de Jean de Monluc n'ait jamais vu le jour[2636] – et que Jean du Bellay n'ait jamais poursuivi et terminé les *Ogdoades* de Langey. À leur suite, Montaigne n'a jamais écrit l'histoire de son temps que certains, à l'en croire, l'auraient incité à écrire.

[2635] *Les Essais*, I, 27, p. 189-190 (éd. Villey, I, 28, p. 183-184).
[2636] J.-L. FOURNEL, « La conception des commentaires », *op. cit.*, p. 317.

La similitude de ces situations montre que l'histoire-jugement, éphémère retour de Thucydide à la Renaissance, ne fut possible que dans une situation historique très particulière. L'intérêt pour les conseils avait poussé les humanistes aussi bien que les hommes d'État à chercher dans l'écriture les moyens de rendre compte des « causes ». À la fin du XVIe siècle – cette évolution fut sans doute plus précoce en Italie qu'en France[2637] – les conseils étaient devenus le problème de l'État seul et le savoir politique devait être « privatisé » par l'élite gouvernante[2638].

Ainsi, quand Bayle, à la fin du siècle suivant, fait l'éloge du *Prologue* des *Ogdoades*, c'est avant tout à la fonction testimoniale, caractéristique des Mémoires (« matériaux » des historiens) qu'il se réfère :

> Jamais on n'a eu plus de besoin qu'au temps où nous sommes de faire attention à cela ; mais le grand mal est qu'aujourd'hui la plupart de ceux qui font les fautes censurées par Guillaume du Bellai, ne pechent point par ignorance. C'est la malice, c'est l'animosité, ou bien l'envie de s'accomoder au goût populaire, et d'en tirer du profit qui engagent à falsifier les relations [récits]. Quelle que puisse être la source de ce desordre, je mettrai ici un long passage de cet auteur. Il remarque très justement qu'il importe que ceux qui savent les choses, se hâtent de les publier, car autrement la peine de remonter jusqu'à la premiere origine devient trop grande[2639].

Et Bayle de citer le *Prologue* : « Voici son vieux Gaulois ». Les Mémoires du XVIIe siècle adoptèrent en effet une démarche plus nettement partisane que l'histoire-jugement du siècle précédent, tandis que les historiographes de cour se faisaient les « artisans de la gloire » (O. Ranum)[2640] des puissants. Revenir au « pur » témoignage que proposaient les historiens-juges, dont les écrits se présentaient comme des brouillons conjoignant étroitement *aletheia* et *parrêsia*, correspondait aux attentes d'un lecteur exigeant tel que Bayle : d'une histoire qui se donnerait pour objet la recherche des causes et la représentation des conseils pour inventer l'avenir, il n'était nulle nouvelle.

Les difficultés des historiens-juges à faire entendre leur voix furent décisives dans la formation du *topos* fondateur des Mémoires d'Ancien Régime, celui d'une historiographie dissidente qui cherche à faire entendre une autre musique que celle que claironnent les

---

[2637] *Ibid.*, p. 315-316.

[2638] Voir *Ibid.*, p. 317. L'auteur explique ainsi « la fin des commentaires » par le retour à la « stabilité politique », soit dès les années 1530-1540 en Italie avec l'hégémonie espagnole (et l'instauration des principats : Côme de Médicis à Florence, Andrea Doria à Gênes), et dans les années 1580-1590 en France avec l'avènement d'Henri IV : « L'écriture de commentaires n'a pas grand sens dans une période stable car sa fragilité et son ambiguïté n'y résistent pas. Ce sont alors des professionnels qui prennent l'Histoire en mains et, bientôt, le secret des archives est là pour interdire même à ceux-ci d'aborder des sujets brûlants ». Sur l'Italie, voir aussi C. CALLARD, « L'histoire comme art de gouverner », *op. cit.*

[2639] P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, *op. cit.*, p. 545.

[2640] Voir O. A. RANUM, *Artisans of glory*, *op. cit.*

historiographes stipendiés des rois et des princes[2641]. La critique historique née avec l'humanisme, cependant, devait survivre dans le tacitisme, attaché à la recherche et à l'analyse des secrets d'un pouvoir avec lequel les héritiers de Juste Lipse entretiennent un rapport ambigu, partagé entre formation du prince et critique du pouvoir[2642].

Les conseils dans l'histoire-jugement : « dire sur ce qui peut advenir »

Si le projet inachevé des *Ogdoades* n'a pas donné naissance à une histoire-jugement aussi ambitieuse que le souhaitait Langey, en revanche l'indétermination générique qui caractérise son œuvre fut précieuse pour Martin du Bellay et Monluc. Tous deux, en effet, sans avoir une connaissance des lettres suffisante pour égaler Langey sur le plan du style et de l'organisation du propos, voulurent à leur manière se « mêler » d'histoire. Le *Prologue* et les *Ogdoades* leur offrirent une méthode (et non un modèle à imiter, ce qu'ils n'auraient su faire). En s'intéressant avant toute chose aux conseils dans leur rapport aux « effets », aux événements et à la fortune, ils introduisaient leur regard critique (au sens du grec *krisis*, le jugement) jusque dans les conseils des princes.

La notion d'histoire-jugement permet ainsi de lire sous un jour nouveau une littérature dont la richesse reste insoupçonnée si l'on veut la restreindre à la dimension de plaidoyer *pro domo* des Mémoires d'Ancien Régime. Cette dimension, certes, est essentielle pour nombre de textes, même si elle est peu opérante dans le cas de Martin du Bellay dont les *Mémoires* sont bien davantage un plaidoyer pour le roi, pour Montmorency et pour Langey, ainsi que, plus profondément, la défense d'une politique et d'une certaine vision de la noblesse dont Langey était l'incarnation. Les *Mémoires* de Du Bellay et les *Commentaires* de Monluc présentent cependant bien autre chose qu'une apologie opposant un individu aux puissants : une telle lecture présente le risque de dépolitiser des œuvres qui se présentaient d'abord comme étant destinés aux pairs de l'auteur, soit à un public de professionnels.

[2641] Voir F. CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire, op. cit.* Comme le résume l'auteur dans sa conclusion, « les historiographes payés par la couronne, s'il jouissent d'un haut degré de légitimité, sont vite accusés de partisanerie ; inversement les mémorialistes, surtout s'ils ne sont les clients de personne, prétendent rectifier une vérité dévoyée par les rhéteurs de cour, précisément parce qu'ils n'attendent plus de gratification royale » (p. 227-228). Voir aussi P. DESAN, *Montaigne, op. cit.*, p. 551-552 : « Les Mémoires du XVIIe siècle renouèrent pour leur part avec une certaine stabilité de l'histoire et eurent une fonction partisane très différente. En ce sens, le genre des Mémoires, après Commynes et Montaigne, acquit une conception positive de l'histoire dans laquelle l'interprète se sentait pleinement engagé. Ce n'est plus le contenu qui fait l'histoire, mais au contraire l'interaction entre l'objet historique (exemple rapporté) et le travail du matériau historique par le lecteur-auteur, qui épouse une forme, qui nie l'autorité de ces histoires pour en revendiquer une vision et une compréhension univoques ».

[2642] Voir J. SOLL, *Publishing The Prince : History, Reading, and the Birth of Political Criticism*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2005.

Nos « mémorialistes », en effet, ou plutôt nos historiens-juges, comprennent l'histoire comme un problème qui se pose à des individus agissants. Pour peu lettrés qu'ils soient, Monluc et Martin du Bellay sont donc les continuateurs d'humanistes comme Langey – ces humanistes qui avaient trouvé, dans les textes de Lucien et de Cicéron sur l'histoire ou dans la pratique historique d'un Thucydide, que l'histoire pouvait permettre de juger les conseils et par conséquent d'utiliser la connaissance historique à la façon d'une expérience « augmentée », en vue d'agir au présent et de faire l'histoire, d'inventer l'avenir. On ne s'étonnera pas si les Du Bellay, et plus encore Monluc dont les *Commentaires* sont une œuvre plus aboutie que les *Mémoires,* reçurent un bon accueil du public contemporain. Comme l'avait déjà remarqué C.-G. Dubois (qui s'intéressait cependant surtout à la question de « l'objectivité » historique), les préoccupations des « praticiens » rejoignaient celles des « théoriciens » de l'historiographie.

Chacun à sa manière, Langey, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne illustrèrent donc les pouvoirs du délibératif dans l'histoire-jugement. Cette écriture sur l'histoire, dont la finalité ne se situe pas dans la fonction mémoriale et testimoniale de l'histoire, constitue un aspect méconnu de l'historiographie du XVIe siècle. Il suffit, pour s'en apercevoir, de la rapporter à représentation de l'histoire telle que la dépeint Cesare Ripa dans son *Iconologia*[2643], où l'on voit la figure d'Histoire, s'appuyant sur Chronos, qui porte son regard derrière elle, c'est-à-dire vers le passé (*fig. 1*). L'histoire doit témoigner, recueillir ce qui est digne d'être su : c'est ce que Bayle retint, essentiellement, dans son éloge de Langey. C'est aussi cette image que

Figure 1. Histoire, dans Cesare Ripa,* Iconologie*, Paris, Chez l'Autheur, 1636, p. 106

[2643] *Iconologie, ou Explication nouvelle de plusieurs images, emblèmes et autres figures hyérogliphiques [...] Tirée des recherches et des figures de César Ripa, desseignées et gravées par Jacques de Bie et moralisées par J.Baudoin*, Paris, Chez l'Autheur, 1636, p. 106.

P. Desan a choisi pour introduire à la lecture de son ouvrage, *Penser l'histoire à la Renaissance*. Un tel symbole présente l'histoire comme tournée vers le passé, vers ce qui est déjà mort – comme en témoigne la faux que Chronos tient en sa main.

Comparons maintenant cette image d'Histoire avec une autre figure allégorique de l'ouvrage de Ripa, Conseil. Celui-ci est représenté sous les traits d'un vieillard, évoquant le Nestor d'Homère ; son âge évoque son expérience, et le livre qu'il tient dans la main droite évoque les connaissances qui complètent cette déjà riche expérience, connaissances dont une grande partie consiste, on l'imagine, dans les livres d'histoire[2644]. Mais Conseil ne regarde pas derrière lui, il ne regarde pas non plus dans son livre – au contraire de Connaissance, la figure allégorique qui, dans l'édition française de 1636, se tient à côté de Conseil, les yeux plongés dans un livre. Conseil regarde du côté de sa main gauche, où se tient une chouette, animal de Minerve :

> Cet oiseau, comme disent les Naturalistes, cherche à repaistre de nuict, et voit clair dans les tenebres. Par où les grands Princes et leurs Ministres sont advisez, d'employer leurs soings et leurs veilles à la commune conservation des peuples, meditant la nuict ce qu'il faut resoudre le jour ; à quoy l'esprit est grandement propre durant le silence et l'obscurité, dont le Chat-huant est un Hieroglyphe [symbole][2645].

C'est donc vers le futur, et plus précisément vers le futur proche – le conseiller n'est pas un devin, la prudence n'est pas la Providence – qu'il regarde : dans la nuit du conseil, le *prudens* réfléchit au jour qui vient.

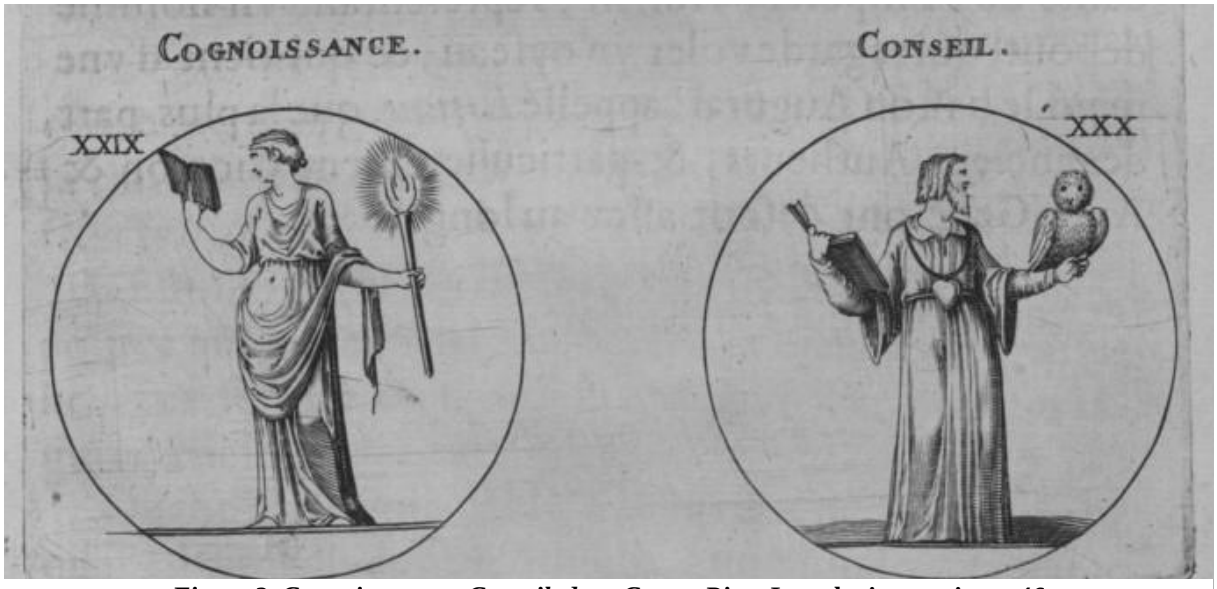

Figure 2. Connaissance et Conseil, dans Cesare Ripa,* Iconologie, op. cit., *p. 46

[2644] L'édition de 1636 propose ce commentaire : « Le livre qu'il [Conseil] tient en la main droitte, nous apprend combien il importe au Senateur [*i.e.* au Conseiller] d'estudier les ouvrages des sçavants hommes, pour s'acquerir la cognoissance de la Morale et de la Politique, puis que l'estude de la Sagesse depend de la solidité du Conseil » (*Ibid.*, p. 53).

[2645] *Id.*

Mais parfois la nuit est profonde, et il faut parfois, tels les combattants de Marignan, attendre le jour pour y voir plus clair. Concentré sur son « petit fait », l'historien-juge court le risque de ne plus discerner, dans les batailles, l'ordre sous-jacent qui en détermine l'issue. Le « hazard », à la guerre, semble prendre le dessus ; cependant la volonté humaine continue de faire son œuvre, et de petites actions contribuent à décider des tournants de l'histoire ou du moins de l'issue des batailles. Les continuateurs de Langey, Martin du Bellay et Blaise de Monluc, tout en s'intéressant à ces infimes moments où la fortune semble menacer la prudence des acteurs, éclairent les défaillances de cette prudence. Là où Martin se complaît dans l'observation des phénomènes qui échappent, en apparence, à toute rationalité, et cherche néanmoins à mettre en valeur la prévoyance des grands capitaines, Monluc fait de sa propre personne le support d'une mise en cohérence de l'histoire pour livrer à son lecteur un exemple de maîtrise. Ses silences et ses cauchemars, cependant, sont encore plus éloquents que ses discours et « commentaires » : ils montrent que le désordre et la violence des combats ne sont jamais loin d'emporter les conseils de l'auteur et de priver sa colère de tout enthousiasme, quand bien même tous ses efforts visent à montrer sa capacité à rester maître de lui-même et à s'attirer la protection divine.

Moi ou *Je* : « peinture du Moi » et jugement de l'action politique

Le problème majeur que pose l'histoire-jugement à la critique moderne est que l'on ne voit pas sa cohérence. Écrire l'histoire selon un point de vue surplombant et écrire l'histoire de ses propres actions paraissent deux entreprises incompatibles. En outre, l'historiographe qui prend pour objet ses propres « faits » se trouve confronté à la vertigineuse question de son être, de son individualité propre. Les historiens-juges ont le sentiment que l'histoire leur échappe et que leurs conseils n'ont plus de prise sur les « faits ». L'interrogation : *Que puis-je ?* débouche sur cette autre question : *Qui suis-je ?* Martin du Bellay s'interroge sur la peur, Monluc sur ses rêves où se réalisent, au milieu des angoisses, ses désirs de communication avec les rois. Montaigne, à son tour, questionne jusqu'à son propre corps qui échappe à son autorité. La réflexion semble déboucher au constat de l'impuissance de l'action, et l'on est tenté de prendre au mot Henri de Mesmes lorsqu'il écrit :

> Que sçauroit faire de grand un home seul, ne commandant qu'à peine en sa famille, sens [sans] mains synon pour oster son bonet, sens langue, si ce n'est pour flatter et,

> en fin de conte, pour tout éloge : « C'est dommage ! C'estoit un bon serviteur ! » Certes, mieux vaudroit avoir esté bon maistre de soy-mesmes[2646].

Il s'agit là cependant d'une pure concession de la part d'un robin qui eut ses entrées au Conseil privé. L'écriture sur l'histoire reste en fait une littérature du conseil, qui porte non seulement sur les actions des auteurs eux-mêmes mais aussi sur celles des autres. Comme exercice du jugement, elle prolongeait une pratique du conseil (par exemple les délibérations qui précèdent les batailles, si nombreuses chez Martin du Bellay), et permettait de se rendre apte à former la prudence d'autrui.

Il ne faut donc pas dissocier artificiellement ce qui, chez nos auteurs, est étroitement lié. Lorsque Monluc rêve, ses songes prolongent son activité « historique ». Il s'empresse, dès son réveil, de les interpréter dans un sens politique. Lorsque Martin du Bellay s'intéresse aux terreurs paniques qui saisissent les soldats, il veut comprendre le pouvoir de ces emportements qui rendent tout conseil inutile et qui semblent témoigner du fait que, comme l'écrit Montaigne, « noz discours ont grande participation à la temerité du hazard »[2647]. En somme, s'ils ne conçoivent pas le « Moi » (concept qui semble aujourd'hui relever de l'évidence), ils n'ignorent pas leur propre intériorité – comme l'a fort bien souligné Y. Harari[2648] – mais la comprennent avant tout dans une perspective éthique ou politique : s'ils délibèrent, c'est pour agir, et les défaillances du jugement son regardées comme des entraves à l'action.

Pour Montaigne, la connaissance de soi a également rapport à l'action : « Fay ton faict, et te congnoy »[2649]. Mais les conseils pouvant se passer absolument des « effets », ils sont analysés pour eux-mêmes ; le sujet découvre alors, pour employer une image pascalienne, l'infini en soi. Pour Montaigne, il n'est pas question cependant de s'y perdre. L'humiliation du jugement n'est pas une fin en soi mais s'inscrit dans une démarche tendue vers l'action, démarche par laquelle le jugement mesure la faible portée de toute délibération et la faible efficace de toute action.

Cette importance de l'action explique que, dans nos textes, c'est le *Je* qui occupe la place centrale, et non le *Moi*. Ainsi dans les *Essais*, la question n'est pas de savoir si Montaigne parle encore de *soi* lorsqu'il accumule des micro-récits historiques pour en tirer des conclusions morales et politiques. En se « mêlant » des actions des autres, le jugement fait encore l'expérience de lui-même, c'est-à-dire de ses capacités de discernement, de « discrétion » sans lesquelles aucun conseil ne saurait « dresser la volonté » de l'autre, pour le dire avec les mots

---

[2646] H. de MESMES, *Mémoires inédits*, *op. cit.*, p. 127
[2647] *Les Essais*, I, 47, p. 308 (éd. Villey, p. 308 : « noz discours ont grande participation au hazard »).
[2648] Voir Y. N. HARARI, *Renaissance military memoirs*, *op. cit.*, p. 144 *sq*.
[2649] *Les Essais*, I, 3, p. 38 (éd. Villey, p. 15). Voir *supra*, 4e partie, chap. III.

de Montaigne[2650]. Partant, les *Essais* sont aussi un texte ouvert, adressé à tout lecteur qui se montrerait également un bon juge, un livre de conseil, au sens que ce mot a pris aujourd'hui. Si l'on veut rapporter ce constat de l'importance du *Je* au contexte social et historique du XVIe siècle, on peut l'associer au fait que l'aristocratie, au temps de Langey comme au temps de Montaigne, ne s'était pas encore réfugiée dans la lucidité désabusée d'un Retz ou d'un La Rochefoucauld. À ces acteurs de l'histoire que l'histoire a désavoués, il ne reste qu'à écrire des *Mémoires* sensiblement différents des histoires-jugements du XVIe siècle. Aux anciens frondeurs, l'avenir n'appartient plus ; ils cherchent dans l'histoire les raisons d'un échec plutôt que les moyens d'envisager les possibles. Ainsi, écrit Jean Rohou, « Comme jadis Honoré d'Urfé, comme bientôt Retz et plus tard Saint-Simon, La Rochefoucauld [dans les *Maximes*], vaincu dans l'action politique et guerrière, se replie, roseau pensant, sur les satisfactions d'une lucidité vengeresse, la rare saveur de l'amertume et la fierté du style »[2651]. Le « mérite », qui chez les Du Bellay, Monluc et Montaigne consiste avant tout dans l'intention droite qui détermine l'action vertueuse, ne se définit plus, chez La Rochefoucauld, que par un discernement ne pouvant plus trouver sa réalisation dans l'histoire[2652]. Cette orientation est déjà perceptible chez Montaigne, qui maintient cependant la possibilité d'une maîtrise, d'une « petite prudence » en quelque manière analogue à la « grande » prudence des héros de l'Antiquité.

L'histoire, le passé et le futur : le poids des circonstances

L'histoire-jugement, de Langey à Montaigne, privilégiait la parole des acteurs, les « concions » ou les simples « dits » privés, l'*oratio* ou le *sermo*. Ces techniques de représentation des conseils (donc des causes) étaient, comme j'ai tenté de le montrer, la partie la plus « historique », car la plus explicative, de la rhétorique de l'histoire-jugement. Les discours et conversations des acteurs de l'histoire paraissent aujourd'hui anecdotiques voire anhistoriques : ils sont devenus de vains « ornements », quand ils étaient pour Langey, et encore pour Montaigne, des ornements nécessaires.

Une telle réticence vis-à-vis des « dits » n'est pas nouvelle, et n'a rien à voir avec le refus des « couleurs de la rhétorique » chez Martin du Bellay ou Monluc, qui associent cette expression au genre épidictique. Une partie des théoriciens de l'histoire, dès le début du

[2650] *Les Essais*, I, 16, p. 76 (éd. Villey, I, 17 p. 74).
[2651] *Réflexions ou Sentences et maximes morales*, J. Rohou (éd.), Paris, LGF, 1991, introduction, p. 21.
[2652] M. GALLAND-SZYMKOWIAK, « Le mérite chez La Rochefoucauld ou l'héroïsme de l'honnêteté », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, nº 5, 2002, p. 799-811 ; sur la notion de discernement chez les moralistes, voir É. TOURRETTE, *Une écriture du discernement*, *op. cit.*

XVIIe siècle (De Thou, mais aussi Paolo Sarpi en Italie, William Camden en Angleterre), a rejeté la pratique des discours insérés dans le récit historique, ce qui peut s'expliquer, comme l'a montré Peter Burke, par un certain scepticisme sur la capacité des historiens à reconstituer, par leur seul jugement, les « causes », c'est-à-dire les intentions des acteurs[2653]. Au XVIIe siècle, le scepticisme et le cartésianisme évacuent la conception renaissante de l'histoire comme le domaine du contingent, une telle conception étant jugée non opératoire pour accéder à la vérité. Dans le même temps, le cartésianisme s'inscrit dans la lignée de l'histoire-jugement par l'importance qu'il accorde au *sujet* de la connaissance : dans le *Discours de la méthode*, comme dans le *Prologue* de Langey, le *Je* occupe une place centrale et, pour ainsi dire, organisatrice – c'est encore le *Je* d'un *prudens*, attaché à rendre compte de sa démarche[2654]. En ce sens, l'âge classique héritait de Montaigne : « Le problème », écrit P. Burke, « était l'incapacité pour la connaissance historique de se mesurer à l'aune de stricts critères de certitude, notamment des critères épistémologiques formulés par René Descartes »[2655]. L'histoire, domaine du contingent, n'avait pas sa place dans l'ordre de la science, fondé sur la conviction que la raison permettait d'établir des certitudes.

Il faut ici revenir à un problème très classique, qui nous permettra de mesurer la spécificité de l'histoire-jugement : la question de l'exemplarité de l'histoire, largement débattue par la critique seiziémiste depuis l'article fondateur de K. Stierle[2656]. L'idée que l'histoire ne se répète pas aurait, selon Stierle, ruiné la conception ancienne de l'exemplarité, fondée sur l'analyse des similitudes (qui fondent, entre autres, les fameuses comparaisons des *Vies* de Plutarque). Il convient ici de citer quelques textes célèbres qui récusent l'idée d'un retour du même dans le mouvement de l'histoire – en commençant par rendre la parole à Descartes :

> […] même les histoires les plus fidèles, si elles ne changent ni n'augmentent la valeur des choses, pour les rendre plus dignes d'être lues, au moins en omettent-elles presque toujours les plus basses et moins illustres circonstances : d'où vient que le reste ne paraît pas tel qu'il est, et que ceux qui règlent leurs mœurs par les exemples qu'ils en tirent, sont sujets à tomber dans les extravagances des paladins de nos romans et à concevoir des desseins qui passent leurs forces[2657].

[2653] Voir P. BURKE, « Historical Discourse in Renaissance Italy », *op. cit.*, p. 123-125.

[2654] Voir sur ce point la démonstration de F. GOYET, « L'orgueil de Descartes : la *dispositio* de l'épichérème », dans *Les audaces de la prudence*, *op. cit.*, p. 147-182.

[2655] P. BURKE, « History, Myth, and Fiction : Doubts and Debates », dans J. Rabasa *et al.* (éd.), *The Oxford History of Historical Writing : Volume 3 : 1400-1800*, Oxford, OUP, 2012, p. 265 (je traduis) : *The problem was the failure of historical knowledge to measure up to strict standards of certainty, notably the epistemological standards formulated by René Descartes*.

[2656] K. STIERLE, « L'histoire comme exemple ; l'exemple comme histoire », *op. cit.*

[2657] R. DESCARTES, *Discours de la méthode*, *op. cit.*, p. 35.

Selon l'auteur du *Discours de la méthode*, il est impossible, pour toute personne qui juge sainement, de se fier aux apparences de ressemblance entre les événements. L'histoire n'est donc guère plus utile pour l'action que les romans de chevalerie. Un tel jugement aurait déplu à nos historiens-juges, si attachés à rejeter les *Amadis* comme indignes de l'éducation de la noblesse.

Ce constat sera repris par Hegel, dans un jugement sans appel, qui condamne toute tentative de tirer des « leçons » de l'histoire :

> On recommande aux rois, aux hommes d'État, aux peuples de s'instruire principalement par l'expérience de l'histoire. Mais l'expérience et l'histoire nous enseignent que peuples et gouvernements n'ont jamais rien appris de l'histoire, qu'ils n'ont jamais agi suivant les maximes qu'ils auraient pu en tirer. Chaque époque, chaque peuple se trouve dans des conditions si particulières, forme une situation si particulière, que c'est seulement en fonction de cette situation unique qu'il doit se décider : les grands caractères sont précisément ceux qui, chaque fois, ont trouvé la solution appropriée. Dans le tumulte des événements du monde, une maxime générale est d'aussi peu de secours que le souvenir des situations analogues qui ont pu se produire dans le passé, car un pâle souvenir est sans force dans la tempête qui souffle sur le présent ; il n'a aucun pouvoir sur le monde libre et vivant de l'actualité[2658].

Reprenant cette idée dans une formule célèbre qui fait du retour du même le passage de la « tragédie » à la « farce », Marx en conclut : « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas de plein gré, dans des circonstances librement choisies ; celles-ci, ils les trouvent au contraire toutes faites, données, héritage du passé »[2659]. Alors que les historiens-juges de la Renaissance comprenaient les circonstances comme des données plus immédiatement liées aux « faits » et aux « dits » qu'ils racontaient – la plus fondamentale de ces circonstances étant le conseil – ces circonstances-ci ont le poids des siècles et des sociétés : « La tradition de toutes les générations mortes pèse comme un cauchemar sur le cerveau des vivants »[2660].

Au-delà de la question rebattue de la répétition dans l'histoire, les historiens-juges du XVIe siècle ont tenté d'élaborer par l'écriture sur l'histoire un art du discernement, ce que Guicciardini et Castiglione appelaient *discrezione*, qui permettait de saisir la nouveauté en tant que telle pour se repérer dans « la tempête qui souffle sur le présent ». Cet art a partie liée avec la « méthode » dont P. Desan a montré la « naissance » au XVIe siècle[2661], cette méthode qui conduit Descartes à penser la science comme une totalité, Hegel à penser la philosophie de

---

[2658] G. W. F. HEGEL, *La raison dans l'histoire*, *op. cit.*, p. 35.

[2659] K. MARX, *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, dans *Les Luttes de classes en France [...]*, M. Rubel (trad.), Paris, Gallimard, 2002, p. 175-176.

[2660] *Ibid.*, p. 176. Je corrige une coquille de l'édition consutée (*cerceau* pour *cerveau*).

[2661] P. DESAN, *Naissance de la méthode : Machiavel, La Ramée, Bodin, Montaigne, Descartes*, Paris, Nizet, 1987.

l'histoire et Marx à railler les difficultés des acteurs de l'histoire à se mettre à la hauteur de leurs « tâches » et à en saisir la nouveauté. La méthode, ou plutôt les méthodes des historiens-juges étaient plus proches de la prudence antique, qu'elles adaptaient à l'angoisse des « nouvelletés », partagée par tout le XVIe siècle. Cette petite méthode pour une « petite prudence », comme dirait Montaigne, était pourtant très ambitieuse de la part de ces « discrets » professionnels qui n'étaient guère capables de grands « effets » comme leurs modèles de l'Antiquité, et qui cherchaient, en écrivant sur l'histoire, à comprendre l'humble portée de leurs « conseils » sur des « effets » toujours menacés de « hazards ». Langey, Martin du Bellay et Monluc, « diligents investigateurs » des « causes » dans les domaines de la guerre ou de la diplomatie, n'imaginaient sans doute pas que le jugement de l'action politique puisse devenir plus important que l'action politique elle-même, alors que l'histoire-jugement ne devait être que le conscient prolongement d'une vie active. Il revient à Montaigne d'avoir clairement fait sentir l'impensé de la démarche de ses prédécesseurs : le sommet de la prudence n'est pas dans l'exécution, mais dans le conseil.

L'analyse de l'histoire-jugement et de ses métamorphoses au XVIe siècle jusqu'à sa disparition incite, pour conclure, à revenir sur le thème de ma première partie, l'idée de l'utilité politique de l'histoire : en quoi l'association des conseils et des jugements dans l'historiographie peut-elle nous aider à penser *aujourd'hui* cette utilité ? L'historiographie de notre temps est largement préoccupée par la mémoire et par son corollaire, l'oubli. En conséquence, les témoignages de première main apparaissent facilement comme étant plus crédibles que les analyses de l'histoire. À l'inverse, le public le plus exigeant souligne que tout témoignage suppose une interprétation, et apprécie les analyses. Il est facile, en somme, d'opposer une conception « démocratique » de l'histoire qui valorise tous les témoignages et une conception « élitiste » qui privilégie les discours qui permettent d'expliquer, de donner une cohérence aux faits. Il est certes évident que ces deux approches sont complémentaires. Elles correspondent aux rôles, si essentiels dans l'historiographie, du témoin et du juge. Il nous manque un troisième rôle, celui qui envisage l'action avant qu'elle soit exécutée, l'événement avait qu'il ait lieu : le rôle du conseiller. On peut donc encore sortir de cette dichotomie en abordant l'histoire du point de vue du conseil : à chaque instant, il nous est possible d'inventer l'avenir, non par la surestimation des pouvoirs de notre volonté, mais par la prise en compte des circonstances et par la persuasion – car aucun conseil ne peut être entendu s'il n'est éloquent.

Et, s'il m'est permis de résumer le plus commun discours sur l'histoire, l'idée générale est que le souvenir du passé est en lui-même porteur de leçons – ces fameuses « leçons de l'histoire » qui reposent sur la croyance que le devoir de tout citoyen conscient est d'éviter que l'histoire se répète, comme si cette répétition, pour autant qu'elle soit possible, était immédiatement reconnaissable. L'histoire est ainsi vécue comme un passé qui « pèse sur le cerveau des vivants », et plus exactement comme une fatalité. Et l'on ne convoque cette fatalité que pour la commémorer, ou pour réclamer le droit à l'oubli – deux façons différentes, en somme, de tuer l'histoire en la dépolitisant, en refusant de voir dans les événements le résultats de choix subjectifs donc politiques. Il faut pourtant convenir que, dans le cœur des événements, aux yeux des acteurs de l'histoire (qui ne sont pas forcément les « grands hommes » de Machiavel et de Montaigne), les « effets » de leurs conseils ne sont jamais écrits d'avance.

Aussi peut-on suggérer, comme l'écrit Jean-Marie Le Gall au sujet de la bataille de Pavie dont on a vu l'importance dans la naissance de l'histoire-jugement au XVIe siècle, de « retrouver l'esprit du conditionnel dans lequel tout historien devrait écrire s'il ne veut pas succomber à une vision mécaniste et causale de l'histoire où l'historien enchaîne impassiblement dans un récit souverain l'implacable enchaînement des faits »[2662]. La défaite ou l'échec, comme Langey et Guicciardini se sont acharnés à le montrer, n'invalide pas forcément une politique, à moins de reconnaître que tout est écrit d'avance, auquel cas l'analyse politique comme l'analyse historique se borneraient à chercher les signes d'une providence, sécularisée ou non, dans « le tumulte des événements du monde ». Comprendre la politique comme la recherche des possibles et l'histoire comme la compréhension des conseils est une perspective plus réjouissante, certes, mais également plus respectueuse à l'égard de ceux et celles qui pensèrent avant nous les virtualités offertes par telle situation, et dont les volontés semblent vaines pour qui veut enfouir ces *conseils* sous les *événements*, comme sous une pierre tombale.

[2662] J.-M. LE GALL, « La capture de François Ier, une mauvaise nouvelle ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, nº 25, 21 mars 2017, § 6.

Bibliographie

I. Corpus

A. Guillaume du Bellay

1. Fragments des Ogdoades *et* Prologue

Fragments de la première Ogdoade, Victor-Louis Bourrilly (éd.), Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905.

Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey,... Avec ce, un prologue ou préface sur toute son histoire & le catalogue des livres alléguez en ses livres de l'antiquité des Gaules, & de France. Plus sont adjoustées une oraison, & deux épistres, faites en latin par ledit autheur, & par luy mesmes traduites de latin en françoys, Martin Du Bellay (éd.), Paris, Vincent Sertenas, 1556.

[Mémoires de M. de Langey], Ministère des Affaires étrangères (Mémoires et documents), ms. 752, f° 279-348, sans date.

2. Autres publications

Exemplaria literarum quibus et christianissimus Galliarum rex Franciscus ab adversariorum maledictis defenditur, et controversiarum causae, ex quibus bella hodie inter ipsum et Carolum quintum imperatorem emerserunt, explicantur..., Paris, ex officina R. Stephani [R. Estienne], 1537. In-4.

Double d'une lettre escripte par ung serviteur du Roy treschrestien à ung secrétaire alemant, son amy, auquel il respond à sa demande sur les querelles et différens entre l'empereur et le dict seigneur Roy... Au bout d'icelle est adjustée une arbre de consanguinéité d'entre les maisons de France, Austriche, Bourgongne, Milan et Savoye..., Paris, Pierre Gromors, 1536. In-8.

Exemplum responsionis christianissimi Galiarum regis ad protestationem qua Cæsarea majestas Romæ in eum inuecta est, Paris, Galliot du Pré, 1536.

Double d'une lettre envoyee a ung Alemant touchant les differens qui sont entre le Roy treschrestien & Lempereur, & les motifz de la guerre presente . Item ung arbre de consanguinite par laquelle appert qui vient a la succession des maisons de Milan, Bourgoigne, & Savoye, Lyon, François Juste, 1536. In-12.

Guillelmi Du Bellay Peregrinatio Humana. Item de beatissime virginis marie natiuitate elegia, de dominica annunciatione Sapphicum Carmen..., Paris, Venale inuenitur apud Egidium Gourmontium [exaratum vigilantia Nicolai de pratis], 1509.

B. Guillaume et Martin du Bellay

1. Les Mémoires

Éditions anciennes

Les Memoires de Mess. Martin Du Bellay [...] contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trespas du roy François Ier, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay [...]. Oeuvre mis nouvellement en lumière [...] par Mess. René Du Bellay, René Du Bellay (éd.), Paris, P. L'Huillier, 1569.

Les Memoires de Messire Martin Du Bellay, seigneur de Langey, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Guillaume Du Bellay, René Du Bellay (éd.), Paris, P. L'Huillier, 1571.

Commentarii de rebus Gallicis [...], Hugues Sureau Du Rosier (trad.), Francfort, Wechel, 1574.

Mart. Bellaii Langaei [...] commentariorum de rebus Gallicis libri decem, Hugues Sureau Du Rosier (trad.), Francfort, Wechel, 1575.

Les memoires de Mess. Martin Du Bellay: contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trespas du roy François Ier, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay,... Oeuvre mis nouvellement en lumière... par Mess. René Du Bellay, Paris, Mathieu Guillemot, 1588.

Éditions modernes

Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. Histoire des choses mémorables advenues du reigne de Louis XII et François Ier, en France, Italie, Allemagne et les Pays-Bas, depuis l'an 1499 jusques en l'an 1521 / mise par escript par Robert de la Marck,.... Journal de Louise de Savoye,.... Les mémoires de messire Martin Du Bellay contenant plusieurs choses advenues au royaume de France, depuis l'an 1513, jusques au trespas du roy François Ier, Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1838.

Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay, Victor-Louis Bourrilly et Fleury Vindry (éd.), Paris, Renouard, 1908, 4 vol.

Mémoires des choses advenues depuis l'an mille cinq cent treize, qu'il vint à la cour, jusqu'au trépas du Roy de très louable mémoire François premier de ce nom, Clermont-Ferrand, Paleo, 2002, 5 vol.

Manuscrit

Mémoires de messire Martin Du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant général

en ses pays et duché de Normandie, en l'absence de monseigneur le Dauphin, des choses advenues, depuis l'an mil cinq cens et treize qu'il vint à la Court, jusques au trespas du roy de trés louable mémoire François, premier de ce nom, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3733, XVIe siècle.

2. Correspondance active et passive

DU BELLAY Guillaume, *Abregé du voiage fait par le Sr de Langey en Ytalye* [1526], dans *Bulletin italien*, I, p. 218-224, Victor-Louis Bourrilly (éd.), Marseille, Paul Ruat, 1901.

DU BELLAY Guillaume, *Lettres de GUILLAUME DU BELLAY, seigneur DE LANGEY, viceroy de Piedmont ». Minutes et copies*, BnF, Département des manuscrits, Fr. 5152, XVIe siècle (en ligne : http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc581427, consulté le 17 août 2017).

DU BELLAY Guillaume, Jean DU BELLAY et Martin DU BELLAY, « Recueil de lettres originales », Manuscrit, BnF, Département des manuscrits, Fr. 3079, 1600 1501 (en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060257f, consulté le 5 septembre 2017).

DU BELLAY Jean, *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome V, *1549-1550*, Rémy Scheurer, Loris Petris et David Amherdt (éd.), Paris, Société de l'histoire de France, 2012.

DU BELLAY Jean, *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, Tome III, *1537-1547*, Rémy Scheurer et Loris Petris (éd.), Paris, Société de l'histoire de France, 2008.

DU BELLAY Jean, *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, Tome II, *1535-1536*, Rémy Scheurer (éd.), Paris, Klincksieck, 1973.

Blaise de Monluc

Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France, Alphonse de Ruble (éd.), Paris, Vve J. Renouard, 1864, 5 vol.

Commentaires (1521-1576), Paul Courteault (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964.

Commentaires de messire Blaise de Monluc mareschal de France, Bordeaux, S. Millanges, 1592.

Commentaires, BnF, Département des manuscrits, Fr. 5011, c. 1570-1571 (en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058286c, consulté le 30 septembre 2017).

Montaigne

1. Essais

Les Essais, Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin (éd.), [Nouvelle éd.], Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007.

Les Essais, Verdun-Louis Saulnier et Pierre Villey (éd.), [Nouvelle éd.], Paris, Presses universitaires de France, 2004.

Essais de Michel seigneur de Montaigne. Cinquiesme edition, augmentée d'un troisiesme livre et de six cens additions aux deux premiers ou « Exemplaire de Bordeaux », Paris, Abel L'Angelier, 1588.

Essais de messire Michel de Montaigne,... livre premier et second, Bordeaux, S. Millanges, 1580.

2. Autres textes cités

Lettres missives de Monsieur de Montaigne, dans *Montaigne manuscrit*, Alain Legros (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2010.

« Notes de lecture », Alain Legros (éd.), dans *Les Essais* [éd. J. Balsamo *et al.*], p. 1185-1308.

II. Dictionnaires

BAILLY Anatole, *Dictionnaire Grec-Francais*, Paris, Hachette, 1935.

BEVILACQUA Niccolò, *Vocabulario volgare et latino*, Venise, Niccolò Bevilacqua, 1573.

COTGRAVE Randle, *A Dictionarie of the french and english tongues*, Londres, Islip (Adam), 1611.

ESTIENNE Robert, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne, 1549.

FURETIÈRE Antoine, *Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, [Reproduction en fac-similé], Paris, SNL-le Robert, 1978.

GAFFIOT Félix, *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, Nouvelle édition revue et augmentée., Paris, Hachette, 2000.

GODEFROY Frédéric, *Lexique de l'ancien français*, Paris, Champion, 1976.

GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, F. Vieweg, Émile Bouillon, 1881, 10 vol.

HUGUET Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, É. Champion, 1928.

LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche Classiques modernes », 1990.

RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.

Dictionnaire du Moyen Français, version 2015 (DMF 2015). ATILF - CNRS et Université de Lorraine. Site internet : http://www.atilf.fr/dmf.

III. Textes antérieurs à 1800

A. Antiquité : éditions et manuscrits des XVe et XVIe siècles

ARISTOTE, *Ethica ad Nicomachum : libri x*, Jean Argyropoulos (trad.), Paris, Jean de Roigny, 1560.

CICÉRON, « [Oraisons de Cicero] », Étienne Le Blanc (trad.), BnF, Département des manuscrits, Fr. 1738, c. 1529-1530 (en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85303539, consulté le 24 août 2017).

[Pseudo] DICTYS DE CRÈTE, *Les histoires de Dictis Cretensien, traitant de guerres de Troye*, Jean de La Lande (trad.), Paris, Jean Longis [Vincent Sertenas], 1556.

DIODORE DE SICILE, *Les Troys premiers livres de l'histoire de Diodore Sicilien, historiographe grec, translatez de latin en francoys par maistre Anthoine Macault*, Paris, Geoffroy Tory, 1535.

DIOGÈNE LAËRCE, *[De vitis dogmatis et apophtegmatis philosophorum]*, Venetiis [Venise], [s.n.], 1493.

JULES CÉSAR, *Les commentaires de Jules Cesar*, Robert Gaguin (trad.), sans lieu, Antoine Caillaut ? pour Antoine Vérard, 1486.

LUCIEN DE SAMOSATE, *De ratione conscribendae historiae*, Willibald Pirckheimer (trad.), Nuremberg, Peypus, 1515.

PLUTARQUE, *Les Œuvres morales et meslees [...]*, Jacques Amyot (trad.), Paris, Barthelemy Macé, 1587.

PLUTARQUE, *La Touche naifve, pour esprouver l'amy, et le flateur, inventée par Plutarque, taillée par Erasme, et mise à l'usage françois, par noble homme frere Antoine Du Saix, commendeur de Bourg. Avec l'art, du soy ayder, et par bon moyen faire son proffict de ses ennemys*, Paris, Simon de Colines, 1537.

PLUTARQUE, *De discrimine adulatoris et amici*, dans *Quae toto volumine continentur. Pacis querela [...]*, Érasme (trad.), Venise, Eredi di Aldo Manuzio e Andrea Torresano, 1518.

SUÉTONE, *Des faictz et Gestes des douze Caesars*, Tours Michel (trad.), Paris, [Denis Janot], Arnoul l'Angelier, 1540.

SUÉTONE, *De vita et moribus duodecim principum romanorum*, Rome, [s.n.], 1470.

THUCYDIDE, *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre, qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatee en langue francoyse par feu messire Claude de Seyssel lors euesque de Marseille et depuis archeuesque de Turin*, Claude de Seyssel (trad.), Paris, Josse Bade, 1527.

Les Epistres de Diogenes [1546], Michèle Clément (éd.), dans Michèle Clément, *Le Cynisme à la Renaissance*, *op. cit.*, Genève, Droz, 2005.

B. Antiquité : éditions et traductions modernes

ARISTOTE, *Rhétorique*, Pierre Chiron (trad.), Paris, Flammarion, 2007.

ARISTOTE, *Seconds analytiques*, Pierre Pellegrin (trad.), Paris, Flammarion, 2005.

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Jules Tricot (trad.), Paris, Vrin, 1990.

ARISTOTE, *Poétique*, Michel Magnien (trad.), Paris, Librairie générale française, 1990.

ARISTOTE, *Aristotelis Ethica Nicomachea*, Franz Susemihl et Otto Apelt (éd.), Lipsiae, In aedibus B.G. Teubneri, 1903.

ARRIEN, *Manuel d'Épictète*, Pierre Hadot (trad.), Paris, Le Livre de poche, 2000.

CICÉRON, *Les Devoirs*, Maurice Testard (trad.), Paris, Les Belles lettres, 2002.

CICÉRON, *De l'invention*, Guy Achard (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1994.

CICÉRON, *Brutus*, Jules Martha (trad.), 3e éd., Paris, les Belles Lettres, 1960.

CICÉRON, *De l'Orateur*, t. 3, Edmond Courbaud et Henri Bornecque (trad.), Paris, Les Belles lettres, 1930.

CICÉRON, *De l'Orateur*, t. 2, Edmond Courbaud (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1927.

CICÉRON, *Des lois*, M. Nisard (trad.), Paris, Firmin Didot, 1869, vol. *Œuvres complètes*, t. 4.

CICÉRON, *Catilinaires*, dans *Œuvres complètes*, t. 2, M. Nisard (trad.), Paris, Dubochet *et al.*, 1848.

ISOCRATE, *Conseils à Démonique*, trad. par un membre de l'Université, dans *Choix de harangues [...]*, Paris, Lefèvre / Garnier, 1842.

LUCIEN DE SAMOSATE, *Œuvres complètes*, Émile Chambry, Alain Billault et Emeline Marquis (trad.), Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2015.

PALAIPHATOS, *Histoires incroyables*, Ugo Bratelli (trad.), [en ligne], [s.n.], 2002.

PLATON, *Gorgias*, Monique Canto-Sperber (trad.), éd. mise à jour, Paris, Flammarion, 1993.

PLUTARQUE, *Les Vies des hommes illustres*, Gérard Walter (éd.), Jacques Amyot (trad.), [Nouv. tirage], Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1995.

PLUTARQUE, *La Gloire des Athéniens*, dans *Œuvres morales*, t. V, 1re partie [Traités 20-22], Françoise Frazier et Christian Froidefond (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1990.

POLYBE, *Histoires* [t.IX], *livre XII*, Paul Pédech (trad.), Paris, Les Belles lettres, 1961.

QUINTILIEN, *Institution oratoire*, t. V, Jean Cousin (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1978.

QUINTILIEN, *Institution oratoire*, M. Nisard (trad.), Paris, Firmin Didot, 1875.

SUÉTONE, *Grammairiens et rhéteurs*, Marie-Claude Vacher (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1993.

THUCYDIDE, *La guerre du Péloponnèse*, Denis Roussel (trad.), Paris, Gallimard, 2000.

TITE-LIVE, *Œuvres de Tite-Live (Histoire romaine)*, M. Nisard (trad.), Paris, Firmin Didot, 1860.

Novum Testamentum omne, tertio iam ac diligentius ab Erasmo Roterodamo recognitum, Desiderius Erasmus (trad.), Bâle, Johann Froben, 1522.

Suda On Line, http://www.stoa.org/sol/, texte de l'éd. d'Ada Adler (Teubner, 5 volumes, 1928-1938, rééd. 1971.

C. Sur l'histoire

D'AMELIN Jean, « Au treschrestien Roy de France, Henry deuxieme de ce nom », dans Tite-Live, *Les Concions et harengues de Tite Live, nouvellement traduictes en François*, J. d'Amelin (trad.), Paris, Michel de Vascosan, 1554.

AMYOT Jacques, « Aux Lecteurs », dans Plutarque, *Les Vies des hommes illustres, grecs et romains, comparées l'une avec l'autre, par Plutarque de Chaeronée, translatées premièrement de grec en français par maistre Jaques Amyot [...]*, 2e éd., Paris, Michel de Vascosan, 1565.

BODIN Jean, *La méthode de l'histoire*, Pierre Mesnard (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1941.

BODIN Jean, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, Paris, Martinum Juvenem, 1566.

COLIN Jacques, « À la tresillustre et tres haulte excellence des princes et à la treshonnorée magnificence des seigneurs et nobles Françoys [...] », Claude de Seyssel (trad.), dans Thucydide, *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre, qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatee en langue francoyse par feu messire Claude de Seyssel lors euesque de Marseille et depuis archeuesque de Turin*, Paris, Josse Bade, 1527.

LA POPELINIÈRE Henri Lancelot-Voisin de, *L'histoire des histoires, Avec l'Idée de l'Histoire accomplie, Plus le Dessein de l'Histoire nouvelle des François*, Paris, Jean Houzé, 1599.

PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, « Praefatio », dans *De rebus gestis francorum libri VII*, Paris, in aedibus Jodoci Badii Ascensi [Josse Bade], 1520.

SEYSSEL Claude de, « Proheme [...] Au Roy Louys », dans Xénophon, *Histoire du voyage : que fist Cyrus à l'encontre du Roy de Perse Artaxerses son Frere*, Paris, Galliot du Pré, 1529.

SEYSSEL Claude de, « Prologue ou Proeme [...] en la translation de l'histoire de Thucydide », Claude de Seyssel (trad.), dans Thucydide, *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre, qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatee en langue francoyse par feu messire Claude de Seyssel lors euesque de Marseille et depuis archeuesque de Turin*, Paris, Josse Bade, 1527.

SLEIDANUS Johannes, « Preface », dans *Les Œuvres de J. Sleidan, qui concernent les histoires qu'il a escrites [...]*, Jean Crespin (éd.), Genève, Jean Crespin, 1566.

SLEIDANUS Johannes, « Praefatio », dans Jean Froissart, *Frossardi [...] Historiarum opus omne, iamprimum et breuiter collectum et Latino sermone redditum*, Paris, Simon de Colines, 1537.

VALLA Lorenzo, « Proeme de Laurent Valle en la translation de l'Histoire de Thucydide », Claude de Seyssel (trad.), dans *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre, qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatee en langue francoyse par feu messire Claude de Seyssel lors euesque de Marseille et depuis archeuesque de Turin*, Paris, Josse Bade, 1527.

D. Traités rhétoriques et conciones

CREVIER Jean-Baptiste-Louis, *Rhétorique françoise*, Paris, Saillant et Desaint, 1767.

ESTIENNE Henri, *Conciones sive orationes ex Graecis Latinisque historicis excerptae [...]*, sans lieu, Henri Estienne, 1570.

PAJOT Charles, *Tyrocinium eloquentiae, sive Rhetorica nova*, Chambéry, Ex Typ. Fratrum Dufour, 1650.

PÉRION Joachim, *In omnes Titi Liuii Conciones, breuisculae, ita cum primis eruditae Annotationes. Una cum ipsis T. Liuii Concionibus per genera causarum distinctis, ut uix quicquam Rhetorices [sic] ac Latinitatis studiosis proponi accomodatius possit*, Bâle, Winter, 1545.

PÉRION Joachim, *T. Liuii Patauini Conciones, cum argumentis et annotationibus Ioachimi Perionij Benedictini Cormoeriaceni. His accessit index locupletissimus [...]*, Paris, apud Simonem Colinaeum [Simon de Colines], 1532.

WOLF Johann (éd.), *Artis historicae penus octodecim scriptorum tam veterum quam recentiorum monumentis & inter eos Io. Bodini libris Methodi historicae sex instructa, auctores sequens pagina indicabit*, Bâle, ex offina Petri Pernae [Pietro Perna], 1579.

E. Histoires, chroniques, Mémoires

BOUCHART Alain, *Grandes croniques de Bretaigne*, Gustave Jeanneau et Marie-Louise Auger (éd.), Paris, CNRS, coll. « Sources d'histoire médiévale », 1986.

BOUCHET Jean, *Les Annales d'Aquitaine*, Paris, Poitiers, Jacques Bouchet et Enguilbert de Marnef, 1524.

BRUNI Leonardo, *Histoire, éloquence et poésie à Florence au début du Quattrocento*, Laurence Bernard-Pradelle (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2008.

BRUNI Leonardo, *Leonardi Aretini Rerum suo tempore in Italia gestarum commentarius*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1539.

CHAMPIER Symphorien, *Les gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard*, [1525], Paris, Payot, 1918.

COMMYNES Philippe de, *Mémoires*, Joël Blanchard (éd.), Genève, Droz, 2007, 2 vol.

COMMYNES Philippe de, *Philippi Comini, [...] de Carolo Octavo, [...] et bello Neapolitano commentarii, Joanne Sleidano interprete [...]*, Johannes Sleidanus (trad.), Argentorati [Strasbourg], in aedibus V. Rihelii [Wendelin Rihel], 1548.

DOLET Étienne, *Les Gestes de Francoys de Valois Roy de France. Dedans lequel Oeuure on peult congnoistre tout ce, qui a esté faict par les Françoys depuis l'An Mil cinq cents treize, iusques en l'An Mil cinq cents quarante, et troys [...]*, Lyon, Estienne Dolet, 1543.

DOLET Étienne, *Les gestes de Françoys de Valois, roy de France [...] premièrement composé en latin par Estienne Dolet ; et après par luy mesmes translaté en langue françoyse*, Lyon, É. Dolet, 1540.

DU BELLAY Jean, *Mémoire sur les affaires d'Angleterre* [1539-1542], dans C. Michon et L. Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay*, *op. cit.*, p. 308-314, Nathalie Guillod (éd.), Tours, Rennes, Presses universitaires François Rabelais de Tours et Presses universitaires de Rennes, coll. « Renaissance », 2013.

DU BELLAY Jean, « Memoire pour le faict d'entre le Pape et le Roy d'Angleterre auquel le Roy s'estoit entremis », dans Alfred Hamy, *Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer, en 1532*, Paris, L. Gougy, 1898, p. CCCLXXII-CCCXCIII.

DU HAILLAN Bernard de Girard, *Histoire générale des roys de France : contenant les choses mémorables advenues tant au Royaume de France qu'ès provinces estrangères sous la domination des François, durant douze cens ans ... et continuée des escriptes de*

plusieurs autheurs, tant de Paul Emile, Philippes de Commines, Arnaud Le Ferron, le Sieur du Bellay, qu'autres, jusques à present..., Paris, Claude Sonnius, 1627..

DU HAILLAN Bernard de Girard, « Preface aux lecteurs », dans *L'Histoire de France*, Paris, P. L'Huillier, 1576.

DU RIVAIL Aymar, *De Allobrogibus libri novem, ex autographo codice Bibliothecae Regis editi*, Vienne, apud Jacobum Girard [Jacques Girard], 1844.

FLEURANGES Robert III de La Marck, *Mémoires du maréchal de Florange, dit le Jeune Adventureux* [t. 2], Robert Goubaux et P.-André Lemoisne (éd.), Paris, Édouard Champion, 1914.

FLEURANGES Robert III de La Marck, *Mémoires du maréchal de Florange, dit le Jeune Adventureux* [t. 1], Robert Goubaux et P.-André Lemoisne (éd.), Paris, Renouard / H. Laurens, 1913.

FROISSART Jean, *Chroniques*, George T. Diller (éd.), Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français 407 », 1991.

FROISSART Jean, *Frossardi [...] Historiarum opus omne, iamprimum et breuiter collectum et Latino sermone redditum*, Johann Sleidan (trad.), Paris, Simon de Colines, 1537.

GAGUIN Robert, *Les grandes croniques, excellens faits et virtueux gestes des très illustres, très chrestiens, magnanimes et victorieux roys de France [...]*, Pierre Desrey (trad.), Paris, Galliot Du Pré, 1514.

GAGUIN Robert, *Compendium de origine et gestis francorum*, Paris, Joannis Parvi [Jean Petit], 1504.

GIOVIO Paolo, *Le second tome des Histoires de Paolo Jovio*, Denis Sauvage (trad.), Lyon, Guillaume Roville, 1555.

GIOVIO Paolo, *Historiarum sui temporis Tomus secundus*, Paris, M. de Vascosan, 1554.

GIOVIO Paolo, *Histoires De Paolo Iovio Comois ; Evesque De Nocera ; Sur Les Choses Faictes Et Avenues De Son Temps En Toutes Les Parties Du Monde*, Denis Sauvage (trad.), Lyon, Guillaume Roville, 1552.

GIOVIO Paolo, *Elogia virorum bellica virtute illustrium : veris imaginibus supposita, quae apud musaeum spectantur*, Florence, In off. Laurentii Torrentini [Lorenzo Torrentino], 1551.

GUICCIARDINI Francesco, *Histoire d'Italie : 1492-1534*, Jean-Claude Zancarini et Jean-Louis Fournel (trad.), Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1996.

GUICCIARDINI Francesco, *Storia d'Italia*, Ettore Mazzali (éd.), Milan, Garzanti, coll. « I grandi libri 363 364 365 », 1988.

GUICCIARDINI Francesco, *L'Histoire d'Italie de Messire François Guicciardin gentilhomme florentin, translatée d'italien en françois... par Hierosme Chomedey...*, Jérôme Chomedey (trad.), Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1568.

GUIFFREY Georges (éd.), *Cronique du roy Françoys premier de ce nom*, Paris, Vve J. Renouard, 1860.

JOINVILLE Jean de, *L' histoire et cronique du tres chrestien roy S. Loys, IX du nom, et XLIIII. Roy de France*, Poitiers, E. de Marnef, 1561.

LA MARCHE Olivier de, *Les Memoires de Messire Olivier de la Marche, premier maistre-d'hostel de l'Archeduc Philippe d'Austriche, Comte de Flandres*, Denis Sauvage (éd.), Lyon, Guillaume Roville, 1562.

LA MARCK Robert de, *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay-Langei [...] auxquels on a joint les mémoires du maréchal de Fleuranges [...] et le journal de Louise de Savoie [...]*, Claude-François Lambert (éd.), Paris, Nyon fils, 1753.

LEMAIRE DE BELGES Jean, *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, Auguste Jean Stecher (éd.), [Slatkine, 1969], Louvain, J. Lefever, 1882.

MACHIAVELLI Niccolò, *Gli otto libri delle Historie Fiorentine*, dans *Tutte le opere di Nicolo Machiavelli*, sans lieu, [s.n.], 1550.

MACHIAVELLI Niccolò, *Histoire Florentine*, Yves de Brinon (trad.), Paris, Guillaume de la Nouë, 1577.

MAILLES Jacques de, *Histoire du seigneur de Bayart, le chevalier sans paour et sans reprouche composée par le Loyal Serviteur*, [1527], Paris-Cambridge, Droz-Heffer and sons, 1927.

MESMES Henri de, *Mémoires inédits ; suivi [*sic*] de ses Pensées inédites écrites pour Henri III ; précédés de la Vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes*, Édouard Frémy (éd.), [Slatkine, 1970], Paris, E. Leroux, 1886.

MOLINET Jean, *Chroniques de Jean Molinet*, Georges Doutrepont et Omer Jodogne (éd.), Bruxelles, Palais des académies, coll. « Académie royale de Belgique Classe des lettres et des sciences morales et politiques Collection des anciens auteurs belges », 1935.

MONSTRELET Enguerrand de, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Louis Douët-d'Arcq (éd.), Paris, Vve de J. Renouard, 1857.

MONSTRELET Enguerrand de, *Le premier volume de Enguerran de Monstrelet. Ensuyvant froissart [...]*, Paris, Jean Petit et Michel Le Noir, 1512.

LE MOYNE Pasquier, *Le Couronnement du roy Francois premier de ce nom, voyage et conqueste de la duché de Millan, victoire et repulsion des exurpateurs d'icelle auec plusieurs singularitez des eglises, couuens, villes, chasteaulx et fortteresses d'icelle duché : fais lan mil cinq cens et quinze*, Paris, Gilles Couteau, 1520.

NAUDÉ Gabriel, *Addition à l'histoire du roy Louis XI*, dans *Supplément aux Mémoires de messire Philippe de Comines*, Bruxelles, François Foppens, 1713.

PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, *Les cinq premiers livres de l'Histoire Françoise, traduits en françois du Latin de Paul Æmile, Par Jan Regnart Angevin*, Paris, Michel Fezandat, 1556.

PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, *Deux livres de Paul Aemyle de l'histoire de France, nouvellement traduicts de latin en françois*, Simon de Monthiers (trad.), sans lieu, De l'imprimerie de Michel de Vascosan, 1556.

PAUL-ÉMILE DE VÉRONNE, *De rebus gestis francorum libri VII*, Paris, in aedibus Jodoci Badii Ascensi [Josse Bade], 1520.

RABUTIN François de, *Commentaires sur le faict des dernières guerres en la Gaule belgique, entre Henry second, très chrestien roy de France, et Charles cinquième, empereur [...]*, Paris, Michel de Vascosan, 1555.

SLEIDAN Johann, *Io. Sleidani, De statu religionis et reipublicæ, Carolo quinto, Cæsare, Commentarii. Cum indice luculentissimo et nouis copiosissimisque annotationibus*, Genève, ex typographia P. Iacobi Polani, & Antonii Rebuli, 1557.

SLEIDANUS Johannes, *Les Œuvres de J. Sleidan, qui concernent les histoires qu'il a escrites [...]*, Jean Crespin (éd.), Genève, Jean Crespin, 1566.

THOU Jacques-Auguste de, *Iac. Aug. Thuani historiarum sui temporis tomus primus*, Paris, Drouart, 1606.

F. Éthique, politique

ALCIATO Andrea, *Emblemes*, Barthelemy Aneau (trad.), Lyon, Macé Bonhomme pour Guillaume Rouille, 1549.

ALCIATO Andrea, *Livret des Emblemes*, Jean Lefevre (trad.), Paris, Chrestien Wechel, 1536.

Anonyme, *Instructions sur le faict de la Guerre*, Paris, Vascosan, 1548.

BRETON Robert, *De optimo statu reipublicae liber, huic adjuncta est versibus scripta Gul. Langei Bellaij comitis ac legati regis deploratio*, Paris, C. Wecheli [Wechel], 1543.

BUDÉ Guillaume, *[L'Institution du prince]*, texte établi d'après le manuscrit de l'Arsenal (ms. 5103), Claude Bontems (éd.), dans *Le prince dans la France des siècles*, p. 77-139, Paris, Presses universitaires de France, 1965.

BUDÉ Guillaume, *De l'institution du Prince*, Abbaye de Larrivour, Nicole Paris, 1547.

CASTIGLIONE Baldassare, *Il libro del Cortegiano*, Nicola Longo (éd.), Milan, Garzanti, 2007.

CASTIGLIONE Baldassare, *Le livre du courtisan*, Alain Pons (éd.), Paris, France, Flammarion, 1991.

CASTIGLIONE Baldassare, *Il Libro del cortegiano, del conte Baldesar Castiglione*, Venise, Aldo Romano et Andrea d'Asola, 1528.

DEMOULINS François, « Traité des vertus cardinales *[1509-1515]* », BnF, Département des manuscrits, Fr. 12247, sans date (en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000782z, consulté le 28 avril 2017).

GENTILLET Innocent, *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté [...] contre Nicolas Machiavel [...]*, sans lieu, [s.n.], 1576.

GUICCIARDINI Francesco, *Avertissements politiques : 1512-1530*, Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini (trad.), Paris, Éd. du Cerf, 1988.

GUICCIARDINI Francesco, *Ricordi*, Emilio Pasquini (éd.), Milan, Garzanti, 1981.

LA BOÉTIE Étienne de, *Le discours de la servitude volontaire*, Pierre Léonard (éd.), Paris, France, Editions Payot, 2002.

MACHIAVELLI Niccolò, « Istruzione d'uno che vada imbasciadore in qualche luogo », dans *L'Arte della guerra Scritti politici minori*, Roma, Salerno, 2001, p. 655-661.

MACHIAVELLI Niccolò, *Le Prince*, Jacques Gohory (trad.), [éd. numérisée sur http://hyperprince.ens-fr/node/6], Paris, R. Le Mangnier, 1571.

MACHIAVELLI Niccolò, *Il Principe [...]*, [éd. numérisée sur http://hyperprince.ens-fr/node/1], Rome, Antonio Blado, 1532.

MORE Thomas, *L'Utopie ou Le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, Simone Goyard-Fabre (éd.), Marie Delcourt (trad.), Paris, Flammarion, 1987.

MORE Thomas, *The Utopia of Sir Thomas More, in Latin from the edition of March 1518, and in English from the 1st ed. of Ralph Robynson's translation in 1551*, Joseph Hirst Lupton (trad.), Oxford, Clarendon press, 1895.

PASQUIER Étienne, *Pourparlers*, Béatrice Périgot (éd.), Paris / Condé-sur-Noireau, Classiques Garnier / Corlet, 1995.

THENAUD Jean, *Le triumphe des vertuz* [1508-1517], Titia J. Schuurs-Janssen (éd.), Genève, Droz, 1996.

G. Divers

Anonyme, « Lettre collective de M. Dodieu de Vély et de l'évêque de Mâcon à François Ier (Copie. - Dupuy, ms. 265) », dans Ernest Charrière, *Négociations de la France dans le Levant (1515-1547)*, Paris, Imprimerie nationale, 1848, vol. 1, p. 295-309.

ARETINO Pietro, *Lettere*, Paris, appresso Matteo il Maestro [Mathieu Le Maistre], 1609.

AZZOLINO Decio, *Voto dell Cardinale Decio Azzolini l'anno 1677 nella causa Romana di beatificazione, e canonizzazione del ven. servo di Dio Roberto cardinale Bellarmino*, Rome, Nella Stamperia della Reverenda Camera Apostolica, 1749.

BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique : par monsieur Bayle. Tome premier, troisieme edition, A-D.*, Rotterdam (Genève), [s.n.], 1715.

DESCARTES René, *Discours de la méthode*, Laurence Renault (éd.), [1637], Paris, Flammarion, 2000.

DOLET Étienne, *Carmina (1538)*, Catherine Langlois-Pézeret (éd.), Genève, Droz, 2009.

DOLET Étienne, *Le Second Enfer*, Claude Longeon (éd.), Genève, Paris, Droz, 1978.

DU BELLAY Joachim, *La deffence, et illustration de la langue françoyse*, dans *Œuvres complètes. 1er volume*, Olivier Millet et Francis Goyet (éd.), Paris, Champion, 2003.

DU BELLAY Joachim, *Les Regrets* suivi de *Les antiquités de Rome, Le songe*, François Roudaut (éd.), Paris, Librairie générale française, 2002.

DU BELLAY Joachim, *Œuvres poétiques*, Tome II, *Recueils de sonnets*, Henri Chamard (éd.), [Nouv. éd.], Paris, Société des textes français modernes, 1993.

ÉRASME, *Le Libre Arbitre* [*Diatribè sive Collatio de libero arbitrio*, 1524], dans *Éloge de la folie, Adages, Colloques, Réflexions sur l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie, Correspondance*, André Godin (trad.), Paris, R. Laffont, 1992.

ÉRASME, *Éloge de la folie, Adages, Colloques, Réflexions sur l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie, Correspondance*, André Godin, Claude Blum, Jean-Claude Margolin et Daniel Ménager (éd.), Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 1992.

ÉRASME, *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami*. Ordinis primi. Tomus secundus, Jean-Claude Margolin et Pierre Mesnard (éd.), Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1971.

ÉRASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterdami*, Percy Stafford Allen, Helen Mary Allen, Heathcote William Garrod et Barbara Flower (éd.), Oxford, Clarendon press, 1906, vol. 1.

ÉRASME, *Opera omnia*, Jean Le Clerc (éd.), Leyde, P. Van der Aa, 1703, 11 vol.

FRANÇOIS IER, *Œuvres poétiques*, June-Ellen Kane (éd.), Paris, Classiques Garnier, 1984.

GOURNAY Marie de, « Préface de Marie de Gournay », dans Michel de Montaigne, *Les Essais*, Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin (éd.), [Nouvelle éd.], Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade 14 », 2007, p. 3-25.

HOTMAN François, *La Gaule françoise*, Simon Goulart (trad.), [*Franco-Gallia*, Genève, J. Stoer, 1573], Cologne, Hierome Bertulphe, 1574.

LA CROIX DU MAINE (GRUDÉ, François, sieur de) et Antoine DU VERDIER, *Bibliotheques françoises* [1584 et 1585], *édition numérique du programme BVH*, édition numérique, http://bibfr.bvh.univ-tours.fr/index.php, BVH, 2016.

LA PERRIÈRE Guillaume de, *Theatre des bons engins*, Paris, Denis Janot, 1544.

LA ROCHEFOUCAULD François de, *Réflexions ou Sentences et maximes morales*, Jean Rohou (éd.), Paris, LGF, 1991.

LELONG Jacques et FEVRET DE FONTETTE, *Bibliotheque historique de la France [...] avec des notes critiques et historiques [...]. Nouvelle édition Revue, corrigée et considérablement augmentée par Fevret de Fontette*, Paris, Herissant, 1769.

LEMAISTRE Antoine, *Plaidoyez et harangues*, [7e éd.], Paris, Horthemels, 1688.

MACHIAVEL, *Œuvres complètes*, Edmond Barincou (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade, 92 », 1986.

MARGUERITE D'ANGOULÊME (REINE DE NAVARRE), *Les Prisons*, Simone Glasson (éd.), Genève, Droz, 1978.

MAROT Clément, *Œuvres poétiques complètes. Tome II. Recueil des oeuvres les plus nouvelles et récentes, augmenté d'inédits et de compositions par cy devant non encore imprimées*, Gérard Defaux (éd.), Paris, Bordas, 1993.

MONLUC Jean de, « Harangue prononcée devant le Sénat de Venise par Jean de Monluc », dans Charles Weiss (éd.), *Papiers d'État du cardinal de Granvelle : d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon*, t. 3, Paris, Imprimerie royale, 1852, p. 1-12.

MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Amsterdam, J. Desbordes, 1734.

MONTFAUCON Bernard de, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, [éd. num sur libraria.fr], Paris, Briasson, 1739, 2 vol.

PARÉ Ambroise, *Œuvres*, Paris, Gabriel Buon, 1575.

PASQUIER Étienne, « À Monsieur de Pelgé [sur Monluc] », dans *Œuvres d'Estienne Pasquier*, Amsterdam, Compagnie des Libraires associez, 1723, vol. 2, livre XVIII, lettre 2.

PASQUIER Étienne, « À Monsieur de Pelgé [sur Montaigne] », dans *Œuvres d'Estienne Pasquier*, Amsterdam, Compagnie des Libraires associez, 1723, vol. 2, livre XVIII, lettre 1.

PELETIER Jacques, *Les Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans*, Paris, Michel de Vascosan, 1547.

PELLICIER Guillaume, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise 1540-1542*, Alexandre Tausserat-Radel (éd.), Paris, F. Alcan, 1899.

PÉRION Joachim, *Dialogues. De l'origine du français et de sa parenté avec le grec*, Geneviève Demerson et Alberte Jacquetin (éd.), Paris, Classiques Garnier, nº 66, 2003.

PIC DE LA MIRANDOLE Jean, *De la dignité de l'homme*, Yves Hersant (trad.), Combas, Éd. de l'Éclat, 1993.

RABELAIS François, *Gargantua*, Mireille Huchon (éd.), Paris, Gallimard, 2007.

RABELAIS François, *Le Tiers Livre*, J. Céard (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Librairie générale française, 1994.

RABELAIS François, *Pantagruel* [éd. 1534], G. Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*.

RABELAIS François, *Le Quart Livre*, G. Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*.

RABELAIS François, *Œuvres complètes*, Mireille Huchon (éd.), nouvelle éd., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994.

RABELAIS François, *Gargantua* [éd. 1535], G. Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*.

RABELAIS François, *Le Cinquième Livre*, M. Simonin (éd.), dans *Les cinq livres*.

RABELAIS François, *Almanach de l'an 1533*, dans *Œuvres complètes*, t. II, Pierre Jourda (éd.), Paris, Garnier frères, coll. « Classiques Garnier », 1962.

RIPA Cesare, *Iconologie, ou Explication nouvelle de plusieurs images, emblèmes et autres figures hyérogliphiques [...] Tirée des recherches et des figures de César Ripa, desseignées et gravées par Jacques de Bie et moralisées par J. Baudoin*, Paris, Chez l'Autheur, 1636.

RONSARD Pierre de, *Œuvres complètes. XI. Discours des misères de ce temps*, Paul Laumonier (éd.), Nouvelle éd., Paris, Société des textes français modernes, coll. « Société des textes français modernes », 2009.

RONSARD Pierre de, *Les Amours*, André Gendre (éd.), Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche Classiques », 1993.

ROUGEART Jucquel, *Œuvres complètes (1578)*, Catherine Magnien-Simonin (éd.), Paris-Genève, Droz, 1969.

SADOLETO Jacopo, *Epistre de Jaques Sadolet cardinal, envoyée au Sénat et peuple de Genève : par laquelle il tasche lés reduire soubz la puissance de l'Evesque de Romme ; avec la response de Jehan Calvin : translatées de latin en françoys*, [réimpr. I.-G. Fick, 1860], Genève, Michel du Bois, 1540.

DU SAIX Antoine, « Au Roy treschrestien [...] », dans Plutarque, *La Touche naifve, pour esprouver l'amy, et le flateur, inventée par Plutarque, taillée par Erasme, et mise a l'usage françois, par noble homme frere Antoine Du Saix, commendeur de Bourg. Avec l'art, du soy ayder, et par bon moyen faire son proffict de ses ennemys*, Paris, Simon de Colines, 1537.

SALMON Jean, *Salmonii Macrini Iuliodunensis Carminum libri quatuor ad Hilermum Bellaium cognomento Langium*, Paris, apud Simonem Colinaeum [Simon de Colines], 1530.

SLEIDAN Johann, *Sleidans Briefwechsel*, Hermann Baumgarten (éd.), Strasbourg, K. J. Trübner, 1881.

THEVET André, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens*, Paris, Par la vefue I. Kervert et Guillaume Chaudière..., 1584.

Giornale de' letterati per l'anno MDCCXLII, Rome, Pagliarini, 1747.

IV. Études sur les Du Bellay

ASTIER Sophie, *Une guerre des plumes (1542-1544) : la littérature occasionnelle du conflit entre François Ier et Charles Quint*, Thèse de doctorat sous la direction de Mireille Huchon, Paris, Paris Sorbonne, “2013.

ASTIER Sophie, « Une défense de François Ier face à Charles Quint en 1542 : une pièce retrouvée de Guillaume de Quelques », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 74, nº 2, 2012, p. 257-282.

BEVILACQUA CALDARI Franca, « Un brano delle *Historiae* del Giovio in una lettera inedita del cardinale Jean du Bellay », *Studi Romani*, vol. 4, nº 19, 1971, p. 431-452.

BOURQUIN Laurent, « Les Du Bellay avant Du Bellay », dans Cédric Michon et Loris Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Rennes, Presses universitaires François Rabelais de Tours, Presses universitaires de Rennes, coll. « Renaissance », 2013, p. 21-31.

BOURRILLY Victor-Louis, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905.

BOURRILLY Victor-Louis, « Introduction », dans Guillaume Du Bellay, *Fragments de la première Ogdoade*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. I-XVIII.

BOURRILLY Victor-Louis, « La correspondance de Guillaume du Bellay », *Revue de la Renaissance*, vol. 6, 1905, p. 45-50, 106-110, 173-176, 243-246, 283-292.

BOURRILLY Victor-Louis, « La correspondance de Guillaume du Bellay », *Revue de la Renaissance*, vol. 5, 1904, p. 161-170.

BOURRILLY Victor-Louis, « Jean Sleidan et le cardinal du Bellay : Premier séjour de Jean Sleidan en France (1533-1540) », *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, vol. 50, nº 5, 1901, p. 225-242.

BOURRILLY Victor-Louis et Fleury VINDRY, « Introduction », dans *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. I, Paris, H. Laurens, 1908, p. I-LXVIII.

COOPER Richard, « Guillaume Du Bellay, homme de guerre », dans *Litteræ in tempore belli : études sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie*, Genève, Droz, 1997, p. 25-50.

COOPER Richard, « Rabelais et l'occupation française du Piémont », dans *Litteræ in tempore belli…*, p. 1-24.

COOPER Richard, « Guillaume Du Bellay et l'université de Turin », dans *Litteræ in tempore belli…*, p. 85-102.

COOPER Richard, « Jean du Bellay, Rabelais et les milieux intellectuels romains », dans *Litteræ in tempore belli…*, p. 233-265.

COOPER Richard, « Guillaume Du Bellay homme de guerre », dans Gabriel-André Pérouse, André Thierry et André Tournon (éd.), *L'homme de guerre au XVIe siècle*, actes du

colloque de l'Association Réforme, Humanisme et Renaissance, Cannes, 1989, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1992, p. 31-49.

COOPER Richard, *Rabelais et l'Italie*, Genève, Droz, 1991.

DUBOIS-GEOFFROY Claude, *L'épée et la mitre au service du roi. Les quatre frères Du Bellay, gloires du Maine au XVIe siècle*, Le Mans, Auto-édition, 2014.

DUPORTAL Jeanne, « Note sur le tombeau de Guillaume du Bellay au Mans », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 1923, p. 21-23.

GARNIER Édith, *Guillaume Du Bellay. L'ange gardien de François Ier*, Paris, Le Félin, 2016.

GUILLOD Nathalie, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », dans Cédric Michon et Loris Petris (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Rennes, Presses universitaires François Rabelais de Tours et Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 167-180.

HAMON Philippe, « Famille du Bellay », dans Arlette Jouanna, Philippe Hamon, Dominique Biloghi et Guy Le Thiec, *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris, R. Laffont, 2001, p. 628-631.

PIETTRE Lionel, « Deux "lettres pleines d'expostulation", extraites des *Mémoires* des frères Du Bellay et analysées par Melchior Junius », dans Cécile Lignereux (éd.), *Formes et rituels de la civilité épistolaire (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Classiques Garnier, à paraître.

PLAISANT François-Marcel, « Rabelais, maître ou disciple de Guillaume du Bellay », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, nº 1, 1971, p. 95-102.

TETEL Marcel, « De l'auteur des *Instructions sur le faict de la guerre* », dans Louis Terreaux (éd.), *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance*, Genève, Paris, Slatkine, Champion, 1978, p. 271-284.

WEINBERG Florence, « Francesco Colonna and Rabelais's Tribute to Guillaume du Bellay », *Romance Notes*, vol. 16, nº 1, 1974, p. 178-182.

V. Études sur Monluc

ARNOULD Jean-Claude, « Pillage, profit, promotion : l'homme de guerre d'apres les *Commentaires* de Monluc », dans *L'Homme de guerre au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1992, p. 168-176.

BINET Dominique, « L'éloquence de Blaise de Monluc », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, Ve série, nº 16, 1975, p. 83-88.

CAMERON Clinton Bruce, *Blaise de Monluc : Remonstrance and Oratory in the* Commentaries, Thesis, Rice University, 1980.

CARABIN Denise, « La réception posthume des *Commentaires* de Blaise de Monluc chez Étienne et Nicolas Pasquier : naissance d'un symbole politique », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, nº 2, 2002, p. 179-190.

COURTEAULT Paul, « Introduction », dans Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576)*, Paul Courteault (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. XXIII-XXXII.

COURTEAULT Paul, *Blaise de Monluc : un cadet de Gascogne au XVIe siècle*, Paris, A. Picard et fils, 1909.

COURTEAULT Paul, *Blaise de Monluc historien : étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, Paris, A. Picard, 1907.

GIONO Jean, « Préface », dans Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576)*, Paul Courteault (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. IX-XXI.

GOULD Kevin, « The *Commentaires de Blaise de Monluc* in the historiography of the French Wars of Religion », *Renaissance Journal*, vol. 4, nº 2, 2005, p. 22-30.

HERSANT Marc, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », *La discorde des deux langages. Représentations des discours masculins et féminins du Moyen Âge à l'Âge classique. Textuel*, nº 49, 2006.

KNECHT Robert Jean, « The sword and the pen : Blaise de Monluc and his *Commentaires* », *Renaissance Studies*, vol. 9, nº 1, 1995, p. 104-118.

LARCADE Véronique, « Vivre et mourir en capitaine gascon : La leçon des *Mémoires* de Monluc et de Jean d'Antras », dans Patricia Eichel-Lojkine, Claudie Martin-Ulrich et Séminaire interdisciplinaire d'études sur la Renaissance (Montpellier) (éd.), *« De bonne vie s'ensuit bonne mort » : récits de mort, récits de vie en Europe, XVe-XVIIe siècle*, Paris, Champion, 2006, p. 290-305.

MATHERON Pierre, « Les "bouches inutiles" au siège de Sienne », *Le Journal de la Renaissance*, vol. 4, 2006, p. 151-161.

MICHEL Pierre, « L'homme de colère et l'homme de paix : Monluc, Montaigne », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, Ve série, nº 2, 1972, p. 51-66.

MICHEL Pierre, *Blaise de Monluc : travaux dirigés d'agrégation*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1971.

PIETTRE Lionel, « Jean et Blaise de Monluc : une harangue relue à la lumière de l'expérience », *Littératures classiques*, actes du Colloque « Courage de la vérité et écriture de l'histoire (XVIe-XVIIIe siècles) », Paris, 2015, à paraître.

ROUCH Monique, « Blaise de Monluc et l'Italie », dans Jean Cubelier de Beynac et Michel Simonin (éd.), *Du Pô à la Garonne : recherches sur les échanges culturels entre l'Italie et la France à la Renaissance*, Agen, Centre Matteo Bandello, 1990, p. 267-290.

ROY Ian, « Introduction », dans Blaise de Monluc, *The Habsburg-Valois Wars and the French Wars of Religion*, Ian Roy (éd.), Londres, Longman, 1971, p. 1-27.

THIERRY André, « Monluc et d'Aubigné », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 33, nº 3, 1971, p. 505-524.

VERDIER Maurice F., « Le songe de Monluc », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 37, nº 1, 1975, p. 7-14.

VI. Études sur Montaigne

BALSAMO Jean, « "Une sorte de prestige tragique..." : Quelques précisions sur Montaigne et l'histoire de son temps », dans *Montaigne and the Historians*, Eric MacPhail (éd.), *Montaigne Studies*, XXIX, nº 1-2, 2017, p. 85-96.

BALSAMO Jean, « Montaigne et les *Commentaires* de Monluc : deux notes de philologie », dans *Montaigne et le Nouveau Monde*, P. Desan (éd.), *Montaigne Studies*, XXII, nº 1-2, 2010, p. 207-221.

BALSAMO Jean, « Le destin éditorial des "Essais" », dans Michel de Montaigne, *Les Essais*, Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin (éd.), [Nouvelle éd.], Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade 14 », 2007, p. XXXII-LV.

BALSAMO Jean, « Un gentilhomme et ses patrons : remarques sur la biographie politique de Montaigne », dans Philippe Desan (éd.), *Montaigne politique*, Paris, Classiques Garnier, 2006, p. 223-242.

BERNS Thomas, « "Ô mes conseillers, il n'y a nul conseiller" : la politique de l'amitié chez Montaigne », dans Philippe Desan (éd.), *Montaigne politique*, Paris, Classiques Garnier, 2006, p. 57-72.

BLUM Claude, « Les *Essais* de Montaigne : entre la rhétorique et l'histoire, l'écriture de la vérité », dans Pierre-Georges Castex (éd.), *Mélanges sur la littérature de la Renaissance. À la mémoire de V.-L. Saulnier*, Genève, Librairie Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », CCII, 1984, p. 449-456.

BOON Jean-Pierre, « Montaigne et ses grands hommes », *French Review*, vol. 43, nº 1, 1969, p. 34-41.

BOUDOU Bénédicte, « Une pratique interprétative à l'œuvre dans les *Essais* : Montaigne et l'histoire », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, nº 21, coll. « Spécial Montaigne », 1985, p. 37-59.

BOUDOU Bénédicte, « Montaigne et l'herméneutique juridique », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 47, nº 3, 1985, p. 569-593.

BROWN Frieda S., « "Si le chef d'une place assiegée doit sortir pour parlementer" and "L'heure des parlemens dangereuse" : Montaigne's Policital Morality and Its Expression in the Early Essays », dans Raymond C. La Charité (éd.), *O un amy ! Essays on Montaigne in Honor of Donald M. Frame*, Lexington, French Forum, 1977, p. 72-87.

COCULA Anne-Marie, *Montaigne : les années politiques*, Bordeaux, Confluences, 2011.

DELÈGUE Yves, « À propos des *Essais* : le fait divers, l'histoire et leur "dispositif" », dans Communication au colloque « Foucault et la Renaissance », Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2012, en ligne, 2013 (http://www.canal-u.tv, consulté le 29 août 2014).

DESAN Philippe, *Montaigne : Une biographie politique*, Paris, Odile Jacob, 2014.

DESAN Philippe, « Montaigne, philosophe au quotidien : vie privée et vie publique dans les essais », *Kriterion : Revista de Filosofia*, vol. 53, nº 126, décembre 2012, p. 331-349.

DESAN Philippe, « Des *Mémoires* de Commynes aux *Essais* de Montaigne : réflexion sur des genres », dans Joël Blanchard (éd.), *1511-2011, Philippe de Commynes : droit, écriture deux piliers de la souveraineté*, Genève, Droz, 2012, p. 285-300.

DESAN Philippe, « Le fonds politique, militaire et diplomatique du livre I des *Essais* », dans Bruno Roger-Vasselin (éd.), *Montaigne et l'intelligence du monde moderne :* Essais, *livre I*, Paris, PUF - CNED, 2010, p. 25-40.

DESAN Philippe, « L'appel de Rome ou comment Montaigne ne devint jamais ambassadeur », dans Jean Balsamo et Chiara Lastraioli (éd.), *Chemins de l'exil, havres de paix : migrations d'hommes et d'idées au XVIe siècle*, actes du colloque de Tours, 8-9 novembre 2007, Paris, Champion, 2010, p. 229-259.

DUBOIS Claude-Gilbert (éd.), *Montaigne et l'histoire*, actes du colloque international de Bordeaux, 29 septembre-1er octobre 1988, Paris, Klincksieck, 1991.

FRAME Donald Murdoch, *Montaigne, une vie, une œuvre : 1533-1592*, Jean-Claude Arnould, Nathalie Dauvois et Patricia Eichel-Lojkine (trad.), Paris, Champion, 1994.

FRANÇON Marcel, « Montaigne et les Du Bellay », *The French Review*, vol. 25, nº 6, 1952, p. 474-475.

FRISCH Andrea, « Montaigne and the History of his Time », dans *Montaigne and the Historians*, Eric MacPhail (éd.), *Montaigne Studies*, XXIX, nº 1-2, 2017, p. 109-141.

GIOCANTI Silvia, « L'action sceptique, un art de "se laisser rouler au vent" », dans *Montaigne et l'action*, F. Brahami et E. Naya (éd.), *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, vol. 8, nº 17-18, 2000, p. 69-77.

GONTIER Thierry, « Prudence et sagesse chez Montaigne », *Archives de Philosophie*, vol. 75, nº 1, 2012, p. 113-130.

GUERRIER Olivier, *Rencontre et Reconnaissance : les* Essais *ou le jeu du hasard et de la vérité*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

GUERRIER Olivier, « Retour sur la controverse Bodin-Montaigne autour de Plutarque », dans Communication au colloque international de Toulouse, Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2013, en ligne sur www.canal-u.tv, 2013 (consulté le 1er novembre 2017).

GUERRIER Olivier, « Frontière de la fiction, fiction de la frontière », dans *Frontières de la fiction*, colloque en ligne, Fabula.org, 2000 (http://www.fabula.org/forum/colloque99/212.php, consulté le 3 novembre 2017).

HAMPTON Timothy, « Tendre négociateur : la rhétorique diplomatique dans les *Essais* », dans John O'Brien, Malcom Quainton et James J. Supple (éd.), *Montaigne et la rhétorique*, Paris, Champion, 1995, p. 189-200.

HOFFMANN George, *La carrière de Montaigne*, Pierre Gauthier (trad.), Paris, Champion, coll. « Études montaignistes 53 », 2009. [1998].

JOUANNA Arlette, *Montaigne*, Paris, Gallimard, 2017.

KNOP Déborah, *La cryptique chez Montaigne*, thèse de doctorat sous la direction de F. Goyet, Université de Grenoble, 2012.

KRAUSE Virginia, « Confession or *parrhesia* ? Foucault after Montaigne », dans Zahi Zalloua (éd.), *Montaigne after Theory, Theory after Montaigne*, Seattle, University of Washington Press and Whitman College, 2009, p. 142-160.

LA CHARITÉ Raymond C., « Montaigne's Early Personal Essays », *Romanic Review*, vol. 62, n° 1, 1971, p. 6-16.

LECOINTE Jean, « L'organisation périodique du "style coupé" dans le Livre III des *Essais* », *Styles, genres, auteurs*, n° 2, 2002, p. 9-24.

LEGROS Alain, « *Michaelis Montani annotationes decem latine ac græce* », *Le Journal de la Renaissance*, vol. 1, 2000, p. 13-88.

LEGROS Alain, « Montaigne, son livre et son roi », *Studi Francesi*, n° 122, 1997, p. 259-274.

LEUSHUIS Reinier, « Montaigne *Parrhesiastes* : Foucault's Fearless Speech and Truth-telling in the *Essays* », dans Zahi Zalloua (éd.), *Montaigne after Theory, Theory after Montaigne*, Seattle, University of Washington Press and Whitman College, 2009, p. 100-121.

MAGNIEN Michel et Catherine MAGNIEN-SIMONIN, « Un homme, un livre », dans Michel de Montaigne, *Les Essais*, Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin (éd.), [Nouvelle éd.], Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade 14 », 2007, p. IX-XXXI.

MAGNIEN-SIMONIN Catherine, « Montaigne historien de l'"expédition" de Henri d'Anjou en Pologne (1573-1574) ? Hypothèses », dans Françoise Argod-Dutard (éd.), *Histoire et littérature au siècle de Montaigne : mélanges offerts à Claude-Gilbert Dubois*, Genève, Droz, coll. « Cahiers d'humanisme et renaissance », n° 60, 2001, p. 195-206.

MÉNAGER Daniel, « La culture héroïque de Montaigne », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, VIIIe série, n° 9-10, 1998, p. 39-52.

MILLET Olivier, *La première réception des* Essais *de Montaigne (1580-1640)*, Paris, Champion, coll. « Etudes montaignistes 23 », 1995.

NAKAM Géralde, *Les* Essais *de Montaigne, miroir et procès de leur temps : témoignage historique et création littéraire*, [1984], Paris, Classiques Garnier, 2001.

NAKAM Géralde, *Montaigne et son temps : les événements et les* Essais *: l'histoire, la vie, le livre*, [1982], Paris, Gallimard, coll. « Tel », n° 222, 1993.

NAYA Emmanuel, « De la "médiocrité" à la "mollesse" : prudence montaignienne », dans Anne-Pascale Pouey-Mounou et Emmanuel Naya (éd.), *Éloge de la médiocrité : le juste milieu à la Renaissance*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2005, p. 195-216.

O'BRIEN John, « *Parrhesia* politique et *libertas loquendi* : le franc-parler des *Essais* », dans Communication au colloque « Foucault et la Renaissance », Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2012, en ligne, 2013 (http://www.canal-u.tv, consulté le 19 février 2016).

PANICHI Nicola, « Jugement », dans Philippe Desan (éd.), *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, Nouvelle éd., Paris, Champion, coll. « Dictionnaires et références 14 », 2007, p. 627-629.

PANICHI Nicola, « Conférence - conférer », dans Philippe Desan (éd.), *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, Nouvelle éd., Paris, Champion, coll. « Dictionnaires et références 14 », 2007, p. 223-226.

PÉROUSE Gabriel-André, « Le mot "histoire" dans les *Essais* de Montaigne », dans Claude-Gilbert Dubois (éd.), *Montaigne et l'histoire*, actes du colloque international de Bordeaux, 29 septembre-1er octobre 1988, Paris, Klincksieck, 1991, p. 11-20.

PÉROUSE Gabriel-André, « Du Prince "naturel" au Prince idéal : images du souverain dans les *Essais* de Montaigne », dans *L'Image du souverain dans les lettres françaises : des guerres de religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, Klincksieck, 1985, p. 89-100.

PIETTRE Lionel, « "Fais ton fait" : Montaigne juge des acteurs de l'histoire », dans Nicolas Boulic et Pierre Jourde (éd.), *Perspectives cavalières du Moyen âge à la Renaissance. Mélanges offerts à François Bérier*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 149-188.

PIETTRE Lionel, *Jugement de l'action historique et conseil politique dans les* Essais *de Montaigne*, Mémoire de Master 2 sous la direction d'Emmanuel Naya, Lyon, ENS Lyon, 2012.

PRAT Sébastien, *Constance et inconstance chez Montaigne*, Paris, Classiques Garnier, 2011.

PRAT Sébastien, « La constitution des *Essais* de Montaigne sur la base de la critique de l'historiographie : le règne de l'inconstance et la fin de l'exemplarité », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 70, n° 1, 2010, p. 135-161.

QUINT David, *Montaigne and the quality of mercy : ethical and political themes in the Essais*, Princeton, Princeton University Press, 1998.

RIGOLOT François, « D'une *Théologie* "pour les dames" à une *Apologie* "per le donne" », dans Claude Blum (éd.), *Apologie de Raimond Sebond : de la* Theologia *à la Théologie*, Paris, Classiques Garnier, 1990, p. 261-290.

SÈVE Bernard, « Ménager le fortuit », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, n° 55, 2012, p. 275-287.

STAROBINSKI Jean, *Montaigne en mouvement*, Éd. revue et complétée, Paris, Gallimard, 1993.

TOURNON André, *Montaigne : la glose et l'essai*, [Édition revue et corrigée], Paris, Champion, 2000.

TOURNON André, « Advenu ou non advenu... », dans Claude-Gilbert Dubois (éd.), *Montaigne et l'histoire*, actes du colloque international de Bordeaux, 29 septembre-1er octobre 1988, Paris, Klincksieck, 1991, p. 31-38.

TOURNON André, « Notre liberté volontaire », *Europe*, vol. 68, nº 729, 1990, p. 72-83.

VILLEY Pierre, *Les Sources et l'évolution des* Essais *de Montaigne*, t. 1, *Les sources et la chronologie des* Essais, 2e éd. revue et corrigée, Paris, Hachette, 1933.

VILLEY Pierre, *Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne : contribution à l'étude des sources des* Essais *; suivi d'un appendice sur les traductions françaises d'histoires anciennes utilisées par Montaigne*, [réimpr. Slatkine, 1972], Paris, Hachette, 1908.

VII. ÉTUDES DIVERSES

A. Épistémologie et philosophie de l'histoire

DESAN Philippe, *Penser l'histoire à la Renaissance*, Caen, Paradigme, coll. « L'atelier de la Renaissance », nº 1, 1993.

DESAN Philippe, *Naissance de la méthode : Machiavel, La Ramée, Bodin, Montaigne, Descartes*, Paris, Nizet, 1987.

FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1990.

GINZBURG Carlo, *Le Juge et l'historien : considérations en marge du procès Sofri* [*Il giudice e lo storico*, 1991], Lagrasse, Verdier, 1997.

HARTOG François, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, [2003 ; éd. augmentée], Paris, Seuil, coll. « Points Histoire H458 », 2015.

HARTOG François, *Évidence de l'histoire : ce que voient les historiens*, Paris, EHESS, coll. « Cas de figure 5 », 2005.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'Histoire*, Kostas Papaioannou (trad.), Paris, 10-18, 2003.

HOSTEIN Antony, « Histoire et rhétorique », *Hypothèses*, vol. 6, nº 1, 2009, p. 219-234.

LESTRINGANT Frank, « L'histoire, entre évidence et bon usage », *Critique*, nº 714, 2006, p. 967-985.

MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, dans *Les luttes de classes en France [...]*, Maximilien Rubel (trad.), Paris, Gallimard, 2002.

PERNOT Laurent, « Clio et Calliope », *Hypothèses*, vol. 6, nº 1, 2009, p. 281-287.

PROST Antoine, « Les faits et la critique historique », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 55-77.

RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2000.

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire* [1971], Paris, Seuil, 1996.

B. Prudence, pensée du conseil et de l'action politique

ALADJIDI Priscille, « L'empereur Trajan : un modèle imaginaire de la charité royale dans les miroirs des princes de la fin du Moyen Âge », dans Hélène Allirot, Gilles Lecuppre et Lydwine Scordia (éd.), *Royautés imaginaires (XIIe-XVIe siècles)*, Turnhout, Brepols Publishers, 2005, p. 53-73 (en ligne : http://dx.doi.org/10.1484/M.CSM-EB.3.403, consulté le 17 novembre 2014).

AUBENQUE Pierre, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, 1963.

AUBENQUE Pierre, « Sur l'amitié chez Aristote », dans *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, 1963, p. 179-183.

BAYROU André, « Le conseil rejeté. Mises en scène de la transgression dans la vie et la carrière des humanistes français », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en mars 2015, publiés par Xavier Bonnier et Ariane Ferry, en ligne, Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude », n° 16, 2016 (en ligne : http://ceredi.labos.univ-rouen.fr)

BERRIOT-SALVADORE Evelyne, Catherine PASCAL, François ROUDAUT et TRAN (éd.), *La vertu de prudence : entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne », nº 71, 2012.

BONNIER Xavier et Ariane FERRY, « Avant-propos », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération…*, en ligne (http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?avant-propos-353.html, consulté le 3 mars 2017).

BONNET Stéphane, « Botero machiavélien ou l'invention de la raison d'État », *Les Études philosophiques*, vol. 66, nº 3, 2003, p. 315-329.

CAYE Pierre, « La question de la prudence à la Renaissance », dans Evelyne Berriot-Salvadore, Catherine Pascal, François Roudaut et Tran (éd.), *La vertu de prudence : entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne », nº 71, 2012, p. 259-278.

COUZINET Marie-Dominique, *Sub specie hominis : études sur le savoir humain au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 2007.

DELON Gaspard et Sandra PROVINI, « Les représentations du conseil du roi à l'origine du massacre de la Saint-Barthélemy : des témoignages contemporains à *La Reine Margot* de Patrice Chéreau (1994) », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*…, en ligne (http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?les-representations-du-conseil-du.html, consulté le 13 mars 2017).

DINGJAN François, *Discretio : Les origines patristiques et monastiques de la doctrine sur la prudence chez Saint Thomas d'Aquin*, Assen, Van Gorcum, 1967.

FEDELE Dante, « Face aux "guerre et ruine d'Italia". Pour une lecture politique du *Livre du Courtisan* », dans Romain Descendre et Jean-Louis Fournel (éd.), *Langages, politique, histoire. Avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 237-246.

FIGLIUOLO Bruno et Francesco SENATORE, « Per un ritratto del buon ambasciatore : regole di comportamento e profilo dell'inviato negli scritti di Diomede Carafa, Niccolò Machiavelli e Francesco Guicciardini », dans Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean-Claude Waquet (éd.), *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIXe siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015.

FOUCAULT Michel, « La Parrêsia », *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité*, nº 16, 2012, p. 157-188.

FOURNEL Jean-Louis, « La Guerre et l'État. Statuts et histoires d'un micro-texte machiavélien (*Le Prince*, III, 48) », *Exercices de rhétorique*, nº 3, 2014 (en ligne : http://rhetorique.revues.org/258, consulté le 6 août 2014).

FOURNEL Jean-Louis, « Quels sont les vrais péchés des hommes ? Rhétoriques de l'état d'urgence dans la Florence des guerres d'Italie (Savonarole, Machiavel, Guichardin) », dans Dominique de Courcelles (éd.), *Rhétorique et littérature en Europe de la fin du Moyen Âge au XVIIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2008.

FOURNEL Jean-Louis, « Ambiguïtés courtisanes et savoir-vivre politiques : notes et hypothèses sur le lexique du livre IV du *Livre du Courtisan* », dans Paolo Grossi et Juan Carlos D'Amico (éd.), *De la politesse à la politique : recherches sur les langages du* Livre du Courtisan, actes du colloque international de l'Université Basse-Normandie, 18 février 2000, Caen, Presses universitaires de Caen, 2001, p. 51-65.

FOURNEL Jean-Louis et Jean-Claude ZANCARINI, *La politique de l'expérience : Savonarole, Guicciardini et le républicanisme florentin*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2002.

FRIGO Daniela, « Prudenza politica e conoscenza del mondo : un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », dans Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean-Claude Waquet (éd.), *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIXe siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015.

FRUCHAUD Henri-Paul et Jean-François BERT, « Un inédit de Michel Foucault : « La Parrêsia ». Note de présentation », *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité*, nº 16, 2012, p. 149-156.

GAILLE-NIKODIMOV Marie, « Machiavel, penseur de l'action politique », dans Marie Gaille-Nikodimov et Thierry Ménissier (éd.), *Lectures de Machiavel*, Paris, Ellipses, 2006.

GAILLE-NIKODIMOV Marie, *Conflit civil et liberté : la politique machiavélienne entre histoire et médecine*, Paris, Champion, 2004.

GERBIER Laurent, *Histoire, médecine et politique : les figures du temps dans le* Prince *et les* Discours *de Machiavel*, Thèse de doctorat sous la direction de Bruno Pinchard, Tours, Université François-Rabelais (Tours), 1999.

GOYET Francis, « *Abito* et *magnanimità* dans le *Courtisan* de Castiglione : l'incivilité de la vertu », dans Volker Kapp et Dorothea Scholl (éd.), *Literatur und Moral*, Berlin, Duncker & Humblot (*Schriften zur Literaturwissenchaft*, 34), 2011, p. 37-64.

GOYET Francis, *Les audaces de la prudence : littérature et politique aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2009.

GOYET Francis, « Prudence et "panurgie" : Le machiavélisme est-il aristotélicien ? », dans Ullrich Langer (éd.), *Au-delà de la « Poétique » : Aristote et la littérature de la Renaissance*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », n° 367, 2002.

HOURCADE Annie, *Le conseil dans la pensée antique : les sophistes, Platon, Aristote*, Paris, Hermann, 2017.

HOURCADE Annie, « Le conseil, naissance et élaboration de la notion dans l'Antiquité ; quelques enjeux contemporains », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, en ligne (http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?le-conseil-naissance-et.html, consulté le 3 mars 2017).

HOURCADE Annie, « La question de l'écoute chez Michel Foucault », *Le Télémaque*, n° 47, 2015, p. 97-108.

JODOGNE Pierre, « "Ragione" e "pazzia" nel pensiero di Francesco Guicciardini », dans *Francesco Guicciardini tra ragione e inquietudine*, atti del convegno internazionale di Liège, 17-18 febbraio 2004, Genève, Droz, 2005, p. 7-16.

LEHMAN Aude, « *Prudentia* à Rome : étymologie et archéologie d'une notion », dans *La représentation de la Prudence*, Actes du colloque de Mulhouse, Université de Haute Alsace, 5 mars 1999, *Chroniques italiennes* LX, sans lieu, 1999, p. 31-43.

MÉNAGER Daniel, *L'ange et l'ambassadeur : diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013.

NAYA Emmanuel et Anne-Pascale POUEY-MOUNOU (éd.), *Éloge de la médiocrité : le juste milieu à la Renaissance*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005.

PELLEGRIN Pierre, *L'excellence menacée : sur la philosophie politique d'Aristote*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

PÉQUIGNOT Stéphane, Stefano ANDRETTA et Jean-Claude WAQUET (éd.), *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIXe siècle*, [en ligne], Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015.

POCOCK John Greville Agard, *The Machiavellian Moment : Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

POCOCK John Greville Agard, *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Luc Borot (trad.), Paris, Presses universitaires de France, 1997.

PONS Alain, « Guichardin, l'action et le poids des choses », dans Francesco Guicciardini, *Ricordi. Conseils et avertissements en matière politique et privée*, Paris, Ivrea, 1998, p. 7-97.

SINTOMER Yves, « De Leonardo Bruni à Francesco Guicciardini : actualité de l'humanisme civique ?, Abstract », *Raisons politiques*, nº 36, 11 février 2010, p. 5-23.

C. Sur l'écriture de l'histoire

BASSET Bérengère, *Anecdotes et apophtegmes plutarquiens à la Renaissance : des « contre exemples » ? – Anormal et anomal au XVIe siècle*, Thèse de doctorat sous la direction d'Olivier Guerrier, Toulouse, Université Toulouse 2-Le Mirail, 2013.

BASSET Bérengère, « Micro récits de l'Antiquité : de l'écriture de l'histoire à la Renaissance : introduction », dans Communication au colloque international de Toulouse, Université Toulouse II-Le Mirail, 13-14 mars 2013, en ligne sur www.canal-u.tv, 2013 (consulté le 1er novembre 2017).

BASSET Bérengère et Christine BÉNÉVENT, « Les apophtegmes de Plutarque et la tradition des miroirs du prince au XVIe siècle : l'exemple de l'*Institution du prince* de Guillaume Budé », *Littératures classiques*, nº 84, 2014, p. 63-96.

BARRAL-BARON Marie, « Fides et libertas : l'historien peut-il dire vrai ? : Érasme et les critères de la vérité en histoire », dans Jean-Philippe Genet (éd.), *La vérité : Vérité et crédibilité : construire la vérité dans le système de communication de l'Occident (XIIIe-XVIIe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 2017.

BAUMGARTEN Hermann, *Über Sleidans Leben und Briefwechsel*, Strasbourg, K. J. Trübner, 1878.

BERNARD Mathilde et Nadine KUPERTY-TSUR, « Cerner la dissidence : conceptualisation d'une notion sans nom », *Les Dossiers du Grihl*, nº 2013-01, 7 mars 2013 (DOI : 10.4000/dossiersgrihl.5550, consulté le 31 mars 2015).

BLACK Robert D., « A Humanist History in the Italian Vernacular : The Speeches in Machiavelli's Florentine Histories », dans Juan Carlos Iglesias Zoido et Victoria Pineda (éd.), *Anthologies of Historiographical Speeches from Antiquity to Early Modern Times : Rearranging the Tesserae*, Leyde, Brill, 2017, p. 339-355.

BLANCHARD Joël, « Introduction », dans Philippe de Commynes, *Mémoires*, t. 1, Genève, Droz, 2007, p. XI-CXXII.

BLANCHARD Joël, *Commynes l'Européen : l'invention du politique*, Genève, Droz, 1996.

BLANCHARD Joël, « L'histoire commynienne. Pragmatique et mémoire dans l'ordre politique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 46, nº 5, 1991, p. 1071-1105.

BONNEFON Paul, *Pierre de Paschal, historiographe du roi (1522-1565) : étude biographique et littéraire, suivie de fragments inédits de ses Histoires*, Paris, L. Techener, 1883.

BOUCHAUD Pauline, Mélanie FOUGRE-LÉVÊQUE et François WALLERICH, « Faire de l'histoire : introduction », *Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, nº 36, 2017, p. 131-136.

BOUCHER Jacqueline, « La difficulté d'être acteur et rédacteur de l'histoire à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle », dans Danielle Régnier-Bohler et Catherine Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance, 406 », 2005, p. 303-319.

BOUCHER Jacqueline, « Henri III et le recours à l'histoire dans la vie publique », dans Marie Viallon (éd.), *L'histoire et les historiens au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 157-167.

BOONE Rebecca, « Claude de Seyssel's Translations of Ancient Historians », *Journal of the History of Ideas*, vol. 61, nº 4, 2000, p. 561-575.

BOONE Rebecca Ard, « The Translator of ancient histories », dans *War, domination, and the « Monarchy of France » : Claude de Seyssel and the language of politics in the Renaissance*, Leiden Boston, Brill, 2007, p. 85-105.

BOURGAIN Pascale, « L'historiographie humaniste en France, 1400-1560 », dans Anita Di Stefano *et al.* (éd.), *La Storiografia umanistica*, atti del Convegno internazionale di studi, Messina 22-25 ottobre 1987, Messine, Sicania, 1994, vol. 1, p. 761-792.

BOUTROUE Marie-Élisabeth, « Étienne de Laigue et le commentaire de Jules César à la Renaissance », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 14, 2007, p. 159-172.

BROWN Cynthia Jane, *The Shaping of history and poetry in late medieval France : propaganda and artistic expression in the works of the Rhétoriqueurs*, Birmingham, Summa publications, 1985.

BURKE Peter, « History, Myth, and Fiction : Doubts and Debates », dans José Rabasa, Masayuki Sato, Edoardo Tortarolo et Daniel Woolf (éd.), *The Oxford History of Historical Writing : Volume 3 : 1400-1800*, Oxford, OUP, 2012, p. 261-281.

BURKE Peter, « Historical Discourse in Renaissance Italy », dans *Resonances*, Turnhout, Brepols Publishers, coll. « Ritus et Artes », nº 5, 2011, p. 113-126.

CALLARD Caroline, « L'histoire comme art de gouverner : remarques sur l'historiographie officielle des États italiens au XVIIe siècle (Savoie, Toscane, Venise, Gênes) », dans Chantal Grell (éd.), *Les historiographes en Europe de la fin du moyen âge à la révolution*, Paris, PUPS, 2006, p. 37-60.

CARRUTHERS Mary J., *The book of memory : a study of memory in medieval culture*, Cambridge, Cambridge university press, 1996.

CARTA Paolo, « "Syndérèse et conscience". Francesco Guicciardini et la philologie humaniste », dans Cécile Caby et Rosa Maria Dessì (éd.), *Humanistes, clercs et laïcs dans l'Italie du XIIIe au début du XVIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 231-250.

CARTA Paolo, *Francesco Guicciardini tra diritto e politica*, Padova, CEDAM, 2008.

CÉARD Jean, « L'Histoire écoutée aux portes de la légende », dans *Études seiziémistes : offertes à M. le Professeur V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance 177 », 1980, p. 91-110.

CHABAUD Frédérique, « Les *Mémoires* de Philippe de Commynes : un "miroir aux princes" ? », *Francia*, vol. 19, n° 1, 1992, p. 95-114.

CHARBONNEAU Frédéric, *Les silences de l'histoire : Les mémoires français du XVIIe siècle*, Sainte-Foy (Canada), Presses de l'Université Laval, 2001.

COLLARD Franck, *Robert Gaguin : un historien au travail à la fin du XVe siècle*, Genève, Droz, 1996.

COUZINET Marie-Dominique, « *Magistra vitae* : histoire et exemplarité chez Machiavel, Guichardin et Bodin », dans *Sub specie hominis : études sur le savoir humain au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 2007, p. 143-164.

COUZINET Marie-Dominique, *Histoire et méthode à la Renaissance : une lecture de la* Methodus ad facilem historiarum cognitionem *de Jean Bodin*, Paris, Vrin, 1996.

DARBO-PESCHANSKI Catherine, *Le discours du particulier: essai sur l'enquête hérodotéenne*, Paris, Seuil, coll. « Des Travaux 4 », 1987.

DEL BEN Andrea, « "Io credo vorria qualche presente" : revisioni nell'opera di Paolo Giovio », *Aevum*, vol. 75, n° 3, 2001, p. 695-704.

DEVAUX Jean, *Jean Molinet, indiciaire bourguignon*, Paris, Champion, 1996.

DORNIER Carole et Claudine POULOUIN (éd.), *L'Histoire en miettes : anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVIe-XIXe siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004.

DOSSE François, *L'Histoire en miettes : des « Annales » à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, coll. « Armillaire », n° 12, 1987.

DRUEZ Laurence, « Perspectives comparées du règne de Charles Quint : histoire officielle, histoire luthérienne, histoire italienne », dans Chantal Grell (éd.), *Les historiographes*

en Europe de la fin du moyen âge à la révolution, Paris, Presses Paris Sorbonne, 2006, p. 77-108.

DUBOIS Claude-Gilbert, « Les lignes générales de l'historiographie au XVIe siècle », dans Marie Viallon (éd.), *L'histoire et les historiens au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 13-25.

DUBOIS Claude-Gilbert, *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle (1560-1610)*, Paris, Nizet, 1977.

DUBOIS Claude-Gilbert, *Celtes et Gaulois au XVIe siècle : le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, Paris, Vrin, 1972.

DUFOURNET Jean, « Les premiers lecteurs de Commynes ou les Mémoires au XVIe siècle », dans *Philippe de Commynes : un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, De Boeck université, 1984, p. 145-192.

DUNN-LARDEAU Brenda, « De l'événement historiographique à l'événement littéraire. La traduction de 1556 du *De rebus gestis Francorum* de Paolo Emili », dans Brenda Dunn-Lardeau (éd.), *Figura*, Montréal, Figura, Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire, 2011, vol. 29, p. 85-110.

DUVAL Frédéric, « *Le Livre des commentaires Cesar sur le fait des batailles de Gaule* par Robert Gaguin (1485) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 13, 2006, p. 167-182.

EICHEL-LOJKINE Patricia et Laurent VISSIÈRE, « Introduction. Éditer *Les louenges du roy Louys XIIe de ce nom* », dans Claude de Seyssel, *Les louenges du roy Louys XIIe de ce nom : 1508*, Genève, Droz, 2009.

FOSSIER François, « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 32, n° 3, 1985, p. 361-417.

FOSSIER François, « La charge d'historiographe du seizième au dix-neuvième siècle », *Revue Historique*, vol. 258, 1 (523), juillet 1977, p. 73-92.

FOURNEL Jean-Louis, « Choisir d'écrire l'histoire chez Francesco Guicciardini : dire la guerre et échapper à Florence », *Chroniques italiennes*, n° 13, 2008, p. en ligne.

FOURNEL Jean-Louis, « La "brutalisation" de la guerre. Des guerres d'Italie aux guerres de Religion », *Astérion. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, n° 2, 2004 (DOI : 10.4000/asterion.100, consulté le 20 octobre 2017).

FOURNEL Jean-Louis, « La conception des commentaires dans l'écriture de l'Histoire de Guichardin et Monluc », dans Jean Cubelier de Beynac et Michel Simonin (éd.), *Du Pô à la Garonne : recherches sur les échanges culturels entre l'Italie et la France à la Renaissance*, Agen, Centre Matteo Bandello, 1990, p. 291-318.

FOURNEL Jean-Louis et Jean-Claude ZANCARINI, « Come scrivere la storia delle guerre d'Italia ? », dans Claudia Berra et Anna Maria Cabrini (éd.), *La* Storia d'Italia *di Guicciardini e la sua fortuna*, Milan, Cisalpino, 2012, p. 181-219.

FRANKLIN Julian H., *Jean Bodin and the sixteenth-century revolution in the methodology of law and history*, New York, Columbia University Press, 1963.

FRISCH Andrea, *The invention of the eyewitness: witnessing and testimony in early modern France*, Chapel Hill, University of North Carolina, 2004.

FUMAROLI Marc, « Mémoires et Histoire ; le dilemme de l'historiographie humaniste au XVIe siècle », dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin (éd.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, actes du colloque de Strasbourg et de Metz, 18-20 mai 1978, Paris, Klincksieck, 1979, p. 21-45.

FUMAROLI Marc, « Les Mémoires du XVIIe siècle au carrefour des genres en prose », *XVIIe Siècle*, n°s 94-95, 1971, p. 7-37.

GILBERT Felix, *Machiavel et Guichardin : politique et histoire à Florence au XVI^e^siècle*, Jean Viviès (trad.), Paris, Seuil, 1996.

GORRIS CAMOS Rosanna, « "La France estoit affamée de la lecture d'un tel historien" : lectures de Tacite entre France et Italie », dans Danielle Régnier-Bohler et Catherine Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance 406 », 2005, p. 113-141.

GRAFTON Anthony, *What Was History ? The Art of History in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

GUELFUCCI Marie-Rose, « Polybe, le regard politique, la structure des Histoires et la construction du sens », *Cahiers des études anciennes*, XLVII, 2010, p. 329-357.

GUELFUCCI Marie-Rose, « Préface », *Cahiers des études anciennes*, XLVI, 2009, p. 7-14.

GUENÉE Bernard, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 127, n° 3, 1983, p. 441-456.

GUENÉE Bernard, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 28, n° 4, 1973, p. 997-1016.

HARARI Yuval N., *Renaissance military memoirs : war, history, and identity, 1450-1600*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004.

HORSFALL Nicholas, « Dictys's Ephemeris and the Parody of Scholarship », *Illinois Classical Studies*, n° 33-34, 2009, p. 41-63.

IANZITI Gary, « La Storiografia umanistica a Milano nel Quattrocento », dans Anita Di Stefano *et al.* (éd.), *La Storiografia umanistica*, atti del Convegno internazionale di studi, Messina 22-25 ottobre 1987, Messine, Sicania, 1994, vol. 1, p. 311-332.

KELLEY Donald R., *Fortunes of History : Historical Inquiry from Herder to Huizinga*, New Haven / Londres, Yale University Press, 2008.

KELLEY Donald R., *Faces of History : Historical Inquiry from Herodotus to Herder*, New Haven / Londres, Yale University Press, 1998.

KELLEY Donald R., « Johann Sleidan and the Origins of History as a Profession », *The Journal of Modern History*, vol. 52, nº 4, 1980, p. 574-598.

KEMPSHALL Matthew, *Rhetoric and the Writing of History (400-1500)*, Manchester, Manchester University Press, 2011.

KESS Alexandra, *Johann Sleidan and the Protestant Vision of History*, Abingdon-New York, Routledge, 2017.

KNECHT Robert Jean, « Military Autobiographies in Sixteenth-Century France », dans J.R. Mulryne et Margaret Shewring (éd.), *War, Literature and the Arts in Sixteenth-Century Europe*, New York, Palgrave Macmillan, 1989, p. 3-21.

KUPERTY-TSUR Nadine, « Le moi, sujet de l'Histoire », *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, vol. 19, nº 1, 2001, p. 63-81.

KUPERTY-TSUR Nadine, *Se dire à la Renaissance : les mémoires au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1997.

LECOINTE Jean, « Review of *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVIe siècle* by Nadine Kuperty-Tsur », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 65, nº 3, 2003, p. 702-704.

LÉTOUBLON Françoise, « Darès le Phrygien et Dictys de Crète », dans Martine Furno (éd.), *La collection* Ad usum Delphini *: l'Antiquité au miroir du Grand Siècle*, Grenoble, ELLUG, 2005, p. 237-250.

MÉNAGER Daniel, « Histoire », dans André Godin, Claude Blum, Jean-Claude Margolin et Daniel Ménager (éd.), *Dictionnaire* , dans Érasme, *Éloge de la folie [...]*, Paris, R. Laffont, 1992.

MÉNIEL Bruno, « César écrivain, d'après les lecteurs de la Renaissance », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 13, 2006, p. 205-220.

MÉNIEL Bruno, « Mémoires privés et histoire publique à la Renaissance : les cas de Guichardin et d'Aubigné », dans Danielle Régnier-Bohler et Catherine Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, 2005, p. 285-302.

MÉNIEL Bruno et Bernard RIBÉMONT, « Introduction », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 13, 2006, p. 1-5.

MOLINIER Auguste, « 5401. Paul Émile, *De rebus gestis Francorum libri decem et Chronica de iisdem regibus a Pharamundo usque ad Henricum II* », *Les Sources de l'histoire de France - Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, vol. 5, nº 1, 1904, p. 151-152.

MOMIGLIANO Arnoldo, « L'histoire entre la médecine et la rhétorique », dans Gilbert Gadoffre et Pierre Chaunu (éd.), *Certitudes et incertitudes de l'histoire : trois colloques sur l'histoire*, Paris, PUF, 1987, p. 31-41.

MORENO Paola, « François Ier dans les lettres et les écrits de François Guichardin », dans *Quant l'ung amy pour l'autre veille*, Turnhout, Brepols Publishers, nº 5, 2008, vol. 5, p. 335-347.

PÉDECH Paul, *Historiens compagnons d'Alexandre : Callisthène, Onésicrite, Néarque, Ptolémée, Aristobule*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.

PRICE ZIMMERMANN T. C., *Paolo Giovio : the historian and the crisis of sixteenth-century Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

PROSPERI Valentina, « The Trojan Chronicles of Dictys and Dares in the Early Italian Humanism : A Reassessment », dans Eugenio Amato, Élisabeth Gaucher-Rémond et Giampiero Scafoglio (éd.), *La légende de Troie de l'Antiquité Tardive au Moyen Âge : variations, innovations, modifications et réécritures*, en ligne, *Atlantide*, n° 2, 2014.

PROVINI Sandra, *Les guerres d'Italie entre chronique et épopée : le renouveau de l'écriture héroïque française et néo-latine en France au début de la Renaissance*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Vignes, France, Université Paris Diderot - Paris 7, 2009.

PROVINI Sandra, « Portraits des vaincus dans la poésie néo-latine au temps des premières guerres d'Italie (1494-1512) », dans Jean-Marie Le Gall (éd.), *La défaite à la Renaissance*, Genève, Droz, 2016, p. 243-259.

RANUM Orest Allen, *Artisans of glory : writers and historical thought in seventeenth-century France*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1980.

RIDER Jeff, « Les métamorphoses historiographiques chez Jean Molinet », dans Jean Devaux, Estelle Doudet et Elodie Lecuppre-Desjardin (éd.), *Jean Molinet et son temps*, actes des rencontres internationales de Dunkerque, Lille et Gand (8-10 novembre 2007), Turnhout, Brepols, 2013, p. 183-190.

RIDOLFI Roberto, *Genesi della* Storia d'Italia *guicciardiniana*, Florence, Olschki, 1939.

ROUSSEL Denis, « Introduction », dans Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Paris, Gallimard, 2000, p. I-XVII.

ROUZIÈS Etienne, « Salluste dans les bibliothèques du XVe siècle », dans Catherine Volpihac-Auger (éd.), *D'une Antiquité l'autre. La littérature antique classique dans les bibliothèques du XVe au XIXe siècle*, Lyon, ENS Editions ; Institut d'histoire du livre, 2006, p. 29-48.

SCHEIBLE Heinz, *Aufsätze zu Melanchthon*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2010.

SÉGUIER-LEBLANC Catherine, *Le « Gibier de l'homme d'état » : lecture et exemplarité de l'histoire à la fin du XVIe siècle en France*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Balsamo, France, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2003.

SOLL Jacob, *Publishing The Prince : History, Reading, and the Birth of Political Criticism*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2005.

STIERLE Karlheinz, « L'histoire comme exemple ; l'exemple comme histoire. Contribution à la pragmatique et à la poétique des textes narratifs », *Poétique*, n° 10, 1972, p. 176-198.

TINSLEY Barbara Sher, *History and polemics in the French Reformation : Florimond de Rœmond, defender of the Church*, Selinsgrove, Susquehanna University Press, 1992.

TOLAÏNI Bruno, « Écrit de soi et combat politique. Les Mémoires de Jeanne d'Albret, reine de Navarre », *Revue italienne d'études françaises. Littérature, langue, culture*, n° 5, 15 décembre 2015 (DOI : 10.4000/rief.1023, consulté le 7 octobre 2017).

TOLAÏNI Bruno, « S'inscrire dans une lignée ? La question des généalogies dans les Mémoires du second XVIe siècle », *Les Grandes figures historiques dans les lettres et les arts* [en ligne], n° 4, 2015, p. 21-29.

VALENTE Michaela, « Storia e politica : Bodin e gli storici coevi nella *Methodus* », dans Giuseppe Zecchini et Alessandro Galimberti (éd.), *Storici antichi e storici moderni nella* Methodus *di Jean Bodin*, Milan, Vita e Pensiero, 2012, p. 109-131.

VARCHI Benedetto, *Errori del Giovio nelle Storie*, Franco Minonzio (éd.), Manziana, Vecchiarelli, 2010.

VIDAL-NAQUET Pierre, « Raison et déraison dans l'histoire », dans Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Paris, Gallimard, 2000, p. 5-30.

VIENNOT Éliane, « Marguerite de Valois et l'écriture de histoire, 1574-1614 », *Études Épistémè. Revue de littérature et de civilisation (XVIe-XVIIIe siècles)*, n° 17, 2010 (DOI : 10.4000/episteme.657, consulté le 17 août 2017).

VINTENON Alice, « Les Petites fadaises des historiens : fonction de la brièveté des exemples dans la critique lucianesque des mensonges des historiens à la Renaissance », dans Communication au colloque « Foucault et la Renaissance », Université Toulouse II-Le Mirail, 13-16 mars 2012, en ligne, 2013 (https://www.canal-u.tv, consulté le 17 juin 2017).

VIRASTAU Nicolae, « L'*ethos* du mémorialiste de Commynes à Monluc et l'évolution du genre avant le XVIIe siècle », *Fabula Colloques*, 2014 (en ligne : http://www.fabula.org/colloques/document2408.php, consulté le 31 mars 2015).

VIVANTI Corrado, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 19, n° 6, 1964, p. 1117-1124.

WEIL Raymond, « Naissance et mort de la vérité historique dans la Grèce antique », dans Gilbert Gadoffre et Pierre Chaunu (éd.), *Certitudes et incertitudes de l'histoire : trois colloques sur l'histoire*, Paris, PUF, coll. « Histoires », 1987, p. 19-29.

ZANCARINI Jean-Claude et Jean-Louis FOURNEL, « Introduction », dans Francesco Guicciardini, *Histoire d'Italie : 1492-1534. I. 1492-1513*, Paris, Robert Laffont, 1996.

D. Sur la rhétorique

ACHILLE Didier, *Principes de rhétorique et de littérature appliqués à l'étude du français*, Paris, F. Tandou et Cie, 1863.

BERNARD-PRADELLE Laurence, « Denis Lambin versus Joachim Périon : quel style pour traduire Aristote ? », *Astérion. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, n° 16, 2017 (DOI : 10.4000/asterion.2909, consulté le 3 juillet 2017).

COGITORE Isabelle, « Analyse rhétorique pratique de quelques discours des *Annales* de Tacite », *Revue des Études latines*, n° 90, 2012, p. 289-302.

COGITORE Isabelle et Giuliano FERRETTI, « L'histoire face à la rhétorique : un défi à relever. Présentation », *Exercices de rhétorique*, n° 3, 2014 (en ligne : http://rhetorique.revues.org/338, consulté le 14 juillet 2014).

CROUSAZ Jean-Pierre de, « Remarques sur le discours d'Hannibal à Scipion », *Exercices de rhétorique*, n° 2, 2013 (en ligne : http://rhetorique.revues.org.acces.bibliotheque-diderot.fr/194, consulté le 24 août 2017).

FERRETTI Giuliano et Francis GOYET, « La *Suada Gallicana* (1679) et son "double spécimen d'analyse logico-rhétorique" », *Exercices de rhétorique*, n° 3, 2014 (en ligne : http://rhetorique.revues.org/330, consulté le 2 mars 2015).

FUMAROLI Marc, *L'Âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, coll. « Titre courant 24 », 2002.

GOYET Francis, *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

GOYET Francis, « Le lieu des effets dans les *Amours* de Ronsard », dans Marie-Dominique Legrand et Keith Cameron (éd.), *Vocabulaire et création poétique dans les jeunes années de la Pléiade (1547-1555)*, Paris, Champion, 2013, p. 171-182.

GOYET Francis, « L'ornement événement dans les rhétoriques en latin », sur *Actes du colloque « Questionner l'ornement » (INHA, 7-8 nov. 2011), mis en ligne sur le site Internet des Arts Décoratifs*, http://www.lesartsdecoratifs.fr/francais/qui-sommes-nous/ressources-et-recherche/seminaires-colloques-et-journees-d-etudes/questionner-l-ornement, 2013, consulté le 3 octobre 2017.

GOYET Francis, « Le problème de la typologie des discours », *Exercices de rhétorique*, n° 1, 2013 (en ligne : http://rhetorique.revues.org/122, consulté le 14 juillet 2014).

GOYET Francis, « Le discours de *(re)conciliatio* (Junius, 1598) : enjeux politiques d'une analyse rhétorique », dans Sylvain Cornic et Pierre Servet (éd.), *Cahiers du GADGES n°11*, Genève, Droz, 2013, p. 91-112.

GOYET Francis, *Le sublime du « lieu commun » : l'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Champion, 1996.

HAMPTON Timothy, *Writing from History : The Rhetoric of Exemplarity in Renaissance Literature*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 1990.

LAURENS Pierre, « La médiation humaniste : *Instauratio totius artis rhetoricae* », dans Marc Fumaroli et Laurent Pernot (éd.), *Actualité de la rhétorique*, Paris, Klincksieck, 2002, p. 59-70.

LEEMAN A. D., « L'historiographie dans le *De oratore* de Cicéron », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, n° 3, 1985, p. 280-288.

PLETT Heinrich F., *Rhetoric and Renaissance Culture*, Berlin, Walter de Gruyter, 2004.

UTARD Régine, « Une rhétorique à l'œuvre dans les discours indirects des historiens latins », *Modèles linguistiques*, n° 58, 2008, p. 4-78.

UTARD Régine, *Le discours indirect chez les historiens latins : écriture ou oralité ? histoire d'un style*, Louvain Paris Dudley, Peeters, 2004.

ZOIDO Juan Carlos Iglesias et Victoria PINEDA (éd.), *Anthologies of Historiographical Speeches from Antiquity to Early Modern Times : Rearranging the Tesserae*, Leyde, Brill, 2017.

ZOIDO Juan Carlos Iglesias et Victoria PINEDA, « Introduction. Old Words in New Books », dans Juan Carlos Iglesias Zoido et Victoria Pineda (éd.), *Anthologies of Historiographical Speeches from Antiquity to Early Modern Times : Rearranging the Tesserae*, Leyde, Brill, 2017, p. 1-22.

E. Sur la littérature et l'histoire littéraire du XVIe siècle

AULOTTE Robert, *Amyot et Plutarque : la tradition des* Moralia *au XVIe siècle*, Genève, Droz, 1965.

BAYLE Ariane, *Romans à l'encan : de l'art du boniment dans la littérature au XVIe siècle*, Genève, Droz, 2009.

BEYS Béatrice, « L'hommage du livre à François Ier : une image royale multiple », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 79, n° 1, 2014, p. 101-128.

BIETENHOLZ Peter G., *Basle and France in the sixteenth century : the Basle humanists and printers in their contacts with Francophone culture*, Toronto, University of Toronto Press, 1971.

BOLTANSKI Ariane, « Une langue religieuse de la guerre : de quelques manuels jésuites à l'intention des soldats dans la seconde moitié du XVIe siècle », dans Marie Madeleine Fontaine et Jean-Louis Fournel (éd.), *Les mots de la guerre dans l'Europe de la Renaissance*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », DLIV, 2015, p. 169-196.

BOURRILLY Victor-Louis, *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise (14.?-1547) : contribution à l'histoire de l'humanisme sous le règne de François Ier*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905.

BROWN Cynthia Jane, *Poets, patrons, and printers : crisis of authority in late medieval France*, London, Cornell University Press, 1995.

BÜTTGEN Philippe, *Luther et la philosophie : études d'histoire*, Paris, Vrin, 2011.

CAPPELLEN Raphaël, « Rabelais et la bibliothèque imaginaire. Liste énigmatique et création générique », dans Michelle Lecolle, Raymond Michel et Sophie Milcent-Lawson (éd.), *Liste et effet liste en littérature*, Paris / Condé-sur-Noireau, Classiques Garnier / Corlet, 2013, p. 163-174.

CAVE Terence, *Pré-histoires : textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999.

CÉARD Jean, *La nature et les prodiges : l'insolite au XVIe siècle*, [1977], 2e éd. revue et augmentée, Genève, Droz, coll. « Titre courant 2 », 1996.

CHARLIER Yvonne, *Érasme et l'amitié, d'après sa correspondance*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1977.

CHARPENTIER Françoise, Jean CÉARD et Gisèle MATHIEU-CASTELLANI, « Préliminaires », dans Jean Céard (éd.), *La curiosité à la Renaissance*, actes [de la seconde Journée d'études de la] Société française des seizièmistes [Paris, 16 mai 1981], Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1986, p. 7-23.

CHOMARAT Jacques, « Un ennemi de la guerre : Érasme », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé : Lettres d'humanité*, vol. 33, n° 4, 1974, p. 445-465.

CLÉMENT Michèle, *Le Cynisme à la Renaissance : d'Érasme à Montaigne*, suivi de *Les Epistres de Diogenes (1546)*, Genève, Droz, 2005.

COLARD Jean-Max, « Le courage : la "veine royale" de François Ier poète », dans Isabelle Cogitore et Francis Goyet (éd.), *Devenir roi : essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, ELLUG, 2001, p. 119-146.

CORNILLIAT François, *« Or ne mens » : couleurs de l'éloge et du blâme chez les Grands Rhétoriqueurs*, Paris, Champion, 1994.

COSTA Daniela, *La réception française du* Courtisan *au XVIe siècle / La ricezione francese del Cortegiano nel cinquecento*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Balsamo et Lionello Sozzi, Turin, Università degli studi (Torino), 2000.

COURTEAULT Paul, *Geoffroy de Malvyn*, Paris, Champion, 1907.

DEFAUX Gérard, « De la traduction du *Courtisan* à celle de l'*Hecatomphile* : François Ier, Jacques Colin, Mellin de Saint-Gellais et le ms. BnF fr. 2335 », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 64, n° 3, 2002, p. 513-548.

DELÈGUE Yves, *Le royaume d'exil : le sujet de la littérature en quête d'auteur*, Paris, Obsidiane, 1991.

DELOINCE-LOUETTE Christiane, « Frère Jean des Entommeures : chasseur et cynique », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 101, n° 1, 2001, p. 3-20.

DEMERSON Guy, *L'esthétique de Rabelais*, Paris, SEDES, 1996.

DEMERSON Guy, « Géant de Chroniques et géants de Chronique : Rabelais entre Jean Bouchet et Erasme », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, vol. 37, nº 1, 1993, p. 25-50.

DEMERSON Guy, « Paradigmes épiques chez Rabelais », dans *Études rabelaisiennes*, Genève, Droz, 1988, vol. XXI, p. 225-236.

DEMONET Marie-Luce, « Etienne Dolet, auto-traducteur bi-frons », dans Claudio Galderisi et Jean-Jacques Vincensini (éd.), *La traduction entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 213-229.

DERUELLE Benjamin, « Enjeux politiques et sociaux de la culture chevaleresque au XVIe siècle : les prologues de chansons de geste imprimées », *Revue historique*, nº 655, 2011, p. 551-576.

DEVERT Michel, *Recherches sur la vie et l'oeuvre de Jean de Monluc (1508-1579)*, Thèse de 3e cycle, France, 1979.

DUBOIS Claude-Gilbert, « La Pléiade, une poétique nouvelle. L'impulsion de deux poètes des bords de Loire, Du Bellay et Ronsard », dans Françoise Argod-Dutard (éd.), *Le français : des mots de chacun, une langue pour tous : Des français parlés à la langue des poètes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 267-277.

EDEN Kathy, *The Renaissance Rediscovery of Intimacy*, Chicago / Londres, The University of Chicago Press, 2012.

FRÉMY Édouard, « La Vie publique et privée de Henri de Mesmes », dans Henri de Mesmes, *Mémoires inédits*, [Slatkine, 1970], Paris, E. Leroux, 1886, p. 3-124.

GANDILLAC Maurice de et Jean-Claude MARGOLIN (éd.), *Platon et Aristote à la Renaissance*, actes du XVIe Colloque international de Tours [juillet 1973], Paris, Vrin, 1976.

GARRIGUES Véronique, *Adrien de Monluc (1571-1646) : d'encre et de sang*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2006.

GILMONT Jean François, *Jean Crespin*, Genève, Droz, 1981.

GORRIS CAMOS Rosanna, « Dans le labyrinthe de Gohory, lecteur et traducteur de Machiavel », *Laboratoire italien. Politique et société*, nº 8, 2008, p. 195-229.

GOYET Francis, « D'Hercule à Gargantua : l'ambivalence des géants », dans Michel Simonin (éd.), *Rabelais pour le XXIe siècle*, Genève, Droz (*Études Rabelaisiennes*, XXXIII), 1998.

HAMPTON Timothy, « The Diplomatic Moment : Representing Negotiation in Early Modern Europe », *Modern Language Quarterly*, vol. 67, nº 1, 2006, p. 81-103.

HEUBI William, *François Ier et le mouvement intellectuel en France (1515-1547)*, [Slatkine, 1972], Lausanne, F. Rouge, 1913.

HUCHON Mireille, *Rabelais*, Paris, Gallimard, 2011.

IANZITI Gary, « Rabelais and Machiavelli », *Romance Notes*, vol. 16, nº 2, 1975, p. 460-473.

JEANNERET Michel, *Le défi des signes : Rabelais et la crise de l'interprétation à la Renaissance*, Orléans, Paradigme, 1994.

JOUBAUD Pascal et Claire SICARD, « Fonctions et rétributions de Mellin de Saint-Gelais », *Demêler Mellin de Saint-Gelais*, Carnet de recherche *Hypothèses*, 2015 (en ligne : http://demelermellin.hypotheses.org/4150, consulté le 6 juillet 2017).

LA CHARITÉ Claude, « L'édition bilingue des œuvres complètes d'Aristote par Isaac Casaubon dans la Bibliothèque du Grand Séminaire de Rimouski », *Mémoires du livre / Studies in Book Culture*, vol. 5, nº 1, 2013 (DOI : 10.7202/1020220ar, consulté le 30 avril 2017).

LACORE-MARTIN Emmanuelle, *Figures de l'histoire et du temps dans l'œuvre de Rabelais*, Genève, Droz, 2011.

LANGER Ullrich, *Vertu du discours, discours de la vertu : littérature et philosophie morale au XVIe siècle en France*, Genève, Droz, 1999.

LAUVERGNAT-GAGNIÈRE Christiane, *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au XVIe siècle : athéisme et polémique*, Genève, Paris, Droz, diff. Champion-Slatkine, 1988.

LECOLLE Michelle, Raymond MICHEL et Sophie MILCENT-LAWSON (éd.), *Liste et effet liste en littérature*, Paris / Condé-sur-Noireau, Classiques Garnier / Corlet, 2013.

LECOQ Anne-Marie, « La fondation du Collège royal et "L'Ignorance chassée" de Fontainebleau », dans Marc Fumaroli (éd.), *Les origines du Collège de France (1500-1560)*, Paris, Collège de France-Klincksieck, 1998, p. 185-206.

LECOQ Anne-Marie, *François Ier imaginaire : symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, 1987.

MALET Nicole, *Dieu selon Calvin : des mots à la doctrine*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1977.

MARGOLIN Jean-Claude, « Sympathie(s) et antipathie(s) à la Renaissance. Figures concrètes du même et de l'autre », *Le Journal de la Renaissance*, vol. 5, 2007, p. 169-190.

MÄRTL Claudia, Christian KAISER et Thomas RICKLIN (éd.), *« Inter graecos latinissimus, inter latinos graecissimus » : Bessarion zwischen den Kulturen*, Berlin / Boston, Walter de Gruyter, 2013.

MAYER Claude Albert, *Lucien de Samosate et la Renaissance française*, Paris, Classiques Garnier, 1984.

MÉNAGER Daniel, « Le récit de bataille », dans Danielle Régnier-Bohler et Catherine Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002, Genève, Droz, 2005, p. 339-350.

MÉNIEL Bruno, « La colère dans la poésie épique, du Moyen Âge à la fin du XVIe siècle », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 11, 2004, p. 37-48.

MILHE POUTINGON Gérard, « Panurge le décalé. L'imaginaire concrétisant du conseil et de la délibération au XVIe siècle », dans *Dramaturgies du conseil et de la délibération*…, en

ligne (http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?panurge-le-decale-l-imaginaire.html, consulté le 4 mars 2017).

NOLHAC Pierre de, *Ronsard et l'humanisme, avec un portrait de Jean Dorat et un autographe de Ronsard*, Paris, É. Champion, 1921.

PETEY-GIRARD Bruno, « François Ier et les lettres », dans Bruno Petey-Girard et Magali Vène (éd.), *François Ier : pouvoir et image*, catalogue d'exposition [Paris, BnF, site François Mitterrand, 24 mars 2015 - 21 juin 2015], Paris, BnF, 2015, p. 208-219.

PETRIS Loris, « Entre implication et distanciation : pouvoir et écriture dans la correspondance du cardinal Jean du Bellay », *Seizième Siècle*, nº 6, 2010, p. 165-184.

PETRIS Loris, « Vestiges de la bibliothèque du cardinal Jean du Bellay », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 69, nº 1, 2007, p. 131-146.

PICOT Émile, « Jean de Monluc », dans *Les Français italianisants au XVIe siècle*, Paris, Champion, 1906, p. 251-269.

PLAUT Aurélie, *De l'ethos « préalable » à l'ethos « discursif » : la construction de la figure du polémiste catholique dans les ouvrages de Florimond de Rœmond (1540?-1601)*, Thèse de doctorat sous la direction de Marie-Luce Demonet, Tours, Université de Tours, 2009.

PLAUT Aurélie, « Les principales sources de Florimond de Rœmond dans *L'Erreur Populaire de la Papesse Jane* (1587, 1594) », *Le Journal de la Renaissance*, vol. 4, 1er janvier 2006, p. 199-222.

RENOUARD Philippe, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVIe siècle*, Genève, Droz, 1969.

REYNAUD Hector, *Essai d'histoire littéraire : Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Montpellier, [Slatkine, 1971], Paris, Thorin et fils, 1893.

RIGOLOT François, « La "conjointure" du *Pantagruel* : Rabelais et la tradition médiévale », *Littérature*, vol. 41, nº 1, 1981, p. 93-103.

ROTHSTEIN Marian, « When Fiction is Fact : Perceptions in Sixteenth-Century France », *Studies in Philology*, vol. 83, nº 3, 1986, p. 359-375.

ROUGET François, « Un poète sans "œuvre" : sur des vers inédits de Mellin de Saint-Gelais », *Studi Francesi*, 174 (LVIII | III), 2014, p. 519-531.

SCREECH Michael Andrew, *L'évangélisme de Rabelais. Aspects de la satire religieuse au XVIe siècle*, Genève-Paris, Droz, 1959.

SICARD Claire, « Picrochole au miroir de Charles Quint », *Le Verger*, n° 1, revue en ligne du site *Cornucopia*, 2012 (consulté le 30 avril 2017).

SIMONIN Michel, « Peut-on parler de politique éditoriale au XVIe siècle ? Le cas de Vincent Sertenas, libraire du Palais », dans *L'Encre et la lumière. Quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004, p. 761-782.

STEPHENS Walter, *Les géants de Rabelais : folklore, histoire ancienne, nationalisme*, Florian Preisig (trad.), [*Giants in those days*, 1989], Paris, Champion, 2006.

STREBLER Aline, « Rabelais médecin dans le *Gargantua*. Du « corps-tube » au « livre-corps ». », *Le Verger*, n° 1, revue en ligne du site *Cornucopia*, 2012 (http://cornucopia16.com, consulté le 18 octobre 2017).

TAMIZEY DE LARROQUE Philippe, *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement de Bordeaux*, Paris, A. Aubry, 1867.

TOULET Emmanuelle (éd.), *L'art du manuscrit de la Renaissance en France* [cat. d'exposition, Musée Condé, du 26 septembre 2001 au 7 janvier 2002], Paris, Chantilly, Somogy, éd. d'art du Musée Condé, Château de Chantilly, 2001.

TOURRETTE Éric, *Une écriture du discernement : enquête sur les formes brèves de la description morale (1574-1701)*, Thèse de doctorat dirigée par Jean-Pierre Landry, Lyon, Université Jean Moulin, 2004.

VAN DELFT Louis, *Les spectateurs de la vie : généalogie du regard moraliste*, Laval, Presses Université Laval, 2005.

VÈNE Magali, « Des livres et un roi », dans Bruno Petey-Girard et Magali Vène (éd.), *François Ier : pouvoir et image*, catalogue d'exposition [Paris, BnF, site François Mitterrand, 24 mars 2015 - 21 juin 2015], Paris, BnF, 2015, p. 220-231.

VERRIER Frédérique, *Les armes de Minerve : l'humanisme militaire dans l'Italie du XVIe siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997.

VEYRIN-FORRER Jeanne, « Fabriquer un livre au XVIe siècle », dans Henri-Jean Martin, Roger Chartier et Jean-Pierre Vivet (éd.), *Histoire de l'édition française*, Bordeaux, Promodis, 1982, vol. 1, p. 279-301.

VIALLON Marie et Bernard DOMPNIER, « Un point d'histoire lyonnaise dans un *Consulto* de Sarpi : une question de méthode », dans Marie Viallon (éd.), *Autour du Concile de Trente*, actes de la table ronde de Lyon, 28 février 2003, Saint-Étienne, Université de Saint-Etienne, 2006, p. 11-46.

VILLEY Pierre, *Les Sources d'idées, textes choisis et commentés*, Paris, Plon-Nourrit, 1912.

VIX Jean-Luc, « Les héros de la guerre de Troie comme exempla ? Réflexions autour d'une édition de 1573 », dans Eugenio Amato, Élisabeth Gaucher-Rémond et Giampiero Scafoglio (éd.), *La légende de Troie de l'Antiquité Tardive au Moyen Âge : variations, innovations, modifications et réécritures*, [en ligne], *Atlantide*, n° 2, 2014.

WILSON-CHEVALIER Kathleen, « La représentation de la lectrice bellifontaine et le système de civilité à la cour de François Ier », dans Isabelle Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

F. Histoire du XVIe siècle

ARABEYRE Patrick, « Aux racines de l'absolutisme : Grand Conseil et Parlement à la fin du Moyen Âge d'après le *Tractatus celebris de auctoritate et preeminentia sacri magni concilii et parlamentorum regni Francie* de Jean Montaigne (1512) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, nº 7, 2000 (DOI : 10.4000/crm.905, consulté le 26 novembre 2016).

BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2015.

BARBICHE Bernard, « Le Conseil du roi », dans *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, Chap. XVI, Paris, PUF, 2012, p. 279-312.

BISCHOFF Georges, *La guerre des paysans : l'Alsace et la révolution du Bundschuh, 1493-1525*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2010.

BITTON Davis, *The French Nobility in Crisis, 1560-1640*, Stanford, Stanford University Press, 1969.

BOSC Olivier et Maxence HERMANT (éd.), *Le siècle de François Ier : du roi guerrier au roi mécène* [cat. d'exposition qui s'est tenue au Jeu de Paume du domaine de Chantilly, du 7 septembre au 7 décembre 2015], Paris, Éditions Cercle d'art, 2015.

BOURRILLY Victor-Louis, « Les diplomates de François Ier : Maraviglia à Milan (1532-1533) », *Bulletin italien*, VI, 1906, p. 133-146.

BRANCOURT Isabelle, « Rappels ou jalons : quelques remarques sur les remontrances », sur *Parlement(s) de Paris et d'ailleurs (XIIIe-XVIIIe siècles)*, https://parlementdeparis.hypotheses.org/924, 2012.

CAROUGE Pierre, « Artus (1474-1519) et Guillaume (1482-1525) Gouffier à l'émergence de nouvelles modalités de gouvernement », dans Cédric Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 229-254.

CHARTON-LE CLECH Sylvie, *Chancellerie et culture au XVIe siècle : les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993.

CLAERR Roseline et Olivier PONCET (éd.), *La prise de décision en France (1525-1559) : recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Paris, École Nationale des Chartes, 2008.

COSANDEY Fanny, « Instituer la toute-puissance ? Les rapports d'autorité dans la France d'Ancien Régime », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, nº 17, 2009, p. 39-54.

CROUZET Denis, *Charles Quint : Empereur d'une fin des temps*, Paris, Odile Jacob, 2016.

CROUZET Denis, *La nuit de la Saint-Barthélemy : un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994.

CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.

DECRUE DE STOUTZ Francis, *Anne de Montmorency : grand-maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885.

ÉDOUARD Sylvène, « Le roi chevalier en France au XVIe siècle. Construction et vocation du modèle », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, Numéro spécial II, 2013, p. 33-60.

ESCAMILLA Michèle, « Le règne de Charles Quint : un bilan impossible ? », dans Annie Molinié-Bertrand et Jean-Paul Duviols (éd.), *Charles Quint et la monarchie universelle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 5-22.

GARNIER Édith, *L'alliance impie : François Ier et Soliman le Magnifique contre Charles Quint, 1529-1547*, Paris, Le Félin, 2008.

GUENÉE Bernard, « Le Conseil du roi au Moyen Âge », *La Revue administrative*, vol. 52, no 3, 1999, p. 5-9.

JOUANNA Arlette, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.

JOUANNA Arlette, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, R. Laffont, 1998.

JOUANNA Arlette, Philippe HAMON, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC, *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris, R. Laffont, 2001.

KNECHT Robert Jean, « Louise de Savoie (1467-1531) », dans Cédric Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 173-186.

KNECHT Robert Jean, *Un prince de la Renaissance : François Ier et son royaume*, Patrick Hersant (trad.), Paris, Fayard, 1998.

LE FUR Didier, *François Ier*, Paris, Perrin, 2015.

LE FUR Didier, *Marignan, 1515*, [éd. augmentée], Paris, Perrin, 2015.

LE GALL Jean-Marie, « Autopsie d'une figure de la défaite : Le roi prisonnier ou les embarras du vainqueur, François Ier après Pavie », *Hypothèses*, vol. 11, no 1, 2008, p. 297-314.

LE GALL Jean-Marie, « La capture de François Ier, une mauvaise nouvelle ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, no 25, 21 mars 2017, p. 121-140.

LE GALL Jean-Marie (éd.), *La défaite à la Renaissance*, Genève, Droz, 2016.

LE GALL Jean-Marie, *L'honneur perdu de François Ier : Pavie, 1525*, Paris, Payot, 2015.

LE GALL Jean-Marie, *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (XVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Payot, 2011.

LE ROUX Nicolas, *Le crépuscule de la chevalerie : noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2015.

LE ROUX Nicolas, *1515 : l'invention de la Renaissance*, Paris, Armand Colin, 2015.

LE ROUX Nicolas, *Le Roi, la cour, l'État : De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

LE ROUX Nicolas, « Honneur et fidélité : les dilemmes de l'obéissance nobiliaire au temps des troubles de Religion », *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, vol. 22, nº 1, 2004, p. 127-146.

LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.

MARAVALL José Antonio, *Carlos V y el pensamiento político del Renacimiento*, Madrid, Boletín oficial del Estado Centro de estudios políticos y constitucionales, coll. « Estudios políticos », 1999.

MATTINGLY Garrett, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin, 1955.

MICHON Cédric, *François Ier : les femmes, le pouvoir et la guerre*, Paris, Belin, 2015.

MICHON Cédric, « Conseils et conseillers en France (1461-1547) », dans Cédric Michon (éd.), *Conseils & conseillers dans l'Europe de la Renaissance : v. 1450 - v. 1550*, Tours, Presses universitaires François Rabelais de Tours, 2012, p. 67-108.

MICHON Cédric (éd.), *Conseils & conseillers dans l'Europe de la Renaissance : v. 1450 - v. 1550*, Tours, Presses universitaires François Rabelais de Tours, 2012.

MICHON Cédric, « Commynes et le conseil », dans Joël Blanchard (éd.), *1511-2011, Philippe de Commynes : droit, écriture deux piliers de la souveraineté*, Genève, Droz, 2012, p. 145-162.

MICHON Cédric (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

MICHON Cédric, « Introduction », dans Cédric Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

MICHON Cédric, « Mécénat et politique. Le cas des prélats français et anglais à la Renaissance », dans Frédérique Lemerle, Yves Pauwels et Gennaro Toscano (éd.), *Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest*, Villeneuve d'Ascq, UMR CNRS IRHiS – Lille 3, 2009, p. 23-37.

MICHON Cédric, « Conseils, conseillers et prise de décision sous François Ier », dans Roseline Claerr et Olivier Poncet (éd.), *La prise de décision en France (1525-1559) : recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Paris, École Nationale des Chartes, 2008, p. 15-34.

MICHON Cédric et Loris PETRIS (éd.), *Le cardinal Jean Du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Rennes, Presses universitaires François Rabelais de Tours et Presses universitaires de Rennes, 2013.

MOUSNIER Roland, « Le Conseil du Roi de la mort de Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 1, 1947, p. 29-67.

NAWROCKI François, « Le conseiller favori, objet de la décision royale », dans Roseline Claerr et Olivier Poncet (éd.), *La prise de décision en France…*, p. 35-52.

PONCET Olivier, « Prendre une décision en France à la Renaissance (1525-1559) », dans Roseline Claerr et Olivier Poncet (éd.), *La prise de décision en France…* p. 15-34.

POTTER David, « Anne de Pisseleu (1508-1580), duchesse d'Étampes, maîtresse et conseillère de François Ier », dans Cédric Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 535-556.

POTTER David, « Politics and faction at the court of Francis I : the Duchesse D'Étampes, Montmorency and the Dauphin Henri », *French History*, vol. 21, nº 2, 1er juin 2007, p. 127-146.

POUMARÈDE Géraud, « Le voyage de Tunis et d'Italie de Charles Quint ou l'exploitation politique du mythe de la croisade (1535-1536) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 67, nº 2, 2005, p. 247-285.

RENTET Thierry, « Anne de Montmorency (1493-1567). Le conseiller médiocre », dans Cédric Michon (éd.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 279-312.

RENTET Thierry, *Anne de Montmorency : grand maître de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

ROUSSET Pierre, « Par le fer et par le feu, elles ont fait l'histoire », dans Marie Viallon (éd.), *L'histoire et les historiens au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 79-91.

SABLON DU CORAIL Amable, *1515, Marignan*, Paris, Tallandier, 2015.

SALMON John Hearsey McMillan, « Protestant jurists and theologians in early modern France : the family of Cappel », dans *Renaissance and Revolt : Essays in the Intellectual and Social History of Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 54-72.

SCAILLIÉREZ Cécile, « Un portrait méconnu de François Ier peint par Jean Clouet : le frontispice des *Histoires* de Diodore de Sicile au musée Condé de Chantilly », *Revue du Louvre*, nº 4, 1996, p. 47-52.

SCHALK Ellery, *L'épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500 - vers 1650*, Christiane Travers (trad.), [1986], Seyssel [Paris], Champ Vallon, diff. PUF, 1996.

THIREAU Jean-Louis, « Le Conseil du roi au XVIe siècle », *La Revue administrative*, vol. 52, nº 3, 1999, p. 10-19.

WAELE Michel De, « La fin des guerres de Religion et l'exclusion des femmes de la vie politique française », *French Historical Studies*, vol. 29, nº 2, 2006, p. 199-230.

G. Divers

BARRETT Anthony A., *Caligula : The Abuse of Power*, Londres - New York, Routledge, 2015.

BARTHES Roland, *Sur Racine*, [1963], Paris, Seuil, 1979.

BOURDIEU Pierre, *Les règles de l'art: genèse et structure du champ littéraire*, Nouvelle édition revue et corrigée., Paris, Éditions du Seuil, 1998.

BOURDIEU Pierre, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 89, nº 1, 1991, p. 3-46.

CAVAILLÉ Jean-Pierre, « L'Italie déniaisée dans les Naudeana de Guy Patin », *Les Dossiers du Grihl*, 13 mars 2017 (en ligne : https://dossiersgrihl.revues.org/6079, consulté le 15 septembre 2017).

CONSTABEL Carla Rebecca, *Northern French tomb monuments in a period of crisis, c.1477-1589*, Ph.D., Leicester, University of Leicester, 2014.

GALLAND-SZYMKOWIAK Mildred, « Le mérite chez La Rochefoucauld ou l'héroïsme de l'honnêteté », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, nº 5, 2002, p. 799-811.

PAUL Deschamps, « Maurice Roy. Un grand artiste de la Renaissance : le sculpteur Pierre Bontemps (1505-1568) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 4, nº 19, 1913, p. 98-101.

PROUST Marcel, *Sodome et Gomorrhe*, Antoine Compagnon (éd.), Paris, Gallimard, 1989.

ROSELLINI Michèle, « Les singes de La Fontaine », *Littératures*, nº 66, 2012, p. 197-207.

VITRY Paul, « Le tombeau de Jean d'Humières et l'œuvre de Pierre Bontemps », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, vol. 38, nº 1, 1941, p. 186-202.

ZUMTHOR Paul, « Litteratus/Illitteratus. Remarques sur le contexte vocal de l'écriture médiévale », *Romania*, vol. 106, nº 421, 1985, p. 1-18.

VIII. ICONOGRAPHIE

Anonyme, *Portrait de Guillaume du Bellay*, XVIe siècle, N° d'inventaire : MV 3151 © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot, 32,5 x 23,2 cm.

Anonyme, *Martin du Bellay Seigneur de Langey preste serment de Chevalier de St Michel en 1555* [en présence de Henri II]. BnF, Département des manuscrits, Clairambault 1242, p. 1891 (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9001107v).

Anonyme, « Concilio et uirtute », gravure, dans Andrea Alciato, *Livret des Emblemes*, Jean Lefevre (trad.), Paris, Chrestien Wechel, 1536, f° O7*v* (http://www.emblems.arts.gla.ac.uk).

Anonyme, « Fortune surmontant Vertu », gravure, Andrea Alciato, *Livret des Emblemes*, J. Lefevre (trad.), Paris, Chrestien Wechel, 1536, p. 147-148 (http://www.emblems.arts.gla.ac.uk/french/emblem.php?id=FALb112) [en dernière de couverture].

Anonyme, « Histoire », gravure, dans Cesare Ripa, *Iconologie*, Paris, Chez l'Autheur, 1636, p. 106

Anonyme, « Connaissance et Conseil », gravure, dans Cesare Ripa, *Iconologie*, *op. cit.*, p. 46

BONTEMPS Pierre (attribué à), *Tombeau de Guillaume du Bellay*, Cathédrale Saint-Julien du Mans, c. 1543-1557 (photographies : Lionel Piettre).

CLOUET Jean (?) et Noël BELLEMARE (?), *Antoine Macault lisant sa traduction de Diodore de Sicile au roi François Ier et à sa cour*, sans date, dans *Les trois premiers livres de Diodore de Sicile, traduits en français par Antoine Macault*, Paris, 1534, manuscrit enluminé par Jean Clouet (?), Noël Bellemare (?) et le Maître de François de Rohan, f°1*v* Chantilly, Musée Condé © RMN-Grand Palais (domaine de Chantilly) / René-Gabriel Ojéda, 0,29 x 0,2m.

Index

Les notions sont indiquées en italique, les noms propres en romain. Les auteurs anciens (avant 1800) ne sont nommés que par leur patronyme (sauf en cas d'homonymes).

Alciat, 149
  Alciato, 27, 52, 60, 105, 149, 584, 661
Amyot, 3, 5, 13, 14, 16, 27, 28, 29, 33, 122, 123, 124, 130, 131, 145, 183, 383, 441, 460, 659, 673, 685, 731, 738, 755, 757, 788
Aristote, 20, 25, 32, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 98, 100, 119, 121, 122, 129, 149, 154, 155, 179, 182, 197, 253, 283, 285, 292, 313, 333, 360, 383, 531, 573, 595, 606, 658, 675, 711, 755, 756, 775, 777, 778, 786, 790
Balsamo (Jean), 6, 8, 20, 22, 45, 353, 465, 652, 653, 654, 655, 663, 667, 687, 692, 695, 705, 717, 722, 754, 764, 770, 771, 773, 785, 789
Bodin, 3, 5, 14, 15, 19, 20, 21, 58, 77, 78, 128, 205, 277, 303, 378, 380, 387, 403, 478, 479, 480, 485, 486, 487, 510, 595, 629, 653, 657, 659, 666, 668, 669, 672, 675, 677, 678, 679, 680, 682, 737, 748, 757, 772, 775, 781, 782, 785
Bourrilly, 8, 36, 144, 150, 166, 178, 181, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 214, 215, 216, 217, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 234, 235, 236, 239, 240, 241, 253, 256, 260, 261, 262, 264, 265, 275, 303, 337, 340, 373, 382, 383, 384, 393, 396, 400, 401, 402, 404, 406, 413, 414, 415, 416, 417, 419, 421, 424, 426, 427, 428, 429, 431, 433, 450, 451, 457, 459, 460, 461, 462, 464, 488, 489, 511, 518, 519, 520, 521, 529, 530, 547, 549, 553, 554, 564, 568, 575, 582, 751, 752, 753, 767, 788, 794
Budé, 12, 44, 46, 47, 71, 72, 107, 124, 132, 145, 146, 149, 150, 152, 160, 173, 174, 175, 180, 205, 253, 256, 274, 306, 369, 762, 768, 779, 787, 788
Calvin, 62, 266, 415, 530, 766, 791
Castiglione, 45, 65, 85, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 177, 183, 213, 318, 451, 483, 532, 607, 687, 721, 748, 762, 777
Catherine de Médicis, 30, 491, 493, 495, 603, 608, 613, 624, 646
César, 16, 20, 26, 144, 148, 150, 159, 161, 162, 163, 168, 171, 173, 175, 183, 184, 214, 216, 217, 225, 254, 256, 272, 320, 339, 344, 345, 348, 349, 358, 360, 362, 363, 370, 386, 387, 425, 447, 451, 461, 467, 470, 473, 474, 475, 479, 480, 507, 512, 513, 537, 592, 646, 653, 667, 668, 673, 674, 678, 688, 699, 714, 715, 716, 726, 742, 755, 766, 780, 784
Charles IX, 460
Charles Quint, 35, 70, 104, 132, 177, 204, 207, 210, 217, 224, 226, 228, 229, 241, 272, 273, 393, 394, 404, 405, 406, 407, 408, 410, 411, 414, 417, 421, 422, 423, 426, 428, 438, 445, 446, 447, 478, 479, 519, 528, 530, 534, 553, 554, 558, 571, 629, 637, 674, 767, 781, 792, 794, 797
chronique
  cronique, 126, 143, 145, 146, 152, 153, 164, 170, 226, 227, 240, 267, 268, 269, 270, 278, 279, 281, 326, 327, 370, 387, 482, 674, 761, 784
Cicéron, 12, 14, 15, 46, 56, 80, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 101, 106, 111, 122, 129, 136, 137, 141, 143, 144, 148, 149, 159, 164, 173, 175, 188, 189, 190, 224, 254, 264, 305, 307, 309, 310, 311, 312, 314, 318, 333, 341, 342, 352, 362, 363, 370, 373, 384, 392, 461, 468, 471, 473, 480, 507, 511, 520, 548, 586, 609, 664, 671, 673, 711, 718, 730, 742, 755, 756, 787
Colin, 45, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 187, 192, 193, 195, 198, 222, 253, 274, 304, 314, 320, 324, 325, 342, 369,

385, 391, 460, 468, 477, 487, 575, 655, 736, 757, 788, 789, 795
Commynes, 171
Commines, 20, 22, 28, 29, 37, 38, 63, 64, 156, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 179, 181, 183, 184, 209, 210, 221, 226, 227, 256, 258, 327, 329, 345, 346, 347, 350, 354, 355, 358, 361, 362, 363, 368, 369, 370, 387, 421, 424, 425, 434, 435, 447, 448, 450, 463, 465, 470, 471, 474, 475, 481, 482, 483, 484, 486, 488, 498, 500, 505, 509, 512, 537, 538, 540, 546, 567, 621, 629, 652, 653, 664, 671, 672, 674, 675, 677, 680, 682, 688, 694, 736, 741, 759, 771, 779, 780, 781, 786, 796
conciones
concion, 100, 106, 113, 256, 480, 696, 711, 758, 816
conseil du roi, 18, 25, 133, 441, 640, 776, 794
consilium
consilia, 26, 33, 50, 51, 72, 73, 74, 283, 305, 373, 631, 661, 720
Cooper, 36, 177, 178, 206, 207, 215, 216, 217, 218, 221, 223, 231, 232, 233, 234, 235, 254, 257, 258, 274, 275, 277, 303, 367, 452, 509, 510, 554, 562, 564, 767, 768
Courteault (Paul), 8, 35, 462, 463, 464, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 499, 500, 501, 506, 512, 513, 516, 532, 536, 542, 604, 613, 625, 628, 653, 692, 753, 769, 789
délibératif
délibération, 21, 83, 86, 87, 88, 89, 93, 115, 129, 131, 148, 168, 308, 737, 742
Descartes, 11, 14, 22, 747, 748, 764, 775, 790
diligence
diligent, 80, 176, 194, 223, 261, 263, 288, 294, 304, 309, 310, 317, 318, 319, 325, 326, 331, 332, 335, 339, 344, 345, 358, 369, 374, 375, 379, 386, 416, 427, 429, 437, 443, 472, 492, 531, 540, 548, 556, 563, 569, 580, 581, 582, 598, 599, 600, 656, 678, 679, 680, 685, 690, 697, 701
discernement
discerner, 3, 31, 38, 61, 64, 74, 75, 76, 78, 80, 81, 82, 124, 129, 130, 131, 133, 330, 599, 631, 695, 708, 731, 735, 738, 745, 746, 748, 792
discrétion
discrezione, 3, 5, 11, 38, 61, 75, 79, 80, 81, 82, 85, 98, 124, 129, 131, 133, 135, 136, 137, 224, 279, 282, 303, 304, 318, 330, 331, 332, 341, 358, 359, 369, 387, 406, 429, 532, 552, 599, 607, 631, 661, 679, 731, 745, 816
Dolet, 26, 217, 223, 224, 254, 255, 256, 305, 306, 318, 362, 363, 441, 557, 578, 579, 597, 759, 764, 789
Guillaume du Bellay
Langey, 1, 3, 5, 18, 19, 22, 35, 36, 37, 38, 39, 48, 49, 57, 184, 201, 203, 206, 207, 208, 210, 213, 214, 215, 218, 220, 221, 222, 223, 230, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 247, 252, 253, 255, 258, 264, 266, 275, 277, 278, 279, 280, 303, 336, 353, 368, 370, 371, 380, 383, 393, 396, 421, 425, 428, 437, 457, 461, 468, 470, 479, 489, 492, 501, 520, 531, 532, 537, 549, 559, 563, 564, 605, 644, 651, 665, 666, 672, 705, 735, 736, 738, 739, 816
Jean du Bellay, 35, 36, 65, 204, 206, 214, 224, 226, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 252, 253, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 264, 266, 267, 283, 285, 292, 296, 298, 303, 319, 336, 365, 369, 387, 433, 437, 463, 464, 469, 487, 488, 489, 506, 510, 526, 530, 537, 644, 739
Joachim du Bellay, 35, 80, 174, 206, 238, 363, 476
Martin du Bellay, 1, 3, 5, 7, 35, 36, 37, 38, 39, 105, 203, 204, 205, 212, 218, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 239, 303, 368, 393, 413, 424, 433, 434, 455, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 486, 488, 489, 492, 493, 498, 505, 506, 508, 509, 510, 511, 512, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 526, 528, 529, 530, 532, 534, 535, 537, 539, 540, 545, 546, 547, 550, 552, 553, 554, 555, 556, 559, 560, 562, 565, 566, 567, 570, 571, 573, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 584, 590, 591, 597, 617, 618, 619, 621, 622, 625, 627, 628, 630, 631, 633, 634, 636, 637, 639, 640, 643, 644, 645, 647, 651, 653, 659, 666, 667, 676, 680, 688,

691, 699, 707, 736, 737, 738, 741, 742, 744, 745, 746, 749, 752, 798, 816
René du Bellay, 219, 239, 240, 241, 368, 460, 485, 489, 491, 537, 538, 542, 549, 668
Dubois (Claude-Gilbert), 12, 13, 18, 19, 21, 22, 23, 31, 32, 141, 142, 144, 206, 266, 322, 396, 398, 400, 459, 462, 464, 465, 481, 524, 526, 546, 631, 632, 651, 653, 656, 657, 736, 739, 742, 771, 773, 774, 781, 789
épidictique
éloge, 3, 87, 88, 115, 126, 145, 146, 308, 473, 480, 506, 508, 511, 521, 659, 718, 746
Érasme, 755
Erasmus, 46, 63, 73, 123, 124, 125, 126, 130, 131, 138, 152, 180, 215, 246, 271, 272, 274, 309, 328, 329, 343, 410, 427, 764, 779, 784, 788
Étampes (duchesse de), 450, 625, 796
Ferretti (Giuliano), 6, 24, 92, 99, 100, 101, 786
Fleuranges, 171
Florange, 171, 354, 355, 368, 369, 394, 463, 505, 508, 512, 576, 577, 579, 760, 761
Foucault (Michel), 31, 32, 34, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 128, 130, 137, 329, 357, 607, 660, 771, 772, 773, 775, 776, 777, 778, 786
Fournel (Jean-Louis), 3, 6, 12, 21, 31, 34, 64, 65, 78, 81, 82, 83, 97, 110, 135, 164, 347, 370, 371, 446, 452, 459, 465, 468, 496, 506, 557, 574, 576, 587, 591, 603, 640, 739, 760, 763, 776, 777, 782, 786, 788
François Ier, 3, 17, 19, 35, 43, 44, 46, 48, 53, 54, 59, 85, 125, 142, 172, 175, 176, 178, 184, 206, 209, 213, 223, 228, 238, 239, 253, 254, 256, 257, 272, 273, 306, 318, 336, 353, 356, 361, 369, 393, 395, 402, 404, 405, 406, 409, 410, 411, 414, 415, 416, 417, 418, 420, 424, 436, 438, 445, 446, 447, 448, 450, 451, 482, 507, 519, 520, 521, 526, 527, 531, 535, 540, 553, 554, 555, 557, 558, 561, 562, 574, 575, 576, 578, 582, 588, 592, 624, 625, 629, 636, 637, 672, 674, 677, 680, 684, 691, 735, 793, 816
Frisch (Andrea), 370, 505, 659, 682, 685, 732, 772, 782
Froissart, 262, 264, 273, 278, 283, 304, 347, 348, 387, 470, 657, 758, 760
Gaguin, 151, 152, 153, 161, 162, 163, 168, 170, 183, 270, 303, 306, 320, 364, 475, 507, 755, 760, 780, 781
Giono (Jean), 36, 458, 459, 462, 464, 583, 584, 586, 625, 769
Giovio
Paul Jove, 257, 280, 446, 460, 477, 478, 483, 499, 507, 508, 509, 510, 511, 617, 618, 666, 669, 760, 767, 781, 784, 785
Goyet (Francis), 3, 1, 6, 24, 26, 29, 33, 50, 67, 69, 73, 75, 80, 81, 95, 101, 106, 136, 137, 176, 276, 278, 310, 325, 360, 361, 436, 469, 652, 655, 667, 675, 687, 688, 693, 694, 705, 708, 710, 715, 747, 764, 772, 777, 786, 787, 789, 790
Guicciardini, 12, 28, 31, 34, 38, 64, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 97, 98, 99, 100, 105, 132, 135, 138, 144, 164, 167, 169, 226, 258, 318, 347, 370, 371, 379, 400, 408, 413, 416, 418, 446, 452, 460, 465, 468, 476, 477, 480, 481, 487, 499, 528, 534, 536, 537, 557, 574, 575,576, 578, 580, 581, 587, 588, 640, 653, 654, 658, 664, 667, 669, 677, 680, 682, 683, 684, 685, 688, 693, 694, 731, 732, 733, 735, 736, 737, 748, 750, 760, 763, 776, 777, 778, 780, 782, 786
Guichardin, 447
harangue, 101, 105, 133, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 428, 432, 435, 443, 516, 526, 534, 535, 536, 589, 601, 626, 628, 693, 770
Hegel (Georg W. F.), 15, 16, 17, 91, 748, 775
Henri III
duc d'Anjou, 55, 56, 460, 491, 495, 500, 502, 549, 608, 609, 624, 656, 695, 718, 722, 723
Hourcade (Annie), 25, 69, 70, 71, 73, 74, 86, 87, 88, 89, 119, 120, 121, 129, 333, 777, 778
Huchon (Mireille), 62, 140, 143, 207, 218, 232, 233, 252, 266, 267, 268, 270, 272, 766, 767, 790
Isocrate, 88, 89, 756

Jouanna (Arlette), 17, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 61, 67, 229, 491, 494, 495, 583, 656, 718, 768, 772, 794, 795
Kuperty-Tsur (Nadine), 18, 22, 29, 168, 204, 209, 210, 211, 212, 323, 354, 368, 424, 465, 468, 486, 522, 621, 623, 643, 779, 783
La Popelinière, 19, 23, 545, 686, 736, 737
Lacore-Martin (Emmanuelle), 218, 267, 268, 270, 271, 275, 276, 277, 278, 303, 328, 397, 790
Langer (Ullrich), 67, 102, 360, 777, 790
Le Gall (Jean-Marie), 48, 158, 176, 177, 405, 750, 784, 795
Legros (Alain), 664, 675, 697, 715, 716, 717, 718, 754, 772
Lucien
lucianisme, 126, 127, 128, 129, 138, 140, 159, 252, 254, 270, 271, 275, 276, 279, 311, 312, 323, 327, 329, 330, 331, 333, 334, 336, 340, 342, 343, 351, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 370, 383, 397, 473, 479, 481, 511, 607, 618, 671, 699, 722, 723, 742, 755, 756, 790,791, 793
Machiavel
Machiavelli, 14, 17, 28, 29, 60, 64, 65, 72, 77, 78, 82, 83, 100, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 132, 133, 165, 216, 218, 241, 313, 315, 439, 447, 461, 487, 585, 587, 606, 651, 653, 673, 689, 696, 707, 721, 724, 725, 748, 750, 763, 765, 775, 777, 781, 782, 790
Macrin, 205, 206, 216, 217
Mélanchthon, 252, 266
Méniel (Bruno), 6, 79, 161, 163, 362, 363, 595, 600, 612, 784, 791
Michon (Cédric), 26, 36, 43, 44, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 63, 65, 125, 167, 212, 220, 225, 260, 262, 388, 424, 439, 450, 451, 554, 759, 767, 768, 794, 795, 796, 797
Millet (Olivier), 80, 653, 654, 708, 724, 764, 773
Blaise de Monluc, 3, 1, 3, 5, 8, 11, 12, 22, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 105, 171, 232, 353, 354, 416, 451, 455, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 487, 488, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 505, 506, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 566, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 651, 652, 653, 655, 659, 660, 664, 675, 683, 686, 692, 707, 710, 717, 724, 726, 727, 733, 735, 737, 738, 741, 742, 744, 745, 746, 749, 753, 765, 769, 770, 782, 786, 790, 816
Jean de Monluc, 39, 493, 499, 506, 532, 533, 534, 535, 603, 628, 644, 739, 765, 789, 791, 792
Monstrelet, 278, 279, 280, 281, 282, 302, 347, 348, 387, 470, 687, 761
Montaigne, 3, 1, 3, 5, 8, 11, 13, 20, 22, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 46, 54, 75, 76, 77, 79, 123, 138, 153, 169, 197, 204, 205, 210, 211, 240, 325, 353, 375, 414, 424, 438, 441, 447, 450, 460, 462, 465, 491, 516, 519, 526, 541, 562, 575, 580, 596, 600, 601, 629, 643, 644, 646, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 735, 736, 738, 739, 741, 742, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 754, 764, 765, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 779, 782, 784, 788, 791, 793, 816
Montmorency, 44, 45, 55, 230, 303, 319, 411, 412, 413, 423, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 445, 446, 448, 450, 452, 488, 510, 516, 527, 530, 558, 561, 572, 582, 596, 597, 624, 625, 665, 666, 794, 796, 797
parrêsia
parrèsiaste, 3, 34, 36, 38, 39, 48, 111, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 128,

129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 164, 169, 210, 274, 309, 324, 330, 356, 357, 406, 421, 422, 434, 445, 446, 472, 473, 474, 480, 481, 487, 508, 510, 534, 560, 583, 585, 595, 607, 616, 617, 618, 619, 623, 624, 627, 635, 656, 660, 661, 665, 671, 672, 673, 675, 677, 681, 685, 686, 694, 695, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 731, 733, 735, 737, 740
Pasquier, 148, 240, 241, 365, 396, 460, 481, 482, 483, 506, 541, 542, 544, 545, 584, 619, 621, 622, 651, 654, 679, 761, 763, 765, 769
Paul-Émile
Paolo Emilio, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 172, 174, 180, 185, 187, 188, 189, 190, 197, 226, 231, 236, 237, 256, 263, 303, 304, 309, 319, 320, 325, 342, 364, 460, 467, 475, 497, 507, 601, 698, 758, 761, 762
Périon, 106
Perion, 100, 101, 102, 103, 113, 117, 118, 253, 256, 414, 416, 531, 758, 765, 786
Petris (Loris), 36, 46, 51, 65, 212, 225, 230, 253, 254, 258, 260, 388, 424, 488, 753, 759, 767, 768, 791, 796
phronèsis
prudentia, 67, 68, 69, 71, 76, 219
Platon, 13, 25, 67, 70, 120, 351, 406, 664, 666, 707, 719, 725, 756, 777, 790
Plutarque, 13, 27, 28, 44, 107, 119, 121, 122, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 139, 145, 148, 150, 174, 179, 183, 198, 257, 307, 338, 339, 341, 342, 349, 353, 373, 374, 382, 383, 384, 387, 388, 406, 441, 611, 653, 657, 658, 659, 660, 673, 685, 688, 689, 697, 698, 703, 714, 719, 721, 733, 747, 755, 757, 766, 772, 779, 788
Polybe, 275, 327, 346, 351, 356, 370, 384, 478, 479, 480, 485, 515, 670, 675, 676, 757, 783
prudence
prudent, 3, 26, 27, 30, 33, 38, 39, 50, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 85, 87, 88, 89, 97, 98, 99, 124, 130, 132, 147, 149, 150, 152, 156, 160, 161, 162, 177, 180, 182, 183, 196, 216, 218, 219, 224, 229, 238, 255, 256, 258, 265, 273, 287, 294, 296, 317, 333, 334, 336, 348, 360, 375, 393, 399, 404, 408, 437, 439, 441, 442, 443, 444, 476, 477, 486, 502, 523, 539, 541, 542, 552, 560, 571, 576, 581, 582, 592, 594, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 607, 615, 628, 629, 630, 631, 633, 639, 641, 642, 644, 655, 658, 660, 661, 675, 690, 693, 694, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 712, 713, 715, 716, 724, 725, 726, 727, 728, 732, 738, 739, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 773, 775, 776, 777, 816
Rabelais, 14, 26, 31, 35, 51, 61, 62, 66, 70, 72, 73, 77, 105, 106, 109, 125, 126, 133, 134, 139, 140, 151, 205, 206, 212, 216, 218, 219, 221, 223, 224, 225, 231, 232, 233, 235, 252, 253, 254, 257, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 303, 304, 315, 316, 323, 327, 328, 329, 337, 338, 340, 342, 367, 374, 388, 397, 404, 406, 407, 451, 478, 509, 510, 565, 597, 687, 724, 736, 759, 766, 767, 768, 777, 788, 789, 790, 792, 796
Ræmond, 8, 463, 500, 501, 502, 512, 540, 541, 542, 653, 785, 791, 792
remontrance
remonstrance, 102, 116, 130, 422, 462, 497, 503, 567, 586, 617, 621, 685
Ronsard, 25, 29, 206, 470, 476, 705, 766, 787, 789, 791
Seyssel, 60, 61, 89, 90, 150, 151, 160, 166, 178, 179, 181, 182, 183, 192, 198, 304, 305, 313, 314, 373, 385, 487, 658, 736, 756, 757, 758, 779, 780, 782
Sleidan, 19, 171, 222, 228, 237, 252, 253, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 273, 274, 282, 283, 285, 296, 298, 301, 304, 305, 324, 335, 365, 387, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 510, 540, 679, 758, 760, 762, 767, 783
Thucydide, 13, 16, 89, 90, 91, 92, 93, 98, 99, 127, 144, 150, 160, 178, 179, 182, 184, 185, 192, 198, 277, 304, 314, 320, 323, 334, 335, 337, 341, 344, 348, 349, 351, 355, 363, 364, 365, 368, 370, 372, 381, 391, 407, 413, 421, 448, 451, 480,

527, 550, 653, 658, 740, 742, 756, 757, 758, 785
Valla
Laurent Valle, 19, 89, 90, 160, 264, 304, 323, 335, 380, 658, 758
Villey (Pierre), 8, 35, 46, 153, 192, 204, 375, 414, 441, 450, 516, 519, 526, 562, 596, 600, 651, 653, 655, 656, 657, 659, 661, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 676, 678, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 688, 689, 690, 691, 693, 696, 697, 698, 699, 706, 707, 708, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 718, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 732, 733, 739, 745, 754, 774, 793

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 3

Conventions éditoriales 7

Introduction générale. Le « conseil » dans l'écriture du jugement sur l'action politique : une note fondamentale 11

L'histoire-jugement : une écriture sur l'histoire plutôt qu'une écriture de l'histoire 12

Le conseil, ou le privé au cœur d'une conception inquiète de l'action politique 24

La vérité de l'histoire-jugement 32

De Langey à Montaigne : pour une histoire de l'histoire-jugement 35

Première partie. *historia magistra prudentiae*. Des problèmes de la décision politique à la nécessité de l'histoire (1515-1547) 41

Introduction. L'histoire et son utilité politique 43

Chapitre I. *Nihil nisi ex consilio*. Le conseil dans les pratiques et la culture politiques 50

1. Le « privé » au cœur de la décision politique : le Conseil du roi et les pratiques du conseil 51

2. Le conseil comme mystère 60

3. Le conseil sans le prince : ambassadeurs et conseil « intérieur » 63

Chapitre II. Prudence et histoire. Penser le jugement de l'action politique 67

1. Le conseil, le jugement et l'action dans la pensée de la prudence 68

2. Du jugement du conseiller à celui de l'historien-juge : « discrétion » et circonstances 75

Chapitre III. Une perspective « éminemment » rhétorique ? La place des conseils dans l'historiographie 85

1. Le conseil à la jonction de l'éloquence et de l'ars historica 86

2. Rhétorique, raison et déraison : les « concions » ou la mise en discours des conseils 98

3. « Concions et privés discours » : vérité des acteurs et franchise de l'historien 107

Annexes au chap. III 113

1. Joachim Périon, « Avis au lecteur » 113

2. Typologie des discours proposée par Périon 118

Chapitre IV. Le conseil comme action sur l'autre. *Parrêsia* et rhétorique du conseil 119

1. Limites de l'hypothèse foucaldienne d'une *parrêsia* anti-rhétorique et orale 119

2. Comprendre la *parrêsia* par ses effets : la franchise est ce par quoi « brille » la vérité, dans le bon conseil comme dans l'histoire véridique 124

3. Comprendre la *parrêsia* par ses causes : la « discrétion » du conseiller et de l'historien..... 129

Chapitre V. De plume et d'épée. L'humanisme, l'État et la renaissance de l'*historia* 141

1. L'historiographie renaissante : du désir de mémoire au besoin de jugement 142

2. L'histoire comme expérience : naissance des Mémoires, renaissance des Commentaires..... 160

3. Une politique de l'histoire : l'historiographie à la rencontre d'ambitions humanistes, nobiliaires et royales 172

Annexes au chap. V. De l'utilité de l'histoire : Paul-Émile et Jacques Colin 187

1. Paul-Émile de Véronne, « Praefatio » 187

2. Jacques Colin, « À la tresillustre et tres haulte excellence des princes et à la treshonnorée magnificence des seigneurs et nobles Françoys [...] » 192

Deuxième partie. Le projet des *Ogdoades* de Guillaume du Bellay. L'histoire-jugement ou l'action politique réfléchie 201

Introduction. Relire Langey 203

Chapitre I. La genèse des *Ogdoades* 213

1. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543) : une figure du conseiller idéal ?..... 213

2. Histoire d'une histoire : Langey maître d'œuvre..... 225

3. La publication des *Ogdoades* : problèmes et hypothèses 235

Annexes au chap. I 243

1. Tombeaux de Guillaume du Bellay 243

2. La publication des *Ogdoades* (1556-1569) 248

Chapitre II. Autour de Guillaume du Bellay et des *Ogdoades*. Influences, débats, intertextes 252

1. L'histoire au cœur d'un milieu humaniste..... 252

2. Jean du Bellay et Langey : lettres ou « mémoires », une écriture sur l'histoire 257

3. Sleidan, le juriste et l'histoire-jugement..... 261

4. Rabelais ou l'ars historica par la satire 266

Annexes au chap. II 283

1. Johannes Sleidanus, « Praefatio » 283

2. Enguerrand de Monstrelet, Le premier volume de Enguerran de Monstrelet. Ensuyvant froissart [...], Paris, Jean Petit et Michel Le Noir, 1512 302

Chapitre III. Le *Prologue* des *Ogdoades* (1). Diligence et discrétion de l'historien-juge 303

1. Un manifeste cicéronien : « discrétion » et « diligence » au cœur d'une méthode rhétorique de l'histoire 304

2. Langey rabelaisien ? L'histoire-jugement contre les chroniques 318

Chapitre IV. Le *Prologue* des *Ogdoades* (2). Langey, « prebiteur » ou « prerepteur » ? 333

1. La « librairie » de Langey, ou la liste des historiens-juges 334

2. « Je toutefois » : un prologue pour quel genre historique ? 349

3. Historiciser le mythe : la tentation d'une histoire nationaliste des « origines » 364

4. En guise de conclusion : une féconde indétermination générique 367

Annexe aux chap. III et IV 373

Guillaume Du Bellay, *Prologue* des *Ogdoades* 373

Chapitre V. « Débattre les causes et motifs des choses » 393

1. Les « causes finales » et « l'instabilité des choses humaines » 393

2. Le jugement des acteurs de l'histoire : conseils et fortune 404

3. Le travail sur les discours : harangues, mémoires et documents au crible du jugement 413

Chapitre VI. Mémorialiste, historien ou avocat du roi ? 424

1. « Ces memoires » : Langey, Je, Moi et la famille 424

2. Le jugement de l'action politique et la portée exemplaire ou instructive des Ogdoades 436

3. Haine, faveur, franchise : une œuvre de circonstance… ou une œuvre écrite pour la postérité ?445

Troisième partie. Conseils, « hazard » et Commentaires : Martin du Bellay et Blaise de Monluc 455

Introduction. « Hommes de sang » 457

Chapitre I. Troubles dans les genres historiques. L'œuvre historique de Martin du Bellay et de Blaise de Monluc dans leur contexte littéraire 467

1. De l'âge de Cicéron à l'âge de Tacite, l'histoire-jugement dans la seconde moitié du xvie siècle : une passion pour les « choses » plutôt que pour les « mots » 468

2. L'influence de Langey dans le développement des Mémoires d'épée 481

3. « Ce temps calamiteux de guerres civiles » : histoire comparée de la composition et de la publication des Mémoires des Du Bellay et des Commentaires de Monluc 487

Chapitre II. Histoires de famille. L'écriture des Commentaires ou Mémoires d'épée : le pendant militaire d'une historiographie humaniste ? 505

1. Le *topos* de l'ignorance et les caractérisations génériques dans les Mémoires de Du Bellay et les Commentaires de Monluc 506

2. Le mémorialiste et l'historien : jugements et transgressions 517

3. La première réception des Mémoires et des Commentaires : l'éloquence de l'histoire-jugement ou l'art du « commentaire » 537

Annexes aux chap. I et II 547

1. Martin du Bellay, Préface des Mémoires (éd. 1569), np 547

2. René du Bellay, « Au Roy », dans Mémoires (éd. 1569), f° ã iir-ã iiir 549

Chapitre III. « Le vent et la tourmente vint ». L'écriture de l'histoire-jugement entre ordre et désordre dans les *Mémoires* de Martin du Bellay 552

1. La représentation des conseils : de la prudence à l'effroi, de la magnanimité à la témérité 552

2. « Mais autrement en advint » : défaites et mauvaise fortune 571

3. L'écriture du désordre 574

Chapitre IV. Les conseils, Dieu et les « hazards ». La *parrêsia* des *Commentaires* de Monluc 583

1. Le discours du professionnel : une question de maîtrise 585

2. À César, ce qui est à César : le discours sur les causes dans les Commentaires 592

3. Le bûcher des vanités : stratégies rhétoriques et ethos du parrèsiaste 602

Chapitre V. Un regard partiel sur l'histoire ? La « militarisation » de l'écriture du conseil et du jugement 621

1. La recherche du naturel, ou l'éloquence de l'épée 622

2. Du Conseil des rois aux champs de bataille : la recherche des causes dans les « petits faits », et les limites de la prudence 628

3. À qui s'adressent les Mémoires et les Commentaires ? L'histoire-jugement comme écriture du conseil 643

Quatrième partie. L'écriture sur l'histoire sans l'histoire. Les conseils au crible de la « discretion » dans les *Essais* 649

Introduction. Montaigne historien-juge ? 651

Chapitre I. « Ressusciter » l'enseignement de l'histoire (1). « Des Livres » (*Essais*, II, 10) 663

1. Montaigne vs. Langey : l'expérience et la parrêsia 665

2. Montaigne vs. Bodin : comment se mêler d'histoire sans être un « excellent historien » ? 677

Chapitre II. « Ressusciter » l'enseignement de l'histoire (2) Un emprunt au *Prologue* des *Ogdoades* dans les *Essais* (I, 5) : méthode de Langey, méthode de Montaigne 687

1. Un cas d'histoire-jugement dans les Essais 689

2. Montaigne et la « bonne foi » : l'évolution 693

3. Montaigne et Langey : la « diligence » du lecteur 697

Annexes au chap. II 701

1. Prologue des Ogdoades, f° 2 ; Essais (éd. 1980), i, 5, p. 20-21 701

2. Tite-Live, Histoire romaine, xlii, 47, trad. Nisard, 1860 ; Essais (EB), i, 5, f° 7r 702

Chapitre III. Montaigne « en la chambre du conseil » 705

1. Le « privé » au cœur du politique 706

2. « Juger à l'œil » : Montaigne en conseiller, du jugement sur l'histoire au jugement des princes 714

3. Les voies de l'action politique : une question de portée 724

4. Juger de soi-même comme d'une histoire 728

Conclusion 735

Un « moment Guillaume du Bellay » ? La lucidité du conseiller empêché, mythe fondateur de l'histoire-jugement 736

Les conseils dans l'histoire-jugement : « dire sur ce qui peut advenir » 741

Moi ou Je : « peinture du Moi » et jugement de l'action politique 744

L'histoire, le passé et le futur : le poids des circonstances 746

Bibliographie 751

I. Corpus 751

II. Dictionnaires 754

III. Textes antérieurs à 1800 755

IV. Études sur les Du Bellay 767

V. Études sur Monluc 768

VI. Études sur Montaigne 770

VII. Études diverses 774

VIII. Iconographie 797

Index 799

Se mêler d'histoire : Conseils et jugements de l'action politique dans l'histoire-jugement, chez Guillaume du Bellay, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne

Les frères du Bellay et Blaise de Monluc refusent de se dire historiens – Monluc dit se « mêler » d'écrire l'histoire. Montaigne exprime un refus plus radical encore ; tous se présentent cependant comme des juges de l'histoire. J'analyse ce rapport paradoxal à l'histoire sous l'angle de l'« histoire-jugement » – une histoire écrite par ses acteurs, qui porte sur l'action politique et sur les « conseils », c'est-à-dire les intentions et délibérations. La première partie rend compte du « désir » d'histoire-jugement sous François Ier. La deuxième partie porte sur Guillaume du Bellay de Langey, auteur d'*Ogdoades* inachevées, et d'un *Prologue* ici édité et commenté. La troisième partie aborde les œuvres de Martin du Bellay et Monluc à la lumière du projet de Langey. La quatrième partie montre que Montaigne a repris et approfondi la réflexion de ces auteurs. L'enjeu est de montrer que l'histoire, comprise comme le prolongement par l'écriture des « conseils », peut être tournée vers l'avenir.

Mots-clés : jugement politique, Mémoires, histoire/historiographie, prudence/discrétion, rhétorique, conciones

Meddling in history: The "judging-history" through Counsels and Judgments on Political Action, in the Works of Guillaume du Bellay, Monluc and Montaigne

The Du Bellay Brothers and Blaise de Monluc reject the title of historians: Monluc says he "meddles" in historiography. Montaigne expresses an even more radical refusal; but all these authors present themselves as judges of history. I analyze their paradoxical relationship to history from the perspective of "judging-history" – a history written by its actors, focusing on political action and on "counsels", i.e. designs and deliberations. The first section reports on the "desire" of judging-history under Francis I. The second section focuses on Guillaume du Bellay de Langey, author of the unfinished *Ogdoades*, who wrote also a Prologue that I have edited and comment upon. The third section addresses the works of Martin du Bellay and Monluc in the light of Langey's project. The fourth section shows that Montaigne furthered these authors' reflections. The issue is to demonstrate that history, seen as the extension of "counsels" through writing, may look to the future.

Keywords: political judgment, memoirs, history/historiography, prudence/discretion, rhetoric, conciones